





1^o A
22-9



2-20-4470

BIBLIOTECA REAL
GRANADA

Sala: IMP
Estante: 4
Número: 000.8

Biblioteca Universitaria
GRANADA

Sala: ~~23~~
Estante: ~~23~~
Tabla: ~~1~~
Número: ~~1~~

ENCYCLOPEDIA

UNIVERSA RATIONUM

SCIENTIARUM

ARTIUM ET METERUM



A NEUFCHÂTEL

CH. SAMUEL FAULCHER & Compagnie, Libraires & Imprimeurs

M. DCC. LXXV.

1875

Q.8409

ENCYCLOPÉDIE,

O U

DICTIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

MIS EN ORDRE ET PUBLIÉ PAR M^r. ***.

*Tantum series juncturaque pollet,
Tantum de medio sumptis accedit honoris!* HORAT.

TOME HUITIEME.

H = IT



A NEUFCHASTEL,

CHEZ SAMUEL FAULCHE & Compagnie, Libraires & Imprimeurs.

M. DCC. LXV.



ENCYCLOPÉDIE

OU

DICIONNAIRE RAISONNÉ

DES SCIENCES,

DES ARTS ET DES MÉTIERS,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES.

MIS EN ORDRE ET PUBLIÉ PAR M. ***

Tout ce qui est imprimé par la Société de la Librairie de la rue de la Harpe, Paris, chez M. de la Harpe, Libraire, est de la Librairie de la Société.

TOME HUITIÈME.

PARIS



A NEUFCHÂTEL,

chez SAMUEL FAUCHÉ & Compagnie, Libraires & Imprimeurs.

M. DCC. LXXV.

AVERTISSEMENT.

LORSQUE nous commençâmes à nous occuper de cette Entreprise, la plus vaste peut-être qu'on ait jamais conçue en Littérature, nous ne nous attendions qu'aux difficultés qui naîtroient de l'étendue & de la variété de son objet; mais ce fut une illusion passagère, & nous ne tardâmes pas à voir la multitude des obstacles physiques que nous avions pressentis, s'accroître d'une infinité d'obstacles moraux auxquels nous n'étions nullement préparés. Le monde a beau vieillir, il ne change pas; il se peut que l'individu se perfectionne, mais la masse de l'espèce ne devient ni meilleure ni pire; la somme des passions malfaisantes reste la même, & les ennemis de toute chose bonne & utile sont sans nombre aujourd'hui comme autrefois.

De toutes les persécutions qu'ont eu à souffrir dans tous les tems & chez tous les peuples, ceux qui se sont livrés à la séduisante & dangereuse émulation d'inscrire leurs noms dans la liste des bienfaiteurs du genre humain, il n'en est presque aucune qu'on n'ait exercée contre nous. Ce que l'Histoire nous a transmis des noirceurs de l'envie, du mensonge, de l'ignorance, & du fanatisme, nous l'avons éprouvé. Dans l'espace de vingt années consécutives, à peine pouvons-nous compter quelques instans de repos. Après des journées consumées dans un travail ingrat & continu, que de nuits passées dans l'attente des maux que la méchanceté cherchoit à nous attirer! Combien de fois ne nous sommes-nous pas levés incertains, si cédant aux cris de la calomnie, nous ne nous arracherions pas à nos parens, à nos amis, à nos concitoyens, pour aller sous un ciel étranger chercher la tranquillité qui nous étoit nécessaire, & la protection qu'on nous y offroit! Mais notre patrie nous étoit chère, & nous avons toujours attendu que la prévention fit place à la justice. Tel est d'ailleurs le caractère de l'homme qui s'est proposé le bien, & qui s'en rend à lui-même le témoignage, que son courage s'irrite des obstacles qu'on lui oppose, tandis que son innocence lui dérobe ou lui fait mépriser les périls qui le menacent. L'homme de bien est susceptible d'un enthousiasme que le méchant ne connoit pas.

Le sentiment honnête & généreux qui nous a soutenus, nous l'avons aussi rencontré dans les autres. Tous nos Collegues se sont empressés à nous seconder; & c'est lorsque nos ennemis se félicitoient de nous avoir accablés, que nous avons vu des hommes de lettres & des gens du monde qui s'étoient jusqu'alors contentés de nous encourager & de nous plaindre, venir à notre secours & s'associer à nos travaux. Que ne nous est-il permis de désigner à la reconnaissance publique tous ces habiles & courageux auxiliaires! mais puisqu'il n'en est qu'un seul que nous ayons la liberté de nommer, tâchons du-moins de le remercier dignement. C'est M. le Chevalier de Jaucourt.

Si nous avons poussé le cri de joie du matelot, lorsqu'il aperçoit la terre, après une nuit obscure qui l'a tenu égaré entre le ciel & les eaux, c'est à M. le Chevalier de Jaucourt que nous le devons. Que n'a-t-il pas fait pour nous, sur-tout dans ces derniers tems? Avec quelle constance ne s'est-il pas refusé à des sollicitations tendres & puissantes qui cherchoient à nous l'enlever? Jamais le sacrifice du repos, de l'intérêt & de la santé ne s'est fait plus entier & plus absolu. Les recherches les plus pénibles & les plus ingrates ne l'ont point rebuté. Il s'en est occupé sans relâche, satisfait de lui-même, s'il pouvoit en épargner aux autres le dégoût. Mais c'est à chaque feuille de cet Ouvrage à suppléer ce qui manque à notre éloge; il n'en est aucune qui n'atteste & la variété de ses connoissances & l'étendue de ses secours.

Le Public a jugé les sept premiers volumes; nous ne demandons pour ceux-ci que la même indulgence. Si l'on ne veut pas regarder ce Dictionnaire comme un grand & bel ouvrage, on sera d'accord avec nous, pourvu qu'on ne nous envie pas jusqu'à l'avantage d'en avoir préparé les matériaux. Du point d'où nous sommes partis jusqu'au point où nous sommes arrivés, l'intervalle étoit immense; & pour atteindre le but que nous avons eu la hardiesse ou la témérité de nous proposer, peut-être ne nous a-t-il manqué que de trouver la chose où nous la laissons, & d'avoir eu à commencer où nous avons fini. Grâces à nos travaux, ceux qui viendront après nous, pourront aller plus loin. Sans prononcer sur ce qu'ils auront encore à faire, nous leur transmettrons du-moins le plus beau recueil d'instrumens & de machines qui ait existé, avec les Planches relatives aux arts mécaniques*, la description la plus complète qu'on en ait encore donnée, & sur toutes les sciences une infinité de morceaux précieux. O nos Compatriotes & nos Contemporains, avec quelque sévérité que vous jugiez cet Ouvrage, rappelez-vous qu'il a été entrepris, continué, achevé par un petit nombre d'hommes isolés, traversés dans leurs vues, montrés sous les aspects les plus odieux, calomniés & outragés de la manière la plus atroce, n'ayant d'autre encouragement que l'amour du bien, d'autre appui que quelques suffrages, d'autres secours que ceux qu'ils ont trouvés dans la confiance de trois ou quatre commerçans.

* Nous prévenons ici qu'on a suppléé des détails importants à la plupart de ces arts, par des explications très-étendues & très-instructives qu'on trouvera au Recueil des Planches, à la tête de celles qui les concernent; & que quant à d'autres arts, que la célérité de l'édition n'a pas permis de placer selon leur ordre alphabétique, on en a renvoyé la description entière soit à la fin du dix-septième Volume de Discours, soit au Recueil même des Planches; en sorte que les Volumes de Discours, & les Volumes des Planches s'éclairent, se corrigent, & se complètent réciproquement.

Notre principal objet étoit de rassembler les découvertes des siècles précédens ; sans avoir négligé cette première vue , nous n'exagérons point en appréciant à plusieurs volumes *in-folio* ce que nous avons porté de richesses nouvelles au dépôt des connoissances anciennes. Qu'une révolution dont le germe se forme peut-être dans quelque canton ignoré de la terre , ou se couve secrètement au centre même des contrées policées , éclate avec le tems, renverse les villes, disperse de nouveau les peuples, & ramène l'ignorance & les ténèbres ; s'il se conserve un seul exemplaire entier de cet Ouvrage , tout ne sera pas perdu.

On ne pourra du-moins nous contester, je pense, que notre travail ne soit au niveau de notre siècle, & c'est quelque chose. L'homme le plus éclairé y trouvera des idées qui lui sont inconnues, & des faits qu'il ignore. Puisse l'instruction générale s'avancer d'un pas si rapide que dans vingt ans d'ici il y ait à peine en mille de nos pages une seule ligne qui ne soit populaire ! C'est aux Maîtres du monde à hâter cette heureuse révolution. Ce sont eux qui étendent ou resserrent la sphère des lumières. Heureux le tems où ils auront tous compris que leur sécurité consiste à commander à des hommes instruits ! Les grands attentats n'ont jamais été commis que par des fanatiques aveuglés. Oserions-nous murmurer de nos peines & regretter nos années de travaux, si nous pouvions nous flatter d'avoir affoibli cet esprit de vertige si contraire au repos des sociétés, & d'avoir amené nos semblables à s'aimer, à se tolérer & à reconnoître enfin la supériorité de la Morale universelle sur toutes les morales particulières qui inspirent la haine & le trouble, & qui rompent ou relâchent le lien général & commun ?

Tel a été par-tout notre but. Le grand & rare honneur que nos ennemis auront recueilli des obstacles qu'ils nous ont suscités ! L'entreprise qu'ils ont traversée avec tant d'acharnement, s'est achevée. S'il y a quelque chose de bien, ce n'est pas eux qu'on en louera, & peut-être les accusera-t-on de ses défauts. Quoi qu'il en soit, nous les invitons à feuilleter ces derniers volumes. Qu'ils épuisent sur eux toute la sévérité de leur critique, & qu'ils versent sur nous toute l'amertume de leur fiel, nous sommes prêts à pardonner cent injures pour une bonne observation. S'ils reconnoissent qu'ils nous ont vu constamment prosternés devant les deux choses qui sont le bonheur des sociétés & les seules qui soient vraiment dignes d'hommages, la Vertu & la Vérité, ils nous trouveront indifférens à toutes leurs imputations.

Quant à nos Collegues, nous les supplions de considérer que les matériaux de ces derniers volumes ont été rassemblés à la hâte & disposés dans le trouble : que l'impression s'en est faite avec une rapidité sans exemple : qu'il étoit impossible à un homme, quel qu'il fût, de conserver en une aussi longue révision, toute la tête qu'exigeoit une infinité de matières diverses, & la plupart très-abstraites : & que s'il est arrivé que des fautes, même grossières, aient défigurés leurs articles, ils ne peuvent en être ni offensés ni surpris. Mais pour que la considération dont ils jouissent, & qui doit leur être précieuse, ne se trouve compromise en aucune manière, nous consentons que tous les défauts de cette édition nous soient imputés sans réserve. Après une déclaration aussi illimitée & aussi précise, si quelques-uns oublioient la nécessité où nous avons été de travailler loin de leurs yeux & de leurs conseils, ce ne pourroit être que l'effet d'un mécontentement que nous ne nous sommes jamais proposé de leur donner, & auquel il nous étoit impossible de nous soustraire. Eh qu'avions-nous de mieux à faire que d'appeler à notre secours tous ceux dont l'amitié & les lumières nous avoient si bien servis ? N'avons-nous pas été cent fois avertis de notre insuffisance ? Avons-nous refusé de la reconnoître ? Est-il un seul de nos Collegues à qui dans des tems plus heureux nous n'ayons donné toutes les marques possibles de déférence ? Nous accusera-t-on d'avoir ignoré combien leur concours étoit essentiel à la perfection de l'Ouvrage ? Si l'on nous en accuse, c'est une dernière peine qui nous étoit réservée, & à laquelle il faut encore se résigner.

Si l'on ajoute aux années de notre vie qui s'étoient écoulées lorsque nous avons projeté cet Ouvrage, celles que nous avons données à son exécution, on concevra facilement que nous avons plus vécu qu'il ne nous reste à vivre. Mais nous aurons obtenu la récompense que nous attendions de nos Contemporains & de nos neveux, si nous leur faisons dire un jour que nous n'avons pas vécu tout-à-fait inutilement.

Si l'on ajoute aux années de notre vie qui s'étoient écoulées lorsque nous avons projeté cet Ouvrage, celles que nous avons données à son exécution, on concevra facilement que nous avons plus vécu qu'il ne nous reste à vivre. Mais nous aurons obtenu la récompense que nous attendions de nos Contemporains & de nos neveux, si nous leur faisons dire un jour que nous n'avons pas vécu tout-à-fait inutilement.

* Nous prévenons ici qu'on a suppléé des détails importants à la plupart de ces arts, par des explications très-étendues & très-instructives qu'on trouvera au Recueil des Planches, à la suite de celles qui les concernent, & que dans d'autres arts, que la célérité de l'édition n'a pas permis de placer selon leur ordre alphabétique, on en a renvoyé la description aux arts méchaniques, la description la plus complète qu'on en ait encore donnée, & qui du-moins le plus beau recueil d'instrumens & de machines qui ait existé, avec les Planches relatives aux arts méchaniques.



ENCYCLOPÉDIE,

OU

DICTIONNAIRE RAISONNÉ DES SCIENCES, DES ARTS ET DES MÉTIERS.

H



, substantif féminin, (*Gramm.*) c'est la huitième lettre de notre alphabet. *Voyez* ALPHABET.

Il n'est pas unanimement avoué par tous les Grammairiens que ce caractère soit une lettre, & ceux qui en font une lettre ne sont pas même d'accord

entre eux ; les uns prétendant que c'est une consonne, & les autres, qu'elle n'est qu'un signe d'aspiration. Il est certain que le plus essentiel est de convenir de la valeur de ce caractère ; mais il ne sauroit être indifférent à la Grammaire de ne savoir à quelle classe on doit le rapporter. Essayons donc d'approfondir cette question, & cherchons-en la solution dans les idées générales.

Les lettres sont les signes des élémens de la voix, savoir des sons & des articulations. *Voy.* LETTRES. Le son est une simple émission de la voix, dont les différences essentielles dépendent de la forme du passage que la bouche prête à l'air qui en est la manière, *voyez* SON ; & les voyelles sont les lettres destinées à la représentation des sons. *Voyez* VOYELLES. L'articulation est une modification des sons produite par le mouvement subit & instantané de quelque partie mobile de l'organe de la parole ; & les consonnes sont les lettres destinées à la représentation des articulations. Ceci mérite d'être développé.

Dans une thèse soutenue aux écoles de Médecine le 13 Janvier 1757 (*an ut cæteris animantibus, ita & homini, sua vox peculiaris ?*), M. Savary prétend que l'interception momentanée du son est ce qui constitue l'essence des consonnes, c'est-à-dire en distinguant le signe de la chose signifiée, l'essence des articulations : sans cette interception, la voix ne se-

Tome VIII,

H

roit qu'une cacophonie, dont les variations mêmes seroient sans agrément.

J'avoue que l'interception du son caractérise en quelque sorte toutes les articulations unanimement reconnues, parce qu'elles sont toutes produites par des mouvemens qui embarrassent en effet l'émission de la voix. Si les parties mobiles de l'organe restoient dans l'état où ce mouvement les met d'abord, ou l'on n'entendrait rien, ou l'on n'entendrait qu'un sifflement causé par l'échappement contraint de l'air hors de la bouche : pour s'en assurer, on n'a qu'à réunir les lèvres comme pour articuler un *p*, ou approcher la levre inférieure des dents supérieures, comme pour prononcer un *v*, & tâcher de produire le son *a*, sans changer cette position. Dans le premier cas, on n'entendra rien jusqu'à ce que les lèvres se séparent ; & dans le second cas, on n'aura qu'un sifflement informe.

Voilà donc deux choses à distinguer dans l'articulation ; le mouvement instantané de quelque partie mobile de l'organe, & l'interception momentanée du son : laquelle des deux est représentée par les consonnes ? ce n'est assurément ni l'une ni l'autre. Le mouvement en soi n'est point du ressort de l'audition ; & l'interception du son, qui est un véritable silence, n'en est pas davantage. Cependant l'oreille distingue très-sensiblement les choses représentées par les consonnes ; autrement quelle différence trouveroit-elle entre les mots *vanité, qualité*, qui se réduisent également aux trois sons *a-i-é*, quand on en supprime les consonnes ?

La vérité est que le mouvement des parties mobiles de l'organe est la cause physique de ce qui fait l'essence de l'articulation ; l'interception du son est l'effet immédiat de cette cause physique à l'égard de certaines parties mobiles ; mais cet effet n'est

encore qu'un moyen pour amener l'articulation même.

L'air est un fluide qui dans la production de la voix s'échappe par le canal de la bouche; il lui arrive alors, comme à tous les fluides en pareille circonstance, que sous l'impression de la même force, ses efforts pour s'échapper, & sa vitesse en s'échappant, croissent en raison des obstacles qu'on lui oppose; & il est très-naturel que l'oreille distingue les différens degrés de la vitesse & de l'action d'un fluide qui agit sur elle immédiatement. Ces accroissemens d'action instantanés comme la cause qui les produit, c'est ce qu'on appelle *explosion*. Ainsi les articulations sont les différens degrés d'explosion que reçoivent les sons par le mouvement subit & instantané de quelqu'une des parties mobiles de l'organe.

Cela posé, il est raisonnable de partager les articulations & les consonnes qui les représentent en autant de classes qu'il y a de parties mobiles qui peuvent procurer l'explosion aux sons par leur mouvement: de-là trois classes générales de consonnes, les labiales, les linguales, & les gutturales, qui représentent les articulations produites par le mouvement ou des lèvres, ou de la langue, ou de la trachée-artère.

L'aspiration n'est autre chose qu'une articulation gutturale, & la lettre *h*, qui en est le signe, est une consonne gutturale. Ce n'est point par les causes physiques qu'il faut juger de la nature de l'articulation; c'est par elle-même: l'oreille en discerne toutes les variations, sans autre secours que sa propre sensibilité; au lieu qu'il faut les lumières de la Physique & de l'Anatomie pour en connoître les causes. Que l'aspiration n'occasionne aucune interception du son, c'est une vérité incontestable; mais elle n'en produit pas moins l'explosion, en quoi consiste l'essence de l'articulation; la différence n'est que dans la cause. Les autres articulations, sous l'impression de la même force expulsive, procurent aux sons des explosions proportionnées aux obstacles qui embarrassent l'émission de la voix: l'articulation gutturale leur donne une explosion proportionnée à l'augmentation même de la force expulsive.

Aussi l'explosion gutturale produit sur les sons le même effet général que toutes les autres, une distinction qui empêche de les confondre, quoique pareils & consécutifs: par exemple, quand on dit *la halle*; le second *a* est distingué du premier aussi sensiblement par l'aspiration *h*, que par l'articulation *b*, quand on dit *la balle*, ou par l'articulation *f*, quand on dit *la falle*. Cet effet euphonique est nettement désigné par le nom d'*articulation*, qui ne veut dire autre chose que *distinction* des membres ou des parties de la voix.

La lettre *h*, qui est le signe de l'explosion gutturale, est donc une véritable consonne, & ses rapports analogiques avec les autres consonnes, sont autant de nouvelles preuves de cette décision.

1°. Le nom épellatif de cette lettre, si je puis parler ainsi, c'est-à-dire le plus commode pour la facilité de l'épellation, emprunte nécessairement le secours de l'*e* muet, parce que *h*, comme toute autre consonne, ne peut se faire entendre qu'avec une voyelle; l'explosion du son ne peut exister sans le son. Ce caractère se prête donc, comme les autres consonnes, au système d'épellation proposé dès 1660 par l'auteur de la Grammaire générale, mis dans tout son jour par M. Dumas, & introduit aujourd'hui dans plusieurs écoles depuis l'invention du bureau typographique.

2°. Dans l'épellation on substitue à cet *e* muet la voyelle nécessaire, comme quand il s'agit de toute autre consonne: de même qu'avec *b* on dit, *ba*, *bé*,

bi, *bo*, *bu*, &c. ainsi avec *h* on dit, *ha*, *hé*, *hi*, *ho*, *hu*, &c. comme dans *haméau*, *héros*, *hibou*, *hoqueton*, *hupé*, &c.

3°. Il est de l'essence de toute articulation de précéder le son qu'elle modifie, parce que le son une fois échappé n'est plus en la disposition de celui qui parle, pour en recevoir quelque modification. L'articulation gutturale se conforme ici aux autres, parce que l'augmentation de la force expulsive doit précéder l'explosion du son, comme la cause précède l'effet. On peut reconnoître par-là la fausseté d'une remarque que l'on trouve dans la *Grammaire françoise* de M. l'abbé Regnier (*Paris*, 1706, in-12, p. 31.), & qui est répétée dans la *Prosodie françoise* de M. l'abbé d'Olivet, page 36. Ces deux auteurs disent que l'*h* est aspirée à la fin des trois interjections *ah*, *eh*, *oh*. A la vérité l'usage de notre orthographe place ce caractère à la fin de ces mots; mais la prononciation renverse l'ordre, & nous disons, *ha*, *hé*, *ho*. Il est impossible que l'organe de la parole fasse entendre la voyelle avant l'aspiration.

4°. Les deux lettres *f* & *h* ont été employées l'une pour l'autre; ce qui suppose qu'elles doivent être de même genre. Les Latins ont dit *fircum* pour *hircum*, *fostem* pour *hostem*, en employant *f* pour *h*; & au contraire ils ont dit *heminas* pour *feminas*, en employant *h* pour *f*. Les Espagnols ont fait passer ainsi dans leur langue quantité de mots latins, en changeant *f* en *h*: par exemple, ils disent, *hablar*, (parler); de *fabulari*; *hazer*, (faire), de *facere*; *herir*, (blesser), de *ferire*; *hado*, (destin), de *fatum*; *higo*, (figue), de *ficus*; *hogar*, (foyer), de *focus*, &c.

Les Latins ont aussi employé *v* ou *s* pour *h*, en adoptant des mots grecs: *veneti* vient de *ἠνῆτοι*, *Vesta* de *ἠστία*, *vestis* de *ἠδης*, *ver* de *ἠρ*, &c. & de même *super* vient de *ὑπέρ*, *septem* de *ἑπτά*, &c.

L'auteur des grammaires de Port-Royal fait entendre dans sa *Méthode espagnole*, part. I. chap. iij. que les effets presque semblables de l'aspiration *h* & du sifflement *f* ou *v* ou *s*, sont le fondement de cette commutabilité; & il insinue dans la *Méthode latine*, que ces permutations peuvent venir de l'ancienne figure de l'esprit rude des Grecs, qui étoit assez semblable à *f*, parce que, selon le témoignage de S. Isidore, on divisa perpendiculairement en deux parties égales la lettre H, & l'on prit la première moitié H pour signe de l'esprit rude, & l'autre moitié I pour symbole de l'esprit doux. Je laisse au lecteur à juger du poids de ces opinions, & je me réduis à conclure tout de nouveau que toutes ces analogies de la lettre *h* avec les autres consonnes, lui en assurèrent incontestablement la qualité & le nom.

Ceux qui ne veulent pas en convenir soutiennent, dit M. du Marfais, que ce signe ne marquant aucun son particulier analogue au son des autres consonnes, il ne doit être considéré que comme un signe d'aspiration. Voyez CONSONNE. Je ne ferai point remarquer ici que le mot *son* y est employé abusivement, ou du moins dans un autre sens que celui que je lui ai assigné dès le commencement, & je vais au contraire l'employer de la même manière, afin de mieux asfortir ma réponse à l'objection: je dis donc qu'elle ne prouve rien, parce qu'elle prouveroit trop. On pourroit appliquer ce raisonnement à telle classe de consonne que l'on voudroit, parce qu'en général les consonnes d'une classe ne marquent aucun son particulier analogue au son des consonnes d'une autre classe: ainsi l'on pourroit dire, par exemple, que nos cinq lettres labiales *b*, *p*, *v*, *f*, *m*, ne marquent aucuns sons particuliers analogues aux sons des autres consonnes, elles ne doivent être considérées que comme les signes de certains mouvemens des lèvres. J'ajoute que ce raisonnement porte sur un principe faux, & qu'en effet la lettre *h* désigne un objet

de l'audition très-analogue à celui des autres consonnes, je veux dire une explosion réelle des sons. Si l'on a cherché l'analogie des consonnes ou des articulations dans quelque autre chose, c'est une pure méprise.

Mais, dira-t-on, les Grecs ne l'ont jamais regardée comme telle; c'est pour cela qu'ils ne l'ont point placée dans leur alphabet, & que dans l'écriture ordinaire ils ne la marquent que comme les accens au-dessus des lettres: & si dans la suite ce caractère a passé dans l'alphabet latin, & de-là dans ceux des langues modernes, cela n'est arrivé que par l'indolence des copistes qui ont suivi le mouvement des doigts & écrit de suite ce signe avec les autres lettres du mot, plutôt que d'interrompre ce mouvement pour marquer l'aspiration au-dessus de la lettre. C'est encore M. du Marfais (*ibid.*) qui prête ici son organe à ceux qui ne veulent pas même reconnoître *h* pour une lettre; mais leurs raisons demeurent toujours sans force sous la main même qui étoit la plus propre à leur en donner.

Que nous importe en effet que les Grecs ayent regardé ou non ce caractère comme une lettre, & que dans l'écriture ordinaire ils ne l'ayent pas employé comme les autres lettres? n'avons-nous pas à opposer à l'usage des Grecs celui de toutes les Nations de l'Europe, qui se servent aujourd'hui de l'alphabet latin, qui y placent ce caractère, & qui l'employent dans les mots comme toutes les autres lettres? Pourquoi l'autorité des modernes le céderoit-elle sur ce point à celle des anciens, ou pourquoi ne l'emporteroit-elle pas, du-moins par la pluralité des suffrages?

C'est, dit-on, que l'usage moderne ne doit son origine qu'à la négligence de quelques copistes malhabiles, & que celui des Grecs paroît venir d'une institution réfléchie. Cet usage qu'on appelle moderne est pourtant celui de la langue hébraïque, dont le *ה*, n'est rien autre chose que notre *h*; & cet usage paroît tenir de plus près à la première institution des lettres, & au seul tems où, selon la judicieuse remarque de M. Duclos (*Remarq. sur le v. chap. de la I. part. de la Grammaire générale.*), l'orthographe ait été parfaite.

Les Grecs eux-mêmes employèrent au commencement le caractère *H*, qu'ils nomment aujourd'hui *ήτα*, à la place de l'esprit rude qu'ils introduisirent plus tard; d'anciens grammairiens nous apprennent qu'ils écrivoient *ΗΟΑΙΟΙ* pour *ήδω*, *ΗΕΚΑΤΟΝ* pour *ήκατόν*, & qu'avant l'institution des consonnes aspirées, ils écrivoient simplement la ténue & *Η* ensuite, *ΤΗΘΣ* pour *θηος*. Nous avons fidèlement copié cet ancien usage des Grecs dans l'orthographe des mots que nous avons empruntés d'eux, comme dans *rhétorique*, *théologie*; & eux-mêmes n'étoient que les imitateurs des Phéniciens à qui ils devoient la connoissance des lettres, comme l'indique encore le nom grec *ήτα*, assez analogue au nom *heth* ou *heth* des Phéniciens & des Hébreux.

Ceux donc pour qui l'autorité des Grecs est une raison déterminante, doivent trouver dans cette pratique un témoignage d'autant plus grave en faveur de l'opinion que je défens ici, que c'est le plus ancien usage, & à tout prendre, le plus universel, puisqu'il n'y a guere que l'usage postérieur des Grecs qui y fasse exception.

Au surplus, il n'est pas tout-à-fait vrai qu'ils n'ayent employé que comme les accens le caractère qu'ils ont substitué à *h*. Ils n'ont jamais placé les accens que sur des voyelles, parce qu'il n'y a en effet que les sons qui soient susceptibles de l'espece de modulation qu'indiquent les accens, & que cette sorte de modification est très-différente de l'explosion désignée par les consonnes. Mais ce que la gram-

les voyelles & quelquefois sur des consonnes. Voyez ESPRIT.

Dans le premier cas, il en est de l'esprit sur la voyelle, comme de la consonne qui la précède; & l'on voit en effet que l'esprit se transforme en une consonne, ou la consonne en un esprit, dans le passage d'une langue à une autre; le *ή* grec devient *ver* en latin; le *fabulari* latin devient *hablar* en espagnol. On n'a pas d'exemple d'accens transformés en consonnes, ni de consonnes métamorphosées en accens.

Dans le second cas, il est encore bien plus évident que ce qu'indique l'esprit est de même nature que ce dont la consonne est le signe. L'esprit & la consonne ne sont associés que parce que chacun de ces caractères représente une articulation, & l'union des deux signes est alors le symbole de l'union des deux causes d'explosion sur le même son. Ainsi le son *e* de la première syllabe du mot grec *πέω* est articulé comme le même son *e* dans la première syllabe du mot latin *creo*: ce son dans les deux langues est précédé d'une double articulation; ou, si l'on veut, l'explosion de ce son y a deux causes.

Non-seulement les Grecs ont placé l'esprit rude sur des consonnes, ils ont encore introduit dans leur alphabet des caractères représentatifs de l'union de cet esprit avec une consonne, de même qu'ils en ont admis d'autres qui représentent l'union de deux consonnes: ils donnent aux caractères de la première espece le nom de *consonnes aspirées*, *φ*, *χ*, *θ*, & à ceux de la seconde le nom de *consonnes doubles*, *ψ*, *ξ*, *ζ*. Comme les premières sont nommées *aspirées*, parce que l'aspiration leur est commune & semble modifier la première des deux articulations, on pouvoit donner aux dernières la dénomination de *sifflantes*, parce que le sifflement leur est commun & y modifie aussi la première articulation: mais les unes & les autres sont également doubles & se décomposent effectivement de la même manière. De même que *ψ* vaut *σσ*, que *ξ* vaut *σσ*, & que *ζ* vaut *σσ*; ainsi *φ* vaut *πη*, *χ* vaut *κη*, & *θ* vaut *τη*.

Il paroît donc qu'attribuer l'introduction de la lettre *h* dans l'alphabet à la prétendue indolence des copistes, c'est une conjecture hasardée en faveur d'une opinion à laquelle on tient par habitude, ou contre un sentiment dont on n'avoit pas approfondi les preuves, mais dont le fondement se trouve chez les Grecs mêmes à qui l'on prête assez légèrement des vûes tout opposées.

Quoi qu'il en soit, la lettre *h* a dans notre orthographe différens usages qu'il est essentiel d'observer.

I. Lorsqu'elle est seule avant une voyelle dans la même syllabe, elle est aspirée ou muette.

1°. Si elle est aspirée, elle donne au son de la voyelle suivante cette explosion marquée qui vient de l'augmentation de la force expulsive, & alors elle a les mêmes effets que les autres consonnes. Si elle commence le mot, elle empêche l'éliision de la voyelle finale du mot précédent, ou elle en rend muette la consonne finale. Ainsi au lieu de dire avec éliision *funest' hazard* en quatre syllabes, comme *funest' ardeur*, on dit *funest-e-hazard* en cinq syllabes, comme *funest-e-combat*; au contraire, au lieu de dire au pluriel *funeste-s hazards* comme *funeste-s ardeurs*, on prononce sans *s* *funest' hazards*, comme *funeste' combats*.

2°. Si la lettre *h* est muette, elle n'indique aucune explosion pour le son de la voyelle suivante, qui reste dans l'état naturel de simple émission de la voix; dans ce cas, *h* n'a pas plus d'influence sur la prononciation que si elle n'étoit point écrite: ce n'est alors qu'une lettre purement étymologique, que l'on conserve comme une trace du mot radical où elle se trouvoit, plutôt que comme le signe d'un élément réel du mot où elle est employée; & si elle

commence le mot, la lettre finale du mot précédent, soit voyelle, soit consonne, est réputée suivie immédiatement d'une voyelle. Ainsi au lieu de dire sans élision *titr-e honorable*, comme *titr-e favorable*, on dit *titr' honorable* avec élision, comme *titr' onéreux*: au contraire, au lieu de dire au pluriel *titre' honorables*, comme *titre' favorables*, on dit, en prononçant *s*, *titre-s honorables*, comme *titre-s onéreux*.

Notre distinction de l'*h* aspirée & de l'*h* muette répond à celle de l'esprit rude & de l'esprit doux des Grecs; mais notre manière est plus gauche que celle des Grecs, puisque leurs deux esprits avoient des signes différens, & que nos deux *h* sont indiscernables par la figure.

Il semble qu'il auroit été plus raisonnable de supprimer de notre orthographe tout caractère muet; & celle des Italiens doit par-là même arriver plutôt que la nôtre à son point de perfection, parce qu'ils ont la liberté de supprimer les *h* muettes; *uòmo*, homme; *uòmini*, hommes; *avere*, avoir, &c.

Il feroit du-moins à souhaiter que l'on eût quelques règles générales pour distinguer les mots où l'on aspire *h*, de ceux où elle est muette: mais celles que quelques-uns de nos grammairiens ont imaginées sont trop incertaines, fondées sur des notions trop éloignées des connoissances vulgaires, & sujettes à trop d'exceptions: il est plus court & plus sûr de s'en rapporter à une liste exacte des mots où l'on aspire. C'est le parti qu'a pris M. l'abbé d'Olivet, dans son excellent *Traité de la Prosodie françoise*: le lecteur ne sauroit mieux faire que de consulter cet ouvrage, qui d'ailleurs ne peut être trop lû par ceux qui donnent quelque soin à l'étude de la langue françoise.

II. Lorsque la lettre *h* est précédée d'une consonne dans la même syllabe, elle est ou purement étymologique, ou purement auxiliaire, ou étymologique & auxiliaire tout à-la-fois. Elle est étymologique, si elle entre dans le mot écrit par imitation du mot radical d'où il est dérivé; elle est auxiliaire, si elle sert à changer la prononciation naturelle de la consonne précédente.

Les consonnes après lesquelles nous l'employons en françois sont *c, l, p, r, t*.

1°. Après la consonne *c*, la lettre *h* est purement auxiliaire, lorsqu'avec cette consonne elle devient le type de l'articulation forte dont nous représentons la foible par *j*, & qu'elle n'indique aucune aspiration dans le mot radical: telle est la valeur de *h* dans les mots *chapeau*, *cheval*, *chameau*, *chose*, *chûte*, &c. L'orthographe allemande exprime cette articulation par *sch*, & l'orthographe angloise par *sh*.

Après *c* la lettre *h* est purement étymologique dans plusieurs mots qui nous viennent du grec ou de quelque langue orientale ancienne, parce qu'elle ne sert alors qu'à indiquer que les mots radicaux avoient un *k* aspiré, & que dans le mot dérivé elle laisse au *c* la prononciation naturelle du *k*, comme dans les mots, *Achaïe*, *Chersonèse*, *Chiromancie*, *Chaldée*, *Nabuchodonosor*, *Achab*, que l'on prononce comme s'il y avoit *Akaïe*, *Kersonèse*, *Kiromancie*, *Kaldée*, *Nabukodonosor*, *Akab*.

Plusieurs mots de cette classe étant devenus plus communs que les autres parmi le peuple, se sont insensiblement éloignés de leur prononciation originelle, pour prendre celle du *ch* françois. Les fautes que le peuple commet d'abord par ignorance deviennent enfin usage à force de répétitions, & font loi, même pour les savans. On prononce donc aujourd'hui à la françoise, *archevêque*, *archiepiscopal*; *Achéron* prédominera enfin, quoique l'opéra paroisse encore tenir pour *Akéron*. Dans ces mots la lettre *h* est auxiliaire & étymologique tout à-la-fois.

Dans d'autres mots de même origine, où elle n'étoit qu'étymologique, elle en a été supprimée totale-

ment; ce qui assure la durée de la prononciation originelle & de l'orthographe analogique: tels sont les mots *caractère*, *colere*, *colique*, qui s'écrivoient autrefois *charactere*, *cholere*, *chologique*. Puissè l'usage amener insensiblement la suppression de tant d'autres lettres qui ne servent qu'à défigurer notre orthographe ou à l'embarrasser!

2°. Après la consonne *l* la lettre *h* est purement auxiliaire dans quelques noms propres, où elle donne à *l* la prononciation mouillée; comme dans *Milhaud* (nom de ville), où la lettre *l* se prononce comme dans *billor*.

3°. *H* est tout à-la-fois auxiliaire & étymologique dans *ph*; elle y est étymologique, puisqu'elle indique que le mot vient de l'hébreu ou du grec, & qu'il y a à la racine un *p* avec aspiration, c'est-à-dire un *phé* Ξ , ou un *phi* Φ : mais cette lettre est en même tems auxiliaire, puisqu'elle indique un changement dans la prononciation originelle du *p*, & que *ph* est pour nous un autre symbole de l'articulation déjà désignée par *f*. Ainsi nous prononçons, *Joseph*, *philosophe*, comme s'il y avoit *Joséf*, *filosofè*.

Les Italiens employent tout simplement *f* au lieu de *ph*; en cela ils sont encore plus sages que nous, & n'en sont pas moins bons étymologistes.

4°. Après les consonnes *r* & *t*, la lettre *h* est purement étymologique; elle n'a aucune influence sur la prononciation de la consonne précédente, & elle indique seulement que le mot est tiré d'un mot grec ou hébreu, où cette consonne étoit accompagnée de l'esprit rude, de l'aspiration, comme dans les mots *rhapsodie*, *rhétorique*, *théologie*, *Thomas*. On a retranché cette *h* étymologique de quelques mots, & l'on a bien fait: ainsi l'on écrit, *trésor*, *trône*, sans *h*; & l'orthographe y a gagné un degré de simplification.

Qu'il me soit permis de terminer cet article par une conjecture sur l'origine du nom *ache* que l'on donne à la lettre *h*, au lieu de l'appeler simplement *he* en aspirant l'*e* muet, comme on devoit appeler *be*, *pe*, *de*, *me*, &c. les consonnes *b, p, d, m*, &c.

On distingue dans l'alphabet hébreu quatre lettres gutturales, \aleph , \beth , \daleth , \kaph , *aleph*, *hé*, *kheth*, *ain*, & on les nomme *ahécha* (*Grammaire hébraïque* par M. l'abbé Ladvocat, page 6.). Ce mot factice est évidemment résulté de la somme des quatre gutturales, dont la première est *a*, la seconde *hé*, la troisième *kh* ou *ch*, & la quatrième *a* ou *ha*. Or *ch*, que nous prononçons quelquefois comme dans *Chalcédoine*, nous le prononçons aussi quelquefois comme dans *chanoine*; & en le prononçant ainsi dans le mot factice des gutturales hébraïques, on peut avoir dit de notre *h* que c'étoit une lettre gutturale, une lettre *ahécha*, par contraction une *acha*, & avec une terminaison françoise, une *ache*. Combien d'étymologies reçues qui ne sont pas fondées sur autant de vraisemblance! (*B. E. R. M.*)

* *H*, (*Ecriture*.) Il y a dans l'Ecriture trois sortes d'*h*, l'italienne, la coulée, & la ronde: l'italienne se forme de la partie du milieu de l'*f*, de la première partie de l'*x* pour sa tête, avec la première & la septième partie de l'*o*: la coulée a les mêmes racines, si l'on en excepte sa tête, qui se tire aussi des sixième, septième, huitième, & première parties de l'*o*: la ronde est un assemblage des huitième, première & seconde parties de l'*o*; elle prend son milieu de l'*f*, & la partie inférieure de l'*j* consonne rond; pour son extrémité supérieure, c'est la deuxième partie de la courbe supérieure de la seconde partie de l'*o*. Ces trois *h* se forment toutes du mouvement mixte des doigts & du poignet. Voyez nos Planches d'Ecriture.

HABACUC, (*Théologie.*) l'un des douze petits prophètes dont les prophéties sont contenues dans le canon de l'ancien testament. Voyez PROPHETE & PROPHÉTIE.

Ce nom s'écrit en hébreu par *hheth*, & signifie un luteur; les traducteurs grecs l'appellent *Ambakoum*.

On ne fait point au juste le tems auquel *Habacuc* a vécu; mais comme il prédit la ruine des Juifs par les Chaldéens, on en peut conclure qu'il prophétisoit avant le regne de Sédécias ou vers celui de Manassès. Sa prophétie ne consiste qu'en trois chapitres.

S. Jérôme le confond avec un autre *Habacuc* dont il est fait mention dans le prophète Daniel, & à qui l'on attribue l'histoire de Bel & du dragon contenue dans le livre du même prophète dont il le fait contemporain: mais c'est une erreur que personne n'a suivie. (G)

HABAR, f. f. (*Géogr.*) ancienne ville de Perse aujourd'hui ruinée, sur la route de Sultanie à Kom, dans l'Irac-Agemi; c'est vraisemblablement la même ville qui est nommée *Ebher* ou *Ebcher* dans les cartes de M. de Lisle & d'Oléarius. Long. 67. lat. 36. 12. (D. J.)

* **HABASCON**, f. m. (*Botan.*) racine qui croît en Virginie; elle est de la figure & de la grosseur de nos panais. Les Indiens la mangent. On la dit apéritive. On sent combien cette description est vague.

HABATA, (*Géog.*) province d'Afrique au royaume de Fez, dans la partie occidentale, près du détroit de Gibraltar.

* **HABASE**, f. m. (*Hist. mod.*) c'est le douzième mois de l'année éthiopienne; il a trente jours comme les autres mois: & l'année de cette contrée commençant au 19^e d'Août, le premier jour d'*Habase* est le 18^e de notre mois de Juillet.

HABDALA, f. f. (*Hist. mod.*) cérémonie en usage chez les Juifs pour finir le jour du sabbat, & qui consiste en ce que chacun étant de retour de la prière, ce qui arrive à l'entrée de la nuit, lorsqu'on a pu découvrir quelques étoiles, on allume un flambeau ou une lampe; le chef de famille prend du vin, des épiceries odoriférantes, les benit, les flaire, pour commencer sa semaine par une sensation agréable, & souhaite que tout réussisse heureusement dans la nouvelle semaine où l'on vient d'entrer; ensuite il benit la clarté du feu dont on ne s'est pas encore servi, & songe à commencer à travailler. Le mot *habdala* signifie distinction, & on l'applique à cette cérémonie, pour marquer que le jour du sabbat est fini, & que celui du travail commence. Les Juifs en se saluant ce soir-là ne se disent pas *bon soir*, mais *Dieu vous donne une bonne semaine*. Dictionnaire des Arts. (G)

* **HABÈ**, f. f. (*Hist. mod.*) vêtement des Arabes. C'est ou une casaque toute d'une venue, d'un gros camelot rayé de blanc; ou une grande veste blanche d'une étoffe tissée de poil de chevre & de lin, qui leur descend jusqu'aux talons, & dont les manches tombent sur leurs bras, comme celles de nos moines Bernardins & Bénédictins. La *habe* avec le capuchon est sur-tout à l'usage des Arabes de Barbarie qui demeurent dans les campagnes, où ils vivent sous des tentes, loin des villes dont ils méprisent le séjour & les habitans.

HABEAS CORPUS, (*Jurisprud. d'Angleterre.*) loi commune à tous les sujets anglois, & qui donne à un prisonnier la facilité d'être élargi sous caution.

Pour bien entendre cette loi, il faut savoir que lorsqu'un Anglois est arrêté, à moins que ce ne soit

pour crime digne de mort, il envoie une copie du *mittimus* au chancelier, ou à quelque juge de l'échiquier que ce soit, lequel est obligé, sans déplacer, de lui accorder l'acte nommé *habeas corpus*. Sur la lecture de cet acte, le geolier ou concierge doit amener le prisonnier, & rendre compte des raisons de sa détention au tribunal auquel l'acte est renvoyé. Alors le juge prononce si le prisonnier est dans le cas de pouvoir donner caution ou non; s'il n'est pas dans le cas de la donner, il est renvoyé dans la prison; s'il en a le droit, il est renvoyé sous caution.

C'est un des plus beaux privilèges dont une nation libre puisse jouir; car en conséquence de cet acte, les prisonniers d'état ont le droit de choisir le tribunal où ils veulent être jugés, & d'être élargis sous caution, si on n'allègue point la cause de leur détention, ou qu'on diffère de les juger.

Cette loi nécessaire pour prévenir les emprisonnements arbitraires dont un roi se serviroit pour se rendre absolu, pourroit avoir de fâcheuses suites dans les cas extraordinaires, par exemple dans une conspiration, où l'observation exacte des formalités favoriseroit les mal-intentionnés, & assureroit aux personnes suspectes la facilité d'exécuter leurs mauvais desseins. Il semble donc que dans des cas de cette nature le bien public demande qu'on suspende la loi pour un certain tems; & en effet depuis son établissement, elle l'a été quelquefois en Angleterre.

Elle le fut pour un an en 1722, parce qu'il y avoit des bruits d'une conspiration formée contre le roi Georges I. & contre l'état. Les seigneurs qui opinèrent alors dans la chambre haute pour cette suspension, dirent que quand un acte devenoit contraire au bien public par des circonstances rares & imprévues, il falloit nécessairement le mettre à l'écart pour un certain tems; que dans la République Romaine composée du pouvoir royal, de celui des nobles, & de celui du peuple représenté par le sénat & les tribuns, les consuls n'avoient qu'un pouvoir assez limité; mais qu'au premier bruit d'une conspiration, ces magistrats étoient dès-lors revêtus d'une autorité suprême, pour veiller à la conservation de la république. Cependant d'autres seigneurs attaquèrent la suspension en général, & plus encore la durée, à laquelle ils s'opposèrent par de fortes raisons. Ils soutinrent qu'un tel bill accordoit au roi d'Angleterre un pouvoir aussi grand que l'étoit celui d'un dictateur romain; qu'il faudroit que personne ne fût arrêté, qu'on ne lui nommât le délateur qui l'auroit rendu suspect, afin qu'il parût que la conspiration ne servoit pas de couverture à d'autres sujets de mécontentement; que l'acte *habeas corpus* n'avoit pas encore été suspendu pour plus de six mois; qu'en le suspendant pour un an, on autoriseroit par ce funeste exemple le souverain à en demander la prorogation pour une seconde année ou davantage: au moyen de quoi l'on anéantiroit insensiblement l'acte qui assureroit mieux que tout autre la liberté de la nation.

« Il est vrai, dit à ce sujet l'auteur de l'*Esprit des loix*, que si la puissance législative laisse à l'exécutrice le droit d'emprisonner des citoyens qui pourroient donner caution de leur conduite, il n'y a plus de liberté; mais s'ils ne sont arrêtés que pour répondre sans délai à une accusation que la loi a rendu capitale, alors ils sont réellement libres, puisqu'ils ne sont soumis qu'à la puissance de la loi. Enfin si la puissance législative se croit en danger par quelque conspiration secrète contre l'état, ou quelque intelligence avec les ennemis du dehors, elle peut, pour un tems court & limité, permettre à la puissance exécutive de faire arrêter les citoyens suspects, qui ne perdront leur li-

» berté pour un tems , que pour la conserver pour
» toujours ». (D. J.)

HABELSCHWERDA, (Géog.) ville de Bohême,
au comté de Glatz.

HABERWERTH, (Géog.) jolie ville de Bohême,
sur la Neifs, au comté de Glatz.

HABHAZZIS, f. f. (Hist. nat. Botan.) nom donné
par quelques auteurs à une plante d'Afrique qui pro-
duit sous terre un fruit en petits globules, qui a le
goût d'une amande, & qui est attaché à la racine de
la plante par des petites fibres ou filets. Les Afri-
cains s'en nourrissent, & les Espagnols les appellent
avellana, parce que ce fruit ressemble à des aveli-
nes. On dit que la plante qui la produit est le *trasi*.
Voyez Supplém. de Chambers.

HABILE, (Gramm.) terme adjectif, qui, comme
presque tous les autres, a des acceptions diverses,
selon qu'on l'emploie: il vient évidemment du la-
tin *habilis*, & non pas, comme le prétend Pezron,
du celte *abil*: mais il importe plus de favoir la si-
gnification des mots que leur source.

En général il signifie plus que *capable*, plus qu'*in-
struit*, soit qu'on parle d'un général, ou d'un savant,
ou d'un juge. Un homme peut avoir lu tout ce qu'on
a écrit sur la guerre, & même l'avoir vûe, sans
être *habile* à la faire: il peut être capable de comman-
der; mais pour acquérir le nom d'*habile général*, il
faut qu'il ait commandé plus d'une fois avec succès.

Un juge peut favoir toutes les loix, sans être *ha-
bile* à les appliquer. Le savant peut n'être *habile* ni
à écrire, ni à enseigner. L'*habile* homme est donc
celui qui fait un grand usage de ce qu'il fait. Le *ca-
pable* peut, & l'*habile* exécute.

Ce mot ne convient point aux arts de pur génie;
on ne dit pas un *habile* poète, un *habile* orateur; &
si on le dit quelquefois d'un orateur, c'est lorsqu'il
s'est tiré avec *habileté*, avec dextérité d'un sujet
épineux.

Par exemple, Bossuet ayant à traiter dans l'orai-
son funebre du grand Condé l'article de ses guerres
civiles, dit qu'il y a une pénitence aussi glorieuse
que l'innocence même. Il manie ce morceau *habile-
ment*, & dans le reste il parle avec grandeur.

On dit *habile* historien, c'est-à-dire historien qui
a puisé dans de bonnes sources, qui a comparé les
relations, qui en juge sainement, en un mot qui
s'est donné beaucoup de peine. S'il a encore le don
de narrer avec l'éloquence convenable, il est plus
qu'*habile*, il est grand historien, comme Tite-Live,
de Thou.

Le mot d'*habile* convient aux arts qui tiennent à
la-fois de l'esprit & de la main, comme la Peinture,
la Sculpture. On dit un *habile* peintre, un *habile* scul-
pteur, parce que ces arts supposent un long appren-
tissage; au lieu qu'on est poète presque tout d'un
coup, comme Virgile, Ovide, &c. & qu'on est mê-
me orateur sans avoir beaucoup étudié, ainsi que
plus d'un prédicateur.

Pourquoi dit-on pourtant *habile* prédicateur? c'est
qu'alors on fait plus d'attention à l'art qu'à l'élo-
quence; & ce n'est pas un grand éloge. On ne dit
pas du sublime Bossuet, c'est un *habile* faiseur d'orai-
sons funebres. Un simple joueur d'instrumens est *ha-
bile*; un compositeur doit être plus qu'*habile*, il lui
faut du génie. Le metteur en œuvre travaille adroi-
tement ce que l'homme de goût a dessiné *habilement*.

Dans le style comique, *habile* peut signifier dili-
gent, empressé. Moliere fait dire à M. Loyal:

..... Que chacun soit habile
A vuidier de céans jusqu'au moindre ustensile.

Un *habile* homme dans les affaires est instruit,
prudent, & actif: si l'un de ces trois mérites lui man-
que, il n'est point *habile*.

L'*habile* courtisan emporte un peu plus de blâme
que de louange; il veut dire trop souvent *habile fla-
teur*, il peut aussi ne signifier qu'un homme adroit,
qui n'est ni bas ni méchant. Le renard qui interrogé
par le lion sur l'odeur qui exhale de son palais, lui
répond qu'il est enrhumé, est un courtisan *habile*. Le
renard qui pour se venger de la calomnie du loup,
conseille au vieux lion la peau d'un loup fraîche-
ment écorché, pour réchauffer sa majesté, est plus
qu'*habile* courtisan. C'est en conséquence qu'on dit,
un *habile* fripon, un *habile* scélérat.

Habile, en Jurisprudence, signifie reconnu *capa-
ble* par la loi; & alors *capable* veut dire *ayant droit*,
ou *pouvant avoir droit*. On est *habile* à succéder; les
filles sont quelquefois *habiles* à posséder une pairie;
elles ne sont point *habiles* à succéder à la couronne.

Les particules *a*, *dans*, & *en*, s'emploient avec
ce mot. On dit, *habile* dans un art, *habile* à manier
le ciseau, *habile* en Mathématiques.

On ne s'étendra point ici sur le moral, sur le
danger de vouloir être trop *habile*, ou de faire l'*ha-
bile* homme; sur les risques que court ce qu'on ap-
pelle une *habile* femme, quand elle veut gouverner
les affaires de sa maison sans conseil.

On craint d'enfler ce Dictionnaire d'inutiles dé-
clamations; ceux qui président à ce grand & impor-
tant Ouvrage doivent traiter au long les articles des
Arts & des Sciences qui instruisent le public; &
ceux auxquels ils confient de petits articles de litté-
rature doivent avoir le mérite d'être courts.

HABILETÉ, f. f. (Gramm.) ce mot est à *capacité*
ce qu'*habile* est à *capable*; *habileté* dans une science,
dans un art, dans la conduite.

On exprime une qualité acquise, en disant, *il a*
de l'habileté; on exprime une action en disant, *il a*
conduit cette affaire avec habileté.

HABILEMENT, adv. a les mêmes acceptions; il
travaille, il joue, il enseigne *habilement*; il a surmon-
té *habilement* cette difficulté. Ce n'est guere la peine
d'en dire davantage sur ces petites choses.

HABILITATION, f. f. (Jurisprud.) est l'action
de procurer à quelqu'un l'habileté ou capacité de
faire quelque chose; par exemple le consentement
du pere de famille *habilite* le fils de famille à s'obliger;
l'autorisation du mari *habilite* la femme à con-
trafter; les lettres de naturalité *habilitent* les étran-
gers à posséder en France des offices & bénéfices.
Voyez RÉHABILITATION. (A)

HABILLAGE, f. m. *voyez* HABILLER, (Cuisine,
Pelletier, Potier de terre, &c.)

HABILLÉ, adj. terme de Blason. Il ne se dit que
des figures d'hommes & de femmes couvertes de
leurs habits. On dit aussi un navire d'or *habillé* d'ar-
gent, pour dire, qu'il a ses voiles & ses agrès.
Dictionnaire de Trévoux.

HABILLEMENT, f. m. *voyez* HABIT.

HABILLEMENT, ÉQUIPEMENT, & ARMEMENT
DES TROUPES, (Art milit.) Ces trois dénomena-
tions expriment collectivement les divers effets uni-
formes qui servent à *habiller*, à *équiper*, & à *armer*
les cavaliers, hussards, dragons & soldats. Nous
donnerons ci-après des devis détaillés de ces effets.

Cette opération doit suivre immédiatement celle
des enrôlemens dont nous traiterons dans un arti-
cle particulier; *voyez* LEVÉE DE TROUPES, & pré-
céder celle des exercices, matière approfondie au-
moins dans les préceptes & dans la théorie. *Voyez*
EXERCICE, ÉVOLUTION. Toutes trois par un
concours mutuel tendent à l'amélioration de la po-
lice, de l'art, & du mécanisme de la guerre.

Dans notre ancienne institution militaire, pres-
que tous les corps étoient livrés à une routine arbi-
traire qui se plioit aux caprices des colonels, & per-
pétuoit les défauts & les abus. Un ministre

chéri de tout le militaire, animé d'un zèle ardent pour la perfection du service, aperçut le désordre, & s'appliqua à y remédier. Occupé des plus grands objets, M. le comte d'Argenson ne dédaigna pas de descendre aux moindres détails : on essaya des changemens, on multiplia les épreuves ; un plan de réforme, fruit des méditations d'illustres guerriers, fut arrêté ; & enfin la qualité, l'espèce, la quantité, la forme & les proportions de chaque partie d'*habillement*, d'*équipement* & d'*armement*, furent sous son ministère, successivement déterminées par plusieurs ordonnances & réglemens que nous ne ferons ici que rapprocher & résumer. Les colonels, commandans & majors des corps, ne doivent y permettre aucune altération ni changement, à peine de répondre des contraventions.

Lorsque le roi ordonne la levée d'un régiment, Sa Majesté pourvoit, pour cette première fois, par un traitement particulier accordé aux capitaines, à la dépense de l'*habillement*, de l'*équipement*, & de l'*armement* à neuf de chaque troupe.

Et pour assurer d'une manière stable & uniforme l'entretien de toutes les parties qui en dépendent, elle a réglé qu'elles ne seroient plus renouvelées en totalité, mais seulement par tiers, par quart, ou suivant la partie jugée nécessaire par les inspecteurs généraux de ses troupes ; disposition nouvelle par laquelle on a judicieusement sacrifié l'agrément du coup d'œil à l'utilité.

Au moyen du traitement que le roi fait à ses troupes, tant de cavalerie que d'infanterie, soit à titre de solde pour les unes & les autres, soit à titre d'ustensile ou d'écus de campagne pour celles de cavalerie, les cavaliers, hussards & dragons sont obligés de s'entretenir en tout tems de linge, de culottes, bas & fouliers, d'entretenir leurs chevaux de ferrage, de conserver leurs armes nettes, & d'y faire les menues réparations, en sorte qu'elles soient toujours en bon état ; & les soldats de s'entretenir de linge, de chaussure, & de tenir également leurs armes propres & en bon état.

Outre ce traitement, le roi fait payer tant en paix qu'en guerre, vingt deniers par jour pour chaque sergent, & dix deniers pour chaque brigadier, cavalier, hussard, dragon & soldat, pour composer une masse toujours complète, sans avoir égard aux hommes qui peuvent manquer dans les compagnies.

Cette masse est spécialement affectée aux dépenses principales & accessoires du renouvellement & de l'entretien de l'*habillement*, de l'*équipement*, & de l'*armement* des troupes. Le fonds en demeure entre les mains des trésoriers militaires, qui en donnent leurs reconnoissances aux majors ou autres officiers chargés du détail des corps, en deux billets comptables ; l'un à titre de grosse masse sur le pié de douze deniers par sergent, & de six deniers par brigadier, cavalier, hussard, dragon & soldat ; l'autre à titre de petite masse pour les huit deniers restans par sergent, & les quatre deniers par chacun des autres. Les fonds de la masse sont remis, sur la main-levée des inspecteurs généraux, aux entrepreneurs des fournitures d'*habillement*, d'*équipement*, & d'*armement* de chaque corps.

A l'égard des régimens d'infanterie étrangère qui sont au service du roi, & qui jouissent de traitemens différens des troupes nationales, il a été réglé une retenue de trois livres par homme sur le pié complet par mois, à titre de masse, sur la paye de paix de chaque compagnie, & de quatre livres dix sols sur la paye de guerre, dont l'emploi est affecté aux *habillement*, *équipement*, *armement*, & à la petite monture de ces régimens. La petite monture n'est autre chose que le linge & la chaussure dont

nous avons dit que le soldat est obligé de s'entretenir sur sa solde. Pour prévenir les inconvéniens & le danger de sa négligence sur cet article qui intéresse essentiellement sa santé, on a établi une retenue journalière sur sa paye, dont le fonds reste entre les mains de l'officier major de chaque corps. Il en fait manuellement la distribution tous les trois mois, après avoir examiné si toutes les parties de l'équipage militaire ou privé du soldat sont complètes & en bon état. Le décompte des cinq écus de campagne de la cavalerie, se fait avec la même attention en cinq payemens égaux, dans les mois de Juin, Juillet, Août, Septembre & Octobre de chaque campagne. La retenue est réglée à un sou par jour sur la solde des cavaliers, hussards & dragons, & à six deniers sur celle du soldat ; dans la pratique elle est pour l'ordinaire de deux sous pour la cavalerie, & d'un sou pour l'infanterie. Mais il ne suffit pas d'envisager ces objets sous un point de vue général ; passons au détail des parties d'*habillement*, d'*équipement* & d'*armement*. La connexité & la dépendance réciproque de ces trois branches importantes de l'économie militaire, permettent de les associer sous un même article.

Habillement. L'*habillement* du cavalier est composé d'un justaucorps de drap de Lodeve ou de Berry, doublé de serge ou d'autre étoffe de laine ; d'une veste de peau de buffle, nommée *le buffle* ; d'un sarrau de toile pour panser les chevaux ; d'une culotte de peau à double ceinture, d'une seconde culotte de panne rouge, d'un chapeau de laine bordé d'un galon d'argent, & d'un manteau de drap fabriqué à deux envers.

Celui du hussard, d'une pelisse, d'une veste & d'une culotte à la hongroise, de drap bleu céleste, la pelisse doublée de peau en laine de mouton blanc ; d'une culotte de peau, d'un bonnet ou schakos de feutre blanc ou rouge, & d'un manteau de drap bleu de roi.

Celui du dragon, d'un justaucorps & d'une veste de drap doublés d'étoffe de laine, d'un sarrau de toile, d'une culotte de peau, d'une seconde culotte de panne, d'un chapeau bordé en argent, & d'un manteau.

Et celui du soldat, d'un justaucorps de drap doublé d'étoffe de laine, d'une veste de tricot ou d'autre étoffe équivalente aussi doublée, d'une culotte de même étoffe sans doublure, d'un caleçon de toile pour tenir lieu de doublure, & d'un chapeau bordé d'or ou d'argent faux. Les chapeaux des milices de terre sont bordés en poil de chevre blanc ; ceux des soldats garde-côtes en laine blanche, les bords ayant seize à dix-sept lignes de large.

Les justaucorps sont coupés sur des patrons de trois tailles, grande, moyenne & petite. Ceux de la moyenne doivent avoir trois piés quatre pouces six lignes de hauteur par-devant, & trois piés trois pouces six lignes par-derrière ; ceux de la grande taille un pouce & demi de plus ; ceux de la petite un pouce & demi de moins, & les largeurs proportionnées. Les buffles & vestes doivent être plus courtes de huit à neuf pouces que les justaucorps.

Les paremens des manches sont ronds, de six pouces de haut & de dix-huit pouces de tour ; les pattes sans poches, les poches placées dans les plis de l'habit. Celui du cavalier est garni de deux épaulettes ; celui du dragon d'une seule placée sur l'épaule gauche. Les quantités d'étoffes qui doivent entrer dans chaque partie d'*habillement*, sont déterminées par les ordonnances qu'on peut consulter.

Les brigadiers & carabiniers dans la cavalerie & dans les dragons à cheval, & les sergens, caporaux & anspessades dans les dragons à pié & dans l'infanterie, sont distingués par des galons d'or, d'argent

ou de laine, diversement attachés sur les paremens des manches. Ces marques distinctives sont nécessaires dans les divers détails du service, & sur-tout pour l'accord & la régularité dans l'ordonnance des escadrons & des bataillons. Les tambours des régimens royaux sont *habillés* à la livrée du Roi; ceux des régimens de gentilshommes à la livrée des colonels.

Les chapeaux doivent être fabriqués de laines d'agneaux, & exactement feutrés; ceux de la cavalerie du poids de treize, quatorze & quinze onces, petits, moyens & grands; ceux des dragons de douze, treize & quatorze onces; & ceux de l'infanterie de dix, onze & douze onces; tous d'environ quatre pouces de hauteur de forme, à peine de confiscation & d'amende contre les fabriquans & entrepreneurs, en cas de contravention.

Lorsque les cavaliers, hussards, dragons ou soldats d'une compagnie ne se trouvent pas *habillés*, *équipés* & *armés*, suivant le prescrit des ordonnances, l'inspecteur général ou le commissaire des guerres chargé de la police du corps, ordonnent la retenue des appointemens du capitaine, jusqu'à ce que sa troupe ait été mise de tout point en bon état.

Et lorsqu'après six ans de service ils reçoivent leurs congés absolus dans l'ordre de leur ancienneté, ils emportent de droit leur habit, linge & chapeau; mais le capitaine a l'option de leur laisser l'habit, ou de leur donner à chacun quinze livres comptant, en les renvoyant avec la veste, le linge & le chapeau.

Equipement. L'*équipement* du cavalier est composé d'une cartouche à douze coups, d'une bandouliere de buffle, d'un ceinturon aussi de buffle à deux pendans, de bottes molles, guêtres & souliers, d'une besace de toile de coutil, de chemises, col noir & bonnet, de gants, cordon de fabre & coquarde.

Celui du hussard, d'une cartouche à vingt coups, d'une bandouliere, d'un ceinturon & de bottes molles à la hongroise, d'une écharpe & d'un fabre-rache rouges, d'une besace, de chemises, col noir, bonnet, gants & cordon de fabre.

Celui du dragon, d'une demi-giberne à trente coups, d'une bandouliere, d'un ceinturon à un pendan, de bottines, guêtres & souliers, d'une besace, de chemises, col, bonnet, gants, cordon de fabre & coquarde.

Et celui du fantassin, d'une demi-giberne à trente coups, d'une bandouliere, d'un ceinturon en couteau de chasse, d'un havresac de coutil, de chemises, col, bonnet, guêtres, souliers & coquarde. Le grenadier a une giberne & un ceinturon à deux pendans.

Tout ce qui compose l'équipage du soldat, étant d'un usage indispensable & de nécessité physique, on doit avoir grande attention à ce qu'il soit exactement complet: mais on ne doit pas en donner moins à empêcher qu'il ne se charge de nippes & d'effets superflus, qui dans les marches accablent par leur poids les hommes & les chevaux, en même-tems qu'ils amollissent le soldat dans le repos: « on peut » savoir que jamais on n'a prétendu rendre la discipline & la vigueur à une armée, qu'en bannissant le luxe relatif; que les soldats & les subalternes ont leur luxe ainsi que les autres ».

La visite des besaces & havresacs fait partie des devoirs des maréchaux des logis dans la cavalerie, & des sergens dans l'infanterie, sous l'autorité des officiers respectifs. Cet objet pour être moins relevé, n'en est pas moins important, & ne seroit pas indigne de l'attention des officiers supérieurs; mais loin de s'y abaisser, eux-mêmes ne tombent que

trop souvent dans l'excès à cet égard, par la quantité & la vaine somptuosité de leurs équipages de guerre. La nation ne peut se dissimuler le besoin qu'elle a d'exemples d'austérité & de simplicité en ce genre.

Nous ne rappellerons pas ici ce que nous avons dit ailleurs de plusieurs menus effets & ustensiles dont la cartouche, la giberne & la demi-giberne doivent être garnies (*voyez GIBERNE*), non plus que ce qui a trait à l'*équipement* des chevaux de la cavalerie. *Voyez les institutions militaires de M. de la Porterie.*

Armement. L'*armement* du cavalier est composé d'un mousqueton, de deux pistolets & d'un fabre, avec un plastron & une calotte.

Celui du hussard, d'un mousqueton, de deux pistolets & d'un fabre.

Celui du dragon, d'un fusil avec la bayonnette à douille, d'un pistolet & d'un fabre.

Et celui du fantassin, d'un fusil avec la bayonnette, & d'une épée, excepté le grenadier qui porte un fabre au lieu d'épée. *Voyez GRENADIER.*

La longueur du mousqueton est de trois piés six pouces six lignes, le canon ayant deux piés quatre pouces.

Celle du fusil, de quatre piés dix pouces, le canon ayant trois piés huit pouces depuis la lumière jusqu'à l'extrémité.

Celle du pistolet monté, de seize pouces.

Le calibre des mousquetons, fusils & pistolets, est réglé à une balle de dix-huit à la livre.

La bayonnette à dix-huit pouces de longueur, la douille comprise.

Le fabre est la principale arme de la cavalerie; comme l'est pour l'infanterie le fusil armé de sa bayonnette.

Le fabre de la cavalerie & des dragons est monté à poignée de cuivre à double branche, la lame à dos, de trente-trois pouces de longueur.

Celui des hussards courbé, à monture de cuivre, la poignée couverte de cuir bouilli crenelé, la lame à dos, de trente-cinq pouces de longueur, & de quatorze lignes de large.

Celui du grenadier aussi courbé, à poignée & monture de cuivre, la lame à dos, de trente-un pouces de long.

L'épée à monture de cuivre, la lame à dos, de vingt-six pouces de longueur.

Le sentiment de plusieurs bons officiers de nos jours, étoit qu'on supprimât l'épée du fantassin, comme superflue au moyen de la bayonnette, & incommode dans une action. Pour bonnes considérations sans doute, on a adopté le parti contraire; mais en même tems on a dépouillé cette arme de ce qui la rendoit embarrassante. La monture est unie, à demi-coquille, & la lame courte & forte: c'étoit ainsi que la portoient les Romains, nos modèles & nos maîtres dans la science des armes.

Chaque chambrée doit être pourvue, paix ou guerre, d'une tente, d'une marmite, d'une gamelle & d'un barril ou bidon; & chaque compagnie de cavalerie & de dragons, en guerre, de sacs à fourrages & de hachoirs.

Les dragons à cheval portent au lieu du second pistolet, une hache, une pelle, ou autre outil propre à remuer la terre & à ouvrir des passages.

Dans chaque compagnie de dragons à pié de soixante hommes, il y a vingt outils, dont huit grosses haches, quatre pelles, quatre pioches, & quatre serpes.

Il doit y en avoir dix dans chaque compagnie d'infanterie de quarante hommes, dont trois pelles, trois pioches, deux haches & deux serpes.

Dans les compagnies de grenadiers, dix grenadiers

diers portent de grosses haches, tous les autres des haches à marteaux, avec des pelles & pioches.

Les outils sont enfermés dans des étuis de cuir ; il seroit à désirer que l'on fournît aussi des sacs de toile pour les marmites & gamelles.

Milices. Il n'y a point de masse établie pour l'habillement & l'armement des milices. Le Roi y pourvoit directement en faisant verser de ses magasins & arsenaux & répartir dans les provinces, les parties nécessaires à chaque bataillon.

L'équipement des soldats de milice est fourni par les paroisses pour lesquelles ils servent, & composé pour chacun d'une veste & d'une culotte, d'un chapeau, d'une paire de guêtres & d'une paire de souliers, de deux chemises, un col noir & un havresac.

Officiers. L'habillement des officiers doit être en tout semblable à celui du soldat, excepté que les étoffes sont d'une qualité supérieure. Leurs manteaux ou redingottes doivent être aussi des couleurs affectées à chaque régiment. Il est expressément défendu aux officiers de porter, étant à leurs corps, d'autre habit que l'uniforme, comme le plus décent & le plus convenable pour les faire reconnoître & respecter du soldat ; comme aussi d'y faire des changemens, ni d'y ajouter aucuns ornemens superflus, sous peine d'interdiction.

L'armement des officiers est composé pour la cavalerie de deux pistolets, d'une épée à monture de cuivre doré, la lame à dos de trente-un pouces de long, & d'une cuirasse.

Pour les hussards, de deux pistolets & d'un fabre courbé, la monture de cuivre doré, la lame pareille à celle des hussards.

Pour les dragons, d'un fusil avec la bayonnette, de deux pistolets, & d'une épée semblable à celles de la cavalerie, avec une gibbeciere garnie de six cartouches.

Et pour l'infanterie, d'un espton & d'une épée.

Les officiers & les sergens de grenadiers sont armés de fusils & bayonnettes avec la gibbeciere ; les sergens des compagnies de fusiliers, de halberdes & d'épées.

Le haussecol n'est ni arme, ni armure : il est seulement la marque du service actuel des officiers d'infanterie, ainsi que le sont les bottes & les bottines, du service actuel des officiers de cavalerie & de dragons.

On a souvent proposé de faire armer tous les officiers & sergens d'infanterie, comme le soldat : c'étoit bien aussi le sentiment de M. le maréchal de Puysegur, qui doit être d'un grand poids dans cette matière. Ce qui forme un puissant préjugé en faveur de cette méthode, c'est qu'encore qu'elle soit proférée par les ordonnances, la pratique ordinaire des officiers dans une action, est d'abandonner l'espton, & de saisir un fusil armé de sa bayonnette. Voici une nouvelle autorité : « Le fusil avec sa bayonnette, dit un auteur accrédité, étant tout-à-la-fois arme à feu & halberde, pourquoi les sergens & officiers n'en portent-ils pas ? Pourquoi se prive-t-on ainsi de cinq armes par compagnie, qui seroient portées par ce qu'il y a de meilleur ? »

Nous avons dit que le soldat doit entretenir son armure, & y faire les menues réparations dont elle a besoin : il faut l'obliger aussi à la tenir dans la plus grande propreté. « Les Romains avoient fort à cœur cette propreté dans leurs soldats ; ils les forçoient à nettoyer & à fourbir souvent leurs cuirasses, leurs casques & leurs lances, persuadés que l'éclat des armes imposoit beaucoup à l'ennemi ».

Nous ne parlerons pas ici des uniformes des officiers généraux, de ceux des états-majors des armées, des aides-de-camp, des commissaires des guer-

res, des chirurgiens militaires, & d'autres établis par divers réglemens auxquels nous renvoyons. On s'étonne qu'il n'en ait pas encore été déterminé un pour les officiers des états-majors des places de guerre, qui puisse en toute occasion les faire reconnoître dans les fonctions importantes & purement militaires dont ils sont chargés.

Il est défendu à tous sujets, autres que les militaires, de porter aucun habit uniforme des troupes ; à tous marchands d'en acheter & exposer en vente, même d'en garder dans leurs magasins, à peine de confiscation & de deux cents livres d'amende ; & à tous cavaliers, hussards, dragons & soldats, de vendre leurs habits, armes ou autres effets uniformes, sous peine des galères perpétuelles.

Les officiers même ne peuvent vendre les armes de leurs compagnies, à peine de cassation ; ni les armuriers ou autres, les acheter, à peine de confiscation & de cinq cents livres d'amende. Les armes de réforme sont déposées dans les arsenaux du Roi, & Sa Majesté, sur l'estimation qui en est faite, pourvoit au dédommagement des capitaines.

Ils doivent faire retirer des hôpitaux les habillemens, armemens, effets & argent des soldats décédés, dans l'an & jour de la date du décès ; ce tems passé, ils demeurent au profit des entrepreneurs des hôpitaux.

Aucun officier ne doit habiller ses valets de l'uniforme du soldat, à peine contre l'officier de cassation, & contre les valets, d'être punis comme passevolans.

M. le maréchal de Saxe, dont la mémoire est à jamais consacrée dans nos fastes militaires, avoit suggéré plusieurs changemens avantageux dans l'habillement de nos troupes ; mais ses idées sur cet article, toutes lumineuses & salutaires qu'elles sont, paroissent à beaucoup d'égards trop éloignées de nos mœurs, & peut-être de nos préjugés. Nos yeux seroient blessés de l'aspect d'un bataillon chaussé de sandales semelées de bois, & de soldats en vestes, couverts de manteaux à la turque, avec des capuchons & des perruques de peau d'agneau. D'ailleurs seroit-il bien aisé de soumettre à cet accoutrement sauvage l'esprit vain du soldat françois jaloux de parure, & qui pour l'ordinaire a autant d'amour propre que de bravoure ?

Nous pensons qu'on peut se fixer à ce qui est établi par rapport à l'habillement de nos troupes, surtout si les commandans des corps portent leur attention comme ils le doivent, à empêcher toute manœuvre contraire au bien du service dans cette partie, soit de la part des entrepreneurs toujours avides, soit de celle des officiers députés des corps, qui ne sont pas tous également inaccessibles à la séduction. Cet habillement, dans sa bisferrerie même, est approprié aux usages & au caractère de la nation ; & cette conformité est une raison de préférence, parce qu'en matière de goût & d'opinion, la volonté générale doit être consultée.

Les proportions réglées à trois hauteurs & largeurs, fournissent à toutes les tailles des justaucorps & des vestes amples & aisés. Nous voudrions que les culottes fussent plus hautes & plus profondes, afin de laisser plus de liberté aux mouvemens du soldat dans les exercices qui appartiennent à la gymnastique ; même qu'elles fussent garnies de ceintures très-larges, capables de garantir les reins contre l'humidité, lorsque le soldat est couché. Rien ne doit être négligé de ce qui tend à perfectionner les formes pour la plus grande commodité du service, & à conserver des hommes d'une espèce si précieuse, sur-tout dans ce siècle belliqueux, & dans le déclin malheureusement trop sensible de notre population. Peut-être seroit-il plus avantageux encore

de fournir au soldat des culottes de peau au lieu d'étoffe.

Il doit avoir deux paires de guêtres de toile, l'une blanche pour les revues & les parades, l'autre noire pour les marches & le service ordinaire.

On a proposé de substituer aux havresacs de toile, ceux de peaux de chien ou de chevre garnies de poil, tels qu'ils sont en usage dans les troupes étrangères; ils ont la propriété de garantir les effets du soldat contre la pluie & l'humidité; & cet avantage est sans doute bien desirable. On souhaiteroit aussi des outres de peau de bouc au lieu de barril, pour mettre la boisson du soldat.

Les besaces des cavaliers, huffards & dragons, sont faites en forme de porte-manteau, longues de l'épaisseur d'un cheval, & d'une grandeur déterminée sur la quantité de nippes, d'effets, ustensiles & denrées qu'elles doivent renfermer.

La chaussure & la coëffure des troupes sont deux points dignes de la plus grande attention, parce que la santé du soldat, conséquemment le complet des régimens & la force des armées, en dépendent essentiellement.

Les sandales ou galoches à semelles de cuir fort garnies de clous, ne sont point une nouveauté dans nos troupes. Beaucoup de vieux soldats éclairés par une longue expérience, en font leur chaussure ordinaire dans les mauvais tems. On a imaginé depuis peu pour nos troupes employées en Canada, des souliers ferrés à doubles semelles fortes, garnis de clous rivés entre deux cuirs, qui résistent long-tems aux plus rudes épreuves, & préservent le pié de toute humidité; il seroit à désirer que l'usage en fût rendu général pendant l'hiver & dans les marches difficiles; mais la vanité françoise révoltée ne manquera pas de proscrire encore cette salutaire invention.

Le maréchal de Saxe relève avec raison l'incommodité & le danger de la coëffure de nos soldats. « Je voudrois, dit-il, au lieu de chapeaux, des casques à la romaine; ils ne pesent pas plus, ne sont point du tout incommodes, garantissent du coup de fabre, & sont un très-bel ornement ». Il ajoute plus bas: « Les casques sont un si bel ornement, qu'il n'y en a point qui lui soit comparable ».

Le régiment de hullans que ce général commandoit en France, étoit ainsi & très-bien coëffé: en effet, le casque donne au soldat un air de guerre que le chapeau ne pourra jamais lui prêter, quelque effort que l'on fasse pour lui donner de la grace par la maniere de le retaper.

Nous avons observé que les habits sont coupés sur des patrons de trois hauteurs & largeurs. Lorsque le tems & les lieux le permettent, la coupe se fait sur la taille des cavaliers, dragons & soldats; ce qui est toujours plus expédient. Si l'on n'en a pas l'aissance, la distribution partielle des justaucorps, vestes & culottes se fait d'un tiers de la grande taille, & de deux tiers de la moyenne pour la cavalerie, les dragons & les compagnies de grenadiers où les hommes sont ordinairement de haute stature & bien traversés; & pour l'infanterie, de moitié de la moyenne taille, d'un quart de la grande, & d'un quart de la petite.

Le Roi, comme nous l'avons dit, fournit de ses magasins & arsenaux, l'habillement & l'armement aux bataillons de milice; c'est l'usage, voici l'abus. L'officier qui n'attache pas plus de gloire qu'il n'a d'intérêt à la conservation de ces effets, n'y donne qu'une médiocre attention. Les armes déperissent, l'habit s'use, & le soldat mal armé reste mal propre & mal vêtu. Un inspecteur arrive, on exagere encore à ses yeux les besoins de la troupe; il ordonne des radoubs aux armes, des réparations à

l'habillement, & la dépense toujours enflée tombe à la charge du Roi, qui bien-tôt après, est obligé de faire remplacer le tout à neuf.

Les visites des commissaires des guerres ne sont que des palliatifs contre le mal. Le spécifique seroit de charger les capitaines de milice, de l'entretien de l'habillement, de l'équipement & de l'armement de leurs compagnies, en leur accordant un traitement particulier affecté à cet objet, ou un fonds de masse sur le pié de celui des troupes réglées, pour les tems d'assemblée des bataillons de milice: le bien du service exige, l'humanité même sollicite ce changement; & nous l'espérons du zèle des ministres, malgré le jeu intéressé des ressorts secrets qui s'y opposent.

Il suffit d'avoir expliqué les réglemens généraux sur l'habillement, l'équipement & l'armement des troupes. Les bornes que nous nous prescrivons dans cet article ne nous permettent pas de parler des cas d'exception résultans soit de l'institution primitive, soit de la nature du service de quelques corps. Le détail des différences d'uniformes des régimens n'entre pas non plus dans notre plan; on les distingue soit par la diversité des couleurs de l'habillement ou de quelques-unes de ses parties; soit par la forme des pattes de poches, par le nombre, la couleur, le mélange ou l'arrangement des boutons; soit enfin par la couleur des galons de paremens & des bords de chapeaux.

En général, la cavalerie est habillée de drap bleu, rouge, ou gris piqué de bleu, avec paremens & revers jusqu'à la taille en demi-écarlate.

Les dragons de drap bleu, rouge-garence ou en vermillon.

L'infanterie de drap gris-blanc, bleu, ou rouge. Toutes les milices, soit de terre, soit garde-côtes, en drap gris-blanc.

Il seroit sans doute bien utile que chaque arme fût distinguée par sa couleur exclusive; la cavalerie par le bleu, les dragons par le rouge, & l'infanterie par le gris-blanc, sans mélange de couleurs de l'un des corps à l'autre. L'attachement de quelques régimens aux anciens usages, ou à quelques antiques prérogatives, ne doit pas balancer les avantages sensibles qui résulteroient d'un tel régleme, ni empêcher l'établissement invariable de l'uniformité respectueuse, si essentiellement nécessaire dans toutes les parties du genre militaire. (Article de M. DORIVAL le cadet.)

* HABILLER, v. act. & pas. (Gramm.) on dit habiller quelqu'un, habiller un régiment, & s'habiller. Le velours habille bien. Ce peintre fait habiller élégamment sa figure. Habiller un auteur étranger à la françoise. Habiller a dans les Arts des acceptions fort différentes. Habiller un animal en Cuisine, c'est le dépouiller de sa peau, si c'est un quadrupède; le plumer, évacuer, piquer, si c'est un oiseau; le laver, le vider, le préparer à être cuit, si c'est un poisson. Chez les Cardeurs, habiller une carde, c'est la monter ou la faire: pour cet effet, on a un instrument appelé le panteur, sur lequel est accroché la peau à des pointes renversées & placées de distance en distance. Voyez l'article PANTEUR. Les deux bouts de la peau sont tirés chacun par une corde qui va s'entortiller à la branche du maître-brin du panteur. Cette peau ainsi disposée est percée de trous. C'est dans cette dernière opération que consiste tout l'art du faiseur de cardes. Voyez l'article CARDE. On ne se sert ni de règle ni de compas; l'œil seul dirige la main qui pique d'une vitesse incroyable, laissant entre les trous des intervalles toujours égaux, & faisant les rangées de trous exactement droites & parallèles. L'instrument à percer s'appelle la fourchette; il fait deux trous à-la-

fois : ensuite on fiche les pointes ; on les *habille* tantôt en passant la pierre sur les pointes & la tirant de gauche à droite & de droite à gauche , afin de les renverser toutes également & du même côté , tantôt en poussant la pierre droit devant soi , & la retirant dans la même direction , pour abattre le tranchant des pointes , tantôt en les redressant avec l'instrument appelé le *dresser* , les refendant , &c. ces manœuvres se réiterent jusqu'à ce que la carde soit distribuée en allées bien compassées , les pointes également renversées , & le tranchant parfaitement usé. Pour en venir à l'*habillage* , tout étant préparé , c'est-à-dire la matière des pointes coupée & pliée au premier doublet , mise en petits paquets ou tas contigus sur le plateau , & pliée au second doublet arrêté sur le milieu du plateau par un support de bois élevé d'environ un pouce ; le plateau est fixé sur un bloc ; l'habilleur est devant un autre bloc couvert d'un patron de la longueur du feuillet qui sert de contrepoids , quand on passe la pierre. On finit par monter le feuillet sur un bois ou fust à manche & à rebord du même côté. C'est la dernière main de la carde.

HABILLER, en *Jardinage*, c'est avant que de planter les jeunes arbres, les couper de huit ou neuf piés de haut, & visiter leurs racines pour les raccourcir modérément ; il faut ôter toutes celles qui sont brisées, & couper les autres en pié de biche par-dessous, eû égard à la situation où doit être planté l'arbre. N'*habillez* pas si court, ou n'étronçonnez point, & n'ôtez point le chevelu à-moins qu'il ne soit rompu. C'est une erreur de croire qu'il soit inutile ; il sert beaucoup à la reprise des jeunes plants.

On laissera aux arbres sauvages une tige de six à sept piés hors de terre. Les arbres fruitiers de haute tige seront rafraîchis dans leur tête, à laquelle on laissera trois ou quatre branches chacune de la longueur de dix à douze pouces ; ce qui forme sa rondeur dès la première année.

Les buissons ou nains seront coupés à sept à huit pouces au-dessus de la greffe qu'il faut laisser découverte, c'est-à-dire sans y mettre de terre, mais qu'on enduira de cire ou de mastic.

On prétend qu'il ne faut laisser qu'un seul étage de racines à un arbre, & choisir toujours les plus jeunes & les plus rougeâtres ; les autres étant inutiles. *Voyez* RACINES.

Les arbres levés en motte sont exemts d'être ravalés ; ils conservent leur tête & une partie de leur ramage. *Voyez* LEVER.

HABILLER UNE PEAU, terme de *Marchand Pelle-tier*, c'est la préparer à être employée aux différens ouvrages de Pelleterie. *Voyez* PELLETIER.

HABILLER UN CUIR, terme de *Tannerie*, c'est lui donner la première préparation pour le mettre au tan. *Voyez* TANNER.

Celui qui *habille* les peaux s'appelle l'*habilleur*. Ce terme est fort en usage chez les Pelletiers ; en général il signifie dans les ateliers la personne qui prépare les différentes matières, denrées, ou marchandises où le terme *habiller* peut avoir lieu.

HABILLER, en terme de *Potier*, c'est l'action d'ajouter une oreille, un manche, un pié, au corps d'une pièce ; ce qui se fait en déchiquetant la pièce de plusieurs coups, pour y insérer l'une des parties que nous venons de nommer.

On *habille* encore du chanvre, en le passant par le seran. *Voyez* l'article CHANVRE.

* **HABILLOT**, f. m. (*Commerce de bois*) espèce de morceau de bois qui sert sur les trains à accoupler les coupons ; il fait le même effet que le garot. *Voyez* l'article TRAIN.

Tome VIII.

HABIT, f. m. (*Modes*.) j'entends ici par *habit* tout ce qui sert à couvrir le corps.

Il n'est pas possible de donner au lecteur la connoissance de tant d'*habits* différens dont les hommes ont fait usage, pour couvrir leur nudité & pour se mettre à l'abri de la rigueur des hivers : notre curiosité seroit même peu satisfaite, si nous pouvions pénétrer dans les tems reculés des premiers siècles ; nous y verrions sans doute les hommes tout nus, ou couverts les uns de feuillages, d'écorce d'arbres, & les autres de la peau de quelques bêtes féroces.

Je voudrois seulement connoître la forme des *habits* des Grecs, lorsqu'ils étoient les peuples les plus polis de la terre ; mais à-peine favons-nous les noms de quelques-uns. Nous sommes beaucoup mieux instruits des *habits* des Romains ; & comme tout ce qui concerne ce peuple nous intéresse, nous en ferons un article séparé. Ceux des hommes qui ont été consacrés par la religion méritent aussi par ce motif quelques-uns de nos regards, outre qu'ils ont moins changé de mode : c'est pourquoi nous en dirons un mot. Ainsi *voyez* HABIT ECCLÉSIASTIQUE, & HABIT RELIGIEUX.

Pour ce qui concerne les vêtemens de ce grand nombre de peuples qui changerent la face du monde, en chassant les Romains des pays dont ils s'étoient rendus maîtres, nous n'en avons aucune idée, & nous ne devons pas le regretter.

Quant à ce qui nous regarde en particulier, l'inconstance naturelle à notre nation a produit tant de variété dans la forme de ses *habits*, qu'il seroit impossible d'en suivre le fil. Nous remarquerons seulement en général, que l'*habit* long étoit autrefois celui des nobles, & qu'ils ne portoient l'*habit* court qu'à l'armée & à la campagne : l'ornement principal de l'un & de l'autre consistoit à être bordé de martre zibeline, d'hermine, ou de vair. On s'avisa sous Charles V. d'armer les *habits*, je veux dire de les chamarrer depuis le haut jusqu'en bas de toutes les pièces de son écu ; cette mascarade dura cent ans. Louis XI. bannit l'*habit* long ; Louis XII. le reprit ; on le quitta sous François I. Un des goûts de ce prince fut de taillader son pourpoint, & tous les gentilshommes suivirent son exemple. Henri II. portoit un jupon pour haut-de-chausses, & un petit manteau qui n'alloit qu'à la ceinture. Les fils s'habillèrent comme le pere. Enfin depuis Henri IV. nos *habits* ont si souvent changé de face, qu'il seroit ridicule d'entrer dans ce détail ennuyeux. Mais on ne pensera pas de même des réflexions qu'a fait sur cette matière l'illustre écrivain de l'*Histoire naturelle de l'homme*, & je me flatte qu'on fera bien aisé de les retrouver ici.

« La variété dans la manière de se vêtir, dit M. de Buffon, est aussi grande que la diversité des nations ; & ce qu'il y a de singulier, c'est que de toutes les espèces de vêtemens nous avons choisi l'une des plus incommodes, & que notre manière, quoique généralement imitée par tous les peuples de l'Europe, est en même tems de toutes les manières de se vêtir, celle qui demande le plus de tems, & celle qui paroît être le moins assortie à la nature.

« Quoique les modes semblent n'avoir d'autre origine que le caprice & la fantaisie, les caprices adoptés & les fantaisies générales méritent d'être examinées. Les hommes ont toujours fait & feront toujours cas de ce qui peut fixer les yeux des autres hommes, & leur donner en même tems des idées avantageuses de richesses, de puissance, de grandeur, &c.

« La valeur de ces pierres brillantes qui ont toujours été regardées comme des ornemens précieux, n'est fondée que sur leur rareté & sur leur

B ij

» éclat éblouissant ; il en est de même de ces mé-
 » taux éclatans , dont le poids nous paroît si léger ,
 » lorsqu'il est reparti sur tous les plis de nos vête-
 » mens pour en faire la parure. Ces pierres , ces
 » métaux sont moins des ornemens pour nous , que
 » des signes pour les autres , auxquels ils doivent
 » nous remarquer & reconnoître nos richesses. Nous
 » tâchons de leur en donner une plus grande idée ,
 » en aggrandissant la surface de ces métaux ; nous
 » voulons fixer leurs yeux , ou plutôt les éblouir.
 » Combien peu y en a-t-il en effet qui soient capa-
 » bles de séparer la personne de son vêtement , &
 » de juger sans mélange l'homme & le métal !

» Tout ce qui est rare & brillant fera donc tou-
 » jours de mode , tant que les hommes tireront plus
 » d'avantage de l'opulence que de la vertu , tant
 » que les moyens de paroître considérables seront dif-
 » férens de ce qui mérite d'être seul considéré. L'éclat
 » extérieur dépend beaucoup de la manière de se
 » vêtir. Cette manière prend des formes différentes ,
 » selon les différens points de vûe sous lesquels nous
 » voulons être regardés. L'homme glorieux ne né-
 » glige rien de ce qui peut étayer son orgueil ou fla-
 » ter sa vanité ; on le reconnoît à la richesse ou à
 » la recherche de ses ajustemens.

» Un autre point de vûe que les hommes ont assez
 » généralement , est de rendre leur corps plus grand ,
 » plus étendu ; peu contents du petit espace dans le-
 » quel est circonscrit notre être , nous voulons tenir
 » plus de place en ce monde , que la nature ne peut
 » nous en donner ; nous cherchons à aggrandir notre
 » figure par des chaussures élevées , par des vête-
 » mens renflés ; quelque amples qu'ils puissent être ,
 » la vanité qu'ils couvrent n'est-elle pas encore plus
 » grande » ?

Mais laissons l'homme vain faire parade de son
 mérite emprunté , & considérons l'industrie de l'é-
 toffe qu'il porte , dont il est redevable au génie du
 fabriquant.

C'est un beau coup-d'œil , si j'ose parler ainsi , que
 la contemplation de tout ce que l'art a déployé suc-
 cessivement de beautés & de magnificence , à l'aide
 de moyens simples dont le hasard a presque toujours
 présenté l'usage. La laine , le lin , la soie , le coton ,
 ou le mélange de ces choses les unes avec les au-
 tres , ont constitué la matière & le fond de toutes les
 étoffes & toiles fines ; le travail & les couleurs en
 font le prix & la différence. Ainsi d'un côté , la dé-
 pouille des animaux , les productions de la terre ,
 l'ouvrage des vers ; & de l'autre des coquillages ,
 des insectes , la graine des arbres , le suc des plan-
 tes , & quelques drogues , servent à la composition
 de tous les vêtemens.

Les Phrygiens trouverent l'art de broder avec
 l'aiguille ; leur ouvrage étoit relevé en bosse , *emi-
 nebat ac asperior reddebat* : les Babyloniens au con-
 traire ne formoient qu'un tissu qui n'étoit chargé
 que de la différence des couleurs , *tegmen unitè pic-
 tum de coloribus variis* ; & après cela ils employoient
 l'aiguille sur ce tissu : ces deux peuples rendoient
 également les figures. De nouveaux ouvriers s'éle-
 verent à Alexandrie , qui , avec la seule navette &
 des fils de couleurs différentes , étendirent plus loin
 l'industrie. Voilà ce que nous savons des anciens.

Je ne parlerai pas de la perfection où l'on a porté
 dans nos tems modernes la variété , le goût , la ri-
 chesse , la solidité , la durée , en un mot les fabriques
 admirables des principales étoffes qui servent aux
 vêtemens , à la parure , & aux ameublemens. C'est
 assez de dire que les anciens n'ont rien connu de pa-
 reil. On donne dans cet Ouvrage les principales ma-
 nœuvres des Arts & Métiers par lesquels on exécute
 tant de beaux ou d'utiles ouvrages ; le discours en
 décrit les opérations à chaque article ; la gravure

les représente à l'œil : l'un & l'autre réunis en dé-
 voient le secret à la postérité ; & c'est ce qui n'avoit
 point encore été fait jusqu'à ce jour. (D. J.)

HABITS des Romains , (*Hist. anc.*) habits particu-
 liers à ce peuple célèbre.

Il importe beaucoup de les connoître , tant pour
 l'intelligence des auteurs sacrés & profanes , que
 pour celle des loix & des monumens antiques ; on le
 prouveroit par plusieurs recherches d'érudition.
*Lisez sur ce point Octav. Ferrarius, de re vestiariâ Ro-
 manorum, libri VII. Patav. 1670, in-4°.*

Les habits des Romains , dans les anciens tems ,
 n'étoient formés que de diverses peaux de bêtes ,
 auxquelles ils firent succéder de grosses étoffes de
 laine , qu'on perfectionna & qu'on rendit plus fines
 dans la suite ; mais le genre de vie des premiers Ro-
 mains étoit si grossier , qu'il approchoit de celui des
 sauvages. Pendant plusieurs siècles , ils eurent si peu
 d'attention à l'extérieur de leur personne pour la
 propreté & la parure , qu'ils laissoient croître leurs
 cheveux & leur barbe , sans en prendre aucun soin.

Les habits annexés aux charges éminentes de la
 république , se ressembloient de ce goût si peu recher-
 ché , & ne différoient des autres que par quelques
 ornemens de pourpre ; ils pensoient que les dignités
 par elles-mêmes & par la manière de les remplir ,
 devoient suffire pour imprimer tout le respect qui
 leur étoit dû , sans emprunter l'éclat d'une magni-
 ficence qui ne frappe que les yeux du vulgaire , &
 qui d'ailleurs ne convenoit point à l'esprit républi-
 cain dont ils étoient épris.

Quand les étoffes de laine furent introduites , ils
 se firent des tuniques amples avec des manches lar-
 ges & si courtes , qu'à peine elles descendoient jus-
 qu'au coude : cette mode même dura long-tems ;
 car il paroît que ce ne fut que vers le siècle de Con-
 stantin qu'ils prolongerent les manches presque jus-
 qu'au poignet. C'étoit sur cette ample tunique qu'on
 mettoit une ceinture , & par-dessus une robe sans
 manches , comme une espèce de manteau large ou-
 vert par-devant , qu'on appelloit *toge* : on en faisoit
 passer un des bouts par-dessus l'épaule gauche , afin
 d'avoir le bras droit plus libre ; & lorsqu'on vouloit
 agir avec cet habillement , on le retrouvoit en le
 tournant autour du corps.

Sous la république , la manière ordinaire , en al-
 lant par les rues , étoit de le laisser descendre pres-
 que sur les talons ; Auguste amena la mode de le re-
 lever plus haut ; en sorte que par-devant on le laissoit
 tomber un peu au-dessous du genou , & par-der-
 rière jusqu'à mi-jambe.

Lorsque les Romains devinrent plus riches , on
 fit la *toge* d'une étoffe de laine fine & blanche pour
 l'ordinaire : c'étoit dans son origine un habit d'hon-
 neur défendu au petit peuple , qui n'alloit par la
 ville qu'avec la simple tunique ; il étoit pareillement
 défendu à ceux qu'on envoyoit en exil : cependant
 on quittoit ordinairement la *toge* en campagne , où
 l'on se servoit d'un habit plus court & moins embar-
 rassant. A l'égard de la ville , la bienséance vouloit
 qu'on n'y parût qu'avec cet habillement : ensuite
 quand il devint commun à presque tout le monde ,
 il n'y eut plus que la finesse de l'étoffe & la plus
 grande ampleur de cette robe qui distinguât les per-
 sonnes riches. La *toge* fut commune aux deux sé-
 xes , jusqu'à ce que , vers le déclin de la république ,
 quelques femmes de qualité prirent l'usage de la
 robe nommée *stole* : alors la *toge* ne fut plus que
 l'apanage des hommes , des femmes du menu peu-
 ple , & des libertines. Voyez *STOLE*.

La robe qu'on appelloit *prétexte* avoit beaucoup
 de ressemblance avec la *toge* ; c'étoit celle qu'on fai-
 soit porter aux enfans de qualité : dès qu'ils avoient
 atteint l'âge de douze ans , ils quittoient l'habit d'en-

fance, qui étoit une veste à mouches, qu'on appelloit *alicata chlamis*, pour porter la prétexte, à cause qu'elle étoit bordée de pourpre: les magistrats, les prêtres & les augures s'en servoient dans de certaines cérémonies.

Les sénateurs avoient sous cette robe une tunique qu'on nommoit *laticlave*, & qu'on a long-tems pris à la lettre pour un habillement garni de larges têtes de cloux de pourpre, mais qu'on a reconnu depuis ne signifier qu'une étoffe à larges bandes ou raies de pourpre, de même que celle qu'on nommoit *angusti-clave*, qui étoit propre aux chevaliers pour les distinguer des sénateurs, & qui n'étoit pareillement qu'une étoffe à bandes de pourpre plus étroites. Voyez LATICLAVE.

Les enfans des sénateurs & des magistrats curules ne portoient la tunique laticlave qu'après avoir pris la robe virile; jusqu'à ce tems-là, ils n'avoient point d'autres marques de distinction, outre la robe prétexte, que ce qu'on appelloit *bullæ*, qui étoit un petit cœur qui leur pendoit sur la poitrine: ils avoient encore le droit de porter la robe qu'on nommoit *trabæa*; cette robe étoit assez semblable à la toge, seulement un peu plus courte, & rayée de blanc, d'or & de pourpre: on assure qu'elle avoit été affectée aux rois de Rome.

Ce qu'on appelloit *lacerne* étoit un manteau pour le mauvais tems, & qui se mettoit par-dessus la toge. Dans les commencemens, on ne s'en servoit qu'à la guerre; la lacerne s'attachoit par-devant avec une boucle; on y joignoit un capuchon, *cucullus*, qu'on ôtoit quand on vouloit: de-là le passage d'Horace, *odoratum caput obscurante lacernâ*. Sat. vij. l. II. v. 55. On avoit des lacernes pour l'hiver, qui étoient d'une grosse étoffe; & pour l'été d'une étoffe plus fine, mais toujours de laine. Il est vrai que jusqu'au tems de Cicéron, ces sortes de manteaux ne furent presque qu'à l'usage du peuple; mais comme on les trouva commodes, tout le monde s'en servit d'abord pour la campagne, ensuite pour la ville. Les dames quand elles sortoient le soir, les personnes de qualité, & les empereurs mêmes mettoient ce manteau par-dessus la toge, lorsqu'ils alloient sur la place & au cirque. Ceux du peuple étoient d'une couleur brune ou blanche; ceux des sénateurs, de pourpre; & ceux des empereurs, d'écarlate. On observoit cependant quand on paroïssoit devant l'empereur, de quitter ce manteau par respect. Voyez LACERNE.

La *synthèse* étoit une autre espèce de manteau fort large, que les Romains mettoient pour manger, comme un habillement plus commode pour être à table couchés sur les lits. Martial nous apprend que de son tems il y avoit des particuliers qui par un air de luxe en changeoient souvent pendant le repas. La couleur en étoit ordinairement blanche & jamais noire, pas même dans les repas qu'on donnoit aux funérailles.

La *pullata vestis* désigne un habit qui se portoit pour le deuil, & dont usoit ordinairement le petit peuple; la couleur en étoit noire, minime, ou brune, & la forme assez semblable à celle de la lacerne; car elle avoit de même un capuchon.

L'habit militaire étoit une tunique juste sur le corps, qui descendoit jusqu'à la moitié des cuisses, & par-dessus laquelle s'endossoit la cuirasse. C'étoit avec cet habit que les Romains dans leurs exercices, ou en montant à cheval, mettoient certaines petites chausses nommées *campestres*, qui leur tenoient lieu de culottes; car ordinairement ils ne les portoient point avec les habits longs.

Le *paludamentum* nous présente le manteau de guerre des officiers; il ressembloit à celui que les Grecs nommoient *clamyde*, se mettoit aussi par-

dessus la cuirasse, & s'attachoit avec une boucle sur l'épaule droite, en sorte que ce côté étoit tout découvert; afin que le mouvement du bras fût libre, comme on le voit dans les statues antiques.

Au lieu de *paludamentum*, les soldats portoient à l'armée sur leur cuirasse une espèce de casaque ou faye, qu'ils appelloient *sagum*.

Outre ces différens habillemens, il y en avoit de particuliers attachés à certaines dignités ou à de certaines cérémonies, comme la robe triomphale, *toga triumphalis*. Voyez ROBE TRIOMPHALE.

Nous ne parcourons pas leurs autres habits, parce que nous n'en connoissons que les noms; mais on comprend sans peine que les guerres, le luxe & le commerce avec les nations étrangères, introduisirent dans l'empire plusieurs vêtemens dont il n'est pas possible de marquer les caractères & les différentes modes.

Sous les uns ou les autres des habits que nous venons de décrire en peu de mots, les Romains hommes & femmes portoient ordinairement deux tuniques; la plus fine qu'on mettoit sur la peau, tenoit lieu de chemise; celle des hommes étoit très-juste, sans manches, & ne descendoit qu'à mi-jambe; celle des femmes étoit plus longue, plus ample, & avoit des manches qui venoient jusqu'au coude: c'étoit s'écarter de la modestie, & prendre un air trop libre, que de ne pas donner à cette chemise la longueur ordinaire; elle prenoit juste au cou des femmes, & ne laissoit voir que leur visage, dans les premiers tems de la fondation de Rome.

L'autre tunique qui étoit fort large, se mettoit immédiatement sous la robe; mais lorsque le luxe eut amené l'usage de l'or & des pierreries, on commença impunément à ouvrir les tuniques & à montrer la gorge. La vanité gagna du terrain, & les tuniques s'échancrèrent; souvent même les manches, au rapport d'Élien, ne furent plus cousues; & du haut de l'épaule jusqu'au poignet, on les attachoit avec des agraffes d'or & d'argent; de telle sorte cependant qu'un côté de la tunique posant à demeure sur l'épaule gauche, l'autre côté tomboit négligemment sur la partie supérieure du bras droit.

Les femmes mettoient une ceinture, *zona*, sur la grande tunique, soit qu'elles s'en servissent pour la relever, soit qu'en se ferrant davantage elles trouvaient moyen de tenir en respect le nombre & l'arrangement de ses plis. Il y avoit de la grace & de la noblesse de relever en marchant, à la hauteur de la main, le lais de la tunique qui tomboit au côté droit, & tout le bas de la jambe droite se trouvoit alors découvert. Quelques dames faisoient peu d'usage de leur ceinture, & laissoient traîner leur tunique; mais on le regardoit comme un air de négligence trop marqué: de-là ces expressions latines, *altè cincti*, ou *discincti*, pour peindre le caractère d'un homme courageux, ou efféminé.

Le nombre des tuniques s'augmenta insensiblement; Auguste en avoit jusqu'à quatre, sans compter une espèce de camifole qu'il mettoit sur la peau avec un pourpoint, le reste du corps extrêmement garni, & une bonne robe fourrée par-dessus le tout. Ce même prince n'étoit pas moins sensible au chaud; il couchoit pendant l'été presque nud, les portes de sa chambre ouvertes, le plus souvent au milieu d'un péristyle, au bruit d'une fontaine dont il respiroit la fraîcheur, pendant qu'un officier de sa chambre, un éventail à la main, agitoit l'air autour de son lit. Voilà l'homme à qui d'heureux hasards ouvrirent le chemin de l'empire du monde! Mais ce n'est pas ici le lieu de réfléchir sur les jeux de la fortune; il ne s'agit que de parler des vêtemens romains.

Les femmes suivirent en cela l'exemple des hommes; leurs tuniques se multiplièrent: la mode vint

d'en porter trois ; le goût en forma la différence.

La première étoit une simple chemise ; la seconde, une espèce de rochet ; & la troisième, c'est-à-dire celle qui se trouvoit la supérieure, ayant reçu davantage de plis, & s'étant augmentée de volume, forma, à l'aide des ornemens dont elle se trouva susceptible, la stole que j'ai nommée plus haut, en remarquant qu'elle fit tomber la toge, ou du-moins n'en laissa l'usage qu'aux hommes & aux courtisannes.

Le luxe fit bientôt ajoûter par-dessus la stole un manteau ou mante à longue queue traînante, qu'on appelloit *symarre* : on l'attachoit avec une agraffe plus ou moins riche sur l'épaule droite, afin de laisser plus de liberté au bras que les dames tenoient découvert comme les hommes. Cette *symarre* portant en plein sur l'autre épaule, formoit en descendant un grand nombre de plis qui donnoient beaucoup de grace à cet habillement. Aussi les actrices s'en servoient sur le théâtre. Voyez SYMARE.

La couleur blanche étoit la couleur générale des *habits* des Romains, comme aussi la plus honorable, indépendamment des dignités qui étoient marquées par la pourpre. Les citoyens dans les réjouissances publiques paroissoient ordinairement vêtus de blanc : Plutarque nous instruit qu'ils en usoient de même dans les réjouissances particulières, & sur-tout dans celles du jour de leur naissance, qu'ils célébroient tous les ans.

On distinguoit les personnes de quelque rang ou qualité par la finesse, la propreté & la blancheur éclatante de l'*habit*. Aussi dit-on dans les auteurs, qu'on envoyoit souvent les robes au foulon pour les détacher & les blanchir ; le menu peuple hors d'état de faire cette dépense, portoit généralement des *habits* bruns.

Il faut pourtant remarquer que sur la fin de la république, la distinction dans les *habits* ne s'observoit déjà plus à Rome ; les affranchis étoient confondus avec les autres citoyens ; l'esclave s'habilloit comme son maître ; & si l'on excepte le seul *habit* du sénateur, l'usage de tous les autres se prenoit indifféremment : le moindre tribun des légions portoit le laticlave.

Mais, au milieu de cette confusion, les *habits* de tout le monde étoient encore tissus de laine pure ; son emploi dans les étoffes a été le plus ancien & le plus durable de tous les usages. Pline, en nous disant que de son tems le luxe se joüoit de la nature même, & qu'il a vû des toisons de béliers vivans teintes en pourpre & en écarlate, ne connoissoit encore que la laine pour matière de toutes sortes d'étoffes, qui ne recevoit de différence que de la diversité des couleurs & de l'apprêt. De-là ce fréquent usage des bains, que la propreté rendoit si nécessaire.

Ce ne fut que sous le regne des Césars, que l'on commença à porter des tuniques de lin ; Vopiscus prétend que la mode en vint d'Égypte ; & l'empereur Alexandre Sévere trouvoit avec raison qu'on en avoit corrompu la bonté, depuis qu'on s'étoit avisé de mêler dans le tissu des raies ou des bandes de pourpre. Si le lin est doux sur la peau, disoit-il, pourquoi ces ornemens étrangers qui ne servent qu'à rendre la tunique plus rude ?

L'usage de la soie dans les *habits* d'homme s'étant introduit sous Tibere, il fit rendre un décret par le sénat conçu en ces termes remarquables : *Decretum, ne vestis sericâ viros fœdaret*. Ce fut Jules-César qui inspira ce nouveau goût de recherches, en faisant couvrir dans quelques spectacles qu'il donna tout le théâtre de voiles de soie. Caligula parut le premier en public en robe de soie. Il est vrai que sous Néron les femmes commencèrent à en porter ; mais il y a lieu de croire que leurs étoffes étoient mê-

lées de lin & de soie, & que jusqu'à Eliogabale le luxe n'a point fourni d'exemple d'une robe toute de soie, *Eliogabalus primus Romanorum, holosericâ veste usus, fertur*.

Aurélien n'avoit pas une seule robe holosérique dans toute sa garde-robe ; aussi refusa-t-il à l'impératrice sa femme le manteau de soie qu'elle lui demandoit, en lui donnant pour raison de son refus, qu'il n'avoit garde d'acheter des fils au poids de l'or. La livre de soie valoit une livre d'or.

Nous ne devons pas nous étonner de cette valeur de la soie dans ces tems-là, si nous nous rappelons que Henri II. fut le premier en France qui porta une paire de bas de soie aux noces de sa sœur, & que la femme de Lopez de Padilla crut faire un présent magnifique à Philippe II. en lui envoyant de Tolède en Flandres une paire de bas semblables. Cependant, malgré le prix de ce genre de luxe, les *habits* de soie devinrent si communs à Rome, que l'empereur Tacite qui se glorifioit d'être parent de l'historien de ce nom, & qui fut le successeur d'Aurélien même, se contenta de ne défendre qu'aux hommes la robe holosérique, dont Eliogabale s'étoit le premier vêtu soixante ans auparavant.

Terminons cet article par considérer la gradation du luxe des Romains dans leur parure.

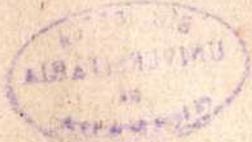
Sous la république, il n'y avoit que les courtisannes qui se montraient dans la ville en *habits* de couleur. Sous les empereurs, les dames affortirent les couleurs de leurs *habits* à leur teint, ou au goût de mode qui régnoit alors. « La même couleur, dit » Ovide, ne va pas à tout le monde : choisissez celle » qui vous pare davantage ; le noir sied bien aux » blanches, & le blanc aux brunes. Vous aimez le » blanc, filles de Céphée, & vous en étiez vêtues, » quand l'île de Seriphe fut pressée de vos pas... »

Le même poète ne réduit point à la seule couleur pourpre tout l'honneur de la teinture. Il nous parle d'un bleu qui ressemble au ciel, quand il n'est point couvert de nuages ; d'une autre couleur semblable à celle du bélier qui porta Phryxus & sa sœur Hellé, & les déroba aux supercheries d'Ino. Il y a, selon lui, un beau verd-de-mer dont il croit que les Nymphes sont habillées : il parle de la couleur qui teint les *habits* de l'Aurore, de celle qui imite les myrthes de Paphos, & d'une infinité d'autres, dont il compare le nombre à celui des fleurs du printemps.

Sous la république, les femmes portoient des *habits* pour les couvrir ; sous les empereurs, c'étoit dans un autre dessein. « Voyez-vous, dit Sénèque, » ces *habits* transparens, si toutefois l'on peut les » appeler *habits* ? Qu'y découvrez-vous qui puisse » défendre le corps ou la pudeur ? Celle qui les met » osera-t-elle jurer qu'elle ne soit pas nue ? On fait » venir de pareilles étoffes d'un pays où le Commerce n'a jamais été ouvert, pour avoir droit de » montrer en public ce que les femmes dans le particulier n'osent montrer à leurs amans qu'avec » quelque réserve : *ut matronæ, ne adulteris quidem » plus suis, in cubiculo quam in publico, ostendant* ». Voyez GASE DE COS.

Sous la république, les dames ne sortoient point sans avoir la tête couverte d'un voile ; sous les empereurs, cet usage disparut ; on se tourna du côté de la galanterie. Cette célèbre romaine qui possédoit tous les avantages de son sexe, hors la chasteté ; Poppée, dis-je, portoit en public un voile artistement rangé, qui lui couvroit à-demi le visage, ou parce qu'il lui séyoit mieux de la sorte, dit Tacite, ou pour donner plus d'envie de voir le reste.

Sous la république, les dames sortoient toujours décentement habillées & accompagnées de leurs femmes ; sous les empereurs, elles leur substituerent



des eunuques, & ne gardèrent plus de décence dans leurs ajustemens.

Sous la république, les femmes & les hommes avoient des *habits* qui les distinguoient; sous Tibere, les deux sexes avoient déjà revêtu les *habits* l'un de l'autre. Les femmes commencerent au sortir de leur lit & de leur bain à prendre un habillement qu'elles avoient en commun avec les hommes; la galanterie ne laissoit point sans dessein & sans goût une robe faite pour se montrer négligemment à ses amis particuliers & aux personnes les plus chères.

Sous la république, les dames n'avoient des pierreries que pour ressource dans les malheurs, & elles ne les portoient sur elles que dans les fêtes sacrées; sous les empereurs, elles les prodiguoient sur leurs *habits*. Dans ces tems-là, les femmes les plus modestes n'osoient non plus aller sans diamans, dit Pline, qu'un consul sans les marques de sa dignité. J'ai vu, ajoute le même auteur, Lollia Paulina se charger tellement de pierreries, même après sa répudiation, pour faire de simples visites, qu'elle n'avoit aucune partie de son corps, depuis la racine des cheveux jusque sur sa chaussure, qui ne fût éblouissante. L'état qu'elle affectoit d'en étaler elle-même, se montoit à un million d'or, sans qu'on pût dire que ce fussent des présens du prince ou les pierreries de l'empire; ce n'étoit que celles de sa maison, & l'un des effets de la succession de Marcus Lollius son oncle.

Ainsi la toge, le voile, le capuchon de grosse laine se changerent en chemises de fin lin, en robes transparentes, en *habits* de soie d'un prix immense, & en pierreries sans nombre. C'est-là l'histoire de Rome à cet égard, & c'est celle de tous les peuples corrompus; car ils sont tous les mêmes dans l'origine de leur luxe, & dans ses progrès. (D. J.)

HABIT ECCLÉSIASTIQUE, *habitus religionis*, (*Hist. ecclésiastiq.*) On ne peut pas douter que dans les premiers siècles de l'Eglise, les clercs n'aient porté les mêmes *habits* dont les laïcs étoient vêtus; ils avoient trop de raison de se cacher, pour se déclarer par un *habit* qui les fît connoître. Il n'est donc pas aisé de découvrir l'époque de la prohibition que l'on fit aux ecclésiastiques de s'habiller comme les laïcs; mais selon les apparences, cette époque ne remonte pas avant le cinquième siècle. On trouve seulement dans le canon XX. du concile d'Agde, tenu en 506, que les peres de ce concile défendirent aux clercs de porter des *habits* qui ne convenoient point à leur état, c'est-à-dire qu'ils commençoient dès-lors à s'écarter des regles de la modestie & de la bienséance.

Le mal empira, & la licence devint si grande dans le même siècle, que le concile de Narbonne tenu en 589, fut obligé de leur défendre de porter des *habits* rouges; mais comme de simples défenses n'arrêtoient pas le luxe & la vanité des ecclésiastiques, les conciles suivans introduisirent une peine contre les infractions. On ordonna en Occident que ceux qui contreviendroient à la défense, seroient mis en prison au pain & à l'eau pendant trente jours. Un concile tenu à Constantinople ordonna la suspension pendant une semaine contre ceux des ecclésiastiques qui imiteroient les laïcs dans leurs vêtemens. Enfin la punition devint encore plus sévère dans la suite; car nous apprenons de Socrate, qu'Eustate évêque de Sebaste en Arménie fut réellement déposé, parce qu'il avoit porté un *habit* peu convenable à un prêtre. Le concile de Trente, *sess. xiv. chap. vj.* se conformant aux anciens conciles, s'est expliqué suffisamment sur ce sujet, sans qu'il soit besoin d'entrer dans de plus grands détails.

Les conciles particuliers & les synodes qui ont été tenus depuis celui de Trente, ont confirmé l'o-

bligation imposée aux ecclésiastiques de porter l'*habit* clérical; mais aucun concile n'a jamais rien déterminé sur la couleur & sur la forme de cet *habit*. M. de Sainte-Beuve consulté, si un clerc pouvoit porter le deuil de la manière dont les laïcs le portent, répond qu'il n'y avoit aucun canon qui le défendît aux ecclésiastiques.

Socrate raconte dans son histoire de l'Eglise, *liv. VI. c. xxij.* que quelqu'un ayant demandé à Sifinius pourquoi il portoit des *habits* blancs, quoiqu'il fût évêque, celui-ci lui répondit qu'il seroit bien aisé d'apprendre en quel endroit il étoit écrit, que les prêtres doivent être vêtus de noir, puisque l'on voit au contraire dans l'écriture que Salomon recommande aux prêtres d'avoir des *habits* blancs. C'est en effet celui que S. Clément d'Alexandrie & S. Jérôme leur conseillent par préférence.

Le cardinal Baronius prétend que le brun & le violet ont été les premières couleurs dont les ecclésiastiques se sont servis pour se distinguer des laïcs. Je n'entrerai point dans cette recherche; c'est assez de dire qu'à-présent le noir est la seule couleur que l'on souffre aux ecclésiastiques; & quant à la forme de leur *habit*, il suffit qu'il soit long & descende sur les fouliers.

Quelques-uns se contentent d'une demi-soutane; mais c'est une tolérance de l'évêque qui pourroit défendre ce retranchement de l'*habit ecclésiastique*, que les canons appellent *vestis talaris*. Enfin, quoiqu'un docteur de Sorbonne ait tâché de prouver par un traité imprimé à Amsterdam en 1704, sous le titre de *re vestiaria hominis sacri*, que l'*habit ecclésiastique* consiste plutôt dans la simplicité que dans la longueur & dans la largeur, il faut convenir que l'*habit* long a plus de majesté que celui qui ne l'est pas, & qu'en même tems l'abbé Boileau a raison dans le principe qu'il établit. (D. J.)

HABITS SACRÉS, (*Hist. ecclésiastiq.*) nom qu'on a donné parmi les Chrétiens aux *habits* ou ornemens que portent les ecclésiastiques pendant le service divin, & sur-tout durant la célébration de la Liturgie.

Dès les premiers tems de l'Eglise, dit M. Fleury, l'évêque étoit revêtu d'une robe éclatante, aussi bien que les prêtres & les autres ministres; car dès-lors on avoit des *habits* particuliers pour l'office. Ce n'est pas, ajoute le même auteur, que ces *habits* fussent d'une figure extraordinaire. La chasuble étoit l'*habit* vulgaire du tems de saint Augustin. La dalmatique étoit en usage dès le tems de l'empereur Valérien. L'étole étoit un manteau commun même aux femmes. Enfin le manipule, en latin *mappula*, n'étoit qu'une serviette que les ministres de l'autel portoient sur le bras pour servir à la sainte table. L'aube même, c'est à-dire la robe blanche de laine ou de lin, n'étoit pas du commencement un *habit* particulier aux clercs, puisque l'empereur Aurélien fit au peuple romain des largesses de ces sortes de tuniques. *Vopisc. in aurelian.*

Mais depuis que les clercs se furent accoutumés à porter l'aube continuellement, on recommanda aux prêtres d'en avoir qui ne servissent qu'à l'autel, afin qu'elles fussent plus blanches. Ainsi il est à croire que du tems qu'ils portoient toujours la chasuble & la dalmatique, ils en avoient de particulières pour l'autel de même figure que les communes, mais d'étoffes plus riches & de couleurs plus éclatantes. *Mœurs des Chrét. tit. xlv.*

Saint Jérôme n'a pas voulu signifier autre chose, lorsqu'il a dit: *Religio divina alterum habitum habet in ministerio, alterum in usu vitæque communi.* Car toute l'antiquité atteste que ces *habits* étoient les mêmes pour la forme; mais elle a bien changé depuis, & celle qu'on leur a donnée est plus pour

l'ornement que pour l'utilité. On les ornoit souvent d'or, de broderie & de pierres précieuses, pour frapper le peuple par un appareil majestueux.

Plusieurs auteurs ont donné des explications mystiques de la forme & de la couleur des *habits sacrés*. Saint Grégoire de Nazianze nous représente le clergé vêtu de blanc, imitant les anges par son éclat. Saint Chrysostôme compare l'étole de linge fin que les diacres portoient sur l'épaule gauche, & dont ils se servoient pendant les saints mystères, aux ailes des anges. Saint Germain patriarche de Constantinople est celui qui s'est le plus étendu sur ces explications. L'étole représente, selon lui, l'humanité de Jésus-Christ teinte de son propre sang. La tunique blanche marque l'éclat & l'innocence de la vie des Ecclésiastiques; les cordons de la tunique figurent les liens dont Jésus-Christ fut chargé. La chasuble représente la robe de pourpre dont il fut revêtu dans sa passion. Le pallium qui est fait de laine, & que le prélat porte sur son cou, signifie la brebis égarée que le pasteur doit conduire au bercail, & ainsi des autres. Thomassin, *discipl. ecclésiast. part. I. liv. I. chap. xxxiiij. part. II. liv. II. chap. xxxiiij. & part. III. liv. I. chap. xxiiij.*

On peut compter parmi les *habits sacrés* le rochet, le surplis, l'aumusse, la mitre, le pallium, &c. qu'on trouvera dans ce Dictionnaire sous leurs titres respectifs.

Bingham dans ses *antiquités*, s'échauffe beaucoup & d'une manière assez peu digne d'un savant de son mérite, pour prononcer que dans la primitive Eglise les évêques & les prêtres n'avoient pas d'autres *habits*, pour célébrer l'office divin, que leurs *habits* ordinaires. Nous convenons volontiers que pour la forme ils n'étoient pas différens des longues robes, des manteaux, des tuniques: c'étoient les *habits* que portoit tout le monde; & parce que les Goths, les Vandales, & les autres nations barbares qui se répandirent dans l'empire romain, y apportèrent des habillemens tout différens, falloit-il pour cela que le clergé adoptât leurs modes, & qu'il en changeât ainsi que de vainqueurs & de maîtres? Cet auteur convient lui-même que dès le quatrième siècle les clercs avoient déjà des *habits* particulièrement destinés aux fonctions de leur ministère. Il y avoit donc déjà à cet égard des règles & des usages établis; & quand il n'y en auroit pas eu, a-t-on jamais contesté à quelque religion que ce fût le droit de régler l'extérieur & la décence de ses ministres dans les cérémonies publiques? Mais quel inconvenient y auroit-il, que dans des siècles plus reculés les évêques & les prêtres eussent eu dans les églises des *habits* pareils à ceux qu'ils portoient en public, mais seulement plus riches & plus ornés? Après tout, cet Ouvrage n'est pas un livre de controverse; & au lieu d'ennuyer ici le lecteur par une dispute frivole, il vaut mieux l'amuser par les recherches curieuses que l'auteur anglois a faites sur la forme des anciens *habits* que portoient les ecclésiastiques. Il en nomme plusieurs: savoir, le *birrum* ou la tunique commune, le *pallium* ou manteau, le *colobium*, espèce de chemisette, la dalmatique, la casaque gauloise, l'*hemiphorium*, espèce de tunique courte, & la robe ou chemise de lin, *linea*.

Le *birrum* ou tunique commune étoit l'*habit* des séculiers, & les ecclésiastiques le portoient également. Saint Augustin semble dire qu'un évêque ou un prêtre ne doit point porter un vêtement de cette sorte qui soit précieux, qu'il doit le vendre pour soulager les pauvres; mais ne fait-on pas que pour cette cause il est permis de vendre même les vases sacrés, & que plusieurs saints évêques en ont usé ainsi? S'ensuit-il de-là qu'on n'en devroit point avoir du-tout?

Le *pallium* ou manteau étoit une ample pièce d'étoffe que les anciens portoient par-dessus la robe, & qu'ils retrouvoient sous le bras gauche; les clercs, les ascètes même le portoient aussi-bien que les gens du monde. Le manteau long de nos ecclésiastiques d'aujourd'hui est d'une forme différente & d'un usage moins universel; mais il faut être étrangement prévenu pour le trouver indécent.

Le *colobium* étoit une tunique courte avec des manches aussi courtes & serrées; c'étoit l'*habit* de dessous des anciens romains, & les clercs en faisoient le même usage. La dalmatique étoit une tunique plus ample, traînante jusqu'aux talons avec des manches fort larges. Bingham lui-même prouve qu'elle étoit connue du tems de Cicéron; mais quand l'usage n'en auroit pas été extrêmement commun alors, il pouvoit l'être du tems de S. Cyprien, dans la passion duquel on lit, *cum se dalmaticâ expoliasset*; leçon que condamne vivement Bingham, après le docteur Fell, comme une altération impardonnable. Nous avons raccourci la dalmatique, & d'un *habit* commun nous en avons fait un ornement majestueux.

La casaque gauloise, *caracalla*, étoit un *habit* propre aux laïcs; mais il ne paroît par aucun monument que les ecclésiastiques l'aient adopté.

L'*hemiphorium* étoit, selon le pere Petau, une courte tunique de dessous ou un demi-manteau que les clercs portoient sans doute comme les laïcs, mais qu'il ne faut pas confondre avec l'*omophorium*, ornement particulier aux évêques, & dont parle S. Germain de Constantinople.

Enfin *linea*, la chemise de lin n'est aux yeux de Bingham qu'une chemise ordinaire, sur-tout dans la relation du martyr de S. Cyprien; nous ne nous opiniâtrons pas à soutenir avec Baronius que c'étoit un rochet épiscopal. Mais n'a-t-on pas une foule de monumens qui prouvent que dès-lors dans le ministère des autels l'évêque & les prêtres étoient vêtus de longues robes blanches? & ces robes ne pouvoient-elles pas être de lin si commun chez les anciens? Voyez au mot AUBE ce que nous avons dit sur cette matière; voyez aussi Bingham, *orig. ecclésiast. tome II. liv. VI. c. jv. §. 18, 19 & 20.* (G)

HABIT RELIGIEUX, (*Hist. ecclésiastiq.*) vêtement uniforme que portent les religieux & religieuses, & qui marque l'ordre dans lequel ils ont fait profession.

Les fondateurs des ordres monastiques ayant d'abord habité les deserts, n'ont donné à leurs religieux que le vêtement qu'ils portoient eux-mêmes; & l'on conçoit bien qu'ils n'ont pas voulu les mieux traiter. Saint Athanase parlant des *habits* de saint Antoine, dit qu'ils consistoient dans un cilice de peau de brebis & dans un simple manteau. S. Jérôme écrit que saint Hilarion n'avoit qu'un cilice, une faye de paysan, & un manteau de peau; mais comme cet *habit* là étoit alors en Orient & en Occident l'*habit* commun des bergers & des montagnards, il n'avoit garde d'en prendre un qui fût moins grossier.

Les religieux ou les communautés qui se sont établis pour vivre dans les villes, ont reçu l'*habit* que portoient les instituteurs de leurs ordres; & sans cela peut-être on n'eût jamais parlé d'eux.

Ainsi S. Dominique eut soin de donner à ses disciples l'*habit* qu'il avoit porté lui-même. Les Jésuites, les Barnabites, les Théatins, les Oratoriens, &c. n'ont pas manqué de prendre l'*habit* de leurs fondateurs. S'ils paroissent d'abord extraordinaires, c'est que les ordres religieux n'ont pu changer comme les laïcs, ni suivre les modes que le tems a fait naître; mais ils n'y ont rien perdu: on les distingue tous par leurs *habits*, ce qui est un très-grand avantage

rage pour les ordres accredités; & chaque ordre se flate tôt ou tard de la préférence. (D. J.)

HABIT DE BORD, (*Marine.*) se dit du vêtement que les Matelots portent à la mer. (Q)

* HABITABLE, adj. masc. & fém. (*Gram.*) qui peut être habité: il se dit de la portion du globe terrestre occupée par des hommes; sur toute la terre habitable, il n'y a rien de plus grand: d'un climat; l'extrême chaleur de la zone torride, & le froid severe de la zone glaciale, n'empêchent point qu'elles ne soient habitables: d'une maison; les réparations qu'on y a faites l'ont rendue habitable.

HABITACLE, f. m. (*Marine.*) c'est une espece d'armoire ou retranchement placé vers le mât d'artimon, devant le poste du timonnier, où l'on place les compas ou bouffoles, les horloges, & la lumiere qui sert à éclairer le timonnier. Voyez sa situation, Planche IV. *Marine*, fig. 1. l'habitacle coté 136. Les planches de cette armoire sont assemblées par des chevilles de bois, sans qu'il y ait aucune ferrure, de-peur que le fer ne dérange la direction de l'aiguille aimantée du compas de route qui y est enfermé. Les vaisseaux du premier rang ont deux habitacles, l'un pour le pilote, & l'autre pour le timonnier. La largeur ordinaire qu'on donne à l'habitacle est de la sixieme partie de la largeur du vaisseau: à l'égard de sa hauteur, on la fait d'une sixieme partie moindre que sa largeur. (Z)

HABITANT, f. m. (*Gram.*) qui est domicilié dans un endroit, soit qu'il soit venu s'y établir d'ailleurs, soit qu'il y ait demeuré de tout tems. Dans le premier cas on diroit en latin *accola*, & dans l'autre *incola*. En françois on dit *habitant* de quiconque demeure dans un endroit habituellement, & qui n'y est pas seulement en passant. Voyez HABITATION.

HABITANT, (*Commerce.*) celui qui possède dans une colonie un certain espace de terre que le roi par ses lettres patentes ou les directeurs d'une compagnie par leurs concessions abandonnent en propre pour la planter & cultiver à son profit, moyennant certaine redevance convenue. On les appelle aussi en France *colons* & *cessionnaires*. Les Anglois les nomment *Planteurs*. Voyez COLON, CONCESSIONNAIRE, PLANTEUR. *Dictionn. de Commerce.* (G)

* HABITATION, f. f. (*Gramm.*) lieu qu'on habite quand on veut. J'ai hérité d'une habitation aux champs; c'est-là que je me dérobe au tumulte, & que je suis avec moi. On a une maison dans un endroit qu'on n'habite pas; un séjour dans un endroit qu'on n'habite que par intervalle; un domicile dans un endroit qu'on fixe aux autres comme le lieu de sa demeure; une demeure par-tout où l'on se propose d'être long-tems. Après le séjour assez court & assez troublé que nous faisons sur la terre, un tombeau est notre dernière demeure.

HABITATION, (*Commerce.*) c'est un établissement que des particuliers entreprennent dans des terres nouvellement découvertes, après en avoir obtenu des lettres du roi ou des intéressés à la colonie, qui contiennent la quantité de terres qu'on leur accorde pour défricher, & la redevance ou droit de cens qu'ils en doivent payer tous les ans au Roi ou à la compagnie.

C'est dans ces sortes d'habitations que suivant la qualité du sol, après avoir essarté les terres on cultive des cannes à sucre, du coton, du tabac, de l'indigo, & autres semblables marchandises qui y croissent aisément, & sont d'un très-bon débit en Europe. La culture de la terre & les autres ouvrages qui en dépendent, comme la conduite des moulins à sucre, la préparation du tabac & de l'indigo, &c. sont confiés à des engagés qu'on appelle *des trente-six mois*, parce que leur engagement doit durer trois ans, ou à des negres esclaves pour toute leur vie.

Tome VIII.

Voyez NEGRES & TRENTE-SIX MOIS. *Dictionnaire de Commerce.* (G)

HABITATION, signifie aussi quelquefois un établissement passager, que des habitans des colonies déjà bien établies, comme de celle de Québec, vont faire chez les nations amies des François pour le commerce des Pelleteries. Quand le séjour n'est pas long chez ces sauvages, on donne simplement au voyage le nom de *course*; mais on l'appelle *habitation*, quand on y demeure plusieurs années de suite. *Dictionnaire de Commerce.* (G)

* HABITER, v. act. voyez HABITATION. Il se dit aussi quelquefois du commerce de l'homme & de la femme. S'ils sont époux, on dit simplement, qu'ils ont *habité*; s'ils ne le sont pas, on joint à l'habitation l'épithete de *charnelle*.

HABITUDE, f. f. (*Morale.*) c'est un penchant acquis par l'exercice des mêmes sentimens, ou par la répétition fréquente des mêmes actions. L'habitude instruit la nature, elle la change; elle donne de l'énergie aux sens, de la facilité & de la force aux mouvemens du corps & aux facultés de l'esprit; elle émousse le tranchant de la douleur. Par elle, l'absynthe le plus amer ne paroît plus qu'insipide. Elle ravit une partie de leurs charmes aux objets que l'imagination avoit embellis: elle donne leur juste prix aux biens dont nos desirs avoient exagéré le mérite; elle ne dégoûte que parce qu'elle détrompe. L'habitude rend la jouissance inûpide, & rend la privation cruelle.

Quand nos cœurs sont attachés à des êtres dignes de notre estime, quand nous nous sommes livrés à des occupations qui nous sauvent de l'ennui & nous honorent, l'habitude fortifie en nous le besoin des mêmes objets, des mêmes travaux; ils deviennent un mode essentiel de notre ame, une partie de notre être. Alors nous ne les séparons plus de notre chimere de bonheur. Il est sur-tout un plaisir que n'usent ni le tems ni l'habitude, parce que la réflexion l'augmente; celui de faire le bien.

On distingue les habitudes en habitudes du corps & en habitudes de l'ame, quoiqu'elles paroissent avoir toutes leur origine dans la disposition naturelle ou contractée des organes du corps; les unes dans la disposition des organes extérieurs, comme les yeux, la tête, les bras, les jambes; les autres dans la disposition des organes intérieurs, comme le cœur, l'estomac, les intestins, les fibres du cerveau. C'est à celles-ci qu'il est sur-tout difficile de remédier; c'est un mouvement qui s'excite involontairement; c'est une idée qui se réveille, qui nous agite, nous tourmente & nous entraîne avec impétuosité vers des objets dont la raison, l'âge, la santé, les bienféances, & une infinité d'autres considérations nous interdisent l'usage. C'est ainsi que nous recherchons dans la vieillesse avec des mains desséchées, tremblantes & goutteuses & des doigts recourbés, des objets qui demandent la chaleur & la vivacité des sens de la jeunesse. Le goût reste, la chose nous échappe, & la tristesse nous saisit.

Si l'on considère jusqu'ou les enfans ressemblent quelquefois à leurs parens, on ne doutera guere qu'il n'y ait des penchans héréditaires. Ces penchans nous portent-ils à des choses honnêtes & louables, on est heureusement né; à des choses deshonnêtes & honteuses, on est malheureusement né.

Les habitudes prennent le nom de vertus ou de vices, selon la nature des actions. Faites contracter à vos enfans l'habitude du bien. Accoutumez de petites machines à dire la vérité, à étendre la main pour soulager le malheureux, & bien-tôt elles feront par goût, avec facilité & plaisir, ce qu'elles auront fait en automates. Leurs cœurs innocens &

C

tendres ne peuvent s'émouvoir de trop bonne heure aux accens de la loüange.

La force des *habitudes* est si grande, & leur influence s'étend si loin, que si nous pouvions avoir une histoire assez fidelle de toute notre vie, & une connoissance assez exacte de notre organisation, nous y découvririons l'origine d'une infinité de bons & de faux goûts, d'inclinations raisonnables & de folies qui durent souvent autant que notre vie. Qui est-ce qui connoît bien toute la force d'une idée, d'une terreur jettée de bonne heure dans une ame toute nouvelle ?

On prend l'*habitude* de respirer un certain air, & de vivre de certains alimens ; on se fait à une sorte de boisson, à des mouvemens, des remedes, des venins, &c.

Un changement subit de ce qui nous est devenu familier à des choses nouvelles est toujours pénible, & quelquefois dangereux, même en passant de ce qui est regardé comme contraire à la santé, à ce que l'expérience nous a fait regarder comme salutaire.

Une sœur de l'Hôtel-Dieu alloit chaque année voir sa famille à Saint-Germain-en-Laye ; elle y tomboit toujours malade, & elle ne guériffoit qu'en revenant respirer l'air de cet hôpital.

En feroit-il ainsi des *habitudes* morales ? & un homme parviendroit-il à contracter une telle *habitude* du vice, qu'il ne pourroit plus être que malheureux par l'exercice de la vertu ?

Si les organes ont pris l'*habitude* de s'émouvoir à la présence de certains objets, ils s'émouvront malgré tous les efforts de la raison. Pourquoi Hobbes ne pouvoit-il passer dans les ténèbres sans trembler & sans voir des revenans ? C'est que ses organes prenoient alors involontairement les oscillations de la crainte, auxquelles les contes de sa nourrice les avoient accoutumés.

Le mot *habitude* a plusieurs acceptions différentes ; il se prend en Médecine pour l'état général de la machine ; l'*habitude du corps est mauvaise*. Voyez HABITUDE, (Médecine.) Il est synonyme à connoissances ; & l'on dit, *il ne faut pas s'absenter long-tems de la Cour, pour perdre les habitudes qu'on y avoit*. Il se dit aussi d'une sorte de timidité naturelle qui donne de l'aversion pour les objets nouveaux ; *c'est un homme d'habitude ; je suis femme d'habitude ; je n'aime point les nouveaux visages* ; il y en a peu de celles-là. On l'emploie quelquefois pour désigner une passion qui dure depuis long-tems, & que l'usage fait sinon respecter, du-moins excuser ; *c'est une habitude de vingt ans*. *Habitude* a dans les Philosophes quelquefois le même sens que rapport ; mais alors ils parlent latin en François.

HABITUDE, *ἕξις, habitudo, habitus*, (Médecine.) ce terme est employé dans les ouvrages qui traitent de l'économie animale, & particulièrement dans ceux de Médecine, pour signifier la disposition du corps de l'animal ou de l'homme vivant, relativement à ses qualités extérieures, c'est-à-dire à celles de sa surface, qui tombent sous les sens & qui sont susceptibles de différences par rapport aux différens individus, tant dans l'état de santé, que dans celui de maladie.

Ainsi ceux qui ont la peau douce, souple, sans poil, ou au-moins très-peu velue, assez épaisse, avec une sorte de fermeté, à raison de sa tension, ont l'*habitude* qui accompagne l'embonpoint : ceux au contraire qui ont la peau rude, mince, fort velue, peu flexible, avec sécheresse & disposition aux rides, ont l'*habitude* qui se trouve ordinairement jointe à la maigreur de tempérament.

L'*habitude* qui réunit le plus de bonnes qualités, c'est-à-dire de celles qui accompagnent l'état de san-

té (voyez SANTÉ), est appelée des Grecs *εὐξία, euexia* ; & celle qui n'est composée que de mauvaises qualités est nommée *καχεξία, cachexia*.

L'*habitude*, comme le tempérament en général, dépend de la disposition physique des parties constitutives principalement, qui entrent dans la composition des organes, & de celle des humeurs qui s'y distribuent : en quoi l'*habitude* differe de la constitution ou complexion, qui dépend de la disposition des parties mécaniques, de la conformation, de la faculté propres à chacun des organes & des qualités des humeurs qu'il reçoit. L'*habitude* differe du tempérament en ce qu'il renferme les qualités communes à toutes les parties du corps, tant externes qu'internes, au lieu qu'elle ne regarde que l'extérieur du corps. Voyez TEMPÉRAMENT.

* HABITUÉ, adj. pris subst. c'est un ecclésiastique qui s'est attaché volontairement au service d'une paroisse.

* HABITUEL, adj. (Gramm.) qui est tourné en habitude. Ainsi on dit *une maladie habituelle, la grace habituelle*. La *grace habituelle* se reçoit par le baptême & s'accroît par les autres sacremens. Il faut avoir la *grace actuelle* pour bien faire, & l'*habituelle* pour être sauvé.

HABOUTS, f. m. plur. (Jurisprud.) terme usité dans quelques coutumes, pour exprimer les tenans & aboutissans d'un héritage. (A)

HABSAL, (Géog.) ville de Livonie dans le comté d'Esthonie, près de la mer Baltique.

HABSBOURG, f. m. (Géog.) ancien château de Suisse au canton de Berne, dans le bailliage de Lentzbourg. Je n'en parle que parce qu'il a donné son nom à Rodolphe, comte d'Habsbourg, seigneur Suisse, fondateur d'une maison long-tems la plus florissante de l'Europe, & qui a été quelquefois sur le point d'avoir dans l'Empire la même puissance que Charlemagne. Rodolphe d'Habsbourg, avant que d'être élu empereur en 1273, « avoit été champion » de l'abbé de Saint-Gall contre l'évêque de Basle, « dans une petite guerre pour quelques tonneaux de » vin. Sa fortune étoit alors si peu proportionnée à » son courage, qu'il fut quelque tems grand-maitre » d'hôtel d'Ottocare, roi de Bohême, qui depuis » pressé de lui rendre hommage, répondit qu'il ne » lui devoit rien, qu'il lui avoit payé ses gages ». Voltaire, *hist. génér. tome II. (D. J.)*

HACACHAN, (Géogr.) royaume d'Asie dans la péninsule de l'Inde, dépendant du Grand-Mogol.

HACHA, (Géogr.) province du continent de l'Amérique méridionale, arrosée par une riviere de même nom, de la domination espagnole ; elle est riche en or, en pierres précieuses, & en fontaines salantes.

* HACHE, f. f. (Tailland.) terme qui désigne tout gros outil de fer aciéré qui sert à couper, & dont le nom change suivant l'emploi & la forme ou la partie tranchante dans cet outil. Ainsi dans le marteau à tailler la pierre, la partie tranchante qui n'est ni bretée ni dentée, se nomme la *hache* ; l'autre partie, la *breture*, & le haut, *marteau*.

Il y a un grand nombre de *haches* ; celle du Tourneur ressemble à une doloire, voyez DOLOIRE ; mais elle est plus petite ; sa planche & sa douille sont soudées ensemble par leurs extrémités, comme aux cognées à douille ou en épaule des Charrons.

La *hache* du tireur de bois, ou l'instrument dont ils se servent pour couper les liens des perches qui forment les trains de bois, voyez TRAINS, a son tranchant à deux biseaux large de quatre à cinq pouces, parallèlement à l'outil & au manche. Au côté opposé relativement à l'outil est un picot d'environ six pouces, qui sert à tirer les buches de l'eau. Cet outil est aciéré comme les autres,

La hache du bucheron n'a point de picot ; elle est plus grosse que celle du tireur de bois ; elle s'appelle *cognée*. Voyez COGNETTE.

Celle du marinier est une espece de marteau qui au lieu de la panne a un tranchant parallele au manche , large de trois à quatre pouces.

Il y a d'autres instrumens qui portent le même nom. Voyez les articles suivans , nos Planches & leurs explications.

* HACHE À MAIN , (*Formier & autres ouvriers en bois grossiers.*) instrument tranchant large de fer & court de manche , dont on se sert pour diviser les pieces de bois qui sont trop grosses. Voyez la Planche du Formier.

HACHE D'ARMES , (*Art milit. & hist.*) espece de hache dont on se servoit autrefois dans les combats pour rompre les armes défensives des hommes d'armes. Elle ne sert plus guere aujourd'hui que dans la Marine , c'est-à-dire dans les combats sur mer. Le manche de la hache d'armes est souvent tout de fer : elle étoit taillée d'un côté en forme de hache ou cognée , & de l'autre en marteau ou en pointe. (Q)

* HACHE , (*Myth.*) symbole de Jupiter Labradus chez les Cariens. Au lieu de tenir la foudre ou le sceptre , il étoit armé de la hache.

* HACHE , (*ordre de*) (*Hist. mod.*) Raymond Berenger devenu comte de Barcelonne , l'institua en mémoire de la victoire qu'il remporta sur ses ennemis , & de la belle défense que les femmes de Tortose armées de haches firent au siège de cette ville.

HACHE , (*Arpentage.*) Nicod a dit que hache en fait d'arpentage , « est une certaine forme de » champs , & conséquemment tenans ou aboutissans » de flanc ou front courbe , & faisant tourner , » & non de droite ou pleine ligne » ; ainsi l'on dit *piece de terre assise en tel lieu* , appartenante à Louis Grivon , contenant dix arpons en hache , tenant d'une part à Jean Floquart , & d'autre part à Pierre Amy. (D. J.)

HACHE , (*COUP-DE*) *Manege* , *Maréchallerie* , voyez ENCOLURE.

HACHE , EN HACHE , ou HACHÉE , (*Imprimerie.*) On se sert de cette expression , lorsque dans un ouvrage il y a des gloses , qui trop abondantes pour contenir à la marge où elles commencent , sont continuées en retournant sous le texte , dont pour cet effet on retranche à la page à proportion que la glose en a besoin. On dit encore d'une addition , qu'elle est hachée , quand après avoir rempli toute la colonne qui lui est destinée elle passe sous la matiere , & forme des lignes qui deviennent de la largeur de la matiere & de l'addition. Cela arrive toutes les fois que le discours de l'addition est trop abondant , & que pour éviter la confusion , on évite d'en rejeter une partie à la page suivante. Plusieurs des anciens ouvrages de Droit sont imprimés en cette maniere : telle est la bible hébraïque de Bomberg , & le talmud du même.

* HACHÉE , f. f. (*Hist. mod.*) punition qu'on imposoit autrefois aux gens de guerre & même aux seigneurs ; elle consistoit à porter une selle ou un chien pendant un espace de chemin désigné ; elle deshonorait. On indiquoit une procession solennelle , toutes les fois qu'un coupable la subissoit. Les mots du latin de ces tems , *harmiscari* , *harmiscare* , signifient la hachée , être punie de la hachée.

HACHÉES , (*Chasse.*) les pluviers cherchent les hachées ou les vers cachés sous les feuilles dont ils se nourrissent.

HACHEMENS , f. m. pl. en termes de Blason , se dit des liens des pannaches à divers nœuds & lacets , & à longs bouts voltigeans en l'air. Les Allemands en lient leurs lambrequins , qui doivent être de

mêmes émaux. On dit aussi *hanchemens* , & on y met un *h* par corruption : car *achemens* étoient autrefois synonymes à *ornemens* ; & l'on entendoit par ce mot des lambrequins ou chaperons d'étoffe découpés qui enveloppent le casque & l'écu , & qui sont ordinairement des mêmes émaux que les armoiries. Voyez CASQUE , FEU , & LAMBREQUINS.

HACHENBOURG , (*Géogr.*) ville , château , & bailliage d'Allemagne , au comté de Sayn , près de Coblentz , sur le Rhin.

* HACHER , v. act. (*Gramm.*) couper en morceaux ; ce mot vient de l'instrument tranchant hache ; il se prend au simple & au figuré : on dit de la viande hachée , & un style haché. Il a plusieurs acceptions dans les Arts. Voyez les articles suivans.

HACHER , en Grav. & en Dess. est l'art de disposer des lignes à l'aide du burin ou du crayon , pour donner l'effet aux différens objets que l'on veut ombrer , soit en Gravure , soit en Dessin. Pour hacher , on se sert de lignes droites , courbes , ou ondées ; quelquefois on les employe seules , quelquefois aussi on les employe ensemble en les croisant en forme de losange , plus ou moins obliquement. Le sens dans lequel il convient de disposer ces lignes ou traits pour former les ombres , n'est pas tout-à-fait arbitraire , comme bien des graveurs & dessinateurs le pensent ; il faut que leur direction participe de la nature ou de la perspective de l'objet que l'on veut ombrer. Si l'objet est rond , le sens des hachures doit être circulaire ; s'il est uni , les hachures doivent être unies ; s'il est inégal , les hachures doivent participer de ces inégalités. Enfin pour parvenir à donner l'effet convenable , soit à une gravure , soit à un dessin , le grand art est de les varier , de maniere cependant qu'elles indiquent toujours l'inflexion ou la forme générale des différens objets qu'elles couvrent. S'il y a plusieurs hachures les unes sur les autres , ainsi qu'il arrive le plus souvent , qui se croisent en maniere de losange ; il faut toujours affecter que celle qui peut exprimer la forme générale ou particuliere de différens objets ombrés , soit la dominante ; ensorte que toutes les autres lignes ne servent que pour la glacer , l'unir , & en augmenter l'effet.

* HACHER , (*Jouaillier , Bijoutier , Fourbisseur , Argenteur , Damasquineur , Emailleur.*) c'est taillader une piece pour donner sur elle plus de prise à la matiere qu'on y veut attacher , soit émail , soit or , soit argent. Pour cet effet , on se sert d'un instrument appelé couteau à hacher.

* HACHER , (*Lapidaire.*) c'est la manoeuvre par laquelle ces ouvriers pratiquent des traits à leur roue , soit avec la lame d'un couteau , soit à la lime , soit autrement. La poudre du diamant s'engage dans ces traits , & forme une espece de lime qui prend dans le mouvement rapide de la roue , sur la pierre qu'on y applique , chargée d'un poids , l'use & lui donne du poli ; sur-tout lorsqu'en appuyant la main sur la tenaille qui tient la pierre appliquée , on la presse contre la roue , en la faisant vaciller en sens contraires à celui de la roue : il arrive par ce vacillement léger , que les traits de la roue coupent les premiers traits qu'elle a faits sur la pierre , & les empêche de paroître. Sans ce petit tour de main , vous userez , mais vous ne polirez pas.

HACHER , en Maçonnerie , ou dans la Coupe des Pierres ; c'est avec la hache du marteau à deux têtes , unir le parement d'une pierre pour la rustiquer & la layer ensuite.

Lorsqu'une pierre ou un moilon a été haché , on peut le couvrir de plâtre ; & ce recouvrement s'appelle enduit ou crépi. Voy. HACHETTE , CRÉPI , & ENDUIT.

HACHER , (*Tapissier , & autre Manufacturier en laine.*) c'est réduire en poudre la tonture des draps

ou des autres étoffes en laine ; ou même pratiquer la même chose sur de la laine neuve.

* HACHETTE, f. f. (*Artis méchaniq.*) instrument à l'usage d'un grand nombre d'ouvriers ; c'est ainsi que le diminutif le désigne *une petite hache*. Les Charpentiers en ont une à marteau, dont ils se servent pour ajuster des pièces de bois. Les Tonneliers, les Charpentiers, les Couvreurs, les Mâçons ont aussi leur *hachette*. Les Mâçons se servent d'un des bouts pour équarrier, & de l'autre pour placer le moilon ou la pierre. A la *hachette* du Mâçon, au lieu de panne, il y a un tranchant large de deux pouces & demi : cet outil s'acière comme le marteau. *Voyez ACIÉRER. Voyez les Planches & leurs explications.*

HACHI, f. m. (*Cuisine.*) mets préparé de viandes ou poissons hachés menu & assaisonnés.

HACHOIR, ou HACHE-PAILLE, f. m. (*Man. & Maréchal.*) instrument appelé par quelques auteurs *coupe-paille*, & dont les Espagnols, ainsi que les Allemands, font un fréquent usage ; il n'est pas généralement employé parmi nous : quelques écuyers seulement & quelques amateurs des chevaux en sont pourvus & s'en servent très-utilement. Il est composé de trois planches formant entr'elles une sorte de gouttière sans inclinaison, qui diminue de largeur & de hauteur, en approchant de l'extrémité où se réunit toute la mécanique de la machine ; sa longueur est d'environ trois pieds & demi ; sa plus grande largeur intérieure d'un pied ; la plus petite, de sept ou huit pouces. La paroi du fond a neuf lignes d'épaisseur ; les parois latérales faites chacune de deux pièces dans leur longueur, en ont autant dans quelques parties, & n'en ont que six dans d'autres ; leur plus grande hauteur est d'environ dix pouces & la plus petite de huit ; leur extrémité la plus étroite est entr'ouverte par une mortaise qui la traverse de part en part parallèlement à sa rive perpendiculaire, & à trois pouces de cette rive. Cette mortaise qui a environ six pouces de hauteur sur huit ou neuf lignes de largeur, est armée d'une platine de fer qui en garnit tout le contour, & qui est arrêtée par des cloux. Ces deux mêmes parois sont maintenues dans leur position perpendiculaire sur celle du fond, par une pièce de fer figurée comme l'embrasure d'une porte quarrée & cintrée par le haut ; le cintre excédant leur hauteur d'environ trois pouces ; & cette pièce, dans ce qui forme les montans & la traverse inférieure, est arraisée avec l'intérieur de la paroi du fond & des parois latérales auxquelles elle est réunie par deux cloux à vis qui les traversent dans leurs angles. On doit observer que dans celle des deux parties des parois qui est la plus grande, la plus longue & la plus mince, les fils du bois sont couchés ; dans l'autre, qui est à-peu-près quarrée, les fils du bois sont debout : celle-ci, d'un tiers environ plus épaisse, est fortifiée par trois petites bandes de fer ; deux d'entre elles sont attachées à une de leurs extrémités, par la même vis qui attache & qui tient les montans de l'embrasure de fer, & suivant parallèlement au fond & à la rive supérieure toute la largeur de la portion à-peu-près quarrée, elles vont de l'autre part se terminer sur celle qui a le plus de longueur ; la troisième bande garnit l'épaisseur de ces portions ; & sur cette même épaisseur sont fixés deux goujons, l'un à l'extrémité postérieure, & l'autre à un tiers de longueur à compter de cette même extrémité, lesquels servent à maintenir chacun un liteau ou une traverse qui repose sur la rive supérieure de chaque paroi : quant aux bandes, elles sont clouées d'espace en espace, & elles affermissent tous les assemblages. Ces assemblages sont deux tenons avec languette entre-deux, pour la partie de la paroi latérale qui porte la mortaise, & de simples languettes : pour ce qui concerne l'autre partie, qui est unie non-seule-

ment à la première, mais au fond & à une emboîture qui termine l'extrémité la plus large des parois des côtés. Cette emboîture est légèrement cintrée en-dehors ; elle est assemblée par tenon avec la paroi du fond. Une petite bande de fer clouée sur l'épaisseur & supérieurement, en rend impossible la séparation d'avec les parois latérales, qui dans une partie de leur longueur, se ressentent du trait-d'arc ou du cintre léger dont j'ai parlé.

Cette gouttière ainsi comparée est élevée d'environ un pied & demi à chaque extrémité, sur deux piés assemblés à-peu-près comme ceux des treteaux ordinaires ; ceux de l'extrémité antérieure sont assez larges pour être refendus dans une portion de leur longueur, par une mortaise d'environ neuf lignes, parallèle à leurs rives antérieures, & qui en est distante d'environ autant de lignes. L'un de ces piés n'est entr'ouvert que pour recevoir l'extrémité d'une lame de bois, dont l'autre extrémité doit joier & mouvoir de haut en bas dans la mortaise du pié qui répond au premier. Celle-ci peut parcourir ainsi un arc d'environ quarante-cinq degrés ; cette même lame est jumelée, & sa jumelle joue extérieurement : elles sont l'une & l'autre assemblées, d'une part par un boulon à vis & écrous à oreilles qui les traversent, ainsi que le pié, & qui devient le centre de leurs mouvemens ; & de l'autre, c'est-à-dire à leur extrémité mobile, par un autre boulon semblable qui les traverse encore & qui passe en même tems dans l'œil du grand couteau à-peu-près pareil à ceux dont se servent les Boulangers pour couper le pain. Le manche de ce couteau dont la lame a environ deux piés de longueur, n'offre rien de différent, si ce n'est qu'il est un peu plus incliné en contre-bas. Je remarque au surplus que les jumelles excèdent la machine d'environ sept ou huit pouces, à compter du boulon qui tient le couteau ; que les boulons sont distans de l'un à l'autre d'environ un pied huit pouces, & que le centre du mouvement des jumelles est éloigné d'environ un pié deux pouces de la paroi inférieure de la gouttière.

Derrière les deux piés antérieurs est placée une pédale ; elle est assemblée mobilement par l'une de ses extrémités, dans la partie inférieure du pié opposé au côté, sur lequel se présente le manche du couteau ; son autre extrémité débordé de six pouces environ l'aplomb de la machine. De cette pédale & dans le lieu qui répond à l'aplomb du milieu, s'éleve une chaînette terminée par une lame percée de plusieurs trous, laquelle traverse un palonnier qui y est fixé par le moyen d'une goupille que l'on peut mettre, selon le besoin, dans les uns ou dans les autres de ces mêmes trous, tandis que de chaque extrémité du palonnier part une tringle qui s'y assemble à crochet, & qui percée par son bout supérieur, reçoit un boulon à écrou, qui passe dans les mortaises des parois latérales, & qui traverse en même tems une pièce de bois qui remplit exactement la largeur de la gouttière : en cet endroit cette pièce de bois a environ huit pouces de longueur ; elle est traversée dans son épaisseur, qui est d'environ un pouce & demi, non dans sa moitié, car sa partie antérieure se trouve un pouce & demi de moins que sa partie postérieure. Sa portion inférieure doit présenter antérieurement un plan parallèle à la paroi du fond de la gouttière, & postérieurement un plan recourbé en contre-haut, tel à-peu-près que celui qu'offre à nos yeux la proue d'un bateau. Enfin sur l'épaisseur des parois latérales, à environ trois pouces de l'extrémité antérieure, sont fermement & inébranlablement attachés par anneaux deux chaînes de fer d'environ un pié de longueur, lesquelles sont reçues par leur autre extrémité, dans deux autres anneaux fixement arrêtés à la traverse d'un rateau de fer ; les

dents de ce rateau, au nombre de cinq, ont environ six pouces de longueur : sa traversé est moins longue d'environ un pouce & demi que la gouttière n'est large ; elle porte un manche d'environ neuf à dix pouces de longueur dans la direction des dents.

Les noms que nous avons donnés à cet instrument en indiquent l'usage.

Placez dans la gouttière une certaine quantité de paille de froment que vous y coucherez dans sa longueur, & qui ne débordera antérieurement que d'environ deux lignes ; engagez-en une extrémité du côté qui doit déborder sous la pièce de bois qui est mobile au moyen du boulon qui la perce & qui passe dans les mortaises des parois latérales ; appuyez fortement le pié gauche sur la pédale qui répond à chaque côté à ce boulon, à l'effet d'abaissier cette même pièce, & de comprimer vivement la paille engagée ; faisissez en même tems le manche du couteau avec votre main droite ; tirez-le à vous, & pressez médiocrement en contre-bas ; il en résultera un mouvement composé dans la lame : les jumelles qui la portent feront en effet d'une part sollicitées à s'élever & à la laisser courir suivant sa longueur, tandis que l'impression & l'appui de la main lui donneront la facilité & la puissance de couper la paille offerte à son tranchant ; puissance néanmoins qu'elle ne peut avoir, qu'autant qu'elle rasera exactement dans son chemin la rive extérieure de l'embranchure de fer, qui n'est polie avec soin que pour que cette même lame ne soit point offensée à chaque coup de main de l'ouvrier ; chacun de ces coups étant donnés, ce même ouvrier dont la main gauche sera saisie du manche du rateau, & qui aura eu l'attention d'en tenir les dents légèrement en arrière, renversera ce manche en cessant toute compression sur la pédale, & portera dès-lors la paille en avant, proportionnellement à la faille qu'elle doit avoir en-dehors pour être coupée ; il appuiera ensuite de nouveau sur la pédale, & utera du couteau, comme il l'a fait auparavant. C'est ainsi que l'on prépare à l'animal une nourriture très-saine, pourvu que la paille ne soit point noire, grossière, & telle qu'elle croît dans certaines provinces & dans certains cantons de ce royaume. On la mêle avec l'avoine ; on en donne le double ainsi mêlée. Il est même quelques pays où elle sert d'unique ou de principal aliment au cheval, & dans lesquels les *hachoirs* ou *hache-paille* sont armés de plusieurs couteaux par le moyen desquels on hache une plus grande quantité de paille ensemble. Nous n'avons point sous nos yeux cet instrument ; & la mémoire ne nous fournissant à cet égard rien de précis, nous n'en hasarderons pas ici la description.

HACHURE, f. f. *en Grav. & Dessin*, se dit des lignes ou traits dont on se sert pour exprimer les ombres, soit dans les gravures, soit dans les desseins, à l'aide du burin ou du crayon : il y a des *hachures* simples & de doubles ; les simples sont formées par une seule ligne, soit droite, soit courbe ; les doubles sont formées par plusieurs lignes, soit droites, soit courbes, qui se croisent en manière de losange : pour leur opération, V. **HACHER**, *en Grav. & en Dessin*.

HACHURES EMPATÉES, *en Gravure* ; on se sert de ce terme pour exprimer le dégât que l'eau-forte a fait en enlevant le vernis & confondant les *hachures* ensemble. Voyez **GRAVURE À L'EAU FORTE**.

Les *hachures* sont de grand usage dans le Blason, pour faire distinguer les différens émaux des écussons, sans qu'ils soient enlumines. Voyez **EMAIL & COULEUR**. Presque toutes les figures ombrées de ce livre sont gravées en *hachures*. Voyez les *Planches de Blazon*, & leur explication.

HACUB, (*Hist. nat. Bot.*) nom que les Indiens donnent à une plante qui ressemble au chardon, mais qui est plus grande & plus élevée que lui. Au

printems elle pousse de grands rejettons comme ceux de l'asperge, que les Indiens font bouillir pour les manger. Lorsqu'on les laisse croître sans les couper, ils portent des boutons armés de pointes, au bout desquels sont des fleurs rouges. La racine de cette plante est grosse & longue ; elle purge légèrement, & excite le vomissement, lorsqu'on l'a fait infuser dans de l'eau chaude.

HACZAG, *Sarmisia vallis*, (*Géog.*) petit pays de Transylvanie, sur les confins de la Valachie, avec titre de comté ; c'est dans ce district que sont les ruines de l'ancienne *Ulpia Trajana*, desquelles il est vraisemblable que s'est formée à quelque distance la ville dont le pays porte le nom. (*D. J.*)

HADAMAR, *Hademarium*, (*Géog.*) ville d'Allemagne au cercle du Haut-Rhin, dans la Wétéravie, résidence ordinaire d'une branche de la maison de Nassau, avec un château près de la rivière de Lohne, à neuf lieues N. O. de Mayence, six E. de Coblents. *Long. 25. 41. latit. 50. 21.* (*D. J.*)

HADPELLAND, *Hadella*, (*Géog.*) petit pays d'Allemagne, au nord du pays de Brême, assez près de l'Elbe. Je crois que l'Empereur en jouit aujourd'hui. (*D. J.*)

HADDINGLAWN, (*Géog.*) ville d'Ecosse, dans la province de Lothian, sur la Tyne, à six milles d'Edimbourg.

HADDINGTON, ou plutôt **HADDINGTON**, en latin *Hadina*, (*Géog.*) ville au bourg de l'Ecosse méridionale, capitale d'un bailliage ou shérifdom de même nom dans la Lothiane, à cinq lieues E. d'Edimbourg. *Long. 15. 6. lat. 56. 10.*

C'est la patrie de Jean Major, fameux théologien scholastique, mort en Ecosse en 1548, âgé de 42 ans. Il avoit étudié & enseigné à Paris ; mais tous ses ouvrages sont tombés dans l'oubli, jusqu'à son *histoire latine de la Grande-Bretagne*. (*D. J.*)

HADELAND, (*Géog.*) petite ville de Norwege, dans la province d'Aggerhus, à trois lieues de Christiania.

HADELER-TAND, (*Géogr.*) petit pays d'Allemagne situé à l'embouchure de l'Elbe, & appartenant au roi d'Angleterre, comme électeur de Brunswick-Lunebourg.

HADEMAR, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans le Westerwald, qui a donné son nom à une branche de la maison de Nassau, éteinte en 1711.

HADÉQUIS, (*Géog.*) petite ville d'Afrique située dans une plaine, au royaume de Maroc, dans la province d'Héa, à trois lieues de Técule. Les Portugais la prirent d'affaut en 1514, & en emmenèrent pour esclaves les plus belles femmes. *Long. 8. 30. lat. 30. 44.* (*D. J.*)

HADERSLÉBEN, *Haderslebia*, (*Géog.*) ville du Dannemark au duché de Sleswig, capitale d'une préfecture considérable de même nom, avec une bonne citadelle ; elle est proche la mer Baltique, à cinq milles d'Allemagne S. E. de Ripen, 11. N. de Sleswig. Les géographes du pays lui donnent 55^d. 15'. 30". de latit. sur 42^d. 53'. 30". de long. M. de Lisle la fait plus septentrionale d'un degré au moins ; mais la longitude est excessive de plus de 12 degrés, à la prendre de l'île de Fer ; & quand même on la prendroit aux îles Açores, le méridien du quarantième degré passeroit à l'orient de toute la presqu'île de Sleswig & de Jutland, sans y toucher. (*D. J.*)

* **HADÈS**, (*Mythol.*) c'est de ce nom que les Grecs appellent Pluton.

HADHRAMOUT, (*Géog.*) ville & contrée d'Asie dans l'Arabie heureuse : M. d'Herbelot, qui parle fort au long de cette contrée dans sa *bibliothèque orientale*, dit que les anciens l'ont connue sous le nom d'*Hadramithena*. Il y a dans ce pays une montagne nommée *Schibum*, d'où l'on tire les plus belles

onyces & agathes de tout l'orient. La ville d'*Hadramont* est à quarante-six lieues O. de Carésen. Long. 67. 8. lat. 14. 40. (D. J.)

HADRAS, (*Hist. mod.*) nom donné par les Arabes errans & vagabonds à ceux de leur nation qui habitent les villes, qui contractent des mariages avec les autres, & qu'ils haïssent mortellement.

HADRIANALES, f. m. pl. (*Hist. anc.*) jeux accompagnés de tous les assortimens de la déification; Antonin les établit à Pouzolles avec un temple en l'honneur d'Hadrien, dont après la mort il obtint du sénat l'apothéose.

Il y avoit dans ce temple un flamme du nom d'*Hadrien*, avec un college de prêtres destinés au service du nouveau dieu; mais Hadrien n'avoit pas attendu jusqu'à ce tems-là à goûter les honneurs divins; il s'étoit emparé lui-même pendant sa vie de la couronne céleste; il se consacra un autel dans Athènes, au temple de Jupiter Olympien; & à mesure qu'il passoit par les villes d'Asie, il multiplioit les temples qu'il se bâtissoit, les appelloit *Hadriennes*; & selon toute apparence, il ne se proposoit pas de les consacrer à Jesus-Christ. Lampridius est le seul qui nous ait fait ce conte fabuleux. (D. J.)

HADRIANÉE, *Hadrianeum*, f. m. (*Hist. anc.*) c'est ainsi qu'Hadrien desira qu'on nommât les temples qu'il faisoit bâtir lui-même en plusieurs villes, à sa propre gloire; & ce nom leur resta comme un monument de sa vanité. V. HADRIANALES. (D. J.)

* HADRIANISTES, f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) ce furent des hérétiques des premiers siècles de l'Eglise; Théodoret qui en a fait mention les met au nombre des disciples de Simon le magicien. Apparemment que leur chef s'appelloit *Hadrien*, & que c'est de ce nom qu'ils furent appelés *Hadrianistes*; comme aujourd'hui on dit de Jansénius, *Jansénistes*; de Molina, *Molinistes*.

HÆMALOPIE, Voyez HEMALOPIE.

HÆMALOPS, (*Medecine.*) Voyez HEMALOPS.

HÆMANTUS, (*Botan.*) Voyez HEMANTUS.

HÆMAPHOBE, (*Med.*) Voyez HEMAPHOBE.

HÆMATITE, ou SANGUINE, (*Hist. nat. Lith.*) Voyez HEMATITE.

HÆMATOCELE, (*Medecine.*) Voyez HEMATOCELE.

HÆMATOSE, (*Medecine.*) Voyez HEMATOSE.

HÆMIMONTUS, (*Géograph. anc.*) Voyez HEMIMONTUS.

HÆMIS, (*Mythol.*) Voyez HEMIS.

HÆMON, (*Géogr. anc.*) Voyez HEMON.

HÆMONIE, (*Géogr. anc.*) Voyez HEMONIE.

HÆMOPHTYSIE, (*Medecine.*) Voyez HEMOPHTYSIE.

HÆMOROSCOPIE, (*Medecine.*) Voyez HEMOROSCOPIE.

HÆMORRHAGIE, (*Medecine.*) Voyez HEMORRHAGIE.

HÆMORRHIDES, (*Medecine.*) Voyez HEMORRHIDES.

HÆMORRHOIS, Voyez HEMORRHOIS.

HÆMORTASIE, Voyez HEMORTASIE.

HÆRMIX, (*Botan.*) Voyez HERMIX.

HAESBROUK, (*Géogr.*) petite ville de Flandre, à deux lieues d'Aire. Longit. 20. 4. latit. 50. 40. (D. J.)

HAFIZI, ou HAFIZAN, ou HAFIZLER, f. m. (*Hist. mod.*) ce sont en Turquie ceux qui apprennent tout l'alcoran par cœur; le peuple les regarde comme des personnes sacrées à qui Dieu a confié sa loi, & qu'il en a fait dépositaires. Il ne faut qu'une mémoire heureuse pour parvenir à ce titre sublime. Ce nom est dérivé de l'arabe *hafizi*, qui signifie en général celui qui garde quelque chose. Ricaut, de l'empire ottoman. (G)

HAGADA, f. f. (*Hist. mod.*) sorte d'oraïson que les Juifs récitent le soir de la veille de leur pâque, au retour de la priere; ils se mettent à une table, sur laquelle il doit y avoir quelque morceau d'agneau tout préparé, avec des azymes, des herbes ameres, comme de la chicorée, des laitues, &c. & tenant des tasses de vin, ils prononcent cette *hagada*, qui n'est qu'un narré des miseres que leurs peres endurerent en Egypte, & des merveilles que Dieu opéra pour les en délivrer. *Dict. des Arts.* (G)

HAGARD, adj. (*Gramm.*) épithete relative au regard. On dit de celui qui a dans la vûe quelque chose d'incertain, de farouche & de trouble, qu'il a les yeux *hagards*.

HAGARD, (*Fauconnerie.*) est le contraire de *for*. Le faucon *hagard* est celui qui n'a pas été pris au nid, & qui est difficile à apprivoiser.

HAGELAND, (*Géogr.*) petit pays des Pays-bas autrichiens, qui se trouve entre Louvain & le pays de Liège.

HAGENOW, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le comté de Schwerin, au duché de Meklenbourg.

HAGENSTELZEN, *célibataires*, (*Hist. mod.*) nom que l'on donne en Allemagne, dans le bas Palatinat, aux garçons qui ont laissé passer l'âge de vingt-cinq ans sans se marier; après leur mort, leurs biens sont confisqués au profit du prince, s'ils ne laissent ni peres ni meres, ni freres ni sœurs. Il y a aussi en quelques endroits un droit que les vieux garçons sont obligés de payer au souverain, lorsqu'ils se marient. Ce droit se nomme en allemand *hagenstolzenrecht*. Voyez Hubner, *dictionn. géograph.*

HAGI ou HAJI, (*Hist. mod.*) Les Mahométans nomment *haj* le pelerinage qu'ils font à la Meque, Médine & Jérusalem; celui qui s'est acquitté de ce pelerinage se nomme *haji* ou *hagi*. Chaque musulman est obligé à remplir ce devoir une fois en sa vie; il doit, suivant la loi, choisir le tems où ses moyens lui permettent d'employer la moitié de son bien à la dépense du pelerinage; l'autre moitié doit rester en arriere, afin de la pouvoir retrouver à son retour. Ceux qui ont fait plusieurs fois ce pelerinage sont très-estimés par leurs concitoyens. Le voyage se fait par caravanes très-nombreuses; & comme on passe par des deserts arides, le sultan envoie des ordres au bacha de Damas de faire accompagner les caravanes de porteurs d'eau, & d'une escorte qui doit être forte au-moins de 14000 hommes, pour garantir les pelerins des brigandages des Arabes du desert. Voyez *hist. othomane* du prince Cantimir.

HAGIAZ ou HIGIAZ, (*Géogr.*) province d'Asie dans l'Arabie, bornée O. par la mer Rouge, N. par l'Arabie Petrée, E. par la Théama. Sa capitale est *Hagiaz*, autrement dite *Hagr*. (D. J.)

HAGIBESTAGE, (*Géogr.*) c'étoit autrefois une grande ville; c'est à-présent un village de la Natolie, fameux par les pelerinages des Turcs & par l'hébergement magnifique, ou plutôt le palais destiné pour les voyageurs. Tous les allans & venans y sont parfaitement bien reçus, logés & traités. Paul Lucas en fait la description dans son *second voyage de Grece*. (D. J.)

HAGIOGRAPHES, f. m. pl. (*Théolog.*) nom que l'on a donné à une partie de l'Ecriture sainte, que les Juifs appellent *chetuvim*. Voyez BIBLE, &c. Ce mot est composé d'*ἀγιος*, saint, & de *γράφω*, j'écris. Ce nom est fort ancien. Saint Jérôme fait souvent mention de ces livres, & saint Epiphane les appelle simplement *γράφητα*.

Les Juifs divisent les saintes Ecritures en trois classes: la loi qui comprend les cinq livres de Moïse; les prophetes qu'ils appellent *neviim*, & les *chetuvim* que les Grecs appellent *hagiographa*, & qui

contiennent les livres des psaumes, des proverbes, de Job, de Daniel, d'Esdras, des chroniques, du cantique des cantiques, de Ruth, des lamentations, de l'Ecclésiaste & d'Esther.

Les Juifs donnent aussi quelquefois à ces livres le nom d'*écrits* par excellence, comme ayant été composés d'après l'interprétation immédiate du Saint-Esprit. C'est ainsi qu'en parlent Kimchi dans sa *préface sur les psaumes*; Maimonides, in *more Nevoch & Elias* Levite, dans son *thisbi*. Cependant ils distinguent les *hagiographes* des prophètes, parce que les premiers n'ont point reçu la matière de leurs livres par la voie qu'ils appellent *prophétia*, laquelle consiste en songes, visions, souffles, paroles entendues, extases, &c. mais purement & simplement par l'inspiration & la direction du Saint-Esprit. Voyez *INSPIRATION*.

On appelle encore *hagiographe* en général, tout auteur qui a travaillé sur la vie & les actions des saints. Ainsi en ce sens les Bollandistes sont les plus savans & les plus volumineux *hagiographes* que nous ayons. (G)

HAGIOSIDERE, f. m. (*Théolog.*) Les Grecs qui sont sous la domination des Turcs, ne pouvant point avoir de cloches, se servent d'un fer au bruit duquel les fideles s'assemblent à l'église; & ce fer s'appelle *hagiosideron*, mot composé d'*αἴλιος*, saint, & de *σίδηρος*, fer.

Magios donne la description d'un *hagiosidere* qu'il a vû, & il dit que c'est une lame large de quatre doigts & longue de seize, attachée par le milieu à une corde qui la tient suspendue à la porte de l'église; on frappe dessus avec un marteau.

Lorsqu'on porte le viatique aux malades, celui qui marche devant le prêtre porte un *hagiosidere* sur lequel il frappe trois fois de tems-en-tems, comme on sonne ici une clochette pour avertir les passans d'adorer. *Dictionn. de Trév.* (G)

HAGR ou **HAGIAR**, ou **HAGIAZ**, (*Géogr.*) ville de l'Arabie Heureuse en Asie dans la province d'Hagias, à 35 lieues N. de Médine. Cette ville paroît être celle que Ptolomée & Strabon appellent *Petra deserti*; elle fournit son nom à l'Arabie Pétrée; les sultans de Syrie & d'Egypte l'ont possédée long-tems. Voyez *PETRA*. Nassiredin lui donne 83^d. 30'. de long. & 25^d. 15'. de latitude septentrionale. (D. J.)

HAGUENAU, *Hagonoja*, (*Géogr.*) petite ville de France en Alsace, capitale d'un bailliage ou préfecture de même nom, autrefois impériale. Les François la prirent en 1673, & les Impériaux en 1705, après que le prince Louis de Bade eut forcé les lignes des François, qui néanmoins s'en rendirent encore maîtres en 1706. Elle est sur la Motter qui la divise en deux parties, à 5 lieues N. de Strasbourg, 6 O. de Bade, 10 S. O. de Landau, 102 E. de Paris. Long. 25^d. 27'. 55". Latit. 48^d. 48'. 45".

Haguenau a donné le jour à Capiton (Wolphang Fabrice), qui se fit recevoir docteur en Médecine, en Droit & en Théologie; mais il se distingua seulement dans cette dernière science: il devint un des plus habiles théologiens de son tems dans le parti d'Écolampade, dont il épousa la veuve. Il mourut de la peste en 1542, âgé de 63 ans. (D. J.)

HAHELAND, (*Géogr.*) district dans la Prusse polonoise, où est située la ville d'Elbingen.

HAI, f. m. il se dit en jargon de Rivière, d'un endroit dangereux où l'eau tournoye, comme il arrive ordinairement à la culée d'une pile de pont, du côté d'aval.

* **HAIÇONS**, f. m. pl. (*terme de Pêche*) c'est ainsi qu'on appelle dans l'amirauté de Bayonne une sorte

de petits bateaux peu différens de ceux qu'on y appelle des *tillolles*.

HAICTITES, f. m. pl. (*Hist. mod.*) secte de la religion des Turcs. Ceux qui y sont attachés croient comme les Chrétiens que Jésus-Christ a pris un corps réel, & qu'il s'est incarné dans le tems, quoiqu'il fût éternel. Ils ont même inséré dans leur profession de foi, que *le Christ viendra juger le monde au dernier jour*, parce qu'il est écrit dans l'alcoran: *ô Mahomet, tu verras ton Seigneur qui viendra dans les nues*. Or ce mot de *Seigneur*, ils l'appliquent au Messie, & ils avouent que ce Messie est Jésus-Christ, qui, disent-ils, reviendra au monde avec le même corps dont il étoit revêtu sur la terre, pour y régner quarante ans, & détruire l'empire de l'ante-christ, après quoi la fin du monde arrivera. Cette dernière opinion, selon Pocock, n'est pas particulière à la secte des *Haïctites*, mais généralement répandue parmi tous les Turcs. Ricaut, de *l'empire ottoman*. (G)

HAIDENSCHAFFT, (*Géog.*) ville d'Allemagne, au duché de Carinthie, sur la rivière de Kobel.

HAIDINGSFELD, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, en Franconie, dans l'évêché de Wurtsbourg.

HAIE, ou **HAYE**, f. f. (*Agriculture.*) c'est une longueur de plants servant de clôture à un jardin ou à un champ, laquelle est plantée d'épines blanches, de charmes, d'ormes, de ronces & de brofsailles.

On dit une *haie vive*, une *haie morte*, une *haie d'appui*; la *haie d'appui* a pris ce nom de sa hauteur; la *haie vive*, de sa nature qui est de plantes ayant racines & vivaces; la *haie morte*, des échelats, fagots, ou branches seches dont elle est faite.

HAIE, ou plutôt **HAYE**, (*Droit franç. coutumier.*) les *haies* sont quelquefois un sujet de disputes, que les Lois ont de la peine à prévenir, ou à régler. Suivant le Droit coutumier de France, ceux qui plantent une *haie*, doivent laisser un espace entre la *haie* & le fonds voisin: si elle est vive, la distance doit être d'un pié & demi: si elle est de bois mort, on peut l'établir sur l'extrémité du fonds, sans laisser aucun vuide; parce que semblable clôture ne sauroit préjudicier au fonds voisin. Ce n'est donc qu'à l'égard de la *haie vive*, qu'il survient des contestations de propriété; par exemple, lorsque deux voisins réclament chacun la *haie*, & que le juge ignore à qui elle doit appartenir; en ce cas, le sentiment de Coquille, dans ses *quest. chap. cxlviii*. est que s'il y a un fossé du côté de la *haie*, elle doit appartenir au propriétaire du fonds qui est au-delà du fossé & de la *haie*: dans le doute, ajoute-t-il, on doit juger de la propriété de la *haie* par la qualité & par la nature des héritages qui sont aux deux côtés; car si elle est entre une terre que l'on sème & une vigne, la présomption sera qu'elle appartient au propriétaire de la vigne, à qui la clôture est plus nécessaire qu'à la terre. Il en est de même d'une *haie* plantée entre une terre & un pré, le pré étant exposé à la pâture du bétail, s'il n'est pas clos. Loysel, dans ses *Institutions coutumières*, liv. II. tit. iij. art. 8. a décidé de même que Coquille. Aubert, *addit.* à Richelet. (D. J.)

HAIE, c'est dans l'*Art militaire* une disposition de soldats sur une ligne droite ou sur un seul rang; en sorte que mettre des soldats en *haie*, c'est les mettre sur un seul rang. Voyez *EVOLUTIONS*. (Q)

HAIE (LA) (*Géog.*) lieu charmant des Provinces-Unies dans la province d'Hollande, autrefois résidence des comtes de Hollande, d'où lui vient son nom flamand de *S' Gravenhagen*, que l'on exprime en latin par *Haga Comitum*.

C'est aujourd'hui le centre du gouvernement de la république, la demeure des membres des Etats-généraux, des ambassadeurs & ministres étrangers.

Quoique la *Haie* n'ait point encore de rang marqué parmi les villes de la Hollande, elle a par son étendue, par le nombre & la beauté de ses palais, par la dignité de ses habitans, par les prérogatives de ses magistrats, & par la magnificence de ses promenades, de quoi tenir rang entre les plus belles villes de l'Europe.

C'est d'une petite maison de chasse dans un bois où les comtes de Hollande venoient quelquefois, que s'est formé ce beau lieu; mais l'éclat où nous le voyons aujourd'hui, n'existoit pas encore au treizieme siecle; il arriva seulement qu'alors Guillaume II. comte de Hollande, élu & couronné empereur en 1248, transporta de tems en tems son séjour à la *Haie*, où il commença le palais qui est aujourd'hui la *cour*. En 1291 la *Haie* devint le chef-lieu d'un bailliage; avec le tems il prit le nom de *village*, & même en 1557, il ne passoit point encore pour être une ville. Voyez Altingius & Boxhornius sur tous les autres détails.

La *Haie* est située à une petite lieue de la mer, à environ autant de Delft, au N. O. à trois lieues S. O. de Leyde, quatre N. O. de Rotterdam, & douze S. O. d'Amsterdam. Long. 21. 45. lat. 52. 4. 10.

Puisque la Hollande est si féconde en gens de lettres du premier ordre, il ne faut pas s'étonner que la *Haie* participe à cette gloire; mais entre un grand nombre de savans dont elle est la patrie, je me contenterai de citer ici Golius, Huyghens, Meursius, Ruysch, Sallengre, & Second.

Golius (Jacques) fut un des plus habiles hommes de son siecle dans les langues orientales; nous lui devons deux excellens dictionnaires, l'un arabe & l'autre persan; l'histoire des Sarrasins par Elmacin, & les élémens astronomiques d'Alfergan avec des commentaires: il voyagea tant en Asie qu'en Afrique, & mourut à Leyde en 1667 à l'âge de 71 ans.

Huyghens (Chrétien), en latin *Hugenius*, se montra l'un des plus grands mathématiciens & des meilleurs astronomes du dix-septieme siecle. Il apperçut le premier un anneau & un troisieme satelite dans Saturne; il trouva le secret de donner de la justesse aux horloges, en y appliquant un pendule, & en rendant toutes les vibrations égales par la cycloïde; il perfectionna les télescopes, & fit un grand nombre de découvertes utiles. Il mourut dans sa patrie en 1695 à 66 ans: on peut voir son éloge dans le *journal* de M. de Beauval, Août 1695; mais il faut le lire dans l'*hist. de l'Acad. des Sciences*, dont il étoit associé étranger. Ses ouvrages ont été recueillis, & forment trois volumes in-4°.

Meursius (Jean) l'un des plus érudits & des plus laborieux écrivains du siecle passé, méritoit bien son emploi de professeur en histoire & en langue greque à Leyden. Il a tellement développé l'état de l'ancienne Grece par ses divers ouvrages, inférés ensuite dans le trésor de Grævius, qu'il n'a rien laissé à glaner après lui; voyez-en la liste étonnante dans Morery, ou dans le P. Nicéron, tome XII. page 181. Il mourut de la pierre à Sora en 1639, à 60 ans; son fils Jean (car il se nommoit comme son pere) qui marchoit sur ses traces, mourut à la fleur de son âge, ayant déjà publié quelques écrits très-estimés.

Ruysch (Frédéric) paroît encore un homme plus rare en son genre. Les gens de l'art savent avant moi, qu'il n'y a personne au monde à qui la fine Anatomie soit plus redevable, qu'au talent supérieur de ses injections. Ses ouvrages si curieux sont entre les mains de tous ceux qui cultivent la Médecine & l'Anatomie. Il mourut à Amsterdam en 1731, comblé de gloire pour ses admirables découvertes, âgé presque de 93 ans. Le docteur Schreiber a donné sa

vie, en medecin vraiment éclairé; M. de Fontenelle a fait son éloge dans l'*hist. de l'académie des Sciences*, dont il étoit membre.

M. de Sallengre (*Albert-Henri*) n'avoit que 30 ans, quand la petite vérole trancha ses jours en 1723; cependant il avoit déjà publié des ouvrages pleins d'érudition. On connoît son grand recueil latin d'antiquités romaines, en 3 vol. in-fol. & ses mémoires de littérature en 2 vol. in-12.

Second, (*Jean*) *SECUNDUS*, a donné des poésies latines où regnent la fécondité & l'agrément; ses élégies & ses pieces funebres sont touchantes; ses sylves sont bucoliques; ses poésies intitulées *Basia*, réunissent la délicatesse & la galanterie trop licentieuse. Il les auroit condamné lui-même dans un âge mûr, mais il n'y parvint pas; il mourut tout jeune, à 25 ans, en 1536.

Je ne fais si je dois nommer à la suite des savans qu'a produit la *Haie*, ce monarque célèbre du dernier siecle, qu'on appelloit le *statouder des Anglois*, & le *roi des Hollandois*. Il fut, dit M. de Voltaire, simple & modeste dans ses mœurs, méprisa toutes les superstitions humaines, ne persécuta personne pour la Religion, eut les ressources d'un général & la valeur d'un soldat, devint l'ame & le chef de la moitié de l'Europe, gouverna souverainement la Hollande sans la subjuguier, acquit un royaume contre les droits de la nature, & s'y maintint sans être aimé. Il termina sa carrière en 1702, à l'âge de 52 ans. (*D. J.*)

HAIE (LA) *Haga*, *Géog.* petite ville de France en Touraine sur la Creuse, aux frontieres du Poitou, à deux lieues de Guierche, quatre de Châtelleraut, dix de Tours, 54 S. O. de Paris; long. 18. 20. latit. 47. 2.

Cette petite ville peut se glorifier d'avoir donné le jour à Descartes, un des plus beaux génies du siecle passé, & le plus grand mathématicien de son tems; il résolvoit des problèmes au milieu des sièges; car il embrassa dans sa jeunesse le parti des armes, & servit avec beaucoup d'honneur en Allemagne & en Hongrie; mais l'envie de philosopher tranquillement en liberté, lui fit chercher le repos dont il avoit besoin dans la solitude de la Hollande, & qu'il auroit dû y trouver sans mélange. Ce fut au village d'Egmont sur mer, *Egmont-opzec*, qu'il ouvrit la carrière d'étudier la nature, & qu'il s'y égara; cependant ses *Méditations* & son discours sur la *méthode*, sont toujours estimés, tandis que sa physique n'a plus de sectateurs, parce qu'elle n'est pas fondée sur l'expérience. Il passa presque toute sa vie hors du royaume; & ce ne fut qu'après bien des sollicitations, qu'il vint à Paris en 1647. Le cardinal Mazarin lui obtint du roi une pension de trois mille livres, dont il paya le brevet sans en rien toucher; ce qui lui fit dire en riant, que jamais parchemin ne lui avoit tant coûté. La reine Christine le prioit avec instance depuis plusieurs années de se rendre auprès d'elle, il obéit; mais il mourut à Stockholm peu de tems après, en 1650, âgé seulement de 54 ans. Lisez dans le *discours préliminaire de l'Encyclopédie*, pages 25 & 26 le jugement qu'on y porte du mérite de cet homme rare. Baillet a écrit sa vie, & M. Perrault ne pouvoit pas oublier son éloge dans les hommes illustres du xvij. siecle. (*D. J.*)

HAIGERLOCH, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, en Souabe, dans la principauté de Hohenzollern.

HAILBRON, ou HEILBRON, (*Géog.*) selon Zeiler, *Alifum*, ville libre, impériale, fortifiée, & frontiere d'Allemagne dans la Souabe; son nom qui signifie *sources salutaires*, lui vient des eaux médicinales qu'elle possède dans son territoire. Il est vraisemblable que l'an 1240, sous Frédéric II, elle acquit

acquît le nom de ville, fut entourée de murailles, & déclarée ville impériale; elle fut la confession d'Augsbourg. Les Suédois la prirent en 1631, les Impériaux en 1634, & les François en 1688. Elle est dans une situation avantageuse sur le Neckar, à 10 lieues N. E. de Stutgard, 12 S. E. d'Heidelberg, 12, E. de Philisbourg, 28 N. E. de Strasbourg. Long. 26. 58. lat. 49. 20.

Faber, (Jean) théologien de l'ordre de S. Dominique, naquit à Hailbron sur la fin du seizième siècle; il prêcha & écrivit quantité d'ouvrages contre les Luthériens & les Calvinistes. On en a fait une édition en trois gros volumes qu'on ne lit plus aujourd'hui; un de ses livres est intitulé *le marteau des Hérétiques, malleus Hæreticorum*. Dans un autre de ses ouvrages, il s'attache à prouver que la foi peut être sans la charité; mais c'est ce dont personne ne doute. Il mourut en 1541. (D. J.)

HAILLON, f. m. *l'h s'aspire & les ll se mouillent*, terme proscrit du style noble, & qui dans ses différentes acceptions, exprime des choses basses. Au simple on entend par ce mot, un vêtement usé, déchiré; un vieux morceau d'étoffe; un lambeau de drap ou de toile souillé, mal-propre. Au figuré, il signifie un enfant couvert de guenilles, sale, dégoûtant; il est aussi en certaines provinces, le cri de la populace dans le tems des vendanges.

Un gouvernement sage & éclairé fait mettre à profit les choses qui paroissent les moins propres à l'utilité générale.

Ces haillons, ces vieux lambeaux de toile tant méprisés, relégués dans les greniers ou jettés dans les rues, connus vulgairement sous les noms de *drappeaux, chiffons, peilles, drilles, pates*, fournissent une occupation utile à plusieurs milliers de sujets; ils sont l'aliment de plusieurs manufactures considérables, la matière première de tous nos papiers, & forment, par l'industrie des ouvriers, une branche de Commerce. Voyez l'article PAPETERIE.

Depuis long-tems l'exportation de ces matières étoit prohibée; l'objet en a paru assez intéressant pour déterminer dans ces derniers tems le ministère à en défendre même les amas à quatre lieues près des côtes maritimes & des frontières du royaume, à peine de confiscation & d'amende. L'arrêt du conseil qui porte ces dernières défenses, est du 18 Mars 1755. Article de M. DURIVAL le cadet.

HAIMBOURG, ou HAMBourg, *Hamburgum Austriæ*. (Géog.) Quelques auteurs prétendent qu'elle est le *Comagenum*, que les anciens mettoient en Pannonie. C'est une ancienne petite ville d'Allemagne dans la basse-Autriche, prise par Mathias Corvin, roi de Hongrie, en 1482. Elle est située sur le Danube, à six milles S. O. de Presbourg, & à huit E. de Vienne. Long. 35. 10. latit. 48. 20. (D. J.)

* HAIN, ou AIN, f. m. (Pêche.) c'est la même chose que *hameçon*. C'est une espèce de crochet de fer plus ou moins grand, dont l'extrémité qui soutient l'appât est formée en dard, de manière que s'il arrive au poisson goulé d'avalier l'hain avec l'appât qu'on lui présente, les efforts qu'il fait ensuite pour le rejeter & le coup de poignet que donne le pêcheur, ne servent qu'à l'engager dans les chairs. L'autre extrémité de l'hain est plate, & s'attache à une ficelle ou fil qui pend de la longue perche qu'on appelle la ligne. Voyez l'article PÊCHE, & les Planches de Pêcherie.

Il y a le gros hain, il est garni d'un bouchon de paille que l'on enfonce dans le sable; le gros hain à cabrières; l'hain à costerons; l'hain à rougets, merlans, &c. l'hain à limandes, carrelets, & autres poissons plats; l'hain à soles; l'hain à corde & plomb du libouret à maquereaux; l'hain à pelle roulante, &c.

Tous ces instrumens se ressemblent, à la force près, qui est proportionnée à la grandeur de l'appât & du poisson.

Les pêcheurs à la ligne veillent à ce que leurs lignes soient propres, & leurs hains non rouillés: pour cet effet, ils font leurs lignes de crin & couvrent leurs hains d'étamage.

Les pêcheurs de l'amirauté de Poitou, ou des sables d'Olonne, montent les hains qu'ils exposent aux oiseaux & aux poissons sur des piquets, après les avoir amorcés de pain ou de chevrettes. Leurs piquets sont dispersés sur des plages qui ne sont pas d'une grande profondeur; cette pêche est semblable à celle des lignes montées.

HAIN, ou HAYN, (Géog.) *Hayna*, petite ville d'Allemagne dans la haute-Saxe, au cercle de Misnie. Les Hussites la saccagerent en 1429; elle est sur le Rhéder, à trois milles N. O. de Dresde, deux N. E. de Messen. Long. 31. 18. latit. 51. 20.

C'est la patrie de Jean de Hagen, surnommé *Abindagine*, savant Chartreux pour son siècle, & qui mourut en 1475.

Il y a une autre petite ville de ce nom dans la Silésie, au duché de Lignitz. Long. 33. 45. latit. 51. 10. (D. J.)

HAINAN, (Géog.) île considérable d'Asie, au N. du golfe de la Cochinchine, au S. de la province de Quanton, dont elle est séparée par un bras de mer d'environ huit lieues; elle abonde en tout ce qui est nécessaire à la vie; on pêche des baleines & des perles sur ses côtes que les Chinois possèdent; mais l'intérieur du pays est habité par une nation indépendante. On trouve dans cette île des plantes maritimes & des madrépores de toute espèce, quelques arbres qui donnent le sang-de-dragon, & d'autres qui distillent une espèce de larme résineuse, laquelle étant jettée dans une cassolette, répand une odeur non moins agréable que celle de l'encens. On y voit aussi de fort jolis oiseaux, des merles d'un bleu foncé, des corbeaux à cravate blanche, de petites fauvettes d'un rouge admirable, & d'autres dont le plumage est d'un jaune doré plein d'éclat. Kiuncheu est la capitale de l'île. Longit. 125. 30. 128. latit. 18. 20. (D. J.)

HAINAUT (LE), *Géogr.* province des Pays-Bas catholiques, entre la Flandre, la Picardie, le Cambresis, le comté de Namur, & le Brabant; on le divise en *Hainaut autrichien*, dont la capitale est Mons; & en *Hainaut françois*, dont la capitale est Valenciennes.

Dans les annales de S. Bertin, vers l'an 870, de même que dans les capitulaires de Charles le Chauve, le *Hainaut* est appelé *Hainoum*; & ce n'est que depuis environ quatre cens ans que l'on a changé *Hainoum* en *Hannonia*. Il a été nommé *Hainaut*, de la petite rivière de *Haine* qui le coupe par le milieu.

Ce pays contient la plus grande partie du territoire des Nerviens, dont la capitale étoit *Bagacum*, marquée par Ptolomée comme la principale ville de ces peuples si célèbres dans l'Histoire. Plusieurs grands chemins romains s'y rencontroient; on en voit encore des restes, aussi-bien que de plusieurs monumens de l'antiquité.

Le *Hainaut* fut possédé par les rois d'Austrasie; le comte Reinier, sous Charles le Simple roi de France, en fut le premier comte héréditaire. Les ducs de Bourgogne devinrent comtes du *Hainaut* en 1436. Cette province entra dans la maison d'Autriche par le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien, dont les descendans ont joui du *Hainaut*, jusqu'aux regnes de Philippe IV. & de Charles II. rois d'Espagne, qui cédèrent une partie du pays à la France, par les traités des Pyrénées & de Nimegue; & la portion appartenante à l'Espagne a été donnée à

l'empereur par les traités de Bade & de Radstad, confirmés par le traité de Vienne.

Le *Hainaut* peut avoir vingt lieues de long sur dix-huit de large: Leflobœus en a donné l'ancienne description. (D. J.)

* **HAINÉ**, f. f. (*Morale.*) sentiment de tristesse & de peine qu'un objet absent ou présent excite au fond de notre cœur. La *haine* des choses inanimées est fondée sur le mal que nous éprouvons, & elle dure quoique la chose soit détruite par l'usage même. La *haine* qui se porte vers les êtres capables de bonheur ou de malheur, est un déplaisir qui naît en nous plus ou moins fortement, qui nous agite & nous tourmente avec plus ou moins de violence, & dont la durée est plus ou moins longue, selon le tort que nous croyons en avoir reçu: en ce sens, la *haine* de l'homme injuste est quelquefois un grand éloge. Un homme mortel ne doit point nourrir de *haines* immortelles. Le sentiment des bienfaits pénètre mon cœur, l'imprime, & le teint, s'il m'est permis de parler ainsi, d'une couleur qui ne s'efface jamais; celui des injures le trouve fermé; c'est de l'eau qui glisse sur un marbre sans s'y attacher. Hommes malheureusement nés, en qui les *haines* sont vivantes, que je vous plains, même dans votre sommeil! vous portez en vous une furie qui ne dort jamais. Si toutes les passions étoient aussi cruelles que la *haine*, le méchant seroit assez puni dans ce monde. Si on consulte les faits, on trouvera l'homme plus violent encore & plus terrible dans ses *haines*, que dans aucune de ses passions. La *haine* n'est pas plus ingénieuse à nuire que l'amitié ne l'est à servir: on l'a dit; & c'est peut-être une prudence de la nature. O amour, ô *haine*, elle a voulu que vous fussiez redoutables, parce que son but le plus grand & le plus universel est la production des êtres & leur conservation. Si on examine les passions de l'homme, on trouvera leur énergie proportionnée à l'intérêt de la nature.

HAINGEN, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, en Souabe, dans la principauté de Furstemberg.

HAIR, v. act. avoir en haine. *Voyez l'art. HAINÉ.*

* **HAIRE**, f. f. petit vêtement tissu de crin, à l'usage des personnes pénitentes qui le portent sur leur chair, & qui en sont affectées d'une manière perpétuellement incommode, sinon douloureuse. Heureux ceux qui peuvent conserver la tranquillité de l'ame, la sérénité, l'affabilité, la douceur, la patience, & toutes les vertus qui nous rendent agréables dans la société, & cela sous une sensation toujours importune! Il y a quelquefois plus à perdre pour la bonté à un moment d'humeur déplacée, qu'à gagner par dix ans de *haire*, de discipline, & de cilice.

* **HAIRE**, (*Brasserie.*) l'espece d'étoffe connue sous ce nom est à l'usage des Brasseurs. *Voyez l'art. BRASSERIE.* On s'en fert aussi dans les forges. *Voyez l'article FORGES.* On appelle *drap de laine en haire*, celui qui n'a reçu aucun apprêt, & qui est tel encore qu'au sortir du métier: si on le tond pour la première fois, ce qu'on appelle en *première voie*, en *première façon*, en *première coupe*, en *première eau*: on dit dans les manufactures de Sedan, *tondre en hairement*.

HAIRETITES, f. m. pl. (*Hist. mod.*) secte de Mahométans, dont le nom vient de *hairet*, en turc étonnement, incertitude, parce que, à l'exemple des Pyrrhoniens, ils doutent de tout, & n'affirment jamais rien dans la dispute. Ils disent que le mensonge peut être si bien paré par l'esprit humain, qu'il est impossible de le distinguer de la vérité; comme aussi qu'on peut obscurcir la vérité par tant de sophismes, qu'elle en devient méconnoissable. Sur ce principe, ils concluent que toutes les questions sont probables & nullement démonstratives; & sur tout ce qu'on leur propose, ils se contentent de répondre,

cela nous est inconnu, mais Dieu le fait. Cette manière de penser, qui sembleroit devoir les exclure des dignités de la religion, qui demande ordinairement des hommes décidés, ne les empêche pourtant pas de parvenir à celle de muphti; & alors comme ils sont obligés de répondre aux consultations, ils mettent au bas leur festa ou sentence, qui contient à la vérité une décision bien articulée; mais ils ont soin d'y ajouter cette formule: *Dieu fait bien ce qui est meilleur.*

Quoiqu'exacts observateurs des pratiques de la religion & des loix civiles, les *Hairettes* n'affichent point une morale sévère; ils boivent du vin en compagnie, pour ne point paroître de mauvaise humeur; mais entr'eux ils usent de liqueurs dans lesquelles il entre de l'opium; & l'on prétend que cette drogue contribue beaucoup à les entretenir dans un état d'engourdissement qui s'accorde très-bien avec leur pyrrhonisme absolu, qu'on peut regarder comme une ivresse d'esprit. Ricaut, *de l'empire ottom.* (G)

HAITERBACH, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, au duché de Wirtemberg, dans la forêt Noire, sur la rivière de Haitez.

HAKIMBACHI, f. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne en Perse au premier medecin du roi, de qui dépendent tous les autres medecins du royaume; il est chargé de les examiner, & de juger s'ils ont la capacité requise pour exercer la Medecine dans toute l'étendue de la monarchie.

HAKZAK, (*Géogr.*) petit pays aux confins de la Transylvanie, avec une ville de même nom.

HALABAS, (*Géogr.*) ville d'Asie dans l'Indoustan, capitale d'une province de même nom; elle est sur le Gange, sujette au Mogol, à cinquante lieues S. E. d'Agra. Thevenot en parle au long dans son *voyage des Indes*, chap. xxxviij. & prétend que c'est la *Chrysobacra* de Pline. Le grand mogol Akébar s'en rendit maître, après avoir subjugué le royaume de Bengale, & y fit bâtir une forte citadelle. Long. 100. 35. lat. 26. 30. (D. J.)

* **HALAGE**, f. m. terme de Marine & de Rivière; il désigne l'action de remonter & tirer un vaisseau ou un bateau; c'est aussi le chemin destiné à la même opération. Ce chemin pratiqué sur le bord des rivières devroit toujours être tenu libre, conformément aux ordonnances. Cependant il arrive souvent que le *halage* est interrompu & coupé de larges fossés, sans aucuns ponts praticables. Des riverains ont même planté des arbres; d'autres ont élevé des barrières, ou bâti des murailles jusque sur les bords des rivières; & le *halage* devient si difficile, qu'à quatre piés d'eau des équipages de bâtimens ont été obligés de haler leur navire au cou. Ceux qui ont des fossés dont l'eau se décharge dans les rivières, loin de pratiquer des passages commodes, se contentent de jeter un petit soliveau large de quatre à cinq pouces, que la marée n'a pas plutôt couvert de vase, que les gens sont exposés au danger de tomber dans les fossés. Si cet accident arrive à un homme de pié, il entraîne nécessairement les autres, toutes les bricoles des haleurs étant frappées sur un même cordage. Le risque s'accroît encore, si on hale de nuit; si une rivière est très-vaseuse, le passage en est plus glissant.

Cet embarras du *halage* sur les rivières commerciales fait un tort considérable aux navigateurs, jette leurs équipages dans un travail excessif, empêche de profiter des marées favorables, & fait échouer ou amortir les bâtimens; en sorte que dans les tems de foire, les négocians qui attendent leurs marchandises, sont consommés en frais de transport & de décharge.

Tout ce qui concerne les chemins qui servent au

halage des bâtimens venans de la mer, est sous la jurisdiction de l'amirauté.

HALAGE se dit aussi du droit que le roi ou les seigneurs particuliers levent sur les marchandises exposées aux foires ou marchés : c'est encore le privilège particulier à quelques communautés d'arts & métiers de la ville de Paris, d'étaler & vendre dans les halles qui leur sont indiquées par leurs statuts. Voyez HALLAGE.

Enfin c'est sur la riviere de Loire le prix dont un maître convient avec les compagnons de rivieres, qu'on appelle *gobeurs*, pour remonter son bateau.

HALBERSTADT, *Halberstadium*, (Géog.) ville d'Allemagne dans le cercle de basse-Saxe, capitale d'un évêché sécularisé, & réduit en principauté par le traité de Westphalie, dont jouit la maison de Brandebourg. La ville est agréablement située sur la petite riviere de Hotheim, à treize de nos lieues S. E. de Brunswick, onze S. O. de Magdebourg, douze N. O. de Mansfeld. La principauté de *Halberstadt* est enfermée dans le duché de Brunswig, le duché de Magdebourg, & la principauté d'Anhalt. Long. 33. 8. lat. 52. 6.

Halberstadt est la patrie d'Arnifæus (Henningus), philosophe & medecin estimé au commencement du dix-septieme siecle. On fait en général beaucoup de cas de ses ouvrages de politique; il établit dans la plûpart un dogme directement opposé à celui d'Althufius, savoir que l'autorité des princes ne doit jamais être violée par le peuple; il mourut en 1635. (D. J.)

HALDE, (Géog.) ville de Norwége, au gouvernement d'Aggerhus, sur la côte de l'Océan & du golfe d'Iddesford, aux frontieres de la Suede, au couchant & à cinq milles de Frédéricstadt. Long. 28. 15. latit. 59. 45. (D. J.)

HALDENSLEBEN, (Géogr.) ville d'Allemagne, au duché de Magdebourg, près de Helmstadt.

HALDENSTEIN, (Géog.) petite baronnie de Suisse, libre & indépendante, avec un château, près de Coire, bâti en 1547 par Jean Jacques de Châtillon, ambassadeur de France; il appartient aujourd'hui, ainsi que la baronnie, à MM. de Shavenstein, les plus riches seigneurs des Grisons, qui y ont introduit le calvinisme. (D. J.)

* HALE, f. m. (Physiq.) qualité de l'atmosphère, dont l'effet est de sécher le linge & les plantes, & de noircir la peau de ceux qui y sont exposés. Le *hale* est l'effet de trois causes combinées, le vent, la chaleur, & la sécheresse.

* HALE À BORD, (Marine.) corde qui approche une chaloupe du vaisseau, quand elle est amarrée à l'arriere.

HALE, (Géog. anc.) ville de Thessalie sur le fleuve Amphryse, & près du mont Othrys, entre Pharfale & Thebes de Phiotide. Cette ville est écrite *Alos* dans le dictionnaire de la Martiniere. Philippe s'en empara, la remit aux Pharfaliens, & emmena les habitans esclaves; elle s'appelloit constamment *άλως*, & les habitans *αλεις*. (D. J.)

HALEBARDE, f. f. (Art milit. & Hist.) arme offensive composée d'un long fust ou bâton d'environ cinq piés, qui a un crochet ou un fer plat échancre en forme de croissant, & au bout une grande lame forte & aiguë.

La *halebard* étoit autrefois une arme fort commune dans les armées, où il y avoit des compagnies d'halebardiens : les sergens d'infanterie sont encore armés de *halebardes*.

On l'appelloit *hache danoise*, parce que les Danois s'en servoient & la portoient sur l'épaule gauche; des Danois elle a passé aux Ecoffois, des Ecoffois aux Anglois, & de ceux-ci aux François. Chambers. (Q)

HALEBAS, f. m. (Marine.) c'est une corde ou

Tome VIII.

manoeuvre qui aide à amener la vergue quand elle ne descend pas avec assez de facilité; elle tient au racage. Voyez CALEBAS. (Z)

HALEBRAN, voyez HALLEBRAN.

* HALECRET, f. m. ancienne arme défensive qui consistoit en un corselet de fer battu composé de deux pieces, dont l'un couvroit la poitrine, & l'autre les épaules. Le *halecret* étoit plus léger que la cuirasse. La cavalerie françoise, qu'on appelloit sous Louis XI. *les hommes d'armes*, portoit le *halecret*.

HALÉENS (JEUX), *Antiquit. grec.* jeux célébrés par les Tégéates en l'honneur de Minerve : nous n'avons point de connoissance de la nature de ces jeux. (D. J.)

* HALEINE, f. f. (Gramm.) l'air que l'on expire par la bouche; ce mot a un grand nombre d'acceptations différentes, tant simples que figurées.

HALEINE, (Manège & Maréchal.) La force ou la durée de l'*haleine* dépend de la conformation du thorax, du volume des poumons, & de leur dilatabilité.

Des chevaux plats, c'est-à-dire des chevaux dont les côtes sont ferrées, ont rarement beaucoup d'*haleine*; des chevaux pousifs, soit à raison de la viscosité des humeurs qui remplissent en eux les tuyaux bronchiques, soit à raison du dessèchement de ces canaux aériens & des vésicules pulmonaires, ont l'*haleine* courte & toujours laborieuse. Voy. POUSSE. Des chevaux dont la glotte, la trachée-artère, les naseaux, &c. pechent par trop d'étroitesse, sont communément gros d'*haleine*. Voyez GROS D'HALEINE.

L'accélération de la circulation, la surabondance du sang dans les poumons, l'irritation des nerfs de ce viscere & des nerfs moteurs des muscles du thorax, la tension de tous les organes qui concourent à la respiration, la violence des mouvemens du cœur font-elles portées à un tel point que l'animal par ses inspirations & ses expirations fréquentes & redoublées ne peut vaincre les obstacles qui s'opposent en lui à l'introduction de l'air, il est incontestablement hors d'*haleine*.

Travailler un cheval modérément, & augmenter insensiblement & chaque jour son exercice, c'est lui procurer les moyens de fournir sans peine aux airs qui exigent les plus grands efforts de sa part, ou de résister à de longues & vives courses, en habituant par degrés toutes ses parties aux mouvemens auxquels elles sont naturellement disposées, & en sollicitant les vaisseaux, tant aériens que sanguins de ses poumons, à des dilatations dont ils sont susceptibles, & qui deviennent toujours plus aisées & moins pénibles : c'est ainsi que l'on met l'animal en *haleine*.

On donne, on fait reprendre *haleine* au cheval, si l'on ralentit ou si l'on suspend son action; on le tient en *haleine*, si on l'exerce constamment. Les raisons du recouvrement de la liberté de sa respiration, dans le premier cas, & de la facilité de son *haleine*, dans le second, se présentent d'abord à quiconque réfléchit sur les causes qui peuvent troubler & déranger cette fonction, & ce mouvement alternatif sans lequel l'animal ne sauroit subsister.

HALEN, (Géog.) petite ville des Pays-Bas, dans le Brabant autrichien, sur la Gèete, à cinq lieues de Louvain. Long. 22. 42. lat. 50. 58. (D. J.)

HALENTE, (Géog.) petite riviere d'Italie au royaume de Naples, dans la principauté citérieure; elle se perd dans la mer de Toscanè. *Haletes* est son ancien nom latin; Cicéron l'appelle *nobilem amnem*, & c'est la même riviere que le *Halet* ou l'*Elées* de Strabon, & l'*Elea* d'Etienne. (D. J.)

HALER, v. act. (Marine.) c'est tirer un cable, un cordage, une manoeuvre, & faire force dessus, pour le bander ou roidir. Pour *haler* sur une manoeuvre, les matelots donnent tous en même tems la se-

D ij

couffe, afin d'imprimer plus de force; & pour concerner le moment de cette secouffe, le contre-maître ou quelque autre dit à haute voix ce mot, *hale*. Quand il faut *haler* sur une bouline, le contre-maître dit, pour les faire tenir prêts, *un, deux, trois*; & au mot de *trois* ils donnent tous d'un commun accord la secouffe à la bouline. Quand on manœuvre les coïets on crie trois fois, *amure*; & pour l'écoute on dit trois fois, *borde*; & au troisieme cri on *hale* sur la manœuvre.

Haler se dit aussi pour tirer quelque chose vers l'endroit que l'on veut, ou le changer de situation. On dit, *hale ce bateau à bord*, c'est le tirer à terre au moyen d'une corde. On nomme *hale à bord* la corde qui sert à la chaloupe, pour s'approcher du bord, lorsqu'elle est amarrée à l'arrière du vaisseau.

Haler à la cordelle, tirer une corde pour faire avancer un bâtiment dans une rivière. (Z)

HALER le chanvre, (Corderie.) c'est le dessécher, pour le disposer à être broyé. Voy. l'art. CHANVRE.

HALEUR, f. m. (Marine.) c'est le batelier qui tire un bateau avec une corde passée autour de son corps ou de ses épaules. (Z)

HALF-PENNY, f. m. (Commerce.) c'est une monnoie de cuivre courante en Angleterre, & qui vaut la moitié d'un sou du pays, c'est-à-dire environ un sou argent de France.

HALI, f. m. (Commerce.) poids dont on se sert à Queda, ville considérable du détroit de Malaca, dans les Indes orientales. Un *hali* contient seize gantas, & un gantas quatre guppas, & quinze *hali* font un bahar, pesant quatre cens cinquante livres poids de marc. Voyez BAHAR. Il y en a qui disent *nali* au lieu de *hali*. Dictionn. de Commerce. (G)

HALIARTE, (Géog. anc.) ancienne ville de Grece, dans la Béotie; Strabon, liv. IX. dit qu'elle ne subsistait plus de son tems; qu'elle fut détruite par les Romains dans la guerre contre Persée; & qu'elle étoit située près d'un lac ou d'un étang marécageux qui portoit les plus beaux roseaux du monde, pour faire des flûtes & des chalumeaux. Plutarque en parle comme Strabon dans la vie de Sylla; il nomme ce lac *Céphisside*, à cause du fleuve Céphise qui y mêloit ses eaux. Les poëtes dans leurs ouvrages ne manquent guere de joindre Coronée & *Haliarte*, non-seulement à cause de leur proximité, mais parce que deux freres, Corone & *Haliarte*, avoient fondé ces deux villes. (D. J.)

HALICARNASSE, (Géog. anc.) ancienne ville d'Asie dans la Carie, dont elle étoit la capitale; on en rapporte la fondation à des Grecs venus d'Argos. Elle possédoit un port magnifique, de bonnes fortifications, & de grandes richesses: elle avoit été la résidence des rois de Carie, & particulièrement de Mausole, dont le fameux tombeau servit à lui donner un nouveau lustre. On peut voir dans Arrien la difficulté qu'Alexandre trouva lorsqu'il en fit le siège. Une médaille frappée sous Geta prouve par sa légende, que sous les Romains cette ville se gouverna par ses propres loix, & jouit de sa liberté. Elle a donné naissance à deux fameux historiens qui seuls l'auroient immortalisé, Hérodote & Denis.

Hérodote, le pere de l'histoire profane, naquit l'an 404 avant J. C. il mit tous ses soins à tâcher d'apprendre dans ses voyages l'histoire des nations, & en composa les neuf livres qui nous restent de lui. Les Grecs en firent tant de cas, lorsqu'il les récita dans l'assemblée des jeux olympiques, qu'ils leur donnerent le nom des neuf muses. L'histoire d'Hérodote est écrite en dialecte ionique. Son style est plein de charmes, de douceur, & de délicatesse. Malgré les critiques qu'on a faites d'Hérodote, il est toujours constant que son ouvrage renferme ce

que nous connoissons de plus certain sur l'histoire ancienne des différens peuples.

Denis, surnommé d'*Halicarnasse*, du nom de sa patrie, est en même tems un des plus célèbres historiens & des plus judicieux critiques de l'antiquité; il vint à Rome après la bataille d'Actium, trente ans avant J. C. & y demeura vingt-deux ans sous le regne d'Auguste. Il composa en grec l'histoire des antiquités romaines, & les distribua en vingt livres, dont il ne nous reste que les onze premiers; c'est un ouvrage que nous ne nous laissons point de lire & de consulter: on connoît la traduction françoise du P. le Jay, & de M. Belanger docteur de Sorbonne. Nous avons encore d'autres œuvres de Denis d'*Halicarnasse*; M. Hudson en a procuré la meilleure édition en grec & en latin, à Oxford, 1704, in-fol. (D. J.)

HALIBRAN, jeune canard. Voyez l'article CANARD, & HALLEBRANS.

* HALIES, f. f. pl. (Antiquit.) fêtes qui se célébroient à Rhodes en l'honneur du soleil, le 24 du mois Gorpæus; les hommes & les jeunes garçons y combattoient, & celui qui sortoit victorieux étoit récompensé d'une couronne de peuplier. Athénée a fait mention des *halies* dans son treizieme livre. Ce mot est dérivé de *ἅλιος*, qui dans le dialecte dorique s'écrit pour *ἥλιος*, soleil.

HALIME, f. m. (Jardinage.) petit arbrisseau que l'on appelle en françois *pourpier de mer*; il pousse des rameaux assez longs, rampans & de couleur bleue, garnis de feuilles oblongues semblables au pourpier, mais un peu plus blanches. Les fleurs tirent sur le purpurin, & sont suivies de beaucoup de semences rondes qui en multiplient l'espèce.

Cet arbrisseau croît dans les lieux maritimes & sablonneux; il résiste au plus grand froid. (Z)

HALINATRUM, ou HALINATRON, (Hist. nat. Minéral.) quelques naturalistes nomment ainsi un sel alkali fixe qui se trouve dans les anciennes murailles & voûtes à la surface desquelles on le voit paroître sous la forme d'une poudre, & sans prendre de figure régulière ou cristallisée; il effleurit aussi en quelques endroits à la surface de la terre. Voyez la Minéralogie de Wallerius, tome I. p. 325.

Il ne faut point confondre le sel alkali dont il est ici question, avec celui qu'Agriola & quelques autres naturalistes nomment *halinitrum*. Ce dernier n'est autre chose que du nitre ou du salpêtre. (—)

HALITZ, *Halicia*, (Géog.) petite ville de Pologne, capitale d'un petit pays de même nom, dans la Russie rouge, sur le Niefter, à quinze milles S. E. de Lembourg, vingt N. O. de Kaminiéck. Long. 43. 35. latit. 49. 20. (D. J.)

HALLAGE, f. m. (Jurispr.) est un droit seigneurial qui est dû au roi ou autre seigneur du lieu, par les marchands, pour la permission de vendre sous les halles, à l'entretien desquelles le produit de ce droit est ordinairement destiné.

Il est parlé de ce droit dans les anciennes ordonnances. Voyez le Recueil de celles de la troisieme race, tome II. pp. 398. & 381. il en est aussi fait mention dans le livre de l'*Echevinage de Paris*. Voyez le Gloss. de M. de Lauriere, au mot *hallage*.

Le *hallage* est différent du *tonlieu* ou *placage*, qui se paye pour toute sorte de place que les marchands occupent dans la foire ou marché, ou pour la vente & achat des marchandises. Voyez TONLIEU. (A)

HALLALI, f. m. (Chasse.) cri qui marque que le cerf est sur ses fins.

HALLAND, *Hollandia*, (Géog.) contrée de Suede dans le Schone, le long de la mer de Danemark, appartenante à la Suede depuis 1645. Elle peut avoir de côtes vingt-sept lieues marines. (D. J.)

HALLE, f. f. (Commerce.) place publique destinée dans les villes & bourgs un peu considéra-

bles, à tenir les marchés de toutes sortes de marchandises & denrées, particulièrement de celles qui servent à la vie, comme grains, farines, légumes, &c.

On confond quelquefois le mot de *halle* avec celui de *marché*, en les prenant l'un & l'autre pour la place dans laquelle les marchands forains viennent à certains jours marqués, qu'on nomme *jours de marché*, étaler & vendre leur marchandise. Il y a cependant quelque différence; le nom de *marché* appartenant à toute la place en général où se font ces assemblées de vendeurs & d'acheteurs, & celui de *halle* ne signifiant que cette portion particulière de la place qui est couverte d'un appenti, & quelquefois enfermée de murs pour la sûreté des marchandises, & pour les garantir de la pluie & autres intempéries de l'air.

Halle se disoit aussi autrefois de ces grands édifices de charpente couverts de tuiles, entourés de murs & fermés de portes, où se tiennent plusieurs des principales foires de France.

C'est ainsi entre autres que la foire Saint-Germain qui se tient à Paris, & la franche de Caën, si célèbre en basse Normandie, sont appelées dans les titres de leur établissement; & c'est pareillement de deux de ces sortes de bâtimens destinés aux anciennes foires de Paris, que les principaux marchés de cette ville ont pris le nom de *halles*.

C'est à Philippe Auguste que cette capitale doit l'établissement de ses *halles* dans le lieu où elles sont présentement. Ce prince y transféra les foires qui se tenoient dans les fauxbourgs Saint-Martin & Saint-Denis; elles furent ensuite converties en marchés par la suppression des foires; & en 1550 Henri II. ordonna qu'elles seroient rebâties. Il n'est point arrivé depuis de changement considérable aux *halles* de Paris; & elles se trouvent présentement à-peu-près de même qu'elles furent rebâties dans le milieu du seizième siècle.

Toutes les *halles* de Paris, à l'exception de la *halle aux vins*, sont renfermées dans celui des vingt quartiers de cette capitale, que l'on appelle *le quartier des halles*, qui est borné à l'orient par la rue Saint-Denis, au nord par la rue Mauconseil, à l'occident par les rues Comtesse-d'Artois & de la Tonnelierie, & au midi par celles de la Ferronnerie, de Saint-Honoré, & de la Chauffeterie.

Les *halles* sont ou couvertes ou découvertes: les *halles couvertes* sont la *halle aux draps*, la *halle aux toiles*, la *halle aux cuirs*, la *halle à la saline*, autrement le *fief d'Atby*, la *halle à la marée fraîche*, le *parquet à la marée*, & la *halle au vin*, dont nous dirons un mot ci-dessous.

Les *halles découvertes* sont la grande *halle* qui contient la *halle* ou marché au blé & autres grains qui s'y vendent tous les mercredis & samedis; la *halle à la farine* qui ouvre tous les jours; la *halle au beurre* qui se tient tous les jeudis après diner; la *halle à la chandelle*, où les Chandeliers privilégiés apportent celle qu'ils fabriquent; elle ne tient que tous les samedis; la *halle aux chanvres*, filasses, & cordes à puits, où cette marchandise se débite tous les jours; la *halle aux pots de grais* & à la boiffeterie, ouverte également tous les jours: enfin la *halle à la chair de porc-frais* & salé, qui se tient les mercredis & samedis.

Au milieu de la grande *halle* est établi le poids-le-roi, pour toutes les diverses sortes de marchandises qui se vendent dans ces différentes *halles*, & dont les pesées sont trop fortes pour être faites dans des balances communes. On voit aussi au milieu du quartier des *halles*, le pilori, espece de tour où l'on expose plusieurs sortes de malfaiteurs, & entre au-

tres les banqueroutiers frauduleux. Voyez PILORI & POIDS-LE-ROI.

Outre toutes les *halles* comprises dans l'enceinte de la grande *halle*, il y a encore la *halle* du poisson d'eau-douce le long de la rue de la Coffonnerie; la vente de cette marchandise commence à trois heures du matin, & finit à sept. La *halle* du pilori où se trouvent la *halle* au beurre en petites mottes, & la *halle* aux œufs que les coquetiers y apportent de Normandie & de Brie. Enfin on met au nombre des *halles* découvertes la *halle* aux poirées & la rue aux fers, où les Jardiniers & les marchandes Bouquetières, les Herbières & les Herboristes, exposent leurs denrées.

Des sept *halles* couvertes de Paris, les deux plus considérables sont la *halle aux draps* & la *halle aux toiles*. La *halle aux draps* est un grand bâtiment destiné à recevoir tous les draps & autres étoffes de la Mercerie qui sont apportés à Paris, pour y être visités, aunes & marqués par les maîtres & gardes des deux corps de la Draperie & de la Mercerie & par les auneurs par eux commis à cet effet. La *halle aux toiles* se tient dans le même bâtiment; avec cette différence, que tous les appartemens hauts & une partie de ceux d'en-bas, sont destinés pour la Draperie, & qu'il n'y a que quelques travées du bas réservées pour la Toilerie.

La *halle* au vin est établie hors de la ville, assez proche de la porte Saint-Bernard. Elle consiste en de grands celliers & en plusieurs caves qui servent d'étape aux vins venans à Paris par la riviere. Au-dessus des celliers sont de vastes greniers où l'on peut conserver une grande quantité de grains pour servir en cas de nécessité publique. Il s'observe dans toutes ces *halles* & pour les différentes marchandises, une police très-régulière conforme à divers reglemens, dont on peut voir le détail dans le *Dictionnaire de Commerce* de M. Savary, aussi-bien que ce qui regarde les *halles* de la ville d'Amiens, sous le mot HALLE. Voyez le *Dictionnaire du Commerce*.

HALLE, *Hala Magdeburgica*, (Géog.) ville d'Allemagne dans la haute-Saxe, au duché de Magdebourg, avec une fameuse université fondée en 1694. Son nom lui vient des salines que les Hermandures y trouverent, & qui subsistent toujours; elle appartient par le traité de Westphalie à l'électeur de Brandebourg; elle est dans une grande plaine agréable sur la Saale, à 5 milles N. O. de Leipzick, 8 S. O. de Wittemberg, 11 S. E. de Magdebourg. Long. 30. 8. latit. 51. 36.

C'est la patrie de Balthasar Brunner, & de Paul Herman: le premier voyagea beaucoup, cultiva la Médecine & la Chimie, & mourut en 1604 âgé de 71 ans; le dernier est un des célèbres botanistes du dix-septième siècle. Il fut reçu professeur dans cette science à Leyde, après avoir exercé la Médecine à Ceylan, & mourut en 1695. On a publié la vie de plusieurs autres savans nés à Halle, ou qui en ont été professeurs; j'y renvoie les curieux en Biographie. (D. J.)

HALLE, (Géog.) ville libre & impériale d'Allemagne dans la Suabe, avec des salines sur la riviere de Koher, entre des rochers & des montagnes. Elle est située aux confins du Palatinat, de la Franconie, & du Duché de Wirtemberg, à neuf de nos lieues, E. d'Heilbron, quinze N. E. de Stutgard. Elle doit sa fondation aux sources salées. Long. 27. 30. latit. 49. 6. (D. J.)

HALLE, (Géog.) petite ville démantelée des Pays-Bas Autrichiens dans le Hainaut, & sur les confins du Brabant. Ce lieu prend son nom de l'église de Notre-Dame, qui en est la tutélaire, & qu'on appelle vulgairement *Notre-Dame-de-Halle*, ou de-Hau. Juste Lipse qui a écrit l'histoire des présens que

l'ancienne dévotion a valu à cette église, pendit pour son offrande une plume d'argent devant l'autel. Halle fut pillée par les François en 1691 ; elle est sur la Zinne, à dix lieues N. E. de Mons, trois S. O. de Bruxelles. *Long.* 21. 50. *lat.* 50. 44. (D. J.)

HALLEBRANS, (*Venerie.*) sont les petits des canards sauvages : pour prendre des *hallebrans* quand on a quelque étang dans les îlots duquel les canes sauvages ont coutume de couvrir, on va battre les grandes herbes de ces îlots pour en faire sortir toute la peuplade qui se met à la nage ; on la fuit dans un bachot avec un large filet qui traverse l'étang ; on fait ainsi marcher les cannetons devant soi pour les acculer, & on les prend : ces sortes de chasses sont souvent très-copieuses.

* HALLE-CRUES, ou ERÈS, f. f. (*Manuf.*) sorte de toiles qui se fabriquent en Bretagne, & qu'on envoie aux îles Canaries.

HALLEIN, (*Géog.*) *Haliola*, petite ville d'Allemagne au cercle de Bavière, dans l'évêché de Saltzbourg. Elle est sur la Saltza, entre des montagnes, dans lesquelles il y a des mines de sel fort curieuses, qui font la richesse de la ville & du pays ; Zeyler dans sa Topographie de la Bavière, les a décrites avec soin. Cette ville est à quatre de nos lieues S. de Saltzbourg. *Long.* 30. 50. *lat.* 47. 33. (D. J.)

HALLENBERG, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, en Westphalie, appartenante à l'électeur de Cologne.

HALLER, (*Géog.*) rivière d'Allemagne, dans la principauté de Calenberg, au pays de Lunebourg ; elle va se jeter dans la Leine.

HALLERMUNDE, (*Géogr.*) comté de l'empire d'Allemagne, dans la principauté de Calenberg, entre la Leine & le Deister.

HALLERSDORFF, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, en Franconie, près de Forchheim.

HALLERSPRUNG, (*Géogr.*) ville & bailliage de la principauté de Calenberg, à trois lieues de Hanovre.

HALLIER, f. m. (*Commerce.*) marchand qui étale aux halles. *Voyez HALLE.*

Il se dit aussi du garde d'une halle, ou de celui qui a soin de la fermer, & d'y garder les marchandises qu'on y laisse. Par les réglemens les marchands forains de toiles sont tenus de les venir décharger à la halle & de les laisser en garde au *hallier*, jusqu'à ce qu'elles soient vendues sans pouvoir les en retirer pour les emporter. *Dictionn. de Comm.* (G)

HALLIER, (*Chasse.*) sorte de filet qu'on tend en manière de haie dans un champ. *Hallier* se dit aussi d'un buisson, d'un arbrisseau ; on dit, ce lievre s'est fauvé parmi les *halliers*.

HALLIFAX, *Olicana*, (*Géog.*) ville considérable d'Angleterre en Yorckshire, remarquable par ses manufactures de laine ; elle est à 50 lieues N. O. de Londres. *Long.* 15. 50. *lat.* 53. 38.

Savile (le chevalier Henri), naquit à *Hallifax* en 1549 ; il se fit un nom par son habileté dans les Mathématiques, & la langue grecque qu'il eut l'honneur d'enseigner à la reine Elisabeth. Il a publié un traité sur Euclide en 1620, une belle édition de S. Chrysostome en grec, *Etonæ*, 1613, en 8 vol. *in-fol.* un commentaire en anglois sur la milice des Romains, & quelques autres ouvrages estimés : mais l'université d'Oxford n'oubliera jamais les deux chaires, l'une de Géométrie, & l'autre d'Astronomie, qu'il y a fondées de son propre bien en 1619. Il mourut comblé d'estime & de regrets en 1622, âgé de 73 ans. (D. J.)

HALLINGDAL, (*Géog.*) district de Norwège, dans la province d'Aggerhus.

HALLOE, (*Géogr.*) petite ville de la province de

Stormarie, au duché de Holstein, dans le bailliage de Segeberg.

HALMSTADT, (*Géogr.*) ville de Suede, dans la province de Halland, dans la Gothie méridionale ; elle est fortifiée, & a un port sur la mer Baltique.

HALMYRAGA, (*Hist. nat.*) les anciens entendoient par-là une espèce de *natrum* très-pur. Pline dit qu'on en distinguoit deux espèces ; le plus pur s'appelloit *halmyraga*, & celui qui étoit mêlé de terre s'appelloit *agrium* ; le premier venoit de Médie, & le second de Thrace. *Voyez NATRUM.* Lorsqu'on le trouvoit à la surface de la terre sous une forme concrète, ce sel se nommoit aussi *halmyrax*.

HALO, f. m. (*Physiq.*) météore qui paroît en forme d'anneau ou de cercle lumineux & de diverses couleurs, autour du soleil, de la lune, & des étoiles. *Voyez MÉTÉORE.*

Ce mot est formé du grec *άλως* ou *άλων*, *area*, air, surface.

Les Physiciens regardent le *halo* comme un effet de la réfraction des rayons de lumière qui passent par les vésicules fines & rares d'une petite nue ou vapeur, laquelle se trouve dans notre atmosphère. Ces rayons arrivent à l'œil du spectateur, après avoir souffert sans réflexion dans les gouttes de la nue deux réfractions, l'une à l'entrée, l'autre à leur sortie ; & la différente réfrangibilité des rayons produit les différentes couleurs du *halo*. *Voyez RÉFRANGIBILITÉ, RÉFRACTION, & COULEUR.*

On confirme cette explication en ajoutant qu'une certaine quantité d'eau étant lancée vers le soleil, on la voit, dans le moment qu'elle se brise & se disperse en gouttes, former une espèce d'*halo* ou d'arc-en-ciel représentant les mêmes couleurs que le véritable ; avec cette différence que dans l'arc-en-ciel ordinaire il y a réflexion avec réfraction, & que dans le *halo* il n'y a que réfraction. *Voyez ARC-EN-CIEL.*

Ces sortes de couronnes sont quelquefois blanches, & d'autres fois elles ont les mêmes couleurs que l'arc-en-ciel ; tantôt on n'en voit qu'une, & tantôt on en voit plusieurs qui sont concentriques : Snellius dit qu'il en a vû six autour du soleil. Le diamètre de celles qu'on a observées autour de Sirius & de Jupiter, n'a jamais été de plus de cinq degrés ; celles de la lune vont depuis deux degrés jusqu'à quatre-vingt-dix de largeur. Le diamètre de ces couronnes varie pendant le tems qu'on observe le phénomène.

On peut produire artificiellement de semblables couronnes, en mettant, lorsqu'il fait froid, entre l'œil & une bougie allumée un pot plein d'eau chaude, dont la vapeur monte en haut : c'est pour cela que l'on apperçoit souvent ces anneaux dans les bains autour de la bougie.

Une autre manière de représenter ce phénomène, c'est de pomper l'air d'une cloche de verre, & regardant à-travers cette cloche la flamme d'une chandelle placée derrière la cloche : car aussi-tôt que l'air se fera raréfié jusqu'à un certain point, on ne manquera pas d'appercevoir un anneau autour de la flamme. On peut voir la même chose, en faisant rentrer dans un récipient l'air qui en avoit été pompé ; car dès que cet air se trouvera avoir la même densité, on verra paroître cet anneau avec diverses couleurs. De même, lorsqu'on met deux verres objectifs de grands télescopes l'un sur l'autre, la lumière qui tombe dessus passe à-travers en quelques endroits, & se réfléchit des endroits voisins ; ce qui fait paroître divers anneaux colorés : c'est ce qu'on remarque encore, lorsqu'on fait de petites bulles d'air avec l'eau de savon ; car on voit dessus & à-travers ces bulles de semblables anneaux colorés. *Musschenbr. Essai de Physique.*

Voici les principales raisons par lesquelles M. Musschenbroeck prouve que la cause des *halos* est dans notre atmosphère. S'il y a une atmosphère autour des astres précédents, il paroît impossible qu'elle soit de l'étendue qu'on observe dans les *halos*. Ces couronnes ne peuvent être aperçues que de peu de personnes à-la-fois, & rarement à une plus grande distance que deux ou trois lieues; elles disparaissent aussi-tôt que le vent vient à souffler, quoiqu'elles continuent quelquefois lorsqu'il ne fait qu'un petit vent frais; mais dès qu'il augmente, elles se dissipent. Personne ne les a jamais observées dans un tems tout-à-fait serein. Si le nuage flotte dans l'air, la couronne commence à disparaître du côté où l'air devient plus net.

Les couronnes des *halos* sont plus foibles que celles de l'arc-en-ciel. Dans les couronnes de *halo* que M. Newton vit en 1692, les couleurs se suivoient du centre vers la circonférence, de la manière suivante. La couleur de l'anneau interne étoit bleue en-dedans, blanche au milieu, & rouge en-dehors; la couleur interne du second anneau étoit pourpre, ensuite bleue, puis verte, jaune, & d'un rouge pâle; la couleur interne du troisième anneau étoit d'un bleu pâle, & l'externe d'un rouge pâle. M. Huyghens a observé dans le contour extérieur un bleu pâle, & dans l'intérieur une couleur rouge. M. Musschenbroeck a vu plusieurs couronnes dont la couleur interne étoit rouge; & d'autres observateurs ont encore indiqué diverses variétés.

Ce phénomène n'arrive pas tous les jours; la raison principale est qu'il faut que les particules soient assez raréfiées pour donner passage aux rayons: car autrement elles forment des nuages épais qui ne transmettent pas la lumière. Cependant les *halos* sont plus fréquens qu'on ne le croit; on n'y fait pas attention, parce que l'on envisage rarement le soleil pendant le jour. Mais les observateurs attentifs assurent que ce phénomène est fréquent. Depuis le premier de Janvier jusqu'au premier de Juin 1735, M. Musschenbroeck a vu à Utrecht ces couronnes environ vingt fois autour du soleil; & un autre physicien a observé le même phénomène plus de soixante fois en un an.

M. Fritsch vit le 11 Avril 1729 autour du soleil un cercle qui avoit trois couleurs, dont l'externe étoit rouge, celle du milieu jaune, & l'interne blanche; & il se trouvoit éloigné du soleil de deux diamètres de cet astre. On y remarquoit outre cela un cercle blanc parallèle à l'horizon, qui passoit par le soleil: il y avoit encore deux autres demi-cercles blancs plus petits qui commençoient de chaque côté dans le soleil, & qui étoient placés au-dedans du grand cercle.

On a tort de croire que les *halos* annoncent la pluie ou l'orage; souvent le lendemain & quelques autres jours après il fait un tems fort serein & fort calme. Ceux qui veulent approfondir davantage ce sujet, peuvent recourir au traité posthume de M. Huyghens, de *coronis*; à l'*Optique* de Newton, liv. II, ch. xv. & à l'*Essai de Physique* de Musschenbroeck, d'où cet article est tiré par extrait. (O)

* HALOA, f. f. (*Histoire anc.*) fêtes qui se célébroient dans Athènes, au mois Posideonis, à l'honneur de Cérès Haloadé: c'étoit le tems où l'on battoit le blé de la récolte.

HALOIR, f. m. (*Corderie.*) est une caverne de six ou sept piés de hauteur, cinq à six de largeur, & neuf à dix de profondeur, ou bien quelque chose d'équivalent; on expose autant qu'on peut le *haloir* au soleil du midi & à l'abri de la bise.

A quatre piés au-dessus du foyer du *haloir*, on place des barreaux de bois qui traversent le *haloir* d'un mur à l'autre, & qui y sont assujettis: c'est sur ces

morceaux de bois qu'on étend le chanvre qu'on veut hâler, c'est-à-dire faire sécher, jusqu'à ce qu'il soit en état d'ailer à la broye.

Tout étant ainsi disposé, une femme attentive a soin d'entretenir perpétuellement sous le chanvre un petit feu de chenevottes; de le retourner de tems en tems, pour qu'il se dessèche par-tout également; & d'en remettre de nouveau à mesure qu'on ôte celui qui est assez sec pour être porté à la broye. Voyez les *Planches de Corderie*.

HALONÈSE (LA), *Géog. anc.* petite île de la mer Egée, au couchant de Lemnos, & à l'orient de l'embouchure du golfe Therméen; il en est beaucoup question dans les harangues d'Eschine & de Démotène: elle est accompagnée de deux autres petites îles, dont l'une est nommée *Piperi*, anciennement *Peparrhete*, & l'autre *Jura*. La *Halonèse* s'appelle aujourd'hui *Lanis* ou *Pelagisi*. Plin & Etienne le géographe parlent de deux autres petites îles du même nom, mais différentes de la nôtre. (D. J.)

HALOSACHNE, f. m. (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens naturalistes à une espèce de sel marin formé par l'évaporation de l'eau de la mer qui avoit été portée par la violence des flots dans les creux des rochers, où la chaleur du soleil lui faisoit prendre de la consistance: il est, dit-on, sous la forme d'une poudre, & quelquefois il s'attache sur des corps marins, sous une forme plus solide. Ce sel ne diffère aucunement du sel marin ordinaire. Voyez SEL MARIN. Les anciens ont aussi nommé ce sel, *parætonium* & *spuma maris*. (—)

HALOS ANTHOS, f. m. (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens naturalistes à une substance saline, tenace, visqueuse, grasse & bitumineuse, que l'on trouvoit nageante à la surface des eaux de quelques fontaines & rivières. On dit qu'elle est ou jaunâtre, ou noirâtre, ou verdâtre, ou tirant sur le bleu. Dioscoride raconte que cette substance se trouvoit à la surface des eaux du Nil & de quelques lacs; qu'elle étoit jaune, d'un goût très-piquant, grasse, & d'une odeur fétide: il ajoute qu'elle étoit soluble dans l'huile; ce qui prouve que c'étoit un bitume mêlé de particules salines. Voyez Hill, *Hist. nat. des fossiles*. Quelques auteurs ont cru que le *halos anthos* étoit la même chose que le *sperma ceti*, ou blanc de baleine. (—)

* HALOT, f. m. (*Chasse.*) trou dans les garennes, où le gibier se retire, & où les lapins font leurs petits: c'est de-là que vient le mot *halotière*. L'ordonnance veut que ceux qui auront détruit les *halots* soient punis comme voleurs.

HALOTECHNIE, f. f. (*Chim.*) on donne ce nom à une branche de la Chimie, qui s'occupe de la nature & de la préparation, ou de la composition des différens sels; on la nomme aussi *Halurgie*: ce mot vient du grec *ἅλιος*, sel. Voyez SEL, NITRE, VITRIOL, &c.

HALPO, ou HALAPO, (*Géog.*) ville de l'Amérique dans la Nouvelle Espagne, dans la province de Tabasco, & sur la rivière de ce nom, à 3 lieues au-dessus d'Estapo; elle est passablement riche & habitée par des Indiens. *Longit.* 273. 40. *latit.* 17. 48. (D. J.)

* HALQUE, f. m. (*Botan.*) grand arbre épineux qui a la feuille du genievre, & qui porte une gomme si semblable au mastic, qu'on s'en sert pour l'adultérer: il croît en Lybie, en Numidie, & au quartier des Negres. Celui de Numidie est rayé de blanc, comme l'olivier sauvage; celui de Lybie, d'azur; & celui du pays des Negres, de noir. On nomme celui-ci *sangu*: on en fait des instrumens de Musique & des ouvrages de Menuiserie. On transporte dans toute l'Afrique le *halque* de Lybie, où on l'employe contre les maladies vénériennes. Marmol, liv. VII, ch. j.

HALSTER, f. m. (*Commerce.*) mesure dont on se fert pour les grains à Louvain, à Gand, & en quelques autres endroits des Pays-Bas. Huit *halsters* font le mude, & vingt-sept mudes le last. A Gand, le last de blé est de cinquante-six *halsters*, & celui d'avoine, de trente-huit. Douze *halsters* font le mude, ou six sacs; chaque sac est de deux *halsters*. *Dict. de Commerce.* (G)

HALTE, f. f. *en terme de Guerre*, signifie une pause que fait un corps de troupes dans la marche.

Quelques-uns dérivent ce mot du latin *halitus*, haleine; comme si on faisoit *halte* pour prendre haleine: d'autres le font venir de *alto*, parce que dans les *haltes* on dresse les piques, &c.

Dans les lieux coupés & pleins de défilés, on est obligé de faire plusieurs *haltes*; & l'on dit, par exemple, qu'une armée a fait *halte* pour se reposer. *Chambers.*

Lorsqu'une troupe a fait une longue marche, & qu'on veut la faire paroître en ordre, on lui commande de faire *halte*, pour se remettre plus exactement en bataille, c'est-à-dire pour redresser ses rangs & ses files. On lui fait faire aussi *halte* pour se reposer dans les longues marches.

Lorsque l'armée fait le campement, le général lui fait faire *halte* pendant qu'on trace ou qu'on marque le camp. (Q)

HALTEREN, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Westphalie, dans l'évêché de Munster, sur la Lippe. *Long.* 24. 52. *latit.* 51. 42. (D. J.)

HALTERES, f. f. pl. (*Gymn. médic.*) les *halteres* chez les Grecs étoient des masses pesantes de pierre, de plomb, ou d'autre métal, dont les anciens se servoient dans leurs exercices.

Il paroît qu'il y avoit deux sortes d'*halteres*; les unes étoient des masses de plomb que les fauteurs prenoient dans leurs mains pour s'assurer le corps & être plus fermes en sautant; les autres étoient une espèce de palet que l'on s'exerçoit à jeter.

Les *halteres*, selon Galien, se posoient à terre, à environ trois piés & demi de distance les unes des autres; la personne qui vouloit s'exercer se plaçoit entre deux de ces masses, prenoit de la main droite celle qui étoit à sa gauche, & de la gauche celle qui étoit à sa droite, & les remettoit plusieurs fois de suite à leur place, sans bouger les piés de l'endroit où elle les avoit d'abord posés. On employoit cet exercice pour la cure de plusieurs maladies. Mercurial en parle dans son *Art gymnastique*; j'y renvoie le lecteur. (D. J.)

HALVA, (*Géog.*) petite ville d'Afrique au royaume de Fez, sur les bords du Cèbu, à trois lieues de Fez. *Long.* 13. 40. *latit.* 33. 30. (D. J.)

HALUNTIUM, ou **ALUNTIUM**, (*Géog. anc.*) ville de Sicile: Cicéron nous dit qu'elle étoit située sur une hauteur, dont l'accès étoit difficile: Ptolomée la met près de l'embouchure du Chydas, au bord de la mer. M. de Lisle croit qu'elle étoit à-peu-près au même lieu où est aujourd'hui *San-Marcon*. Fazel estime que ses ruines sont à cinq cens pas du bourg de Philadelphie, & que le Chydas est à-présent nommé *Rosmarino*. (D. J.)

HALY, (*Géog.*) ville d'Afrique dans l'Arabie heureuse, sur les confins de l'Yémen, du côté de Hélias. *Long.* 60. *latit.* 19. 40. (D. J.)

HALYS, (*Géog. anc.*) grande rivière de l'Asie mineure. M. de Tournefort a remarqué que nos géographes font venir ce fleuve du côté du midi, au lieu qu'il coule du levant; ils ne sont excusables que sur ce qu'Hérodote a commis la même faute, *liv. I. ch. lxxij.* cependant il y a long-tems qu'Arrien l'a relevée, lui qui avoit été sur les lieux par l'ordre de l'empereur Hadrien. Strabon, qui étoit de ce pays-là, décrit parfaitement le cours de l'*Halys*, *liv. XII.*

p. 646. Ses sources, dit-il, sont dans la grande Capadoce, près de la Pontique, d'où il porte ses eaux vers le couchant, & tire ensuite vers le nord, par la Galatie & par la Paphlagonie. Il a reçu son nom des terres salées au-travers desquelles il passe; car tous ces quartiers-là sont pleins de sel fossile; on en trouve jusques sur les grands chemins & dans les terres labourables. La salure de l'*Halys* tire sur l'amertume. Paul Lucas, qui a parcouru quelques lieux le long de ce fleuve, ajoûte qu'il est grossi dans son cours par la rivière de Chechenur, après quoi il arrose Osmangieux & Castamone, qui est presque à son embouchure dans la mer Noire. On croit que c'est sur ce fleuve que se donna entre Alliates & Cyanarée la bataille que fit finir la fameuse éclipse de soleil annoncée par Thalès, & la première qui ait été prédite par des Grecs, selon Plin, *liv. II. chap. xij.* son nom moderne est *Aytozu*. (D. J.)

HAM, ou **HAMM**, en latin *Hammona*, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Westphalie, capitale du comté de la Marck, sur la Lippe, sujette au roi de Prusse, à trois milles de Soest, à six lieues S. E. de Munster, dix-huit N. E. de Cologne. *Longit.* 25. 28. *latit.* 51. 42. (D. J.)

HAM, en latin *Hammus*, (*Géog.*) petite ville de France en Picardie, à quatre lieues de Noyon, sur la Somme; les Espagnols la prirent après la bataille de Saint-Laurent, en 1557. Elle retourna à la France en 1559, par le traité de Câteau-Cambrésis. Voyez Pignaniol de la Force & l'abbé de Longuerue. Elle est à vingt-neuf lieues N. E. de Paris. *Long.* 20. 44. 16. *latit.* 49. 44. 58. (D. J.)

* **HAMA**, f. m. (*Hist. anc.*) instrumens dont on se servoit à Rome dans les incendies, pour éteindre le feu; ils étoient déposés chez les gardes préposés à cet effet, comme les seaux chez nos commissaires: mais on ne fait si les *hama* étoient ou des crochets ou des seaux; le dernier est le plus vraisemblable.

HAMAC, f. m. lit suspendu, dont les Caraïbes, ainsi que plusieurs autres nations sauvages de l'Amérique équinoxiale, font usage. Quoique la forme des *hamacs* soit à-peu-près la même, il s'en voit cependant de plusieurs sortes, qui différent soit par la matière dont ils sont faits, soit par la variété du travail, ou par les ornemens dont ils sont susceptibles.

Les *hamacs* caraïbes sont estimés les meilleurs & les plus commodes; ils sont composés d'un grand morceau d'étoffe de coton, épaisse comme du drap, d'un tissu très-égal & fort ferré, ayant la figure d'un carré long portant environ huit à neuf piés de longueur sur cinq à six de largeur: il faut observer que cette largeur se trouve toujours disposée suivant la longueur du *hamac*. Tous les fils de l'étoffe sur les bords des deux longs côtés excèdent la lisière d'environ sept à huit pouces, & sont disposés par échelons formant des espèces de boucles, dans lesquelles sont passées de petites cordes de quatorze à dix-huit pouces de long, qu'on nomme *filet*, servant à faciliter l'extension & le développement du *hamac*. Toutes ces petites cordes sont réunies ensemble par l'une de leurs extrémités, & forment une grosse boucle à chaque bout du *hamac*: c'est dans ces boucles qu'on passe les rabans ou grosses cordes qui servent à suspendre la machine au haut de la case ou aux branches d'un arbre. Les plus grands *hamacs* sont nommés par les Caraïbes *hamacs de mariage*; deux personnes de différent sexe pouvant y coucher aisément. Les plus petits étant moins embarrassans, se portent à la guerre & dans les voyages. Quelques sauvages des bords de la rivière d'Orinoco font des *hamacs* d'écorce d'arbre, travaillés en réseau comme des filets de pêcheur.

Les créoles blancs & les Européens habitans l'Amérique, préfèrent les *hamacs* aux meilleurs lits; ils

y font plus au frais, ne craignant point la vermine, & n'ont besoin ni de matelats ni d'oreillers, non plus que de couvertures, les bords du *hamac* se croisant l'un sur l'autre.

Dans les isles françoises il est fort ordinaire de voir au milieu des salles de compagnie un beau *hamac* de coton blanc ou chamarré de diverses couleurs, orné de réseaux, de franges & de glands. Là nonchalamment couchée & proprement vêtue, une très-jolie femme passe les journées entières, & reçoit ses visites sans autre émotion que celle que peut occasionner un léger balancement qu'une jeune négresse entretient d'une main, étant occupée de l'autre à chasser les mouches qui pourroient incommoder sa maîtresse.

Les femmes de distinction, allant par la ville, se font ordinairement porter dans des *hamacs* suspendus par les bouts à un long bambou ou roseau creux & léger que deux negres portent sur leurs épaules; mais dans les voyages, au lieu d'un seul bambou, on fait usage d'un brancard porté par quatre forts esclaves.

Les Portugais du Bresil ajoutent au-dessus du *hamac* une petite impériale, avec des rideaux qui les garantissent de la pluie & des ardeurs du soleil.

Sur les vaisseaux les matelots couchent dans des *hamacs* de grosse toile, communément nommés *branles*, qui diffèrent des précédens en ce qu'ils font moins grands & garnis à leurs extrémités de morceaux de bois un peu courbes, percés de plusieurs trous, au-travers desquels passent les filets de façon qu'ils font un peu écartés les uns des autres, & par conséquent le *hamac* reste toujours suffisamment ouvert pour y recevoir une espece de matelas.

HAMACHATES, (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par les anciens naturalistes à une agathe dans laquelle se trouvent des taches ou des veines rouges & de couleur de sang: quelques auteurs ont aussi donné ce nom au jaspe rouge. (—)

HAMADE. Voyez SAMEIDE.

HAMADRIADE, f. f. (*Mythol.*) nymphe de la fable; les *hamadryades* étoient des nymphes dont le destin dépendoit de certains arbres avec lesquels elles naissoient & mouroient; ce qui les distingue des dryades, dont la vie n'étoit point attachée aux arbres. C'étoit principalement avec les chênes que les *hamadryades* avoient cette union, comme l'indique leur nom, composé de *ἄμα*, ensemble, & *δρῦς*, un chêne.

Quoique ces nymphes ne pussent survivre à leurs arbres, elles n'en étoient pas cependant absolument inséparables; puisque, selon Homere, elles alloient par échappées sacrifier à Vénus dans les cavernes avec les satyres; & , selon Sénèque, elles quittoient leurs arbres pour venir entendre le chant d'Orphée. On dit qu'elles témoignèrent quelquefois une extrême reconnoissance à ceux qui les garantirent de la mort; & que ceux qui n'eurent aucun égard aux humbles prières qu'elles leur firent d'épargner les arbres dont elles dépendoient, en furent sévèrement punis: Péribée l'éprouva bien, au rapport d'Apolonius de Rhodes.

Mais il vaut mieux lire la maniere dont Ovide peint les plaintes & l'infortune de l'*hamadryade* que l'impie Erysichton fit périr; elle vivoit dans un vieux chêne respectable, qui, dit-il, surpassoit autant tous les autres arbres que ceux-ci surpassent l'herbe & les roseaux. A peine Erysichton lui eut-il porté un premier coup de hache, qu'on l'entendit pousser des gémissemens, & qu'on en vit couler du sang; le coup étant redoublé, l'*hamadryade* éleva fortement sa voix: « Je suis, dit-elle, une nymphe chérie de Cérés; tu m'arraches la vie, mais j'au-

Tome VIII.

» rai au moins en mourant la consolation de t'ap-
» prendre que je serai bien-tôt vengée » :

Editus e medio sonus est cum robore talis :

Nympha sub hoc ego sum , Cereri gratissima , ligno ,

Quæ tibi factorum pœnas inflare tuorum

Vaticinor moriens , nostri solatia lethi.

Métam. lib. viij. v. 763.

Les *hamadryades* ne doivent donc pas être censées immortelles, puisqu'elles mouroient avec leurs arbres. Je fai bien qu'Hésiode donne à leur vie une durée prodigieuse dans un fragment cité par Plutarque, selon lequel, en prenant la supputation la plus modérée des Mythologiftes, la carrière des *hamadryades* s'étendoit jusqu'à 9720 ans; mais ce calcul fabuleux ne s'accorde guere avec la durée des arbres, de ceux-là même à qui Pline, *lib. XVI. c. xlv.* donne la plus longue vie.

Cependant il n'a pas été difficile au payens d'imaginer l'existence de ces sortes de nymphes; car ils concevoient des sentimens de vénération & de religion pour les arbres, qu'ils croyoient être fort vieux, & dont la grandeur extraordinaire leur paroissoit un signe de longue durée. Il étoit simple de passer de-là jusqu'à croire que de tels arbres étoient la demeure d'une divinité. Alors on en fit une idole naturelle; je veux dire, qu'on se persuada que sans le secours des consécérations, qui faisoient descendre dans les statues la divinité à laquelle on les dédioit, une nymphe, une divinité, s'étoit concentrée dans ces arbres. Le chêne qu'Erysichton coupa étoit vénéré pour sa grandeur & pour sa vieillesse. On l'ornoit comme un lieu sacré; on y appendoit les témoignages du bon succès de sa dévotion, & les monumens d'un vœu exaucé; Ovide nous apprend tout cela:

Stabat in his ingens annofo robore quercus

Una , nemus : vitæ mediâ memoresque tabellæ

Certaque cingebant , voti argumenta potentis.

HAMAH, (*Géogr.*) ville de Syrie, à laquelle le géographe Abulfeda donne 60^d 45' de longit. & 34^d 45' de latit. Elle fut renversée par un horrible tremblement de terre en 1157, & a été depuis rétablie. C'est la même que l'Apamée de Strabon sur l'Oronte, fondée par Seleucus Nicanor, qui faisoit nourrir 500 éléphans dans son territoire fertile. C'est ici que se donna sous Aurélien la fameuse bataille entre les Romains & Zénobie reine de Palmyre; on fait qu'elle la perdit, & qu'elle fut menée prisonniere à Rome avec son fils. Ce qui reste aujourd'hui de cette ville mérite encore quelques regards des curieux, au rapport de M. de la Roque, dans son *Voyage de Syrie*. Un Pacha a le gouvernement de tout le canton. (*D. J.*)

HAMAMET, (*Géogr.*) ville d'Afrique en Barbarie, sur le golfe de même nom, à dix-sept lieues de Tunis par terre. C'est une ville nouvelle, bâtie il y a environ 350 ans par un peuple Mahoméran, & les habitans en sont fort pauvres. *Longit. 28. 50. Latit. 36. 35.* (*D. J.*)

* HAMANS, f. m. (*Manufac.*) toiles de coton; fines, blanches & ferrées, dont la fabrique revient à celle des toiles de Hollande. On les apporte des Indes orientales. Les meilleures sont de Bengale. La piece porte sur une aune & un sixieme de large, neuf aunes & demie de longueur.

HAMAXITUS, (*Geogr. anc.*) ville de la Troade; dont parlent Xénophon, Thucydide, Pline, & Strabon. Il y avoit près de cette ville une saline, où durant un certain tems de l'année le sel se formoit de lui-même. *Hamaxitus* fut le premier établissement des Teucriens (*Teucri*), peuple amené de Crete par Callinus, poète élégiaque. (*D. J.*)

E

HAMAXOBIENS, f. m. pl. (*Hist. anc.*) peuples qui n'avoient point de maisons, & qui vivoient dans des chariots. Ce mot est formé du grec *ἀμαξία*, chariot, & *βίος*, vie.

Les *Hamaxobiens*, qu'on appelloit aussi *Hamaxobites*, étoient un ancien peuple de la Sarmatie européenne, qui habitoient les parties méridionales de la Moscovie, & qui se servoient d'une espece de tentes de cuir dressées sur des chariots, au lieu de maison, pour être toujours en état de changer de demeure, & de se mettre en voyage.

HAMBACH, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le haut Palatinat, sur le Fils, à deux lieues d'Amberg.

* **HAMBELIENS**, f. m. pl. (*Hist. mod.*) une des quatre sectes anciennes du mahométisme. *Hambel* ou *Hambeli*, dont elle a pris son nom, en a été le chef. Mais les opinions des hommes ont leur période, court ordinairement, à moins que la persécution ne se charge de le prolonger. Il ne reste à la secte *hambélienne* que quelques Arabes entêtés, dont le nombre ne tarderoit pas à s'accroître, si par quelque travers d'esprit un muphti déterminoit le grand-seigneur à proscrire l'*hambélianisme* sous peine de la vie.

HAMBOURG, (*Géog.*) *Hamburgum*, grande & très-riche ville d'Allemagne, au cercle de basse-Saxe, dans le duché de Holstein, dont elle est indépendante. Elle fut fondée par Charlemagne : vous trouverez toute son histoire dans quantité d'écrivains, Lambecius, Zeyler, Hubner, & autres.

Il y a aujourd'hui dans cette ville un sénat composé de quatre bourguemestres & de vingt conseillers, dont dix sont gens lettrés, & dix négocians, de trois syndics, & un secrétaire. La ville & le chapitre font de la confession d'Augsbourg; la magistrature de *Hambourg* a le libre gouvernement dans les affaires temporelles & spirituelles; les rois de Danemarck ont fait tous leurs efforts pour s'emparer de cette ville, mais la protection des puissances voisines la garantit de l'esclavage.

Elle a autrefois tenu la première place entre les villes hanseatiques; elle tient aujourd'hui le premier rang pour le commerce du nord, & sa banque y a le plus haut crédit. Sa situation sur l'Elbe, qui y fait remonter de grands vaisseaux, lui est très-avantageuse pour le trafic. Elle est à 14 lieues N. O. de Lunebourg, 15 S. O. de Lubeck, 24 S. de Sleswig, 22 N. E. de Brême, 170 N. O. de Vienne. *Longit.* suivant Cassini, 27. 35. 30. *lat.* 52. 42.

Voici plusieurs savans qu'*Hambourg* a produits, & qu'il faut connoître.

Gronovius (*Jean Frédéric*) habile critique, naquit dans cette ville en 1611, & devint professeur en Belles-Lettres à Leyde, où il mourut en 1672. Il a donné quelques éditions d'anciens auteurs, des observations en trois livres, & un excellent traité des Sesterces; mais son fils Jacques Gronovius a effacé, ou, si l'on aime mieux, a encore augmenté sa gloire.

Holstenius (*Luc*), garde de la bibliothèque du Vatican, étoit éclairé dans l'antiquité ecclésiastique & profane; il en a donné des preuves par des dissertations exactes & judicieuses; il a publié la vie de Pythagore par Porphyre, & celle de Porphyre. Il est mort à Rome en 1661, âgé de 65 ans.

Krantzius (*Albert*), historien célèbre pour son siècle; car il mourut en 1517, à l'âge d'environ 70 ans, après avoir composé de bons ouvrages latins sur l'histoire, imprimés plusieurs fois depuis sa mort; savoir 1°. une chronique de Danemarck, de Suede, & de Norvege; 2°. une histoire de Saxe en treize livres; 3°. une histoire des Vandales; 4°. un ouvrage intitulé *Metropolis*, qui contient en 14 livres

l'histoire ecclésiastique de Saxe, de Westphalie, & de Jutland. Il est vrai que la réputation de Krantz a été fort mal-traitée par quelques censeurs, & qu'on ne peut pas trop le justifier de grands plagiats.

Lambecius (*Pierre*) passe sans aucune accusation de ce genre, pour un des savans historiographes d'Allemagne, comme le prouvent ses ouvrages; j'entends les suivans: 1°. les *origines Hamburgenses*, en 2 vol. imprimés à Hambourg in-4°. en 1652 & 1661; 2°. les *lucubrationes Gellianæ*, Paris 1647, in-4°. 3°. *animadversiones ad codini origines Constantinopolitanas*, Paris, 1665, in-fol. elles sont pleines d'érudition; 4°. le catalogue latin de la bibliothèque impériale en 8 vol. in-fol. Ce catalogue est par-tout accompagné d'un commentaire historique curieux, mais trop diffus; Lambecius mourut à Vienne en 1680, à 52 ans.

Placcius (*Vincent*) mourut d'apoplexie en 1699 à 57 ans, a publié quantité d'écrits, dont vous trouverez la liste dans Morery & dans le P. Nicéron, tome I. Le principal de ses ouvrages latins est son recueil des anonymes & des pseudonymes, *Hamb.* 1674. in-4°. première édition, & qui a ensuite été réimprimé plus complet par Mathias Dreyer en 1708, in-fol.

Rolfinck (*Guerner*), en latin *Rolfincius*, élevé par Schelhamer son oncle, fut un médecin de réputation; mais entre beaucoup d'ouvrages qu'il a faits, & dont Lippenius ou Manget ont donné la liste, les seuls qu'on achete encore, sont ses *dissertationes anatomicae*, Noribergæ, 1656 in-4°. Il mourut à Jéne en 1673, âgé de 74 ans, & laissa plusieurs écrits sur la Médecine qui ont vu le jour.

Wower (*Jean*) est auteur d'un ouvrage plein d'érudition, intitulé *de polymathia tractatio*, à Basle, 1603, in-4°. Il a aussi publié avec des notes, Pétrone, Apulée, Sidonius Apollinaris, & Minutius Felix. Il mourut gouverneur de Gottorp en 1612, âgé de 38 ans; il faut le distinguer de Jean Wower, son parent, ami de Lipse, qui mourut à Anvers en 1635 à 69 ans. (*D. J.*)

HAMBU, (*hist. nat. botan.*) arbre du Japon, de la grandeur du palmier, dont les feuilles sont vertes toute l'année, les fleurs jaunes sans odeur, & rayées à l'intérieur de bandes purpurines; la graine d'un jaune tirant sur le gris & velue, & les rameaux cendrés. Les chevres & les brebis mangent les feuilles avec avidité; le bois n'est bon qu'à brûler. *Ephemerides naturæ curiosor. dec. II. amt. X. observ. xxxvj. page 78.*

HAMEAU, (*Géog.*) assemblage de quelques maisons sans église ni juridiction locale; le hameau dépend à ces deux égards d'un village ou d'un bourg; il vient de *hamellus*, terme dont se sont servi les auteurs de la basse latinité, & qui est un diminutif de *ham*. Ce mot de *ham*, qui signifie maison, habitation, se trouve en forme de terminaison dans un grand nombre de noms propres géographiques, surtout en Angleterre, où l'on voit Buckingham, Nottingham, Grandham, &c. & quoique plusieurs de ces noms appartiennent aujourd'hui à des bourgs, à des villes, à des provinces, cela n'empêche pas que leur première origine n'ait été un hameau; de même en Allemagne, cette syllabe est changée ordinairement en *heim*, comme dans Manheim, Gernersheim, Hildesheim, &c. & quelquefois en *hain*. Ce nom *ham* est reconnoissable non-seulement dans le mot françois hameau, mais encore dans plusieurs noms, comme *Estreham* vient d'*Oistreham* pour *Westerham*, qui veut dire demeure occidentale; nom qui marque la situation de ce lieu, qui est au couchant de l'embouchure de l'Orne: en Normandie on change communément la syllabe *ham* en *hom*, comme le Hommet, Robehomme, Brethomme;

ces deux derniers s'appellent en latin *Roberti villa*, *Britonica villa*; tel lieu qui n'étoit qu'un simple hameau, est devenu bourg ou ville, sans changer de nom. Enfin, tous les grands empires ont commencé par des hameaux, & les puissances maritimes par des barques de pêcheurs. (D. J.)

HAMEÇON, f. m. (Pêche.) voyez HAIN.

* HAMEÇON, (Tour.) c'est l'instrument plus connu sous le nom d'arilfer.

* HAMEDES, f. f. (Manuf.) toile de coton blanche, claire & fine, de seize aunes de long, sur trois quarts à cinq sixièmes de large. Elle vient de Bengale.

* HAMÉE, f. f. (Art milit.) c'est le manche du griffon ou de l'écouvillon. Voyez HAMPE.

HAMEIDE, f. f. terme de Blason, fasce de trois pièces alaisées qui ne touchent point les bords de l'eau. *Hameides*, selon le pere Menétrier, sont trois chantiers ou longues pièces de bois en forme de fasces alaisées qui se mettent sous les tonneaux qu'on nomme *hames* aux pays-bas; ce qui a fait le mot d'*hameides*; une famille de Flandres qui porte ces chantiers pour armoiries par allusion à son nom, en ayant introduit l'usage dans le Blason. Il ajoute qu'*hameide* est encore une barrière dans ce pays-là, où les maisons de bois traversées se nomment *hames*, d'où vient le nom de *hameau*, à cause des maisons de village bâties de cette sorte, & des barrières dont les chemins sont fermés en Suisse & en Allemagne sur les avenues de ces hameaux. D'autres croient qu'*hameide* vient de la maison de ce nom en Angleterre, qui porte pour armes une étoffe découpée en trois pièces en forme de fasce, qui en laisse voir une autre par ses ouvertures, qui est d'une couleur différente & mise au-dessous. On dit aussi *hamade* & *hamaide*. Dictionn. de Trévoux.

HAMELBOURG, *Hamelburgum*, (Géog.) ville d'Allemagne en Franconie, dans l'état de l'abbé de Fulde, sur la Saale, à dix lieues S. E. de Fulde, & à trois milles de Schweinfurt; on y suit la Religion catholique. Long. 27. 36. lat. 50. 10.

Hamelbourg est la patrie de Jean Froben, qui s'établit à Basse, où il se fit une grande réputation par la beauté & l'exacritude de ses éditions. Nous en parlerons au mot IMPRIMEUR. (D. J.)

HAMELN, (Géog.) ville forte d'Allemagne, dans la basse-Saxe, au duché de Calenberg, à l'extrémité du duché de Brunswick, dont elle est une clef. Elle est agréablement située au confluent de la rivière de Hamel avec le Weser, à neuf lieues S. O. d'Hannover, seize N. E. de Paderborn, dix-sept S. O. de Brunswick. En 1542 elle embrassa la confession d'Ausbourg; c'est à un mille de cette ville que sont les eaux de Pyrmond. Long. 27. 10. latit. 52. 13. (D. J.)

HAMER, *Hammaria*, (Géog.) petite ville de Norwege, au gouvernement d'Aggerhus. Elle étoit autrefois épiscopale sous la métropole de Drontheim, mais son évêché a été uni à celui d'Anslo; elle est à 24 lieues N. E. d'Anslo. Long. 28. 40. latit. 60. 30. (D. J.)

HAMILTON, (Géog.) ville de l'Ecosse méridionale, l'une des plus considérables de la province de Chydsdal, avec titre de duché, palais & parc. Elle est à trois lieues S. O. de Glasgow, douze O. d'Edinbourg, cent-vingt N. O. de Londres. Longit. 13. 45. latit. 55. 12. (D. J.)

HAMIZ-MÉTAGARA, (Géog.) ville d'Afrique dans la Barbarie, au royaume de Fez, remarquable par ses jardins où l'on nourrit des vers à soie. Long. 13. 48. lat. 33. 36. (D. J.)

HAMLÉ, f. m. (hist. d'Ethiopie.) nom de l'onzième mois des Ethiopiens; il a 30 jours comme tous les autres; car l'année éthiopienne est la même que

l'égyptienne, composée de douze mois, qui font 360 jours, & de cinq épagomenes ou jours, qui s'ajoutent après les douze mois dans les années communes, & dans les bissextilles, on en ajoute six; le mois *hamlé* commence le 14 de Juin. (D. J.)

HAMM, (Géog.) ville d'Allemagne en Westphalie, dans le comté de la Marck, sur la Lippe.

HAMMA, (Géog.) rivière d'Allemagne; elle a sa source dans la basse-Saxe, au duché de Lunebourg, dans les bruyères de Soltow; elle arrose une lisière de la principauté de Ferden, quelques endroits du duché de Bremen; & après s'être grossie de divers ruisseaux, elle se décharge dans le Weser. (D. J.)

HAMMA, (Géog.) ville d'Afrique au royaume de Tunis en Barbarie.

HAMMELBOURG, (Géog.) ville d'Allemagne en Franconie dépendante de la principauté de Fulde, sur la Sala.

HAMMITE, (Hist. nat.) pierre, voyez AMMITE ou AMMONITE.

HAMMON, (Belles-Lettres.) surnom donné à Jupiter, qui sous ce titre étoit principalement adoré en Lybie, où il avoit un temple magnifique. Voici ce que Quinte-Curce au livre quatrième de son histoire, nous apprend de la figure sous laquelle Jupiter y étoit représenté. « Le dieu qu'on adore dans ce temple, dit-il, est fait d'émeraudes & d'autres pierres précieuses; & depuis la tête jusqu'au nombril, il ressemble à un bélier. Quand on veut le consulter, il est porté par quatre-vingt prêtres dans une espede de gondole d'or, d'où pendent des coupes d'argent; il est suivi d'un grand nombre de femmes & de filles qui chantent des hymnes en langue du pays; & le dieu porté par ses prêtres les conduit en leur marquant par quelques mouvemens où il veut aller ». Strabon dit qu'il rendoit ainsi ses réponses par des signes, c'est-à-dire par quelques mouvemens que les prêtres faisoient faire à sa statue; mais ces prêtres expliquoient aussi verbalement la volonté du dieu, comme il arriva lorsqu'Alexandre alla lui-même le consulter. « Car ce prince s'étant avancé dans le temple, dit son historien, le plus ancien des sacrificateurs l'appella son fils, en l'assurant que Jupiter son pere lui donnoit ce nom, & qu'il lui promettoit l'empire du monde ». C'étoit bien de quoi flatter la vanité & l'ambition de ce conquérant; mais il pensa gêner tout le mystère par une étourderie; car oubliant tout-à-coup sa divine origine, il s'avisait de demander à l'oracle, si les meurtriers de son pere avoient été punis; le prêtre se tira habilement de cet embarras. Ces sacrificateurs avoient été pour lors corrompus par les largesses d'Alexandre pour ajuster leurs réponses à ses desirs; mais ils avoient témoigné plus d'intégrité dans une autre occasion où ils étoient venus se plaindre à Sparte contre Lyfandre, qui à force de présents avoit voulu tirer d'eux des réponses favorables au dessein qu'il méditoit de changer l'ordre de la succession royale; & sans doute ce dernier trait n'avoit pas peu contribué à accréditer leur oracle. Voyez ORACLES.

On n'est pas d'accord sur l'étymologie du nom d'*Ammon*; quelques-uns le font venir du grec *ἀμμος*, sable, parce que le temple de Jupiter *Hammon*, étoit situé dans les sables brûlans de la Lybie. D'autres le dérivent de l'égyptien *anam*, bélier; & d'autres veulent qu'*Hammon* signifie le soleil, & que les rayons de cet astre soient figurés par les cornes avec lesquelles on représentoit Jupiter. Car dans quelques médailles on trouve des têtes de Jupiter, c'est-à-dire un visage humain avec deux cornes de bélier au-dessous des oreilles.

Corne d'*Hammon*, terme d'histoire naturelle. Voyez CORNE. (G)

HAMONT, (Géog.) petite ville d'Allemagne en Westphalie, dans l'évêché de Liège, à douze lieues N. O. de Mastricht. *Longit.* 23. 16. *latit.* 51. 17. (D. J.)

HAMPE, f. f. dans l'Artillerie, est un long bâton qui sert à emmancher quelque chose, comme le refouloir, la lanterne, l'écouvillon, &c. Ce bâton est ordinairement de frêne, de hêtre, & de ce qu'on appelle *bois de Biscaye*; il a environ un pouce & demi de diamètre: sa longueur dépend des usages auxquels il est destiné. (Q)

HAMPE, (Peinture.) *hampe de pinceau*, c'est le manche du pinceau: on écrit & prononce *hante du pinceau*.

L'on peut faire des *hampes* ou des *hantes* de toutes sortes de bois: ceux dont on se sert le plus ordinairement sont l'yvoire, le fufin, l'ébène, &c.

HAMPE, (Chasse.) c'est la poitrine du cerf.

HAMPTON-COURT, *Hamptoni curia*, (Géog.) maison royale embellie par Guillaume III. & bâtie par le cardinal Wolfey, sous le regne de Henri VIII. le paysage, le parterre, l'avenue, & les parcs sont d'une beauté admirable. Ce palais est dans le *Middelfex*, sur la Tamise, à quatre lieues S. E. de Londres. On y voit les célèbres cartons de Raphaël; ce grand peintre les fit à la requisiion de François I. pour sa manufacture des Gobelins. *Long.* 17. 15. *lat.* 51. 26. (D. J.)

HAN, f. m. (Comm.) espece de caravanserai que l'on trouve en quelques endroits du levant, où les voyageurs & les marchands peuvent se retirer avec leurs équipages.

En conséquence des capitulations entre la France & la porte ottomane, les François ont à Seyde, Alep, Alexandrie, & dans quelques autres échelles de cette côte, des *hans* qui leur appartiennent, & où ils sont logés séparément des autres nations.

La différence du *han* & du caravanserai ne consiste guere que dans la grandeur: ce dernier étant un vaste bâtiment, & l'autre n'ayant que quelques petits appartemens qui sont tous rassemblés dans une espece de grange. Voyez CARAVANSERAI.

Les *hans* de Constantinople sont de grands bâtimens qui ressemblent assez aux cloîtres de nos monasteres; ils sont bâtis de pierre pour prévenir les accidens du feu assez ordinaires dans cette grande ville, dont la plupart des maisons ne sont que de bois. En-dedans est une espece de cour carrée avec une fontaine au milieu environnée d'un bassin. Autour de cette cour sont quantité d'arcades partagées en divers appartemens, toutes construites de même. Au-dessus des arcades régnent des galeries ou corridors où aboutissent des chambres qui ont chacune leur cheminée. Les appartemens du rez-de-chauffée servent de magasins. Les marchands prennent leurs logemens dans ceux d'en-haut, où ils sont néanmoins obligés de se fournir de meubles & d'ustensiles de cuisine; car on n'y trouve que les quatre murailles. On donne au portier qui en a les clés la moitié ou le quart d'une piafre, pour l'ouverture de chaque chambre, & outre cela un aspre ou deux par jour pour le loyer. On loue de la même maniere les magasins pour les marchandises. Tous les soirs ces *hans* sont fermés d'une porte de fer. *Dictionnaire de Commerce.* (G)

HANAP, f. m. (Commerce.) mot dont on se sert dans les anciennes ordonnances, pour signifier une tasse. Il se dit en général de toutes sortes de vases. Les huiffiers, quand ils goûtent les vins, doivent avoir le beau pot doré en une main, & le *hanap* en l'autre. *Page 124 de l'ancienne ordonnance.*

HANAU, *Hanovia*, (Géog.) ville d'Allemagne au cercle du Haut-Rhin, dans la Wétéravie, capitale d'un comté de même nom, appartenant à son pro-

pre prince, avec un château; on la divise en vieille & en nouvelle. Il y a eu autrefois dans cette ville une imprimerie célèbre. Le comté de *Hanau* est borné par le comté d'Issembourg & par l'abbaye de Fulde au nord, par le comté de Reinech à l'est, par l'archevêché de Mayence au sud, & par la Wétéravie à l'ouïest. La capitale est dans une vaste plaine, sur la riviere de Kuenh, à deux milles E. de Francfort, trois N. E. de Darmstadt. *Long.* 26. 35. *latit.* 49. 58. (D. J.)

* HANBALITE, f. m. (*Hist. mod.*) nom d'une des quatre sectes reconnues pour orthodoxes dans le Mufulmanisme; Ahmed Ebn Anbal qui naquit à Badget l'an 164 de l'égire & 785 de la naissance de J. C. & qui y mourut l'an 241 de l'égire ou 862 de la naissance de J. C. en a été le chef: il prétendoit que le grand prophete monteroit un jour sur le trône de Dieu. Je ne crois pas que la vénération ait jamais été portée plus loin dans aucun système de religion: voilà Dieu déplacé. Le reste des Mufulmans se récria contre cette idée, & la regarda comme une impiété. On ne sera pas surpris que cette hérésie ait fait grand bruit. Il ne paroît pas que cette secte soit la même que celle des Hambeliens, malgré la ressemblance des noms. Voyez HAMBELIENS.

HANCHE, f. f. (*Anatomie.*) partie du corps qui est entre les dernières côtes & les cuiffes.

Les *hanches* consistent en trois os joints ensemble, qui, à-mesure que l'homme avance en âge, deviennent secs, durs, & osseux; de sorte que dans les adultes ces trois os semblent n'en faire qu'un seul.

Les deux os des *hanches* & anciennement os innominés, sont unis ensemble antérieurement, par une espece de symphise cartilagineuse, & postérieurement aux deux côtés de l'os sacrum; de façon qu'ils représentent un bassin. Voyez BASSIN.

Chacun d'eux n'est qu'une seule piece dans l'âge parfait, quoique dans les jeunes sujets il soit composé de trois, l'ilium, l'ischion, & le pubis. Voyez ILIUM, &c.

Les parties formées par ces trois pieces sont la cavité cotyloïde formée par les trois, le trou ovale formé par l'ischion & le pubis, la grande échancrure ischiatique formée par l'os ilium & l'ischion, une éminence ou protubérance oblique au-dessus de la cavité cotyloïde faite par l'os ilium & l'os pubis, une échancrure sur le bord de la cavité vers le trou ovale, taillée dans l'os pubis & l'os ischion. Voyez COTYLOÏDE. (L)

HANCHES, (*Manège & Marechall.*) parties de l'arriere-main du cheval, dont, soit eu égard au traitement, soit eu égard au maniment de l'animal, il paroît que l'on n'a pas eu des notions exactes.

Les *hanches* résultent proprement des os des iles; on a donc eu tort d'en fixer l'étendue depuis le haut ou le sommet des flancs jusqu'au graffet; car dès-lors on a pris deux parties pour une seule; & l'on a confondu celles dont il s'agit avec la cuiffe qui est incontestablement formée par le fémur. Cette erreur en a produit une autre non moins grossiere, puisque l'on a donné le nom de *cuiffe* à la portion qui devoit porter celui de *jambe*, & que le tibia compose. Voyez EFFORTS.

L'extrémité supérieure de l'arriere-main ainsi fausement envisagée, on a pensé que dès qu'il y avoit trop ou trop peu de distance des reins à l'origine de la queue, ou à l'endroit qui termine la croupe, les *hanches* n'étoient pas proportionnées au corps, & qu'elles étoient trop longues ou trop courtes. Quoique l'œil éclairé qui compare cette distance avec l'étendue des parties qui précèdent cette même extrémité, puisse en reconnoître aisément les défauts, quelques auteurs se sont persuadés de pouvoir en juger par la position du jarret; dans le cas où la dif-

tance est trop considérable, ils ont prétendu que la faillie en doit être trop en-arrière; & dans celui où elle est trop raccourcie, ils nous ont donné pour maxime qu'il doit tomber trop à plomb. Comment admettre une semblable règle, & y déférer, lorsque l'on fait attention que le port & la situation de cette portion de l'extrémité postérieure varie conséquemment à la multitude innombrable des attitudes différentes du cheval, qui tantôt se campe d'une façon & tantôt d'une autre, & qui dans sa marche peut être plus ou moins assis, plus ou moins ensemble? Il est néanmoins vrai que de la forme peu mesurée du fémur, du tibia, & même du cavon, dépend la position plus ou moins perpendiculaire ou plus ou moins oblique du jarret; mais les *hanches* proprement dites ne sauroient y donner lieu. S'il s'agissoit de fixer les proportions que doit avoir l'espace qu'on leur a très-mal-à-propos assigné, nous établirions comme un principe sûr, que deux lignes tirées dans un cheval vu de profil, l'une depuis la portion la plus éminente de la croupe jusqu'au grasset, l'autre depuis la sommité de l'os des *hanches* ou de l'os iléon jusqu'à la pointe de la fesse, doivent être égales en longueur à deux lignes qui seroient tirées du grasset au-dessous de la partie faillante & latérale externe du jarret, & de cette partie faillante perpendiculairement à terre.

Dès que les *hanches* sont réellement un composé de plusieurs os unis par symphise, c'est en ignorer & en méconnoître totalement la disposition mécanique, que de leur attribuer la faculté d'être mûe. Le jeu, les ressorts de l'arrière-main dérivent essentiellement de la flexibilité & de la mobilité des vertèbres lombaires, qui tiennent toute la liberté de la propre configuration. En partant de cette vérité constante & dont on est pleinement convaincu par la seule inspection du mouvement progressif de l'animal, puisqu'au moment où ses pieds de derrière avancent sous lui & répondent à la ligne de direction de son centre de gravité, la flexion & la courbure de ses reins sont très-apparentes, il est facile de concevoir que dans la circonstance de la distance trop longue des parties qui limitent antérieurement & postérieurement l'extrémité supérieure dont nous avons parlé, ces mêmes pieds, lors du pli des vertèbres & des articulations des colonnes, outre-passeront nécessairement dans leurs portées la piste de ceux de devant, & constitueront à chaque pas l'animal dans un degré véritable d'instabilité, & conséquemment de faiblesse. Cette considération a sans doute engagé Soleysel à regarder des chevaux ainsi conformés comme des chevaux excellens dans les montagnes. L'élévation du terrain s'oppose en effet au port de leurs pieds trop en avant; & la facilité naturelle qu'ils ont à s'asseoir assurant celle de la percussion, le devant est chassé & relevé avec véhémence: mais aussi dans la descente, il faut convenir qu'ils souffrent infiniment, non par la peine qu'ils ont à plier les jarrets, ainsi que l'a soutenu cet auteur, mais parce qu'ils sont à chaque instant prêts à s'acculer.

Du défaut opposé naît l'impossibilité de baisser le derrière, dont la roideur se montre constamment; la courbure des vertèbres n'opérant en quelque sorte qu'un mouvement obscur, & la situation perpendiculaire des colonnes dans leur appui haussant & relevant toujours la croupe.

Le cheval est réputé avoir les *hanches* hautes, lorsque les iléons paroissent à l'extérieur; il est appelé *cornu*, lorsque la graisse & son embonpoint ne peuvent en dérober l'extrême faillie: il est dit *éhanché* ou *épointé*, dans le cas où ces os n'atteignent pas une hauteur égale. Voyez ÉHANCHÉ, ÉPOINTÉ. Si le cheval se berce en marchant, ce qui provient de la faiblesse de ses reins, nous disons encore qu'il a des *hanches* flottantes. Après un effort dans les reins,

le derrière est à-peine susceptible de mouvemens; l'action progressive est d'une lenteur extrême, & n'a lieu que par l'action des colonnes; les *hanches* sont traînantes; le tride, l'agilité, la vivacité des *hanches*, qualités communes au cheval d'Espagne, dépendent de la juste proportion des parties, de la vigueur de l'animal, de la force de ses reins, ainsi que de celles des agens qui meuvent le derrière.

Affouplir, assûrer, affermir, baisser, faire plier, travailler, assujettir les hanches, &c. ces expressions usitées dans les manèges, prises dans le véritable sens & dans leur signification propre, ne doivent donc présenter à l'esprit que l'idée que lui offrirait l'emploi de ces mêmes verbes régissant & précédant ces mots, *le derrière, l'arrière-main, ou la croupe.*

Cette extrémité dans l'animal chargée des principaux efforts qui peuvent opérer le transport de la masse en-avant, & soutenir celui de cette même masse en-arrière, a nécessairement besoin d'être sollicitée insensiblement & par degré, comme toutes les autres parties mobiles de la machine, aux mouvemens dont la répétition & l'habitude doivent lui faciliter les actions qui lui sont permises: tout cheval qui n'en a pas acquis la liberté & l'aisance, est totalement incapable de la distribution proportionnée de ses forces, du rejet mesuré, du contre-balancement exact du poids de son corps sur les parties postérieures, & d'une union qui seule peut le rendre agréable à la main, alléger son devant, assûrer sa marche, & maintenir le derrière dans une situation où toutes percussions s'effectuent, pour ainsi dire, sans travail & sans peine. Voyez UNION.

Observer les *hanches*, faire observer les *hanches*, voyez FUIR LES TALONS, ÉLARGIR.

HANCHE, (*Marine.*) c'est la partie du vaisseau qui paroît en-dehors depuis le grand cabestan jusqu'à l'arcasse; ou bien c'est la partie du bordage qui approche de l'arcasse, au-dessous des banzeilles ou galeries qui sont sous les flancs. Voyez Pl. I. *Marine*, un vaisseau vu par le côté. (Z)

HANCHOAN, f. m. (*Hist. nat.*) oiseau de proie du Brésil, qui par son plumage, sa grandeur & sa figure, ressemble beaucoup au busard, excepté qu'il a une bande noire à l'endroit où le cou se joint à la tête. Les Portugais & les Indiens du Brésil regardent la ratiffure des ongles & du bec de cet oiseau comme un des plus excellens contre-poisons, & ils prétendent que ses plumes, sa chair, & ses os guérissent beaucoup de maladies. Voyez Redi, *Observ. sur diverses choses naturelles.*

HANGARD, HANGARS, f. m. (*Gramm.*) ce sont de longs appentis avec des toits inclinés, que l'on établit dans les arcenaux & ateliers de construction, sous lesquels on met à couvert & on range les bois de construction, les affûts de canon, &c.

Les *hangards* servent encore de remise pour les équipages; à certains artistes, d'ateliers amovibles; & à une infinité d'autres usages.

* HANFITT, f. m. & f. (*Hist. mod.*) nom d'une secte mahométane; les Turcs s'en servent pour désigner l'orthodoxie.

* HANLU, f. m. (*Hist. mod.*) nom du dix-septième mois des Chinois; il répond à notre mois de Novembre. Le mot *hanlu* signifie *froide rosée*: c'en est la saison.

HANNEBANE, (*Mat. med.*) Voy. JUSQUIAME.
HANNETON, f. m. (*Hist. nat. Insectol.*) insecte de la classe des scarabés, *scarabeus arboreus vulgaris*, Mouff. Rai. C'est un des grands scarabés; il a la tête, la poitrine & les enveloppes des ailes de couleur brune rouffâtre; la poitrine est velue; chacune des enveloppes des ailes a quatre stries; l'anus est pointu & recourbé en bas; le ventre a une couleur brune

avec des taches blanches sur les côtés; la levre supérieure est obtuse. *Linai fauna suæcica.*

M. Ræsel, dans son *Amusement physique sur les insectes*, distingue deux sortes de hannetons par la couleur d'une plaque qu'ils ont sur le cou, & qui est rouge sur les unes & noire sur les autres, & par la pointe de la partie postérieure de leur corps, qui est mince & courte dans les hannetons à plaque rouge, & plus longue & plus grosse dans les autres. On reconnoît aisément le sexe de ces insectes; ils ont une poupe feuilletée à l'extrémité des antennes, qui est plus longue dans les mâles que dans les femelles, ils déplient tous cette houpe, lorsqu'ils prennent leur essor. Les antennes sont repliées sur les yeux qui sont noirs. Il y a au bas de la bouche deux autres antennes petites & pointues; ils ont sur les côtés du ventre des taches blanches triangulaires, qui les distinguent des autres espèces de hannetons. Les deux jambes de devant sont les plus courtes; la partie moyenne est large, forte, tranchante, & garnie de deux ou trois pointes: cette partie leur sert à creuser dans la terre, quelque dure qu'elle puisse être. Les six jambes sont terminées par deux crochets qui soutiennent cet insecte contre les surfaces verticales.

L'accouplement des hannetons dure long-tems; dès que la femelle est fécondée, elle creuse un trou en terre, & s'y enfonce à la profondeur d'un demi-pié; elle y dépose des œufs oblongs, de couleur jaune claire, qui sont placés les uns à côté des autres: après la ponte, la femelle sort de son trou & se nourrit pendant quelque tems de feuilles d'arbres. M. Ræsel présume qu'il n'y a qu'une ponte; il enferma dans de grands vases couverts de crepe & à moitié remplis de gazon, un grand nombre de hannetons qui venoient de s'accoupler; après quinze jours il trouva plusieurs centaines d'œufs dans quelques-uns des vases; il mit les autres dans une cave sans les ouvrir.

A la fin de l'été l'un des vases fut ouvert, & il s'y trouva de petits vers au lieu d'œufs; on mit du gazon frais dans le vase, & on le tint exposé à l'air. Ces vers prirent beaucoup d'accroissement pendant l'automne; au commencement de l'hiver on les remit à la cave, on les en retira au mois de Mai; ils étoient alors si forts, qu'il falloit leur donner souvent du gazon frais, & bien-tôt on fut obligé de les mettre sur des pots où on avoit fait lever des pois, des lentilles, & de la laitue, pour ne les pas laisser manquer de nourriture: malgré toutes ces précautions, il en périt beaucoup pendant la seconde & la 3^e année.

A trois ans, ces vers ont au moins un pouce & demi de longueur, lorsqu'ils s'étendent; ordinairement ils sont un peu recoquillés; ils ont une couleur blanche jaunâtre; le dessous du corps est uni, & le dessus est rond & voûté. Chacun de ces vers a douze segmens, sans compter la tête; le dernier, qui est le plus grand, a une couleur grise violette, qui vient de celle des excréments qu'il renferme, & que l'on voit à-travers de chaque côté du corps. Par-dessus tous les segmens s'étend une espèce de languette ou de bourrelet, dans lequel on apperçoit neuf pointes à miroir, qui sont autant de trous par lesquels le ver respire; il a six jambes d'une couleur rougeâtre, trois de chaque côté, sous les trois premiers segmens. La tête est grande, aplatie, arrondie, & d'une couleur brune jaunâtre & luisante; elle a en-devant une pince brune, obtuse & dentelée à ses extrémités, & une levre entre les deux pièces de la pince; il n'arrive guère que ce ver sorte de la terre, lorsqu'on l'en tire en la fouillant; il y rentre aussi-tôt, soit pour fuir les oiseaux dont il deviendroit la proie, soit pour éviter les rayons du soleil.

Ce ver change de peau au moins une fois l'an; lorsqu'elle devient trop étroite, il fait une petite loge de terre dans laquelle il se dépouille; on a donné à

cette loge le nom de *pillule*, parce qu'elle est ronde & dure, & on a appelé *scarabés pillulaires* plusieurs espèces de scarabés dont les vers forment de pareilles loges; celui-ci, après avoir quitté sa peau, sort de sa loge pour chercher sa nourriture près de la surface de la terre; mais dès qu'il gele, il descend plus bas pour se mettre à l'abri du froid.

Ce n'est qu'à la fin de la quatrième année que ce ver se métamorphose; dans l'automne il s'enfonce en terre quelquefois à plus d'une brassée de profondeur, & il se fait une loge qu'il rend lisse & unie; ensuite il se raccourcit & se gonfle: avant la fin de l'automne, il quitte sa dernière peau de ver, pour prendre la forme de chrysalide; elle commence par être de couleur jaunâtre, ensuite elle est jaune & devient rouge: on y reconnoît le hanneton qui en doit sortir.

A la fin de Janvier ou au commencement de Février, cette chrysalide devient un hanneton qui est d'abord de couleur blanche ou jaunâtre; il ne prend toute sa consistance & sa vraie couleur qu'au bout de dix ou douze jours: mais il reste encore en terre pendant deux ou trois mois. Il ne la quitte que dans le mois de Mai, plutôt ou plutôt, selon la température de l'air; alors on voit les hannetons sortir de terre, principalement les soirs, ou au moins on apperçoit leurs trous dans les sentiers qui sont durcis par la sécheresse.

Le froid fait mourir en terre les jeunes hannetons; ainsi lorsque le mois de Mai ne leur est pas favorable, le plus grand nombre périt, & il n'en reste que peu; ils ne mettent en terre qu'un petit nombre d'œufs; & par conséquent il n'y a rien encore qu'un petit nombre de hannetons quatre ans après, lorsque le produit de ces œufs sort de terre. Au contraire, le mois de Mai étant chaud, les hannetons sont en grand nombre, & concourent tous à la production d'une nombreuse postérité, qui paroît au bout de quatre ans. M. Ræsel assure que les deux sortes de hannetons dont il a fait mention dominent successivement l'une sur l'autre pour le nombre d'une année à l'autre, & que les observations dont nous venons de donner le précis, l'ont mis en état de prédire quelle sorte de hanneton dominera, & si ces insectes seront en grand ou en petit nombre. *Extrait de l'amusement physique sur les insectes, par Auguste Jean Ræsel, peintre en miniature, in-4^o. à Nuremberg. (I)*

HANNETON, subst. f. (*Boutonniers-Frangiers.*) *soucis d'hanneton*, espèce de frange à houpette, qui imite les cornes huppées de l'insecte de ce nom. Ce sont les frangiers qui fabriquent les *soucis d'hanneton*.

HANNUYE, (*Géogr.*) petite ville des Pays-bas Autrichiens, dans le Brabant, sur la Chête, à quatre lieues de Tillemont, huit S. E. de Louvain. *Longit. 22. 45. Latit. 50. 40. (D. J.)*

HANOË, (*Géogr.*) île de Suede dans la mer Baltique, à quatre lieues de Carlscron.

HANOVER, LE PAYS DE (*Géogr.*) Il ne comprenoit d'abord que le comté de Lawenrode; il contient encore aujourd'hui les duchés de Zell, de Saxe-Lawembourg, de Brême, de Lunebourg, les principautés de Ferden, de Grubenhagen, d'Obherwalde, &c. Georges-Louis de Brunswig unit en sa personne tous ces états, & devint ensuite roi d'Angleterre. Les François conquièrent en 1757 la plus grande partie des pays qu'on vient de nommer; mais l'histoire ne parle de semblables événemens passagers que comme elle parle des ravages causés par le débordement d'un fleuve qui sort de son lit. (*D. J.*)

HANOVER, ou HANOVRE, *Hanovera*, (*Géogr.*) ville d'Allemagne au cercle de basse Saxe, capitale de l'électorat de Brunswig, appelé aussi l'électorat d'Hanover; elle est dans une plaine sablonneuse, sur la Leyne, à six lieues S. E. de Neustat, dix S. O. de

Zell, six N. O. de Brunfwig. Ce fut en 1178 qu'elle obtint le privilège des villes, car jusqu'alors elle n'avoit été qu'un village. *Long.* 27. 40. *Lat.* 52. 25. (D. J.)

* HANSCRIT, f. m. (*Hist. mod.*) langue savante chez les Indiens, où elle n'est entendue que des pendets & autres lettrés. On l'apprend dans l'Indostan, comme nous apprenons le latin & l'hébreu en Europe. Le P. Kircher en a donné l'alphabet. On est dans l'opinion que ce fut en *hanscrit* que Brahma reçut de Dieu ses préceptes; & c'est là ce qui la fait regarder comme la langue par excellence, la langue sainte. *Diç. de Trév.*

HANSE, f. f. (*Commerce.*) société de villes unies par un intérêt commun pour la protection de leur commerce. *Hanse*, dans la langue allemande, signifie *ligue*, *société*. Cette association se fit d'abord entre les villes de Hambourg & de Lubek en 1241, par un traité dont les conditions étoient, 1°. Que Hambourg nettoieroit de voleurs & de brigands le pays d'entre la Thrave, rivière qui coule à Lubek & à Hambourg, & qu'elle empêcheroit depuis cette dernière ville jusqu'à l'Océan, les pirates voisins de faire des courses sur l'Elbe. 2°. Que Lubek payeroit la moitié des frais de cette entreprise. 3°. Que ce qui regarderoit le bien particulier de ces deux villes, seroit concerté en commun, & qu'elles uniroient leurs forces pour maintenir leur liberté & leurs privilèges.

Dès qu'on vit Hambourg & Lubek s'accroître par le commerce, que cette union rendoit plus sûr & plus facile; les villes voisines, savoir celles de la Saxe & de la Vandalie, attirées par une prospérité si prompte, demandèrent à être admises dans l'alliance, & l'obtinent. Bien-tôt, par les mêmes raisons, cette association de commerce s'étendit au loin; & cette compagnie de villes liées d'intérêts, établit des étapes en divers royaumes, savoir Bruges en Flandres, Londres en Angleterre, Bergen en Norwege, Novogorod en Russie. C'étoient-là autant de comptoirs généraux, où se portoient les marchandises des contrées voisines pour passer plus commodément par-tout où les intéressés en auroient besoin.

Les princes, qui n'y confidéroient d'abord qu'une société lucrative, furent les premiers à souhaiter que leurs villes y entraissent, & en effet il ne s'agissoit que de cela. La protection mutuelle des libertés de chaque ville n'étoit pas un engagement général qu'eût pris toute la *hanse*; & si on trouve que quelques villes en ont protégé d'autres associées, il se trouve aussi grand nombre d'occasions, où la *hanse* n'a rien fait pour les villes de l'association qui étoient opprimées.

Les souverains de divers pays desirant d'attirer chez eux par les sollicitations de leurs sujets, le commerce de la *hanse*, lui accorderent plusieurs privilèges. On a des lettres patentes des rois de France en faveur des Osterlins, c'est ainsi qu'on nommoit les négocians des villes hanseatiques, du mot *ost*, qui veut dire l'*orient*, d'où vient *ostée*, qui signifie la *mer Baltique*. Ces lettres sont entr'autres de Louis XI. en 1464, & en 1483, peu avant sa mort, & de Charles VIII. en 1489.

Le fort de la *hanse* étoit en Allemagne, où elle a commencé, & où elle conserve encore une ombre de son ancien gouvernement. Les quatre métropoles étoient Lubek, Cologne, Brunfwig & Dantzic. Bruges ne fut pas la seule dans les Pays-bas; Dunkerque, Anvers, Ostende, Dordrecht, Rotterdam, Amsterdam, se voyent sur d'anciennes listes comme villes hanseatiques, aussi-bien que Calais, Rouen, Saint-Malo, Bordeaux, Bayonne & Marseille en France; Barcelone, Séville & Cadix en Espagne;

Lisbonne en Portugal; Livourne, Messine & Naples en Italie; Londres en Angleterre, &c.

Cependant plusieurs choses concoururent à affaiblir cette société. La boussole ouvrit le spectacle des Indes orientales & occidentales: alors quelques princes trouverent mieux leur compte à favoriser le commerce particulier de leurs sujets. Il se forma dans leurs états des compagnies qui firent non seulement le commerce ordinaire de l'Europe, mais des découvertes, des acquisitions, des établissemens en Afrique, aux Indes orientales & en Amérique; ainsi l'on vit se détacher de gros chaînons de la *hanse*. D'un autre côté, Charles-quin, ennemi de toute société qui ne seroit pas directement à ses vûes ambitieuses, réduisit lui-même celle-ci à très-peu de chose dans ses états. Des souverains d'Allemagne, moins sages encore, au lieu de conserver les privilèges que leurs ancêtres avoient accordés aux villes pour l'encouragement du commerce, & qui les avoient enrichis, ne songerent qu'à subjuguier ces villes, sous prétexte de leur orgueil & de leurs mutineries. Enfin, quelques autres perdant de leur éclat par les vicissitudes des choses humaines, & n'étant plus en état de payer leur part des contributions, se retirèrent d'elles-mêmes d'une société qui leur étoit onéreuse: ainsi la *hanse* qui avoit vû jusqu'à quatre-vingt villes sur la liste, commença à décheoir au commencement du xvj. siècle, & finit comme le Rhin, qui n'est plus qu'un ruisseau lorsqu'il se perd dans l'Océan.

En vain parla-t-on de rétablir la *hanse* en 1560; en vain fit-on des projets pour y parvenir en 1571; en vain proposa-t-on des formules de son renouvellement en 1579; en vain imagina-t-on un nouveau plan à ce sujet en 1604; son regne étoit passé, & peu de villes souscrivirent aux plans proposés. Louis XIV. faisoit des traités avec la *hanse*, lorsqu'il n'y avoit plus de villes hanseatiques dans son royaume, & que les villes d'Allemagne, qui seules conservoient une ombre de l'ancienne *hanse*, voyoient refermée leur association de trafic dans la partie septentrionale de l'empire; encore depuis ce tems-là quelques villes en ont été démembrées. La Suede ayant acquis Riga en Livonie, & Wismar en basse Saxe; ces deux villes, qui étoient hanseatiques, sont devenues de simples villes de guerre, quoique le port de Riga ait toujours servi au commerce. En un mot, l'ancien gouvernement hanseatique ne subsiste plus qu'à Lubek, à Hambourg & à Brème: ce sont les seules trois villes qui conservent encore ce titre, avec une espece de liaison & des usages dont nous ne donnerons point ici l'exposé, mais qu'on trouvera dans l'*Histoire de l'Empire* par M. Heïls. (D. J.)

* HANSE, (*Commerce.*) se dit de quelques impositions assises en différens endroits sur des marchandises à péages; les bateaux payent un droit de *hanse* la première fois qu'ils arrivent à Paris, & autres lieux où il y a droit de péage. La *hanse* est aussi la quittance en parchemin d'un droit que tout négociant par eau paye au port S. Nicolas, & ce droit fait partie du domaine de la ville.

* HANSE. Les Epingliers appellent ainsi les branches de l'épingle empointée, lorsqu'elle n'a plus besoin pour être ferrée que d'être entêtée. Voyez ENTÊTÉS, EMPOINTÉS, EPINGLE.

HANSEATIQUE (*Géogr.*) ville. Voyez HANSE.

HANS GRAVE, f. m. (*Hist. mod.*) nom que l'on donne à Ratisbonne à un magistrat qui juge des différends qui peuvent s'élever entre les marchands, & les affaires relatives aux foires.

HANSIERE ou AUSSIERE, f. f. (*Marine.*) C'est un gros cordage qui sert à touer un vaisseau ou à le remorquer; il sert aussi aux chaloupes ou bâtimens qui veulent venir à-bord d'un autre. La *hansiere* sert

à la plus petite ancre, nommée *ancre de touci*. Ce cordage est composé de deux ou de trois torons une fois commis, & on en fait de plusieurs grosseurs. Il y en a depuis un pouce de circonférence jusqu'à plus de douze, & leur longueur ordinaire est de 120 brasses. Il font d'un grand usage dans la Marine. Si l'on veut un plus grand détail sur cette sorte de cordage & sa fabrique, on peut voir le *chap. viij. de l'art. de la Corderie*, par M. Duhamel, Paris 1757. & l'article CORDERIE.

HANTSHIRE, autrement HAMPSHIRE, (*Géog.*) ou province de Southampton, province maritime d'Angleterre sur la Manche. Elle a 34 lieues de tour, & 1312 mille 500 arpens, 250 paroisses, & 20 villes à marché. C'est un pays agréable, & abondant en bled, laine, bois, fer, & miel. On y trouve la nouvelle forêt, *New-forêt*, que Guillaume le Conquérant prit soin d'agrandir. L'isle de Wight fait partie de cette province, mais le port de Portsmouth en fait la gloire. Winchester en est la capitale.

Hantshire peut se vanter d'avoir produit entr'autres gens de lettres, que je passe sous silence, le célèbre Jean Greaves, en latin *Gravius*, savant universel, & en particulier consommé dans la connoissance des Langues orientales, & de la Géographie des Arabes. Cette science lui doit la traduction de l'Astronomie du Persan Shah-Colgé, imprimée à Londres en 1652, in-4°. & les tables de la longitude & de la latitude des Etoiles fixes d'Ulug-beig, qui ont été publiées par M. Hyde en 1665. Il a laissé en M. S. une version des cartes géographiques d'Abulfeda, & la description des montagnes de la terre du même auteur; outre plusieurs morceaux sur les géographes Arabes, sur leurs poids, leurs mesures, & les mummies.

Aussi profond que curieux, il voyagea par toute l'Europe, en France, en Italie, au Levant, à Constantinople, à Rhodes, & finalement en Egypte & à Alexandrie. Il mesura sur les lieux les pyramides, dont il a donné la description en anglois en 1646, in-8°. Il fit dans ses voyages, qui durèrent dix ans, & qu'il n'entreprit qu'à l'âge de trente, une collection également considérable & importante de manuscrits grecs, arabes & persans; de médailles, de monnoies anciennes, de pierres gravées, & d'autres antiquités.

A son retour, il publia les livres qu'il avoit projetés dans ses voyages & dans ses études; savoir, sa Pyramidographie dont je viens de parler, un traité en anglois du Pied romain & du Denier, imprimé à Londres en 1647. in-8°. *De Signis Arabum & Persarum astronomicis*, Londini 1649. in-4°. *Elementa Linguae persicae*, in-8°. *Epochæ celebriores ex traditione Ulug-beigi*, en persan & en latin, Lond. 1650. in-4°. *Lemmata Archimedis desiderata*, Lond. 1654. La manière de faire éclore les poulets dans les fours, selon la méthode des Egyptiens, sous ce titre: *De modo pullos ex ovis, in fornacibus lento & moderato igne calescentibus, apud Kabirenses excludendi*. Ce petit écrit est dans les *Transact. Philos.* 1677. Lettre sur la latitude de Constantinople & de Rhodes, en anglois, in-8°. On l'a insérée dans les mêmes *Trans.* Decemb. 1685.

Cet homme, unique en son genre, qui a mis au jour tant d'ouvrages, & qui en a laissé un si grand nombre de prêts pour l'impression, n'avoit que cinquante ans quand il mourut à Londres en 1652. M. Thomas Smith a publié sa vie. (*D. J.*)

* HAOAXO, (*Géogr.*) riviere d'Ethiopie en Afrique. Elle a sa source dans les montagnes de l'Abbyssinie, traverse le royaume d'Adel, baigne sa capitale, & se décharge dans le détroit de Babelman-

del. C'est une des plus considérables de l'Ethiopie. Elle se déborde comme le Nil.

* HAPHTAN, f. f. (*Hist. mod.*) leçon que font les Juifs au jour du sabbat, d'un endroit des prophètes, après celle d'un morceau de la loi ou du Pentateuque. Ils appellent celle-ci *barafese* & l'autre *haphtan*; elles finissent l'office. Cet usage est ancien, & subsiste encore aujourdhui. Ce fut la défense ridicule qu'Antiochus fit aux Juifs de lire publiquement la loi, qui y donna lieu, & il continua après que les Juifs eurent recouvré le libre exercice de leur religion.

* HAPPE, f. f. (*Arts & Métiers.*) c'est un nom commun à plusieurs parties de machines, ou des machines mêmes, dont l'usage est de fixer, assujettir, en embrassant & serrant. Le demi-cercle adapté au bout de l'aissieu d'un carrosse, dont il prévient l'usure, s'appelle *happe*. Le morceau de fer ou la cheville qui dans la charrue est mise au timon pour arrêter par un anneau la chaîne qui attache la charrue aux roues, s'appelle *happe*. Si un crampon lie deux pieces de bois, on l'appelle *happe*; on lui donne le même nom, si ce sont des pierres, comme il se pratique aux ponts, aux murs des maisons. A la Monnoie, chez les Luthiers & ailleurs, ce sont des especes de tenailles ou pinces. Celles de la Monnoie fervent dans l'atelier où l'on fond, à tirer les creufets du feu; il y en a de plates & de rondes. La partie qu'on nomme la *machoire*, est recourbée pour la commodité du service.

* HAPPE, (*Salines.*) ce sont des anneaux de fer dont les poêles sont garnies en dessus. Ces anneaux fervent à recevoir les crocs. Ils ont quatre à cinq pouces de diametre, où passent des crocs de fer de deux pieds & demi de longueur.

HAPSAL, *Hapsalia*, (*Géogr.*) petite ville maritime de Livonie, dans l'Estonie, au quartier de Wickeland, autrefois épiscopale. Elle appartient à l'empire ruffien, & est sur la mer Baltique, à 16 lieues S. O. de Revel. *Long. 41. 10. Latit. 59. 10. (D. J.)*

* HAQUÊME, f. m. (*Hist. mod.*) nom d'un juge chez les Maures de Barbarie, où il connoît du civil & du criminel, mais du criminel sans appel; il siège les jeudis. Il est assisté à son tribunal d'un lieutenant, appelé l'*almocade*. *Haquême* vient de *ghacham*, savant, lettré. C'est ainsi qu'autrefois nos magistrats & nos juges étoient appelés *clercs*.

HAQUET, f. m. (*Commerce.*) especes de charrette sans ridelle, qui fait la bascule quand on veut, sur le devant de laquelle est un moulinet, qui sert par le moyen d'un cable à tirer les gros fardeaux de marchandises pour les charger plus commodément.

Il y a deux fortes de *haquets*; l'un à timon, qui est tiré par des chevaux, & l'autre à tête au timon, qui l'est par des hommes. On se sert ordinairement du *haquet* dans les villes & lieux de commerce, dont le terrain est uni pour voiturier des tonneaux de vin & d'autres liqueurs, du fer, du plomb, &c. des balles, ballots & caiffes de toutes sortes de marchandises. Voyez les *Planc. de Charron*, & leur explication.

* HAR, f. m. (*Hist. mod.*) c'est, chez les Indiens, le nom de la seconde personne divine à sa dixieme & dernière incarnation: elle s'est incarnée plusieurs fois, & chaque incarnation a son nom; elle n'en est pas encore à la dernière. Quand une idée superstitieuse a commencé chez les hommes, on ne fait plus où elle s'arrêtera. Au dernier avènement, tous les sectateurs de la loi de Mahomet seront détruits. *Har* est le nom de cette incarnation finale, à laquelle la seconde personne de la trinité indienne paroîtra sous la forme d'un paon, ensuite sous celle d'un cheval ailé. Voyez le *Dict. de Trév.* & les *Cérémon. religieuses*.

HARACH, (*Hist. mod.*) nom de la capitation imposée sur les Juifs & les Chrétiens en Egypte; le produit

produit en appartenoit autrefois aux Janissaires : mais depuis plus de cent ans , cet impôt se perçoit par un officier exprès qu'on envoie de Constantinople sur les lieux , & qu'on appelle pour cette raison *harrach aga*. Les Chrétiens ci-devant ne payoient que deux dollars & trois quarts , par une espece de traité fait avec Sélim ; présentement ils doivent payer de capitation , depuis l'âge de seize ans , les uns cinq dollars & demi , & les autres onze , suivant leur bien. Le dollar vaut trois livres de notre monnoie , ou deux shellings six sols d'Angleterre. (D. J.)

HARAI, f. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que les Turcs nomment un tribut réglé que doivent payer au grand Seigneur tous ceux qui ne sont point mahométans ; cet impôt est fondé sur l'alcoran , qui veut que chaque personne parvenue à l'âge de maturité paye chaque année treize drachmes d'argent pur , si en demeurant sous la domination mahométane elle veut conserver sa religion. Mais les sultans & les visirs , sans avoir égard au texte de l'alcoran , ont souvent haussé cette capitation ; elle est affermée , & celui qui est préposé à la recette de ce tribut se nomme *haraj-bachi*.

Pour s'assurer si un homme est parvenu à l'âge où l'on doit payer le *haraj* , on lui mesure le tour du cou avec un fil , qu'on lui porte ensuite sur le visage ; si le fil ne couvre pas l'espace qui est entre le bout du menton & le sommet de la tête , c'est un signe que la personne n'a point l'âge requis , & elle est exempte du tribut pour cette année ; sans quoi elle est obligée de payer. Voyez *Cantemir, hist. ottomane*.

HARAM, f. m. (*Hist. mod.*) à la cour du roi de Perse , c'est la maison où sont renfermées ses femmes & concubines ; comme en Turquie l'on nomme *serail* le palais ou les appartemens qu'occupent les sultanes.

* HARAME, f. m. (*Bot.*) nom que les habitans de Madagascar donnent à l'arbre qui produit la gomme *tacamahaca*.

HARANGUE, f. f. (*Belles-Lettres.*) discours qu'un orateur prononce en public , ou qu'un écrivain , tel qu'un historien ou un poète , met dans la bouche de ses personnages.

Ménage dérive ce mot de l'italien *arenga* , qui signifie la même chose ; *Farrari* le fait venir d'*arringo* , joûte , ou place de joûte ; d'autres le tirent du latin *ara* , parce que les Rhéteurs prononçoient quelquefois leurs *harangues* devant certains autels , comme *Caligula* en avoit établi la coutume à Lyon.

Aut Lugdunensem rhetor dicturus ad aram. *Juven.*

Ce mot se prend quelquefois dans un mauvais sens , pour un discours diffus ou trop pompeux , & qui n'est qu'une pure déclamation ; & en ce sens un harangueur est un orateur ennuyeux.

Les héros d'*Homere* haranguent ordinairement avant que de combattre ; & les criminels en Angleterre haranguent sur l'échafaud avant que de mourir : bien des gens trouvent l'un aussi déplacé que l'autre.

L'usage des *harangues* dans les historiens a de tout tems eu des partisans & des censeurs ; selon ceux-ci elles sont peu vraisemblables , elles rompent le fil de la narration : comment a-t-on pu en avoir des copies fideles ? c'est une imagination des historiens , qui sans égard à la différence des tems , ont prêté à tous leurs personnages le même langage & le même style ; comme si *Romulus* , par exemple , avoit pu & dû parler aussi poliment que *Scipion*. Voilà les objections qu'on fait contre les *harangues* , & sur-tout contre les *harangues* directes.

Leurs défenseurs prétendent au contraire qu'elles répandent de la variété dans l'histoire , & que quelquefois on ne peut les en retrancher , sans lui dérober une partie considérable des faits : « Car , dit à ce

» sujet M. l'abbé de Vertot , il faut qu'un historien
» remonte , autant qu'il se peut , jusqu'aux causes les
» plus cachées des événemens ; qu'il découvre les
» desseins des ennemis ; qu'il rapporte les délibéra-
» tions , & qu'il fasse voir les différentes actions des
» hommes , leurs vûes les plus secrettes & leurs in-
» térêts les plus cachés. Or c'est à quoi servent les
» *harangues* , sur-tout dans l'histoire d'un état répu-
» blicain. On fait que dans la république romaine ,
» par exemple , les résolutions publiques dépendoient
» de la pluralité des voix , & qu'elles étoient commu-
» nément précédées des discours de ceux qui avoient
» droit de suffrage , & que ceux-ci apportoient pres-
» que toujours dans l'assemblée des *harangues* pré-
» parées ». De même les généraux rendoient compte
au sénat assemblé du détail de leurs exploits & des *harangues* qu'ils avoient faites ; les historiens ne pouvoient-ils pas avoir communication des unes & des autres ?

Quoi qu'il en soit , l'usage des *harangues* militaires sur-tout paroît attesté par toute l'antiquité : « mais pour juger sainement , dit M. Rollin , de cette coutume de haranguer les troupes généralement employée chez les anciens , il faut se transporter dans les siècles où ils vivoient , & faire une attention particulière à leurs mœurs & à leurs usages ».

« Les armées , continue-t-il , chez les Grecs & chez les Romains étoient composées des mêmes citoyens à qui dans la ville & en tems de paix on avoit coutume de communiquer toutes les affaires ; le général ne faisoit dans le camp ou sur le champ de bataille , que ce qu'il auroit été obligé de faire dans la tribune aux *harangues* ; il honoroit ses troupes , attiroit leur confiance , intéressoit le soldat , réveillait ou augmentoit son courage , le rassuroit dans les entreprises périlleuses , le confortoit ou ranimoit sa valeur après un échec , le flattoit même en lui faisant confidence de ses desseins , de ses craintes , de ses espérances. On a des exemples des effets merveilleux que produisoit cette éloquence militaire ». Mais la difficulté est de comprendre comment un général pouvoit se faire entendre des troupes. Outre que chez les anciens les armées n'étoient pas toujours fort nombreuses , toute l'armée étoit instruite du discours du général , à peu près comme dans la place publique à Rome & à Athènes le peuple étoit instruit des discours des orateurs. Il suffisoit que les plus anciens , les principaux des manipules & des chambrées se trouvassent à la *harangue* dont ensuite ils rendoient compte aux autres ; les soldats sans armes debout & pressés occupoient peu de place ; & d'ailleurs les anciens s'exerçoient dès la jeunesse à parler d'une voix forte & distincte , pour se faire entendre de la multitude dans les délibérations publiques.

Quand les armées étoient plus nombreuses , & que rangées en ordre de bataille & prêtes à en venir aux mains elles occupoient plus de terrain , le général monté à cheval ou sur un char parcourait les rangs & disoit quelques mots aux différens corps pour les animer , & son discours passoit de main en main. Quand les armées étoient composées de troupes de différentes nations , le prince ou le général se contentoit de parler sa langue naturelle aux corps qui l'entendoient , & faisoit annoncer aux autres ses vûes & ses desseins par des truchemens ; ou le général assembloit les officiers , & après leur avoir exposé ce qu'il souhaitoit qu'on dit aux troupes de sa part , il les renvoyoit chacun dans leur corps ou dans leurs compagnies , pour leur faire le rapport de ce qu'ils avoient entendu , & pour les animer au combat.

Au reste , cette coutume de haranguer les troupes a duré long-tems chez les Romains , comme le prouvent les allocutions militaires représentées sur les

médailles. Voyez ALLOCUTIONS. On en trouve aussi quelques exemples parmi les modernes, & l'on n'oubliera jamais celle que Henri IV. fit à ses troupes avant la bataille d'Ivry: « Vous êtes François; voilà » l'ennemi; je suis votre roi: ralliez-vous à mon » pannache blanc, vous le verrez toujours au chemin de l'honneur & de la gloire ».

Mais il est bon d'observer que dans les *harangues* directes que les historiens ont supposées prononcées en de pareilles occasions, la plupart semblent plutôt avoir cherché l'occasion de montrer leur esprit & leur éloquence, que de nous transmettre ce qui y avoit été dit réellement. (G)

HARANNES, (*Hist. mod.*) espece de milice hongroise dont une partie sert à pié & l'autre à cheval.

HARAS, f. m. (*Maréchal.*) Nous avons deux sortes de *haras*, le *haras* du roi, & les *haras* du royaume. Le *haras* du roi est un nombre de jumens poulinières & une certaine quantité de chevaux entiers, pour faire des étalons. Ces animaux sont rassemblés dans un endroit de la Normandie, aux environs de Melleroux, contrée où les pâturages sont abondans, succulens, propres à nourrir & à élever une certaine quantité de poulains. Ce dépôt de chevaux & jumens appartient en propre à Sa Majesté, pour être employé à multiplier l'espece.

Sous le nom des *haras* du royaume, on entend une grande quantité d'étalons dispersés dans les provinces & distribués chez différens particuliers, qu'on nomme *garde-étalons*. Ces animaux appartiennent en partie au Roi; ils ne sont employés qu'à couvrir les jumens des habitans de la province, & dans la saison convenable à la copulation. Il est enjoint aux *garde-étalons* de ne pas leur donner d'autre exercice qu'une promenade propre à entretenir la fanté & la vigueur de l'animal.

Nous ne nous arrêtons point à décrire la forme ni la constitution qu'ont les *haras* aujourd'hui, ni les divers moyens que l'on employe pour leur entretien; ce seroit répéter ce que semblent avoir épuisé beaucoup d'auteurs; tels sont MM. de Newcastle, de Garfault, de Soleysel, &c. Ainsi nous nous bornerons à quelques réflexions, 1°. sur les especes de chevaux qu'il faut de nécessité dans un état militaire & commerçant, tel que la France; 2°. sur l'obligation d'avoir recours aux étrangers pour suppléer à nos besoins; 3°. sur la facilité que l'on auroit à se passer d'eux, si on vouloit cultiver cette branche de commerce; enfin sur les fautes que l'on commet au préjudice de la propagation de la bonne espece, soit par le mauvais choix que l'on fait des mâles & des femelles qu'on employe à cet usage, soit par leur accouplement disparate, soit enfin par la conduite que l'on tient à l'égard de ces animaux, laquelle est directement opposée à l'objet de leur destination.

Les especes de chevaux dont la France a besoin peuvent se réduire à trois classes; savoir, chevaux de monture, chevaux de tirage, & chevaux de somme.

La premiere classe renferme les chevaux de selle en général, les chevaux de manège, les chevaux d'élite pour la chasse & pour la guerre, & les chevaux de monture d'une valeur plus commune & d'un usage plus général; de sorte que dans le nombre de ces chevaux il n'y a qu'un choix judicieux & raisonné à faire pour les distribuer & les employer à leur usage; & c'est quelquefois de ce choix & de cet emploi que dépend le bon ou le mauvais service que l'on tire des chevaux.

On tire de la seconde classe les chevaux de labour si utiles à l'Agriculture; ceux qu'on employe à voiturier les fourgons d'armée, l'artillerie, les vivres; ceux dont on se sert pour les coches, les rouliers, & pour les voitures à brancart: les plus distingués de

cette classe qui sont beaux, bien faits, qui ont le corps bien tourné, en un mot les qualités & la taille propres pour le carrosse, sont destinés à trainer ces voitures.

La troisieme classe est composée en partie des chevaux de selle les plus grossiers & les plus mal faits, & en partie des chevaux de labour trop foibles pour cet exercice & trop défectueux pour le carrosse.

Quoique nous ayons chez nous tout ce qu'il nous faut pour élever & nourrir une quantité suffisante de chevaux propres à remplir tous ces objets, nous n'en sommes pas moins dans la nécessité d'avoir recours aux étrangers, pour en obtenir à grands frais des secours qu'il ne tient qu'à nous de trouver dans le sein de notre patrie: l'Angleterre, par exemple, nous vend fort cher une bonne partie de nos chevaux de chasse, qui pour la plupart ne valent rien; la Hollande nous fournit presque tous les chevaux de carrosse; l'Allemagne remonte une grande partie de notre cavalerie & de nos troupes légères; la Suisse attelle nos charrues, notre artillerie, & nos vivres; l'Espagne orne nos manéges, peuple en partie nos *haras*, monte la plupart de nos grands seigneurs à l'armée; en un mot, la Turquie, la Barbarie & l'Italie empoisonnent, par le mauvais choix des chevaux qu'on en tire, les provinces qui devroient nous mettre en état de nous passer des secours de ces contrées éloignées.

En supposant qu'on voulût adopter nos idées, qui paroîtront peut-être un peu dispendieuses, il faudroit commencer par réformer tous les mauvais étalons & toutes les jumens poulinières défectueuses; être fort circonspect sur l'achat de ceux de Turquie, de Barbarie; & bannir pour jamais ceux d'Italie de nos *haras*. On tireroit de bons étalons d'Arabie, quelques-uns de Turquie & de Barbarie, & les plus beaux d'Andalousie, pour les mettre dans nos provinces méridionales & dans le Morvant. Ces provinces, par la quantité & la bonté de leurs herbages, & la qualité de leur climat, nous offrent des secours plus que suffisans pour élever & nourrir des poulains qui seroient l'élite des chevaux de la premiere classe: & avant d'être admis, les étalons seroient scrupuleusement examinés, pour voir s'ils n'ont point de vices de conformation, d'accidens, ou de maladies. L'énumération en seroit inutile; ces vices sont connus de tous les bons écuyers.

Le second examen se feroit sur les vices de caractère, pour voir par exemple si l'animal n'est pas rétif, ombrageux, & indocile à monter, s'il ne mord point, ou s'il ne rue pas trop dangereusement.

Le troisieme examen regarderoit les vices de constitution, de tempérament, ou de force: pour cela on le monteroit deux bonnes heures, plus ou moins, au pas, au trot ou au galop; on répéteroit cet exercice de deux jours l'un; & lorsqu'on jugeroit le cheval en haleine, on augmenteroit la promenade par degrés jusqu'à la concurrence de dix ou douze lieues. Le lendemain de chaque exercice, on le feroit trotter pour voir s'il n'est point boiteux. On observeroit s'il ne se dégoûte point, ou s'il n'est pas incommodé de ses travaux. L'épreuve seroit continuée de deux jours l'un, l'espace de cinq à six mois, plus ou moins, & sur toutes sortes de terrains. Par-là l'on verroit s'il a de la force, de l'haleine, des jambes, des jarrets, une bouche, & des yeux convenables à un bon étalon.

Si on lui trouvoit toutes ces qualités, & qu'il fût exempt, autant qu'il est possible, des vices de conformation, de caractère, & de tempérament, alors on lui destineroit des jumens qui auroient subi les mêmes épreuves; ces jumens seroient de la même taille, de la même figure, & de la même bonté que l'étalon, & du pays le plus convenable, quoiqu'en

général les bonnes jumens de nos contrées soient très-propres à donner à toutes espèces d'étalons une belle progéniture. Elles seroient couvertes depuis l'âge de cinq ans accomplis jusqu'à quatorze ou quinze : l'étalon seroit employé à la propagation depuis six ou sept ans jusqu'à quinze ou seize. L'on donneroit à chaque étalon douze jumens à servir tous les ans pendant le temps de la monte, qui est ordinairement depuis le commencement d'Avril jusqu'à la fin de Juin. On sent bien que ces précautions exigent de la part des officiers des *haras*, 1°. une connoissance du cheval aussi parfaite qu'il est possible de l'acquérir; 2°. les talens de le monter, pour être en état de juger de ses qualités bonnes ou mauvaises : enfin du zèle pour le bien de la chose, sans quoi tout le reste n'est rien.

Ainsi le Morvant, le Limousin, l'Auvergne, la Navarre, & en général toutes nos provinces méridionales étant en état de fournir au royaume assez de chevaux de selle de l'espèce la plus précieuse, le Poitou, la Bretagne, l'Anjou, la Normandie, nous fourniroient nos chevaux de carrosse & les chevaux de selle communs. Pour cet effet on mettroit dans ces provinces des étalons d'Allemagne, de Danemark, d'Hanovre, de Brandebourg, de Frise, & quelques-uns d'Angleterre, les uns de cinq piés un ou deux pouces pour la plus grande taille, de structure & de conformation propres à aller au carrosse. On choisiroit des jumens pareilles à ces étalons; ils subiroient les uns & les autres le même examen que nous avons prescrit pour les étalons & jumens de la première classe; avec cette différence, qu'ils seroient exercés & éprouvés au chariot ou au carrosse par un sage & bon cocher. Cet exercice seroit continué pendant cinq ou six mois, en l'augmentant par degré jusqu'à ce qui s'appelle un travail pénible; & quand on seroit assuré de leur bonté à tous égards, ce ne seroit qu'après un mois ou plus de repos, qu'on les employeroit à la propagation dans la saison usitée.

Les étalons de quatre piés dix pouces & au-dessous seroient employés à produire les chevaux de selle pour la cavalerie, les dragons, & pour le commun des gens à cheval, & on en tireroit des bidets pour le carrosse; on leur destineroit aussi des jumens de la même taille, & les épreuves seroient les mêmes.

Pour se procurer assez de chevaux pour monter nos dragons & nos troupes légères, l'on mettroit dans les Ardennes, dans l'Alsace, & dans une partie de la Lorraine & de la Champagne, des étalons tartares, hongrois, & des transylvains, avec des jumens du même pays. Ces étalons & ces jumens seroient de la même taille de quatre piés six à sept pouces ou environ, subiroient le même examen & les mêmes épreuves, pour s'assurer de leur bonté.

Avec les mêmes précautions, la Beauce, le Perche, le Maine & ses environs produiroient suffisamment de chevaux pour monter les postes, sans y mettre ni jumens ni étalons étrangers.

La Flandre, le pays d'Artois, la Picardie, la Franche-Comté & la Brie nous fourniroient les chevaux de labour & de charroi. En général, il ne s'agiroit que de choisir dans ces provinces & dans la Suisse des étalons & des jumens bien assortis, après avoir bien examiné si les uns & les autres sont propres à l'usage auquel ils sont destinés.

Il est à présumer qu'avec ces précautions, & la réforme qu'il y auroit à faire dans la conduite que l'on tient à l'égard des étalons, des jumens & des poulains pendant & après la copulation, nous aurions assez de bons chevaux de toutes les espèces pour remplir les trois classes qui nous sont nécessaires, & que nous pourrions par-là nous passer des chevaux étrangers.

Tome VIII.

Mais pour cela il ne faudroit pas énerver les étalons soit par le coit trop fréquent, & continué jusqu'à l'âge où ces animaux n'ont plus ni force ni vigueur; soit par un travail journalier & quelquefois forcé, qu'on leur fait faire en certains endroits, & contre les ordonnances; soit en les faisant languir trop long-tems dans l'écurie, où ils s'ennuient, s'engourdissent, ou s'épuisent à force de se tourmenter; soit enfin en les faisant saigner, comme l'on fait après la monte. Cette pratique répugne au bon sens & à la raison. Le coit est un épuisement que l'animal éprouve pendant le tems de la monte; la partie la plus pure & la plus spiritueuse des liqueurs s'évacue dans cet acte. L'étalon qui l'aura fréquemment soutenu pendant les trois mois du printemps, a besoin alors d'être rétabli & reconforté par des alimens restaurans & une bonne nourriture, pour réparer la déperdition de ses forces; au contraire on lui donne du son, nourriture peu succulente; ensuite on le saigne pour achever de l'épuiser. Nous sommes d'accord là-dessus avec M. de Bourgelat. Il résulte de cette pratique que l'étalon trop vieux, ou épuisé pour quelque cause que ce puisse être, ne peut produire que des poulains flüets & d'une mauvaise constitution.

Si l'on fait des fautes contre la propagation de l'espèce à l'égard de l'étalon, l'on en fait de plus grossières encore à l'égard de la mere, & ces fautes n'influent pas peu sur les poulains. M. de Buffon, qui les a bien senties, ne les a pas assez combattues. L'on a la pernicieuse habitude de faire couvrir les jumens tous les ans, quelques jours après qu'elles ont pouliné, pour tirer, dit-on, plus de profit. Voyons quel est le résultat de cette économie. Le partage de la nourriture que la jument pleine est obligée de donner à son poulain nouveau-né & à celui qu'elle porte, influe beaucoup sur son tempérament, ainsi que sur celui des deux nourrissons; de sorte qu'étant obligée de fournir doublement le plus pur & le plus substantiel de sa nourriture, il ne lui en reste pas suffisamment pour elle: en sorte qu'après un certain nombre de nourritures, cette jument a les organes tellement affoiblis, qu'elle ne produit plus que des poulains d'une complexion débile & délicate, d'une structure mince, peu propres à résister au travail.

Or cette jument qui auroit en huit ans produit à son propriétaire quatre bons poulains qu'il auroit vendus fort cher, lui auroit été plus utile qu'en lui en donnant un chaque année dont il ne se défait qu'à vil prix. Aux maux qui résultent de cette épargne mal entendue pour les poulains qui ont été engendrés par une jument nourrice, & nourris ensuite par une jument pleine, il s'en joint de plus graves encore.

La jument, quoique pleine, a pendant les premiers mois la même attache & la même amitié pour son nourrisson, qu'au moment qu'elle lui donna le jour. Ce petit par des mouvemens de gaieté s'écarte çà & là de sa mere, cabriolant & bondissant à son aise: cette mere qui craint de le perdre, court après lui; elle hennit avec fureur, s'agite avec violence, ce qui peut nuire au poulain qu'elle porte: le nouveau-né revient avec précipitation sur sa mere, en lui détachant des coups de pié sur le ventre, souvent même des coups de tête en voulant prendre ses mamelles. Cette mere est-elle couchée, elle a l'attention de ne pas nuire à son nourrisson; tandis que celui-ci fait tout ce qu'il faut pour la blesser, en se couchant & s'agitant sur elle. Est-il couché auprès de sa mere, elle a la complaisance de se mettre dans une situation désavantageuse à son état, de-peur d'incommoder son poulain.

Que le poulain échappe aux dangers qu'il court

F ij



dans le ventre de sa mere, c'est peu de trouver épuisées les mamelles qui doivent le nourrir ; pour comble de maux il y fuce un lait corrompu : car le plus pur & le plus spiritueux du sang de la mere est employé à la formation & à la nutrition du fœtus ; ainsi étant obligée de donner à tetter dans cet état, son lait ne peut être que grossier & dépravé, en comparaison de celui qu'elle fourniroit si elle n'étoit point pleine. Son lait peche non-seulement par la quantité, mais encore par la qualité. Le fœtus enleve les parties butyreuses & onctueuses ; il ne reste à ce fuc que les parties caséuses & séreuses : ce lait est très-propre à produire chez le poulain des levains qui par la suite forment différens genres de maladies dont on ignore souvent la cause, & que l'on croit avoir expliquées quand on a dit que c'est un reste de gourme ou fausse gourme.

Le poulain ôté d'auprès de sa mere avec les infirmités qu'il a reçues d'elle & de l'étalon, soit vices de conformation, de constitution, ou vices de caractère, ne peut rendre qu'un très-mauvais service ; quelquefois même il se trouve absolument hors d'état de servir. Tels sont aujourd'hui la plûpart des chevaux qui sortent de nos *haras*.

Il importe donc de se procurer de bons étalons & de bonnes jumens de taille & de figure égale, pour en tirer une race propre à réparer le déperissement de l'espece.

L'accouplement disparate, c'est-à-dire d'un grand étalon & d'une petite jument, ou d'une grande jument avec un petit étalon, l'un bas du devant, & l'autre bien relevé, font souvent des poulains qui ne sont propres ni à la selle ni au carrosse.

L'on pourroit nous objecter 1°. que notre système seroit trop dispendieux & trop difficile à mettre en pratique : 2°. qu'il ne faut pas un si long tems ni un si long exercice pour s'assurer de la bonté d'un étalon & d'une jument que l'on destine à la propagation. Mais nous croyons pouvoir répondre 1°. que la dépense qu'exigeroit notre système seroit bientôt remplie par les sommes immenses que l'on épargneroit, en trouvant dans des *haras* ainsi menés des poulains propres non-seulement à remplir tous nos objets, mais encore à faire des étalons excellens & des jumens parfaites : 2°. qu'un cheval est comme un ami, qu'on ne peut connoître qu'aux services que nous en exigeons ; ainsi tel cheval nous paroît bon pendant plusieurs mois, qui se trouve mauvais dans la suite ; au contraire il en est d'autres qui nous paroissent ne rien valoir, & qui se bonifient par l'usage.

Un homme, quelque connoisseur qu'il se dise, peut-il faire un choix judicieux d'étalons & de jumens d'un coup-d'œil qu'il leur donne à peine en passant ? Il est d'expérience que nos célèbres Ecuyers, dans le nombre prodigieux de chevaux étrangers qu'on leur amene, en trouvent à peine quelques-uns qui puissent leur convenir pour l'emploi auquel ils sont destinés : on devroit encore être bien plus circonspect dans le choix des étalons & des jumens pour peupler un *haras* ; puisque c'est de ce choix réfléchi & judicieux que dépendent la beauté & la bonté des poulains qui en résultent.

Nota. M. de Puismarets, Gentilhomme du Limousin, a observé, & a appris de divers Gentilshommes versés comme lui depuis très-long-tems de pere en fils dans l'éducation des chevaux, qu'une jument pouffive engendre des poulains qui deviennent pouffifs ou lunatiques, si l'on peut nommer ainsi avec le vulgaire cette maladie des yeux. *Artic. de M. GENSON.*

HARAS ; c'est par rapport à l'*Architecture*, un grand lieu à la campagne composé de logemens, écuries, cour, préau, où l'on tient des jumens poulinières avec des étalons pour peupler.

HARAUX, DONNER LE (*Art. milit.*) C'est, selon M. le maréchal de Saxe, une maniere d'enlever les chevaux de la cavalerie à la pâture ou au fourrage : voici en quoi elle consiste.

» On se mêle déguisé, à cheval, parmi les fourrageurs ou pâtureurs, du côté que l'on veut fuir. » On commence à tirer quelques coups : ceux qui doivent ferrer la queue y répondent à l'autre extrémité de la pâture ou du fourrage ; puis on se met à courir vers l'endroit où l'on veut amener les chevaux, en criant & en tirant. Tous les chevaux se mettent à fuir de ce côté-là, couplés ou non couplés, arrachant les piquets, jettant à bas leurs cavaliers & les trouffes ; & fussent-ils cent mille, on les amene ainsi plusieurs lieues en courant. On entre dans un endroit entouré de haies ou de fossés, où l'on s'arrête sans faire de bruit ; puis les chevaux se laissent prendre tranquillement. C'est un tour qui desole l'ennemi : je l'ai vu joier une fois ; mais comme toutes les bonnes choses s'oublent, je pense que l'on n'y songe plus à présent. *Réveries ou Mémoires sur la guerre, par M. le maréchal de Saxe.*

HARBERT, *Salamboria*, (*Géog.*) ville d'Asie dans le Diarbek, proche d'Amid, sous la domination du turc, avec un archevêque arménien & un archevêque syrien. *Long. 54. 21. Lat. 40. 55. (D. J.)*

HARBOROUGH, (*Géograph.*) ville d'Angleterre dans la province de Leicester.

HARBOU CHIENS, (*cri de Chasse.*) Le piqueur doit se servir de ce terme pour faire chasser les chiens courans pour le loup.

HARBOURG, *Harburgum*, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans le cercle de la basse Saxe, au duché de Lunebourg, dans l'électorat d'Hanovre avec un fort château pour sa défense. Elle est sur l'Elbe, à 6 lieues S. O. de Hambourg, 15 N. O. de Lunebourg. *Long. 27. 16. lat. 53. 34. D. J.)*

HARCOURT, (*Géog.*) bourg de France en Normandie, au diocèse de Bayeux, appelé auparavant *Thury*, & érigé en duché par Louis XIV. en 1700. Son nom latin est *Harcontis*, selon M. de Valois. Il y a un autre bourg de ce nom en Normandie, au diocèse d'Evreux, avec titre de comté ; ce dernier est à 10 lieues de Rouen. (*D. J.*)

HARD, subst. m. (*Gantier.*) nom que les Gantiers & les Peauffiers donnent à une grosse cheville de fer tournée en cercle, sur laquelle ils passent leurs peaux pour les amollir.

Harder une peau, c'est la passer sur le hard.

* **HARDE**, sub. fém. (*Venerie.*) Il se dit des bêtes fauves ou noires, lorsqu'elles sont en troupe ; une *harde* de cerf. Le cerf se met en *harde* au mois de Novembre. Le froid rassemble des animaux que la disette de la nourriture sembleroit devoir disperfer. Au lieu de *harde*, on dit aussi *herde*. Le même mot a lieu en Fauconnerie, où on l'applique aux oiseaux qui vont par bande.

HARDER LES CHIENS DANS L'ORDRE, (*Venerie.*) c'est mettre chacun dans sa force, pour aller de meute aux relais.

Harder, c'est encore tenir cinq ou six chiens courans couplés avec une longue laisse de crin, pour donner à un relais. On *harde* les nouveaux chiens avec les vieux pour les dresser.

HARDERIE, subst. m. (*Peinture sur la verre*) espece de préparation métallique qu'on fait avec de la limaille & du soufre stratifié dans un creuset couvert, qu'il faut renverser après l'avoir tenu au feu pendant cinq à six heures. Ainsi l'*harderie* n'est autre chose qu'une chaux de mars obtenue par le soufre : on l'appelle aussi *ferret d'Espagne*. On s'en fert dans la Verrerie, dans la Peinture en émail, &c.

HARDERWIK, *Harderwicum*, (*Géog.*) ville des

Provinces-Unies dans la Gueldres, au quartier d'Arnhem, avec une université. Elle est sur le Zuiderzée, à 8 lieues N. O. d'Arnhem, 7 N. E. d'Amersfort, 12 N. O. de Nimegue, 13 E. d'Amsterdam. Les annales de Gueldres en mettent la fondation à l'an 1230, & c'est tout au plus tard. L'université a été érigée le 12 Avril 1648. Long. 23. 12. lat. 52. 24. (D. J.)

HARDESSEN, (Géog.) ville d'Allemagne dans la principauté de Calenberg, dépendante du duché de Hanovre.

* HARDI, adj. (Gram.) épithète qui marque une confiance de l'ame, qui nous présente comme faciles des entreprises qui étonnent les hommes ordinaires & les arrêtent. La différence de la témérité & de la hardiesse consiste dans le rapport qu'il y a entre la difficulté de la chose & les ressources de celui qui la tente. D'où il s'enfuit que tel homme ne se montre que *hardi* dans une conjoncture où un autre mériterait le nom de *téméraire*. Mais on ne juge malheureusement & de la tentative & de l'homme que par l'événement; & souvent l'on blâme où il faudroit louer, & on loue où il faudroit blâmer. Combien d'entreprises dont le bon ou le mauvais succès n'a dépendu que d'une circonstance qu'il étoit impossible de prévoir! Voyez l'article HARDIESSE.

Le mot *hardi* a un grand nombre d'acceptions différentes tant au simple qu'au figuré: on dit un discours *hardi*, une action *hardie*, un bâtiment *hardi*. Un bâtiment est *hardi*, lorsque la délicatesse & la solidité de sa construction ne nous paroît pas proportionnée à sa hauteur & à son étendue: un dessinateur, un peintre, un artiste est *hardi*, lorsqu'il n'a pas redouté les difficultés de son art, & qu'il paroît les avoir surmontées sans effort.

HARDI, f. m. (Monnoie.) On donna d'abord ce nom en Guienne à une monnoie des princes anglois derniers ducs d'Aquitaine, & prédécesseurs de Charles de France, qui y étoient représentés tenant une épée nue. Ce nom qui se communiqua depuis aux petites especes de cuivre & de billon, a peut-être formé celui de *liard* dont nous servons, comme qui diroit *li-hardi*. Quoi qu'il en soit, le liard de Louis XI. n'étoit qu'une petite monnoie de billon: elle valoit trois deniers, & par conséquent faisoit la quatrième partie d'un sou; mais à l'exception de la Guienne qui lui donna le nom de *hardi*, toutes les autres provinces en-deçà de la Loire lui conservèrent celui de *liard*, qui lui demeura. Voyez LIARD. (D. J.)

HARDIESSE, f. f. (Morale.) Locke la définit une puissance de faire ce qu'on veut devant les autres, sans craindre ou se décontenancer. La confiance qui consiste dans la partie du discours, avoit un nom particulier chez les Grecs; ils l'appelloient *παρρησία*.

Le mot de *hardiesse*, dans notre langue, désigne communément une résolution courageuse, par laquelle l'homme méprise les dangers & entreprend des choses extraordinaires. Si nous envisageons simplement la *hardiesse* comme une passion irascible, elle n'est en cette qualité ni vice ni vertu, & ne mérite ni blâme ni louange. Si nous n'avons égard qu'à l'éclat qui paroît briller dans certaines actions, sans considérer que toute affection violente peut également les produire, nous regarderons souvent pour vertu ce qui n'en est qu'une fausse image, & les fruits de la bile passeront dans notre esprit pour les fruits d'une *hardiesse* admirable.

En effet, je trouve cinq sortes de *hardiesse*, qui ont une fausse ressemblance avec la vraie & la légitime. L'*hardiesse* militaire n'a souvent d'autre appui que l'exemple & la coutume: celle des ivrognes est fondée sur les fumées du vin: celle des enfans sur l'ignorance: celle des amans & de tous ceux qui se laissent aller à des passions tumultueuses, sur le

desordre qu'elles causent dans leur ame: enfin la *hardiesse* que les Philosophes moraux nomment *civile*, reconnoît pour mobile la crainte de la honte. Telle étoit celle d'Hector quand il n'osa rentrer avec les autres Troïens dans Ilium, de peur que Polydamas ne lui reprochât le mépris du conseil qu'il lui avoit donné.

Il est rare de voir dans le monde une *hardiesse* assez pure, pour ne pouvoir pas être rapportée à l'une des cinq sortes dont nous venons de parler, qui n'ont toutefois que l'apparence trompeuse des qualités qu'elles représentent. De plus elles ne produisent rien qu'un peu d'opium ne fasse exécuter à un turc, un verre d'eau-de-vie à un moscovite, une razade d'arrak à un anglois, une bouteille de Champagne à un françois.

Mais quand la *hardiesse* est le fruit du jugement; qu'elle émane d'un grand motif, qu'elle mesure ses forces, ne tente point l'impossible, & poursuit ensuite avec une fermeté héroïque l'entreprise des belles actions qu'elle a conçues, quelque péril qui s'y rencontre; c'est alors que devenant l'effet d'un courage raisonné, nous lui devons tous les éloges que mérite une vertu qui ne voit rien au-dessus d'elle.

Cette sorte de *hardiesse*, dit Montagne, se présente aussi magnifiquement en pourpoint qu'en armes, en un cabinet qu'en un camp, le bras pendant que le bras levé. Scipion nous en fournit un exemple remarquable, lorsqu'il forma le projet d'attirer Syphax dans les intérêts des Romains. Pénétré de l'avantage qu'en recevrait la république, il quitte son armée, passe en Afrique sur un petit vaisseau, vient se commettre à la puissance d'un roi barbare, à une foi inconnue, sous la seule sûreté de la grandeur de son courage, de son bonheur, de sa haute espérance, surtout du service qu'il rendoit à sa patrie. Cette noble & généreuse *hardiesse* ne peut se trouver naïve & bien entière, que dans ceux qui sont animés par des vûes semblables, & à qui la crainte de la mort, & du pis qui peut en arriver, ne sauroit donner aucun effroi. (D. J.)

HARDILLIERS, subst. m. pl. (Tapissier.) terme de Haute-Liffier. Ce sont des fiches ou morceaux de fer qui ont un crochet à un des bouts: ils servent à soutenir cette partie du métier des Haute-Liffiers, qu'on appelle la *perche de lisse*, c'est-à-dire cette longue pièce de bois avec laquelle les ouvriers bandent ou lâchent les lisses qui font la croisure de leur tapisserie. Voyez HAUTELISSE. Dictionn. du Commerce & de Trév.

HARDOIS, subst. m. pl. terme de Venerie. C'est ainsi qu'on appelle de petits liens de bois où le cerf touche de sa tête, lorsqu'il veut séparer cette peau velue qui la couvre: on les trouve écorchés.

HARENG, f. m. (Hist. nat. Litholog.) *harengus* rond. gem. ald. poisson de mer connu dans toute l'Europe. Il a neuf pouces ou un pié de longueur, & deux ou trois pouces de largeur; la tête & tout le corps sont aplatis sur les côtés. Ce poisson a les écailles grandes, arrondies, peu adhérentes, & le dos de couleur bleue-noirâtre; le ventre a une couleur blanche-argentée; il est très-menu & n'a qu'une file d'écailles dentelées qui s'étend depuis la tête jusqu'à la queue sur le tranchant que forme le ventre. La mâchoire du dessous est plus saillante en avant que celle du dessus, & a des petites dents; il s'en trouve aussi de pareilles sur la langue & sur le palais: le *hareng* meurt dès qu'il est hors de l'eau. Rai, *synop. piscium*, pag. 103.

M. Anderson prétend que les *harengs* des golphes de l'Islande sont gras & meilleurs que par-tout ailleurs; que l'on y en trouve qui ont près de deux piés de longueur & trois doigts de largeur; & que c'est peut-être ceux que les Pêcheurs appellent *rois*

des harengs, & qu'ils regardent comme les conducteurs de leurs troupes. On fait que les harengs vivent de petits crabes & d'œufs de poissons, parce que l'on en a trouvé dans leur estomac. Ils font chaque année de longues migrations en troupes innombrables; ils viennent tous du côté du nord. M. Anderson présume qu'ils restent sous les glaces où ils ne sont pas exposés à la voracité des gros poissons qui ne peuvent pas y respirer.

Les harengs sortent du nord au commencement de l'année, & se divisent en deux colonnes, dont l'une se porte vers l'occident, & arrive au mois de Mars à l'île d'Islande. La quantité des harengs qui forment cette colonne est prodigieuse; tous les golfes, tous les détroits & toutes les baies en sont remplis; il y a aussi un grand nombre de gros poissons & d'oiseaux qui les attendent & qui les suivent pour s'en nourrir. Cette colonne fait paroître noire l'eau de la mer & l'agite; on voit des harengs s'élever jusqu'à la surface de l'eau, & s'élancer même en l'air pour éviter l'ennemi qui les poursuit; ils sont si près les uns des autres, qu'il suffit de puiser avec une pelle creuse pour en prendre beaucoup à-la-fois. M. Anderson soupçonne qu'une partie de cette colonne peut aller aux bancs de Terre-neuve, & il ne fait quelle route prend la partie qui défile le long de la côte occidentale de l'Islande.

« La colonne qui au sortir du nord va du côté de l'orient & descend la mer du nord, étant continuellement poursuivie par les marfouins, les cabelliaux, &c. se divise à une certaine hauteur, & son aîle orientale continue sa course vers le cap du nord, en descendant de-là le long de toute la côte de la Norvege; en sorte cependant qu'une division de cette dernière colonne cotoye la Norvege en droiture, jusqu'à ce qu'elle tombe par le détroit du Sond dans la mer Baltique, pendant que l'autre division étant arrivée à la pointe du nord du Jutland, se divise encore en deux colonnes, dont l'une défilant le long de la côte orientale de Jutland, se réunit promptement par les Belts avec celle de la mer Baltique, pendant que l'autre descendant à l'occident de ce même pais, & cotoyant ensuite le Sleswick, le Holstein, l'évêché de Brême & la Frise, où cependant on n'en fait point de commerce, se jette par le Texel & le Vlie dans le Sudersee, & l'ayant parcouru s'en retourne dans la mer du Nord pour achever sa grande route. La seconde grande division qui se détourne vers l'occident, & qui est aujourd'hui la plus forte, s'en va toujours accompagnée des marfouins, des requins, des cabelliaux, &c. droit aux îles de Hirtland & aux Orcades, où les pêcheurs de Hollande ne manquent pas de les attendre au tems nommé, & de-là vers l'Ecosse où elle se divise de nouveau en deux colonnes, dont l'une après être descendue le long de la côte orientale de l'Ecosse, fait le tour de l'Angleterre, en détachant néanmoins en chemin des troupes considérables aux portes des Frisons, des Hollandois, des Zéelandois, des Brabançons, des Flamands & des François. L'autre colonne tombe en partage aux Ecois du côté de l'occident, & aux Irlandois, dont l'île est alors environnée de tous côtés de harengs, quoique ces deux nations n'en fassent d'autre usage que de le manger frais, & de profiter par leur moyen autant qu'ils peuvent des gros poissons qui leur donnent la chasse. Toutes ces divisions mentionnées dans la deuxième grande colonne s'étant à-la-fin réunies dans la Manche, le reste de harengs échappés aux filets des Pêcheurs & à la gourmandise des poissons & des oiseaux de proie, forme encore une colonne prodigieuse, se jette dans l'Océan atlantique, & comme on prétend commu-

» nément, s'y perd, ou pour mieux dire, ne se montre plus sur les côtes, en fuyant, selon toute apparence, les climats chauds, & en regagnant promptement le nord qui est son domicile chéri & son lieu natal ». Voyez l'hist. natur. de l'Islande & du Groenland, par M. Anderson.

Lorsque les harengs arrivent dans toutes ces mers, ils sont si remplis d'œufs, que l'on peut dire que chaque poisson en amène dix mille avec lui; ils jettent leurs œufs sur les côtes; car long-tems avant de les quitter ils n'ont plus d'œufs. Le banc de hareng qui vient vers les côtes d'Angleterre à-peu-près au commencement de Juin, en comprend un nombre si prodigieux, qu'il surpasse tous les nombres connus; ce banc occupe pour le moins autant d'espace en largeur que toute la longueur de la Grande-Bretagne & de l'Irlande. « Quoique les Pêcheurs prennent une très-grande quantité de harengs, on a calculé que la proportion du nombre des harengs pris par tous les Pêcheurs dans leur route, est au nombre de toute la troupe lorsqu'elle arrive du Nord, comme un est à un million; & il y a lieu de croire que les gros poissons tels que les marfouins, les chiens de mer, &c. en prennent plus que tous les Pêcheurs ensemble ». Lorsque les harengs commencent à jeter leur frai, on cesse de les pêcher; on ne les poursuit plus, & on les perd même de vue, puisqu'ils se plongent dans les abysses de la mer, sans que l'on ait pu découvrir ce qu'ils deviennent. Voyez l'Atlas de mer & de Commerce, imprimé à Londres en anglois, en 1728.

Il me paroît que les harengs quittent le Nord pour aller dans un climat tempéré où leurs œufs puissent éclore: comme ils font leur route en très-grand nombre, ils occupent un grand espace dans la mer, & dès qu'ils rencontrent la terre, les uns se portent à droite, & les autres à gauche; ils forment ainsi plusieurs colonnes; elles se divisent encore à mesure qu'ils se trouvent de nouveaux obstacles qui les empêchent d'aller tous ensemble. Enfin, lorsque les petits sont éclos & en état de suivre les grands, ils retournent tous dans les mers d'où ils sont venus. (I)

HARENG pêche du, (pêche marine.) La pêche du hareng, dit M. de Voltaire, & l'art de le saler, ne paroissent pas un objet bien important dans l'histoire du monde; c'est-là cependant, ajoute-t-il, le fondement de la grandeur d'Amsterdam en particulier; & pour dire quelque chose de plus, ce qui a fait d'un pays autrefois méprisé & stérile, une puissance riche & respectable.

Ce sont sans doute les Hollandois, les Ecois, les Danois, les Norvégiens, qui ont les premiers été en possession de l'art de pêcher le hareng, puisqu'on trouve ce poisson principalement dans les mers du Nord, que son passage est régulier, en troupe immense, par éclairs; & qu'enfin le tems dans lequel on ne le pêche point, est appelé des gens de mer, morte-saison.

On prétend que cette pêche a commencé en 1163; on la faisoit alors dans le détroit du Sund, entre les îles de Schoonen & de Séeland; mais faute de pouvoir remonter à ces siècles reculés, j'avois cherché du-moins plus près de nous, quelque monument historique qui parlât de cette pêche, & je desespérois du succès, lorsqu'enfin j'ai trouvé pour la consolation de mes peines, dans le XVI. tome de l'Académie des Inscript. page 225, un passage fort curieux sur cet article. Il est tiré du songe du vieux pèlerin, ouvrage, comme on sait, de Philippe de Maizieres, qui l'écrivit en 1389, sous notre roi Charles VI, dont il avoit été gouverneur. Il fait faire dans ce livre, que le cardinal du Perron estimoit tant, des voyages à la reine Vérité; & en même tems il y

joint quelquefois ce qu'il avoit vû lui-même dans les fiens. Là il raconte entre autres choses, qu'allant en Prusse par mer, il fut témoin de la pêche des harengs, dont il poursuit ainsi la description, chapitre xix.

« Entre le royaume de Norvege & de Danemark, il y a un bras de la grande mer qui départ l'île & royaume de Norvege de la terre-ferme, & du royaume de Danemarck, lequel bras de mer par-tout étoit étroit dure quinze lieues, & n'a ledit bras de largeur qu'une lieue ou deux; & comme Dieu l'a ordonné, son ancelle nature ouvrant deux mois de l'an & non plus, c'est-à-favoir en Septembre & Octobre, le hareng fait son passage de l'une mer en l'autre parmi l'étroit, en si grant quantité, que c'est une grant merveille, & tant y en passe en ces deux mois, que en plusieurs lieux en ce bras de quinze lieues de long, on les pourroit tailler à l'épée; or vient l'autre merveille, car de ancienne coutume chacun an, les nefes & basteaux de toute l'Allemagne & de la Prusse, s'assemblent à grant ost audit destroit de mer dessusdit, ès-deux mois dessusdits, pour prendre le *hérent*; & est commune renommée là, qu'ils sont quarante mille basteaux qui ne font autre chose, ès-deux mois que pescher le *hérent*; & en chacun basteau du-moins y a six personnes, & en plusieurs sept, huit, ou dix; & en outre les quarante mille basteaux, y a cinq cens grosses & moyennes nefes, qui ne font autre chose que recueillir & aller en casques de hareng, les harengs que les quarante mille basteaux prennent, & ont en coutume que les hommes de tous ces navires, ès-deux mois se logent sur la rive de mer, en loges & cabars, qu'ils font de bois & de rainseaux, au long de quinze lieues, par-devers le royaume de Norvege.

« Ils emplissent les grosses nefes de *hérens* quaquas; & au chief des deux mois, huit jours ou environ après, en y trouveroit plus une barque, ne *hérent* en tout l'étroit; si a *jéhan* (apparemment *grant*) bataille de gent pour prendre ce petit poisson: car qui bien les veut nombrer, en y trouvera plus de trois cents mille hommes, qui ne font autre chose en deux mois, que prendre le *hérent*. Et parce que je, pelerin vieil & usé, jadis allant en Prusse par mer en une grosse nave, passai du long du bras de mer susdit, par beau tems, & en la saison susdit, que le *hérent* se prent, & vits lesdites barques ou basteaux, & nefes grosses: ai mangé du *hérent* en allant, que les Pescheurs nous donnerent, lesquels & autres gens du pays me certifient merveille, pour deux causes; l'une pour reconnoître la grace que Dieu a fait à la Chrétienté; c'est-à-favoir de l'abondance du *hérent*, par lequel toute Allemaigne, France, Angleterre, & plusieurs autres pays sont repus en Careme ».

Voilà donc une époque sûre de grande pêche réglée du hareng que l'on faisoit dans la mer du Nord avant 1389; mais bien-tôt les Hollandois connurent l'art de l'appréter, de le vuidier de ses breuilles ou entrailles, de le trier, de l'arranger dans les barrils ou de l'encaquer, de le saler, & de le forer, non-seulement plus savamment qu'on ne le faisoit en Allemagne lors du passage de Philippe de Maizieres, mais mieux encore que les autres nations ne l'ont fait depuis.

La maniere industrieuse de les encaquer & de les saler pour le goût, la durée, & la perfection, fut trouvée en 1397, par Guillaume Buckelsz, natif de Biervliet dans la Flandre hollandaise. Sa mémoire s'est à jamais rendue recommandable par cette utile invention; on en parloit encore tant sous le regne de Charles V, que cet empereur voyageant dans les

pays-bas, se rendit à Bier-vliet avec la reine de Hongrie sa sœur, pour honorer de leur présence le tombeau de l'illustre encaqueur de harengs.

Maniere d'appréter & saler le hareng. Aussi-tôt que le hareng est hors de la mer, le caqueur lui coupe la gorge, en tire les entrailles, laisse les laites & les œufs, les lave en eau-douce, & lui donne la fausse, ou le met dans une cuve pleine d'une forte saumure d'eau-douce & de sel marin, où il demeure douze à quinze heures. Au sortir de la fausse, on le varaude; suffisamment varaudé, on le caque bien couvert au fond & dessus d'une couche de sel.

Voilà ce qu'on appelle le *hareng-blanc*; on laisse celui qui doit être fors, le double de tems dans la fausse; au sortir de la fausse, on le brochette ou enfile par la tête à de menues broches de bois qu'on appelle *aine*; on le pend dans des especes de cheminées faites exprès, qu'on nomme *rouffables*; on fait dessous un petit feu de menu bois qu'on ménage de maniere qu'il donne beaucoup de fumée & peu de flamme. Il reste dans le rouffable jusqu'à ce qu'il soit suffisamment fors & fumé, ce qui se fait ordinairement en vingt-quatre heures: on en peut forer jusqu'à dix milliers à-la-fois.

La pêche de ce poisson se fait aujourd'hui ordinairement en deux saisons; l'une au printems le long des côtes d'Ecosse, & l'autre en automne le long des côtes d'Angleterre au nord de la Tamise. Il se pêche aussi d'excellens harengs dans le Zuyder-Zée, entre le Texel & Amsterdam, mais il y en a peu; néanmoins pendant la guerre que les Hollandois soutinrent contre l'Angleterre sous Charles II, la pêche du Nord ayant cessé, il vint tant de harengs dans le Zuyder-Zée, que quelques pêcheurs en prirent dans l'espace d'un mois, jusqu'à huit cents lasts, qui font environ quatre-vingt fois cent milliers. Ce poisson si fécond meurt aussi-tôt qu'il est hors de l'eau, de sorte qu'il est rare d'en voir de vivans.

On employe pour cette pêche de petits bâtimens, que l'on appelle en France *barques* ou *bateaux*, & qu'en Hollande on nomme *buches* ou *fibots*.

Les buches dont les Hollandois se servent à ce sujet, sont communément du port de quarante-huit à soixante tonneaux; leur équipage consiste pour chaque buche en quatre petits canons pesans ensemble quatre mille livres, avec quatre pierriers, huit boêtes, six fusils, huit piques longues, & huit courtes.

Il n'est pas permis de faire sortir des ports de Hollande aucune buche pour la pêche du hareng, qu'elle ne soit escortée d'un convoi, ou du-moins qu'il n'y en ait un nombre suffisant pour composer ensemble dix-huit ou vingt pieces de petits canons, & douze pierriers. Alors elles doivent aller de conserve, c'est-à-dire de flotte & de compagnie, sans pourtant qu'elles puissent prendre sous leur escorte aucun bâtiment non armé.

Les conventions verbales qui se font pour la conserve, ont autant de force, que si elles avoient été faites par écrit. Il faut encore observer, que chaque bâtiment de la conserve, doit avoir des munitions suffisantes de poudre, de balles, & de mitrailles, pour tirer au-moins seize coups.

Lorsque le tems se trouve beau, & que quelque buche veut faire la pêche, il faut que le pilote hisse son artimon; & les buches qui ne pêchent point, ne doivent pas se mêler avec celles qui pêchent, il faut qu'elles se tiennent à la voile.

Il y a plusieurs autres réglemens de l'amirauté de Hollande, pour la pêche du hareng, qu'ont imité les diverses nations qui font ce commerce, avec les changemens & augmentations qui leur convenoient. Nous n'entrerons point dans ce détail, qui nous meneroit trop loin; il vaut mieux parler du profit que les Hollandois en particulier retirent de cette pêche.

Dès l'an 1610, le chevalier Walter Raleigh donna un compte qui n'a pas été démenti par le grand pensionnaire de Wit, du commerce que la Hollande faisoit en Ruffie, en Allemagne, en Flandres, & en France, des *harengs pêchés* sur les côtes d'Angleterre, d'Ecosse, & d'Irlande. Ce compte monte pour une année à 2 659, 000 livres sterling, (61 157 000 livres tournois). Ce seul article leur occupoit dès ce tems-là, trois mille vaisseaux ou buches à la pêche, & cinquante mille pêcheurs, sans compter neuf mille autres vaisseaux ou bateaux, & cent cinquante mille hommes sur terre & sur mer, employés au commerce de poisson, & aux autres commerces que sa pêche occasionne.

Depuis cette époque, la marine hollandoise a fait une très-belle figure : même aujourd'hui, que sa puissance a reçu de si grands échecs, cette branche de son commerce est de toutes celle qui a le moins souffert.

Un état de leur *pêche du hareng* en 1748, portoit mille vaisseaux évalués à quatre-vingt-cinq tonneaux l'un dans l'autre ; le total de leur pêche estimé à quatre-vingt-cinq mille lasts, le last à vingt livres sterling, font un million sept cent mille livres sterling ; en sorte qu'en déduisant pour la mise hors & construction de mille buches, les frais de la pêche & hafards, quatre-vingt-cinq mille livres sterling ; elle a dû profiter net par an de quatre-vingt-cinq mille livres sterling ; à quoi, si l'on ajoute pour le profit de la pêche de la morue, qui se fait entre deux, cent-cinquante mille livres sterling, on aura un million de livres sterling de gain.

Le tems n'a point encore décidé quel sera l'issue des tentatives que font les Anglois pour partager, ou pour enlever ce commerce à la Hollande ; mais l'on peut dire que s'ils y réussissoient jamais, ils se feroient autant de tort qu'à la nation Hollandoise, à laquelle ils ôteroient cette branche de commerce, qui fait leur principal revenu. (D. J.)

HARENG, (Diete.) Les *harengs* frais se mangent grillés, avec une sauce piquante faite avec du beurre & de la moutarde.

Les *harengs-pecs*, ainsi nommés par corruption, sont des *harengs* salés ; cette dénomination vient des Hollandois, qui appellent ces sortes de *harengs peckle haring* ; ils en font grand cas & en sont très-friands, sur-tout dans la nouveauté, au point que les premiers *harengs-pecs* qui ont été salés en mer se payent chez eux jusqu'à deux ou trois florins la piece, lorsqu'ils arrivent par les premiers vaisseaux qui reviennent de la pêche. Dans de certaines villes des Pays-Bas, on ne fait pas moins de cas de ces *harengs* dans la primeur, & l'on accorde un prix ou une récompense aux voituriers qui en apportent les premiers. Cela est, dit-on, fondé sur l'opinion où l'on est que toutes les fièvres disparaissent aussi-tôt que l'on peut manger du *hareng* nouveau. Le *hareng* salé ou *hareng-pec* se mange tout crud avec de l'huile & un soupçon de vinaigre ; les Flamands y joignent quelquefois de la pomme & de l'oignon hachés : il est d'un goût beaucoup plus agréable quand il a été fraîchement salé, que quand il a long-tems séjourné dans le sel ou dans la saumure.

Le *hareng* fumé, appelé *crachelin* par le peuple en France, est du *hareng* qui a été fumé & salé légèrement ; les Hollandois l'appellent *bockum*, & en font cas lorsqu'il a été fumé récemment ; alors ils le mangent avec des tartines de beurre.

HARENGADES, f. f. (Hist. nat. Ichtiolog.) petits poissons semblables à de petites aloses ; on leur donne aussi les noms de *cailliques* & de *lasches*. On les prend en grand nombre près d'Agde. Rondelet, *histoire des poissons*. (I)

* **HARENGAISON**, f. f. (Comm. & Pêche.) faison

de la pêche des harengs, ou le tems de leur éclair.

* **HARENGUIERE**, f. f. (Pêche.) rets à petites mailles, usité dans le ressort de l'amirauté de Carentan & d'Isigny ; on peut rapporter cette sorte de pêche à celle des parcs. Les mailles des hauts parcs, des étaliers & des *haranguieres*, ont depuis onze jusqu'à quatorze lignes en quarré. Ces filets se tendent conformément à l'ordonnance & aux déclarations du 18 Mars 1727, c'est-à-dire bout à terre & bout à mer. Les pêcheurs des côtes de Caux & de Picardie y adaptent des perches de douze à quinze piés de hauteur ; ce qui leur a fait donner le nom de *hauts-parcs*. Les pêcheurs des autres côtes ne les tendent pas plus haut que leurs tentes ordinaires : si leurs perches étoient plus élevées, la rapidité du flot ou de l'ebb les enleveroit.

Il est assez ordinaire de placer les *haranguieres* au bas des tentes, le plus avant à la mer qu'il est possible ; quelques-uns pratiquent au bout une espece de circuit qui retient le poisson plus long-tems ; ils garnissent ce même côté d'un rets tramailé : la hauteur du ret entier n'excede pas quatre à cinq piés de hauteur.

La pêche du hareng avec les hauts-parcs ne se pratique que depuis la S. Michel jusqu'à la S^{te} Catherine, c'est-à-dire l'espace de deux mois ; celle du petit maquereau ou sanfonnet au même rets, commence communément au 15 Avril & finit au 15 Juillet.

HARFLEUR, *Hareflotum*, *Harslevium*, &c. (Géog.) ancienne ville de France en Normandie, au pays de Caux ; ses fortifications ont été rasées & son port s'est comblé. Les Anglois la prirent d'affaut en 1415. Voyez la *descript. historique & géographique de la haute Normandie*, où vous trouverez des détails sur cette ville. Elle est près de la mer, sur la Lezarde, à une lieue de Montivilliers, deux du Havre, six S. O. de Fécamp, quarante-quatre N. O. de Rouen, seize N. O. de Paris. Long. 21. 51. 27. latit. 49. 30. 23. (D. J.)

HARI, **HARRI**, f. m. (Venerie.) c'est le cri dont use le piqueur pour donner de la crainte aux chiens, lorsque la bête qu'ils chassent s'est accompagnée, afin de les obliger d'en garder le change.

HARICOT, f. m. *phaseolus*, (Hist. nat. Botaniq.) genre de plante à fleur papilionacée ; il sort du calice un pistil qui devient dans la suite une filique longue ; cette filique renferme des semences qui ont la forme d'un rein ou d'un œuf. Les plantes de ce genre ont trois feuilles sur un pédicule. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

Boerhaave compte 25 especes de phaseoles mangeables, & Bradley plus de 50 ; mais leurs variétés augmentent tous les jours : cependant nous ne décrivons ici que la commune, le *phaseolus vulgaris* des Botanistes, que Rai nomme *smilax hortensis*.

Sa racine est grêle, fibreuse ; elle pousse une tige longue, ronde, rameuse, qui grimpe sur des échafats comme le liseron, & s'attache aux corps voisins qu'elle rencontre, jusqu'à former des berceaux dans les jardins. Ses feuilles sortent par intervalles trois à trois, à la maniere des treffles, assez larges, pointues par le bout, charnues, presque semblables à celles du lierre, lisses, & soutenues par de longues queues vertes.

Des aisselles des feuilles naissent des fleurs légumineuses, blanches, ou purpurines ; quand ces fleurs sont passées, il leur succede des gouffes longues d'un demi-pié, qui finissent en pointes étroites, applaties, à deux cosses d'abord charnues, vertes, ensuite jaunâtres & membraneuses en se séchant. Leur figure est celle d'une nacelle d'où cette plante tire son nom latin. Les semences qu'elle contient sont assez grosses, semblables à un rein, très-polies, blanches, quelquefois pâle-jaunâtres, rougeâtres, grises,

grises, violettes, noirâtres, quelquefois veinées & semées de différentes lignes ou taches de toutes sortes de couleurs agréables à la vûe.

On sème cette plante au printems dans les champs & dans les jardins; elle est annuelle, fleurit l'été, & mûrit l'automne; on la mange en gouffe quand elle est encore verte & tendre; on mange aussi sa semence dépouillée des coffes: nous les appellons alors *fèves-rolles*. On peut conserver les *haricots* avec leurs gouffes pendant toute l'année, en les confisant au vinaigre avec une saumure de sel.

L'*haricot* d'Égypte, *phaseolus egyptiacus nigro semine*, est un arbre sarmenteux qui pousse ses branches & ses feuilles comme la vigne, & porte des fleurs deux fois par an. Prosper Alpin vous en donnera la figure & la description; vous trouverez dans Kœmpfer celle du *phaseolus* des Japonois, dont ils font des mets liquides & solides. (D. J.)

HARICOT, (*Diète & Mat. méd.*) Personne n'ignore l'usage de ce légume dans la cuisine, & que sa semence fournit un aliment utile & commode; elle nourrit beaucoup, elle convient en tout tems à ceux qui ont l'estomac bon, & qui sont jeunes & robustes, ou qui sont beaucoup d'exercice; mais les personnes délicates, les gens d'étude & ceux qui menent une vie sédentaire doivent s'en abstenir, parce qu'elle est venteuse, qu'elle charge l'estomac, & se digere difficilement. Geoffroy, *Mat. méd.* & Lemeroy, *Traité des alimens*.

Ceci n'est vrai que des semences d'*haricot* mûres & seches; car les *haricots* verts mangés avec leur gouffe, lorsqu'ils sont tendres & dans leur primeur, fournissent un aliment aqueux, très-peu abondant, & qui se digere presque aussi facilement que la plupart des herbes que nous préparons pour l'usage de nos tables.

Les *haricots* passent pour apéritifs, résolutifs & diurétiques, & pour exciter les mois & les vuindanges.

On fait entrer leur farine dans les cataplasmes émolliens & résolutifs, & elle vaut tout autant pour cet usage que les quatre farines appellées *résolutives*. Voyez **FARINES RÉSOLUTIVES**.

On a attribué à la lessive de la cendre des tiges & des gouffes d'*haricot* une vertu particulière pour faire fortir les eaux des hydropiques: mais comme nous l'observons dans plusieurs articles, à-propos de pareilles prétentions, la plupart des sels lixiviels n'ont presque que des propriétés communes. Voyez **SEL LIXIVIEL**. (b)

HARLE, s. m. *merganser*, Aldr. (*Hist. nat. Ornitholog.*) oiseau aquatique qui pèse quatre livres; il a deux piés quatre pouces de longueur depuis la pointe du bec jusqu'à l'extrémité de la queue ou des piés, & trois piés quatre pouces d'envergure. Le dos est large & plat; la partie supérieure du cou & de la tête a une couleur verte noirâtre & brillante; la face supérieure du corps est mêlée de blanc & de noir. La queue a une couleur cendrée; la face inférieure du corps est grise, à l'exception des ailes qui sont blanchâtres en-dessous. Le bec est étroit, dentelé, crochu, en partie noir & en partie roux, & long d'environ trois pouces. Les piés ont une belle couleur de rouge, & il y a une membrane entre les doigts. Les plumes du sommet de la tête sont hérissées & font paroître la tête plus grosse qu'elle ne l'est en effet. Cet oiseau se nourrit de poisson. Rai, *synop. avium*, part. CXXXIV.

HARLEBECK, (*Géog.*) petite place de la Flandre autrichienne, sur la Lys, à une lieue de Courtrai, sept S. O. de Gand. Long. 21. 1. latit. 50. 52. (D. J.)

HARLECH, (*Géog.*) petite ville d'Angleterre, capitale du Méridionshire, dans la province de Gal-

Tome VIII.

les, à 168 milles de Londres. Long. 13. 20. lat. 52. 55. (D. J.)

HARLEM, ou **HAARLEM**, (*Géog.*) ville des Provinces-Unies dans la Hollande; l'ancien nom est *Haralhem*. On ne fait ni quand, ni par qui cette ville fut commencée; mais du tems de Thierry VI. en 1155, elle étoit déjà peuplée & assez fortifiée: en 1217, les bourgeois de *Harlem* accompagnerent Guillaume I. qui partoît pour la Terre-sainte.

Harlem est dans le territoire des Marfatiens, ancien peuple dont le pays de *Kennemerland* a pris son nom; elle a été la capitale de ce pays, qui est partagé entre plusieurs villes; & sa partie occidentale est toujours de la juridiction de *Harlem*. Autrefois la ville étoit seulement au bord méridional de la Spere, riviere qui se jette dans l'Ye à Sparendam: mais en 1400, on aggrandit la ville, & on l'étendit au-delà de cette riviere, qui la traverse à-présent. En 1310, les chevaliers de l'Hôpital de S. Jean de Jérusalem furent reçus à *Harlem*: aussi possède-t-elle dans ses archives bien des choses curieuses sur l'ordre des chevaliers de Malte, dont il auroit été à souhaiter que M. l'abbé de Vertot eût eu connoissance.

Cette ville a été incendiée plusieurs fois dans la suite des tems; savoir en 1347, en 1351, & en 1587. En 1571, les Harlemois se soulevèrent au prince d'Orange, ou plutôt s'y donnerent. En 1573, elle fut obligée, après une défense admirable, de se rendre aux Espagnols à discrétion: ceux-ci firent pendre les magistrats, les pasteurs, & plus de quinze cents citoyens; ils traiterent & cette ville & les Pays-Bas comme ils avoient traité le Nouveau-monde. La plume tombe des mains quand on lit les horreurs qu'ils exercèrent: on en conserve encore les planches gravées en bois dans le pays.

Paul IV. avoit érigé *Harlem* en évêché; mais elle n'a eu que deux évêques; elle se glorifie de l'invention de l'Imprimerie: c'est ce qu'on examinera au mot **IMPRIMERIE**.

Harlem est située à trois lieues O. d'Amsterdam, six N. E. de Leyde, & sept S. E. d'Alckmar. Long. 22. 5. lat. 52. 23. 58.

Entre les gens de lettres dont *Harlem* est la patrie, je me contenterai pour abréger, de nommer Hoornbeck, Scriverius & Trigland, qui ont acquis de la célébrité dans les Sciences qu'ils ont cultivées. J'ai parlé ailleurs des artistes.

Hoornbeck (Jean) a été un des fameux théologiens calvinistes du dix-septième siècle; il fut consécutivement professeur en Théologie à Utrecht & à Leyde. Il publia un grand nombre de livres didactiques, polémiques, pratiques, & historiques, tant en flamand qu'en latin. Il mourut fort considéré en 1666, n'ayant encore qu'environ quarante-neuf ans. On trouvera son article dans Bayle.

Scriverius (Pierre) a rendu service à la littérature par les éditions qu'il a données de Végece, de Frontin, & d'autres auteurs sur l'Art militaire; il publia le premier les *Fables d'Hygin*: mais l'histoire de Hollande lui a des obligations plus particulières par deux grands ouvrages, dont l'un s'appelle *Batavia illustrata*, & l'autre, *Bataviae comitumque omnium historia*. Il mourut en 1653 âgé de soixante-trois ans, selon Hoffmann.

Trigland (Jacques) fut professeur à Leyde en Théologie & en antiquités ecclésiastiques; il a mis au jour divers petits traités sur des sujets curieux & choisis, comme de *Dodone*, de *Karæis*, de *corpore Moïsis*, de *origine rituum Mosaicorum*, &c. Il mourut en 1705, à cinquante-quatre ans. (D. J.)

HARLEM (*mer de*), en flamand *Harlem-maer*; (*Géog.*) c'est ainsi qu'on appelle une inondation entre la ville de *Harlem* dont elle porte le nom, & celles d'Amsterdam & de Leyden: elle se forme du

concours de plusieurs ruisseaux avec la mer qui y entre par l'Ye, auquel elle communique au moyen d'une écluse; ce qui fait que ses eaux participent à la salure de la mer. Cette écluse de maçonnerie, qui est je crois la plus belle du monde, cause une interruption nécessaire aux barques, par lesquelles on va de *Harlem* à Amsterdam, ou d'Amsterdam à *Harlem*. Comme le terrain est très-précieux en Hollande, & que cette mer en occupe beaucoup, on a souvent parlé de la dessécher, & l'entreprise n'en est point d'une difficulté insurmontable; les Juifs eux-mêmes ont offert d'en faire les frais, si on vouloit leur abandonner la propriété de ce terrain: mais des intérêts opposés & des raisons plus fortes encore tirées du risque que courroit Amsterdam d'être à son tour inondé, en ont empêché l'exécution. Il est vrai cependant qu'il y a plus de trois siècles que cette mer étoit un pays cultivé où l'on trouvoit plusieurs bons villages. (D. J.)

HARLINGEN, *Harlinga*, (Géog.) ville forte & maritime des Provinces-Unies, dans la Frise, dont elle est, après *Leurward*, la plus grande, la plus peuplée, & la plus riche; elle est gouvernée par un sénat de huit bourguemestres, & a un port qui la rend commerçante. Sa position est à une lieue O. de *Franker*, quatre S. O. de *Leuwarden*, six N. de *Straveren*. Long. 23. lat. 53. 12. (D. J.)

HARMATAN, s. m. (*Hist. nat.*) vent qui regne particulièrement sur la côte de Guinée; il se fait sentir régulièrement tous les ans depuis la fin du mois de Décembre jusques vers le commencement de Février, & continue pendant deux ou trois jours; il est si froid & si perçant, qu'il fait ouvrir les jointures du plancher des maisons & des bordages des navires. Quand ce vent est passé, ces ouvertures se rejoignent comme auparavant. Les habitans ne peuvent sortir de chez eux tant que ce vent regne, & ils tiennent leurs maisons bien fermées; ils enferment aussi leurs bestiaux, qui sans cela courroient risque de périr en quatre ou cinq heures de tems par la malignité de cet air suffocant. Ce vent souffle entre l'est & le nord-est; il n'est accompagné ni de pluie, ni de nuages, ni de tonnerre, & est toujours également frais. Voyez l'*histoire génér. des voyages*, tome XI.

* **HARMONIE**, s. f. (*Gramm.*) il se dit de l'ordre général qui regne entre les diverses parties d'un tout, ordre en conséquence duquel elles concourent le plus parfaitement qu'il est possible, soit à l'effet du tout, soit au but que l'artiste s'est proposé. D'où il suit que pour prononcer qu'il regne une *harmonie* parfaite dans un tout, il faut connoître le tout, ses parties, le rapport de ses parties entre elles, l'effet du tout, & le but que l'artiste s'est proposé: plus on connoît de ces choses, plus on est convaincu qu'il y a de l'*harmonie*, plus on y est sensible; moins on en connoît, moins on est en état de sentir & de prononcer sur l'*harmonie*. Si la première montre qui se fit fût tombée entre les mains d'un paysan, il l'auroit considérée, il auroit aperçû quelque arrangement entre ses parties; il en auroit conclu qu'elle avoit son usage; mais cet usage lui étant inconnu, il ne seroit point allé au-delà, ou il auroit eu tort. Faisons passer la même machine entre les mains d'un homme plus instruit ou plus intelligent, qui découvre au mouvement uniforme de l'aiguille & aux directions égales du cadran, qu'elle pourroit bien être destinée à mesurer le tems; son admiration croîtra. L'admiration eût été beaucoup plus grande encore, si l'observateur mécanicien eût été en état de se rendre raison de la disposition des parties relatives à l'effet qui lui étoit connu, & ainsi des autres à qui l'on présentera le même instrument à examiner. Plus une machine sera compliquée, moins nous serons en état d'en juger. S'il arrive dans cette machine compliquée des phéno-

mènes qui nous paroissent contraires à son *harmonie*, moins le tout & sa destination nous sont connus, plus nous devons être réservés à prononcer sur ces phénomènes; il pourroit arriver que nous prenant pour le terme de l'ouvrage, nous prononçassions bien ce qui seroit mal, ou mal ce qui seroit bien, ou mal ou bien ce qui ne seroit ni l'un ni l'autre. On a transporté le mot d'*harmonie* à l'art de gouverner, & l'on dit, il regne une grande *harmonie* dans cet état; à la société des hommes, ils vivent dans l'*harmonie* la plus parfaite; aux arts & à leurs productions, mais sur-tout aux arts qui ont pour objet l'usage des sons ou des couleurs (voyez *HARMONIE*, *Musique*, *HARMONIE*, *Peinture*); au style (voy. *HARMONIE*, *Belles-Lettres*). On dit aussi, l'*harmonie* générale des choses, l'*harmonie* de l'univers. Voyez *MONDE*, *NATURE*, *OPTIMISME*, &c.

HARMONIE, (*Musique*.) est, selon le sens que lui ont donné les anciens, la partie qui a pour objet la succession agréable des sons, entant qu'ils sont graves ou aigus, par opposition aux autres parties de la *Musique* appelées *rythmica* & *metrica*, cadence, tems, mesure. Le mot d'*harmonie* vient, selon quelques-uns, du nom d'une musicienne du roi de Phénicie, laquelle vint en Grece avec *Cadmus* & y apporta les premières connoissances de l'art qui porte son nom.

Les Grecs ne nous ont laissé aucune explication satisfaisante de toutes les parties de leur musique, celle de l'*harmonie* qui est la moins défecueuse, n'a été faite encore qu'en termes généraux & théoriques.

M. Burette & M. Malcolm ont fait des recherches savantes & ingénieuses sur les principes de l'*harmonie* des Grecs. Ces deux auteurs, à l'imitation des anciens, ont distribué en sept parties toute leur doctrine sur la *Musique*; savoir, les sons, les intervalles, les systèmes, les genres, les tons ou modes, les nuances ou changemens, & la mélodie ou modulation. Voyez tous ces articles à leurs mots.

Harmonie, selon les modernes, est proprement l'effet de plusieurs tons entendus à-la-fois, quand il en résulte un tout agréable; de sorte qu'en ce sens *harmonie* & *accord* signifient la même chose. Mais ce mot s'entend plus communément d'une succession régulière de plusieurs accords. Nous avons parlé du choix des sons qui doivent entrer dans un accord pour le rendre harmonieux. Voyez *ACCORD*, *CONSONNANCE*. Il ne nous reste donc qu'à expliquer ici en quoi consiste la succession harmonique.

Le principe physique qui nous apprend à former des accords parfaits, ne nous montre pas de même à en établir la succession, une succession régulière & pourtant nécessaire. Un dictionnaire de mots élégans n'est pas une harangue, ni un recueil d'accords harmonieux une pièce de musique. Il faut un sens, il faut de la liaison dans la *Musique*, comme dans le langage; mais où prendra-t-on tout cela, si ce n'est dans les idées mêmes que le sujet doit fournir?

Toutes les idées que peut produire l'accord parfait se réduisent à celle des sons qui le composent & des intervalles qu'ils forment entre eux: ce n'est donc que par l'analogie des intervalles & par le rapport des sons qu'on peut établir la liaison dont il s'agit; & c'est-là le vrai & l'unique principe d'où découlent toutes les loix de l'*harmonie*, de la modulation, & même de la mélodie.

Pour ne parler ici que de la phrase harmonique, nous développerons les trois règles suivantes sur lesquelles est fondée sa construction, & qui ne sont que des conséquences prochaines du principe que nous venons d'exposer.

1°. La basse fondamentale ne doit marcher que par intervalles consonnans, car l'accord parfait n'en produit que de tels: l'analogie est manifeste.

Ces intervalles doivent être relatifs au mode : ainsi après avoir fait l'accord parfait mineur, on sent bien que la basse ne doit pas monter sur la tierce majeure.

Toujours par la même analogie, on doit préférer les intervalles qui sont les premiers engendrés, c'est-à-dire ceux dont les rapports sont les plus simples. Ainsi la quinte étant la plus parfaite des consonnances, la progression par quintes est aussi la plus parfaite des progressions.

On doit observer que la marche diatonique prescrite aux parties supérieures n'est qu'une suite de cette règle.

2°. Tant que dure la phrase, on y doit observer la liaison harmonique, c'est-à-dire qu'il faut tellement diriger la succession de l'harmonie, qu'au moins un son de chaque accord soit prolongé dans l'accord suivant. Plus il y a de sons communs aux deux accords, plus la liaison est parfaite.

C'est-là une des principales règles de la composition, & l'on ne peut la négliger sans faire une mauvaise harmonie : elle a pourtant quelques exceptions dont nous avons parlé au mot CADENCE.

3°. Une suite d'accords parfaits, même bien liés, ne suffit pas encore pour constituer une phrase harmonique ; car si la liaison suffit pour faire admettre sans répugnance un accord à la suite d'un autre, elle ne l'annonce point, elle ne le fait point désirer, & n'oblige point l'oreille pleinement satisfaite à chacun des accords, de prolonger son attention sur celui qui le suit. Il faut nécessairement quelque chose qui unisse tous ces accords, & qui annonce chacun d'eux comme partie d'un plus grand tout que l'oreille puisse saisir, & qu'elle desire d'entendre en son entier. Il faut un sens, il faut de la liaison dans la Musique, comme dans le langage ; c'est l'effet de la dissonnance ; c'est par elle que l'oreille entend le discours harmonique, & qu'elle distingue ses phrases, ses repos, son commencement & sa fin.

Chaque phrase harmonique est terminée par un repos qu'on appelle *cadence*, & ce repos est plus ou moins parfait selon le sens qu'on lui donne. Toute l'harmonie n'est précisément qu'une suite de cadences ; mais dont, au moyen de la dissonnance, on élude le repos autant qu'on le veut, avertissant ainsi l'oreille de prolonger son attention jusqu'à la fin de la phrase.

La dissonnance est donc un son étranger qui s'ajoute à ceux d'un accord pour lier cet accord à d'autres. Cette dissonnance doit donc par préférence former la liaison, c'est-à-dire qu'elle doit toujours être prise dans le prolongement de quelqu'un des sons de l'accord précédent ; ce qui la rend aussi moins dure à l'oreille : cela s'appelle *préparer la dissonnance*.

Dès que cette dissonnance a été entendue, la basse fondamentale a un progrès déterminé selon lequel la dissonnance a aussi le sien pour aller se résoudre sur quelqu'une des consonnances de l'accord suivant : cela s'appelle *sauver la dissonnance*. Voyez DISSONNANCE, CONSONNANCE, PRÉPARER, SAUVER.

La dissonnance est encore nécessaire pour introduire la variété dans l'harmonie ; & cette variété est un point auquel l'harmoniste ne peut trop s'appliquer ; mais c'est dans l'ordonnance générale qu'il la faut chercher, & non pas, comme font les petits génies, dans le détail de chaque note ou de chaque accord : autrement à peine évitera-t-on dans ses productions le sort d'un grand nombre de nos musiques modernes, qui toutes noires de triples croches, toutes hérissées de dissonnances, ne peuvent, même par la bifarrerie de leurs chants ni par la dureté de leur harmonie, éloigner la monotonie & l'ennui.

Telles sont les loix générales de l'harmonie ; car nous n'embranchons point ici celles de la modulation, *Tome VIII.*

que nous donnerons en leur lieu. Il y a outre cela plusieurs règles particulières qui regardent proprement la composition, & dont nous parlerons ailleurs. Voyez COMPOSITION, MODULATION, ACCORDS.

Harmonie se prend quelquefois pour la force & la beauté du son ; ainsi l'on dit qu'une voix est harmonieuse, qu'un instrument a de l'harmonie, &c.

Enfin en sens figuré on donne le nom d'harmonie au juste rapport des parties & à leur concours pour la perfection du tout : telle est l'harmonie de l'état, la bonne harmonie, c'est-à-dire la concorde qui règne entre des cours, entre des ministres, &c. (S)

HARMONIE. On voit par un passage de Nicomaque, que les anciens approprioient quelquefois ce nom à la consonnance de l'octave. V. OCTAVE. (S)

HARMONIE FIGURÉE. *Figurer* en général, c'est faire plusieurs notes pour une. Or on ne peut figurer l'harmonie que de deux manières, par degrés conjoints, ou par degrés disjoints. Lorsqu'on figure par degrés conjoints, on employe nécessairement d'autres notes que celles qui forment l'accord, des notes qui sont comptées pour rien dans l'harmonie ; ces notes s'appellent *par supposition* (V. SUPPOSITION), parce qu'elles supposent l'accord qui suit ; elles ne doivent jamais se montrer au commencement d'un tems, principalement du tems fort, si ce n'est dans quelques cas rares où l'on fait la première note du tems breve, pour appuyer sur la seconde : mais quand on figure par degrés disjoints, on ne peut absolument employer que les notes qui forment l'accord, soit consonnant, soit dissonnant. (S)

HARMONIE. Ce terme, *en Peinture*, a plusieurs acceptions ; on s'en sert presque indifféremment pour exprimer les effets de lumière & de couleur ; & quelquefois il signifie ce qu'on appelle *le tout ensemble d'un tableau*.

L'harmonie de couleur n'existe point sans celle de lumière, & celle de lumière est indépendante de celle de couleur. On dit d'un tableau de griffaille, d'un dessin, d'une estampe, le dessus considéré par rapport aux effets de lumière, & non comme proportion & précision du contour : il règne dans ce tableau, ce dessin, cette estampe, une belle harmonie. Il sembleroit suivre de-là qu'harmonie conviendroit par préférence à la lumière. Cependant lorsqu'on n'entend parler que de ses effets, on se sert plus volontiers de ces expressions : *belle distribution, belle économie, belle intelligence de lumière, beaux, grands effets de lumière*. Pour réussir à produire ces effets, il faut qu'il y ait dans le tableau une lumière principale à laquelle toutes les autres soient subordonnées, non par leur espace, mais par leur vivacité ; & que les unes & les autres soient réunies par masse, & non éparées çà & là, par petites parties, formant comme une espèce d'échiquier irrégulier ; c'est ce qu'on appelle *papilloter, des lumières qui papillotent*.

À l'égard de la couleur, on dit quelquefois, *ce tableau fait un bel effet, un grand effet de couleur* ; mais l'on dit plus ordinairement, *il y a dans ce tableau un bel accord, une belle harmonie de couleur, la couleur en est harmonieuse*. Il est peut-être impossible de donner des préceptes pour réussir en cette partie ; l'on dit bien qu'il ne faut faire voisiner que les couleurs amies, mais les grands peintres ne connoissent point de couleurs qui ne le soient.

L'effet ou harmonie de lumière & de couleur peuvent subsister dans un tableau, indépendamment de l'imperfection des objets qui y sont représentés : il pouvoit même n'y en point avoir ; c'est-à-dire, qu'il n'y eût qu'un amas confus, un cahos de nuages, de vapeurs, enfin une sorte de jeu de lumière & de couleur. Si l'on refusoit à cette production le nom de *tableau*, au moins crois-je qu'on pourroit lui ac-

corder celui d'effet, d'air, d'instrument oculaire, qui ne concourroit pas peu à donner des idées nettes de ce que c'est que l'harmonie en peinture, produite seulement par les effets de lumière & de couleur.

Quoiqu'il soit impossible de suivre avec la dernière exactitude la forme de ces derniers, en y plaçant des objets; cependant j'ai vû de jeunes peintres y en répandre, les suivre jusqu'à un certain point, & leur production devenir moins mal, quant à l'harmonie de lumière & de couleur que lorsqu'ils ne se servoient pas de ce moyen.

Lorsqu'on entend par harmonie l'effet total, le tout ensemble d'un tableau; l'on ne dit point de toutes les parties concourantes à cet effet, cette partie est harmonieuse, a une belle harmonie. L'on s'exprime alors plus généralement. Exemple: cette figure, ce vase, sont bien placés-là; outre qu'ils y sont convenablement amenés, ils interrompent ce vuide, font communiquer ce groupe avec cet autre, y forment l'harmonie; ce ciel lumineux derrière cette draperie fait un bel effet, une belle harmonie; cette branche d'arbre éclairée réunissant ces deux lumières, elles font une belle harmonie; il résulte de cet effet une harmonie charmante; tout concourt, tout s'accorde dans la composition de ce tableau à caractériser le sujet, & rendre l'harmonie complete; tout y est si convenablement d'accord que le plus léger changement y feroit une dissonance.

HARMONIE. (*Accord de sons.*) L'harmonie a lieu, soit dans la prose, soit dans la poésie. Elle est à la vérité plus marquée dans les vers que dans la prose; mais elle n'en existe pas moins dans celle-ci, & n'y est pas moins nécessaire. Nous parlerons d'abord de celle-ci, & ensuite de l'harmonie poétique.

L'harmonie de la prose étoit appelée par les Grecs rythmes, & par les Latins nombre oratoire, *numerus*. Voyez NOMBRE & RYTHMES.

On ne peut disconvenir que l'arrangement des mots ne contribue beaucoup à la beauté, quelquefois même à la force du discours. Il y a dans l'homme un goût naturel qui le rend sensible au nombre & à la cadence; & pour introduire dans les langues cette espèce de concert, cette harmonie, il n'a fallu que consulter la nature, qu'étudier le génie de ces langues, que sonder & interroger pour ainsi dire les oreilles, que Cicéron appelle avec raison un *juge fier & dédaigneux*. En effet, quelque belle que soit une pensée en elle-même, si les mots qui l'expriment sont mal arrangés, la délicatesse de l'oreille en est choquée; une composition dure & rude la blesse, au lieu qu'elle est agréablement flatée de celle qui est douce & coulante. Si le nombre est mal soutenu, & que la chute en soit trop prompte, elle sent qu'il y manque quelque chose, & n'est point satisfaite. Si au contraire il y a quelque chose de traînant & de superflu, elle le rejette, & ne peut le souffrir. En un mot, il n'y a qu'un discours plein & nombreux qui puisse la contenter.

Par la différente structure que l'orateur donne à ses phrases, le discours tantôt marche avec une gravité majestueuse, ou coule avec une prompte & légère rapidité, tantôt charme & enlève l'auditeur par une douce harmonie, ou le pénètre d'horreur & de faiblesse par une cadence dure & âpre; mais comme la qualité & la mesure des mots ne dépendent point de l'orateur, & qu'il les trouve pour ainsi dire tout taillés, son habileté consiste à les mettre dans un tel ordre que leur concours & leur union, sans laisser aucun vuide ni causer aucune rudesse, rendent le discours doux, coulant, agréable; & il n'est point de mots, quelque durs qu'ils paroissent par eux-mêmes, qui placés à propos par une main habile, ne puissent contribuer à l'harmonie du discours, comme dans un bâtiment les pierres les plus

brutes & les plus irrégulières y trouvent leur place. Isocrate, à proprement parler, fut le premier chez les Grecs qui les rendit attentifs à cette grace du nombre & de la cadence, & Cicéron rendit le même service à la langue de son pays.

Quoique le nombre doive être répandu dans tout le corps & le tissu des périodes dont un discours est composé, & que ce soit de cette union & de ce concert de toutes les parties que résulte l'harmonie, cependant on convient que c'est sur-tout à la fin des périodes qu'il paroît & se fait sentir. Le commencement des périodes ne demande pas un soin moins particulier, parce que l'oreille y donnant une attention toute nouvelle, en remarque aisément les défauts.

Il y a un arrangement plus marqué & plus étudié qui peut convenir aux discours d'appareil & de cérémonie, tels que sont ceux du genre démonstratif, où l'auditeur, loin d'être choqué des cadences mesurées & nombreuses observées, pour ainsi dire, avec scrupule, fait gré à l'orateur de lui procurer par-là un plaisir doux & innocent. Il n'en est pas ainsi, quand il s'agit de matières graves & sérieuses, où l'on ne cherche qu'à instruire & qu'à toucher; la cadence pour lors doit avoir quelque chose de grave & de sérieux. Il faut que cette amorce du plaisir qu'on prépare aux auditeurs soit comme cachée & enveloppée sous la solidité des choses & sous la beauté des expressions, dont ils soient tellement occupés qu'ils paroissent ne pas faire d'attention à l'harmonie.

Ces principes que nous tirons de M. Rollin, qui les a lui-même puisés dans Cicéron & Quintilien, sont applicables à toutes les langues. On a long-tems cru que la nôtre n'étoit pas susceptible d'harmonie, ou du moins on l'avoit totalement négligée jusqu'au dernier siècle. Balzac fut le premier qui prescrivit des bornes à la période, & qui lui donna un tour plein & nombreux. L'harmonie de ce nouveau style enchantait tout le monde; mais il n'étoit pas lui-même exempt de défauts, les bons auteurs qui sont venus depuis les ont connus & évités.

L'harmonie de la prose contient, 1°. les sons qui sont doux ou rudes, graves ou aigus; 2°. la durée des sons brefs ou longs; 3°. les repos qui varient selon que le sens l'exige; 4°. les chûtes des phrases qui sont plus ou moins douces ou rudes, ferrées ou négligées, sèches ou arrondies. Dans la prose nombreuse, chaque phrase fait une sorte de vers qui a sa marche. L'esprit & l'oreille s'ajustent & s'alignent, dès que la phrase commence pour faire quadrer ensemble la pensée & l'expression, & les mener de concert l'une avec l'autre jusqu'à une chute commune qui les termine d'une façon convenable, après quoi c'est une autre phrase. Mais comme la pensée sera différente, soit par la qualité de son objet, soit par le plus ou le moins d'étendue, ce sera un vers d'une autre espèce & aussi d'une autre étendue, & qui sera autrement terminé; tellement que la prose nombreuse, quoique liée par une sorte d'harmonie, reste cependant toujours libre au milieu de ses chaînes. Il n'en est pas de même dans les vers, tout y est prescrit par les lois fixes, & dont rien n'affranchit: la mesure est dressée, il faut la remplir avec précision, ni plus ni moins, la pensée finie ou non; la règle est formelle & de rigueur. *Cours de Belles-lettres, tome I.*

Mais parce que ce qui constituoit l'harmonie dans la poésie grecque & latine, étoit fort différent de ce qui la produit dans les langues modernes, les unes & les autres n'ont pas à cet égard des principes communs.

Le premier fondement de l'harmonie, dans les vers grecs & latins, c'est la règle des syllables, soit pour

la quantité qui les rend breves ou longues, soit pour le nombre qui fait qu'il y en a plus ou moins, soit pour le nombre & la quantité en même tems. 2°. Les inversions & les transpositions beaucoup plus fréquentes & plus hardies que dans les langues vivantes. 3°. Une cadence simple, ordinaire, qui se soutient par-tout. 4°. Certaines cadences particulières plus marquées, plus frappantes, & qui se rencontrent de tems à autre, sans l'uniformité des cadences uniformes. Voyez CADENCE.

Il n'en est pas de même de notre langue: par exemple, quoiqu'on convienne aujourd'hui qu'elle a des breves & des longues, ce n'est pas à cette distinction que les inventeurs de notre poésie se sont attachés pour en fonder l'harmonie, mais simplement au nombre des mesures & à l'assonance des finales de deux en deux vers. Ils ont aussi admis quelques inversions, mais légères & rares; en sorte qu'on ne peut bien décider si nous sommes plus ou moins riches à cet égard que les anciens, parce que l'harmonie de nos vers ne dépend pas des mêmes causes que celle de leur poésie.

L'harmonie des vers répond exactement à la mélodie du chant. L'une & l'autre sont une succession naturelle & sensible des sons. Or comme dans la seconde un air filé sur les mêmes tons endormiroit, & qu'un mauvais coup d'archet cause une dissonnance physique qui choque la délicatesse des organes; de même dans la première, le retour trop fréquent des mêmes rimes ou des mêmes expressions, le concours ou le choc de certaines lettres, l'union de certains mots, produisent ou la monotonie ou des dissonnances. Les sentimens sont partagés sur nos vers alexandrins, que quelques auteurs trouvent trop uniformes dans leurs chûtes, tandis qu'ils paroissent à d'autres très-harmonieux. Le mélange des vers & l'entrelacement des rimes contribuent aussi beaucoup à l'harmonie, pourvu que d'espace en espace on change de rimes, car souvent rien n'est plus ennuyeux que les rimes trop souvent redoublées. Voyez RIME. (G)

HARMONIE ÉVANGÉLIQUE, (*Théol.*) titre que différens interpretes ou commentateurs ont donné à des livres composés pour faire connoître l'uniformité & la concordance qui regnent dans les quatre évangélistes. Voyez ÉVANGÉLISTES & CONCORDANCE.

Le premier essai de ces sortes d'ouvrages est attribué à Tatien, qui l'intitula *Diateffaron*, ou à Théophile d'Antioche qui vivoit dans le second siècle. Leur exemple a été suivi par d'autres écrivains; savoir, par Ammonius d'Alexandrie, Eusebe de Césarée, Jansenius évêque d'Ypres, M. Thoinard, M. Wisthon, le P. Lamy de l'Oratoire, &c. (G)

HARMONIE PRÉÉTABLIE, (*Métaphysique.*) On appelle *harmonie préétablie*, l'hypothèse destinée à expliquer le commerce qui regne entre l'ame & le corps. C'est M. Leibnits qui l'a mise dans tout son jour; car bien des philosophes ont pensé avant lui que le corps n'agit pas sur l'ame, ni l'ame sur le corps. On peut lire là-dessus tout le ij. chap. de la XI. partie du VI. livre de la Recherche de la Vérité. Spinoza dit dans son *Ethique*, part. III. prop. 2. *Nec corpus mentem ad cogitandum, nec mens corpus ad motum, neque ad quietem, neque ad aliud determinare valet.* Ce pas une fois fait, & la communication coupée, si je puis ainsi dire, entre les deux substances, il n'étoit pas bien difficile d'imaginer l'harmonie préétablie. Il y a sur-tout un passage dans Genslinus (*Ethic. tract. 1. sect. 11. n°. 7.*), qui dérobe à Leibnits presque toute la gloire de l'invention; si tant est que ce soit une gloire d'avoir inventé un système en bute à autant de difficultés que l'est celui-là. Voici en peu de mots en quoi consiste ce

système: L'ame n'influe point sur le corps, ni le corps sur l'ame. Dieu n'excite point non plus les sensations dans l'ame, ni ne produit les mouvemens dans le corps. L'ame a une force intrinsèque & essentielle de représenter l'univers, suivant la position de son corps. C'est en quoi consiste son essence. Le corps est une machine faite de telle façon que ses mouvemens suivent toujours les représentations de l'ame. Chacune de ces deux substances a le principe & la source de ses mutations en soi-même. Chacune agit pour soi & de soi. Mais Dieu ayant prévu ce que l'ame penseroit dans ce monde, & ce qu'elle voudroit librement suivant la position du corps, a tellement accommodé le corps à l'ame, qu'il y a une harmonie exacte & constante entre les sensations de l'ame & les mouvemens du corps. Ainsi l'ame de Virgile produisoit l'Enéide, & sa main écrivoit l'Enéide sans que cette main obéît en aucune façon à l'intention de l'auteur; mais Dieu avoit réglé de tout tems que l'ame de Virgile feroit des vers, & qu'une main attachée au corps de Virgile les mettroit par écrit. En un mot, M. Leibnits regarde l'ame & le corps comme deux automates qui sont montés de façon qu'ils se rencontrent exactement dans leurs mouvemens. Figurez-vous un vaisseau qui, sans avoir aucun sentiment ni aucune connoissance, & sans être dirigé par aucun être créé ou incréé, ait la vertu de se mouvoir de lui-même si à propos qu'il ait toujours le vent favorable, qu'il évite les courans & les écueils, qu'il jette l'ancre où il le faut, qu'il se retire dans un havre précisément lorsque cela est nécessaire. Supposez qu'un tel vaisseau vogue de cette façon plusieurs années de suite, toujours tourné & situé comme il le faut être, eu égard aux changemens de l'air & aux différentes situations des mers & des terres, vous conviendrez que l'infinité de Dieu n'est pas trop grande pour communiquer à un vaisseau un telle faculté. Ce que M. Leibnits suppose de la machine du corps humain est plus admirable encore. Appliquons à la personne de César son système. Il faudra dire que le corps de César exerça de telle sorte sa vertu motrice, que depuis sa naissance jusqu'à sa mort il suivit un progrès continu de changemens, qui répondoient dans la dernière exactitude aux changemens perpétuels d'une certaine ame qui ne faisoit aucune impression sur lui. Il faut dire que la règle selon laquelle cette faculté du corps de César devoit produire ses actes, étoit telle qu'il seroit allé au sénat un tel jour, à une telle heure, qu'il y auroit prononcé telles & telles paroles, quand même il auroit plû à Dieu d'anéantir l'ame de César le lendemain qu'elle fut créée. Il faut dire que cette vertu motrice se changeoit & se modifioit ponctuellement selon la volubilité des pensées de cet esprit ambitieux. Une force aveugle se peut-elle modifier si à propos en conséquence d'une impression communiquée trente ou quarante ans auparavant, & qui n'a jamais été renouvelée depuis, & qui est abandonnée à elle-même, sans qu'elle ait jamais connoissance de sa leçon?

Ce qui augmente la difficulté est qu'une machine humaine contient un nombre presque infini d'organes, & qu'elle est continuellement exposée au choc des corps qui l'entourent, & qui par une diversité innombrable d'ébranlemens excitent en elle mille sortes de modifications. Le moyen de comprendre qu'il n'arrive jamais de changement dans cette harmonie préétablie, & qu'elle aille toujours son train pendant la plus longue vie des hommes, nonobstant les variétés infinies de l'action réciproque de tant d'organes les uns sur les autres, environnés de toutes parts d'une infinité de corpuscules, tantôt froids, tantôt chauds, tantôt secs, tantôt humides, toujours actifs, toujours picotant les nerfs. l'accor-

derai que la multiplicité des organes & des agens extérieurs soit un instrument nécessaire de la variété presque infinie des changemens du corps humain ; mais cette variété pourra-t-elle avoir la justesse dont on a besoin ici ? ne troublera-t-elle jamais la correspondance de ces changemens & de ceux de l'ame ? C'est ce qui paroît impossible.

Comparons maintenant l'ame de César, avec un atome d'Epicure ; j'entends un atome entouré de vuide de toutes parts, & qui ne rencontreroit jamais aucun autre atome. La comparaison est très-juste ; car d'un côté cet atome a une vertu naturelle de se mouvoir, & il l'exécute sans être aidé de quoique ce soit, & sans être traversé par aucune chose ; & de l'autre côté l'ame de César est un esprit qui a reçu une faculté de se donner des pensées, & qui l'exécute sans l'influence d'aucun autre esprit, ni d'aucun corps ; rien ne l'assiste, rien ne la traverse. Si vous consultez les notions communes & les idées de l'ordre, vous trouverez que cet atome ne doit jamais s'arrêter, & que s'étant mû dans le moment précédent, il doit se mouvoir dans ce moment-ci, & dans tous ceux qui suivront, & que la maniere de son mouvement doit être toujours la même. C'est la suite d'un axiome approuvé par M. Leibnits : *Nous concluons*, dit-il, *non-seulement qu'un corps qui est en repos, sera toujours en repos, mais aussi qu'un corps qui est en mouvement, gardera toujours ce mouvement ou ce changement, c'est-à-dire la même vitesse & la même direction, si rien ne survient qui l'empêche.* Voyez *Mémoire inséré dans l'histoire des ouvrages des Savans, Juillet 1694.* On se moqua d'Epicure lorsqu'il inventa le mouvement de déclinaison : il le supposa gratuitement pour tâcher de se tirer du labyrinthe de la fatale nécessité de toutes choses. On conçoit clairement qu'afin qu'un atome qui aura décrit une ligne droite pendant deux jours, se détourne de son chemin au commencement du troisieme jour ; il faut ou qu'il rencontre quelque obstacle, ou qu'il lui prenne quelque envie de s'écarter de sa route, ou qu'il renferme quelque ressort qui commence à jouer dans ce moment-là : la premiere de ces raisons n'a point lieu dans l'espace vuide ; la seconde est impossible, puisqu'un atome n'a point la vertu de penser ; la troisieme est aussi impossible dans un corpuscule absolument un. Appliquons ceci à notre exemple.

L'ame de César est un être à qui l'unité convient au sens de rigueur ; la faculté de se donner des pensées est, selon M. Leibnits, une propriété de sa nature : elle l'a reçue de Dieu, quant à la possession & quant à l'exécution. Si la premiere pensée qu'elle se donne est un sentiment de plaisir, on ne voit pas pourquoi la seconde ne sera pas aussi un sentiment de plaisir ; car lorsque la cause totale d'un effet demeure la même, l'effet ne peut pas changer. Or cette ame au second moment de son existence ne reçoit pas une nouvelle faculté de penser ; elle ne fait que retenir la faculté qu'elle avoit au premier moment, & elle est aussi indépendante du concours de toute autre cause au second moment qu'au premier ; elle doit donc reproduire au second moment la même pensée qu'elle venoit de produire. Si je suppose que dans certain instant l'ame de César voit un arbre qui a des fleurs & des feuilles, je puis concevoir que tout aussi-tôt elle souhaite d'en voir un qui n'ait que des feuilles, & puis un qui n'ait que des fleurs ; & qu'ainsi elle se fera successivement plusieurs images qui naîtront les unes des autres ; mais on ne sauroit se représenter comme possibles les changemens bizarres du blanc au noir & du oui au non, ni ces faits tumultueux de la terre au ciel, qui sont ordinaires à la pensée d'un homme. Par quel ressort une ame seroit-elle déterminée à interrompre ses plaisirs,

& à se donner tout-d'un-coup un sentiment de douleur, sans que rien l'eût avertie de se préparer au changement, ni qu'il se fût rien passé de nouveau dans sa substance ? Si vous parcourez la vie de César, vous trouverez à chaque pas la matiere d'une objection.

M. Leibnits proposa son système pour la premiere fois dans le Journal des Savans de Paris, 1695. M. Bayle proposa ses doutes sur cette hypothèse dans l'article *Borarius* de son dictionnaire. La replique de M. Leibnits parut dans le mois de Juillet de l'histoire des ouvrages des Savans, ann. 1698. Ce système fut attaqué successivement par le pere Lami, dans son traité de la connoissance de soi-même, par le pere Tournemine ; Newton, Clark, Sthal, parurent sur les rangs en différens tems.

Le principal défenseur de cette hypothèse fut M. Wolf dans sa Métaphysique allemande & latine ; c'est cette hypothèse qui servit à ses ennemis de principal chef d'accusation contre lui. Après bien des peines inutiles qu'ils s'étoient données pour le faire passer pour athée & spinosite, M. Lang zélé théologien s'avisa de l'attaquer de ce côté-là. Il fit voir à Frédéric feu roi de Prusse, que par le moyen de l'harmonie préétablie, tous les déserteurs étoient mis à couvert du châtement ; les corps des soldats n'étant que des machines sur lesquelles l'ame n'a point de pouvoir, ils désertoient nécessairement. Ce raisonnement malin frappa de telle sorte l'esprit du roi, qu'il donna ordre que M. Wolf fût banni de tous les états dans l'espace de trois jours.

HARMONIE, (*Ostéologie.*) articulation immobile des os par une connexion ferrée ; selon la doctrine des anciens, c'est cette union ferrée des os, au moyen de laquelle les inégalités sont cachées, de maniere qu'ils semblent n'être unis que par une seule ligne. Telle est l'articulation qui se rencontre aux os de la face ; mais on pourroit retrancher l'harmonie du nombre des articulations établies par les anciens, parce qu'elle ne differe point de la future, lorsqu'on examine avec un peu d'attention les pieces détachées. (*D. J.*)

HARMONIE, en terme d'Architecture, signifie un rapport agréable qui se trouve entre les différentes parties d'un bâtiment. Voyez EURYTHMIE.

HARMONIQUE, adjectif, (*Musique.*) est ce qui appartient à l'harmonie. Proportion harmonique, est celle dont le premier terme est au troisieme, comme la différence du premier au second, est à la différence du second au troisieme. Voyez PROPORTION.

Harmonique, pris substantivement & au féminin, se dit des sons qui en accompagnent un autre & forment avec lui l'accord parfait : mais il se dit sur-tout des sons concomitans qui naturellement accompagnent toujours un son quelconque, & le rendent appréciable. Voyez SON. (*S*)

L'exacte vérité dont nous faisons profession, nous oblige de dire ici que M. Tartini n'est point le premier auteur de la découverte des sons harmoniques graves, comme nous l'avions annoncé au mot FONDAMENTAL. M. Romieu, de la société royale des Sciences de Montpellier, nous a appris que dès l'année 1751, il avoit fait part de cette découverte à sa compagnie dans un mémoire imprimé depuis en 1752, & dont l'existence ne nous étoit pas connue.

Nous ignorons si M. Tartini a eu connoissance de ce mémoire ; mais quoi qu'il en soit, on ne peut refuser à M. Romieu la priorité d'invention. Voici l'extrait de son mémoire.

« Ayant voulu accorder un petit tuyau d'orgue » sur l'instrument appelé *ton*, que quelques-uns appellent *diapason* ; & les ayant embouchés tous » deux pour les faire résonner ensemble, je fus surpris d'entendre indépendamment de leurs deux sons

» particuliers, un troisieme son grave & fort sensible ; je haussai d'abord le ton du petit tuyau, & il en résulta un son moins grave : ce son, lorsqu'il est trop bas, paroît maigre & un peu bourdonnant ; mais il devient plus net & plus moëlleux, à mesure qu'il est plus élevé.

» Par plusieurs expériences réitérées long-tems après l'observation de ce son grave, faite il y a environ huit ou neuf ans, & que j'ai communiquées à la compagnie le 29 Avril 1751 ; je trouve qu'il étoit toujours l'*harmonique* commun & renversé des deux sons qui le produisoient ; en sorte qu'il avoit pour le nombre de ses vibrations le plus grand commun diviseur des termes de leur rapport. J'observai qu'il disparoissoit, lorsque ces deux sons formoient un intervalle *harmonique* ; ce qui ne peut arriver autrement, puisque l'*harmonique* commun se trouvant alors à l'unisson du son le plus grave de l'accord, il n'en devoit résulter rien de nouveau dans l'harmonie, qu'un peu plus d'intensité.

» L'intensité ou sensibilité des sons *harmoniques* graves varie extrêmement, ainsi que je m'en suis assuré par un grand nombre d'expériences ; on ne les entend point sur le claveffin ; le violon & le violoncelle les donnent assez foibles ; ils se font beaucoup mieux sentir dans un duo de voix de dessus ; les instrumens à vent, les flûtes & les tuyaux à anche de l'orgue, les rendent bien distinctement à la plus haute octave du clavier, & presque point aux octaves moyennes & basses ; ils réussissent encore mieux, si l'on prend les sons de l'accord dans un plus grand degré d'aigu. C'est ce que j'ai observé avec deux petits flageolets, qui sonnoient à la quintuple octave de l'*ut* moyen du claveffin & même au-delà ; les sons *harmoniques* graves y ont paru avec tant de force, qu'ils couvroient presque entièrement les deux sons de l'accord.

» Toutes ces différences viennent sans doute de l'intensité particulière des sons de chaque instrument, & de chaque degré d'élévation, soit du son *harmonique* grave, soit des sons de l'accord : le claveffin a un son foible, & qui se perd à une petite distance ; aussi est-il en défaut pour notre expérience. Au contraire les instrumens à vent, dans leurs sons aigus, se font entendre de fort loin ; faut-il donc être surpris qu'ils y soient si propres ? Si leurs sons moyens ou graves ne le sont pas, c'est que leurs *harmoniques* graves tombent dans un trop grand degré de grave, ou que d'eux-mêmes ils n'ont pas beaucoup d'intensité. Pourquoi enfin les sons de l'accord très-aigus sont-ils absorbés par l'*harmonique* grave lui-même ? Ne seroit-ce pas que leur perception est confuse, à raison de leur trop grande élévation, tandis que l'*harmonique* grave se trouve dans un état moyen qui n'a pas cet inconvénient.

» La découverte des sons *harmoniques* graves, nous conduit à des conséquences très-essentiellés sur l'harmonie, où ils doivent produire plusieurs effets. Je vais les exposer aussi brièvement qu'il me sera possible, pour ne pas abuser plus longtemps de l'attention de cette assemblée.

» Il suit de la nature des *harmoniques* graves, qui nous est à présent connue, 1°. que dans tout accord à plusieurs sons, il en naît autant d'*harmoniques* graves, qu'on peut combiner deux à deux les sons de l'accord, & que toutes les fois que l'*harmonique* grave n'est point à une octave quelconque du plus bas des deux sons, mais à une douzième, dix-septième, dix-neuvième, &c. il résulte par l'addition de cet *harmonique*, un nouvel accord. C'est ainsi que l'accord parfait mineur donne dans le grave un son portant l'accord de tierce &

» septième majeure, accompagné de la quinte, & que l'accord de tierce & septième mineures, aussi accompagné de la quinte, donne dans le grave un son portant l'accord de septième & neuvième, tandis que d'un autre côté l'accord parfait majeur, quand même on le rendroit dissonnant en y ajoutant la septième majeure, ne donne jamais par son *harmonique* grave, aucune nouvelle harmonie.

» 2°. Si l'accord est formé de consonnances qui ne soient point *harmoniques*, ou de dissonnances même les plus dures ; elles se résolvent en leur fondement, & font entendre dans l'*harmonique* grave, un son qui fait toujours avec ceux de l'accord un intervalle *harmonique*, dont l'agrément est, comme l'on fait, supérieur à tout ce que l'harmonie peut nous faire goûter. La seconde & la septième majeure donnent, par exemple, ce son à la triple octave du moins aigu ; nous avons l'emploi d'une pareille harmonie dans les airs de tambourin, où le dessus d'un flageolet fort élevé, forme souvent avec la basse un accord doux & agréable, quoique composé de ces deux dissonnances, qui seroient presque insupportables, si elles étoient rapprochées, c'est-à-dire, réduites dans la même octave que la basse.

» 3°. Deux ou plusieurs sons qui, chacun en particulier n'ébranloient dans l'air que les particules *harmoniques* à l'aigu, & qui ne causoient tout-à-plus qu'un léger frémissement aux particules *harmoniques* au grave, deviennent capables par leur réunion dans les accords, de mettre ces derniers dans un mouvement assez grand pour produire un son sensible, comme il consiste par la présence du son *harmonique* grave.

» 4°. Si les sons d'un accord quelconque sont éloignés entre eux d'un intervalle *harmonique*, quoiqu'il n'en naisse aucune nouvelle harmonie ; ce pendant les vibrations du plus grave en sont beaucoup renforcées, & leur résonnance totale n'en acquiert qu'une plus grande intensité. Il y a longtemps qu'on s'est aperçu que les sons les plus graves du jeu appelé *bourdon* dans l'orgue, & qui sont foibles, reçoivent une augmentation notable, lorsqu'ils sont accordés avec les sons aigus du même jeu ou d'un autre ».

Il paroît qu'en général, suivant les expériences de M. Romieu, l'*harmonique* grave est plus bas que suivant celles de M. Tartini. Par exemple, on vient de voir que selon M. Romieu, la seconde majeure, ou ton majeur, donnent l'*harmonique* grave à la triple octave du son le moins aigu ; selon M. Tartini, ce n'est qu'à la double octave ; & ainsi du reste. A cette différence près, qui n'est pas fort essentielle, eu égard à l'identité des octaves, ces deux auteurs sont d'accord.

M. Romieu ajoute dans une lettre qu'il nous a fait l'honneur de nous écrire, que la fausse quinte donna pour l'*harmonique* grave la quintuple octave du son le plus aigu des deux ; question que M. Tartini n'avoit pas résolue, & que nous avons proposée au mot FONDAMENTAL. Il prétend aussi que la distance où l'on doit être des instrumens n'est point limitée, comme M. Tartini le prétend, sur-tout si on fait l'expérience avec des tuyaux d'orgue. Enfin il est faux, selon M. Romieu, que les *harmoniques* graves soient toujours la basse fondamentale des deux dessus, ainsi que le prétend M. Tartini. Pour le prouver, M. Romieu nous a envoyé un duo de Lulli, où il a noté la basse des *harmoniques* & la fondamentale. Ce duo est du quatrième acte de Roland : *Quand on vient dans ce bocage*, &c. Les deux basses diffèrent en plusieurs endroits, & les *harmoniques* introduisent souvent dans la basse, selon M. Romieu, un fondement inusité & contraire à toutes les règles, quoi-

que ce duo par sa simplicité & son chant diatonique soit le plus propre à faire paroître la basse fondamentale. Et ce seroit bien autre chose, ajoute M. Romieu, si on choisissoit un duo où le genre chromatique dominât. Ce dernier point nous paroît mériter beaucoup d'attention. La question n'est pas absolument de savoir si la basse des *harmoniques* graves donne une basse fondamentale contraire ou non aux règles reçues; mais de savoir si cette basse des *harmoniques* graves produit une basse plus ou moins agréable que la basse fondamentale faite suivant les règles ordinaires. Dans le premier cas, il faudroit renoncer aux règles, & suivre la basse des *harmoniques* donnée par la nature. Dans le second cas, il resteroit à expliquer comment une basse donnée immédiatement par la nature, ne seroit pas la plus agréable de toutes les basses possibles. (O)

HARMOSTES ou **HARMOSTERES**, f. m. (*Hist. anc.*) nom d'un magistrat de Lacédémone; il y avoit plusieurs *harmostes*, & leur office étoit de faire bâtir des citadelles, & de faire réparer les fortifications des villes. *Dictionnaire de Trévoux.* (G)

HARMOSYNIENS, f. m. pl. (*Hist. anc.*) ἀρμοσύνιοι, officiers de la police de Lacédémone; ces officiers furent établis à Sparte pour la raison que nous allons exposer.

Lycurgue avoit eû grand soin d'ordonner tout ce qui pouvoit rendre les hommes vigoureux, capables de supporter avec beaucoup de patience & de courage, les plus grands travaux; mais à l'égard des femmes mariées, il ne leur avoit imposé d'autre loi, que celle de porter un voile quand elles iroient dans les rues, pour les distinguer des filles, qui avoient la liberté d'aller à visage découvert.

Quelque facile à observer que fût cette loi, il y eut des femmes qui ne la gardèrent que fort imparfaitement après la mort du législateur; ensorte qu'il fallut alors commettre des magistrats pour l'observation de son ordonnance, & l'on les appella *harmosynoi*. On voit ces officiers déjà nommés dans des inscriptions, soixante ou quatre-vingt ans après Lycurgue; il ne faut pas les confondre avec les *harmosteres*. *Voyez HARMOSTERE.* (D. J.)

HARNDAL, (*Géog.*) petite province de Suede, sur les frontieres de la Norwege, près des monts Darnfield.

HARNLAND, ou **HARRIEN**, (*Géog.*) petite province de Livonie, près du golfe de Finlande.

HARNOIS, f. m. (*Art milit.*) armure complete, ou tout l'équipage d'un homme armé de pié en cap, d'un casque, d'une cuirasse, &c. *Voyez ARMURE, CASQUE, CUIRASSE, &c.*

HARNOIS, (*Bourrelier.*) terme générique qui comprend les selles, brides, croupieres, traits, & autres équipages semblables dont on harnache les chevaux de monture & de tirage.

Le *harnois* des chevaux de carosse est composé d'un poitrail, des montans, des chaînettes, de la bricole ou couffinet, du surdos & de ses bandes, de la croupiere, de l'avaloir d'en-bas, des reculemens ou bandes de côtés des guides & rênes. *Voyez* chacun de ces mots à leurs articles particuliers.

Le *harnois* des chevaux de chaise est composé de la selle, du poitrail, du surdos, de l'avaloir, de la croupiere, de la dossiere, & des traits. *Voyez* tous ces mots à leurs articles, & les *fig. Pl. du Bourrelier.*

La plupart des différentes pieces qui composent les *harnois* des chevaux de carrosse sont garnies de plaques, de fleurons, & de boucles de cuivre doré. Les plaques & les fleurons ne servent que pour l'ornement, elles ont pour l'ordinaire des cloux ou queues de cuivre que l'on fait entrer dans les bandes de cuir, & que l'on rive par-dessous.

HARNOIS, (*Gasier, Rubannier, &c.*) s'entend de l'assemblage des hautes lisses suspendues à leur place: ainsi on dit, un bon *harnois*, un mauvais *harnois*.

HARO, ou **CLAMEUR DE HARO**, (*Jurispr.*) *Voyez* au mot **CLAMEUR**.

HARO, (*Géog.*) ville d'Espagne dans la vieille Castille, au bord de l'Ebre, chef-lieu d'un comté érigé par le roi Juan II. en faveur de dom Pedre Fernandez de Valesco, tige des connétables de Castille; elle doit sa premiere fondation en 900 à Fernand Laynez: elle est à trois lieues de Nagera. *Long. 15. 12. lat. 42. 35.* (D. J.)

HAROUALY, f. m. (*Venerie.*) le valet de limier doit user de ce cri en parlant à son limier, lorsqu'il laisse courre une bête.

HARPALYCE, f. f. (*Littér.*) nom d'une chanson amoureuse célèbre dans la Grece, & qu'on avoit faite sur la mort d'une jeune fille nommée *Harpalice*. Aristoxène nous apprend que méprisée par Iphiclus, un des argonautes, qu'elle aimoit à la folie, elle sécha de douleur, mourut; & qu'à l'occasion de cet événement on institua des jeux où les jeunes filles chantoient la chanson nommée *harpalice*. Parthenius parle aussi de cette chanson & de l'événement qui y donna lieu. Il y avoit une autre chanson dans le même goût, appelée *calycé*, dont Stéfichore étoit auteur: cette *Calycé* rebutée par son amant se précipita dans la mer. (D. J.)

HARPASTON, f. m. (*Gymnast.*) sorte de jeu de balle fort en vogue chez les anciens; ce mot est dérivé d'ἀρραζω, j'arrache, parce que dans ce jeu on s'arrachoit la balle les uns des autres. Cet exercice recevoit plusieurs autres noms grecs qu'il est inutile d'étaler ici; il suffit de dire qu'il étoit très-fatigant & très-propre à fortifier tout le corps. Athénée lui donnoit la préférence sur tous les autres jeux qui sont du ressort de la sphéristique.

Pour y joier, dit M. Burette, on se divisoit en deux troupes qui s'éloignoient également d'une ligne nommée σκύρος, que l'on traçoit au milieu du terrain, & sur laquelle on posoit une balle. On tiroit derriere chaque troupe une autre ligne qui marquoit de part & d'autre les limites du jeu: ensuite les joieurs de chaque côté couroient vers la ligne du milieu, & chacun tâchoit de se saisir de la balle, & de la jeter au-delà de l'une des deux lignes qui marquoit le but, pendant que ceux du parti contraire faisoient tous leurs efforts pour défendre leur terrain & pour envoyer la balle vers l'autre ligne. Ces efforts opposés causoient une espece de combat fort échauffé entre les joieurs, qui s'arrachoit la balle, qui la chassoient du pié & de la main, en faisant différentes feintes, qui se pouffoient les uns les autres, & quelquefois se culbutoient. Enfin le gain de la partie étoit pour la troupe qui avoit envoyé la balle le plus grand nombre de fois dans un jeu, au-delà de cette ligne qui bornoit le terrain des antagonistes.

On voit par-là que cet exercice tenoit en quelque maniere de la course, du saut, de la lutte, & du pancrace. C'est à Pollux, dans son *Onomastic. liv. IX. ch. vij. sect. 104.* que nous en devons la description. (D. J.)

HARPE, f. f. (*Hist. anc. & Lutherie.*) instrument de Musique. Son origine est fort ancienne; David en joioit pour chanter les loüanges du Seigneur, & les sons mélodieux qu'il en tiroit empêchoient Saül d'être tourmenté du démon. La *harpe* du prophete-roi n'étoit pas celle d'aujourd'hui; il n'auroit pu danser devant l'arche en joiant de cet instrument. On ignore & quelle étoit la *harpe* de David, & quel est l'inventeur de la nôtre. Les noms des inventeurs des choses utiles ou agréables sont presque tous ensevelis dans les ténèbres des tems, moins parce que les écrits de ceux qui ont voulu conserver ces noms à

la postérité font perdus, que parce que la plupart de nos inventions font l'ouvrage, non d'un homme, mais des hommes. En effet, il est assez naturel de penser que ceux qui sont venus après, pressés par les mêmes besoins & excités par les mêmes passions, n'auront pas manqué de perfectionner ce qui n'étoit d'abord qu'imparfaitement ébauché, & qui ne méritoit pas encore auparavant le nom d'*invention*.

Il y a apparence que la *harpe* a pris naissance, de même que tous les instrumens de Musique, dans des tems d'abondance & de joie, ou qu'elle est le fruit des recherches de quelque spéculatif amateur de Musique.

Cet instrument (*Pl. de Luth.*) est composé de trois parties principales; 1°. d'une caisse *A*, faite de bois léger & sonore; 2°. d'un montant *B*, solide quand la *harpe* est simple, mais creux quand la *harpe* est organisée; 3°. d'une bande *C* à chevilles pour attacher les cordes qui tiennent par l'autre extrémité, à la table ou partie supérieure de la caisse sonore. Cette bande contient encore des crochets *d*, qui peuvent avancer & reculer, pour faire les dièses. On étoit obligé, pour faire ces tons sur la *harpe*, d'appuyer sur un de ces crochets avec la main gauche, jusqu'à ce qu'il touchât la corde; ce qui la raccourcissoit de la seizième partie de sa longueur, & faisoit monter le son d'un demi-ton: mais c'étoit-là un inconvénient. Pour le faire sentir, les lecteurs doivent savoir qu'on fait vibrer les cordes de cet instrument, en les pinçant avec les doigts; la main droite exécute ordinairement le dessus, & la gauche accompagne: ainsi aux endroits où il y a des dièses on étoit obligé de laisser aller le dessus seul, puisque la main qui devoit l'accompagner se portoit aux crochets. On a remédié à cette imperfection, en ajoutant des pédales à cet instrument; & on dit alors qu'il est organisé. Nous allons exposer l'art avec lequel ces pédales sont faites; ensuite nous expliquerons leur mécanisme: afin de ne pas embrouiller la figure, nous ne tracerons qu'une des pédales; le lecteur suppléera facilement les autres; il lui suffit de savoir qu'il doit y en avoir autant que de notes dans l'octave, c'est-à-dire sept. *E F* est un levier dont l'appui *G* est dans une chappe qui tient au fond *M N* de la caisse sonore. Ce levier communique à un autre *F I*, dont l'appui *H* est aussi dans une chappe qui tient au même fond. A l'extrémité *I* est attaché un fil-d'archal *I O*, d'environ une ligne de diamètre, qui tient au bout *O* du bras *O P* du levier coudé *O P Q*. Au point *Q* tient par une petite charnière simple, une mince lame de fer qui s'attache de même au levier composé *R S T*, dont la partie *S T*, qui est à-peu-près perpendiculaire à la mince lame *Q R*, est la queue d'un des crochets dièses: une pareille lame tient de même au point *R*, & communique à un levier semblable au précédent; ainsi de suite. Le point *V* du dernier levier composé se joint toujours par une lame de fer à un ressort *X* roulé en spirale; & c'est-là l'assemblage de toutes les pièces qui composent une pédale dans cet instrument. Venons maintenant à son jeu, je dis à son jeu, parce qu'on ne sauroit expliquer le mécanisme de l'une, qu'en même tems on n'explique celui des autres.

Si l'on met le pié sur le bras *E G* du levier *E H*, que je suppose être la pédale d'*ut*, le point *I* descendra, de même que l'extrémité *O*; alors les points *R Y Z*, &c. des leviers composés décriront des arcs en s'approchant de la tête de la *harpe*; & les queues *S T* des crochets sortiront par rapport à la face *A* de la bande, ou rentreront par rapport à la face *W*: alors les crochets *D* sont montés à vis sur leurs queues, de manière qu'ils toucheront toutes les cordes *ut*, lesquelles au lieu de vibrer depuis la table jusqu'aux obstacles 2, ne vibreront que depuis la table jusqu'aux obsta-

cles 3, c'est-à-dire qu'elles seront raccourcies de la partie 3, 2, qui est égale à un seizième de toute la corde: mais la tension restant la même, si une corde se raccourcit, elle doit rendre un nouveau son qui soit au premier réciproquement comme les longueurs des cordes. Or par la supposition, la corde est raccourcie d'un seizième; donc le premier son est au second comme 15 est à 16, c'est-à-dire que le dernier est plus haut que l'autre d'un demi-ton majeur; mais le premier par l'hypothèse est l'*ut* naturel; donc le second est l'*ut* dièse: & c'est ce qu'il falloit expliquer.

En cessant d'appuyer le pié sur la pédale, le ressort spiral, que la pression du pié avoit forcé à se bander, remettra, en se rétablissant, les choses comme elles étoient auparavant. Mais s'il y a des dièses tout le long de la pièce, par exemple, si la note *ut* est par-tout dièse, quand on aura baissé la pédale, pour n'être pas obligé d'avoir toujours le pié posé dessus, on la poussera à côté. Pour favoriser ce mouvement, le levier *E F* est brisé en *K*; de manière que sa partie *E K* peut se mouvoir horizontalement autour du point *K*, mais seulement d'un côté: étant poussée, comme nous venons de dire, la pédale ne pourra remonter, à-cause qu'elle rencontrera la cheville *L*, placée exprès pour cela en cet endroit: par ce moyen, tous les *ut* seront dièses; & le pié qui sera libre pourra faire les dièses accidentels qui pourroient se rencontrer dans la pièce.

Pour empêcher que le bas des pédales ne se détruise, soit par l'humidité, par la poussière, ou par le choc de quelques autres corps étrangers, on adapte un double fond 4, 5, à la *harpe*, & on enveloppe l'entre-deux par une bande légère de bois, ou par la continuité des faces latérales de la caisse sonore, en laissant de petites fenêtres pour passer les queues des pédales. Enfin on couvre le devant du montant *B*, de même que le devant de la bande *C*, l'un & l'autre d'une planche mince, afin de garantir d'insulte ce que chacune de ces pièces contient dans son intérieur.

Il nous reste encore à dire pourquoi la bande *C* est courbée en-dedans, & pourquoi la caisse sonore est plus grosse vers le bas. 1°. Ceux qui jouent de cet instrument ont remarqué, lorsque la bande *C* est droite, que quoique les cordes les plus minces soient beaucoup plus courtes que les grosses, cependant elles cassoient constamment plus souvent que les autres: d'où ils ont conclu qu'il falloit, pour leur donner plus de résistance, les raccourcir davantage; & c'est ce qu'on a fait en courbant la traverse. 2°. Comme les petites cordes s'attachent vers le haut de la caisse sonore, & les grosses vers le bas, & que les sons que rendent celles-ci ont plus d'intensité que les sons que rendent celles-là; il étoit nécessaire de faire la caisse plus vaste & plus forte aux endroits où sont attachées les grosses, qu'à ceux où sont attachées les petites: afin qu'il y eût dans le bois de la caisse une inertie proportionnée à l'intensité des sons, & que le volume d'air renfermé, de même que celui qui environne la caisse immédiatement, fût dans une espèce de proportion avec la force de ces sons. La meilleure *harpe* sans doute seroit celle où la force du son seroit en équilibre avec les parties correspondantes de la caisse sonore.

Cet instrument rend des sons doux & harmonieux; il est très-touchant & plus propre à exprimer la tendresse & la douleur, que les autres affections de l'âme. Les cordes de la *harpe* veulent être touchées avec modération; autrement elles rendroient des sons confus, comme seroit le clavecin, si les vibrations des cordes n'étoient pas arrêtées par un obstacle. Enfin je dirai pour finir, que les Irlandois sont entre tous les peuples ceux qui passent pour jouer le mieux de cet instrument. Cet article a été donné par M. le comte de HOGHENSKI, qui veut bien nous permettre de lui rendre

ici, en le nommant, un témoignage public de reconnaissance : c'est peut-être le plus modeste & le plus habile joueur de harpe. Il y joint la connoissance de la plus profonde & brillante harmonie au goût noble d'un homme de qualité qui a bien profité d'une éducation proportionnée à sa haute naissance. (B)

HARPE, (Mythologie.) c'est un symbole d'Apollon ; de sorte que sur les médailles, une ou deux harpes marquent les villes où ce dieu étoit adoré comme chef des Muses. Quand la harpe est entre les mains d'un centaure, elle désigne Chiron, maître d'Achille ; quand elle est jointe au laurier & au couteau, elle marque les jeux apollinaires. (D. J.)

HARPE, (Hist. nat.) c'est le nom que l'on donne à une coquille bivalve, à cause de sa ressemblance avec une harpe : il y a des auteurs qui l'appellent *la lire*.

* HARPE, (Art milit.) espece de pont-levis ainsi appelé de sa ressemblance avec la harpe, instrument de Musique. Ce pont de membrures appliqué perpendiculairement contre la tour, avoit, comme la harpe, des cordes qui l'abaissoient sur le mur, par le moyen de poulies ; & aussi-tôt des soldats fortoient de la tour pour se jeter sur le rempart par ce passage. *Dictionn. de Trév.*

HARPES, (Maçonnerie.) pierres qu'on laisse alternativement en saillie à l'épaisseur d'un mur, pour faire liaison avec un autre qui peut être construit dans la suite. On appelle aussi harpes les pierres plus larges que les carreaux dans les chaînes, jambes-boutisses, jambes sous poutre, &c. pour faire liaison avec le reste de la maçonnerie d'un mur. (P)

HARPE, f. m. (Littérature.) ce mot se trouve dans Ovide & dans Lucain ; c'étoit une espece de grand coutelas dont Mercure & Persée se servirent, disent les poëtes, l'un pour tuer Argus, & l'autre pour couper la tête à Méduse. Mercure en fut surnommé *harpédophore*.

Vertit in hunc harpen spectata cæde Medusæ.

Ovid. *Metam.* lib. V. v. 69.

Persæos averfi Cyllenida dirigit harpen.

Luc. lib. IX. v. 676.

C'étoit aussi cette épée recourbée dont les gladiateurs nommés *thraces* s'escrimoient dans les jeux publics. (D. J.)

HARPE, adj. (Vénerie.) On dit d'un chien qui a les hanches larges, qu'il est bien harpé.

HARPEAU, (Marine.) voyez GRAPIN D'ABORDAGE.

HARPEGEMENT, f. m. (Musique.) ce mot vient de l'italien, & signifie une maniere particuliere de toucher successivement les différens tons dont un accord est composé, au lieu de les frapper à-la-fois & en plein. Communément on monte de la tonique à la tierce, quinte, octave, ou septieme, &c. d'où l'on redescend ensuite par les mêmes intervalles : cela fait l'harpegement complet d'un accord.

L'harpegement est soumis au doigter de l'instrument, sur les instrumens qui ont un grand nombre de cordes, comme le clavecin, la harpe, le luth, &c. on ne change guere la marche d'un accord ; l'on monte & descend uniformément de la tierce à la quinte, de la quinte à l'octave, &c. mais sur les instrumens de peu de cordes, comme le violon, le violoncelle, &c. le doigter oblige souvent, pour rendre un accord complet, de chercher une tierce ou une quinte dans l'octave au-dessus ou au-dessous.

On ne peut harpeger long-tems sur des instrumens de peu de cordes ; le doigter s'y oppose : mais on se sert de cette maniere fréquemment sur le clavecin, la harpe, le luth, & sur d'autres instrumens qu'on pince.

On fait usage de l'harpegement dans les préludes & dans les morceaux de fantaisie, où un musicien s'abandonne aux idées que son génie lui inspire sur le

champ : c'est-là où il peut montrer une science profonde dans l'art des modulations, des liaisons, des passages d'un ton à un autre, &c. L'harpegement devient alors nécessaire sur les instrumens qu'on touche ou qu'on pince. Les accords frappés en plein l'un après l'autre, offenseront l'oreille à la longue. L'harpegement en ôte la sécheresse & la dureté.

On n'harpe presque jamais dans les accompagnemens : le goût & la sagesse proscrivent tout ce qui pourroit distraire du chant & de son expression ; & le secret de ne point couvrir la voix consiste moins dans l'art de joier doux, que dans celui de supprimer cette note de l'accord, qui en se faisant entendre, nuirait aux accens & à l'effet du chant. Aussi trouve-t-on dans les partitions d'un homme de goût les accords rarement remplis & le plus communément la quinte ne joue plus que la basse dès que la voix commence à chanter. Cette sagesse qui défend de remplir les accords dans les accompagnemens, s'oppose à plus forte raison à l'harpegement.

Pour accompagner le récitatif, le compositeur n'écrit que la note de la basse ; mais celui qui accompagne du clavecin frappe l'accord en plein & à sec aussi souvent que cette note change ; & celui qui accompagne du violoncelle, donne le même accord par harpegement, pour aider & soutenir le chanteur dans le ton. Alors le compositeur doit chiffrer sa basse, du-moins dans les endroits difficiles. Voyez ACCOMPAGNEMENT, ACCORD, DOIGTER, LUTH, CLAVECIN, &c.

HARPIES, f. f. (Mytholog.) monstres fameux dans la fable, & que les Poëtes représentent avec un visage de fille, des oreilles d'ours, un corps de vautour, des ailes aux côtés des piés, & des mains armées de griffes longues & crochues. Virgile ne nomme que Celeno ; mais Hésiode en compte trois, Iris, Ocypeté & Aëlo. On disoit qu'elles causoient la famine par-tout où elles passioient, enlevant les viandes jusque sur les tables ; infectant tout par leur mauvaise odeur : c'est ainsi qu'elles persécutèrent Phinée, roi de Thrace, qui n'en fut délivré que par la valeur de Zethus & de Calais, deux des Argonautes, qui étant fils de Borée & ayant des ailes comme leur pere, donnerent la chasse à ces monstres jusqu'aux îles Strophades, où les harpies firent ensuite leur demeure ; c'est-là, selon Virgile, qu'elles vinrent fondre sur les tables des compagnons d'Enée. Les auteurs qui ont voulu ramener ces fictions à un sens historique, conjecturent que ce qu'on nomma harpies étoient des corsaires dont les incursions troubloient le commerce & la navigation des états voisins, & y causoient quelquefois la famine. D'autres prétendent que ces harpies n'étoient autre chose que des fauterelles qui ravageoient des contrées entieres ; que le mot grec *ἄρπυια* est dérivé de l'hébreu *arbeh, locusta*, fauterelle ; que Celeno, nom de la principale des harpies, signifie en syriaque *fauterelle* ; & qu'Acholoë, nom d'une autre d'où Hésiode a fait *Aëlo*, vient d'*achal*, manger, parce que les fauterelles devorent toute la verdure ; qu'elles furent chassées par les fils de Borée, c'est-à-dire par les vents septentrionaux qui balayent en effet ces nuées de fauterelles ; & enfin que ces insectes causent la famine, la peste, & inquietent par-là les souverains mêmes jusque dans leurs palais ; caractères qui conviennent aux harpies qui desoloient le roi de Thrace. L'auteur de l'*histoire du ciel*, sans s'éloigner absolument de cette dernière opinion, y prête une nouvelle face. « Les » trois lunes d'Avril, de Mai, & de Juin, dit-il, sur- » tout les deux dernières, étant sujettes à des vents » orageux qui renversoient quelquefois les plants » d'oliviers, & à amener du fond de l'Afrique & des » bords de la mer Rouge des fauterelles & des han- » netons qui ravageoient & salissoient tout, les an-

« ciens Egyptiens donnerent aux trois Isis qui antoi-
« çoient ces trois lunes, un visage féminin avec un
« corps & des ferres d'oiseaux carnaciers; les oiseaux
« étant la clé ordinaire de la signification des vents,
« & le nom de *harpies* qu'ils donnoient à ces vents si-
« gnifioit les *fauterelles*, ou les insectes rongeurs que
« ces vents faisoient éclore ». Il n'a fallu aux Poètes
que de l'imagination, pour transformer des *fauterel-
les* en monstres; mais il faut bien de la sagacité pour
réduire des monstres en *fauterelles*. (G)

HARPOCRATE, f. m. (*Mythologie*.) fils d'Isis &
d'Osiris, suivant la plupart des Mythologistes.

C'est une divinité égyptienne dont le symbole
particulier qui la distingue de tous les autres dieux
d'Egypte, est qu'il tient le second doigt sur la bou-
che, pour marquer qu'il est le dieu du silence.

On voyoit des statues de ce dieu dans quantité de
temples & de places publiques; il nous en reste en-
core des empreintes par des gravures & des médail-
les sur lesquelles il est représenté diversément, se-
lon les divers attributs que les peuples lui donnoient.

On offroit à cette divinité les lentilles & les pré-
mices des légumes; mais le lotus & le pêcher lui
étoient particulièrement consacrés.

Sa statue se trouvoit à l'entrée de la plupart des
temples; ce qui vouloit dire, au sentiment de Plu-
tarque, qu'il falloit honorer les dieux par le silence;
ou, ce qui revient au même, que les hommes en
ayant une connoissance imparfaite, ils n'en devoient
parler qu'avec respect.

On représentoit le plus ordinairement *Harpocrate*
sous la figure d'un jeune homme nud, couronné d'u-
ne mitre à l'égyptienne, tenant d'une main une cor-
ne d'abondance, de l'autre une fleur de lotus, &
portant quelquefois la trouffe ou le carquois.

Comme on le prenoit pour le Soleil, & peut-être
n'est-il pas autre chose, cette corne d'abondance
marquoit que c'est le soleil qui produit tous les
fruits de la terre, & qui vivifie toute la nature; le
carquois dénotoit ses rayons, qui sont comme des
fleches qu'il décoche de toutes parts. La fleur de lo-
tus est dédiée à cet astre lumineux, parce qu'elle
passoit pour s'ouvrir à son lever & se fermer à son
coucher: le pavot l'accompagne quelquefois, com-
me un symbole de la fécondité. Mais que signifie la
choüette qu'on voit tantôt aux piés d'*Harpocrate*,
& tantôt placée derrière le dieu? Cet oiseau étant
le type de la nuit, c'est, dit M. Cuper, le soleil qui
tourne le dos à la nuit.

Quelques statues représentent *Harpocrate* vêtu
d'une longue robe tombant jusque sur les talons,
ayant sur sa tête rayonnante une branche de pêcher
garnie de feuilles & de fruits. Comme les feuilles
de cet arbre ont la forme d'une langue, & son fruit
celle d'un cœur; les Egyptiens, dit Plutarque, ont
voulu signifier par cet emblème le parfait accord
qui doit être entre la langue & le cœur. Cette sta-
tue méritoit donc une place distinguée dans les
palais des rois & des grands.

Les gravures & les médailles d'*Harpocrate* nous
le représentent communément avec les mêmes attri-
buts qu'on lui donne dans les statues antiques, le
doigt sur la bouche, la corne d'abondance, le lotus,
le pêcher, le panier sur la tête. Quelques-unes de
ces médailles portent sur le revers l'empreinte du so-
leil ou de la lune; & d'autres ont plusieurs caractè-
res fantastiques des Basilidiens, qui mêlant les mys-
teres de la religion chrétienne avec les superstitions
du Paganisme, regardoient ces sortes de médailles
comme des especes de talismans. Voyez à ce sujet les
recherches de M. Spon.

Mais on fit sur-tout chez les anciens quantité de
gravures d'*Harpocrate*, pour des bagues & des ca-
chets. Nos Romains, dit Plinè, commencent à por-

Tome VIII.

ter dans leurs bagues *Harpocrate*, & autres dieux
égyptiens. Leurs cachets avoient l'empreinte d'un
Harpocrate avec le doigt sur la bouche, pour appren-
dre qu'il faut garder fidelement le secret des lettres;
& l'on ne pouvoit trouver d'emblème plus conve-
nable de ce devoir essentiel de la société.

Varron parle succinctement d'*Harpocrate*, de crain-
te, ajoute-t-il, de violer le silence qu'il recomman-
de: mais M. Cuper n'a pas cru qu'il devoit avoir les
mêmes scrupules que le plus docte des Romains; il a
au contraire publié le fruit de toutes ses recherches
sur cette divinité payenne, & n'a rien laissé à glaner
après lui, en mettant au jour son ouvrage intitulé
Harpocrates. J'y renvoye les curieux, qui y trouve-
ront une savante *mythologie* de cette divinité d'Egypte.
La premiere édition est d'Amsterdam en 1676,
in-8°. & la seconde augmentée de nouvelles décou-
vertes, parut à Utrecht en 1687, *in-8°*. (D. J.)

HARPOCRATIENS, f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) secte
d'hérétiques dont Celse fait mention; on croit que
c'étoit les mêmes que les Carpocratens. Voyez CAR-
POCRATIENS. (G)

* HARPON, f. m. (*Tailland.*) c'est une barre de
fer plat ou carré coudée par un bout, de longueur
convenable pour embrasser la piece qu'il doit rete-
nir, & percée à l'autre bout de plusieurs trous pour
être attaché sur les plateformes ou pieces de bois
qu'il doit retenir. On pratique un talon au bout du
côté percé de trous; il est entaillé dans le bois, ce
qui donne de la force au *harpon*.

Voilà le *harpon* en bois. Celui en plâtre en diffé-
re, en ce qu'il est environ de deux ou trois pouces
de long, & que chaque partie fendue est coudée en
sens contraire, ce qui forme le scellement.

L'usage du *harpon* alors est de retenir les cloisons
& pans de bois dans les encoignures; on emploie
les *harpons* à plâtre où l'on ne peut se servir des
autres.

Les anciens les faisoient de cuivre, & ils avoient
raison de préférer ce métal au fer qui se décompose
facilement, & dont la rouille ou chaux pénétrante
perce à-travers les pierres, les marbres mêmes, à
l'aide de l'humidité, & les tache. Ils arrêtoient leurs
harpons avec le plomb fondu.

HARPON, (*Marine*.) c'est un javelot forgé de fer
battu auquel on ente un manche de bois de six à sept
piés de longueur, où l'on attache une corde. Ce *har-
pon* a la pointe acérée, tranchante & triangulaire,
en forme de fleche. On s'en sert pour la pêche de la
baleine, & de quelques autres gros poissons. Au
bout du *harpon* il y a un anneau auquel la corde est
attachée; & lorsqu'on a lancé le *harpon*, & qu'il est
entré dans la baleine, elle se plonge avec vitesse;
on file la corde, & l'on la suit par ce moyen. (Z)

HARPONS, (*Marine*.) ce sont des fers tranchans
faits en forme de S, que l'on met au bout des ver-
gues pour couper, lors de l'abordage, les hautbans,
& autres manœuvres de l'ennemi. (Z)

HARPONNER, c'est darder le *harpon*. Voyez
l'article BALEINE.

HARPONNEUR, f. m. (*Marine*.) c'est un mate-
lot ou autre homme de l'équipage engagé par le ca-
pitaine pour jeter le *harpon* lors de la pêche de la
baleine. Tout matelot n'est pas propre à darder le
harpon; il faut être dressé à cette manœuvre. (Z)

HARRENLAND, (*Géog.*) petite province de Li-
vonie, au N. O. sur le golfe de Finlande, & en partie
sur la mer Baltique; Revel en est la seule ville.
(D. J.)

HART, f. m. (*Jurispr.*) se prend en cette matiere
pour la peine de la potence. Voyez PENDRE & PO-
TENCE. (A)

HARTBERG, (*Géog.*) ville d'Allemagne, sur la
riviere de Lausnitz, dans la basse Stirie.

H ij

HARTENBOURG, (*Géogr.*) petite ville de Bohême.

HARTENFELDT, (*Géogr.*) petit district d'Allemagne, dans la Souabe.

HARTFORD, (*Géogr.*) ville de l'Amérique septentrionale, capitale d'une colonie de même nom, dans la nouvelle Angleterre. *Long.* 304. *latit.* 41. 40. (*D. J.*)

HARTZ ou FORÊT HERCINIENNE, (*Géog.*) chaîne de montagnes & forêt très-considérable située dans le duché de Brunswick, entre le Weser & la Saal, & qui s'étend depuis la rivière de Leine jusqu'à celle de Selcke, dans la principauté de Grubenhagen & d'Anhalt, & dans les comtés de Reinstejn & de Hohenstein. Le *Hartz* est très-fameux par ses mines d'argent & d'autres métaux. Toutes les mines d'argent appartiennent à l'électeur de Hanovre, à l'exception d'un 7^e qui appartient au duc de Brunswick-Wolfenbützel. Le Blocksberg ou mont Bructere est la plus haute montagne du *Hartz*, & même de toute l'Allemagne, suivant quelques auteurs. Il n'est point d'endroit en Europe où la science des mines & la Métallurgie soient plus en vigueur qu'au *Hartz*. Il y a presque par-tout des mines à l'exploitation desquelles on travaille, & des fonderies pour toutes sortes de métaux. Le *Hartz* fait partie de la forêt *Hercinienne* connue des Romains, & fameuse par son étendue immense. (—)

HARTZBOURG, (*grotte de*) *Hist. nat.* grotte fameuse par son étendue & par les stalactites singuliers qui se forment dans ses souterrains. On prétend que jusqu'à-présent l'on n'en a point encore pu trouver la fin. Cette grotte est située près de Goslar, dans le *Hartz*, à peu de distance du vieux château de *Hartzbourg*.

HARTZGERODE, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne de la haute-Saxe, dans la principauté d'Anhalt, sur la Selke, entre Schwarzburg & Falkenstein, dans les états de la branche de Bernbourg. *Long.* 30. 6. *latit.* 51. 4. (*D. J.*)

HARUDES, (LES) f. m. pl. (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Germanie qui vint trouver Arioviste dans les Gaules, & fortifier de vingt-quatre mille hommes son armée, qui fut néanmoins battue au rapport de César, *de bell. gall. liv. I. c. xxxj.* Depuis lors, il n'est plus parlé des *Harudes*, ni dans César, ni dans Suétone, ni dans Tacite, ni dans aucun historien de Rome. C'est folie de chercher avec Cluvier quelle étoit leur demeure en Germanie, & ce qu'ils devinrent. Ceux qui échappèrent de la défaite d'Arioviste, se perdirent apparemment dans quelque autre nation dont ils portèrent ensuite le nom. (*D. J.*)

HARUSPICE, f. m. (*Divinat.*) chez les Romains c'étoient des ministres de la religion chargés spécialement d'examiner les entrailles des victimes, pour en tirer des présages, & par-là connoître ou conjecturer l'avenir.

Nous croyons qu'on doit écrire ainsi ce mot *haruspices*, parce qu'il est dérivé d'*haruga*, qui chez les premiers Romains signifioit les entrailles des victimes, & du verbe *aspicere*, voir, considérer; ou comme d'autres le pensent, d'*hara*, *hostia*, une victime. Quoique quelques-uns soutiennent que l'on doit orthographier *aruspices*, dérivant ce mot d'*aras* & *inspicere*, avoir l'inspection des autels; mais on fait que cette inspection n'étoit pas la fonction principale de ces prêtres payens, & qu'au contraire leur marque distinctive étoit d'examiner les entrailles des animaux offerts en sacrifice.

Le P. Pezron dit que ce mot étoit originairement formé du celtique *au*, foie, & de *spicio*, je regarde ou considère; mais que ce terme paroissant aux Romains dur à la prononciation, ils l'adoucirent en

faisant celui d'*aruspex*, qui est moins rude qu'*auspex*. On trouve dans Festus ce mot *harviga* ou *hardiga*, par lequel il entend une victime dont on considère les entrailles, tandis qu'elles sont encore en entier ou dans leur état naturel. Sur quoi M. Dacier observe que *harviga* est dérivé du grec *aris*, bélier, parce que c'étoit proprement un bélier qu'ils immoloient d'abord; mais dans la suite ce nom devint commun à toutes sortes de victimes.

Les Etruriens étoient de tous les peuples d'Italie ceux qui possédoient le mieux la science des *haruspices*. C'étoit de leur pays que les Romains appelloient ceux dont ils se servoient. Ils envoyèrent même tous les ans en Etrurie un certain nombre de jeunes gens pour être instruits dans les connoissances des *haruspices*; & de peur que cette science ne vint à s'avilir par la qualité des personnes qui l'exerçoient, on choisissoit ces jeunes gens parmi les meilleures familles de Rome. Il paroît en effet que sous les rois & dans les premiers tems de la république, cet art fut fort respecté; mais il n'en fut pas de même, lorsque les Romains polis par le commerce & les sciences des Grecs devinrent plus éclairés. Leurs savans & leurs beaux esprits plaisantoient sur le compte des *haruspices*. Cicéron, dans le livre II. de la nature des dieux, nous a conservé le mot de Caton, qui disoit qu'il ne concevoit pas comment un *haruspice* pouvoit en regarder un autre sans rire; & combien de lecteurs riront du mot de Caton, qui ne s'apercevront pas de l'application qu'on leur en feroit! Il y avoit à Rome un collège d'*haruspices* particulièrement chargés du culte de Jupiter tonnant. On les nommoit encore *extispices*. Voyez EXTISPICES. (G)

HARUSPICINE, f. f. (*Divin.*) l'art ou la science des *haruspices*, ou divination par l'inspection des entrailles des victimes. Ce mot a la même étymologie qu'*haruspice*. Voyez ci-devant HARUSPICE.

L'*haruspicine* avoit sans doute ses règles; & il est probable que ceux qui la pratiquoient, suivoient certains principes, quelque absurdes qu'ils fussent: mais soit qu'ils ne les communiquassent que de vive voix & sous le secret à leurs disciples, de peur que leurs impostures ne fussent découvertes, & pour rendre leur profession plus respectable, en la couvrant de ce voile mystérieux; soit que les livres qu'ils en avoient écrit ayent péri par l'injure des tems, il est certain qu'aucun n'est parvenu jusqu'à nous; & d'ailleurs on ne voit point que les anciens les ayent cités, considération qui doit faire incliner pour le premier sentiment.

Mais si les principes de cette science sont inconnus, les opérations ne le sont pas. Les *haruspices* considéroient premierement la victime, lorsqu'on l'approchoit de l'autel, & la rejetoient, si elle avoit quelque tache ou souillure légale. Lorsqu'elle étoit immolée, ils examinoient l'état & la disposition du foie, du cœur, des reins, de la rate, de la langue. Ils observoient soigneusement s'il n'y paroïssoit point quelque flétrissure, ou autre symptôme défavorable. Enfin ils regardoient de quelle manière la flamme environnoit la victime & la brûloit, quelle étoit l'odeur & la fumée de l'encens, & comment s'achevoit le sacrifice; ils concluoient de-là pour le bonheur ou le malheur des entreprises.

Nous ajoûterons ce que dit sur cette matière M. Pluche, *hist. du ciel*, tome I. page 443. « La bien- » féance, dit-il, avoit dès les premiers tems intro- » duit l'usage de ne présenter au Seigneur dans l'as- » semblée des peuples que des victimes grasses & » bien choisies; on en examinoit avec soin les dé- » fauts, pour préférer les plus parfaites. Ces atten- » tions qu'un cérémonial outré avoit fait dégénérer » en minuties, parurent des pratiques importantes,

» & expressément commandées par les dieux. . . .
 » Quand on se fut mis en tête qu'il ne falloit rien
 » attendre d'eux, si la victime n'étoit pas parfaite,
 » le choix & les précautions furent portées en ce
 » point jusqu'à l'extravagance. Il falloit à telle di-
 » vinité des victimes blanches; il en falloit de noires
 » à une autre: une troisieme affectionnoit les bêtes
 » rouffes:

Nigram hyemi pecudem, zephris felicibus albam.

» Chaque victime passoit par un examen rigou-
 » reux; & telle qui devant être blanche se seroit
 » trouvée avoir quelques poils noirs, étoit privée
 » de l'honneur d'être égorgée à l'autel. La difficulté
 » de trouver des bêtes ou exactement blanches ou
 » exactement noires, ne laissoit pas de faire naître
 » quelque embarras en bien des rencontres, sur-tout
 » quand c'étoit de grandes victimes. Mais on s'en
 » tiroit par un expédient qui étoit de noircir les poils
 » blancs dans les noires, & de frotter de craie tout
 » ce qui se trouvoit rembruni dans les genisses blan-
 » ches, *bos cretatus*.

» Après avoir immolé les victimes les mieux choi-
 » sies, on ne se croyoit cependant pas encore suffi-
 » samment acquitté. On en visitoit les entrailles en
 » les tirant pour faire cuire les chairs: & s'il s'y trou-
 » voit encore quelques parties ou vicieuses ou flé-
 » tries, ou malades, on croyoit n'avoir rien fait.
 » Mais quand tout étoit sain, & que les dedans com-
 » me les dehors étoient sans défaut, on croyoit les
 » dieux contens & tous les devoirs remplis, parce
 » qu'il ne manquoit rien au cérémonial. Avec ces
 » assurances d'avoir mis les dieux dans ses intérêts,
 » on alloit au combat, on faisoit tout avec une en-
 » tiere confiance de réussir.

» Cette intégrité & cet accord parfait des dedans
 » & des dehors des victimes étant le moyen sûr de
 » connoître si les dieux étoient satisfaits, on en fit
 » comme des augures, la grande affaire des mini-
 » stres de la religion: les rubricaires idiots mirent
 » toute la perfection dans la connoissance des regles
 » qui fixoient le choix & l'examen universel des vi-
 » ctimes. Leur grand principe fut que l'état parfait
 » ou défectueux de l'extérieur & des entrailles, étoit
 » la marque d'un consentement de la part des dieux,
 » ou d'une opposition formelle. En conséquence,
 » tout devint matiere à observation; tout leur parut
 » significatif & important dans les victimes prêtes à
 » être immolées. Tous les mouvemens d'un bœuf
 » qu'on conduisoit à l'autel, devinrent autant de
 » prophéties. S'avançoit-il d'un air tranquille, en li-
 » gne droite & sans faire de résistance, c'étoit le
 » pronostic d'une réussite aisée & sans traverse. Son
 » indocilité, ses détours, sa maniere de tomber ou
 » de se débattre, donnoient lieu à autant d'interpré-
 » tations favorables ou fâcheuses. Ils faisoient valoir
 » le tout tant bien que mal, par des ressemblances
 » frivoles & par de pures pointilleries ».

On ne peut sans doute expliquer avec plus d'élé-
 gance & de clarté que fait cet auteur, ce qu'on pour-
 roit appeler l'histoire des principes de l'*haruspicine*;
 mais de nous développer ces principes en eux-mêmes,
 & quelle relation les haruspices mettoient entre
 tel & tel signe & tel ou tel événement, c'est ce que
 nous eussions souhaité faire; mais ni les Anciens ni
 les Modernes, ne nous ont donné aucune lumiere à
 cet égard. (G)

HARWICH, *Harwicum*, (Géog.) ville maritime
 d'Angleterre au comté d'Essex, avec un port à l'em-
 bouchure de la Sture, sur les frontieres de Suffolck;
 c'est d'où partent les paquebots pour la Brille en
 Hollande; elle est à cinq lieues N. E. de Colchester,
 vingt N. E. de Londres. *Long. 18. 38. lat. 51. 55.*

Les curieux feront bien de lire sur cette ville &

sur celle de Douvres, le livre suivant: *the Antiqui-
 ties and history of Harwich and Dovercourt*, by Samuel
 Dale. London, 1730, in-4°. (D. J.)

HASBAIN ou HASBAYE ou HASPENGAW, en
 latin *Haspinga*, (Géog.) pays d'Allemagne dans le
 cercle de Westphalie. Il fait la principale partie de
 l'état de Liège, comprend Liège, Borch-Worme,
 Tongres, Vifet, &c. Autrefois le comté d'*Hasbain*
 s'étendoit jusqu'à la ville de Louvain; il est nommé
Pagus Haspaniensis dans Paul Lombard, & *Pagus*
Haspanicus dans les annales de Fulde. Ce pays a
 pris son nom, suivant M. de Valois, *Notit. Gallia*,
 pag. 242, de la riviere nommée *Haspen*, ou *Hes-
 pen*, qui l'arrose. Nos auteurs écrivoient autrefois
Hasbaigne, c'est-à-dire *Haspania pagus*; c'est ainsi
 qu'ils écrivoient *Espaigne*, *Bretaigne*, *Allemagne*,
 (D. J.)

HASBAT ou HABAT, (Géog.) province d'Afri-
 que en Barbarie, au royaume de Fez. Elle abonde
 en tout ce qui est nécessaire à la vie; la riviere d'Er-
 guile la borne au midi, & l'océan au septentrion.
 Elle a 27 lieues du couchant au levant, & au moins
 35 du midi au nord. Elle est arrosée de plusieurs
 grandes rivieres, & renferme plusieurs montagnes
 dans son enceinte. Elle comprend une petite partie
 de l'ancienne Tangitane, & en particulier Tingis,
 qui donnoit le nom au pays, & qui en est comme la
 capitale. M. de Lisle nomme cette province l'*Al-
 garve*. (D. J.)

* HASE, f. f. (Venerie.) c'est ainsi qu'on appelle
 la femelle du lievre ou du lapin, qui porte ou qui a
 porté.

HASEKI, f. f. (hist. mod.) c'est ainsi que les Turcs
 nomment celles des concubines du Sultan qui ont
 reçu ce prince dans leurs bras; elles sont distinguées
 des autres qui n'ont point eû le même honneur; on
 leur donne un appartement séparé dans le sérail,
 avec un train d'eunuques & de domestiques. Quand
 elles ont eû le bonheur de plaire au sultan, pour
 preuve de son amour, il leur met une couronne sur
 la tête, & leur donne le titre d'*haséki*; & alors
 elles peuvent aller le trouver aussi souvent qu'il leur
 plaît, privilège dont ne jouissent point les autres
 concubines. On leur accorde ordinairement cinq
 cens bourses de pension. *Voy. hist. othomane du prince*
Cantimir.

HASELFELD, (Géog.) ancienne petite ville d'Al-
 lemagne dans la Basse-Saxe, au comté de Blancken-
 bourg; elle appartient à la maison de Brunswick.
 On dérive son nom des coudriers, qu'on nomme en
 allemand *Hasel*; du-moins elle a une feuille de cou-
 drier dans ses armes. (D. J.)

HASELUNEN, (Géog.) ville d'Allemagne en
 Westphalie, sur la riviere de Hase, dépendante de
 l'évêché de Munster.

HASENHOLM, (Géog.) île de Finlande, formée
 par la riviere de Nieva, près du golfe de Finlande,
 où le Czar Pierre I. commença à bâtir en 1703 la
 ville de Petersbourg.

HASENPOT, (Géog.) ville de Courlande.

HASLI le pays de, ou plutôt le VAL-HASEL, ou
 le HASLETHAL, (Géog.) petit pays montagneux
 de Suisse, au canton de Berne; les habitans y ont
 beaucoup de privilèges, choisissent eux-mêmes leur
 chef, qu'ils appellent *amman*, & qui rend compte à
 Berne de son administration. (D. J.)

HASSELT, (Géog.) petite ville d'Allemagne, au
 pays de Liège, dans le comté de Lofs, sur le Démer,
 à cinq lieues de Maastricht. *Long. 22. 54. lat. 50. 55.*
 (D. J.)

HASSELTE, *Hassletum*, (Géog.) ville des Pro-
 vinces-Unies dans l'Overissel, sur le Wecht, à deux
 lieues de Zwol, & à quatre de Steenwyk. *Long. 23.*
40. lat. 52. 36. (D. J.)

HASSFURT, (Géog.) petite ville d'Allemagne, en Franconie, sur le Mayn, dans l'évêché de Wirtzbourg.

HASSIO, (Géog.) petite ville de Suede, dans la province de Medelpadio, à l'endroit où la riviere d'Indal se jette dans le golfe de Bothnio.

HASSLACH, (Géog.) petite ville d'Allemagne, en Souabe, dans la plaine de Kintzing.

Il y a aussi une riviere de ce nom en Franconie.

HASTAIRE, f. m. (Art militaire.) les *hastaires* étoient des soldats de légions qui furent substitués aux Vélites, quand on eut accordé le droit de bourgeoisie romaine à toute l'Italie. Les *hastaires* formoient une infanterie formidable, composée de frondeurs & de gens de traits, qui lançoient le dard & le javelot avec la main; c'est de-là qu'ils furent nommés *hastaires*.

Ils étoient si pesamment armés, que nous avons bien de la peine à le comprendre. Outre un casque d'airain ou d'acier poli qu'ils portoient, ils avoient le corps revêtu d'une cotte de maille, ou d'une cuirasse, soit de cuivre, soit de fer, faite par écailles, comme celles d'un poisson, & si artistement travaillée, qu'elle obéissoit à tous les mouvemens du corps; les cuisses étoient couvertes de même, & les bras jusqu'au coude; le devant des jambes étoit pareillement défendu par une espece de botine d'un cuir très-fort.

Polybe nous apprend que ceux qui ne possédoient que quinze cens livres de biens, portoient d'abord sur l'estomac un plastron d'airain, de douze doigts de grandeur en carré, qui leur tenoit lieu de cuirasse; mais dans la suite, ils furent armés comme les autres.

Indépendamment de cette armure, ils avoient un bouclier de quatre piés de haut, sur deux & demi de large, dont ce même auteur fait une description bien détaillée. Il dit que ce bouclier étoit composé de deux ais d'un bois de peuplier fort léger; que ces deux ais étoient collés ensemble avec de la colle de taureau, & qu'ils étoient couverts d'une grosse toile collée de même avec un cuir de veau par-dessus; les bords étoient revêtus de fer, de même que le milieu qui s'élevoit en bosse, pour soutenir les plus grands coups de pierres ou de traits.

Leurs armes offensives étoient l'épée espagnole; ce sont les termes de Polybe, tranchante des deux côtés, également propre pour frapper d'estoc & de taille; la lame de la pointe en étoit forte & roide; ils portoient cette épée pendue à un baudrier au côté droit, & un poignard au côté gauche, avec deux traits longs de trois coudées, dont l'un étoit un javelot, & l'autre un dard, qu'on appelloit *hasta*, d'où ils avoient été nommés *hastati*, ou *hastaires*; car ce mot de *hasta* ne peut être expliqué, que par celui de cette sorte d'arme qui étoit un dard qu'on lançoit, & non pas une pique.

Le bois de cette espece de dard qu'on lançoit étoit carré aussi-bien que le fer qui étoit de la même longueur que le bois; il ne coupoit que par la pointe; c'est la différence qu'Appien met entre le dard & le javelot qu'il nous représente comme plus léger & plus foible; mais tous les deux se lançoient également avec la main. (D.J.)

* HASTE, f. f. (hist. anc.) pique. Les Juifs en ont connu l'usage; il y en avoit de deux sortes: toutes les deux à hampe garnies à son extrémité d'un fer pointu; mais l'une à hampe courte ou manche, & l'autre à hampe longue. On pointoit avec la première; on lançoit la seconde. Les cavaliers & les fantassins en étoient indistinctement armés; les généraux d'armées, les officiers de distinction, & même les rois la portoient. Les Grecs ont eu pareillement la *hasta* longue; c'est leur *enchos*; & la *hasta*

courte, c'est leur *doru*. La longue avoit encore à son extrémité opposée à la pointe, un bout de fer aigu, au moyen duquel on la fichoit en terre. Les Eubéens étoient les plus redoutables à la *hasta* longue, & les Locriens à la *hasta* courte. Les piques longues & courtes étoient consacrées aux dieux, & l'on juroit sur elles; on les enfermoit dans un étui en tems de paix; on attribuoit chez les Romains l'invention de la pique aux Hétruriens qui la nommoient *corini*, & les Sabins *quirini*. Elle marquoit juridiction; il y en avoit dans le lieu d'assemblée des centumvirs, & dans ceux où l'on mettoit à l'encan les biens confisqués; d'où vient l'expression *hasta subicere*. Le nombre des différentes *hastes* romaines est grand; la pesante qui se portoit au moyen d'une courroie passée sur sa hampe, s'appelloit *amentata*. Celle sous laquelle on affermoit les revenus publics, s'appelloit *ensoria*; la *hasta* des séances des centumvirs, *centumviralis*; la *hasta* symbolique de l'union conjugale, *celibaris*; la *hasta* à hampe rouge qui abandonnoit au pillage du soldat une ville prise, *cruenta*; celle qu'on voyoit aux environs des tribunaux des decemvirs, *decemviralis*; celle que le héraut lançoit sur le territoire ennemi, en signe de déclaration de guerre, *fecialis*; elle étoit rouge: la *hasta* sous laquelle on vendoit quelque chose au profit du fisc, *fiscalis*; celle sous laquelle dans les tems de disette on distribuait aux peuples des denrées à un prix modéré, *frumentaria*, ou *salutis*; celle qui marquoit la dignité & la puissance prétorienne, *praetorialis*; la *hasta* pure, *hasta pura*, fut décernée aux soldats qui s'étoient distingués par leur bravoure; la *hasta* questorienne, *questoria*, se plantoit dans les occasions où le peuple apportoit au trésor public sa taxe; la *hasta* sacrée, *sacra*, étoit celle qu'on voyoit à quelques divinités; si elle s'agitoit, c'étoit un mauvais présage. Toutes ces *hastes* ont passé de l'histoire dans l'art numismatique, sur-tout l'*hasta pura*, qui n'étoit, à proprement parler, que le bois d'une javeline, attribut de la puissance de quelques divinités, & marque d'une bravoure récompensée.

HASTER, f. m. (Commerce.) mesure de contenance dont on se sert en quelques endroits des Pays-Bas Autrichiens, particulièrement à Gand & dans tout son district.

Le *haster* de Gand contient trente septiers de Paris, moins un cinquante-fixieme. *Dictionnaire de Commerce.* (G)

HASTINGS, (Géog.) ancienne ville maritime d'Angleterre dans le Suffex, l'un des cinq anciens ports dont les députés au Parlement sont appellés les *barons des cinq ports*, quoiqu'il y en ait huit aujourd'hui.

Ce lieu est bien mémorable par deux sanglantes batailles, qui ont alternativement changé la face de la Grande-Bretagne. La première, est la fameuse bataille d'*Hastings*, que Guillaume duc de Normandie livra le 14 Octobre 1066, qui dura douze heures, & qui décida du sort de l'Angleterre entre ses mains; Harold roi d'Angleterre, & deux de ses frères, y furent tués. La seconde bataille se donna l'an 1263, entre Henri III. & les barons du royaume, en faveur desquels la victoire se déclara. *Hastings* est à environ 50 milles S. O. de Londres. Long. 18. 12. lat. 50. 44. (D.J.)

* HATE, f. f. (Grammaire.) voyez HATER.

HATE, (Commerce.) mesure d'espace; la *hate* de pré dans les provinces où ce mot est d'usage, est de trente pas. Ce mot vient de *hasta*, ou du bâton qui servoit à les mesurer.

HATELLETES, f. f. pl. (art Culinaire.) nouveau mets du génie de nos cuisiniers, qui lui ont donné ce nom tiré de petites broches de bois appellées *hatelettes*, diminutif de *hâte*, *hasta*, piece de bois longue, & arrondie en forme de lance.

On sert des *hatelettes* pour hors-d'œuvre, entremets, garnitures d'entrées, & garnitures de plats de roti; on fait des *hatelettes* de ris de veau, de foies-gras, de langues de mouton, &c. On met des la-preaux, des pigeons, des poulets, des huitres en paille, en *hatelettes*. Hé, que ne peut-on pas apprêter de cette manière? Les moyens de déguiser les viandes, d'allicier le goût, & de surcharger l'estomac, sont & seront toujours innombrables. (D. J.)

HATENURAS, f. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi que l'on nomme dans la Nouvelle Espagne un droit que l'on acquiert sur les Indiens, par lequel ils sont chassés de leurs possessions qui sont confisquées, ils sont obligés de servir à gages & de travailler tour à tour aux mines du roi.

* **HATER**, verbe actif & passif. (*Gramm.*) Ce terme est relatif au mouvement dont il marque l'accélération. On dit *hâtez-vous; se hâter; hâter un secours, une affaire, son être, sa mort.*

* **HATEREAU**, f. m. (*Cuisine.*) mets qui se prépare avec des tranches de foie, saupoudrées de poivre & de persil, grillées, salées & servies pour être mangées de broc en bouche.

* **HATEUR**, f. m. (*Hist. mod.*) officier chez le roi, qui veilloit dans les cuisines à l'apprêt & au service des viandes roties.

HATFIELD, (*Géog.*) il y a deux villes de ce nom en Angleterre, l'une dans la province de Hartford, & l'autre dans la province d'Essex: cette dernière s'appelle aussi *Hatfield-Broad oak* ou *King's-Hatfield*.

HATHERLY, (*Géog.*) ville d'Angleterre dans la province de Devonshire.

HATIF ou **PRÉCOCE**, adj. se dit également des fruits qui viennent avant leur saison ordinaire, & des arbres qui poussent vivement.

HATRA, (*Géog. anc.*) ancienne ville d'Asie, dans la Mésopotamie, située au milieu d'un désert. Trajan & Severus entreprirent vainement de la détruire; ils faillirent eux-mêmes à périr avec leurs armées, quoiqu'ils eussent renversé une partie de la muraille. Dion Cassius rapporte cette expédition infructueuse de Trajan, *lib. LXVIII. p. 783.* (D. J.)

HATRATSCH, (*Hist. mod.*) espece d'amende pécuniaire que les Turcs font payer en Croatie & en Bosnie à ceux qui ont manqué de se trouver en armes au rendez-vous qui leur a été indiqué par ordre du grand-seigneur.

HATTEM, *Hattenum*, (*Géog.*) petite ville ruinée des Provinces-Unies au duché de Gueldres, sur l'Issel, à deux lieues de Zwol, entre Déventer & Campen. Les François la prirent en 1672, & l'abandonnerent après en avoir démoli les fortifications. *Long. 23. 35. lat. 52. 30.* (D. J.)

HATTINGEN, *Hastinga*, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne au cercle de Westphalie, dans le comté de la Marck, sur le Roër, aux confins du pays de Berg. *Long. 24. 42. latit. 51. 17.* (D. J.)

HATUAN, *Haduanum*, (*Géog.*) ville & forteresse de la haute-Hongrie, sur la riviere de Zagy, entre Bude & Erla, au comté de Novigrad. Les Impériaux la prirent en 1685; elle est à 15 lieues N. E. de Bude, 14 S. O. d'Agria. *Long. 37. 22. lat. 47. 52.* (D. J.)

HATZFELD, (*Géog.*) gros bourg & château d'Allemagne, chef-lieu d'un comté de même nom, en Vétéravie, au cercle du haut-Rhin. *Long. 26. 58. lat. 50. 43.* (D. J.)

HAV, il bat l'eau, (*Venerie.*) cri du chasseur lorsque le cerf est dans l'eau.

HAVAGE ou **HAVÉE**, f. m. (*Jurisprud.*) qui dans la basse latinité s'appelle *havagium* ou *havadium*, signifie le droit que certaines personnes ont de prendre sur les grains & fruits que l'on expose en vente

dans les marchés, autant qu'on en peut prendre avec la main.

Quelques-uns croyent que ce terme vient du vieux mot *havir*, en tant qu'il se disoit pour *prendre*. Mais il pourroit bien avoir été formé par corruption du verbe *avoir*, comme qui diroit ce que l'on a droit d'avoir, d'où l'on a fait *avage*, & par corruption *havage*.

En quelques lieux ce droit appartient au roi; & dans quelques-uns il a été cédé à d'autres personnes, comme à Paris & à Pontoise où il avoit été abandonné à l'exécuteur de la haute-justice; celui de Paris le faisoit percevoir par ses préposés; & à cause de l'avarion que l'on a pour les gens de cet état, on ne leur laissoit prendre ce droit qu'avec une cuillère de fer-blanc qui servoit de mesure. On en use encore de même dans quelques autres marchés où l'exécuteur jouit de ce même droit. Mais à Paris il a été supprimé depuis quelque tems à cause des rixes que la perception de ce droit caufoit; la plupart des vendeurs de denrées ne voulant pas souffrir que le bourreau ou son préposé les marquât sur le bras avec de la craie, comme il avoit coutume de faire pour reconnoître ceux qui lui avoient payé son droit.

A Pontoise où le bourreau le percevoit pareillement, ce droit a été cédé par accommodement à l'hôpital-général. *Descript. géogr. & hist. de la haute-Norm. tome II. p. 205.*

Voyez aussi ce qui a été dit ci-devant à ce sujet au mot **EXÉCUTEUR DE LA HAUTE-JUSTICE**.

Le *havage* n'est pourtant pas de sa nature un droit royal; car en plusieurs lieux il appartient à de simples seigneurs particuliers. Beraud en donne un exemple sur l'article 109. de la coutume de Normandie, où il rapporte un arrêt du 24 Novembre 1555, qui maintint un seigneur au droit de *havage* par lui prétendu sur les personnes apportans fruits & étalans *vendage* en la foire tenue sur sa terre, encore qu'il ne fit apparoir d'aucune concession, & qu'il se fondât seulement sur une possession immémoriale.

Voyez le *Glossaire* de Ducange au mot *havagium*; le *Glossaire* de la Thaumassiere, qui est à la suite des coutumes de Beauvaisis; le *Dictionnaire* de Trévoux au mot *havage*. (A)

HAVANE (LA), *Géog.* grande & riche ville de l'Amérique septentrionale. Elle est située sur la côte du nord de l'île de Cuba, vis-à-vis la Floride, avec un port très-renommé, fortifié, & si vaste, qu'il peut contenir mille vaisseaux. Ce port, ou plutôt cette baie, s'enfoncé une lieue au sud, & forme comme différens bras à l'ouest & à l'est. Le mouillage en est bon, & on y est en sûreté contre les vents les plus violens; la ville est très-commerçante, & a trois forts pour sa défense. On y compte six maisons de différens ordres, trois monasteres de religieuses, environ trois cens familles espagnoles, & grand nombre d'esclaves; cette ville est comme le rendez-vous de toutes les flottes d'Espagne, & lui appartient. *Long. suivant Cassini, 296. 15. lat. 23. 11. 52.* (D. J.)

HAVANT, (*Géog.*) ville d'Angleterre, dans la province de Hampshire, à six milles de Portsmouth.

HAUBANS, f. m. (*Marine.*) gros cordages à trois torons, qui servent à soutenir les mâts à bas bord & à sribord. Ils sont attachés au-haut des mâts & à l'endroit des barres de hune, & roidis en-bas contre le bord du vaisseau par le moyen des caps-de-mouton.

De petits cordages qu'on appelle *enflechures*, les traversent depuis le haut jusqu'en-bas, & forment des échelons par le moyen desquels les matelots montent aux hunes.

Les *haubans* ont double rang de caps-de-mouton; les uns tenant au corps du vaisseau, & les autres amarés aux hunes, savoir au grand hunier quatre

par bandes, au petit hunier trois, & au perroquet de misene deux, selon la grandeur du vaisseau.

Voyez la position des *haubans*, Pl. I. de Marine, fig. 2. vaisseau de guerre avec toutes ses manœuvres & ses cordages. Les *haubans* cotés 39 sont ceux du grand mâ, du mâ de misene, de l'artimon, du mâ de hune d'avant, du grand mâ de hune, du perroquet d'avant, les *haubans* de fangue ou de perroquet de fangue. A l'égard de la proportion & mesure de ces cordages, elles varient suivant la grosseur du vaisseau. Voyez au mot CORDAGE. (Z)

Haubans de beaupré, (Marine.) ce sont deux especes de balancines qui saisissent la vergue de civadiere par le milieu; au lieu que les balancines saisissent vers les bouts. Il y a pour tenir cet *hauban* un cap de mouton qui est frappé au beaupré, & un autre frappé à la vergue de civadiere; ainsi cette manœuvre au lieu de tenir le mâ comme les autres *haubans*, y est attachée & aide à soutenir la vergue. (Z)

Haubans de chaloupe; ce sont les cordages dont on se sert pour saisir la chaloupe quand elle est sur le pont du vaisseau: ce sont aussi les cordages qui servent à tenir le mâ de la chaloupe lorsqu'elle est mâtée. (Z)

HAUBAN, (Architecture.) voyez l'article suivant.

HAUBANER, verbe actif; c'est arrêter à un piquet, ou à une grosse pierre, le *hauban* ou cordage d'un engin ou d'un grâu, pour le tenir ferme, lorsqu'on monte quelque fardeau.

HAUBANIER, f. m. (Commerce.) on nommoit autrefois en France *haubaniers du roi*, des marchands privilégiés qui avoient le privilège d'acheter & de vendre dans la ville, fauxbourgs & banlieue de Paris, toutes sortes de hardes vieilles & nouvelles, en payant un certain droit au domaine ou au grand-chambrier. C'étoit des especes de fripiers, ou plutôt ce qu'on a appelé depuis dans cette communauté, des maîtres de Lettres, c'est-à-dire qui n'ayant pas été reçus à la maîtrise par la même voie que les autres, jouissoient de la plupart des avantages qui y sont attachés en vertu de certaines Lettres du prince. Dictionnaire de Commerce. (G)

HAUBER, f. m. (Hist. des Armures Franç.) cotte de maille à manches & gorgerin, qui tenoit lieu de hausse-col, brassarts, & cuissarts.

C'étoit une ancienne armure défensive, faite de plusieurs mailles de fer, comme hameçons accrochés ensemble. « Tous leudes & nobles de ce tems-là, dit Fauchet, étoient hommes d'armes, & servans à cheval; la force des François nobles gissoit en gendarmes & chevaliers vêtus de loriques, appelées *haubers*, possible parce qu'ils étoient blancs, & reluisoient à cause des mailles du fer poli, dont étoient faites lesdites loriques ».

Cette cotte de maille de fer à l'épreuve de l'épée, faisoit une des parties principales de l'armure des chevaliers, en particulier dans le tems de l'ancienne chevalerie; M. le Laboureur croit que le *hauber* des écuyers étoit plus léger & de moindre résistance contre les coups, que celui des chevaliers; il est d'un certain, que pour leur armure de tête, ils ne portoient qu'un bonnet ou chapeau de fer, moins fort que le casque ou le heaume du chevalier, & qui ne pouvoit être chargé de timbre, cimier, ni d'autres ornemens. Il résulte de-là, qu'il y avoit des *haubers* de différentes forces, & qu'il n'appartenoit pas aux pauvres écuyers d'être aussi invulnérables que leurs maîtres; c'est ce que Sancho Pansa représentoit quelquefois à don Quichote.

HAUBEREAU, f. m. *subbuteo*, (Hist. nat.) Voy. HOBEREAU.

HAUBERGEON, f. m. (Art milit. & Hist.) ancienne arme défensive qui comme le *hauber* étoit une espece de cotte ou de chemise de mailles faite de

plusieurs petits anneaux de fer comme hameçons accrochés ensemble.

Haubergeon est le diminutif de *hauber*, & désigne la même chose; Ducange dérive ces deux mots de l'allemand *halsberg*, qui signifie *défense de col*, & il ajoûte qu'on a dit dans la basse latinité *halsberga*, *halbergium*, *albergellum*, &c. nos latinistes diroient *lorica ferrea*, *annularis*. (D. J.)

HAUBITZ, voyez OBUS.

* HAUDRIETTES, f. f. pl. (Hist. eccléf.) religieuses de l'ordre de l'Assomption de Notre-Dame, fondées par la femme d'Etienne Haudry, un des secrétaires de S. Louis. Cette femme fit vœu de chasteté pendant la longue absence de son mari; & le pape ne l'en releva qu'à condition que la maison où elle s'étoit retirée seroit laissée à douze pauvres femmes, avec des fonds pour leur subsistance. Cet établissement fut confirmé dans la suite par les Souverains & les Pontifes; le grand-aumonier est leur supérieur né; & ce fut en cette qualité, que le cardinal de la Rochefoucault les réforma. Elles ont été agrégées à l'ordre de S. Augustin, & transférées à l'Assomption rue S. Honoré, où elles sont actuellement. Elles sont habillées de noir, avec de grandes manches, une ceinture de laine, & portent un crucifix sur le côté gauche.

HAVÉE, f. f. (Commerce.) droit que l'exécuteur de la haute-Justice prenoit autrefois sur les grains & denrées qui se vendoient dans les marchés de Paris. Les abbés de Sainte Genevieve avoient racheté ce droit moyennant cinq sols de rente annuelle qu'ils lui payoient le jour de leur fête. Ce droit subsiste encore en plusieurs endroits, mais sous un autre nom. Voyez HAVAGE. Dictionnaire de Commerce. (G)

HAVEL, (Géog.) riviere d'Allemagne, qui a sa source au duché de Meckelbourg, arrose d'abord Furstenberg, entre dans la marche de Brandebourg, se partage de tems-en-tems, forme quelques îles, & après s'être grossie de plusieurs petites rivières, & avoir finalement baigné les murs de Havelberg, elle se perd dans l'Elbe, vis-à-vis de Werben. (D. J.)

HAVELBERG, *Havelberga*, (Géog.) petite ville d'Allemagne au cercle de Basse Saxe, dans l'électorat de Brandebourg, avec un évêché suffragant de Magdebourg, sécularisé en faveur de la maison de Brandebourg, à qui cette ville est demeurée après avoir été prise & reprise plusieurs fois dans les guerres d'Allemagne. Elle est sur le Havel, à 9 lieues N. E. de Stendal, 15 N. O. de Brandebourg. Long. 30. 18. lat. 53. 4. (D. J.)

* HAVENEAU, f. m. (Pêche.) terme usité dans le ressort de l'amirauté de la Rochelle. Ceux qui font la pêche avec ce ret l'établissent autrement à la mer que dans la gironde; le chaloupe est sans voile; son côté en-travers; affourchée sur deux ancrés; le ret à tribord sur le mâ; le reste de la manœuvre comme aux autres bateaux pêcheurs. Si les traversiers sont pris de calme, & qu'ils veulent pêcher au *haveneau*, ils mettent hors leurs acons & placent sur l'arrière leur filet, comme aux félardieres de la Garonne: trois sont dans l'acon, deux rament & refoulent la marée. Le poisson en est déterminé à se porter vers le *haveneau*; ce ret a ses mailles de quinze lignes en quarré; cette pêche peut donner beaucoup sans nuire; la marée tenant toujours les mailles du ret ouvertes & tendues, le petit poisson peut s'en échapper sans peine. D'ailleurs comme on le relève dans l'eau, le pêcheur est maître de rejeter à la mer ce qu'il ne veut pas garder. Voyez ce ret dans nos Planches de Pêche.

La félardiere, sorte de bateau, en usage sur la Garonne, & qui peut tenir la mer, sert à la pêche au *haveneau* pour les chevrettes, les fantes & les pucelles. Les grandes félardieres vont de beau tems jusqu'à

jusqu'à la Rochelle; elles ont vingt piés de l'étrave à l'étambor, quinze à seize piés de quille, deux piés & demi sur quille jusqu'à la lifse; au milieu six piés & demi de large; l'étrave haut; trois varangues; les bords faits communément de six planches à clin; le mât au tiers; une voile en langue; quelquefois un second mât à levant; jamais deux voiles, ni banettes, ni étaines.

Dans la pêche, on ôte le gouvernail qui feroit plomber l'étambor par son poids. Le pêcheur doit veiller sans cesse au danger de couler bas, & avoir un hachoir tout prêt pour couper le cable au moindre mouvement de la félardiere.

Le *haveneau* de Garonne est le même instrument que celui dont se servent à pié les pêcheurs bas-normans, à la grandeur près.

La pêche des chevrettes qui se fait à ce filet, ne dure que pendant les chaleurs de Juillet, Août, & Septembre; passé ce tems, les Pêcheurs continuent au *haveneau* à plus grandes mailles la pêche des muges, mullets, guffes & gats.

Il y a à la félardiere une petite poutre appelée *barioffe*, d'environ dix piés de haut, sur laquelle sont placées les deux barres de l'*haveneau*; ces barres faites de petits sapins ronds, d'environ vingt piés de long, plus menus par le bas que par le haut, se croisent & sont arrêtées par une cheville de fer; une traverse de bois les tient écartées. Au bout des barres, il y a une autre traverse de corde à laquelle la pêche ou le sac du *haveneau* est amarré. Il est aussi frappé sur les deux côtés des perches jusqu'au près de l'étambor, lieu où correspond le fond de la pêche dont les mailles les plus larges sont à l'avant, d'où elles vont en diminuant jusqu'au fond qui est contenu par une corde lâche à œillet que le pêcheur passe dans les chevilles qui attachent la barre à la félardiere; ces chevilles ont chacune environ dix-huit à vingt pouces de hauteur.

Un seul homme dans une félardiere peut faire la pêche; pour cet effet, il jette son ancre ou petit grappin: le cablot amarré à tribord a vingt à vingt-cinq brasses de long; & à dix brasses près de la félardiere, est frappée sur le cablot une traversiere de dix brasses, amarrée à bas-bord; l'étambot est exposé à la marée; & comme les barres du filet sont disposées sur la barcote de maniere que le *haveneau* est suspendu en équilibre, le pêcheur le plonge sans peine; il n'entre dans l'eau que de quatre piés au plus; le flot porte rapidement vers le sac les chevrettes & le frais.

On ne releve guere pendant une marée que deux ou trois fois, sur-tout quand on pêche de flot.

Si la pêche se continue de jusan, on revire de bord; on relève en pesant sur les barres; les barres levées, on les arrête avec un petit cordage placé à cet effet; alors le pêcheur ramasse dans un coin de la poche ce qu'il a pris, & le transporte dans un panier ou banastre.

Les Pêcheurs se placent toujours plusieurs les uns à côté des autres, sur une même ligne, afin de s'entre-secourir au besoin, & sur-tout pour se tenir éveillés. Le moindre choc imprévu fait tourner la félardiere; chaque félardiere de pêcheur n'est guere éloignée de sa voisine que de deux brasses.

Les félardieres qui pêchent la chevrette ne se soustiennent pas si facilement à la marée, que celles qui pêchent les mullets, parce que les sacs de *haveneaux* à chevrettes étant plus serrés sont culer davantage & plomber à l'arriere.

Les mailles des *haveneaux* de quelques endroits sont de sept lignes en quarré aux côtés & à la tête, & diminuent successivement jusqu'à trois lignes qu'elles ont à peine vers le fond du sac. Voyez nos Planches de Pêche.

Voilà pour les *haveneaux* à chevrettes; ceux à mullets sont plus grands; ils servent à la pêche des mullets, surmulets & autres poissons qui entrent dans les rivieres. Ils ont la maille de neuf lignes en quarré; la pêche avec ces rets se fait toute l'année tant de jour que de nuit; les Pêcheurs s'assemblent en assez grand nombre pour barrer la riviere; le sac de l'*haveneau* a quatre brasses de largeur, & autant de profondeur. Les Pêcheurs s'établissent, comme nous l'avons décrit ci-dessus; mais ils risquent moins, par la facilité qu'ils ont à manoeuvrer leur ret, quoique plus grand étant moins pesant, & la largeur des mailles opposant à l'eau moins de surface & de résistance.

Lorsque la pêche des chevrettes finit, celle des mullets & surmulets commence; elle ne se fait que de marée montante ou descendante; les tems de gros vents y sont favorables; le ret ne plonge dans l'eau que de deux piés; le pêcheur a toujours la main sur les barres du *haveneau*; s'il manquoit de relever au moindre mouvement, le poisson rebrousseroit chemin. Il n'en est pas ainsi des esquires ou chevrettes; quand elles sont dans le sac, elles y restent.

* HAVENET, f. m. (*Pêche.*) ce ret est usité dans l'amirauté de Saint-Malo; on prend le poisson plat au *havenet*; il est formé de deux perches croisées de bois léger, chacune d'environ douze piés de long. Ces perches portent à leur extrémité le filet qu'elles font ouvrir; il a treize à quatorze piés d'ouverture; il se traîne; il n'est chargé ni de plomb ni d'autre corps pesant; le pêcheur le relève d'autant plus facilement; les perches sont tenues ouvertes par une petite traverse qui s'emboîte à mortaise d'un bout, & qui est fourchue de l'autre. Elle est placée environ à trois piés, sur la longueur des perches du côté du pêcheur qui pousse cet instrument devant lui. Le reste du sac est amarré sur les côtés de la perche, & fermé d'un petit filet qui retient le poisson.

HAVERFORD-WEST, (*Géog.*) ville à marché d'Angleterre, en Pembrokeshire; elle envoie deux députés au Parlement, & est à 65 lieues O. de Londres. Long. 12. 40. lat. 51. 56. (D. J.)

HAVERIENNES (GLANDES), *Anatomie.* Havers medecin anglois, & membre de la société royale de Londres, a publié des nouvelles observations sur les os & sur leurs parties. Entre autres choses, il traite en particulier des glandes mucilagineuses; il a découvert qu'elles sont de deux especes; les unes petites & dispersées par pelotons sur les membranes des articulations, & les autres plus grandes & se réunissant par paquets; on les nomme *glandes haveriennes*. Voyez MUCILAGINEUX. Son ouvrage est intitulé, *Theologia nova*, Londres 1691, in-8°. le même traduit sous le titre de *Novæ quædam observationes de ossibus, versio nova*, &c. Amstelodami, 1731. (L)

* HAVET, f. m. (*Métallurgie.*) espece de crochet employé à différens usages dans le travail de la calamine & du cuivre mis en laiton. Il y a aussi un instrument de ce nom dans l'exploitation de l'ardoise. Voyez l'article ARDOISE.

HAVRE, f. m. (*Géog.*) ce mot que les Latins expriment par celui de *portus*, étoit appelé par les Grecs λιμεν, & ὄρμος; il ne répond pas au *statio navium* des Latins, comme l'a pensé le pere Lubin. Le port ou le *havre* marque un lieu fermé, ou capable d'être fermé; *statio navium* signifie au contraire, une rade, un abri, un mouillage, où les vaisseaux sont seulement à couvert de certains vents. L'usage du mot *havre* s'étend à quelques façons de parler, qui en marquent les avantages ou les inconvéniens.

On appelle *havre de barre*, un *havre* dont l'entrée est formée par un banc de roches ou de sable, &

dans lequel on ne peut aborder que de pleine mer. Le *havre* de Goa est un *havre de barre*, quoique ce soit un des plus beaux ports du monde.

Le *havre de toutes marées* est celui où l'on n'est pas obligé d'attendre pour entrer ou pour sortir, la commodité de la marée, mais où l'on peut entrer également de haute & de basse mer.

Le *havre d'entrée* signifie la même chose ; c'est un *havre* où il y a toujours assez d'eau pour y entrer ou pour en sortir, même en basse marée.

Le *havre brute* ou *crique* est celui que la nature seule a formé, & auquel l'industrie des hommes n'a encore rien ajouté pour le rendre plus sûr & plus commode ; les François qui navigent en Amérique, appellent *cul-de-sac* un *havre* de cette espèce.

Quelquefois le *havre* est resserré à son entrée par une longue digue qui s'avance dans la mer, ou même par deux digues qu'on appelle *jettées*. Voyez JETTÉE. Quelquefois, sur-tout en Italie & dans le Levant, au lieu de jettées il y a un mole qui ferme le port. Voyez MOLE. (D. J.)

HAVRE-DE-GRACE (*le*), *Géog.* ville maritime de France dans la haute-Normandie, au pays de Caux, avec un excellent port, une citadelle, & un arsenal pour la marine. Elle doit son origine à François I. qui la fit bâtir & fortifier ; les Anglois la bombardèrent en 1694. Elle est à l'embouchure de la Seine, dans un endroit marécageux, à 12 lieues de Caën, 18 N. O. de Roüen, 8 S. O. de Fécamp, 2 d'Harfleur, 45 N. O. de Paris. Long. 17. 40. 10. Lat. 49. 29. 9.

M. & Mademoiselle de Scudery font de cette ville ; M. de Scudery (Georges) y naquit en 1603. Favori du cardinal de Richelieu, il balança quelque tems la réputation de Corneille ; son nom est aujourd'hui plus tonnu que ses ouvrages, sur lesquels on fait les vers satyriques de Despréaux. Il mourut à l'âge de 64 ans.

Scudery (Magdelaine) sa sœur, est née en 1607 ; elle publia quelques vers agréables, & les énormes romans de Clélie, d'Artamène, de Cyrus, & autres, outre dix volumes d'entretiens. Elle remporta en 1671 le premier prix d'éloquence fondé par l'académie françoise ; elle a joui d'une pension du cardinal Mazarin, d'une autre du chancelier Boucherrat sur le sceau, & d'une troisieme de deux mille livres que Louis XIV. lui donna en 1683.

On nous a conservé son aventure dans un voyage qu'elle fit en Provence ; elle causoit avec son frere dans l'hôtellerie de son roman de Cyrus, & lui demandoit ce qu'il pensoit qu'on devoit faire du prince Mazart, un des héros du roman, dont le dénoüement l'embarassoit. Ils convinrent de le faire assassiner ; des gens qui étoient dans la chambre voisine ayant entendu la conversation, crurent que c'étoit la mort de quelque prince appelé Mazart, dont on complotoit la perte ; ils en avertirent la Justice du lieu ; M. & Mademoiselle de Scudery furent mis en prison, & eurent besoin de quelque tems pour prouver leur innocence : cette Dame mourut en 1701. (D. J.)

HAUS, (*Hist. nat.*) nom allemand d'un poisson cétacé dont on fait en Allemagne & en Russie la colle de poisson ou l'ichtyocolle. Voyez l'art. HUSO.

HAUSSE, f. f. (*Commerce.*) c'est le prix qu'on met au-dessus d'un autre dans les ventes publiques pour se faire adjudger la chose qui est criée par l'huissier-priseur. C'est ce qu'on appelle autrement *enchère*. Voyez ENCHÈRE. (G)

* HAUSSE, en terme de *Chauderonnier*, se dit d'un cercle de cuivre qui se met immédiatement sur le fond d'une chaudiere de teinturier ou de brasleur, & se rabat sur les premieres calendes dont elle est composée. Voyez les Planches du Chauderonnier.

HAUSSE, en *Imprimerie*, soit lettres, soit taille-douce. Les Imprimeurs appellent ainsi de petits morceaux de papier gris ou blanc qu'ils colent çà & là sur le grand tympan, pour rectifier les endroits où ils reconnoissent que l'impression vient plus foible qu'elle ne doit être par comparaison au reste de la feuille qu'ils impriment. Voyez CARTON.

HAUSSES, (*Fonderie en caractère.*) sont deux petites pieces qui s'ajoutent au moule à fondre les caractères d'Imprimerie. Elles se posent entre le jet & les longues pieces du moule, & servent à prolonger la longueur du blanc pour faire les lettres plus hautes en papier qu'elles ne seroient sans cela. Les caractères sont fixés à dix lignes & demie géométriques de hauteur ; mais il arrive que des Imprimeurs, sans avoir égard aux ordonnances, veulent leurs caractères plus hauts ou plus bas ; & c'est par le moyen de ces *hausse*s plus ou moins épaisses, qu'on fait servir un même moule à fondre ces caractères plus ou moins hauts. Voyez MOULE, JET, LONGUES-PIECES, Planches, & figures de Fonderie en Caractères.

HAUSSE, (*Lutherie.*) c'est un petit morceau de bois placé sous l'archet de la viole, du violon, &c.

* HAUSSES, chez les *Rubaniers*, se dit de petits morceaux de bois qui se placent ordinairement sur les potenceaux ; ces *hausse*s portent des broches de fer pour porter elles-mêmes de petits roquetins lorsqu'il en faut pour les ouvrages que l'on veut faire.

* HAUSSES, (*terme de manufacture en soie.*) il y en a de deux sortes ; la *hausse de carette*, & la *hausse de cassin*. Voyez CARETTE & CASSIN. La premiere se dit de petits coins qui servent à élever la carette à mesure que le rouleau de l'étoffe grossit, afin que les lisses soient toujours à fleur de la chaîne. La seconde se dit des traverses de bois qu'on met au brancard du cassin pour l'élever quand les semples sont trop longs. Voyez LISSES, SEMPLÉS & SOIE.

HAUSSE, adj. en termes de *Blason*, se dit du chevron & de la fasce, quand ils sont plus hauts que leur situation ordinaire. Voyez CHEVRON, FASCE, &c.

Rostaing en Forès, d'azur à une roue d'or & une face *haussée* de même.

HAUSSECOL, f. m. (*Art milit.*) c'est un diminutif ou un reste des armes défensives que les officiers de l'infanterie étoient autrefois obligés de porter lorsqu'ils étoient de service, ou que leur troupe étoit de garde. Le *haussécol* n'est plus qu'un morceau de cuivre que l'on porte au cou, qui est arrondi d'un côté, & qui a de l'autre une échancrure pour pouvoir embrasser la partie extérieure du cou. Le *haussécol* est doré pour les officiers de l'infanterie françoise, & il est argenté pour les officiers Suisses.

Les majors & les aides-majors des régimens ne portent point le *haussécol*. La raison en est vraisemblablement de ce que ces officiers étant obligés d'être à cheval pour faire manœuvrer leurs troupes dans les batailles, ils n'étoient point armés comme le reste des officiers de l'infanterie ; c'est pourquoi lorsque le *haussécol* a été conservé comme un reste des anciennes armes défensives, les majors & les aides-majors ne se sont point trouvés dans le cas de porter le reste ou le symbole de ces armes, qui n'étoient point à leur usage.

On appelle ordinairement *officiers à haussécol*, les officiers qui ont droit de le porter, comme les colonels, les capitaines, lieutenans, sous-lieutenans & enseignes, lorsqu'il y en a. On les distingue par là des bas officiers ou des sergens, caporaux, &c. qui ne sont pas brevetés du roi. (Q)

HAUSSEPIED, f. m. (*Fauconnerie.*) c'est le premier des oiseaux qui attaque le héron dans son vol.

HAUSSEPIED, (*Chasse.*) est aussi une espèce de piège ou de lac coulant, dont voici la description.

On prépare deux pieux de bois à crochets longs de quatre à cinq piés pointus par les bouts d'en-bas pour être enfoncés en terre ; deux bâtons gros comme le pouce qui soient droits & bien unis, & de longueur convenable pour servir de traverses aux deux pieux à crochet, un petit morceau de bois plat coché par le milieu, pour être attaché à un endroit d'une corde qu'on attache au-haut d'un baliveau qui fait agir le ressort, & qui sert de défense ; il faut de plus quatre ou cinq bâtons gros comme le pouce, longs de cinq à six piés, suivant que le juge à-propos celui qui tend, pour servir de marchette ; on les éguisera par les bouts d'en-bas ; ils doivent être égaux en longueur ; on prend les loups avec ce piège. *Voyez la nouvelle maison rustique, tome II. quatrième partie, livre II. chap. jx. page 709.*

HAUSSEMENT ou **ÉLEVATION**, f. m. (*Hydr.*) dans l'opération du nivellement on appelle *haussement*, la partie du terrain ou le niveau s'éleve en sortant d'une gorge ou d'un fonds. Ce *haussement* se marque dans une table particuliere d'un côté avec les baissemens du terrain de l'autre. *Voyez NIVELLER.* (K)

HAUSSER, verbe act. *rendre plus élevé* ; c'est en terme de Commerce, augmenter le prix d'une chose, en offrir plus qu'un autre, y mettre de la hausse. *Voyez HAUSSE.*

HAUSSER un vaisseau, (*Marine.*) en terme de mer, signifie approcher un vaisseau que l'on voit de loin ; enforte que l'on puisse mieux reconnoître sa fabrique, & quel il est. (R)

HAUSSER, en terme d'*Orfèvre en grosserie* ; c'est élargir une piece d'orfèverie, en lui donnant de la profondeur. *Hausser un plat, une assiette, &c.* c'est étendre la matiere du centre à sa circonférence pour faire les borges ou les marlies d'écale épaisseur que le fond. *Voyez BOUGES & MARLIES.*

HAUSSIERE, (*Marine.*) voyez **HANSIERE.**

HAUT, adj. (*Grammaire.*) terme relatif qui se dit d'un corps considéré selon sa troisième dimension ou son élévation au-dessus de l'horison ou rez-de-chauffée. *Voyez HAUTEUR.*

Le pic de Ténériffe passe pour la plus haute montagne du monde. La grande pyramide d'Egypte avoit sept cents soixante & dix toises trois quarts de hauteur. La tour de S. Paul, avant que le feu l'eût consumée en 1086, avoit cinq cens vingt piés de haut, sans y comprendre un globe de cuivre sur lequel étoit une croix qui portoit quinze piés & demi de haut. Les tours de Notre-Dame de Paris n'ont que deux cens douze piés de haut. *Voyez HAUTEUR.*

HAUT, signifie aussi élevé en pouvoir & en dignité. *Voyez TITRE & QUALITÉ.*

Dieu est souvent qualifié dans l'Écriture, le Très-haut.

On dit sur la terre haut & puissant seigneur.

On donne aux Etats-Généraux des Provinces-Unies, le titre de Hautes Puissances. *Voyez ETATS.*

On dit en Angleterre la chambre haute du Parlement. *Voyez PARLEMENT.*

HAUT, en *Musique*, signifie la même chose qu'*aigu* ; & ce terme est opposé à *bas* ou *grave*. C'est ainsi qu'on dira qu'il faut chanter plus haut ; qu'un tel instrument est monté trop haut. *Voyez AIGU, SON.*

Haut, se dit encore des parties de la Musique qui se subdivisent ; pour exprimer la plus élevée, la plus aiguë : *haute-contre, haute-taille.* *Voyez ces mots.*

HAUT, en termes de *Blason*, se dit de l'épée droite.

HAUT, (*Marine.*) mettre les mâts de hune hauts ; c'est les relever & mettre en place.

HAUT, (*Commerce.*) se dit en termes de banque, *Tome VIII,*

du change de l'argent, quand il est plus fort qu'on n'a coutume de le payer. *Voyez CHANGE.* (G)

HAUT est encore en usage dans le Commerce, pour signifier, soit la valeur extraordinaire des espèces, soit la cherté excessive des vivres. Jamais les monnoies en France n'ont été si hautes qu'en 1720. Le blé a été fort haut en 1741. (G)

HAUT ; on dit en *Fauconnerie*, voler haut & gras.

HAUT À HAUT, (*Vénerie.*) cri qui appelle les chiens & les fait venir à soi ou son camarade, & lui fait revoir de son cerf pendant un défaut.

HAUT & HAUTE, (*Géog.*) ce mot en Géographie s'emploie par opposition à celui de *bas*, pour rendre le *superior* des Latins opposé de même à *inferior*, afin de diviser un pays plus commodément ; il se dit le plus ordinairement du cours des rivieres, dont *haut* est toujours le plus près de sa source. C'est ainsi que la *haute-Saxe* se distingue de la *basse-Saxe*, selon le cours de l'Elbe ; souvent aussi il s'entend du voisinage des montagnes, comme la *haute-Hongrie*, parce qu'elle est entre le mont Crapack & le Danube ; le *haut-Languedoc*, parce qu'il est plus du côté des Pyrénées ; la *haute-Egypte* a quantité de montagnes, & la *basse-Egypte* n'en a point. Ce mot de *haut* ou *haute* sert donc à la division de plusieurs provinces, dans leurs articles particuliers ; outre cela, il est joint inséparablement à plusieurs autres noms, & devient ainsi le nom propre de plusieurs lieux. (D.J.)

HAUTAIN, adj. (*Gramm.*) est le superlatif de *haut* & d'*altier* ; ce mot ne se dit que de l'espece humaine. On peut dire en vers :

Un courfier plein de feu levant sa tête altiere.

J'aime mieux ces forêts altieres

Que ces jardins plantés par l'art.

mais on ne peut pas dire, forêt *hautaine*, tête *hautaine* d'un courfier. On a blâmé dans Malherbe, & il paroît que c'est à tort, ces vers à jamais célèbres :

*Et dans ces grands tombeaux où leurs ames hautaines
Font encore les vaines,
Ils sont mangés des vers.*

On a prétendu que l'auteur a supposé mal-à-propos les ames dans ces sépulcres : mais on pouvoit se souvenir qu'il y avoit deux sortes d'ames chez les poëtes anciens ; l'une étoit l'entendement, & l'autre l'ombre légère, le simulacre du corps. Cette dernière ressoit quelquefois dans les tombeaux, ou erroit autour d'eux. La théologie ancienne est toujours celle des Poëtes, parce que c'est celle de l'imagination. On a crû cette petite observation nécessaire.

Hautain est toujours pris en mauvaise part ; c'est l'orgueil qui s'annonce par un extérieur arrogant : c'est le plus sûr moyen de se faire haïr, & le défaut dont on doit le plus soigneusement corriger les enfans. On peut être *haut* dans l'occasion avec bienséance. Un prince peut & doit rejeter avec une hauteur héroïque des propositions humiliantes, mais non pas avec des airs *hautains*, un ton *hautain*, des paroles *hautaines*. Les hommes pardonnent quelquefois aux femmes d'être *hautaines*, parce qu'ils leur passent tout ; mais les autres femmes ne leur pardonnent pas.

L'ame *haute* est l'ame grande ; la *hautaine* est superbe. On peut avoir le cœur *haut*, avec beaucoup de modestie ; on n'a point l'humeur *hautaine* sans un peu d'insolence. L'insolent est à l'égard du *hautain* ce qu'est le *hautain* à l'impérieux ; ce sont des nuances qui se suivent ; & ces nuances sont ce qui détruit les synonymes.

On a fait cet article le plus court qu'on a pû, par les mêmes raisons qu'on peut voir au mot **HABILE** ; le lecteur sent combien il seroit aisé & ennuyeux de déclamer sur ces matieres.

HAUT-ALLEMAND, (*Grammaire.*) c'est le langage allemand le plus délicat & le plus poli, tel qu'on le parle en Misnie. *Voyez* LANGUE & TEUTONIQUE.

HAUT-APPAREIL, ou TAILLE HYPOGASTRIQUE, (*Chirurgie.*) est une opération par laquelle on tire la pierre hors de la vessie, au moyen d'une incision faite à son fond, à la partie inférieure du bas-ventre, au-dessus de la symphise des os pubis.

On est redevable de l'idée de cette opération à Pierre Franco, natif de Turiers en Provence, qui fixa son établissement à Orange, après avoir exercé la Chirurgie avec distinction en Suisse, où il étoit pensionné des villes de Berne & de Lausanne. L'impossibilité de tirer une pierre du volume d'un œuf de poule à un enfant de deux ans, après de vains efforts; les grandes douleurs du malade, les vives instances des parens, & un sentiment d'amour-propre, ne voulant pas, dit l'auteur, qu'il lui fût reproché de n'avoir sçu tirer la pierre; tous ces motifs le déterminèrent à faire une incision au-dessus de l'os pubis, sur la pierre même qu'il soulevoit avec les doigts d'une main, introduits dans l'anus, pendant qu'un aide l'assujettissoit par une compression à la partie inférieure du bas-ventre. La pierre fut tirée, & le malade guérit. Cette observation a été publiée dans la *Chirurgie* de l'auteur, Lyon, 1561.

Tous ceux qui ont écrit depuis sur l'opération de la taille en *haut-appareil*, l'ont blâmée sans réserve du conseil qu'il donne de ne pas suivre son exemple. Avec un peu de réflexion, on auroit trouvé dans cet avis & dans ses motifs le fondement du plus grand éloge. Ce trait est le triomphe de l'amour de l'humanité sur l'amour-propre, & la preuve d'un esprit mûr qui sçait juger des choses avec discernement; rien en effet n'auroit été plus pardonnable à l'auteur que de concevoir de son opération & du succès qu'elle a eu, l'opinion avantageuse qu'en ont pris ceux qui en ont parlé après lui; mais il n'y avoit aucun exemple d'une semblable opération; & l'auteur, en publiant celui-ci, loin d'en tirer aucun avantage personnel, se blâme de l'avoir entreprise par un principe de vanité; ce qui, suivant ses propres expressions, étoit à lui grande folie. Les accidens mirent l'enfant en danger, puisque Franco dit en termes formels que le patient fut guéri, nonobstant qu'il en fût bien malade. D'après ces considérations, comment sur un seul fait, l'auteur, judicieux comme il l'est, se feroit-il cru autorisé à établir une méthode particulière de taille au-dessus de l'os pubis? le cas allégué, unique dans son espece, ne pouvoit être regardé que comme une chose extraordinaire; & cela est d'autant plus vrai, qu'aucun des partisans de la taille du *haut-appareil* n'a observé les mêmes circonstances. Dans le fait, Franco n'a pas pratiqué la méthode connue actuellement sous le nom de *taille au haut appareil*. Les Lithotomistes m'entendront, lorsque je dirai qu'il a simplement fait la *taille hypogastrique* au petit appareil.

Roussel, medecin françois, publia en 1591, son *Traité sur l'opération césarienne*; il s'y déclare partisan de la taille au *haut-appareil*, qu'il n'a jamais pratiquée ni vû pratiquer. Aussi ne parle-t-il qu'incidemment de cette maniere de tailler. Son objet est de prouver qu'elle doit avoir des avantages sur les méthodes de Celse & de Marianes qui se pratiquent au périnée. Le parallele qu'il fait de ces deux opérations avec le *haut appareil*, lui promettent des succès pour la *taille hypogastrique*; il en conclut que l'opération césarienne est praticable, à plus forte raison, puisqu'il suit son idée elle ne peut pas être sujette aux mêmes inconvéniens que l'incision de la vessie. Je n'ai pas trouvé d'ailleurs dans Roussel aucun des

détails que des auteurs postérieurs disent donner d'après lui sur la théorie de cette opération & la méthode de la pratiquer.

C'est à M. Douglafs, chirurgien écossois, membre de la société royale de Londres, & lithotomiste de l'hôpital de Westminster, qu'on doit le renouvellement ou plutôt la théorie fondamentale & la pratique de cette opération. Il n'y a aucun exemple sur ce point de Chirurgie entre Franco, avant 1560, & M. Douglafs en 1719. M. Cheselden a depuis pratiqué la taille au *haut-appareil*, ainsi que MM. Paul, Macgill, & Thornhill. M. Pibrac, chevalier de l'ordre de S. Michel, membre de l'académie royale de Chirurgie, & chirurgien major de l'école royale militaire, a perfectionné cette opération, & l'a faite à Paris en 1726, avec le plus grand succès. En 1727, M. Morand tailla par cette méthode un officier invalide âgé de soixante-huit ans; & M. Berrier a fait deux fois cette opération à S. Germain-en-Laye.

La taille au *haut-appareil* est essentiellement fondée sur deux principes également vrais; 1°. qu'on peut ouvrir la vessie sans ouvrir le péritoine; 2°. que les blessures de la vessie ne sont pas nécessairement mortelles. *Voyez* le *Traité* de M. Morand sur le *haut-appareil*.

Pour pratiquer cette opération, le malade restera couché dans son lit; on injecte la vessie avec de l'eau tiède (*voyez* INJECTION), pour lui faire faire une éminence au-dessus de l'os pubis. Aussi-tôt on fait immédiatement au-dessus du pénis une incision longitudinale qui commence à un travers de doigt au-dessus de l'os pubis, & qui s'étend de quatre ou cinq travers de doigt du côté de l'ombilic. Cette premiere incision n'intéresse que la peau & la graisse, & découvre la ligne blanche.

Une seconde incision qui commencera supérieurement un peu au-dessous de la partie la plus éminente de la vessie, coupe la ligne blanche, & découvre la partie antérieure & supérieure de la vessie, dans laquelle l'opérateur plongera obliquement un bistouri droit, dont le dos doit être tourné du côté de l'ombilic, & le tranchant du côté de la symphise des os pubis. Cette ponction étant faite avec la main droite qui tient le bistouri dans la vessie, l'opérateur doit couler le doigt index gauche le long du dos du bistouri, entrer dans la vessie, & recourber ce doigt sous l'angle supérieur de la plaie de la vessie, pour la soutenir du côté de l'ombilic, pendant qu'avec le bistouri on allonge autant qu'il est nécessaire l'incision vers le cou, sous la voûte que font les os pubis.

L'opérateur retire le bistouri; & continuant de soutenir la partie supérieure de la vessie avec le doigt index de la main gauche, il introduit le pouce & l'index de la main droite, s'ils suffisent pour tirer la pierre, ou il la faisira avec des tenettes convenables pour en faire l'extraction.

Les partisans de cette opération répondent assez avantageusement à la plupart des objections qu'on leur fait. On dit 1°. qu'il est très-difficile d'injecter la vessie au point nécessaire, pour lui faire faire éminence au-dessus des os pubis, sans exciter des douleurs insoutenables, & que les malades par leurs cris & par l'action de toutes les forces qui servent à l'expulsion de l'urine, font sortir l'injection; 2°. que le peu de capacité naturelle ou accidentelle de la vessie, rendra cette injection absolument impraticable; 3°. que dans cette opération l'ouverture n'est pas placée aussi favorablement que dans les autres méthodes, pour procurer, quand la vessie est malade, l'écoulement de la suppuration; 4°. qu'il est extrêmement difficile de tirer les fragmens d'une pierre qui s'écrase; & que les injections ni l'urine ne pourront entraîner les graviers qui resteront dans le fond

de la vessie, où ils feront le germe de nouvelles pierres.

Ce dernier inconvénient m'a paru sans réponse solide. M. Douglafs trouve l'objection plausible; il se contente de dire qu'elle est détruite par l'expérience: il ne manque que la vérité à cette assertion.

Quels que soient les inconvéniens généraux de la taille au *haut-appareil*, il peut se rencontrer des circonstances avantageuses pour cette opération; 1°. si la vessie est naturellement grande, & qu'elle n'ait pas encore assez souffert pour jeter le malade dans ces fréquentes envies d'uriner qui accompagnent presque toujours les grosses pierres; l'injection est praticable, & la vessie faisant tumeur au-dessus du pubis, peut être ouverte sans peine & sans danger, parce qu'il n'y a point de vaisseaux à craindre en faisant l'incision, & parce que l'expansion du péritoine qui recouvre la vessie est soulevée du côté de l'ombilic. D'ailleurs on peut bien, avant l'opération, habituer la vessie à une dilatation suffisante, par des injections préparatoires graduées. On évitera la douleur d'une extension forcée, en injectant pour l'opération, après l'incision des tégumens & de la ligne blanche, suivant la méthode de M. Pibrac. Dans l'opération faite à Saint-Germain par M. Berrier, le 10 Décembre 1727, on s'aperçut, après l'incision des parties contenant, que la vessie ne contenoit pas assez de fluide; la sonde portée dans la vessie servit de guide par son extrémité; on ouvrit ce viscere, & l'opération réussit, la plaie ayant été cicatrisée au bout de trente jours. Dans une seconde opération pratiquée par le même chirurgien le 26 Septembre 1728, sur un sujet de treize à quatorze ans, l'injection fut faite après l'incision, avec tout le fruit qu'on en attendoit; on tira une pierre murale de la grosseur d'un petit œuf de poule; la plaie fut cicatrisée le dix-huitième jour, & la cure ne fut traversée par aucun accident. On peut conclure de tout ceci, que lorsque la vessie est dilatée, qu'elle n'a aucune maladie particulière à sa substance, & que la pierre a assez de consistance pour ne pas se mettre en morceaux; le *haut appareil* est une excellente méthode qu'il ne faut pas rejeter de la pratique par les raisons suivantes. 1°. L'urethre & le cou de la vessie restent dans leur entier & ne souffrent en aucune manière; 2°. Les prostates ne sont ni attaquées ni meurtries, en quelque manière que ce soit; ce qui peut être la source des fistules qui suivent quelquefois les opérations faites au périnée; 3°. la plaie de la vessie peut être promptement refermée, de même qu'une plaie simple, sur-tout si l'on fait en sorte qu'elle ne soit plus mouillée après l'opération ni par l'eau qu'on avoit injectée, ni par l'urine; ce qui est très-facile en tenant une algale dans la vessie par l'uretre: alors il ne restera que la plaie des tégumens qui sera bientôt guérie. (Y)

HAUT-BERG, voyez HAUBERT.

HAUT-BERGEON, voyez AUBERGEON.

HAUT-BORD, voyez VAISSEAU DE HAUT-BORD.

* HAUTBOIS (*anciens*), instrument à vent (*Lutherie*). Nous distinguerons le *hautbois* en ancien & en moderne.

Il y a deux sortes de *hautbois* anciens: les uns qu'on appelloit *hautbois de Poitou*; les autres simplement *hautbois*; ils étoient à anches. On voit au-dessus les huit premiers trous disposés comme on les bouche, pour avoir l'étendue des sons. Les trous neuf & dix servent seulement à donner de l'air aux sons, & à accourcir le dessus, dont la patte va en s'élargissant depuis le neuvième trou qui est double, jusqu'au dixième qui l'est aussi, & de-là jusqu'à l'extrémité de l'instrument. C'est en bouchant ces derniers trous qu'on fait descendre l'instrument; la taille

de ces *hautbois* est d'une quinte plus basse que le dessus, sonnée à vuide; mais elle n'a que sept trous qui se bouchent. De ces sept trous le septième est caché sous la boîte; cette boîte est criblée; ces petites ouvertures donnent issue au vent, ornent l'instrument, & cachent le ressort d'une clef qui sert à boucher le trou correspondant à cette boîte; la boîte est arrêtée par deux petites branches; le corps de la taille est applati dans toute cette capacité; l'anche de la taille ne diffère point de l'anche du dessus; elle se ente sur un cuivret qu'on couvre d'un morceau de bois que les Luthiers appellent *pirouette*, qui s'emboîte dans le haut de l'instrument; le huitième trou ne sert qu'à donner jour des deux côtés. Mais tous les trous sont faits en biais, en sorte qu'ils répondent au-dedans de cet instrument en un autre endroit qu'au dehors; ou pour parler plus juste, le trou & l'endroit auquel il répond, ne sont pas dans un même plan perpendiculaire à la longueur de l'instrument; ils biaisent vers l'anche, c'est-à-dire en montant. Il arrive ainsi que les trous extérieurs étant proches, & les intérieurs éloignés, on peut facilement boucher & faire les intervalles; la distance des trous n'est pas la même; le quatrième est aussi éloigné du troisième, que le troisième du premier, ou que le quatrième du sixième, & le septième est presque aussi éloigné du sixième, que le quatrième du second; cependant la différence des sons rendus est la même. Le dessus de *hautbois* a deux piés de long depuis l'endroit où l'anche s'adapte au corps, jusqu'à son extrémité, & neuf pouces un tiers depuis le neuvième trou, jusqu'à la même extrémité. Il y a trois pouces & un tiers depuis le commencement du corps jusqu'au premier trou, qui est éloigné du second de treize lignes; les autres gardent à-peu-près le même intervalle. Il n'y a que le huitième qui soit éloigné du cinquième de vingt-deux lignes. La taille a deux piés quatre pouces & demi de long, y compris la *pirouette* qui est à deux pouces & cinq lignes. De l'extrémité de la *pirouette* au premier trou, il y a cinq pouces & sept lignes; du huitième trou jusqu'à la *pirouette*, il y a un pié & trois quarts. Le premier trou est éloigné du second, le second du troisième, le quatrième du cinquième, & le cinquième du sixième, d'un pouce & un tiers; la distance du troisième au quatrième est double de celle-ci; celle du sixième au septième, & du septième au huitième, est de trois pouces & deux tiers. Quant à la basse, elle est si longue, qu'au lieu d'anche, elle a un canal recourbé au bout duquel est adapté une anche. Cette basse a cinq piés depuis l'endroit où le canal tient au corps jusqu'au bout de l'instrument; onze trous, dont les huit, neuf, dix & onze, sont cachés sous leurs boîtes; en sorte qu'il y a dans cette capacité trois clefs, sans compter la poche qui a aussi sa clef, qui bouche l'onzième trou. Quant à l'étendue de ces parties, le dessus, par exemple, fait la quinzième. Après avoir tiré de l'instrument autant de tons naturels qu'il y a de trous, en forçant le vent, on en obtient d'autres plus aigus. Il est inutile de s'étendre sur les *hautbois* de Poitou; ce sont les mêmes instrumens que nous venons de décrire, si on veut négliger quelque légère différence de facture. Voyez dans nos *Planches de Lutherie*, le dessus, la taille, & la basse de *hautbois*.

HAUTBOIS, instrument de musique à vent & à anche, représenté *Planche de Lutherie*, parmi les instrumens à vent, est composé de quatre parties; la première & la plus étroite *AB*, reçoit l'anche. Cette partie s'assemble avec la suivante par le moyen de la noix *B*, & est percée de trois trous 1, 2, 3; la seconde *BC*, qui entre dans la noix de la troisième, est percée de cinq trous 4, 5, 6, 7, 8, & garnie de deux clés; la troisième *CD*, plus grosse que les autres, se termine par un pavillon ou entonnoir semblable à

celui de la trompette ou du cors. Cette piece est percée de deux trous *g*, placés vis-à-vis l'un de l'autre; ces trous ne ferment jamais; leur distance à l'extrémité *A*, détermine le ton de l'instrument.

Le *hautbois* est percé dans toute sa longueur comme les flûtes, avec cette différence, que leur trou s'élargit de plus en plus du côté de la patte *D*. Des deux clés qui ferment le septième & huitième trou, il n'y a que la petite qui soit tenue appliquée sur le septième trou par son ressort, comme la clé de la flûte traversière; l'autre clé qui est la grande, est toujours ouverte, & elle ne ferme comme celles du basson, que lorsque l'on appuie le doigt sur sa bascule. Voyez CLÉS DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE. A l'extrémité *A*, on ajuste une anche *GH*, qui est composée de deux lames de roseau ou cannes aplaties par le côté *G*, & arrondies par le côté *H*, sur une cheville de fer, sur laquelle on en fait la ligature *hh*, plus haut; vers la partie *G*, on met un autre lien *g*, qui fixe les deux lames en cet endroit, & ne les laisse vibrer que depuis *g* jusqu'en *G*. Cette longueur *g* *G*, détermine le ton de l'anche. Voyez ANCHES DES ORGUES. On fait entrer les ligatures de l'anche dans le trou du *hautbois* par le côté *A*, en sorte que le plat de l'anche soit tourné du même côté que les trous 1, 2, 3, &c. sur lesquels on pose les doigts. Le *hautbois* en cet état est comme il doit être pour en jouer.

Pour jouer de cet instrument, il faut le tenir à-peu-près comme la flûte à bec, seulement plus élevé; par conséquent on aura la tête droite & les mains hautes, la gauche en haut; c'est-à-dire vers l'anche, & la droite vers le bas ou vers la patte *D*; on posera ensuite les doigts sur les trous en cette sorte; savoir le doigt indicateur de la main gauche sur le premier trou, le doigt *medius* sur le second, & l'annulaire ou quatrième de la même main, sur le troisième trou; ensuite on posera le doigt indicateur de la main droite sur le quatrième trou, le doigt du milieu sur le cinquième, & le doigt annulaire de cette main sur le sixième; l'auriculaire ou petit doigt de la main droite sert à toucher les clés quand il est nécessaire.

On placera ensuite l'anche entre les lèvres justement au milieu; on ne l'enfoncera dans la bouche que de l'épaisseur de deux ou trois lignes; en sorte qu'il y ait environ une ligne & demie de distance depuis les lèvres jusqu'à la ligature *g* de l'anche; on la placera de manière que l'on puisse la ferrer plus ou moins selon le besoin, & on observera de ne la point toucher avec les dents.

Tous les tons naturels se font, comme il est démontré dans la tablature de la flûte traversière, à l'exception de l'*ut* en-haut & en-bas qui se font différemment. Celui d'en-bas (*note onzième*) se fait en bouchant le deuxième trou, & laissant tous les autres débouchés. La cadence se fait comme sur la flûte traversière, excepté que l'on doit trembler sur le troisième trou. Celui d'en-haut (*note 23*) se fait en débouchant tous les trous, ou bien en débouchant seulement les trois premiers, & en bouchant les 4, 5 & 6; il y a de plus un *ut* tout-en-bas, lequel n'est point démontré dans la tablature, par lequel passe l'étendue de la flûte traversière; il se fait en bouchant tous les trous, & appuyant le doigt sur la bascule de la grande clé, ce qui fait appliquer la soupape sur le huitième trou qui se trouve par ce moyen fermé, on le tremble sur cette même clé. On doit observer que l'on ne monte guère plus haut que le *ré* (*note 25*), en sorte que le *hautbois* a deux octaves & un ton d'étendue, & qu'il sonne l'unisson des deux octaves de taille & de dessus des clavecins.

Tous les dièses & bémols se font aussi conformément à la tablature de la flûte traversière, excepté ceux qui suivent le *sol b* en-bas (*note 53*) qui se

forme en débouchant le cinquième trou tout-à-fait, & la moitié du quatrième, & en bouchant tous les autres, excepté celui de la grande clé; il se tremble sur le troisième trou: le *fa* * (*note cinquième*) se fait quelquefois de même, & se tremble sur la moitié du quatrième trou; mais plus ordinairement on le fait sur le *hautbois* comme sur la flûte traversière: le *sol* bémol en-haut (*note quarante-unième*) se forme en débouchant tous les trous, excepté le quatrième, & celui de la grande clé; il se tremble aussi sur le troisième trou: le *fa* * (*note dix-septième*) se fait de la même manière, & se tremble sur le cinquième trou; il se fait aussi comme sur la flûte traversière.

Le *sol* * ou la bémol se forme de haut & en-bas, en débouchant la moitié du troisième trou, en bouchant le premier & le second tout-à-fait, & en débouchant aussi tous les autres; le *sol* * se tremble sur la moitié du troisième trou, & le bémol sur le deuxième trou plein.

Le *la* * ou *si* bémol se fait en-haut & en-bas, en bouchant le premier & le troisième trou, & en laissant tous les autres débouchés; l'*ut* * ou *ré* bémol (*notes douzième & quarante-sixième*) se forme en débouchant le premier trou, & en bouchant tous les autres, même celui de la grande clé; l'*ut* * se tremble sur la clé avec le petit doigt; le *ré* bémol se tremble sur le sixième trou, tous les trous bouchés, ou comme sur la flûte traversière. Ce demi-ton se fait au *si* à l'octave en-haut, en forçant le vent & ferrant l'anche avec les lèvres.

On doit observer en jouant de cet instrument, de fortifier le vent à mesure que l'on monte, & de ferrer en même tems les lèvres.

A l'égard des coups de langue, flattemens, battemens, &c. ils se font comme sur la flûte traversière. Voyez l'article FLÛTE TRAVERSIÈRE.

Quant à l'explication de la formation du son dans le *hautbois*, & autres instrumens à hanche, voyez l'article TROMPETTE, jeu d'orgue.

HAUT-GOÛT, (*Cuisine.*) c'est cette pointe que le cuisinier fait donner aux mets par le moyen des épices, fines herbes, jus de verjus, de citron, &c. Une chose qui mérite d'être remarquée, c'est que les habitans des pays chauds aiment beaucoup plus les alimens de *haut-goût*, que ceux des climats tempérés. C'est ainsi qu'en Amérique les femmes elles-mêmes mangent dans leurs ragoûts force piment, poivre, gingembre, &c. toutes choses dont une bouche françoise ne s'accommoderoit point-du-tout.

HAUT-JUSTICIER, *f. m.* (*Jurisprud.*) c'est le seigneur qui a droit de haute-justice; il est le véritable seigneur du lieu, & le seul qui puisse régulièrement s'en dire seigneur purement & simplement; celui qui n'en a que la directe, ne peut se dire que seigneur de tel fief. Le *haut-justicier* jouit des droits honorifiques après le patron; il a droit de chasser en personne dans toute l'étendue de sa justice; enfin il a tous les autres droits qui dépendent de la haute-justice, telle que les deshérences, bâtardises, confiscation. Voyez ci-après JUSTICE. (*A*)

HAUT-PALATINAT, (*Géog.*) voyez PALATINAT.

HAUT-PENDU, (*Marine.*) les matelots appellent ainsi un petit nuage, qui occasionne un gros vent. (*G*)

HAUT-RHIN, (*le cercle du*) *Géog.* voyez RHIN.

HAUTE-CONTRE, (*Musique.*) *altus* ou *contra*; celle des parties de la Musique qui appartient aux voix d'hommes les plus aiguës ou les plus hautes, par opposition à la *basse-contre*, qui est pour les plus graves ou les plus basses. Voyez PARTIES.

Dans les opera italiens, cette partie qu'ils appellent *contr-alto*, est souvent chantée par des femmes;

au lieu que les dessus les plus aigus sont plus communément chantés par des hommes destinés dès leur enfance à cet usage. (g)

HAUTE-CONTRE de violon, (*Musique.*) c'est la même chose que la quinte de violon. Voyez QUINTE DE VIOLON.

HAUTE-CONTRE de flûte à bec, (*Musique.*) instrument à vent, dont la forme & la tablature est en tout semblable à celle de la flûte à bec appelée *taille de rite*, à l'article *flûte à bec*. Cet instrument qui a une quatorzième d'étendue sonne la quinte au-dessus de la taille de flûte, & l'unisson de l'octave des dessus & des par-dessus du clavecin. Voyez la table du rapport de l'étendue des instrumens.

* HAUTESSE, f. f. (*Hist. mod.*) titre d'honneur qu'on donne au grand-seigneur. Nos rois l'ont reçu; mais il n'a guère été d'usage que sous la seconde race.

HAUTE-FUTAYE, voyez FORÊT & FUTAYE.

HAUTE-JUSTICE, (*Jurisprudence.*) voyez ci-après JUSTICE.

HAUTE-LISSE & BASSE-LISSE, voyez l'article TAPISSERIE.

* HAUTE-LISSIER, f. m. (*Manuf.*) ouvrier qui travaille à la tapisserie appelée *de haute-lisse*; on donne le même nom au marchand qui la vend.

HAUTE-MARÉE, ou HAUTE-MER, (*Marine.*) c'est le plus grand accroissement de la marée, & le tems où elle monte le plus haut. La pleine mer ou la haute-mer arrive deux fois le jour, de douze heures en douze heures; mais les jours de la nouvelle & de la pleine lune elle monte plus haut que les autres jours; & les jours des solstices & des équinoxes, elle monte encore davantage. (Q)

HAUTE-PAYE, (*Art militaire.*) solde plus forte que l'ordinaire. Voyez PAYE.

HAUTES-PUISSANCES, (*Hist. mod.*) titre donné par toutes les cours de l'Europe aux Etats-Généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas. On les appelle en s'adressant à eux, *Hauts & Puissans Seigneurs*; & en parlant d'eux, on dit *leurs Hautes-Puissances*.

HAUTE-RIVE, *Alta-Ripa*, (*Géog.*) petite ville de France dans le haut-Languedoc, sur l'Ariège, à quatre lieues S. de Toulouse. Long. 19. 10. lat. 43. 25. (D. J.)

HAUTE-SOMME, f. f. (*Marine.*) c'est la dépense que l'on fait pour la réussite & l'avantage de l'entreprise projetée, & dans laquelle tous les intéressés entrent. Ordinairement le maître en fournit un tiers, & les Marchands le surplus; mais on ne comprend pas dans cet article la dépense faite tant pour le corps du navire, la solde des équipages, que pour les vivres nécessaires. (Z)

HAUTE-TAILLE, *tenor*, (*Musique.*) est cette partie de la Musique qu'on appelle simplement *taille*. On peut concevoir la partie de la taille comme subdivisée en deux autres; savoir la basse-taille ou le concordant, & la haute-taille. Voyez PARTIES. (S)

HAUTES-VOILES, (*Marine.*) ce sont les huiers & les perroquets.

HAUTEUR, f. f. (*Géom.*) se dit en général de l'élevation d'un corps au-dessus de la surface de la terre, ou au-dessus d'un plan quelconque.

C'est dans ce sens qu'on dit qu'un oiseau vole à une grande hauteur, que les nuées sont à une grande hauteur.

HAUTEUR, se dit aussi de la dimension d'un corps estimée dans un sens perpendiculaire à la surface de la terre. C'est dans ce sens, qu'on dit qu'un mur a beaucoup de hauteur.

HAUTEUR, en *Astronomie*, est la même chose qu'élevation. Ainsi on dit la hauteur du pôle, la hauteur de l'équateur. Voyez ÉLÉVATION.

Prendre hauteur, terme dont se servent les Marins,

& qui signifie mesurer la hauteur du Soleil sur l'horizon; c'est principalement à midi que l'on prend hauteur en mer. Les Marins se servent pour cela de différens instrumens; l'arbalestrille, le quartier anglois, l'octant, &c. Voyez ARBALESTRILLE, QUARTIER ANGLAIS, OCTANT. Voyez aussi le *Traité de Navigation de M. Bouguer.* (E)

Hauteur d'une figure, en *Géométrie*, est la distance de son sommet à sa base, ou la longueur d'une perpendiculaire abaissée du sommet sur la base. Voyez FIGURE, BASE & SOMMET.

Ainsi KL (*Planche I. Géom. fig. 19.*) étant prise pour la base d'un triangle rectangle KLM , la perpendiculaire KM sera la hauteur de ce triangle.

Des triangles qui ont des bases & des hauteurs égales, sont égaux en surface; & les parallélogrammes sont doubles des triangles de même base & de même hauteur. Voyez TRIANGLE, PARALLÉLOGRAMME, &c.

Hauteur, en *Optique*, se dit ordinairement de l'angle compris entre une ligne tirée par le centre de l'œil parallèlement à l'horizon, & un rayon visuel qui vient de l'objet à l'œil.

Si par les deux extrémités ST , d'un objet, (*Pl. d'Opt. fig. 13.*) on tire deux parallèles TV , & SQ , l'angle TVS , intercepté entre un rayon qui passe par le sommet S , & qui en termine l'ombre en V , est appelé par quelques auteurs la hauteur du lumineux.

Il y a trois moyens de mesurer les hauteurs; on peut le faire géométriquement, trigonométriquement, & par l'optique. Le premier moyen est un peu indirect, & demande peu d'appât; le second se fait avec le secours d'instrumens destinés à cet usage, & le troisième par les ombres.

Les instrumens dont on fait principalement usage pour mesurer les hauteurs, sont le quart de cercle, le graphometre, &c. Voyez en les descriptions ou les applications à leurs articles respectifs, QUART DE CERCLE, GRAPHOMETRE, &c.

Prendre des hauteurs accessibles. Pour mesurer géométriquement une hauteur accessible, supposons qu'il s'agisse de trouver la hauteur AB , (*Pl. Géom. fig. 88.*) plantez un piquet DE perpendiculairement à la surface de la terre, assez long pour monter à la hauteur de l'œil; étendez-vous ensuite par terre, les pieds contre le piquet; si les points E, B , se trouvent dans la même ligne droite avec l'œil C ; la longueur CA est égale à la hauteur AB ; si quelque autre point plus bas, comme F , se trouve dans la même ligne que le point E , & l'œil, approchez le piquet de l'objet: au contraire, si la ligne menée de l'œil par le point E , rencontre quelque point au-dessus de la hauteur cherchée, il faut éloigner le piquet jusqu'à ce que la ligne CE rase le vrai point que l'on demande. Alors mesurant la distance de l'œil C au pied de l'objet A , on a la véritable hauteur cherchée, puisque $CA = AB$.

Ou bien opérez de la manière suivante. A la distance de trente ou quarante pieds, ou même plus, plantez un piquet DE (*fig. 89.*) & à la distance de ce piquet au point C , plantez-en un autre plus court, de manière que l'œil étant en F , les points E, B , puissent être dans la même ligne droite avec F ; mesurez la distance entre les deux piquets GF , & la distance entre le plus court piquet & l'objet HF , de même que la différence des hauteurs des piquets GE ; aux lignes GF, GE, HF ; cherchez une quatrième proportionnelle BH , ajoutez-y la hauteur du plus court piquet FC , la somme est la hauteur cherchée AB .

Mesurer une hauteur accessible trigonométriquement. Supposons qu'il s'agisse de trouver la hauteur AB , (*Pl. Trigon. fig. 23.*) choisissez une station en

E , & avec un quart de cercle, un graphometre, ou un autre instrument gradué & disposé d'une manière convenable, déterminez la quantité de l'angle de hauteur ADC . Voyez ANGLE.

Mesurer la plus petite distance du point de station à l'objet, savoir DC , qui est par conséquent perpendiculaire à AC . Voyez DISTANCE.

Maintenant C étant un angle droit, il est aisé de trouver la ligne AC , puisque dans le triangle ACD , nous avons les deux angles CD , & un côté CD opposé à l'un de ces angles; pour trouver le côté opposé à l'autre angle, l'on fera cette proportion: le sinus de l'angle A est au côté donné DC , opposé à cet angle, comme le sinus de l'autre angle D est au côté cherché CA . Voyez TRIANGLE.

A ce côté ainsi déterminé, ajoutez BC , la somme est la hauteur perpendiculaire demandée.

L'opération se fait plus commodément par les logarithmes. Voyez LOGARITHME.

Si l'on commet quelqu'erreur, en prenant la quantité de l'angle A , (fig. 24.) la véritable hauteur BD sera à la fautive BC , comme la tangente de l'angle véritable DAB , est à la tangente de l'angle erroné CAB .

Ainsi les erreurs de cette nature seront plus considérables dans une grande hauteur que dans une moindre.

Il suit aussi que l'erreur est plus grande, quand l'angle est plus petit que lorsqu'il est plus grand. Pour éviter ces inconvénients, il faut choisir une station à une distance moyenne, de manière que l'angle de hauteur DEB , soit à-peu-près la moitié d'un angle droit.

Pour mesurer une hauteur accessible avec le secours de l'optique, & par l'ombre du corps. Voyez OMBRE.

Mesurer une hauteur accessible par le carré géométrique. Supposons que l'on demande de trouver la hauteur AB , (Pl. géom. fig. 90.) choisissant une station à volonté en D , & mesurant sa distance à l'objet DB , faites tourner le carré çà & là, jusqu'à ce que vous apperceviez par les pinules le haut de la tour A ; alors si le fil coupe l'ombre droite, dites: la partie de l'ombre droite coupée est au côté du carré, comme la distance de la station DB , est à la partie de la hauteur AE . Si le fil coupe l'ombre versée, dites: le côté du carré est à la partie de l'ombre versée coupée, comme la distance de la station DB , est à la partie de la hauteur AE .

Ainsi ayant trouvé AE , dans l'un & l'autre cas, par la règle de trois, si l'on y ajoute la partie de la hauteur BE , cette somme est la hauteur que l'on demande.

Mesurer géométriquement une hauteur inaccessible. Supposons qu' AB , (fig. 89.) soit une hauteur inaccessible, telle qu'on ne puisse pas appliquer une mesure jusqu'à son pié; trouvez la distance CA , ou FH , ainsi qu'on l'a enseigné à l'article DISTANCE, & procédez dans tout le reste, comme l'on a fait par rapport aux distances accessibles.

Mesurer trigonométriquement une hauteur inaccessible. Choisissez deux stations G, E , (Pl. trigon. fig. 25.) qui soient dans la même ligne droite que la hauteur AB , cherchée; & à une distance DF , l'une de l'autre, telle que l'angle FAD ne soit point trop petit, ni l'autre station G trop près de l'objet AB , prenez avec un instrument convenable la quantité des angles $ADC, AFC, \& CFB$. Voyez ANGLE; mesurez aussi l'intervalle FD .

Alors dans le triangle AFD , on a l'angle D donné par l'observation, & l'angle AFD , en soustrayant l'angle observé AFC , de la somme de deux angles droits; & par conséquent le troisième angle

DAF , en soustrayant les deux autres de la valeur de deux angles droits: on a aussi le côté FD , d'où l'on détermine le côté AF , par la règle exposée ci-dessus, lorsqu'il étoit question du problème des hauteurs accessibles. De plus, dans le triangle ACF , ayant un angle droit C , un angle F observé, & un côté AF , on trouvera par la même règle le côté AC , & l'autre côté CF . Enfin, dans le triangle FCB , ayant un angle droit C , l'angle observé CFB , & un côté CF ; la même règle fera découvrir l'autre côté CB .

C'est pourquoi ajoutant AC , & CB , la somme est la hauteur cherchée AB .

Trouver une hauteur inaccessible par le moyen de l'ombre ou du carré géométrique. Choisissez deux stations en DH , (Pl. géom. fig. 90.) & trouvez la distance DH ou CG , observez quelle partie de l'ombre droite ou versée est coupée par le fil.

Si les ombres droites sont coupées dans les deux stations, dites: la différence des ombres droites dans les deux stations est au côté du carré, comme la distance des stations GC est à la hauteur EA . Si le fil coupe l'ombre versée aux deux stations, dites: la différence des ombres versées marquées aux deux stations est à la plus petite ombre versée, comme la distance des stations CG est à l'intervalle GE ; cela étant connu, on trouve aussi la hauteur EB , par le moyen de l'ombre versée en G , comme dans le problème pour les hauteurs accessibles. Enfin, si le fil dans la première station G , coupe les ombres droites, & que dans la dernière, il coupe les ombres versées, dites: comme la différence du produit de l'ombre droite par l'ombre versée soustraite du carré du côté du carré géométrique, est au produit du côté de ce carré par l'ombre versée; ainsi la distance des stations GC , est à la hauteur cherchée AE .

Etant donnée la plus grande distance à laquelle un objet peut être vu, trouver sa hauteur. Supposons la distance DB , (Pl. géograp. fig. 9.) réduisez-la en degrés; par ce moyen vous aurez la quantité de l'angle C : de la sécante de cet angle ôtez le sinus total BC , le reste sera AB en parties, dont BC , en contient 10000000. dites ensuite: 10000000. est à la valeur d' AB , en mêmes parties, comme le demi-diamètre de la terre BC 19695539. est à la valeur de la hauteur AB , en piés de Paris.

Supposons, par exemple, que l'on demande la hauteur d'une tour AB , dont le sommet est visible à la distance de cinq milles; alors DCB , sera de $20'$. Si l'on soustrait le sinus total 10000000. de la sécante 10000168. de cet angle, le reste AB est 168. que l'on trouvera de 331. piés de Paris.

La hauteur de l'œil dans la perspective, est une ligne droite qui tombe de l'œil perpendiculairement au plan géométral.

La hauteur d'une étoile ou d'un autre point, est proprement un arc d'un cercle vertical, intercepté entre ce point & l'horizon. Voyez VERTICAL. De là vient:

Hauteur méridienne; le méridien étant au cercle vertical, une hauteur méridienne, c'est-à-dire la hauteur d'un point dans le méridien, est un arc du méridien intercepté entre ce point & l'horizon. Voyez MÉRIDIEN.

Pour observer la hauteur méridienne du Soleil; d'une étoile, ou de tout autre phénomène, par le moyen du quart de cercle. Voyez MÉRIDIEN.

Pour observer une hauteur méridienne avec un gnomon. Voyez GNOMON.

Vous pourrez aussi trouver la hauteur du Soleil sans le secours du quart de cercle ou de tout autre instrument semblable, en élevant perpendiculairement au point C , par exemple un stile ou un fil d'archal (Pl. astron. fig. 62.) & en décrivant du centre C l'arc AF , quatrième partie d'une circonférence, faites

faites *CE* égale à la hauteur du style, & par *E* tirez *ED*, parallèle à *CA*, que vous ferez égale à la longueur de l'ombre; si vous mettez ensuite une règle de *C* en *D*, elle coupera le quart de cercle en *B*; & *BA* est l'arc de la hauteur du Soleil.

HAUTEUR des eaux, (*Hydraul.*) voyez ÉLÉVATION. (K)

HAUTEUR, (*Gramm. Morale.*) Si *hautain* est toujours pris en mal, *hauteur* est tantôt une bonne, tantôt une mauvaise qualité, selon la place qu'on tient, l'occasion où l'on se trouve, & ceux avec qui l'on traite. Le plus bel exemple d'une hauteur noble & bien placée est celui de Popilius qui trace un cercle autour d'un puissant roi de Syrie, & lui dit: vous ne sortirez pas de ce cercle sans satisfaire à la république, ou sans attirer sa vengeance. Un particulier qui en useroit ainsi feroit un impudent; Popilius qui représentoit Rome, mettoit toute la grandeur de Rome dans son procédé, & pouvoit être un homme modeste.

Il y a des hauteurs généreuses; & le lecteur dira que ce sont les plus estimables. Le duc d'Orléans régent du royaume, pressé par M. Sum, envoyé de Pologne, de ne point recevoir le roi Stanislas, lui répondit: dites à votre maître que la France a toujours été l'asyle des rois.

La hauteur avec laquelle Louis XIV. traita quelquefois ses ennemis, est d'un autre genre, & moins sublime. On ne peut s'empêcher de remarquer ici, que le pere Bouhours dit du ministre d'Etat Pomponne; il avoit une hauteur, une fermeté d'ame, que rien ne faisoit ployer. Louis XIV. dans un mémoire de sa main, (qu'on trouve dans le siecle de Louis XIV.) dit de ce même ministre, qu'il n'avoit ni fermeté ni dignité. On a souvent employé au pluriel le mot hauteur dans le style relevé; les hauteurs de l'esprit humain; & on dit dans le style simple, il a eu des hauteurs, il s'est fait des ennemis par ses hauteurs.

Ceux qui ont approfondi le cœur humain en diront davantage sur ce petit article.

HAUTEUR, terme d'Architecture. On dit qu'un bâtiment est arrivé à hauteur, lorsque les dernières assises sont posées pour recevoir la charpente. On dit aussi hauteur d'appui, pour signifier trois piés de haut: & hauteur de marche, six pouces, parce que l'usage a déterminé ces hauteurs.

HAUTEUR, se dit dans l'Art militaire, du nombre de rangs sur lesquels une troupe est formée, ou ce qui est la même chose, du nombre d'hommes dont les files sont composées. Voyez FILE.

Ainsi, dire qu'une troupe est formée à deux ou trois de hauteur, &c. c'est dire qu'elle a deux ou trois rangs, ou deux ou trois hommes, &c. dans chaque file. Voyez ÉVOLUTIONS.

Hauteur, se dit aussi dans la marche des troupes de la ligne qui termine la tête du côté de l'ennemi. Lorsque l'armée est en marche pour combattre, toutes les colonnes doivent marcher à la même hauteur, c'est-à-dire que la tête de chaque colonne doit être également avancée vers l'ennemi. Voyez MARCHÉ. (Q)

HAUTEURS, en termes de guerre, signifient les éminences qui se trouvent autour d'une place fortifiée, & où les ennemis ont coutume de prendre poste. Dans ce sens, on dit que l'ennemi s'est emparé des hauteurs, qu'il paroît sur les hauteurs, &c. Chambers.

HAUTEUR, (*Géog.*) ce mot qui signifie élévation, a plusieurs usages dans la Géographie.

On dit qu'un château est sur la hauteur, sur une hauteur, lorsqu'il est élevé sur une colline, & commande une ville ou un bourg, qui est au pié, ou sur le penchant.

On dit en termes de navigation: quand nous fûmes à la hauteur d'un tel port, pour dire vis-à-vis.

On dit en termes de Géographie astronomique, la hauteur ou l'élévation du pole, pour désigner la latitude; car quoique la hauteur du pole & la latitude soient des espaces du ciel dans des parties différentes, ces espaces sont pourtant tellement égaux, que la détermination de l'un ou de l'autre produit le même effet & la même connoissance, parce que la hauteur du pole est l'arc du méridien compris entre le pole & l'horizon; & la latitude du lieu est l'arc de ce même méridien, compris entre le zénith du lieu & l'équateur. Or à mesure que le pole dont on examine la hauteur s'éleve de l'horison, autant l'équateur s'éloigne du zénith du lieu, puisqu'il y a toujours 90 degrés de l'un à l'autre. Ainsi l'observatoire de Paris où la hauteur du pole est de 48°. 50'. 10". a son zénith à pareille distance de l'équateur. On dit prendre hauteur, pour dire mesurer la distance d'un astre à l'horison.

La hauteur de l'équateur est l'arc du méridien compris entre l'horison & l'équateur; elle est toujours égale au complément de la hauteur du pole, c'est-à-dire à ce qui manque à la hauteur du pole, pour être de 90 degrés; la raison en est facile, par le principe que nous avons établi, que du pole à l'équateur, la distance est invariablement de 90 degrés; si le pole s'éleve, l'équateur s'abaisse: si le pole s'abaisse, l'équateur s'éleve à son tour. Plus le pole est élevé, plus sa distance au zénith est diminuée, & de même l'horison s'est abaissé, & sa distance à l'horison est plus petite dans la même proportion.

La hauteur de l'équateur se peut connoître de jour, par le moyen de la hauteur du Soleil; on la trouve facilement avec un quart de cercle bien divisé, ou avec quelqu'autre instrument astronomique, ainsi que par le moyen de la déclinaison, que l'on peut connoître par la trigonométrie sphérique, après que l'on a supputé par les tables astronomiques, le véritable lieu dans le zodiaque. Voyez ÉQUATEUR. (D. J.)

HAUTEUR des caracteres d'Imprimerie, (*Fonderie en Caractères.*) on entend par la hauteur dite en papier, la distance du corps sur lequel ils sont fondus, depuis le pié qui sert d'appui à la lettre, jusqu'à l'autre extrémité où est l'œil. Cette hauteur est fixée sagement par les édits du roi & réglemens de la Librairie, à dix lignes & demie géométriques pour éviter la confusion que des différentes hauteurs causeroient dans l'Imprimerie; cette hauteur n'est pas de même par-tout: on distingue la hauteur d'Hollande qui a près d'une ligne de plus qu'à Paris; celles de Francfort, de Flandres, & même de Lyon, ont plus de dix lignes. Voyez ŒIL.

HAUTEUR, (*mettre à*) en terme de Rafneur; c'est l'action de verser la cuite dans les formes à-peu-près à la même hauteur; savoir de deux pouces loin du bord dans les petites, & dans les autres à proportion de leur grandeur. On met à hauteur, afin qu'en achevant d'emplir les formes, le fond de la chaudiere où le grain est tombé, soit également partagé dans toutes.

HAUTS d'un vaisseau, adj. pl. pris subst. (*Marine.*) on donne ce nom aux parties les plus élevées du vaisseau, telles que sont les châteaux, les mâts, & toutes les autres parties qui sont sur le pont d'en haut. On entend aussi par les hauts d'un vaisseau, tout ce qui est hors de l'eau; & par les bas, on entend tout ce qui est dessous ou dans l'eau. (R)

HAUTS, ou GRANDS BRINS, f. m. pl. (*Commerce.*) toiles de halle assorties; elles se fabriquent en Bretagne, particulièrement à Dinan.

* HAUTS-COMPTES, f. m. (*Manuf.*) ce sont des ras de Gênes, étoffes ou toute laine ou laine & soie. Voyez l'article RAS.

HAUTS-FONDS, f. m. plur. (*Marine.*) c'est un endroit de la mer ou auprès d'une côte, sur lequel il y a peu d'eau, & où les navires seroient en danger d'échouer s'ils donnoient dessus : quelques-uns disent *des bas-fonds.* (Z)

HAUTS-JOURS, (*Jurisprud.*) c'est ainsi qu'en quelques endroits l'on appelle les grands-jours. *Voyez ci-après au mot JOURS, GRANDS-JOURS.* (A)

HAUTS-LIEUX (LES), *Géog. sacrée*; en hébreu *bamot*, & en latin *excelsa*. Il en est souvent parlé dans l'Écriture, sur-tout dans les livres des Rois; les prophètes reprochoient toujours aux Israélites, d'aller adorer sur les *hauts-lieux*; cependant les *hauts-lieux* n'avoient rien de contraire aux lois du Seigneur, pourvu qu'on n'y adorât que lui, & qu'on n'y offrit ni encens ni victime aux idoles, mais vraisemblablement sur ces *hauteurs* on adoroit les idoles, on commettoit mille abominations dans les bois de futaie, dans les cavernes, & dans les tentes consacrées à la débauche; c'est ce qui allumoit le zèle des prophètes pour supprimer & détruire les *hauts-lieux.* (D. J.)

HAUTURIER, f. m. (*Marine.*) pilote *hauturier*. On donne ce nom aux pilotes qui font pour les voyages de long cours, qui ont une connoissance des astres, & qui font usage des instrumens pour prendre hauteur, pour les distinguer des pilotes costiers, dont les connoissances sont bornées à certaines côtes, le long desquelles ils conduisent les vaisseaux. (R)

HAWAMAAL, f. m. (*Hist. anc.*) c'est ainsi qu'on nommoit chez les anciens Celtes Scandinaves ou peuples du Nord, un poème qui renfermoit les préceptes de morale que le scythe *Odin* ou *Othen* avoit apportés à ces nations dont il fit la conquête. *Hawamaal* signifie en leur langue *discours sublime*; ce poème contient cent vingt strophes, dont quelques-unes renferment des maximes d'une très-belle simplicité : en voici quelques-unes.

Plus un homme boit, plus il perd de raison; l'oiseau de l'oubli chante devant ceux qui s'enivrent, & leur dérobe leur âme.

L'homme gourmand mange sa propre mort; & l'avidité de l'insensé est la risée du sage.

Quand j'étois jeune j'errois seul dans le monde; je me croyois devenu riche quand j'avois trouvé un compagnon: un homme fait plaisir à un autre homme.

Qu'un homme soit sage modérément, & qu'il n'ait pas plus de prudence qu'il ne faut; qu'il ne cherche point à favoir sa destinée, s'il veut dormir tranquille.

Il vaut mieux vivre bien que long-tems : quand un homme allume du feu, la mort est chez lui avant qu'il soit éteint.

Il vaut mieux avoir un fils tard que jamais; rarement voit-on des pierres sépulchrales élevées sur les tombeaux des morts par d'autres mains que celles de leurs fils.

Louer la beauté du jour quand il est fini; une femme quand vous l'aurez connue; une épée quand vous l'aurez essayée; une fille quand elle sera mariée; la glace quand vous l'aurez traversée; la bière quand vous l'aurez bûe.

Il n'y a point de maladie plus cruelle que de n'être pas content de son sort.

Les richesses passent comme un clin-d'œil; elles sont les plus inconstantes des amies. Les troupeaux périssent, les parens meurent, les amis ne sont point immortels, vous mourrez vous-même : je connois une seule chose qui ne meurt point, c'est le jugement qu'on porte des morts.

Voyez les monumens de la Mythologie & de la Poésie des Celtes, par M. Mallet; *voyez l'article SCANDINAVES* (*philosophie des*).

HAWAS, (*Géog.*) ville de Perse, fertile en dattes, & autres fruits que l'on confit au vinaigre, & qu'on transporte en d'autres pays. Cette ville est la même qu'*Ahuas* de M. d'Herbelot, & qu'*Haviza*, de l'historien de Timur-Bec. Sa *longitude*, suivant Tavernier, est à 75^{d.} 40'. *latitude* 33^{d.} 15'. mais la *lat.* de Tavernier n'est pas exacte; Naffir-Eddin, & Vlug-Beig suivis par M. de Lisle, la mettent de 31^{d.} (D. J.)

HAWASCH, (*Géogr.*) rivière d'Abyssinie, dont la source est dans le royaume de Wed; elle passe avec le Maeschi au royaume de Bali, & de-là au royaume d'Adel, fournit des eaux à l'Abyssinie qui en manque absolument; & se trouvant enfin peu de chose, se perd dans les sables, comme si elle avoit honte, dit M. Ludolf, de ne porter à la mer qu'un tribut indigne d'elle. (D. J.)

HAXBERGEN, (*Géog.*) ville des Pays-Bas, dans la province d'Overysse, dans le district de Twente.

HAY, f. m. (*Hist. nat.*) animal des Indes qui ressemble à un singe, mais dont la tête est difforme. Il a une marche si lente, qu'on dit qu'il ne peut s'avancer de plus de douze à quinze pas en un jour. On prétend qu'il est si paresseux, qu'il est quelquefois quinze jours sans manger. C'est si sobre qu'il falloit dire: si la nature lui eût donné plus de voracité, il eût été plus actif.

HAYN ou **GROSSEN-HAYN**, (*Géogr.*) ville de Saxe, dans le marquisat de Misnie.

HAYNA, (*Géog.*) ville de Silésie, dans la principauté de Liegnitz.

HAYNICHEN, (*Géog.*) ville de Saxe, dans le cercle des montagnes en Misnie, à deux lieues de Freyberg sur la Stricgnitz.

* **HAYON**, f. m. (*Chandelier.*) espèce de chandelier double à longues chevilles, sur lequel on met en étalage les chandelles communes, encore enfilées sur la broche.

On nommoit autrefois du même nom de *hayon*, les échoppes ou étaux portatifs des marchands aux halles.

HAZARD, subst. masc. (*Métaphysique.*) terme qui se dit des événemens, pour marquer qu'ils arrivent sans une cause nécessaire ou prévue. *Voyez CAUSE.*

Nous sommes portés à attribuer au *hazard* les choses qui ne sont point produites nécessairement comme effets naturels d'une cause particulière : mais c'est notre ignorance & notre précipitation qui nous font attribuer de la sorte au *hazard* des effets qui ont aussi bien que les autres, des causes nécessaires & déterminées.

Quand nous disons qu'une chose arrive par *hazard*, nous n'entendons autre chose, sinon que la cause nous en est inconnue, & non pas comme quelques personnes l'imaginent mal-à-propos, que le *hazard* lui-même puisse être la cause de quelque chose. M. Bentley prend occasion de cette observation de faire sentir la folie de l'opinion ancienne que le monde ait été fait par *hazard*. Ce qui arriva à un peintre, qui ne pouvant représenter l'écume à la bouche d'un cheval qu'il avoit peint, jeta de dépit son éponge sur le tableau, & fit par *hazard* ce dont il n'avoit pu venir à bout lorsqu'il en avoit le dessein, nous fournit un exemple remarquable du pouvoir du *hazard*; cependant il est évident que tout ce qu'on entend ici par le mot de *hazard*, c'est que le peintre n'avoit point prévu cet effet, ou qu'il n'avoit point jeté l'éponge dans ce dessein, & non pas qu'il ne fit point alors tout ce qui étoit nécessaire pour produire l'effet, de façon qu'en faisant attention à la direction dans laquelle il jeta l'éponge, à la force avec laquelle il la lança, ainsi qu'à la forme de l'éponge, à sa gravité spécifique, aux couleurs

dont elle étoit imbibée, à la distance de la main au tableau; l'on trouveroit en calculant bien qu'il étoit absolument impossible, sans changer les lois de la nature, que l'effet n'arrivât point. Nous en dirions autant de l'univers, si toutes les propriétés de la matière nous étoient bien connues.

On personnifie souvent le *hazard*, & on le prend pour une espèce d'être chimérique, qu'on conçoit comme agissant arbitrairement, & produisant tous les effets dont les causes réelles ne se montrent point à nous; dans ce sens, ce mot est équivalent au grec *τυχη*, ou *fortune* des anciens. Voyez FORTUNE.

Hazard, marque aussi la manière de décider des choses dont la conduite ou la direction ne peuvent se réduire à des règles ou mesures déterminées, ou dans lesquelles on ne peut point trouver de raison de préférence, comme dans les cartes, les dés, les loteries, &c.

Sur les lois du *hazard*, ou la proportion du *hazard* dans les jeux. Voyez JEUX.

M. Placette observe que l'ancien fort ou *hazard* avoit été institué par Dieu même, & que dans l'ancien Testament nous trouvons plusieurs lois formelles ou commandemens exprès qui le prescrivent en certaines occasions; c'est ce qui fait dire dans l'Écriture que le fort ou *hazard* tomba sur S. Matthias, lorsqu'il fut question de remplir la place de Judas dans l'apostolat.

De-là sont venus encore les *sortes sanctorum*, ou la manière dont les anciens chrétiens se servoient pour conjecturer sur les événemens; savoir d'ouvrir un des livres de l'Écriture-sainte, & de regarder le premier verset sur lequel ils jetteroient les yeux: les *sortes homericæ, virgilianæ, prenestinæ*, &c. dont se servoient les Payens, avoient le même objet, & étoient parfaitement semblables à celles-ci. Voyez SORT.

S. Augustin semble approuver cette méthode de déterminer les événemens futurs, & il avoue qu'il l'a pratiquée lui-même, se fondant sur cette supposition que Dieu préside au *hazard*, & sur le verset 33. chapitre xvj. des Proverbes.

Plusieurs théologiens modernes soutiennent que le *hazard* est dirigé d'une manière particulière par la Providence, & le regardent comme un moyen extraordinaire dont Dieu se sert pour déclarer sa volonté. Voyez PURGATION, JUDICIUM DEI, COMBATS, CHAMPIONS, &c.

HAZARDS, (ANALYSE DES) est la science du calcul des probabilités. Voyez les articles JEU, PARI, PROBABILITÉ, &c.

HAZARD, en fait de Commerce; on dit qu'on a trouvé un bon *hazard*, pour signifier qu'on a fait un bon marché, & sur lequel il y a beaucoup à gagner.

On appelle marchandise de *hazard*, celle qui n'étant pas neuve, n'est pas néanmoins gâtée, & peut être encore de service.

H E

HÉA, f. m. (Géog.) province d'Afrique, sur la côte de Barbarie, dans la partie la plus occidentale du royaume de Maroc; elle a par-tout de hautes montagnes, quantité de troupeaux de chèvres, des cerfs, des chevreuils, des sangliers, & les plus grands lievres de Barbarie. Il n'y croît que de l'orge qui fait la nourriture ordinaire des habitans. Ils sont robustes, très-jaloux, & les femmes fort adonnées à l'amour: quoique Mahométans, ils ne savent ce que c'est que Mahomet & sa secte; mais ils font & disent tout ce qu'ils voyent faire & entendent dire à leurs alfaquis; ils n'ont ni médecins, ni chirurgiens, ni apothicaires, & n'en sont pas plus malheureux. Marmol a décrit amplement leurs mœurs & leur façon de vivre; consultez-le. Tedneft est la capitale de

cette province, qui occupe la pointe du grand Atlas, & est bornée par l'océan au couchant & au septentrion. (D. J.)

HÉAN, (Géog.) ville d'Asie dans le Tonquin; c'est le siège d'un mandarin de guerre qui en est le gouverneur. (D. J.)

HÉATOTOTL, f. m. (Ornitholog.) oiseau d'Amérique décrit par Niéremberg, & qu'il nomme en latin l'oiseau du vent, *avis venti*; il est remarquable par une large & longue crête de plumes blanches qu'il porte sur sa tête; sa gorge est d'un cendré brun; son ventre est blanc, & ses pieds sont jaunes; sa queue mi-partie noire & blanche, est ronde quand elle est déployée; son dos & ses ailes sont noires. (D. J.)

HEAUME, f. m. voyez CASQUE.

HEAUME, (Marine.) dans les petits bâtimens on appelle ainsi la barre du gouvernail. (R)

* HEAUMERIE, f. f. (Art méchan.) art de fabriquer les armures tant des cavaliers & de leurs chevaux, que des hommes de pié; ce mot vient de *heume* ou *casque*; d'où l'on a fait encore *heumiers* ou *faisseurs de heume*; ce sont nos Armuriers qui leur ont succédé.

* HÉBDOMADAIRE, adj. (Gram.) de la semaine; ainsi des nouvelles hebdomadaires, des gazettes hebdomadaires, ce sont des nouvelles, des gazettes qui se distribuent toutes les semaines. Tous ces papiers sont la pâture des ignorans, la ressource de ceux qui veulent parler & juger sans lire, & le fleau & le dégoût de ceux qui travaillent. Ils n'ont jamais fait produire une bonne ligne à un bon esprit; ni empêché un mauvais auteur de faire un mauvais ouvrage.

* HÉBDOMADIER, f. m. (Hist. eccléf.) celui qui est de semaine dans une église, un chapitre, ou un couvent, pour faire les offices & y présider. On l'appelle plus communément *semainier*; il a en plusieurs endroits des privilèges particuliers, tels que des collations, & des rétributions particulières.

On appelle aussi *hebdomadier* dans quelques monastères celui qui sert au réfectoire pendant la semaine.

On a étendu ailleurs cette dénomination à toutes les fonctions auxquelles on se succède à tour de rôle.

Ainsi dans l'antiquité ecclésiastique, on trouve un chantre *hebdomadier*, un *hebdomadier* de chœur, un *hebdomadier* de cuisine, &c.

D'*hebdomadier*, on a fait dans les couvens de religieuses, l'*hebdomadiere*.

HÉBDOMÉES, f. f. plur. (Antiq.) fête qui selon Suidas & Proclus, se célébroit à Delphes le septième jour de chaque mois lunaire, en l'honneur d'Apollon, ou seulement selon Plutarque & d'autres auteurs, le septième jour du mois *βόσιον*, qui étoit le premier mois du printemps. Les habitans de Delphes disoient *βόσιον* pour *πύσιον*, parce que dans leur dialecte, le *β* prenoit souvent la place du *π*; *πύσιος* est formé du préterit parfait de *πύθαι*, interroger, parce qu'on avoit dans ce mois une entière liberté d'interroger l'oracle.

Les Delphiens prétendoient qu'Apollon étoit né le septième jour de ce mois; c'est pour cela que ce dieu est surnommé par quelques écrivains *Hebdomagenes*, c'est-à-dire, né le septième jour; & c'étoit proprement ce jour-là, qu'Apollon venoit à Delphes, comme pour payer sa fête, & qu'il se livroit dans la personne de sa prêtresse, à tous ceux qui le consultoient.

Ce jour célèbre des *hebdomées*, étoit appelé *πύθαι*, non pas parce qu'on mangeoit beaucoup de ces gâteaux faits de fromage & de fleur de froment, dits *πύθαι*; mais parce qu'Apollon étoit fort importuné par la multitude de ceux qui venoient le consulter.

Πολύβορος signifie la même chose que πολυβουής, ou πολυβάντευτος.

La cérémonie des *hebdomées* consistoit à porter des branches de laurier, & à chanter des hymnes en l'honneur du dieu; en même tems les sacrifices faisoient le principal devoir de ceux qui venoient ce jour-là consulter l'oracle; car on n'entroit point dans le sanctuaire, qu'on n'eût sacrifié; sans cela Apollon étoit sourd, & la Pythie étoit muette. Voyez DELPHES (oracle de). (D. J.)

* HEBÉ, f. f. (Myth.) fille de Jupiter & de Junon, selon Hésiode & Homère; Junon la conçut à l'exemple de Jupiter, sans avoir approché de son époux qui avoit bien engendré Minerve sans le concours de sa femme. D'autres prétendent que la mere des dieux cessa d'être stérile, par la vertu des laitues sauvages, & qu'elle devint grosse d'*Hebé*, au sortir d'un repas qu'Apollon lui donna, & où elle mangea avec grand appétit de ce légume. Jupiter charmé de la beauté d'*Hebé*, lui conféra la fonction de verser à boire aux dieux; mais elle perdit cette prérogative par un accident qui auroit amusé Jupiter un autre jour, & qui le fâcha ce jour-là. Le pere des dieux aussi capricieux qu'un souverain, substitua Ganymède à *Hebé*, parce que cette jeune fille s'étoit laissé tomber d'une manière peu décente dans un repas solennel que l'Olympe célébroit chez les Ethiopiens. Quelques-uns pensent que ce ne fut qu'un prétexte. Ganymède devint donc l'échançon des dieux; on dit de Jupiter seulement: selon eux, *Hebé* demeura en possession de présenter le nectar aux déesses; elle fut la déesse de la jeunesse; Hercule admis entre les dieux l'obtint pour sa femme. *Hebé* rajeunit Islaüs, fils d'Iphycle, à la prière de son mari, dont il étoit le cocher.

HEBERGE, f. f. ou HEBERGEMENT, f. m. (Jurisprud.) signifie maison, manoir, logement.

Dans la Coutume de Paris, & quelques autres semblables, le terme d'*heberge* signifie la hauteur & superficie qu'occupe une maison contre un mur mitoyen ou l'adossément d'un bâtiment contre un mur mitoyen. Un propriétaire n'est tenu de contribuer au mur mitoyen, que suivant son *heberge*, c'est-à-dire suivant l'étendue qu'il en occupe. Voyez la Coutume de Paris, article 194 & 197.

Le droit d'*hebergement* ou procuration, étoit l'obligation de fournir au seigneur ses repas lorsqu'il venoit dans le lieu. Voyez l'hist. de Bretagne, par D. Lobineau, tome I. page 200. (A)

* HEBERGER, MUIRE, (Saline.) c'est charger d'eau la poêle; elle est environ deux heures à se remplir. Voyez SALINES.

* HEBICHER, f. m. (Art.) c'est un crible fait de brins de roseaux ou de latanier entrelacés, d'usage aux îles pour la préparation du roucou. On s'en sert aussi aux Antilles dans les sucreries pour passer le sucre concassé dont on remplit les barrils.

* HEBON, f. m. (Mythol.) surnom de Bacchus; c'est comme si l'on eût dit le jeune dieu. Le dieu de la jeunesse fut aussi le dieu de l'ivresse. Les Napolitains l'honorèrent sous ce double aspect.

HÉBRAÏQUE (LANGUE); c'est la langue dans laquelle sont écrits les livres saints que nous ont transmis les Hébreux qui l'ont autrefois parlée. C'est sans contredit, la plus ancienne des langues connues; & s'il faut s'en rapporter aux Juifs, elle est la première du monde. Comme langue savante, & comme langue sacrée, elle est depuis bien des siècles le sujet & la matière d'une infinité de questions intéressantes, qui toutes n'ont pas toujours été discutées de sens froid, sur-tout par les rabbins, & qui pour la plupart, ne sont pas encore éclaircies, peut-être à cause du tems qui couvre tout, peut-être encore parce que cette langue n'a pas été aussi cultivée qu'elle auroit dû l'être des vrais savans. Son ori-

gine, ses révolutions, son génie, ses propriétés, sa grammaire, sa prononciation, enfin les caractères de son écriture, & la ponctuation qui lui sert de voyelles, sont l'objet des principaux problèmes qui la concernent; s'ils sont résolus pour les Juifs qui se noient avec délices dans un océan de minuties & de fables, ils ne le sont pas encore pour l'homme qui respecte la religion & le bon sens, & qui ne prend pas le merveilleux pour la vérité. Nous présenterons donc ici ces différens objets; & sans nous flatter du succès, nous parlerons en historiens & en littérateurs; 1°. de l'écriture de la langue hébraïque; 2°. de sa ponctuation; 3°. de l'origine de la langue & de ses révolutions chez les Hébreux; 4°. de ses révolutions chez les différens peuples où elle paroît avoir été portée par les Phéniciens; & 5°. de son génie, de son caractère, de sa grammaire, & de ses propriétés.

I. L'alphabet hébreu est composé de vingt-deux lettres, toutes réputées consonnes, sans en excepter même l'*aleph*, le *hé*, le *vau* & *jod*, que nous nommons voyelles, mais qui chez les Hébreux n'ont aucun son fixe ni aucune valeur sans la ponctuation, qui seule contient les véritables voyelles de cette langue, comme nous le verrons au deuxième article. On trouvera les noms & les figures des caractères hébreux, ainsi que leur valeur alphabétique & numérique dans nos *Planches de Caractères*; on y a joint les caractères samaritains qui leur disputent l'antériorité. Ces deux caractères ont été la matière de grandes discussions entre les Samaritains & les Juifs; le Pentateuque qui s'est transmis jusqu'à nous par ces deux écritures ayant porté chacun de ces peuples à regarder son caractère comme le caractère primitif, & à considérer en même tems son texte comme le texte original.

Ils se sont fort échauffés de part & d'autre à ce sujet, ainsi que leurs partisans, & ils ont plutôt donné des fables ou des systèmes, que des preuves; parce que telle est la fatalité des choses qu'on croit toucher à la religion, de ne pouvoir presque jamais être traitées à l'amiable & de sens froid. Les uns ont considéré le caractère hébreu comme une nouveauté que les Juifs ont rapporté de Babylone au retour de leur captivité; & les autres ont regardé le caractère samaritain comme le caractère barbare des colonies assyriennes qui repeuplèrent le royaume des dix tribus dispersées sept cens ans environ avant J. C. Quelques-uns plus raisonnables ont cherché à les mettre d'accord en leur disant que leurs peres avoient eu de tout tems deux caractères, l'un profane, & l'autre sacré; que le samaritain avoit été le profane ou le vulgaire, & que celui qu'on nomme hébreu, avoit été le caractère sacré ou sacerdotal. Ce sentiment favorable à l'antiquité de deux alphabets, qui contiennent le même nombre de lettres, & qui semblent par-là avoir en effet appartenu au même peuple, donne la place d'honneur à celui du texte hébreu; mais il s'est trouvé des Juifs qui l'ont rejeté, parce qu'ils ne veulent point de concurrens dans leurs antiquités, & qu'il n'y a d'ailleurs aucun monument qui puisse constater le double usage de ces deux caractères chez les anciens Israélites. Enfin les savans qui sont entrés dans cette discussion, après avoir long-tems flotté d'opinions en opinions, semblent être décidés aujourd'hui, quelques-uns à regarder encore le caractère hébreu comme ayant été inventé par Esdras; le plus grand nombre comme un caractère chaldéen, auquel les Juifs se sont habitués dans leur captivité; & presque tous sont d'accord avec les plus éclairés des rabbins, à donner l'antiquité & la primauté au caractère samaritain.

Cette grande question auroit été plutôt décidée, si dans les premiers tems où l'on en a fait un problème, les intéressés eussent pris la voie de l'observa-

tion & non de la dispute. Il falloit d'abord comparer les deux caracteres l'un avec l'autre, pour voir en quoi ils different, en quoi ils se ressemblent, & quel est celui dans lequel on reconnoît le mieux l'antique. Il falloit ensuite rapprocher des deux alphabets les lettres grecques nommées *lettres phéniciennes* par les Grecs eux-mêmes, parce qu'elles étoient originaires de la Phénicie. Comme cette contrée differe peu de la Palestine, il étoit assez naturel d'examiner les caracteres d'écritures qui en sont sortis, pour remarquer s'il n'y auroit point entre eux & les caracteres hébreux & samaritains des rapports communs qui pussent donner quelque lumiere sur l'antiquité des deux derniers; c'est ce que nous allons faire ici.

Le simple coup-d'œil fait appercevoir une différence sensible entre les deux caracteres orientaux; l'hébreu net, distinct, régulier, & presque toujours quarré, est commode & courant dans l'écriture; le samaritain plus bisarre, & beaucoup plus composé, présente des figures qui ressemblent à des hiéroglyphes, & même à quelques-unes de ces lettres symboliques qui sont encore en usage aux confins de l'Asie. Il est difficile & long à former, & tient ordinairement beaucoup plus de place; nous pouvons ensuite remarquer que plusieurs caracteres hébreux, comme *aleph, beth, zain, heth, theth, lamed, mem, nun, resch, & schin*, ne sont que des abréviations des caracteres samaritains qui leur correspondent, & que l'on a rendus plus courans & plus commodes; d'où nous pouvons déjà conclure que le caractère samaritain est le plus ancien; sa rusticité fait son titre de noblesse.

La comparaison des lettres grecques avec les samaritaines ne leur est pas moins avantageuse. Si l'on en rapproche les majuscules *alpha, gamma, delta, epsilon, zeta, heta, lambda, pi, ro & sigma*, on les reconnoît aisément dans les lettres correspondantes *aleph, gimel, daleth, hé, zain, heth, lamed, phé, resch & schin*,

Grec.	Samar.	Grec.	Samar.
A	Ν	H	𐤇
Γ	𐤇	Λ	𐤇
Δ	𐤇	Π	𐤇
E	𐤇	P	𐤇
Z	𐤇	Σ	W

avec cette différence cependant que dans le grec elles sont pour la plupart tournées en sens contraire, suivant l'usage des Occidentaux qui ont écrit de gauche à droite, ce que les Orientaux avoient figuré de droite à gauche. De cette dernière observation il résulte que le caractère que nous nommons *samaritain* étoit d'usage dans la Phénicie dès les premiers tems historiques, & même auparavant, puisque l'arrivée des Phéniciens & de leur alphabet chez les Grecs se cache pour nous dans la nuit des tems mythologiques.

Nos observations ne feront pas moins favorables à l'antiquité des caracteres hébreux. Si l'on compare les minuscules

[Grec. Hébr.]	Grec. Hébr.
α Ν	ι '
Γ 𐤇	λ 𐤇
δ 𐤇	ς σ 𐤇
ζ 𐤇	τ 𐤇
η h 𐤇	ρ 𐤇
θ 𐤇	

Le γ vient de l'*ajin* 𐤇; & la prononciation de ces deux lettres varie de même chez les Hébreux comme chez les Grecs.]

des Grecs avec eux, on reconnoît de même qu'elles en ont pour la plupart été tirées, comme les majuscules l'ont été du samaritain, & l'on remarquera qu'elles sont aussi représentées en sens contraire. Par cette double analogie des lettres grecques avec les deux alphabets orientaux, nous devons donc juger 1°. que tout ce qui a été tant de fois débité sur la nouveauté du caractère hébreu; sur Esdras, qu'on en a fait l'inventeur; & sur Babylone, d'où l'on dit que les captifs l'ont apporté, ne sont que des fables qui démontrent le peu de connoissance qu'ont eu les Juifs de leur histoire littéraire, puisqu'ils ont ignoré l'antiquité de leurs caracteres, qui avoient été communiqués aux Européens plus de mille ans avant ce retour de Babylone: 2°. que les deux caracteres nommés aujourd'hui *hébreu & samaritain*, ont originairement appartenu au même peuple, & particulièrement aux anciens habitans de la Phénicie ou Palestine, & que le samaritain cependant doit avoir quelque antériorité sur l'hébreu, puisqu'il a visiblement servi à sa construction, & qu'il a produit les majuscules grecques; étant vraisemblable que les premières écritures ont consisté en grandes lettres, & que les petites n'ont été inventées & adoptées que lorsque cet art est devenu plus commun & d'un usage plus fréquent.

Au tableau de comparaison que nous venons de faire de ces trois caracteres, il n'est pas non plus inutile de joindre le coup-d'œil des lettres latines; quoiqu'elles soient censées apportées en Italie par les Grecs, elles ont aussi des preuves singulieres d'une relation directe avec les Orientaux. On ne nommera ici que *C, L, P, q & r*, qui n'ont point tiré leur figure de la Grece, & qui ne peuvent être autre que le *caph*, le *lamed*, le *phé final*, le *qoph*, & le *resch* de l'alphabet hébreu, vus & dessinés en sens contraire:

C.	L.	P.	q.	r.
𐤇	𐤇	𐤇	𐤇	𐤇

ce qui présente un nouveau monument de l'antiquité des lettres hébraïques. Comme nous ne pouvons fixer les tems où les navigateurs de la Phénicie ont porté leurs caracteres & leur écriture aux différens peuples de la Méditerranée, il nous est encore plus impossible de désigner la source d'où les Phéniciens & les Israélites les avoient eux-mêmes tirés; ce n'a pu être sans doute que des Egyptiens ou des Chaldéens, deux des plus anciens peuples connus, dont les colonies se sont répandues de bonne heure dans la Palestine. Mais en vain désirerions-nous savoir quelque chose de plus précis sur l'origine de ces caracteres & sur leur inventeur; les tems où les Egyptiens & les Chaldéens ont abandonné leurs symboles primitifs & leurs hiéroglyphes, pour transmettre l'Histoire par l'écriture, n'a point de date dans aucune des annales du monde: nous n'oserions même assurer que ces caracteres hébreux & samaritains ayent été les premiers caracteres des sons. La lettre quarrée des Hébreux est trop simple pour avoir été la première inventée; & celle des Samaritains n'est peut-être point assez composée; d'ailleurs ni l'une ni l'autre ne semblent être prises dans la nature; & c'est l'argument le plus fort contre elles, parce qu'il est plus que vraisemblable que les premières lettres alphabétiques ont eu la figure d'animaux, ou de parties d'animaux, de plantes, & d'autres corps naturels dont on avoit déjà fait un si grand usage dans l'âge des symboles ou des hiéroglyphes. Ce que l'on peut penser de plus raisonnable sur nos deux alphabets, c'est qu'étant dépourvus de voyelles, ils paroissent avoir été un des premiers degrés par où il a fallu que passât l'esprit humain pour amener l'écri-

ture à sa perfection. Quant au primitif inventeur, laissons les rabbins le voir tantôt dans Adam, tantôt dans Moïse, tantôt dans Esdras; laissons aux Mythologues le soin de le célébrer dans Thoth, parce que *othoth* signifie des lettres; & ne rougissons point d'avouer notre ignorance sur une anecdote aussi ténébreuse qu'intéressante pour l'histoire du genre humain. Passons aux questions qui concernent la ponctuation, qui dans l'écriture *hébraïque* tient lieu des voyelles dont elle est privée.

II. Quoique les Hébreux ayent dans leur alphabet ces quatre lettres *aleph*, *he*, *vau* & *jod*, c'est-à-dire *a*, *e*, *u* ou *o*, & *i*, que nous nommons voyelles, elles ne sont regardées dans l'hébreu que comme des consonnes muettes, parce qu'elles n'ont aucun son fixe & propre, & qu'elles ne reçoivent leur valeur que des différens points qui se posent dessus ou dessous, & devant ou après elles: par exemple, *a* vaut *o*, *a* vaut *i*, *a* vaut *e*, *u* vaut *o*, &c. plus ordinairement ces points & plusieurs autres petits signes conventionnels se posent sous les vraies consonnes, valent seuls autant que nos cinq voyelles, & tiennent presque toujours lieu de l'*aleph*, du *hé*, du *vau*, & du *jod*, qui sont peu souvent employés dans les livres sacrés. Pour écrire *lacac*, lecher, on écrit *l c c*; pour *paredes*, jardin, *p r d s*; pour *marar*, être amer, *m r r*; pour *pharaq*, briser, *p h r q*; pour *garah*, batreiller, *g r h*, &c. Tel est l'artifice par lequel les

Hébreux suppléent au défaut des lettres fixes que les autres nations se sont données pour désigner les voyelles; & il faut avouer que leurs signes sont plus riches & plus féconds que nos cinq caractères, en ce qu'ils indiquent avec beaucoup plus de variété les longues & les breves, & même les différentes modifications des sons que nous sommes obligés d'indiquer par des accens, à l'imitation des Grecs qui en avoient encore un bien plus grand nombre que nous qui n'en avons pas assez. Il arrive cependant, & il est arrivé quelques inconvéniens aux Orientaux, de n'avoir exprimé leurs voyelles que par des signes aussi déliés, quelquefois trop vagues, & plus souvent encore sous-entendus. Les voyelles ont extrêmement varié dans les sons; elles ont changé dans les mots, elles ont été omises, elles ont été ajoutées & déplacées à l'égard des consonnes qui forment la racine des mots: c'est ce qui fait que la plupart des expressions occidentales qui sont en grand nombre sorties de l'Orient, sont & ont été presque toujours méconnoissables. Nous ne disons plus *paredes*, *marar*, *pharac*, & *garah*, mais *paradis*, *amer*, *phric*, ou *phrac*, & *guerroyer*. Ces changemens de voyelles sont une des clés des étymologies, ainsi que la connoissance des différentes finales que les nations d'Europe ont ajoutées à chaque mot oriental, suivant leur dialecte & leur goût particulier.

Indépendamment des signes que l'on nomme dans l'hébreu *points-voyelles*, il a encore une multitude d'accens proprement dits, qui servent à donner de l'emphase & de l'harmonie à la prononciation, à régler le ton & la cadence, & à distinguer les parties du discours, comme nos points & nos virgules. L'écriture *hébraïque* n'est donc privée d'aucun des moyens nécessaires pour exprimer correctement le langage, & pour fixer la valeur des signes par une multitude de nuances qui donnent une variété convenable aux figures & aux expressions qui pourroient tromper l'œil & l'oreille: mais cette écriture a-t-elle toujours eu cet avantage? c'est ce que l'on a mis en problème. Vers le milieu du seizième siècle, Elie Lévitte, juif allemand, fut le premier qui agita

cette intéressante & singulière question; on n'avoit point avant lui soupçonné que les points-voyelles que l'on trouvoit dans plusieurs exemplaires des livres saints, pussent être d'une autre main que de la main des auteurs qui avoient originairement écrit & composé le texte; & l'on n'avoit pas même songé à séparer l'invention & l'origine de ces points, de l'invention & de l'origine des lettres & de l'écriture. Ce juif, homme d'ailleurs fort lettré pour un juif & pour son tems, entreprit le premier de réformer à cet égard les idées reçues; il osa recuser l'antiquité des points-voyelles, & en attribuer l'invention & le premier usage aux Massorettes, docteurs de Tibériade, qui fleurissoient au cinquième siècle de notre ère. Sa nation se révolta contre lui, elle le regarda comme un blasphémateur, & les favans de l'Europe comme un fou. Au commencement du dix-septième siècle, Louis Capelle, professeur à Saumur, prit sa défense, & soutint la nouvelle opinion avec vigueur; plusieurs se rangerent de son parti: mais en adoptant le système de la nouveauté de la ponctuation, ils se divisèrent tous sur les inventeurs & sur la date de l'invention; les uns en firent honneur aux Massorettes, d'autres à deux illustres rabbins du onzième siècle, & la multitude crut au moins devoir remonter jusqu'à Esdras & à la grande synagogue. Ces nouveaux critiques eurent dans Ch. Buxtorf un puissant adversaire, qui fut secondé d'un grand nombre de favans de l'une & de l'autre religion; mais quoique le nouveau système parût à plusieurs intéresser l'intégrité des livres sacrés, il ne fut cependant point pros crit, & l'on peut dire qu'il forme aujourd'hui le sentiment le plus général.

Pour éclaircir une telle question autant qu'il est possible de le faire, il est à propos de connoître quels ont été les principaux moyens que les deux partis ont employés: ils nous exposeront l'état des choses; & nous faisant connoître quelles sont les causes de l'incertitude où l'on est tombé à ce sujet, peut-être nous mettront-ils à portée de juger le fond même de la question.

Le Pentateuque samaritain, qui de tous les textes porte le plus le sceau de l'antiquité, n'a point de ponctuation; les paraphrastes chaldéens qui ont commencé à écrire un siècle ou deux avant J. C. ne s'en sont point servis non plus. Les livres sacrés que les Juifs lisent encore dans leurs synagogues, & ceux dont se servent les Cabalistes, ne sont point ponctués: enfin dans le commerce ordinaire des lettres, les points ne sont d'aucun usage. Tels ont été les moyens de Louis Capelle & de ses partisans, & ils n'ont point manqué de s'autoriser aussi du silence général de l'antiquité juive & chrétienne sur l'existence de la ponctuation. Contre des moyens si forts & si positifs on a opposé l'impossibilité morale qu'il y auroit eu à transmettre pendant des milliers d'années un corps d'histoire raisonnée & suivie avec le seul secours des consonnes; & la traduction de la Bible que nous possédons a été regardée comme la preuve la plus forte & la plus expressive que l'antiquité juive n'avoit point été privée des moyens nécessaires & des signes indispensables pour en perpétuer le sens & l'intelligence. On a dit que le secours des voyelles nécessaire à toute langue & à toute écriture, avoit été encore bien plus nécessaire à la langue des Hébreux qu'à toute autre; parce que la plupart des mots ayant souvent plus d'une valeur, l'absence des voyelles en auroit augmenté l'incertitude pour chaque phrase en raison de la combinaison des sens dont un groupe de consonnes est susceptible avec toutes voyelles arbitraires. Cette dernière considération est réellement effrayante pour qui fait la fécondité de la combinaison de 4 ou 5 signes avec 4 ou 5 autres; aussi les défenseurs de l'antiquité des points voyelles

n'ont-ils pas craint d'avancer que sans eux le texte sacré n'auroit été pendant des milliers d'années qu'un nez de cire (*instar nasi cerei, in diversas formas mutabilis fuisset*. Leusden, *phil. heb. disc.* 14.), qu'un monceau de fable battu par le vent, qui d'âge en âge auroit perdu sa figure & sa forme primitive. En vain leurs adversaires appelloient à leur secours une tradition orale pour en conserver le sens de bouche en bouche, & pour en perpétuer l'intelligence d'âge en âge. On leur disoit que cette tradition orale n'étoit qu'une fable, & n'avoit jamais servi qu'à transmettre des fables. En vain osoient-ils prétendre que les inventeurs modernes des points voyelles avoient été inspirés du Saint-Esprit pour trouver & fixer le véritable sens du texte sacré & pour ne s'en écarter jamais. Ce nouveau miracle prouvoit aux autres l'impossibilité de la chose, parce que la traduction des livres saints ne doit pas être une merveille supérieure à celle de leur composition primitive. A ces raisons générales on en a joint de particulières & en grand nombre : on a fait remarquer que les paraphrastes chaldéens, qui n'ont point employé de ponctuations dans leurs commentaires ou *Targum*, se sont servis très-fréquemment de ces consonnes muettes, *aleph*, *vau*, & *jod*, peu usitées dans les textes sacrés, où elles n'ont point de valeur par elles-mêmes, mais qui sont si essentielles dans les ouvrages des paraphrastes, qu'on les y appelle *matres lectionis*, parce qu'elles y fixent le son & la valeur des mots, comme dans les livres des autres langues. Les Juifs & les rabbins font aussi de ces caractères le même usage dans leurs lettres & leurs autres écrits, parce qu'ils évitent de cette façon la longueur & l'embaras d'une ponctuation pleine de minuties.

Pour répondre à l'objection tirée du silence de l'antiquité, on a présenté les ouvrages même des Massorettes qui ont fait des notes critiques & grammaticales sur les livres sacrés, & en particulier sur les endroits dont ils ont crû la ponctuation altérée ou changée. On a trouvé de pareilles autorités dans quelques livres de docteurs fameux & de cabalistes, connus pour être encore plus anciens que la Massore; c'est ce qui est exposé & démontré avec le plus grand détail dans le livre de Cl. Buxtorf, *de antiq. punct.* cap. 5. part. I. & dans le *Philog. heb.* de Leusden. Quant au silence que la foule des auteurs & des écrivains du moyen âge a gardé à cet égard, il ne pourroit être étonnant, qu'autant que l'admirable invention des points voyelles seroit une chose aussi récente qu'on voudroit le prétendre. Mais si son origine sort de la nuit des tems les plus reculés, comme il est très-vraisemblable, leur silence alors ne doit pas nous surprendre; ces auteurs auront vû les points voyelles; ils s'en seront servis comme les Massorettes, mais sans parler de l'invention ni de l'inventeur; parce qu'on ne parle pas ordinairement des choses d'usage, & que c'est même là la raison qui nous fait ignorer aujourd'hui une multitude d'autres détails qui ont été vulgaires & très-communs dans l'antiquité. On a cependant plusieurs indices que les anciennes versions de la Bible qui portent les noms des Septante & de S. Jérôme, ont été faites sur des textes ponctués; leurs variations entre elles & entre toutes les autres versions qui ont été faites depuis, ne sont souvent provenues que d'une ponctuation quelquefois différente entre les textes dont ils se sont servis; d'ailleurs, comme ces variations ne sont point considérables, qu'elles n'influent que sur quelques mots, & que les récits, les faits, & l'ensemble total du corps historique, est toujours le même dans toutes les versions connues; cette uniformité est une des plus fortes preuves qu'on puisse donner, que tous les traducteurs & tous les âges ont eu un secours commun & un même guide pour dé-

chiffrer les consonnes hébraïques. S'il se pouvoit trouver des Juifs qui n'eussent point appris leur langue dans la Bible, & qui ne connussent point la ponctuation, il faudroit pour avoir une idée des difficultés que présente l'interprétation de celles qui ne le sont pas, exiger d'eux qu'ils en donnassent une nouvelle traduction, on verroit alors quelle est l'impossibilité de la chose, ou quelles fables ils nous feroient, s'ils étoient encore en état d'en faire.

A tous ces argumens si l'on vouloit en ajouter un nouveau, peut-être pourroit-on encore faire parler l'écriture des Grecs en faveur de l'antiquité de la ponctuation hébraïque & de ses accens, comme nous l'avons fait ci-devant parler en faveur des caractères. Quoique les Grecs ayent eu l'art d'ajouter aux alphabets de Phénicie les voyelles fixes & déterminées dans leur son, leurs voyelles sont encore cependant tellement chargées d'accens, qu'il sembleroit qu'ils n'ont pas osé se défaire entièrement de la ponctuation primitive. Ces accens sont dans leur écriture aussi essentiels, que les points le sont chez les Hébreux; & sans eux il y auroit un grand nombre de mots dont le sens seroit variable & incertain. Cette façon d'écrire moyenne entre celle des Hébreux & la nôtre, nous indique sans doute un des degrés de la progression de cet art; mais quoi qu'il en soit, on ne peut s'empêcher d'y reconnoître l'antique usage de ces points voyelles, & de cette multitude d'accens que nous trouvons chez les Hébreux. Si le seizième siècle a donc vû naître une opinion contraire, peut-être n'y en a-t-il pas d'autre cause que la publicité des textes originaux rendus communs par l'imprimerie encore moderne; comme elle multiplia les Bibles hébraïques, qui ne pouvoient être que très-rares auparavant, plus d'yeux en furent frappés, & plus de gens en raisonnerent; le monde vit alors le spectacle nouveau de l'ancien art d'écrire, & le silence des siècles fut nécessairement rompu par des opinions & des systèmes, dont la contrariété seule devoit suffire pour indiquer toute l'antiquité de l'objet où l'imagination a voulu, ainsi que les yeux, apercevoir une nouveauté.

La discussion des points voyelles seroit ici terminée toute en leur faveur, si les adversaires de son antiquité n'avoient encore à nous opposer deux puissantes autorités. Le Pentateuque samaritain n'a point de ponctuation, & les Bibles hébraïques que lisent les rabbins dans leurs synagogues pour instruire leur peuple, n'en ont point non plus; & c'est une règle chez eux que les livres ponctués ne doivent jamais servir à cet usage. Nous répondrons à ces objections 1°. que le Pentateuque samaritain n'a jamais été assez connu ni assez multiplié, pour que l'on puisse savoir ou non, si tous les exemplaires qui en ont existé ont tous été généralement dénués de ponctuation. Mais il s'agit de ce que ceux que nous avons en sont privés, que nous n'y pouvons connoître que par leur analogie avec l'hébreu, & en s'aidant aussi des trois lettres *matres lectionis*. 2°. Que les rabbins qui lisent des Bibles non ponctuées n'ont nulle peine à le faire, parce qu'ils ont tous appris à lire & à parler leur langue dans des Bibles qui ont tout l'appareil grammatical, & qui servent à l'intelligence de celles qui ne l'ont pas. D'ailleurs qui ne sait que ces rabbins toujours livrés à l'illusion, ne se servent de Bibles sans voyelles pour instruire leur troupeau, que pour y trouver, à ce qu'ils disent, les sources du Saint-Esprit plus riches & plus abondantes en instruction; parce qu'il n'y a pas en effet un mot dans les Bibles de cette espèce, qui ne puisse avoir une infinité de valeur par une imagination échauffée, qui veut se repaître de chimère, & qui veut en entretenir les autres?

C'est par cette même raison, que les Cabalistes

font aussi si peu de cas de la ponctuation ; elle les gêneroit , & ils ne veulent point être gênés dans leurs extravagances ; ils veulent en toute liberté supprimer les voyelles , analyser les lettres , décomposer les mots , & renverser les syllabes ; comme si les livres sacrés n'étoient pour eux qu'un répertoire d'anagrammes & de logogryphes. Voyez CABALE. L'abus que ces prétendus sages ont fait de la Bible dans tous les tems , & les rêveries inconcevables où les rabbins , le texte à la main , se plongent dans leurs synagogues , semblent ici nous avertir tacitement de l'origine des livres non ponctués , & nous indiquer leur source & leur principe dans les dérèglements de l'imagination ; les Bibles muettes ne pourroient-elles point être les filles du mystère , puisqu'elles ont été pour les Juifs l'occasion de tant de fables mystérieuses ? Ce soupçon qui mérite d'être approfondi , si l'on veut connoître les causes qui ont répandu dans le monde des livres ponctués & non ponctués , & les suites qu'elles ont eû , nous conduit au véritable point de vûe sous lequel on doit nécessairement considérer l'usage & l'origine même des points voyelles ; ce que nous allons dire fera la plus essentielle partie de leur histoire ; & comme cette partie renferme une des plus intéressantes anecdotes de l'histoire du monde , on prévient qu'il ne faut pas confondre les tems avec les tems , ni les auteurs sacrés avec les sages d'Egypte ou de Chaldée. Nous allons parler d'un âge qui a sans doute été de beaucoup antérieur au premier écrivain des Hébreux.

Plus l'on réfléchit sur les opérations de ceux qui les premiers ont essayé de représenter les sons par des caractères , & moins l'on peut concevoir qu'ils aient précisément oublié de donner des signes aux voyelles qui sont les meres de tous les sons possibles , & sans lesquelles on ne peut rien articuler. L'écriture est le tableau du langage ; c'est-là l'objet & l'essence de cette inestimable invention ; or comme il n'y a point & qu'il ne peut y avoir de langage sans voyelles , ceux qui ont inventé l'écriture pour être utile au genre humain en peignant la parole , n'ont donc pu l'imaginer indépendamment de ce qui en fait la partie essentielle , & de ce qui en est naturellement inaliénable. Leusden & quelques autres adversaires de l'antiquité des points voyelles , ont avancé en discutant cette même question , que les consonnes étoient comme la matière des mots , & que les voyelles en étoient comme la forme : ils n'ont fait en cela qu'un raisonnement faux , & d'ailleurs inutile ; ce sont les voyelles qui doivent être regardées comme la matière aussi simple qu'essentielle de tous les sons , de tous les mots , & de toutes les langues ; & ce sont les consonnes qui leur donnent la forme en les modifiant en mille & mille manières , & en nous les faisant articuler avec une variété & une fécondité infinie. Mais de façon ou d'autre , il faut nécessairement dans l'écriture comme dans le langage , le concours de cette matière & de cette forme , pour faire sur nos organes l'impression distincte que ni la forme ni la matière ne peuvent produire séparément. Nous devons donc encore en conclure qu'il est de toute impossibilité , que l'invention des signes des consonnes ait pu être naturellement séparée de l'invention des signes des voyelles , ou des points voyelles , qui sont la même chose.

Pourquoi donc nous est-il parvenu des livres sans aucune ponctuation ? C'est ici qu'il faut en demander la raison primitive à ces sages de la haute antiquité , qui ont eu pour principe que la science n'étoit point faite pour le vulgaire , & que les avenues en devoient être fermées au peuple , aux profanes , & aux étrangers. On ne peut ignorer que le goût du mystère a été celui des sages des premiers âges ;

c'étoit lui qui avoit déjà en partie présidé à l'invention des hiéroglyphes sacrés qui ont devancé l'écriture ; & c'est lui qui a tenu les nations pendant une multitude de siècles dans des ténèbres qu'on ne peut pénétrer , & dans une ignorance profonde & universelle , dont deux mille ans d'un travail assez continu n'ont point encore réparé toutes les suites funestes. Nous ne chercherons point ici quels ont été les principes d'un tel système ; il suffit de savoir qu'il a existé , & d'en voir les tristes suites , pour y découvrir l'esprit qui a dû présider à la primitive invention des caractères des sons , & qui en a fait deux classes séparées , quoiqu'elles n'eussent jamais dû l'être. Cette précieuse & inestimable découverte n'a point été dès son origine livrée & communiquée aux hommes dans son entier ; les signes des consonnes ont été montrés au vulgaire ; mais les signes des voyelles ont été mis en réserve comme une clef & un secret qui ne pouvoit être confié qu'aux seuls gardiens de l'arbre de la science. Par une suite de l'ancienne politique , l'invention nouvelle ne fut pour le peuple qu'un nouveau genre d'hiéroglyphe plus simple & plus abrégé à la vérité , que les précédens , mais dont il fallut toujours qu'il allât de même chercher le sens & l'intelligence dans la bouche des sages , & chez les administrateurs de l'instruction publique. Heureux sans doute ont été les peuples auxquels cette instruction a été donnée saine & entière ; heureuses ont été les sociétés où les organes de la science n'ont point , par un abus trop conséquent de leur funeste politique , regardé comme leur patrimoine & leur domaine le dépôt qui ne leur étoit que commis & confié ; mais quand elles auroient eû toutes ce rare bonheur , en est-il une seule qui ait été à l'abri des guerres destructives , & des révolutions qui renversent tout , & principalement les Arts ? Les nations ont donc été détruites , les sages ont été dispersés , souvent ils ont péri & leur mystère avec eux. Après ces événemens il n'est plus resté que les monumens énigmatiques de la science primitive , devenus mystérieux & inintelligibles par la perte ou la rareté de la clé des voyelles. Peut-être le peuple juif est-il le seul qui par un bienfait particulier de la Providence , ait heureusement conservé cette clé de ses annales par le secours de quelques livres ponctués qui auront échappé aux diverses desolations de leur patrie ; mais quant à la plupart des autres nations ; il n'est que trop vraisemblable qu'il a été pour elles un tems fatal , où elles ont perdu tout moyen de relever l'édifice de leur histoire. Il fallut ensuite recourir à la tradition ; il fallut évertuer l'imagination pour déchiffrer des fragmens d'annales toutes écrites en consonnes ; & la privation des exemplaires ponctués presque tous périés avec ceux qui les avoient si mystérieusement gardés , donna nécessairement lieu à une science nouvelle , qui fit respecter les écritures non ponctuées , & qui en répandit le goût dépravé chez divers peuples : ce fut de deviner ce qu'on ne pouvoit plus lire ; & comme l'appareil de l'écriture & des livres des anciens sages avoit quelque chose de merveilleux , ainsi que tout ce qu'on ne peut comprendre , on s'en forma une très-haute idée ; on n'y chercha que des choses sublimes , & ce qui n'y avoit jamais été sans doute , comme la médecine universelle , le grand œuvre , ses secrets , la magie , & toutes ces sciences occultes que tant d'esprits faux & de têtes creuses ont si long-tems cherchées dans certains chapitres de la Bible , qui ne contiennent que des hymnes ou des généalogies , ou des dimensions de bâtiment. Il en fut aussi de même quant à l'histoire générale des peuples & aux histoires particulières des grands hommes. Les nations qui dans des tems plus anciens avoient déjà abusé des symboles primitifs & des premiers hiéroglyphes , pour en former

former des êtres imaginaires qui s'étoient confondus avec des êtres réels, abuserent de même de l'écriture sans consonnes, & s'en servirent pour composer ou amplifier les légendes de tous les fantômes populaires. Tout mot qui pouvoit avoir quelque rapport de figure à un nom connu, fut censé lui appartenir, & renfermer une anecdote essentielle sur le personnage qui l'avoit porté; mais comme il n'y a pas de mots écrits en simples consonnes qui ne puissent offrir plusieurs valeurs, ainsi que nous l'avons déjà dit, l'embarras du choix fit qu'on les adopta toutes, & que l'on fit de chacune un trait particulier de son histoire. Cet abus est une des sources des plus vraies & des plus fécondes de la fable; & voilà pourquoi les noms d'Orphée, de Mercure, d'Isis, &c. font allusions chacun à cinq ou six racines orientales qui ont toutes la singulière propriété de nous retracer une anecdote de leurs légendes; ce que nous disons de ces trois noms, on peut le dire de tous les noms fameux dans les mythologies des nations. De-là sont venues ces variétés si fréquentes entre nos étymologistes qui n'ont jamais pu s'accorder, parce que chacun d'eux s'est affecté à la racine qu'il a faisie; de-là l'incertitude où ils nous ont laissé, parce qu'ils ont tous eu raison en particulier, & qu'il a paru néanmoins impossible de les concilier ensemble. Il n'étoit cependant rien de plus facile; & puisque les Vossius, les Bocharts, les Huets, les Leclerc, avoient tous eu des suffrages en particulier; au lieu de se critiquer les uns les autres, ils devoient se donner la main, & concourir à nous découvrir une des principales sources de la Mythologie, & à nous dévoiler par-là un des secrets de l'antiquité. Nous nommons ceci un secret, parce qu'il en a été réellement un dans l'art de composer & d'écrire dans les tems où le défaut d'invention & de génie, autant que la corruption des monumens historiques obligeoit les auteurs à tirer les anecdotes de leur roman des noms même de leurs personnages. Ce secret, à la vérité, ne couvre qu'une absurdité; mais il importe au monde de la connoître; & pour nous former à cet égard une juste idée du travail des anciens en ce genre, & nous apprendre les moyens de le décomposer, il ne faut que contempler un cabaliste méditant sur une Bible non ponctuée: s'il trouve un mot qui le frappe, il l'envisage sous toutes les formes, il le tourne & le retourne, il l'anagrammatise, & par le secours des voyelles arbitraires il en épuise tous les sens possibles, avec lesquels il construit quelque fable ou quelque mystérieuse absurdité; ou pour mieux dire, il ne fait qu'un pur logogryphe, dont la clé se trouve dans le mot dont il s'est échauffé l'imagination, quoique ce mot n'ait souvent par lui-même aucun rapport à ses illusions. Nos logogryphes modernes sont sans doute une branche de cette antique cabale, & cet art puérile fait encore l'amusement des petits esprits. Telle a été enfin la véritable opération des fabulistes & des romanciers de l'antiquité, qui ont été en certains âges les seuls écrivains & les seuls historiens de presque toutes les nations. Ils abuserent de même des écritures mystérieuses que les malheurs des tems avoient dispersées par le monde, & qui se trouvoient séparées des voyelles qui en avoient été la clé primitive. Ces siècles de mensonge ne finirent en particulier chez les Grecs, que vers les tems où les voyelles vulgaires ayant été heureusement inventées, l'abus des mots devint nécessairement plus difficile & plus rare; on se dégoûta insensiblement de la fable; les livres se transmirent sans altération; peu-à-peu l'Europe vit naître chez elle l'âge de l'Histoire, & elle n'a cessé de recueillir le fruit de sa précieuse invention, par l'empire de la science qu'elle a toujours possédée depuis cette époque. Quant aux nations de l'Asie qui n'ont jamais voulu

adopter les lettres voyelles de la Grece comme la Grece avoit adopté leurs consonnes; elles ont presque toujours conservé un invincible penchant pour le mystère & pour la fable; elles ont eu dans tous les âges grand nombre d'écrivains cabalistiques, qui en ont imposé par de graves puérités & par d'importantes bagatelles; & quoiqu'il y ait eu des tems où les ouvrages des Européens les ont éclairés à leur tour, & leur ont servi de modèle pour composer d'excellentes choses en différens genres, ils ont affecté toujours dans leur diction des métathèses où anagrammes ridicules, des allusions & des jeux de mots; & la plupart de leurs livres nous présentent le mélange le plus bizarre de ces pensées hautes & sublimes qui ne leur manquent pas, avec un style affecté & puérile.

Cette histoire des points voyelles nous offre sans doute la plus forte preuve que l'on puisse donner de leur indispensable nécessité. Nous avons vu dans quelles erreurs sont tombées les nations qui les ont perdus par accident, ou négligés par ignorance & par mauvais goût. Jettons actuellement nos yeux sur cet heureux coin du monde où cette même écriture, qui n'étoit pour une infinité de peuples qu'une écriture du mensonge & du délire, étoit pour le peuple juif & sous la main de l'Esprit-saint, l'écriture de la sagesse & de la vérité.

On ne peut douter que Moïse élevé dans les arts & les sciences de l'Egypte, ne se soit particulièrement servi de l'écriture * ponctuée pour faire connoître ses lois, & qu'il n'en ait remis à l'ordre sacerdotal qu'il institua, des exemplaires soigneusement écrits en consonnes & en points voyelles, pour perpétuer par leur moyen le sens & l'intelligence d'une loi dont il avoit si fort & si souvent recommandé l'exercice le plus exact & la pratique la plus sévère. Ce sage législateur ne pouvoit ignorer le danger des lettres sans voyelles; il ne pouvoit pas non plus ignorer les fables qui en étoient déjà issues de son tems: il n'a donc pu manquer à une précaution que l'écriture de son siècle exigeoit nécessairement, & de laquelle dépendoit le succès de la législation. Il y auroit même lieu de croire qu'il en répandit aussi des exemplaires parmi le peuple, puisqu'il en a ordonné à tous la lecture & la méditation assidue; mais il est difficile à cet égard de penser que les copies en ayant été fort fréquentes, attendu que sans le secours de l'impression on n'a pu, dans ces premiers âges & chez un peuple qui fournissoit 600 mille combattans, multiplier les livres en raison des hommes; nous ne devons sans doute voir dans ce précepte que l'ordre de fréquenter assidument les instructions publiques & journalières où les prêtres faisoient la lecture & l'explication de cette loi. On nous répondra sans doute que chaque israélite étoit obligé dans sa jeunesse de la transcrire, & que les enfans des rois n'étoient pas eux-mêmes exemts de ce devoir. Mais si cette remarque nous fait connoître la véritable étendue du précepte de Moïse, il y a toute apparence qu'il en a été de l'observance de ce précepte comme à l'égard de tant d'autres, que les Hébreux n'ont point pratiqués, & qu'ils ont négligés ou oubliés presque aussitôt après le premier commandement qui leur en avoit été fait; on sait que leur infidélité sur tous les points de leur loi a été presque aussi continue qu'inconcevable. Conduits par Dieu même dans le désert, ils y négligent la circoncision pendant quarante ans, & toute la géné-

* Comme le langage de l'Egypte n'a été qu'une dialecte assez semblable aux langues de Phénicie & de Palestine, on conjecture que l'écriture a dû être aussi la même. Ceci est d'autant plus vraisemblable, que les Hébreux écrivent de droite à gauche ainsi qu'écrivoient les Egyptiens, selon Hérodote.

ration de cet âge mérite d'y être exterminée. Sont-ils établis en Canaan? ils y courent sans cesse de Moloch à Baal, & de Baal à Astaroth. Qui pourroit le croire? les descendans même de Moïse se font prêtres d'idoles. Sous les rois, leur frénésie n'a point à peine de relâche; dix tribus abandonnent Moïse pour les veaux de Béthel; & si Juda rentre quelquefois en lui-même, ses idolatries l'enveloppent aussi dans la ruine d'Israël. Pendant dix siècles enfin ce peuple idolâtre & stupide fut presque semblable en tout aux nations incirconcises; excepté qu'il avoit le bonheur de posséder un livre précieux qu'il négligea toujours, & une loi sainte qu'il oublia au point que ce fut une merveille sous Josias de trouver un livre de Moïse, & que sous Esdras il fallut renouveler la fête des tabernacles, qui n'avoit point été célébrée depuis Josué. La conduite des Juifs dans tous les temps qui ont précédé le retour de Babylone, est donc un monument constant de la rareté où ont dû être les ouvrages de son premier législateur. Délaiés dans l'arche & dans le sanctuaire à la garde des enfans d'Aaron, ceux-ci qui ne participèrent que trop souvent eux-mêmes aux désordres de leur nation, prirent sans doute aussi l'esprit mystérieux des ministres idolâtres: peut-être qu'en n'en laissant paroître que des exemplaires sans voyelles pour se rendre les maîtres & les arbitres de la loi des peuples, contribuèrent-ils à la faire méconnoître & oublier; peut-être ne s'en servoient-ils dès lors que pour la recherche des choses occultes, comme leurs descendans le font encore, & ne les firent-ils servir de même qu'à des études absurdes & puériles, indignes de la majesté & de la gravité de leurs livres. Ce soupçon ne se justifie que trop, quand on se rappelle toutes les antiques fables dont la Cabale s'autorise sous les noms de Salomon & des prophètes, & il doit nous faire entrevoir quelle fut la raison pour laquelle Ezéchias fit brûler les ouvrages du plus savant des rois: c'est que les esprits faux & superstitieux abusoient sans doute dès lors de ses hautes & sublimes recherches sur la nature, comme ils abusent encore de son nom & des écrits des prophètes qui l'ont suivi ou précédé. Au reste, que ce soit l'idolatrie d'Israël qui ait occasionné la rareté des livres de Moïse, ou que leur rareté ait occasionné cette idolatrie, il faut encore ici convenir que la nature même de l'écriture a pu occasionner l'une & l'autre. Jamais cette antique façon de peindre la parole en abrégé, n'a été faite dans son origine pour être commune & vulgaire parmi le peuple: l'écriture sans consonnes est une énigme pour lui; & celle même qui porte des points voyelles peut être si facilement altérée dans sa ponctuation & dans toutes ses minuties grammaticales, qu'il a dû y avoir un grand nombre de raisons essentielles pour l'ôter de la main de la multitude & de la main de l'étranger.

Un esprit inquiet & surpris pourra nous dire: Se peut-il faire que Dieu ayant donné une loi à son peuple, & lui en ayant si sévèrement recommandé l'observation, ait pu permettre que l'écriture en fût obscure & la lecture difficile? comment ce peuple pouvoit-il la méditer & la pratiquer? Nous pourrions répondre qu'il a dépendu de ceux qui ont été les organes de la science & les canaux publics de l'instruction, de prévenir les égaremens des peuples en remplissant eux-mêmes leurs devoirs selon la raison & selon la vérité: mais il en est sans doute une cause plus haute qu'il ne nous appartient pas de pénétrer. Ce n'est pas à nous, aveugles mortels, à questionner la Providence: que ne lui demandons-nous aussi pourquoi elle s'est plu à ne parler aux Juifs qu'en parabole; pourquoi elle leur a donné des yeux afin qu'ils ne vissent point, & des oreilles afin qu'ils n'entendissent point, & pourquoi de toutes les nations de

l'antiquité elle a choisi particulièrement celle dont la tête étoit la plus dure & la plus grossière? C'est ici qu'il faut se taire, orgueilleuse raison; celui qui a permis l'égarement de sa nation favorite, est le même qui a puni l'égarement du premier homme, & personne n'y peut connoître que sa sagesse éternelle.

Si les crimes & les erreurs des Hébreux, semblables aux crimes & aux erreurs des autres nations, nous indiquent qu'ils ont pendant plusieurs âges négligé les livres de Moïse, & abusé de l'ancienne écriture pour se repaître de chimères & se livrer aux mêmes folies qu'encensoit le reste de la terre; la conservation de ces livres précieux qui n'ont pu parvenir jusqu'à nous qu'à-travers une multitude de hazards, est cependant une preuve sensible que la Providence n'a jamais cessé de veiller sur eux comme sur un dépôt moins fait pour les anciens hébreux que pour leur postérité & pour les nations futures.

Ce ne fut que dans les siècles qui suivirent le retour de la captivité de Babylone, que les Juifs se livrèrent à l'étude & à la pratique de leur loi, sans aucun retour vers l'idolatrie. Outre le souvenir des grands châtimens que leurs pères avoient essuyés, & qui étoit bien capable de les retenir d'abord; ils conçurent sans doute aussi quelque émulation pour l'étude, par leur commerce avec les grandes nations de l'Asie, & sur-tout par la fréquentation des Grecs, qui portèrent bientôt dans cette partie du monde leur politesse, leur goût & leur empire. Ce fut alors que la Judée fit valoir les livres de Moïse & des prophètes: elle les étudia profondément: elle eut une foule de commentateurs, d'interpretes & de savans: il se forma même différentes sectes de sages ou de philosophes; & ce goût général pour les lettres & la science fut une cause seconde, mais puissante, qui retint les Juifs pour jamais dans l'exercice constant de leur religion: tant il est vrai qu'un peuple idiot & stupide ne peut être un peuple religieux, & que l'empire de l'ignorance ne peut être celui de la vérité.

Les premiers siècles après ce retour furent le bel âge de la nation juive: alors la loi triompha comme si Moïse ne l'eût donnée que dans ces instans. Pleins de vénération pour son nom & pour sa mémoire, les Juifs travaillèrent avec autant d'ardeur à la recherche de ses livres qu'à la reconstruction de leur temple. On ignore par quelle voie, en quel tems & en quel lieu ces livres si long-tems négligés se retrouvèrent. Les Juifs à cet égard exaltent peut-être trop les services qu'ils ont reçus d'Esdras dans ces premiers tems; il leur tint presque lieu d'un second Moïse, * & c'est à lui ainsi qu'à la grande synagogue qu'ils attribuent la collection & la révision des livres sacrés, & même la ponctuation que nous y voyons aujourd'hui. Ils prétendent qu'il fut avec ses collègues secondé des lumières surnaturelles pour en retrouver l'intelligence qui s'étoit perdue: quelques-uns ont même poussé le merveilleux au point d'affirmer qu'il les avoit écrits de mémoire sous la dictée du Saint-Esprit. Mais le Pentateuque entre les mains des Sa-

* Il est vraisemblable que le nom d'*Esdras* a donné lieu à toutes les traditions qui le concernent. Ce nom, tel qu'il est écrit dans le texte, se devoit dire *Ezra*; & dérivé d'*azar*, il a secouru, on l'interprete *secours*, parce qu'Esdras a été d'un grand secours aux Juifs au retour de leur captivité. Mais il y en a eu d'autres qui l'ont aussi cherché dans *zehar*, il a instruit, il a enseigné, & qui sous ce point de vue ont regardé Esdras comme l'instituteur de la plupart de leurs usages, & comme leur plus grand docteur. Le changement de dialecte d'*Ezra* en *Esdra*, parce que le *z* tourne en *s* comme en *ds*, l'a fait encore chercher dans *sadar*, il a arrangé, il a mis en ordre. D'où ils ont aussi tiré cette conséquence, qu'Esdras avoit été l'ordonnateur, le réviseur, & l'éditeur des livres sacrés. Tel est le grand art des Juifs dans la composition de leurs histoires traditionnelles: c'est donc avec bien de la raison que les Chrétiens ont rejeté ce qu'ils débitent sur Esdras, & tant d'autres anecdotes qui n'ont pas de meilleurs fondemens.

maritains ennemis des Juifs, dément une fable aussi absurde : nous devons donc être certains que la restauration des livres de Moïse & le renouvellement de la loi n'ont été faits que sur de très-antiques exemplaires & sur des textes ponctués, sans lesquels il eût été de toute impossibilité à un peuple qui avoit négligé ses livres, son écriture & sa langue, d'en retrouver le sens & d'en accomplir les préceptes. Depuis cette époque, le zèle des Juifs pour leurs livres sacrés ne s'est jamais ralenti. Détruits par les Romains & dispersés par le monde, ils en ont toujours eu un soin religieux, les ont étudiés sans cesse, & n'ont jamais souffert qu'on fit le plus léger changement non-seulement dans le fond ou la forme de leurs livres, mais encore dans les caractères & la ponctuation ; y toucher, seroit commettre un sacrilège ; & ils ont à l'égard du plus petit accent ce respect idolâtre & superstitieux qu'on leur connoît pour tout ce qui appartient à leurs antiquités. Il n'y a point pour eux de lettres qui ne soient saintes, qui ne renferment quelque mystère particulier ; chacune d'elles a même sa légende & son histoire. Mais il est superflu d'entrer dans cet étonnant détail : tout réel qu'il est, il paroîtroit incroyable, aussi-bien que les peines infinies qu'ils se sont données pour faire le dénombrement de tous les caractères de la Bible, pour savoir le nombre général de tous ensemble, le nombre particulier de chacun, & leur position respective à l'égard les uns des autres & à l'égard de chaque partie du livre ; vastes & minutieuses entreprises, que des Juifs seuls étoient capables de concevoir & d'exécuter. Bien éloignés de cette servitude judaïque, nos savans commencent à prendre le goût des Bibles sans ponctuation, & peut-être en cela tombent-ils d'un excès dans un autre. Si nous n'étions point dans un siècle éclairé, où il n'est plus au pouvoir des hommes de ramener l'âge de la fable, nous penserions à l'aspect des nouvelles éditions des Bibles non ponctuées, que la Mythologie voudroit renaître.

Il n'est pas nécessaire sans doute, en terminant ce qui concerne l'écriture hébraïque, de dire qu'elle se figure de droite à gauche ; c'est une singularité que peu de gens ignorent. Nous n'oserions déterminer si cette méthode a été aussi naturelle dans son tems, que la nôtre l'est aujourd'hui pour nous. Les nations se sont fait sur cela différens usages. Diodore, *liv. III.* parle d'un peuple des Indes qui écrivoit de haut en bas : l'ancienne écriture de Fohi nous est représentée de même par les voyageurs. Les Egyptiens, selon Hérodote, écrivoient, ainsi que les Phéniciens, de droite à gauche ; & les Grecs ont eu quelques monumens fort anciens, dont ils appelloient l'écriture *βουστροφεδον*, parce qu'à l'imitation du labour des sillons, elle alloit successivement de gauche à droite & de droite à gauche. Peut-être que le caprice, le mystère, ou quelque usage antérieur aux premières écritures, ont produit ces variétés ; peut-être n'y a-t-il d'autre cause que la commodité de chaque peuple relativement aux instrumens & autres moyens dont on s'est d'abord servi pour graver, dessiner ou écrire : mais de simples conjectures ne méritent pas d'allonger notre article.

III. L'histoire de la *langue hébraïque* n'est chez les rabbins qu'un tissu de fables, & qu'un ample sujet de questions ridicules & puériles. Elle est, selon eux, la langue dont le Créateur s'est servi pour commander à la nature au commencement du monde ; c'est de la bouche de Dieu même que les anges & le premier homme l'ont apprise. Ce sont les enfans de celui-ci qui l'ont transmise de race en race & d'âge en âge, au-travers des révolutions du monde physique & moral, & qui l'ont fait passer sans interruption & sans altération de la famille des justes au peuple d'Is-

raël qui en est sorti. C'est une langue enfin dont l'origine est toute céleste, & qui retournant un jour à sa source, sera la langue des bienheureux dans le ciel, comme elle a été sur la terre la langue des saints & des prophètes. Mais laissons-là ces pieuses rêveries, dont la religion ni la raison de notre âge ne peuvent plus s'accommoder, & fuyons cet excès qui a toujours été si fatal aux Juifs, qui ont idolâtré leur langue & les mots de leur langue en négligeant les choses. Si le respect que nous avons pour les paroles de la Divinité, nous a porté à donner le titre de *sainte* à la *langue hébraïque*, nous savons que ce n'est qu'un attribut relatif que nous devons également donner aux langues chaldéenne, syriaque, & grecque, toutes les fois que le Saint-Esprit s'en est servi : nous savons d'ailleurs que la Divinité n'a point de langage, & qu'on ne doit donner ce nom qu'aux bonnes inspirations qu'elle met au fond de nos cœurs, pour nous porter au bien, à la vérité, à la paix, & pour nous les faire aimer. Voilà la langue divine ; elle est de tous les âges & de tous les lieux, & son efficacité l'emporte sur les langues de la terre les plus éloquents & les plus énergiques.

La *langue hébraïque* est une langue humaine, ainsi que toutes celles qui se sont parlées & qui se parlent ici bas ; comme toutes les autres, elle a eu son commencement, son regne & sa fin, & comme elles encore, elle a eu son génie particulier, ses beautés & ses défauts. Sortie de la nuit des tems, nous ignorons son origine historique ; & nous n'oserions avancer avec la confiance des Juifs, qu'elle est antérieure aux anciens des astres du monde. S'il étoit permis cependant d'hazarder quelques conjectures raisonnables, fondées sur l'antiquité même de cette langue & sur sa pauvreté, nous dirions qu'elle n'a commencé qu'après les premiers âges du monde renouvelé ; qu'il a dû se faire que ceux même qui ont échappé aux destructions, aient eu pour un tems une langue plus riche & plus formée, qui auroit été sans doute une de celles de l'ancien monde ; mais que la postérité de ces débris du genre humain n'ayant produit d'abord que de petites sociétés qui ont dû nécessairement être long-tems misérables & toutes occupées de leurs besoins & de leur subsistance, il a dû arriver que leur langage primitif se fera appauvri, aura dégénéré de race en race, & n'aura plus formé qu'un idiome de famille, qu'une langue pauvre, concise & sauvage pendant plusieurs siècles, qui sera ensuite devenue la mère des langues qui ont été propres & particulières aux premiers peuples & à leur colonie. Il en est des langues comme des nations : elles sont riches, fécondes, étendues en proportion de la grandeur & de la puissance des sociétés qui les parlent ; elles sont arides & pauvres chez les Sauvages ; & elles se sont agrandies & embellies partout où la population, le commerce, les sciences & les passions ont agrandi l'esprit humain. Elles ont aussi été sujettes à toutes les révolutions morales & politiques où ont été exposées les puissances de la terre ; elles se sont formées, elles ont régné, elles ont dégénéré, & se sont éteintes avec elles. Jugeons donc quels terribles effets ont dû faire sur les premières langues des hommes, ces coups de la Providence, qui peut éteindre les nations en un clin-d'œil, & qui ont autrefois frappé la terre, comme nous l'apprennent nos traditions religieuses & tous les monumens de la nature. Si les arts ne furent point épargnés, si les inventions se perdirent, & s'il a fallu des siècles pour les retrouver & les renouveler, à plus forte raison les langues qui en avoient été la source, le canal & le monument, se perdirent-elles de même, & furent-elles ensevelies dans la ruine commune. Le très-petit nombre de traditions qui nous restent sur les tems antérieurs à ces révo-

lutions, & la multitude de fables par lesquelles on a cherché à y suppléer, seroit en cas de besoin une preuve de nos conjectures : mais ne sont-elles que des conjectures ?

Il est donc très-peu vraisemblable que l'origine de la *langue hébraïque* puisse remonter au-delà du renouvellement du monde : tout au plus est-elle une des premières qui ait été formée & fixée lorsque des nations en corps ont commencé à reparoître, & qu'elles ont pû s'occuper à d'autres objets qu'à leurs besoins. Nous disons *tout au plus*, parce que malgré la simplicité de la *langue hébraïque*, elle est quelquefois trop riche en synonymes, dont grand nombre de verbes & plusieurs substantifs ont une singulière quantité ; ce qui suppose une aisance d'esprit & une abondance dont le génie des premières familles n'a pû être susceptible pendant long-tems, & ce qui décele des richesses acquises ailleurs après l'agrandissement des sociétés.

Pour nous prouver toute l'antériorité de leur langage, les Juifs nous montrent les noms des premiers hommes, dont l'interprétation convenable ne peut se trouver que chez eux : toute fondée/que soit cette remarque, quoiqu'il y ait plusieurs de ces noms qui tiennent plus au chaldéen qu'à l'hébreu, il n'y a qu'une aveugle prévention qui puisse s'en faire un titre, & l'on n'y voit autre chose sinon que ce sont des auteurs hébreux & chaldéens qui nous ont transmis le sens primitif de ces noms propres en les traduisant en leur langue : s'ils eussent été grecs, ils eussent donné des noms grecs, & des noms latins s'ils eussent été latins ; parce qu'il a été aussi ordinaire que naturel à tous les anciens peuples de rendre le sens des noms traditionnels en leur langue. Ils y étoient forcés, parce que ces noms faisoient souvent une partie de l'histoire, & qu'il falloit traduire les uns en traduisant l'autre, afin de les rendre mutuellement intelligibles, & parce que le renouvellement des arts & des sciences exigeoit nécessairement le renouvellement des noms. La Mythologie qui n'a que trop connu cet ancien usage de traduire les noms pour expliquer l'histoire, nous montre souvent l'abus qu'elle en a fait, en les dérivant de sources étrangères, & en personnifiant quelquefois des êtres naturels & métaphysiques : ses méprises en ce genre sont, comme on sait, une des sources de la fable. Mais nous devons à cet égard rendre la justice qui est dûe aux écrivains divinement inspirés : c'est par eux que la foi nous apprend que le premier homme a été appelé *terre* ou *terrestre*, & la première femme *la vie*. La raison concourt même à nous dire que l'homme est *terre* & que la femme donne *la vie* ; mais ni l'une ni l'autre ne nous ont jamais fait connoître quels sont les premiers mots par lesquels ont été désignés *la terre* & *la vie*.

Il est de plus fort incertain quel nom de peuple la *langue hébraïque* a pû porter dans son origine. Ce n'a point été le nom des Hébreux, qui malgré l'antiquité de leur famille, n'ont été qu'un peuple nouveau vis-à-vis des Chaldéens d'où Abraham est parti, & vis-à-vis des Cananéens & Egyptiens, où ce patriarche & ses enfans ont si long-tems voyagé en simples particuliers. Si la langue de la Bible est celle d'Abraham, elle ne peut être que la langue même de l'ancienne Chaldée : si elle ne l'est point, elle ne doit être qu'une langue nouvelle ou étrangère. Entre ces deux alternatives il est un milieu sans doute auquel nous devons nous arrêter. Abraham, chaldéen de famille & de naissance, n'ayant pû parler autrement que chaldéen, il est plus que vraisemblable que sa postérité a dû conserver son langage pendant quelques générations, & qu'ensuite leur commerce & leurs liaisons avec les Cananéens, les Arabes & les Egyptiens l'ayant peu-à-peu changé, il en est résulté une nouvelle dialecte propre & particu-

culière aux Israélites : d'où nous devons présumer que la *langue hébraïque*, telle que nous l'avons dans la Bible, ne doit pas remonter plus d'un siècle avant les écrits de Moïse : le chaldéen d'Abraham en a été le principe ; il est ensuite fondu avec le cananéen, qui n'en étoit lui-même qu'une ancienne branche. La langue de la basse Egypte, qui devoit peu différer de celle de Canaan, a contribué de son côté à l'altérer ou à l'enrichir, ainsi que la langue arabe, comme on le voit particulièrement dans le livre de Job. Pour trouver dans l'histoire quelques traces de cette filiation de la *langue hébraïque*, & des révolutions qu'a subi le chaldéen primitif chez les différens peuples, il faut remarquer dans l'Écriture qu'Abraham ne se sert point d'interprete chez les Cananéens ni chez les Egyptiens, parce qu'alors leurs dialectes différoient peu sans doute du chaldéen de ce patriarche. Elieser & Jacob qui habiterent chez les mêmes peuples, & qui firent chacun un voyage en Chaldée, n'avoient point non plus oublié leur langue originelle, puisqu'ils converserent au premier abord avec les pasteurs de cette contrée & avec toute la famille d'Abraham ; mais Jacob néanmoins s'étoit déjà familiarisé avec la langue de Canaan, puisqu'en se séparant de Laban, il eut soin de donner un nom d'une autre dialecte au monument auquel Laban donna un nom chaldéen. Il y avoit alors cent quatre-vingt ans qu'Abraham avoit quitté sa terre natale. Ainsi la dialecte *hébraïque* avoit déjà pû se former. Ce seul exemple peut nous faire juger de la différence que le tems continua de mettre dans le langage de ce peuple naissant. Dans ce même intervalle, les langues cananéenne & égyptienne faisoient aussi des progrès chacune de leur côté ; & il fallut que Joseph en Egypte se servît d'interprete pour parler à ses freres.

Ces différences n'ont cependant jamais été assez grandes pour rendre toutes ces langues méconnoissables entre elles, quoique le chaldéen d'Abraham ait dû souffrir de grands changemens dans l'intervalle de plus de quatorze cents ans qui s'est écoulé depuis ce patriarche jusqu'à Daniel. Il différoit moins alors de la langue de Moïse, que l'italien, le françois & l'espagnol ne diffèrent entre eux, quoiqu'ils soient moins éloignés des siècles de la latinité qui les a tous formés. Sur quoi nous devons observer qu'il ne faut jamais dans l'Écriture prendre le nom de *langue* à la rigueur ; lorsqu'en parlant des Chaldéens, des Cananéens, des Egyptiens, des Amalécites, des Ammonites, &c. elle nous dit quelquefois que tel ou tel peuple parloit un langage inconnu, cela ne peut signifier qu'une dialecte différente, qu'un autre accent, & qu'une autre prononciation ; & il faut avouer que tous ces divers modes ont dû être extrêmement variés, puisqu'on rencontre en plusieurs endroits de l'Écriture des preuves que les Hébreux se sont servis d'interpretes vis-à-vis de tous ces peuples, quoique le fond de leur langue fût le même, comme nous en pouvons juger par les livres & les vestiges qui en sont restés, où toutes ces langues s'expliquent les unes par les autres. Il nous manque sans doute, pour apprécier leurs différences, les oreilles des peuples qui les ont parlé. Il falloit être Athénien pour reconnoître au langage que Demosthène étoit étranger dans Athènes ; & il faudroit de même être Hébreu ou Chaldéen, pour saisir toutes les différences de prononciation qui diversifioient si considérablement toutes ces anciennes dialectes, quoiqu'issues d'une même source. Au reste, nous ne devons point être étonnés de remarquer dans toutes ces contrées de l'Asie le langage d'Abraham ; il étoit parti d'un pays & d'un peuple qui dans presque tous les tems a étendu sur elles sa puissance & son empire, tantôt par les armes & toujours par les

sciences. L'Euphrate a successivement été le siège des Chaldéens, des Assyriens, des Babyloniens & des Perses ; & ces énormes puissances n'ayant jamais cessé de donner le ton à cette partie occidentale de l'Asie, il a bien fallu que la langue dominante fût celle du peuple dominant. C'est ainsi qu'on a vû en Europe & en différens tems le grec & le latin devenir des langues générales : & cet empire des langues, qui est la suite de l'empire des nations, en est en même tems le monument le plus constant & le plus durable.

Celle de toutes ces dialectes chaldéennes avec laquelle la langue d'Abraham & de Jacob a contracté cependant le plus d'affinité, a été sans contredit la dialecte cananéenne ou phénicienne. Les colonies de ces peuples commerçans chez les nations riveraines de la Méditerranée & de l'Océan, ont laissé par-tout une multitude de vestiges qui nous prouvent que la langue d'Abraham s'étoit intimement incorporée avec celle de Phénicie, pour former la langue de Moÿse, que l'Écriture pour cette raison sans doute appelle quelquefois *la langue de Canaan*. Les auteurs qui ont traité de l'une, ont crû aussi devoir traiter de l'autre ; & c'est à leur exemple, que pour ne point laisser incomplet ce qui concerne la *langue hébraïque*, nous parlerons de la langue de Phénicie & de ses révolutions chez les différens peuples où elle a été portée, après que nous aurons suivi chez les Hébreux les révolutions de la langue de Moÿse.

La langue des Israélites se trouvant fixée par les ouvrages de Moÿse, n'a plus été sujette à aucune variation, comme on le voit par les ouvrages des prophètes qui lui ont succédé d'âge en âge jusqu'à la captivité de Babylone. On pourroit donc regarder les dix siècles que renferme cet espace de tems comme la mesure certaine de la durée de la *langue hébraïque*. Après ce long regne, elle fut, dit-on, oubliée des Hébreux, qui dans les soixante-dix ans de leur captivité, s'habituerent tellement à la dialecte chaldéenne qui se parloit alors à Babylone, qu'à leur retour en Judée ils n'eurent plus d'autre langue vulgaire. Un oubli aussi prompt nous paroît cependant si extraordinaire, qu'il y a lieu d'être étonné qu'on ait jusqu'ici reçu sans méfiance ce que les traditions judaïques nous ont transmis pour nous rendre raison de la révolution qui s'est faite autrefois dans la langue de leurs peres. Quoiqu'il soit fort certain qu'au tems d'Esdras & de Daniel les Hébreux ne parloient & n'écrivoient plus qu'en Chaldéen, d'un autre côté il est si peu vraisemblable que tout un peuple ait oublié sa langue en soixante-dix ans, qu'une tradition aussi suspecte du côté du vrai que du côté de la nature, auroit dû faire soupçonner qu'ils l'avoient déjà oubliée & négligée longtemps avant cette époque. Si notre sentiment est nouveau, il n'en est peut-être pas moins raisonnable, & nous pouvons le fortifier de quelques observations. Nous remarquerons donc que cette captivité n'emmena point tous les Hébreux, qu'il en resta beaucoup en Judée, & que de tous ceux qui furent enlevés, il en revint plusieurs qui vécurent encore assez de tems pour voir le second temple qui fut long à construire, & pour pleurer sur les ruines du premier. Nous ajoûterons que cette captivité à laquelle on donne soixante-dix ans, parce qu'elle commença pour quelques-uns au premier siège de Jérusalem en 606 avant Jesus-Christ, & qu'elle finit en 536, ne dura néanmoins pour le plus grand nombre que cinquante-trois ans, à compter de 586, époque de la ruine totale du temple, après le troisième & dernier siège. Or dans un intervalle aussi court, une nation entiere n'a pû oublier sa langue, ni s'habituer à une langue étrangère, à moins qu'elle

n'y fût déjà disposée par un usage plus ancien & par un oubli antérieur de sa langue naturelle. D'ailleurs la durée que l'on accorde communément à la *langue hébraïque*, est une durée excessive, sur-tout pour une langue orientale, qui plus que toutes les autres sont susceptibles d'altération. Il n'en faut point chercher d'autre preuve que dans ce Chaldéen même auquel on dit que les Juifs se sont habitués dans leur captivité. Il différoit dès-lors du chaldéen d'Abraham ; il s'étoit perfectionné & enrichi par des finales plus sonores, & par des expressions empruntées non-seulement des Perses, des Medes, & autres nations voisines, mais aussi des nations les plus éloignées, témoin le *שִׁמְפוֹנְיָהּ* *sumphoneiah*, du *iiij. chap. de Daniel*, *ψ. 5. 10. 25.* mot grec qui dès le tems de Cyrus avoit déjà pénétré à Babylone. Les Hébreux eux-mêmes ne s'y furent pas plutôt familiarisés, qu'ils continuerent à le corrompre de leur côté. Le chaldéen d'Onkelos n'est plus le chaldéen d'Esdras ; & celui des Paraphrastes, qui ont continué ses commentaires, en differe infiniment. S'il falloit donc juger des révolutions qu'a dû essuyer le premier langage des Juifs, par celles où celui qui passe pour avoir été leur second, a été exposé, à peine pourrions-nous donner quatre ou cinq siècles d'intégrité & de durée à la langue de Moÿse.

Il est vrai que la Bible à la main on effayera de nous prouver par les ouvrages des prophètes de tous les âges, antérieurs à la captivité, que l'hébreu de Moÿse n'a point cessé d'être vulgaire jusqu'à cet événement. Mais par le même raisonnement ne tentera-t-on pas aussi de nous prouver que le latin a toujours été vulgaire, en nous montrant tous les ouvrages qui ont été successivement écrits en cette langue, depuis une longue suite de siècles ? Il faudroit être sans doute bien prévenu, ou, pour mieux dire, bien aveugle, pour hasarder un tel paradoxe. Une langue peut être celle des savans, sans être celle du peuple ; & ce n'est que lorsqu'elle n'appartient plus à ce dernier, qu'elle arrive à l'immuabilité, ce caractère essentiel des langues mortes, où les langues vivantes ne peuvent jamais parvenir. La véritable induction que nous devons donc tirer de cette longue succession d'ouvrages tous écrits dans la dialecte de Moÿse, c'est qu'après lui elle a été la dialecte particulière des prophètes, & que de vulgaire qu'elle avoit été dans les premiers tems, elle n'a plus été qu'une langue savante, & peut-être même qu'une langue sacrée qui ne s'est plus altérée, parce qu'elle s'est conservée dans le sanctuaire, où elle a été hors des atteintes de la multitude, qui, comme le dit l'Écriture, s'habituoit facilement aux dialectes & aux usages des nations étrangères qu'elle fréquentoit. Le génie de la langue *hébraïque* est tellement le même dans tous les écrits des prophètes, quoique composés en des âges fort distans les uns des autres, que si le caractère particulier de chaque écrivain ne se faisoit connoître dans chaque livre, on penseroit que tous ces ouvrages n'ont été que d'un seul tems & d'une seule plume ; *ut ferè quis putare posset omnes illos libros eodem tempore esse conscriptos.* (Voyez la note entiere *.) La construction,

* *Plurimum etiam ad perfectionem linguæ hebrææ facit ejusdem constantia in omnibus libris veteris Testamenti. Miratus sapissime fuit quod tanta sit linguæ hebrææ convenientia in omnibus libris veteris Testamenti, cum sciamus libros illos a diversis viris qui sæpe proprium stylum expresserunt, diversis temporibus, & diversis in locis esse conscriptos. Scribatur liber a diversis viris in eadem civitate habitantibus, videbimus ferè majorem differentiam in illo libro, vel respectu styli, vel copulationis litterarum, vel respectu aliarum circumstantiarum, quam in totis Bibliis. Verum si liber sit scriptus, verbi causa, à Teutonico & Frisco, vel si intercedat inter scriptores differentia mille annorum, quanta in multis libris veteris Testamenti respectu scriptoris intercessit, oheu! quanta esset differentia linguæ! Qui unam scripturam intelligit, vix alteram intelligeret: imo erit tanta differentia, ut vix ullas eas linguas, ob differentiam temporis*

l'appareil des mots, la syntaxe, le caractère de la langue enfin sont si semblables & si monotones partout, qu'un esprit inquiet & soupçonneux en pourroit tirer des conséquences aussi contraires à l'antiquité & à l'intégrité de ces livres précieux, que notre observation leur est au contraire favorable. L'immutabilité de leur style & de leur diction, dont celle de Moÿse a toujours été le modèle, s'est communiquée aux faits & à la mémoire des faits; & c'étoit le seul moyen de les transmettre jusqu'à nous, malgré l'inconstance & les égaremens d'une nation capricieuse & volage. Tous les sages de l'antiquité qui ont, aussi-bien que le sacerdoce hébreu, connu les avantages des langues mortes, n'ont point manqué de se servir de même, dans leurs annales, d'une langue particulière & sacrée: c'étoit un usage général, que la religion, d'accord en cela avec la politique, avoit établi chez tous les anciens peuples. Le génie de l'antiquité concourt donc avec la fortune des langues, à justifier nos réflexions. Il n'est point d'ailleurs difficile de juger que la langue de Moÿse avoit dû se corrompre parmi son peuple; nous avons vu ci-devant combien il avoit négligé ses livres, son écriture & sa loi. La même conduite lui fit aussi négliger son langage; l'oubli de l'un étoit une suite nécessaire de l'autre. Pour nous peindre les Hébreux pendant les dix siècles presque continus de leurs desordres & de leur idolatrie, nous pouvons sans doute nous représenter les Guebres aujourd'hui répandus dans l'Inde avec les livres de Zoroastre qu'ils conservent encore sans les pouvoir lire & sans les entendre; ils n'y connoissent que du blanc & du noir: & telle a dû être pendant l'idolatrie d'Israël la position du commun des Juifs vis-à-vis des livres de leur législateur. Si leur conduite présente nous fait connoître à quel point ils les considèrent & les respectent aujourd'hui, leur conduite primitive doit nous montrer quel a été pour ce religieux dépôt l'excès de leur indifférence. Jamais livres n'ont couru de plus grands risques de se perdre & de devenir intelligibles; & il n'en est point cependant sur qui la Providence ait plus veillé: c'est sans doute un miracle qu'un exemplaire en ait été trouvé par le saint roi Josias, qui s'en servit pour retirer pendant un tems le peuple de ses desordres: mais si un Achab, une Jézabel, ou une Athalie les eût trouvés, qui doute que ces livres précieux n'eussent eu chez les Hébreux même le sort qu'ont eu chez les Romains les livres de Numa, que le hasard retrouva, & que la politique brûla, pour ne point changer la religion, c'est-à-dire la superstition établie?

Ce fut vraisemblablement par le seul canal des sages, des prêtres, & particulièrement des voyans ou prophètes qui se succéderent les uns aux autres, que la langue & les ouvrages de Moÿse se sont conservés; ceux-ci seuls en ont fait leur étude, ils y puisoient la loi & la science; & selon qu'ils étoient bien ou mal intentionnés, ils égardoient les peuples, ou les retiroient de leurs égaremens. Le langage du législateur devint pour eux un langage sacré, qui seul eut le privilège d'être employé dans les annales, dans les hymnes, & sur-tout dans les livres prophétiques, qui après avoir été interprétés au peuple, ou lus en langue vulgaire, étoient ensuite déposés au sanctuaire, pour être un monument inaltérable vis-à-vis des nations futures que ces diverses prophéties devoient un jour intéresser.

On nous demandera dans quel tems la langue de Moÿse a cessé d'être en usage parmi les Hébreux;

& loci ita discrepantes, regulis Grammaticæ & Syntaxeos comprehendere possit. Verum in veteri Testamento tanta est constantia, tanta convenientia in copulatione litterarum, & constructione vocum, ut fere quis putare possit omnes illos libros eodem tempore, iisdem in locis, à diversis tamen authoribus esse conscriptos. Leusden. Philologus hebraeus dissertatio 17.

c'est ce qu'il n'est pas facile de déterminer: ce n'est pas en un seul tems, mais en plusieurs, qu'une langue s'altère & se corrompt. Nous pouvons conjecturer cependant, que ce fut en grande partie sous les juges, & dans ces cinq ou six siècles où la nation juive n'eut rien de fixe dans son gouvernement & dans sa religion, & qu'elle suivoit en tout ses délires & ses caprices. Nous fixons notre conjecture à ces tems, parce que sous les rois nous remarquons dans les noms propres un génie & une tournure toute différente des anciens noms sonores, emphatiques, & presque tous composés; ils n'ont plus ce caractère antique, & cette simplicité des noms propres de tous les âges antérieurs. Quoique notre remarque soit délicate, on en doit sentir la justesse, parce que chez les anciens les noms propres n'ayant point été héréditaires, ont dû toujours appartenir aux dialectes vulgaires, & que la langue sacrée ou historique n'a pu les changer en traduisant les faits. Nous pouvons donc de leur dissimilitude chez les Hébreux en tirer cette conclusion, que le génie de leur langue avoit changé & changeoit d'âge en âge, par la fréquentation des diverses nations dont ils ont toujours été ou les alliés ou les esclaves. C'est de même par le caractère de la plupart de leurs noms propres, dans les derniers siècles qui ont précédé Jésus-Christ, que l'on juge aussi que les Hébreux se sont ensuite familiarisés avec le grec, parce que leurs noms dans les *Machabées* & dans l'historien Jofephe, sont souvent tirés de cette langue. Il est vrai que ces deux ouvrages sont écrits en grec; mais quand ils le seroient en hébreu, leurs auteurs n'en auroient pu changer les noms, & dans l'un ou l'autre texte, ils nous seroient de même à juger des liaisons qu'avoient contracté les Hébreux avec les conquérans de l'Asie.

Mais quelle a été la langue d'Israël après celle de son législateur, & avant le Chaldéen d'Esdras & de Daniel? c'est ce qu'il est impossible de fixer; ce ne pourroit être au reste qu'une dialecte particulière de celle de Moÿse corrompue par des dialectes étrangers. Les dix tribus en avoient une qui en différoit déjà, comme on le voit par le Pentateuque samaritain, qui n'est plus le pur hébreu de la Bible; & nous savons par Esdras, que les Juifs presque confondus avec les peuples voisins, avoient adopté leurs différens idiomes, & parloient les uns la langue d'Azot, & d'autres celle de Moab, d'Ammon, &c. Cela seul peut nous suffire avec ce que nous avons dit ci-dessus, pour entrevoir toutes les variations & les révolutions de la langue hébraïque vulgaire pendant dix siècles, & jusqu'au tems où nous trouvons les Juifs tout-à-fait familiarisés & habitués au chaldéen: dès-lors il ne pouvoit y avoir que bien du tems qu'ils avoient perdu l'usage de la langue de leurs ancêtres: car par les efforts qu'ils firent du tems d'Esdras pour rétablir leur culte & leurs usages, il est à croire qu'ils eussent aussi tenté de rétablir leur langage, s'il n'eût été suspendu que par le court espace de leur captivité. S'ils ont donc sur ce changement des traditions contraires à nos observations, mettons-les au nombre de tant d'autres anecdotes sans date & sans époque, qu'ils ont inventé, & dont ils veulent bien se satisfaire.

La langue de Babyloëne devenue celle de Judée, fut aussi sujette à de semblables révolutions; les Juifs la parlèrent jusqu'à leur dernière destruction par les Romains, mais ce fut en l'altérant de génération en génération, par un bizarre mélange de syrien, d'arabe & de grec. Dispersés ensuite parmi les nations, ils n'ont plus eu d'autre langue vulgaire que celle des différens peuples chez lesquels ils se sont habitués; aujourd'hui ils parlent françois en France, & allemand au-delà du Rhin. La langue de

Moyse est leur langue savante ; ils l'apprennent comme nous apprenons le grec & le latin, moins pour la parler que pour s'instruire de leur loi : beaucoup de Juifs même ne la savent point ; mais ils ne manquent pas d'en apprendre par cœur les passages qui leur servent de prières journalières, parce que, selon leurs préjugés, c'est la seule langue dans laquelle il convient de parler à la Divinité. D'ailleurs si quelques-uns parlent l'hébreu comme nous essayons de parler le grec & le latin, c'est avec une grande diversité dans la prononciation ; chaque nation de juif a la sienne : enfin il y a un grand nombre d'expressions dont ils ont eux-mêmes perdu le sens, aussi-bien que les autres peuples. Telles sont en particulier presque tous les noms de pierres, d'arbres, de plantes, d'animaux, d'instrumens, & de meubles, dont l'intelligence n'a pu être transmise par la tradition, & dont les savans d'après la captivité n'ont pu donner une interprétation certaine ; nouvelle preuve que cette langue étoit dès lors hors d'usage & depuis plusieurs siècles.

IV. Nous avons quitté dans l'article précédent la langue d'Abraham, pour en suivre les révolutions chez les Hébreux, sous le nom de *langue de Moyse* ; & nous avons promis de la reprendre dans ce nouvel article, pour la suivre sous le nom des Cananéens ou Phéniciens, qui l'ont répandue en différentes contrées de l'occident. Ce n'est pas que la langue de ce patriarche ait été dans son tems la langue de Phénicie ; mais nous avons dit que sa famille qui vécut dans cette contrée & qui s'y établit à la fin, incorpora tellement sa langue originaire avec celle de ces peuples maritimes, que c'est essentiellement de ce mélange que s'est formé la langue de Moyse, que l'Écriture pour cette raison appelle aussi quelquefois *langue de Canaan*. Que les Phéniciens, auxquels les Grecs ont avoué devoir leur écriture & leurs premiers arts, ayent été les mêmes peuples que l'Écriture appelle *Cananéens*, il n'en faudroit point d'autre témoignage que ce nom même qu'elle leur donne, puisqu'il signifie dans la langue de la Bible, *des marchands*, & que nous savons par l'Histoire que les Phéniciens ont été les plus grands commerçans & les plus fameux navigateurs de la haute antiquité ; l'Écriture nous les fait encore reconnoître d'une manière aussi certaine que par leur nom, en assignant pour demeure à ces Cananéens toutes les côtes de la Palestine, & entre autres les villes de Sidon & de Tyr, centres du commerce des Phéniciens. Nous pourrions même ajouter que ces deux noms de peuples n'ont point été différens dans leur origine, & qu'ils n'ont l'un & l'autre qu'une seule & même racine : mais nous laisserons de côté cette discussion étymologique, pour suivre notre principal objet *.

Quoique la vraie splendeur des Phéniciens remonte au-delà des tems historiques de la Grece & de l'Italie, & qu'il ne soit resté d'eux ni monumens ni annales, on sçait cependant qu'il n'y a point eu de peuples en occident qui ayent porté en plus d'endroits leur commerce & leur industrie. Nous ne le sçavons, il est vrai, que par les obscures traditions

* Les Phéniciens se disoient issus de *Cna* ; selon l'usage de l'antiquité, ils devoient donc être appelés les *ensans de Cna*, comme on disoit les *ensans d'Heber*, pour désigner les *Hébreux*. En prononçant ce nom de peuple à la façon de la Bible, nous dirions, *Benei-Ceni*, ou *Benei-Cini*. Il y a apparence que le dernier a été d'usage, sur-tout chez les étrangers, qui changeant encore le *b* en *ph*, comme il leur arrivoit souvent, & contractant les lettres à cause de l'absence des voyelles, ont fait d'un seul mot *Phenicini*, d'où *Phenix*, *Pœnus*, *Punicus*, & *Phenicien*. Quant au nom de *Cna*, il n'est autre que la racine contractée de *Canaan*, & signifie *marchand* : aussi étoit-il regardé comme un surnom de *Mercure*, dieu du Commerce.

de la Grece ; mais les modernes les ont éclairées par la langue de la Bible, avec laquelle on peut suivre ces anciens peuples comme à la piste chez toutes les nations africaines & européennes, où ils ont avec leur commerce porté leurs fables, leurs divinités & leur langage ; preuve incontestable sans doute, que la langue d'Abraham s'étoit intimement fondue avec celle des Phéniciens, pour en former, comme nous avons dit, la dialecte de Moyse.

Ces peuples qui furent en partie exterminés & dispersés par Josué, avoient dès les premiers tems commercé avec l'Europe grossière & presque sauvage, comme nous commerçons aujourd'hui avec l'Amérique ; ils y avoient établi de même des comptoirs & des colonies qui en civilisèrent les habitans par leur commerce, qui en adoucirent les mœurs en s'alliant avec eux, & qui leur donnerent peu-à-peu le goût des arts, en les amusant de leurs cérémonies & de leurs fables ; premiers pas par où les hommes prennent le goût de la société, de la religion, & de la science.

Avec les lettres phéniciennes, qui ne sont autres, comme nous avons vu, que ces mêmes lettres qu'adopta aussi la postérité d'Abraham, ces peuples portèrent leur langage en diverses contrées occidentales ; & du mélange qui s'en fit avec les langues nationales de ces contrées, il y a tout lieu de penser qu'il s'en forma en Afrique le carthaginois, & en Europe le grec, le latin, le celtique, &c. Le carthaginois en particulier, comme étant la plus moderne de leurs colonies, sembloit au tems de S. Augustin n'être encore qu'une dialecte de la langue de Moyse : aussi Bochart, sans autre interprète que la Bible, a-t-il traduit fort heureusement un fragment carthaginois que Plaute nous a conservé.

La langue greque nous offre aussi, mais non dans la même mesure, un grand nombre de racines phéniciennes qu'on retrouve dans la Bible, & qui chez les Grecs paroissent visiblement avoir été ajoutées à un fond primitif de langue nationale.

Il en est de même du latin ; & quoiqu'on n'ait pas fait encore de recherche particulière à ce sujet, parce qu'on est prévenu que cette langue doit beaucoup aux Grecs, elle contient néanmoins, & bien plus que le grec lui-même, une abondance singulière de mots phéniciens qui se sont latinisés.

Nous ne parlerons point de l'Etrusque & de quelques anciennes langues qui ne nous sont connues que par quelques mots où l'on apperçoit cependant de semblables vestiges : mais nous n'oublierons point d'indiquer le celtique, comme une de ces langues avec lesquelles le phénicien s'est allié. On n'ignore point que le breton en particulier n'en est encore aujourd'hui qu'une dialecte ; mais nous renvoyons au dictionnaire de cette province, qui depuis peu d'années a été donné au public, & au dictionnaire celtique dont on lui a déjà présenté un volume, & dont la suite est attendue avec impatience.

Nous pourrions aussi nommer à la suite de ces langues mortes plusieurs de nos langues vivantes, qui toutes du plus au moins contiennent non-seulement des mots phéniciens grecisés & latinisés, que nous tenons de ces deux derniers peuples, mais aussi un bien plus grand nombre d'autres qu'ils n'ont point eu, & que nos peres n'ont pu acquérir que par le canal direct des commerçans de Phénicie, auxquels le bassin de la Méditerranée & le passage de l'Océan ont ouvert l'entrée de toutes les nations maritimes de l'Europe. C'est ainsi que l'Amérique à son tour offrira à ses peuples futurs des langues nouvelles qu'auront produit les divers mélanges de leurs langues sauvages avec celles de nos colonies européennes.

Ce seroit un ouvrage aussi curieux qu'utile, que

les étymologies françoises uniquement tirées de la Bible. On ose dire que la récolte en seroit très-abondante, & que ce pourroit être l'ouvrage le plus intéressant qui auroit jamais été fait sur les langues, par le soin que l'on auroit de faire la généalogie des mots, quand ils auroient successivement passé dans l'usage de plusieurs peuples, & de montrer leur déguisement quand ils ont été séparément adoptés de diverses nations. Ce qu'on propose pour le françois, se peut également proposer pour plusieurs autres langues de l'Europe, où il est peu de nation qui ne soit dans le cas de pouvoir entreprendre un tel ouvrage avec succès: peut-être qu'à la fin ces différentes recherches mettroient à portée de faire le dictionnaire raisonné des langues de l'Europe ancienne & moderne. Le phénicien seroit presque la base de ce grand édifice, parce qu'il y a peu de nos contrées où le commerce ne l'ait autrefois porté, & que depuis ces tems les nations européennes se sont si fort mêlées, ainsi que leurs langues propres ou acquises, que les différences qui se trouvent entre elles aujourd'hui, ne sont qu'apparentes & non réelles.

Au reste, l'entreprise de ces recherches particulières ou générales, ne pourroit point se conduire par les mêmes principes dont nous nous servons pour chercher nos étymologies dans le grec & le latin, qui en passant dans nos langues se sont si peu corrompues, que l'on peut presque toujours les chercher & les trouver par des voies régulières. Il n'en est pas de même du phénicien; toutes les nations de l'Europe en ont étrangement abusé, parce que les langues orientales leur ont toujours été fort étrangères, & que l'écriture en étoit singulière & difficile à lire. On peut se rappeler ce que nous avons dit du travail des cabalistes & des anciens mythologues, qui ont anagrammatiqué les lettres, altéré les syllabes pour y chercher des sens mystérieux; les anciens européens ont fait la même chose, non dans le même dessein, mais par ignorance, & parce que la nature d'une écriture abrégée & renversée porte naturellement à ces méprises ceux qui n'y sont point familiarisés. Ils ont souvent lu de droite à gauche ce qu'il falloit lire de gauche à droite, & par-là ils ont renversé les mots & presque toujours les syllabes. C'est ainsi que de *cathenoth*, vêtements, l'inverse *thouneath* a donné *tunica*; que *luag*, avaler, a donné *gula*, gueule; *hemer*, vin, *merum*. *Taraph*, prendre, s'est changé en *rapha*, d'où *raptus* chez les Latins, & *attraper* chez les François. De *geber*, le maître, & de *gebereth*, la maîtresse, nos peres ont fait *berger* & *bergerete*. Notre adjectif *blanc* vient de *laban* & *leban*, qui signifient la même chose dans le phénicien; mais *leban* a donné *belan*, & par contraction *blan*. De *laban* les Latins ont fait *alban*, d'où *albus* & *albanus*; & par le changement du *b* en *p*, fort commun chez les anciens, on a dit aussi *alphan*, d'où *alphos* des Grecs. Avec une multitude d'expressions semblables, toutes analysées & décomposées, un dictionnaire raisonné pourroit offrir encore le dénouement d'une infinité de jeux de mots, & même d'usages anciens & modernes, fondés sur cette ancienne langue, & dont nous ne connoissons plus le sel & la valeur, quoiqu'ils se soient transmis jusqu'à nous.

Si, à l'exemple des anciens, notre cérémonial exige une triple salutation; si ces anciens plus superstitieux que nous jetoient trois cris sur la tombe des morts, en leur disant un triple adieu; s'ils appelloient trois fois Hécate aux déclins de la lune; s'ils faisoient des sacrifices expiatoires sur trois autels, à la fin des grands périodes; & s'ils avoient enfin une multitude d'autres usages de ce genre, c'est que l'expression de la *paix* & du *salut* qu'on invoquoit ou que l'on se souhaitoit dans ces circon-

tances, étoit presque le même mot que celui qui désignoit le nombre *trois* dans les langues phéniciennes & carthaginoises; le nœud de ces usages énigmatiques se trouve dans ces deux mots *schalom* & *schalos*. Par une allusion du même genre, nous disons aussi, *tout ce qui reluit n'est pas or*: *or* signifie *reluire*; & ce proverbe avoit beaucoup plus de sel chez les orientaux, qui se plaisoient infiniment dans ces sortes de jeux de mots.

Si notre jeunesse nomme *sabot* le *volubile buxum* de Virgile, on en voit la raison dans la Bible, où *sabav* signifie *tourner*. Si nos Vanniers appellent *osier* le bois flexible qu'ils emploient, c'est qu'*oseri* signifie *liant*, & *ce qui sert à lier*. Si les nourrices en disant à leurs enfans, *paye chopine*, les habituent à frapper dans la main; & après les marchés faits si le peuple prononce le même mot, fait la même action & *va au cabaret*, c'est que *chopen* signifie *la paume de la main*, & que chez les Phéniciens on disoit *frapper un traité*, pour dire *faire un traité*. Ceci nous apprend que le nom vulgaire de la mesure de vin qui se boit parmi le peuple après un accord ne vient que de l'action qui l'a précédée. Telles seroient les connoissances que l'étude de la langue phénicienne offriroit tantôt à la Grammaire & tantôt à l'Histoire. Ces exemples pris entre mille de l'un & de l'autre genre, engageront peut-être un jour quelques savans à la tirer de son obscurité; elle est la première des langues savantes, & d'ailleurs elle n'est autre que celle de la Bible, dont il n'est point de page qui n'offre quelques phénomènes de cette espece. C'est ce qui nous a engagé à proposer un ouvrage qui contribueroit infiniment à développer le génie de la *langue hébraïque* & des peuples qui l'ont parlée, & qui nous seroit connoître la singulière propriété qu'elle a de pouvoir se déguiser en cent façons, par des inversions peu communes dans nos langues européennes, mais qui proviennent dans celles de l'Asie, de l'absence des voyelles, & de la façon d'écrire de gauche à droite, qui n'a point été naturelle à tous les peuples.

V. Il nous reste à parler plus particulièrement du génie de la *langue hébraïque* & de son caractère. C'est une langue pauvre de mots & riche de sens; sa richesse a été la suite de sa pauvreté, parce qu'il a fallu nécessairement charger une même expression de diverses valeurs, pour suppléer à la disette des mots & des signes. Elle est à-la-fois très-simple & très-composée; très-simple, parce qu'elle ne fait qu'un cercle étroit autour d'un petit nombre de mots; & très-composée, parce que les figures, les métaphores, les comparaisons, les allusions y sont très-multipliées, & qu'il y a peu d'expression où l'on n'ait besoin de quelque réflexion, pour juger s'il faut la prendre au sens naturel ou au sens figuré. Cette langue est expressive & énergique dans les hymnes & les autres ouvrages où le cœur & l'imagination parlent & dominant. Mais il en est de cette énergie comme de l'expression d'un étranger qui parle une langue qui ne lui est pas encore assez familière pour qu'elle se prête à toutes ses idées; ce qui l'oblige, pour se faire entendre, à des efforts de génie qui mettent dans sa bouche une force qui n'est pas naturelle à ceux qui la parlent d'habitude.

Il n'y a point de langue pauvre & même sauvage, qui ne soit vive, touchante, & plus souvent sublime, qu'une langue riche qui fournit à toutes les idées & à toutes les situations. Cette dernière à la vérité a l'avantage de la netteté, de la justesse, & de la précision; mais elle est ordinairement privée de ce nerf furnaturel & de ce feu dont les langues pauvres & dont les langues primitives ont été animées. Une langue telle que la françoise, par exemple, qui fuit les figures & les allusions, qui ne souffre

fre rien que de naturel, qui ne trouve de beauté que dans le simple, n'est que le langage de l'homme réduit à la raison. La langue hébraïque au contraire est la vraie langue de la Poésie, de la prophétie, & de la révélation; un feu céleste l'anime & la transporte: quelle ardeur dans ses cantiques! quelles sublimes images dans les visions d'Isaïe! que de pathétique & de touchant dans les larmes de Jérémie! on y trouve des beautés & des modeles en tout genre. Rien de plus capable que ce langage pour élever une ame poétique; & nous ne craignons point d'assurer que la Bible, en un grand nombre d'endroits supérieure aux Homere & aux Virgile, peut inspirer encore plus qu'eux ce génie rare & particulier qui convient à ceux qui se livrent à la Poésie. On y trouve moins à la vérité, de ce que nous appellons méthode, & de cette liaison d'idées où se plaît le flegme de l'occident: mais en faut-il pour sentir? Il est fort singulier, & cependant fort vrai, que tout ce qui compose les agrémens & les ornemens du langage, & tout ce qui a formé l'éloquence, n'est dû qu'à la pauvreté des langues primitives; l'art n'a fait que copier l'ancienne nature, & n'a jamais surpassé ce qu'elle a produit dans les tems les plus arides. De-là sont venues toutes ces figures de Rhétorique, ces fleurs, & ces brillantes allégories où l'imagination déploie toute sa fécondité. Mais il en est souvent aujourd'hui de toutes ces beautés comme des fleurs transportées d'un climat dans un autre; nous ne les goûtons plus comme autrefois, parce qu'elles sont déplacées dans nos langues qui n'en ont pas un besoin réel, & qu'elles ne sont plus pour nous dans le vrai; nous en sentons le jeu, & nous en voyons l'artifice que les anciens ne voyoient pas. Pour nous, c'est le langage de l'art; pour eux, c'étoit celui de la nature.

La vivacité du génie oriental a fort contribué aussi à donner cet éclat poétique à toutes les parties de la Bible qui en ont été susceptibles, comme les hymnes & les prophéties. Dans ces ouvrages, les pensées triomphent toujours de la stérilité de la langue, & elles ont mis à contribution le ciel, la terre & toute la nature, pour peindre les idées où ce langage se refusoit. Mais il n'en est pas de même du simple récitatif & du style des annales. Les faits, la clarté, & la précision nécessaire ont gêné l'imagination sans l'échauffer; aussi la diction est-elle toujours sèche, aride, concise, & cependant pleine de répétitions monotones; le seul ornement dont il paroît qu'on a cherché à l'embellir, sont des consonnances recherchées, des paronomasies, des métathèses, & des allusions dans les mots qui présentent les faits avec un appareil qui ne nous paroîtroit aujourd'hui qu'affectation, s'il falloit juger des anciens selon notre façon de penser, & de leur style par le nôtre.

Cain va-t-il errer dans la terre de *Nod*, après le meurtre d'Abel, l'auteur pour exprimer *fugitif*, prend le dérivé de *nadad*, *vagari*, pour faire allusion au nom de la contrée où il va.

Abraham part-il pour aller à Gerare, ville d'Abimelech; comme le nom de cette ville sonne avec les dérivés de *gur* & de *ger*, voyager & voyageur, l'écriture s'en sert par préférence à tout autre terme, parce que *peregrinatus est in Gerarâ* présente par un double aspect *peregrinatus est in peregrinatione*.

Nabal refuse-t-il à David la subsistance, on voit à la suite que chez Nabal étoit la folie, que l'écriture exprime alors par *nebalah*.

Ces sortes d'allusions si fréquentes dans la Bible tiennent à ce goût que l'on y remarque aussi de donner toujours l'étymologie des noms propres: chacune de ces étymologies présente de même un jeu de mots qui sonnoit sans doute agréablement aux oreilles des anciens peuples; elles ne sont point tou-

jours régulièrement tirées; & il a paru aux Savans qu'elles étoient plus souvent des approximations & des allusions, que des étymologies vraiment grammaticales. On trouve même dans la Bible plusieurs allusions différentes à l'occasion d'un même nom propre. Nous nous bornerons à un exemple déjà connu. Le nom de Moïse, en hébreu *Moschéh*, que le vulgaire interprète *retiré des eaux*, ne signifie point à la lettre *retiré*, ni encore moins *retiré des eaux*, mais *retirant*, ou *celui qui retire*. Si cependant la fille de Pharaon lui a donné ce nom en le sauvant du Nil, c'est qu'elle ne sçavoit pas l'hébreu correctement, ou qu'elle s'est servie d'une dialecte différente, ou qu'elle n'a cherché qu'une allusion générale au verbe *maschah*, retirer. Mais il est une autre allusion à laquelle le nom de *Moschéh* convient davantage; c'est dans ces endroits si fréquens, où il est dit, *Moïse qui vous a ou qui nous a retirés d'Egypte*. Ici l'allusion est vraiment grammaticale & régulière, puisqu'elle peut présenter littéralement, *le retireur qui nous a retirés d'Egypte*. C'est un genre de pléonasmie historique fort commun dans l'écriture, & duquel il faut bien distinguer les pléonasmes de Rhétorique, qui y sont encore plus communs; sans quoi on courroit le risque de personnifier des verbes & autres expressions du discours, ainsi qu'il est arrivé dans la Mythologie des peuples qui ont abusé des langues de l'orient.

Cette fréquence d'allusions recherchées dans une langue où les consonnances étoient d'ailleurs si naturelles, à cause du fréquent retour des mêmes expressions, a de quoi nous étonner sans doute; mais il est vraisemblable que la stérilité des mots qui obligeoit de les ramener souvent, est ce qui a donné lieu par la suite à les rechercher avec empressement. Ce qui n'étoit d'abord que l'effet de la nécessité a été regardé comme un agrément; & l'oreille qui s'habitue à tout y a trouvé une grace & une harmonie dont il a fallu orner une multitude d'endroits qui pouvoient s'en passer. Au reste, de tous les agrémens de la diction, c'est à celui-là particulièrement que tous les anciens peuples se sont plu, parce qu'il est presque naturel aux premiers efforts de l'esprit humain; & que l'abondance n'ayant point été un des caractères de leur langue primitive, ils n'ont point crû devoir user du peu qu'ils avoient avec cette sobriété & cette délicatesse moderne, enfans du luxe des langues. Nous en voyons même encore tous les jours des exemples parmi le peuple, qui est à l'égard du monde poli ce que les premiers âges du monde renouvelé sont pour les nôtres. On le voit chez toutes les nations qui se forment, ou qui ne se sont pas encore livrées à l'étude. On ne trouve plus dans Cicéron ces jeux sur les noms & sur les mots si fréquens dans Plaute; & chez nous les progrès de l'esprit & du génie ont supprimé ces *concerti* qui ont fait les agrémens de notre première littérature. Nous remarquerons seulement que nous avons conservé la rime qui n'est qu'une de ces anciennes consonnances si familières aux premiers peuples, dont nos pères l'ont sans doute héritée. Quoique son origine se perde pour nous dans des siècles ténébreux, nous pouvons soupçonner que cette rime ne peut être qu'un présent oriental, puisque ce nom même de *rime* qui n'a de racine dans aucune langue d'Europe, peut signifier dans celles de l'orient l'élevation de la voix, ou un son élevé.

Nous ne sommes point entrés dans ce détail pour faire des reproches aux écrivains hébreux qui n'ont point été les inventeurs de leur langue, & qui ont été obligés de se servir de celle qui étoit en usage de leur tems & dans leur nation. Ils n'ont fait que se conformer au génie & au caractère de la langue reçue & à la tournure de l'esprit national dont Dieu a

bien voulu emprunter le goût & le langage. Toutes les nations orientales ont eu, comme les Hébreux, ce style familier en allusion; & ceux d'entre eux qui ont voulu écrire en langues européennes, n'ont pas manqué de se dévoiler par là; tels sont entre autres ceux qui ont composé les sibylles vraies ou fausses dont nous avons quelques fragmens. Il ne faut que ce passage apocalyptique pour y reconnoître le pays de leurs auteurs :

Ἔσται καὶ Σάμος ἄμμος, ἔσται Δῆλος ἀδελος, καὶ Ῥώμη
ῤῥῆμη;

Et erit Samos arena, erit Delos ignota, & Roma vicus.

Nous ne devons donc trouver rien d'extraordinaire ni de particulier dans le style des livres saints; il faut toujours avoir égard aux tems & aux peuples: la seule différence que nous devons mettre entre les auteurs sacrés & les autres orientaux, c'est que comme pour le fond des choses ils ont été inspirés, ils n'ont jamais sacrifié la vérité aux allusions & aux autres agrémens de la diction; en quoi ils auroient dû être pris pour modeles des autres écrivains de leur nation, qui n'ont souvent usé du caractère & du goût de leur langue, que pour inventer des fables. Nous pouvons même dire en faveur des auteurs sacrés qui se sont ordinairement conformés à ce genre de style, que l'on juge par une multitude d'endroits, qu'ils ont eu la sage discrétion d'éviter très-souvent certaines allusions qui devoient naturellement se présenter à leurs yeux, & leur offrir des expressions quelquefois très-relatives aux différens objets qu'ils avoient à traiter. Entre autres exemples de cette prudente retenue, dont il y a mille traces dans les saintes Ecritures, on peut citer le troisieme chapitre de la Genèse, qui contient l'histoire de la triste chute de nos premiers peres; ce récit est de la plus belle simplicité dans le texte comme dans les traductions, & sans aucune affectation dans le choix des mots. Mais quiconque possède l'hébreu apperçoit aisément quelle a dû être l'attention de l'auteur pour écarter sévèrement toutes les expressions analogues au nom d'Eve, & au sujet historique de ce chapitre, quoiqu'elles se présentent d'elles-mêmes & qu'elles soient comme autant de coups de pinceau singulièrement propres au tableau de la source de toutes nos miseres. Nous en rapporterons quelques-unes, pour faire connoître l'attention particuliere des auteurs sacrés, & leur sagesse à éviter le monotone, & à chasser des mots qui auroient paru mystérieux à un peuple qui ne cherchoit que trop le mystère.

הוה, *havah*, Eve, la vie, & de plus, existence & souffrance; הויה, *hevah*, la bête, & chez les Phéniciens *evi*, un serpent; הוה, *havah*, montrer, indiquer; אב, *ev*, arbrisseau & son fruit; הוה, *havah*, le bien & le mal, la misere & la richesse; אב, *ev*, אבה, *evah*, & אבה, *avah*, desir, passion ardente, concupiscence, amour; אה, *avah*, commettre le mal, se pervertir; אה, *avah*, malice, vice, iniquité; אבה, *hava*, se cacher; אבה, *hevion*, cachette; אה, *ev*, le crime & sa peine, le peché & la douleur; אבה, *evion*, misere & misérable, pauvre & pauvrete; אבה, *evah*, haine, inimitié. Telles sont en partie les expressions que la sagesse des auteurs sacrés a évitées; ce qu'ils n'ont pû faire sans doute sans quelque attention, pour n'employer que des synonymes indifférens, dont le sens égal en valeur a rendu l'historique, en épargnant aux oreilles & à l'esprit le monotone & le singulier. Ceux des rabbins qui ont été les premiers auteurs des contes judaïques, n'eussent jamais été capables d'une semblable discrétion; & cherchant Eve & son histoire dans les mots même où la finale varie selon la

licence qu'ils se donnent, ils auroient vû encore, *aval*, trompeur, séducteur; *avel*, séduction; *aven*, menfonge; *avac*, s'enorgueillir; *havar*, rougir; *hevis*, pudeur, honte, confusion; *aval*, pleurer, gémir; *hevel*, douleur, accouchement douloureux; *avedah*, servante; *avad*, travailler, labourer; *avad*, périr, mourir; *avaq*, poussiere; *haval*, rentrer au néant, &c.

Que ce soit la pauvreté du langage qui ait réduit les écrivains orientaux à ces consonnances, ainsi que nous venons de le dire, & le peu de variété qui se trouve très-souvent entre des mots qui désignent des choses très-contraires, il est certain qu'ils avoient peu d'autre moyen d'orner & d'embellir leur diction. L'hébreu manque de ces mots composés qui ont si fort enrichi les anciennes langues de l'Europe: il a fallu qu'il tirât tout d'un certain nombre de racines qui n'ont ordinairement que trois lettres, & d'un nombre très-borné de dérivés qui varient peu leur son. Les substantifs n'ont que le pluriel & le singulier, & sont d'ailleurs indéclinables; ils sont masculins & féminins, & jamais neutres. Pour distinguer les cas, on se fert d'articles ou de lettres préfixes, dont l'usage varie & dont l'application est fort incertaine. Les verbes manquent des modes les plus nécessaires, & n'ont que le passé & le futur. On ne peut pas y dire *j'aime*, mais *je suis aimant*: de-là vient peut-être qu'ils usent souvent du futur en sa place. Pour exprimer les autres tems, on est obligé de se servir de diverses autres tournures, ou de lettres préfixes qui caractérisent aussi les personnes. Le prétérit, dont la troisieme personne est toujours la racine ou le thème du verbe, comme l'infinif chez les Latins, sert encore d'imparfait, de plus-que-parfait, de prétérit antérieur, & de conditionnel passé: ainsi *pacad*, il a visité, marque aussi *il visitoit*, *il avoit visité*, *il eût visité*, *il auroit visité*; d'où il suit nécessairement un monotone dans le style, & quelquefois de l'incertitude pour le sens. Enfin presque toujours privé d'adjectif, sans copulatif & sans degré de comparaison, ce n'est que par des circonlocutions particulieres, & par des répétitions qui ne peuvent point toujours avoir de l'élégance, que cette langue écrit *mauvais mauvais* pour *très-mauvais*, *puits puits* pour *plusieurs puits*, *homme d'iniquité* pour *homme inique*, *terre de sainteté* pour *terre sainte*, & *montagnes de Dieu*, *cedres de Dieu*, pour *très-hautes montagnes* & *très-grands cedres*. C'est ainsi que l'emphase & l'hyperbole sont aussi sorties d'une véritable inanition. Au milieu de cette disette, l'hébreu a cependant la singularité d'avoir sept conjugaisons pour chaque verbe; trois sont actives, trois passives, & une réciproque: *aimer*, *aimer beaucoup* ou *point-du-tout*, *faire aimer*, sont les trois actives: *être aimé*, *être aimé beaucoup* ou *point-du-tout*, *être fait aimé*, sont les trois passives; & la septieme, c'est *s'aimer soi-même* ou *se croire aimé*. On doit remarquer que la seconde conjugaison est propre pour la négative comme pour l'affirmative. D'ailleurs cette richesse de conjugaisons n'empêche point que la même ne soit quelquefois indifféremment employée en actif ou passif: c'étoit sans doute une licence permise; & la grammaire hébraïque avoit certainement les siennes, puisqu'il y a peu de regles parmi celles qu'on remarque dans la Bible, où il ne soit pas besoin de mettre quelques exceptions pour suivre le sens des auteurs sacrés.

D'un autre côté, cette langue a l'avantage d'avoir une construction où les mots suivent l'ordre des idées; elle n'a point connu ces phrases renversées des Grecs & des Latins, qui ont souvent préféré l'harmonie des sons à la clarté d'un style simple & direct. Elle doit cet avantage à la cause même de ses autres défauts; c'est-à-dire à sa pauvreté, à la variété des sens de chaque mot, & au peu d'étendue

de sa grammaire. Par-là elle a en effet évité une source féconde de contre-sens qui étoient fort à craindre pour elle, & qui eussent été inévitables si l'on eût eu à débrouiller encore un labyrinthe de construction. Cette nécessité de se faire entendre par l'ordre des mots comme par les mots mêmes, a contribué à répandre sur toute la Bible cette uniformité de génie & de caractère de style dont nous avons parlé plus haut. Renfermés dans d'étroites barrières, les auteurs sacrés ont écrit sur le même ton, quoique nés en différens âges, & quoiqu'on leur remarque un esprit plus ou moins sublime. Les autres langues plus libres & plus fécondes nous montrent une extrême diversité entre leurs auteurs contemporains; mais chez les Hébreux, le dernier de tous au bout de dix siècles a été obligé d'écrire comme le premier.

Nous ne doutons point que cette langue n'ait eu son harmonie dans la prononciation; chaque langue s'en est fait une: mais nous ne nous hazarderons point d'en juger; les siècles nous en ont rendus incapables. D'ailleurs c'est une chose qui dépend trop de l'opinion pour en porter son jugement, même à l'égard des langues vivantes. Ce qu'il y a de plus certain sur la prononciation de la *langue hébraïque*, c'est que l'écriture en est ornée d'une multitude d'accens fort anciens qui reglent la marche & la cadence des mots, & qui en modifient les sons. Ceux des Juifs qui en font usage, chantent leur langue plutôt qu'ils ne la parlent, & ils la psalmodient dans leur synagogue d'une façon qui ne prévient point pour son harmonie: mais il en est sans doute de leur musique comme de leurs contorsions; ce sont des inventions modernes qui remplacent chez eux une harmonie & une prononciation qu'ils ont certainement perdues, puisqu'elles varient dans les différentes parties du monde, où ils se sont établis. Nous ne présumons pas cependant que cette langue ait été désagréable au parler; mais quand on la compare avec le chaldéen, il paroît que celui-ci a beaucoup plus évité les lettres sifflantes & les consonnes doubles, qui sont fréquentes & qui sonnent fortement en hébreu. On juge aussi par la ponctuation, que le chaldéen se plaçoit davantage dans les sons brefs & légers, & que la gravité étoit au contraire un des caractères de la dialecte *hébraïque*. On peut le remarquer encore par le genre de poésie que les rabbins se sont fait, où ils ont admis toutes les différentes mesures des Grecs & des Latins, & où ils ne font néanmoins presque aucun usage du dactyle, dont le caractère est la légèreté.

Ce que nous venons de dire sur la poésie moderne des Juifs, nous avertit que nous n'avons rien dit de l'ancienne poésie de leurs peres. Nous ne pouvons douter qu'une langue aussi poétique n'ait été pourvue de cet art qui se trouve même chez les Sauvages. On soupçonne avec beaucoup de raison que les cantiques de Moïse & de David, & même qu'une partie du livre de Job, contiennent une véritable versification: quelques-uns ont crû y trouver une cadence réglée & même la rime; mais là-dessus nous avons moins des découvertes que des illusions. Cette poésie & ses regles ne nous sont point connues; l'on ignore tout-à-fait si elle se régloit par la quantité ou par le nombre des syllabes, & les Juifs mêmes ont totalement perdu les principes de leurs anciens poètes. C'est pour y suppléer qu'ils se sont fait un nouvel art poétique, avec lequel ils ont quelquefois versifié en langue sainte, en adoptant la quantité des Grecs & des Latins, à laquelle ils n'ont pas oublié d'ajouter la rime, fille de ces allusions si fréquentes dans leur prose. C'étoit un agrément qui leur étoit trop naturel pour qu'ils aient pu

* Iambe, spondée, bacchique, crétois, molosse.

s'en passer: ils la nomment *charuz*, c'est-à-dire *collier de perles*; & il résulte de cette alliance de la rime avec la quantité, que leur poésie ressemble à celle de nos anciennes hymnes, qui ont de même adopté l'une & l'autre.

Comme il nous est arrivé plusieurs fois dans cet article, de parler de la pluralité des sens dont sont susceptibles la plupart des mots de la *langue hébraïque*, soit par eux-mêmes, soit par l'incertitude où l'on est quelquefois de leur racine; nous croyons devoir ajouter ici quelques remarques à ce sujet, pour que qui-que-ce-soit ne s'induite en erreur d'après ce que nous avons dit en littérateur & en simple grammairien. On ne doit pas s'imaginer à l'aspect de ces difficultés ou que la Bible n'a jamais été bien traduite, ou qu'elle pourroit être métamorphosée en toute autre chose. Nous représenterons d'abord qu'il n'en est pas des anciens traducteurs comme d'un traducteur moderne auquel on demanderoit une version de la Bible sans lui permettre d'autres secours que ceux d'une grammaire & d'un dictionnaire hébreu; car en supposant que cet homme n'a jamais vû ni lû la Bible, il est très-certain qu'il n'en viendrait jamais à bout, possédât-il cette langue avec autant de perfection qu'il pourroit posséder le grec ou le latin. Mais il n'en a pas été de même des premiers traducteurs hébreux de nation: versés dès l'enfance dans la lecture de leurs livres saints, disciples & successeurs d'une suite non interrompue de prêtres & de savans, possesseurs enfin de la tradition & des connoissances de leurs peres, ils ont eu des secours particuliers qui leur ont tenu lieu de ceux que nous tirons de cette multitude d'auteurs grecs ou latins que nous consultons & que nous comparons lorsque nous voulons traduire un auteur de l'une ou de l'autre langue; secours littéraire dont tout traducteur de la Bible seroit aujourd'hui privé, parce que c'est le seul livre de son langage, & que ce langage n'existe plus nulle part. Aussi n'est-il plus question depuis bien des siècles de traduire la Bible, & les différentes éditions que nous en avons ne sont-elles que des révisions d'après les plus anciennes versions comparées & corrigées d'après les textes les plus anciens & les plus corrects.

Les difficultés dont nous avons parlé ne peuvent donc inquiéter personne, puisqu'il n'est plus question de traduire les saintes-Écritures, & que nous devons avoir une pleine & entière confiance aux premiers traducteurs, en ne jugeant pas de leur travail par le travail laborieux où les modernes s'épuiseroient en vain, si sans l'appui de la tradition & des traductions anciennes ils vouloient s'efforcer d'en trouver le sens avec le seul aide de leur grammaire & de leur dictionnaire.

Mais est-il bien sûr que de tous les sens possibles que l'on pourroit donner aux expressions, les auteurs des premières versions & leurs prédécesseurs dans la science & dans la tradition aient pu conserver le seul & véritable sens du texte au-travers ces siècles nombreux d'idolatrie & d'ignorance où le peuple hébreu a passé comme tant d'autres peuples de la terre? Nous pouvons assurer en général que la Bible a été bien traduite, & nous pouvons en juger le livre à la main; parce que si ceux qui nous l'ont fait passer n'eussent pas eu une véritable & une profonde connoissance de cette langue, nous n'y verrions point cet ensemble & cette connexité entre tous les événemens: nous n'aurions que des faits découffus sans liaison & sans rapport, que des sentences isolées sans suite & sans harmonie entre elles; ou pour mieux dire nous n'aurions rien, puisqu'on ne pourroit donner un nom aux phanômes imparfaits & sans nombre que des demi-connoissances & l'imagination y pourroient voir.

Il est vrai qu'il y a quelques expressions dans la Bible, qui ont été un sujet de dispute & de critique, mais ces expressions ne font pas le corps entier du livre. Le latin & le grec, quoique plus modernes & plus connus, ne font pas à l'abri des épines littéraires; c'est le sort des langues mortes: voilà pourquoi il est arrivé & il arrive encore que les versions de la Bible se châtent, & s'épurent par une sage critique qui étudie le sens, pese les mots, les combine & les compare peut-être avec plus de sagacité qu'on n'étoit en état de le faire dans quelques-uns des siècles précédens. Mais, nous le répétons, ces expressions ne font pas le livre; & quoiqu'on puisse nommer en général un grand nombre de corrections faites depuis le concile de Trente, la vulgate qu'il a approuvée n'en est pas moins une Bible fidèle, authentique & canonique; parce que la foi ne dépend pas sans doute des progrès de la Grammaire, & que les réviseurs modernes n'ont pu s'écarter des traductions primitives qu'ils ont toujours eues devant les yeux pour être leurs guides & la base de leur travail. La Bible, telle que nous l'avons, est donc tout ce qu'elle doit être & tout ce qu'elle peut être; elle n'a jamais été autre qu'elle est présentement, & ne sera jamais rien de plus. Emanée de l'Esprit-saint, il faut qu'elle soit immuable comme lui, pour être à jamais & comme par le passé, le premier monument de la religion, & le livre sacré de l'instruction des nations.

Si une multitude de cabalistes, de têtes creuses & superstitieuses ont cependant été dans cette opinion, que le texte sacré nous cache des sciences profondes, des vérités sublimes, ou une morale mystique enveloppée sous une apparence historique, & qu'il y faut chercher toute autre chose que ce que le simple vulgaire y voit: ce n'est qu'une folie & qu'un abus, dont il faut en partie chercher les sources dans le génie de ces langues primitives; & l'antiquité même de ces opinions & de ces traditions insensées prouve en effet qu'on ne sauroit remonter trop haut pour en trouver l'origine. La variété des sens que présente à une imagination échauffée l'écriture ancienne & le langage qu'elle exprimait, ont dû produire, comme nous avons dit, ces sciences absurdes & frivoles qui ont conduit l'homme à la Fable & à la Mythologie, en réalisant & personnifiant les sens doubles, triples & quadruples de chaque mot. En se familiarisant par-là avec l'illusion & l'erreur, l'on s'est insensiblement mis dans le goût de parodier les faits par des figures & des allégories, comme on avoit parodié les mots en abusant de leur valeur, & en les déguisant par des metathèses & des anagrammes. Le premier pas a conduit au second, & l'histoire a de même été regardée comme une énigme scientifique & comme le voile de la sagesse & de la morale. Telle a été sans doute l'origine de tous les songes mystiques & cabalistiques des chimères, qui depuis une multitude de siècles ont eu un règne presque continu. Il est à la vérité presque éteint, mais on connoît encore des esprits foibles qui en respectent la mémoire.

Nous n'avons point ici eu en vûe de blâmer généralement tous ceux qui ont cherché des doubles sens dans les livres saints. Les évangélistes & les saints docteurs de la primitive église, qui en ont donné quelquefois eux-mêmes une double interprétation, nous montrent que ce n'a pas toujours été un abus. Mais ce qui étoit sans doute le don particulier de ces premiers âges du Christianisme, & ce qui étoit l'effet d'une lumière surnaturelle dans les apôtres & leurs successeurs, n'appartient pas à tous les hommes: pour trouver le double sens d'un livre inspiré, il faut être inspiré soi-même; & dans un siècle aussi religieux qu'éclairé, on doit porter assez de respect à l'inspiration pour ne point l'affecter lorsqu'on

n'en a point une mission particulière. A quoi d'ailleurs pourroit servir de chercher de nouveaux sens dans les livres de la Bible? Depuis tant de milliers d'années qu'ils sont répandus par tout le monde, ils sont connus sans doute, ou ne le seront jamais: il est donc tems de renoncer à un travail dont on doit reconnoître l'inutilité & redouter tous les dangers. Puisque la religion a tiré de ces livres tout le fruit qu'elle devoit en attendre; puisque les cabalistes & les mystiques s'y sont épuisés par leur illusion, & s'en sont à la fin dégoûtés, il convient aujourd'hui d'étudier ces monumens respectables de l'antiquité en littérateurs, en philosophes même, & en historiens de l'esprit humain.

C'est, en terminant notre article, à quoi nous invitons fortement tous les sçavans. Ces livres & cette langue, quoique consacrés par la religion, n'ont été que trop abandonnés aux rêveries & aux faux mystères des petits génies: c'est à la solide Philosophie à les revendiquer à son tour, pour en faire l'objet de ses veilles, pour étudier dans la langue hébraïque la plus ancienne des langues sçavantes, & pour en tirer en faveur de la raison & du progrès de l'esprit humain, des connoissances qui correspondent dignement à celles qu'y ont puisées dans tous les tems la Morale & la Religion.

* HÉBRAÏSME, subst. m. (*Gram.*) manière de parler propre à la langue hébraïque. Jamais aucune langue n'eut autant de tours particuliers; ce sont les caractères de l'antiquité & de l'indigence. *Voyez les articles HÉBRAÏQUE LANGUE, & IDIOTISME.*

* HÉBRAÏZANT, particip. pris sub. (*Gram.*) On dit d'un homme qui a fait une étude particulière de la langue hébraïque, c'est un *hébraïzant*. Mais comme les Hébreux étoient scrupuleusement attachés à la lettre de leurs écritures, aux cérémonies qui leur étoient prescrites, & à toutes les minuties de la loi; on dit aussi d'un observateur trop scrupuleux des préceptes de l'Évangile, d'un homme qui fuit en aveugle ses maximes, sans reconnoître aucune circonstance où il soit permis à sa raison de les interpréter, c'est un *hébraïzant*.

HÉBRE, (*Géog. anc.*) fleuve de Thrace, qui prend son nom des tournans qu'il a dans son cours, suivant Plutarque le géographe. Il n'y a guere de riviere dont les anciens ayent tant parlé, & dont ils ayent dit si peu de chose. Pline, *liv. XXXIII. chap. iij.* le nomme entre les rivières qui rouloient des paillettes d'or: ce fleuve a toujours eu la réputation d'être très-froid. Virgile (*Egl. X. v. 85.*) nous en assure:

Nec si frigoribus mediis, Hebrumque bibamus.

Et Horace enchérissant sur son ami, n'en parle que comme s'il étoit couvert de neige & de glace:

... Hebrusque nivali compe de vincus.

Ep. III. v. 3.

M. Delisle a exactement décrit l'origine & le cours de ce fleuve, qu'on nomme aujourd'hui *la Mariza*. Nous nous contenterons de dire ici qu'il a sa source au pié du mont Dervent, traverse la Romanie, passe à Phillipoli, à Andrinople, à Trajanopoli, & se décharge dans l'Archipel, à l'entrée du golfe de Mégarisse, vis-à-vis Samandraki. (*D.J.*)

HÉBREU, subst. m. (*Hist. & Gram.*) nom propre du peuple dur qui descendit des douze patriarches fils de Jacob, qui furent les chefs d'autant de tribus. *Voyez HÉBRAÏQUE LANGUE & JUIFS.*

HEBRIDES, HEBUDES, WESTERNES, *voyez ce dernier.*

HÉBRON, ou CHEBRON, (*Géog.*) ancienne ville de la Palestine, dont il est beaucoup parlé dans l'ancien Testament. Elle étoit située sur une hauteur, à 22 milles de Jérusalem vers le midi, & à 20

milles de Bersabée vers le nord. Elle fut assignée aux Prêtres pour leur demeure, & déclarée ville de refuge. David y établit le siège de son royaume après la mort de Saül. On dit qu'*Hébron* est aujourd'hui décoré d'une grande mosquée, où les Mahométans viennent d'Alep, de Damas, & d'autres pays. Le P. Nau, dans son voyage de la Terre-sainte, avoue (*liv. IV. ch. xvij.*) qu'il n'a jamais pu voir *Hébron*; & les détails qu'il en donne, ne sont fondés que sur les relations d'un de ses amis. (*D. I.*)

* **HEBRUUN**, subst. m. (*Navig.*) C'est en Bretagne l'officier ou commis qui délivre aux maîtres des navires les congés dont ils ont besoin avant que de mettre en mer. Ce mot vient de celui du *congé* qu'on appelle un *bref* ou *brieux*.

HECAERGUE, ou **HECAERGE**, adj. pris subst. (*Gram. & Mythol.*) épithète qu'Homère donne souvent à Apollon, à Diane, & aux autres divinités armées de fleches & de carquois : mais elle convient surtout à Apollon qui étoit aussi dieu de la lumière. Elle signifie *qui frappe au loin*. On a fait d'*Hécaerge* une nymphe des bois, sœur d'Opis.

* **HECALE**, furnom de Jupiter, (*Mythol.* Il avoit un temple à *Hécale*, bourg d'Attique, & on l'honoroit dans cet endroit par des fêtes nommées *hécales*, voyez **HÉCALESIES**, & on le désignoit par *Jupiter Hécale*.

HECALESIES, subst. fém. pl. (*Antiq. grecq.*) fêtes qu'on célébroit à *Hécale*, bourg de l'Attique dans la tribu Léontide, en l'honneur de Jupiter qui avoit un temple dans ce lieu, où il étoit adoré sous le nom de *Jupiter Hécale*. M. Spon nomme ce bourg *Ecali*, d'après la prononciation vicieuse de quelques écoles. (*D. J.*)

HECATE, subst. f. (*Mythol.*) divinité du Paganisme. Rien n'est plus incertain que sa naissance; Musée la déclare fille du Soleil, d'autres de la Nuit, d'autres de Cérès & de Jupiter, d'autres encore de ce dieu & de Latone : mais la plupart prétendent qu'elle étoit fille de Persée & d'Astérie, dont Jupiter avoit eu les faveurs, avant que de faire lui-même ce mariage.

Suivant l'opinion commune, *Hécate* est la même que Proserpine, que Diane, & que la Lune; c'est-à-dire qu'elle avoit trois noms, celui de la *Lune* dans le ciel, de *Diane* sur la terre, & de *Proserpine* dans les enfers : voilà pourquoi elle est appelée *la triple Hécate*, ou la déesse à trois formes, *dea triformis*, & dans Ovide *tergeminæ Hecates*.

On la représentoit tantôt par trois figures adossées les unes aux autres; tantôt par un seul corps qui porte trois têtes & quatre bras, disposés de manière que de quelque côté qu'on se tourne, chaque tête a ses deux bras. D'une main elle porte un flambeau qui lui a valu le titre de *lucifera*; des deux autres mains elle tient un fouet & un glaive, comme gardienne des enfers; & dans la quatrième on lui met un serpent, parce qu'elle présidoit à la fanté, dont le serpent est le symbole.

On la peignoit à trois faces, suivant quelques mythologues, à cause des trois faces que la Lune fait voir dans son cours; & selon d'autres, parce qu'elle domine sur la naissance, sur la fanté, & sur la mort : entant qu'elle regne sur la naissance, c'est Lucine, dit Servien; entant qu'elle veille à la fanté, c'est Diane; & le nom d'*Hécate* lui convient entant qu'elle commande à la mort.

Hésiode parle d'*Hécate* comme d'une déesse terrible, pour qui Jupiter a plus d'égards que pour aucune autre divinité, parce qu'elle a, pour ainsi dire, le destin de la terre entre ses mains, qu'elle distribue les biens à ceux qui l'honorent, qu'elle préside au conseil des rois, aux accouchemens & aux songes.

Elle étoit aussi la déesse des magiciennes & des

enchanteresses; c'est pour cela qu'on la fait mere de Circé & de Médée : du-moins dans Eurypide; cette dernière, avant de commencer ses opérations magiques, invoque *Hécate* sa mere. Elle passoit encore, comme je l'ai dit, pour la déesse des spectres & des songes : Ulysse voulant se délivrer de ceux dont il étoit tourmenté, eut soin de lui consacrer un temple en Sicile.

Enfin, selon le scholiaste de Théocrite, *Hécate* étoit la déesse des expiations; & sous ce titre on lui immoloit de petits chiens, & on lui élevoit des statues dans les carrefours, où elle étoit appelée *Trivia*. Aussi Lycophon l'appelle *Κοροσφαινης*, & Ovide semblablement *canum matrrix* : Etienne de Byzance & Suidas parlent de l'autre où on lui faisoit ces sortes de sacrifices; il étoit en Thrace dans la ville de Zérinthe : mais elle avoit en plusieurs autres pays un culte & des autels; l'ancienne Géographie fournit même certains lieux qui en tiroient leurs noms.

Servius dérive celui d'*Hécate* du mot grec *ἐκατόν*, cent, ou parce qu'on lui offroit cent victimes à-la-fois, ou plutôt parce qu'on croyoit qu'elle retenoit cent ans au-delà du Styx les âmes de ceux qui avoient été privés de la sépulture. Si vous êtes curieux de plus grands détails, consultez *Meursius* sur Lycophon, *Servius* sur Virgile, *Barthius* sur Stace, & *Vossius* sur l'idolatrie. (*D. J.*)

HÉCATE'SIES, subst. f. pl. *Hecatēsia*, (*Antiq.*) fêtes & sacrifices en l'honneur d'*Hécate*. On les faisoit tous les mois à Athènes, qui étoit la ville de Grèce où l'on avoit le plus de vénération pour cette déesse : les Athéniens la regardoient comme la protectrice de leurs familles & de leurs enfans. En conséquence de cette idée, ils célébroient régulièrement sa fête avec un grand concours de peuple, & lui dressoient devant leurs maisons des statues appelées *ἐκατά*. Alors à chaque nouvelle lune, les gens riches donnoient un repas public dans les carrefours où la divinité étoit censée présider, & ce repas se nommoit *le repas d'Hécate*, *Ἐκατῆς δέσπον*.

Mais ces repas publics étoient sur-tout destinés pour les pauvres; & même dans les sacrifices à *Hécate*, il y avoit toujours un certain nombre de pains & d'autres provisions, que leur distribuient les sacrificateurs : c'étoit de-là principalement que les malheureux tiroient leur subsistance, au rapport du scholiaste d'Aristophane. On dressoit les tables, autant qu'il étoit possible, dans les carrefours & les places où trois rues venoient aboutir, parce que ces rues étoient consacrées à la déesse, surnommée par cette raison *Trivia*; les sacrifices qu'on lui offroit portoient aussi le même nom.

Dans la plupart de tous les autres sacrifices, une portion de la victime, outre ce que nos bouchers appellent *issues*, étoit réservée pour la nourriture des personnes incapables de travailler. Les Grecs & les Romains avoient des usages admirables dans leur police : tandis qu'ils sévissoient contre les mendians & les vagabonds, ils avoient imaginé les moyens d'aider perpétuellement les familles indigentes, sans le secours des hôpitaux qu'ils ne connoissoient pas; & leurs sacrifices servoient tout-ensemble à la religion & au soutien de ceux qui se trouvoient dans le besoin. (*D. J.*)

HECATOMBÆON, subst. m. sing. (*Chronol. anc.*) nom du premier mois de l'année des Athéniens : il étoit composé de trente jours, & commençoit à la première nouvelle lune après le solstice d'été; ce qui répond selon les uns au mois de Septembre, & selon d'autres, à la fin de notre mois de Juin ou au commencement de Juillet. Les Béotiens appelloient ce mois *Hippodromus*; & les Macédoniens *Lois*.

L'auteur du grand *Etymologicon* nous apprend que le premier mois des Athéniens se nommoit an-

ciennement *Chronius* à-cause des sacrifices dits *chronia*, que l'on faisoit alors à Saturne, mais que dans la suite des tems le mois *Chronicon* fut appelé *Hecatombæon*, parce que les choses grandes sont dénotées par le mot *hecaton*, & que c'est dans ce mois-là que le soleil demeure davantage sur l'horison, & fait les plus grands jours de l'année.

Cependant j'aimerois mieux l'étymologie de *Suidas* & d'*Harpocraton*, qui prétendent que ce mois prit le nom d'*Hecatombæon* à-cause du nombre d'hécatombes qu'on sacrifioit à Athènes pendant son cours.

Au reste comme les mois des Grecs étoient lunaires, & qu'ils ne peuvent s'accorder avec les nôtres, j'estime qu'en traduisant les anciens auteurs, il convient bien mieux de retenir les noms propres des mois des Athéniens, des Macédoniens, & des autres nations en général, que de les exprimer par les mois des Romains que nous avons adoptés. *Voy. MOIS DES GRECS. (D. J.)*

HECATOMBE, subst. fém. (*Antiq.*) c'est un sacrifice de cent bœufs, selon la signification propre du mot: mais la dépense de ce sacrifice ayant bientôt paru trop forte, on se contenta d'immoler des animaux de moindre prix; & il paroît par plusieurs anciens auteurs qu'on appella toujours *hecatombe* un sacrifice de cent bêtes de même espèce, comme cent chevres, cent moutons, cent agneaux, cent truies; & si c'étoit un sacrifice impérial, dit *Capitolin*, on immoloit par magnificence cent lions, cent aigles, & cætera hujusmodi animalia centena feriebantur.

Ce sacrifice de cent bêtes se faisoit en même tems sur cent autels de gazon, & par cent sacrificateurs; cependant on n'offroit de tels sacrifices que dans des cas extraordinaires, comme quand quelque grand événement causoit quelque joie publique ou une calamité générale. Lorsque la peste ou la famine obligeoit de recourir aux dieux, les cent villes du Péloponèse faisoient ensemble un *hecatombe*, c'est-à-dire qu'elles immoloient une victime pour chaque ville; mais *Conon*, général des Athéniens, ayant remporté une victoire navale sur les Spartiates, offrit lui seul une *hecatombe*: « c'étoit, dit *Athénée*, » une véritable *hecatombe*, & non pas de celles qui » en portent faussement le nom; ce qui prouve qu'on appelloit souvent *hecatombe*, des sacrifices où le nombre des cent victimes ne se trouvoit pas. L'histoire parle aussi d'empereurs romains qui ont offert quelquefois des *hecatombes*; par exemple, *Balbin*, à la première nouvelle qu'il reçut de la défaite du tyran *Maximin*, ordonna sur le champ une *hecatombe*.

On tire communément l'origine du mot *hecatombe*, de *ἑκατόν*, cent, & de *βῆς*, bœuf; d'autres dérivent ce terme de *ἑκατόν*, cent, & de *πῆς*, pié; & selon ceux-ci, l'*hecatombe* de vingt-cinq bêtes à quatre piés n'étoit pas moins une *hecatombe*: d'autres enfin le dérivent simplement du mot *ἑκατομβή*, qui veut dire un sacrifice somptueux. (*D. J.*)

HECATOMBE'S, subst. f. pl. (*Antiq.*) fête qu'on célébroit à Athènes en l'honneur d'*Apollon*, dans le premier mois de leur année civile, appelée de-là *hecatombæon*. Les Athéniens surnommoient *Apollon hecatombée*: les habitans de la *Carie* & de l'île de *Crete* appelloient aussi *Jupiter* de la même manière, au rapport d'*Hesychius*. (*D. J.*)

HECATONCHIRES, subst. m. pl. (*Mythol.*) qui a cent mains: c'est ainsi qu'on désigne les trois géans *Briarée*, *Gygès* & *Cochis*, à qui la fable avoit donné cent mains.

HECATONPE'DON, subst. m. (*Antiq.*) nom d'un temple de *Minerve* à Athènes, qui avoit cent piés de long; l'étymologie de *ἑκατόν*, cent, & *πῆς*, pié, l'indique. On appelloit aussi de ce nom une ancienne ville de l'*Epire* dans la *Chaonie*.

* **HECATONPHONEUME**, f. m. (*Mytholog.*) sacrifice où l'on immole cent victimes. Il s'en faisoit un pareil dans *Athènes*, en l'honneur de *Mars*.

HECATONPHONIES, f. f. pl. (*Antiq.*) fêtes que célébroient chez les *Messéniens* ceux qui avoient tué cent ennemis à la guerre. Ce mot est composé de *ἑκατόν*, cent, & *φωνία*, je tue. Ils offroient après cet exploit un sacrifice du même nom. *Pausanias*, l. IV. rapporte d'*Aristodème* ou *Aristomède* de *Corinthe*, qu'il offrit jusqu'à trois sacrifices de ce genre, mais *Plutarque* révoque en doute cette triple *hecatophonie*. (*D. J.*)

HECATOMPYLE ou **HECATOMPYLOS**; (*Géogr. anc.*) ancienne ville de la *Parthie*, capitale du royaume des *Parthes* sous les *Arfacides*, qui y faisoient leur résidence. *Ptolomée*, par sa table des principales villes, publiée dans la collection d'*Oxford*, la met à 97^d de longit. & à 37^d 20' de latit. Ce n'est donc pas *Ispahan* située à 32^d 20' de latit. ce n'est pas non plus *Yefd*. *Diodore de Sicile*, l. IV. cap. xxviiij. parle d'un autre *Hecatompyle*, qui étoit en *Lybie*. Enfin, *Thèbes* en *Egypte* y a été aussi nommée *Hecatompyle* à cause de ses cent portes. (*D. J.*)

HECATONSTYLON, f. m. (*Architect. anc.*) portique à cent colonnes: c'est le nom qu'on donna en particulier au grand portique du théâtre de *Pompée* à *Rome*. (*D. J.*)

* **HECHE**, f. f. (*Art méchan.*) espèce de barrière ou d'arrêt dont on garnit les côtés d'une charrette pour aller librement sans occuper les roues.

HECLA, (*Géog. & Hist. nat.*) fameuse montagne & volcan d'*Islande*, situé dans la partie méridionale de cette île, dans le district appelé *Rangerval-Syffel*. Si l'on en croit *M. Anderson* dans sa description d'*Islande*, le mont *Hecla* a vomi des flammes pendant plusieurs siècles sans discontinuer, & présente toujours un coup-d'œil effrayant à ceux qui s'en approchent: mais des relations plus modernes & plus sûres ont fait disparaître les merveilles qu'on racontoit de ce volcan; elles sont dûes à *M. Horrebon*, qu'un long séjour en *Islande* a mis à portée de juger des choses par lui-même, & d'en parler avec plus de certitude que *M. Anderson*, qui a été obligé de s'en rapporter à des mémoires souvent très-infidèles. *M. Horrebon* nous apprend donc que depuis que l'*Islande* est habitée, c'est-à-dire depuis 800 ans, le mont *Hecla* n'a eu que dix éruptions, savoir en 1104, en 1157, 1222, 1300, 1341, 1362, 1389, 1558, 1636. La dernière éruption commença le 13 Février 1693, & dura jusqu'au mois d'Août suivant; les éruptions antérieures n'avoient pareillement duré que quelques mois. Sur quoi l'auteur remarque qu'y ayant eu quatre éruptions dans le xiv. siècle, il n'y en eut point-du-tout dans le xv. & que ce volcan fut 169 ans de suite sans jeter des flammes, après quoi il n'en jeta qu'une seule fois dans le xvj. siècle, & deux fois dans le xvij. il conclut de-là qu'il pourroit bien se faire que le feu souterrain eût pris une autre issue, & que le mont *Hecla* ne vomît plus de flammes par la suite. *M. Horrebon* qui écrivoit en 1752, ajoute qu'alors on n'en voyoit plus sortir ni flamme ni fumée; que seulement on trouvoit quelques petites sources d'eau très-chaude dans des cavités qui sont dans son voisinage. Au-dessus des cendres qui ont été vomies autrefois par ce volcan, il vient actuellement de très-bons pâturages, & l'on a bâti des fermes & des maisons tout auprès. *M. Anderson* avoit dit d'après les mémoires qu'on lui avoit fournis, que le mont *Hecla* étoit inaccessible & qu'il étoit impossible d'y monter; mais *M. Horrebon* dit que bien des gens ont été jusqu'au sommet, & que même en 1750 il fut soigneusement examiné par deux jeunes islandois étudiants de Co-

penhague, qui voyageoient dans la vûe d'observer les curiosités naturelles de leur pays; ils n'y trouverent que des pierres, du sable, des cendres, plusieurs fentes qui s'étoient faites en différens endroits de la montagne, & quelques sources d'eau bouillante: après avoir long-tems marché dans les cendres jusqu'aux genoux, ils en revinrent sans accident, mais très-fatigués, & ne trouvant nulle part le moindre vestige de feu.

Le mont *Hecla* est fort élevé; son sommet est toujours couvert de neige & de glace: il y a cependant en Islande des montagnes plus hautes.

Depuis qu'il a cessé de jeter des flammes, d'autres montagnes de ce pays ont eu des éruptions aussi fortes que jamais ce volcan en ait eues: les monts d'Ocraife & de Kotlegau sont dans ce cas; ce sont de vrais volcans.

Il y a des personnes qui ont prétendu qu'il y avoit de la correspondance entre le mont *Hecla* & le Vésuve & l'Ethna; mais l'expérience réfute cette opinion, attendu que durant les dernières éruptions de ces volcans, l'*Hecla* est toujours demeuré tranquille. Voyez Horrebou, *descript. de l'Islande*, § 8. & Voyez VOLCAN. (—)

*HECTÉE, subst. f. (*Hist. anc.*) mesure attique; c'est la sixième partie du médimne, qui contenoit 72 sextiers.

HECTIQUE, subst. & adj. (*Médecine.*) épithète que l'on donne à une espèce de fièvre continue qui consume le corps & qui le réduit à une extrême maigreur. Ce mot vient du grec *ἥκτος*, & celui-ci de *ἥξις*, *habitude*, qualité inhérente au sujet. *Hectique* se dit aussi du malade; il se prend aussi simplement pour *maigre*. On dit, un homme, une femme *hctique*; un poulet *hctique*: mais on prononce *hctique*, & l'*h* n'est point aspirée; quelquefois même on la supprime en écrivant. On ordonne les bouillons de tortue aux *hctiques*.

HEDE, (*Géogr.*) ville de Bretagne.

HÉDÉMUORA, *Hedemora*, (*Géogr.*) ville de Suede dans le Westerdal, sur le bord oriental de la Dala, aux confins de la Gestricie, de l'Uplande & de la Westmanie. Elle est à 12 lieues S. O. de Gévali, 22 N. O. d'Upsal. *Long.* 33. 50. *latit.* 6. 14. (*D. J.*)

HEDERACE, adj. (*Anat.*) On donne cette épithète au plexus pampiniforme, composé de la veine & de l'artère spermatique qui s'unissent aux testicules.

HÉDÉRIFORME, (*Anatomie.*) voyez PAMPINIFORME.

HÉDÉTAÏNS, s. m. pl. (*Géogr. anc.*) peuple de l'Espagne Tarragonoise. Les anciens écrivoient indifféremment *Hedetani*, *Edetani*, & *Sedetani*. Le P. Briet dit que les *Edetani* répondent à une partie de l'évêché de Sarragosse & à une partie du royaume de Valence. (*D. J.*)

HÉDICROON, & plus communément HÉDYCROI, (*Pharmacie.*) trochisques. Prenez marum, marjolaine, racine de cabaret, de chacun deux gros; bois d'aloès, de schœnante, roseau aromatique, grande valériane, bois de baume de Judée, ou xylobalsamum, vrai baume de Judée, canelle, costus arabe, de chacun trois gros; myrrhe, feuille indienne, safran, spicanard, cassia-ligne, de chacun six gros; amome en grappe, douze gros; mastic, un gros: mettez toutes ces drogues en poudre, incorporez-les avec suffisante quantité de vin d'Espagne, pour en faire des trochisques selon l'art.

Ces trochisques n'ont d'autre usage en Pharmacie, que d'être un très-inutile ingrédient de la thériaque, qui contient d'ailleurs la plupart des drogues qui entrent dans celui-ci. (*b*)

HÉDYPNOIS, s. f. (*Botan.*) genre de plante à fleur composée de plusieurs demi-fleurons portés sur

un embryon & soutenus d'un calice qui devient dans la suite un fruit ressemblant à un melon. Ce fruit renferme deux sortes de semences; les unes ont une tête en forme de brosse, & sont placées dans le milieu de la fleur; les autres sont terminées par une sorte de nombril, elles tiennent aux bords de la fleur, & sont enveloppées dans les feuilles de calice, comme dans des capsules. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

La plus commune espèce, nommée simplement *hedypnois annua* par les Botanistes, a les feuilles assez semblables à celles de la chicorée sauvage, fineses & rudes: sa tige soutient en son sommet une tête presque cylindrique, courbée, garnie de demi-fleurons; quand ils sont tombés, cette tête devient un fruit fermé à-peu-près comme un petit melon, qui en mûrissant s'ouvre & laisse paroître deux sortes de graines; celles qui sont vers le milieu ont un chapiteau ou une brosse de poils ordinairement fort rude; mais les graines qui sont à la circonférence, se terminent en haut par un petit rebord membraneux, & sont enchâssées dans une des feuilles qui forment l'extérieur de ce fruit. Cette plante croît aux pays chauds, dans les campagnes, & passe pour apéritive; si on la transpose, & qu'on la cultive dans nos jardins, elle perd toute son acreté. (*D. J.*)

HEDISARUM, ou SAINFOIN D'ESPAGNE, (*Jardin.*) est une plante qui s'élève à trois pieds de haut, dont les feuilles ressemblent à celles de la réglisse; ses fleurs, d'un beau rouge & d'une odeur agréable, paroissent en été, elles naissent en épis sur des pédicules qui sortent des aisselles des feuilles, & elles sont soutenues chacune par un calice dentelé: des gouffes assez grosses renferment des semences, & naissent à la place de ces fleurs. On trouve cette plante sur les montagnes, & elle se cultive aisément dans les jardins. (*K*)

HÉEL, & par les François HEILA, (*Géogr.*) petite ville de Prusse dans la Cassubie, à l'embouchure de la Vistule dans la mer Baltique, sujette au roi de Pologne, à quinze lieues N. E. de Dantzick. *Longit.* 37. *latit.* 54. 53. (*D. J.*)

HÉEMER, s. m. (*Comm.*) mesure des liquides dont on se sert en Allemagne. Le *héemer* est de trente-deux achtelings, l'achteling de quatre seiltens; il faut vingt-quatre *héemers* pour le driclink, & trente-deux pour le féoder. Voyez *achteling*, *seiltens*, *driclink*, & *féoder*. *Dictionn. de Commerce.* (G)

HEERDLING, s. m. (*Métallurgie.*) c'est ainsi que l'on nomme en Allemagne, dans les fonderies où l'on traite la mine d'étain, une matière composée d'un peu de fer, d'arsenic & d'étain, qui se dégage de la mine & de la partie métallique de l'étain, pendant la fusion. M. Homberg a cru que c'étoit de ce mélange que se formoit le zinc. M. Lehmann pense que le *héerdling* est une combinaison de fer, d'arsenic, & d'une grande quantité de phlogistique. Voyez le traité de la formation des métaux. (—)

*HEGEMONÉ, s. f. (*Mythol.*) une des deux graces des Athéniens; l'autre étoit Auxo: c'étoit aussi un des furnoms de Diane. Diane *Hégémoné* ou *conductrice* étoit représentée portant des flambeaux; elle étoit honorée sous cette forme & sous ce titre en Arcadie, où elle avoit un temple. Voyez HÉGÉMONIES, article suivant.

HEGEMONIES, s. f. pl. (*Antiq.*) fêtes qu'on célébroit en l'honneur de Diane, dans un temple qu'elle avoit en Arcadie, où on lui donnoit le nom d'*Hégémone* qui signifie *conductrice*: elle portoit des flambeaux, dit Pausanias, comme pour montrer le chemin. (*D. J.*)

HEGER, ou HEIGER, (*Géogr.*) petite ville d'Allemagne, dans la principauté de Nassau, sur la Diel,

HEGETMATIA, (*Géog. anc.*) ancienne ville de la grande Germanie, selon Ptolomée : quelle est cette ville ? nous n'en sçavons rien. Quelques-uns cependant assûrent que c'est Lignitz en Silésie ; mais cette décision est insoutenable, par les raisons suivantes. 1°. Les deux positions ne s'accordent point ; la *longit.* d'*Hegetmatia*, selon Ptolomée, est 39. 40. 11. *latit.* 50. la *longit.* de Lignitz est 33. 50. *lat.* 51. 55. De plus, du tems de Ptolomée, la grande Germanie, ou la Germanie d'au-delà le Rhin, n'avoit point de villes : il est vrai qu'il se sert du nom de *ville* pour désigner ces habitations, mais en effet ce n'étoient que des bourgades. (*D. J.*)

HÉGIRE, s. f. (*Chronol.*) fameuse époque des Arabes & des Musulmans. Le mot *hégire*, ou plutôt *hégiratan* en arabe, veut dire *fuite*, parce que Mahomet fut obligé de s'enfuir de Médine, pour éviter d'être pris par les magistrats de cette ville, qui vouloient l'arrêter. Pridesaux, dans la vie qu'il a donnée de ce célèbre fondateur d'une fausse religion, nous apprend que l'époque de l'*hégire* fut établie par Omar, troisième empereur des Sarrafins, & que les Arabes commencèrent à compter leurs années depuis le jour de l'évasion de Mahomet de la Mecque, qui fut la nuit du 15 au 16 Juillet de l'an de J. C. 622, sous le regne de l'empereur Héraclius : jusqu'à l'établissement de cette époque, ils ne comptoient que depuis la dernière guerre considérable où ils s'étoient trouvés engagés.

Pour bien entendre l'époque nommée *hégire*, & la chose le mérite, il faut remarquer 1°. que l'année des nouveaux Arabes ou Mahométans est purement des mois lunaires, qui sont alternativement de trente & de vingt-neuf jours civils : de sorte que l'année commune est de trois cents cinquante-quatre jours : 2°. qu'ils ont une période de trente ans, composée de dix-neuf années & d'onze surabondantes, c'est-à-dire qui sont de trois cents cinquante-cinq jours. Ces années surabondantes sont la 2, 5, 7, 10, 13, 16, 18, 21, 24, 26 & 29 ; les autres, sçavoir la 1, 3, 4, 6, 8, 9, &c. sont ordinaires : 3°. il faut observer que cette année lunaire des Mahométans est plus courte d'onze jours que notre année solaire & grégorienne, qui est de trois cents soixante-cinq jours ; ainsi en trente-deux ans arabes finis, il manque trente-deux fois onze jours, qui font trois cents cinquante-deux jours, & par conséquent environ un an grégorien : donc trente-trois années arabes font trente-deux années grégoriennes, ou environ ; & par une méthode qui suffit pour l'Histoire, afin de désigner à-peu-près les tems, on peut faire une trente-troisième année intercalaire, & recommencer ainsi de trente-trois en trente-trois ans : 4°. enfin, pour éclaircir encore cette matière & éviter les erreurs, il faut remarquer que la première année de l'*hégire* commença, comme je l'ai dit, la nuit du 15 au 16 Juillet 622 de notre ère ; la seconde au 4 Juillet 623 ; la troisième au 23 Juin 624 ; & ainsi en rétrogradant d'onze jours, & parcourant tous les mois de l'année grégorienne.

On peut réduire en plusieurs manières les années de l'*hégire*, à l'année julienne ou grégorienne, c'est-à-dire trouver à quelle année grégorienne tombe chaque année de l'*hégire*.

Première manière. Il faut prendre le nombre donné d'années de l'*hégire*, & le réduire en une somme de jours, réduire ensuite ces jours en années grégoriennes de trois cents soixante-cinq jours ; c'est-à-dire voir combien 365 est dans le nombre de jours trouvé ; puis du quotient retrancher les intercalations, je veux dire autant de jours qu'il y a de fois quatre années, excepté chaque centième, à quoi l'on n'ajoute rien ; au contraire, à chaque centaine d'années il faut retrancher vingt-quatre jours. Enfin il

faut ajouter le nombre d'années grégoriennes trouvées, à 622, & le produit sera l'année grégorienne, à laquelle tombe l'année de l'*hégire* donnée.

Autre manière. Il faut ajouter le nombre d'années de l'*hégire* donné, à 622 ; puis prendre autant de fois 11 qu'il y a d'unités ou d'années de l'*hégire* dans le nombre donné ; c'est-à-dire multiplier ce nombre par 11, ajouter au produit le nombre des jours intercalaires qu'il y a dû avoir dans le nombre des années de l'*hégire* donné, voir combien cette somme fait d'années grégoriennes, & les retrancher de la somme d'années trouvées d'abord ; le restant donnera l'année grégorienne à laquelle tombe l'année de l'*hégire* donnée.

Troisième manière. Prenez l'année de l'*hégire* donnée, ajoutez y 621, puis retranchez de la somme autant de fois 1 que 33 est compris dans le nombre de l'*hégire* donné : la raison de cette soustraction est que l'année mahométane ne répond pas exactement à l'année chrétienne, & que sur trente-trois il s'en faut une année à-peu-près, c'est-à-dire que trente-trois années mahométanes n'en font qu'environ trente-deux des nôtres. De même, pour réduire les années de J. C. à celles de l'*hégire*, par la même raison, après avoir retranché 621 de l'année de J. C. il faut ajouter au restant autant de fois 33 que 33 est contenu de fois dans ce restant.

Donnons des exemples. Vous voulez sçavoir quelle est l'année 960 de l'*hégire* ; ajoutez 621 à 960, vous aurez 1581. Or 33 est vingt-neuf fois, plus 3 années, dans 960 ; négligez les trois années de plus, & retranchez 29 de 1581, il restera 1552, qui est l'année de l'ère chrétienne qui répond à l'année de l'*hégire* 960.

Voulez-vous sçavoir quelle année de l'*hégire* comptent aujourd'hui les Musulmans en 1758 ? retranchez 621 de 1758, il restera 1137. Or 33 est 34 fois, plus 15 années, dans 1137. Négligez les 15 années, & ajoutez seulement 33 à 77, vous aurez 1170 pour l'année de l'*hégire* qui répond à notre année présente 1758.

Mais pour faciliter encore davantage la réduction des années de l'*hégire*, à celles de l'ère chrétienne, nous allons joindre ici une table méthodique qui pourra servir à ce dessein. Il suffit pour l'entendre, de sçavoir qu'après avoir ajouté 621 à l'année de l'*hégire*, il faut soustraire du produit le nombre qui est marqué dans cette table.

33... 1	363... 11	693... 21	1023... 31
66... 2	396... 12	726... 22	1056... 32
99... 3	429... 13	759... 23	1089... 33
132... 4	462... 14	792... 24	1122... 34
165... 5	495... 15	825... 25	1155... 35
198... 6	528... 16	858... 26	
231... 7	561... 17	891... 27	
264... 8	594... 18	924... 28	
297... 9	627... 19	957... 29	
330... 10	660... 20	990... 30	

Par exemple, pour réduire l'année 757 de l'*hégire* à l'année de J. C. il faut premièrement ajouter 621, ce qui fait 1378 ; puis voir dans la table si le nombre de 757 s'y trouve. Comme il ne s'y trouve pas, on prend celui qui le précède, qui est 726, l'on soustrait le nombre qui lui répond, sçavoir 22, de 1378, & il vient 1356, qui est la véritable année de l'ère chrétienne.

$$\begin{array}{r}
 757 \\
 621 \\
 \hline
 1378 \\
 22 \\
 \hline
 1356
 \end{array}
 \left. \vphantom{\begin{array}{r} 757 \\ 621 \\ 1378 \\ 22 \\ 1356 \end{array}} \right\} \text{Ainsi l'an 757 de l'hégire de Mahomet}$$

est l'an 1356 depuis la naissance de J. C.

Cette soustraction se fait parce que les années des Mahométans n'égalant pas, comme nous l'avons dit, celle des Chrétiens, il faut retrancher 1 an sur 33, 2 sur 66, 3 sur 99, 4 sur 132, &c.

Mais ceux qui voudront des calculs d'une sçavante chronologie, faits dans la dernière exactitude, doivent consulter les tables dressées par le P. Riccioli, dans sa *chronolog. reform. Voyez* aussi, sur la matière que nous traitons, Scaliger, de *emendat. tempor.* Petau, de *doctrinâ tempor. cap. l. & lib. VII. cap. xij.* ou son *ration. tempor. part. II. lib. IV. cap. xv. (D. J.)*

HEGOW, (*Géog.*) petit pays d'Allemagne, situé entre le Danube, le Rhin, & le lac de Constance, dans la Souabe.

* HÉGUMENES, f. m. (*Hist. ecclési.*) archimandrites, abbés supérieurs de monastères chez les Grecs; ils ont un chef qu'on appelle l'exarque. On trouve dans le *pontifical de l'église grecque*, la formule d'institution des *hégumenes* & de l'exarque.

HEIBACH, (*Géog.*) il y a deux villes de ce nom en Allemagne, elles sont toutes deux en Franconie, sur les bords du Mayn.

HEIDA, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans la province de Ditmarfen, au duché de Holstein.

HEIDELBERG, (*Géog.*) ville d'Allemagne, capitale du Bas-Palatinat, avec une université fondée au quatorzième siècle; on ne sçait ni quand, ni par qui cette ville a été bâtie: on sçait seulement que ce n'étoit qu'un bourg en 1225. Le comte palatin Robert l'agrandit en 1392. L'électeur Robert Maximilien de Bavière la prit, & en enleva la riche bibliothèque qu'il s'avisait de donner au pape. Le château des électeurs est auprès de la ville. Les François la saccagerent en 1688, malgré sa vaste tonne qui contient deux cents quatre foudres, & toutes les espérances qu'on avoit fondées sur sa prospérité. Il semble que cette ville ait été bâtie sous une malheureuse constellation, car elle fut ruinée dans un même siècle pour avoir été fidèle à l'empereur, & pour lui avoir été contraire, toujours à plaindre de quelque manière que les affaires aient tourné.

Heidelberg est au pied d'une montagne, sur le Necker, à 5 lieues N. E. de Spire, 7 S. E. de Worms, 6 N. E. de Philisbourg, 16 S. de Francfort, 15 S. E. de Mayence, 140 N. O. de Vienne. *Long.* selon Harris, 27. 36. 15. *lat.* 49. 36.

Je connois trois savans natifs de Heidelberg, dont les noms sont illustres dans la république des Lettres, Alting, Béger & Junius.

Alting (*Jacques*) dont vous trouverez l'article dans Bayle, naquit en 1618, & devint professeur en Théologie à Groningue. Il mourut en 1679. Toutes ses œuvres ont été imprimées à Amsterdam en 1687, en 5 volumes *in-fol.* On y voit un théologien plein d'érudition rabbinique, & toujours attaché dans ses commentaires & dans ses sentimens, au simple texte de l'Écriture. Il eut un ennemi fort dangereux & fort injuste dans Samuel Desmarests son collègue.

Béger (*Laurent*) naquit en 1653. Il étoit fils d'un tanneur; mais il devint un des plus savans hommes du dix-septième siècle dans la connoissance des médailles & des antiquités. Ses ouvrages en ce genre, tous curieux, forment 15 ou 16 volumes, soit *in-fol.* soit *in-4^o*. Le P. Nicéron vous en donnera la liste; le plus considérable est sa description du cabinet de l'électeur de Brandebourg, intitulée *Thef. reg. elect. Brandenburgicus selectus, Colon. March.* 1696. 3 vol. *in-fol.* Il avoit publié dans sa jeunesse une apologie de la polygamie, pour plaire à l'électeur palatin (Charles-Louis) dont il étoit bibliothécaire.

Junius (*François*) s'est fait un nom très-célèbre par ses ouvrages pleins d'érudition. Il passa sa vie

en Angleterre, étudiant douze heures par jour, & demeura pendant trente ans avec le comte d'Aron-del. Il mourut à Windford, chez Isaac Vossius son neveu, en 1678, à 89 ans. Il avoit une telle passion pour les objets de son goût, qu'ayant appris qu'il y avoit en Frise quelques villages où l'ancienne langue des Saxons s'étoit conservée, il s'y rendit, & y resta deux ans. Il travailloit alors à un grand glossaire en cinq langues, pour découvrir l'origine des langues septentrionales dont il étoit amoureux: cet ouvrage unique en son genre, a été finalement publié à Oxford en 1745, par les soins du savant Anglois Edouard Lyc. On doit encore à Junius la paraphrase gothique des quatre évangélistes, corrigée sur les manuscrits, & enrichie des notes de Thomas Marshall. Son traité de *pictura veterum*, n'a pas besoin de mes éloges; je dirai seulement que la bonne édition est de Rotterdam, 1694, *in-fol.* Il a légué beaucoup de manuscrits à l'université d'Oxford. Grævius n'a point dédaigné d'être son biographe. (*D. J.*)

HEIDENHEIM, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Suabe, sur la Brentz, dans le Bruntzthal, avec un château appartenant à la maison de Wirtemberg, à 5 milles d'Ulm, N. E. *Long.* 31. 54. *lat.* 48. 37. (*D. J.*)

HEIDUQUE ou HEIDUC, f. m. (*terme de relation*), nom d'un fantassin hongrois. Les Hongrois appellent leur cavalerie *Hussarts*, & leur infanterie *heiduques*. Quelques hongrois s'étant attachés à des seigneurs allemands, & leur habit ayant paru propre à parer le cortège des grands du pays, la mode est venue, sur-tout dans les cours d'Allemagne, d'avoir quelques *heiduques* à leur service, & marchant autour d'un carosse. Ils sont vêtus, chaussés, & armés du sabre à la hongroise, avec une sorte de bonnet qui les fait paroître encore plus grands qu'ils ne sont, & une moustache pour relever leur mine guerrière.

Quelques soldats hongrois, dans les malheurs de leur patrie, étant devenus ce que nous appellons *parti-bleu* dans nos troupes, se sont rendus redoutables aux voyageurs en Turquie; Ricaut les appelle *heidouts*, & M. Dupuy a cru que c'étoit un nom particulier de fameux voleurs dans la Hongrie & dans les pays d'alentour; mais *heiduque*, *heiduc*, *heidout*, n'est qu'un même nom diversement écrit, & qui change de signification selon les occasions où l'on s'en sert. Un *heiduque* dans une armée d'hongrois, est un fantassin; dans l'équipage & à la suite d'un seigneur, c'est un domestique & une espèce de valet-de-pied. Dans les bois, c'est un voleur de grand chemin, qui détrouffe les passans. (*D. J.*)

HEILA. *Voy.* HEEL.

HEILDESHEIM, (*Geogr.*) petite ville d'Allemagne, dans le bas Palatinat, sur la rivière de Seltza.

HEILIGAU, (*Géog.*) petite ville de Livonie sur une rivière de même nom.

HEILIGE-LAND, ou L'ISLE-SAINTE, *INSULA SANCTA*, (*Geog.*) île de la mer d'Allemagne, entre l'embouchure de l'Eider & celle de l'Elbe. Elle appartient au duc de Holstein depuis 1713, & le roi de Dannemarck tenta inutilement de s'en rendre maître. *Long.* 25. 54. *lat.* 50. 28. (*D. J.*)

HEILIGENBEIL, (*Géogr.*) ville de la Prusse brandebourgeoise, dans la province de Natangen.

HEILIGEN-CREUTZ, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans la basse Autriche, à deux lieues de Vienne.

HEILIGEN-HAVE, (*Geogr.*) port & petite ville d'Allemagne sur la mer Baltique en basse Saxe, dans la Wagrie, vis-à-vis de l'île de Fémeren. *Long.* 28. 50. *lat.* 54. 30. (*D. J.*)

HEILIGENPEIL, (*Géog.*) petite ville de Prusse, dans la province de Natangen, entre Braunsberg &

auteurs, se ressemblent par la figure de la tête, & néanmoins sont de genres très-différens.

Comme la position & la forme des écailles sont assez semblables dans le même genre de poisson, on peut l'admettre en qualité de marque collatérale distinctive; mais cette forme même d'écailles étant commune à plusieurs genres de poissons, il est impossible d'en tirer avantage pour les caractères des genres. Disons la même chose d'autres parties extérieures du corps, qui ne donnent pas des indices suffisans, pour former les caractères distinctifs des genres.

Quant à la position des nageoires, tout le monde convient que les saumons, les *clupea*, les *coregoni*, les *cobitides*, ou loches, sont autant de divers genres de poissons; cependant dans tous, leurs nageoires ont la même situation. Celles de la poitrine sont dans tous, les plus proches de la tête, puis la nageoire du dos, ensuite celles du ventre, & derrière toutes, est la nageoire de l'anus. La même observation se peut étendre à d'autres genres de poissons.

La situation des dents est semblable dans plusieurs especes d'un même genre, comme dans plusieurs genres différens. Tous les *cyprini* ont leurs dents placées avec le même ordre & de la même manière, savoir dans le gosier à l'orifice de l'estomac. Les saumons & les brochets ont leurs dents en quatre endroits, aux mâchoires, au palais, à la langue, & au gosier. Les perches & les *cotti* les ont en trois endroits, à la mâchoire, au palais, & au gosier, & n'en ont point sur la langue; mais parmi les *coregoni*, il y a une espece, savoir *l'albula nobilis* de Schoenfeld, qui a les dents à la mâchoire supérieure, au palais, & au gosier. Une autre espece que les Suédois nomment *silk-joia*, n'en a que sur la langue; & une autre espece du même genre, le *thymallus* des auteurs, que les Anglois nomment *gréyling*, les a dans les deux mâchoires, au palais, & sur la langue. Il est donc certain, qu'aucun caractère générique ne sauroit s'établir par ce moyen.

Le nombre des dents ne peut pas mieux servir à former le caractère des genres, à cause de leur variété dans les individus d'une même espece, comme dans les brochets, & les saumons,

Le nombre des nageoires n'est pas plus favorable à ce dessein, parce qu'il est égal dans plusieurs genres, & quelquefois variable dans diverses especes des mêmes genres. La longue merluche, *asellus longus*, est évidemment du même genre que les autres *aselli*; néanmoins elle n'a que deux nageoires sur le dos, tandis que les autres en ont trois; elle n'en a qu'une sur le ventre, au lieu que les autres en ont deux. Le maquereau a dix-sept nageoires, & le thon vingt-cinq ou environ; cependant on n'en fera pas deux genres de poissons, puisqu'ils conviennent ensemble à tous les autres égards.

Le nombre des os qui soutiennent les nageoires des poissons, particulièrement celles du dos & de l'anus, varie beaucoup, même dans les diverses especes d'un même genre; il est vrai toutefois, que l'on doit regarder cette marque comme utile, pour distinguer les especes, mais elle ne l'est pas pour former les genres.

Pour ce qui concerne les autres parties extérieures, il n'y en a aucune qui se trouvant dans tous les poissons épineux, ne diffère dans tous les différens genres, excepté les deux petits os qu'on voit de chaque côté de la membrane de la tête qui couvre les ouies. Ces os se rencontrent dans presque tous les poissons épineux, quoique dans quelques genres, l'épaisseur de la membrane les rende moins visibles que dans d'autres. Le nombre de ces os est d'ailleurs beaucoup plus régulier dans les mêmes genres de poissons, que celui des nageoires.

Les quatre genres de maquereaux ou *seombri*, de perches, de *gadi*, de *syngnathi*, c'est-à-dire, de ceux dont les mâchoires sont fermées par les côtés, & dont la bouche ne s'ouvre qu'à l'extrémité du museau, ont le nombre des nageoires très-varié dans les diverses especes de chaque genre; mais dans tous ces genres, le nombre des os de la membrane qui tapisse les ouies, est régulièrement le même dans chaque espece; tous les *gadi* ont régulièrement sept os de chaque côté; tous les *cyprini* en ont trois, les *cotti* six, les *clariæ* sept, les *clupea* huit, les *esoces* quatorze, & ainsi des autres.

Il n'y a que deux genres connus de poissons, qui ne s'accordent pas dans toutes leurs especes pour le nombre de ces os; ce sont les saumons & les *coregoni*. Parmi les saumons, quelques especes en ont sept, d'autres huit, neuf, dix, onze, & douze. C'est une chose cependant bien digne d'observation, que la nature a mis cette variété du nombre de ces os dans les différentes especes, seulement pour les genres de poissons, chez lesquels toutes les especes se ressemblent si fort par leurs parties extérieures, qu'il ne falloit pas moins que cette ressemblance, pour faire juger qu'ils appartenoient les uns aux autres; car outre que tous les saumons & les *coregoni* ont une appendice membraneuse, semblable à une nageoire sur le derrière du dos, les diverses especes de chaque genre se ressemblent tellement, qu'il est difficile de les distinguer en plusieurs occasions.

Par rapport aux nageoires, plusieurs genres de poissons, comme on l'a déjà dit, en ont tous le même nombre en général, comme les saumons, les *cyprini*, les *clupea*, les *coregoni*, les *osmeri*, les *cobitides*, les *spari*, ou ceux qui tremblent de tout leur corps quand ils sont hors de l'eau; les *labri*, ou ceux dont les levres sont épaisses & prominentes; les *gasterostei*, ou ceux dont le ventre est soutenu par des bandes osseuses, les *esoces*, les *pleuronecti*, ou ceux qui nagent d'un seul côté; tous, dis-je, ont sept nageoires radiées de côtes osseuses. Ce même nombre de sept nageoires est commun à divers autres genres.

Mais tandis que toutes les especes d'un même genre ont constamment même nombre d'os dans la membrane qui couvre les ouies, il est très-rare que les divers genres aient ce même nombre. Les perches, les maquereaux, les *gadi* en ont tous sept de chaque côté. Les *cyprini* & les *gasterostei* en ont chacun trois, les *cotti*, les *pleuronecti* en ont six. Cependant tous ces genres diffèrent tellement dans leurs autres caractères & dans leur face externe, qu'on n'est point en crainte de les confondre ensemble. Concluons que le nombre des os qui soutiennent la membrane des ouies, fournit le premier & le plus essentiel de tous les caractères pour la distinction des genres des ostéoptérygions ou poissons osseux; cependant, quoique ce caractère soit essentiel à la détermination des genres, il n'est pas toujours suffisant.

En effet, pour rapporter solidement les poissons à leurs propres genres, il est non-seulement nécessaire, que tous ceux d'un même genre aient le même nombre d'os dans les ouies, il faut encore qu'ils aient dans les genres la même forme externe. Il faut 3°. qu'ils aient une même position, & le même nombre de nageoires. 4°. La position des dents doit semblablement être la même; car généralement toutes les especes de poissons ont dans chaque genre le même ordre de dents. 5°. Enfin, on y joindra les écailles qui doivent être semblables en figure & en position. Voilà les considérations nécessaires pour fonder les genres naturels & véritables de poissons. Si toutes ces choses se rencontrent dans toutes les especes; s'il se trouve de plus une analogie dans la situation, la forme des autres parties externes & in-

ternes, particulièrement de l'estomac, des appendices, des intestins, de la vessie urinaire, il ne restera plus de doute pour établir les genres en *Ichthyologie*, sur des fondemens inébranlables.

Cependant, il ne faut pas s'attendre que chacun de ces caractères se trouve régulièrement parfait dans chaque espèce du même genre; quelques-uns le seront plus, d'autres moins; mais les trois choses essentielles au genre pour la similitude, sont le même nombre d'os dans la membrane branchioïste, la même figure & forme extérieure générale, & la même position de nageoires; les autres circonstances ne sont qu'additionnelles & confirmatives.

Il résulte de ce détail, qui est un précis du système & des découvertes d'Artedi, quelles sont les vraies marques qui peuvent fonder les caractères généraux des poissons, & quelles sont les marques équivoques. Nous ne prétendons point qu'Artedy ait indubitablement trouvé la vérité à tous égards, nous disons seulement que ses recherches sur cette matière, sont plus approfondies & plus solides que celles de tous les naturalistes qui l'ont précédé jusqu'à ce jour en cette partie. (D. J.)

ICHTHYOLOGISTE, f. m. (*Hist. nat.*) c'est ainsi qu'on appelle, en termes d'art, un naturaliste qui a donné quelque ouvrage sur les poissons.

Quoique les auteurs, qui ont traité ce sujet, soient en grand nombre, on peut néanmoins les ranger commodément sous les classes particulières que nous allons parcourir.

Les *Ichthyologistes* systématiques sont Aristote, Plin, Albert-le-Grand, Gaza, dans son interprétation d'Aristote, Marschall, Wotton, Bellon, Rondelet, Salvian, Gesner, Aldrovand, Johnston, Charlton, Ray, Willughby, Artedy.

Les *Ichthyologistes*, qui ont écrit seulement sur des poissons de pays ou de lieux particuliers, sont Ovide, sur les poissons du Pont-Euxin; Oppian & Donati, sur ceux de la mer Adriatique; Aufone & Figulus, sur ceux de la Moselle; Mangolt, sur ceux du lac Podamique; Paul Jove, sur ceux du lac Larins; Pierre Gilles, sur ceux de la côte de Marseille; Salviani, sur ceux de la mer de Toscane; Schwencfeld, sur ceux de Silésie; Schoenveld, sur ceux d'Hambourg; Pison & Margrave, sur ceux du Brésil; Petiver, Ruysch & Valentin, sur ceux d'Amboine. Entre ces auteurs, Ovide, Aufone, Oppian, ont écrit en vers, & les autres en prose.

Les *Ichthyologistes*, qui ont tiré leurs observations des écrivains qui les ont précédé, sont Plin, Athénée, l'auteur des livres de *naturæ rerum*, Albert-le-Grand, Marschall, Gesner en grande partie, Aldrovand en grande partie, Johnston, Charlton & autres.

Par rapport à la méthode, il y a des *Ichthyologistes* qui n'en ont point observé; d'autres ont mieux aimé en adopter une bonne ou mauvaise; d'autres enfin se sont contenté de l'ordre alphabétique.

Les *Ichthyologistes*, qui n'ont point suivi de méthode, sont Ovide, Élien, Athénée, Aufone, Paul Jove, Figulus, Salviani, dans son *Histoire des poissons romains*, Parthénus, Ruysch, &c.

Les *Ichthyologistes* méthodiques sont Aristote, inventeur de la division générale des poissons en cétacés, cartilagineux & épineux; Wotton & Rondelet sont encore de ce nombre; mais Willughby & Ray ont ajouté plusieurs choses aux idées d'Aristote, & ont fait un pas en avant, qui a donné naissance à la belle méthode trouvée par Artedy.

Les *Ichthyologistes* qui, négligeant toute méthode, ont employé l'ordre alphabétique, pour ne se point gêner, sont Marschall, Salviani, dans sa *Tabula piscatoria*, Gesner, Schenveldt, Johnston, &c.

Il est d'autres écrivains qui n'ont considéré que l'*Ichthyologie* sacrée, ou l'anatomie particulière de quelques poissons, comme par exemple, Blasius, Severinus, Tyson; outre d'autres naturalistes dans les mémoires de l'académie des Sciences & de la société royale; il faut mettre au rang de ceux qui se sont attachés à éclaircir l'Écriture-sainte dans cette partie, Bochart, Rudbeck, Franzius, & Dom Calmet.

En général, les plus recommandables *Ichthyologistes* sont sans doute Aristote, Bellon, Rondelet, Salviani, Willughby, Ray, Klein & Artedy. Il faut aussi leur joindre, pour cette étude, tous ceux qui, dans leurs descriptions de poissons particuliers, ont jeté des lumières sur cette partie de l'histoire naturelle: tels sont Paul Jove, Pierre Gilles, Schoenveld, Sibbald, Marfigly, Grew, Catesby, &c. Cependant Willughby est avec raison regardé par Artedy, comme étant à tous égards le premier des *Ichthyologistes*; mais Artedy lui-même ne mérite guère de moindres éloges.

Indiquons maintenant les ouvrages de tous les auteurs que nous venons de nommer, & leurs meilleures éditions, en faveur des curieux qui voudront se faire une belle bibliothèque ichthyologique.

Ælianus, de *animalibus*, curâ Gronovii. Amst. 1731. in-4°. 2 vol. edit. opt.

Albertus Magnus, de *animalibus*, libri xxvi. Venet. 1519 fol. Lugd. 1651 fol. edit. opt.

Aldrovandi (Illyssis) de *piscibus*. Bonon. 1613, in-fol. cum fig. edit. opt.

Athenæus, græco-latin. è curâ Casauboni. Lugd. 1657. in fol. edit. opt.

Aristoteles, de *animalibus*, græc. & lat. curâ Scalligeri. Tolosæ 1619, fol. ed. opt. item, ex interpretatione Theod. Gaza, Lugd. 1590, fol. edit. opt.

Artedi (Petri) *Ichthyologia*, ex edit. Caroli Linnaei. Lugd. Batav. 1738, in-8°.

Ausonii (Decii Magni) *Opera*, curâ Tollii. Ultraj. 1715, in-4°. Son poëme de la Moselle, dont il décrit les poissons, est le meilleur de ses ouvrages.

Belon, (Pierre) *Histoire naturelle des étranges poissons marins*. Paris 1551, in-4°. Item, *la nature & diversité des poissons*, chez Charles Etienne 1555, in-8°. obl. Item, *Observations de choses mémorables*, &c. Paris 1554, in-4°.

Blasii (Gerardi). *Anatom. aqualitium*, Amstel. 1681. 4°. fig.

Bochart (Samuel). *Hierozoicon*, Lond. 1663, fol. fig. edit. opt.

Bonsueti (Francisci) de *universâ aqualitium naturâ, carmen*. Lugd. 1558, in-4°.

Catesby (Marc). *History of Florida, Carolina, &c.* Lond. 1731. fol. fig. edit. prima.

Calmet (Dom), dans son dictionnaire & dans ses commentaires sur la bible.

Charlton (Gualter.) *Onomasticon zoicon*. Oxon. 1677, fol. edit. secunda opt.

Columna (Fabius). *aqualitium nonnullorum Historia*. Romæ 1616, in-4°. edit. unica.

Donati (Antonii) *Trattato de pesci marini, che nascono nel lito di Venezia*, Venet. 1631 in-4°.

Dubravius (Janus,) de *piscinis & piscibus*, Tigmi 1659. 8°. edit. prima. Norib. 1623. 8°. ed. auctior. Helmst. 1671, in-4°. edit. opt.

Figuli (Caroli) *ἰκθυολογία, sive de piscibus Dialogus*, Colon. 1540, in-4°.

Franzii (Wolfgangi) *Historia animalium, &c.* Francof. 1712, 4°. 4 vol.

Gesnerus (Conrad.) de *piscibus & aqualibus*, lib. iv. Tiguri 1558. fol. fig.

Gillius (Petrus.) de *gallicis & latinis nominibus piscium*. Lugd. 1535, 4°. edit. prima.

guerre des anciens, pourront consulter le *traité de l'attaque & de la défense des places des anciens*, par le chevalier Folard.

« Les tours, dit Vegece, sont de grands bâtimens » assemblés avec des poutres & des madriers, & » revêtus avec soin de peaux crues ou de couvertures de laine, pour garantir un si grand ouvrage » des feux des ennemis; leur largeur se proportionne » sur la hauteur: quelquefois elles ont trente piés » en carré, quelquefois quarante ou cinquante, » mais leur hauteur excède les murs & les tours de » pierre les plus élevés. Elles sont montées avec art » sur plusieurs roues, dont le jeu fait mouvoir ces » prodigieuses masses. La place est dans un danger » évident, quand la tour est une fois jointe aux murailles: ses étages se communiquent en-dedans » par des échelles, & elle renferme différentes machines pour prendre la ville. Dans le bas étage est » un bélier pour battre en breche. Le milieu contient un pont fait de deux membrures, & garni » d'un parapet de clayonnage. Ce pont poussé en-dehors, se place tout d'un coup entre la tour & » le haut du mur, & fait un passage aux soldats » pour se jeter dans la place. Le haut de la tour est » encore bordé de combattans armés de longs » épieux, de fleches, de traits & de pierres pour nettoyer les remparts. Dès qu'on en est venu-là, la » place est bien-tôt prise. Quelle ressource reste-t-il » à des gens qui se confioient sur la hauteur de leurs » murailles, lorsqu'ils en voyent tout-à-coup une » plus haute sur leur tête ». Vegece, *traduction de Segrais. Voyez (Pl. XII. de fortification)* une tour avec son pont & son belier. (Q)

HELER UN VAISSEAU, (*Marine.*) c'est lui crier ou parler pour savoir quel il est, où il va, d'où il vient, &c. (Z)

HELEUTERIENS, f. m. pl. (*Géog. anc.*) anciens peuples de la Gaule, dont parle César; de *bell. Gall. lib. VII. cap. lxxv.* Leur assiette ne peut mieux s'accommoder que de l'Albigeois; tout le reste de cette frontiere étoit occupé par les peuples *Cadurci*, le Quercy; *Ruteni*, le Rouergue; *Gabali*, le Gévaudan, & *Velauni*, le Velay. (D. J.)

HÉLIADES, f. f. pl. (*Mythol.*) filles du Soleil & de Clymene, selon les poètes. Elles furent, ajoutent-ils, si sensiblement affligées de la mort de leur frere Phaéton; que les dieux touchés de pitié, les métamorphosèrent en peupliers, sur les bords de l'Eridan. Ovide nomme deux *Héliades*, Phaétuse & Lampétie. Cette fable a été peut-être imaginée sur ce que l'on trouve le long du Pô beaucoup de peupliers, d'où découle une espece de gomme qui ressemble à l'ambre jaune. (D. J.)

HÉLIANTHEME, f. f. *helianthemum* (*Bot.*) genre de plante à fleur composée de quatre pétales disposés en rose; le calice a plusieurs feuilles, il en sort un pistil qui devient dans la suite un fruit presque sphérique: ce fruit s'ouvre en trois pieces, & il renferme des semences arrondies & attachées à un placenta ou à de petits filamens. Tournefort, *inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

Il y en a plusieurs especes, & Miller en compte une quinzaine qui sont cultivées dans les jardins d'Angleterre seulement; mais il nous suffira de décrire ici la principale, *helianthemum flore luteo*, de Tournefort.

Sa racine est blanche, ligneuse; ses tiges sont nombreuses, grêles, cylindriques, couchées sur terre & velues; ses feuilles sont oblongues, étroites, un peu plus larges que les feuilles d'hyssope, terminées en pointe mouffe, opposées deux à deux, vertes en-dessus, blanches en-dessous, portées sur de courtes queues.

Ses fleurs sont au sommet des tiges, disposées

comme en longs épics, attachées à des pédicules d'un demi-pouce de longueur, jaunes, en rose, à cinq pétales, qui renferment plusieurs étamines jaunes, & qui sortent d'un calice partagé en trois quartiers, rayé de lignes rouges.

Le pistil se change en un fruit triangulaire, assez gros, qui s'ouvre en trois, & qui contient quelques graines triangulaires & rouffes. Le pédicule de chaque fleur porte à sa base une petite feuille languette & étroite.

Cette plante vient par-tout; elle passe pour vulnéraire & astringente. On la cultive dans les jardins. Ses racines & ses feuilles sont d'usage; ses feuilles sont remplies d'un suc gluant, qui rougit légèrement le papier bleu.

Il ne faut pas confondre l'*héliantheme* ordinaire dont nous parlons, avec l'*héliantheme* à tubercules, *helianthemum tuberosum, esculentum*, qui est un genre de plante tout différent: ce dernier produit les pommes de terre, que nous appellons *topinambour*. Voyez TOPINAMBOUR. (D. J.)

HÉLIAQUE, adj. *terme d'Astronomie.* Le lever d'un astre ou d'une planete s'appelle *héliaque*, lorsque cet astre ou cette planete sort des rayons ou de la lumiere du soleil qui l'offusquoit auparavant par sa trop grande proximité de cet astre.

Le coucher *héliaque* se dit du coucher d'un astre qui entre dans les rayons du soleil, & qui devient invisible par la supériorité de la lumiere de cet astre.

Un astre se leve *héliaquement*, lorsqu'après avoir été en conjonction avec le soleil & avoir disparu, il commence à s'en éloigner assez pour redevenir visible le matin avant le lever du soleil. On dit qu'un astre se couche *héliaquement*, lorsqu'il approche du soleil au point de devenir invisible; de sorte qu'à proprement parler, le lever & le coucher *héliaques* ne sont qu'une apparition & une disparition passageres, causées par le moins ou le plus de proximité d'un astre au soleil.

Le lever *héliaque* de la lune arrive quand elle s'éloigne d'environ 17 degrés du soleil, c'est-à-dire, le lendemain de la conjonction pour les autres planetes: il faut une distance d'environ 20 deg. & pour les étoiles il faut un éloignement plus ou moins considérable, suivant leur grandeur ou leur petitesse. Voyez LUNE, PLANETE, & ÉTOILE. Voyez aussi ACHRONIQUE, COSMIQUE. Harris & Chambers. (O)

HÉLIAQUES, subst. m. pl. (*Antiq.*) fête & sacrifices qu'on faisoit dans l'antiquité, en l'honneur du soleil, que les Grecs nommoient *ἥλιος*. Son culte passa des Perses en Cappadoce, en Grece, & à Rome, où il devint très-célebre. Nous aurons beaucoup de choses à en dire, que nous renvoyons aux articles MITHRAS & MITHRIAQUES. (D. J.)

HÉLIASTE, sub. m. (*Antiq.*) membre du plus nombreux tribunal de la ville d'Athènes.

Le tribunal des *Héliastes* n'étoit pas seulement le plus nombreux d'Athènes, il étoit encore le plus important, puisqu'il s'agissoit principalement dans ses décisions, ou d'interpréter les loix obscures, ou de maintenir celles auxquelles on pouvoit avoir donné quelque atteinte.

Les *héliastes* étoient ainsi nommés, selon quelques-uns, du mot *ἄλιζω*, j'assemble en grand nombre, & selon d'autres, de *ἥλιος*, le soleil, parce qu'ils tenoient leur tribunal dans un lieu découvert, qu'on nommoit *ἡλιαία*.

Les thesmothetes convoquoient l'assemblée des *héliastes*, qui étoit de mille, & quelquefois de quinze cens juges. Voyez THESMOTHETES. Selon Harpocrate, le premier de ces deux nombres se tiroit de deux autres tribunaux, & celui de quinze cens se tiroit de trois, selon M. Blanchard, un des mem-

bres de l'Académie des Inscriptions, des recherches duquel je vais profiter.

Les thesmothetes, pour remplir le nombre de quinze cens, appelloient à ce tribunal ceux de chaque tribu qui étoient sortis les derniers des fonctions qu'ils avoient exercées dans un autre tribunal. Il paroît que les assemblées des *héliastes* n'étoient pas fréquentes, puisqu'elles auroient interrompu le cours des affaires ordinaires, & l'exercice des tribunaux réglés.

Les thesmothetes faisoient payer à chacun de ceux qui assistoient à ce tribunal, trois oboles pour leur droit de présence; ce qui revient à deux sesterces romaines, ou une demi-drachme; c'est de-là qu'Aristophane les appelle en plaisantant, *les confreres du Triobole*. Le fond de cette dépense se tiroit du trésor public, & cette solde s'appelloit *μισος ἡλιασμός*. Mais aussi on condamnoit à l'amende les membres qui arrivoient trop tard; & s'ils se présentoient après que les orateurs avoient commencé à parler, ils n'étoient point admis.

L'assemblée se formoit après le lever du soleil, & finissoit à son coucher. Quand le froid empêchoit de la tenir en plein air, les juges avoient du feu; le roi indiquoit l'assemblée, & y assistoit; les thesmothetes lisoient les noms de ceux qui devoient la composer, & chacun entroit, & prenoit sa place, à mesure qu'il étoit appelé. Ensuite si les exécuteurs, dont la fonction étoit d'observer les prodiges & d'avoir soin des choses sacrées, ne s'opposoient point, on ouvroit l'audience. Ces officiers nommés *exégetes*, ont été souvent corrompus par ceux qui étoient intéressés à ce qui devoit se traiter dans l'assemblée.

Le plus précieux monument qui nous reste sur le tribunal des *héliastes*, est le serment que prêtoient ces juges entre les mains des thesmothetes. Démosthène nous l'a conservé tout entier dans son oraison contre Timocrate: en voici la forme, & quelques articles principaux.

- « Je déclare que je n'ai pas moins de trente ans.
- « Je jugerai selon les loix & les décisions du peuple d'Athènes & du sénat des cinq cens.
- « Je ne donnerai point mon suffrage pour l'établissement d'un tyran, ou pour l'oligarchie.
- « Je ne consentirai point à ce qui pourra être dit ou opiné, qui puisse donner atteinte à la liberté du peuple d'Athènes.
- « Je ne rappellerai point les exilés, ni ceux qui ont été condamnés à mort.
- « Je ne forcerai point à se retirer ceux à qui les loix & les suffrages du peuple & du tribunal, ont permis de rester.
- « Je ne me présenterai point, & je ne souffrirai point qu'aucun autre, en lui donnant mon suffrage, entre dans aucune fonction de magistrature, s'il n'a au préalable rendu ses comptes de la fonction qu'il a exercée.
- « Je ne recevrai point de présent dans la vûe de l'exercice de ma fonction d'*héliaste*, ni directement, ni indirectement, ni par surprise, ni par aucune autre voie.
- « Je porterai une égale attention à l'accusateur & à l'accusé; & je donnerai mon suffrage sur ce qui aura été mis en contestation.
- « J'en jure par Jupiter, par Neptune, & par Cérès; & si je viole quelqu'un de mes engagements, je les prie d'en faire tomber la punition sur moi & sur ma famille; je les conjure aussi de m'accorder toutes sortes de prospérités, si je suis fidele à mes promesses ».

Il faut lire dans Démosthène la suite de ce serment, pour connoître avec quelle éloquence il en applique les principes à sa cause. Mais j'aurois

bien voulu que cet orateur ou Pausanias, nous eussent expliqué pourquoi dans ce serment, on n'invoque point Apollon, comme on le pratiquoit dans ceux de tous les autres tribunaux.

La maniere dont les juges y donnoient leurs suffrages nous est connue: il y avoit une sorte de vaisseau sur lequel étoit un tissu d'osier, & par-dessus deux urnes, l'une de cuivre, & l'autre de bois; au couvercle de ces urnes, étoit une fente garnie d'un carré long, qui large par le haut, se rétrécissoit par le bas, comme nous voyons à quelques troncs anciens dans nos églises.

L'urne de bois nommée *κύριος*, étoit celle où les juges jettoient le suffrage de la condamnation de l'accusé; celle de cuivre nommée *ἀμύρος*, recevoit les suffrages portés pour l'absolution.

C'est devant le tribunal des *héliastes*, que fut traduite la célèbre & généreuse Phrynée, dont les richesses étoient si grandes, qu'elle offrit de relever les murailles de Thebes abattues par Alexandre, si on vouloit lui faire l'honneur d'employer son nom dans une inscription qui en rappellât la mémoire. Ses discours, ses manieres, les caresses qu'elle fit aux juges, & les larmes qu'elle répandit, la sauverent de la peine que l'on croyoit que méritoit la corruption qu'elle entretenoit, en séduisant les personnes de tout âge.

Ce fut encore dans une assemblée des *héliastes*; que Pisistrate vint se présenter couvert des blessures qu'il s'étoit faites, aussi-bien qu'aux mulets qui traînoient son char. Il employa cette ruse pour attendrir les juges contre ses prétendus ennemis, qui jaloux, disoit-il, de la bienveillance que lui portoit le peuple, parce qu'il soutenoit ses intérêts, étoient venus l'attaquer, pendant qu'il s'amusoit à la chasse. Il réussit dans son dessein, & obtint des *héliastes* une garde, dont il se servit pour s'emparer de la souveraineté. Le pouvoir de ce tribunal paroît d'autant mieux dans cette concession, que Solon qui étoit présent, fit de vains efforts pour l'empêcher. (D. J.)

HÉLICE, f. f. en *Astronomie*. C'est une constellation appelée plus ordinairement *la grande ourse*. Voyez **OURSE**. (O)

HÉLICE, est la même chose que *spirale*; mais ce dernier mot est plus usité. Voyez **SPIRALE**. (O)

HÉLICE, (*Géog. anc.*) nom commun à plusieurs lieux. 1°. *Hélíce* étoit une ancienne ville de Thrace sur la route de Sardique à Philippopoli. 2°. Une ville du Péloponnèse dans l'Achaïe proprement dite. 3°. Une ville de Grece dans la Theffalie. 4°. Ce mot désigne dans Festus Auvienus, *Orat. Marit. v. 588*, un étang de la Gaule, aux environs de la riviere de l'Ande, *Attagus*. Cet étang est l'étang de Thau. (D. J.)

HÉLICES ou **VRILLES**, sub. fém. pl. (*Architect.*) On nomme ainsi les petites volutes ou caulicôles qui sont sous la fleur du chapiteau corinthien; & *hélices* entrelacées, celles qui sont tortillées ensemble, comme au chapiteau des trois colonnes de *Campo-Vaccina* à Rome. (P)

HELICHRYSUM, sub. maf. (*Hist. nat. Botan.*) genre de plante, dont voici les caracteres. Le disque de la fleur contient plusieurs fleurons hermaphrodites. De leur centre s'éleve l'ovaire, supporté par un placenta nud: le tout est renfermé dans un calice écailleux, luisant, doré, argentin, ou d'autre couleur, non moins agréable.

Miller compte 18 especes d'*hélíchrysum*, entre lesquelles celle que nous nommons **IMMORTELLE**, passe pour avoir des vertus en médecine. Voyez **IMMORTELLE**.

Plusieurs especes d'*hélíchrysum* se trouvent dans les jardins de plaisance. Celle que les Botanistes appellent *hélíchrysum, flore suave rubente*, y fait un grand

ornement au milieu de l'hiver, par le rouge agréable de ses fleurs. L'*hélíchrysum* oriental est une espèce précieuse, parce qu'elle produit de gros bouquets de fleurs d'un jaune éclatant; on en orne les chapelles en Portugal & en Espagne. L'*hélíchrysum* d'Afrique, *hélíchrysum arboreum*, *africanum*, *salvia folio*, *odorato*, quoique natif d'un pays chaud, réussit très-bien dans nos climats tempérés, & s'éleve jusqu'à douze & quinze pieds de hauteur. Tous les autres *hélíchrysum* d'Afrique forment de jolis arbrisseaux qu'on cultive beaucoup en Angleterre. Miller en enseigne la méthode.

Le nom *hélíchrysum* signifie *or de soleil*, parce que le calice de cette plante est d'ordinaire d'un jaune d'or éclatant. (D. J.)

HELICITES, sub. masc. pl. (Théolog.) hérétiques du vij. siècle: ils menaient une vie solitaire, & enseignoient que le service divin consistoit en de saints cantiques, & de saintes danses avec les religieuses, à l'exemple de Moïse & de Marie, sur la perte de Pharaon. *Exod. 15.* Alexand. Ross. *Traité des religions.* (G)

HELICOÏDE, adj. terme de Géométrie. Parabole *hélicoïde*, ou spirale parabolique, est une ligne courbe, qui n'est autre chose que la parabole commune apollonienne, dont l'axe est plié & roulé sur la circonférence d'un cercle. Voyez PARABOLE. La parabole *hélicoïde* est donc la ligne courbe qui passe par les extrémités des ordonnées à la parabole, lesquelles deviennent convergentes vers le centre du cercle en question.

Supposez, par exemple, que l'axe de la parabole commune soit roulé sur la circonférence du cercle *BDM*. (*Planc. coniq. fig. 11.*) pour lors la ligne courbe *BFGNA*, qui passe par les extrémités des ordonnées *CF*, & *DG* devenues convergentes vers le centre du cercle *A*, constitue ce qu'on appelle la parabole *hélicoïde* ou spirale.

Si l'arc *BC* pris pour abscisse est appelé *x*, & que la partie *CF* du rayon, prise pour ordonnée, soit appelée *y*, & qu'on fasse le paramètre de la parabole = *l*, la nature de cette courbe se trouvera exprimée par cette équation $l x = y y$. Voyez COURBE & EQUATION. Chambers. (O)

* HELICON, f. m. (Géog.) montagne de Béotie, voisine du Parnasse & du Cythéron; elle étoit consacrée à Apollon & aux Muses. La fontaine Hypocrène en arrosoit le pied; & l'on y voyoit le tombeau d'Orphée. Elle s'appelle aujourd'hui *Zagura*, ou *Zagaya*. Elle est située dans la Livadie; & les Poètes qui l'invoquent & qu'elle inspire, en font bien éloignés.

* HELICONIADES ou HELICONIDES, sub. f. pl. (Mytholog.) surnom que les Poètes donnent aux Muses. Il est emprunté du mont Hélicum qu'ils regardent comme une de leurs demeures. Voyez HELICON.

HELICOSOPHIE, sub. f. (Mathém.) Quelques géomètres ont appelé ainsi l'art de tracer des hélices ou des spirales. Voyez dans l'histoire de l'Académie des Sciences de 1741, la description de différens compas propres à cet objet. (O)

* HELINGUE, sub. fém. (Corderie.) bout de corde attachée d'une de ses extrémités à celle des manivelles du chanvre par le moyen d'une clavette, & de l'autre pris au toron qu'on veut tordre ou commettre. Voyez l'article CORDERIE.

HELIOCENTRIQUE, adj. (Astron.) épithète que les Astronomes donnent au lieu d'une planète vûe du soleil, c'est-à-dire au lieu où paroîtroit la planète, si notre œil étoit dans le centre du soleil; ou ce qui revient au même, le lieu *héliocentrique* est le point de l'écliptique auquel nous rapporte-

rons une planète si nous étions placés au centre du soleil. Voyez LIEU.

Ce mot est composé de *ήλιος*, soleil; & de *κέντρον*, centre.

C'est pourquoi le lieu *héliocentrique* n'est autre chose que la longitude d'une planète vûe par un œil placé dans le soleil.

La latitude *héliocentrique* d'une planète est l'angle que la ligne menée par le centre du soleil, & le centre de la planète fait avec le plan de l'écliptique. Voyez LATITUDE.

Voici comme l'on détermine cette latitude.

Si le cercle *KLM* (*Pl. Astron. fig. 62. n. 2.*) représente l'orbite de la terre autour du soleil, & qu'un cercle *ANBn*, représentant l'orbite de la planète, soit placé de manière qu'il soit incliné sur le plan de l'autre; quand la planète se trouve en *N*, ou en *n*, lesquels points sont appelés les nœuds, la planète paroît dans l'écliptique, & par conséquent elle n'aura aucune latitude. Si elle s'avance vers *P*, alors étant vûe du soleil *R*, elle paroît décliner de l'écliptique, & avoir de la latitude, & l'inclinaison de la ligne *RP* sur le plan de l'écliptique, s'appellera latitude *héliocentrique*, & sa mesure sera l'angle *PRq*, la ligne *Pq* étant perpendiculaire au plan de l'écliptique.

La latitude *héliocentrique* ira toujours en augmentant jusqu'à ce que la planète arrive au point *A*, qu'on appelle limite, & qui est à 90 degrés des nœuds. Voyez LIMITE. Et depuis ce point *A*, elle ira en diminuant jusqu'à ce que la planète arrive au point *N*. Ensuite elle augmentera jusqu'à ce que la planète arrive au point *B* opposé au point *A*. Enfin, elle diminuera de nouveau jusqu'à ce que la planète arrive au point *n*, &c. Chambers. (O)

HELIOCOMETE, sub. fém. (Astron. & Phys.) comme qui diroit comète du soleil; phénomène qui a été remarqué quelquefois au coucher du soleil. Sturmus & d'autres qui l'ont vû, lui ont donné le nom d'*héliocomete*, parce que le soleil ressemble alors à une comète. C'est une longue queue ou colonne de lumière attachée & comme traînée par cet astre dans le tems qu'il se couche, à-peu-près de la même manière qu'une comète traîne sa queue. Voyez COMETE.

Dans l'*héliocomete* observée à Grypswald le 15 Mars 1702 à cinq heures après midi, le bout qui touchoit le soleil n'avoit que la moitié de la largeur du diamètre du soleil, mais l'autre bout étoit beaucoup plus large: sa largeur avoit plus de cinq diamètres du soleil, & elle suivoit la même route que le soleil: sa couleur étoit jaune près du soleil, & s'obscurcissoit en s'en éloignant. On ne la voyoit peinte que sur les nuages les plus rares & les plus élevés. Cette *héliocomete* parut dans toute sa force l'espace d'une heure, & diminua ensuite successivement & par degrés. Harris & Chambers.

Ce phénomène paroît avoir rapport à celui de la lumière zodiacale & de l'aurore boréale. Voyez LUMIERE ZODIACALE, & AURORE BORÉALE. (O)

HELIOGNOSTIQUES, sub. m. pl. (Théolog.) secte juive, ainsi appelée du nom grec *ήλιος*, qui signifie soleil, & *γινωσκω*, je connois; parce que ceux qui la composoient, reconnoissoient le soleil pour dieu, & l'adoroient par une idolâtrie qu'ils avoient prise des Perses. Il falloit que cette superstition fût bien ancienne parmi les Juifs, puisque Dieu leur défend cette impiété dans le chapitre 17 du Deutéronome. (G)

HELIOMETRE, sub. maf. ou ASTROMETRE, (Astron.) instrument inventé en 1747 par le savant M. Bouguer, de l'Académie royale des Sciences, pour mesurer avec beaucoup plus d'exactitude qu'on ne l'a fait jusqu'à présent les diamètres des astres,

particulièrement ceux du soleil & de la lune. Voyez MICROMETRE. Quiconque entend les principes de l'Astronomie, sait de quelle importance il est pour sa perfection de connoître d'une manière précise les diamètres des astres; cependant jusqu'à présent on n'avoit trouvé aucun moyen de les mesurer avec justesse; jusques-là, comme le remarqua M. Bouguer, dans le mémoire qu'il lut à l'Académie en 1748, qu'on est si éloigné de connoître leur figure exacte, qu'il se pourroit faire que ces deux planetes différaient plus de la forme sphérique, que n'en diffère la terre; sans cependant qu'on s'en fût encore aperçu. L'instrument de M. Bouguer supplée à ce qui manquoit en cette partie à l'Astronomie. On pourra par son moyen observer les diamètres du soleil & de la lune, avec infiniment plus de justesse, qu'avec ceux qu'on emploie ordinairement à cet usage. De sorte que les Astronomes aidés de cet instrument, seront en état à l'avenir de mesurer avec la plus grande exactitude les diamètres de ces astres, & par conséquent de déterminer précisément leur rapport. Il est composé de deux objectifs d'un très-long foyer placés à côté l'un de l'autre, & combinés avec un seul oculaire; il faut que le tuyau de la lunette ait une forme conique, & que ce soit son extrémité supérieure qui soit la plus grosse à cause de la largeur des deux objectifs qu'elle reçoit. Quant à l'extrémité inférieure, elle doit être munie comme à l'ordinaire de son oculaire & de son micrometre. Telle est la construction du nouvel instrument, construction fort simple, & qui dans l'usage répondra parfaitement à cette simplicité.

Lorsqu'on dirigera l'héliometre vers le soleil, il fera le même effet qu'un verre à facettes; il se formera à son foyer deux images à cause des deux verres. Chacune de ces images seroit entiere si la lunette étoit assez grosse par en-bas; mais il n'y aura réellement que deux especes de segmens ou comme deux croissans adossés; ce ne seront que deux portions d'images, & on doit remarquer que les deux parties qui seront voisines, & qui peut-être même se toucheront, représenteront les deux bords opposés de l'astre par la propriété qu'ont les deux objectifs de renverser les apparences. Ainsi au lieu de ne voir qu'un des bords du disque, comme cela arrive, lorsqu'on se sert d'une lunette de quarante ou cinquante piés, parce que le reste de l'image ne trouve pas place dans le champ, on aura présente sous les yeux, & si l'on veut précisément dans le même endroit du réticule, les deux extrémités du même diamètre, malgré l'extrême intervalle qui les sépare, ou la grande augmentation apparente du disque. Les deux images au lieu de se toucher, pourront se trouver éloignées l'une de l'autre, ou au contraire passer un peu l'une sur l'autre: il n'y aura toujours qu'à mesurer avec le micrometre l'intervalle entre les deux bords; & lorsque dans un autre tems, le diamètre de l'astre plus ou moins éloigné de la terre, se trouvera plus grand ou plus petit, lorsque les deux images en augmentant ou en diminuant, se seront approchées l'une de l'autre, ou qu'elles se seront un peu écartées, il n'y aura qu'à en mesurer de nouveau la distance, & on aura de cette sorte l'augmentation ou la diminution qu'aura souffert le diamètre, & par conséquent ses différences. M. Bouguer est le maître par la construction de son instrument d'écarter ou d'approcher l'un de l'autre les deux objectifs, & par-là de séparer ou de faire prendre un peu l'un sur l'autre les deux disques ou les deux croissans adossés. On n'expliquera point la manière dont M. Bouguer produit cet effet, ce sera une chose facile pour quiconque entend ces matieres-là; la partie qui leur devient commune dans le second cas ne peut pas manquer

de se bien distinguer, puisque l'intensité de sa lumière est deux fois plus forte que celle du reste. On peut en se servant de cet instrument mesurer tous les diamètres avec la même facilité, puisqu'en tournant l'héliometre, on voit toujours du même coup d'œil les deux bords opposés du disque à côté l'un de l'autre. Il n'est pas inutile de dire ici que cet avantage a procuré à M. Bouguer l'observation d'un fait très-singulier, auquel il n'y a pas lieu de croire qu'il s'attendit. Il a pendant le mois d'Octobre 1747, trouvé constamment sur le midi le diamètre vertical du soleil un peu plus grand que l'horizontal, quoique le premier de ces diamètres fût diminué un peu, comme il l'est toujours par les réfractions astronomiques.

Quoique M. Bouguer eût vérifié ce fait un grand nombre de fois, & que le soleil lui eût toujours paru allongé dans le sens de son axe, & cela malgré l'effet contraire des réfractions, il ne l'a pas cru encore assez constaté; & l'observant de nouveau avec plus d'attention, il a découvert un nouveau phénomène qui n'est pas moins digne de remarque, & qui vraisemblablement seroit resté inconnu sans le secours de son instrument. Il s'est assuré que les deux bords de l'astre, le supérieur & l'inférieur, ne sont pas également si bien terminés, que le reste du disque; d'où il résulte que l'image doit être un peu plus étendue dans le sens vertical; ce qui vient de la décomposition que souffre la lumière en traversant obliquement notre atmosphère, ou la masse d'air qui nous environne. On entend bien qu'il n'est pas question ici de ce qu'on appelle ordinairement *réfraction astronomique*; il est question de la décomposition de la lumière, en tant qu'elle est formée de rayons différemment réfrangibles, comme le violet, le bleu, le verd, &c. Les rayons bleus & violets qui partent du haut du disque, en même tems que les rayons des autres couleurs, sont sujets à un peu plus de réfraction que ces derniers, ils se courbent un peu davantage; ils nous paroissent donc venir d'un peu plus haut, en portant un peu plus loin l'illusion ordinaire des réfractions. C'est tout le contraire si on jette la vûe sur le bord inférieur; nous devons le voir principalement par des rayons rouges qui souffrent un peu moins de courbure dans leur trajet. Ces rayons se courbant moins, frapperont donc nos yeux comme s'ils partoient d'un point plus bas, & doivent donc faire paroître un peu en dessous la partie inférieure du disque qu'ils étendent pendant que les rayons bleus & violets contribuent à étendre ce même disque par sa partie supérieure. C'est ainsi que M. Bouguer explique l'extension du diamètre vertical à laquelle on n'avoit nullement pensé, & dont on doit regarder la remarque comme un des premiers fruits de ses observations. On ne donnera pas de description particulière de cet instrument; il est si simple qu'on s'en formera une idée fort juste, en jettant seulement les yeux sur la figure. (T)

HELIOPOLIS, (*Géog. anc.*) ville de la Céléfyrie, selon Ptolomée, entre Laodicée & Abila. Il y avoit un temple consacré au soleil, dont les restes sont un monument précieux d'antiquités; car on ne doute guere que la ville d'Héliopolis en Céléfyrie, ne soit Balbec de nos jours, comme Macendrell l'établit dans son voyage d'Alep à Jerusalem. Voyez l'ouvrage intitulé, *Description des ruines d'Héliopolis*, avec leur représentation en taille-douce. La Hays, 1757, in-folio.

2°. Héliopolis, ou la ville du soleil, étoit encore une ville d'Egypte décrite par Strabon; & même dans ce pays-là, il s'en trouvoit deux de ce nom, au rapport de Ptolomée, fort croyable sur ce point, puisqu'il avoit passé une partie de sa vie en Egypte.

Manéthon, fameux prêtre Egyptien, étoit natif de l'une ou de l'autre de ces deux villes; il fleurissoit sous le regne de Ptolomée Philadelphie, environ 300 ans avant J. C. Il composa en grec l'histoire des XXXI. dynasties des dieux, des demi-dieux, & des rois d'Egypte; ouvrage célèbre qui est souvent cité par les auteurs anciens. Le tems nous l'a ravi, il ne nous en reste que quelques fragmens tirés des extraits secs de Jules l'Africain; on les trouvera dans la chronique d'Eusebe, & dans Georges Syncelle. (D. J.)

HELIOSCOPE, f. m. *terme d'Optique.* C'est une lunette à longue vûe qui sert particulièrement à observer le soleil, & qui est faite de telle sorte, que l'œil n'en reçoit aucuns dommages. Ce mot est grec, composé d'*ἥλιος*, soleil, & *σκέπτομαι*, *video*, *specto*, je regarde, je considère.

L'hélioscope n'est autre chose qu'une lunette, dans laquelle on a placé un verre enfumé pour empêcher la grande lumière du soleil de blesser l'organe. C'est du moins à quoi les meilleurs hélioscopes se réduisent. (O)

HELIOTROPE, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) Les Botanistes comptent au-moins dix especes d'héliotrope; décrivons ici celle que Tournefort appelle *héliotropium majus Discoridis*, qui est la plus commune.

Sa racine est simple, menue, ligneuse, dure; sa tige est haute de neuf pouces & plus, remplie d'une moëlle fongueuse, cylindrique, branchue, un peu velue, & d'un verd blanchâtre en-dehors. Ses feuilles sont placées à l'origine des rameaux, & sur ces mêmes rameaux: elles sont cotonneuses, ovalaires, semblables à celles du basilic, mais plus blanches & plus rudes, du reste de la même couleur que la tige.

Ses fleurs naissent au sommet des rameaux, sur de petites tiges, lesquelles sont recourbées comme la queue des scorpions; elles sont rangées symétriquement, petites, blanches, d'une seule piece en entonnoir; leur centre est ridé en maniere d'étoile, & elles sont découpées à leur bord, en dix parties alternativement inégales.

Le calice est couvert de duvet; il en sort un pistil attaché à la partie postérieure de la fleur en maniere de clou, & comme accompagné de quatre embryons qui se changent en autant de graines, anguleuses d'un côté, convexes de l'autre, courtes, & cendrées.

Cette plante est cultivée, parce qu'elle est toute d'usage. Elle contient un sel tartareux, de saveur salée, accompagné de sel alkali volatil, qu'elle donne dès le premier feu de la distillation. Elle est résolutive, apéritive, & détersive: elle passe pour réprimer les petites excroissances de chair, & faire tomber les verrues pendantes.

L'héliotrope que les Botanistes appellent *ricinoïdes*, ou *tricoccum*, est connu des François sous le nom de *ournesol*. Voyez *TOURNESOL*. (D. J.)

HELIOTROPE, (*hist. nat. Lithologie.*) pierre précieuse, demi-transparente, dont la couleur est verte, remplie de taches rouges ou de veines de la même couleur; ce qui fait que quelques auteurs la nomment *jaspe oriental*; mais la transparence de l'héliotrope fait qu'on ne doit pas la regarder comme un jaspe qui est une pierre opaque. M. Hill prétend que l'héliotrope differe du jaspe, en ce que la couleur de la premiere est d'un verd mêlé de bleu, au lieu que celle du jaspe est d'un verd plus décidé. Peut-être l'héliotrope est-elle la même chose que ce qu'on nomme *prime d'émeraude*. L'héliotrope se trouvoit, suivant Pline, dans les Indes, en Ethiopie, en Afrique, & dans l'isle de Chypre; il y en a aussi en Allemagne & en Bohême. Boece de Boot dit qu'il y en a

de si grandes, qu'on en a fait quelquefois des pierres à couvrir les tombeaux. Les anciens ont attribué un grand nombre de vertus fabuleuses à cette pierre; ceux qui feront curieux de les savoir, les trouveront dans Pline. *hist. nat. livre XXXVII. chap. xx.* (—)

HELIX, *en terme d'Anatomie*, se prend pour tout le circuit ou tour extérieur de l'oreille de l'homme. Voyez *OREILLE*.

La partie moyenne de l'oreille externe qui s'éleve autour de sa cavité, s'appelle *anthelex*. Voyez *ANTHELIX*.

HELLANODIQUES, f. m. pl. (*hist. anc.*) officiers qui présidoient aux jeux sacrés d'Olympie, institués lors du rétablissement de ces jeux par Iphitus. Leur fonction étoit de présider aux jeux, de donner des avertissemens aux athletes avant que de les y admettre; de leur faire ensuite prêter serment qu'ils observeroient les loix usitées dans ces jeux, d'en exclure ceux des combattans qui manquoient au rendez-vous général, & sur-tout de distribuer les prix. On en appelloit souvent de leurs décisions au sénat d'Olympie, & sous les empereurs à l'agnosthete ou sur-intendant des jeux. Ils entroient dans l'amphithéâtre avant le lever du soleil, & une de leurs fonctions étoit encore d'empêcher que les statues qu'on érigeoit aux athletes ne surpassassent la grandeur naturelle, de peur que le peuple qui n'étoit que trop porté à décerner à ces athletes les honneurs divins, ne s'avisât en voyant leurs statues d'une taille plus qu'humaine, de les mettre à la place de celles des dieux. (G)

HELLAS, (*Géog. anc.*) Ce nom a plusieurs significations différentes, qu'il ne faut pas confondre; tantôt il signifie une ville particuliere, tantôt un petit canton de la Thessalie, tantôt une grande partie de la Grece, distinguée de l'Epire, de la Macédoine, du Péloponnese, &c. Mais pour éviter les détails, je remarquerai seulement deux choses: 1°. que les noms d'*Hellas* & d'*Hellenes*, qui signifient *la Grece propre & les Grecs*, ne se bornerent point là, & qu'ils furent employés pour désigner toutes les augmentations de cette Grece propre, comme la Macédoine, & généralement tout ce que les Latins ont entendu par le mot de *Grece*. 2°. Que quand la Grece propre ou l'*Hellas*, prit le nom d'Achaïe, parce qu'elle étoit entrée dans la ligue des Achéens, il faut en excepter l'Etolie, qui fit une ligue à part, à laquelle se joignirent les Acarnaniens. (D. J.)

HELLEDA ou HELLIGEA, (*Géog.*) riviere de Suede, dans la Gothie méridionale, qui se jette dans la mer Baltique dans la province de Blekingie.

HELLEBORE, (*mat. med.*) Voyez *ELLEBORE*.

HELLENES, f. m. pl. (*Hist.*) c'est le nom que les Grecs se donnerent en leur propre langue; le singulier de ce nom est *hellen*, un grec. Mais Thucydide conclut du silence d'Homere, qu'au tems de la guerre de Troie, les Grecs n'avoient point de nom général qui désignât la nation grecque prise collectivement, & que celui d'*hellenes*, employé depuis dans ce sens, n'avoit point encore cette acception. Il se prenoit seulement pour les habitans du pays d'Hellas, soit que ce pays fût une contrée aux environs de Dodone & du fleuve Achéloüs, ou que ce fût un canton de Grece dans la Thessalie, il n'importe; c'étoit un pays particulier de la Grece: en effet, Homere distingue exactement les Myrmidons, les *Hellenes*, & les Achéens. Ainsi le fameux passage de Denys d'Halycarnasse, qui a tant excité les critiques modernes, & qui ne consiste qu'en ces trois mots, *ἀργολικὰ παλαιτέρα ἑλληνικῶν*, signifie tout simplement, *Argolica vestustiora sunt Hellenicis*, les Argiens sont plus anciens que les *Hellenes*. (D. J.)

HELLENISME, f. m. (*Gram.*) C'est un idiotisme grec, c'est-à-dire, une façon de parler exclusivement

vement propre à la langue grecque, & éloignée des lois générales du langage. Voyez IDIOTISME. C'est le seul article qui, dans l'Encyclopédie, doit traiter de ces façons de parler; on peut en voir la raison au mot GALLICISME. Je remarquerai seulement ici que dans tous les livres qui traitent des élémens de la langue latine, l'hellénisme y est mis au nombre des figures de construction propres à cette langue. Voici sur cela quelques observations.

1°. Cette manière d'envisager l'hellénisme, peut faire tomber les jeunes gens dans la même erreur qui a déjà été relevée à l'occasion du mot gallicisme; savoir que les hellénismes ne sont qu'en latin. Mais ils sont premièrement & essentiellement dans la langue grecque, & leur essence consiste à y être en effet un écart de langage exclusivement propre à cette langue. C'est sous ce point de vue que les hellénismes sont envisagés & traités dans le livre intitulé, *Francisci Vigeri Rothomagensis de præcipuis græcæ dictionis idiotismis libellus*. L'ordre des parties d'oraison est celui que l'auteur a suivi; & il est entré sur les idiotismes grecs, dans un détail très-utile pour l'intelligence de cette langue. Dans l'édition de Leyde 1742, l'éditeur Henri Hoogeveen y a ajouté plusieurs idiotismes, & des notes très-savantes & pleines de bonnes recherches.

2°. Ce n'est pas seulement l'hellénisme qui peut passer dans une autre langue, & y devenir une figure de construction; tout idiotisme particulier peut avoir le même sort, & faire la même fortune. Faudra-t-il imaginer dans une langue autant de sortes de figures de construction, qu'il y aura d'idiomes différens, dont elle aura adopté les locutions propres? M. du Marfais paroît avoir senti cet inconvénient, dans le détail qu'il fait des figures de construction aux articles CONSTRUCTION & FIGURE: il n'y cite l'hellénisme, que comme un exemple de la figure qu'il appelle imitation. Mais il n'a pas encore porté la réforme aussi loin qu'elle pouvoit & qu'elle devoit aller, quoiqu'il en ait exposé nettement le principe.

3°. Ce principe est, que ces locutions empruntées d'une langue étrangère, étant figurées même dans cette langue, ne le sont que de la même manière dans celle qui les a adoptées par imitation, & que dans l'une comme dans l'autre, on doit les réduire à la construction analytique & à l'analogie commune à toutes les langues, si l'on veut en saisir le sens.

Voici, par exemple, dans Virgile (*Æn. iv.*) un hellénisme, qui n'est qu'une phrase elliptique:

*Omnia Mercurio similis, vocemque, coloremque,
Et crines flavos, & membra decora juventæ.*

L'analyse de cette phrase en fera-t-elle plus lumineuse, quand on aura doctement décidé que c'est un hellénisme? Faisons cette analyse comme les Grecs mêmes l'auroient faite. Ils y auroient sous-entendu la préposition *κατά*, ou la préposition *περί*; les Latins y sous-entendoient les prépositions équivalentes *secundum* ou *per*: *similis Mercurio secundum omnia, & secundum vocem, & secundum colorem, & secundum crines flavos, & secundum membra decora juventæ*. L'ellipse seule rend ici raison de la construction; & il n'est utile de recourir à la langue grecque, que pour indiquer l'origine de la locution, quand elle est expliquée.

Mais les Grammatistes, accoutumés au pur matériel des langues qu'ils n'entendent que par une espèce de tradition, ont multiplié les principes comme les difficultés, faute de sagacité pour démêler les rapports de convenance entre ces principes, & les points généraux où ils se réunissent. Il n'y a que le coup d'œil perçant & sûr de la Philosophie qui

puisse appercevoir ces relations & ces points de réunion, d'où la lumière se répand sur tout le système grammatical, & dissipe tous ces phantômes de difficultés, qui ne doivent souvent leur existence qu'à la foiblesse de l'organe de ceux qu'ils effraient. (E. R. M.)

HELLENISTES, sub. m. plur. (*Hist. anc.*) nom qui paroît donné dans l'Écriture-sainte, aux Juifs d'origine ou prosélytes établis en Grèce, en Syrie, & ailleurs.

Comme ce mot *Hellénistes*, fort obscur par lui-même, se trouve seulement dans le nouveau Testament; les plus grands critiques du dernier siècle ont cherché avec soin quels gens il faut entendre par les *Hellénistes*, dont il est fait mention dans les chapitres vj, vj. 1, ix, vj. 29, & xj, vj. 20, des actes des apôtres.

Scaliger pense que ces *Hellénistes* n'étoient autre chose que les Juifs d'Alexandrie. Heinsius étendant ce terme beaucoup davantage, & avec raison, donne ce nom à tous les Juifs qui parloient un grec mêlé d'hébraïsmes & de syriacismes, comme est le grec des Septante, qui ont traduit la Bible; & ces sortes de Juifs lisoient cette traduction dans leurs synagogues. Suivant Saumaïse, les *Hellénistes* sont des Grecs prosélytes du Judaïsme; M. Simon pense à-peu-près de même, en distinguant deux sortes de Juifs, les Hébreux, c'est-à-dire, les habitans de la Palestine & de la Chaldée, & les *Hellénistes*, c'est-à-dire les Juifs qui parloient grec.

Vossius me semble encore plus exact; il dit que la nation juive s'étant partagée en deux factions, avoit donné lieu par ce partage, aux deux noms de Juifs & d'*Hellénistes*; selon lui, les Juifs étoient ceux qui souffroient avec peine une domination & des rites étrangers, & ce sont, ajoute-t-il, les zélés dont parle Joseph. Les *Hellénistes* au contraire, se prétoient volontiers au joug & aux usages des Grecs.

Enfin, M. Fourmont est persuadé que les *Hellénistes* des chap. vj. & ix. des actes des apôtres, sont les *Hellénistes* Syriens de M. Simon & de Vossius, lesquels soumis par les Grecs, s'accoutumèrent de leurs mœurs & de leurs coutumes: c'étoient-là ces chrétiens prosélytes, qui se plaignoient des Hébreux, c'est-à-dire, des Juifs de la Palestine. « Alors (dit le texte sacré, act. vj. vers. 1.) le nombre des disciples se multipliant, il s'éleva un murmure des Juifs Grecs, contre les Juifs Hébreux, de ce que leurs veuves se voyoient méprisées dans la dispensation de ce qui se donnoit chaque jour; » *ἐγένετο γογγυσμός τοῖς ἑλληνιστῶν πρὸς τὰς ἑβραίας, &c.* Mais en même tems, selon M. Fourmont, les *Hellénistes* du chap. xj. vers. 20. des actes, ne sont ni des Juifs Hébreux, ni des Juifs Grecs; loin de-là, ce sont les Payens, les Gentils de Grèce, auxquels la vision de S. Pierre permettoit d'annoncer l'Évangile.

En effet, presque tous les critiques supposent dans leurs explications, que les *Hellénistes* des chap. vj. & ix. des actes, étoient les mêmes que ceux dont il est parlé dans le chap. xj; cependant ils me paroissent être, comme à M. Fourmont, des gens très-différens; & pour s'en convaincre il faut lire les trois chapitres entiers, & en suivre l'esprit. Mais l'embarras, la difficulté, c'est que le même mot *Hellénistes*, *ἑλληνισταί*, est donné aux uns comme aux autres; & nous n'avons ici pour nous éclairer, aucun autre passage ni du texte sacré, ni des auteurs profanes, où se trouve ce terme; il a été peut-être forgé par S. Luc, qui écrivoit à des gens qui l'entendoient, & nous ne sommes pas de ce nombre. (D. J.)

* HELLENISTIQUE, (*Langue.*) *Hist. ecclési.*

On croit que c'est la langue en usage parmi les Juifs Grecs, & celle dans laquelle la version des Septante a été faite, & les livres du nouveau Testament ont été écrits par les apôtres. M. Simon l'appelle *langue de synagogue*. Ainsi il y avoit autrefois un grec de synagogue, comme de nos jours il y a en Espagne un espagnol de synagogue. L'hellénistique étoit un composé d'hébraïsme & de syriacisme ; Saumaïse n'est pas de ce sentiment, mais on ne fait trop sur quoi fondé : il ne dispute le plus souvent que des mots dans les deux volumes qu'il a publiés sur cette matière.

HELLENODICES, sub. m. (*Antiq.*) président, juge, & directeurs des jeux agonistiques.

Les *hellénodices*, ou *hellénodiques*, étoient des magistrats distingués, qui présidoient aux jeux de la Grèce, & qui furent institués lors du rétablissement des jeux olympiques par Iphytus, 408 ans après la prise de Troie, & 23 ans après la fondation de Rome.

Au commencement il n'y eut qu'un seul *hellénodice*, ensuite deux, bien-tôt après on en créa trois ; enfin on en augmenta le nombre jusqu'à neuf, savoir trois pour les courses des chars & des chevaux, trois pour les autres exercices, & trois pour la distribution des prix.

Ils prirent le nom de *hellénodices*, du lieu de leur assemblée, qu'on appelloit *hellénodicée* ; c'étoit originairement un certain espace de terrain de la grande place des Eléens.

Leur fonction principale étoit de présider aux jeux sacrés, d'y maintenir l'ordre, la discipline, d'adjuger & de distribuer les prix : pour prévenir toute injustice, autant qu'il étoit possible, ils prenoient serment de ne se point laisser gagner par aucun intérêt, ni directement, ni indirectement, de juger avec impartialité, & de ne pas découvrir la raison, pour laquelle ils admettoient, ou refusoient tel ou tel combattant.

Ils étoient obligés de résider dix mois dans l'hellénodicée, avant la célébration des jeux, afin de s'instruire à fond des statuts agonistiques, & de veiller à ce que ceux qui se proposoient pour les combats, fissent exactement leurs exercices préparatoires, & fussent instruits dans toutes les loix de l'agonistique, par les nomophylaces, c'est-à-dire les gardiens de ces loix.

Le jour de la célébration des jeux étant arrivé, les *hellénodices* écrivoient sur un registre le nom & le pays de ceux qui s'enrôloient pour entrer en lice ; ensuite, après leur avoir exposé les conditions auxquelles ils les admettoient, ils ordonnoient à un héraut de les proclamer à haute voix, & de les faire passer comme en revue dans le stade, pour savoir s'il y avoit dans l'assemblée quelqu'un qui eût contre les uns ou les autres athlètes des reproches à faire, qui pussent être à leur charge un sujet d'exclusion, comme la qualité d'esclave, une action criminelle, un vol, &c. Enfin, quand il n'y avoit aucune déposition valable, les athlètes prenoient entre les mains des *hellénodices* le serment solennel par lequel ils s'engageoient d'observer les loix prescrites dans chaque sorte de combats.

Ce même jour les *hellénodices* se rendoient dans la place avant le lever du soleil pour apparier les courses, & pour que toutes choses fussent en ordre, au moment de l'ouverture des jeux.

Pendant leur solennité, ils étoient assis la tête nue, à l'une des extrémités du stade ou de l'hippodrome, & dans l'endroit où se terminoient ces divers combats.

Ils avoient devant eux, sur une espede de gradin élevé, les palmes, les couronnes, & les prix destinés aux vainqueurs ; quelquefois les athlètes victo-

rieux les recevoient d'un héraut, qui les leur portoit dans le lieu du stade où ils avoient triomphé ; mais c'étoit ordinairement l'*hellénodice* qui distribuoit de sa propre main les couronnes à ceux auxquels il les adjugeoit.

Alexandre ayant gagné le prix de la course des chevaux aux jeux olympiques, alla victorieux se présenter devant l'un des *hellénodices*, qui en le couronnant lui dit ces paroles remarquables : « Fiez-vous à moi, Alexandre ; de la manière dont vous avez gagné la victoire à la course, vous en remporterez bien d'autres à la guerre ». Paroles dont le jeune héros tira un augure capable de lui élever l'âme, jusques à former les grandes entreprises qui depuis étonnerent l'univers.

Comme on érigeoit souvent des statues en l'honneur des athlètes victorieux, sur-tout dans les olympiques, & communément dans le lieu même où ils avoient été couronnés, la loi défendoit formellement que ces statues fussent plus grandes que nature ; & c'est à quoi les *hellénodices* prenoient garde de si près, au rapport de Lucien, qu'ils n'y apportoient pas moins d'attention qu'à l'examen sévère des athlètes & à toute autre partie de leur district. En effet, s'il se trouvoit quelqu'une de ces statues qui surpassât la grandeur naturelle, ils la faisoient aussitôt jeter par terre. Sans doute qu'ils en agissoient ainsi, de crainte que le peuple, qui n'étoit que trop disposé à rendre aux athlètes des honneurs divins, ne s'avisât en voyant leurs statues d'une taille plus qu'humaine, de les mettre à la place de celles des dieux.

La juridiction des *hellénodices* ne réunissoit pas les avantages de la durée à ceux de son importance, car elle finissoit le jour même avec les jeux ; mais ils avoient la gloire d'emporter l'opinion favorable de la justice & de l'impartialité. Aussi, pour n'être point tentés d'enfreindre leur serment, ils remettoient toujours la lecture des lettres de recommandation qu'on leur faisoit en faveur de certains athlètes, jusqu'après leurs combats ou leurs victoires.

Cependant, quelque déférence qu'eussent les Grecs pour le jugement des *hellénodices*, quelques-uns d'eux furent accusés de défaut d'expérience, & d'autres d'acception de personnes ; d'ailleurs, il arrivoit quelquefois dans les jeux tel incident délicat ou imprévu, qui obligeoit les athlètes d'en appeler au sénat d'Olympie, lequel alors décidoit en dernier ressort ces sortes d'affaires agonistiques. Enfin, aux jeux Pithiens on appelloit de leur jugement à celui de l'empereur ; je crains bien que l'équité de ce dernier tribunal ne valût pas celle du premier. Je fais du-moins, pour en citer un exemple, que le jugement de Panis roi de Chalcide, a passé en proverbe, pour caractériser un jugement d'ignorance & de faveur. (*D. J.*)

HELLENOTAMIENS, f. m. pl. (*Antiq.*) officiers établis à Athènes pour recevoir les taxes des villes tributaires. (*D. J.*)

HELLENTHAL, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans l'électorat de Trèves.

HELLEQUIN, f. m. (*Gram.*) vieux terme françois du xiiij. & du xiv. siècle ; nous ne l'expliquons ici, que parce qu'il est peu connu.

On entendoit par *hellequins*, des chevaliers armés qui apparoissoient de nuit, & qui combattoient ensemble dans les airs : c'est un des moindres traits de la superstition & de la barbarie de ces tems ténébreux. Raoul de Presles, dans sa traduction du livre de S. Augustin de la Cité de Dieu, parle « de » *hellequins*, de dame Abonde, des espérans nommés *Fées*, qui apperent es étables & es arbres, » & aussi de diables épicaltes ». Dame Abonde étoit,

selon la croyance générale, la principale des fées bienfaisantes, qui venoient la nuit dans les maisons, & y apportoient toutes sortes de biens. Les diables épicaltes sont manifestement les incubes, que les Grecs appelloient *épicaltes*, ἐπιάλτοι. Voyez INCUBE. (D. J.)

HELLER, f. m. (Commerce.) nom usité en Allemagne pour désigner une monnoie imaginaire, qui est la plus petite de toutes, & répond au denier ou à l'obole de France : il y a des pieces de trois *hellers* en Silésie & en Saxe ; deux de ces pieces y valent un *kreutzer*. Voyez KREUTZER.

HELLESPONT, f. m. (Géog.) fameux canal ou détroit qui sépare l'Europe & l'Asie, & qui est indifféremment nommé par les modernes, le bras de S. Georges, les bouches de Constantinople, le détroit de Gallipoli, ou le détroit des Dardanelles. Voyez DARDANELLES.

Les anciens l'appelloient *Hellespont*, du nom de *Hellé*, fille d'Athamas, qui en le traversant, pour s'enfuir dans la Colchide, avec son frere Phryxus, chargés tous deux de la toison d'or, tomba malheureusement dans cette mer, où elle périt. On y arrive par diverses routes, après avoir laissé derrière soi, à droite ou à gauche, les isles Cyclades & Sporade, qui composent dans la mer Egée, ce qu'on appelle l'Archipel.

Ce détroit est situé au 35^d 42' de latitude, & environ au 55 de long. Toute sa longueur est de 10 à 12 lieues ; il n'en a guere plus d'une de largeur à son entrée, & dans toute la suite, il n'a qu'une demi-lieue tout au plus. A son couchant, que l'on a sur la gauche en y entrant, on voit la Thrace, qui est une partie de l'Europe que ce détroit sépare d'avec la Troade, Province d'Asie, qui est à son orient. Il a la Propontide au nord, avec tout l'Archipel au sud. A l'entrée de ce passage à main droite, on trouve le promontoire Sigée, qu'on appelle aujourd'hui *cap Gianizzari* ; quand on a passé les châteaux neufs bâtis par Mahomet IV, on entre dans l'*Hellespont* dont ils sont les portes ; & de-là jusqu'aux Dardanelles, il n'y a aucun vestige d'antiquités considérables.

Comme cette mer a divers noms chez les modernes, elle en a eu aussi plusieurs chez les Poëtes, auxquels celui de *Hellespontus*, ne convenoit pas toujours ; Virgile, *Æneid. liv. I. v. 385.* l'appelle la mer de Phrygie, *Phrygium æquor*, parce qu'en effet ce détroit resserre la Phrygie à l'orient. Lucain, *liv. VI. v. 55.* & Valerius Flaccus, *liv. II. v. 586.* l'appellent l'un, *Phryxæum pontum*, l'autre, *Phryxæa æquora*, la mer de Phryxus, nommant le frere pour la sœur, parce que, selon la fable, elle étoit avec son frere Phryxus, lorsqu'elle donna son nom à cette mer. Leur pere étoit Athamas, & de-là lui vint la dénomination de *mer Athamantide*.

Enfin, Aufone, *in Mosell. v. 287. & 288.* employe trois expressions de suite, pour peindre l'*Hellespont*, tant la poésie latine a de richesses pour s'exprimer.

*Quis modò Sestiacum pelagus, Nephelidosque Helles
Æquor, Abydoni freta quis miretur Ephebi.*

Il l'appelle en premier lieu la *mer de Sestos*, & cette ville étoit sur le rivage du détroit du côté de l'Europe. Secondement, la *mer d'Hellé*, fille de Nephélé & d'Athamas ; & enfin le détroit du jeune homme d'Abydos : Abydos étoit au midi de Sestos, & le poëte fait allusion à l'histoire touchante de Héro & de Léandre. (D. J.)

HELLOPES, f. m. pl. (Géog. anc.) peuple qui faisoit partie des Perthebes Epirotes, & dont on tiroit les ministres de Jupiter à Dodone ; ce sont les mêmes que les Selles & les Helles, quoique Pline

en fasse autant de gens différens. On appelloit *hella* ou *siège*, le lieu de l'oracle de Jupiter à Dodone, de sorte qu'il est vraisemblable que le fertile canton qu'Hésiode nomme *Hellopie*, n'étoit autre chose que les terres des environs de l'oracle, ou de la dépendance de son siège. (D. J.)

HELLOTIES, sub. f. pl. (Antiq.) il y a eu en Grece deux fêtes de ce nom, dont l'une étoit célébrée dans l'isle de Crete en l'honneur d'Europe, voyez ELLOTIES ; l'autre étoit célébrée par les Corinthiens, qui y joignirent des jeux solennels & des courses célèbres, où de jeunes gens disputoient le prix, en courant avec des torches allumées dans la main, voyez ELLOTIDES ; & si vous voulez un plus grand détail de ces deux fêtes, voyez Athénée, *Deipnosophist. lib. XV.* & Potter *Archæol. græc. lib. II. cap. xx. tom. I. p. 393.* (D. J.)

HELMINTOLITES, sub. fém. (Hist. nat. Lithol.) noms donnés par quelques auteurs à des pierres qu'ils ont prises pour des vers pétrifiés ; mais ce ne sont réellement que des loges ou tuyaux, dans lesquels des petits animaux ou vers marins étoient logés, & que l'on trouve quelquefois dans le sein de la terre, comme beaucoup d'autres corps marins qui y ont été ensevelis. (—)

HELMET, (Géog.) petite ville de Livonie, dans la province d'Esthonie.

* HELMINTIQUES ou VERMIFUGES, voyez VERMIFUGES.

HELMONT, (Géog.) petite ville des Pays-Bas dans le Brabant Hollandois, au quartier du Peelland, avec un château sur l'Aa, à 7 lieues E. de Bois-le-duc, 6 S. O. de Grave, 28 N. E. de Bruxelles. Long. 23. 12. lat. 51. 31. (D. J.)

HELMSTADT, (Géog.) ville d'Allemagne au duché de Brunswick, bâtie par Charlemagne en 782, avec une université fondée par le duc Jules de Brunswig en 1576. Les Professeurs sont de la confession d'Augsbourg. *Helmstadt* est à 3 milles N. E. de Brunswick, 4 N. E. de Wolfenbutel. Long. 28. 45. lat. 52. 20.

Cette ville a fourni quelques gens de lettres nés dans son sein, comme Frédéric Ulric Calixte, théologien, mort en 1701, âgé de 79 ans ; Christ-Henri Rittmeyer, qui cultiva les langues orientales, mort en 1719 ; Valentin Henri Vogler medecin, qui a donné l'histoire physiologique de la Passion de J. C. mort en 1677 âgé de 55 ans ; Herman Conringius, littérateur, historien & medecin, connu par un grand nombre d'ouvrages : un des plus curieux, est celui de *Antiquitatibus academicis*, à Gottingue, en 1739. in-4°. Il mourut en 1681. à 75. ans. (D. J.)

HELMSTADT, (Géog.) ville forte & maritime de Suede, capitale de la province de Halland ; elle appartient à la Suede depuis 1645. Elle est près de la mer Baltique, à 22 de nos lieues N. O. de Lunden, 22 N. E. de Copenhague, 24 S. E. de Gothenbourg. Long. 30. 30. lat. 56. 42. (D. J.)

HELORUS, (Géog.) riviere de Sicile sur la côte orientale de l'île, dans sa partie méridionale. A l'embouchure de l'*Helorus*, étoit un canton délicieux, que l'on nommoit *Heloria Tempe*, Virgile, *Æneid. liv. III. v. 698.* On vante la bonté de ce canton qu'arrosoit l'*Helorus*, *præpingue solum stagnantis Helori* : le nom moderne de cette riviere que Virgile dit couler lentement, est l'*Atellari*. (D. J.)

HÉLOS, (Géog.) il y avoit trois *Hélos* au Péloponnese ; l'une dans la Laconie, l'autre dans la Messénie, & la troisieme dans l'Elée auprès de l'Alphée. La premiere seule étoit une ville, la seconde étoit un simple lieu sans aucune qualification ; & la troisieme pouvoit avoir été une ville, mais elle ne subsistoit plus du tems de Pline. On ne voyoit même du tems de Pausanias, que les ruines d'*Hélos* en La-

conie. Les Lacédémoniens s'en rendirent maîtres sous le regne de Soüs, & en firent les habitans esclaves : comme ils les employoient à labourer les terres, & aux ouvrages les plus pénibles & les plus méprisés, avec le tems le nom de *hélotés*, *hellotes*, ou *ilotés*, devint un nom général de tous les esclaves publics ; on le donna aux Messéniens après qu'on les eut dépouillés de leur pays, & privés de la liberté. On peut lire dans la vie de Lycurgue par Plutarque, avec combien de dureté & de mépris ces hélotés étoient traités par leurs maîtres ; je dis *hélotés* avec Pausanias, & c'est le nom le plus conforme à leur origine ; c'est aussi celui qu'a préféré M. d'Ablancourt, dans sa traduction de Thucydide. Voyez donc HELOTES. (D. J.)

HELOTES, f. m. (*Hist. anc.*) esclaves chez les Lacédémoniens. On nommoit *hélotés*, en grec *ἠλωτες*, en latin *helotæ*, & par Tite-Live *ilotæ*, les habitans de Hélos, ville voisine de Sparte.

Cette ville ayant été subjuguée par les Lacédémoniens sous le regne de Soüs, & le peuple réduit à l'esclavage, le nom de *hélotés* ou *ilotés*, devint avec le tems un nom général, qu'on donna dans la Grece à toutes sortes d'esclaves, de quelque pays qu'ils fussent ; cependant ils étoient traités avec bonté chez les uns, & très-durement par d'autres : les vrais *hélotés* l'éprouverent. Ils étoient rigoureusement occupés par les Spartiates à des emplois bas & pénibles, comme à labourer la terre, à porter tous les fardeaux, & à pourvoir la ville des provisions dont elle avoit besoin. Il n'y en eut qu'un petit nombre qu'on employa à des ministères honnêtes, comme à conduire les enfans aux écoles, à les ramener à la maison, en un mot à en prendre soin. Ceux-ci étoient des affranchis, qui néanmoins ne jouissoient pas de tous les privilèges des personnes libres, quoique par leur conduite ils pussent les obtenir ; puisque Lyfandre, Callicrate, & Cysippe, qui étoient *hélotés* de naissance, acquirent la liberté en considération de leur valeur.

Mais il faut convenir qu'en général, les *hélotés* étoient fort malheureux ; esclaves à-la-fois du public & du particulier, leur servitude étoit personnelle & réelle ; ils étoient soumis à tous les travaux hors de la maison, & à toutes sortes d'insultes dans la maison ; on les maltraitoit continuellement, & même on les tuoit quelquefois sans ombre de justice ; Plutarque ne l'a point dissimulé. Aussi ces pauvres gens nés braves, & réduits au desespoir, voyant Sparte affligée par un tremblement de terre, ravagerent la Laconie, conspirèrent contre leurs tyrans, & mirent la capitale dans le plus grand danger qu'elle ait jamais couru. Ils volèrent de toutes parts pour achever de détruire ceux que le tremblement de terre auroit épargnés ; mais les ayant trouvés rangés en bataille, ils se retirèrent auprès des Messéniens, les attirèrent dans leur parti, & déclarèrent aux Spartiates une guerre ouverte. Alors ils soutinrent jusqu'à la dernière extrémité le siège d'Ithome contre toutes les forces des Lacédémoniens : enfin, après la prise de cette ville, ils furent transportés hors du Péloponnese, avec défense d'y rentrer sous peine de la vie. Ceux des *hélotés* qui restèrent, furent condamnés à une perpétuelle servitude, sans que leurs maîtres pussent les affranchir, ni les vendre hors du pays.

Telle est en peu de mots l'histoire des *hélotés*, sur lesquels on peut lire Aristote, *Politic. lib. II.* Pausanias, *in Laconic* ; Thucydide, *lib. VIII.* Athénée, *liv. VI. & XIV.* Isocrate, *in Panathen* ; Elien, *lib. XVIII. cap. xxxxiij.* Plutarque, dans la vie de Lycurgue ; Strabon, *liv. VIII.* & parmi les modernes, Cragius, de *Repub. Lacedemon.* Meursius, *Mif-*

cellan. Laconic. Potter, *Archæol. Græc. lib. I. cap. x.* (D. J.)

HELSINBOURG, (*Géog.*) ville, port, & château de Suede, dans la Schone, sur l'Oresund ; elle est à 15 lieues S. d'Helmstadt, 9 N. O. de Lundén. *Long. 30. 35. lat. 56. 2.*

C'est tout près de cette ville, que naquit le célèbre Ticho-Brahé, le 19 Décembre 1546. On lui donna le titre de restaurateur de l'Astronomie, qui appartenoit à Copernic, & que Kepler mérita depuis ; car l'espece de conciliation des systêmes de Ptolomée & de Copernic, qu'imagina Ticho-Brahé, n'a point été goûtée des Astronomes ; cependant il a la gloire d'avoir le premier perfectionné cette science par un observatoire, par des écrits & des instrumens, à la dépense desquels on dit qu'il employa plus de cent mille écus de son propre bien. Il préféra pour femme une paysanne de ses terres, à de grands partis que ses parens lui destinoient. Il mourut à Prague, le 24 Octobre 1601. dans la 55^e année de son âge, pour avoir par respect retenu trop long-tems son urine à la table d'un grand feigneur. Il a publié ses observations sous le nom de *Tables Rodolphines*, & un catalogue de mille étoiles fixes. (D. J.)

HELSINGFORD, (*Géog.*) petite ville de Finlande, dans le Nyland, avec un port assez commode, sur le golfe de Finlande, à 8 lieues S. O. de Borgo. *Long. 43. 20. lat. 60. 22.* (D. J.)

HELSINGIE, f. f. (*Géog.*) province de Suede, bornée au N. par l'Empertland & par la Madelpadie, à l'O. & S. O. par la Dalécarlie, au S. par la Gestricie, à l'E. par le golphe de Bothnie. Elle est traversée dans sa longueur par la riviere de Liufna ; Soderham en est le lieu principal. (D. J.)

HELSINGOHR, (*Géog.*) les François disent *Elfenour*, ville de Dannemark sur l'Oresund, dans l'isle de Sélande, à 6 lieues au N. de Copenhague, vis-à-vis Helsinbourg. Tous les vaisseaux qui passent par ce détroit, sont obligés de payer un droit de passage au roi de Dannemark. *Long. 30. 30. lat. 55. 58.*

Jacques-Isaac Pontanus, historiographe du roi de Dannemark, & de la province de Gueldres, naquit à *Helsingohr*, vers le milieu du xvj. siecle, & mourut à Harderwick en 1640. Il s'est fait beaucoup d'honneur par ses ouvrages historiques & géographiques ; & c'est bien ici le lieu de les indiquer. 1^o. *Rerum Danicarum histor. lib. X. una cum ejusdem regni urbiūque descriptione* ; 2^o. *Gueldria & Zutphania chorographica descriptio* ; 3^o. *Historia Gueldricæ lib. XIV* ; 4^o. *Hist. urbis & rerum Amstelodamensium* ; 5^o. *Disceptat. chorographica de Rheni divertitiis, & accolis populis*. 6^o. *Itinerarium Gallia Narbonensis.* (D. J.)

HELSTON, (*Géog.*) petite ville à marché d'Angleterre, dans le comté de Cornouailles : elle envoie deux députés au Parlement, & est à 2 lieues de Falmouth, O. à 75. S. O. de Londres. *Long. 12. 27. lat. 50. 10.* (D. J.)

HELVÉTIENS (LES), *Géog.* peuple particulier qui faisoit partie de la Gaule ; il mérite bien d'avoir un article dans cet ouvrage, & sous son ancien nom, & sous son nom moderne, pour lequel voyez SUISSE.

Nous trouvons dans César les limites anciennes de l'*Helvétie* ; il la borne d'un côté par le Rhin qui la séparoit de la Germanie, de l'autre par le mont Jura qui la séparoit des Séquaniens, & d'un autre côté par le lac Léman & par le Rhône, qui la séparoit de l'Italie. Comme elle étoit au-delà du Rhin, elle appartenoit à la Gaule, ce qui fait que Tacite appelle les *Helvétiques*, *nation gauloise* ; Jules-César met l'*Helvétie* dans la Gaule Celtique ; mais Auguste

pour rendre les provinces à-peu-près égales, unit l'*Helvétie* à la Belgique. Voilà donc Plin & Ptolomée qui ont vécu après ce changement amplement justifiés, pour avoir mis les *Helvétiques* dans la Belgique; ils devoient suivre la nouvelle disposition d'Auguste.

Toute l'*Helvétie* étoit divisée en quatre cantons qui, quoique compris sous le nom général d'*Helvétiques*, avoient cependant chacun un nom distingué, & un territoire séparé; on appelloit ces cantons *Pagus Urbigenus*, *Pagus Ambronicus*, *Pagus Tigurinus*, & *Pagus Tugenus*.

Les *Urbigenes* étoient les plus voisins de l'Italie; ils tiroient leur nom de la ville *Urba*, Orbe, ville ancienne, mais dont la splendeur ne fut pas de durée; car *Aventicum*, Avenche, lui enleva de bonne heure la gloire d'être non-seulement la capitale du canton, mais même de toute l'*Helvétie*. Avenche dut son élévation aux Romains qui, entre autres faveurs, y établirent une colonie.

On comptoit alors plusieurs autres villes dans ce canton, savoir *Colonia Equestris*, ou *Noviodunum*, aujourd'hui Noyon; *Lausanna*, à présent *Lausanne*, outre *Minodum*, présentement *Milden*, & par les François *Mouldon*; & *Obrodunum*, ou *Castrum Ebrodunense*, qui est *Yverdun*.

Les *Ambrons* n'avoient, selon *Cluvier*, que deux villes, *Salodurum*, & *Vindonissa*; on ne peut douter que *Soleure* ne soit la même ville que *Salodurum*. A l'égard de *Vindonissa*, dont *Tacite* lui-même fait mention, les Géographes se persuadent que l'on trouve aujourd'hui des vestiges de cette ville dans le village de *Windisch* au canton de *Berne*; & si les noms ont assez de rapport, la position ne convient pas mal, aussi-bien qu'à celle que lui donnent la table de *Peutingier* & l'*Itinéraire*.

Le *Pagus Tigurinus* tiroit son nom de la ville de *Tigurum*, aujourd'hui *Zurick*; il n'y a cependant aucun ancien écrivain qui fasse mention de la ville; mais apparemment qu'elle fut du nombre de celles que les *Helvétiques* brûlèrent, lorsqu'ils formèrent le dessein que *César* empêcha, de s'aller établir dans les *Gaules*.

Strabon est le seul des anciens auteurs qui fasse mention du *Pagus Tugenus*; il est toutefois vraisemblable, qu'il tiroit son nom de la ville de *Tugum*, à présent encore capitale d'un canton. Je m'exprime ainsi, parce que le nom me paroît le même que celui de *Zug*; car dans plusieurs noms de villes, qui chez les Romains commençoient par la lettre *T*, les Germains changeoient cette lettre en *Z*. De *Taberna*, ils firent *Zabern*; de *Tolbiacum*, *Zulpich*; & ainsi de *Tugum*, ils ont fait *Zug*, suivant toute apparence.

Nous avons dit ci-dessus, qu'*Auguste* rangea les *Helvétiques* sous la Belgique, & ils étoient encore censés de cette partie des *Gaules*, du tems de *Plin* & de *Ptolomée*. Après *Constantin*, ils se trouverent avec les *Rauraques* & les *Séquaniens* dans la province nommée *maxima Sequanorum*; peu-à-peu leur nom d'*Helvétiques* se perdit, & fit place à celui des *Séquaniens*; mais les *Allemands*, nation différente des *Germains*, quoique demeurant dans la *Germanie*, se jetterent dans l'*Helvétie*, dont il fallut leur céder une partie; les *Burgundiens* ou *Bourguignons* envahirent l'autre, de manière que l'*Helvétie* se trouvant partagée entre ces deux peuples, prit le nom d'*Allemagne* & de *Bourgogne*.

Sous les empereurs François, la partie Allemande de l'*Helvétie* fut gouvernée par le duc d'*Allemagne* & de *Suabe*; l'autre obéissoit à des comtes. Cette forme de gouvernement subsista très-long-tems, jusqu'à ce qu'enfin, après 13 cens ans de sujétion, ce pays recouvra son ancienne liberté, & s'affocia di-

vers états voisins, qui n'étoient point de l'ancienne *Helvétie*, mais qui sont du corps *Helvétique* de nos jours, lequel corps a pris le nom de *Suisse*. C'est sous ce mot, que nous parlerons de la *Suisse* moderne, heureux pays, où les solides richesses qui consistent dans la culture des terres, sont recueillies par des mains libres & victorieuses. (D. J.)

HELVETIQUE, adj. (*Hist. mod.*) ce qui a rapport aux *Suisses*, ou habitans des treize cantons *Suisses*, qu'on appelloit autrefois *Helvétiques*.

Le corps *Helvétique* comprend la république de la *Suisse*, consistant en treize cantons qui sont autant de républiques particulières. Voyez CANTON.

Suivant les loix & coutumes du corps *Helvétique*, tous les différends qui surviennent entre les différens états doivent être décidés dans le pays sans l'intervention d'aucune puissance étrangère. Il semble pourtant que les cantons catholiques aient dérogé à cette coutume par leur renouvellement d'alliance avec la France en 1715, puisqu'il y est stipulé entre autres choses, « Que si le corps *Helvétique* ou quel- » que canton est troublé intérieurement Sa » Majesté ou les rois ses successeurs employeront » d'abord les bons offices pour pacifier ces troubles, » & que si cette voie n'avoit pas tout l'effet désiré, » Sa Majesté employera à ses propres dépens les » forces que Dieu lui a mises en main pour obliger » l'agresseur de rentrer dans les règles prescrites » par les alliances que les cantons & les alliés ont » entre eux ». Précaution qui, à la vérité, ne porte aucune atteinte à la liberté du corps *Helvétique*; mais qui prouve que les *Suisses* même ont cru l'intervention des puissances étrangères nécessaire en cas de division parmi eux, contre ce qu'avance *M. Chambers*.

Le gouvernement du corps *Helvétique* est principalement démocratique; mais il ne l'est pas purement, & est mêlé d'aristocratie. Quand il s'agit d'une affaire qui concerne le bien commun de tous les cantons, on convoque des assemblées générales où se rendent leurs députés qui ont voix délibérative. Depuis que la religion a partagé cette république comme en deux portions, les catholiques tiennent leurs assemblées à *Lucerne*, & quelquefois ailleurs, & les protestans s'assemblent à *Arrau*.

Les assemblées générales se tiennent ordinairement vers la mi-Juin, dans l'hôtel de ville de *Bade*; le canton de *Zurich* les convoque, & ses députés y proposent les matières de délibération. Cette république qui faisoit autrefois partie de l'empire, & étoit soumise à la maison d'*Autriche*, fut reconnue par cette même maison pour un état indépendant & libre par le traité de *Westphalie*. Voyez SUISSE. (G)

HELVIDIENS, s. m. pl. (*Hist. eccles.*) secte d'anciens hérétiques, ainsi nommés à cause d'*Helvidius* leur chef, & disciple d'*Auxentius l'arien*, qui enseignoit que *Marie*, mere de *Jésus*, ne continua point d'être vierge, mais qu'elle eut d'autres enfans de *Joseph*.

Les *Helvidiens* sont appelés par les Grecs *Antidicomarianites*. Voyez ANTIDICOMARIANITES. *Helvidius* vivoit dans le quatrième siècle, & *S. Jérôme* écrivit contre lui. (G)

HELVIENS (LES), Géogr. ancien peuple de la *Gaule Narbonnoise*; ils répondent au *Vivaraïs* de nos jours; *Strabon* les a mal jugés en *Aquitaine*. La *Roche d'Abis*, autrefois capitale du *Vivaraïs*, est appelée par les Latins *Alba Helviorum*. (D. J.)

HEM, s. m. (*Chimie.*) les fourneaux dans lesquels le *lapis calaminaris* ou la *calamine* est cuite, ont un foyer dressé d'un côté d'un fourneau, & séparé du fourneau même par une division ouverte par en haut, par où la flamme passe, chauffant

ainsi & cuisant la calamine. Cette séparation est appelée le *hem*.

On se sert aussi de ce fourneau pour faire le cuivre jaune. *Voyez les art. CUIVRE & LÉTON.*

HÉMACURIÉS, f. f. pl. (*Antiq.*) fêtes, à ce que dit le dictionnaire de Trévoux, célébrées dans le Péloponnèse en l'honneur de Pélops, à l'autel de qui l'on fouettoit de jeunes gens jusqu'à ce qu'ils l'eussent teint de leur sang; c'est ce que signifie le mot grec *ἀμακουργία*, dérivé de *αἷμα*, sang, & de *κόπος*, jeune homme. (*D. J.*)

HEMALOPIE, f. f. terme de Chirurgie, épanchement de sang dans le globe de l'œil, à l'occasion d'un coup, d'une chute, ou d'une plaie. Il n'est pas possible d'espérer la résolution du sang épanché dans le globe de l'œil, par les saignées & l'application des remèdes propres à calmer l'inflammation & à prévenir ses progrès. Il faut donner issue au sang épanché. La plaie, s'il y en a, est une voie pour l'évacuation de ce fluide. Ceux qui ont cru perfectionner l'opération de la cataracte par l'extraction du cristallin, en imaginant, au lieu des ciseaux dont M. Daviel, inventeur de cette opération, se sert pour couper demi-circulairement à droite & à gauche la cornée transparente au bord de la conjonctive, après avoir pénétré avec une lancette dans la chambre antérieure; ceux, dis-je, qui ont cru pouvoir éviter la multiplicité des instrumens, en se servant d'un petit bistouri pour faire la section de la cornée dans toute l'étendue convenable, ont éprouvé l'inconvénient de blesser l'iris & de procurer une hémorragie qui a rempli la chambre antérieure de l'œil. Cette *hémalopie*, considérée en elle-même, n'a aucune mauvaise suite, parce que l'incision de la cornée permet la sortie de ce sang que le renouvellement de l'humeur aqueuse délaye. Si la plaie qui a occasionné l'épanchement du sang, n'en favorisoit pas l'issue; ou si l'*hémalopie* avoit pour cause l'impression de quelque corps contondant sans plaie, il seroit à propos de faire avec une lancette une ponction à la partie inférieure de la cornée transparente pour tirer le sang épanché, & par-là prévenir les désordres que son séjour & son altération pourroient produire dans le globe de l'œil. On laveroit ensuite le globe deux ou trois fois par jour avec du lait tiède, dans lequel on auroit fait infuser du safran. Quelques praticiens préfèrent le lait de femme. On traiteroit d'ailleurs le malade suivant les règles que prescrivent son tempérament, & les dangers qu'on auroit à craindre de la blessure plus ou moins grave. *Voyez PLAIE en général, & PLAIE DE L'ŒIL en particulier. (Y)*

HEMANTUS, f. m. (*Botan.*) genre de plante à fleur lilacée, monopétale, & découpée en six parties; le calice devient dans la suite une capsule presque globuleuse, qui est divisée en trois loges, & qui renferme des semences oblongues. Ajoutez à ces caractères, que les fleurs de cette plante forment des têtes composées de six feuilles. *Tournefort, Inst. rei herb. Voyez PLANTE. (I)*

HÉMASTATIQUE, subst. f. (*Medecine.*) *Voyez STATIQUE DES ANIMAUX.*

HEMATITE, ou **HÉMATITE**, ou **SANGUINE**, (*Hist. nat. Litholog.*) c'est une pierre, ou plutôt une vraie mine de fer dont la figure varie; son tissu est tantôt strié ou par aiguilles, comme l'antimoine; tantôt il est composé de filamens ou de fibres, qui, à la couleur près, la font ressembler à du bois; tantôt elle est sphérique ou hémisphérique; tantôt elle est en mamelons, & formée par un assemblage de globules qui la font ressembler à une grappe de raisin; tantôt elle est garnie de pyramides & de pointes; tantôt enfin elle paroît composée de lames ou de feuillettes, qui laissent quelquefois des intervalles

vides entre eux, & la font ressembler à un rayon de miel. L'*hématite* varie aussi pour la couleur; il y en a de rouge, de pourpre, de jaune, & de noirâtre ou couleur de fer: mais lorsqu'on l'écrase, elle est toujours d'un rouge ou d'un jaune plus ou moins vif. L'*hématite*, quoique fort chargée de fer, n'est point attirable par l'aimant: le fer qu'elle donne est aigre, & il est difficile de lui procurer la ductilité convenable; il y en a dont le quintal contient jusqu'à quatre-vingt livres de ce métal. *V. FER.* Voilà pourquoi quelques gens l'appellent *ferret*. (—)

HEMATITE, ou **SANGUINE**, (*PIERRE*), *Mat. medic.* on l'emploie comme styptique dans les hémorragies. Juncker désapprouve son usage intérieur, comme peu éprouvé & souvent nuisible. Les fleurs de pierre *hématite* préparées par la sublimation avec le sel ammoniac, ne paroissent pas assez merveilleuses au même auteur, pour qu'on puisse le faire passer pour l'*azoph* de Paracelse, c'est-à-dire pour un remède singulier contre la cachexie, la passion hypocondriaque, la phthisie, la fièvre tierce, la dysenterie, &c. Ses fleurs sont styptiques à petite dose, & nuisent souvent par cette qualité. La teinture qu'on en retire n'est pas exempte du même reproche; elle est styptique & nauséuse, selon l'observation de Langius: c'est toujours Juncker qui parle.

Il est moins dangereux, *tutius*, dit encore cet auteur, de tenir une pierre *hématite* dans sa main, pour arrêter l'hémorragie du nez: mais cet effet attribué si éminemment à la pierre *hématite*, qu'elle en a tiré son nom dans toutes les langues, ne s'observe que très-rarement; & encore faut-il qu'on ait tenté ce secours sur des sujets délicats & crédules. On garde dans les boutiques la pierre *hématite* porphyrisée. Les fleurs de pierre *hématite* ont une odeur de safran; elles se préparent comme les fleurs martiales. *Voyez FER.*

La pierre *hématite* entre dans les pilules astringentes, & l'emplâtre styptique. (*b*)

* **HÉMATITES**, f. m. pl. (*Hist. ecclési.*) hérétiques dont S. Clément d'Alexandrie a parlé dans son *liv. VII. des Stromotes*: leur nom vient de *αἷμα*, sang. Peut-être étoit-ce une branche des Cataphryges, qui, selon Phylatrius, à la fête de pâques employoient le sang d'un enfant dans leurs sacrifices. *Voyez CATAPHRYGES.* S. Clément d'Alexandrie se contente de dire qu'ils avoient des dogmes qui leur étoient propres, & dont ils avoient été appelés *Hématites*. Il seroit à souhaiter que quelqu'un nous donnât une histoire des hérésies; elle supposeroit des connoissances très-étendues, expliqueroit beaucoup de faits obscurs, & formeroit le tableau le plus humiliant, mais le plus capable d'inspirer aux hommes l'esprit de la paix.

HÉMATOCELE, f. f. terme de Chirurgie, tumeur contre nature au scrotum, formée par la présence du sang épanché dans les cellules graisseuses de cette partie. Cette maladie vient d'une chute ou d'un coup violent qui, en meurtrissant la partie, auront occasionné l'ouverture des vaisseaux sanguins qui arrosent la partie blessée. La tumeur est d'un rouge brun, & son traitement est le même que celui qui convient à toutes les contusions. Le malade doit être saigné plus ou moins suivant son âge, son tempérament & la force de la contusion. Les fomentations spiritueuses avec l'eau-de-vie camphrée, les compresses trempées dans cette liqueur, & soutenues d'un bandage nommé *suspensoir*, feront le pansement dans les premiers jours. Si la contusion menaçoit de gangrene, & que les secours qu'on vient de décrire n'aient pu prévenir cette terminaison, il faudroit scarifier la tumeur pour débarrasser la partie du sang épanché qui suffoque le principe

vital; on appliqueroit des remèdes antiputrides, tels qu'une onction avec l'onguent de styrax, & par-dessus un cataplasme aromatique. Le quinquina en poudre peut être très-utilement ajouté aux poudres de scordium, de rue, de sauge, d'absynthe, de camomille, &c. dont on compose les cataplasmes antigangréneux. M. Bertrandi, chirurgien du roi de Sardaigne, a rapporté dans un mémoire inséré dans le troisième tome de l'académie royale de chirurgie, l'observation d'un medecin de ses amis à qui il survint une gangrene au scrotum. Il le laissa scarifier, saupoudra les incisions avec la poudre de quinquina, & se fit envelopper les bourses avec des compresses trempées dans la décoction de cette drogue. Par ce moyen la gangrene s'arrêta, les parties qui en étoient atteintes se desséchèrent; il resta un ulcère louable, qui fut facilement amené à une parfaite cicatrice. Le docteur Pringle a fait de très-belles observations sur la vertu antiputride du quinquina dans l'usage extérieur. Il a mis dans une infusion de quinquina faite tout simplement avec de l'eau de fontaine un morceau de chair pourrie; elle s'est tellement rétablie dans son premier état, qu'il l'a conservée sans corruption pendant une année entière dans la même liqueur. Voyez ce que nous avons dit de l'usage intérieur du quinquina au mot GANGRENE.

La lympe qui forme l'hydrocele est quelquefois si acrimonieuse qu'elle ulcère des vaisseaux sanguins, ce qui produit un *hématocele*. Il arrive aussi que le sang épanché, à l'occasion d'une plaie dans le scrotum, dégénère en hydrocele, lorsque le sang a été discuté par l'action des topiques: on voit néanmoins à l'ouverture de ces sortes de tumeurs, qu'il en sort de l'eau qui charrie quelques grumeaux de sang.

Les auteurs ne se servent pas communément du mot *hématocele*. On le trouve employé par *Ingraffias* dans ses commentaires sur Avicenne, ou traité des tumeurs contre nature. M. Bertandi s'en est servi dans les mémoires de l'académie de Chirurgie: il exprime une maladie particulière, qui mérite bien d'avoir un nom propre. (Y)

HÉMATOSE, f. f. *hamatosis*, terme de Médecine, action naturelle par laquelle le chyle se convertit en sang: on l'appelle autrement *sanguification*. Voyez SANGUIFICATION. Ce mot vient du grec *μαίμα*, sang. Les principales des actions vitales sont la chylose & l'hématose. Voyez CHYLOSE, SANG, &c. *Dict. de Trévoux*.

HÉMAU, (Géog.) petite ville d'Allemagne, dans le haut Palatinat, près de Ratisbonne.

HÈME, (Hydr.) Voyez REPERE.

HÉMÉRALOPIE, f. f. terme de Chirurgie, maladie des yeux. C'est une affection de la rétine devenue si sensible aux impressions de la lumière, que cette membrane en est blessée pendant le jour, & qu'on ne voit que pendant la nuit. Cet état est naturel en quelques oiseaux, tels que le hibou: il est contre nature dans l'homme. Hippocrate en a parlé, & appelle cette maladie *nyctalopie*, & ceux qui en sont affectés, *nyctalopes*.

L'aveuglement de jour est quelquefois l'effet des maladies des paupières; les malades les tiennent fermées pendant le jour, pour éviter la douleur que la grande lumière leur causeroit. La vraie *héméralopie* est une maladie de la rétine, qui consiste dans la sensibilité augmentée de cette membrane. C'est ordinairement l'effet d'une disposition inflammatoire. Les signes qui manifestent cette maladie, se tirent de la déclaration du malade & de l'inspection de la prunelle. Elle se resserre extraordinairement à la présence de la lumière, beaucoup plus que la viva-

cité des rayons lumineux qui la frappent ne le permet dans l'état naturel.

L'*héméralopie* est presque toujours un symptôme ou un accident de quelques maladies. On l'a vue survenir, après de violentes douleurs de tête, après des excès épileptiques, à la suite des vapeurs violentes, & d'autres maladies qui peuvent déterminer l'engorgement des vaisseaux de la pie-mère. La structure de la rétine, la connoissance de l'origine & des dépendances de cette membrane, rendent raison de ces phénomènes.

Quand la maladie est causée par une disposition inflammatoire, de quelle cause qu'elle vienne, elle se termine quand les maladies principales cessent: elle dure long-tems, quand ces maladies se rendent habituelles. Le symptôme pourroit subsister après la guérison parfaite de la maladie principale; les délayans, les purgatifs, & un cautère ou séton à la nuque pourront remplir les vues qu'on doit se proposer pour détourner la fluxion de la rétine. Voyez CAUTÈRE, SÉTON. (Y)

HÉMÉROBAPTISTES, f. m. (*Hist. anc.*) secte parmi les anciens Juifs, ainsi nommés, parce qu'ils se lavoient & se baignoient tous les jours & dans toutes les saisons de l'année. Voyez BAPTÈME.

S. Epiphane, en faisant mention de cette hérésie, comme étant la quatrième qui s'étoit élevée parmi les Juifs, observe que les *Hémérobaptistes* pensoient sur les autres points de religion à peu-près comme les Scribes & les Pharisiens, si ce n'est qu'ils nioient encore la résurrection des morts comme les Saducéens, & qu'ils donnoient dans quelques autres impiétés de ces derniers.

D'Herbelot parle de ces hérétiques comme d'une secte qui subsiste jusqu'à présent. Les disciples de S. Jean-Baptiste, dit-il, qui dans les premiers siècles de l'Eglise s'appelloient *Hémérobaptistes*, formèrent une secte, ou plutôt une religion séparée, sous le nom de *Mendai Jahia*. Ces gens-là, que nos voyageurs appellent *Chrétiens de S. Jean-Baptiste*, parce que leur baptême est fort différent du nôtre, ont été confondus avec les Sabéens, quoiqu'il y ait une grande différence entre ces deux sectes. Voyez SABÉENS. Voy. le *dict. de Trévoux*.

HÉMÉROCALLE, f. f. ou FLEUR D'UN JOUR, *Lilium purpuro-croceum majus*, (*Bot.*) est une espèce de lis orangé, & par conséquent une plante bulbeuse, qui pousse de longues feuilles, d'où il s'élève une tige de trois piés de haut, garnie de feuilles d'un verd obscur luisant, portant une fleur à tête, qui s'épanouit & devient comme une tulippe de couleur rouge, ce qui lui fait donner le nom de *lis orangé* ou *lis sauvage*. Cette fleur paroît en été, & se plante en Octobre; elle se gouverne comme le lis, mais elle est de peu de durée. (K)

HÉMÉRODROMES, sub. m. pl. (*Hist. anc.*) c'étoient chez les anciens des sentinelles ou des gardes qui veilloient à la sûreté des villes. V. GARDE. Ils sortoient le matin de la ville, quand on en ouvroit les portes; & pendant tout le jour ils rodoient autour, & s'avançoient même au loin dans la campagne pour observer s'il n'y avoit point quelque corps d'ennemis qui approchât pour la surprendre. C'est ce que nous appellons *batteurs d'estrade*.

Les *hémérodromes* étoient aussi chez les anciens des couriers qui ne marchaient qu'un jour, & qui donnoient leurs dépêches à un autre qui couroit le jour suivant, & ainsi de même jusqu'au terme. Voy. COURIER.

Les anciens Grecs se servoient de ces sortes de couriers, qu'ils avoient pris de Perses, qui en furent les inventeurs, comme il paroît par Hérodote. Auguste fit la même chose, ou du moins il établit des couriers, lesquels, s'ils ne se relevoient pas tous

les jours, se relevoient d'espace en espace, & ces espaces n'étoient pas grands. *Dict. de Trévoux.* (G)

HEMEROSCOPIUM, (*Géogr.*) ancienne ville d'Espagne : Strabon la nomme *célèbre* ; & comme il ajoute qu'il y a sur le promontoire un temple consacré à Diane d'Ephese, cette remarque fait voir que c'est le même lieu qui fut ensuite nommé, à cause de ce temple, *Dianium* ; aujourd'hui *Denie*. Cette ville avoit été bâtie par une colonie des Mafiliens. (D. J.)

HEMI, (*Mathém.*) ce mot entre dans la composition de quelques termes des sciences & des arts. Il signifie *demi*, & est un abrégé du mot grec *ἡμιος*, *hemios*, qui signifie la même chose. Les Grecs retranchent la dernière syllabe du mot *ἡμιος* dans la composition des mots, & nous l'avons fait à leur exemple dans la composition des mots que nous avons pris d'eux. *Chambers, & diction. de Trévoux.* (E)

HÉMI, en *Musique*. Voyez (SEMI.)

HEMICRANIE, f. f. *Maladie*, c'est une forte d'affection douloureuse, qui a son siège dans différentes parties externes de la tête. Voy. MIGRAINE.

HÉMICYCLE de *Bérose*, c'étoit un plinthe incliné, coupé en demi-cercle, concave au bout d'en haut qui regardoit le septentrion. Il y avoit un stile fortant du milieu, dont la pointe répondoit au centre de l'hémicycle, représentant le centre de la terre. Son ombre tomboit sur la concavité de l'hémicycle, & représentant l'espace qu'il y a d'un tropique à l'autre, marquoit non seulement les déclinaisons du soleil, c'est-à-dire les jours des mois, mais aussi les heures de chaque jour. Voyez Perrault sur *Vitruve*, liv. IX. ch. ix. *Hémicycle* vient des deux mots grecs *ἡμιος*, *demi*, & *κύκλος*, *cercle*.

Cette invention parloit d'un homme très-célèbre dans l'Astronomie ; Bérose, le fameux historien de Babylone, vivoit du tems d'Alexandre, & au commencement du regne d'Antiochus Soter, qui prit le surnom de *Théos* ; il lui dédia son histoire, laquelle contenoit les observations astronomiques de 480 ans. Il enseigna cette science à Cos, patrie d'Hippocrate, & de-là se rendit à Athènes, où on éleva à sa gloire dans le gymnase une statue avec une langue d'or ; mais il lui falloit élever une statue tenant de la main un hémicycle. (D. J.)

HÉMICYCLE, (*Architect.*) se dit particulièrement en architecture des arcs de voutes en plein ceintre, & qui forment un demi-cercle parfait ; alors on divise l'hémicycle en tant de vousoirs que la grandeur de l'arc & la qualité des matériaux l'exigent ; mais il faut qu'ils soient en nombre impair, afin que les joints ne se trouvent point dans le milieu, mais au contraire observer que ce soit une seule pierre que l'on nomme *clé*, qui serve à fermer l'arc, à tenir en équilibre les vousoirs. Voyez CLÉ. On appelloit aussi hémicycle une partie de l'orchestre du théâtre des anciens. (P)

HEMIMONTUS, (*Géograph. anc.*) contrée de la Thrace, ainsi nommée du mont Hæmus : on appella d'abord *Hæmimontani* ceux qui habitoient le mont Hæmus ; & dans un siècle postérieur, on en fit une province nommée *Hæmimontus*. La province du mont Hæmus étoit entre la seconde Mœsie & l'Europe. Elle avoit la Thrace propre à l'occident, la province de Rhodope au sud, l'Europe propre à l'est, la seconde Mœsie & la Scythie au nord. Selon les notices ecclésiastiques, elle avoit cinq ou six diocèses épiscopaux, dont le métropolitain prenoit la qualité d'exarque. (D. J.)

HEMINE, f. f. (*Littérat.*) vaisseau servant de mesure chez les Romains, & qui contenoit, suivant l'opinion la plus vraisemblable, dix onces de vin, ou neuf onces d'huile ; cependant, selon Fernel &

Garaut chef de notre cour des Monnoies, l'hémine romaine revient au demi-septier de Paris, qui ne contient que huit onces de liqueur. Festus prétend que l'hémine est ainsi nommée du grec *ἡμιος*, *moitié*, parce qu'elle est la moitié du sextier romain, ce qui est confirmé par Aulu-Gelle, *lib. III. cap. jv.*

Apulée déclare aussi que la cotyle des Grecs & l'hémine romaine étoient synonymes, & que toutes deux se prenoient pour le demi-sextier, de sorte qu'ils appelloient quelquefois l'hémine, la cotyle d'Italie. Au reste, les Grecs avoient coutume de mettre dans les temples les originaux de toutes les mesures liquides & solides, pour y avoir recours quand on voudroit les vérifier. Les Romains & les Juifs en usoient de même, & nos législateurs modernes ont adopté ce sage règlement : l'on garde, par exemple, dans l'hôtel de ville de Paris, les étalons des mesures & des poids de cette capitale.

M. Arnaud a donné une dissertation curieuse sur l'hémine, on peut la consulter ; mais rien n'a répandu tant de lumières sur ce sujet, que les ouvrages de divers savans qui en ont disputé dans le dernier siècle ; je veux parler entr'autres de ceux de MM. Pelletier, Lancelot, Martenne & Mabillon, publiés à l'occasion de l'hémine de vin que S. Benoît ordonne à ses religieux par jour ; car pour déterminer ce qu'il faut entendre par l'hémine de S. Benoît, si c'étoit huit, dix ou douze onces, plus ou moins, ou si c'étoit une mesure particulière à cet ordre, les habiles gens que je viens de nommer ont tellement épuisé dans leurs contestations tout ce qui concerne l'hémine des anciens, qu'ils n'ont rien laissé à désirer, ni à glaner après eux. (D. J.)

HÉMINE, (*Commerce.*) que l'on écrit aussi **EMINE** ou **ESMINE**, grande mesure de grains en usage en plusieurs endroits de France, & en quelques ports des côtes de Barbarie. L'hémine n'est pas néanmoins une mesure effective, comme peuvent être le boisseau ou le minot ; mais, pour ainsi dire, une espece de mesure de compte, ou un composé de plusieurs autres certaines mesures. A Auxonne, l'hémine est de 25 boisseaux du pays, qui reviennent à deux septiers neuf boisseaux un tiers de Paris. L'hémine de Maxilli contient 25 boisseaux de ce lieu, qui sont égaux à trois septiers de Paris. A S. Jean de Laune, l'hémine est de 17 boisseaux du pays, qui rendent à Paris deux septiers 10 boisseaux. A Marseille, l'hémine de blé est estimée peser 75 liv. poids de lieu, ou 60 liv. peu plus, poids de marc : elle se divise en huit sivadieres. En Barbarie, l'hémine est semblable à neuf boisseaux de Paris. L'hémine est aussi en usage en Languedoc, particulièrement à Agde, à Béziers & à Narbonne : l'hémine d'Agde est de deux septiers, & pese 120 livres ; celle de Béziers, hors la rase, donne deux pour cent de plus, & pese 122 livres ; l'hémine de Narbonne, dont les deux font le septier, pese 65 liv. A Montpellier, l'hémine se divise en deux quartes. Deux hémimes font le septier, & six hémimes font un mude & demi d'Amsterdam. A Castres, l'hémine contient quatre mégères, & la mégère quatre boisseaux ; il faut deux hémimes pour faire le septier. A Châlons & à Dijon, l'hémine est égale : celle de froment pese 45 liv. poids de marc ; celle de méteil 43, celle de seigle 41, & celle d'avoine 25 l. Auxonne : on a déjà dit quelque chose de son hémime ; on ajoutera que celle de froment pese 27 livres, celle de méteil 26, celle de seigle 25, & celle d'avoine 20. A Dole, Pontarlier & Salins, l'hémime de froment pese 60 liv. celle de méteil 59, & celle de seigle 58 livres. A Villers-Suxel & Montjutin, l'hémime de froment pese 45 liv. celle de méteil 44, & celle de seigle 43. A Montbelliard, Héricour & Blamont, l'hémime de froment pese 40 liv. celle de méteil 39, & celle de seigle 38. Toutes ces réductions

réductions sont faites au poids de marc. *Diction. du Commerce.* (G)

HÉMIOLE, subst. f. ancien terme de Mathématique consacré en quelque manière à la Musique. Il signifie le rapport de deux choses, dont l'une contient l'autre une fois & demie, comme 3, 2, ou 15, 10. On l'appelle autrement *rapport sesquialtere*.

C'est de ce rapport que naît la consonnance appelée *diapente* ou *quinte*, & l'ancien rythme sesquialtere en naissoit aussi. *Voyez RYTHME.*

Les anciens auteurs italiens donnent encore le nom d'*hémiole* ou *hémiole* à cette espèce de triple dont chaque tems est une note noire; si elle est sans queue, la mesure s'appelle *hemiolia maggiore*, parce qu'elle se bat plus lentement, & qu'il faut deux noires à queue pour chaque tems. Si chaque tems ne contient qu'une noire à queue, la mesure se bat du double plus vite, & s'appelle *hemiolia minore*. (S)

HÉMIOLIEN, adj. en Musique, ou *sesquialtere*; c'est le nom que donne Aristoxene à l'une des trois espèces du genre chromatique, dont il explique les divisions. Le tétracorde en est partagé en trois intervalles, dont les deux premiers ont chacun cinq douzièmes de ton, & le troisième, par conséquent, cinq tiers. *Voyez TÉTRACORDE.* (S)

HÉMIOPE, f. f. (Musique.) nom d'un instrument qui étoit en usage chez les anciens. Ce mot vient de *ἡμιος*, demi, & *ὄπη*, trou. L'hémiope étoit une flûte qui n'avoit que trois petits trous. *Voyez FLUTE DE TAMBOURIN.* (S)

HÉMIPLÉGIE, f. f. (Médecine.) espèce de maladie qui consiste dans la privation du sentiment ou du mouvement; souvent même de l'un & de l'autre, de tout un côté du corps, de la tête aux pieds. *Voyez PARALYSIE.*

HÉMISPHERE, f. m. terme de Géométrie, est la moitié d'un globe ou d'une sphere terminée par un plan qui passe par son centre. *Voyez SPHERE.* Ce mot est composé de *ἡμιος*, demi, & *σφαῖρα*, sphere ou globe.

Si le diamètre d'une sphere est égal à la distance des deux yeux, & que la ligne droite tirée du centre de la sphere sur le milieu de cette distance soit perpendiculaire à la ligne qui joint les deux yeux, on doit appercevoir tout l'hémisphere. Si la distance des deux yeux est plus grande ou plus petite que le diamètre de la sphere, on verra plus ou moins un hémisphere. *Voyez VISION.*

Le centre de gravité d'un hémisphere est éloigné de son sommet des cinq huitièmes du rayon. *Voyez CENTRE DE GRAVITÉ.*

Hémisphere, en terme de Géographie, se dit de la moitié du globe terrestre. *Voyez GLOBE.*

L'équateur divise la sphere en deux parties égales, dont l'une est appelée *hémisphere septentrional*, & l'autre *hémisphere méridional*. *Voyez EQUATEUR.*

L'hémisphere septentrional est celui qui a le pôle du nord à son sommet. Tel est celui qui est représenté par *DPA* (Pl. astronom. fig. 52.) terminé par l'équateur *DA*, & qui a le pôle arctique *P* à son zénith. *Voyez PÔLE & ARCTIQUE.*

L'hémisphere méridional est cette autre moitié *A DQ* terminée par l'équateur *DA*, qui a le pôle antarctique *Q* à son zénith. *Voyez ANTARCTIQUE.*

L'horizon divise encore la sphere en deux hémispheres, l'un supérieur, & l'autre inférieur. *Voyez HORIZON.*

L'hémisphere supérieur est celui de la sphere du monde *HZR*, qui est terminé par l'horizon *HR*, & qui a le zénith *Z* à son sommet. *Voyez ZÉNITH.*

L'hémisphere inférieur est l'autre moitié *HNR* terminée par l'horizon *HR*, qui a le nadir *N* à son sommet. *Voyez NADIR.*

Hémisphere est encore un plan ou projection de

la moitié du globe terrestre ou céleste sur une surface plane. *Voyez CARTE & PROJECTION.* Cette projection est appelée plus proprement *planisphere*. *Voyez PLANISPHERE.* Chambers. (E)

HÉMI-SPHÉROÏDE, f. m. terme de Géométrie; est proprement la moitié d'un sphéroïde, c'est-à-dire d'un solide qui approche de la figure d'une demi-sphere. *Voyez SPHÉROÏDE.* (E)

HÉMISTICHE, sub. m. (Littérature.) moitié de vers, demi-vers, repos au milieu du vers. Cet article qui paroît d'abord une minutie, demande pourtant l'attention de quiconque veut s'instruire. Ce repos à la moitié d'un vers, n'est proprement le partage que des vers alexandrins. La nécessité de couper toujours ces vers en deux parties égales, & la nécessité non moins forte d'éviter la monotonie, d'observer ce repos & de le cacher, sont des chaînes qui rendent l'art d'autant plus précieux, qu'il est plus difficile.

Voici des vers techniques qu'on propose (quelques foibles qu'ils soient) pour montrer par quelle méthode on doit rompre cette monotonie, que la loi de l'hémistiche semble entraîner avec elle.

*Observez l'hémistiche, & redoutez l'ennui
Qu'un repos uniforme attache auprès de lui.
Que votre phrase heureuse, & clairement rendue
Soit tantôt terminée, & tantôt suspendue;
C'est le secret de l'Art. Imiter ces accents
Dont l'aisé Géliotte avoit charmé nos sens:
Toujours harmonieux, & libre sans licence,
Il n'appesantit point ses sons & sa cadence.
Sallé, dont Terpiscore avoit conduit les pas,
Fit sentir la mesure, & ne la marqua pas.*

Ceux qui n'ont point d'oreilles n'ont qu'à consulter seulement les points & les virgules de ces vers; ils verront qu'étant toujours partagés en deux parties égales, chacune de six syllabes, cependant la cadence y est toujours variée, la phrase y est contenue ou dans un demi-vers, ou dans un vers entier, ou dans deux. On peut même ne compléter le sens qu'au bout de six ou de huit; & c'est ce mélange qui produit une harmonie dont on est frappé, & dont peu de lecteurs voyent la cause.

Plusieurs dictionnaires disent que l'hémistiche est la même chose que la césure, mais il y a une grande différence: l'hémistiche est toujours à la moitié du vers; la césure qui rompt le vers est par-tout où elle coupe la phrase.

Tien. Le voilà. Marchons. Il est à nous. Vien. Frappe.

Presque chaque mot est une césure dans ce vers.

Hélas, quel est le prix des vertus? La souffrance.

Dans les vers de cinq piés ou de dix syllabes, il n'y a point d'hémistiche, quoi qu'en disent tant de dictionnaires; il n'y a que des césures; on ne peut couper ces vers en deux parties égales de deux piés & demi.

*Ainsi partagés, | boiteux & malfaits,
Ces vers languissans | ne plairoient jamais.*

On en voulut faire autrefois de cette espèce dans le tems qu'on cherchoit l'harmonie qu'on n'a que très-difficilement trouvée. On prétendoit imiter les vers pentamètres latins, les seuls qui ont en effet naturellement cet hémistiche; mais on ne songeoit pas que les vers pentamètres étoient variés par les spondées & par les dactyles; que leurs hémistiches pouvoient contenir ou cinq, ou six, ou sept syllabes. Mais ce genre de vers françois au contraire ne peuvent jamais avoir que des hémistiches de cinq syllabes égales, & ces deux mesures étant trop rapprochées, il en résultoit nécessairement cette uniformité en-

nuyeuve qu'on ne peut rompre, comme dans les vers alexandrins. De plus, le vers pentametre latin venant après un hexametre, produisoit une variété qui nous manque.

Ces vers de cinq piés à deux *hémistiches* égaux pourroient se souffrir dans des chansons : ce fut pour la Musique que Sapho inventa chez les Grecs une mesure à-peu-près semblable, qu'Horace les imita quelquefois lorsque le chant étoit joint à la Poésie, selon sa premiere institution. On pourroit parmi nous introduire dans le chant cette mesure qui approche de la saphique.

*L'amour est un dieu | que la terre adore,
Il fait nos tourmens, | il fait les guérir.
Dans un doux repos | heureux qui l'ignore!
Plus heureux cent fois | qui peut le servir.*

Mais ces vers ne pourroient être tolérés dans des ouvrages de longue haleine, à cause de la cadence uniforme. Les vers de dix syllabes ordinaires sont d'une autre mesure; la césure sans *hémistiche* est presque toujours à la fin du second pié, de sorte que le vers est souvent en deux mesures, l'une de quatre, l'autre de six syllabes; mais on lui donne aussi souvent une autre place, tant la variété est nécessaire.

*Languissant, foible, & courbé sous les maux,
J'ai consumé mes jours dans les travaux:
Quel fut le prix de tant de soins? L'envie.
Son soufste impur empoisonna ma vie.*

Au premier vers la césure est après le mot *foible*; au second après *jours*; au troisieme elle est encore plus loin après *soins*; au quatrieme elle est après *impur*.

Dans les vers de huit syllabes il n'y a jamais d'*hémistiche*, & rarement de césure.

*Loin de nous ce discours vulgaire,
Que la nature dégenere,
Que tout passe & que tout finit.
La nature est inépuisable,
Et le travail infatigable
Est un dieu qui la rajeunit.*

Au premier vers s'il y avoit une césure, elle seroit à la troisieme syllabe, *loin de nous*; au second vers à la quatrieme syllabe, *nature*. Il n'est qu'un cas où ces vers consacrés à l'ode ont des césures, c'est quand le vers contient deux sens complets comme dans celui-ci.

Je vis en paix, je suis la cour.

Il est sensible que *je vis en paix*, forme une césure; mais cette mesure répétée seroit intolérable. L'harmonie de ces vers de quatre piés consiste dans le choix heureux des mots & des rimes croisées: foible mérite sans les pensées & les images.

Les Grecs & les Latins n'avoient point d'*hémistiche* dans leurs vers hexametres; les Italiens n'en ont dans aucune de leurs poésies.

*Lé donné, j cavalier, l'armi, gli amori,
Lé cortése, l'audaci impresé jo canto
Ché furo al tempo ché passaro j mori
D'africa il mar, e in francia nocquer tanto, &c.*

Ces vers sont composés d'onze syllabes, & le génie de la langue italienne l'exige. S'il y avoit un *hémistiche*, il faudroit qu'il tombât au deuxieme pié & trois quarts.

La Poésie angloise est dans le même cas; les grands vers anglois sont de dix syllabes; ils n'ont point d'*hémistiche*, mais ils ont des césures marquées.

*At tropington | not far from cambridge, stood
A cross a pleasing stream | a bridge of wood,
Near it a mill | in low and plashy ground,
Where corn for all the neighbouring parts | was grown'd.*

Les césures différentes de ces vers sont désignées par les tirets |.

Au reste, il est peut-être inutile de dire que ces vers sont le commencement de l'ancien conte du berceau, traité depuis par la Fontaine. Mais ce qui est utile pour les amateurs, c'est de savoir que non-seulement les Anglois & les Italiens sont affranchis de la gêne de l'*hémistiche*, mais encore qu'ils se permettent tous les hiatus qui choquent nos oreilles, & qu'à cette liberté ils ajoutent celle d'allonger & d'accourcir les mots selon le besoin, d'en changer la terminaison, de leur ôter des lettres; qu'enfin, dans leurs pieces dramatiques, & dans quelques poèmes, ils ont secoué le joug de la rime: de sorte qu'il est plus aisé de faire cent vers italiens & anglois passables, que dix françois, à génie égal.

Les vers allemans ont un *hémistiche*, les espagnols n'en ont point: tel est le génie différent des langues, dépendant en grande partie de celui des nations. Ce génie qui consiste dans la construction des phrases, dans les termes plus ou moins longs, dans la facilité des inversions, dans les verbes auxiliaires, dans le plus ou moins d'articles, dans le mélange plus ou moins heureux des voyelles & des consonnes: ce génie, dis-je, détermine toutes les différences qui se trouvent dans la poésie de toutes les nations; l'*hémistiche* tient évidemment à ce génie des langues.

C'est bien peu de chose qu'un *hémistiche*: ce mot sembloit à peine mériter un article; cependant on a été forcé de s'y arrêter un peu; rien n'est à mépriser dans les Arts; les moindres regles sont quelquefois d'un très-grand détail. Cette observation sert à justifier l'immensité de ce Dictionnaire, & doit inspirer de la reconnoissance pour les peines prodigieuses de ceux qui ont entrepris un ouvrage, lequel doit rejeter à la vérité toute déclamation, tout paradoxe, toute opinion hasardée, mais qui exige que tout soit approfondi. Article de M. DE VOLTAIRE.

HÉMITRITÉE, (*Maladie*.) c'est une épithete que les Grecs ont donnée à une sorte de fièvre, qui étant de sa nature continue, exacerbante, c'est-à-dire avec redoublement, tient cependant du caractère de la fièvre intermittente tierce, par le type ou l'ordre de ses redoublemens: c'est l'*ἡμιτριταῖος πυρετός*, *febris hemitritæa seu semi-tertiana*, de Galien, de Sennert.

La fièvre *hémétritée*, ou l'*hémétritée*, ce mot étant souvent employé substantivement, ou ce qui est la même chose, *la demi-tierce*, est donc cette espece de fièvre dans laquelle, outre les redoublemens de la fièvre continue quotidienne, dont les retours sont réglés, il survient encore de deux en deux jours un redoublement plus considérable qui se fait sentir à la même heure, & correspond aux accès de l'espece de fièvre intermittente, appelée *tierce*: en sorte que chaque troisieme jour, à compter du premier accès, il y a deux redoublemens, c'est-à-dire, celui de la fièvre quotidienne & celui de la fièvre tierce, intermittente, qui est comme antée sur la continue; & le jour intermédiaire n'a qu'un redoublement, qui est de celle-ci: ainsi la fièvre ne cesse point, ne diminue point jusqu'à l'apyrexie, jusqu'à l'intermittence complete; mais dans la diminution de tous les symptomes, dans la rémission surviennent tous les jours des redoublemens de quotidienne continue & de plus de deux jours en deux jours, des paroxysmes tiercenaires, qui sont encore plus forts que les autres, & tels qu'ils paroissent dans la véritable fièvre intermittente tierce.

On doit cependant observer qu'il y a trois sortes de fièvres, auxquelles les anciens ont donné le nom d'*hémétritée*; savoir, 1°. la fièvre tierce intermit-

tente, dont les accès deviennent si longs, que celui qui doit suivre, commence avant que le précédent soit bien fini; en sorte qu'il n'y a plus d'intermittence marquée. Telle étoit l'hémittité de Celse, à laquelle on peut rapporter celle qui de double tierce devient par l'extension de ses paroxysmes, fièvre continue-remittente. 2°. L'hémittité de Galien, qui est une complication de la fièvre continue avec des redoublemens, de la quotidienne, & de la fièvre tierce intermittente, telle qu'elle a été caractérisée ci-devant. 3°. Enfin, l'hémittité, qui est formée de l'union de la fièvre continue sans redoublemens, avec la continue qui a des redoublemens tiercenaires.

C'est l'hémittité de Galien, qui est la plus connue des auteurs, & dont il est le plus fait mention dans les observations de pratique: c'est aussi de celle-là que l'on trouve la description la plus circonstanciée; Lommius l'a fait ainsi, *medic. Observ. lib. I.*

Tous les accès ou redoublemens de cette fièvre commencent par le froid, & finissent par la sueur: mais dans les accès tiercenaires, le froid est plus fort avec tremblement, suivi d'une chaleur plus ardente, d'une grande soif, & à la fin d'une sueur plus abondante; au lieu que dans les accès qui appartiennent à la quotidienne, le froid est moins considérable, sans tremblement; la chaleur qui suit est plus douce & sans soif; le pouls est moins élevé, & ce n'est qu'une moiteur qui survient à la fin des paroxysmes: mais dans les uns & dans les autres, le malade n'est jamais sans fièvre.

Une telle complication de fièvre continue & de fièvre intermittente a de quoi paroître singulière; mais quoiqu'elle soit très-rare, elle a été observée par un grand nombre d'auteurs dignes de foi. Le célèbre Wanswieten dit (*Comment. Boerrhaav. §. 738.*) avoir vû un homme sujet à la fièvre quarte, qui, ayant été attaqué d'une pleurésie, n'en eut pas moins les accès bien marqués de cette fièvre intermittente, malgré la fièvre continue inflammatoire & les remèdes qui furent employés pour la combattre.

La fièvre hémittité est trop compliquée pour n'être pas dangereuse: aussi a-t-on observé qu'elle est très-souvent incurable, & devient en peu de jours mortelle, à la suite des symptômes violens qui affectent principalement l'estomac & les parties nerveuses; ce qui dépend des humeurs bilieuses qui dominent dans la masse du sang, d'où suivent aussi les affections soporeuses, spasmodiques, les insomnies, avec délire & syncope; en un mot, tout ce qui peut caractériser une fièvre de mauvaise nature.

Mais le pronostic est en général plus ou moins fâcheux, à proportion que les paroxysmes tiercenaires sont plus ou moins violens. On doit en conséquence, tirer les indications du caractère le plus dominant de la fièvre quotidienne ou de la fièvre tierce continue, & satisfaire à ce qui est indiqué, en suivant ce qui est prescrit dans la cure de ces différentes sortes de fièvre. Voyez FIEVRE, FIEVRE QUOTIDIENNE, TIERCE, CONTINUE & INTERMITTENTE.

* HÉMON, ou THERMODON, f. m. (*Géogr. anc.*) fleuve de Béotie, qui traversoit la ville de Chéronée, & se joignoit au Céphise.

* HÉMONIE, f. f. (*Géog. anc.*) la partie septentrionale de la Thrace; elle s'étendoit entre le mont Hémou ou Costignazzo, la Mariza, jusqu'au Pont-Euxin. Andrinople, Anchilaüs & Nicopolis en étoient les lieux principaux.

HÉMOPHOBE, f. m. (*Médecine*) αἱμοφοβος, *hemophobus*, Galien, *lib. IX. de meth. med. c. v.* fait usage de ce terme pour désigner un medecin qui est timide

à prescrire des saignées. *Lexic. Castell. Voyez SAIGNÉE.*

HÉMOPTYSIE, f. f. (*Maladie*) αιμόπτυσις, *hemoptysis*. Ce terme est employé pour désigner l'espèce d'expectoration lésée quant à la matière dans laquelle on rend du sang, ou des crachats sanglans. Voyez EXPECTORATION.

Il n'y a point de viscere qui soit sujet à de plus fréquentes & à de plus considérables maladies, que les pòumons: la raison s'en présente aisément; si l'on fait attention à la foiblesse de son organisation; à l'effort qu'il est exposé à soutenir continuellement de la part du sang qu'il reçoit dans son grand système artériel; si l'on considère combien il doit être affecté par l'action dans laquelle il est, sans interruption, pour l'entretien de la respiration; combien il peut éprouver de différentes impressions, par l'effet des différentes qualités de l'air, qui ne cesse d'entrer & de sortir alternativement dans les conduits destinés à le contenir.

Mais il n'y a point de lésion de ce viscere qui soit plus importante que l'hémoptysie, tant par elle-même & la conséquence de ses symptômes actuels, que par rapport aux suites que peut avoir cette maladie; puisqu'elle produit le plus souvent la phtysie pulmonaire. Après le crachement, c'est-à-dire l'expectoration de sang, on doit toujours, selon l'observation d'Hippocrate, craindre qu'il ne suive un crachement de pus.

Ainsi l'hémoptysie consiste dans une éjection par la bouche, de sang vermeil & écumeux, sorti des pòumons, accompagnée ou, pour mieux dire, précédée de la toux & d'un peu de gêne dans la respiration, avec un sentiment d'ardeur dans quelque partie de la poitrine, & de douleur pungitive ou semblable à celle que procure une solution actuelle de continuité, par l'effet de quelque déchirement dans une partie sensible.

L'hémoptysie proprement dite est sans fièvre inflammatoire.

Les causes qui disposent à l'hémoptysie, sont la foiblesse naturelle du tissu des vaisseaux pulmonaires, qui est souvent aussi un vice héréditaire dans les sujets en qui on observe qu'elle est respectivement plus considérable que dans d'autres; la quantité du sang qui engorge les vaisseaux pulmonaires; la qualité des humeurs qui pèchent par l'épaississement, ou par l'acrimonie dissolvante; les obstructions formées dans les vaisseaux lymphatiques du pòumon, qui produisent des tubercules, des abcès, des ulcères.

De ces différentes causes s'ensuivent des dilatactions forcées, anévrysmes, variqueuses dans les vaisseaux sanguins; des erreurs de lieu dans les autres vaisseaux; des engorgemens dans les différentes parties relâchées de ce viscere; des resserremens, des compressions dans les conduits des humeurs & de l'air même, qui gênent, qui empêchent le libre cours de ces fluides; ce qui donne lieu, par rapport au sang, à ce que l'impulsion que ce fluide continue à recevoir, force les obstacles & produit la rupture des vaisseaux dont l'embaras ne peut être surmonté d'une manière moins violente; tandis que les voies de l'air remplies par les vaisseaux dilatés outre mesure, ou par les fluides épanchés, éprouvent un embaras qui fait nécessairement celui de la respiration.

Les causes qui accélèrent les effets des différentes dispositions à l'hémoptysie, sont 1°. la pléthore générale; qu'elle soit produite réellement par une suite des suppressions des différentes évacuations habituelles, ou par l'excès d'alimens, ou qu'elle soit l'effet de l'agitation extraordinaire du sang, par l'abus des boissons spiritueuses, des alimens irritans. 2°. La rétro-

pulsion de différentes éruptions cutanées; telles que la gale, les dépôts érysipélateux, dont la matière se porte par métastase dans la substance des pòmons. 3°. Tout ce qui peut donner lieu à une trop grande action, à de violentes secouffes dans les parties solides de ce viscere, comme les ris immodérés, l'excès dans l'exercice de la voix, par la déclamation, le chant, les cris, le jeu des instrumens à vent par le moyen du soufflé, les coups portés à la poitrine, les fortes commotions ou contusions dans cette partie, la toux fréquente & violente, excitée par cause externe ou interne; en sorte que la toux peut produire l'hémoptysie, comme elle en est ordinairement un symptome. *Voyez TOUX.*

Il résulte donc de ces différentes causes déterminantes, qu'il se fait des dilatations forcées, des ruptures, des déchiremens de vaisseaux sanguins dans les parties des pòmons qui en sont susceptibles; que le sang épanché dans les canaux aériens produit une irritation dans la membrane délicate, & douée d'une grande irritabilité, dont ils sont tapissés, soit par le seul contact d'une matière étrangère à ces cavités, soit par l'acrimonie dont cette humeur est déjà viciée, ou par celle qu'elle contracte pour peu qu'elle soit arrêtée dans ces conduits; que cette irritation excitée dans les membranes bronchiques, & par communication dans tous les organes de la respiration, occasionne des mouvemens de contraction répétés d'une manière convulsive, qui constituent la toux, & operent l'expectoration violente qui suit, du sang ou des mucosités sanglantes chargées de bulles d'air, qui y sont mêlées, par l'agitation, le foïettement, pour ainsi dire, qu'elles ont éprouvé avant que d'être chassées des cavités bronchiques; ce qui rend les crachats écumeux. *Voyez ÉCUME.*

Il faut cependant observer que le crachement de sang peut aussi arriver, sans qu'il se fasse aucun déchirement, aucune sorte de solution de continuité dans les vaisseaux pulmonaires; que l'hémoptysie peut avoir lieu, par la seule dilatation des orifices des vaisseaux lymphatiques, ou des vaisseaux sécrétoires & excrétoires des pòmons; en tant que la dilatation des vaisseaux sanguins, d'où partent ces autres vaisseaux, force ceux-ci peu-à-peu à recevoir des globules sanguins qui y sont portés, comme il a été dit, par erreur de lieu. (*Voyez ERREUR DE LIEU*); & en parcourant le trajet, jusqu'à ce qu'ils parviennent à leurs extrémités, qui aboutissent dans les voies aériennes: telle est la manière la plus ordinaire dont se fait le crachement de sang, à la suite des suppressions des menstrues, des hémorrhoides; d'où s'ensuit que l'hémoptysie ne produit pas toujours la phtysie, qui consiste dans une suppuration de quelques parties des pòmons, qui n'a jamais lieu sans solution de continuité dans les solides affectés.

Le concours des symptômes qui ont été rapportés ci-devant, comme constituant l'hémoptysie, en forment le signe caractéristique, sur-tout si on y joint quelques-unes des causes prédisposantes qui ont été mentionnées: au surplus, on observe constamment, d'une manière plus ou moins marquée, que dans les cas où l'hémoptysie est une évacuation subsidiaire de quelque hémorrhagie habituelle ou critique, elle s'annonce ordinairement par un sentiment de pesanteur, & même de douleur gravative, dans la poitrine; par une sorte de constriction spasmodique dans le bas-ventre; par des flatuosités dans les premières voies; par une horripilation comme fébrile, avec froid aux extrémités, & resserrement dans les vaisseaux sanguins qui se trouvent à la surface du corps; ce qui produit une pâleur dans toute son habitude.

Il s'ensuit de tous ces symptômes, qu'il se passe quelque chose d'actif dans ces circonstances, que l'on ne peut attribuer qu'à une sorte de mouvement tonique, par lequel toutes les parties externes & internes se tendent pour ainsi dire, contre les pòmons, pour déterminer le cours des humeurs, la plus grande impulsion du sang respectivement vers ce viscere, & y donner lieu à l'excrétion hémoptoïque; sans doute parce que l'équilibre systaltique est rompu à l'égard de ses vaisseaux, dans quelqu'une de ses parties. *Voyez EQUILIBRE (écon. anim.) HÉMORRHAGIE.*

On peut inférer aisément de tout ce qui a été dit du crachement de sang, que ce ne peut être qu'une lésion de fonctions toujours très-importante, & accompagnée de danger plus ou moins grand, selon la nature de sa cause. S'il est produit par la rupture de quelques vaisseaux considérables, il peut se répandre une si grande quantité de sang dans les voies de l'air, que ce fluide-ci ne pouvant plus y pénétrer, & le jeu de la respiration cessant en conséquence, le malade meurt suffoqué. *Voyez SUFFOCATION.* Si ce sont seulement de petits vaisseaux pulmonaires qui sont déchirés, & qui donnent du sang, il y a tout lieu de craindre que les petites plaies qui en résultent, ne viennent à suppuration, & qu'il ne s'ensuive une véritable phtysie, qui mene tôt ou tard à une mort prématurée. L'hémoptysie, qui est causée par une simple dilatation de vaisseaux de différens genres, qui établit l'erreur de lieu, sans solution de continuité, est la moins dangereuse: elle est le plus souvent sans suite après que la cause pro-cathartique a été emportée.

Quoiqu'il semble n'y avoir dans cette maladie qu'une seule indication à remplir, qui est d'employer les moyens propres à faire fermer les vaisseaux qui fournissent la matière de l'évacuation contre nature; il y a cependant bien des manières différentes de s'y prendre pour produire cet effet, & bien des attentions à faire dans le choix des moyens, eu égard à la nature de la cause du mal: si elle dépend de la pléthore, & sur-tout dans le cas où quelque évacuation ordinaire se trouve supprimée, on doit avoir recours à tout ce qui peut diminuer le volume du sang, de la manière différente dont l'effet est plus ou moins prompt, selon le besoin, comme au remède le plus approprié; ainsi fait-on usage dans ce cas de la saignée, sur-tout des sangsues, des ventouses, avec scarification, & on doit insister sur ces différens moyens tant que l'indication subsiste; après quoi on doit travailler à prévenir le retour de la pléthore, par le régime, par les autres moyens convenables. *Voyez PLÉTHORE.* On doit s'appliquer à détruire les causes de la suppression, & à rétablir dans son état naturel l'évacuation nécessaire.

Si l'hémoptysie est produite par la raréfaction de ce fluide, qui forme ce qu'on appelle dans les écoles, une pléthore fausse; il faut également combattre ce crachement contre nature, par les moyens propres à diminuer le volume du sang; mais employer en même tems tous ceux qui sont convenables pour faire cesser l'effervescence des humeurs, c'est-à-dire leur trop grande agitation. *Voyez RAFRAICHISSANT (Remède.)*

Mais si la maladie est causée par rupture, ou par érosion de vaisseaux, & qu'elle soit entretenue par l'acrimonie des humeurs, envain employera-t-on tous les moyens possibles pour fermer ces vaisseaux, si l'on ne corrige le vice dominant; ce que l'on ne peut mieux obtenir que par le laitage, les bouillons de tortue, & toutes les matières adoucissantes, gélatineuses, huileuses, qui peuvent produire un effet approchant. Le long usage de ces différens secours manque rarement de répondre à l'attente;

cependant on doit toujours joindre à ces moyens propres à détruire les causes prédisposantes, les remèdes convenables pour resserrer, cicatriser les vaisseaux ouverts; tels sont les absorbans, & surtout les astringens appropriés, pourvu qu'il n'y ait pas de contre-indication à cet égard: on doit aussi recourir quelquefois aux narcotiques, aux antispasmodiques, & les mêler aux autres médicamens indiqués, lorsqu'on a lieu de penser qu'il existe une tension dans le genre nerveux, qui détermine les humeurs à se porter vers la partie affectée, comme étant respectivement la plus foible dans le système des solides. *Voyez HÉMORRHAGIE, ABSORBANT, ASTRINGENT, NARCOTIQUE, ANTISPASMODIQUE.*

HÉMORRHAGIE, f. f. (*Pathologie*) *hæmorrhagia*. Ce terme emprunté des Grecs, est employé dans sa signification propre, pour exprimer une effusion de sang hors de ses vaisseaux & de la partie qu'ils composent, qui se fait d'une manière sensible & assez considérable.

Le mot *αιμορραγια* paroît être dérivé, *ἀπὸ τοῦ αιματος καὶ ραγῆναι*: il a le même sens, selon Galien, dans ses *Œuvres sur Hippocrate*, que *ἀβρόως ὄρμαν*, *sortir, jaillir abondamment & avec assez de force*; car lorsque le sang sort de quelque partie avec lenteur & en petite quantité, c'est ce qu'Hippocrate appelle *ἔρρυσιν*, ou *σαλαγγμὲν*: néanmoins Galien avertit que lorsque l'on trouve dans Hippocrate le mot *hémorrhagie* sans adjectif, pour déterminer de quelle partie le sang s'écoule, il doit alors ne s'entendre que de l'éruption de ce fluide par les narines; mais on a le plus communément employé le mot *hémorrhagie*, comme un terme générique, pour signifier toute sorte de flux-de-sang qui se fait immédiatement hors du corps, de la manière qui vient d'être exposée dans la définition. C'est sous cette acception qu'il va être traité de l'*hémorrhagie* dans cet article: au surplus, on peut consulter les définitions médicales de Gorrée, où l'on trouvera discuté tout ce qui a rapport aux différentes significations de ce mot.

Il n'y a aucune partie du corps humain vivant, qui ne soit sujette à l'*hémorrhagie*, parce qu'il n'y a aucune partie où il ne se trouve des vaisseaux sanguins, susceptibles d'être ouverts par quelque cause que ce soit, tant externe qu'interne; l'expérience prouve journellement que les corps de figure à couper, à piquer, à percer, à déchirer, peuvent donner lieu à des écoulemens de sang, dans quelque partie molle que soient produits ces effets, par l'écartement des fibres entre elles qui composent les parois des vaisseaux, par la solution de continuité de leurs membranes, de leurs tuniques.

Mais ce qui est le plus remarquable, c'est que, selon l'observation des médecins, tant anciens que modernes, l'on a vu par de seules causes internes, le sang s'écouler par les paupières, par les angles des yeux, par l'extrémité des cheveux, par le bout des doigts, des orteils, par le nombril, par les mammelons, &c. on a même vu de véritables *hémorrhagies* se faire par les pores de différentes parties des tégumens, sans aucune cause, sans aucune marque sensible de solution de continuité; cependant ces sortes d'*hémorrhagies* sont très-rares: celles qui se présentent communément par l'effet de causes internes, sont celles qui se font par la voie des narines, par le crachement, par l'expectoration, par le vomissement, par les déjections, par l'issue de la matrice, par le vagin, par la voie des urines, & même quelquefois par celle des sueurs.

Les *hémorrhagies* produites par des causes mécaniques externes, doivent être regardées comme des symptômes des différentes sortes de blessures, de plaies (*voyez PLAIE*), ou comme des effets quelque-

fois utiles, très-souvent nécessaires, & dans certains cas inévitables, des différentes opérations de Chirurgie, tels que la saignée, les scarifications, les amputations, &c. *Voyez OPÉRATION (Chirurgie), SAIGNÉE, SCARIFICATION, AMPUTATION, &c.*

Il ne peut être traité dans cet article que des généralités concernant les *hémorrhagies* de cause interne; ces *hémorrhagies* sont de différente nature, selon les causes qui les produisent; les effusions de sang, qui n'arrivent dans les malades que par accident, par une suite de mauvais effets de la cause morbifique, sont appelées *symptomatiques*. Celles qui sont une suite des efforts salutaires que fait la nature, pour prévenir, pour empêcher, ou pour faire cesser les effets de la cause morbifique qui se forme actuellement, ou qui est déjà formée, sont regardées comme critiques. *Voyez CRISE.*

Les *hémorrhagies*, de quelque espèce qu'elles soient, dépendent de causes générales ou particulières, ou des unes & des autres ensemble.

Dans toute *hémorrhagie*, la cause prochaine est l'impulsion du sang vers les vaisseaux d'où se fait l'écoulement; impulsion qui doit être assez forte pour surpasser la force de cohésion des parties intégrantes qui composent ces vaisseaux; cette force, qui tant qu'elle subsiste, conserve l'intégrité de leurs parois. La cause prochaine de l'*hémorrhagie* doit donc être attribuée, ou à l'augmentation en général du mouvement progressif du sang, & à la foiblesse respective des vaisseaux forcés par lesquels se fait l'*hémorrhagie*, qui ne peuvent résister à un plus grand effort des fluides qu'ils contiennent, ou à la foiblesse absolue des vaisseaux qui s'ouvrent contre nature, parce qu'ils perdent leur force naturelle de solidité, par quelque cause que ce soit, & ne sont pas en état de résister aux mouvemens des humeurs, même à ceux qui ne sont que l'effet des forces vitales ordinaires ou peu augmentées.

Il suit également de chacune de ces causes, que le vaisseau forcé se dilate outre mesure, ou qu'il se déchire dans le point où il ne peut résister, soit par le défaut d'équilibre entre les solides particuliers qui le composent, & ceux de toutes les autres parties du corps, par la contrenitence de ces parties, vers celle qui est forcée à céder, (*voyez ÉQUILIBRE, écon. anim.*) soit, tout étant égal, par l'addition de force dans tous les solides en général, qui se réunissent contre la partie où cette addition n'a pas lieu, ou n'est pas proportionnée; ce qui rend entièrement passive la partie qui cède respectivement à toutes celles dont l'action est augmentée à son exclusion; ce qui établit une inégalité bien réelle dans le cours du sang, laquelle ne peut être attribuée qu'à l'autocratie de la nature, qui opère ces effets par des mouvemens spasmodiques appropriés. *Voyez NATURE, SPASME.*

L'engorgement des vaisseaux, dans le cas d'inflammation ou dans celui d'obstruction, en augmentant les résistances au cours des humeurs dans la partie affectée, en y gênant leur mouvement progressif, donne lieu à de plus grandes dilatations des parois de ces vaisseaux, ou des collatéraux; d'où s'ensuit, lorsque la disposition s'y trouve, qu'ils sont forcés à se rompre, ou à souffrir une sorte de dilatation dans les orifices qui répondent à leur cavité, effet qui est ce qu'on appelle *anastomose*, & qui s'opère au point de laisser passer par erreur de lieu, les fluides qu'ils contiennent dans un genre de vaisseaux différens, qui se laissant aussi forcer de plus en plus, d'autant qu'ils sont moins propres à résister aux efforts d'un fluide qui leur est étranger par la trop grande consistance, & par son mouvement disproportionné, permettent à ce fluide de les parcourir,

& enfin de se répandre hors de leur cavité, par le premier orifice qui se présente.

Ce dernier cas est ordinairement celui des *hémorrhagies* symptomatiques : le précédent convient à celles qui sont critiques ; dans celui-là tout est, pour ainsi dire, mécanique ; dans celui-ci, les effets sont comme prédéterminés.

Il suit, de ce qui vient d'être dit, que les différentes causes de l'*hémorrhagie* peuvent se réduire à deux sortes de changemens qui se font dans la partie où elle a lieu, respectivement à l'état naturel ; savoir 1°. à la disposition particulière des vaisseaux d'où se fait l'effusion de sang, disposition par laquelle la force retentric de ces vaisseaux est considérablement diminuée, au point de céder à la force expultrice ordinaire, ou peu augmentée ; 2°. à la disposition générale, par laquelle la force retentric restant la même que dans l'état habituel, la force expultrice augmente dans toutes les autres parties, au point de surmonter la résistance de cette partie, de la faire cesser, & de forcer les vaisseaux à se dilater outre mesure, ou à se rompre.

On ne conçoit pas aisément que le simple écartement des fibres, qui composent les vaisseaux des parties qui souffrent une *hémorrhagie*, puisse suffire pour la procurer, par l'espece de disposition qu'on appelle *diapédeze*. Voyez VAISSEAU. Cet écartement ne peut donner passage au sang, qu'en tant que les interstices s'ouvrent de la même manière que pourroit faire l'orifice des vaisseaux collatéraux non sanguins, pour admettre dans leur cavité des globules de sang, par erreur de lieu. Voyez ERREUR DE LIEU. Mais un tel écartement, sans solution de continuité, ne paroît guere possible ; au lieu que la dilatation des collatéraux paroît suffisante pour expliquer tous les effets qu'on attribue à la *diapédeze*, sur-tout dans le cas de la dissolution du sang, qui rend plus facile la pénétration des globules rouges dans des vaisseaux étrangers.

L'érosion des vaisseaux, qu'on appelle *diabrose*, (voyez VAISSEAU) ne paroît pas plus propre à produire des *hémorrhagies* que la *diapédeze*, parce que la qualité dissolvante, l'acrimonie dominante dans la masse des humeurs en général, (voyez SANG) à laquelle on attribue cet effet de dissolution des solides, cette érosion des vaisseaux, ne peuvent jamais fournir la raison d'un phénomène, qui est supposé absolument topique, qui doit, par conséquent, dépendre de causes particulières ; d'ailleurs, en supposant qu'un vice dominant dans les humeurs puisse, ce qui est très-douteux, exister au point de produire une solution de continuité plutôt dans une partie que dans une autre, il devroit s'ensuivre que l'*hémorrhagie* devroit durer tant que ce vice subsisteroit ; ce qui est contraire à l'expérience, qui prouve que les *hémorrhagies* les plus considérables, les plus opiniâtres, sont néanmoins intermittentes périodiques ou erratiques ; ensorte que, tant qu'il y a lieu à la dilatation forcée des vaisseaux, qu'ils restent sans réaction & comme paralytiques, en cédant à la quantité du sang dont ils sont engorgés, ou à l'effort avec lequel y est poussé celui qu'ils reçoivent continuellement, la voie étant une fois faite pour son écoulement, l'*hémorrhagie* continue, & ne diminue qu'à mesure que la quantité de l'humeur surabondante, ou la force de l'impulsion se fait moindre, & laisse reprendre leur ressort aux solides auparavant distendus beaucoup plus que ne le comporte leur état naturel ; & celui-ci se rétablissant de plus en plus, jusqu'à ce que l'issue du sang qui s'écoule toujours moins abondant & moins rouge, soit tout-à-fait fermée, ne permet plus à ce fluide de s'extravafer, & le force à reprendre son cours ordinaire.

Tel est le système de toutes les *hémorrhagies*, tant

naturelles qu'accidentelles, dans quelque partie du corps que ce soit ; c'est ce qui se passe tant dans l'écoulement des menstrues, que dans celui des lochies, dans le flux *hémorrhoidal*, dans le pissement de sang, dans toute autre sorte d'*hémorrhagie*, soit par le nez, ou par toute autre partie du corps, où il n'y a d'autre différence, par rapport à l'évacuation, qu'à raison de l'intensité & de la durée, qui sont proportionnées à la force du sujet, de son tempérament, à la grandeur des vaisseaux ouverts, à la quantité de l'humeur surabondante à évacuer, ou à l'impulsion, à l'action spasmodique qui détermine le cours du sang, particulièrement vers la partie qui a été forcée, & qui oppose conséquemment moins de résistance, à cause de l'ouverture qui s'y est formée pour l'écoulement de ce fluide.

Après avoir établi que l'*hémorrhagie*, de quelque nature qu'elle soit, ne semble dépendre que de la foiblesse de la partie où elle se fait, ou des efforts, soit mécaniques par les loix de l'équilibre vasculaire, ou spasmodiques, par une action déterminée de la puissance motrice, qui sont produits dans toutes les parties du corps contre celle qui s'ouvre, d'où suit l'effusion de sang ; on peut donc conclure, que dans le premier cas l'*hémorrhagie* ne peut être regardée que comme un symptôme morbifique, un vice, une lésion dans l'économie animale ; & que dans le second, elle est toujours une tendance de la nature à produire un effet utile, à diminuer la trop grande quantité de sang absolue ou respectivo, dans une partie ou dans tout le corps ; par conséquent à remédier à la pléthore générale ou particulière ; (voyez PLÉTHORE) comme il est clairement prouvé par les *hémorrhagies* qui succèdent à la suppression des règles, puisqu'on a souvent observé que les pertes de sang subsidiaires se rendent périodiques, comme celles dont elles sont le supplément.

Ainsi Sthaal, Venter, & la plupart des observateurs en pratique, rapportent avoir souvent vû des hémoptysies, des crachemens, des vomissemens, des pissements de sang qui avoient des retours aussi réglés que sont ceux de l'évacuation menstruelle dans l'état naturel : ce qui établit indubitablement qu'il y a quelque chose d'*actif* dans ces sortes d'*hémorrhagies* utiles, qui est une vraie tendance de la nature à faire des efforts pour suppléer, par une évacuation extraordinaire, au défaut d'une autre qui devoit se faire naturellement, ou qui étoit devenue nécessaire par habitude, par tempérament.

Mais cette tendance suivie des effets, peut cependant pécher par excès ou par défaut : il en est donc de toute *hémorrhagie* spontanée comme des menstrues utérines qui sont toujours produites pour l'avantage de l'individu ; mais il peut y avoir des variations très-nuisibles, en tant que l'évacuation peut être trop ou trop peu considérable, ou qu'elle peut être accompagnée d'autres circonstances nuisibles à l'économie animale. Voyez MENSTRUES, HÉMORRHOIDES, SAIGNEMENT DE NEZ.

On trouvera, dans ces différens articles, à se convaincre, que si les *hémorrhagies* sont souvent des effets grandement nuisibles à l'économie animale, en tant qu'elles procurent l'évacuation d'un fluide, qui devoit être retenu, conservé dans ses vaisseaux, ou qu'elles causent par excès du dérèglement à l'égard d'une excrétion naturelle, elles sont aussi très-souvent un des plus sûrs moyens que la nature emploie pour préserver des maladies qu'une trop grande quantité même de bonnes humeurs pourroit occasionner ; & qu'ainsi les *hémorrhagies* ne doivent pas toujours être regardées comme des maladies, puisqu'elles sont au contraire très-souvent propres à en garantir, & qu'elles peuvent produire des effets salutaires, en tant qu'elles tien-

ment lieu, dans ces cas, d'un remède évacuaire, qui même ne peut souvent être suppléé par une évacuation artificielle équivalente, si elle n'est pas faite dans la partie, & peut-être même des vaisseaux particuliers, vers lesquels sont dirigés les efforts de la nature, pour y déposer l'excédent des humeurs, qui doit être évacué sans aucun autre dérangement de fonction qui puisse caractériser une maladie.

Il s'ensuit qu'il n'y a pas moins de danger à supprimer une *hémorrhagie* critique, simple, dans quelque partie du corps qu'elle ait lieu, qu'à faire cesser mal-à-propos l'*hémorrhagie* naturelle aux femmes : la disposition de l'économie animale peut rendre celle-là aussi utile, aussi nécessaire que celle-ci.

L'effort salutaire de la nature se démontre clairement par les signes qui précèdent dans la plupart des *hémorrhagies* spontanées, & qui dénotent une véritable dérivation des humeurs vers la partie où doit se faire l'évacuation pour l'avantage de l'individu. Ainsi, avant le saignement de nez, la tête devient pesante, le visage devient rouge, les jugulaires s'enflent, les rameaux des carotides battent plus fortement, tandis que toute l'habitude du corps devient pâle, & que les extrémités inférieures sont froides ; ce qui ne peut être que l'effet de la révolution spasmodique de toutes ces parties-ci vers les parties supérieures. Dès que le sang a coulé suffisamment, l'égalité de la chaleur & du cours des humeurs se rétablit dans tout le corps à mesure que les efforts toniques cessent d'être déterminés par le besoin, & que les lois de l'équilibre reprennent le dessus. Les symptômes qui précèdent le plus souvent le flux menstruel, le flux hémorrhoidal, le vomissement de sang, l'hémoptisie & les autres *hémorrhagies* spontanées ou critiques, sont respectivement de la même nature. Voyez les articles où il est traité de ces différentes évacuations.

Mais si le sang qui est forcé à sortir de ses vaisseaux, ne trouve point d'issue pour être versé immédiatement hors du corps ; s'il se répand dans quelque cavité où il se ramasse, où il devient un corps étranger, soit que la cause efficiente de l'*hémorrhagie* soit symptomatique ou critique, il en résulte des désordres dans l'économie animale, qui sont proportionnés à l'importance des fonctions qui sont lésées en conséquence : ainsi l'épanchement du sang, dans l'intérieur du crâne, produit une compression du cerveau, qui intercepte le cours des esprits dans le genre nerveux, à proportion qu'elle est plus considérable ; d'où s'ensuivent des causes très-fréquentes de paralysies plus ou moins étendues, selon que les nerfs sont affectés dans leur principe en plus ou moins grand nombre ; d'où résultent très-souvent des apoplexies, des morts subites, lorsque la compression est assez étendue & assez considérable pour porter sur les nerfs qui se distribuent aux organes des fonctions vitales : ainsi l'effusion du sang qui se fait par l'ouverture ou par la rupture de quelque gros vaisseau dans la poitrine, cause des compressions sur les poumons, sur les artères principales ou sur le cœur même, d'où s'ensuivent des suffocations, des syncopes mortelles. L'épanchement de sang dans la cavité du bas-ventre ne produit point des effets si dangereux ; & ce n'est qu'à raison de la quantité qui s'en répand qu'il peut s'ensuivre des lésions qui portent atteinte au principe vital, autrement ces sortes d'*hémorrhagies* ne nuisent point d'une manière aussi prompte & aussi violente que celles qui se font dans des cavités, où le sang accumulé peut gêner les fonctions des organes qui servent immédiatement à l'entretien de la vie.

Dans ces différens cas, si l'on peut s'assurer par

des signes extérieurs (qui manquent le plus souvent), de l'effusion du sang dans les différentes capacités, & que l'effet n'en soit pas assez promptement nuisible pour prévenir & rendre inutiles tous les secours qu'on peut employer ; on peut tenter de donner issue au fluide répandu, en ouvrant le crâne par le moyen du trépan ; la poitrine & le ventre, en faisant la paracentese de la manière convenable, respectivement à chacune de ces parties. Voyez TRÉPAN, PARACENTESE. Mais le plus souvent la mort ne laisse pas le tems à des soins qui ne peuvent être donnés qu'à la suite de mûres délibérations, de certains préparatifs ; ou on ne les donne ces soins qu'à pure perte, parce qu'on parvient rarement, par ces opérations, à donner issue au sang ramassé, par la difficulté de pénétrer dans l'endroit même où s'est fait l'amas ; comme, par exemple, lorsqu'il ne se trouve pas à la surface du cerveau, ou à portée de cette surface & de manière à répondre à l'ouverture faite par le trépan, lorsque le sang est renfermé dans les cavités de la base du crâne ou des ventricules du cerveau : il en est de même, lorsque le sang épanché dans la poitrine se trouve renfermé dans le péricarde, &c.

Cependant ce fluide, hors de ses vaisseaux, est un corps étranger qui dégénère bien-tôt, & ne peut qu'être très-nuisible à l'économie animale, tant qu'il est renfermé entre les viscères, sans issue en quantité considérable : il n'y a d'autre moyen d'en faire cesser les mauvais effets, qu'en le faisant sortir hors du corps, ce qui est très-difficile, comme on vient de le faire entendre, & rend toujours ces sortes d'*hémorrhagies* très-dangereuses, & le plus souvent mortelles ; qu'elles soient, ainsi qu'il a été dit, symptomatiques ou critiques.

Les *hémorrhagies* les plus communes, dans lesquelles le sang se répand hors du corps, peuvent être aussi très-nuisibles, si elles causent une trop grande déperdition de ce fluide par quelque cause qu'elles soient produites, soit qu'elles se fassent par la dilatation forcée des vaisseaux, soit qu'elles dépendent d'une rupture de leurs tuniques : le cerveau recevant moins de sang qu'à l'ordinaire, il s'y sépare à proportion moins de fluide nerveux ; d'où s'ensuit le défaut d'esprits nécessaires pour soutenir les forces, pour opérer les mouvemens nécessaires à l'exercice de toutes les fonctions : d'où résultent la débilité & toutes ses suites, particulièrement l'imperfection des digestions, de la sanguification, qui en fournissant un chyle mal travaillé & moins propre à donner la matière propre à former des globules rouges ; cette matière elle-même étant mal travaillée, & ce qui en résulte faisant une très-petite quantité de ces globules, & respectivement trop de parties sereuses, disposent ainsi le fluide des vaisseaux sanguins, à manquer de la consistance qui lui est nécessaire, & à être plus susceptible de passer dans les vaisseaux collatéraux d'un genre différent, à les remplir d'humeurs aqueuses plus tenues qu'elles ne devraient se trouver dans ces vaisseaux d'où elles s'échappent plus aisément, & fournissent matière à une plus grande quantité d'exhalations par la voie de la transpiration, particulièrement dans les capacités des différens ventres, dont la chaleur tient les pores plus ouverts ; en sorte que ces vapeurs s'y ramassent, s'y condensent ensuite, & y forment la matière de différentes sortes d'hydropisies, telles qu'on les observe souvent à la suite des pertes de sang produites par les grandes blessures, ou par toute autre cause externe ou interne d'effusion de sang ; voyez HYDROPIE. Le défaut de globules rouges, dans les vaisseaux sanguins, doit aussi causer la pâleur de toute l'habitude du corps, la diminution de la chaleur naturelle, &c. Voyez SANG,

PEAU, CHALEUR ANIMALE (*Physiol. & Pathol.*)
FROID (*Econom. anim.*)

Les *hémorrhagies* peuvent encore avoir des suites fâcheuses sans être excessives, si elles se font par des vaisseaux qui appartiennent à des organes d'un tissu délicat, en tant que dans les cas même où elles servent à soulager la nature, elles établissent un vice dans la partie qui peut être très-nuisible : c'est ainsi que l'hémoptysie souvent, en suppléant à une autre *hémorrhagie* supprimée qui étoit nécessaire ou au moins utile, laisse néanmoins une disposition à ce qu'il se forme des ulcères dans les poulmons, qui sont le plus souvent incurables, & jettent dans une maladie chronique qui mène à une mort inévitable.

En général, on peut distinguer une *hémorrhagie* salutaire d'avec celle qui ne l'est point, en faisant attention aux forces : l'une les relève dans le cas où elles n'étoient qu'opprimées par la surabondance d'humeurs ; tous les symptômes, dont le malade se sentoit fatigué, accablé, se dissipent à mesure que le sang coule, que la pléthore diminue & cesse d'avoir lieu : l'autre au contraire affoiblit de plus en plus le malade, & s'ensuivent tous les effets de l'épuisement des forces qui indiquent bien-tôt le besoin d'en faire cesser la cause, en arrêtant, s'il est possible, l'écoulement du sang ; ce dont le malade ne tarde pas à se bien trouver : au lieu qu'il y a beaucoup de danger à supprimer une *hémorrhagie* salutaire, comme celle qui se fait par le nez dans les jeunes gens, par les veines hémorrhoidales dans les adultes, par les voies utérines dans les femmes ; parce que c'est le sang surabondant qui cause ordinairement de semblables *hémorrhagies*, & que ce sang ne pouvant s'évacuer par l'issue vers laquelle il avoit le plus de tendance, il se porte dans quelque autre partie, où il produit de mauvais effets, soit qu'il se fasse, pour se répandre, un autre passage que celui qu'il affectoit, & qu'il dilate ou rompe des vaisseaux délicats qui ne peuvent pas ensuite se fermer, donnent occasion à des *hémorrhagies* excessives par quelques voies que ce soit ; ou que ce sang, par une sorte de délitescence ou de métastase forcée, soit porté dans quelque partie assez résistante pour qu'il ne s'y fasse aucune issue, & qu'il y forme des engorgemens, des dépôts inflammatoires, des embarras de toute espèce dans la circulation ; d'où s'ensuivent différentes lésions considérables dans l'économie animale, telles entre autres que les attaques d'apoplexie à la suite de la suppression des hémorrhoides ; les vomissemens, les crachemens de sang, à la suite des menstrues supprimées, &c.

On ne sauroit donc employer trop de prudence à entreprendre le traitement des *hémorrhagies*, surtout par rapport aux remèdes astringens, tant externes qu'internes, qui sont l'espèce de secours que l'on emploie le plus communément à cet égard ; ils opèrent assez facilement & assez promptement, parce que leur action consiste principalement à exciter l'irritabilité des fibres qui ont perdu leur ressort dans les vaisseaux ouverts, par lesquels se fait l'*hémorrhagie*.

Mais cette qualité astringente ne borne pas ordinairement ses effets à la partie affectée : les astringens pris intérieurement ne peuvent éviter de porter leur effet sur tout le système des solides, en se mêlant à toute la masse des humeurs ; ils ne peuvent pas agir par choix, en réservant leur efficacité pour la seule partie lésée ; cela ne peut pas avoir lieu à l'égard de cette sorte de médicament, qui ne sauroit avoir aucune analogie particulière avec aucune sorte d'organe : l'impression qu'ils font est donc générale ; mais si elle n'est que médiocre, & qu'elle ne fasse qu'augmenter le ressort des solides égale-

ment dans toutes les parties, sans qu'il s'ensuive un suffisant resserrement pour fermer entièrement les vaisseaux ouverts, bien loin que l'*hémorrhagie* cesse, elle risque d'être augmentée par l'augmentation de ton du ressort qu'en acquierent tous les solides, d'où suit qu'ils expriment de plus en plus les fluides contenus, & ne peuvent par conséquent que rendre plus forte l'impulsion des humeurs dans tout le corps, donc aussi vers l'orifice des vaisseaux hémorrhagiques ; ce qui ne fait que rendre le mal plus considérable.

Ainsi les astringens donnés intérieurement, doivent être employés à si grande dose, à proportion de la force du tempérament du malade, & si promptement, qu'ils opèrent, sans retarder, un effet suffisant, d'où puisse suivre une si grande augmentation dans le ton des solides en général, que les vaisseaux hémorrhagiques se ferment tout de suite.

Mais cette adstriction si forte & si subite n'est pas sans inconvéniens, par l'embarras qu'elle peut causer au cours des humeurs en général ; d'ailleurs, avant que la masse du sang soit imprégnée de la vertu des astringens, l'*hémorrhagie*, pour peu qu'elle soit considérable, ne seroit-elle pas de trop longue durée, & n'y auroit-il pas à craindre, par conséquent, qu'elle ne fût très-pernicieuse, dans le cas où elle seroit de nature à devoir être arrêtée le plus tôt possible ?

Les plus sûrs astringens sont donc ceux qui peuvent agir promptement sur le genre nerveux, de manière à y exciter un mouvement spasmodique, général, qui produise l'effet désiré ; c'est-à-dire le resserrement nécessaire pour arrêter l'écoulement du sang. Tels sont tous les moyens propres à causer un sentiment subit de froid, comme la glace appliquée sur quelque partie du corps actuellement bien chaude, & naturellement bien sensible : cet effet est encore plus énergique, si la qualité pénétrante & irritante est jointe au moyen employé, pour procurer le sentiment de froid, comme la possède le vinaigre bien fort, qui, étant appliqué sur le bas-ventre, sur les bourses, sur les mamelles, & même sur toute la surface du corps, si le cas le requiert, avec des linges qui en sont imbibés, peut causer un resserrement général dans tous les vaisseaux, très-propre à arrêter l'*hémorrhagie* dans ceux qui sont ouverts.

C'est par la même raison que les passions de l'âme, lorsqu'on en est affecté subitement, peuvent produire un effet à peu-près pareil, en tant qu'elles causent une tension générale dans le genre nerveux ; c'est ainsi que l'on voit souvent des femmes qui éprouvent la suppression de leur *hémorrhagie* naturelle, par un accès violent de colère, par une grande révolution de joie ou de chagrin, par une frayeur, une terreur dont elles sont saisies tout-à-coup. La même chose leur arrive aussi pour s'être imprudemment exposées au froid, en se mouillant quelque partie du corps avec de l'eau froide, mais sur-tout les extrémités inférieures, dont l'impression se communique plutôt aux vaisseaux utérins.

De pareils accidens contre nature, & par conséquent nuisibles, ont fait naître l'idée de faire des applications avantageuses de leurs effets dans des cas où ils peuvent être salutaires, en tant qu'ils produisent des suppressions d'*hémorrhagies* pernicieuses par leur nature ou par excès.

Il faut observer cependant, que les moyens qui tendent à augmenter la tension, le jeu, l'action des solides, ne peuvent être employés dans les *hémorrhagies*, qu'en tant qu'il y a lieu de présumer que l'éretisme n'a aucune part à les causer ; car lorsqu'elles sont accompagnées de cette disposition dans le genre nerveux, tout ce qui peut augmenter le ton des solides, ne peut qu'ajouter à la cause du mal ; ainsi on ne peut la diminuer alors, qu'en employant

les moyens propres à calmer cet éréthisme : c'est pourquoi les narcotiques, les antispasmodiques sont souvent si efficaces pour arrêter les *hémorrhagies* symptomatiques, compliquées avec des symptômes douloureux, telles que celles qui surviennent dans les maladies convulsives.

On ne peut donc être trop circonspect dans l'usage des cordiaux employés contre les défaillances qui sont causées par des *hémorrhagies*.

Mais comme il n'y a point de cause occasionnelle des *hémorrhagies*, plus commune que celle de la surabondance des humeurs, & sur-tout de leur partie rouge ; il n'est point aussi de moyen plus approprié pour la faire cesser, cette cause, que de procurer une *hémorrhagie* artificielle dans les parties où elle ne peut pas nuire ; ce qui satisfait également au besoin de diminuer le volume du sang, soit qu'on puisse le regarder comme étant réellement le produit d'un trop grand nombre de globules rouges qui en composent la masse ; soit que cet excès de volume ne doive être attribué qu'à la raréfaction, s'il peut y en avoir effectivement de sensible dans la masse des humeurs animales. Voyez *PLÉTHORE*.

L'évacuation artificielle du sang ainsi effectuée, fait une diversion, par rapport aux parties vers lesquelles l'excédent du sang auroit pu être porté, pour s'y faire une issue, par une suite de leur disposition vicieuse, qui y auroit rendu très-nuisible le dépôt d'humeurs qui s'y seroit formé, la rupture des vaisseaux qui s'y seroit faite. Ainsi les saignées, les scarifications, l'application des sangsues, sont dans ces cas les remèdes les plus convenables, & le plus souvent les seuls nécessaires, les seuls que l'on puisse employer, comme ils sont indiqués d'une manière pressante ; les saignées sur-tout, pour arrêter, pour suppléer les *hémorrhagies* symptomatiques ou critiques, pour en empêcher le retour.

Mais les *hémorrhagies* artificielles ne sont un remède, à l'égard des symptomatiques, que lorsqu'elles sont ou peuvent être l'effet de la pléthore générale ; car lorsqu'elle est particulière, il est rare, comme on l'observe par rapport aux règles, que les saignées ou d'autres moyens semblables empêchent ou arrêtent les *hémorrhagies* de cause interne ; à moins que l'évacuation artificielle ne puisse être opérée pour hâter les effets de l'*hémorrhagie* nécessaire, en pratiquant cette opération dans la partie même où la pléthore s'est formée. Voyez *PLÉTHORE*, *SAIGNÉE*.

Quant aux remèdes topiques, que l'on peut employer contre les *hémorrhagies*, ils supposent que les vaisseaux ouverts sont exposés aux secours de la main ; tels sont les applications des différens médicaments absorbans, coagulans, styptiques, sous forme tant solide que fluide ou liquide. Voyez *ABSORBANT*, *COAGULANT*, *STYPTIQUE*, *SAIGNEMENT DE NEZ*, *PLAYE*.

Si la grandeur du vaisseau ouvert, & la quantité du sang qui s'en répand, rend de nul effet l'application de ces médicaments topiques ; au cas que le vaisseau puisse être saisi, on tente d'en faire la ligature immédiate ; sinon on peut quelquefois produire le même effet en liant, s'il est possible, la partie où se fait l'*hémorrhagie* ; on comprime ainsi le vaisseau ouvert, ou on empêche le sang de s'y porter.

Et si enfin aucun de tous les différens moyens qui viennent d'être proposés, ne peuvent être employés avec succès pour arrêter une grande *hémorrhagie*, on peut faire usage d'un secours violent, mais efficace, & peut-être trop négligé, qui est de porter le feu dans la partie où se fait la perte de sang, si la chose est praticable ; ce qui se fait par le moyen des fers rouges au feu, des cauterés actuels, qui sont sou-

vent d'une grande ressource en pareil cas. Voyez *CAUTERE*, *PLAYE*.

Ce n'est pas le tout d'avoir arrêté une *hémorrhagie* ; pour en rendre la cure complète, il faut encore s'occuper ensuite à chercher, à employer les moyens propres à en empêcher le retour, lorsqu'elle est véritablement nuisible, ou à en modérer l'excès ; si elle peut être salutaire : il faut s'appliquer à corriger le vice tant des solides que des fluides, qui y a donné lieu ; fortifier la partie foible, lui donner du ressort, si c'est à son atonie que doit être attribuée l'*hémorrhagie* ; prescrire un régime & des médicaments inérasans, si la trop grande fluidité, l'acrimonie dissolvante des humeurs, établit une disposition à l'*hémorrhagie*.

Mais si l'on a été forcé à procurer, par quelque moyen que ce soit, l'atonie de la partie où se faisoit une *hémorrhagie*, qui ne péchoit que par excès, & dont le retour avec modération soit nécessaire, il faut employer les moyens convenables pour que cette atonie ne fasse pas une trop grande résistance à la dilatation des vaisseaux, qui doit avoir lieu lorsqu'une nouvelle évacuation deviendra nécessaire ; car il arrive souvent que le resserrement occasionné par les astringens, ou par tout autre stimulant tonique, devient tellement durable, que la nature ne peut pas le vaincre dans les cas où il est besoin ensuite de le faire cesser.

C'est ainsi que la suppression des règles, causée par les applications froides, est si difficile à guérir ; parce que l'équilibre une fois rompu dans les solides d'une partie, soit par excès, soit par défaut de ressort, ne se rétablit qu'avec beaucoup de peine.

Pour un plus grand détail sur le traitement des *hémorrhagies* contre nature, & de celles qui étant salutaires ou critiques, péchent par excès ou par défaut, voyez les articles où il est traité des *hémorrhagies* particulières, tels que les *MENSTRUES*, les *HÉMORRHOÏDES*, les *SAIGNEMENS DE NEZ*, la *DYSSENTERIE*, le *FLUX HÉPATIQUE*, &c. & pour les auteurs qui ont écrit sur ces différens sujets, tant en général qu'en particulier consultez entre autres, les *Œuvres* de Sthaal, de Neuter, d'Hoffman.

HÉMORRHAGIE, (*Chirurgie*.) Les moyens que la Chirurgie a fournis dans tous les tems pour arrêter les *hémorrhagies*, peuvent se réduire aux absorbans, aux astringens simples, aux styptiques, aux caustiques, au fer brûlant, à la ligature & à la compression.

Les absorbans & les simples astringens ne peuvent être utiles que pour de légères *hémorrhagies* ; leur insuffisance dans l'ouverture des grands vaisseaux a fait mettre en usage l'alun, le vitriol, & toutes les huiles & les eaux styptiques ou escharotiques. Les anciens chirurgiens se servoient même des cauterés, de l'huile bouillante, du plomb fondu & du fer ardent ; ils ont compliqué la brûlure de tant de façons différenes, que c'étoit faire, selon eux, une grande découverte, que d'imaginer une nouvelle façon de brûler ; & ils brûloient ainsi, afin de froncer les vaisseaux par la crispation que cause la brûlure.

Les Chirurgiens plus éclairés devinrent moins cruels ; ils imaginèrent la ligature des vaisseaux. Le célèbre Ambroise Paré, chirurgien de Paris, & premier chirurgien de quatre rois, la mit le premier en pratique au xvj. siècle. Cette manière d'arrêter le sang lui attira bien des contradictions ; mais quoique désapprouvée par quelques-uns de ses contemporains, il eut la satisfaction de la voir pratiquée avec un grand succès. La ligature rendit les chirurgiens moins timides ; l'amputation des membres devint une opération plus sûre & moins douloureuse, & la guérison en fut plus prompte. On s'est servi presque universellement de la ligature jusqu'à ce

jour, pour arrêter le sang non-seulement dans l'amputation des membres, voyez AMPUTATION, mais encore dans l'opération de l'anevrisme, voyez ANEVRYSMES, & dans les plaies accompagnées de grandes hémorrhagies.

M. Petit fait observer dans une dissertation sur la manière d'arrêter le sang dans les hémorrhagies, imprimée dans les *mém. de l'acad. royale des Sciences*, année 1731, que ces différens moyens n'auroient jamais été ou très-rarement suivis de succès sans la compression; il a toujours fallu, même dans l'application des caustiques, appliquer des compresses qui fussent assujetties & soutenues par plusieurs tours de bande suffisamment serrés pour résister à l'impulsion du sang de l'artere, & s'opposer à la chute trop prompte de l'escharre que font les styptiques, le feu, ou à la séparation prématurée de la ligature ou de l'escharre. Sans cette précaution, on auroit presque toujours à craindre l'hémorrhagie, qui n'arrive que trop souvent à la chute de la ligature ou de l'escharre, malgré les soins qu'on prend pour l'éviter par une compression convenable.

M. Petit, après avoir remarqué que la compression a dû, selon toutes les apparences, être conforme à la première idée que les hommes ont dû naturellement avoir pour arrêter le sang, lui donne en ce qui concerne les amputations, tous les avantages de la nouveauté, soit par rapport à la manière de comprimer les vaisseaux, soit par rapport à l'usage exclusif qu'il lui donne, en rejetant la ligature autant qu'il est possible. Il fait observer que le bout du doigt légèrement appuyé sur l'orifice d'un vaisseau, est un moyen suffisant pour en arrêter le sang, & qu'il ne faudroit point autre chose si l'on pouvoit toujours tenir le doigt dans cette attitude, & si le moignon d'un malade agité pouvoit garder assez long-tems la même situation; mais la chose étant impossible, M. Petit y a remédié par l'invention d'une machine qui fait sûrement & invariablement l'office du doigt; il en donne la description & la figure dans les *Mém. de l'acad. royale des Sciences*, année 1731. Les mémoires de l'année suivante contiennent des observations du même auteur, confirmatives des raisons & des faits rapportés dans la première dissertation; les personnes de l'art ne liront point ces ouvrages sans en tirer des instructions aussi solides que nécessaires. Nous décrivons cette machine à la fin de cet article.

En 1736, M. Morand a donné un mémoire à l'académie royale des Sciences, où rappelant ce que M. Petit a dit sur les hémorrhagies dans les années 1731 & 1732, il adopte la doctrine de cet auteur sur la formation du caillot qui contribue à arrêter le sang; mais il ajoute que la crispation & l'affaïssement du tuyau y ont aussi beaucoup de part; que les agens extérieurs employés pour arrêter le sang tendent toujours à procurer au vaisseau l'état d'aplatissement ou de froncement, & que ces agens sont plus efficaces à proportion qu'ils diminuent d'avantage le calibre ou le diamètre du vaisseau.

Le caillot si nécessaire pour la cessation de l'hémorrhagie examiné dans sa formation, ne fait que suivre, selon M. Morand, l'impression qu'il a reçue de l'artere qui est son moule; & jamais l'hémorrhagie ne s'arrêteroit si on supposoit l'artere après sa section, conservée dans le même état où elle étoit au moment de sa section, & sans avoir changé ni de forme ni de diamètre.

M. Morand rapporte les observations les plus favorables qui semblent tout donner au caillot, & en oppose d'autres par lesquelles il prouve que l'aplatissement seul du vaisseau peut le faire.

Nous parlerons de la méthode d'arrêter le sang de l'artere intercostale au mot LIGATURE; & de l'hé-

morrhagie qui suit l'extirpation d'un polype au mot POLYPE. Il faut observer généralement que pour les hémorrhagies ordinaires, l'application de la charpie brute, soutenue de quelques compresses assujetties par quelques tours de bande, suffit pour procurer la formation du caillot, & arrêter le sang. Passons à la description de la machine de M. Petit.

Cette machine représentée *Planche XIX. fig. 1. & 2.* a deux parties: l'une comprime le tronc d'où vient la branche de l'artere qui est coupée; & l'autre comprime l'ouverture de la branche par laquelle le sang s'écoule. Cette machine peut avoir lieu dans toutes les amputations; on ne représente ici que la construction qui convient pour l'amputation de la cuisse.

La première partie s'applique avant de faire l'opération; elle y est même très-essentielle. Elle est composée d'un bandage circulaire *A*, qui fait le même contour du corps que le circulaire d'un brayer, & qui, après avoir embrassé le corps au dessous des hanches, vient se rendre dans l'aine précisément au-dessous de l'arcade des muscles du bas-ventre, dans l'endroit où passe l'artere crurale. Un autre circulaire *B* entoure la cuisse au-dessous du pli de la fesse, & vient se rendre dans l'aine où se trouvent l'une sur l'autre des plaques de tôle garnies de chamois *C, D*; celle de dessous est plate du côté qu'elle touche à la plaque de dessus; mais du côté qu'elle touche au pli de l'aine, elle est garnie d'une pelote rembourrée. Le centre de cette pelote est appuyé précisément sur le passage de l'artere crurale à sa sortie du ventre. La plaque de dessus est attachée aux deux circulaires qui lui servent de point fixe; quelques liens attachent ces deux circulaires entre eux. Celui qui entoure les hanches, empêche la plaque de descendre; & celui qui entoure la cuisse, l'empêche de remonter, afin qu'elle réponde toujours au même endroit du pli de l'aine. Une vis *E*, qui peut tourner sans fin sur la plaque de dessous, passe dans un écrou taraudé sur la plaque de dessus; de sorte que lorsqu'on tourne cette vis à droite, on écarte les deux plaques l'une de l'autre; & on les rapproche lorsqu'on tourne à gauche. Mais afin qu'elles s'éloignent & qu'elles s'approchent en ligne droite, il y a deux petites fiches *1, 2*, qui s'élevent perpendiculairement de la plaque de dessous, & passent chacune par un trou percé dans la plaque de dessus, l'une à droite & l'autre à gauche de la vis. Ces deux tiges dirigent l'approche & l'éloignement des deux plaques, & c'est par elles qu'elles s'approchent ou s'éloignent toujours parallèlement. Lorsque le bandage est bien posé, en tournant la vis à droite pour écarter les deux plaques, on comprime tellement l'artere, que le sang n'y peut plus passer.

Jusques-là cette machine ne fait que remplir l'usage du tourniquet; elle ne sert qu'à retenir le sang pendant l'opération: mais pour arrêter le sang des vaisseaux que l'on vient de couper, il faut un second bandage composé d'une double plaque comme le premier. A la plaque de dessus viennent aboutir & s'accrocher quatre courroies qui sont solidement retenues aux deux circulaires du premier bandage. Avant que de les appliquer, il faut placer en comprimant une pelote de charpie sur le vaisseau, non directement sur son embouchure, mais sur le côté de cette embouchure le plus éloigné de l'os, afin que le pressant vers l'os, les parois de l'artere s'appliquent l'un contre l'autre: on met plusieurs tampons les uns sur les autres; ensuite on pose sur le dernier tampon de charpie le centre de la pelote *G*, qu'on assujettit avec les courroies *F*, qui viennent toutes se rendre à la plaque de dessus *H*. Alors si on tourne la vis, les deux plaques s'écartent; & com-

me la supérieure ne peut remonter, parce qu'elle est assujettie par les courroies, il faut que la plaque inférieure s'enfoncé & appuie sur les tampons, qui effaceront la cavité de l'artere, de façon que le sang ne pourra en sortir.

Cette compression étant faite, on desferre la pelote qui agit sur le tronc de l'artere, jusqu'à ce qu'on sente le battement au-dessous du point où il étoit comprimé.

A chaque pansement il faut avoir la précaution de tourner la vis du bandage supérieur pour empêcher le cours du sang dans la branche ouverte; & lorsqu'on a levé & changé l'appareil, & qu'on a suffisamment comprimé l'embouchure du vaisseau, on desferre la pelote qui comprime le tronc de l'artere. C'est ainsi que les fontainiers, lorsqu'ils veulent souter un tuyau de plomb qui est percé, commencent par arrêter l'eau, en fermant un robinet au-dessus de l'endroit percé, afin que le cours de l'eau ne s'oppose point à la réparation du conduit.

Des esprits trop disposés à diminuer le mérite des inventions des autres, ont crû trouver le germe de celle-ci dans l'arsenal de Scultet, où effectivement on voit une machine proposée par cet auteur pour comprimer l'artere radiale, au moyen d'une vis. Mais qu'il y a loin de ce bandage à celui de M. Petit, qui tire un nouvel éclat des circonstances dans lesquelles il a été imaginé! On avoit coupé la cuisse fort haut à une personne de grande distinction; la ligature manqua au bout de quelques jours; les styptiques, les escharrotiques, & la compression ordinaire avoient été sans effet; le malade périssoit, & l'état du moignon ne permettoit pas qu'on fit de nouvelles tentatives de ligature. La conjoncture étoit très-délicate; il n'y avoit qu'un instant pour reconnoître l'état des choses, & trouver les moyens d'y remédier. M. Petit fit faire une compression sur l'artere dans l'aîne, & plaça à côté du malade un chirurgien qui comprimoit avec l'extrémité du doigt, l'ouverture de l'artere. Il passa la nuit à faire construire le bandage qui remplit les mêmes vûes, & il fut appliqué le lendemain matin avec le succès que M. Petit avoit prévu. Les plus célèbres chirurgiens témoins d'une opération qui avoit attiré les yeux de tout Paris, ne purent s'empêcher d'admirer la présence & l'activité de l'esprit de l'auteur. Le malade doit évidemment la vie à ce bandage, fruit d'un génie heureux, & cette cure est sans contredit une de celles qui ont fait le plus d'honneur à la Chirurgie françoise.

Malgré tous les avantages de la compression méthodique imaginée par M. Petit, les chirurgiens s'en tenoient à la pratique de la ligature, lorsqu'en 1750, M. Brossard, chirurgien d'une petite ville de Berry, vint à Paris proposer un topique infallible pour arrêter le sang des arteres. On lui permit d'en faire l'application dans une opération d'anevrisme faux consécutif, à la suite d'un coup d'épée au bras. Le topique soutenu par une compression convenable, arrêta fort bien l'hémorrhagie, & le malade guérit sans ligature. Ce fait ne parut pas fort concluant en faveur du topique, à ceux sur-tout qui savoient que quelques années auparavant, on s'étoit dispensé de faire la ligature dans un cas semblable à l'hôpital de la Charité, & que le malade avoit été parfaitement guéri par la seule compression qui avoit été faite sous la direction de M. Petit. On employa le topique en différentes amputations; & quoiqu'il fût possible d'affoiblir le mérite de ce remède par les heureuses expériences qu'on avoit de la simple compression, on crut devoir acheter le secret du sieur Brossard. C'est une excroissance fongueuse nommée *agaric*, & dont on fait l'amadou. Quoique cet *agaric* croisse sur différens arbres, comme

le chêne, le hêtre, le frêne, le sapin, le bouleau, le noyer, M. Brossard prétend que celui qui vient aux vieux chênes qui ont été ébranchés, est le meilleur. On n'en prend que la substance fongueuse qui prete sous le doigt comme une peau de chamois; on en fait des morceaux plus ou moins grands que l'on bat avec un marteau pour les amollir, au point d'être aisément dépecés avec les doigts. On doit conserver l'agaric ainsi préparé dans des bocaux de verre, pour que les insectes ne le mettent point en poudre. Dans l'application il faut avoir soin de s'en servir à sec sur l'orifice du vaisseau, & de le soutenir par une compression suffisante. L'agaric se colle par le moyen du sang à la circonférence du vaisseau, & est véritablement un excellent moyen pour arrêter l'hémorrhagie, qui dispensera dans beaucoup de cas, de l'usage de la ligature. Voyez LIGATURE.

La réputation du nouveau topique a fait rechercher les différens moyens dont on s'étoit servi dans la pratique pour éviter les inconvéniens de la ligature, que toutes les nations n'ont point adoptée aussi généralement qu'on l'a fait en France. Dionis même nous apprend que de son tems les chirurgiens de l'hôtel-Dieu de Paris ne s'en étoient pas encore servi. Van-Horne blâme la ligature des vaisseaux comme un moyen douloureux & cruel. « Nous réussissons bien mieux, dit-il, en nous servant d'une » espece de champignon commun dans notre pays » (en Hollande) qu'on appelle *vesse-de-loup*, & vulgairement *bovist* ». Ce remède est extrêmement recommandé par plusieurs auteurs, tels que Jean Bauhin, Nuck, &c. Verduin qui loue la ligature comme la méthode la plus suivie par les meilleurs praticiens, ajoute qu'il y en a pourtant encore qui arrêtent le sang avec un bouton de vitriol, ou avec plusieurs morceaux de vessie-de loup, & un autre grand morceau par-dessus; que ce fungus est un fort bon astrigent, & que cette pratique est en usage en Allemagne & en Hollande.

Pierre Borel, medecin du roi à Castres, au milieu du dernier siecle, parle d'un moyen qu'il dit être un secret admirable pour arrêter le sang après l'amputation d'un membre. Un chirurgien de sa connoissance faisoit des petites chevilles d'alun, qu'il noircissoit avec de l'encre pour qu'on ne devinât point son remède. Il mettoit ces especes de tentes dans l'orifice des vaisseaux, & appliquoit par-dessus un appareil convenable. Borel assure que ce moyen a été constamment suivi du plus grand succès; il n'y a pas lieu d'en douter; on pourroit encore s'en servir malgré l'efficacité de l'agaric, que l'expérience a montré n'être pas un moyen infallible dans tous les cas, & qui n'est pas un moyen nouveau, mais simplement renouvelé. Christophe Encelius dit qu'il n'y a point de moyen qui opere plus promptement pour arrêter toute espece d'hémorrhagie, que la poudre d'*uva quercina*; c'est, dit cet auteur, une espece de champignon qui se trouve au pié du chêne.

Je ne crois pas pouvoir mieux terminer cet article, qu'en rapportant la doctrine de Lanfranc, chirurgien de Milan, qui vint à Paris en 1295, & s'y fit admirer par son savoir en Chirurgie, dont il donna des leçons publiques.

On connoitra, dit Lanfranc, que le sang vient d'une artere, parce qu'il sortira par bonds, suivant la dilatation & la constriction de l'artere. Portez le doigt dans la plaie sur l'orifice du vaisseau, & tenez-l'y pendant une grande heure: il se formera un caillot, & vous appliquerez ensuite avec plus de succès le médicament convenable, qui sera préparé avec deux gros d'encens en poudre & un gros d'aloës; on en fera une masse en consistance de miel avec du blanc d'œuf, & on y ajoutera des poils de lievre coupés bien menus. Il n'y a pas de meilleur

astringent que ce remède ; il est bien préférable aux caustiques qui laissent le danger du renouvellement de l'hémorrhagie à la chute de l'escharre ; mais celui-ci consolide le vaisseau après avoir arrêté le sang. Il faut avoir attention en levant l'appareil, de ne pas tirer de force ce médicament, s'il est adhérent au vaisseau : il faut au contraire en remettre qui soit un peu plus liquide, & attendre qu'il tombe de soi-même. Si quelque obstacle s'opposoit à l'application ou à l'effet de ce remède, il faudroit avoir recours à la ligature du vaisseau. Tel est le précis de la doctrine de Lanfranc sur les hémorrhagies ; il me semble que les modernes n'ont rien dit de mieux ; le médicament qu'il propose vulnéraire & astringent, est supérieur à l'agaric. La méthode de tenir le bout du doigt pendant un tems assez long sur l'orifice du vaisseau, est excellente, & il est certain qu'avec cette attention il y a effectivement peu d'hémorrhagies qu'on ne doive arrêter avec sécurité & succès. Personne n'a prescrit des précautions plus sages pour les pansemens ; dans les observations que l'auteur rapporte, on voit qu'il ne levoit l'appareil que le quatrième jour, qu'il ne touchoit point au fond de la plaie, & qu'il attendoit de la nature, la chute du médicament qui avoit arrêté le sang. L'on acquiert bien peu d'expérience dans le cours de la plus longue vie ; il faut se rendre propre celle de tous nos prédécesseurs, ils ont laissé des préceptes & des exemples admirables qui sont trop peu connus.

La pratique présente quelquefois des cas singuliers & imprévus, où la présence d'esprit du chirurgien devient une ressource capitale. On arrête assez facilement l'hémorrhagie qui suit l'extraction d'une dent, en remplissant l'alvéole de charpie brute, en faisant avec des compresses graduées un point d'appui suffisant que l'action des dents opposées contient avec force. Ce moyen s'est trouvé infidèle dans un cas particulier, où la portion de l'os maxillaire qui forme la paroi de l'alvéole étoit éclaté. Feu M. Belloy eut recours à un morceau de cire pétrie entre les doigts, dont il mastiqua pour ainsi dire l'alvéole, & il parvint par ce moyen à arrêter une hémorrhagie menaçante qui n'avoit cédé à aucune des tentatives les plus approuvées. M. Foucou, très-habile dentiste, a imaginé depuis une machine fort ingénieusement composée, pour embrasser l'arcade alvéolaire dans le cas d'hémorrhagie, après l'extraction d'une dent. Cet instrument est gravé dans le troisième tome des mémoires de l'académie royale de Chirurgie.

S'il est difficile d'arrêter le sang dans un endroit favorable au succès de la compression, que n'a-t-on pas à craindre, lorsque l'hémorrhagie vient d'un vaisseau ouvert dans l'épaisseur d'une partie dépourvue de point d'appui, & qui est dans un mouvement continuel ? M. Belloy a observé une hémorrhagie après l'opération de la paracenthese. En retirant la cannule du trois-quart, le sang jaillit par la plaie, comme d'une grosse veine ouverte avec la lancette. L'appareil fut bien-tôt imbibé de sang, & aucune compression ne put parvenir à l'arrêter ; il fallut introduire dans la plaie un petit fauset de cire qui eut quelques inconvéniens que n'avoit pas une bougie. Quoique cette hémorrhagie soit rare, il est bon d'être informé de sa possibilité, & du moyen d'y remédier, parce que des chirurgiens qui n'auroient pas le génie de l'invention dans une pareille circonstance, pourroient avoir la douleur de voir périr sous leurs yeux un malade, à l'occasion d'une opération qui devoit lui être salutaire. (Y)

HEMORRHOIDAL (FLUX), *Medecine.* d'αἷμα, sang, & de πρῶν, fluere, couler. Ce terme, pris à la lettre, signifie en général un écoulement, une perte de sang, & se trouve par-là synonyme d'hémorrhagie :

mais l'usage en a fixé le sens, pour exprimer en particulier la tuméfaction des veines de l'anus ou de l'extrémité de l'intestin rectum, devenue variqueuse (ce qu'Hippocrate designe par les mots de κροδύλοδης αἱματίτις) ou susceptibles par quelque cause que ce soit, d'être gorgées de sang, au point qu'elles s'ouvrent souvent, & qu'il en résulte effectivement un écoulement de sang, une hémorrhagie.

Les Anatomistes ont aussi appelé hémorrhoidaux, les vaisseaux tant artériels que veineux, qui se distribuent au fondement, & qui portent le sang dans cette partie, où peuvent se former des tumeurs sanguines ou des flux de sang tels qu'il vient d'être dit.

Il y a deux artères, comme deux veines hémorrhoidales : l'artere hémorrhoidale interne est un rameau de la mesentérique inférieure, qui rampe le long de l'intestin droit, & se termine au fondement : l'artere hémorrhoidale externe vient de l'hipogastrique. Les veines hémorrhoidales, qui sont ordinairement le siège des symptômes des hémorrhoides, sont distinguées en deux rameaux, dont l'un qui est aussi dit interne ou supérieur, appartient à la branche mesentérique de la veine-porte, & communique avec la branche splénique ; circonstance qui avoit donné lieu à l'erreur des anciens, qui croyent que c'est par ces vaisseaux que se dégorge l'artere dans les flux hémorrhoidaux ; erreur qui a été reconnue par la découverte de la circulation du sang, & par la connoissance de son véritable cours acquise en conséquence : d'où il résulte, qu'il n'y a aucune influence directe de ce viscere sur les vaisseaux de l'anus. L'autre rameau des veines hémorrhoidales, dites externes ou inférieures, se joint à la veine hypogastrique, qui s'infere à la veine-cave ; en sorte que l'origine des vaisseaux qui se distribuent à l'intestin rectum, répond à ses différentes connexions, savoir au mesocolon & à l'os sacrum.

De cette distribution de vaisseaux il s'ensuit, qu'une partie de ceux de l'intestin rectum & du cou de la matrice ayant la même origine, communiquent entre eux par ce moyen ; (voyez MATRICE.) ce qui peut servir à rendre raison, pourquoi le flux hémorrhoidal est souvent un supplément au flux menstruel, (voyez MENSTRUES.) & pourquoi les douleurs hémorrhoidales s'étendent souvent aux parties génitales.

Il y a différentes sortes d'hémorrhoides : on distingue principalement celles qui restent fermées, d'avec celles qui sont ouvertes. Celles-là sont aussi appelées aveugles, *cacæ*, parce que la tumeur hémorrhoidale qui forme comme un œil, n'est point ouverte ; & *furentes*, comme furieuses, lorsque dans ce cas elles sont accompagnées de beaucoup de douleur. On distingue encore les hémorrhoides en internes & en externes, selon qu'elles ont leur siège au-dehors ou au-dedans du fondement. Elles sont aussi dites *critiques*, lorsqu'elles sont l'effet des efforts salutaires de la nature, ce qu'on appelle vulgairement & assez à propos un *benefice de nature*, quand elles sont spontanées : on les nomme *symptomatiques*, lorsqu'elles naissent d'une manière pernicieuse, & qu'elles sont la suite de quelque vice dans les viscères du bas-ventre ou de la partie affectée.

Les hommes sont plus sujets que les femmes aux hémorrhoides, sur-tout considérées comme critiques ; parce que le besoin de ce flux de sang est suppléé dans celles-ci par les menstrues : c'est aussi comme critiques principalement, que l'on observe que les hémorrhoides sont plus fréquentes dans les climats chauds, que dans les froids. Il est encore à remarquer qu'elles surviennent plus communément aux adultes, entre la jeunesse & la vieillesse, que dans

le bas âge, aux environs de celui de puberté & dans l'âge bien avancé.

On doit regarder comme constant, d'après les plus grands observateurs, que les congestions se font dans différentes parties du corps, selon les différens tems de la vie, par une disposition particulière dans l'économie animale; en sorte que les enfans & les jeunes gens sont spécialement sujets aux hémorrhagies par le nez. A l'âge viril, jusqu'à trente-cinq ans environ, on devient sujet au crachement de sang, à l'hémoptysie, & dans la vieillesse au pissement de sang: les hémorrhoides semblent donc regarder plus particulièrement le moyen âge: pour la raison de ces différens effets, qui n'est pas facile à déterminer, voyez NATURE, ÉCONOMIE ANIMALE, HÉMORRHAGIE, SAIGNEMENT DE NEZ, HÉMOPTYSIE, &c. On se bornera à faire ici une application particulière de ce qui donne lieu aux hémorrhagies critiques.

Comme il est peu de personnes qui observent le régime convenable pour la conservation de la santé dans un état aussi parfait, qu'elle seroit susceptible d'y être, & que dans tous les tems de la vie, l'intempérance, le défaut d'exercice, contribuent à faire surabonder les humeurs dont l'excédent est porté le plus souvent (par un principe véritablement actif, ou par la tendance générale à l'équilibre, dans le corps animal) vers les parties où il se trouve moins de résistance; (Voyez NATURE, FACULTÉ, ÉQUILIBRE, *Physiol.*) il est ordinaire de voir que dans le moyen âge, un des effets le plus commun de la pléthore est la formation des hémorrhoides, qui doivent alors être regardées comme salutaires, surtout si elle est suivie de flux-de-sang, parce qu'elles sont l'effet des efforts critiques de la nature, par les spasmes qu'elle opere, qui resserrent, qui étranglent les veines vraisemblablement par le même mécanisme, que dans l'érection de la verge. (Voyez EFFORT, *Physiol.* ERECTION.) En sorte que le sang y est arrêté, s'y accumule, sans qu'il cesse d'y en être porté de nouveau; que la circulation s'y fait à-peu-près comme dans les corps caveux dilatés; que le sang dans les vaisseaux hémorrhoidaux, forcés, relâchés, n'y est pas absolument croupissant; & que l'excédent est rapporté par les veines dans la masse, (comme celui de la verge, à mesure que l'érection cesse) lorsque l'équilibre se rétablit par quelque cause que ce soit, interne ou externe, entre les vaisseaux hémorrhoidaux & les autres vaisseaux du corps; à moins que ceux-là ne se dégorgent auparavant en cédant à l'effort critique, en s'ouvrant pour former un flux-de-sang.

Ce flux hémorrhoidal, par le renouvellement de la pléthore, devient souvent aussi régulier dans ses retours, que le flux menstruel; ce que l'on a observé souvent dans un grand nombre d'hommes (voyez Horstius, *lib. V. observ. 45.*) ce qui arrive même aussi quelquefois dans les femmes, après la suppression naturelle des règles, selon Ethmuller, *de hémorrhoid.* & pendant la grossesse, selon Schenkius, *dans ses œuvres, lib. III.* & Amatus Lusitanus, *cent. V. cur. 3.* mais il est plus ordinaire que le flux hémorrhoidal & les symptômes qui le précédent, soient irréguliers dans leur apparition: ce qui fait encore distinguer les hémorrhoides en périodiques & en erratiques.

Il suit de ce qui vient d'être dit, que la cause immédiate des hémorrhoides est une sorte de pléthore particulière dans les vaisseaux de l'intestin rectum, qui engorge principalement les veines, attendu que leurs tuniques résistent moins, & que la surabondance du sang peut y être déposée comme dans les vaisseaux relâchés, par l'effet d'une ventouse: en effet, la position des veines hémorrhoidales, qui

sont d'un tissu foible dans la cavité du bassin, où elles ne sont point soutenues, où elles sont exposées à être relâchées ultérieurement par l'humidité onctueuse de la graisse, dans laquelle elles sont ordinairement comme ensevelies; exposées à la compression, au frottement des matières fécales, lorsqu'elles sont sous forme solide, dure; & à l'action rongeanse de ces mêmes matières, lorsqu'elles sont fluides & acrimonieuses; sujettes à l'étranglement de leur canal, à la gêne dans le cours du sang, qu'y peut causer la situation fréquente d'être assis, d'aller à cheval, jointe à tout cela la difficulté dans le retour du sang, qui est le plus souvent dans le cas de remonter contre son propre poids, à cause de la direction parallèle de ces veines le long de l'intestin rectum; toutes ces circonstances concourent à établir la disposition particulière, à ce que ces veines deviennent aisément variqueuses, & soient plus susceptibles, tout étant égal, des effets de la pléthore, qu'aucune autre partie du corps, excepté la matrice; ce qui sert principalement à rendre raison pourquoi les hommes sont plus sujets aux hémorrhoides que les femmes, & pourquoi celles-ci éprouvent souvent que le flux hémorrhoidal est le supplément le plus naturel du flux menstruel.

Il faut noter que le sang n'est pas toujours la seule matière du flux hémorrhoidal; il y a plusieurs exemples d'écoulement de différentes humeurs excrémentielles, corrompues, qui se fait par les vaisseaux hémorrhoidaux, comme dans les fleurs blanches. Schneider, *lib. III. de catharris*, rapporte plusieurs observations à ce sujet.

La déjection sans tranchées, sans douleurs qui la précèdent, sans ténésie, distinguent le flux hémorrhoidal du flux dissentérique; & d'ailleurs dans celui-ci le sang est mêlé avec les matières fécales, & ressemble à de la raclure de boyaux, au lieu que dans celui-là, le sang est ordinairement séparé des matières, qui sont ordinairement sous forme solide; d'ailleurs, il est d'une couleur plus foncée, & quelquefois même il est rendu en caillots, lorsqu'il sort de l'intérieur du boyau où il a séjourné après son épanchement. Ces dernières circonstances suffisent pour distinguer aussi le flux hémorrhoidal du flux hépatique. L'hémorrhagie scorbutique, par la voie des selles, se fait sans dépendre des déjections, les précède souvent ou les suit sans conséquence (Voyez SCORBUT); au lieu que les hémorrhoides ne produisent un flux-de-sang considérable que par l'effet des déjections, sans quoi, ou elles fluent peu, ou elles ne fluent point du tout.

L'écoulement de sang qu'elles produisent paroît n'être jamais dépendant de la volonté; cependant il n'est pas sans exemple que la nature ait pu se faire une habitude de lui obéir, relativement à cet effet. Panarole, *Pentecost. 2. obs. 47.* fait mention d'un vieillard, qui ayant été sujet dans sa jeunesse à un flux hémorrhoidal salutaire, se l'étoit rendu si familier, & tellement à sa disposition, que lorsque, dans un âge plus avancé, il se sentoit quelque indisposition, à la guérison de laquelle il jugeoit qu'une évacuation hémorrhoidale pouvoit contribuer, il se la procurait, & de telle quantité qu'il croyoit nécessaire; ce qui ne laisse aucun doute que dans bien des cas, le flux hémorrhoidal ne soit l'effet d'une puissance active, indépendamment d'aucune détermination mécanique, quoique la chose se fasse d'une manière moins sensible, que dans le cas de ce vieillard.

Lorsque les tumeurs hémorrhoidales ne s'ouvrent point, c'est-à-dire, qu'elles ne forment point de flux-de-sang, elles sont ce qu'on appelle hémorrhoides fermées, *cæcæ*; elles ne sont incommodes qu'autant qu'elles devjennent douloureuses, avec ardeur, ten-

sion, dureté, comme de vrais furoncles; on peut les regarder alors comme une sorte d'inflammation de l'anus, & quelquefois d'une bonne partie de l'intestin rectum; car l'engorgement des veines compriment dans ce cas les artères, y gêne le cours du sang, & y établit une véritable disposition inflammatoire, qui rend les parties très-douloureuses, surtout dans les hémorroïdes internes, & lorsque la déjection des matières fécales durcies par la constipation, qui accompagne ordinairement cet état, se fait avec efforts, qui causent quelquefois une irritation si considérable, qu'elle va jusqu'à procurer des défaillances, & quelquefois des mouvemens convulsifs, avec desordres dans toute l'économie animale; ce qui cesse aussitôt que la déjection est finie.

Les hémorroïdes fermées s'enflent quelquefois si considérablement, qu'on en a vû, selon Lindanus, *in colleg. super Hartmann.* qui formoient des tumeurs grosses comme le poing, qui sortoient hors de l'anus; mais alors il est rare qu'elles soient douloureuses.

On distingue les tumeurs causées par les hémorroïdes, des tumeurs qui viennent à l'anus, par d'autres causes, en ce que les premières sont noirâtres ordinairement, par l'effet du sang veineux dont elles sont formées, & qu'elles sont compressibles, à moins que la douleur ne l'empêche, qualités que n'ont pas les condylomes, les fics, qui sont de couleur de la peau, comme charnus, & ont par conséquent plus de consistance sans la devoir à l'inflammation, comme les furoncles *hémorroïdaux*.

Les mauvais effets que causent les hémorroïdes, proviennent donc principalement de leur inflammation, ou du flux-de-sang trop considérable. Les suites de l'inflammation sont la fièvre souvent très-aiguë, l'insomnie & tous les effets de la douleur; si les hémorroïdes ne s'ouvrent pas pour former une hémorrhagie, ce qui se fait difficilement, dans ce cas il succede quelquefois une simple transudation sanieuse, ichoreuse, fétide, qui ne laisse pas de procurer du soulagement; c'est comme une espèce de résolution de l'humeur qui forme l'embaras inflammatoire, mais souvent au lieu d'une terminaison aussi peu fâcheuse, il suit des symptômes de bien plus grande conséquence, tels que des abcès & ses suites, ainsi qu'il a été dit des dispositions à la gangrene, au sphacèle, qui se communiquent aux parties voisines à mesure qu'ils se forment dans la partie affectée, où ils font en peu de tems les progrès les plus rapides. Voyez INFLAMMATION, ABCÈS.

La trop grande perte de sang cause l'abattement des forces, dispose à des défaillances qui peuvent être funestes; & si cette perte excessive est habituelle, elle peut jeter les malades dans la cachexie, l'hydropisie, &c. Voyez HÉMORRHAGIE.

Les hémorroïdes invétérées, qui rendent trop fréquent l'engorgement des vaisseaux qui en font le siège, changent tellement le tissu de la partie, qu'il en résulte des obstructions dans les vaisseaux lymphatiques, nourriciers, qui disposent les membranes, les tuniques de l'intestin droit, à devenir skirrheuses, calleuses, dans une étendue considérable, ainsi que Riviere, Sanchez, rapportent l'avoir observé; & s'il s'y forme des abcès en même tems, ils dégèrent en ulcères fistuleux, carcinomateux (Voyez FISTULE A L'ANUS); ou il s'ensuit des solutions de continuité, des hémorrhagies, que l'on ne peut supprimer que très-difficilement; ainsi qu'il arrive souvent à l'égard de celles qui sont causées indépendamment du vice de la partie, par une suite des obstructions du foie & des autres viscères du bas-ventre, avec lesquels il y a du rapport: ces obstructions forment un si grand embaras pour le retour du sang dans les vaisseaux qui forment la veine-porte, qu'il

s'arrête aisément dans les veines *hémorroïdales*, attendu le plus de disposition qui s'y trouve, les engorge, les dilate, les force à s'ouvrir, & se porte obstinément où il trouve moins de résistance, conséquemment vers les ouvertures de ces veines; d'où vient que les hypocondriaques, dont la maladie dépend principalement de ces obstructions, sont si sujets aux hémorroïdes & à tous leurs inconvéniens.

On a observé que la plupart des personnes qui sont habituellement affectées des hémorroïdes, ont la couleur de la peau, sur-tout du visage, d'un jaune tirant sur le verd; ce qui n'a lieu vraisemblablement, que lorsque les embarras du foie contribuent aux hémorroïdes: ce qui est assez commun.

Mais ce qui a le plus de part à les rendre nuisibles à la santé, c'est l'imprudence d'employer des moyens pour s'en délivrer mal-à-propos, tels que les répercussifs, ou tout autre, qui peut les faire rentrer, comme on dit, & les faire disparaître presque subitement, sur-tout lorsqu'elles sont véritablement critiques; d'où s'ensuit que, lorsque la répercussion empêche le sang *hémorroïdal* de se faire place dans ses veines, en les dilatant de plus en plus, ou en se faisant une issue par leur rupture, il se porte d'autant plus dans les vaisseaux voisins, qui sont susceptibles de céder & de le recevoir; il les force, les engorge, y forme des embarras inflammatoires, des distentions douloureuses, qui sont des coliques violentes, souvent même convulsives, dans la région hypogastrique, accompagnées de ventosités, effet du spasme qui se fait dans différentes portions des intestins où il se trouve de l'air renfermé: il faut cependant alors bien se garder de confondre ces coliques avec les coliques venteuses proprement dites, & de les traiter en conséquence; parce que les remèdes chauds qui conviennent à celles-ci, ne font qu'augmenter le mal à l'égard des premières, qui ne demandent que des adoucissans, des émoulliens différemment employés, selon l'art, tant extérieurement qu'intérieurement, pour relâcher, étendre les parties irritées, où il seroit avantageux de rappeler le sang détourné dans d'autres, où il ne peut que produire de mauvais effets: les anodins antispasmodiques conviennent aussi très-bien dans ce cas, pour faire cesser le trop grand éréthisme dans le genre nerveux.

Et comme, lorsque les hémorroïdes ont de la peine à se former, elles sont souvent précédées de douleurs dans les entrailles, & à la région lombaire sur-tout, que l'on prend quelquefois d'abord pour une colique néphrétique, ces symptômes doivent être attribués à la même cause que ceux dont il vient d'être fait mention, qui ont rapport avec la colique venteuse; ils demandent les mêmes secours, que l'on ne doit cependant pas se presser d'employer jusqu'à ce que l'on se soit assuré, que les efforts pour la formation des hémorroïdes ne peuvent pas avoir leur effet, sans que l'on aide la nature.

Si ces efforts ne sont point accompagnés de douleurs, d'irritation, & qu'il ne se forme que des boutons d'hémorroïdes dans les cas où le flux-de-sang est nécessaire, les purgatifs âcres, irritans, les aloëtiques particulièrement, & les suppositoires de même qualité, qui peuvent par l'abus qu'on en fait, contribuer à exciter mal-à-propos les hémorroïdes, par le relâchement, l'atonie, qui succèdent aux irritations, aux spasmes qui sont l'effet de ces médicaments, peuvent aussi être employés utilement pour rendre les hémorroïdes fluentes, lorsqu'il peut être salutaire de faire couler du sang par cette voie; ce qui ne peut guère avoir lieu que dans les personnes d'un tempérament sanguin, à l'égard desquelles la disposition aux hémorroïdes est si naturelle, qu'il

en est plusieurs en qui elle est ou devient héréditaire.
Voyez TEMPÉRAMENT.

En effet, Hippocrate, Galien, Celse, Hildanus, Forestus, Alpinus, & presque tous les plus grands observateurs praticiens, s'accordent à regarder le *flux hémorrhoidal* comme très-avantageux dans bien des circonstances, & très-efficace pour délivrer de bien des maladies chroniques, telles que la mélancolie; les vapeurs, les vertiges, la manie même; & la folie habituelle, la jaunisse, la gravelle, la goutte, le scorbut; il y a une infinité de faits qui établissent incontestablement la propriété des hémorrhoides, pour contribuer à la guérison de ces différentes maladies, & de plusieurs autres qui y ont rapport: elles ont aussi souvent fait cesser le pissement de sang, l'hémophthysie, le saignement de nez, la disposition à l'apoplexie, & ont contribué à procurer la guérison des attaques de cette dernière maladie; ce qui a engagé par analogie, à y employer l'application des sangsues avec beaucoup de succès.

Ce qui confirme davantage le bon effet du *flux hémorrhoidal* dans tous ces cas, c'est qu'on a vu la plupart de ces maladies avoir lieu par une suite de la suppression de ce flux-de-sang, & cesser par son rétablissement survenu naturellement, ou procuré à cet effet. Voyez les observations des auteurs qui viennent d'être cités: elles sont en grand nombre sur ce sujet. Hippocrate entr'autres, *inb. aph. 12.* juge qu'il est si dangereux de fermer d'anciennes hémorrhoides fluentes; que si entre plusieurs boutons, on n'en laisse pas un d'ouvert, on exposera le sujet à tomber dans l'hydropisie ou dans l'atrophie.

Ainsi on ne sauroit apporter trop d'attention à bien distinguer les hémorrhoides critiques, d'avec les symptomatiques, pour en tirer un pronostic juste, & ne pas s'exposer à des erreurs de la plus grande conséquence, dans le traitement d'un concours d'accidens, qui souvent ne demandent point à être traités, mais à être laissés à eux-mêmes & aux soins de la nature, lorsque les effets qui s'ensuivent ne peuvent ni ne doivent pas être regardés comme morbifiques; ce qui est marqué principalement lorsque la perte de sang se fait sans diminution de forces, & que l'exercice des fonctions essentielles à la santé, n'éprouve aucun changement essentiellement désavantageux: si le contraire arrive, en général il y a lieu alors de regarder le *flux hémorrhoidal* comme une vraie maladie, comme une hémorrhagie pernicieuse par ses effets & par ses suites, qui demande les secours de l'art, de la manière indiquée par les accidens qui l'accompagnent. Voyez HÉMORRHAGIE.

S'il survient un *flux hémorrhoidal* excessif, dans les maladies causées par les obstructions, par le skirrhe au foie, c'est un signe qui annonce le plus grand danger, & qui est très-souvent mortel.

Il suit de tout ce qui vient d'être dit des hémorrhoides, qu'il ne faut pas employer des remèdes à leur égard, sans être bien assuré de la nature du mal réel ou apparent: si elles sont caractérisées de manière à devoir être regardées comme critiques, & qu'elles ne se fassent sentir que par des tumeurs au fondement ou au-dedans de l'anus, qui y donnent le sentiment d'une matière au passage, dont on ne peut pas faire la déjection; si elles sont sans douleur, sans aucune incommodité considérable, le meilleur parti est de n'y rien faire: *Expecta*; (c'est le conseil de Staahl, qui n'a point le ridicule qu'on a voulu trouver. Voyez EXPECTATION). Il ne faut pas même se presser de les rendre fluentes, lorsqu'elles ne le sont pas, à moins qu'il n'y ait d'ailleurs des indications pour procurer un flux-de-sang révulsif: si elles deviennent fluentes d'elles-mêmes, sans excès & sans autre incommodité, il faut les laisser couler & ne

pas plus penser à les supprimer, qu'on le fait à l'égard des menstrues; qui ont leur cours ordinaire; on doit seulement observer le régime convenable; pour que le flux-de-sang ne devienne pas immodéré; ainsi on doit éviter tout ce qui peut échauffer, agiter le sang extraordinairement, soit à l'égard des aliments & de la boisson, soit pour l'usage des autres choses qu'on appelle non naturelles. Voyez HYGIENNE. On peut utilement faire usage dans ce cas de ptisanes tempérantes, nitreuses, pour faciliter l'évacuation de la surabondance du sang; qui donne lieu aux hémorrhoides critiques; lorsqu'elles fluent moins qu'il n'est nécessaire, on a recours aux eaux minérales de toute espèce, dont on fait choix selon les tempéramens, aux ptisanes diaphorétiques, sudorifiques, apéritives, incisantes, pour disposer la masse du sang à fournir la matière du *flux hémorrhoidal* de la manière convenable: on peut aussi faciliter cette évacuation, en appliquant au fondement une éponge chargée de décoction émolliente tiède, en recevant la vapeur d'une pareille décoction bien chaude, ou par tout autre moyen propre à relâcher ultérieurement les vaisseaux par lesquels se fait le flux-de-sang.

Si l'on ne peut pas réussir par ces différens moyens, à rendre ce flux aussi considérable qu'il est nécessaire, on ne doit pas cependant recourir aux applications irritantes, pour ne pas s'exposer à rendre les hémorrhoides douloureuses, qui peuvent par-là devenir très-fâcheuses, comme il a été dit; ainsi, dans le cas où le flux n'est pas suffisant, & que l'on a à craindre une métastase, c'est-à-dire un transport du sang *hémorrhoidal* dans quelque autre partie où il pourroit produire de funestes effets, on doit avoir recours à l'application des sangsues autour du fondement; & si elle ne suffit pas, ou qu'on n'ait pas de ces insectes de qualité convenable (Voyez SANGSUE), ou pour en faire usage à tems, à propos, on peut y suppléer par l'application des ventouses à l'anus; aux cuisses, aux lombes, & par des scarifications à ces différentes parties; mais la saignée au pied suffit souvent, & assez promptement, pour que l'on y ait recours avant d'employer ces derniers moyens.

Mais dans le cas contraire, où le *flux hémorrhoidal* est excessif, c'est la saignée au bras qui convient; comme un moyen de révulsion qui est à employer & à répéter autant que les forces le permettent; & si cela ne suffit pas pour modérer le flux-de-sang, & qu'il y ait même indication de l'arrêter totalement, on doit alors faire usage des applications astringentes, avec des linges, des éponges, imbus de décoctions appropriées, de bon vinaigre même; ou du coton trempé dans des liqueurs styptiques; on peut même appliquer un bouton de vitriol, ou un morceau de l'agaric styptique, si l'on peut atteindre au vaisseau ouvert, & même en tenter la ligature, si l'on peut saisir le bouton *hémorrhoidal*; & enfin, si l'on ne peut pas user de ces différens moyens, ou qu'on ne le fasse pas avec succès, on peut à l'extrémité, en venir à employer le caustère actuel, comme l'astringent le plus sûr; mais on doit éviter le plus qu'il est possible, de faire des plaies à l'anus, parce qu'elles guérissent difficilement, & dégènerent souvent en ulcères de mauvaise qualité, qui s'étendent beaucoup, deviennent calleux, forment ainsi des fistules; & après avoir donné bien de l'embarras, ont souvent des suites funestes. Voyez FISTULE.

Dans les cas où les hémorrhoides ne peuvent pas s'ouvrir, & qu'elles sont accompagnées de beaucoup d'irritation, de douleur, il faut les traiter comme les tumeurs inflammatoires, par le moyen des saignées convenables, des émolliens résolutifs, anodins, des antiphlogistiques nitreux, tant intérieures;

ment qu'extérieurement, c'est-à-dire sous forme de ptisane, d'apôseme, de bouillon, de julep, de clystère, de cataplasme, de fomentation, de vaporisation, différemment employés selon les différentes indications. L'application des sangsues peut aussi être mise en usage avec succès; mais seulement lorsque la douleur est bien diminuée, pour en prévenir le retour, en dégorgeant les vaisseaux, s'ils ne sont pas disposés à s'ouvrir d'eux-mêmes; ainsi lorsque cette disposition manque habituellement, & qu'il ne se forme pas de flux hémorrhoidal spontané, comme il ne peut paroître dans ce cas que des tumeurs hémorrhoidales, qui ne peuvent produire que des effets fâcheux lorsqu'elles sont sujettes à devenir douloureuses, on doit s'appliquer à en empêcher la cause, en évitant qu'il ne se forme de pléthore, ou au moins à détourner lorsqu'elle est formée, les efforts que la nature est portée à faire pour la dissiper par la voie des vaisseaux hémorrhoidaux, ou pour y déposer l'excédent de la masse du sang. Voyez PLÉTHORE.

On propose dans tous les ouvrages de pratique, une infinité de remèdes comme spécifiques, pour la guérison ou pour le soulagement des hémorrhoides douloureuses; mais de ce qu'on varie si fort sur ceux auxquels on doit attribuer cette qualité, qui ne peut convenir qu'à un très-petit nombre, sinon à un seul, pour avoir égard aux différentes circonstances; il s'ensuit qu'elle n'est reconnue dans aucun, que l'expérience & même le raisonnement, puisse faire regarder comme un vrai spécifique. Voyez REMÈDE, SPÉCIFIQUE.

Au reste, pour le détail des remèdes & médicaments indiqués dans les différens états des hémorrhoides, il faut consulter les auteurs célèbres qui ont recueilli ce qui a été proposé de mieux par les anciens, & qui y ont ajouté ce qu'une expérience éclairée a pu leur apprendre à cet égard; tels sont entr'autres, Pison, Sennert, Riviere, Ethmuller, Bagliivi, Hoffman, & le *Treſor de Pratique* de Burnet, qui réunit un grand nombre de curationes faites par différens médecins de réputation: pour les observations, Foreſtus, Baillou, le *Sepulchretum anatomicum* de Bonnet, &c. pour la théorie en général, Sthaal, qui en a traité *ex professo* d'une manière particulière, avec des observations intéressantes; Neuter, la *dissertation* de Santorinus sur ce sujet, Hoffman déjà cité, &c. & pour la partie chirurgicale, les *institutions* d'Heister, &c.

HÉMORRHOIDES, sub. fém. pl. *terme de Chirurgie*. Ces gonflemens variqueux viennent de la stagnation du sang, par sa lenteur à retourner par la veine hémorrhoidale dans les branches méfériques, ou celles de la veine-porte. Les veines hémorrhoidales sont plus sujettes à ces dilatations contre nature, que toutes les veines du corps, parce qu'il n'y a aucun muscle qui par son action procure ou facilite le retour du sang; au contraire le séjour des excréments dans le rectum, & les efforts du diaphragme & des muscles du bas-ventre pour l'expulsion des matières stercorales, contribuent à la production des hémorrhoides, parce qu'ils poussent le sang vers l'anus, & le font séjourner dans les veines hémorrhoidales qui sont forcées de s'étendre & de produire ainsi cette fâcheuse maladie.

Les différences des hémorrhoides sont assez sensibles; les auteurs les ont nommées *uvales*, *verrucales*, *véticales*, par rapport aux différentes figures qu'elles représentent. De quelque figure & de quelque grosseur qu'elles soient, on les distingue des autres excroissances qui sont situées aux environs de l'anus, en ce que celles-ci confinent moins le bord de l'anus; que la peau seule y est affectée sans noirceur ni gonflement d'aucune veine, comme dans les hémorrhoides.

Les hémorrhoides sont sujettes à s'enflammer; elles suppurent quelquefois & causent des fistules. Voyez FISTULES À L'ANUS. Dans des sujets mal constitués, les hémorrhoides dégèrent quelquefois en ulcères chancreux. Voyez CANCER.

La guérison des hémorrhoides a été regardée comme impossible par plusieurs auteurs; elle est au moins très-difficile. On peut les traiter palliativement, ou tenter la guérison radicale; pour la cure des hémorrhoides fluentes, voyez FLUX HÉMORRHOÏDAL.

La cure palliative des gonflemens hémorrhoidaux s'obtient par les saignées, par un régime humectant & rafraîchissant. On applique extérieurement des pommades ou onguens anodins, tels que le populeum, l'onguent de linair, de l'huile d'œufs agité dans un mortier de plomb, &c. Il n'y a point d'auteur qui ne rapporte une quantité de formules extérieures qui peuvent convenir dans ce cas. Lorsque les douleurs sont violentes, on peut appliquer sur la partie un cataplasme anodin, ou des compresses trempées dans une décoction de plantes émollientes: le demi bain avec cette décoction, ou le lait, ou un bouillon fait avec les tripes de mouton, est fort bon, de même que la vapeur de ces fomentations reçue sur une chaise de commodité. Après les anodins on passe quelquefois, dans le cas d'extrêmes douleurs, à l'application des stupéfiants ou narcotiques.

Les purgatifs augmentent la douleur que causent les hémorrhoides; il faut être circonspect sur leur administration; la décoction de casse ou sa pulpe, sont ceux qui ont le moins d'inconvéniens. Si malgré l'usage des remèdes les mieux indiqués, on ne parvient point à calmer les douleurs, on se détermine à vider ces tumeurs ou par l'application d'une sangsue, voyez SANGSUE, ou par l'ouverture, au moyen d'une ponction avec la lancette.

Le malade se sent soulagé immédiatement après que les hémorrhoides ont été desemplies, parce qu'alors la tension cesse; mais il reste assez souvent un écoulement continué par ces ouvertures qui devient très-incommode, & qu'il est souvent très-dangereux de supprimer.

La cure radicale consiste à emporter totalement les sacs hémorrhoidaux; pour pratiquer cette opération, on prépare le malade par les remèdes généraux comme pour l'opération de la fistule à l'anus. Lorsque le malade a pris sa résolution, & que l'heure de l'opération est fixée, pour y procéder on fait mettre le malade couché sur le bord de son lit, le ventre en-dessous & les piés par terre: deux aides écartent les fesses tournées du côté du jour. Le chirurgien saisit alors chaque poche variqueuse avec des pincettes qu'il tient de la main gauche; il l'emporte entièrement avec des ciseaux, & observe d'en laisser une des plus petites pour conserver une issue libre au sang, & procurer par-là le flux hémorrhoidal. L'appareil consiste à mettre de la charpie brute soutenue par des compresses & par un bandage en T, comme pour l'opération de la fistule à l'anus. Voyez FISTULE À L'ANUS. On est souvent obligé d'en venir à cette opération, lorsque les hémorrhoides ne peuvent rentrer, & qu'elles commencent à noircir; car elles tombent alors bien-tôt en gangrene, ainsi qu'un bourlet formé par la membrane interne du rectum, que le moindre effort fait sortir, & qui se gonfle, s'enflamme & se gangrene fort promptement par l'étranglement que la marge de l'anus cause au-dessus.

Les pansemens doivent être fort simples; on applique des plumaceaux couverts de digestifs; on emploie ensuite des lotions détersives, & ensuite des dessicatives. Il est bon que pendant le traitement

ment & même après la guérison, le malade se tienne à un régime sage, & prenne des lavemens, de crainte que des excréments durs ne nuisent par leur passage, & ne fatiguent une cicatrice tendre & mal affermie.

M. Suret, maître en Chirurgie à Paris, a inventé un bandage qui remédie à la chute de l'an^{us}, qui contient les *hémorrhoides* extérieures, & dont l'usage affermit les *hémorrhoides* internes, & les empêche de se présenter lorsque les malades vont à la selle. Ce bandage, dont l'auteur donnera la description qui sera insérée dans la suite des volumes de l'académie royale de Chirurgie, est d'une construction trop ingénieuse, & d'une utilité trop marquée, pour me dispenser d'en dire quelque chose: il a d'ailleurs mérité l'approbation des plus grands maîtres de l'art, qui ont reconnu ses avantages dans l'usage qu'ils en ont fait faire à plusieurs malades, dont les incommodités n'avoient jusqu'alors trouvé aucun soulagement.

Le corps de ce bandage est un bouton d'ivoire creux, pour qu'il ait beaucoup de légèreté, & percé pour donner issue libre aux vents & aux humidités stercorales qui en accompagnent quelquefois la sortie. M. Suret donne à cette pièce une configuration différente, suivant la figure des sacs hémorrhoidaux, l'embonpoint différent des sujets, le volume des muscles féssiers, &c. Ces boutons sont olivaires, en timbre, d'autres creusés en gondole: c'est ce bouton qui soutient le rectum, ou qui contient les *hémorrhoides*. Il est attaché au centre d'un sous-cuisse, sur une plaque de tôle percée à jour pour l'usage dont nous avons parlé. Il joue en tous sens par le moyen d'un ressort qui est dans l'intérieur de sa base, de façon que la compression est toujours égale dans quelque situation que le malade puisse se mettre, ce bouton étant mobile en tous sens. On peut même s'asseoir perpendiculairement dessus, sans que la circonférence de l'an^{us} sur laquelle il appuie, en soit plus fortement comprimée.

Ce bandage est en outre composé d'une ceinture de cuir couverte de chamois; elle fait le tour du corps sur les os des îles, & se boucle en-devant. Au milieu de cette ceinture est cousue une plaque de cuir matelassée, qui a à-peu-près la figure de l'os sacrum, sur lequel elle appuie: à la face externe de cette plaque, & sous le chamois qui lui sert d'enveloppe, il y a un ressort auquel est attachée l'extrémité postérieure du sous-cuisse, qui est de cuir garni de chamois, & qui se divise en-devant en deux branches pour passer à droite & à gauche sur les aines & s'attacher antérieurement à la ceinture.

Le ressort auquel est attachée l'extrémité postérieure du sous-cuisse, fait l'office de store, de sorte que la courroie s'allonge & s'accourcit suivant les différens mouvemens du corps. Cela étoit très-essentiel pour que la pelote du bouton d'ivoire qui appuie sur la circonférence de l'an^{us}, demeurât invariablement dans la même situation, soit que le malade soit debout ou assis, soit qu'il se baïsse en-devant ou en-arrière, sans que les différens mouvemens qu'il faut faire pour passer d'une de ces attitudes à une autre, dérange en aucune façon le bandage. C'est un avantage essentiel que personne n'avoit trouvé jusqu'alors, & qui avoit rendu inutiles toutes les espèces de bandages & machines qu'on a si souvent essayés contre les indispositions dont nous venons de parler.

Les *hémorrhoides* des femmes grosses doivent être traitées avec beaucoup de circonspection; l'on a observé des effets funestes de la guérison subite des *hémorrhoides*, par l'application inconsidérée des remèdes répercussifs dans cet état. Il ne faut pas qu'une femme grosse s'inquiette, parce que des *hémorrhoides*

qui n'ont jamais flué donnent un peu de sang. Cette évacuation peut lui être salutaire; une saignée calme assez ordinairement la douleur qui survient à l'approche du flux hémorrhoidal. Si les *hémorrhoides* aveugles sont enflammées, dures, & fort douloureuses, on fait concourir avec la saignée l'insersion dans une décoction d'herbes émollientes ou dans du lait chaud, où on fomenté la partie avec ces fluides. Les femmes enceintes sujettes aux *hémorrhoides* sont ordinairement constipées; elles doivent avoir soin de se tenir le ventre libre par des lavemens, par des boissons laxatives, par un usage habituel des eaux minérales, telles que celles de Passy. Ces eaux réussissent à la longue, parce qu'elles délayent la bile, & la rendent plus coulante. Il convient en outre que le régime de vie soit délayant, humectant, & tempérant; mais les Accoucheurs en général se plaignent de l'indocilité des femmes qui ferment leurs oreilles aux conseils salutaires de ceux qui les dirigent; elles suivent plus volontiers leur penchant au plaisir; elles contentent leurs appétits dépravés, souvent même avec affectation, pour la satisfaction d'agir contre les défenses précises des gens de l'art. (Y)

* HÉMORRHOIS, sub. fém. (*Hist. nat.*) serpent dont la morsure fait mourir par l'effusion totale du sang qu'on ne peut arrêter. Il est jaunâtre comme le sable, mais marqueté de taches noires & blanches; d'autres disent rouges comme le feu. Il a beaucoup de ressemblance avec le céraсте. Il est de la longueur d'un pié; il va en diminuant de la tête à la queue, menu par-tout; il a deux éminences au front, l'œil blanc, la tête bossuée; il se replie en marchant, & se soutient sur le ventre; ses écailles font du bruit; la femelle est plus dangereuse que le mâle; sa piquûre fait perdre le sang par les gencives & les ongles.

HÉMORROSCOPIE, f. f. (*Medecine.*) αιμοροσκοπία, *hemorosopia*, c'est-à-dire *sanguinis effusi inspectio*, l'inspection du sang tiré de ses vaisseaux, par laquelle on se propose d'en rechercher les qualités, d'en connoître la nature, relativement à ce qu'il doit paroître dans l'état de santé. Voyez SANG.

HÉMOSTASIE, sub. fém. (*Medecine.*) αιμοστασία, *hemostasia*, c'est un terme qui a été employé par Théophile Bierling, dans son ouvrage intitulé, *Thesaurus medico-practicus*, pour exprimer le retardement, l'hérence du cours du sang, l'état de ce fluide, lorsque la circulation en est rallentie, & disposée à s'arrêter dans une partie. *Lexic. Castell.*

HEMVÉ, sub. masc. (*Medecine.*) c'est ainsi qu'on nomme en quelques endroits, ce que nous appellons par périphrase *la maladie du pays*. Ce violent desir de retourner chez soi, dit très-bien l'abbé du Bos, n'est autre chose qu'un instinct de la nature, qui nous avertit que l'air où nous nous trouvons, n'est pas aussi convenable à notre tempérament que l'air natal, pour lequel nous soupirons, & que nous envifageons secrettement comme le remède à notre mal-aïse & à notre ennui.

Le *hemvé*, ajoute-t-il, ne devient une peine de l'esprit, que parce qu'il est réellement une peine de corps. L'eau, l'air différent de celui auquel on est habitué, produisent des changemens dans une frêle machine; Lucrece l'a remarqué comme Hippocrate.

Nonne vides etiam cæli novitate & aquarum, Tentari procul à patriâ, quicumque domoque, Adveniunt, idèò quia longè discrepat àër.

Cet air très-sain pour les naturels du pays, est un poison lent pour certains étrangers; il est vrai que la différence de cet air ne tombe point sous nos sens, & qu'elle n'est pas à la portée d'aucun de nos instrumens, mais nous en sommes assurés par ses effets.

Cependant ils sont encore si différens des violen-

tes altérations qu'éprouvent les voyageurs qui passent le tropique, qu'on ne doit pas confondre le *hem-vé*, ou la maladie du pays, avec celle de ceux qui vont dans les colonies établies par les Européens aux Indes occidentales. L'impression de ces fortes de climats n'épargne presque aucun étranger, & produit dans la santé des plus robustes, des révolutions singulieres, qui forment pour ainsi dire leur tempérament sur un nouveau modele, lorsqu'ils ont le bonheur de ne pas succomber à de si grandes secousses. (D. J.)

HEMUI, sub. masc. (Hist. nat.) pierre dont on ne fait rien, sinon que les Indiens la nomment ainsi; qu'elle est pierre précieuse & d'un jaune blanchâtre.

HÉMUS, (Mytholog.) fils de Borée & d'Orithie, qui devint roi de Thrace & épousa Rhodope. Ovide raconte cette fable en deux vers énergiques:

*Nunc gelidos montes mortalia corpora quondam,
Nomine summorum sibi, qui tribuere deorum.*

Le livre des poissons qu'on a donné à Plutarque, parle de ce roi *Hæmus* & de sa femme Rhodope, qui prenoient les noms de Jupiter & de Junon. Peut-être qu'effectivement ils périrent dans les montagnes de Thrace, où le peuple indigné de les voir s'égalier aux dieux, les avoit obligés de se retirer. (D. J.)

HÉMUS, (Géog. anc.) haute & vaste montagne de Thrace; elle s'étend depuis le mont Rhodope jusqu'à la mer Noire; Pline lui donne six mille pas de hauteur: mais le P. Riccioli estime que l'*Hæmus*, depuis l'endroit où l'on commence à le monter, n'a environ que douze à treize cens pas, non compris le reste de sa hauteur jusqu'au niveau de la mer, dont il ne donne point le calcul. On dit cependant que de son sommet on peut voir en même tems la mer Adriatique d'un côté, & la mer Noire de l'autre.

Les modernes ne conviennent pas sur le nom que porte à-présent cette montagne; les uns disent que c'est le *monte Argentaro* des Italiens, le *Balkan* des Turcs, & le *Cumowitz* des Esclavons: le sentiment le plus général est que c'est le *monte Costegnas*; mais ces divers noms n'appartiennent pas à toute la chaîne du mont *Hæmus*. Aussi M. de Lisle nomme *Costegnas* la chaîne qui sépare la Macédoine de la Romagne; & mont *Balkan*, celle qui s'étend entre la Bulgarie & la Romanie. Le mont *Argentaro* pourroit bien être le même que la *Cliffura*, l'une des parties de l'*Hæmus*, selon Edouard Brown, qui a voyagé sur les lieux. Il regarde toutes les montagnes qui sont entre la Servie & la Macédoine, comme n'étant qu'une partie du mont *Hæmus*; & il pense que sous différens noms il s'étend depuis la mer Adriatique jusqu'au Pont-Euxin. (D. J.)

HÉNARÈS (L'), sub. m. (Géog.) riviere d'Espagne; elle a sa source dans la vieille Castille, au-dessus de Liguena, qu'elle arrose, coule dans la nouvelle Castille, & se jette dans le Xarama, à 4 lieues au-dessus de Toledé. (D. J.)

HEND & SEND, (Géog.) c'est ce que nous appelons d'un mot général les *Indes Orientales*, qui sont désignées par les Orientaux en ces deux différens noms *Hend* & *Send*. Le pays de *Hend* est l'orient de celui de *Send*, & a à son couchant le golphe de Perse, au midi l'océan indien, à l'orient de vastes deserts qui le séparent de la Chine, & au septentrion le pays des Azacs ou Tartares. Il paroît donc que le *Send* est seulement ce qui s'étend deçà & delà le long du fleuve Indus, particulièrement vers ses embouchures. D'Herbelot, *Bibl. orient.* (D. J.)

HENDÉCAGONE, sub. masc. terme de Géométrie. Ce mot est grec & composé d'*ἑνδεκά*, onze, & *γωνία*, angle, figure composée d'onze côtés, & d'un pareil nombre d'angles. Voyez FIGURE & POLYGONE. L'angle au centre de l'*hendécagone* régulier, c'est-à-

dire dont tous les angles & les côtés sont égaux, est la 11^e partie de 360^d, & ne peut se déterminer par la règle & le compas; on ne peut décrire géométriquement l'*hendécagone*, qu'en résolvant une équation du 11^e degré. Voyez POLYGONE. (E)

HENDÉCASYLLABE, f. m. (Littérature.) terme de Poésie grecque & latine, vers de onze syllabes. Voyez VERS.

Ce mot est grec & composé d'*ἑνδεκά*, onze, & de *συλλάβων*, je comprends. Les vers saphiques & les vers phaléuques sont *hendécasyllabes*.

Saph. *Jam satis terris nivis atque diræ.*

Phal. *Passer mortuus est meæ puellæ.*

On donne plus communément le nom d'*hendécasyllabe* à cette dernière espèce, la première étant plus particulièrement affectée à l'ode & au genre lyrique. Ces *hendécasyllabes* sont les plus doux des vers latins. Le lecteur en jugera par ceux de Catulle sur la mort d'un moineau.

Lugete ô Veneres, cupidinesque,

Et quantum est hominum venustiorum;

Passer mortuus est meæ puellæ,

Passer delicia meæ puellæ,

Quem plus illa oculis suis amabat;

Nam mellitus erat, suamque norat

Ipsam tam bene quam puella, matrem;

Nec sese à gremio illius movebat:

Sed circumfiliens modò huc, modò illuc,

Ad totam dominam usque pipilabat.

Qui nunc it per iter tenebricosum,

Illuc unde negant redire quemquam.

At vobis malè sit malæ tenebræ

Orci, quæ omnia bella devoratis;

Tam bellum mihi passerem abstulistis.

O factum malè! O miselle passer!

Tuâ nunc operâ meæ puellæ

Flendo turgiduli rubent ocelli.

Il est vraisemblable que Catulle auroit perdu beaucoup, s'il eût pris l'hexamètre ou le pentamètre, ou l'iambe, au lieu de l'*hendécasyllabe*, qui a seul cette simplicité profaïque, qui va si bien avec le sentiment. (D. J.)

* HÉNÉCHEN, sub. masc. (Bot.) plante qui croît aux indes orientales, dans le territoire de Panama; elle a la feuille du chardon, mais plus étroite & plus longue que celle du cabuïa, qui a la fienne comme le chardon. Les Sauvages tirent du sel du cabuïa & de l'*hénéchen*; mais le sel tiré de l'*hénéchen* est plus fin. La manœuvre est précisément celle que nous pratiquons sur le chanvre; on fait rouir la plante, on la sèche au soleil, & on la broie.

HÉNÉTES (LES), f. m. pl. (Géog. anc.) Les *Hénètes* en Asie, étoient un ancien peuple de Paphlagonie, qui n'existoit plus du tems de Strabon. Les *Hénètes* en Italie, au fond du golphe de Venise, sont les mêmes que les *Vénètes*; ils venoient d'un peuple des Gaules, dont Vannes en Bretagne conserve encore le nom. Les *Hénètes* dans le nord, que quelques écrivains placent sur les côtes de Livonie & de Prusse, sont les mêmes que les *Vendes* ou *Vénedes*, nation faramate qui s'établit entre l'Elbe & la Vistule. (D. J.)

HÉNIOCHUS, (Astronom.) est une des constellations boréales, autrement & plus communément nommée le cocher. Voyez COCHER. (O)

HÉNIOQUES, f. m. pl. (Géog.) *Heniochi*, ancien peuple de la Sarmatie asiatique; ils habitoient près du fleuve ou du mont Corax, qui étoit une branche du Caucase, sur le bord du Pont-Euxin, à l'occident de la Colchide; c'étoit une colonie de Lacédémoniens. Pline, Strabon & Pomponius Méla, vous en diront davantage. (D. J.)

HENLEY, (*Géog.*) petite ville d'Angleterre, au comté d'Oxford sur la Tamise, remarquable par son commerce de grains germés, pour faire de la bière. Elle est à 4 lieues d'Oxford & de Windfor, 12. O. de Londres. *Long. 16. 45. lat. 51. 32. (D. J.)*

HENNEBERG, (*Géog.*) comté d'Allemagne, dans le cercle de Franconie, entre la Thuringe, le landgraviat de Hesse, l'abbaye de Fulde, & l'évêché de Wurtzbourg. Ce pays peut avoir quinze lieues d'orient en occident, & sept ou huit du midi au septentrion. Il échut en 1583 à la maison de Saxe, & a depuis été partagé; l'évêque de Wurtzbourg y possède quelques fiefs. *Voyez les détails dans Imhoff, notit. imper. lib. IV. cap. ij. ou dans Heifs, hist. de l'empire, liv. VI. ch. xxiiij. (D. J.)*

HENNEBON, (*Géog.*) petite ville de France en Bretagne, au diocèse de Vannes, à six lieues d'Auray, sur la rivière de Blavet, à cent lieues S. O. de Paris, *long. 14^d. 22'. 23". lat. 47^d. 48'.*

Je ne dois pas oublier d'ajouter que cette petite ville de Bretagne a donné la naissance à un fameux religieux de l'ordre de Citeaux, Paul Pezron, homme plein de savoir, & même de vues fort étendues sur les anciens monumens de l'histoire profane; il a plus vieilli la durée du monde, qu'aucun autre chronologiste n'a fait avant lui. On trouvera l'exposition de son système dans le livre qu'il a intitulé, *Antiquité des tems rétablie*, ouvrage imprimé à Paris en 1687, in-4°. & qu'il a défendu contre les objections des PP. Martianay & le Quien. Il avoit entrepris un grand traité sur l'*Origine des Nations*, origine qu'on ne découvrira jamais, & en a publié la partie qui regarde l'antiquité de la nation & de la langue des Celtes, autrement appelés *Gaulois*; cet ouvrage systématique a été imprimé à Paris en 1703, in-4°. L'auteur est mort en 1706 à 67 ans. (*D. J.*)

HENNEMARCK, (*Géog.*) petit pays du royaume de Norvege, dans la province d'Aggerhus.

* HENNIL, f. m. (*Myth.*) c'étoit une idole des Vandales; elle étoit honorée dans tous les hameaux; on la figuroit comme un bâton, avec une main & un anneau de fer. Si le hameau étoit menacé de quelque danger, on la portoit en procession, & les peuples crioient, *réveille-toi, Hennil, réveille-toi.*

HENNIN, f. m. (*Hist. des Modes.*) nom d'une coëffure colossale des dames françoises du xv. siècle.

Ce nom bizarre a passé jusqu'à nous, parce que l'attirail de tête étoit si singulier, qu'il n'a échappé à aucun historien de ce tems-là, ni à Juvenal des Urins, ni à Monstrelet, ni à Paradin, ni aux autres; mais nous emprunterons seulement le vieux Gaulois de ce dernier, pour peindre au lecteur cette folie de mode, dont il n'a peut-être point de connoissance.

Tout le monde (dit cet Ecrivain dans ses *Annales de Bourgogne*, liv. III. année 1428, pag. 700) « étoit » lors fort déréglé, & débordé en accoutremens, » & sur-tout les accoutremens de tête des dames » étoient fort étranges; car elles portoient de hauts » atours sur leurs têtes, & de la longueur d'une » aulne ou environ, aigus comme clochers, desquels » dépendoient par derrière de longs crêpes à riches » franges, comme étendarts ».

Un Carme de la province de Bretagne, appelé Thomas Conecte, célèbre par son austerité de vie, par ses prédictions & son exécution à Rome, où il fut brûlé comme hérétique en 1434, déclamoit de toute sa force contre ces coëffures monstrueuses. « Ce prêcheur avoit cette façon de coëffure en telle » horreur, que la plupart de ses sermons s'adressoient » à ces atours des dames, avec les plus véhémentes » investives qu'il pouvoit songer, sans épargner toutes espèces d'injures dont il pouvoit se souvenir, » dont il se débaquoit à toute bride contre les dames

Tome VIII.

» usant de tels atours, lesquels il nommoit les *hennins*.

» Par-tout où frere Thomas alloit, (ajoute Paradin) les *hennins* ne s'osoient plus trouver, pour » la haine qu'il leur avoit vouée; chose qui profita » pour quelque tems, & jusqu'à ce que ce prêcheur » fût parti; mais après son partement, les dames releverent leurs cornes, & firent comme les limaçons, » lesquels quand ils entendent quelque bruit, retirent & resserrent tout bellement leurs cornes; ensuite le bruit passé, soudain ils les relevent plus » grandes que devant: ainsi firent les dames, car » les *hennins* ne furent jamais plus grands, plus pompeux & superbes, qu'après le partement de frere » Thomas; voilà ce que l'on gaigne de s'opiniâtrer » contre l'opiniâtrerie d'aucunes cervelles.

D'Argentré (*Hist. de Bretagne*, liv. X. chap. xliij.) rapporte pareillement « qu'après le partement du » moine Conecte, les femmes reprinrent soudainement les cornes avec arrérages, c'est-à-dire bien » de la récompense du passé, &c.

Je laisse les autres historiens dont le récit ne nous apprend rien de plus particulier, pour passer aux réflexions qui naissent du sujet. Les hommes ont toujours eu du penchant à vouloir paroître plus grands qu'ils ne sont, soit en imaginant des talons fort hauts, soit en se servant de cheveux empruntés, soit en réunissant ces deux choses ensemble. D'un autre côté, les femmes avec plus de raison, ont cherché de tout tems à agrandir leur petite taille, par des chaussures très-élevées, & par des coëffures colossales. Dans le siècle de Juvenal, les dames romaines bâtissoient sur leurs têtes plusieurs étages d'ornemens & de cheveux en pyramide; en sorte, dit le poëte, qu'en les regardant par-devant, on les prenoit pour des Andromagues, pendant qu'elles paroissoient des naines par derrière.

*Tot premit ordinibus, tot adhuc compagibus altum
Ædificat caput. Andromachem à fronte videbis,
Post minor est.* Juvenal, Sat. VI. v. 300.

Ajoutez-y ce bon mot de Synésius (*Epit. 111.*) qui dit en parlant d'une nouvelle mariée: *Quippe in diem sequentem tæniis ornabitur, atque turrita quemadmodum Cybele, circumibit.*

Voilà donc dans les modes de l'ancienne Rome; celle des *hennins* du xv. siècle, qui a été finalement renouvelée par une coëffure semblable, qui parut sous le nom de *fontange* sur la fin du xvij siècle.

Cette dernière étoit un édifice à plusieurs étages fait de fil de fer, sur lequel on plaçoit quantité de morceaux de mouffeline, séparés par plusieurs rubans ornés de boucles de cheveux; le tout étoit distingué par des noms si fous, qu'on auroit besoin d'un glossaire pour entendre ce que c'étoit que la duchesse, le solitaire, le chou, le mousquetaire, le croissant, le firmament, le dixième ciel, la souris, &c. qui étoient tout autant de différentes pièces de l'échafaudage. Il falloit, si l'on peut parler ainsi, employer l'adresse d'un habile ferrurier, pour dresser la base de ce comique édifice, & cette palissade de fer sur laquelle les coëffuses attachoient tant de pièces différentes.

Enfin la ridicule pyramide s'affaissa tout-à-coup à la cour & à la ville, au commencement de 1701. On fait à ce sujet les jolis vers de madame de Laffay (ou plutôt de l'abbé de Chaulieu sous son nom), à madame la duchesse qui demandoit des nouvelles.

*Paris cede à la mode, & change ses parures;
Ce peuple imitateur, ce singe de la cour,
A commencé depuis un jour,
D'humilier enfin l'orgueil de ses coëffures:
Maintecourte beauté s'en plaint, gronde & tempête,
Et pour se rallonger consultant les destins,*

R ij

*Apprend d'eux qu'on retrouve en haussant ses patins,
La taille que l'on perd en abaissant sa tête.*

Voilà le changement extrême

Qui met en mouvement nos femmes de Paris;

Pour la coëffure des maris,

Elle est toujours ici la même.

(D. J.)

* HENNIR, v. neut. (*Gram.*) c'est le cri du cheval. Nous avons aussi le substantif *hennissement*. Il y a peu d'animaux dont la voix soit plus bornée; ainsi il faut une grande habitude pour discerner les inflexions qui caractérisent la joie, la douleur, le dépit, la colere, en général toutes les passions du cheval. Si l'on s'appliquoit à étudier la langue animale, peut-être trouveroit-on que les mouvemens extérieurs & muets ont d'autant plus d'énergie que le cri a moins de variété; car il est vraisemblable que l'animal qui veut être entendu, cherche à réparer d'un côté ce qui lui manque de l'autre. L'habile écuyer & le maréchal instruit joignent l'étude des mouvemens à celle du cri du cheval, sain ou malade. Ils ont des moyens de l'interroger, soit en le touchant de la main en différens endroits du corps, soit en le faisant mouvoir; mais la réponse de l'animal est toujours si obscure, qu'on ne peut disconvenir que l'art de le dresser & de le guerir n'en deviennent d'autant plus difficiles.

HENNISSEMENT, *Voyez HENNIR.*

HÉNOTIQUE, f. m. (*Hist. mod.*) *henoticum*, on donna ce nom dans le v. siècle à un édit de l'empereur Zénon, par lequel il prétendoit de réunir les Eutychiens avec les Catholiques. *Voyez EUTYCHIENS.*

C'est Acace, patriarche de Constantinople, qui avec le secours des amis de Pierre Magus, persuada à l'empereur de publier cet édit.

Le venin de l'hénotique de Zénon consiste à ne pas recevoir le concile de Chalcedoine comme les trois autres, & qu'il semble au contraire lui attribuer des erreurs. Cet hénotique est une lettre adressée aux évêques, aux clercs, aux moines, & aux peuples de l'Égypte & de la Lybie; mais elle ne parle qu'à ceux qui étoient séparés de l'Église. Il fut condamné par le pape Felix III. & détesté des Catholiques. *Voyez le Dict. de Trevoux. (G.)*

HENRI D'OR, f. m. (*Monnoie de France*) nom d'une petite monnoie d'or, qui commença & finit sous Henri II. Ce nom d'homme appliqué à une monnoie, ne doit pas surprendre; car il n'y a rien de si fréquent chez les Grecs, les Romains, & les autres peuples, que les monnoies qu'on appelloit du nom du prince dont elles portoient l'image, témoin les philippes de Philippe de Macédoine, les dariques de Darius le Mede, & une infinité d'autres.

Le poids & le titre des *henris* étoit à vingt-trois karats un quart de remede; il y en avoit soixante-sept au marc; chaque piece pesoit deux deniers vingt grains trébuchans, & par conséquent quatre grains plus que les écus d'or: cette monnoie valoit dans son commencement cinquante sols; on fit aussi des demi-*henris*, qui valoient vingt-cinq sols, & des doubles *henris* qui en valoient cent. Toutes ces especes furent frappées au balancier, dont l'invention étoit alors nouvelle.

Les premiers représentoient d'un côté *Henri* armé & couronné de lauriers, & de l'autre portoient une *H* couronnée; les derniers avoient sur leur revers, une femme armée représentant la France, assise sur des trophées d'armes; elle tenoit de la main droite une victoire, & pour légende *Gallia optimo principi*, ce qui est une imitation d'une médaille de Trajan, & ce fut la flaterie d'un particulier qui l'imagina; mais le peuple que ce monarque accabla d'impôts durant son regne, étoit bien éloigné de la consacrer;

pendant le hafard fit que jamais les monnoies n'avoient été si belles, si bien faites & si bien monnoyées qu'elles le furent sous ce prince, à cause du balancier qu'on inventa pour les marquer. On fit bâtir en 1550 au bout du jardin des étuves, une maison pour y employer cette nouvelle machine: cette maison qu'on nomma la *monnoie*, fut enfin établie en 1553, & l'on fit alors des réglemens pour sa police & pour ses officiers. (D. J.)

* HENRIADE, f. f. (*Littérat.*) C'est notre poëme épique françois. Le sujet en est la conquête de la France par Henri IV. son propre roi. Le plus grand de nos rois a été chanté par un de nos plus grands poëtes. Il y a plus de philosophie dans ce poëme, que dans l'Iliade, l'Odyssée, & tous les poëmes épiques fondus ensemble; & il s'en manque beaucoup qu'il soit destitué des charmes de la fiction & de la Poésie. Il en est des poëmes épiques ainsi que de tous les ouvrages de génie composés dans un même genre; ils ont chacun un caractère qui leur est propre & qui les immortalise. Dans l'un c'est l'harmonie, la simplicité, la vérité & les détails; dans un autre c'est l'invention & l'ordre; dans un troisieme c'est la sublimité. C'est une chimere qu'un poëme où toutes les qualités du genre se montreroient dans un degré éminent. *Voyez ÉPIQUE, Poëme.*

HENRICIENS, f. m. pl. (*Hist. eccl.*) hérétiques qui parurent en France dans le xij. siècle, & qui furent ainsi nommés de leur chef Henri Hermite de Toulouse, disciple de Pierre de Bruys. Leurs erreurs étoient à peu près les mêmes que celles des Pétrobrusiens, savoir en ce qu'ils rejettoient le culte extérieur & les cérémonies de l'Église; la célébration de la messe, l'usage des temples & des autels, les prières pour les morts, la récitation de l'office divin, & qu'ils croyoient que le sacrement de Baptême ne devoit être conféré qu'aux adultes. Ils furent réfutés par saint Bernard, & également profcrits par la puissance ecclésiastique & par la séculière. *Voyez ALBIGEOIS. Dupin, Bibliot. des Aut. eccléf. du xij. siècle. (G)*

HENTETE, (*Géog.*) montagne d'Afrique au royaume de Maroc proprement dit; c'est la plus haute montagne du grand Atlas, qui s'étend du levant au couchant l'espace de seize lieues; elle est peuplée de Béréberes, peuple belliqueux, qui se pique d'être des plus nobles d'Afrique, & qui va tout nud. Le faite de ce mont est couvert de neige la plus grande partie de l'année; de sorte qu'il n'y vient ni arbres, ni herbes, à cause du grand froid. (D. J.)

HEPAR ANTIMONII, ou FOIE D'ANTIMOINE, (*Chymie & Métallurgie*). On prend parties égales d'alkali fixe bien séché & d'antimoine crud; on les réduit en poudre, & on les mêle exactement. On porte ce mélange peu-à-peu dans un creuset rougi & placé entre les charbons; on pousse le feu pour faire que le mélange entre parfaitement en fusion, alors on le vuide dans un mortier de fer que l'on aura bien chauffé.

Par ce moyen on obtient un véritable *hepar sulphuris*, qui a mis en dissolution la partie réguline de l'antimoine; ce mélange est d'une couleur rougeâtre, ce qui lui a fait donner le nom d'*hepar* ou de *foie*. *Voyez HEPAR SULPHURIS.* Cette matiere attire fortement l'humidité de l'air; elle est soluble dans l'eau, & en versant dessus de l'esprit-de-vin pendant qu'elle est encore chaude, on obtient ce qu'on appelle la *teinture d'antimoine tartarisée*. Si on fait dissoudre l'*hepar antimonii* dans de l'eau, & qu'on filtre la dissolution toute chaude, en se refroidissant elle se troublera, & il se précipitera une poudre que l'on appelle *soufre grossier d'antimoine*; si on filtre la liqueur & qu'on y verse du vinaigre

distillé, il se fait un précipité que l'on appelle *soufre doré d'antimoine*.

On appelle aussi *foie d'antimoine*, ou *faux foie d'antimoine de Rulandus*, l'antimoine crud détonné avec du nitre. Pour le faire, on prend parties égales d'antimoine crud & de nitre bien pulvérisés; on les mêle exactement, on met ce mélange dans un mortier bien sec, on y introduit un charbon ardent, & l'on couvre le mortier avec une tuile ou une plaque de fer: il se fait une détonation violente. Ce qui reste au fond du mortier s'appelle *faux foie d'antimoine*. Cet *hepar* ou *faux foie* diffère du premier qui a été décrit, en ce qu'il ne se résout point en liqueur à l'humidité de l'air. Voyez ANTIMOINE.

Hepar ou *Foie d'arsenic*, c'est l'arsenic combiné avec du soufre. Voyez l'article ORPIMENT.

HEPAR SULPHURIS, ou *FOIE DE SOUFRE*, (*Chymie & Métallurgie*). C'est ainsi qu'on nomme une dissolution ou une combinaison du soufre avec un sel alkali fixe; elle se fait en mêlant exactement ensemble une partie de soufre avec deux parties d'un sel alkali fixe bien purifié; on porte peu-à-peu ce mélange dans un creuset rougi, c'est-à-dire par cuillerées, en observant de ne point mettre une nouvelle cuillerée avant que la précédente soit entrée parfaitement en fusion; on remuera de tems en tems avec un tuyau de pipe; on couvrira le creuset pour que tout le mélange entre parfaitement en fusion, alors on vuidera le creuset, & l'on aura une matière d'un brun rougeâtre, à qui l'on donne le nom d'*hepar*, ou de *foie de soufre*, à cause de sa couleur. Cette matière est d'une odeur très-fétide, & d'un goût désagréable; elle attire fortement l'humidité de l'air, & s'y résout en une liqueur noirâtre.

L'*hepar sulphuris* se dissout très-aisément dans l'eau; en versant dans cette dissolution un acide quelconque, il en part une odeur semblable à celle des œufs pourris; la liqueur se trouble & devient d'un blanc jaunâtre, c'est ce qu'on appelle *lait de soufre*; il se fait alors un précipité qui n'est autre chose que du vrai soufre. Les vapeurs qui se dégagent dans cette opération, noircissent l'argent.

L'*hepar* dont nous parlons, est le dissolvant de tous les métaux, & même de l'or & de l'argent; il leur fait perdre leur éclat métallique & les rend solubles dans l'eau. Le célèbre Stahl dit que c'est de l'*hepar sulphuris*, dont Moïse s'est servi pour détruire le veau d'or des Israélites, qu'il jeta ensuite dans des eaux qui devinrent amères, & qu'il fit boire à ces prévaricateurs. En effet, pour dissoudre l'or de cette manière, il n'y a qu'à le faire rougir, & y joindre ensuite de douze à seize parties d'*hepar sulphuris*, & lorsque le tout est entré parfaitement en fusion, on vuidera le creuset, & l'on fera dissoudre la matière dans de l'eau. La dissolution deviendra d'un jaune vif; & en y versant du vinaigre, il se précipitera une poudre qui est de l'or uni avec du soufre; on n'aura qu'à édulcorer ce précipité, le faire rougir pour en dégager le soufre, & l'on retrouvera son or pur.

On voit par-là que quoique le soufre seul ne soit point en état de mettre l'or en dissolution, il acquiert la faculté de produire cet effet lorsqu'il est retenu & fixé par l'alkali fixe.

L'*hepar* dissout avec encore plus de facilité les métaux imparfaits. Voyez la *Chimie métallurgique* de Gellert.

Quand on veut essayer si une substance minérale contient du soufre, il n'y a qu'à la faire fondre au feu avec un sel alkali fixe; alors l'odeur d'*hepar* qui en part, décele bientôt la présence du soufre.

Plusieurs eaux minérales qui sentent les œufs pourris, & dont la vapeur noircit l'argent, annoncent qu'elles contiennent de l'*hepar sulphuris*; telles sont

sur-tout celles d'Aix-la-Chapelle, &c. cela paroît venir d'une combinaison qui s'est faite dans le sein de la terre, du soufre avec un sel alkali, ou avec une terre alkaline & calcaire. Voyez SOUFRE. (—)

HÉPATIQUE, adj. *terme d'Anatomie*, qui concerne le foie. Voyez FOIE. Le conduit *hépatique* est un canal formé par la réunion des pores biliaires, & qui s'unit avec le conduit cystique pour former le canal cholidoque. Voyez PORE BILIAIRE, CYSTIQUE, & CHOLIDOQUE. Le plexus *hépatique* est un lacis de plusieurs filets de nerfs produits par la huitième paire & le nerf intercostal. Voyez PLEXUS. Veine *hépatique*, qu'on appelle autrement *basilique*, voyez BASILIQUE. Conduit hepato-cystique, voyez CYSTO-HÉPATIQUE.

HÉPATIQUE artère, (*Angiologie*.) branche de la coeliaque. Dès sa sortie de la coeliaque, dont elle est une ramification à droite, elle se porte à la partie supérieure interne du pylore, pour accompagner la veine-porte en jetant deux rameaux particuliers, un petit appelé *artère pylorique*, & un grand nommé *artère gastrique droite*, ou *grande gastrique*.

L'*artère hépatique* ayant fourni la pylorique & la gastrique droite, s'avance derrière le conduit *hépatique* vers la vésicule du fiel, & lui donne principalement deux rameaux, appelés *arteres cystiques*, & un autre nommé *artère biliaire*, qui se plonge dans le grand lobe du foie.

Enfin l'*artère hépatique* entre dans la scissure du foie, & s'associe à la veine-porte; elle s'infine avec cette veine dans la gaine membraneuse, appelée *capsule de Glisson*, & l'accompagne par-tout dans le foie par autant de ramifications, que M. Winslow nomme *arteres hépatiques propres*.

Avant son entrée dans le foie, elle donne de petits rameaux à la membrane externe de ce viscère qui est de la dernière délicatesse, & à la capsule même; voyez cette distribution merveilleuse dans Ruysch, *Trés. x. p. 72. tab. iij. fig. 5.* & dans Glisson, *cap. xxxiiij. fig. 1.* Après cela vous ne doutez point que l'*artère hépatique* & celles qui l'accompagnent, ne servent beaucoup à la vie, à la nutrition, à la chaleur, à la propulsion, sécrétion, expulsion des humeurs *hépatiques*.

Je fais bien que Glisson croit que la seule veine-porte fait tellement la fonction d'artère, que le foie n'a pas besoin d'autres artères que de celles qui fournissent la nourriture aux membranes & à la capsule de ce viscère; mais Drake pense au contraire que les *arteres hépatiques* servent presque à le nourrir tout entier. Comme elles sont beaucoup plus grosses dans l'homme que dans les animaux, il conjecture que dans l'homme à raison de sa situation droite, le sang artériel du foie a besoin d'un courant plus considérable & d'une impétuosité plus directe, pour pousser le sang veineux, que dans les animaux, dont le corps est posé horizontalement. C'est à cause de cela, dit-il, que les chevaux, quoiqu'ils soient beaucoup plus grands que l'homme, & qu'ils aient le foie beaucoup plus gros, ont néanmoins les *arteres hépatiques* non-seulement beaucoup plus petites, mais encore tortillées à la manière d'un tendron de vigne, afin de briser l'impétuosité du sang, laquelle n'est pas si nécessaire dans la situation horizontale du corps, que dans la situation droite.

Cowper a embrassé le sentiment de Drake, parce qu'il avoit des préparations, où le tronc de chaque *artère hépatique* étoit presque aussi gros qu'une plume d'oie, & où leurs ramifications dans le foie étoient par-tout aussi grosses que celles des pores biliaires qu'elles accompagnent. Mais la conséquence tirée par Cowper de ses préparations particu-

res, pour établir un fait qui soit généralement constant, n'est pas valable en bonne logique. (D. J.)

HÉPATIQUE, adj. *ἥπατιος*, *hepaticus*, c'est un terme de Médecine, qui est souvent employé par les anciens pour désigner tout ce qui a rapport au foie, tout ce qui en dépend : ainsi ils ont appelé artère *hépatique*, veine, conduit *hépatiques*, ces différens organes qui entrent dans la composition du foie, ou qui appartiennent à ce viscere : ils distinguoient encore par ce nom le flux-de-sang attribué au foie, (voyez FLUX HÉPATIQUE) & les remèdes ou médicamens appropriés au foie. Voyez HÉPATIQUE, Mat. médicale.

On trouve aussi quelquefois le mot *hépatique* employé comme substantif, pour désigner ceux qui sont atteints de maladies dans lesquelles le foie est principalement affecté : ainsi, comme on a nommé *phrénétiques*, *pleurétiques*, ceux qui ont actuellement une inflammation au cerveau, une pleurésie, de même on a désigné anciennement par le nom d'*hépatiques*, ceux qui sont atteints d'une inflammation au foie. Voyez HÉPATITE.

On a ensuite changé dans les ouvrages de médecine des derniers siècles, la signification du mot *hépatique*, en l'appliquant aux seuls cas où le foie est affecté de débilité ; en sorte que, sans qu'il y ait inflammation, ni abcès, ni ulcère, l'exercice des fonctions de ce viscere soit habituellement affoibli d'une manière sensible, sur-tout par rapport à l'ouvrage de la sanguification que l'on attribuoit principalement au foie. Voyez Castell. *Lexic. medic.*

Mais le terme d'*hépatique* n'est guère plus en usage parmi les modernes dans aucun cas en fait de maladie ; il est presque borné à celui qu'en font les Anatomistes. Voyez FOIE, ANATOMIE.

HÉPATIQUE (*flux*) c'est une sorte de maladie que l'on peut regarder comme une diarrhée, dans laquelle la matière des déjections est liquide, rougeâtre, sanguinolente, semblable à de la raclure de boyaux, sans qu'elles soient accompagnées ni précédées de douleurs, de tranchées, ni de ténésme ; ce qui distingue cette affection du flux dysentérique, avec lequel elle a le plus de rapport.

Un tel *flux* de ventre est peu connu par les observations des modernes, qui pour la plupart doutent fort qu'on en ait jamais vu de pareil, dont la source soit véritablement dans le foie ; malgré tout ce qu'ont pu en écrire non pas les anciens, mais les auteurs des derniers siècles qui ont précédé la découverte de la circulation du sang, & entr'autres Waranden, qui a fait un traité considérable sur l'*hépatitide*, (de *hepatitide*) terme, selon lui, synonyme avec celui de *flux hépatique*, c'est-à-dire de l'espece de diarrhée sanguinolente, qu'il prétend dépendre du vice du foie.

Ce qui donnoit principalement lieu à la dénomination de *flux hépatique*, pour désigner l'espece de cours-de-ventre dont il s'agit, c'est l'idée dans laquelle on a été long-tems que la sanguification se fait dans le foie : d'après cette opinion, on croyoit que la matière du *flux hépatique* n'étoit autre chose que du sang aqueux mal travaillé, à cause de la faiblesse de ce viscere que la nature rejette dans les intestins pour être évacué hors du corps.

Mais s'il faut avoir égard à ce que pensent les modernes du prétendu *flux hépatique*, il ne provient point du foie, mais des veines mésentériques, qui par quelque cause que ce soit, répandent du sang dans les boyaux, où il se mêle avec le chyle, les excréments qu'il détrempe, & donne à ces matières la teinte & la consistance de raclure de boyaux, à raison du séjour qu'il y fait & de l'épaississement qu'il y contracte. C'est ainsi qu'étoit produite la diarrhée sanglante dont fait mention Zacutus Lus-

tanus, lib. II. *medic. princip. hist. 84*, qui a souvent lieu dans ceux à qui on a coupé quelque membre considérable, ou qui peut être l'effet de la pléthore, dans le cas où elle n'est pas dissipée par les exercices ou par les évacuations ordinaires, ou qui peut dépendre de toute autre cause approchante ; de sorte cependant que l'écoulement des matières sanglantes ne vient jamais du foie.

On trouve dans les œuvres de Deodatus, in *valetudiner. p. m. 217*, & dans celles de Borelli, *cent. j. observ. 99*, des observations qui confirment celles de Zacutus.

Il reste quelquefois après la dysenterie un flux de ventre encore sanglant, mais sans douleurs, qui ne peut être attribué qu'à la faiblesse des vaisseaux mésentériques par une fuite de l'excoriation de la membrane interne des intestins, & non point à aucun vice du foie. Ainsi, dans ces différens cas, quelque rapport qu'ils ayent avec le flux *hépatique* des anciens, ce viscere n'y étant cependant pour rien, les modernes se croyant fondés à ne point reconnoître ces flux de ventre pour des flux *hépatiques*, se croient autorisés conséquemment à les rejeter dans tous autres cas. C'est pourquoi le sentiment de Barbatte, *Prax. med. lib. IV. cap. vj.* a été assez généralement adopté, entant qu'il pense que le flux prétendu *hépatique* n'est autre chose qu'un écoulement de sang qui se fait par les veines hémorrhoidales supérieures, se mêle aux matières contenues dans les boyaux, & forme celles des déjections dont il s'agit, sans qu'il y ait dysenterie.

Cependant on ne peut pas dissimuler bien des observations qui tendent à prouver la possibilité de l'existence des flux de ventre vraiment *hépatiques*, puisqu'il en résulte qu'après plusieurs diarrhées semblables à celles que les anciens appellent de ce nom, on a trouvé par l'inspection anatomique le foie constamment affecté : ainsi on peut voir dans les œuvres de Bonnet, *Sepulchret. seu Anatom. pro eric. lib. III. sect. xj.* plusieurs observations à ce sujet ; entre autres celle qui fut faite dans le cadavre d'un soldat anglois, où la substance de ce viscere fut trouvée tellement consumée, qu'il ne restoit que la membrane qui forme son enveloppe, non sans altération, puisqu'elle étoit fort épaisse & enduite intérieurement d'une boue sanieuse, semblable à la matière du flux de ventre qui avoit causé la mort à la suite d'une inflammation du foie. Tel est aussi le cas rapporté par Bontius, *Medic. indor. lib. III. observ. 9.* à l'égard d'un consul parisien qui avoit eu un flux *hépatique* pendant six ans, sans avoir pu en être délivré par aucun remède. On trouva aussi, selon Baillon, *lib. I. consil. 33.* le foie entièrement détruit & comme fondu dans ses enveloppes, après un flux de ventre que l'on croyoit *hépatique*. Jourdan, de *pestis phœnom. cap. xix.* dit avoir vu pareille chose à l'égard d'un homme auquel il étoit survenu une diarrhée de la même espece, à la suite d'une dysenterie avec fièvre, dont il étoit mort le septième jour.

Il semble donc suivre du témoignage de ces observateurs, qu'il y a eu des flux de ventre véritablement *hépatiques* : on ne voit pas en effet, pourquoi d'autres auteurs se sont appliqués avec tant d'ardeur à établir qu'il n'en existe pas, ni n'en peut exister de tels. Si toutes les parties du corps en général sont susceptibles d'hémorrhagie, (Voyez HÉMORRHAGIE.) pourquoi le foie seroit-il excepté ? Pourquoi ne peut-on pas concevoir qu'un engorgement des vaisseaux sanguins de ce viscere, qui communiquent avec les colatoires de la bile, soit suivi d'une effusion de sang plus ou moins considérable dans ces derniers conduits qui le portent dans les intestins ? Pourquoi ne peut-il pas se former une

pléthore particulière dans le foie comme dans les poulmons, les reins, &c. d'où résulte une hémorrhagie ? Pourquoi ne pourroit-il pas s'échapper du sang des vaisseaux du foie dans une inflammation, en sorte que se mêlant avec la bile, il se jette avec elle dans les boyaux comme il en sort des vaisseaux pulmonaires, qui se mêle avec la matière des crachats dans la péripneumonie ? Voyez FOIE (maladies du.)

Rien ne paroît donc s'opposer à ce qu'il se fasse des effusions de sang de l'intérieur du foie, tant symptomatiques que critiques, qui ayent tous les caractères du flux de ventre que les anciens appellent *hépatique* : mais il faut avouer qu'il est très-difficile d'indiquer les signes propres à distinguer les cas où ce flux vient du foie, de ceux où il vient des intestins, parce qu'il peut avoir lieu dans l'un & l'autre cas sans douleur, sans tenesme : on ne peut inférer l'un plutôt que l'autre, que de ce qui a précédé. Si le foie a été affecté auparavant de pesanteur, de douleur, d'inflammation ; s'il y a eu des signes d'obstruction dans ce viscere avant que le flux dont il s'agit ait paru, il y a lieu de présumer que ce flux sanglant, distingué de la dysenterie en ce qu'il est sans douleur de ventre, sans tenesme, & du flux hémorrhoidal, par la qualité de la matière évacuée, doit être attribué au foie qui paroît dans ce cas le seul viscere lésé. Voyez DYSENTERIE, HÉMORRHOÏDE.

Mais, quelle que puisse être la source de l'espece de flux de ventre qui est appelé *hépatique*, on doit toujours établir le pronostic d'après les signes qui indiquent que ce flux est symptomatique ou critique : dans le premier cas, l'intensité des symptômes qui accompagnent, décide le plus ou le moins de danger ; dans le second, il n'y en a que rarement, tant que ce flux est modéré, & que l'on ne l'arrête pas imprudemment.

Ainsi le traitement de cette maladie consiste à suivre les indications que peuvent fournir les symptômes qui ont précédé & qui en déterminent la nature. Par conséquent, si on doit l'attribuer à la pléthore par quelque cause qu'elle ait été produite, la saignée peut avoir lieu dans le cas où il n'y a pas de contr'indication, mais sur-tout l'application des ventouses avec scarification à la région des lombes, celle des sangsues au fondement pour dégorger les veines hémorrhoidales, & faciliter par ce moyen la déplétion des vaisseaux de la veine-porte ; au reste, voyez PLÉTHORE.

S'il y a lieu de penser que le flux *hépatique* dépende d'une inflammation au foie ; comme il peut être salutaire dans ce cas, il ne faut pas se presser de le supprimer, & on doit cependant s'occuper à détruire les causes qui ont produit l'inflammation, & en corriger les effets. Voyez HÉPATITE.

Si le flux *hépatique* est une suite des obstructions du foie, il ne peut être arrêté sans danger qu'après que l'on a, s'il est possible, débarrassé ce viscere ; ce qui rend la curation aussi longue que difficile. Voyez FOIE (maladies du), OBSTRUCTION.

En général, il est peu de cas où l'on puisse entreprendre le traitement du flux *hépatique* par le moyen des astringens ; parce qu'en supprimant l'évacuation il y a grand risque qu'il ne s'ensuive des dépôts funestes de la matière retenue : on ne peut donc recourir à ces remèdes, qu'au cas que ce flux forme une hémorrhagie considérable. Voyez HÉMORRHAGIE, HÉMORRHOÏDE. Ce qui ne peut guère arriver à l'égard d'un viscere dans lequel le cours du sang se fait avec tant de lenteur, à cause de son éloignement de l'instrument principal de la circulation & par la faiblesse de l'organisation qui peut même être augmentée dans cette maladie & en constituer la cause prédisposante ; ce qui forme alors

une indication de faire usage des astringens, des toniques, des amers, & autres médicamens appropriés à la débilité des fibres des viscères. Voyez DÉBILITÉ, FIBRE (maladies de la), FOIE (maladies du), HÉMORRHAGIE.

HÉPATIQUE à trois feuilles, subst. fém. (Botan.) voici ses caractères : sa racine est fibreuse, vivace ; les pédicules de ses feuilles partent de la racine ; ses tiges sont nues, simples, & portent des fleurs ; son calice est à une pièce ; il est permanent & découpé communément en trois lobes ; ses fleurs sont en rose, polypétales, ordinairement pentapétales, & garnies d'un grand nombre d'étamines ; son fruit est globuleux ; chacune de ses cellules est pourvue d'un tuyau recourbé ; du reste l'*hépatique* ressemble à la petite chélidoine.

Entre les espèces de ce genre de plante, il suffira de décrire la plus commune, que Boerhaave nomme *hepatica trifolia, caruleo flore*. Ind. Att. 30.

Ses fleurs sortent de terre de bonne heure au printemps avant les feuilles ; elles croissent sur des pédicules foibles, un peu velus, longs de quatre à cinq pouces ; ses feuilles sont enfermées dans un calice verd à trois pièces ; elles sont composées de six folioles bleues, arrondies, pointues par le bout, & rangées autour d'une petite tête verte. Il sort du milieu d'elles plusieurs étamines blanches & bleues ; la tête verte s'agrandit & dégénère ensuite en plusieurs petites semences nues ; les feuilles paroissent lorsque les fleurs sont passées ; la racine est petite, fibreuse, & vivace.

On nomme cette plante *hépatique*, parce que ses feuilles sont divisées en lobes comme le foie.

Les fleuristes cultivent plusieurs espèces d'*hépatique*, à cause de la beauté de leurs fleurs printanieres, simples, doubles, ou bleues, ou blanches, ou rouges ; sur quoi Miller mérite d'être consulté. (D.J.)

HÉPATIQUE commune ou de fontaine, (Mat. méd.) la plante ainsi nommée de sa prétendue vertu contre les maladies du foie, est un de ces remèdes purement altérans, dont les propriétés sont fort peu constatées & très-difficiles à déterminer. Outre la qualité principale dont nous venons de parler, on lui accorde celle de remédier à l'épaississement des humeurs, d'en adoucir & réprimer l'acrimonie, &c. vices qu'il est très-permis de regarder comme imaginaires dans la plupart des cas où on les met en jeu pour l'explication des maladies.

Elle passe encore pour tonique, vulnérable, astringente, bonne dans la gale & les autres maladies de la peau, si on en prend intérieurement la décoction à grandes doses. Plusieurs auteurs ont regardé encore l'*hépatique* de fontaine comme un spécifique contre la toux & contre la phtisie ; elle entre dans le sirop de chicorée composé. (b)

HÉPATIQUE des Fleuristes, ou BELLE HÉPATIQUE, (Mat. méd.) cette plante a tiré son nom, comme la précédente, de la faculté qu'on lui a supposée de guérir les maladies du foie. On l'a regardée d'ailleurs comme vulnérable, rafraîchissante, fortifiante & astringente, soit dans l'usage intérieur, soit dans l'usage extérieur.

L'eau de pluie dans laquelle on a cohobé trois ou quatre fois des feuilles fraîches de *belle hépatique*, est un excellent cosmétique, & que les dames de la plus grande condition recherchent fort, selon que le rapporte Simon Pauli, pour se blanchir la peau du visage après qu'elles se sont exposées à l'ardeur du soleil. Geoffroy, Mat. méd.

HÉPATI-CYSTIQUE, adj. en Anatomie, se dit de certains conduits qu'on imagine aller du foie à la vésicule du fiel. Voyez FOIE.

HÉPATITE, subst. fém. (Hist. nat. Lithologie.) nom donné par les anciens à une pierre rougeâtre,

dont la couleur ressembloit à celle du foie. On croit que c'étoit une mine de fer assez pauvre : quelques auteurs ont cru que ce nom avoit été donné à une espece de marne. Quelques naturalistes de la Suisse entendent par *hépatite*, une espece de terre argilleuse, qui a la consistance d'une pierre tendre. (—)

HÉPATITE, (*Medecine.*) *ἥπαρις*, *hepatitis*, c'est un terme reçu parmi les Medecins, pour designer l'inflammation du foie, & même en général, selon quelques-uns, toute affection aiguë de ce viscere.

Les anciens étoient dans l'usage d'ajouter la terminaison *itis*, au nom de la partie affectée, pour former celui de la maladie de cette même partie; ainsi ils se servoient des mots *phrenitis*, *pleuritis*, *nephritis*, *arthritidis*, pour signifier les lésions de fonctions du cerveau, de la plèvre, des reins, des articulations, & particulièrement l'état d'inflammation de ces parties.

Comme les arteres qui portent le sang au foie sont peu considérables, en comparaison du volume de ce viscere, & que le sang qui est porté dans sa substance par le tronc de la veine-porte, a un mouvement très-lent, attendu qu'il n'a que celui qu'il tient du sang des veines du bas-ventre, qui concourent à le former, & qu'il ne participe que d'une manière très-éloignée à l'action impulsive du cœur & des arteres; il suit de-là que la véritable inflammation du foie ne doit pas être bien commune, & que ce viscere doit être bien plus susceptible des vices qui établissent les maladies chroniques, tels que les obstructions qui doivent par conséquent y être d'une nature plus difficile à détruire, que dans toute autre partie. Ce sont ces considérations qui ont déterminés de célèbres medecins à penser que si l'inflammation du foie ne doit pas être rangée parmi les *êtres de raison*, on doit tout au-moins convenir que c'est une espece de maladie aiguë qui se présente très-rarement dans la pratique de la Medecine. Tel est le sentiment d'Hoffman, entre autres auteurs de grande réputation, qu'il a établi dans une dissertation à cet effet, de *hepatis inflammatione verà rarissimâ, spuria frequentissimâ*, *Opusc. Pathol. practic. de cod. II. dissert. viij.*

Cependant, comme il ne laisse pas d'y avoir des observations anatomiques, par lesquelles il conste qu'il s'est fait quelquefois des amas de matiere purulente dans la substance du foie, qui ne pouvoient être attribués à des métastases, mais à l'effet des symptomes qui avoient donné lieu avant l'inspection anatomique, de juger que ce viscere étoit affecté immédiatement d'inflammation; il n'est pas possible de se refuser absolument à le regarder comme susceptible de cette sorte d'affection.

Ainsi les praticiens qui font mention de l'*hépatite*, la distinguent principalement en tant qu'elle peut avoir son siege dans la partie concave ou dans la partie convexe du foie. Les signes auxquels on reconnoît la premiere espece, sont le hocquet, la toux seche, la respiration gênée, les nausées, le vomissement, la cardialgie, l'ardeur & la douleur fixe que le malade ressent sous le *scrobicule* du cœur, du côté droit, & la constipation, la fièvre, la soif, & les anxiétés qui la suivent. La plupart de ces symptomes doivent être attribués au rapport qui se trouve entre la partie affectée, le diaphragme & l'estomac; ce qui pourroit faire confondre l'inflammation de ce dernier organe, avec celle de la partie du foie dont il s'agit; si on ne distinguoit celle-là en ce que les douleurs & la disposition au vomissement sont constamment augmentées par le contact & le poids des alimens à mesure qu'ils sont reçus dans l'estomac; ce qui n'a point lieu relativement au foie. La fièvre & la soif sont une suite de la douleur ou des digestions & des sécrétions viciées,

conséquemment aux vices préétablis dans le foie, qui l'ont disposé à l'inflammation. La constipation dépend de ce que l'irritation inflammatoire se communiquant aux conduits de la bile dans les intestins, le cours de ce fluide qui y forme un clystere naturel, en est gêné, & ne coule que peu ou point du tout dans le canal intestinal; d'où suit souvent le reflux de la bile dans la masse du sang; ce qui devient une cause d'ictère, de dégoût; ce qui rend les urines jaunes, &c. Voyez JAUNISSE.

L'inflammation à la partie concave du foie se distingue principalement par une douleur gravative & comme pungitive, le long des fausses côtes du côté droit, avec un sentiment de constriction dans le bas de la poitrine du même côté, accompagné de toux, de gêne dans la respiration sans hocquet, & de fièvre continue; en sorte que ces différens symptomes donnent à cette sorte d'*hépatite* les apparences d'une inflammation dans les parties inférieures de la plèvre, qui en differe cependant; parce que dans celle-là l'embarras dans la respiration & la fièvre sont moins considérables, & que la douleur se fait sentir au-dessous du diaphragme: d'ailleurs la pleurésie se dissipe plus aisément, & se termine ordinairement le plus tard au septieme jour; au lieu que l'*hépatite* est le plus souvent très-lente dans ses progrès, & sur-tout dans le cas où elle prend une mauvaise tournure & qu'elle dégénere en abcès.

Dans l'une & l'autre espece d'*hépatite*, les malades ne peuvent se tenir couchés sur les côtés, à cause des compressions douloureuses qui en résultent pour la partie affectée, ou par la raison des tiraillemens, des suffocations, qu'occasionne la pesanteur extraordinaire du foie suspendu au diaphragme; ce qui est bien différent des symptomes qui empêchent aussi les pleurétiques de se tenir couchés sur les côtés. Voyez PLEURÉSIE.

On distingue aussi les douleurs qui accompagnent l'inflammation du foie, de celles qui sont la colique proprement dite, par les symptomes qui intéressent la respiration dans celle-là, & qui ne se trouvent point dans celle-ci, non plus que dans l'inflammation des muscles du bas-ventre à la région épigastrique, qui peut aussi en imposer d'abord pour une *hépatite*, mais dont on fait la différence par la pulsation & la tumeur qui se font sentir dans cette région, dont l'on ne peut pas s'apercevoir dans l'*hépatite*, à cause des parties intermédiaires; à moins que le volume du foie ne s'étende beaucoup au-dessous des côtes, & que la tumeur particuliere n'y soit bien considérable; mais dans ce cas on la sent toujours profonde; ce qui n'a pas lieu par rapport à celle des muscles, qui se présente toujours plus au-dehors avec une pulsation plus sensible.

Les causes de l'inflammation au foie sont en général les mêmes que celles qui peuvent produire l'inflammation dans toute autre partie; mais on distingue particulièrement les contusions, les chûtes sur l'hypocondre droit, qui portent leur effet sur ce viscere; une grande abondance de graisse qui enveloppe les autres visceres du bas-ventre, lorsqu'elle se met en fonte par une fuite de mouvemens, d'exercices violens, qui charge de ce suc huileux devenue rance, acrimonieux, le sang de la veine-porte; l'atrabile dominante, des matieres purulentes répandues dans la masse des humeurs, & déterminées vers les vaisseaux du foie, les emplâstiques irritans, les ventouses appliquées à la région hypocondriaque droite.

La disposition des vaisseaux qui se distribuent à ce viscere & les observations anatomiques, déterminent à attribuer principalement à l'*artere hépatique*, les inflammations de la partie convexe du foie,

foie, & à la veine-porte, celles de la partie concave : dans celle-là les symptomes font plus violens, la fièvre plus ardente que dans celle-ci.

L'hépatite en général est toujours un mal très-dangereux, & qui fait le plus souvent périr les malades : plus la fièvre qui l'accompagne est ardente, plus l'inflammation est considérable, & tient de la nature de l'érysipele ; cependant on observe dans tous les cas que cette sorte d'inflammation se termine difficilement par la résolution : ce qui ne peut même avoir lieu que quand l'engorgement inflammatoire a son siège dans les artères hépatiques ; mais lorsqu'il a son siège dans les rameaux de la veine-porte, il peut arriver qu'ils se dégorgent par erreur de lieu dans les colatoires de la bile, & y fournissent la matière d'un flux hépatique. Voyez HÉPATIQUE (*flux.*) Mais il y a plus à craindre encore que l'inflammation ne tourne à la gangrene ; ce qui fait périr au troisième ou au quatrième jour de la maladie : mais elle dégénère plus communément en skirrhe ou en abcès, dont la matière s'évacue quelquefois par la voie des selles ; ce qui est le moins défavorable ; ou elle se répand dans la capacité du bas-ventre ; ce qui fait une sorte d'empyeme, qui peut produire des effets très-fâcheux sur les viscères qu'il affecte ; ou la matière de l'abcès est portée dans la masse des humeurs, & s'en sépare ensuite par la voie des crachats ou des urines. Dans ces différens cas, l'hépatite conduit à la fièvre hectique, à la consumption ou à l'hydropisie ; les urines abondantes & l'hémorrhagie par la narine droite, sont regardés comme des signes très-favorables dans les commencemens de l'hépatite : mais le fréquent hocquet dans cette maladie est toujours un très-mauvais signe, selon l'observation d'Hippocrate, *Aphor. xvij. sect. 7.* & celle de Forestus, *lib. XIX. obs. 8.*

Le traitement de cette inflammation est le même en général que celui de la pleurésie ou de toute autre maladie inflammatoire. Voyez INFLAMMATION, PLEURÉSIE, &c. Il faut toujours tendre à favoriser la résolution par les antiphlogistiques savonneux, nitreux ; sur-tout les applications, les fomentations émollientes, résolutives sur le côté affecté, peuvent être employées utilement pour satisfaire à cette indication, particulièrement dans le cas où l'hépatite a son siège dans la partie du foie qui répond aux hypochondres. Si on ne peut pas empêcher la suppuration de se faire, & que la matière prenne son cours par la voie des selles, on doit faire usage de ptisannes, de clysters émolliens, mucilagineux, détersifs, pour corriger la qualité acrimonieuse de cette matière, & empêcher les impressions nuisibles qu'elle peut produire dans le canal intestinal. Si cette matière est portée par la voie des urines, les diurétiques adoucissans conviennent ; & si elle s'épanche dans la cavité du bas-ventre, il n'y a pas d'autre moyen de l'en tirer que par l'opération de l'empyeme, telle qu'elle doit être pratiquée dans ce cas. Voyez EMPYEME.

Si l'abcès se forme de manière à pouvoir y atteindre des parties extérieures de la région du foie, on tente d'en faire l'ouverture selon les règles de l'art. Voyez ABCÈS.

Si l'inflammation du foie se termine par l'induration, il faut se hâter d'y apporter remède avant que le mal soit devenu incurable, en suivant les indications prescrites, pour détruire ses obstructions & le skirrhe des viscères, lorsqu'ils commencent à se former. Voyez OBSTRUCTION, SKIRRHE, FOIE. (*Physiol. & Pathol.*) VISCERE.

HÉPATOMPHALE, f. f. terme de Chirurgie, hernie du foie par l'anneau de l'ombilic. Quelques auteurs ont rapporté des exemples particuliers de la tumeur formée à l'ombilic par la présence d'une por-

tion du petit lobe du foie : je l'ai vû à un enfant qui venoit de naître. C'étoit un vice de conformation. La tumeur étoit du volume d'un gros œuf de poule, circonscrite, d'un rouge brun, recouverte d'une membrane qui étoit effectivement la membrane externe du foie. La base de la tumeur avoit moitié moins de volume que sa masse. L'enfant ne parut souffrir aucun dérangement dans la moindre de ses fonctions par la présence de cette tumeur. Lorsqu'au bout de quelques jours le cordon ombilical qui paroit de dessous cette tumeur fut séparé, la sage-femme essaya de le faire tomber par une ligature qui en étrangloit le pédicule. L'enfant témoigna par ses cris la douleur que cette opération lui caufoit : on coupa la ligature. L'enfant me fut présenté quelques jours après ; la tumeur me parut sarcomateuse, indolente, & ne produisant aucun accident ; je conseillai fort qu'on n'y fit ni remèdes, ni opération. Un chirurgien crut appercevoir une fluctuation dans le centre de cette tumeur ; il l'entama par l'instrument tranchant : mais le sang pur qui sortit en assez grande quantité, l'empêcha de faire plus qu'une scarification, dont il eut assez de peine à arrêter l'hémorrhagie. L'enfant mourut au bout de quelques jours, sans que cette opération y ait contribué. Le cadavre a été ouvert, & les parties présentées à l'académie royale de Chirurgie. On a vû que par un vice de conformation en cet enfant, le foie par une portion de son petit lobe, faisoit la tumeur de l'ombilic ; tumeur qui en effet ne devoit admettre ni opérations ni remèdes. (Y)

HÉPATOSCOPIE, f. f. (*Divinat.*) genre de divination qui avoit lieu chez les payens, par l'inspection du foie des victimes dans les sacrifices : ce mot est composé de *ἥπατος*, génitif de *ἥπαρ*, foie, & de *σκοπέω*, je considère.

Le cas de victimes trouvées quelquefois sans cœur ou sans foie, qu'on avoit sans doute l'art de faire disparaître, donna lieu à une question curieuse de la part de ceux qui croyoient la réalité de la divination : ils demandoient quelle étoit la cause de si étranges phénomènes. La réponse des aruspices étoit que les dieux mêmes faisoient ce miracle tout d'un coup, en annihilant ces parties au moment du sacrifice, pour le faire correspondre aux conjonctures des tems & en donner des lumières éclatantes au sacrificateur. Mais les Philosophes se moquoient de cette solution comme contraire aux principes de la bonne physique, pensant qu'il étoit absurde d'imaginer que la Divinité pût annihiler, réduire à rien une chose auparavant existente, ou former quelque chose de rien. (D. J.)

* HÉPATUS, f. m. (*Ichthologie.*) gros poisson de mer dont la figure & la couleur semblables à celles du foie humain l'ont fait nommer *hepatus*. Il a l'écaille rude, le museau court, les dents en scie, l'œil grand, la queue étendue, large & marquée d'une tache noire, & la tête garnie en-dedans de deux petites pierres. Il est stupide. Sa chair ni tendre ni dure peut se manger. On attribue une vertu astringente aux pierres qui se trouvent dans sa tête ; elles resserrent le ventre & poussent par les urines.

HÉPHESTIÉE, f. f. (*Antiquit.*) fête solennelle des Athéniens, en l'honneur de Vulcain. Vous trouverez la description des cérémonies & des jeux de cette fête, dans Potter, *Archæol. Græc. lib. II. c. xx. tom. I. p. 399.* Voyez aussi LAMPADOPHORIES. (D. J.)

HÉPHÆSTITE, f. f. (*Hist. nat. Lithol.*) Les anciens donnoient ce nom à une pierre rougeâtre dont ils formoient des miroirs concaves au moyen desquels on pouvoit mettre le feu à des matières sèches & combustibles, comme on fait aujourd'hui à l'aide des verres ardents. C'est de cette propriété que

lui est venu son nom qui signifie *Pierre de Vulcain*, ou *Pierre de feu*; ils ignoroient qu'elle est commune à toutes les pierres assez dures pour prendre un beau poli. On dit qu'il se trouve près de Hildesheim en Westphalie une espèce de jaspe d'un rouge brun, dont on fait le même usage & dont on se sert comme des miroirs ardents. Voyez Boëce de Boot, *de gemmis*. Henckel dit que l'on a aussi donné le nom de *lapis hephestius* à la pyrite qui donne des étincelles lorsqu'on la frappe avec le briquet. Quant à l'*héphésteite* dont il a été parlé, le même auteur dit que l'on ne connoît point de pierre qui s'accorde avec la description que Gesner & Agricola en ont donnée. Voyez Henkel, *Pyritologie*. (—)

HÉPHTHÉMIMERE, adj. (*Litt.*) terme de poésie grecque & latine, qui se dit d'une espèce de vers composé de trois piés & une syllabe; c'est-à-dire de sept demi-piés. Voyez VERS, PIÉ.

Tels sont la plupart des vers d'Anacréon:

Θέλω λέγειν Ἀπρί δας
Θέλω δὲ καὶ μὲν αὖ δέιν, &c.

& celui d'Aristophane, dans son *Plutus*:

Ἐπιθε μὲν πρὸ χοίροι.

On les appelle aussi *trimètres catalectiques*.

Césure *héphthémimère* est une césure que l'on met au troisième pié, c'est-à-dire au septième demi-pié. Voyez CÉSURE. C'est une règle que cette syllabe, quoique brève, soit longue à cause de la césure, ou pour qu'elle soit *héphthémimère*, comme en ce vers de Virgile:

Et furis agitata amor & conscia virtus.

Cette césure ne doit point être au cinquième pié, comme en celui-ci que M. Harris donne pour exemple:

Ille latus niveum molli fultus hyacintho.

Ce n'est point une césure *héphthémimère*, mais *hénéhamimère*, c'est-à-dire de neuf demi-piés. *Dictionn. de Trév.* (G)

HEPPENHEIM, (*Géogr.*) *Apianum*, petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Mayence, entre Heidelberg & Darmstadt. Long. 26. 11. lat. 49. 39. (*D. J.*)

HEPRES, (*Géogr.*) rivière du comté de Hainaut, qui prend sa source près de Chimay, & qui tombe dans la Sambre près de Marolles.

HÉPTACOMETES, f. m. pl. (*Géogr. anc.*) peuples qui habitoient les bords du Pont-Euxin. On les appelloit aussi *Mossiniens*, parce qu'ils avoient des tours de bois; & du nombre de leurs sept villages se forma le nom d'*Héptacometes*. Ils étoient, suivant Strabon, à l'extrémité du mont Scydissès, surpasseoient tous les autres barbares en férocité, & demeuroient dans de petites tours. Ils se nourrissoient d'animaux sauvages, & tendoient des embûches aux voyageurs. Ils massacrèrent trois cohortes de Pompée, qui passoient par leurs montagnes. Pour exécuter ce projet, ils leur firent boire d'un breuvage fait avec une sorte de miel tiré de ruches de leurs arbres, & les ayant ainsi enivrés ou rendus fous, ils n'eurent pas de peine à les égorger. Pomponius Méla rapporte qu'ils se font des marques sur tout le corps, s'accouplent indifféremment en public, se choisissent leurs rois par voie de suffrage, & les punissent par le jeûne, s'ils commettent une faute en ordonnant quelque chose mal-à-propos. Voilà des barbares bien étranges! (*D. J.*)

HÉPTACORDE, f. m. (*Musique anc.*) lyre ou cythare à sept cordes. Ce fut long-tems la plus en usage & la plus célèbre de toutes: néanmoins quoiqu'on y trouvât les sept voix de la Musique, l'octave y manquoit encore: Simonide l'y mit, selon Pline,

en y ajoutant une huitième corde, c'est-à-dire en laissant un ton entier d'intervalle entre les deux tétracordes. Ainsi, dans le système de l'octacorde ou de l'octave chez les anciens, les sons se trouverent dans la situation la plus favorable à une harmonie mâle, pleine de noblesse & de dignité, étant également éloignés du trop grave qui les rend sourds, & du trop aigu qui les rend glapissans, plus foibles & moins perceptibles à l'oreille. Cependant cette noble musique n'eut pas le bonheur de se soutenir, on vint à multiplier les sons à l'aigu; car dans l'hendécacorde ou la onzième, & dans le dodécacorde ou la douzième, on rendit le système harmonique plus mou, plus efféminé, plus allongé; & c'est Mélanippide que Plutarque accuse d'avoir énérvé la Musique par son invention des douze cordes. Mais le caractère de la poésie dithyrambique chanté sur les sons & les modes les plus aigus, s'accordant merveilleusement avec cette nouvelle musique, concourut avec elle à décréditer & à faire mépriser l'ancienne. (*D. J.*)

HEPTAGONE, f. m. terme de *Géométrie*, figure composée de sept angles & de sept côtés. Voyez FIGURE.

Ce mot est grec & composé d'*ἑπτά*, sept, & *γωνία*, angle.

Quand tous ses côtés sont égaux, on l'appelle *heptagone régulier*. Voyez RÉGULIER.

Les nombres *heptagones* sont des nombres polygones, où la différence des termes de la progression arithmétique correspondante est cinq. Voyez POLYGONE.

Entre plusieurs propriétés, le nombre *heptagone* en a une assez remarquable, c'est que si on le multiplie par 40, & qu'on ajoute 9 au produit, la somme sera un nombre carré. (E)

HEPTAMÉRIDE, f. f. (*Musique*) est en Musique le nom de l'un des intervalles du système de M. Sauveur, qu'on peut voir dans les *Mémoires de l'Académie des Sciences*, année 1701.

Cet auteur divise d'abord l'octave en quarante-trois parties qu'il appelle *mérides*, puis chacune de celles-ci en sept *heptamérides*: de sorte que l'octave entière comprend trois cens une *heptamérides*, qu'il subdivise encore. Voyez DÉCAMÉRIDE.

Ce mot est formé de *ἑπτά*, sept, & de *μερίς*, partie. (S)

HEPTANGULAIRE, adj. (*Géométrie*) Une figure *heptangulaire* est celle qui est composée de sept angles. (E)

HEPTAPOLE, *Heptapolis*, ou *Heptanomia*, (*Géogr.*) contrée d'Égypte, selon Denis le Périégète. Eustathe son commentateur nous apprend 1°. qu'avant l'empereur Arcadius on la nommoit *Heptanome*; 2°. que quelques-uns nommoient dans l'*Heptapole*, Memphis, Diospolis, Memnonie, la grande & petite Cataracte, Syene, toutes six situées sur la rive gauche du Nil, & Babylone placée sur la rive droite. D'autres comptoient autrement les sept villes de l'*Heptapole*: mais sans nous y arrêter, il suffit de dire que c'est dans l'étendue de l'*Heptapole* qu'il faut chercher les principales merveilles de l'Égypte, comme les obélisques, les pyramides, le labyrinthe, le lac de Moëris, &c. (*D. J.*)

HEPTARCHIE, f. f. (*Hist. mod.*) gouvernement des sept royaumes des Anglo-Saxons, considérés comme ne faisant qu'un seul corps & un seul état.

Les Anglo-Saxons établirent en Angleterre un gouvernement à-peu-près semblable à celui sous lequel ils avoient vécu en Allemagne: c'est-à-dire que se considérant comme frères & compatriotes, & ayant un égal intérêt à se maintenir dans leurs conquêtes, ils conçurent qu'il leur étoit nécessaire de se secourir mutuellement & d'agir en commun pour le bien

de tous. Ce fut dans cette vûe qu'ils jugèrent à-propos de se nommer un général, un chef, ou, si l'on veut, un monarque auquel ils accorderent certaines prérogatives dont nous ne sommes pas bien informés. Après la mort de ce général ou monarque, on en éliſoit un autre du consentement unanime des sept royaumes : mais il y avoit quelquefois d'assez longs interregnes causés par les guerres ou par les divisions entre les souverains, qui ne pouvoient s'assembler ou s'accorder sur un choix.

Outre ce monarque, qui lioit ensemble les Anglo-Saxons, ils avoient encore une assemblée générale composée des principaux membres des sept royaumes ou de leurs députés. Cette assemblée étoit comme le centre du gouvernement heptarchique ; on l'appelloit le *Wittena-gémot*, ou le *parlement général*, & on n'y délibéroit que sur les choses auxquelles toute la nation preſtoit intérêt. Voyez WITTENA-GÉMOT.

Chaque royaume avoit d'ailleurs un parlement particulier, formé à-peu-près de la même maniere qu'on le voit pratiqué dans les sept provinces-unies des Pays-Bas. Chaque royaume étoit souverain, & néanmoins ils délibéroient en commun sur les affaires qui regardoient l'intérêt commun de l'*heptarchie*. Ce qui étoit ordonné dans l'assemblée générale devoit être exactement observé, puisſque chaque roi & chaque royaume y avoit donné son consentement. C'étoit-là la forme du gouvernement heptarchique en général.

L'*heptarchie* dura 378 ans. Si l'on vouloit rechercher les causes de sa dissolution, il ne seroit pas difficile de les trouver dans l'inégalité qu'il y avoit entre les sept royaumes, dans le manque de princes du sang royal, dans l'ambition des souverains, & dans le concours de certaines circonstances qui ne se rencontrerent qu'au tems d'Ecbert en 828. (D.J.)

HEPTATEUQUE, f. m. (*Théologie*.) c'est ainsi que fut appelée la première partie de la bible, qui contenoit anciennement, outre le pentateuque, ou les cinq livres de Moïse, les deux suivans de Josué & des juges. Car selon le témoignage d'Yves de Chartres, *épiſt.* 38. on avoit accoutumé de les joindre ensemble, & on les citoit sous ce nom qui vient du grec, *ἑπτάβιβλος*, c'est-à-dire un ouvrage des sept livres. On lit en quelques endroits, heptatique, *heptaticum* ; mais c'est une faute d'écrivain. Macri *hierolexicon*. (G)

* HÉRACLÉE, f. m. (*Chronologie*.) nom d'un mois des habitans de Delphes & de Bythinie ; c'étoit le cinquième de l'année ; & leur année commençant en Octobre, il répondoit à notre Février.

HÉRACLÉE, (*Géog. anc.*) nom commun à un si grand nombre de villes, que dans l'empire romain on en comptoit plus de trente ainsi nommées. Le culte d'Hercule, ce héros que les Grecs appelloient *Ἡρακλῆς*, étoit étendu au point que la plupart des lieux qui lui étoient particulièrement consacrés, portoient son nom : de-là vient qu'il s'en trouve tant qui sont appelées *Héraclée*, *Héracléopolis*, *Héracléum*, *Héracléotes*, & autres dont les noms sont formés de celui d'Hercule. Mais je me contenterai de parler dans l'article suivant de la plus fameuse *Héraclée*, de l'*Héraclée* du Pont en Bithynie, auprès de laquelle étoit la presqu'île Achérusiade, d'où Hercule descendit aux enfers & en tira par force le Cerbere, ce chien terrible dont le cou, disent les Poètes, étoit entouré de coulevres, & qui faisoit des hurlemens affreux, quand quelqu'un vouloit s'échapper du Ténare. (D. J.)

HÉRACLÉE DU PONT, *Heraclia Pontica*, (*Géog. anc.*) ville d'Asie en Bithynie sur les fleuves Lycus & Hyppius. Les Milésiens la fondèrent, & les Mégariens y envoyèrent ensuite une colonie. Tous les

Tome VIII.

anciens, Diodore, Pausanias, Xénophon, Eustathe, Arrien, Denys le Périégète, Ptolomée, Strabon, Pomponius Méla, Plin & tant d'autres nous parlent beaucoup de cette ville. En effet, au dire de M. Tournefort, elle devoit être une des plus belles de l'orient, s'il en faut seulement juger par les ruines, & sur-tout par les vieilles murailles bâties de gros quartiers de pierre qui étoient encore sur le bord de la mer au commencement de ce siècle.

La médaille de *Julia Domna* que possède le Roi de France, & dont le revers représente un Neptune, qui de la main droite tient un dauphin & de la gauche un trident, marque bien la puissance que cette ville avoit sur mer. Mais rien ne fait plus d'honneur à son ancienne marine, que la flotte qu'elle envoya au secours de Ptolomée, après la mort de Lyſimachus, un des successeurs d'Alexandre. Ce fut par ce secours que Ptolomée battit Antigonus. Il y avoit dans cette flotte un vaisseau nommé *le Lion*, d'une beauté surprenante & d'une grandeur si prodigieuse, qu'il contenoit plus de trois mille hommes d'équipage. L'histoire est remplie d'autres traits qui prouvent la puissance des Héracléens sur mer, & par conséquent la bonté de leur port, qui n'existe plus aujourd'hui.

La caverne par laquelle on a supposé qu'Hercule descendit aux enfers pour enlever le Cerbere, & que l'on monroit encore du tems de Xénophon, dans la péninsule d'Achéruſie, n'est plus trouvable, quoiqu'elle eût deux stades, c'est-à-dire deux cens cinquante pas de profondeur. Elle doit s'être abîmée depuis ce tems-là ; car il est certain qu'il y a une caverne de ce nom, laquelle a donné lieu à la fable du Cerbere représentée sur plusieurs médailles.

Si Hercule n'a pas été le fondateur d'*Héraclée*, il y a du-moins été en grande vénération : Pausanias nous apprend qu'on y célébroit tous les travaux de ce héros. Quand Cotta eut pris la ville d'*Héraclée*, il y trouva dans le marché une statue d'Hercule dont tous les attributs étoient d'or pur. Pour marquer la fertilité de leurs campagnes, les Héracléens avoient fait frapper des médailles avec des épis & des cornes d'abondance : & pour exprimer la bonté des plantes médicinales que produisoient les environs de leur ville, on avoit représenté sur une médaille de diadumène, un Esculape appuyé sur un bâton autour duquel un serpent étoit entortillé.

Cette ville ne fut pas seulement libre dans son origine, mais recommandable par ses colonies ; elle se soutint avec éclat jusqu'au tems que les Romains se rendirent formidables en Asie. Elle refusa d'abord l'entrée de son port à l'armée de Mithridate ; ensuite, à la persuasion d'Archélaüs, les Héracléens lui accorderent cinq galeres & couperent la gorge aux Romains qui se trouverent dans leur ville.

Luculle ayant batu Mithridate, fit assiéger *Héraclée* par Cotta, qui l'ayant prise par trahison & entièrement pillée, la réduisit en cendres. Il en obtint le nom de *Pontique* à Rome ; mais les richesses qu'il avoit acquises au sac d'*Héraclée* lui attirerent de cruelles affaires. Un sénateur lui dit : « Nous t'avions » ordonné de prendre *Héraclée*, mais non pas de la » détruire ». Le sénat indigné renvoya tous les captifs, & rétablit les habitans dans la possession de leurs biens ; on leur permit l'usage de leur port & la faculté de commercer. Britagoras n'oublia rien pour la repeupler, & fit long-tems sa cour à Jules César, pour obtenir la première liberté de ses citoyens ; mais il ne put réussir. Auguste après la bataille d'Actium, la mit du département de la province de Pont jointe à la Bithynie. Voilà comment cette ville fut incorporée à l'empire Romain, sous lequel elle florissoit encore.

Héraclée vint ensuite à passer dans l'empire des Grecs ; & lors de la décadence de cet empire, on lui

donna le nom de *Pendérachi*, lequel même, suivant la prononciation, paroît un nom corrompu d'*Héraclée du Pont*. Théodore Lascaris l'enleva à David Commène empereur de Trébizonde. Les Génois se saisirent de *Pendérachi* dans leurs conquêtes d'orient, & la gardèrent jusqu'à ce que Mahomet II. les en chassa. Depuis elle est restée aux Turcs; ils l'appellent *Eregri*: un seul cadî y exerce la justice. Un waivode y exige la taille & la capitation des Grecs. Les Turcs y payent seulement les droits du prince, trop heureux de fumer tranquillement parmi ces belles mafures, sans s'embarrasser de ce qui s'y est passé autrefois.

L'ancienne *Héraclée*, ou, si l'on aime mieux, *Eregri*, est située près de la mer à vingt lieues S. O. de Constantinople, 22 N. O. de Gallipoli, & 26 S. E. de Trajanopoli. Long. 45. 23. latit. 40. 57. (D. J.)

HÉRACLÉES, f. f. pl. (*Antiq. grec.*) fêtes qu'on célébroit en plusieurs lieux de la Grèce, comme sur le mont *Œta*, à Athènes & ailleurs, en l'honneur d'Hercule que les Grecs nommoient *Héraclès*, nom par lequel ils ont voulu signifier la gloire dont il s'est couvert en exécutant les travaux que Junon lui fit entreprendre; car ce mot est composé de *Ἥρα*, Junon, & de *κλῆος*, gloire. Vous trouverez la description des fêtes nommées *Héraclées* dans Potter, *Archæol. Græc. liv. II. ch. xx. t. I.* (D. J.)

HÉRACLÉONITES, f. m. pl. (*Théolog.*) hérétiques anciens de la secte des Gnostiques & appelés ainsi de leur chef Héracléon. Voyez GNOSTIQUE.

S. Epiphane, *hæres.* 36. s'étend beaucoup sur cet article. Il représente Héracléon comme un homme qui avoit réformé la théologie des Gnostiques en plusieurs articles, mais qui dans le fond en avoit conservé les principaux. Il raffinoit sur les interprétations superflues des textes de l'Écriture, & même il altéroit les paroles de quelques-uns pour les concilier avec ses notions particulières. Il soutenoit, par exemple, que par ces paroles de S. Jean, *toutes choses furent faites par lui*, on ne devoit point entendre l'univers & tout ce qu'il contient: il prétendoit que l'univers qu'il appelloit *Æon*, n'avoit point été fait par le Verbe; mais qu'il avoit été fait avant le Verbe. Et pour appuyer cette construction, il ajoutoit à ces paroles de S. Jean, *sans lui rien ne fut fait*, ces autres paroles, *des choses qui sont dans le monde*.

Il distinguoit deux sortes de mondes, l'un divin & l'autre corruptible; & il restreignoit le mot *panta*, toutes choses, au dernier monde. Il soutenoit aussi que le Verbe n'avoit pas créé le monde immédiatement & par lui-même, mais qu'il avoit été seulement cause que le *Demiurge* l'avoit formé.

Les *Héracléonites*, à l'exemple de leur maître, détruisoient toute l'ancienne prophétie, & disoient que S. Jean étoit véritablement la voix qui avoit annoncé le Sauveur; mais que les prophéties n'étoient que des sons en l'air qui ne signifioient rien. Ils se croyoient supérieurs aux apôtres dans la connoissance de la religion; & sur ce fondement, ils avançaient d'étranges paradoxes, sous prétexte d'expliquer l'Écriture d'une manière sublime & relevée. Ils aimoient les interprétations mystiques, au point qu'Origène, qui étoit lui-même un grand mystique, fut obligé de reprocher à Héracléon qu'il abusoit de ces sortes d'explications. Voyez PROPHÉTIE, ALLÉGORIE, &c. Voyez le *Dictionn. de Trév.* (G)

HÉRACLIDES, f. m. pl. (*Hist. anc.*) ce sont les descendants d'Hercule, qui régnerent dans le Péloponnèse, après plusieurs tentatives inutiles depuis leur expulsion par Eurysthée.

Les uns, avec le P. Pétau, ne parlent que de deux tentatives des *Héraclides* pour rentrer dans leurs an-

ciennes possessions: d'autres, avec Scaliger, en distinguent trois: d'autres en reconnoissent un plus grand nombre. Mais comme ils ne sont point d'accord ensemble sur les époques de ces tentatives, nous allons tâcher de les fixer.

L'an 1323 avant J. C. & quarante-un ans avant la prise de Troie, les *Héraclides* chassés de la Grèce par Eurysthée, l'implacable ennemi d'Hercule & de toute sa race, se réfugièrent à Athènes où Thésée les prit sous sa protection & marcha contre ce prince. Hyllus fils d'Hercule & de Déjanire, qui étoit à la tête de l'armée, vainquit Eurysthée, le tua, & passa dans le Péloponnèse avec ses troupes. Mais il fut obligé de se retirer promptement, à cause de la contagion qui desoloit le pays: alors Atrée fils de Pélops régnoit à Argos & à Mycènes.

Hyllus étant revenu dans le Péloponnèse, la troisième année après sa retraite, fut tué en combat singulier, par Echémus roi de Tégée, & les *Héraclides* se retirèrent.

L'an 1257 avant J. C. & trente-cinq ans après la prise de Troie, ils firent une nouvelle entreprise sur le Péloponnèse sous la bannière de Cléodæus fils d'Hyllus. Cette entreprise ne réussit pas mieux que les deux précédentes; Cléodæus fut repoussé par Oreste, établi sur le trône de son père Agamemnon.

L'an 1222 avant J. C. & soixante ans après la prise de Troie, les descendants d'Hercule formerent sans se décourager une quatrième tentative sur le Péloponnèse, ayant à leur tête Aristomachus fils de Cléodæus; mais ils échouèrent encore, & leur chef périt au passage de l'isthme.

Enfin 1202 ans avant J. C. & quatre-vingts ans après la prise de Troie, les *Héraclides*, sous la conduite des trois fils d'Aristomachus, firent une cinquième entreprise, dans laquelle ils eurent la fortune aussi favorable qu'ils l'avoient jusqu'alors éprouvée contraire.

Ce ne fut néanmoins qu'au bout de plusieurs années qu'ils parvinrent à déposséder de divers royaumes les descendants de Pélops; ils s'emparèrent premièrement de Lacédémone & y formerent deux branches de rois régnaient conjointement. Ensuite ils se rendirent maîtres d'Argos, de Mycènes, de l'Elide & de Corinthe.

Leur droit sur les royaumes de Mycènes & d'Argos étoit incontestable. Amphytrion, père d'Hercule & petit-fils de Persée roi de ces deux pays, ayant eu le malheur de tuer par mégarde Electrion son oncle & père de sa femme Alcmène, fut obligé de s'enfuir à Thèbes. Sthénéus, maître des états de son neveu fugitif, les transmit à son fils Eurysthée: celui-ci n'eut point d'enfants & institua pour héritier son oncle maternel Atrée fils de Pélops & père d'Agamemnon. C'est de cette manière que la couronne étoit passée aux Pélopidés, qui donnerent leur nom au Péloponnèse, appelé auparavant *Apie*.

La révolution produite par le succès des *Héraclides*, changea presque toute la face de la Grèce. Jusques-là, dit M. Tourreil, les habitans du Péloponnèse se divisoient proprement en Achéens & en Ioniens; les premiers possédoient les terres que les *Héraclides* assignèrent aux Doriens & aux autres peuples qui les avoient accompagnés; les derniers habitoient la partie du Péloponnèse nommée depuis l'*Achaïe*; ceux des Achéens qui descendoient d'*Æolus*, & que l'on chassa de Lacédémone, se retirèrent d'abord en Thrace, & allèrent ensuite s'établir dans le canton de l'Asie mineure qu'ils appellerent *Æolide*, où ils fonderent Smyrne & onze autres colonies.

Les Achéens de Mycènes & d'Argos étant contraints d'abandonner leur pays, s'emparèrent de celui des Ioniens. Ceux-ci, après s'être réfugiés à

Athènes, vinrent au bout de quelques années occuper cette côte de l'Asie mineure, qui prit d'eux le nom d'*Ionie*. Ils bâtirent avec le tems Ephèse, Clazomène, Samos & plusieurs autres villes.

Le retour des *Héraclides* est le commencement de l'histoire de Grece, dont elle fait une des principales époques; & ce qui précède leur rétablissement doit être regardé comme les tems fabuleux que les Poètes ont embellis. (D. J.)

HERACLION, ou PIERRE D'HÉRACLÉE, (*Hist. nat.*) nom donné par les anciens à la pierre de touche & quelquefois à l'aimant. Il s'en trouvoit beaucoup près de la ville d'Héraclée en Lydie. Voy. *LYDIUS LAPIS*.

* HÉRACLITISME, ou PHILOSOPHIE D'HÉRACLITE, (*Hist. de la Philos.*) *Héraclite* naquit à Ephèse; il connut le bonheur, puisqu'il aima la vie retirée; dès son enfance il donna des marques d'une pénétration singulière; il sentit la nécessité de s'étudier lui-même, de revenir sur les notions qu'on lui avoit inspirées ou qu'il avoit fortuitement acquises, & il ne tarda pas à s'en avouer la vanité.

Ce premier pas lui fut commun avec la plupart de ceux qui se sont distingués dans la recherche de la vérité; & il suppose plus de courage qu'on ne pense.

L'homme indolent, foible & distrait aime mieux demeurer tel que la nature, l'éducation & les circonstances diverses l'ont fait, & flotter incertain pendant toute sa vie, que d'en employer quelques instans à se familiariser avec des principes qui le fixeroient. Aussi le voit-on mécontent au milieu des avantages les plus précieux, parce qu'il a négligé d'apprendre l'art d'en jouir. Arrivé au moment d'un repos qu'il a poursuivi avec l'opiniâtreté la plus continue & le travail le plus assidu, un germe de tourment qu'il portoit en lui-même secrètement, s'y développe peu à peu & flétrit entre ses mains le bonheur.

Héraclite convaincu de cette vérité, se rendit dans l'école de Xénophane & suivit les leçons d'Hippase qui enseignoit alors la philosophie de Pythagore dépouillée des voiles dont elle étoit enveloppée. Voyez *PYTHAGORICIENNE* (PHILOSOPHIE).

Après avoir écouté les hommes les plus célèbres de son tems, il s'éloigna de la société, & il alla dans la solitude s'approprier par la méditation les connoissances qu'il en avoit reçues.

De retour dans sa patrie, on lui conféra la première magistrature; mais il se dégoûta bientôt d'une autorité qu'il exerçoit sans fruit. Un jour il se retira aux environs du temple de Diane, & se mit à jouer aux osselets avec les enfans qui s'y rassembloient. Quelques Ephésiens l'ayant aperçu, trouverent mauvais qu'un personnage aussi grave s'occupât d'une manière si peu conforme à son caractère, & le lui témoignèrent. O Ephésiens, leur dit-il, ne vaut-il pas mieux s'amuser avec ces innocens, que de gouverner des hommes corrompus? Il étoit irrité contre ses compatriotes qui venoient d'exiler Hermodore, homme sage & son ami; & il ne manquoit aucune occasion de leur reprocher cette injustice.

Né mélancolique, porté à la retraite, ennemi du tumulte & des embarras, il revint des affaires publiques à l'étude de la Philosophie. Darius desira de l'avoir à sa cour: mais l'ame élevée du philosophe rejetta avec dédain les promesses du monarque. Il aimait mieux s'occuper de la vérité, jouir de lui-même, habiter le creux d'une roche & vivre de légumes. Les Athéniens auprès desquels il avoit la plus haute considération, ne purent l'arracher à ce genre de vie dont l'austérité lui devint funeste. Il fut attaqué d'hydropisie; sa mauvaise fanté le ramena dans Ephèse où il travailla lui-même à sa guérison. Per-

suadé qu'une transpiration violente dissiperoit le volume d'eau dont son corps étoit distendu, il se renferma dans une étable où il se fit couvrir de fumier: ce remède ne lui réussit pas; il mourut le second jour de cette espèce de bain, âgé de soixante ans.

La méchanceté des hommes l'affligeoit, mais ne l'irritoit pas. Il voyoit combien le vice les rendoit malheureux, & l'on a dit qu'il en versoit des larmes. Cette espèce de commisération est d'une ame indulgente & sensible. Et comment ne le seroit-on pas, quand on sçait combien l'usage de la liberté est affoibli dans celui qu'une violente passion entraîne ou qu'un grand intérêt sollicite?

Il avoit écrit de la matière, de l'univers, de la république & de la Théologie; il ne nous a passé que quelques fragmens de ces différens traités. Il n'ambitionnoit pas les applaudissemens du vulgaire; & il croyoit avoir parlé assez clairement, lorsqu'il s'étoit mis à la portée d'un petit nombre de lecteurs instruits & pénétrés. Les autres l'appelloient *le ténébreux*, σκοτεινός, & il s'en soucioit peu.

Il déposa ses ouvrages dans le temple de Diane. Comme ses opinions sur la nature des dieux n'étoient pas conformes à celles du peuple, & qu'il craignoit la persécution des prêtres, il avoit eu dirai-je la prudence ou la foiblesse de se couvrir d'un nuage d'expressions obscures & figurées. Il n'est pas étonnant qu'il ait été négligé des Grammairiens & oublié des Philosophes mêmes pendant un assez long intervalle de tems: ils ne l'entendoient pas. Ce fut un Cratès qui publia le premier les ouvrages de notre philosophe.

Héraclite florissoit dans la soixante-neuvième olympiade. Voici les principes fondamentaux de sa philosophie, autant qu'il nous est possible d'en juger d'après ce que Sextus Empyricus & d'autres auteurs nous en ont transmis.

Logique d'Héraclite. Les sens sont des juges trompeurs: ce n'est point à leur décision qu'il faut s'en rapporter, mais à celle de la raison.

Quand je parle de la raison, j'entens cette raison universelle, commune & divine, répandue dans tout ce qui nous environne; elle est en nous, nous sommes en elle, & nous la respirons.

C'est la respiration qui nous lie pendant le sommeil avec la raison universelle, commune & divine que nous recevons dans la veille par l'entremise des sens qui lui sont ouverts comme autant de portes ou de canaux: elle fuit ces portes ou canaux, & nous en sommes pénétrés.

C'est par la cessation ou la continuité de cette influence qu'*Héraclite* expliquoit la réminiscence & l'oubli.

Il disoit: ce qui naît d'un homme seul n'obtient & ne mérite aucune croyance, puisqu'il ne peut être l'objet de la raison universelle, commune & divine, le seul *criterium* que nous ayons de la vérité.

D'où l'on voit qu'*Héraclite* admettoit l'ame du monde, mais sans y attacher l'idée de spiritualité.

Le mépris assez général qu'il faisoit des hommes prouve assez qu'il ne les croyoit pas également partagés du principe raisonnable, commun, universel & divin.

Physique d'Héraclite. Le petit nombre d'axiomes auxquels on peut la réduire, ne nous en donne pas une haute opinion. C'est un enchaînement de visions assez singulières.

Il ne se fait rien de rien, disoit-il.

Le feu est le principe de tout: c'est ce qui se remarque d'abord dans les êtres.

L'ame est une particule ignée.

Chaque particule ignée est simple, éternelle, inaltérable & indivisible.

Le mouvement est essentiel à la collection des

êtres, mais non à chacune de ses parties : il y en a d'oisives ou mortes.

Les choses éternelles se meuvent éternellement. Les choses passagères & périssables ne se meuvent qu'un tems.

On ne voit point, on ne touche point, on ne sent point les particules du feu; elles nous échappent par la petitesse de leur masse & la rapidité de leur action. Elles sont incorporelles.

Il est un feu artificiel qu'il ne faut pas confondre avec le feu élémentaire.

Si tout émane du feu, tout se résout en feu.

Il y a deux mondes; l'un éternel & incréé, un autre qui a commencé & qui finira.

Le monde éternel & incréé fut le feu élémentaire qui est, a été, & sera toujours, *mensura generalis accendens & extinguens*, la mesure générale de tous les états des corps, depuis le moment où ils s'allument jusqu'à celui où ils s'éteignent.

Le monde périssable & passager n'est qu'une combinaison momentanée du feu élémentaire.

Le feu éternel, élémentaire, créateur & toujours vivant, c'est Dieu.

Le mouvement & l'action lui sont essentiels; il ne se repose jamais.

Le mouvement essentiel d'où naît la nécessité & l'enchaînement des événements, c'est le Destin.

C'est une substance intelligente; elle pénètre tous les êtres, elle est en eux, ils sont en elle, c'est l'ame du monde.

Cette ame est la cause génératrice des choses.

Les choses sont dans une vicissitude perpétuelle; elles sont nées de la contrariété des mouvemens, & c'est par cette contrariété qu'elles passent.

Un feu le plus subtil & le plus liquescent a fait l'air en se condensant; un air plus dense a produit l'eau, une eau plus resserrée a formé de la terre. L'air est un feu éteint.

Le feu, l'air, l'eau & la terre d'abord séparés, puis réunis & combinés, ont engendré l'aspect universel des choses.

L'union & la séparation sont les deux voies de génération & de destruction.

Ce qui se résout, se résout en vapeurs.

Les unes sont légères & subtiles; les autres pesantes & grossières. Les premières ont produit les corps lumineux; les secondes, les corps opaques.

L'ame du monde est une vapeur humide. L'ame de l'homme & des autres animaux est une portion de l'ame du monde, qu'ils reçoivent ou par l'inspiration ou par les sens.

Imaginez des vaisseaux concaves d'un côté, & convexes de l'autre. Formez la convexité de vapeurs pesantes & grossières; tapissez la concavité de vapeurs légères & subtiles, & vous aurez les astres, leurs faces obscures & lumineuses, avec leurs éclipses.

Le soleil, la lune & les autres astres n'ont pas plus de grandeur que nous ne leur en voyons.

Quelle différence de la Logique & de la Physique des anciens, & de leur morale! Ils en étoient à peine à l'a b c de la nature, qu'ils avoient épuisé la connoissance de l'homme & de ses devoirs.

Morale d'Héraclite. L'homme veut être heureux. Le plaisir est son but.

Ses actions sont bonnes, toutes les fois qu'en agissant, il peut se considérer lui-même comme l'instrument des dieux. *Quel principe!*

Il importe peu à l'homme pour être heureux, de savoir beaucoup.

Il en fait assez s'il se connoît & s'il se possède.

Que lui fera-t-on, s'il méprise la mort & la vie? Quelle différence si grande verra-t-il entre vivre & mourir, veiller & dormir, croître ou passer; s'il est

convaincu que sous quelque état qu'il existe, il suit la loi de la nature?

S'il y a bien réfléchi, la vie ne lui paroîtra qu'un état de mort, & son corps le sépulcre de son ame.

Il n'a rien ni à craindre ni à souhaiter au-delà du trépas.

Celui qui sentira avec quelle absolue nécessité la fanté succède à la maladie, la maladie à la fanté, le plaisir à la peine, la peine au plaisir, la satiété au besoin, le besoin à la satiété, le repos à la fatigue, la fatigue au repos, & ainsi de tous les états contraires, se consolera facilement du mal, & se réjouira avec modération dans le bien.

Il faut que le philosophe sache beaucoup. Il suffit à l'homme sage de savoir se commander.

Sur-tout être vrai dans ses discours & dans ses actions.

Ce qu'on nomme le génie dans un homme est un démon.

Nés avec du génie ou nés sans génie, nous avons sous la main tout ce qu'il faut pour être heureux.

Il est une loi universelle, commune & divine, dont toutes les autres sont émanées.

Gouverner les hommes, comme les dieux gouvernent le monde, où tout est nécessaire & bien.

Il faut avouer qu'il y a dans ces principes, je ne fais quoi de grand & de général, qui n'a pu sortir que d'ames fortes & vigoureuses, & qui ne peut germer que dans des ames de la même trempe. On y propose par-tout à l'homme, les dieux, la nature & l'universalité de ses loix.

Héraclite eut quelques disciples. Platon, jeune alors, étudia sa philosophie sous *Héraclite*, & retint ce qu'il en avoit appris sur la nature de la matiere & du mouvement. On dit qu'*Hippocrate* & *Zenon* élevèrent aussi leurs systèmes aux dépens du sien.

Mais jusqu'où *Hippocrate* s'est-il approprié les idées d'*Héraclite*? c'est ce qu'il sera difficile de connoître, tant que les vrais ouvrages de ce pere de la Medecine demeureront confondus avec ceux qui lui sont faussement attribués.

Les traités où l'on voit *Hippocrate* abandonner l'expérience & l'observation, pour se livrer à des hypothèses, sont suspects. Cet homme étonnant ne méprisoit pas la raison; mais il paroît avoir eu beaucoup plus de confiance dans le témoignage de ses sens, & la connoissance de la nature & de l'homme. Il permettoit bien au medecin de se mêler de Philosophie, mais il ne pouvoit souffrir que le philosophe se mêlât de Medecine. Il n'avoit garde de décider de la vie de son semblable d'après une idée systématique. *Hippocrate* ne fut à proprement parler, d'aucune secte. *Celui*, dit-il, *qui ose parler ou écrire de notre art, & qui prétend rappeler tous les cas à quelques qualités particulieres, telles que le sec & l'humide, le froid & le chaud, nous resserre dans des bornes trop étroites, & ne cherchant dans l'homme qu'une ou deux causes générales de la vie ou de la mort, il faut qu'il tombe dans un grand nombre d'erreurs.* Cependant la Philosophie rationnelle ne lui étoit pas étrangère; & si l'on consent à s'en rapporter au livre des principes & des chairs, il sera facile d'apercevoir l'analogie & la disparité de ses principes, & des principes d'*Héraclite*.

Physique d'Hippocrate. A quoi bon, dit *Hippocrate*, s'occuper des choses d'enhaut? On ne peut tirer de leur influence sur l'homme & sur les animaux, qu'une raison bien générale & bien vague de la fanté & de la maladie, du bien & du mal, de la mort & de la vie.

Ce qui s'appelle le chaud paroît immortel. Il comprend, voit, entend, & sent tout ce qui est & sera.

Au moment où la séparation des choses confuses

se fit, une partie du chaud s'éleva, occupa les régions hautes, & servit d'enveloppe au tout. Une autre resta sédentaire, & forma la terre, qui fut froide, sèche & variable. Un troisième se répandit dans l'espace intermédiaire, & constitua l'atmosphère. Le reste lèche la surface de la terre, ou s'en éloigna peu, & ce furent les eaux & leurs exhalaisons.

De-là Hippocrate, ou celui qui a parlé en son nom, passe à la formation de l'homme & des animaux, & à la production des os, des chairs, des nerfs, & des autres organes du corps.

Selon cet auteur, la lumière s'unit à tout, & domine.

Rien ne naît & rien ne périt. Tout change & s'altere.

Il ne s'engendre aucun nouvel animal, aucun être nouveau.

Ceux qui existent s'accroissent, demeurent & passent.

Rien ne s'ajoute au tout. Rien n'en est retranché. Chaque chose est coordonnée au tout; & le tout l'est à chaque chose.

Il est une nécessité universelle, commune & divine, qui s'étend indistinctement à ce qui a volonté, & à ce qui ne l'a pas.

Dans la vicissitude générale, chaque être subit sa destinée; & la génération & la destruction sont un même fait vu sous deux aspects différens.

Une chose s'accroît-elle, il faut qu'une autre diminue, ame ou corps.

Des parties d'un tout qui se réfout, il y en a qui passent dans l'homme. Ce sont des amas ou de feu seul, ou d'eau seule, ou d'eau & de feu.

La chaleur a trois mouvemens principaux; ou elle se retire du dehors au dedans, ou elle se porte du dedans au dehors, ou elle reste & circule avec les humeurs. De-là le sommeil, la veille, l'accroissement, la diminution, la santé, la maladie, la mort, la vie, la folie, la sagesse, l'intelligence, la stupidité, l'action, le repos.

Le chaud préside à tout. Jamais il ne se repose.

L'ordre de la nature est des dieux. Ils font tout, & tout ce qu'ils font est nécessaire & bien.

On demande d'après ces principes, s'il faut compter Hippocrate au nombre des sectateurs de l'Atheïsme? nous aimons mieux imiter la modération de Moshem, & laisser cette question indécidée, que d'ajouter ce nom célèbre à tant d'autres.

HÉRALDIQUE, (ART.) C'est la science du blason, Voyez **BLASON**. Il n'y a pas une seule brochure sur l'art de faire des chemises, des bas, des foulards, du pain; l'Encyclopédie est le premier & l'unique ouvrage qui décrive ces arts utiles aux hommes, tandis que la librairie est inondée de livres sur la science vaine & ridicule des armoiries; je ne les vois jamais ces livres dans des bibliothèques de particulières, que je ne me rappelle la conversation du pâtre, du marchand, du gentilhomme, & du fils de roi, que la Fontaine fait échouer au bord de l'Amérique; là se trouvant ensemble, & raisonnant sur les moyens de fournir à leur subsistance prochaine, le fils de roi dit, qu'il enseignerait la politique. *Le noble poursuivit :*

Moi je sai le blason, j'en veux tenir école,
Comme si devers l'Inde, on eût eu dans l'esprit
La sottise vanité de ce jargon frivole. (D. J.)

Cependant comme le tems n'est pas encore venu parmi nous, où l'art héraldique sera réduit à sa juste valeur, voyez volume II. de nos Planches & de leurs explications, les principes généraux du Blason, avec des figures relatives à chacun des termes qui lui sont propres.

HERAK, (Géog.) ville d'Asie, dans l'Arabie déserte, près de la Palestine.

HÉRAT, (Géog.) ou plutôt **HÉRAH**, qui est connue par les anciens sous le nom d'*Aria*, ville considérable de Perse dans le Khorassan, où plusieurs sultans de la race de Tamerlan, qui s'en rendit maître, ont fait leur séjour ordinaire; Kondémir natif de cette ville, en a donné la description à la fin de son histoire. *Long.* 94. 20. *lat.* 34. 30. selon Naffir-Eddin & Ullugbeig, Géographes persans. Mais selon Tavernier, la *long.* est à 85. 30. & la *latit.* à 36. 56. (D. J.)

HÉRATÉLÉE, f. m. (Myth.) sacrifice qu'on faisoit chez les Grecs & les Romains, le jour du mariage, à Junon qui préside aux nœces, *Junoni pronuba*. Dans le sacrifice on offroit à la déesse, des cheveux de la nouvelle mariée, & une victime, dont on jettoit le fiel au pied de l'autel, pour marquer que les époux desiroient de vivre toujours bien unis.

Hératélee se dérive selon les uns de *Ἡρα* Junon, & de *τέλεια*, parfaite, épithète qu'on a donnée à cette déesse; & selon d'autres de *Ἡρα* Junon, & de *τέλος*, qui se disoit dans les premiers tems de la langue grecque, pour *γάμος*, noces; de sorte que selon cette dernière étymologie, *hératélee* signifie sacrifice à Junon qui préside aux nœces. (D. J.)

HÉRAUT, f. m. (Hist. anc.) officier public chez les anciens, dont la fonction étoit de déclarer la guerre. Les Grecs, les Romains, & la plupart des autres peuples policés ont eu de tels officiers sous des noms différens, & qui jouissoient de droits & de privilèges plus ou moins étendus. Leurs personnes, dans l'exercice de leur charge, étoient réputées sacrées par le droit des gens; car alors les nations civilisées avoient coutume de dénoncer la guerre à leurs ennemis, par un *héraut* public. On lit dans le Deutéronome, ch. 20. v. 20. 11. 12. que la loi défendoit aux Hébreux, d'attaquer une ville sans lui avoir premièrement offert la paix, & cette offre ne pouvoit être faite que par des personnes qui eussent un caractère de représentation. Les Grecs les nommoient par cette raison, *ἐπινοφύλακας*, conservateurs de la paix; & c'étoit un crime de lèse-majesté, que de les insulter dans leur ministère. L'enlèvement du *héraut* de Philippe, fut une des raisons qu'il alléguait pour rompre la paix qu'il avoit jurée. Homère nous parle souvent dans l'Iliade & l'Odyssée, des *hérauts* grecs, & de leurs fonctions. Achille, ce guerrier jeune, bouillant, emporté, traita avec le plus grand respect les *hérauts* que le despote, l'injuste Agamemnon envoya dans sa tente, pour lui enlever Briséis qu'il aimoit & que les Grecs lui avoient accordée comme la récompense de ses travaux guerriers. Les *hérauts* trembloient à mesure qu'ils approchoient du moment de la commission dangereuse qu'on leur avoit donnée. Achille s'en aperçut & leur dit: « Venez sans crainte, envoyés des dieux; ce n'est pas vous qui m'offensez, mais l'homme injuste à qui vous obéissez ». Ce trait & beaucoup d'autres prouvent assez qu'on ne peut pas dire d'Achille, *jura negat si nata*. Les *hérauts* portoient le nom de *féciaux* chez les Romains, étoient tirés des meilleures familles, & formoient un collège également illustre & considérable. Voyez **FÉCIAL**.

HÉRAUT, (Gymnast.) officier qui servoit dans les jeux athlétiques, à proclamer les statuts, le nom des combattans des vainqueurs, & généralement les ordres des Hellanodices.

Ces fortes de *hérauts* étoient consacrés à Mercure, & faisoient une partie de leurs proclamations en vers, dans la solemnité des jeux publics de la Grèce. La voix forte les rendoit recommandables,

& l'on les éprouvoit à cet égard , de manière qu'il y avoit entre eux une espece de combat , à qui remporterait le prix en ce genre , comme il paroît par des passages de Lucien & de Démosthene. Homere n'a point oublié de célébrer Stentor , dont la voix plus éclatante que l'airain , pouvoit servir de trompette , & se faisoit entendre plus loin , que celle de cinquante hommes des plus robustes. Tout étoit considéré chez les Grecs ; tous les avantages du corps comme ceux de l'esprit , avoient part aux honneurs & aux récompenses. (D. J.)

HÉRAUT , (*Hist. mod.*) un *héraut* , ou *héraut d'armes* , étoit anciennement un officier de guerre & de cérémonie , qui avoit plusieurs belles fonctions , droits & privilèges.

Du Cange tire ce mot de l'Allemand *Heere-ald* , qui signifie *gendarme* , sergent d'armes , ou de camp ; d'autres le dérivent de *heer-houd* , fidele à son seigneur ; ce sont là les deux étymologies les plus vraisemblables.

On divisoit ces officiers de guerre & de cérémonie , en roi d'armes , *hérauts* , & poursuivans. Le premier & le plus ancien s'appelloit *roi d'armes*. Voyez ROI D'ARMES. Les autres étoient simplement *hérauts* , & l'on donnoit le nom de *poursuivans* aux surnuméraires.

Les *hérauts* , y compris le roi d'armes , étoient au nombre de trente , qui avoient tous des noms particuliers qui les distinguoient. Montjoie Saint Denis étoit le titre affecté au roi d'armes ; les autres portoient le nom des provinces de France , comme de Guienne , Bourgogne , Normandie , Dauphiné , Bretagne , &c.

Ils étoient revêtus aux cérémonies , de leur cote d'armes de velours violet cramoisi , chargée devant & derriere de trois fleurs-de-lis d'or ; de brodequins pour les cérémonies de paix , & de bottes pour celles de la guerre. Aux pompes funebres , ils portoient une longue robe de deuil traînante , & tenoient à la main un bâton , qu'on appelloit *caducée* , couvert de velours violet , & semé de fleurs-de-lis d'or en broderie.

Plusieurs auteurs ont décrit fort au long , les fonctions , droits & privilèges de nos anciens *hérauts d'armes* , en paix & en guerre ; mais nous ne rapporterons ici que quelques-unes des particularités sur lesquelles ils s'accordent.

Le principal emploi des *hérauts* étoit de dresser des armoiries , des généalogies , des preuves de noblesse , de corriger les abus & usurpations des couronnes , casques , timbres , & supports ; de faire dans leurs provinces les enquêtes nécessaires sur la noblesse , & d'avoir la communication de tous les vieux titres qui pouvoient leur servir à cet égard.

Il étoit de leur charge de publier les joûtes & tournois , de convier à y venir , de signifier les cartels , de marquer le champ , les lices , ou le lieu du duel , d'appeler tant l'assaillant que le tenant , & de partager également le soleil aux combattans à outrance. Ils publioient aussi la fête de la célébration des ordres de chevalerie ; & s'y trouvoient en habit de leur corps.

Ils assistoient aux mariages des rois , & aux festins royaux qui se faisoient aux grandes fêtes de l'année , quand le roi tenoit cour plénière , où ils appelloient le grand-maître , le grand pannetier , le grand bouteillier , pour venir remplir leur charge. Aux cérémonies des obseques des rois , ils enfermoient dans le tombeau les marques d'honneur , comme sceptre , couronne , main de justice , &c.

Ils étoient chargés d'annoncer dans les cours des princes étrangers , la guerre ou la paix , en faisant connoître leurs qualités & leurs pouvoirs ; leurs per-

sonnes alors étoient sacrées , comme celles des ambassadeurs.

Le jour d'une bataille , ils assistoient devant l'étendard , faisoient le dénombrement des morts , redemandoient les prisonniers , sommoient les places de se rendre , & marchaient dans les capitulations devant le gouverneur de la ville. Ils publioient les victoires , & en portoient les nouvelles dans les cours étrangères alliées.

Les premiers commencemens des *hérauts d'armes* ne furent pas brillans ; nous voyons par les anciens livres de Romancerie , & par l'histoire des rois qui ont précédé S. Louis , qu'on ne regardoit les *hérauts* que comme de vils messagers , dont on se servoit en toutes sortes d'occasions. Ils eurent un démêlé avec les trouveres & chanterres sur la préséance. Pour établir contre eux leur dignité , ils produisirent un titre , par lequel Charlemagne leur accordoit des droits excessifs , & c'étoit un faux titre ; cependant ils parvinrent insensiblement à s'accréditer , à obtenir des privilèges , & à composer leur corps de gens nobles ; mais , dit Fauchet , « ce corps s'est abatardi » par aucuns qui y sont entrés , indignes de telle » charge , & par le peu de compte que les rois & » princes en ont fait , principalement depuis la mort » d'Henri II. quant à l'occasion des troubles , les cé- » rémonies anciennes furent méprisées , faute d'en » entendre les origines ». Depuis il n'a plus été question du corps des *hérauts*.

Il arriva seulement que lorsque Louis XIII. vint en 1621 dans les provinces méridionales de son royaume , pour contenir les chefs de parti , il fit renouveler l'ancienne formalité suivante , qui est aujourd'hui entièrement abolie.

Lorsqu'on s'approchoit d'une ville où commandoit un homme suspect , un *héraut d'armes* se présentoit aux portes ; le commandant de la ville l'écoutoit chapeau bas , & le *héraut* crioit : « A toi Isaac » ou Jacob tel , le roi ton souverain seigneur & le » mien , t'ordonne de lui ouvrir , & de le recevoir » comme tu le dois , lui & son armée ; à faute de » quoi , je te déclare criminel de lèse-majesté au pre- » mier chef , & roturier toi , & ta postérité ; tes biens » seront confisqués , tes maisons rasées , & celles de » tes assistans.

Le même Louis XIII. en 1634 , envoya déclarer la guerre à Bruxelles par un *héraut d'armes* ; ce *héraut* devoit présenter un cartel au cardinal infant , fils de Philippe III. gouverneur des pays-bas. C'est-là la dernière déclaration de guerre qui se soit faite par un *héraut d'armes* ; depuis ce tems on s'est contenté de publier la guerre chez soi , sans l'aller signifier à ses ennemis. Et pour ce qui regarde les fonctions des *hérauts* à l'armée , c'est en partie les trompettes & les tambours qui les remplissent aujourd'hui.

Si quelqu'un est curieux de plus grands détails , il peut consulter Du Cange au mot *Heraldus* ; le *Glossar. Archaeolog.* de Spelman ; Jacob. Spencer de *Art. heraldicâ* , Francof. 2 vol. in-fol. la *Science héraldique* de Vulson de la Colombiere ; Fauchet , *Traité des Chevaliers* ; André Favin , *Théâtre d'honneur* ; & finalement le livre intitulé , *Traité du héraut d'armes* , Paris 1610 , in-12. (D. J.)

HÉRAUT D'ARMES , (*Hist. mod.*) Leur college qu'on appelle en anglois *the herald's-office* , dépend du grand maréchal d'Angleterre.

Les *hérauts d'armes* anglois sont assez instruits des généalogies du royaume ; ils tiennent registre des armoiries des familles , reglent les formalités des couronnemens , des mariages , des baptêmes , des funérailles , &c. On les distingue en trois classes , les *kings of arms* , les *heralds* & les *pursevants at arms*.

Il y a trois *kings of arms* ; le premier qui s'appelle

le *Garter*, fut institué par Henri V. pour assister aux solemnités des chevaliers de la Jarretiere, pour leur donner avis de leur élection, pour les inviter de se rendre à Windsor afin d'y être installés, & pour poser les armes au-dessus de la place où ils s'asseyent dans la chapelle: c'est encore lui qui a le droit de porter la jarretiere aux rois & princes étrangers, qui sont choisis membres de cet ordre; enfin c'est lui qui regle les funérailles solemnelles de la grande noblesse: sa création étoit autrefois une espece de couronnement accompagné des formalités du regne de la chevalerie: il est obligé, par son serment, d'obéir au souverain de l'ordre de la Jarretiere en tout ce qui regarde sa charge; il doit informer le roi & les chevaliers de la mort des membres de l'ordre, avoir une connoissance exacte de la noblesse, & instruire les *héralds* de tous les points douteux qui regardent le blason; mais il doit être toujours plutôt prêt à excuser qu'à blâmer aucun noble, à moins qu'il ne soit contraint en justice à déposer contre lui.

Clarencieux & *Norroy*, les deux autres *héralds d'armes*, sont appellés *héralds provinciaux*, parce que la juridiction de l'un est bornée aux provinces qui sont au nord de la Trente, & l'autre a dans son district celles qui se trouvent au midi; ils ordonnent des funérailles de la petite noblesse, savoir des baronnets, chevaliers & écuyers: ils sont tous deux créés à peu près comme le *Garter*, avec le pouvoir par patentes, de blasonner les armes des nobles.

Ceux qu'on nomme simplement *héralds* sont au nombre de six, distingués par les noms de Richmond, de Lancafter, de Chester, de Windsor, de Sommerfet & d'York. Leur office est d'aller à la cour du grand maréchal pour y recevoir ses ordres, d'assister aux solemnités publiques, de proclamer la paix & la guerre.

Les *poursuivans*, au nombre de quatre, s'appellent *blue-mantles*, ou manteaux bleus, rouge-croix, rouge-dragon & port-cullice; en françois, portecoulisse, probablement des marques de décoration, dont chacun d'eux jouissoit autrefois. Outre ces quatre *poursuivans*, il y en a deux autres qu'on appelle *poursuivans extraordinaires*.

Le college des *héralds* a pour objet tout ce qui regarde les honneurs, parce qu'ils sont considérés *tanquam sacrorum custodes, & templi honoris aditui*. Ils assistent le grand maréchal dans sa cour de chevalerie, qui se tient ordinairement dans la sale des *héralds*, où ils prenoient place autrefois vêtus de leur cotte-d'armes. Il faut qu'ils soient, à l'exception des *poursuivans*, *gentlemen* de naissance, & les six *héralds* sont faits écuyers, *squiers*, lors de leur création. Ils ont tous des gages du Roi; mais le *Garter* a double salaire, outre certains droits à l'installation des chevaliers de l'ordre, & quelques émolvens annuels de chacun d'eux. (D. J.)

HERBACÉ, adj. (*Gram.*) qui est de la nature de l'herbe, ou des plantes herbacées.

HERBAGE, f. m. (*Gram. Bot.*) nom collectif, qui comprend toutes sortes de plantes basses qui croissent dans les prés, dans les marais, dans les potagers. Ce qui donne au lait sa bonne ou mauvaise qualité, ce sont les *herbages* dont les bestiaux se nourrissent. Il y a des moines qui ne vivent que d'eau, de pain & d'*herbages*. Cette terre a beaucoup d'*herbages*. Il y a un droit qu'on appelle droit d'*herbage*. Il consiste à pouvoir mener paître ses troupeaux, ou à couper l'herbe en certains cantons pour leur nourriture.

HERBAN, f. m. (*Jurisprud.*) c'est un cri public, par lequel un souverain fait armer ses vassaux; ou l'amende payée par les vassaux pour n'avoir pas obéi à la convocation; ou en général toutes les

prestations; charges & corvées exigées par un seigneur sur ses sujets.

HERBE, subst. f. (*Botan.*) selon M. Tournefort, le nom d'*herbe*; à proprement parler, convient à toutes les plantes, dont les tiges poussent tous les ans après que les semences sont mûres.

Il y a des *herbes* dont les racines vivent pendant quelques années, & d'autres dont les racines périssent avec les tiges; on appelle *annuelles* celles qui meurent dans la même année après avoir porté leurs fleurs & leurs graines, comme le froment, le segle & autres. On nomme *bisannuelles* celles qui ne donnent des fleurs & des graines que la seconde ou même la troisième année après qu'elles ont levé, & qui périssent ensuite; telles sont l'angélique des jardins & quelques autres. Les *herbes* dont la racine ne périt pas après qu'elles ont donné leurs semences, s'appellent des *herbes vivaces*; telles sont le fenouil, la menthe & autres: nous en trouvons plusieurs parmi celles qui sont toujours vertes, comme le cabaret, le violier, &c. & d'autres qui perdent leurs feuilles pendant une partie de l'année, comme le pas-d'asne, le pied-de-veau, la fougere, &c.

HERBE AUX ANES, ou AGRA (*Bot.*) genre de plante à fleur, composée de quatre pétales disposés en rose, & soutenus par un calice. Le pistil sort de la partie supérieure du calice, qui forme un tuyau; la partie inférieure devient un fruit cylindrique qui s'ouvre en quatre parties, qui est divisé en quatre loges, & qui renferme des semences attachées à un *placenta*, & le plus souvent anguleuses. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

HERBE SAINT-ANTOINE, *chamænerion*, (*Bot.*) genre de plante à fleur, composée de quatre pétales disposés en rose; il sort du milieu de la fleur un pistil qui s'ouvre dans plusieurs especes de ce genre en quatre pieces; le calice est de forme cylindrique, il a pour l'ordinaire quatre feuilles, il devient un fruit divisé en quatre loges qui s'ouvrent aussi en quatre pieces par la pointe: ce fruit renferme des semences garnies d'aigrettes, & attachées à un *placenta* qui a quatre feuillets; ils forment les cloisons du fruit. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

HERBE BLANCHE, *gnaphalium*, (*Bot.*) genre de plante à fleur, composée de plusieurs fleurons découpés, portés sur un embryon, séparés les uns des autres par des feuilles pliées en gouttiere, & soutenues par un calice écaillé presque demi-sphérique. L'embryon devient dans la suite une semence enveloppée d'une coëffe. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

HERBE À COTON, *filago*, (*Bot.*) genre de plante à fleur composée de plusieurs fleurons découpés en étoile, portés chacun sur embryon, & soutenus par un calice écaillé qui n'est pas luisant: chaque embryon devient une semence garnie d'une aigrette. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

L'*Herbe à coton* ou *gnaphalium vulgare* est d'un genre différent que le *gnaphalium montanum*, ou pié-de-chat.

La racine de l'*herbe à coton* est fibreuse & chevelue; ses tiges sont grêles, hautes de six à neuf pouces, droites, cylindriques, blanches à leurs sommités, couvertes d'un grand nombre de feuilles, placées sans ordre, velues, étroites & oblongues. Il naît à l'extrémité des rameaux, ou dans les angles qu'ils font en s'écartant de la tige, des bouquets de plusieurs fleurs ramassées ensemble & sans pédicule; elles sont composées de fleurons si petits, qu'à peine peut-on les voir, divisés en cinq parties, appuyés sur un embryon & renfermés dans un ca-

lice écailléux qui n'est ni doré, ni luisant : cet embryon se change en une semence garnie d'une aigrette. (D. J.)

HERBE CACHÉE, voyez CLANDESTINE.

HERBE AUX CHATS, (Botan.) *cataria*, genre de plante à fleur monopétale labiée ; la levre supérieure est relevée, arrondie & découpée en deux pièces ; la levre inférieure est découpée en trois pièces, celle du milieu est creusée en forme de cuiller, les deux autres bordent l'ouverture de la fleur ; il sort du calice un pistil attaché comme un clou à la partie postérieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences arrondies & renfermées dans une capsule qui a servi de calice à la fleur. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

Boerhaave compte sept especes de *cataria*, dont la principale est nommée par les Botanistes *cataria major vulgaris*, ou *menta cataria*.

Sa racine est blanche, ligneuse, divisée en plusieurs branches ; elle pousse une tige qui s'élève à la hauteur de trois piés & plus, quarrée, velue, rameuse, rougeâtre en bas près de la terre, du reste blanchâtre, & produisant des rameaux opposés deux à deux ; ses feuilles sont semblables à celles de la grande ortie, dentelées en leurs bords, pointues, lanugineuses, blanchâtres, attachées à de longues queues, d'une odeur de menthe, forte, d'un goût âcre & brûlant.

Ses fleurs naissent aux sommités des branches, ordinairement pressées, formées en gueule, purpurines ou blanchâtres, disposées en maniere d'épics ; chacune de ces fleurs est un tuyau découpé par le haut en deux levres, & soutenu par un calice fait en cornet, & à cinq pointes, dans lequel les semences sont renfermées ; elles sont ovales, au nombre de quatre, qui succèdent à la fleur quand elle est tombée.

Cette plante croît dans les jardins le long des sentiers, parmi les haies, sur le bord des levées & des fossés, dans les endroits humides : elle fleurit en été, a une odeur forte qui tient de la menthe & du pouliot. On l'appelle *herbe aux chats*, parce que ces animaux l'aiment beaucoup, sur-tout quand elle est un peu fannée : elle est aromatique, âcre, amère, & ne rougit point le papier bleu, ce qui fait voir qu'elle contient un sel volatil, aromatique, huileux, dans lequel la partie urineuse domine de même que dans le sel volatil huileux artificiel. (D. J.)

HERBE AUX CHATS, (Mat. med.) on emploie fort rarement cette plante dans les prescriptions magistrales ; on pourroit y avoir recours cependant comme aux autres plantes emménagogues & hystériques, auxquelles elle est très-analogue : elle entre dans les compositions suivantes de la Pharmacopée de Paris, savoir l'eau générale, l'eau hystérique, les trochisques hystériques, le syrop d'armoise, & la poudre d'acier. (B)

HERBE DE SAINT-CHRISTOPHE, *christophoriana*, (Bot.) genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales disposés en rond ; il sort du milieu de la fleur un pistil, qui devient dans la suite un fruit mou ou une baie en forme d'œuf remplie de semences qui tiennent ordinairement les unes aux autres, & qui forment deux files. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

Boerhaave en nomme quatre especes étrangères ; il doit nous suffire de parler de la *christophoriana* commune, appelée par Tournefort, *christophoriana nostras*, *racemosa* & *ramosa*.

Elle pousse des tiges à la hauteur d'un ou deux piés, menues, tendres, rameuses ; ses feuilles

sont assez grandes, divisées en plusieurs parties ; oblongues, pointues, dentelées en leurs bords, de couleur verte-blanchâtre : ses fleurs naissent aux sommités, formées en grappes ou épics, composées chacune de cinq pétales blancs, disposés en rose. Quand cette fleur est passée, il lui succède une baie molle, ovale, peu charnue, laquelle noircit comme le raisin en meurissant. Elle renferme deux rangées de semences plates, posées les unes sur les autres. La racine de cette *christophoriana* est assez grosse, garnie de quelques fibres, noire en-dehors, jaune ou de couleur de buis en-dedans.

Il faut prendre garde d'user de cette plante intérieurement ; car elle est un poison semblable à celui de l'aconit ordinaire. Elle vient plus haut dans les vallons que dans les montagnes, & cependant elle se plaît sur leur sommet, au rapport de Simler ; c'est pour cela que M. de la Mothe le Vayer, domicilié à la cour, disoit joliment de lui : « Je ressemble » ici à la *christophoriana*, qui se tient d'autant plus » petite, qu'elle se trouve dans un lieu plus élevé. (D. J.)

HERBE À COTON, (Mat. med.) l'herbe à coton est rarement d'usage, ou plutôt elle est absolument inusitée ; elle est appelée dans les livres *vulnéraire* & *astringente*. (B)

HERBE AUX CUILLERS, *cochlearia*, (Bot.) genre de plante à fleur composée de quatre pétales disposés en croix ; il sort du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit presque rond, divisé en deux loges par une cloison qui porte deux coques ou panneaux ; il se trouve dans chaque loge des semences presque rondes. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

HERBE À L'ÉPERVIER, *hieraceum*, (Bot.) genre de plante à fleur composée de plusieurs demi-fleurons portés sur un embryon & soutenus par un calice : les embryons deviennent des fruits garnis d'aigrette & ramassés en bouquet. Ajoutez à ces caracteres que les tiges sont fortes & branchues, ce qui fait distinguer l'herbe à l'épervier du scorfonere, de la dent-du-lion, &c. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

HERBE À ÉTERNUER, *ptarmica*, (Bot.) genre de plante à fleur radiée, dont le disque est composé de fleurons, & la couronne de demi-fleurons, portés sur des embryons, & soutenus par un calice écailléux ; les embryons deviennent dans la suite de petites semences. Ajoutez à ces caracteres que les feuilles sont dentelées ou découpées profondément & différemment des feuilles du mille-feuille. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

HERBE À ÉTERNUER, (Mat. med.) cette plante a tiré son nom de la propriété sternutatoire qu'elle possède. Nous n'en faisons presque point d'usage, parce que nous avons des sternutatoires plus sûrs.

HERBE AUX HÉMORRHOÏDES, (Bot.) Voyez SCROPHULAIRE (petite.)

HERBE AU LAIT, *glaux*, (Bot.) genre de plante à fleur monopétale, faite en forme de cloche, quelquefois ouverte, quelquefois fermée, & toujours découpée ; il sort du milieu de la fleur un pistil, qui devient dans la suite un fruit ou une coque ordinairement sphérique ; elle s'ouvre par la pointe, & elle renferme de petites semences attachées à un placenta. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

HERBE AUX MITES, *blattaria* (Bot.) Les plantes de ce genre ne different du bouillon blanc qu'en ce que leur fruit est plus arrondi. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

L'espece la plus commune nommée par Tournefort, & autres Botanistes, *blattaria lutea*, *folio longo laciniato*, a quelque rapport avec le bouillon blanc ; mais ses feuilles sont plus petites, plus étroi-

tes, plus vertes, dentelées, & découpées sur leurs bords; les tiges sont hautes de trois à quatre piés, branchues, arrondies, garnies vers le bas de quelques feuilles plus courbées que les supérieures. Ses fleurs sont d'une seule piece, jaunes, taillées en rosette, dont les cinq quartiers sont obtus & arrondis; du calice de ces fleurs qui répandent une odeur douce, s'élevent cinq étamines purpurines, à sommets jaunes; le pistil qui enfile la fleur, devient une coque dure, arrondie, & qui s'ouvre en deux parties, contenant des semences menues & anguleuses; lorsque cette plante est répandue par terre, elle attire les mites, dit Pline, c'est pourquoi nous l'appellons à Rome *blattaria*; mais je ne fais si la blattaria de Pline est la nôtre. (D. J.)

HERBE MUSQUÉE, *moschatellina*. (Bot.) genre de plante à fleur radiée & découpée; il sort du calice un pistil qui est attaché comme un clou au milieu de la fleur, & qui devient dans la suite, suivant l'observation de Ray, un fruit mou ou une baie, pleine de suc & de semence aplatie. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez PLANTE. (I)*

HERBE AUX NOMBRILS, *omphalodes*, (Bot.) genre de plante à fleur radiée & découpée; il sort du calice un pistil qui est attaché comme un clou au milieu de la fleur; il devient dans la suite un fruit composé de quatre capsules concaves; elles forment chacune une sorte de nombril, & elles portent une semence presque plate, & attachée à un placenta qui a la figure d'une pyramide à quatre faces. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez PLANTE.*

HERBE PARIS, (Bot.) Les racines de cette plante, que presque tous les Botanistes appellent *herba paris*, & que nous nommons vulgairement *raisin de renard*, rampent sur la surface de la terre; elles sont foibles, de couleur brune, poussent çà & là des branches ou des tiges longues, & à la hauteur d'un demi-pié; ces tiges ont ordinairement quatre, quelquefois cinq ou six feuilles, larges, rondelletes, & terminées en une pointe aiguë. Du milieu de ces feuilles, s'éleve une foible tige qui a deux ou trois pouces de haut, & qui porte une fleur composée de quatre feuilles vertes, au-dessous desquelles il y en a autant qui sont étroites, & de la même couleur; au milieu d'elles, croît une baie noire, ovoïde, environ de la grosseur d'un grain de raisin, insipide au goût.

On trouve l'*herbe paris* dans les lieux humides & couverts; elle fleurit au printemps, & sa baie est mûre en Juillet; on regardoit autrefois cette plante comme venéneuse, ensuite on est tombé dans un excès opposé; on l'a vanté comme un contrepoison; elle n'a ni ce défaut, ni cette qualité. (D. J.)

HERBE A PAUVRE HOMME, (Mat. med.) Voyez GRATIOLE.

HERBE-AUX-PERLES, (Mat. med.) Voyez GREMIL.

HERBE A LA PUCE, *toxicodendrum*, (Bot.) genre de plante à fleur composée de plusieurs pétales disposés en rose; il sort du calice un pistil qui devient dans la suite un fruit arrondi & sec; il est ordinairement cannelé, & il renferme une semence. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez PLANTE. (I)*

HERBE AUX PUCES, *psyllium*. (Bot.) Les plantes de ce genre ne different du plantain & de la corne de cerf, qu'en ce quelles s'élevent en tiges & en branches; tandis que les fleurs & les fruits du plantain & de la corne de cerf sont soutenus par de simples pedicules. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez PLANTE. (I)*

HERBE AUX PUCES, (Mat. med.) la semence de cette plante est la seule partie qui soit d'usage en Médecine. On en tire, soit par la digestion avec l'eau commune tiède, soit par l'eau de rose, l'eau de se-

nouil, l'eau de plantain, &c. un mucilage dont plusieurs auteurs ont vanté l'utilité particulière dans tous les cas où il faut rafraîchir, adoucir, calmer, à qui Mesné attribue avec aussi peu de fondement, une acreté maligne, cachée, qui doit rendre suspect son usage intérieur; mais auquel nous ne connoissons véritablement que les qualités communes des mucilages. Voyez MUCILAGES. Au reste cette plante est plus connue dans les boutiques sous le nom de *psyllium* que sous celui-ci.

HERBES AUX RHAGADES, *rhagadiolus*, (Bot.) genre de plante à fleur composée de plusieurs demi-fleurons portés sur un embryon dont le filet s'embouche dans un trou qui est au bas de chaque demi-fleuron; ils sont soutenus par un calice dont les feuilles deviennent des gaines, qui sont pour l'ordinaire disposées en étoiles, & qui renferment une semence le plus souvent longue & pointue. Tournefort, *Inst. rei herb. Voyez PLANTE. (I)*

HERBE A ROBERT, *geranium robertianum*. (Bot.) Sa racine est menue, de la couleur du buis. Ses tiges sont hautes de neuf à dix pouces, velues, noueuses, rougeâtres, sur-tout près des nœuds & de la terre, branchues & garnies de quelques poils. Ses feuilles sortent en partie de la racine, & en partie des nœuds; elles sont cotonneuses, un peu rouges à leurs bords, quelquefois toutes rouges, découpées à peu-près comme celles de la matricaire, en trois segmens principaux; ses fleurs sont purpurines, rayées de pourpre clair, à cinq pétales disposés en rose, renfermés dans un calice velu, d'un rouge foncé, partagé en cinq quartiers, garni à son milieu d'étamines jaunes. Quand ces fleurs sont tombées, il leur succede des fruits en forme de becs pointus, chargés de petites graines oblongues, & brunes dans leur maturité.

Toute cette plante a une odeur assez forte, mais cependant agréable; ses feuilles ont une saveur styptique, salée & acidule. Elles rougissent le papier bleu, & sentent le bitume, ou le pétrole. Il paroît de là, que la plante contient un sel essentiel & alumineux, uni avec un peu d'huile foetide & de sel ammoniacal. (D. J.)

HERBE A ROBERT, ou BEC DE GRUE, (Mat. med.) Cette plante est regardée comme un bon vulnéraire, astringent, tempéré. On le donne dans les décoctions vulnéraires pour l'usage intérieur. On croit que ces décoctions, ou le vin dans lequel on a fait macérer cette plante, arrête toutes sortes d'hémorrhagies.

On l'emploie encore extérieurement en cataplasme & en lotion, pour déterger les ulcères, & dans la vue de résoudre les tumeurs œdémateuses. Fabricius de Hilden recommande l'application de la décoction de cette plante, sur les cancers des mamelles; mais toutes ces propriétés sont peu constatées.

On emploie presque indifféremment l'*herbe à robert*, le *bec de grue* sanguin, & le pié de pigeon, qui sont trois especes du même genre; l'*herbe à robert* est cependant la plus usitée des trois; au reste elles ne le sont beaucoup ni les unes ni les autres. (b)

HERBE DU SIÈGE, (Bot.) plante du genre appelé *scrophulaire*. Voyez SCROPHULAIRE.

HERBE DU SIÈGE, (Mat. med.) Voyez SCROPHULAIRE AQUATIQUE.

HERBE AUX TEIGNEUX, (Mat. med.) Voyez BARDANE.

HERBE AUX VARICES, *circium*, (Bot.) genre de plante à fleur composée de plusieurs fleurons découpés, portés sur un embryon, & soutenus par un calice écailleux qui n'a point d'épines; l'embryon devient dans la suite une semence garnie d'aigrettes. Ajoutez à ces caractères que les feuilles ont des épines molles; l'*herbe aux varices* a donc des épines sur

les feuilles, mais non pas sur le calice; au contraire, le calice du chardon est épineux, & la jacée n'a point d'épines sur le calice ni sur les feuilles. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

HERBE AUX VERRUES, *heliotropium*, (Bot.) genre de plante à fleur monopétale en forme d'entonnoir, plissé en étoile dans le centre, & dont les bords sont découpés en cinq parties, entre lesquelles il s'en trouve cinq autres beaucoup plus petites; il sort du calice un pistil attaché comme un clou à la partie inférieure de la fleur, & entouré de quatre embryons qui deviennent dans la suite autant de semences inégales d'un côté, & renflées de l'autre. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

HERBE, (*Nomenclat. Botan.*) On a tellement altéré ou changé les noms que les Botanistes ont donnés aux plantes, que nous prions les lecteurs de chercher les mots suivans, sous leurs dénominations botaniques.

Herbe aux ânes.
Herbe des aux.
Herbe à cent maux.
Herbe aux charpentiers.
Herbe citronnée.
Herbe aux cueilleurs.
Herbe enchanteresse.
Herbe à épervier.
Herbe à éternuer.
Herbe aux fleches.
Herbe flottante.
Herbe Gérard.
Herbe de la goutte.
Herbe aux gueux.
Herbe aux hémorrhoides.
Herbe de la houalt.
Herbe jaune.
Herbe de la lucque.
Herbe aux mamelles.
Herbe à lait.
Herbe maure.
Herbe aux mouchérons.
Herbe musc.
Herbe musquée.

Herbe au nombril.
Herbe d'or.
Herbe à la paralysie.
Herbe du Paraguay.
Herbe à pauvre homme.
Herbe aux perles.
Herbe aux poumons.
Herbe aux pous.
Herbe aux puces.
Herbe à la reine.
Herbe aux rhagades.
Herbe de S. Benoît.
Herbe de S. Etienne.
Herbe de S. Jacques.
Herbe de S. Jean.
Herbe de S. Julien.
Herbe de S. Laurent.
Herbe de S. Pierre.
Herbe sans couture.
Herbe de Scythie.
Herbe du siège.

Herbe aux sorciers.

Herbe aux teigneux.
Herbe à sept tiges.
Herbe de la Trinité.
Herbe de Vulcain.

ONAGRA.
ALLIAIRE.
NUMMULAIRE.
MILLEFEUILLES.
MÉLISSE.
COCHLÉARIA.
CIRCÉE.
HIERACIUM.
PTARMIQUE.
TOULOUA.
SARGAZO.
ANGÉLIQUE.
ROS SOLIS.
CLÉMATITE.
CHÉLIDOINE.
APOCYNE.
GAUDE.
PHYTOLACCA.
LAMPANE.
POLYGALA.
RÉSÉDA.
CONISE.
KETMIA.
MOSCHATÉLLINE.
OMPHALODES.
HÉLIANTHÈME.
PRIMEVERE.
CASSINE.
GRATIOLE.
GRÉMIL.
PULMONAIRE.
STAPHYSAIGRE.
PSYLLIUM.
NICOTIANE.
RHAGADIOLUS.
BÉNOITE.
CIRCÉE.
JACOBÉE.
ARMOISE.
SARRIÈTE.
BUGLE.
PRIMEVERE.
OPHIOGLOSSE.
RÉGLISSE.
SCROPHULAIRE
AQUATIQUE.
POMME ÉPINEUSE, ou STRAMONUM.
PÉTASITE.
STATICE.
HÉPATIQUE.
RENONCULE.

Voyez

Herbe vénéneuse.
Herbe aux verrues.
Herbe aux vers.
Herbe aux vipères.
Herbe vive.

Voyez } CIGÜE.
 } HÉLIOTROPE.
 } TANAISIE.
 } VIPÉRINE.
 } SENSITIVE, &c.

Il seroit à souhaiter qu'on n'eût point introduit tous ces faux noms d'herbe à, aux, de, des, du, Saint, Sainte, & plusieurs autres semblables, à la place des noms botaniques: car il est arrivé de-là, que dans tous nos dictionnaires françois, celui de Richelet, de Furetiere, de l'académie, de Corneille, de Trévoux, &c. on trouve ici quantité de doubles emplois & de définitions, explications ou descriptions qui ne sont pas à leur lieu, indépendamment qu'on ne les a pas tirés communément des meilleures sources, parce que les auteurs qui y ont travaillé, n'étoient pas des gens de l'art. (D. J.)

HERBES MAUVAISES, (*Agricult.*) les jardiniers & les laboureurs nomment *mauvaises herbes*, toutes celles qui croissent d'elles-mêmes dans leurs jardins & dans leurs champs, & qu'ils ne se proposent pas d'y cultiver.

Elles dérobent aux autres une grande partie de la substance de la terre qu'elles épuisent, prennent souvent le dessus sur les bonnes plantes, & les étouffent par leur multiplication. Mais comme les *mauvaises herbes* nuisent principalement aux blés, nous les considérerons ici sous cette face, comme a fait M. du Hamel dans son *Traité de la culture des terres*.

Entre les *mauvaises herbes* que le laboureur redoute le plus dans les champs qu'il a ensemencés en blé, on compte 1°. une sorte de lychnis qu'on nomme *nielle*, & qui noircit le pain; 2°. la queue de renard, dont la semence rend le pain amer; 3°. le ponceau ou pavot sauvage, dont la graine est très-fine, & qui étouffe le froment; 4°. le vescegon, qui couvre le blé quand il est versé, & le fait pourrir; 5°. le chiendent & le pas-d'ane, qui se multiplient par leurs semences, par leurs racines qui s'étendent en traînafe, & même par les tronçons de leurs racines, qu'on coupe en labourant la terre; 6°. le mélilot, qui donne au pain une mauvaise odeur; 7°. l'yvraie, qui le rend de qualité nuisible; 8°. enfin, les chardons, les hiebles, la folle avoine, la renouée, l'arrête-boeuf, & quantité d'autres plantes, dont le vent jette la graine de toutes parts, & qui ruinent le bon grain.

Pour empêcher que ces *mauvaises herbes* ne se multiplient, il faudroit les détruire avant que leur graine fût mûre; mais cela n'est pas possible dans les terres ensemencées à l'ordinaire, puisqu'elles croissent avec le bon grain, & que la plupart meurissent plutôt que le froment: les graines de ces *mauvaises herbes* se sement d'elles-mêmes en tombant à terre, & les plantes nuisibles qu'elles fournissent, se multiplient en dépit du laboureur.

On ne peut pas non plus les détruire en laissant les terres en friche, car leurs semences se conservent en terre plusieurs années, sans s'altérer. M. du Hamel a observé que si l'on sème en fain-foin un champ où il y ait beaucoup de ponceau, dès la seconde année du fain-foin, l'on n'apercevra presque pas un pié de cette plante; mais lorsqu'au bout de neuf ans on défrichera le fain-foin, l'on verra souvent reparoître le ponceau; ce fait prouve bien que les graines de cette plante s'étoient conservées en terre pendant ce tems-là. Il y en a qui s'y conservent des quinze & vingt ans, & nous ignorons même jusqu'où le terme de leur conservation peut s'étendre.

Pour remédier à ce mal, plusieurs cultivateurs labourent soigneusement les terres qu'on laisse en jachère, c'est-à-dire en friche, & il est vrai que com-

me quantité de graines levent pendant cette année de repos, les labours répétés en détruisent beaucoup ; mais il y a plusieurs sortes de plantes, telles que la folle avoine & la queue de renard, dont la graine ne venant à lever que quand elles ont resté en terre deux ou trois ans, inutilement laboureroit-on avec tout le soin possible, les champs où elles se trouvent, on ne réussiroit point à les faire lever plutôt.

D'autres fermiers, pour détruire ces *mauvaises herbes*, ces plantes si nuisibles, ont cru ne pouvoir rien imaginer de mieux, que de dessaisonner leurs terres, c'est-à-dire de mettre l'avoine dans l'année où on auroit dû les ensemencer en blé. L'expérience a appris qu'on fait par ce moyen périr certaines plantes, qui paroissant seulement tous les trois ans, ne se montrent que dans les blés ; mais le laboureur perd une recolte, & il lui reste encore beaucoup de *mauvaises herbes* à détruire. Alors il prend quelquefois le parti de faire sarcler les blés, c'est-à-dire d'arracher avec un sarcloir les méchantes herbes qui paroissent ; mais cette opération se réduit presque seulement à détruire quelques têtes de chardons, & quelques piés de ponceau, ou de bluets ; les plantes les plus menues qui sont aussi préjudiciables, telles que le vesceuron, la folle avoine, l'yvraie, la nielle, la renouée, l'arrête-bœuf, la queue de renard, & tous les petits piés de ponceau, restent dans le champ. De plus, en coupant les *mauvaises herbes*, il n'est guere possible qu'on ne coupe du blé ; enfin toutes les plantes bisannuelles qui sont dans ce champ, poussent de leurs racines, deux, trois, quatre tiges, au lieu d'une, & le mal devient encore plus considérable.

Le meilleur moyen connu jusqu'à ce jour, de déraciner & de détruire les *mauvaises herbes* des champs, est de continuer les labours pendant que les blés sont en terre, suivant la méthode de M. Tull, & c'est encore là un des beaux avantages de cette méthode. (D. J.)

HERBÉ, adj. *terme de commerce de cheveux*. On appelle *cheveux herbés* des cheveux châtains qu'on a fait devenir blonds en les mettant sur l'herbe, & les y laissant exposés au soleil pendant longtems, après les avoir lessivés plusieurs fois dans de l'eau limoneuse. Le blond que ces sortes de cheveux acquièrent est si beau, que les perruquiers y sont souvent trompés eux-mêmes, & ne reconnoissent l'artifice qu'au débouilli, qui leur donne une couleur de feuille de noyer desséchée.

Il est défendu en France d'appréter ainsi les cheveux.

Herber les cheveux, c'est les exposer sur l'herbe pour leur faire prendre une autre couleur que la leur naturelle. Voyez l'article précédent.

HERBEILLER, v. neut. (*Vannerie*.) Il se dit du sanglier, au lieu de *paître*.

HERBELINE, f. f. (*Econ. rustiq.*) Il se dit pour *germeline*, diminutif d'hermine, brebis maigre & petite, comparée par cette raison au petit animal connu sous le nom d'*hermine*. Voyez HERMINE.

HERBEMONT, (*Géog.*) petite ville des pays-bas Autrichiens, au duché de Luxembourg, dans le comté de Chiny, près de la riviere de Semoy, à une lieue de Chiny, & à quatre de Montmédy. Long. 23. 6. lat. 49. 38. (D. J.)

HERBER, v. act. (*Maréchallerie*.) c'est appliquer sous le poitrail du cheval la racine d'ellébore, ou d'autres plantes maturatives dans les maladies qui exigent ce remède.

HERBEUX, adj. (*Gramm. & économie rustique*.) abondant en herbe ; les bords de cette riviere sont *herbeux* ; les bestiaux aiment les lieux *herbeux*.

* HERBIER, f. m. (*Botan.*) collection de plan-

tes rangées selon quelque méthode de Botanique, séchées & conservées dans des cartons, séparées les unes des autres par des feuilles de papier.

Il se dit aussi d'un livre qui traite des plantes.

HERBORISER, v. neut. (*Gramm. & Botan.*) c'est parcourir les campagnes pour y reconnoître les plantes qu'on a étudiées dans l'école. M. Haller en Suisse, & M. de Jussieu à Paris, tous les deux grands botanistes, vont herboriser & sont suivis par une foule de jeunes étudiants ; ces courses utiles sont appellées *des herborisations*. On dit aussi de celui qui parcourt une contrée dans le dessein de recueillir les plantes qu'elle produit, qu'il *herborise*. Feu M. de Jussieu avoit *herborisé* en Espagne & en Portugal ; M. de Tournefort avoit *herborisé* en Grece & en Egypte.

HERBORISTE, sub. masc. (*Gram. & Bot.*) celui qui a fait une étude particulière des plantes & qui les connoît. La Fontaine dans ses fables l'a employé en ce sens ; mais il ne se dit plus guere que de celui qui vend les plantes médicinales.

HERBORN, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Westérvie, dans la principauté de Nassau-Dillenburg, avec une université fondée en 1584 par le comte Jean le Vieux. Cette ville est à 3 lieues S. O. de Dillenburg, 4 N. O. de Solms. Long. 26. 10. lat. 50. 36.

Les deux Pasor pere & fils, naquirent à *Herborn* ; le pere (Georges) est connu par son *Lexicon grammaticum novi Testamenti*, qui est toujours d'un usage merveilleux, & par son analyse des mots difficiles d'Hésiode, *Collegium Hesiodicum* ; il mourut en 1637. Le fils (Mathias) fut d'abord professeur à Heidelberg ; mais Tilly ayant saccagé cette ville en 1622, il passa à Paris, pour s'y perfectionner sous Gabriel Sionite, professeur au college royal en chaldéen & en arabe, homme unique en son genre, qui avoit cessé d'enseigner, parce qu'il n'avoit pas deux écoliers dans tout le royaume ; Pasor ayant profité de ses leçons particulières, vint à Oxford, obtint dans cette ville en 1626 une chaire en langues orientales, & trouva des auditeurs. Cependant au bout de quelques années, il accepta l'emploi de professeur en Théologie à Groningue, & mourut en 1658, âgé de 64 ans, sans avoir rien fait imprimer. (D. J.)

HERBU, adj. (*Gramm. & Bot.*) qui est garni d'herbe. Il se dit des lieux & des plantes ; un lieu *herbu*, une partie *herbue*.

HERCÉUS (JUPITER,) *Mythol.* le *Jupiter Hercéus*, étoit celui dont l'autel paroissoit à découvert dans un lieu enfermé de murailles. Virgile fait une description pathétique d'un autel de cette espece, que Priam avoit érigé dans son palais en l'honneur de ce dieu.

*Ædibus in mediis, nudoque sub ætheris axe,
Ingens ara fuit, juxtaque veterrima laurus
Incumbens aræ, atque umbrâ complexa Penates.*

Cet autel étoit exposé à l'air, dans une enceinte fermée par une espece de balustrade ; cette enceinte s'appelloit en grec Ἐρκος ; de-là le nom de *Jupiter Hercéus*.

Ensuite le même poëte, pour rendre Pyrrhus plus odieux, nous le peint massacrant impitoyablement Priam au pié de cet autel.

*Altaria ad ipsa trementem
Traxit, & in multo lapsantem sanguine nati :
Implicuitque comam lævâ, dextrâque coruscum
Extulit, ac lateri capulo tenuis abdidit ens.*

Mais Polygnote dans son tableau de la prise de Troie, nous représente avec plus de vraisemblance Priam tué comme par hasard, sur la porte de sa maison. Si nous en croyons le poëte Lesché, dit Pausanias, Priam ne fut point tué devant l'autel de

Jupiter Hercéus ; mais il en fut seulement arraché par force , & ce malheureux roi se traîna jusqu'au seuil de son palais , où il rencontra Néoptoleme , qui n'eut pas de peine à lui ôter le peu de vie que sa vieillesse & ses infortunes lui avoient laissé. (D.J.)

HERCK, (Géog.) ville du pays de Liège , près des frontieres du Brabant , sur une riviere de même nom.

HERCULANUM, (Géog. anc.) autrement HERCULANEUM, HERCULANIUM, & HERCULEUM, ancienne ville d'Italie dans la Campanie, sur la côte de la mer, vis-à-vis du Vésuve. Pline, liv. III. c. v. la met entre Naples & Pompeii. Paterculus, liv. II. c. vj, ainsi que Florus, liv. I. c. xvj, disent qu'elle fut conquise par les Romains durant les guerres des alliés ; & Columelle, liv. X, ne parle que de ses salines, qu'il nomme *salines d'Hercule*.

Quæ dulcis Pompeia palus, vicina salinis Herculeis.

Mais l'affreuse éruption du Vésuve, qui engloutit cette ville avec d'autres de la Campanie, est une époque bien célèbre dans l'histoire : on la date la première année de l'empire de Titus, & la 79^e de l'ère chrétienne.

La description de cet événement a été donnée par Pline le jeune, témoin oculaire. On fait que son oncle le naturaliste y perdit la vie ; il se trouvoit pour lors au cap de Misène en qualité de commandant de la flotte des Romains. Spectateur d'un phénomène inoui & terrible, il voulut s'approcher du rivage d'*Herculanum*, pour porter, dit M. Venuti, quelques secours à tant de victimes de ces efforts insensés de la nature ; la cendre, les flammes, & les pierres calcinées remplissoient l'air, obscurcissoient le soleil, détruisoient pêle-mêle les hommes, les troupeaux, les poissons, & les oiseaux. La pluie de cendres & l'épouvante, s'étendirent non-seulement jusqu'à Rome, mais dans l'Afrique, l'Égypte & la Syrie. Enfin les deux villes d'*Herculanum* & de Pompeii, périrent avec leurs habitans, ainsi qu'avec l'historien naturaliste de l'univers ; sur quoi Pline le jeune remarque noblement que la mort de son oncle a été causée par un accident mémorable, qui ayant enveloppé des villes & des peuples entiers, doit contribuer à éterniser sa mémoire.

Ce désastre avoit été précédé d'un furieux tremblement de terre, arrivé 13 ans auparavant, l'an 63 de J. C. sous le consulat de Régulus & de Virginius ; & même alors, selon plusieurs auteurs, la plus grande partie d'*Herculanum* fut abimée.

Quoi qu'il en soit, cette ville voisine de la mer, située à quatre milles environ de Naples, fut ensevelie dans les entrailles de la terre, vers l'espace qui est entre la maison royale de Portici, & le village de Rétine ; son port n'étoit pas loin du mont Vésuve. A quatre milles pareillement de Naples, mais du côté du levant, on trouve sous la même montagne, le hameau nommé *Torre del Greco*, la Tour du Grec, où l'on croit aussi qu'est enterrée la ville de Pompeii.

L'époque de la fondation d'*Herculanum* est inconnue ; l'on conjecture seulement du récit de Denis d'Halycarnasse, que cette fondation peut être placée 60 ans avant la guerre de Troie, & par conséquent 1342 avant J. C. Il suivroit de-là qu'*Herculanum* auroit subsisté plus de 1400 ans ; mais sans nous arrêter à discuter le terme de sa durée, ou les circonstances de sa ruine, essayons plutôt de retracer l'histoire heureuse de sa découverte, & pour ainsi dire, de sa résurrection.

Il y a près de dix ans que l'on parle toujours avec admiration de cette découverte. Tous ceux

qui cultivent les lettres, les sciences & les arts ; y sont intéressés : une ville célèbre engloutie depuis plus de 1600 ans, & rendue en quelque façon à la lumière, a sans doute de quoi réveiller la plus grande indifférence ; tâchons même de contenter la curiosité.

Le prince d'Elbeuf bâtit vers l'an 1720 un logement à Portici sur le bord de la mer, & desirant de l'orner de marbres anciens, un paysan du lieu lui en apporta de très-beaux qu'il avoit trouvés en creusant son puits. Le prince acheta le terrain du paysan, & y fit travailler. Ses fouilles lui procurerent d'abord de nouveaux marbres en abondance, & ce qui valoit beaucoup mieux, sept statues de sculpture grecque. Les travailleurs poursuivant leur besogne, trouverent plusieurs colonnes d'albâtre fleuri, & de nouvelles statues, dont M. d'Elbeuf fit présent au prince Eugene de Savoie. A cette découverte de statues, succéda celle d'une grande quantité de marbres d'Afrique, qui servirent à faire une foule de petites tables ; ces richesses enflées encore par la bouche de la renommée, ouvrirent les yeux au gouvernement, qui devenu jaloux, fit suspendre & cesser les excavations.

Le souvenir de ce genre de découvertes, se conservoit précieusement dans le tems où le roi des deux Siciles choisit l'agréable situation de Portici, pour s'y ménager un séjour délicieux. Alors ce monarque ne songea qu'à poursuivre avec vigueur les fouilles entamées par le prince d'Elbeuf, & le succès surpassa de bien loin son attente. La terre ayant été creusée par ses ordres jusqu'à quatre-vingt piés de profondeur, l'on découvrit le sol d'une ville abimée sous Portici & Rétine, villages distans de six milles de Naples, entre le mont Vésuve & le bord de la mer. Enfin, les excavations ayant été poussées plus avant, on a tiré de ce terrain tant d'antiquités de toute espece, que dans l'espace de six ou sept ans, elles ont formé au roi des deux Siciles un musée tel qu'un prince de la terre, quel qu'il soit, ne sauroit dans le cours de plusieurs siècles, s'en procurer un pareil.

Voilà l'avantage des potentats : un particulier, comme le prince d'Elbeuf, auroit encore trouvé quelques fragmens d'antiquités ; mais le roi de Naples faisant creuser dans le grand, & en ayant les moyens, a détérré une ville entière, pleine d'embellissemens, de théâtres, de temples, de peintures, de statues colossales & équestres, de bronzes, & de marbres enfouis dans le sein de la terre. Détaillons toutes ces merveilles.

Parmi les débris d'*Herculanum*, on y reconnut du premier coup d'œil, des édifices d'une grande étendue. De ce nombre sont un temple où étoit une statue de Jupiter, & un théâtre bien conservé ; comme c'est ici le premier, & le plus beau des monumens que l'on a découvert, commençons par le décrire.

Ce théâtre ayant été mesuré autant que le travail, & les terres amoncelées purent le permettre, l'on a jugé que sa circonférence extérieure étoit de 290 piés, & l'intérieure de 230 piés jusqu'à la scene ; sa largeur étoit en-dehors de 160 piés, & en-dedans de 150 ; le lieu de la scene avoit environ 72 piés de large, & 30 de profondeur.

La forme de ce théâtre est celle d'un demi-cercle, contenant 18 gradins dans la partie de devant, chacun desquels part du même centre : ce demi-cercle se termine ensuite par les deux extrémités en un quarré divisé en trois parties.

Trois loges élevées l'une sur l'autre, non perpendiculairement, mais de maniere que les murs du dedans étoient successivement soutenus par les gradins, servoient de portiques, pour entrer au théâ-

tre, & pour s'y placer à son aise. Le corridor d'en-haut répondoit aux gradins de cette partie, lesquels étoient couverts, & par conséquent destinés pour les dames.

Si l'on considère la structure de ce théâtre, celle de ses voûtes, l'intérieur de ses corridors construits de brique, interrompus par des corniches de marbre, ses vomitoires, ses escaliers distingués, par lesquels les sénateurs passoient pour aller d'un rang à l'autre; si l'on observe en même tems les fragmens de colonnes, les statues de toute matière & de toute grandeur, les marbres de toute espèce, africains, grecs, égyptiens, les agathes fleuries qui tapissoient la scène & l'orchestre, on pensera sans doute que ce monument étoit d'une grande magnificence.

Mais être surpris d'entendre parler dans une ville peu distante de Rome, d'un édifice de cette beauté, c'est oublier combien l'exemple d'une capitale a d'influence sur les provinces voisines. Les citoyens d'*Herculanum* ne demandoient comme les Romains, que du pain & des spectacles, *panem & circenses*. Leur ville anciennement habitée par les Osques, *Osci*, auteurs des comédies obscènes, & occupée depuis par les Etrusques, inventeurs des représentations histrioniques, devoit se distinguer plus qu'une autre, par la splendeur de son théâtre, & l'amour des pièces qu'on y jouoit. Aussi quelques auteurs ont écrit que ces peuples, quoique menacés par le Vésuve, d'une ruine prochaine, préférèrent le plaisir du spectacle à leur propre salut, & se laisserent accueillir par la flamme & la grêle des cailloux calcinés.

Il ne faut pas croire toutefois de pareilles anecdotes; l'embrasement du Vésuve, au rapport de Dion, fut précédé d'un tremblement de terre qui dura plusieurs jours, mais qui ne parut pas redoutable à des Campaniens, accoutumés à ces agitations de la nature: bien-tôt il s'accrut tellement, que tout sembloit prêt à être renversé. On vit sortir du volcan un nuage d'une grandeur immense, blanc, noir, ou tacheté, selon qu'il étoit plus ou moins épais, & qui élevoit avec lui la terre, la cendre, ou l'un & l'autre. A cette vûe, il n'est pas possible d'imaginer que ceux d'*Herculanum* aient poussé l'amour des spectacles, jusqu'à attendre leur perte inévitable dans l'enceinte de leur théâtre.

De plus, on n'a rencontré aucuns vestiges d'os dans la découverte de ce théâtre; le seul sujet de curiosité en ce genre, est un squelette d'homme presque tout entier, que l'on a trouvé sur l'escalier d'une maison, tenant à la main une bourse pleine de petite monnaie. En vain l'on tenta de transporter cet ancien squelette; à peine l'eut-on touché légèrement, qu'il se convertit en poussière.

Après avoir décrit le théâtre, c'est le lieu d'observer qu'on trouva dans son enceinte quantité de statues qui, selon les apparences, servoient à son embellissement. Il y avoit deux de ces statues de bronze, représentant Auguste & Livie; celle-là ayant la tête nue, & le corps revêtu de la toge; celle-ci la tête voilée, & la coëffure à petits triangles, semblable à une couronne rayonnante. On découvrit à quelque distance deux autres statues de femme, & bien-tôt après, cinq autres statues de marbre, plus grandes que le naturel, dont quatre étoient couvertes de la toge. Il faut observer que toutes ces statues ont les bras & les mains d'un marbre différent de celui du reste du corps, mais d'un marbre plus beau.

Entre les statues de toute espèce & de toute grandeur qu'on a déterrées dans cet endroit, on met au nombre des principales les suivantes; celle de Néron, sous la figure de Jupiter tonnant; & celle de

Germanicus, l'une & l'autre plus grandes que nature; celle de Claude, & de deux femmes inconnues; une statue de marbre, représentant Vespasien; une Atalante, dans laquelle on remarque la manière grecque; enfin, deux statues de la première beauté assises sur la chaise curule.

On découvrit aussi douze autres statues de suite, six représentant des hommes, & six des femmes; ce sont peut-être celles des dieux *Consentes*, qui, selon l'opinion de Panvinio, se plaçoient dans le lieu des spectacles.

Parmi les bustes de marbre déterrés dans le même endroit, on distingue un Jupiter Ammon, une Junon, une Pallas, une Cérés, un Neptune, un Janus à deux faces, une petite fille, & un jeune garçon avec la bulle d'or au col, qui lui descend sur la poitrine; marque distinctive des enfans de qualité. Cette bulle n'est pas cependant ici en forme de cœur, selon la coutume usitée chez les Romains, elle est de figure ovale.

La découverte du théâtre d'*Herculanum* & de ses superbes ornemens, fut suivie de celle des temples, ainsi qu'on l'espéroit; car tous les savans conviennent que les Romains avoient coutume d'en bâtir au voisinage de leurs théâtres. Comme les sacrifices précédoient les jeux, & que les jeux avoient rapport aux représentations de la scène, on devoit rencontrer quelques temples voisins du théâtre dans l'ancien pays des Osques, où les jeux de ce nom, & les pièces Atellanes avoient été inventées.

En effet, il est arrivé qu'à quelque distance du théâtre d'*Herculanum*, on a découvert deux temples de différente grandeur; l'un a 150 piés de longueur sur 60 de large; l'autre a seulement 60 piés de long, sur 42 de large; & ce dernier temple n'étoit peut-être qu'une espèce de chapelle, nommée par les latins *adricula*. Cependant l'intérieur avoit des colonnes, entre lesquelles étoient alternativement des peintures à fresque, & de grandes tables de marbre, enchâssées d'espace en espace dans toute la longueur des murs. Sur ces tables on lisoit les noms des magistrats qui ont présidé à la dédicace de chaque temple, ainsi que les noms de ceux qui ont contribué à les bâtir ou à les réparer.

Vis-à-vis de ces deux temples, on a trouvé un troisième édifice, que plusieurs savans conjecturent être le forum civil d'*Herculanum*, ou bien un de ces temples que les anciens nommoient *Peripteres*.

Le terreplein de cet édifice forme un parallélogramme long d'environ 228 piés, & large de 132. Il est environné de colonnes qui soutiennent les voûtes du portique, lequel fait le tour de la partie intérieure; les colonnes qui forment les portiques du dedans, sont au nombre de 42; les statues de bronze & de marbre, placées entre les pilastres, ont été presque toutes trouvées fondues, détruites, brisées, mutilées. Le dedans de l'édifice étoit pavé de marbre, & ses murs peints à fresque: une partie de cette peinture a été taillée avec la muraille, & transportée dans le cabinet du roi des deux Siciles.

Il ne faut pas oublier de dire, qu'outre les statues de dieux, d'empereurs, & de héros, dont nous avons parlé jusqu'ici, on a déterré dans les édifices publics, quantité de statues d'idoles, & autres de divers personnages, principalement des familles Annia & Nonia. La plus belle de toutes est la statue équestre érigée à la mémoire de Nonnius Balbus, avec une inscription en son honneur; dom Carlos a placé cette statue dans le vestibule de son palais. Elle est entourée d'une colonnade de marbre, & d'un grillage de fer: devant l'escalier du même palais, on voit la statue de Vitellius toute entière, & de grandeur naturelle; ajoutons que dans la classe

des petites statues de bronze, il y en a plusieurs qu'on croit être des dieux lares ou pénates d'*Herculanum*.

C'en est assez sur les édifices publics de cette ville ; les édifices particuliers que l'on a découverts dans une espace d'environ 300 perches de longueur, & 150 de largeur, ont paru d'une architecture uniforme.

Toutes les rues d'*Herculanum* sont tirées au cordeau, & ont de chaque côté des parapets pour la commodité des gens de pié ; elles sont pavées de pierres semblables à celles dont la ville de Naples est aussi pavée ; ce qui donne lieu de croire qu'elles ont été tirées de la même carrière, c'est-à-dire d'un amas de laves du Vésuve.

L'intérieur de quelques maisons d'*Herculanum* étoit peint à fresque de charmans tableaux, représentant des sujets tirés de la fable ou de l'histoire. Le roi des deux Siciles en a fait transporter tant qu'il a pu dans son palais. Ces peintures sont d'ordinaire accompagnées d'ornemens de fleurs, d'oiseaux posés sur des cordeles, suspendus par le bec ou par les piés, de poissons ou d'autres animaux. En un mot, les peintures transportées chez le roi des deux Siciles forment près sept cens tableaux de toute grandeur. Il est vrai que la plupart n'ont que dix ou douze pouces de hauteur sur une largeur proportionnée. Ils représentent de petits amours, des bêtes sauvages, des poissons, des oiseaux, &c.

Parmi les grands tableaux, il y en a deux qui méritent d'être ici décrits, & qui furent trouvés dans deux niches au fond d'un temple d'Hercule. Dans la première de ces niches étoit peint un Thésée, semblable à un athlète, tenant la massue levée & appuyée sur le bras gauche, & ayant sur l'épaule un manteau de couleur rouge, avec l'anneau au doigt. Le minotaure est étendu à ses piés avec la tête d'un taureau & le corps d'un homme : la tête du monstre paroît toute entière ; le corps est représenté en ligne presque droite & très-bien raccourci. Trois jeunes Grecs sont autour du héros : l'un lui embrasse le genou ; le second lui baise la main droite ; le troisième lui serre le bras gauche avec une attitude gracieuse : une fille, qu'on croit être Ariane, touche modestement sa massue. On voit dans l'air une septième figure, qui peut dénoter une victoire, & on aperçoit enfin les détours du labyrinthe.

Le tableau de l'autre niche est aussi composé de plusieurs figures de grandeur naturelle. On y voit une femme assise, couronnée d'herbes & de fleurs, tenant dans sa main un bâton de couleur de fer ; à sa gauche est une corbeille pleine d'œufs & de fruits, sur-tout de grenades : derrière elle est un faune qui joue de la flûte à sept tuyaux : en face de cette femme assise, on voit debout un homme à barbe courte & noire, ayant l'arc, le carquois plein de fleches, & la massue. Derrière cet homme est une autre femme couronnée d'épées, qui semble parler à la première ; à ses piés, est une biche qui allaite un petit enfant. Au milieu du tableau & dans le vuide, on voit une aigle à ailes déployées ; & sur la même ligne, un lion dans une attitude tranquille. Il faut avouer que les tableaux de ces deux niches ne sont pas dessinés avec correction, & que l'expression manque dans la plupart des têtes.

Au sortir du temple d'Hercule, l'on découvrit çà & là plusieurs autres tableaux, en particulier un Hercule de grandeur naturelle ; Virginie accompagnée de son pere & d'icilius son époux, en présence d'Appius-Décemvir siégeant sur son tribunal ; l'éducation d'Achille par Chiron, qui montre au jeune héros à jouer de la lyre ; enfin divers autres morceaux d'histoire, outre des paysages, des repré-

sentations de sacrifices, de victimes, & de prêtres en habits blancs & sacerdotaux.

Les connoisseurs assurent que plusieurs des tableaux, tirés des fouilles d'*Herculanum*, quoique précieux d'ailleurs, pèchent dans le coloris & les carnations, soit que ces défauts précèdent des peintures mêmes, ou que le tems les ait altérées. Le coloris y est presque toujours trop rouge, & les gradations rarement conformes aux préceptes de l'art. Une seule couleur forme souvent le champ de ces tableaux ; quelques-uns cependant sont composés de deux, de trois & de quatre couleurs. Il y en a même un à fresque, représentant des fleurs où toutes les couleurs sont mises en usage.

Avant que de quitter ce qui regarde la peinture, il faut lever un doute, qui sera vraisemblablement resté dans l'esprit des lecteurs, au sujet des tableaux à fresque, transportés d'*Herculanum* à Portici. Ils demanderont comment on a pu procéder dans cette opération. Je leur répondrai, avec ceux qui en ont été témoins, qu'on a suivi la même méthode qui fut jadis heureusement employée pour les ouvrages de Damophile & Gorgase, sculpteur & peintre illustres, qui avoient décoré le temple de Cérès, situé près du grand cirque à Rome. Lors, dit Varron, que l'on voulut réparer & crépir de nouveau les murs de cet édifice, on coupa tous les tableaux qui étoient peints dessus, & on les déposa dans des caisses. La même chose s'est pratiquée pour les tableaux d'*Herculanum*. On a d'abord commencé à les fortifier par derrière avec de la pierre propre à cet effet, sur laquelle attachant par le moyen du plâtre l'enduit & les peintures ; coupant ensuite le tout, & le ferrant avec beaucoup de précaution dans des caisses de bois, on l'a tiré du fond de la ville souterraine avec autant de dextérité que de bonheur. Enfin, on a appliqué sur ces peintures un vernis transparent, pour les ranimer & les pouvoir conserver pendant des siècles.

Qu'on se représente à cette heure la surprise des gens de l'art, à la vue de tant de peintures renaissantes, pour ainsi dire, avec leur fraîcheur : ni celles du tombeau des Nasons, lavées & presque effacées par le tems, ni celles que Gregorio Capponi a si fort vantées, ne sauroient être comparées aux peintures d'*Herculanum*. Le roi des deux Siciles peut seul se vanter d'avoir, & la plus vaste collection qu'on connoisse en ce genre, & même des espèces de chefs-d'œuvres parfaitement conservés.

A peine les tableaux des murs d'*Herculanum* avoient passé des ténèbres au grand jour, qu'on porta la curiosité dans l'intérieur d'une maison qu'on venoit de découvrir à souhait. On y entra ; & dans une chambre de plain-pié, on y trouva quelques caraffes de crystal, un petit étui de bronze renfermant des poinçons pour écrire sur des tablettes de cire, & une lame d'airain, sur laquelle on lisoit des immunités accordées par Titus aux affranchis qui voudroient s'appliquer à la navigation.

En parcourant la maison dont nous parlons, on trouva dans une chambre du haut (qui étoit peut-être la cuisine) plusieurs vases de terre & de bronze, & entr'autres des œufs entiers, des noix, des noisettes, belles en dehors, mais pleines de cendres en dedans.

Près de cette maison étoit un temple de Neptune, avec la statue du Dieu. Dans un endroit de ce temple sont représentées des galères avec leurs combattans, & ces galères n'ont qu'un rang de rames.

Ailleurs on découvrit une cave, contenant de grands vases de terre cuite, posés dans le gravois, & ensevelis tout-à-fait sous terre, à l'exception des gouleaux enchâssés dans un banc de marbre, qui régnoit tout autour de la cave. La capacité de ces vases

vases pouvoit être, à ce qu'on conjecture, d'environ dix barrils mesure de Toscane; je dis à ce qu'on conjecture, car malheureusement tout fut brisé au grand regret des Antiquaires. Au sortir de cette cave, on découvrit une statue de bronze, représentant le fils de Jupiter & d'Alcmène; une lanterne à deux meches, & un bracelet d'or ciselé.

Dès qu'on eut commencé de rompre le pavé de mosaïque du temple d'Hercule, l'on trouva sous ce pavé des piédestaux de marbre, plusieurs lacrymatoires, & divers fragmens de métal blanc qui servoient de miroir.

En avançant d'autres fouilles, on apperçut quelques édifices qui avoient une suite uniforme de petites galeries pavées en mosaïque, des fenêtres de médiocre grandeur, & dans quelques-unes des restes de pierres diaphanes, faites de talc ou d'albâtre très-fin.

Après de nouveaux travaux, l'étonnement redoubla à la vue de huit statues colossales assises qui ont été restaurées, & qui servent d'embellissement au théâtre de la maison royale de Portici.

L'œil fut ensuite récréé par le spectacle de quantité de vases, trépiés, & statues d'idoles de plusieurs piéces qui sembloient sortir de ces fouilles, comme d'une source. Dans quelques-uns de ces vases, l'on a trouvé des provisions de toute espece, comme grains, fruits, olives, réduits en charbons; ainsi qu'un pâté d'environ un pié de diametre, ferré dans sa tourtiere & clos dans le four.

On n'a gardé cependant de toutes les curiosités de ce genre qu'un seul pain, semblable de figure à deux pains posés l'un sur l'autre, dont celui de dessous est plus plat, & celui de dessus plus rond. Autour de ce pain on lit: *Seligo C. Granii E. Cicere*. Il a environ huit pouces de diametre sur quatre de hauteur. Serait-il de la qualité de ceux dont Juvenal dit:

*Et tener, & niveus, molli feligine factus
Servatur domino.*

Mais que ce soit un pain mollet ou non, il est entier, & le roi des deux Siciles l'a mis dans des crystaux comme une chose très-singulière. Rien n'est en effet plus rare, que de posséder du pain de seize siècles, conservant encore sa forme & son étiquete.

A ces découvertes succéda celle de quantité de nouvelles peintures, dont voici les principales. Une chasse de cerfs & de sangliers; une victoire; un vase de fleurs avec un chevreuil de chaque côté; deux muses, dont l'une joue de la lyre, & l'autre a un masque qui couvre son visage; trois têtes de Méduse; deux têtes d'animaux imaginaires; un oiseau qui voltige autour d'un cerf; un prêtre de Bacchus qui joue des timbales; un autre assis sur un tigre; Ariane abandonnée sur le rivage de la mer, & Thésée qui s'enfuit sur son vaisseau; Jupiter sous diverses formes; Hercule qui extermine les oiseaux du lac Stymphe; six ou sept tableaux représentant chacun une bacchante, qui se prépare à danser, & qui est vêtue d'une étoffe de gaze avec toute la recherche imaginable, pour former la nudité variée des épaules & du sein; enfin d'autres peintures offrent des marines, des coupes d'architecture, & des édifices élégans représentés en perspective & dans toutes les regles de ce genre si difficile.

Laissons aux Antiquaires le soin de parler des médailles que les ruines d'*Herculanum* ont procurées à sa majesté des deux Siciles, & en particulier des médailles de Vitellius en bronze, grandes & moyennes qui sont rares; la légende de celles-ci du principal côté est: *A. Vitellius Germanicus Imp. Aug. P. M. Fr. P.* Les revers sont différens. Dans quelques uns, on voit Mars avec la lance & l'enseigne

romaine. Dans d'autres, la paix tient de la main droite le rameau d'olivier, & de la gauche la corne d'abondance.

Mais nous ne devons pas faire les lampes en grand nombre, qui ont été trouvées à *Herculanum*, & qui sont presque toutes consacrées à Vénus. Les anciens poètes nous peignent cette ville & ses environs, comme un des sièges de l'empire de cette déesse. Pour juger à quel point on y portoit son culte, il ne faut que jeter un coup-d'œil sur les lampes dont nous parlons. Si celles de terre cuite sont modestes en général, les lampes de cuivre sont autant de monumens par leur différentes figures, de la dépravation de l'esprit & des mœurs des habitans qui les possédoient.

Il seroit long de décrire les ustensiles des sacrifices; & ce n'en est pas ici le lieu. Peut-être aussi sera-t-il impossible de connoître précisément la destination de chacun. Il suffira donc de remarquer qu'on en a découvert de toutes especes, en marbre, en verre, en cuivre, en terre cuite, les uns pour les sacrifices proprement dits, les autres pour les libations; ceux-ci pour l'eau lustrale, ceux-là pour recevoir le vin dont on arrosoit les victimes, &c.

Outre ces ustensiles sacrés, *Herculanum* a fourni quelques meubles de ménage ou de luxe, comme tables & trépiés. Parmi les tables entières, on en vante une d'un marbre couleur de fer, avec son pied de la même matiere, représentant *Io*. On ne loue pas moins le trépié que le roi des deux Siciles a placé dans son appartement. Les ornemens de ce trépié sont d'un goût délicat, & la cuvette est soutenue par trois sphynx ailés d'une très-belle ciselure.

Les autres curiosités consistent en casques, armes de différentes especes, cuillers, bouteilles, vases, chandeliers, pateres, urnes, anneaux; agraffes, boucles d'oreilles, colliers & bracelets, indépendamment d'une cassette qui contenoit les instrumens propres aux occupations des femmes, comme ciseaux, aiguilles, dés à coudre, &c.

Ma joie seroit grande, si je pouvois terminer cet article par la nouvelle d'un beau manuscrit, tiré des ruines d'*Herculanum*: mais dans le petit nombre de ceux qu'on a déterrés de cette ville souterraine, ou l'écriture étoit effacée, ou les feuilles si fort collées les unes aux autres, qu'elles ont parti par lambeaux. Nous serions trop heureux si les excavations fussent tombées sur le temple d'un homme de lettres; je veux dire, sur une maison écartée, consacrée aux muses, dans laquelle on eût trouvé en bon état quelqu'un de ces précieux ouvrages complets qui nous manquent toujours, comme un Diodore de Sicile, un Polybe, un Saluste, un Tite Live, un Tacite, la seconde partie des fastes d'Ovide, les vingt-quatre livres de la guerre des Germains, que Plinè commença lorsqu'il seroit dans ce pays; ou bien enfin, puisque ce peuple aimoit tant le théâtre, un Eschyle, un Eurypide, un Aristophane, un Ménandre; certes on pouvoit se flatter de ce dernier genre de découvertes.

La Campanie où étoit *Herculanum*, n'offroit pas seulement une contrée délicieuse par la fécondité de ses champs, la beauté de ses fruits, l'aménité de ses bords, la salubrité de son air, mais encore par le séjour que les muses faisoient dans son voisinage. La plupart des beaux-esprits de Rome sembloient s'être accordés pour venir habiter toutes les campagnes d'alentour. Enfin *Herculanum* étoit, pour ainsi dire, ceinte & munie de domiciles des sciences, & d'ateliers des beaux-arts. Ciceron, Pompée, celui qui le vainquit à Pharsale, & tant d'autres Romains, aussi célèbres par leur savoir que par leur habileté dans la conduite de l'état, avoient des mai-

sons de plaifance aux environs de cette ville ; & quels fecours fes habitans ne devoient-ils pas tirer de ces grands génies , pour cultiver leur esprit & former des bibliothèques à leur exemple !

Les ruines même de cette place , où l'on n'a rien apperçu qui sentit la barbarie , mais au contraire des édifices sacrés & profanes , publics & particuliers , très-bien entendus , très-bien décorés , un théâtre , des temples , des portiques , tant de peintures , de statues de bronze , de bas-reliefs & de colonnes ; tous ces monumens , dis-je , font une preuve incontestable qu'*Herculanum* étoit habitée par des hommes curieux de belles choses.

Consolons-nous donc de la perte des manuscrits engloutis quelque part dans les abyfmes de cette ville , puisqu'enfin ces fouilles pratiquées depuis 1750 jusqu'à 1755 ont produit d'autres raretés si nombreuses , que sa majesté Sicilienne a jugé nécessaire de destiner dans son palais une vaste salle voûtée , remplie d'armoires différentes , pour les pouvoir placer , & montrer à tous les curieux de l'univers.

Ce Prince a fait plus , il a nommé , en 1755 , une société de très-habiles gens , pour mettre en ordre tous ces précieux monumens d'antiquité , en donner l'histoire , la représentation en taille-douce , & l'explication. On ne sauroit employer de trop bons artistes pour le dessein & la gravure ; car , quant à l'explication , c'est aux favans de l'Europe entière à y concourir. Il faut espérer que l'ouvrage complet sortira de la presse avec le soin qu'il mérite.

Nous en avons déjà vu le premier tome avec avidité : il a paru à Naples en 1757 en forme d'atlas , & contient quantité de planches qu'on ne peut se lasser de regarder. Telle est la VIII. représentant Achille , qui apprend du centaure Chiron , à jouer de la lyre : la tête du centaure est excellente , & le jeune héros semble vivant & animé. La planche IX. du satyre Marsyas , assis sur une roche , est sans doute une copie du tableau de Polygnote qu'on voyoit à Delphes. Les planches de bacchantes n'offrent que trop d'attraits : elles ne sont point peintes ici en prêtresses échevelées , mais en nymphes de Gnide , vêtues d'une étoffe légère , & se présentant pour danser dans des attitudes si voluptueuses , que Vénus elle-même en eût emprunté l'image , pour s'attacher des peuples qui prenoient tant de soin d'encenser ses autels.

Les peintures d'un atelier pour la vendange avec les pressoirs , celles de quelques métiers inconnus , celles de la boutique d'un cordonnier , & toutes celles de divers jeux d'enfans m'ont enchanté. Il y en a où ces mêmes enfans pêchent à la ligne : on voit déjà les poissons qui sautent sur l'eau , ou qui sont pris. Tout est gracieux dans ces petites peintures , & Tenieres n'a rien fait de plus amusant. Il y a aussi d'admirables planches de marine , & de morceaux d'architecture.

Il est vrai qu'on rencontre plusieurs autres planches , dont il paroît difficile ou impossible de deviner le sujet. La planche VI. par exemple , toute belle qu'elle est , prépare bien des tortures aux savans. La planche XI. n'est pas plus intelligible. Est-ce Oreste reconnu par sa sœur ? Et la planche XII. en est-elle une continuation ? Quoi qu'il en soit , toutes les entraves pour l'explication n'ôtent rien au mérite des choses curieuses de ce premier volume , & ne servent qu'à faire desirer la suite avec plus d'impatience. (*Le Chevalier DE JAUCOURT.*)

HERCULE , s. m. en *Astronomie* , est une des constellations de l'hémisphère septentrional. Voyez CONSTELLATION.

Hercule a dans le catalogue de Ptolomée 29 étoi-

les ; dans celui de Tycho 28 , & dans le catalogue Britannique 95.

HERCULE , (*Mytholog. & Littérat.*) héros très-célebre , déifié dans le paganisme.

Je ne m'embarrasse point des divers *Hercules* , dont parlent Diodore de Sicile , Cicéron , Varron , & autres écrivains de l'antiquité ; il s'agit ici du fils prétendu de Jupiter & d'Alcmene femme d'Amphitryon roi de Thebes. C'est-là l'*Hercule* qui étoit honoré chez les Grecs & les Romains , & auquel se rapportent presque tous les anciens monumens. Je vais parcourir son histoire peu connue , les femmes & les enfans savent assez sa vie fabuleuse : elle se trouve dans tous les Dictionnaires , & même dans celui de Bayle.

Hérodote fixe la naissance d'*Hercule* cent ans avant la prise de Troie par les Grecs ; c'est-à-dire , vers l'an 1382 avant l'ère chrétienne. Il commença ses premières armes dès l'âge de dix-huit ans , & terrassa dans ses courses le lion du mont Cythéron. Peu de tems après , il épousa Mégare fille de Créon , eut trois enfans de cette princesse , & les tua au bout de quelques années dans un accès de fureur qui le prit plusieurs fois pendant le cours de sa vie.

Ce crime l'ayant obligé de quitter Créon , il alla consulter l'oracle de Delphes sur sa destinée. L'oracle lui prescrivit de passer à Mycènes où regnoit Eurysthée , & lui déclara , qu'en accomplissant les volontés de ce prince , il acquerroit l'immortalité ; *Hercule* obéit au commandement du dieu , & ce fut par les ordres d'Eurysthée qu'il acheva les douze travaux si célèbres dans les tems héroïques. Les dix premiers l'occupèrent un peu plus de huit ans , en forte que donnant dix ans de durée à ces douze travaux , *Hercule* qui étoit venu se présenter à Eurysthée à l'âge de vingt-trois ans , quatre ans après son mariage avec Mégare , en avoit trente-trois lorsqu'il retourna dans la Béotie.

Dès qu'il y fut arrivé , il commença par répudier Mégare , & demanda en mariage Iolé , fille d'Eurytus roi d'Oëchalie ; mais comme le sort des enfans de Mégare faisoit redouter l'alliance d'*Hercule* , il fut refusé. Cet outrage l'ayant jetté dans un nouvel accès de fureur , il tua Iphitus frere de sa maîtresse : ensuite revenant à lui , il sentit si vivement son crime , qu'il ne songea qu'à se délivrer de ses remords par le secours de la religion. L'oracle de Delphes qu'il consulta de nouveau , lui répondit que le seul moyen d'expier ce meurtre étoit de se faire vendre pour esclave dans un pays étranger. *Hercule* , avant que d'exécuter le decret de l'oracle , crut devoir se purifier par les cérémonies de l'expiation ordinaire ; toutefois il ne trouva personne qui voulût lui rendre ce service , excepté le seul Thésée qui s'y prêta par générosité , & le purifia aux Jeux de l'Isthme.

Après cette purification , il se fit vendre en qualité d'esclave par un de ses amis , & fut conduit à la cour d'Omphale. Ses exploits contre les Cercopes , espece de brigands qui ravageoient la contrée , étant parvenus aux oreilles de la reine de Lydie & lui ayant inspiré de la curiosité , elle fut bientôt instruite de la naissance de son esclave ; alors l'amour s'emparant de son cœur , elle se livra toute entière à sa passion , & devint grosse d'un fils qu'Apollodore nomme Agélaüs.

Hercule ayant achevé le tems de sa servitude , fut sollicité par les Grecs d'attaquer Laomédon roi de Troie , avec une escadre de six vaisseaux qu'ils lui fournirent. L'entreprise fut heureuse ; il prit Troie , tua Laomédon & ses enfans , à l'exception de Priam qu'il mit sur le trône , & emmena prisonnière l'illustre Hésione sœur de ce jeune Prince.

A son retour dans le Péloponnese , il résolut de pu-

nir Augias roi d'Elis, de la perfidie dont il avoit usé contre lui, pendant qu'il travailloit à accomplir les ordres d'Eurysthée. Un grand nombre d'Arcadiens & de volontaires des principales villes de la Grece se mirent sous ses drapeaux. En vain Augias leva des troupes, & en donna le commandement aux Mélionides ses neveux, *Hercule* attaqua les Mélionides, lorsqu'ils alloient sacrifier aux fêtes Isthmiennes, les vainquit & les tua. Profitant de ce succès, il s'avança dans l'Elide, surprit Augias, & le fit mourir avec ses enfans, à la réserve de Phileus le plus jeune de tous, auquel il laissa le royaume.

Dans cette conjoncture, des soins importants l'appellerent à Olympie, pour y assister aux jeux funebres, établis depuis quelques années en l'honneur de Pélops son bifayeul maternel. Il en régla les cérémonies, y prononça l'apologie de sa conduite au sujet de ses guerres, & disputa tous les prix avec tant de gloire, que les poëtes ont feint que Jupiter lui-même voulut lutter contre son fils, sous la figure d'un athlète; & qu'après un long combat égal, le maître des dieux se fit connoître, en félicitant *Hercule* sur sa force & sur sa valeur.

N'ayant plus rien à faire à Olympie après la célébration des jeux, il continua sa marche vers Pylos, capitale des états de Nélée en Messénie, prit cette ville d'assaut, & tua dans la bataille les fils de Nélée, qui étoient au nombre de neuf. Nestor le plus jeune de tous, échappa seul à ce carnage. De Pylos, *Hercule* vint à Lacédémone, d'où il chassa Hippocoon, & rétablit sur le trône Tyndare pere d'Hélène, de Castor & de Pollux.

L'année suivante, notre héros songea sérieusement à se fixer à Phénée dans l'Arcadie, avec ses troupes qui l'avoient accompagné dans ses expéditions. En effet, il demeura quatre ans dans cette contrée; mais la cinquième année qui étoit la quarante-quatrième de sa vie, Eurysthée redoutant le voisinage d'un guerrier aussi entreprenant, l'obligea d'abandonner le Péloponnèse. Il passa dans l'Ætolie avec ses troupes, s'engagea au service du roi de Calidor, & épousa Déjanire fille de ce roi, de laquelle il eut Hyllus.

Pendant son séjour en Ætolie, il enleva Astyochée, fille d'Aidonée, roi des Thesprotes, chez lequel il porta la guerre. Il s'empara d'Ephyre, capitale de la Thesprotie, bâtie sur les bords du Cocyte, & du lac Achérusia, formé par les eaux de l'Achéron. Comme il y avoit dans le pays un fameux oracle des morts, cette guerre contre Aidonée, a fourni à Homere & aux autres poëtes l'occasion de dire, qu'*Hercule* avoit blessé Pluton dans un combat. Ses victoires lui procurerent encore l'honneur de délivrer Thésée des prisons d'Ephyre, où Aidonée le tenoit captif; c'est des enfers, disent les mêmes Poëtes, qu'*Hercule* retira Thésée.

Mais un meurtre involontaire l'obligea lui-même de se bannir de l'Ætolie, & de se retirer avec Déjanire chez Ceyx, roi de Trachine. Ses troupes étant venu le joindre, il embrassa la cause d'Ægimius, roi des Doriens, contre les Lapithes & les Driopes, qu'il soumit.

Cependant lassé de traîner avec lui dans son exil, une femme qu'il n'avoit épousée que dans l'espérance d'obtenir une retraite, que ce mariage n'avoit pu lui procurer, il forma le dessein de répudier Déjanire; mais ayant été refusé dans sa demande d'Astydamie, fille d'Orménus, roi des Pélasges Thessaliens, il entra dans sa capitale, & emmena sa fille captive.

Se trouvant alors à la tête d'une armée nombreuse, qu'il ne pouvoit faire subsister que par le pillage, parce qu'il n'avoit point d'états, il porta la guerre dans l'Oëchalie, contre les enfans d'Eurytus, sous prétexte du refus qu'ils lui avoient fait autrefois de

leur sœur Iolé. Il joignit à ses troupes Arcadiennes, celles des Doriens, des Locriens & des Trachéniens, de sorte qu'avec tant de forces réunies, il termina promptement la guerre. La ville capitale d'Oëchalie fut prise, les fils d'Eurytus furent tués, & Iolé tomba entre ses mains.

La vue de cette princesse ralluma promptement une passion que le tems n'avoit pas détruite; & Déjanire ne doutant plus de son malheur, crut que c'étoit le moment favorable d'employer le philtre du centaure Nessus, pour lui conserver le cœur de son mari. Persuadée des effets de ce philtre, qui étoit un poison très-subtil, elle en imbiba, dit-on, la robe d'*Hercule*. A peine eut-il revêtu cette robe fatale, qu'il se sentit atteint des plus vives douleurs; les efforts qu'il fit, furent suivis de convulsions violentes, qui terminerent sa carrière dans la 49^e année de sa vie, 53 ans avant la prise de Troie par les Grecs, & 1335 ans avant J. C. Après sa mort, on le porta sur le bucher, où l'on mit le feu, & ce fut là son apothéose.

On fait de combien de fictions toutes ces choses ont été embellies; dès que le bucher fut allumé, la foudre, disent les Poëtes, tomba dessus, & réduisit le tout en cendre, pour purifier ce qu'il y avoit de mortel dans le héros. Jupiter l'enleva dans le ciel, & le mit au nombre des demi-dieux; mais ce qui nous intéresse parmi tant de fables, c'est que la mort d'*Hercule* nous a procuré les *Trachéniennes*, & ses fureurs nous ont valu l'autre belle tragédie d'Eurypide, qui a pour titre *Hercule furieux*.

Thrasibule fixe l'apothéose d'*Hercule*, c'est-à-dire l'établissement de ses autels dans les principales villes de la Grece, 29 ans avant la destruction de Troie. Son culte passa bientôt chez les Romains, ensuite dans les Gaules, en Espagne, & s'étendit jusques dans la Taprobane, à ce que Pline s'est persuadé. Il est certain du moins que Fulvius Nobilior, consul, étant de retour de son expédition de l'Ætolie, dédia à *Hercule* l'an 569 de Rome, dans le cirque de Flaminius, un temple magnifique pour ce tems-là. Ce temple étant tombé en ruine, Lucius Murcius Philippus, beau-pere d'Auguste, le fit rebâtir à ses frais, avec tant de splendeur, que Suetone en parle comme s'il avoit été fondateur de cet édifice.

Hercule est ordinairement représenté sous la figure d'un homme très-robuste, avec la massue à la main, & couvert de la peau du lion de Némée. Il a aussi quelquefois l'arc & la trouffe. On le trouve assez souvent couronné de feuilles d'olivier ou de peuplier, parce qu'il en apporta des plans dans sa patrie.

Enfin, ce qui peut paroître fort étrange, c'est qu'il a été révééré chez les Grecs sous le nom de *Musagete*, conducteur des muses, & dans Rome sous celui d'*Hercules musarum*. Maffei, Stefanoni, Boissard, Spon, le P. Montfaucon, & autres antiquaires, nous ont donné dans leurs ouvrages, des portraits d'*Hercule Musagete*, tirés d'après les marbres, les bronzes, & les pierres gravées antiques; il est même arrivé que Pomponius Musa a fait graver sur ses médailles, *Hercule* la lyre à la main, avec l'inscription d'*Hercules musarum*; & sur le revers, la figure des neuf muses, caractérisées chacune par leurs symboles.

Je ne décide point si ces gravures étoient de pures fantaisies, ou plutôt si c'étoit des copies d'*Hercule Musagete* & des neuf Muses, que Fulvius Nobilior avoit transportées de Grece en Italie. Quoi qu'il en soit, l'idée que j'ai d'*Hercule* présente à mon imagination un athlète des plus vigoureux & des plus redoutables, un destructeur de monstres, un exterminateur de brigans, de rois & de fils de rois; un pere furieux & terrible dans sa colere, un barbare coupable de cent meurtres, & nullement un homme

doux & sage, élevé dans la charmante société des muses. J'ai lu dans le *dixième tome des Mémoires de Littérature*, une dissertation expresse sur le savoir d'*Hercule*, qui ne m'a point guéri de ce préjugé. (D. J.)

HERCULE colonnes d', (*Géog. anc.*) On entend présentement par ce nom, deux montagnes aux deux côtés du détroit de Gibraltar, savoir *Calpé* en Espagne, & *Abila* en Afrique. Les anciens ne s'accordent point sur l'endroit où il falloit placer les *colonnes d'Hercule*, & ce sont eux-mêmes qui nous l'apprennent. Les uns, dit Strabon, entendent par ces *colonnes*, le détroit, ou ce qui resserre le détroit; d'autres *Gades*; d'autres des lieux situés au-delà de *Gades*. Quelques-uns prennent *Calpé* & *Abila* pour les *colonnes d'Hercule*; d'autres croient que ce sont de petites îles voisines de l'une & de l'autre montagne. D'autres enfin, veulent que ces *colonnes* ne soient autre chose, sinon les *colonnes* de bronze de huit coudées, qui étoient à *Gades*, dans le temple d'*Hercule*: ce sont, dit-on, celles que les Tyriens trouverent; & ayant fini là leur navigation, & sacrifié à *Hercule*, ils eurent soin de publier que la terre & la mer ne s'étendoient pas plus loin. D'ailleurs c'est un ancien usage d'élever de pareils monumens, & ces monumens de main d'homme étant ruinés avec le tems, le nom demeure au lieu même où ils étoient. Voilà le précis des réflexions de Strabon sur ce sujet; & ce précis suffiroit pour prouver que cet auteur est un critique des plus judicieux, indépendamment de son mérite en Géographie. (D. J.)

HERCULÉEN, adj. (*Méd.*) c'est une épithète que l'on trouve employée dans quelques ouvrages de Médecine, pour désigner la qualité de quelques maladies & de quelques remèdes, relativement à leur force, c'est-à-dire à la violence des symptômes de celles-là, ou des effets de ceux-ci. Ainsi on appelle *maladie herculéenne*, l'épilepsie, parce qu'elle cause dans l'économie animale un très-grand désordre, qui est l'effet d'un vice très-difficile à détruire. Voyez *EPILEPSIE*. Aëtius fait mention d'une sorte de collyre, qu'il nomme *herculéen*, parce qu'il lui attribue la propriété de détruire radicalement les églips, les fistules lachrymales: Schroder, *lib. III. cap. xvij.* & Willis, *Pharmac. Rat. part. 1. f. 2. c. 2.* vantent beaucoup un remède chimique, vomitif & purgatif, qu'ils appellent l'*Hercule de Bovius*: on peut consulter les œuvres des auteurs cités. Voyez *Castell. Lexic.*

HERCULIEN, *nœud*. (*Antiq.*) C'est ainsi qu'on appelloit le nœud de la ceinture de la nouvelle mariée; le mari seul le dénouoit lorsqu'elle se deshabilloit pour se mettre au lit, & en le dénouant, il invoquoit toujours les bontés de Junon, & la prioit de rendre son mariage aussi fécond que celui d'*Hercule*; mais cette heureuse simplicité ne subsista que dans les premiers siècles de Rome; sur la fin de la république, loin d'adresser des invocations à Junon, on évita de se marier, pour ne pas mettre au jour des malheureux; envain Auguste tenta par ses loix *Julia* & *Papia-Poppæa*, de remettre en vigueur les anciennes ordonnances, qui enjoignoient aux citoyens de ne pas permettre aux citoyens de vivre dans le célibat. Comme il n'attaquoit pas les vraies causes de la dépopulation, il n'eut pas plus de succès que Louis XIV. n'en a eu dans ce royaume. (D. J.)

HERCYNIE, FORET D', (*Géog. anc.*) La forêt & la montagne d'*Hercynie*, *Hercynius saltus*, *Hercynium jugum*, sont, selon les historiens grecs, une forêt & une montagne de la Germanie, où ils mettent la source du Danube & celle de la plupart des rivières qui coulent vers le nord; ils regardoient les

montagnes d'*Hercynie* comme les plus hautes de toute l'Europe, les avançoient jusqu'à l'Océan, & les bordoient de plusieurs îles, dont la plus considérable étoit la grande Bretagne; voilà du moins l'idée qu'en avoit Diodore de Sicile.

Les Grecs ayant ouï dire aux Germains que la Germanie avoit quantité de montagnes & de vastes forêts, & remarquant qu'ils se servoient du mot *hartzen* pour les exprimer, se figurèrent que ce n'étoit qu'une seule forêt continuée dans toute la Germanie, & une seule chaîne de montagnes répandue dans tout le pays; pour désigner cette forêt & cette chaîne de montagnes, ils firent le mot *Ερύνιον*.

Pline dit que la grosseur des arbres de cette forêt, aussi anciens que le monde, & que les siècles ont épargnés, surpasse toutes les merveilles par leur destinée immortelle. Jules-César, qui en parle fort en détail, & qui l'appelle *Orcynia*, lui donne 60 journées de longueur; mais sa mesure est bien éloignée d'être exacte. M. d'Ablancourt traduit l'*Hercynia sylva* de César, par la *forêt-noire*, qui n'y convient en aucune manière; la forêt-noire n'a point cette étendue, & répond seulement à la *Martiana sylva* des anciens. Nos traducteurs françois tombent souvent dans ces sortes de fautes.

A l'égard des montagnes d'*Hercynie* répandues dans toute la Germanie, suivant l'opinion des anciens, c'est une chimère qui a la même erreur pour fondement; il ne faut donc pas croire avec quelques modernes, que ce fût une forêt continue, quoiqu'elle le fût réellement beaucoup plus que de nos jours, & les raisons n'en sont pas difficiles à trouver. (D. J.)

HERÉDIE, f. f. (*Littérat.*) mesure romaine en fait de terres; l'*héredie* contenoit quatre actes quarrés, ou deux jugeres, c'est-à-dire 480 piés romains de long, & 240 piés de large. Voyez *JUGERE*. (D. J.)

HERÉDITAIRE, adj. m. & f. (*Jurisprud.*) se dit de ce qui a rapport à une succession, comme les *biens héréditaires*, la *part héréditaire*. (A)

HERÉDITAIRE, adj. (*Médec.*) Ce terme est employé pour désigner l'espèce de différence accidentelle d'une maladie, en tant qu'elle dépend d'un vice contracté par la qualité de la liqueur séminale & des humeurs maternelles, qui concourent à donner à l'embryon le principe de vie, & à le former.

Tous les hommes mâles ont acquis dans le corps de leur mère la disposition à ce que la barbe leur croisse à l'âge de puberté, & les femmes à ce qu'elles deviennent sujettes au flux menstruel: cette disposition peut donc être regardée comme *héréditaire*, en tant qu'elle est transmise des pères & mères aux enfans; il en est de même de certaines maladies: on observe que les individus de certaines familles éprouvent tous qu'ils y deviennent sujets à certain âge; telle sont par exemple, l'épilepsie, la goutte: il est aussi difficile de pouvoir détruire cette disposition, que celle qui fait croître la barbe à un jeune homme qui est en bonne santé.

On range parmi les maladies *héréditaires*, les cancers, la pierre des voies urinaires, la phthisie, qui surviennent respectivement à un certain âge marqué, dans toute une famille, jusqu'à ce qu'elle soit absolument éteinte; de sorte cependant que si quelqu'un de ceux qui la forment, peut éviter d'en être atteint au tems ordinaire, il en devient exempt pour le reste de sa vie.

On doit distinguer les maladies *héréditaires* de celles que les Pathologistes appellent *connées*, *morbi connati*, c'est-à-dire que le fœtus a contractées accidentellement dans le ventre de sa mère, que l'on apporte en naissant, par conséquent sans qu'elles soient l'effet d'un vice de la santé des parens, antérieur à la conception, transmis aux enfans, comme dans le cas des maladies *héréditaires*: telle est l'idée que

donne Boerrhaave, de ces sortes de maladies, dans le *Commentaire de ses Institutions. Pathol.* §. 738.

Toutes sortes de maladies ne sont pas susceptibles de devenir héréditaires : selon Neuter, ce sont principalement celles qui ont rapport à la pléthore, aux congestions, aux dispositions hémorrhagiques, telles que l'apoplexie, les hémorrhagies de différens âges. Voyez HÉMORRHOÏDES & les maladies qui ont été mentionnées ci-devant.

Il n'est pas facile de déterminer en quoi consiste la disposition aux maladies héréditaires ; mais on peut dire en général qu'elle paroît dépendre d'une sorte de rapport entre les enfans & les peres, dans le système des solides, dans leur degré habituel d'action sur les fluides (*vis vitæ*) : d'où, comme en résulte vraisemblablement une ressemblance de figure, de caractère, suit aussi celle du tempérament, de la complexion. Voyez GÉNÉRATION. En effet on observe que les enfans qui sont le plus ressemblans à leurs auteurs, sont aussi, tout étant égal, le plus sujets aux maladies héréditaires, s'il y en a dans la famille. Voilà ce semble, ce qu'on peut dire de plus raisonnable sur ce sujet, qui de sa nature n'est pas susceptible d'être approfondi.

Mais pour un plus grand détail sur tout ce qui regarde les maladies considérées comme héréditaires, on peut trouver beaucoup d'instruction dans le traité qu'a donné sur ce sujet Dermutius de Meara, intitulé *Pathologia hereditaria*, annexé à son examen de *febris* : on peut aussi consulter fort utilement la dissertation de Zellerus de *morbis hereditariis*, & celle de Sthaal de *hereditaria dispositione ad varios affectus*.

HÉRÉDITÉ, (*Jurisprud.*) signifie *succession*. Voyez SUCCESSION. (A)

Hérédité des offices est le droit que le pourvu a de transmettre son office à ses héritiers successeurs ou ayans cause. Anciennement les offices n'étoient que de simples commissions annales, & même révocables *ad nutum* ; depuis la vénalité des offices qui les a rendu permanens, chaque officier a toujours cherché les moyens de conserver son office après sa mort ; ce qui se pratiquoit d'abord seulement, en obtenant la survivance pour une autre personne. Des survivances particulières, on passa aux survivances générales, lesquelles furent accordées par divers édits de 1568, 1574, 1576 & 1586. L'hérédité des offices fut inventée par Paulet, & admise par une déclaration du 12 Décembre 1604, en faveur des officiers de judicature & de finance, en payant par eux au commencement de chaque année, la soixantième partie de la finance de leur office, lequel droit a été nommé *annuel* ou *paulette*, du nom de celui qui en fut l'inventeur. Il y a eu depuis ce tems divers édits & déclarations, pour donner ou ôter l'hérédité à certains offices. Voyez Loyseau, *des Offices*, liv. II. ch. x. & les recueils d'Édits concernant l'annuel. (A)

Hérédité des rentes est le droit de transmettre à ses héritiers successeurs & ayans cause, certaines rentes qui ne sont ni viagères ni perpétuelles, étant destinées à être remboursées au bout d'un certain tems ; le roi a créé depuis quelque tems de ces rentes héréditaires sur les postes, & autres. (A)

HÉRÉENS MONTS, (*Géog. anc.*) montagnes de Sicile nommées Ἡραίων, par Diodore de Sicile, qui en vante la beauté & la salubrité. Liv. IV. ch. xvj. pag. 283.

Cette chaîne de montagnes, suivant l'opinion la plus commune, s'étend dans la vallée de Démone ; on les appelle présentement *monti Sori*, & celle où la Chrysa prend sa source, se nomme *monte Artesino*.

La description que Diodore fait de ces montagnes est confirmée par Fazel ; ce sont, dit ce moderne,

les plus belles & les plus agréables du pays ; elles ont des sources en abondance, des vignes, des rosiers, des oliviers, & autres arbres domestiques, qui y conservent toujours leur verdure. Presque toutes les autres montagnes de Sicile sont nues, dégarnies, ou couvertes seulement de forêts & d'arbres sauvages ; mais celles-ci, ajoute-t-il, sont entièrement différentes ; c'est, selon lui, dans ces montagnes propres à être cultivées, que Daphnis, si célèbre dans les poésies bucoliques, naquit des amours de Mercure, & d'une nymphe du canton ; c'est ici que ce même Daphnis fut changé en rocher, pour avoir été insensible aux charmes d'une jeune bergère. Mais Carrera, ou l'auteur *della Antica Syracuse illustrata*, revendique la naissance de Daphnis près de Raguse, dans une vallée qui est arrosée des eaux de la Loza.

Enfin les auteurs qui placent les *monts Hérens* aux environs de Syracuse, font Daphnis Syracusain. Il paroît assez que chacun souhaite que le pays de sa naissance lui soit commun avec celui du charmant poète bucolique. (D. J.)

HÉRÉES, f. f. pl. (*Antiq.*) fêtes en l'honneur de Junon, à Argos, à Samos, à Egine, en Elide & en plusieurs autres villes de la Grèce ; vous en trouverez la description dans Potter, *Archæolog. græc.* l. II. c. xx. r. 1. p. 397. Je ne dirai qu'un mot de la manière dont on les célébroit à Argos.

Là après avoir immolé cent bœufs à la déesse, tous les jeunes gens du lieu se disputoient chaque année le prix proposé. Au-dessus du theatre il y avoit un quartier fort d'affiète, où l'on clouoit un bouclier de manière qu'il étoit très-difficile à arracher ; celui qui y parvenoit, recevoit pour le prix de sa victoire une couronne de myrthe, & un bouclier d'airain ; de-là vient que le lieu s'appelloit *Aspis*, c'est-à-dire le bouclier. Ce prix ne regardoit pas seulement la jeunesse d'Argos, les étrangers étoient aussi admis à y concourir, comme il paroît par l'Ode VII. des Olympiques de Pindare, où Diagoras de l'île de Rhodes est loué d'avoir remporté le prix : « Le bouclier d'airain l'a connu », dit Pindare dans son style poétique.

Au reste ces fêtes sont nommées *Hérés*, du nom grec Ἥρα, Junon. (D. J.)

HEREFORD, (*Géog.*) considérable ville d'Angleterre, capitale de l'Herefordshire, avec un évêché suffragant de Cantorbéry ; elle envoie deux députés au parlement, & est située sur la Wye, à sept lieues N. O. de Gloucester, six S. O. de Worcester, treize N. O. de Bristol, 120 milles N. O. de Londres. On prétend qu'elle a été bâtie des ruines d'*Ariconium*, qui étoit à ce que l'on croit, au lieu où est aujourd'hui Wenchester. Long. 14. 55. lat. 52. 6. (D. J.)

HEREFORDSHIRE, (*Géog.*) province d'Angleterre, dans l'intérieur, vers le pays de Galles. Elle a environ 100 milles de tour, 66000 arpens & 15000 maisons. Elle abonde en blé, bois, laine, faumon & cidre : la laine est la plus estimée d'Angleterre, de même que son cidre, qui se fait d'une pomme appelée *redstreak*, fort mauvaise à manger. C'est dans cette province qu'on trouve la fameuse colline ambulante, *Marsley-Hill*, ainsi nommée, parce qu'en 1574 au mois de Février, un tremblement de terre détacha 26 arpens de terrain qui changerent de place.

Stanley (*Thomas*) naquit dans cette province : ce gentilhomme Anglois est fort connu des savans par deux beaux ouvrages : le premier est sa traduction latine des tragédies d'Eschyle, avec un commentaire & des scholies ; elle parut à Londres en 1664 in-fol. Le second est son histoire de la philosophie, écrite en Anglois. Un savant d'Allemagne, M. Godefroy Oléarius, a publié à Leipzig en

1711, in-4°. une bonne traduction Latine de ce dernier ouvrage, & y a joint la vie de l'auteur. (D.J.)

* HERÉ-MARTEA, f. f. (Myth.) divinité que les anciens honoroient, par des actions de grâces, lorsqu'il leur survenoit quelque héritage ou succession. Ils en avoient fait une des compagnes de Mars. Son nom est un composé de *hereditas* & de *Mars*.

HERÉMITIQUE, adj. (Gram.) qui est de l'hérémite. La vie *hérémétique*.

HERÉNAQUE, f. m. (Hist. eccl.) En Hybernie les *Hérénaques* étoient des clercs à simple tonsure, chargés de ramasser les revenus ecclésiastiques & de les distribuer. Ils en donnoient une partie à l'évêque, une autre aux pauvres; la troisième étoit réservée aux réparations des églises & aux dépenses qui se faisoient dans les temples.

HERENTHALS, (Géog.) c'est-à-dire la vallée des seigneurs, bourgade des Pays-Bas Autrichiens dans le Brabant, au quartier d'Anvers, bâtie par Henri duc de Brabant en 1212 sur la Nettre. Long. 22. 26. lat. 51. 9. (D.J.)

HERÉSIARQUE, f. m. (Théolog.) premier auteur d'une hérésie, ou le chef d'un secte hérétique. Voyez HERÉTIQUE. Les principaux *hérésiarques* ont été Cérinthe, Ebion, Basilides, Valentin, Marcion, Montan, Manés, Arius, Macédonius, Sabellius, Pélage, Nestorius, Eutychés, Berenger, Wicklef, Jean Hus & Jérôme de Pragne, Luther, Calvin, Zuingle, Servet, Socin, Fox, &c.

Arius & Socin sont appellés *hérésiarques*, parce qu'ils ont été les chefs des Ariens & des Sociniens. Voyez ARIENS & SOCINIENS. Simon le magicien est le premier *hérésiarque* qu'il y ait eu dans la nouvelle loi. Voyez SIMONIEN.

* HERÉSIDES, f. f. (Myth.) prêtresses de Junon l'Orgienne. On les honoroit à Argos, & l'année de leur sacerdoce servoit de dates dans les monumens publics.

HERÉSIE, f. f. (Critiq. sacrée.) Ce mot, qui se prend à présent en très-mauvaise part, & qui signifie une erreur opiniâtre, fondamentale contre la religion, ne désignoit dans son origine, qu'un simple choix, une secte bonne & mauvaise; c'est le sens du mot Grec *αἵρεσις*, *electio*, *secta*, du verbe *αἵρω*, je choisis.

On disoit *hérésie* péripatéticienne, *hérésie* stoïcienne, & l'*hérésie* chrétienne étoit la secte de Jésus-Christ. Saint Paul déclare, que pendant qu'il vivoit dans le Judaïsme, il s'étoit attaché à l'*hérésie* pharisienne, la plus estimable qu'il y eût dans cette nation; & c'est ce qu'il allègue pour preuve de la droiture d'ame avec laquelle il avoit vécu. Il ne prend point, par cette déclaration, le nom d'hérétique pharisien, comme étant un titre flétrissant, il le renferme au contraire dans sa défense; si ce terme eût eu le sens qu'on lui donne aujourd'hui, c'est plutôt aux Saducéens qu'aux Pharisiens qu'il auroit convenu.

Les *hérésies*, c'est-à-dire, les différentes sectes qu'on suivoit, n'avoient rien de choquant quant au nom, & elles ne devenoient blâmables que par la nature des erreurs qu'elles admettoient; mais vraies ou fausses, innocentes ou dangereuses, importantes ou indifférentes, elles portoient également le nom d'*hérésies*. Ce n'est que dans la suite des tems qu'on a attaché à cette qualification une idée si grande d'horreur, que peu s'en faut qu'on ne frémissât au simple son de ce terrible mot.

On définit l'*hérésie*, une opiniâtreté erronée contre quelque dogme de la foi; mais comment juger sûrement de cette opiniâtreté, car ceux-là même qui sont dans l'erreur peuvent regarder comme opi-

niâtres les partisans de la vérité? Rien n'est plus difficile, disoit saint Chrysostome, que d'abandonner les opinions auxquelles on s'est attaché. Ajoutons, pour preuve de cette réflexion, que le degré de la faute de ceux qui errent, est proportionné au degré de leurs lumières, & à d'autres dispositions intérieures que les hommes ne sauroient ni pénétrer ni changer.

A Dieu ne plaise qu'on prétende faire ici l'apologie des *hérésies*. On desireroit au contraire que les Chrétiens n'eussent qu'une même foi; mais puisque la chose n'est pas possible, on voudroit du moins qu'à l'exemple de leur Sauveur, ils fussent remplis les uns pour les autres de bienveillance & de charité.

Le malheur de ce royaume en particulier, a voulu qu'on fût divisé depuis plus de 200 ans sur les dogmes de créance, & l'un des articles du serment de nos rois est de détruire les *hérésies*; mais comme ce mot n'est point défini, & que d'ailleurs on ne sauroit trop en restreindre le sens, ce n'est pas à dire que pour parvenir à cette extirpation, le prince y doive procéder avec violence, contre la foi publique, & rompre l'amour, la sûreté, la protection qu'il doit à ses sujets pour le bien de l'état. Il n'y a point de serment qui puisse être contraire aux commandemens de Dieu, & nos rois ne jurent l'article de la destruction de l'*hérésie*, qu'après avoir juré un autre article qui le précède, par lequel ils promettent de conserver inviolablement la paix dans leur royaume. Ce premier serment règle tous les autres, & par conséquent emporte avec lui la douceur & la tolérance. Je crois qu'il est à propos de répéter souvent ces vérités, & de les inculquer respectueusement aux fils & petits-fils des rois qui doivent un jour monter sur le trône, afin de jeter dans leur ame dès la tendre enfance, les semences d'une piété véritable & lumineuse. (D.J.)

Hérésie se dit par extension de quelques propositions fausses dans des matières qui n'ont aucun rapport à la foi.

Les théologiens distinguent deux sortes d'*hérésie*, l'une matérielle, & l'autre formelle. La première consiste à avancer une proposition contraire à la foi, mais sans opiniâtreté, au contraire dans la disposition sincère de se soumettre au jugement de l'Eglise. La seconde a les caractères contraires.

HERÉSIE, (Jurisprud.) Les sujets orthodoxes ne sont point dispensés de la fidélité & obéissance qu'ils doivent à leur souverain, quand même il seroit hérétique, suivant la doctrine de saint Paul.

L'*hérésie* étant un crime contre la religion, la connoissance en appartient au juge d'Eglise, pour déclarer quelles sont les opinions contraires à celles de l'Eglise, & punir de peines canoniques ceux qui soutiennent leurs erreurs avec obstination. Les évêques peuvent absoudre du crime d'*hérésie*.

Mais ce crime est aussi considéré comme un cas royal, en tant qu'il contient un scandale public, commotion populaire & autres excès qui troublent la religion & l'état; c'est pourquoi la connoissance en appartient aussi aux juges royaux, même contre les ecclésiastiques qui en sont prévenus. Voyez l'ordonnance du 30 Août 1742.

Les hérétiques sont incapables de posséder des bénéfices: l'*hérésie* où tombe le bénéficiaire fait vaquer le bénéfice de plein droit, mais non pas *ipso facto*; il faut un jugement qui déclare le bénéficiaire hérétique.

Les seigneurs & patrons déclarés *hérétiques* sont exclus des droits honorifiques dans les églises, & incapables de jouir du droit de patronage.

On n'admet plus aussi les *hérétiques* à aucun office;

où il faut une information des vie & mœurs du récipiendaire.

Sur l'hérésie, voyez les textes de droit cités par Brillouin au mot HÉRÉSIE ; les loix ecclésiastiques de Héricourt, part. I, chap. xxiv. Voyez aussi ce qui est répandu dans les mémoires du clergé. (A)

HÉRÉTICITÉ, f. f. (Gram. & Théolog.) imputation bien ou mal fondée d'une doctrine hérétique. On dit l'héréticité d'un livre, l'héréticité d'un auteur, l'héréticité d'une proposition, ou ce qui la rend hérétique.

HÉRÉTIQUE, adj. f. m. (Morale.) Un hérétique, dans le sens propre du mot, est un homme qui fait choix d'une opinion, d'une secte, bonne ou mauvaise. Dans le sens ordinaire, ce terme désigne toute personne qui croit ou soutient opiniâtement un sentiment erroné sur un ou plusieurs dogmes de la religion chrétienne. Voyez HÉRÉSIE.

Nous n'avons pas dessein de démontrer ici combien est détestable le principe qui permet de manquer de foi aux hérétiques ; ceux qui adopteroient cette maxime odieuse, s'il s'en trouve encore dans le monde, seroient incapables de toute lumière & de toute instruction.

Nous ne nous arrêterons pas non-plus à prouver l'injustice de la haine que certaines gens portent aux hérétiques ; nous aimons mieux tâcher de rectifier leur façon de penser par celle des gens éclairés & respectables dans l'Eglise, & nous ne leur citerons pour directeurs que Salvien & saint Augustin. Voici comme s'exprime sur les sectateurs d'une des premières hérésies, je veux dire sur les Ariens mêmes, le digne & célèbre prêtre de Marseille, qu'on surnomma le maître des évêques, & qui déplorait avec tant de douleur les dérèglemens de son tems, qu'on l'appella le Jérémie du v. siècle.

« Les Ariens (dit-il) sont hérétiques, mais ils ne le savent pas ; ils sont hérétiques chez nous, mais ils ne le sont pas chez eux ; car ils se croient si bien catholiques, qu'ils nous traitent nous-mêmes d'hérétiques. Nous sommes persuadés qu'ils ont une pensée injurieuse à la génération divine, en ce qu'ils disent que le fils est moindre que le pere. Ils croient eux, que nous avons une opinion injurieuse pour le pere, parce que nous faisons le pere & le fils égaux : la vérité est de notre côté, mais ils croient l'avoir en leur faveur. Nous rendons à Dieu l'honneur qui lui est dû, mais ils prétendent aussi le lui rendre dans leur manière de penser. Ils ne s'acquittent pas de leur devoir, mais dans le point même où ils manquent, ils font consister le plus grand devoir de la religion. Ils sont impies, mais dans cela même ils croient suivre la véritable piété. Ils se trompent donc ; mais par un principe d'amour envers Dieu, & quoiqu'ils n'ayent pas la vraie foi, ils regardent celle qu'ils ont embrassée comme le parfait amour de Dieu. Il n'y a que le souverain juge de l'univers qui sache comment ils seront punis de leurs erreurs au jour du jugement. Cependant il les supporte patiemment, parce qu'il voit que s'ils sont dans l'erreur, ils errent par un mouvement de piété ». Salvianus de Gubernat. Dei, lib. V. pag. 150 & 151 de l'édition de Paris 1645, publiée par M. Baluze.

Écoutez maintenant saint Augustin sur les hérétiques Manichéens, son discours n'est pas moins beau. « Nous n'avons garde (leur dit-il) de vous traiter avec rigueur ; nous laissons cette conduite à ceux qui ne savent pas quelle peine il faut pour trouver la vérité, & combien il est difficile de se garantir des erreurs. Nous laissons cette conduite à ceux qui ne savent pas combien il est rare & pénible de s'élever au-dessus des fan-

» tômes d'une imagination grossière par le calme
» d'une pieuse intelligence. Nous laissons cette
» conduite à ceux qui ne savent pas quelle diffi-
» culté il y a à guérir l'œil de l'homme intérieur,
» pour le mettre en état de voir son soleil.
» Nous laissons cette conduite à ceux qui ne sa-
» vent pas quels soupirs & quels gémissemens il
» faut pour acquérir quelque petite connoissance
» de la nature divine. ... Pour moi, je dois vous
» supporter comme on m'a supporté autrefois, &
» user envers vous de la même tolérance dont on
» usoit envers moi lorsque j'étois dans l'égare-
» ment.

Le latin est d'une grande pureté. *Illi in vos scæviant, qui nesciunt, cum quo labore verum inveniantur, & quam difficile caveantur errores. Illi in vos scæviant, qui nesciunt. Illi in vos scæviant.* C'est dans l'épître *contra Epist. Manichæi, cap. II. & III, pag. 78 & 79, tom. VI, édit. Basil. 1528.* Si saint Augustin s'est quelquefois écarté de sa morale, ce n'est pas ce que j'examine, il suffit que j'expose ses sentimens d'après lui-même.

Enfin, je renvoie tous ceux qui seroient portés à haïr ou à approuver les violences contre les hérétiques, à l'école du philosophe de la Grèce, qui remercioit les dieux de ce qu'il étoit né du tems de Socrate. Platon disoit « que la seule peine due à un homme qui erre, est d'être instruit ».

En effet, ce qui prouve invinciblement combien l'on doit supporter les errans en matière de religion, c'est que leur erreur peut avoir pour principe une louable inclination de s'éclairer, qui malheureusement ne se trouve pas soutenue de toute la capacité, de toute l'attention & de toute l'étendue d'esprit nécessaire.

Il est donc honteux de décrier jusqu'au style & aux vertus mêmes des hérétiques. On a employé cette ruse odieuse, de peur que de l'estime de leurs personnes, on ne passât à celle de leurs ouvrages, & du goût de leur manière d'écrire, à celui de leurs opinions. Mais n'y a-t-il pas de meilleures voies pour apprendre aux hommes à séparer le bon du mauvais ? Arius, a-t-on dit autrefois, avoit un fond d'orgueil incroyable qui le rongeoit, sous l'apparence de la plus grande modestie : eh d'où sçavoit-on qu'il avoit tant d'orgueil, s'il en montrait si peu ?

La défense de la vérité ne tire aucune gloire de tous ces sortes de moyens. Elle n'est pas plus heureuse en mettant en usage les noms injurieux d'hérétiques & d'hétérodoxes, qu'on se rend réciproquement ; outre que souvent l'homme du monde, qui est le plus dans l'erreur, en charge avec zèle celui qui pense le plus juste, & qui a le plus travaillé à s'éclairer.

Je ne déciderai point la question s'il faut permettre la lecture des livres hérétiques : je demanderai seulement, au cas qu'on défende cette lecture, si on renfermera dans la défense les livres des orthodoxes qui les réfutent. Si les orthodoxes, dans leurs réfutations, rapportent, comme ils le doivent, les argumens des hérétiques dans toute leur force, il paroît qu'il vaudroit tout autant laisser lire les ouvrages des hérétiques. Si les orthodoxes manquent à cette justice & à ce devoir en fait de critique, ils se deshonnorent par leur peu de sincérité, & ils trahissent la bonne cause par leur défiance. (D. J.)

HÉRÉTIQUES NÉGATIFS, (Théol.) dans le langage de l'inquisition, sont ceux qui étant convaincus d'hérésie par des preuves dont ils ne peuvent nier l'évidence, demeurent sur la négative, font profession ouverte de la religion catholique, & déclarent l'horreur qu'ils ont pour l'hérésie dont on les accuse. Voyez INQUISITION. (G)

HERFORDEN, (*Géog.*) ville libre & impériale d'Allemagne, capitale du comté de Ravensberg en Westphalie, avec une fameuse Abbaye de la confession d'Ausbourg, dont l'abbesse est princesse de l'Empire, & a voix & rang à la diete. Cette ville est sur l'Aa & le Wehre, à trois lieues E. de Ravensberg, sept S. O. de Minden. *Long.* 26. 22. *lat.* 52. 12. (*D. J.*)

HERIDELLE, f. f. *Voyez l'article ARDOISE.*

HÉRIGOTÉ, adj. (*Vénér.*) On dit mieux *herpé*. Un chien herpé ou *hérigoté* est celui qui a une marque aux jambes de derrière. Il faut qu'un limier soit retrouffé & *hérigoté*. La marque s'appelle *hérigoture*.

HERIL, adj. (*Gramm. & Jurispr.*) qui appartient au maître en qualité de maître. On dit la *puissance hérile*, pour désigner l'autorité qu'un maître a sur ses serviteurs.

* HÉRISSE, v. act. & pass. (*Gramm.*) Il se dit au simple du poil des animaux, lorsque quelque mouvement le fait relever, ou qu'il a cette disposition naturelle. Un récit, un spectacle d'horreur fait *hérisser* les cheveux sur le front de l'homme. La fureur *hérisse* le poil sur le dos & sur les flancs d'un sanglier poursuivi & blessé. La crinière du lion se *hérisse*. Au figuré on dit, une troupe *hérissée* de piques, un discours *hérissé* d'antithèses. Le chemin de la vie est *hérissé* d'épines. Ce livre est *hérissé* de grec & de latin. *Hérisser un mur*, c'est le recrépir, ou le ragréer de plâtre.

HÉRISSE la coupelle, (*Docimastiq.*) On dit que la coupelle est *hérissée* quand le plomb contient de l'étain qui reste dessus en chaud & ne s'y imbibent point.

HÉRISSE, f. m. *echinus terrestris*, (*Hist. nat.*) animal quadrupède, le seul dans notre climat qui soit couvert de piquans; il est aussi le seul qui se pelotonne au point de cacher tous ses membres. Lorsqu'il est debout sur ses jambes, il ne présente encore qu'une masse informe & hérissée de piquans; à peine voit-on ses pieds, son museau & sa queue; il a les yeux petits & saillans, & les oreilles courtes, larges & rondes. Sa longueur n'est que d'environ neuf pouces depuis le bout du nez jusqu'à l'origine de la queue. Les plus grands de ses piquans ont un pouce de long sur un tiers de ligne de diamètre; ils sont de couleur blanchâtre sur la pointe & sur les deux tiers de leur longueur depuis la racine, & ils ont une couleur brune, noirâtre ou noire au-dessous de la pointe sur la longueur d'environ deux lignes. Les piquans couvrent les côtés du corps & toute la face supérieure depuis le sommet de la tête jusqu'auprès de l'origine de la queue. Le museau, le front, les côtés de la tête, la gorge, le dessous & les côtés du cou, la poitrine, le ventre & les quatre jambes ont deux sortes de poils; les uns sont de la même consistance que les soies de cochon, quoique plus petits; ils ont une couleur blanchâtre mêlée d'une teinte de jaune & de roux: il y a entre ces soies un poil plus court & plus abondant frisé & gris-brun ou châtain. Les pieds ou la queue n'ont qu'un poil très-court, lisse & peu fourni, qui semble être de la même nature que les soies.

Les *hérissons* se pelotonnent pour dormir ou pour se cacher dès qu'ils sont épouvantés ou attaqués: ils ne peuvent s'accoupler comme les autres animaux, à cause de leurs piquets; il faut qu'ils soient face à face debout ou couchés. C'est au printemps qu'ils se cherchent, & ils produisent au commencement de l'été; ils ont ordinairement trois ou quatre petits, & quelquefois cinq: ils sont blancs en naissant, & l'on voit seulement sur leur peau la naissance de piquans. Ces animaux vivent de fruits tombés; ils fouillent la terre avec le nez à une petite profondeur; ils mangent les hannetons, les scarabées, les

grillons, les vers & quelques racines; ils sont aussi très-avides de viande, & ils la mangent cuite ou crue. On les trouve fréquemment dans les bois, sous les troncs des vieux arbres, dans les fentes des rochers, & dans les monceaux de pierres. Ils ne bougent pas tant qu'il est jour, mais ils courent ou plutôt ils marchent toute la nuit; ils dorment pendant l'hiver.

Les Naturalistes ont distingué deux espèces de *hérisson*, par des caractères tirés de la figure du museau. Plusieurs auteurs prétendent que les uns ont le grouin d'un cochon, & les autres le museau d'un chien: les gens de la campagne ont la même opinion. Cependant on n'en connoît qu'une seule. Le museau a en effet quelque rapport au grouin de cochon & au museau du chien: c'est sans doute ce qui a donné lieu à la distinction des deux prétendues espèces de *hérisson*. On trouve cet animal par-tout en Europe, à l'exception des pays les plus froids. *Hist. nat. gén. & part. à l'article du hérisson, tome VIII. pag. 28 & suiv. Voyez QUADRUPÈDE.*

HÉRISSE de mer, (*Hist. nat. Ichtiol.*) genre de poisson de figure différente, selon les diverses espèces. Ses caractères sont qu'outre un grand nombre de petites protubérances ou inégalités, il a deux ouvertures remarquables, dont l'une lui sert de bouche, & l'autre, à ce qu'on croit, d'anus: ces ouvertures sont placées différemment en diverses espèces.

Les Naturalistes doutent s'il faut mettre ces sortes de poissons dans la classe des crustacées ou des testacées. Pline nomme leur peau raboteuse indifféremment des noms de *croute* & de *coquille*: la plupart des modernes les rangent parmi les crustacées, parce qu'ils ont des dents, & que la plupart des poissons à coquille n'en ont point; mais nous ignorons encore si toutes ces sortes d'animaux ont des dents.

Quoi qu'il en soit, l'*hérisson de mer*, comme l'*hérisson de terre*, tire son nom des épines dont il est couvert. On l'appelle en latin *echinus marinus*, *ericius marinus*, *carduus marinus*, *erimaceus marinus*, *echinus ovarius*, &c. Sur quelques côtes on le nomme *châtaigne de mer*, & avec assez de raison. En effet, il ne ressemble pas seulement aux enveloppes des châtaignes, par les piquans dont il est armé, il leur ressemble encore par sa figure convexe. Le nom d'*oursin* qu'on lui donne sur les côtes de Provence, est moins juste; car on n'apperçoit aucune ressemblance entre le poil des oursins & les pointes des *hérissons*.

Plusieurs de ces espèces sont décrites ou représentées dans Jonston, *exang.* 30. Aldrovand. *de exang.* 403. Bellon, *de aquat.* 384. Charleton, *exerc.* 62. Gesner, *aquatil.* 350. Lister, *hist. anim. angl.* 169. & 222. *tab.* 7. n^o. 23. Morton, *north.* 231. *tab.* 10. *fig.* 3. Plot, *hist. oxon.* 107. *tab.* 5. n^o. 5. Langius, *hist. lap.* 124. *tab.* 35. Klein, *echinod.* 17. *tab.* 2. C. D. Mais M. de Réaumur a fait un travail plus utile; il s'est attaché le premier à nous donner une idée exacte du squelette de l'animal, qui est un fort bel ouvrage, & à développer la mécanique singulière de son mouvement progressif: c'est le sujet d'un mémoire curieux de cet illustre naturaliste, imprimé dans le *recueil de l'académie des Sciences, année 1712.* & dont voici le précis.

L'*hérisson de mer* est couvert d'une peau dure, raboteuse, hérissée tout-autour d'épines fortes & piquantes, qui lui servent de jambes. Sur nos côtes il est gros comme le poing, quelquefois comme un petit ballon, & communément de la figure d'un marron d'Inde garni de ses piquans. Il paroît tout d'une pièce, car à peine sa tête peut-elle être distinguée de son corps. La partie par où il se nourrit, c'est-à-dire sa bouche, est dessous, & celle par où les anciens disent qu'il vuide ses excréments, est vis-à-vis en-dessus.

en-dessus. Il a cinq dents creusées & une petite langue. Son ventre est divisé en cinq parties, qui semblent plusieurs ventres séparés.

On le trouve sur les bords de la mer, où il se retire, quand les vagues commencent à s'enfler par quelque tempête; ce qui a fait dire, qu'il étoit un prognostic d'un orage prochain. Les matelots mangent sa chair & ses œufs, c'est tout l'usage qu'on en retire; car quant à ses propriétés médicinales, rapportées par Dales d'après Dioscoride, personne n'y ajoute la moindre foi.

Son squelette est un corps osseux, dont la figure approche fort de celle d'une portion de sphere creuse, ou de celle d'un moule de bouton qui seroit creux. Il a de même une ouverture sur la partie la plus élevée de sa convexité, par laquelle Aristote assure que l'animal jette ses excréments. Sur la surface opposée à cette ouverture, ou sur la surface qui représente la surface plane du moule, & qui ici est un peu arrondie, il y a une autre ouverture plus grande que la précédente, placée vis-à-vis d'elle, & c'est cette dernière ouverture qui est la bouche de l'hérifson.

La surface intérieure de ce squelette est raboteuse, ou marquée de diverses éminences, de diverses petites inégalités, mais disposées avec ordre. Elles partagent, en quelque façon, tout l'extérieur du corps en dix triangles sphériques isocèles, qui ont leur sommet à l'ouverture supérieure, & leur base à l'inférieure; il y en a cinq grands, & cinq petits.

Tous les petits triangles & tous les grands triangles sont égaux entr'eux, & séparés les uns des autres par une petite bande qui est aussi triangulaire, au lieu que les triangles sont hérissés de diverses éminences; chaque petite bande est percée d'un grand nombre de trous très-déliés, qui traversent l'épaisseur du squelette & qui en font admirer le travail.

Chaque petite éminence, ou apophyse, ressemble à une mammelle qui a son mammelon; c'est sur chacune de ses petites apophyses que sont posées les bases des épines des hérifsons. Le nombre de ces apophyses, ou ce qui revient au même, celui des épines est prodigieux; M. de Réaumur en a trouvé deux mille cent; mais comme il y en a d'extrêmement petites, il n'est guère possible de les compter d'une manière sûre; le nombre des petits trous qui sont sur les bandes qui séparent les triangles, est aussi très-considérable; M. de Réaumur en a compté environ treize cens, nombre qu'il est bon de savoir, pour connoître combien l'hérifson a de jambes, ou, pour parler comme M. de Réaumur, de cornes, parce que ces jambes ressemblent aux cornes des limaçons.

Chacune de ces cornes tire son origine d'un de ces trous, & réciproquement il n'y a point de trou qui ne donne naissance à une corne; elles ne sont presque sensibles que lorsque l'animal est dans l'eau, encore ne sont elles sensibles qu'en partie. S'il marche, il fait voir seulement quelques-unes de celles qui sont du côté vers lequel il avance; si au contraire il est en repos, on n'apperçoit que celles qu'il a pu ou voulu fixer contre quelques corps, celles qui le tiennent en quelque façon à l'ancre: il applique leur extrémité contre ce corps, il les y colle si fortement, que, si on veut employer la force pour le détacher, on y parvient rarement sans casser une partie de celles qui l'attachoient; enfin elles cessent presque entièrement d'être visibles, lorsqu'on le tire de l'eau; il les affaisse & les replie sur elles-mêmes, de sorte que l'on ne voit plus que leurs extrémités, qui ne sauroient être connoissables qu'à ceux qui les ont observés pendant que les cornes étoient gon-

flées, alors les bouts des cornes sont cachés entre les bases des épines, au lieu qu'ils surpassent leurs pointes lorsque l'hérifson les allonge.

L'appareil, avec lequel est formé un si petit animal, est quelque chose de bien merveilleux. Voilà treize cens cornes qu'il a seulement pour se tenir en repos, & plus de deux mille cent épines dont il peut se servir pour marcher: celles dont il fait l'usage le plus ordinairement, sont aux environs de sa bouche; comme elles peuvent s'incliner également de tous côtés, les épines qui sont les plus proches & celles qui sont les plus éloignées de celui vers lequel il s'est déterminé d'aller, lui servent en même tems; il se retire avec ses premières, & se pousse avec les secondes; il n'est pas difficile d'imaginer comment cela s'exécute.

L'hérifson porte les plus proches le plus loin qu'il peut de sa bouche, il accroche ou pique leurs pointes contre quelque corps aigu; & au contraire il approche de sa bouche, ou du dessous de sa base, la pointe des épines les plus éloignées; d'où il est clair que lorsqu'il fait effort ensuite pour ramener à soi les premières, ou les tirer vers le dessous de sa base, & qu'il fait en même tems un autre effort pour relever les dernières, ou les éloigner du dessous de sa base, il tire & pousse son corps en avant par ces deux efforts.

Tel est le mouvement progressif de l'hérifson, lorsqu'il marche la bouche en bas: mais on voit en même tems que quand il marche la bouche en haut, tout doit se passer d'une semblable manière. Enfin il paroît qu'il peut marcher non-seulement étant disposé des deux manières précédentes, mais encore dans une infinité d'autres positions, dans lesquelles la ligne qui passe par le centre des ouvertures où sont la bouche & son anus, est ou parallèle, ou inclinée à l'horizon sous divers angles.

Mais s'il peut marcher dans toutes ces situations, c'est-à-dire si la possibilité en est démontrée, combien alors faut-il de muscles pour faire mouvoir en tous sens & séparément deux mille cent épines, & treize cens jambes ou cornes! Cependant les jambes ou cornes n'exécutent point le mouvement progressif des hérifsons, ce sont les épines dont ils se servent pour marcher. M. de Réaumur s'en est convaincu dans des circonstances où il n'étoit pas possible de s'y méprendre: non-seulement il les a vû se mouvoir par leur moyen, les ayant mis dans des vases où l'eau de la mer les couvroit peu, & où il étoit par conséquent très-facile de les observer; mais ayant mis même ces animaux sur sa main, il leur a vû exécuter le mouvement progressif avec leurs seules épines. (D. J.)

HÉRIFSON, (*Art. milit.*) dans la guerre des sièges est une grosse poutre, ou un arbre de la longueur de la breche, armé de pointes fort longues, qu'on fait rouler sur la rampe ou les débris de la breche pour empêcher l'ennemi de monter. Les hérifsons sont soutenus par des chaînes ou des cordes, de manière que si le canon en rompt une, ils soient retenus par les autres. On les fait rouler sur les breches par le moyen de rouleaux. Ils causent beaucoup d'incommodité à l'ennemi en tombant ou roulant sur lui lorsqu'il monte à l'affaut.

L'hérifson foudroyant est une espèce de barril foudroyant, hérissé de pointes par le dehors: on le fait mouvoir sur deux roues par le moyen d'une pièce de bois qui le traverse & qui sert d'aisseau aux roues. Voyez BARRIL FOUROYANT. (Q)

HÉRIFSON, (*méchan.*) c'est une roue dont les rayons aigus sont plantés directement sur la circonférence du cercle, & qui ne peuvent s'engager que dans une lanterne, & ne reçoivent le mouvement que d'elle. Voyez LANTERNE. Il y a des hérifsons

dans un grand nombre de machines, tant hydrauliques qu'autres. Voyez dans nos Planches la machine à friser les étoffes.

HÉRISSON FOUDROYANT. Les artificiers appellent ainsi une machine hérissée de pointes par le dehors, & chargée de composition par le dedans; il sert à défendre les breches & les retranchemens.

HÉRISSONNÉ, adj. en terme de Blason, ne se dit que d'un chat ramassé & accroupi.

HÉRITAGE, f. m. (*Jurisprud.*) signifie ordinairement une terre, maison, ou autre immeuble réel. On appelle ces biens des héritages, parce qu'ils se transmettent par succession.

Héritage se prend quelquefois pour succession.

Dans certaines coutumes, *héritage* signifie un propre ancien. (A)

HÉRITIER, f. m. (*Jurisprud.*) est en général celui qui succède à tous les biens & droits d'un défunt.

Il y a néanmoins des héritiers qui ne succèdent qu'à certains biens, tels que les héritiers particuliers, les héritiers des propres, des meubles & acquêts, comme on l'expliquera dans les subdivisions de cet article.

Il y a aussi certains droits qui sont tellement personnels, qu'ils ne passent point du défunt à l'héritier.

L'engagement que contracte un majeur en se portant héritier est irrévocable, de manière que quand il se dépouillerait ensuite des biens, il demeure sujet aux charges de la succession; & celui qui, après avoir accepté, renonce en faveur d'un autre, *aliquo dato*, est regardé comme un héritier qui vend ses droits successifs.

L'engagement de l'héritier est universel, & s'étend à tous les droits actifs & passifs du défunt.

Il est aussi indivisible, c'est-à-dire que chaque héritier ne peut accepter la succession pour partie, & y renoncer pour le surplus.

L'héritier est réputé tel du moment de la mort de celui auquel il succède.

Il y a des héritiers appelés par la loi, & d'autres par testament; quand il y en a plusieurs appelés concurremment sans fixer leurs parts, ils succèdent par égales portions.

Toute personne peut être héritier en vertu de la loi ou du testament qui l'appelle, pourvu qu'elle n'ait point en elle de cause d'incapacité.

Les enfans morts nés ne sont point capables de succéder, mais ceux qui ont vécu, ne fût-ce qu'un moment, sont habiles à recueillir les successions ouvertes dans l'intervalle de leur naissance à leur décès.

Les bâtards ne peuvent être héritiers *ab intestat*, mais ils peuvent être institués héritiers par testament.

Les aubains sont incapables de toute succession.

Il en est de même des religieux profès, & des personnes qui sont condamnées à quelque peine qui emporte mort civile.

Il y a plusieurs causes pour lesquelles l'héritier est réputé indigne de succéder; savoir, lorsqu'il attente à la vie de celui dont il étoit l'héritier présomptif, ou même seulement s'il a quelque part à sa mort, quand ce ne seroit que par négligence; s'il attente à son honneur; si, depuis le testament, il survient entre le testateur & l'héritier, par lui institué, quelque inimitié capitale, telle qu'elle puisse faire présumer un changement de volonté de la part du testateur; si l'héritier a contesté l'état du défunt; s'il ne poursuit pas la vengeance de sa mort; s'il traite de sa succession de son vivant & à son insçu; s'il a empêché de faire un testament; enfin s'il a prêté son nom pour un fidei-commis tacite.

Si la cause d'indignité ne subsiste plus au tems de la mort du défunt, l'héritier n'est pas exclus; par

exemple, si après une inimitié capitale il y a eu réconciliation.

Il y a quelques personnes qui ne peuvent avoir d'héritiers proprement dits, soit *ab intestat*, ou testamentaires; tels sont les aubains & ceux qui sont morts civilement.

Les bâtards ne peuvent avoir pour héritiers *ab intestat* que leurs enfans nés en légitime mariage.

Ceux qui n'ont point de parens connus, n'ont point d'héritiers *ab intestat*.

Lorsque le fisc succède par droit d'aubaine, bâtardise, déshérence, confiscation, il n'est pas véritablement héritier.

Les droits attachés à la qualité d'héritier sont de délibérer s'il acceptera la succession, ou s'il y renoncera; & en cas d'acceptation de la succession, d'en recueillir les biens; en cas de renonciation, il cesse de jouir des droits attachés à la qualité d'héritier: il peut accepter la succession purement & simplement ou par bénéfice d'inventaire; dans ce dernier cas, on l'appelle héritier bénéficiaire.

L'héritier peut faire réduire les legs & les fidei-commis, lorsqu'ils sont excessifs. Voyez QUARTE FALCIDIE & QUARTE TRÉBELLIANIQUE.

Il est libre à l'héritier qui a accepté, de vendre ou donner l'hérédité, & d'en disposer comme bon lui semble; il la transmet aussi à son héritier, lorsqu'il n'en a pas disposé autrement.

Il y a des biens qui sont tellement affectés aux héritiers du sang, que l'on ne peut en disposer à leur préjudice en tout ou partie selon les coutumes. Voyez HÉRITIERS DES PROPRES & PROPRES.

Les héritiers ont entr'eux plusieurs droits respectifs, tels que celui de se demander partage, & l'obligation de se garantir mutuellement leurs lots; tels sont aussi le droit d'accroissement & celui d'obliger son cohéritier en ligne directe de rapporter à la succession ce qu'il a reçu en avancement d'hoirie.

On devient héritier par l'adition d'hérédité, & cette adition se fait ou en prenant qualité d'héritier, ou s'immutant dans les biens.

Les engagements de l'héritier sont en général d'acquiescer toutes les charges de l'hérédité, telles que les dettes, les legs, substitutions & fidei-commis.

Si le défunt a commis quelque crime ou délit; l'héritier n'est jamais tenu d'en supporter la peine, si ce n'est la peine pécuniaire, au cas qu'il y ait eu condamnation prononcée contre le défunt. À l'égard des intérêts civils & réparations, on les peut demander contre l'héritier, quand même il n'y auroit eu ni condamnation, ni action intentée contre le défunt.

L'héritier pur & simple est tenu des dettes indéfiniment; l'héritier bénéficiaire n'en est tenu que jusqu'à concurrence de ce qui l'amende de la succession.

Lorsqu'il y a plusieurs héritiers, chacun est tenu des dettes personnellement pour sa part & portion, & hypothécairement pour le tout.

Les autres règles qui concernent cette matière; se trouveront expliquées dans les subdivisions suivantes, & aux mots PROPRES, SUCCESSION. (A)

HÉRITIER AB INTESTAT ou LÉGITIME, est celui qui est appelé par la loi à recueillir une succession; on l'appelle *ab intestat* par abréviation du latin, *ab intestato*, pour dire que c'est celui qui recueille la succession, lorsque le défunt n'a point fait de testament, & n'a point institué d'autre héritier. Voyez HÉRITIER TESTAMENTAIRE.

HÉRITIERS DES ACQUETS est le plus proche parent qui est appelé à la succession des meubles & acquêts. Voyez HÉRITIER DES PROPRES. (A)

HÉRITIER BÉNÉFICIAIRE ou PAR BÉNÉFICE D'INVENTAIRE, est celui qui n'accepte la succession qu'après avoir fait bon & fidele inventaire, & avec

déclaration qu'il n'entend accepter la succession qu'en cette qualité d'héritier bénéficiaire.

Le bénéfice d'inventaire commença d'être introduit par l'empereur Gordien, en faveur des soldats qui se trouvoient engagés dans une hérédité onéreuse, auxquels il accorda le privilege que leurs propres biens ne seroient pas sujets aux charges de l'hérédité.

Ce privilege fut ensuite étendu à tous héritiers testamentaires & *ab intestat*, par l'empereur Justinien en la loi *scimus*, au code de *jure deliberandi*. Pour en jouir, il faut que l'héritier fasse bon & fidele inventaire, qu'il fasse vendre les meubles, qu'il obtienne en chancellerie des lettres de bénéfice d'inventaire, & qu'il les fasse entériner par le juge du lieu où la succession est ouverte.

Dans les pays de droit écrit, il n'est pas besoin d'obtenir des lettres du prince pour jouir du bénéfice d'inventaire.

Quelques édits burfaux ont pourtant ordonné que l'on prendroit aussi des lettres pour se porter héritier bénéficiaire. En pays de droit écrit, ces édits n'ont pas eu leur pleine exécution, mais par d'autres réglemens rendus pour les pays de droit écrit, on oblige de faire insinuer les inventaires par extrait, ensemble les actes d'acceptation & jugement, qui permettent de se porter héritier bénéficiaire; & l'on fait payer pour cette insinuation le même droit que pour les lettres de bénéfice d'inventaire.

Ce que l'on entend par bénéfice d'inventaire est le privilege qu'a l'héritier, qui a accepté sous cette condition, de n'être tenu des dettes de la succession que jusqu'à concurrence du montant de l'inventaire, c'est-à-dire des forces de la succession, en rendant compte aux créanciers de ce qu'il a reçu & dépensé.

Si les legs excédoient le montant des biens, il pourroit les faire réduire jusqu'à concurrence des biens.

Il a aussi l'avantage de ne point confondre ses créances, & de pouvoir les exercer vis-à-vis des créanciers de la succession à l'effet de retenir par lui les biens de la succession jusqu'à concurrence de ses créances, selon l'ordre de ses privileges & hypothèques: mais en exerçant ainsi ses créances, il ne cesse pas pour cela d'être héritier; car la qualité d'héritier même bénéficiaire prise par un majeur, est un caractère indélébile, & c'est mal-à-propos que quelques praticiens ont introduit l'usage de faire renoncer l'héritier bénéficiaire pour exercer ses créances, & de faire créer un curateur à la succession vacante. On ne doit créer de curateur qu'à l'effet d'entendre le compte de l'héritier, & de défendre à la liquidation de ses créances. Du reste, l'héritier bénéficiaire demeure toujours héritier; il lui suffit, sans renoncer, de présenter son compte aux créanciers, & de faire voir qu'il absorbe par ses créances tout ce qu'il a eu de la succession, ou du moins de retenir ce qui est nécessaire pour le remplir lui-même, & d'abandonner le surplus aux créanciers; s'il survenoit ensuite du bénéfice dans la succession, il ne laisseroit pas d'appartenir à l'héritier bénéficiaire.

Quoique l'héritier bénéficiaire ne confonde pas ses créances, il faut pourtant observer qu'il ne peut pas exercer contre un bien des droits dont il seroit lui-même garant en qualité d'héritier du défunt.

Dans les pays coutumiers, l'héritier pur & simple exclut l'héritier bénéficiaire en succession collatérale, ce qui n'a pas lieu en pays de droit écrit.

Au parlement de Paris, l'héritier bénéficiaire, qui est condamné aux dépens, ne les doit pas en son nom, à moins que l'on n'en ait conclu, & que cela n'ait été ainsi ordonné: dans la plupart des autres parlements, il les doit toujours en son nom: au parlement de Grenoble, on juge qu'il ne les doit pas en son

nom, lorsque le procès a été intenté de l'avis des créanciers. Voyez Le Brun, des successions, liv. 3. ch. 4. (A)

COHÉRTIER, voyez à la lettre C.

HÉRITIÉRIE COLLATÉRALE, est celui qui n'est pas de la ligne directe du défunt, mais qui vient en ligne collatérale: tels sont les freres & sœurs; oncles & tantes, neveux & nièces, cousins & cousines du défunt. Voyez COLLATÉRAL & SUCCESSION COLLATÉRALE. (A)

HÉRITIÉRIE CONTRACTUEL, est celui qui succede en vertu d'un contrat, c'est-à-dire d'une institution d'héritier faite par contrat de mariage ou autre. Voyez SUCCESSION CONTRACTUELLE. (A)

HÉRITIÉRIE CONVENTIONNEL, est la même chose qu'héritier contractuel. (A)

HÉRITIÉRIE DIRECT signifie quelquefois celui qui succede en ligne directe, comme sont les enfans & petits-enfans, & les ascendans; & en ce sens, les héritiers directs sont opposés aux héritiers collatéraux.

On entend quelquefois par héritier direct celui qui recueille directement la succession, à la différence de l'héritier fideicommissaire, auquel l'héritier grevé est chargé de remettre l'hérédité. (A)

HÉRITIÉRIE DE DROIT, est celui qui est appelé par la loi, à la différence des héritiers contractuels & testamentaires, qui sont appelés par la volonté de l'homme. (A)

HÉRITIÉRIE ÉLŪ, est celui qui est choisi par l'héritier grevé, lorsqu'il avoit le pouvoir de choisir entre plusieurs personnes celle à laquelle il voudroit remettre l'hoirie. (A)

HÉRITIÉRIE ÉTRANGER, *extraneus*. On appelloit ainsi chez les Romains tous héritiers qui n'étoient point héritiers nécessaires, comme les esclaves du défunt, ni héritiers siens & nécessaires, *sui & necessarii*, comme les enfans du défunt, qui étoient en sa puissance au tems de la mort; il étoit libre aux héritiers étrangers d'accepter la succession ou d'y renoncer, au lieu que les héritiers nécessaires & ceux que l'on appelloit *sui & necessarii*, étoient obligés de demeurer héritiers. Voyez le §. *ceteri* 3. aux *Instit. de hered. qualit.* & ci-après HÉRITIÉRIE NÉCESSAIRE, HÉRITIÉRIE SIEN, HÉRITIÉRIE VOLONTAIRE. (A)

HÉRITIÉRIE FIDEICOMMISSAIRE, est celui auquel un héritier grevé de fideicommis est tenu de remettre l'hoirie dans le tems & sous les conditions portées au testament. Voyez FIDEICOMMIS, & HÉRITIÉRIE FIDUCIAIRE & SUBSTITUTION. (A)

HÉRITIÉRIE FIDUCIAIRE, est en général celui qui est chargé de remettre l'hoirie à une autre personne; mais on ne donne ordinairement cette qualité qu'à ceux qui sont institués uniquement pour avoir l'administration des biens de l'hoirie jusqu'à la remise d'icelle, & à la charge de la remettre en entier sans pouvoir faire aucune déduction de quarte; il est assez ordinaire en pays de droit écrit, que le mari & la femme s'instituent l'un l'autre héritier à la charge de remettre l'hoirie à leurs enfans, ou à celui d'entr'eux que l'héritier voudra choisir au tems du mariage, ou majorité des enfans, ou dans quelque autre tems fixé par le testament. On peut aussi instituer un autre parent pour héritier fiduciaire. L'héritier fiduciaire est tenu de rendre compte des fruits de l'hoirie ou fideicommissaire, ou à ceux qui le représentent. Voyez FIDEICOMMIS, & les décisions de droit de Fromental au mot FIDEICOMMIS. (A)

HÉRITIÉRIE GREVÉ, est un héritier institué par testament ou par contrat de mariage, lequel est grevé de substitution envers quelqu'un. Voyez FIDEICOMMIS & SUBSTITUTION. (A)

HÉRITIÉRIE INSTITUÉ, est celui qui est appelé par testament ou par une institution contractuelle. Voyez

INSTITUTION D'HÉRITIER & INSTITUTION CONTRACTUELLE. (A)

HÉRITIER AB INTESTAT, voyez ci-devant la première subdivision de cet article.

HÉRITIERS IRRÉGULIERS, sont certaines personnes qui recueillent les biens d'un défunt comme successeurs extraordinaires, & non comme héritiers naturels, tels que le roi & les seigneurs, lorsqu'ils succèdent par droit d'aubaine, bâtardise, déshérence, confiscation : tels sont aussi les mari & femme, qui succèdent en vertu du titre *unde vir & uxor*, & la femme pauvre, lorsqu'elle prend une quarte en vertu de l'authentique *præterea*.

HÉRITIER LÉGITIME, est celui qui est appelé par la loi ; cette qualité est opposée à celle d'héritier institué ou testamentaire. (A)

HÉRITIER MATERNEL, est le plus proche parent du côté maternel, & qui recueille les biens provenus au défaut de ce côté, suivant la règle *paterna paternis, materna maternis*. Voyez le tr. des propres de Renousson, ch. ij. sect. 9. (A)

HÉRITIER DES MEUBLES ET ACQUETS, est le plus proche parent du défunt qui succède à tous ses meubles meublans, effets & droits mobiliers, & à tous ses acquets ; c'est-à-dire à tous les immeubles qui ne sont pas propres. L'héritier des meubles & acquets peut aussi être héritier des propres de sa ligne, quand il est en même tems le plus proche par cette ligne. (A)

HÉRITIER MOBILIAIRE, est celui qui recueille la succession des meubles ; dans quelques coutumes, il est tenu d'acquitter toutes les dettes. (A)

HÉRITIER NATUREL, est celui qui est appelé par la loi, & non par aucune disposition de l'homme. (A)

HÉRITIERS NÉCESSAIRES étoient chez les Romains les esclaves institués par leurs maîtres, qui, en les nommant héritiers, leur laissoient aussi la liberté. On les appelloit nécessaires, parce qu'étant institués, il falloit absolument qu'ils fussent héritiers, & ils ne pouvoient pas renoncer à la succession quelque onéreuse qu'elle fût. Parmi nous, on ne connoît plus d'héritiers nécessaires ; tout héritier présomptif a la liberté d'accepter ou de renoncer. Voyez §. 1. aux Instit. quibus ex causis manumittere non licet, & au tit. de hæredum qualitate, & le code de necessariis senis instit. Voyez ci-après HÉRITIERS SIENS. (A)

HÉRITIER NOMMÉ ou ÉLU se dit ordinairement de l'héritier fideicommissaire, qui est nommé par l'héritier fiduciaire lorsque celui-ci avoit le pouvoir de nommer entre plusieurs personnes celle qu'il jugeroit à propos. (A)

HÉRITIER PARTICULIER, est celui qui ne recueille qu'une portion des biens du défunt, comme la moitié, le tiers, le quart, ou autre quotité, ou qui n'est héritier que d'un certain genre de biens, comme des meubles & acquets, ou des propres, ou qui n'est institué héritier qu'à l'effet de recueillir un corps certain, comme une maison, une terre. L'héritier particulier est opposé à l'héritier universel.

HÉRITIER PATERNEL, est celui qui est le plus proche parent du côté paternel, & qui recueille les biens provenus au défunt de ce même côté, de même que l'héritier maternel prend les biens maternels. Voyez ci-devant HÉRITIER MATERNEL. (A)

HÉRITIER PORTIONNAIRE, est celui qui ne recueille pas l'universalité des biens, mais seulement une partie, soit une certaine quotité, ou une certaine nature des biens. C'est la même chose qu'héritier particulier. (A)

HÉRITIER POSTHUME, est celui qui est né depuis le décès du défunt de *cujus bonis* ; mais qui étoit déjà conçu au moment de l'ouverture de la succession. Voyez POSTHUME. (A)

HÉRITIER PRÉSOMPTIF, est celui qui est en degré auquel on peut succéder, & que l'on présume qui sera héritier ; on lui donne cette qualité, soit avant le décès du défunt, ou depuis l'ouverture de la succession, jusqu'à ce qu'il ait pris qualité, ou fait acte d'héritier, ou renoncé. (A)

HÉRITIER PRINCIPAL est celui d'entre plusieurs héritiers qui est le plus avantage, soit par le bénéfice de la loi & de la coutume, soit par les dispositions des père, mère, ou autres, de la succession desquels il s'agit.

La coutume de Poitou, art. 215 & 289, appelle le fils aîné héritier principal.

C'est aussi une clause assez ordinaire dans les contrats de mariage, que les père & mère mariant un de leurs enfans, le marient comme leur fils aîné & principal héritier.

Il est parlé de ces reconnoissances & déclarations d'héritier principal, dans les coutumes d'Anjou & Maine, Normandie, Touraine & Lodunois.

Dans ces coutumes on ne peut disposer des biens que l'héritier marié comme héritier principal doit avoir en cette qualité ; on peut seulement disposer des biens qui ont été acquis depuis.

Lorsque la coutume n'en parle pas, la déclaration de principal héritier n'empêche pas de disposer à titre particulier & onéreux ; ce n'est qu'une institution d'héritier dans sa portion héréditaire *ab intestat*, qui empêche seulement de faire aucun avantage aux autres héritiers à titre gratuit & universel ; on peut pourtant rappeler les autres héritiers au droit naturel & commun des successions. Voyez le traité des conventions de succéder, par Boucheul. (A)

HÉRITIER DES PROPRES, est celui qui est appelé par la loi à la succession des biens propres ou patrimoniaux ; il y a l'héritier des propres paternels, & l'héritier des propres maternels. Voyez PROPRES & SUCCESSION. (A)

HÉRITIER PUR ET SIMPLE, est celui qui accepte la succession, ou qui fait acte d'héritier sans prendre les précautions nécessaires pour jouir du bénéfice d'inventaire. Voyez HÉRITIER BÉNÉFICIAIRE. (A)

HÉRITIER DU SANG ou HÉRITIER LÉGITIME, est celui qui est du même sang que le défunt, & qui vient à la succession en vertu de la loi, à la différence des héritiers contractuels & testamentaires qui viennent en vertu de la disposition de l'homme. (A)

HÉRITIERS SIENS ET NÉCESSAIRES, *sui & necessarii*, chez les Romains étoient les enfans ou petits-enfans du défunt qui étoient en sa puissance au tems de son décès. On les appelloit *sui, siens*, parce qu'ils étoient comme propres & domestiques du défunt, & en quelque façon propriétaires présomptifs de ses biens dès son vivant : on les appelloit aussi *necessarii*, parce que, suivant la loi des douze tables, ils étoient obligés de demeurer héritiers ; en quoi ils étoient semblables aux esclaves qui étoient institués héritiers, lesquels étoient aussi héritiers nécessaires, mais non pas héritiers siens : ceux-ci avoient par l'autorité du préteur le bénéfice de se pouvoir abstenir de la succession, & par ce moyen ils devenoient héritiers volontaires : parmi nous il n'y en a plus d'autres. Voyez le §. 1. & 2. aux instit. de hæred. qualit. la loi in suis ff. de liberis & posthumis hæred. instit. & ci-devant HÉRITIER NÉCESSAIRE. (A)

HÉRITIER SIMPLE dans certaines coutumes, se dit pour héritier pur & simple. Voyez Artois, Berry, Nivernois & Sedan. (A)

HÉRITIER SUBSTITUÉ, est celui qui recueille la succession au défaut d'un autre qui est le premier institué. Voyez FIDEI-COMMIS, HÉRITIER INSTITUÉ & SUBSTITUTION. (A)

HÉRITIER TESTAMENTAIRE, est celui qui est institué par testament ; on l'appelle ainsi pour le di-

distinguer des *héritiers* légitimes qui sont appelés par la loi, & des *héritiers* contractuels qui sont institués par un contrat entre-vifs. Voyez HÉRITIER, SUCCESSION, TESTAMENT. (A)

HÉRITIER VOLONTAIRE, est celui qui est libre d'accepter la succession ou d'y renoncer; il y avoit chez les Romains des *héritiers* nécessaires, & d'autres *volontaires*, qu'on appelloit aussi *héritiers étrangers*; parmi nous tous *héritiers* sont *volontaires*. Voyez ci devant HÉRITIER NÉCESSAIRE & HÉRITIERS SIENS & NÉCESSAIRES. (A)

HÉRITIER UNIVERSEL, est celui qui succède à tous les biens & droits du défunt, soit en vertu de la loi ou de la disposition de l'homme; il est opposé à *héritier* particulier, lequel ne recueille qu'une portion des biens. (A)

HERMANE, sub. fém. (*Hist. nat. bot.*) *hermannia*, genre de plante à fleur en rose, composée de plusieurs pétales faits en forme de tuyau & de cornet, & disposés en rond; le calice est circulaire & composé d'une seule feuille; il en sort un pistil qui devient dans la suite un fruit arrondi; il s'ouvre en cinq pièces, il est divisé en cinq loges, & il renferme de petites semences. M. de Tournefort a donné à ce genre de plante le nom de *Paul Herman*, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE. (I)

Les Botanistes hollandois cultivent dans leurs jardins plusieurs especes de ce genre de plante; ils en mettent des rejettons dans une couche de terre légère, qu'ils arrosent & abrient pendant une couple de mois, jusqu'à ce qu'ils aient pris racine; ensuite ils portent la motte de terre avec les racines dans des pots garnis d'une nouvelle terre, qu'ils exposent en plein air, avec les myrthes & le géranium, jusqu'à la mi-Octobre; alors ils les placent dans l'endroit de la serre le moins chaud, & dans lequel ils puissent avoir de l'air frais; ils les arrosent souvent & les changent de pots aux mois de Mai & de Septembre, pour empêcher leurs racines de se matter.

Cette plante par une telle culture, fournit au commencement du printemps une grande quantité de très-belles fleurs; mais elle ne produit point de graine. Celle qu'on reçoit des pays étrangers, requiert d'être semée dans une couche un peu chaude; & quand la jeune plante a poussé, on la transpose dans de petits pots qu'on plonge dans de nouvelles couches semblables pour avancer son enracinement; enfin, on l'endurcit par degrés à l'air de l'été, après quoi l'on est sûr de ses succès. (D. J.)

HERMANSTAD, (*Géog.*) *Cibinium*, grande ville de Hongrie, capitale de la Transylvanie, & la résidence du prince de Transylvanie; elle est sur la rivière de Ceben, à 12 de nos lieues E. de Weiffembourg, 36 N. O. de Tergowisk, 65 N. E. de Belgrade, 108 S. E. de Bude. *Long.* 43. *lat.* 46. 25. (D. J.)

HERMANUBIS, sub. masc. (*Antiquit.*) c'est-à-dire Mercure & Anubis joints ensemble; divinité égyptienne, dont la statue représentoit un corps d'homme avec une tête de chien ou d'épervier, qui tient un caducée dans la main. La tête de chien ou d'épervier, sont les symboles d'Anubis, considéré comme grand chasseur en fauconnerie ou en vénerie. Ovide l'appelle en sa qualité de véneur, *latriator Anubis*; le caducée désigne Mercure: d'autres fois l'*Hermanubis* est vêtu en habit de sénateur, tenant le caducée de la main gauche, & le fistre des Egyptiens de la main droite. On trouve ces deux especes de représentations sur des médailles & des pierres gravées, comme le remarque M. Spon, dans ses *recherches curieuses d'antiquités*. Plutarque parle aussi de cette divinité bisarre, & quelques mythologues en expliquent les moralités à leur fantaisie. (D. J.)

HERMAPHRODITE, sub. & adj. (*Anat.*) per-

sonne qui a les deux sexes, ou les parties naturelles de l'homme & de la femme.

Ce terme nous vient des Grecs; ils l'ont composé du nom d'un dieu & d'une déesse, afin d'exprimer en un seul mot, suivant leur coutume, le mélange ou la conjonction de Mercure & de Vénus, qu'ils ont cru présider à la naissance de ce sujet extraordinaire. Mais soit que les Grecs aient puisé cette prévention dans les principes de l'Astrologie, ou qu'ils l'aient tirée de la Philosophie hermétique, ils ont ingénieusement imaginé qu'*hermaphrodite* étoit fils de Mercure & de Vénus. Il falloit bien ensuite donner au fils d'un dieu & d'une déesse une place honorable; & c'est à quoi la fable a continué de prêter ses illusions. La nymphe Salmacis étant devenue éperduement amoureuse du jeune *hermaphrodite*, & n'ayant pu le rendre sensible, pria les dieux de ne faire de leurs deux corps qu'un seul assemblage; Salmacis obtint cette grâce, mais les dieux y laisserent le type imprimé des deux sexes.

Cependant ce prodige de la nature, qui réunit les deux sexes dans un même être, n'a pas été favorablement accueilli de plusieurs peuples, s'il est vrai ce que raconte Alexander ab Alexandro, que les personnes qui portoient en elles le sexe d'homme & de femme, ou pour m'expliquer en un seul mot, les *hermaphrodites*, furent regardés par les Athéniens & les Romains comme des monstres, qu'on précipitoit dans la mer à Athènes & à Rome dans le Tibre.

Mais y a-t-il de véritables *hermaphrodites*? On pouvoit agiter cette question dans les tems d'ignorance; on ne devoit plus la proposer dans des siècles éclairés. Si la nature s'égare quelquefois dans la production de l'homme, elle ne va jamais jusqu'à faire des métamorphoses, des confusions de substances, & des assemblages parfaits des deux sexes. Celui qu'elle a donné à la naissance, & même peut-être à la conception, ne se change point dans un autre; il n'y a personne en qui les deux sexes soient parfaits, c'est-à-dire qui puisse engendrer en soi comme femme, & hors de soi comme homme, *tanquam mas generare ex alio, & tanquam femina generare in se ipso*, disoit un canoniste. La nature ne confond jamais pour toujours ni ses véritables marques, ni ses véritables sceaux; elle montre à la fin le caractère qui distingue le sexe; & si de tems à autre, elle le voile à quelques égards dans l'enfance, elle le décele indubitablement dans l'âge de puberté.

Tout cela se trouve également vrai pour l'un & l'autre sexe: que la nature puisse cacher quelquefois la femme sous le dehors d'un homme, ce dehors, cette écorce extérieure, cette apparence, n'en impose point aux gens éclairés, & ne constitue point dans cette femme le sexe masculin. Qu'il y ait eu des hommes qui ont passé pour femme, c'est certainement par des caractères équivoques; mais la surabondance de vie, source de la force & de la santé, ne pouvant plus être contenue au-dedans, dans l'âge qui est la saison des plaisirs, cherche dans cet âge heureux à se manifester au-dehors, s'annonce, & y parvient effectivement. C'est ce qu'on vit arriver à la prétendue fille Italienne, qui devint homme du tems de Constantin, au rapport d'un pere de l'Eglise. Dans cet état vivifiant de l'humanité, le moindre effort peut produire des parties qu'on n'avoit point encore aperçues; témoin Marie Germain, dont parle Paré, qui après avoir sauté un fossé, parut homme à la même heure, & ne se trouva plus du sexe sous lequel on l'avoit connue.

Les prétendus hommes *hermaphrodites* qui ont l'écoulement menstruel, ne sont que de véritables filles, dont Colombus dit avoir examiné les parties

naturelles internes, sans y avoir trouvé rien d'essentiel, qui fût différent des parties naturelles des autres femmes. Ce petit corps rond, caveux, si sensible, qui est situé à la partie antérieure de la vulve, a presque toujours fait qualifier d'*hermaphrodites*, des filles, qui par un jeu de la nature, avoient ce corps assez long pour en abuser. Le même Columbus, dont nous venons de parler, a vû une Bohémienne, qui lui demanda de retrancher ce corps, & d'élargir le conduit de la pudeur, pour pouvoir, disoit-elle, recevoir les embrassemens d'un homme qu'elle aimoit.

L'*hermaphrodite* negre d'Angola, qui a fait tant de bruit à Londres, au milieu de ce siècle, étoit une femme qui se trouva dans le même cas de la Bohémienne de Columbus; & ce cas est moins rare dans les pays brûlans d'Afrique & d'Asie, que parmi nous.

La fameuse Marguerite Malaure eût passé pour une *hermaphrodite* indubitable, sans Saviard. Elle vint à Paris en 1693, en habit de garçon, l'épée au côté, le chapeau retroussé, & ayant tout le reste de l'habillement de l'homme; elle croyoit elle-même être *hermaphrodite*; elle disoit qu'elle avoit les parties naturelles des deux sexes, & qu'elle étoit en état de se servir des unes & des autres. Elle se produisoit dans les assemblées publiques & particulières de medecins & de chirurgiens, & elle se laissoit examiner pour une légère gratification, à ceux qui en avoient la curiosité.

Parmi ces curieux qui l'examinèrent, il y en avoit sans doute plusieurs, qui manquant de lumières suffisantes pour bien juger de son état, se laisserent entraîner à l'opinion la plus commune qu'elle leur inspiroit, de la regarder comme une *hermaphrodite*. Il y eut même des medecins & des chirurgiens d'un grand nom, qui assurèrent hautement qu'elle étoit réellement telle qu'elle se disoit être, & justifierent par leurs certificats, que l'on peut avoir acquis beaucoup de réputation en Médecine & en Chirurgie, sans avoir un grand fonds de connoissances solides, & de véritable capacité.

Enfin, M. Saviard se trouvant presque le seul homme de l'art qui fût incrédule, se rendit aux pressantes sollicitations que lui firent ses confreres de jeter les yeux, & d'examiner ce prodige en leur présence. Il ne l'eût pas plutôt vû, qu'il leur déclara que ce garçon avoit une descente de matrice; en conséquence, il réduisit cette descente, & la guérit parfaitement. Ainsi l'énigme inexplicable d'*hermaphrodisme* dans ce sujet, se trouva développé plus clair que le jour. Marguerite Malaure, rétablie de sa maladie, présenta au roi sa requête très-bien écrite, pour obtenir la permission de reprendre l'habit de femme, malgré la sentence des capitouls de Toulouse, qui lui enjoignoient de porter l'habit d'homme.

Concluons donc, que l'*hermaphrodisme* n'est qu'une chimere, & que les exemples qu'on rapporte d'*hermaphrodites* mariés, qui ont eu des enfans l'un de l'autre, chacun comme homme & comme femme, sont des fables puériles, puisées dans le sein de l'ignorance & dans l'amour du merveilleux, dont on a tant de peine à se défaire.

Il faut pourtant demeurer d'accord, que la nature exerce des jeux fort étranges sur les parties naturelles, & qu'il a paru quelquefois des sujets d'une conformation extérieure si bizarre, que ceux qui n'ont pû en développer le véritable génie, sont en quelque façon excusables.

En 1697, M. Saviard, que je viens de nommer, accoucha une femme à terme de deux jumeaux vivans, dont l'un ne vécut que huit jours, & l'autre fut mis aux enfans trouvés à cause de la singularité de son sexe.

L'un de ces enfans avoit une verge bien formée, située à l'endroit ordinaire avec le gland découvert, au-dessus duquel le prépuce renversé formoit un bourrelet. Cette verge n'avoit point d'urethre; il n'y avoit par conséquent aucune perforation à l'extrémité du gland; elle n'étoit formée que des deux corps caveux & des tégumens ordinaires; & ces corps caveux avoient aussi leurs muscles érecteurs & accélérateurs.

Son scrotum étoit fendu en maniere de vulve; & au-bas de cette fente, il y avoit un trou que l'on auroit pû prendre pour un vagin; l'urine sortoit par cette ouverture; il y avoit autour de petites éminences rougeâtres, que l'on pouvoit prendre pour les caroncules myrtiformes. On voyoit au-dessous un repli de la peau, qui pouvoit passer pour ce que l'on appelle *la fourchette* dans les femmes; & il y avoit à côté d'autres rides, que l'on pouvoit regarder comme des vestiges de nymphes. Enfin, dans chaque côté du scrotum ainsi fendu, l'on sentoit bien distinctement un testicule. Les parties génitales intérieures étoient disposées comme dans les mâles; & comme il n'y avoit aucune apparence de matrice, ni de ses dépendances, il résulte que c'étoit un sujet mâle dont la situation de l'urethre étoit changée par un défaut de conformation, qui l'auroit rendu incapable d'avoir des enfans. Son frere jumeau qui fut mis aux enfans trouvés, mourut six semaines après sa naissance; & c'est dommage que nous n'ayons pas la description de ses parties naturelles.

M. Saviard vit encore l'année suivante un second enfant d'une femme qu'il accoucha à terme, qui avoit à-peu-près les mêmes défauts à ses parties génitales, que le précédent. Son urethre étoit fendue depuis l'extrémité du gland, jusqu'à la racine de la verge; ce qui séparoit le scrotum en deux bourses, où chacun des testicules étoit contenu. Le prépuce renversé au-dessus du gland, formoit un bourrelet tout semblable au sujet dont on vient de parler; & l'urethre sortoit par un trou qui étoit à la racine de la verge, à l'endroit où est situé l'urethre des femmes. Il s'ensuit de-là, que ce sujet auroit été pareillement incapable de génération. J'ai choisi ces deux faits de Saviard seulement, parce qu'on peut compter sur son témoignage.

Feu M. Petit, medecin de Namur, à qui les Anatomistes doivent beaucoup d'observations importantes sur le cerveau, sur l'œil, & sur les nerfs, en a donné une très-curieuse dans l'*Hist. de l'acad. des Scienc. ann. 1720*, sur un *hermaphrodite* intérieur, qu'on me passe ce terme. C'étoit un soldat, qui ayant été blessé, mourut à 22 ans à l'hôpital de Namur; le chirurgien major qui l'ouvrit, par la seule curiosité du caractère de sa blessure, fut bien surpris de ne point trouver les testicules dans le scrotum; cependant il les trouva dans le bas-ventre, mais avec une espece de matrice ou de vagin, & la sorte d'appareil de parties de la génération qui est dans les femmes. Cette espece de matrice étoit attachée au col de la vessie, & par son embouchure perçoit l'urethre entre le col & les prostates. Du corps de cette matrice partoient de côté & d'autre deux cornes ou trompes qui s'attachoient à deux ovaires féminins, ou si l'on veut, testicules masculins, petits, mous, & qui avoient chacun leur épidydime, & leurs vaisseaux déférens.

Enfin, on a vû, on a peint, on a gravé une *hermaphrodite* qui parut à Paris aux yeux du public en 1749. Elle étoit alors âgée de 16 ans, n'avoit point eu ses regles, n'avoit aucune apparence de gorge naissante, ni les hanches aussi élevées, qu'il auroit convenu au corps d'une fille de son âge: je dis *fille*, parce qu'elle avoit été baptisée du sexe féminin; car d'ailleurs Paré, dans son *traité des Monstres*, ch. vij.

pag. 1015, rapporte l'histoire de trois sujets qui avoient été baptisés & élevés pour filles, & dont les parties de l'homme se développerent à l'âge de puberté.

Quoi qu'il en soit, la verge de Marie-Anne Drouart, c'étoit son nom, recouverte de son prépuce, garnie d'un peu de poil à la racine, avoit son gland & deux corps caverneux; mais le canal de l'urethre y manquoit pour le passage de l'urine; le prépuce laissoit une ouverture, qui approchoit de la vulve d'une femme. Cette ouverture se terminoit en-bas par un repli assez semblable à la fourchette, avec un petit bouton, tel que celui qui se trouve dans les jeunes vierges. Au-dessus de ce bouton étoit le trou du canal de l'urethre, lequel canal étoit fort court. L'ouverture de la vulve étoit très-étroite, & admettoit avec peine l'intromission du petit doigt; on n'y voyoit point de caroncules myrtiformes, ni d'apparence de testicules, soit dans les aînes, soit dans ce qui tient lieu de scrotum; en un mot, ce sujet n'avoit & n'aura, s'il vit encore, la puissance d'aucun sexe.

Voilà les seuls faits authentiques de ma connoissance sur la maniere la plus étonnante, dont la nature se joue dans la conformation des parties de la génération. Je sai que plusieurs écrivains ont publié des traités exprès sur les *hermaphrodites*. Tel est Aldrovandus, dans son livre de *Monstris, Bononia, 1642, fol.* Caspar Bauhin, de *Hermaphroditis*; Oppenheim, 1614, in-8°. Jacobus Mollerus, de *Cornutis & Hermaphroditis, Berolini, 1708, in-4°*. Duval, traité de l'*Accouchement des femmes, & des Hermaphrodites, Rouen, 1612, in-8°*.

J'ai parcouru tous ces écrits en pure perte, ainsi que les questions Medico-legales de Zacchias, Spondanus, ad annum 1478, num. 22. Bonaciolus, de *conformatione fetus*; les nouvelles littéraires de la mer Baltique, année 1704, par Loffhagen, & autres semblables, dont je ne conseille la lecture à personne. Je recommanderai seulement le discours de Riolan sur les *hermaphrodites*, dans lequel il prouve qu'il n'y en a point de vrais. Mais, ce qui vaut encore mieux, c'est l'ouvrage publié dernièrement à Londres par M. Parsons, & qu'on auroit dû nous traduire en françois; il est intitulé *Parsons's Mechanical, and Critical Enquiry into the nature of hermaphrodites, London, 1741, in-8°*. L'auteur y démontre savamment & brièvement, que l'existence des *hermaphrodites* n'est qu'une erreur populaire. (D. J.)

HERMAPHRODITE, (*Mythol.*) fils de Mercure & de Vénus, comme l'indique son nom. Ce jeune homme doué de toutes les graces de la nature, à ce que prétend l'histoire fabuleuse, fut éperduement aimé de la nymphe Salmacis, dont il méprisa la tendresse; elle l'aperçut un jour qu'il se baignoit dans une fontaine de la Carie, & l'occasion lui parut favorable pour satisfaire son amour: mais le cœur de cet ingrat resta glacé; & dans le désespoir où étoit la nymphe, de ne pouvoir faire passer jusqu'à lui une partie du feu qui la consumoit, elle invoqua les dieux, & leur demanda que du-moins leurs deux corps ne fussent jamais séparés; sa priere fut écoutée, & par une étrangé métamorphose, ils ne devinrent plus qu'une même personne. Ovide peint ce changement en ces mots,

Nec femina dici,

Nec puer ut possent, neutrumque, & utrumque videntur.

Le fils de Vénus obtint à son tour, que tous ceux qui se laveront dans la même fontaine éprouveroient le même sort.

L'explication de cette fable n'est pas facile; on fait seulement qu'il y avoit dans la Carie, près de la ville d'Halycarnasse, une fontaine célèbre, où s'humanisèrent quelques barbares qui étoient obli-

gés d'y venir puiser de l'eau aussi-bien que les Grecs. Le commerce qu'ils eurent avec ceux-ci les rendit non-seulement plus polis, mais leur inspira le goût du luxe de cette nation voluptueuse; & c'est peut-être, dit Vitruve, ce qui peut avoir donné à cette fontaine la réputation de faire changer de sexe. Au bout du compte, qu'importe la raison? la fable est très-jolie. (D. J.)

HERMAPOLLON, f. m. (*Antiq.*) statue ou figure composée de Mercure & d'Apollon, représentant un jeune homme avec les symboles de l'une & de l'autre divinité, le pétase & le caducée, avec l'arc & la lyre. (D. J.)

HERMATHENE, f. f. (*Antiq.*) figure emblématique, représentant sur une même base, Mercure d'une part, & de l'autre Minerve, dont le nom grec est *Athenes*, suivant la remarque de Cicéron.

On connoît que des statues mises sur des piés quarrés représentent ces deux divinités dont nous parlons, par leurs attributs; par exemple, le coq sous l'aigrette, les ailerons sur le casque; un sein d'homme, & la bourse, désignent Mercure; le casque & l'égide, dévoilent Minerve. M. Spon a donné quelques représentations d'*hermathenes*, dans ses *recherches d'antiquités*. On y voit pag. 98, la forme d'un pié-d'estal, sur lequel est la figure de Pallas armée d'un casque, d'une pique & d'un bouclier.

Il étoit assez ordinaire de faire des fêtes, & des sacrifices communs à ces deux divinités, parce que l'une présidoit à l'éloquence, & l'autre à la science, & que l'éloquence sans érudition, n'est qu'un son infructueux, comme le savoir sans l'art de le mettre au jour, est un trésor souvent inutile. Il appartenoit aux Grecs d'avoir leurs lycées parés d'*hermathenes*; il appartenoit à Cicéron d'en vouloir orner sa maison de Tusculum; *quidquid ejusdem generis habebis*, écrivoit-il à Atticus, *ne dubitaveris mittere. . . quod ad me de hermathenâ scribis, singulare insigne hujus gymnasii, per mihi gratum est*, lui manda-t-il ensuite: enfin ayant reçu cette *hermathene* du choix d'Atticus, il en fut enchanté; *hermathena tua me valde delectat*, lui écrivit-il pour l'en remercier.

Tristan dans son *Comm. hist. tom. 1.* a fait graver une médaille fort singulière des Triumvirs, où sont d'un côté leurs trois têtes, & au revers une *hermathene*, devant laquelle est un autel entouré de serpens, qui s'élevent au-dessus, & derriere une aigle romaine ou légionnaire; mais Tristan ne s'est pas montré bien habile, en prenant le buste pour le dieu Terme, & en supposant conséquemment, qu'il se trouvoit ici trois divinités représentées.

Tout ce qu'on appelle *hermathene, hermapollon, hermanubis, herméraclé, herm'harpocrate, &c.* sont des piés-d'estaux quarrés ou cubiques, portant l'emblème de Mercure, avec la tête d'une autre divinité seulement, & l'on en possède encore plusieurs pour preuve; cependant je penserois volontiers avec M. Middleton, que les têtes des deux divinités ont été quelquefois jointes ensemble sur le même pilastre, & regardant de différens côtés, comme nous le voyons dans quelques figures antiques, que nous appellons toutes aujourd'hui indistinctement, du nom de *janus*. (D. J.)

* HERMÉE, f. m. (*Chronolog.*) le second mois de l'année des Thébains & des Béotiens. Il étoit de trente jours comme les autres, & répondoit à notre mois d'Octobre. C'étoit aussi le second de l'année thébaine, mais il répondoit à notre mois de Novembre.

HERMÉES, f. f. pl. (*Antiq.*) fêtes en l'honneur de Mercure, dont le nom grec étoit *hermès*; on les célébroit avec différentes cérémonies, dans le Péloponnese, en Béotie, en Crete, & ailleurs. Pendant la célébration de ces fêtes dans l'île de Crete, les

maîtres fervoient leurs esclaves à table ; cet usage s'observoit également chez les Athéniens , chez les Babyloniens , & dans les saturnales des Romains. Potter , *Archæol. græc. l. II. c. xx. t. 1. p. 896.* vous fournira les détails de la célébration des *hermès* , suivant les différens lieux. (D. J.)

* HERMÉDONE , ou plutôt HARMÉDONE , f. f. (*Astronom.*) c'est dans les anciens une suite d'étoiles qui sortent de la crête de la baleine.

* HERMÉMITHRA , f. m. (*Myth.*) symbole d'une divinité , composée d'un Mercure & d'un Mithra. Voyez MERCURE. Voyez MITHRA.

HERMÉROS , f. m. (*Antiq.*) statue composée de Mercure & de Cupidon , comme le nom l'indique ; *Ἑρμῆς* , Mercure , & *Ἔρως* , l'Amour. M. Spon a donné la figure d'un *herméros* dans ses *Rech. curieuses d'antiq. p. 98 fig. 14.* C'est un jeune garçon dépeint comme on nous représente l'amour ; il tient une bourse de la main droite , & un caducée de la main gauche , qui sont les deux symboles sous lesquels on a coutume de désigner Mercure. Pline parlant des beaux ouvrages de sculpteurs , fait mention des *hermérotes* de Tauriscus. Ce mot d'*herméros* a été souvent donné en surnom par les Grecs & par les Romains ; il y en a plusieurs exemples dans les *inscriptions* de Gruter. *Dict. de Trévoux.* (D. J.)

HERMES , adj. m. & f. ou TERRES HERMES , (*Jurispud.*) on appelle ainsi certaines terres vacantes & incultes , que personne ne réclame. Ces biens appartiennent au seigneur haut justicier , par droit de deshérence. Voyez DESHERENCE. (A)

HERMÈS , f. m. (*Antiq.*) nom de certaines statues antiques de Mercure , faites de marbre , & quelquefois de bronze , sans bras & sans piés. *Hermès* est au propre le nom grec de Mercure , & ce nom passa à ces statues.

Les Athéniens , & depuis à leur exemple , les autres peuples de la Grece , représenterent ce dieu par une figure cubique , c'est-à-dire carrée de tous les côtés , sans piés , sans bras , & seulement avec la tête. Servius rend raison de cet usage par une fable ; des bergers , selon lui , ayant un jour rencontré Mercure endormi sur une montagne , lui couperent les piés & les mains , pour se venger de quelque tort qu'il leur avoit fait ; ce conte signifie peut-être , qu'ayant trouvé quelque statue de ce dieu , ils la mutilerent de cette maniere , & en placerent le tronc à la porte d'un temple. Suidas explique moralement la coutume de figurer les statues de Mercure carrées , sans piés & sans bras , & de les placer aux vestibules des temples & des maisons ; car , dit-il , comme on tenoit à Athènes Mercure pour le dieu de la parole & de la vérité , on faisoit ses statues carrées & cubiques , pour indiquer que la vérité est toujours semblable à elle-même , de quelque côté qu'on la regarde.

Suidas parle des *hermès* comme s'ils étoient particuliers à la ville d'Athènes ; c'est qu'ils avoient été inventés dans cette ville , & qu'ils s'y trouvoient en plus grande quantité que par-tout ailleurs. On comptoit au nombre des principaux *hermès* , les Hipparchiens ; Hipparchus , fils de Pisistrate , tyran d'Athènes , avoit érigé ceux-ci non-seulement dans la ville , mais dans tous les bourgs & villages de l'Attique , & avoit fait graver sur chacun , différentes sentences morales , pour porter les hommes à la vertu.

On mit aussi des *hermès* dans les carrefours & les grands chemins du pays , parce que Mercure , qui étoit le messager des dieux , présidoit aux grands chemins , ce qui lui valut le surnom de *Trivius* , du mot *trivium* , qui signifie un carrefour , & celui de *Viacus* , du mot *via* , chemin , comme le prouvent quelques *inscriptions* copiées dans Gruter.

Lorsqu'au lieu de la tête de Mercure , on mettoit

la tête d'un autre dieu , comme de Minerve , d'Apollon , de Cupidon , d'Hercule , d'Harpocrate , ou d'Anubis , alors le pilastre devenoit un composé des deux divinités , dont on réunissoit les noms , & qu'on appelloit *hermathenes* , *hermapollon* , *herméros* , *hermétracle* , *herm'harpocrate* , *hermanubis*. Voyez tous ces mots.

On ne se contenta pas de représenter des dieux sous ces formes de statues ; on érigea des *hermès* à la gloire des grands hommes , pour lesquels Athènes étoit passionnée ; le lycée & le portique en étoient remplis. On y voyoit entre autres l'*hermès* de Miltiade , avec ces mots , *Miltiade Athénien* , & on lisoit au-dessous ces deux vers :

Πανκ. Μιλτιάδῃ Τελαφία Ἐργα Ἰκασίῳ
Περσαι , καὶ Μαραθῶν , καὶ Ἀριστὸς Τεμενος.

Cet *hermès* ayant été depuis transporté à Rome , on y grava le distique suivant , qui en est la traduction.

Qui Persas bello vicit Marathonis in arvis ,
Civibus ingratis , & patriâ interit.

Les Athéniens ne prisoient pas moins les *hermès* des hommes illustres , que ceux des dieux mêmes ; ils les tailloient comme ceux de Mercure , exactement carrés , avec des *inscriptions* honorables , qui étoient aussi gravées en lettres carrées. De-là vient , qu'ils nommoient un homme de mérite , un homme carré. Nous lisons dans Plutarque que ce fut un des principaux chefs d'accusation contre Alcibiade , d'avoir mutilé dans une débauche , d'autres *hermès* que ceux des dieux.

Cicéron , grand amateur de l'antiquité , ayant appris par les lettres d'Atticus , qui étoit à Athènes , qu'il y avoit trouvé de beaux *hermès* , dont il le vouloit régaler , le presse de lui tenir parole , par la réponse qu'il lui fait. Voici ce qu'il lui écrit : *Lettre 7. liv. I.* « Vos *hermès* de marbre du mont Pentélicus , » avec leurs têtes de bronze , me réjouissent déjà » d'avance ; c'est pourquoi vous m'obligerez beaucoup » coup de me les envoyer avec les statues & les autres » curiosités qui seront de votre goût , & qui mériteront votre approbation ; tout autant que vous » en trouverez , & tout aussitôt que votre loisir vous » le permettra , sur-tout les statues qui pourront » convenir à mon académie & à mon portique de » Tusculum , car je suis amoureux de toutes ces » choses. Me blamera qui voudra , je me repose sur » vos soins pour satisfaire mon goût ». *Lisez* aussi les *Lettres 5. 6. & 10.*

On voit encore à Rome , des *hermès* ou statues carrées apportées de la Grece , qui soutiennent les têtes de plusieurs poètes , philosophes & capitaines illustres. On en a d'Homere , d'Aristote , de Platon , de Socrate , d'Hérodote , de Thucydide , de Thémistocle & de plusieurs autres. Fulvius Ursinus , Théodore Galle (Gallæus) & Henri Canisius , ont fait graver ces pieces dans leurs portraits des hommes célèbres de l'antiquité. M. Spon en a aussi trouvé dans ses voyages de Grece , du philosophe Xénocrate , de Théon , & de quelques autres , dont il croit qu'aucun auteur n'a parlé. L'*hermès* de Mercure a des ailes à la tête ; ceux qui ont de la barbe , sont des manieres de Priape ; les femmes stériles d'entre le peuple , les ornoient aux parties que la pudeur ne permet pas de découvrir , espérant par-là se procurer la fécondité qu'elles desiroient.

Les Romains emprunterent des Grecs l'usage des *hermès* , qu'ils nommerent *termes* , & qu'ils placerent sur les grands chemins dans les endroits dangereux , *in trivius & quadrivius* , pour éviter aux voyageurs l'embarras de se tromper de route. Ces *hermès* romains étoient ordinairement carrés , ornés sur le bas & le corps du pilastre , d'*inscriptions* qui instruisoient

soient les passans, des villes où chaque chemin conduisoit; le haut du pilastre étoit terminé par quelque figure d'un des dieux gardiens & protecteurs des chemins, c'est-à-dire de Mercure ou d'Apolon, de Bacchus ou d'Hercule. Plaute les appelle *lares viales*, & Varron *deos viacos*. Ces figures, ainsi que les pilastres qu'on faisoit de bois, de pierre ou de marbre, étoient fort grossièrement taillées. Il s'en trouvoit même plusieurs que des villageois formoient à coups de hache, sans art ni proportions; c'est ce qui a fait dire à Virgile,

Illi falce deus colitur, non arte politus.

De-là vient qu'on comparoit à ces statues informes, les gens lourds & stupides; témoin ce vers de Juvenal,

Nil nisi cecropides, truncoque simillimus hermæ.

Une autre chose rendoit encore la vue de ces *hermès* romains très-vilaine; c'est qu'ordinairement dans les endroits où ces pilastres étoient dressés, les passans portoient des pierres par religion au pié de ces pilastres, pour les consacrer aux dieux des chemins, & obtenir leur protection dans le cours de leurs voyages. Ces pierres sont appellées par le scholiaste de Nicander, *pierres assemblées à l'honneur des divinités des voyageurs*.

On ne manquoit pas de pareils poteaux, non-seulement dans les grands chemins d'Italie, mais aussi dans toutes les provinces de l'Empire. Camden parlant de Mercure, nous dit: *ejus statuæ quadratæ hermæ dictæ, olim ubique per vias erant dispositæ*. Cela est si vrai que Surita, dans ses *commentaires sur l'itinéraire d'Antonin*, nous a conservé une inscription antique tirée de la ville de Zamora en Espagne, qui prouve que des particuliers même s'obligeoient par des vœux à ériger de tels pilastres. Voici cette inscription:

Deo Mercur. viaco. M. Atilius filonis f. Quirin. filo. Ex voto.

Il n'est pas inutile de remarquer à propos des *hermès*, que les Grecs & les Romains faisoient souvent des statues dont la tête se détachoit du reste du corps, quoique l'une & l'autre fussent d'une même matière; c'est en cela que consistoit la mutilation dont Alcibiade fut accusé, & dont il n'étoit que trop coupable. De cette manière, les anciens pour faire une nouvelle statue, se contentoient quelquefois de changer seulement la tête, en laissant subsister le corps. Nous lisons dans Suétone, qu'au lieu de briser les statues des empereurs, dont la mémoire étoit odieuse, on en ôtoit les têtes, à la place desquelles l'on mettoit celle du nouvel empereur. De-là vient sans doute en partie, qu'on a trouvé depuis tant de têtes sans corps, & de corps sans têtes.

Au reste, ce n'est pas des *hermès* des Romains, mais de ceux des Grecs, que nous est venue l'origine des *termes* que nous mettons aux portes & aux balcons de nos bâtimens, & dont nous décorons nos jardins publics. Il est vrai qu'en conséquence, on devoit les nommer *hermès* plutôt que *termes*; car quoique les *termes* que les Romains appelloient *termini*, fussent de pierres quarrées, auxquelles ils ajoutoient quelquefois une tête, néanmoins ils étoient employés pour servir de bornes, & non pour orner des bâtimens & des jardins; mais notre langue par une crainte servile pour les aspirations, a adopté le mot de *termes*, qui étoit le moins convenable. (D. J.)

HERMÉTIQUE, (PHILOSOPHIE) c'est le nom le plus honorable de l'Alchimie, ou de l'art de transformer les métaux ignobles en métaux parfaits, par le moyen du magister, du grand élixir, de la divine pierre, de la pierre philosophale, &c. Voyez PIERRE PHILOSOPHALE.

Tome VIII.

C'est proprement la science, le système de principes & d'expériences, la théorie de l'art, le dogme que les alchimistes les plus modestes ont désigné par le nom de *philosophie hermétique*. Ils ont bien voulu qu'on les distinguât par ce titre spécial, des philosophes vulgaires; c'est-à-dire des plus profonds métaphysiciens, des plus sublimes physiciens, des Descartes, des Newton, des Leibnitz. Car les vrais alchimistes, les initiés, les adeptes prétendent à la possession exclusive de la qualité de philosophes; ils sont les philosophes par excellence, les seuls sages. Ils ont emprunté, par un travers fanatique & extravagant, le ton & les expressions mêmes que l'éloquence chrétienne emploie à établir la prééminence des vérités révélées sur la Philosophie du siècle. Ils apprécient avec un mépris froid & sententieux, les sciences humaines, vulgaires, communes. Ils traitent la leur de furnaturelle, de divinement inspirée, d'accordée par une grâce supérieure, &c. Ils se font fait un jargon mystique, une manière enthousiastique, sur laquelle ils ne fondent pas moins la supériorité de leur art que sur son précieux objet.

Cette science est déposée dans cinq ou six mille traités, dont Borel & l'abbé Lenglet Dufrenoy ont dressé la liste; liste qui s'est grossie depuis que ces auteurs l'ont rédigée, & que quelques nouveaux ouvrages augmentent de tems-en-tems.

Nous traiterons à l'article *pierre philosophale* de la pratique de l'Alchimie, de l'exécution de la grande merveille que la science promet, du grand œuvre: & nous n'aurons presque dans cet article qu'à discuter la réalité de ses promesses, l'existence de l'art; nous nous occuperons dans celui-ci de ses préceptes écrits, transmis, raisonnés; en un mot de la doctrine des livres.

Les lecteurs les plus instruits, les Alchimistes, les auteurs d'Alchimie eux-mêmes, les *Philosophes hermétiques* conviennent que les livres de leurs prédécesseurs, aussi-bien que les leurs propres, sont très-obscurés. Il est évident que les plus habiles d'entre les Chimistes qui ont admis la réalité de la transmutation métallique, n'ont pas entendu les livres d'Alchimie, n'en ont rien, absolument rien entendu. Becher qui a fait des traités fort longs, fort raisonnés, fort doctes pour démontrer la possibilité de la génération & de la transmutation des métaux, sçavoir les trois supplémens de sa physique souterraine, prouve mon assertion d'une manière bien évidente, soit par les sens forcés qu'il donne à la plupart des passages qu'il cite, soit par le peu de fruits qu'il a tirés de son immense érudition. En effet Becher, le plus grand des Chimistes, après avoir tiré de tous les *philosophes hermétiques* les plus célèbres, des autorités pour étayer sa doctrine de transmutation, qu'il considère sous un changement particulier qu'il appelle *mercurification* (Voyez MERCURIFICATION), n'est parvenu par toute cette étude, qu'à deux découvertes de peu d'importance, si même ces découvertes n'ont devancé la théorie. La première est l'extraction & la réduction du fer caché dans la glaise commune, opérations très-vulgaires qui lui ont imposé pour une vraie génération. La seconde est sa mine de fable perpétuelle, dont l'exploitation avec profit n'est pas démontrée, & qui, si ce profit étoit réel, pourroit la faire compter tout au plus parmi ces améliorations ou ces augmentations qui sont dûes aux procédés que les gens de l'art appellent des *particuliers*, c'est-à-dire des moyens d'obtenir des métaux parfaits par des changemens partiels; opérations bien différentes de la transmutation générale proprement dite, ou du grand œuvre, qui doit changer son sujet entièrement, absolument, radicalement. Voyez PARTICULIER & PIERRE PHILOSOPHALE.

Au reste, ces ouvrages de Becher sont, malgré sa magnifique, sa sublime théorie, tout aussi obscurs que ceux des cent très-célebres alchimistes qu'il cite : car après avoir établi comme l'extrait, l'abrégé de toute l'Alchimie, *summa Alchimia*, que sa fin, son moyen & son principe, sont le mercure; il avertit qu'on doit bien se donner de garde de prendre pour le mercure dont il parle le mercure coulant ordinaire, qu'il ne s'agit du-tout point de celui-là; que son mercure, le mercure des Sages & des Philosophes, *mercurius sophericus*, celui qu'il appelle *medium objectum* ou *tinctura*, est le mercure de l'or : *quod (aurum) tota sua substantia mercurius est communi mercurio, quoad substantiam in omnibus similis, sed quoad qualitates in omnibus ei contrarius: nempe fixus, coctus, calidus, siccus, digestus, purus, unde qualitatem & vim mercurium communem digerendi & alterandi habet. Il est presque inutile d'ajouter, & par conséquent un être imaginaire, du-moins tout aussi arcané que ce qui est le plus gratuitement promis, ou le plus soigneusement caché dans tous les ouvrages hermétiques.*

Je pense avec l'auteur du discours historique sur la Chimie, imprimé à la tête du cours de Chimie, selon les principes de Newton & de Stahl, qu'on ne sauroit donner une idée plus claire des principes & de la manière des écrivains alchimistes, qu'en rapportant un morceau remarquable de quelque adepte fameux. L'auteur dont je suis l'idée transcrit un long passage de Riplée, chanoine de Brilinghton. Ce passage est très-bien choisi : le voici.

« J'ai promis de donner divers procédés; mais il faut que j'explique les termes obscurs. Les Philosophes se servent de divers noms; par-là ils cachent leur science à ceux qui en sont indignes. Notre pierre est une matière unique. Il y a une substance qui porte le nom d'un des sept jours; elle paroît vile, mais on en retire une humeur vaporée, qu'on nomme *le sang de lion vert*; de ce sang on forme l'eau appelée *blanc d'œuf*, *eau-de-vie*, *la rosée de Mai*: cette eau donne une terre appelée *soufre vif*, *chaux du corps du soleil*, *coque d'œuf*, *céruse*, *arsenic*. L'eau contient l'air, la terre renferme le feu, l'un & l'autre se pourrissent ensemble: on en peut séparer les quatre éléments par la distillation & l'extraction. Mais pour former le grand elixir, il suffit de séparer l'eau de la terre, de calciner la terre, de rectifier l'eau en la faisant circuler, de la rejoindre ensuite à la terre. Quand vous lirez dans quelque philosophe, *prenez une telle matière*, souvenez-vous qu'il ne vous marque que la pierre ou ses parties. L'arsenic, par exemple, est le feu de la pierre, le soufre l'air, l'huile le feu; l'ammoniac noir dissout la terre, le mercure l'eau, & quelquefois le mercure même, le mercure sublimé, l'eau exaltée avec sa chaux qui se doit congeler en sel. Ce sel se nomme *salpêtre*, ou *soufre de Bacon*. Quand vous lirez, *prenez du mercure, de l'arsenic, du saturne, le lion vert*; ne prenez pas l'argent vif, l'arsenic du vulgaire, le vermillon, le cuivre & le vitriol. Je dis la même chose de l'or & de l'argent; bannissez les sels, les eaux corrosives qui ne sont pas métalliques. Le dessein des Philosophes, c'est d'imiter la nature; ils ont voulu former en peu de tems ce qu'elle donne en plusieurs années. Pour faire l'or & l'argent, ils ont pris une terre rouge & une terre blanche; ils les joignent jusqu'à ce qu'elles soient fixes & fusibles. L'or n'est qu'une terre rouge unie à un mercure rouge: l'argent est une terre blanche incorporée à un mercure blanc. On doit fixer ces mercures dans leur terre, jusqu'à ce qu'ils soutiennent toutes sortes d'épreuves. Il faut qu'un peu de cette composition puisse teindre une gran-

de quantité de quelque métal que ce soit. Les Philosophes ne se sont pas servi d'or & d'argent pour cette teinture; c'est pour cela qu'ils ont dit qu'elle ne demandoit pas de dépense. La plupart de ceux qui cherchent la pierre, travaillent sur l'or, l'argent, ou le mercure vulgaire; ils se trompent. L'or & l'argent des Philosophes sont renfermés dans un même corps que la nature n'a pas amené à sa perfection. C'est dans cette terre blanche ou rouge que les Philosophes disent que la pierre est le lion vert, *l'assa fetida*, la fumée blanche; ils se sont servi de ces noms pour faire illusion aux ignorans. Par le lion vert on entend la semence de l'or. *L'assa fetida* signifie l'odeur que donne la matière impure dans la première distillation. Le nom de *fumée blanche* vient des vapeurs blanches qui s'élevent au commencement. Plusieurs s'imaginent que la matière de la pierre est dans les excréments; ils se fondent sur les Philosophes qui disent qu'elle se présente sous une forme désagréable, qu'elle est en tout lieu, qu'elle prend naissance entre deux montagnes, qu'on la foule aux piés, qu'elle vient de mâle, de femelle; mais ils se trompent. Les Philosophes nous avertissent eux-mêmes que ce n'est pas dans les matières fécales qu'il faut chercher la pierre.

Il se présente ici une difficulté, suivant ce que nous venons de dire. Ce n'est pas dans l'or & l'argent qu'il faut chercher la pierre; cependant les Philosophes nous disent ailleurs que la pierre n'est pas dans des matières d'un genre différent; ils entendent par-là seulement, qu'elle vient du premier principe, c'est-à-dire de la chaleur naturelle ou végétale. Si l'on ne connoît pas cette chaleur qu'on a nommée *ventre de cheval*, *feu humide*, *su-mier*, c'est en vain qu'on travaillera.

On retrouve la même manière dans le plus ancien des auteurs purement alchimistes, dont l'ouvrage ait été imprimé, Morien, romain, hermite de Jérusalem, de qui Boerhaave a dit qu'il avoit écrit *castissimè*, c'est-à-dire sans doute, *sincèrement*; & qu'il étoit compté parmi les auteurs *purissimos*, c'est-à-dire apparemment les moins défigurés par les copistes, les traducteurs, les éditeurs. Le morceau le plus clair de cet ouvrage, c'est son dernier chapitre qui contient l'exposition des matériaux, *specierum*. L'auteur annonce d'abord dans ce chapitre, que les Philosophes qui l'ont précédé ont caché ces espèces sous différens noms, pour que ceux qui chercheroient ce magistère *indignement*, fussent induits absolument en erreur. Il explique ensuite chaque nom mystérieux par des noms connus; & il ajoute: « Quoique le vrai nom des espèces soit révélé, laissez les fous chercher toutes les autres choses nécessaires à sçavoir pour la confection de ce magistère, & s'égarer en les cherchant, parce qu'ils ne parviendront à l'effectuer que quand le soleil & la lune seront réduits en un même corps; ce qui ne peut arriver sans le précepte divin ».

De sorte que, de l'aveu même des philosophes hermétiques, ou les noms des matières sont cachés, ou bien interprétés d'une manière illusoire ou inutile. Leurs procédés ne sont jamais mieux voilés que lorsqu'ils paroissent exposés le plus nuement: car lorsque toutes les matières, toutes les opérations & tous les produits sont des choses connues, il est unanimement avoué que ces choses connues sont des emblèmes de choses cachées. Les philosophes hermétiques écrivent donc très-obscurement à dessein, par état, par esprit de corps; ils en font profession.

Il faut distinguer ces auteurs en deux classes; les écrivains d'Alchimie pure, qui, comme Morien & Riplée que nous venons de citer, & la tourbe reléguée de la vraie Chimie, n'ont discoursé que de la

pratique essentielle de l'Alchimie, de la confection du grand-œuvre. Les autres sont ceux qui dans des ouvrages où ils ont en pour objet premier & fondamental la transmutation métallique, ont enchaîné cependant dans le jargon alchimique des découvertes sur l'art de traiter les corps par le feu & les menstrues, c'est-à-dire la Chimie générale, y ont décrit des opérations & des instrumens nouveaux ou perfectionnés, ou enfin qui ont enrichi l'art de préparations utiles, usuelles, ou de théories philosophiques lumineuses. Ceux qui sont les plus distingués dans cette dernière classe tiennent aussi le premier rang parmi les premiers chimistes depuis Geber jusqu'à Becher. Voyez la partie historique de l'article CHIMIE, dans lequel on trouvera (depuis la page 425 au bas de première colonne, jusqu'à la fin de la page 428) sur les antiquités alchimiques & sur les plus anciens auteurs, des recherches fort étendues, & qu'il auroit été inutile de répéter ici, même en extrait ou en abrégé.

Je crois pouvoir déduire du petit nombre d'observations que je viens de rapporter sur les écrits alchimiques, que sans décider même de la nullité de l'art & de la frivolité des prétextes allégués pour défendre l'obscurité de la doctrine, que ce seroit, dis-je, une manie bien bisarre que celle de s'occuper à pénétrer le sens des énigmes hermétiques; qu'il est très-probable même que ces énigmes n'ont pas un sens. J'ai sacrifié un tems assez considérable à parcourir les plus célèbres des ouvrages hermétiques purs anciens & modernes, imprimés & manuscrits, pour en tirer les matériaux de trois articles de ce Dictionnaire, savoir l'historique de l'article CHIMIE, celui-ci, & l'article PIERRE PHILOSOPHALE; & je puis assurer avec vérité que l'extrait de toutes les connoissances qu'on y peut puiser pour l'acquisition du grand arcane, le véritable esprit de tous ces livres peut se réduire à cette formule tirée d'Avicenne par Becher: *qui accipit quod debet & operatur sicut debet, procedit inde sicut debet*: « celui qui prend ce qu'il faut & opere comme il faut, réussit par-là comme il faut »; & à ce beau précepte, *labora & ora*, travaille & prie. Or quand même cet appareil de mystère ne seroit pas rebutant en soi, qu'il se trouveroit des esprits pour qui ces ténèbres même seroient un appât très-séduisant, au moins qu'il y auroit eu des siècles & des nations dont la philosophie auroit été réservée à un petit nombre d'élus; certainement ce goût n'est ni de notre siècle ni de notre nation; notre philosophie est communicative & amie de l'évidence. Les mystères hermétiques ne sauroient s'accommoder avec sa méthode, ni tenter ses sectateurs.

Je fais bien qu'il y aura beaucoup de grands chimistes qui accuseront ce jugement de paresse ou d'ignorance. Mais nous répondrons encore que tel est le goût de notre siècle, que nous sommes parvenus enfin, tout à-travers de l'enthousiasme des Sciences, à apprécier assez sagement les merveilles qu'elles nous découvrent, pour croire les acheter trop cher, s'il faut les puiser dans des ouvrages seulement prolixes, diffusés dans une surabondance de paroles, d'observations, de théories, d'expériences, s'il est permis à un chimiste d'employer dans un article de chimie une image chimique, à plus forte raison si ces ouvrages sont obscurs. Nous osons donc être dégoûtés des ouvrages même des alchimistes de la seconde classe, des Lullus, des Paracelsus, &c. en avouant pourtant qu'il faut que les vrais maîtres de l'art s'abreuvent de ces premières sources, toutes troubles & amères qu'elles sont.

Les Alchimistes ne se sont pas contentés de cacher leurs arcanes vrais ou prétendus, par l'obscurité de leurs écrits, ils les ont encore enveloppés sous des

hiéroglyphes ou des emblèmes tout aussi peu intelligibles. Les plus fameux auteurs hermétiques ont orné leurs ouvrages de quelques-uns de ces tableaux emblématiques, & même ils ont dressé des suites d'emblèmes. La plus complète qui soit parvenue jusqu'à nous est connue sous le nom de *liber mutus*; elle est gravée à la fin de la *Bibliothèque chimique* de Manget, & à la fin de nos *Planches de Chimie*. (b)

HERMÉTIQUEMENT, (scellé.) Chimie. C'est fermer un vaisseau de verre, en faisant fondre & couler en une seule masse continue les parois de son orifice. (b)

HERMHARPOCRATE, f. m. (Antiq.) statue de Mercure, avec une tête d'Harpocrate. Cette statue a des piés & des mains, puisqu'elle a des ailes aux talons, ce qui designe Mercure; & puisqu'elle met le doigt sur la bouche, symbole d'Harpocrate. Il y a des hermès qui nous représentent Harpocrate, assis sur une fleur de lotus, tenant le caducée d'une main, & portant le fruit de pêcher sur la tête. M. Spon, qui parle des *Hermharpocrates* dans ses *Recherches curieuses*, dit que les anciens ont peut-être voulu nous apprendre par cette figure, que le silence est quelquefois éloquent, Mercure étant le dieu de l'éloquence & Harpocrate celui du silence. (D. J.)

HERMHÉRACLE, f. m. (Antiq.) statue ou pilastre composé de Mercure & d'Hercule, dont les noms grecs étoient *Hermès* & *Héraclé*. C'est une divinité représentée en maniere d'un Hercule sur un herme, tenant d'une main la massue & de l'autre la dépouille du lion, ayant la forme humaine jusqu'à la ceinture, & le reste terminé en colonne carrée.

On mettoit communément les *Herméacles* dans les gymnases & dans les académies, parce que Mercure & Hercule, c'est-à-dire l'adresse & la force, doivent présider aux exercices de la jeunesse; & d'un autre côté, parce que la perfection de l'homme consiste dans une correspondance de la beauté de l'esprit & de la forme du corps.

Toutes les écoles de la Grèce étoient embellies de tableaux, de statues, & en particulier d'*herméacles*. Cicéron écrivant à Atticus, le prie de lui envoyer les statues & les *herméacles* qu'il lui a promis. « C'est comme vous savez, lui dit-il, pour orner cette salle des exercices que vous connoissez si bien ». Les curieux trouveront le type d'un *herméacle* dans les *Rech. cur. d'Antiq.* de M. Spon, p. 98. fig. 13. (D. J.)

HERMIA, f. m. (Botan.) petit fruit des Indes, semblable au poivre pour la figure & pour la forme; il est aussi attaché à un court pédicule, son écorce est rayée, sa couleur citrine ou rougeâtre, & son goût aromatique. Il fortifie l'estomac, dissipe les flatuosités, & s'emploie dans le relachement de la luette.

HERMIEN, f. m. (Théolog.) nom de secte. Hérétiques qui s'éleverent dans le second siècle, & qui furent ainsi appelés de leur chef Hermias.

On les appelle aussi *Séleuciens*. Voyez ce mot.

Ils enseignoient que Dieu est corporel, & que Jesus-Christ ne monta point au ciel avec son corps, mais qu'il le laissa dans le soleil. Voyez ASCENSION, *Dict. de Trévoux*. (G)

HERMINE, f. f. *hermellanus*, (Hist. nat. Zool.) animal quadrupède, plus grand que la belette, mais de la même forme; il a environ neuf pouces & demi de longueur, depuis le bout du museau jusqu'à l'origine de la queue. L'*hermine* est entièrement blanche en hiver, à l'exception du bout de la queue qui est noir; en été, elle a les mêmes couleurs que la belette, excepté encore le bout de la queue qui reste noir; le bord des oreilles & les quatre piés qui sont blancs. Dans cette saison, on lui donne le nom de *roselet*, & bien des gens croient que l'*hermine* & le *roselet* sont deux animaux différens: on fait cependant que

les *hermines* du nord sont successivement blanches & brunes dans la même année. Gefner fait mention du même changement de couleur au sujet du roset des montagnes de Suisse, qui est le même animal que l'*hermine* qui se trouve en France; on ne peut pas douter qu'elle ne change en effet de couleur, puisque l'on en voit qui sont en partie brunes & en partie blanches sur la tête, sur le dos, & sur d'autres parties du corps où les poils blancs sont mêlés avec les poils bruns dans le tems de la mue. J'en ai eu une vivante prise en Bourgogne, que j'ai vu changer de couleur dans le mois de Mars; en quinze jours, elle perdit sa couleur blanche, & devint brune comme la belette.

L'*hermine* a une très-mauvaise odeur; à cela près, c'est un joli petit animal; il a les yeux vifs, la physionomie fine, & les mouvemens si prompts, qu'il n'est pas possible de les suivre de l'œil. La peau de cet animal est précieuse; tout le monde connoît les fourrures d'*hermine*: elles sont bien plus belles & d'un blanc plus mâle que celles du lapin blanc; mais elles jaunissent avec le tems, & même les *hermines* de ce climat ont toujours une légère teinte de jaune. Ces animaux sont très-communs dans tout le nord, sur-tout en Russie, en Norvege, en Laponie; ils se nourrissent de petits gris & de rats; ils sont rares dans les pays tempérés, & ils ne se trouvent point dans les pays chauds. *Hist. nat. gen. & part. à l'article de l'Hermine tom. VII. pag. 240. & suivantes. Voyez QUADRUPÈDE.*

HERMINE, (*Pelleterie.*) La peau de l'*hermine* est une riche fourrure; les pelletiers la tavelent ou parfement de mouchetures noires faites avec de la peau d'agneau de Lombardie, pour en relever la blancheur.

On se sert de l'*hermine* pour fourrer les habillemens d'hiver des dames; on en fait des manchons, des bonnets, des aumusses, & des fourrures pour les robes de président à mortier.

C'est aussi de peaux d'*hermine* qu'est doublé le manteau royal des rois de France, & ceux que les princes & les ducs & pairs portent dans les grandes cérémonies.

Les queues d'*hermine* s'attachent ordinairement au bas des aumusses des chanoines, où elles forment des especes de pandeloques qui en augmentent la beauté & la valeur.

HERMINE, *Ordre de*, (*Hist.*) nom d'un ordre de chevalerie institué l'an 1464 par Ferdinand roi de Naples. Le collier étoit d'or d'où pendoit une *hermine* avec cette devise: *Malo mori quam fœdari*: J'aime mieux mourir que d'être fouillée. Pontanus en fait mention au liv. I. de la guerre de Naples.

HERMINE, (*Hist.*) Ordre de chevalerie, dit de Bretagne, parce qu'il fut institué ou renouvelé par Jean V. surnommé le vaillant, duc de Bretagne, vers l'an 1365. Les chevaliers portoient le collier d'or chargé d'*hermine* avec cette devise à sa vie.

HERMINE, *terme de blason*, la première des deux fourrures qui y sont en usage, la seconde le vair. *Voyez VAIR.*

C'est un champ d'argent semé de petites pointes de sable en forme de triangles.

HERMINÉ, *adj.* (*Blason.*) Une croix herminée est une croix composée de quatre mouchetures d'*hermine*, placées, comme on le voit, dans nos Planches de blason. *Voyez CROIX.*

Il faut remarquer que dans de telles armes les couleurs ne doivent point être exprimées, par la raison que ni la croix, ni les armes ne peuvent être que de couleur blanche ou de couleur noire.

Colombière dans son blason appelle ces sortes d'armes quatre queues d'*hermine* en croix. L'éditeur de Guillim les appelle une croix de quatre *hermines*,

ou plus proprement, quatre mouchetures d'*hermine* en croix.

HERMINETTE, *f. f.* (*Tailland.*) espece de hache à un ciseau, qui sert à applanir le bois. Les Charpentiers l'emploient aux ouvrages cintrés: c'est aussi un outil du charron.

Il y a deux sortes d'*herminette*, une à marteau & l'autre à piochon.

L'*herminette* à marteau a la tête du marteau d'un côté de l'œil, & la planche ou *herminette* de l'autre. La planche est dans un plan perpendiculaire à l'œil & au manche. Depuis l'œil jusqu'au tranchant en biseau, elle va toujours en s'élargissant jusqu'à cinq ou six pouces; son épaisseur est celle des coignées à épaule ou à touches. Elle se cintre un peu depuis l'œil jusqu'au tranchant; mais la courbure est plus considérable à environ six pouces du tranchant. La longueur du manche varie selon l'usage & la force de l'*herminette*. A celles des Charpentiers, il a dix-huit pouces de long; de Déchireurs de bateau, environ trois piés.

L'*herminette* à piochon est ainsi appelée d'une espece de gouge, un peu cintrée sur sa largeur, & formant vers le tranchant un arc de cercle d'un pouce & demi ou environ. Cette forme sert à réparer les gorges ou moulures de menuiserie.

Pour faire une *herminette*, on prend une barre de fer, on perce l'œil à la distance convenable des extrémités; on forge la tête, si l'*herminette* est à marteau; si elle est à piochon, on ne réserve de fer depuis l'œil que ce qu'il en faut pour souder le piochon. L'œil fini & tourné, on coupe la barre à pareille distance de l'œil; les deux parties gardées à pareille distance de l'œil, s'appellent *collets*. On prend une barre de fer plat proportionnée à la force qu'on veut donner à la planche. A l'extrémité de cette barre qui sera le tranchant, on adapte une bille d'acier plat, on soude, corroie & forme la planche.

Nous observerons ici qu'aux tranchans à deux biseaux, l'acier est entre deux fers, & qu'aux tranchans à un biseau, l'acier est soudé sur une des faces de la barre.

On forme le piochon comme la planche, on les soude aux collets de l'œil, & on les place en les soudant comme il convient à la forme de l'outil. Cela fait, on les repare au marteau & à la lime, puis on les trempe. La partie aciée est en dehors, & le biseau en dedans; ainsi la face non aciée regarde la manche. *Voyez nos Planch. de Tailland. de Menuisier. & de Charpent.*

HERMINITE, (*Blason.*) Ce mot paroît un diminutif d'*hermine*, & devoit naturellement signifier petite *hermine*; mais il signifie un fond blanc tacheté de noir, & dans lequel chaque tache noire est seulement mêlée d'un peu de rouge.

Quelques auteurs se servent du mot *herminite*, pour marquer un fond jaune tacheté de noir: mais les François lui donnent un nom plus juste en l'appellant, *or semé d'hermines de sable.*

HERMIONÉ, (*Géog. anc.*) ancienne ville du Péloponnèse au royaume d'Argos, bâtie à quatre stades du promontoire, sur lequel étoit le temple de Neptune. M. Fourmont la reconnut dans son voyage de Grece en 1730, sur la simple description qu'en fait Pausanias, liv. II. ch. xxxjv.

Une peninsule qui s'étend dans la mer, en s'élargissant & s'arrondissant ensuite, forme deux ports; la ville est située au-dessus; des canaux, dont on voit le reste, y apportent l'eau de plus haut; deux villages des environs s'appellent encore *Halica* & *Ilé*. La vue du Didymos, de l'île Tiparénus, & la proximité du cap Scyllæum, que l'on appelle encore *Scylla*, formoient de nouveaux caractères de res-

semblance. Mais dès que M. Fourmont eut été dans les églises & dans les maisons, qu'il y eut trouvé beaucoup d'inscriptions qui parlent des Hermionéens, & qu'il eut aperçu des restes de murs de la structure extraordinaire desquels Pausanias n'a pas dédaigné de nous instruire; M. Fourmont, dis-je, ne douta plus que ce ne fût là cette *Hermioné*, où il y avoit autrefois tant de temples, entr'autres celui de Cerès, surnommée *Chthonia*; enfin cette même *Hermioné* dont les habitans ne croyoient pas qu'ils dussent rien payer à Caron, pour passer dans sa barque fatale, parce qu'ils étoient trop près de l'enfer, & que ce voisinage devoit les exempter du tribut ordinaire.

La pourpre de cette ville passoit pour la plus précieuse qu'il y eût au monde. Alexandre s'étant rendu maître de Soze, trouva dans *Hermiffée*, dit Plutarque, entr'autres richesses cinq mille quintaux de pourpre, qu'on y avoit amassé pendant près de deux siècles, & cette pourpre conservoit encore toute sa fleur & son éclat. On comprendra de quelle immense richesse étoit ce magasin de pourpre, quand on se rappellera qu'elle se vendoit jusqu'à cent écus de France la livre, monnoie de nos jours; en la supposant seulement à cent francs la livre, c'étoit un objet de cinquante millions. (D. J.)

HERMIONS, s. m. (*Géog. anc.*) peuples de l'ancienne Germanie. Pline donne ce mot comme un nom collectif, qui étoit commun à quatre grandes nations; savoir, les Sueves, les Hermundures, les Cattes & les Chérusques; ils occupoient, selon Cluvier, les pays où sont maintenant la Silésie, la Moravie, la Bohême, les parties septentrionales de l'Autriche & de la Bavière, le Nortgow, une partie de la Franconie, la Hesse & la Thuringe; mais Cluvier s'est ici donné bien des peines inutiles; les noms d'*Hermions* & de *Germain*s ne sont que différentes prononciations de noms du même peuple. (D. J.)

HERMITAGE, s. m. (*Gram.*) lieu solitaire où demeure un hermite ou anachorete qui est retiré, pour mener une vie religieuse.

Anciennement les *hermitages* étoient dans un désert, ou au fond de quelque forêt inhabitée, loin du commerce des hommes; l'histoire ecclésiastique n'est que trop pleine d'exemples, de gens que l'amour de la singularité ou de l'abnégation de soi-même entraînoient dans de telles solitudes; l'odeur de leur sainteté ne manquoit pas d'attirer auprès d'eux des disciples dont ils formoient un monastère, qui souvent étoit cause que la forêt se défrichoit, & qu'il se bâtissoit aux environs un bourg ou une ville. Il se trouve en Europe quantité de lieux qui doivent leur origine à un *hermitage*, devenu célèbre par la réputation de l'hermite qui y demuroit.

Ἐρημὸς signifie une solitude, un désert; de ce mot on a fait *Eremitæ*, pour désigner ceux qui s'y retiroient, comme du verbe *ἀναχωρεῖν*, qui veut dire s'éloigner, on a fait le mot *anachorete*: à présent les *hermitages* sont devenus rares, excepté en Espagne, où le seul évêque de Jaën a soixante-dix-huit *hermitages* dans son diocèse.

Les *hermitages* consistent d'ordinaire en un petit bâtiment, comprenant une chapelle & une habitation pour l'hermite, avec un jardin qui fournit sa nourriture, outre les aumônes qu'il recueille. Il y a encore en Dauphiné, vis-à-vis de Tournon sur la côte, un petit *hermitage* autrefois fameux, qui donne son nom au territoire & à l'excellent vin qu'on y recueille. (D. J.)

HERMITE, s. m. (*Hist. ecclés.*) Homme dévot, qui s'est retiré dans la solitude, pour mieux vaquer à la prière & à la contemplation, & vivre éloigné

des soins & des affaires du monde. Voyez ANACHORETE.

Un *Hermite* n'est point censé religieux, s'il n'a point fait de vœux. Voyez MOINE, VŒU.

Saint Paul, surnommé l'*Hermite*, passe communément pour le premier qui ait embrassé ce genre de vie; quoique saint Jérôme dise au commencement de la vie de ce saint, que l'on ignore quel est celui qui a été le premier *Hermite*. Quelques-uns remontent à saint Jean-Baptiste, d'autres à Elie.

Les uns assurent que saint Antoine est l'instituteur de la vie hérémétique; mais d'autres veulent qu'il n'ait fait qu'augmenter l'ardeur de cet état; & que des disciples de ce saint disoient que c'étoit Paul de Thebes qui l'avoit le premier embrassée. On croit que ce fut la persécution de Déce & de Valerien qui donna lieu à ce genre de vie.

Quoique les anciens *Hermites*, comme saint Antoine, vécut dans le désert, ils ne laissoient pas d'avoir plusieurs religieux avec eux. Voyez SOLITAIRE.

On les nommoit aussi *Cénobites*, parce qu'ils ne possédoient rien en propre: *Claustraux*, parce qu'ils étoient renfermés dans une étroite clôture, & séparés du reste du monde: *Ascètes*, parce qu'ils s'exerçoient dans la pratique de la piété: *Cleres*, parce qu'ils étoient considérés comme l'héritage du Seigneur; & *Philosophes*, parce qu'ils s'appliquoient à acquérir la vraie sagesse qui est la science du salut. Les femmes, à l'imitation des hommes, s'enfoncèrent dans les déserts, & prirent, comme eux, la résolution de vivre en commun, & de s'enfermer dans des cloîtres ou dans leurs maisons. On les nomma *Moniales*, à cause de leur vie solitaire; & *Sanctimoniales*, à cause de la sainteté de leur vie, qui étoit d'ailleurs extrêmement austère.

Hermite de saint Augustin, nom d'un ordre de religieux, qu'on appelle plus communément *Augustins*. Voyez AUGUSTIN.

On croit communément que saint Augustin, évêque d'Hyppone & docteur de l'Eglise, a été l'instituteur de cet ordre; mais ce sentiment n'a aucune solidité. Il est vrai qu'il jeta les fondemens d'un ordre monastique vers l'an 388, qu'il se retira dans sa maison de campagne près de Tagaste avec quelques-uns de ses compagnons, pour y mener une vie religieuse; mais il ne paroît pas que cet ordre ait toujours subsisté, & que les *hermites de saint Augustin* en descendent sans interruption.

Cet ordre ne commença proprement que sous Alexandre IV. dans le milieu du xiiij. siècle, & fut formé par la réunion de plusieurs congrégations d'*hermites*, qui n'avoient point de règle ou qui n'avoient point celle de saint Augustin. Ces congrégations ont celle de Jean Bonifas, la plus ancienne de toutes, celle des *hermites* de Toscane, celle des Sachets ou frères du Sac, celle de Vallerfusa, de saint Blaise, de saint Benoît de Monte-Tabalo, de la Tour des Calmes, de sainte Marie de Murcette, de saint Jacques de Molinio, & de Loupsavo près de Lucques.

Ce n'est point Innocent IV. qui fit cette union, comme la plupart des historiens de cet ordre le prétendent; il avoit seulement uni ensemble quelques *hermites* en Toscane, auxquels il avoit donné la règle de saint Augustin, qui faisoient une congrégation séparée de celles dont nous venons de parler. Ce fut Alexandre IV. qui fit cette union, comme il paroît par sa bulle rapportée dans le *Mare magnum* des Augustins.

Ce pontife travailla à cette union dès la première année de son pontificat, c'est-à-dire l'an 1254. Les supérieurs de toutes les congrégations nommées ci-dessus, ne purent s'assembler qu'en

1256. L'union se fit dans ce chapitre général. Lanc-franc Syctala, milanois, fut élu général, & l'ordre fut divisé en quatre provinces; savoir, de France, d'Allemagne, d'Espagne & d'Italie.

Dans la suite, on a encore uni d'autres ordres à celui de saint Augustin, comme des pauvres catholiques, & maintenant cet ordre comprend quarante-deux provinces.

Après tous ces réunions, cet ordre s'est divisé en plusieurs congrégations, auxquelles les relâchemens qui s'y introduisirent donnerent lieu. Telles sont celle des *hermites* déchauffés de saint Augustin, celle de Centorbi ou la réforme de Sicile, celle des Coloristes dans la Calabre.

Il y a aussi plusieurs congrégations de religieuses, sous le nom d'*hermites de saint Augustin*, & un tiers-ordre qui porte le nom. Voyez TIERS-ORDRE.

Hermites de Britini, est une congrégation formée sous Gregoire IX. qui lui donna la règle de saint Augustin.

Ces religieux établirent leur première demeure dans un lieu solitaire appelé *Britini*, dans la Marche d'Ancone, d'où on les appella *Britiniens*. Ils menèrent une vie très-austère, ne mangeoient jamais de viande, & jeûnoient souvent.

Hermitte de Camaldoli. Voyez CAMALDULE.

Hermitte de saint Jérôme. Voyez JÉRONIMITE.

Hermitte de saint Jean-Baptiste de la pénitence; ordre religieux en Navarre, dont le principal couvent ou hermitage étoit à sept lieues de Pampelune.

Jusqu'à Grégoire XIII. ils vécutent sous l'obéissance de l'évêque de cette ville; mais le pape confirma cet ordre, approuva leurs constitutions, & leur permit de faire des vœux solennels. Leur manière de vivre étoit très-austère; ils marchent nus piés sans sandales, ne portoient point de linge, couchoient sur des planches, ayant pour chevet une pierre, & portant jour & nuit une grande croix de bois sur la poitrine.

Ils habitoient une espèce de laurier plutôt qu'un couvent, demeurant seuls dans des cellules séparées au milieu d'un bois. Voyez LAURE.

Hermites de saint Paul, premier *hermite*, est un ordre qui se forma dans le xiiij. siècle de l'union de deux corps d'*hermites*; savoir, de ceux de saint Jacques de Patache, & de ceux de Pisilie près de Zante.

Après cette réunion, ils choisirent pour patron & pour protecteur de leur ordre saint Paul premier *hermite*, & en prirent le nom. Cet ordre se multiplia beaucoup dans la suite en Hongrie, en Allemagne, en Pologne, & en d'autres provinces; car il y avoit autrefois soixante & dix monastères en Hongrie seulement; mais ce nombre diminua beaucoup à l'occasion des révolutions & des guerres dont ce royaume fut affligé. Voyez le *Dict. de Trév.* (G)

HERMODACTE, f. m. *hermodactilus*, (Bot.) genre de plante à fleur liliacée, monopétale, ressemblante à la fleur de la flambe; mais la racine est tuberculeuse, & presque disposée en forme de doigts. Tournefort, *inst. rei herb. coroll.* Voyez PLANTE. (I)

L'*hermodacte* ou la racine du colchique oriental, que les Botanistes appellent *colchicum, radice siccatâ, albâ*, est une racine dure, tubéreuse, triangulaire, ou représentant la figure d'un cœur coupé par le milieu, applati d'un côté, relevé en bosse de l'autre, & se terminant comme par une pointe, avec un sillon creusé de la base à la pointe sur le dos. Elle est d'un peu plus d'un pouce de longueur, jaunâtre en dehors, blanche en dedans; étant pilée, elle se réduit facilement en une substance farineuse, d'un goût visqueux, douceâtre, avec une légère acrimonic.

Quand cette racine est dépouillée de ses enveloppes, on la distingue seulement de celle du colchique commun, par le goût, la couleur & la dureté. M. Tournefort a souvent trouvé l'*hermodacte* dans l'Asie mineure, avec des feuilles & des fruits semblables à ceux du colchique. On ne nous apporte d'Orient que la partie intérieure dépouillée de ses tuniques.

Les Arabes ont enrichi la pharmacie de ce remède, qui étoit inconnu des anciens Grecs; & Paul Eginete est le premier des nouveaux Grecs qui en a fait mention. (D. J.)

HERMODACTES, ou HERMODATTES, (Mat. med.) on estime les *hermodactes* blanches, grosses, compactes, & non cariées.

On dit que les *hermodactes* récentes purgent la pituite & la sérosité, par le vomissement & par les selles; & que lorsqu'elles sont séchées & rôties, elles servent de nourriture aux Egyptiens, & surtout aux femmes, ce qui les engraisse à ce que l'on croit.

Lorsqu'elles sont séchées, telles qu'on les trouve dans nos boutiques, leur vertu purgative est très-foible, plusieurs les recommandent comme une panacée pour les gouteux; & dans le tems même de la fluxion, selon Eginete, il faut les donner en substance ou en décoction. Geoffroy, *Mat. med.*

On ne fait point d'usage des *hermodattes* dans les prescriptions magistrales; elles entrent dans plusieurs compositions pharmaceutiques purgatives, telles que la bénédicte laxative, l'électuaire cario-coxtin, l'électuaire dicarthami, les pillules foetides, &c. (b)

HERMODE, f. m. (Myth.) divinité réverée par les anciens peuples du Nord, ou Goths. Suivant leur mythologie, *Hermode*, surnommé l'*Agile*, étoit fils d'Odin, le premier de leurs dieux; il descendit aux enfers pour en aller retirer *Balder* son frere, qui avoit été tué. Voyez l'*Edda*, ou la *Mythologie celtique*.

HERMOGENIENS, f. m. pl. (Hist. eccles.) secte d'anciens hérétiques ainsi nommés de leur chef Hermogene, qui vivoit vers la fin du second siècle. Voyez HÉRÉSIE.

Hermogene établissoit la matière pour premier principe, & disoit que l'idée étoit la mère des éléments. Voyez IDÉE. Il ajoutoit que le corps de Jesus-Christ devoit retourner dans le soleil, d'où il avoit été tiré; que les âmes étoient matérielles, & que les démons rentroient dans la matière.

Les *Hermogéniens* se partagerent en diverses branches sous leurs chefs respectifs, savoir d'Hermiotites, d'Hermiens, de Séleuciens, de Matériairens, &c. Voyez HERMIENS, SÉLEUCIENS.

Quelques-uns prétendent que les *Hermogéniens* sont des rejettons des Manichéens. Voyez MANICHÉENS. Cependant il paroît que c'étoit une secte fort différente. On croit que Tertullien écrivit contre leur chef son livre intitulé *contre Hermogenes*. (G)

* HERMOPAN, f. m. (Antiq.) symbole de divinité, composé d'un Mercure & d'un Pan.

HERMOPAN, f. m. (Mythol.) figure composée d'un Hermès & d'un pan. Voyez HERMÈS & PAN.

HERMOSELLO, (Géog.) ville d'Espagne au royaume de Léon, au confluent des rivières de Duro & de Tormes.

HERMOSIRIS, f. m. (Antiq.) statue de Mercure & d'Osiris, représentant les attributs de ces deux divinités; un caducée à la main désigné Mercure; une tête d'épervier, avec une aigle, est un symbole d'Osiris. Voyez MERCURE & OSIRIS. (D. J.)

* HERMULES, f. m. (Myth.) c'étoit deux petites statues de Mercure, placées à Rome dans le cirque, devant l'endroit d'où les chevaux partoient, ou plutôt où ils étoient retenus jusqu'à ce que le signal de

la course fût donné. Ces *hermules* ouvroient & fermoient la barrière par une chaîne qu'on faisoit tomber à terre. Il y avoit aussi des *hermules* dans les stades; ils y étoient même plus communs que dans les cirques.

HERMUNDURES, f. m. pl. (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Germanie. Tacite les range sous les Sueves, & les étend jusqu'au Danube; il parle, *lib. XIII. cap. lvij.* des guerres qu'ils eurent contre les Cattes, pour des salines qui étoient à la bienfaisance de ces deux peuples, ce qui prouve qu'ils étoient voisins l'un de l'autre. Cluvier ose marquer leur habitation & leurs bornes, par des conjectures qui, quoique très-savantes, ne sont pas certaines; selon lui, leur pays comprenoit la principauté d'Anhalt, la partie du duché de Saxe, située entre la Saala & l'Elbe, presque toute la Misnie, excepté la lisière qui est au-delà de l'Elbe, tout le Voigtland, partie du duché de Cobourg, partie de la Franconie sur la gauche du Meyn, partie du haut Palatinat, & enfin une petite portion de la Suabe.

Cette partie de la Sueve qui, dit Tacite, sacrifioit à Isis, *pars Suevorum Isidi sacrificat*, étoit vraisemblablement les *Hermundures*; car outre qu'ils occupoient un grand canton jusqu'au Danube, où l'on adoroit Isis, ils étoient aussi entre les sept peuples de l'ancienne Sueve, ceux qui approchoient le plus près de la Vindélicie, du pays des Noriques & de la Rhétie, où le culte de cette déesse avoit pris racine. (*D. J.*)

HERMUS, (*Géog. anc.*) rivière d'Asie dans l'Æolie, selon Ptolomée. Elle avoit sa source en Phrygie, recevoit le Pactole qui venoit de Sardis, puis arrosoit les murs de Magnésie, du mont Sipyle, & se rendoit finalement à la mer. L'*Hermus* s'appelle aujourd'hui le *Sarabat*; M. de Tournefort, en lui conservant son ancien nom, dit: « la rivière d'*Hermus*, » qui nous parut beaucoup plus grande que le Grani- que, quand nous fumes près de Pruse, est d'un ornement très-agréable à tout le pays ». Cette rivière, ajoute-t-il, en reçoit deux autres, dont l'une vient du nord, & l'autre de l'est; elle passe à demi-lieue de Magnésie sous un pont soutenu par des piles de pierre; & après avoir traversé la plaine du nord-nord-est vers le sud, elle fait un grand coude avant que de venir au pont, & tirant sur le couchant, va se jeter entre Smyrne & Phocée, comme l'a fort bien remarqué Strabon. Tous nos Géographes au contraire, la font dégorger dans le fond du golfe de Smyrne en deçà de la plaine de Mengmen.

Cette rivière forme à son embouchure de grands bords de sable, à l'occasion desquels les vaisseaux qui entrent dans la baie de Smyrne, sont obligés de ranger la côte, & de venir passer à la vue du château de la Marine.

L'auteur de la vie d'Homère attribuée à Hérodote, rapporte que les habitans de Cumes bâtirent dans le fond du golfe Herméen, une ville à laquelle Thésée donna le nom de *Smyrne*, qui étoit celui de sa femme, dont il vouloit perpétuer la mémoire. On voit par ce passage curieux, que le golfe de Smyrne, qui a pris le nom de la ville que l'on y bâtissoit alors, portoit le nom de cette rivière qui s'y perd, & s'appelloit *Hermus sinus*, le golfe d'*Hermus*. (*D. J.*)

HERMANDIE, f. f. *hernandia*, (*Hist. nat. bot.*) genre de plante dont le nom vient de celui de François Hernandez, Espagnol. La fleur des plantes de ce genre est monopétale, faite en forme de cloche évalée & découpée, ou en forme de rose composée de plusieurs pétales disposés en rond. Les unes sont stériles & les autres fertiles. Le calice de ces fleurs devient un fruit presque sphérique, enflé comme une vessie, & percé par le bout. Il renferme un

noyau cannelé, dans lequel il y a une amande ronde. Plumier, *nova plant. Amer. gener.* Voyez PLANTE.

HERNATH, (*Géog.*) rivière de la haute Hongrie dans le comté de Barzod.

HERNDAL, (*Géog.*) petit pays de Scandinavie en Norvege, dans le gouvernement de Drontheim, cédé à la Suede par la paix de Bromsbro en 1645. (*D. J.*)

HERNAIRE, adj. m. & f. (*terme de Chirurgie*) ce qui appartient à la hernie. On appelle *sac herniaire*, la production du péritoine qui forme la poche dans laquelle sont renfermées les parties du bas-ventre dont le déplacement est appelé *hernie* ou *descente*. On donne aussi le nom de *tumeur herniaire* à l'élevation contre nature formée par le déplacement de quelque partie. Voyez HERNIE. (Y)

HERNAIRE, f. m. (*Chirurg.*) est aussi le nom qu'on donne à celui qui est reçu expert pour la construction & l'application des bandages ou brayers propres à contenir les hernies. Les *herniaires* sont reçus aux écoles de Chirurgie, après un examen anatomique & pratique. On les interroge sur la structure & l'usage des parties par où les hernies se font; sur les signes qui distinguent les différentes hernies les unes des autres, sur la situation où il faut mettre les malades pour la réduction des parties, & sur la construction des bandages, & la méthode de les appliquer. Il est expressément défendu aux *herniaires* de prendre le titre de chirurgien: ils sont bornés à celui d'*experts pour les hernies*. On ne leur donne que la cure palliative; car s'il survenoit quelque accident qui exigeât l'usage de différens médicamens, & un étranglement qui empêcheroit la réduction, dès lors la maladie cesse d'être du ressort de l'expert, & il faut avoir recours à un chirurgien qui conduise le traitement suivant les indications. Parmi les maîtres en Chirurgie de Paris, il y en a qui se sont dévoués volontairement au seul traitement des hernies; qui s'occupent de la fabrique des bandages, & qui sont véritablement *chirurgiens-herniaires*. La grande expérience que l'objet unique auquel ils s'attachent, leur donne dans cette partie de l'art, & les lumières qu'ils tirent du fond de l'art même dont ils ont été obligés d'étudier les principes généraux & particuliers, les rendent fort supérieurs à ceux qui n'auroient que des connoissances légères, superficielles & isolées sur la partie des hernies. (Y)

HERNIE, f. f. (*terme de Chirurg.*) tumeur contre nature produite par le déplacement de quelques-unes des parties molles qui sont contenues dans la capacité du bas-ventre.

La différence des *hernies* se tire des parties contenantes par où elles se font, & de la nature des parties contenues qui sont déplacées.

Par rapport aux endroits de la circonférence du bas-ventre par lesquels les parties s'échappent, lorsque la tumeur se manifeste à l'ombilic, soit que les parties aient passé par cette ouverture, soit qu'elles se soient fait une issue à côté, on la nomme *hernie ombilicale* ou *exomphale*.

Les *hernies* qui paroissent dans le pli de l'aîne, parce que les parties ont passé dans l'anneau de l'oblique externe, s'appellent *bubonocèles*, *hernies inguinales*, ou *incomplètes*. Si les parties qui forment la tumeur dans le pli de l'aîne descendent aux hommes jusque dans le scrotum, & aux femmes jusque dans les grandes lèvres, l'*hernie* s'appelle *complète* & *oschéocèle*. On donne le nom d'*hernies crurales* à celles qui paroissent au pli de la cuisse le long des vaisseaux cruraux, par le passage des parties sous le ligament de Fallope. Ces *hernies* sont plus communes aux femmes qu'aux hommes; voyez-en la raison au mot BUBONOCELE.

Les tumeurs herniaires qui se manifestent au-des-

sous du pubis, proche les attaches des muscles triiceps supérieurs & pectineus, s'appellent *hernies du trou ovalaire*, parce que les parties ont passé par cette ouverture. M. de Garengot donne des observations sur cette *hernie* & sur celle par le vagin, dans le premier volume des *Mem. de l'Académie royale de Chirurgie*.

Enfin les *hernies* qui sont situées à la région antérieure, ou à la région postérieure de l'abdomen depuis les fausses côtes jusqu'à l'ombilic, & depuis l'ombilic jusqu'aux os des illes, s'appellent en général *hernies ventrales*.

Par rapport aux parties qui forment les descentes, on leur donne différens noms. On appelle *hernies de l'estomac* celles où ce viscere passe par un écartement contre nature de la ligne blanche au-dessous du cartilage xiphoïde. On trouve dans le premier volume des *Mém. de l'Acad. Royale de Chirurgie*, une observation très-importante sur cette maladie, par M. de Garengot.

Les *exomphales* formées par l'épiploon seul, se nomment *épiplomphales*; celles qui sont formées par l'intestin se nomment *entéromphales*; celles qui sont formées par l'intestin & l'épiploon, se nomment *entéro-épiplomphales*.

Les *hernies inguinales* formées par l'intestin seul, s'appellent *entéroceles*; celles qui sont formées par l'épiploon, s'appellent *épiptoceles*; enfin celles qui sont formées par la vessie, se nomment *hernies de vessie*. M. Verdier a donné deux mémoires fort intéressans sur les *hernies* de vessie. Il les a réunis en une dissertation fort intéressante qu'on trouve dans le second tome des *Mémoires de l'Académie royale de Chirurgie*.

On distingue les *hernies* en celles qui se font par rupture, & en celles qui se font par l'extension & l'allongement du péritoine. Dans ce second cas, qui est sans contredit le plus ordinaire, & que quelques-uns croient le seul possible, le péritoine enveloppe les parties contenues dans la tumeur, & on appelle cette portion membraneuse, *sac herniaire*. Les *hernies* de vessie n'ont point ce sac, parce que la vessie est hors du péritoine.

On distingue encore les *hernies* en *simples*, en *composées* & en *compliquées*. La *hernie* simple est formée d'une seule partie, elle rentre aisément & totalement; la *hernie* composée ne diffère de la simple, que parce qu'elle est formée de plusieurs parties. On appelle *hernie compliquée* celle qui est accompagnée de quelque accident particulier, ou de quelque maladie des parties voisines.

L'adhérence des parties sorties, leur étranglement par l'anneau ou par l'entrée du sac herniaire, leur inflammation & leur pourriture, sont les accidens qui peuvent accompagner les *hernies*.

Les abcès, le varicocele, le pneumatocèle, le sarcocele, l'hydrocele aux *hernies* inguinales; l'hydromphale, le pneumatomphale, le sarcomphale, le varicomphale aux *hernies* ombilicales, sont autant de maladies qui peuvent les compliquer.

Les causes des *hernies* viennent du relâchement & de l'affoiblissement des parties qui composent le bas-ventre, & de tout ce qui est capable de retrécir sa capacité.

La structure des parties contenant, & le mouvement mécanique des muscles, peuvent être regardés comme des dispositions naturelles à la formation des *hernies*.

Le relâchement & l'affoiblissement des parties, sont occasionnés par l'usage habituel d'alimens gras & huileux, par une sérosité abondante, par l'hydropisie, par la grosseur, par la rétention d'urine, par les vents, &c.

Les fortes pressions faites sur le ventre par des

corps étrangers, & même par un habit trop étroit, les chûtes, les coups violens, les efforts & les secouffes considérables, les toux & les cris continuels, les exercices du cheval & des instrumens à vent, les respirations violentes & forcées, en retrécissant la capacité du bas-ventre, & en comprimant les parties qui y sont contenues, peuvent les obliger à s'échapper, soit tout-à-coup, soit petit-à-petit, par quelque endroit de la circonférence du bas-ventre, où elles trouvent moins de résistance.

On doit ajouter à ces causes les plaies du bas-ventre, principalement les pénétrantes: car le péritoine divisé ne se réunit que par récollement, & par conséquent les parties peuvent facilement s'échapper par l'endroit qui a été percé, & qui reste plus foible.

Les signes des *hernies* sont diagnostics & prognostics. Les diagnostics font connoître quelle est l'espèce de *hernie*. Les yeux suffisent pour en connoître la situation: il n'y a de difficulté qu'à juger si elles sont simples, ou composées, ou compliquées.

L'*hernie* simple forme une tumeur molle, sans inflammation ni changement de couleur à la peau, & qui dispaeroit lorsque le malade est couché de manière que les muscles de l'abdomen sont dans le relâchement, ou lorsqu'on la comprime légèrement, après avoir mis le malade dans une situation convenable. Si l'on applique le doigt sur l'ouverture qui donne passage aux parties, on sent leurs impulsions quand le malade touffe. Toutes ces circonstances désignent en général une *hernie* simple.

La tumeur formée par l'intestin est ronde, molle, égale, & rentre assez promptement en faisant un petit bruit.

La tumeur formée par l'épiploon n'est pas si ronde, ni si égale, ni si molle, & ne rentre que peu-à-peu sans faire de bruit.

La tumeur formée par une portion de la vessie déplacée, dispaeroit toutes les fois que le malade a uriné, ou qu'on la comprime en l'élevant légèrement, parce que l'urine contenue dans la portion déplacée tombe alors dans l'autre.

On conçoit facilement que les tumeurs herniaires composées, c'est-à-dire, formées de deux ou trois sortes de parties en même tems, doivent présenter les signes des différentes espèces d'*hernie* simple.

Lorsque les *hernies* sont compliquées d'adhérence seulement, ce qui les forme ne rentre pas du tout, ou ne rentre qu'en partie.

Lorsqu'elles sont compliquées d'étranglement, les parties sorties ne rentrent point ordinairement: l'inflammation y survient par l'augmentation de leur volume, qui ne se trouve plus en proportion avec le diamètre des parties qui donnent le passage, & qui par-là sont censées retrécies, quoiqu'elles ne le soient que relativement. Ce retrécissement occasionne la compression des parties contenues dans la tumeur, & empêche la circulation des liqueurs. De là viennent successivement la tension, l'inflammation & la douleur de la tumeur & de tout le ventre; le hoquet, le vomissement d'abord de ce qui est contenu dans l'estomac, & puis de matières chyleuses & d'excrémens; la fièvre, les agitations convulsives du corps, la concentration du pouls, le froid des extrémités, & enfin la mort si l'on n'y remédie.

J'ai dit que les parties étranglées ne rentroient point ordinairement: la restriction de cette proposition est fondée sur plusieurs observations d'*hernies*, dont on a fait la réduction sans avoir détruit l'étranglement. Il vient alors de la portion du péritoine qui étoit entre les piliers de l'anneau, laquelle par son inflammation forme un bourrelet qui étrangle l'intestin, lors même qu'il a été replacé dans la capacité du bas-ventre. Dans ce cas, les accidens subsistent.

sistent. Il faut faire touffer le malade, ou l'agiter de façon que l'hernie puisse reparoître, afin d'en faire l'opération. Si l'on ne peut réussir à faire redescendre les parties, on doit faire une incision sur l'anneau, le dilater, ouvrir le sac herniaire, & débrider l'étranglement de l'intestin. On la fait avec succès; c'est une opération hardie, mais elle n'est point téméraire. On trouvera des observations de ces cas dans la suite des volumes de l'académie royale de Chirurgie. Il y en a une dans le premier tome, communiquée par M. de la Peyronie, sur l'étranglement intérieur de l'intestin par une bride de l'épiploon.

Lorsque les hernies sont compliquées de la pourriture des parties forties, tous les symptomes d'étranglement, dont on vient de parler, diminuent, le malade paroît dans une espece de calme, & l'impression du doigt faite sur la tumeur y reste comme dans de la pâte.

On reconnoît que les hernies sont compliquées de différentes maladies dont on a parlé, aux signes de ces maladies joints à ceux de l'hernie simple ou composée.

Les signes prognostics des hernies se tirent de leur volume, de l'âge du malade, du tems que l'hernie a été à se former, des causes qui l'ont produite, du lieu qu'elle occupe, de sa simplicité, de sa composition & de sa complication.

La cure des hernies consiste dans la réduction des parties forties, & à empêcher qu'elles ne sortent de nouveau. Il est assez facile de réduire les hernies simples & composées. Voyez RÉDUCTION.

Dans les hernies compliquées, on doit agir différemment suivant la différence des complications. Lorsque l'hernie est compliquée de l'adhérence des parties, en certains points; si ce qu'on n'a pu faire rentrer à cause de l'adhérence n'est point considérable, on fait porter au malade un brayer qui ait un enfoncement capable de contenir seulement les parties adhérentes, & dont les rebords puissent empêcher les autres parties de s'échapper; voyez BRAYER. Mais quand ce qui reste au-dehors est fort considérable, on se contente de mettre un bandage suspensoire qui soutient les parties. Voyez SUSPENSOIRE.

Quant aux hernies compliquées d'étranglement & des accidens qui les suivent; les saignées, les cataplasmes & les lavemens anodins & émolliens, les potions huileuses & la bonne situation dissipent quelquefois l'inflammation, & permettent la réduction des parties. Mais si ces remèdes sont inutiles; si les accidens subsistent toujours, on fait une opération qui consiste à pincer la peau qui recouvre la tumeur; le chirurgien fait prendre par un aide la portion qu'il pinçoit avec les doigts de la main droite; il prend un bistouri droit avec lequel il incise ce pli de peau. Il continue l'incision jusqu'à la partie inférieure de la tumeur, en coulant le dos du bistouri dans la cannelure d'une sonde qu'il a glissée auparavant sous la peau dans les cellules graisseuses. La peau ainsi incisée dans toute l'étendue de la tumeur, il s'agit d'ouvrir le sac herniaire (Voyez fig. 6. Pl. VI.); ce qui se fait aisément avec le bistouri, dont on porte le tranchant horizontalement, de crainte de blesser les parties contenues dans le sac. Pour faire cette section, on pince le sac latéralement à la partie inférieure de la tumeur, ou on le souleve avec une hérisse: quand le sac est ouvert à sa partie inférieure, on passe la branche boutonnée ou mouffe d'une paire de ciseaux droits ou courbes, on coupe le sac jusqu'à l'anneau, & on met par-là les parties à découvert (Voyez fig. 4. Pl. V.). Il n'est pas difficile de les réduire. On le fait souvent sans débrider l'anneau; si l'on y est obligé, on passe le long des parties une sonde cannelée jusques dans le ventre, on la porte ensuite à droite & à gauche par de petits

mouvements pour être assuré qu'elle ne pince aucune partie, & l'on coule dans sa cannelure un bistouri courbe tranchant sur la convexité; c'est le meilleur instrument pour dilater l'anneau, voyez BISTOURI HERNIAIRE. Quelques praticiens ne se servent point de la sonde, mais d'un bistouri boutonné qu'on fait glisser le long du doigt indicateur gauche, dont l'extrémité est engagée à l'entrée de l'anneau. C'est un des moyens les plus assurés de dilater l'anneau, & de mettre les parties étranglées à l'abri du tranchant du bistouri. La présence de l'épiploon demande des attentions particulières, dont nous parlerons au mot LIGATURE.

Après la réduction des parties on met sur l'anneau une pelote de linge remplie de charpie fine; on remplit la plaie de charpie, on la soutient avec des compresses, on fait une embrocation avec l'huile rosat sur toutes les parties environnantes, & principalement sur le ventre, & on applique le bandage convenable. Le détail de ces sortes de choses est grand, & tous les auteurs de Chirurgie satisfont sur cette matiere.

Ils ont moins bien traité ce qui regarde la cure des hernies avec gangrene. Lorsque l'hernie reste trop long-tems étranglée, les parties tombent en mortification. Mais quelque dangereux que paroisse l'accident de la gangrene dans les hernies, il y a des exemples, & même en assez grand nombre, de personnes qui en ont été guéries très-heureusement. La pratique des anciens étoit très-bornée sur ce point; il paroît que l'art a été en défaut à cet égard jusqu'au commencement de ce siècle: on attendoit tout des ressources de la nature; & il est vrai qu'il y a des circonstances si favorables, qu'on pourroit lui abandonner entierement le soin de la cure, mais il y en a d'autres où cette confiance seroit très-dangereuse. La gangrene de l'intestin exige quelquefois les procédés les plus délicats: la vie du malade peut dépendre du discernement du chirurgien dans le choix des différens moyens qui se sont multipliés par les progrès de l'art, & dont l'application, pour être heureuse, doit être faite avec autant d'intelligence que d'habileté.

Le malade peut être en différens cas qu'il est très-important de distinguer, parce qu'ils ont chacun leurs indications différentes. Le premier cas, c'est lorsque l'intestin n'est pincé que dans une petite surface. Ce cas ne demande du chirurgien que des attentions qui ne sortent point des regles connues. Les symptomes d'un tel étranglement n'étant pas à beaucoup près si graves ni si violens que dans l'hernie, où tout le diametre de l'intestin est compris, il n'est pas étonnant que les personnes peu délicates, ou celles qu'une fausse honte retient, ne se déterminent pas à demander du secours dans le tems où il seroit possible de prévenir la gangrene. Les malades ne souffrent ordinairement que quelques douleurs de colique, il survient des nausées & des vomissemens; mais le cours des matieres n'étant pas pour l'ordinaire interrompu, ces symptomes peuvent paroître ne pas mériter une grande attention. La négligence des secours nécessaires donne lieu à l'inflammation de la portion pincée de l'intestin, & elle tombe bientôt en pourriture. L'inflammation & la gangrene gagnent successivement le sac herniaire & les tegumens qui le recouvrent; on voit enfin les matieres stercorales se faire jour à-travers la peau, qui est gangrenée dans une étendue circonscrite plus ou moins grande, suivant que les matieres qui sont sorties du canal intestinal se sont insinuées plus ou moins dans les cellules graisseuses; ainsi l'on ne doit point juger du desordre intérieur par l'étendue de la pourriture au-dehors. Quoique ce soient les ravages qu'elle a faits extérieurement qui frappent le

plus le vulgaire, ces apparences ne rendent pas le cas fort grave, & les secours de l'art se réduisent alors à emporter les lambeaux de toutes les parties atteintes de pourriture sans toucher aux parties saines circonvoisines : on procure ensuite, par l'usage des médicamens convenables, la suppuration qui doit détacher le reste des parties putréfiées ; on s'applique enfin à déterger l'ulcère, & il n'est pas difficile d'en obtenir la parfaite consolidation.

La liberté du cours des matieres stercorales par la continuité du canal intestinal, pendant que l'intestin est étranglé, est un signe manifeste qu'il ne l'est que dans une portion de son diametre : on en juge par la facilité avec laquelle le malade va à la selle. Il est bon d'observer que ces déjections pourroient être supprimées sans qu'on pût en conclure que tout le diametre de l'intestin est étranglé ; de même, le vomissement des matieres stercorales qui a toujours passé pour un autre signe caractéristique de l'étranglement de tout le diametre de l'intestin, ne doit pas passer pour absolument décisif, puisqu'on l'a observé dans des *hernies* où l'intestin n'étoit que pincé.

Dans l'opération par laquelle on emporte les lambeaux gangréneux, il ne faut pas dilater l'anneau. Ce seroit mettre obstacle aux heureuses dispositions de la nature ; & l'on s'abuseroit fort, en croyant remplir un précepte de Chirurgie dans la dilatation de l'anneau, lorsque l'intestin gangrené a contracté des adhérences, comme cela est presque toujours, & même nécessairement dans le cas dont il s'agit. La dilatation n'est recommandée en général dans l'opération de l'*hernie* que pour faciliter la réduction des parties étranglées. Dans l'*hernie* avec pourriture & adhérence, il n'y a point de réduction à faire, & il n'y a plus d'étranglement. La crevasse de l'intestin & la liberté de l'excrétion des matieres fécales qui en est l'effet, ont fait cesser tous les accidens qui dépendoient de l'étranglement. La dilatation de l'anneau n'est plus indiquée, & elle peut devenir nuisible ; l'incision peut détruire imprudemment un point d'adhérence essentiel, & donner lieu à l'épanchement des matieres stercorales dans la cavité du ventre : il peut au moins en résulter une moindre résistance à l'écoulement des matieres par la plaie, & par conséquent une plus grande difficulté au rétablissement de leur passage par la voie naturelle ; ce qui est peu favorable à la guérison radicale.

L'expérience a montré que rien ne la favorise plus que l'usage des lavemens, & même quelquefois celui des purgatifs minoratifs, lorsqu'il y a de l'embarras dans les glandes du canal intestinal. Il faut en procurer le dégorgeement de bonne heure, afin d'éviter les déchirémens qu'il produiroit, lorsqu'il est trop tardif, sur la plaie dont la consolidation est commencée, ou a déjà fait quelques progrès. On peut voir à ce sujet les observations sur la cure des *hernies* avec gangrene, dans le troisieme tome des *mémoires de l'académie royale de Chirurgie*.

Le second cas est celui où l'intestin est pincé dans tout son diametre. La disposition de l'intestin réglera la conduite que le chirurgien doit tenir dans ce cas épineux. Si l'intestin étoit libre & sans adhérence, ce qui doit être extraordinairement rare dans le cas supposé, il faudroit se comporter comme on le feroit si l'on avoit été obligé de retrancher une portion plus ou moins longue de l'intestin gangrené, formant une anse libre dans le sac herniaire. Ce point de pratique sera discuté dans un instant. Mais si des adhérences de l'intestin mettent le chirurgien dans l'impossibilité d'en rapprocher les orifices d'une façon qui puisse faire espérer une réunion exemte de tout risque ; si la nature, aidée des secours de l'art,

ne paroît pas disposée à faire reprendre librement & avec facilité le cours aux matieres par les voies ordinaires, il faudra nécessairement, si l'on veut mettre la vie du malade en sûreté, procurer un nouvel anus par la portion de l'intestin qui répond à l'estomac. Plusieurs faits judicieusement observés, montrent les avantages de ce précepte, & le danger de la conduite contraire.

Dans le troisieme cas, l'intestin forme une anse libre dans l'anneau : s'il est attaqué de gangrene, sans apparence qu'il puisse se revivifier par la chaleur naturelle après sa réduction dans le ventre, il seroit dangereux de l'y replacer. Le malade périroit par l'épanchement des matieres stercorales dans la cavité de l'abdomen, il faut donc couper la portion gangrenée de l'intestin. Voici quelle étoit la pratique autorisée dans un cas pareil : on lioit la portion intestinal qui répond à l'anus ; & en assujettissant dans la plaie avec le plus grand soin le bout de l'intestin qui répond à l'estomac, on procuroit dans cet endroit un anus nouveau, que les auteurs ont nommé *anus artificiel*, c'est-à-dire une issue permanente pour la décharge continuelle des excréments. Des observations plus récentes, dont la premiere a été fournie par M. de la Peyronie en 1723, nous ont appris qu'en retenant les deux bouts de l'intestin dans la plaie, on pouvoit obtenir leur réunion, & guérir le malade par le rétablissement de la route naturelle des matieres fécales. Malheureusement les guérisons qui se sont faites ainsi, & qu'on a regardées comme une merveille de l'art, n'ont point été durables. Les malades tourmentés après leur guérison par des coliques qu'excitoient les matieres retenues par le rétrécissement du canal à l'endroit de la cicatrice, sont morts par la crevasse de l'intestin, qui a permis l'épanchement des matieres dans la capacité du bas-ventre, en sorte que la cure par l'anus artificiel auroit été beaucoup plus sûre, & l'on peut dire qu'elle est certaine ; & que par l'autre procédé, la mort est presque nécessairement déterminée par les circonstances defavantageuses qui accompagnent une cure brillante & trompeuse.

L'art peut cependant venir utilement au secours de la nature dans ce cas. Il y a une méthode de réunir sur le champ les deux bouts de l'intestin libre, dont on a retranché la partie gangrenée, & sans qu'il reste exposé au danger de se retrécir, comme dans la réunion qu'on n'obtient qu'à la longue par le resserrement de la cicatrice extérieure. Nous devons cette méthode à l'industrie de M. Rhamdor, chirurgien du duc de Brunsvich. Après avoir amputé environ la longueur de deux piés du canal intestinal, avec une portion du mesentere, gangrenée dans une *hernie* ; il engagea la portion supérieure de l'intestin dans l'inférieure ; & il les maintint ainsi par un point d'aiguille auprès de l'anneau. Les excréments cessèrent dès-lors de passer par la playe, & prirent leur cours ordinaire par l'anus. La personne guérit en très-peu de tems : cette méthode excellente paroît susceptible de quelque perfection : elle ne convient que dans le cas où l'intestin est libre & sans aucune adhérence, mais il y a des précautions à prendre pour en assurer le succès, & quoique l'auteur ne les ait point prises & qu'il ait parfaitement réussi, il paroît raisonnable & nécessaire de les proposer.

Il est important que ce soit la portion supérieure de l'intestin qui soit insinuée dans l'inférieure : cette attention doit décider de la réussite de l'opération ; or il n'est pas toujours facile de distinguer d'abord, & dans tous les cas, quelle est précisément la portion de l'intestin qui répond à l'estomac, & quelle est celle qui conduit à l'anus. Cette difficulté n'est point un motif pour rejeter une opération dont la

premiere tentative a été si heureuse, & qui nous promet d'autres succès. Il est à propos de retenir d'abord les deux bouts de l'intestin dans la playe, & de ne proceder à leur réunion qu'après avoir laissé passer quelques heures. Pendant ce tems, on fera prendre de l'huile d'amandes douces au malade, & on fomentera l'intestin avec du vin chaud, afin de conserver sa chaleur & l'élasticité naturelle. Ce délai paroît absolument nécessaire, non-seulement pour connoître sans risque de se méprendre quelle est précisément la partie supérieure de l'intestin, mais encore par la sûreté de la réunion; parce qu'il prouve le dégorgeement des matieres que l'étranglement a retenues dans le canal intestinal, depuis l'estomac jusqu'à l'ouverture de l'intestin. Il est bien plus avantageux que ce dégorgeement se fasse par la playe, que d'exposer la partie réunie par l'insertion des deux bouts de l'intestin à donner passage à ces matieres, & à leur laisser parcourir toute la route qui doit les conduire à l'anus. Quoique M. Ramdhor ne parle pas de la ligature des arteres mésentériques, dont les ramifications se distribuoient à la portion de l'intestin qu'il a coupé, comme l'hémorrhagie pourroit avoir lieu dans d'autres cas, au moins par les vaisseaux de la partie saine, dans laquelle on fait la section qui doit retrancher le boyau pourri, il est de la prudence de faire un double nœud sur la portion du mésentere, qui formera le pli par lequel les portions de l'intestin doivent être retenues & fixées dans la situation convenable.

Il nous reste à parler d'un quatrieme cas d'*hernie* avec gangrene, où l'intestin forme une anse qui est adhérente tombée en pourriture, & qui est à la circonférence interne de l'anneau. Ces adhérences rendent impossible l'insinuation de la partie supérieure de l'intestin dans l'inférieure; & ce cas paroît d'abord ne présenter d'autre ressource que l'établissement d'un anus nouveau dans le pli de l'aine: des observations essentielles ont montré les ressources de la nature & de l'art dans un cas aussi critique. La principale a été communiquée à l'académie royale de chirurgie par M. Pipelet l'aîné. Il fit l'opération de l'*hernie* crurale en 1740 à une femme, à qui il trouva l'intestin gangrené, l'épiploon, le sac herniaire dans une disposition gangreneuse, & toutes ces parties tellement confondues par des adhérences intestines, qu'il n'auroit été ni possible, ni prudent de le détruire. On se contenta de débrider l'arcade crurale, pour mettre les parties à l'aise, & faire cesser l'étranglement. On soutint les forces chancelantes de la malade par des cordiaux: le onzieme jour, la portion d'intestin se sépara, elle avoit cinq pouces de longueur. Depuis ce moment, les matieres stercorales, qui avoient coulé en partie par l'ouverture de l'intestin, & plus encore par le rectum, cessèrent tout-à-coup de passer par cette dernière voie, & prirent absolument leur route par la playe. Il falloit la panser cinq ou six fois en vingt-quatre heures. La playe se détergea; & au bout de quatre mois, ses parois furent rapprochées au point de ne laisser qu'une ouverture large comme l'extrémité du petit doigt. M. Pipelet crut qu'après un si long espace de tems, les matieres fécales continueroient de sortir par ce nouvel anus: il n'espéroit ni ne prévoyoit rien de plus avantageux pour la malade, lorsque les choses changerent subitement de face, & d'une maniere inopinée. Cette femme qu'on avoit tenue à un régime assez severe, mangea indiscrettement des alimens qui lui donnerent la colique & la fièvre; M. Pipelet ayant jugé à propos de la purger avec un verre d'eau de casse & deux onces de manne, fut le témoin d'un événement aussi singulier qu'avantageux. Les matieres fécales reprirent dès ce jour leur route vers

le rectum, & ne sortirent plus que par les voies naturelles, en sorte que la playe fut parfaitement cicatrisée en douze ou quinze jours: cette femme vit encore, & jouit depuis dix ans d'une bonne santé; elle a soixante & quinze ans.

Le succès inesperé que M. Pipelet a eu dans cette cure, il l'a dû à la disposition favorable des adhérences que les parties saines de l'intestin avoient contractées entre elles dans l'intérieur du ventre vis-à-vis de l'arcade. Cette disposition étoit même annoncée par une circonstance particuliere, c'est que les matieres fécales n'ont passé entierement par la playe qu'après la séparation de la portion d'intestin gangrené; & elle ne s'est faite que le onzieme jour de l'opération. Avant ce tems, la plus grande partie des matieres avoit pris sa route vers le rectum. Il est facile de concevoir comment un cas aussi grave que l'est communément la gangrene d'une assez grande portion d'intestin étranglée dans une *hernie*, peut devenir aussi simple que si l'intestin n'avoit été que pincé dans une petite portion de son diametre. Si les deux portions saines de l'intestin contractent dans leur adossement au-dessus de l'anneau une adhérence mutuelle; il est clair qu'après la séparation de l'anse pendante au-dehors, ces portions réunies formeront un canal continu, qui ne sera ouvert que dans la partie antérieure: & si les bords de cette ouverture sont adhérens de chaque côté à la circonférence de l'anneau, celui-ci, en se resserrant, en fera nécessairement la réunion parfaite. Ces cas se présentent quelquefois pour le bonheur des malades. (Y)

HERNIOLE, f. f. (*Botan.*) L'espece principale, nommée par les Botanistes *herniaria*, *hernia glabra*, est une plante basse, ayant à peine la longueur d'un empan; elle répand sur la terre de foibles branches, & porte à chaque nœud deux feuilles plus petites que celles du serpolet; les sommets de ses tiges sont chargés d'un grand nombre de petites fleurs herbacées, auxquelles succedent de petits vaisseaux séminaux pleins de graines très-menues; sa racine s'enfonce profondement en terre, & pousse beaucoup de fibres. L'*herniole* croît dans des lieux sablonneux, & fleurit en été; elle est toute d'usage, & passe pour dessicative & resserrante; elle rougit un peu le papier bleu, est âcre & tant soit peu salée; son sel est uni à beaucoup de soufre & de terre. (D. J.)

HERNIOLE, (*Mat. méd.*) Voyez **TURQUETTE**.

HERNIQUES, f. m. pl. (*Géog. anc.*) peuple d'Italie dans le Latium. Ce peuple n'est connu que par les guerres qu'il eut contre les Romains, qui le soumirent de bonne heure; encore l'histoire ne parle-t-elle que de quatre villes de ce peuple plus remarquables que les autres, d'Anagny, d'Alatri, de Terentium & de Véruli: les habitans de ces dernières villes ne voulurent point avoir part à cette guerre, & cependant ceux d'Anagny se trouverent assez forts avec le reste du pays, pour ofer faire tête aux Romains. Festus pense que les *Herniques* tiroient leur nom des roches, que les Marses appelloient *Herna* dans leur langue, & les Sabins *Herna*; en effet Virgile, *Aeneid.* l. 7. v. 684, dit:

Hernica saxa colunt, quos dives Anagnina pascit. (D. J.)

HERNOSAND, (*Géog.*) ville maritime de Suede, au golfe de Bothnie dans l'Angermanie. Long. 35. 15. lat. 61. 45. (D. J.)

HERODIENS, (*Hist. ecclési.*) nom d'une secte de Juifs au tems de Jesus-Christ.

Comme il n'en est parlé que dans saint Matthieu, ch. xxij. v. 16. & dans saint Marc, ch. iij. v. 6. & ch. xij. v. 13. nous allons rechercher quelle étoit cette secte que les évangelistes appellent *Hérodians*; car les commentateurs de l'Écriture sont fort partagés sur ce sujet.

Tertulien, saint Jérôme, saint Epiphane, saint Chrysostôme, Théophilacte, & plusieurs autres peres de l'église, considérant que ce nom vient d'Hérode, ont cru qu'il avoit été donné par les évangélistes à ceux d'entre les Juifs, qui reconnoissoient Hérode le grand pour le messie; mais il n'y a point d'apparence que, plus de trente ans après la mort d'Hérode, il y eût des Juifs qui regardassent ce prince comme le messie, & toute la nation se réunissoit à en avoir une idée bien différente pendant qu'il vécut.

Casaubon, Scaliger, & autres critiques remplis d'érudition dans l'antiquité profane, ont imaginé que les *Hérodiens* pouvoient être quelque confrairie érigée en l'honneur d'Hérode, comme on vit à Rome des Augustaux, des Hadrianaux, des Antoniniens en l'honneur d'Auguste, d'Hadrien, d'Antonin, établis après leur mort; cependant une pareille confrairie eût fait trop de bruit pour que la connoissance en eût échappé à l'historien Joseph. Celle d'Auguste, qu'on nomma *sodales Augustales*, est la première dont l'histoire parle; elle ne fut point empruntée des nations étrangères, & ne servit pas sûrement de modèle à une confrairie semblable en faveur d'Hérode, qui étoit mort depuis long-tems. Je me hâte donc de passer à des opinions mieux fondées.

Ce qui est dit des *Hérodiens* dans l'Evangile, semble assez marquer, que c'étoit une secte parmi les Juifs, laquelle différoit des autres sectes dans quelques points de la loi & de la religion judaïque; car ils sont nommés avec les Pharisiens, & en même-tems ils en sont distingués; il est dit des *Hérodiens* qu'ils avoient un *levain* particulier, c'est-à-dire, quelque dogme contraire à la pureté du christianisme, & propre à en gâter la pâte; la même chose est aussi dite des pharisiens. Jesus-Christ avertit ses disciples de se garder des uns & des autres. Puisque notre Sauveur appella le système des *Hérodiens*, le *levain* d'Hérode, il faut qu'Hérode soit l'auteur des opinions dangereuses qui caractérisent ses partisans; les *Hérodiens* étoient donc des sectateurs d'Hérode, & selon les apparences, c'étoient pour la plupart des gens de sa cour, des gens qui lui étoient attachés, & qui desiroient la conservation du commandement dans sa famille.

Aussi la version syriaque, par-tout où il se trouve le nom d'*Hérodiens*, le rend par celui de *domestiques d'Hérode*, & cette remarque est très-importante. La version syriaque a été faite de bonne heure pour l'usage de l'église d'Antioche. Ceux qui y ont travaillé, touchoient au tems où cette secte avoit pris naissance, & avoient par-là l'avantage de connoître mieux que personne son origine.

Mais quels dogmes avoit cette secte? Nous parviendrons à les découvrir, en examinant en quoi son chef différoit du reste de la nation; car sans doute ce sera-là pareillement la différence de ses sectateurs d'avec les autres Juifs.

Il y a deux articles sur lesquels Hérode & les Juifs ne s'accordoient pas; le premier, en ce qu'il assujettit la nation à l'empire des Romains; le second, en ce que par complaisance pour ces mêmes Romains & pour obtenir leur protection, il introduisit sans scrupule dans ses états plusieurs de leurs usages & de leurs rites religieux.

Du commandement rapporté au chap. xvij. du Deutéronome, v. 15. « Tu établiras sur toi un d'entre tes frères pour roi, & non pas un étranger. » La nation juive en général & sur-tout les Pharisiens en concluoient qu'il n'étoit pas permis de se soumettre à l'empereur romain, & de lui payer tribut; mais Hérode & ses sectateurs interprétant le texte du Deutéronome d'un choix libre, & non pas d'une

soumission forcée, soutenoient qu'ils n'étoient point dans le cas défendu par la loi: voilà pourquoi les Pharisiens & les *Hérodiens* tendirent le piège à Jesus-Christ, de lui demander s'il étoit permis ou non de payer le tribut à César; notre Sauveur, qui connut leurs mauvaises intentions, confondit les uns & les autres par la sage réponse qu'il leur fit.

Cependant cette réponse étant une approbation de la conduite des *Hérodiens* sur cet article, ce ne peut pas être là le *levain d'Hérode*, dont Jesus-Christ recommandoit à ses disciples de se donner de garde. Il faut donc que ce soit leur seconde opinion; savoir, que quand une force majeure l'ordonne, on peut sans scrupule faire les actes d'idolatrie qu'elle prescrit, & se livrer au torrent; il est certain qu'Hérode suivoit cette maxime; & selon les apparences, pour justifier sa conduite, il inculqua les mêmes principes à tous ceux qui lui étoient attachés, & forma la secte des *Hérodiens*. Joseph nous apprend que ce prince tout dévoué à Auguste, fit bien des choses défendues par la loi & par la religion des Juifs; qu'entr'autres fautes, il bâtit des temples pour le culte du paganisme, & qu'il s'excusa vis-à-vis de sa nation par la nécessité des tems; excuse qui néanmoins n'empêcha pas qu'on ne le traitât quelquefois de demi-juif.

Les *Hérodiens*, ses sectateurs, étoient des demi-juifs comme lui, des gens qui professoient à la vérité le judaïsme, mais qui étoient également très-disposés à se prêter à d'autres cultes dans le besoin. Les Saducéens qui ne connoissoient que le bien-être de la vie présente, adoptèrent aussi l'hérodianisme, & c'est pour cela que l'écriture les confond ensemble; car les mêmes personnes qui sont appelés *Hérodiens* dans saint Matthieu ch. xvj. sont nommés *Saducéens* dans saint Marc ch. viij. v. 15.

Au reste, la secte des *Hérodiens* s'évanouit après la mort de notre Seigneur; ou, ce qui est plus vraisemblable, elle perdit son nom avec le partage des états d'Hérode. (D. J.)

HÉROÏNE, f. f. (*Gram.*) fille ou femme qui a les vertus des héros, qui a fait quelque action héroïque. Voyez HÉROS.

HÉROÏQUE, adj. (*Littérat.*) qui appartient au héros ou à l'héroïne. Voyez HÉROS.

On dit action *héroïque*, vertu *héroïque*, style *héroïque*, vers *héroïque*, poésie *héroïque*, tems *héroïque*, &c.

Les tems *héroïques* sont ceux dans lesquels on suppose qu'ont vécu les héros, ou ceux que les poètes ont appelé les *enfants des dieux*. Voyez AGE.

Les tems *héroïques* sont les mêmes que les fabuleux. Voyez FABULEUX.

Poème *héroïque* est celui dans lequel on décrit quelque action ou entreprise extraordinaire. Voyez POÈME.

Homere, Virgile, Stace, Lucain, le Tasse, le Camouens, Milton, & de Voltaire ont fait des poèmes *héroïques*. Voyez ILIADE, ENÉIDE, HENRIADE.

Le poème *héroïque* est dans ce sens le même que le poème épique. Voyez ÉPIQUE.

Poésie *héroïque*. Voyez POÉSIE ÉPIQUE.

Les vers *héroïques* sont ceux dont les poèmes *héroïques* sont composés. Voyez VERS.

Les vers hexamètres grecs & latins sont aussi appelés *héroïques*, parce que Homere & Virgile n'en ont point employé d'autres. Voyez HÉXAMÈTRE.

Horace a dit de cette espèce de vers:

*Res gesta regumque ducumque, & tristia bella,
Quo scribi possent numero monstravit Homerus.*

Art poët.

On appelloit autrefois les vers alexandrins de douze syllabes vers *héroïques*, parce qu'on croyoit

qu'ils étoient seuls propres pour la poésie *héroïque*. Les écrivains modernes emploient des vers de dix syllabes. Voyez ALEXANDRIN.

Nous n'avons point en françois d'exemples de poèmes *héroïques* écrits en vers de dix syllabes. Le *S. Louis* du P. le Moine, la *Pucelle* de Chapelain, le *Clovis* de S. Didier, la *Henriade* de M. de Voltaire, sont en vers alexandrins. Nous n'avons que le *Vert-Vert* de M. Gresset qui soit en vers de dix syllabes, mais on ne le regarde pas comme un poème *héroïque*: c'est un badinage ingénieux & délicat, auquel la mesure de vers que le poète a choisie convenoit mieux que celle du vers alexandrin. Tous ceux qui connoissent notre poésie, savent que celui-ci a plus de pompe, l'autre plus d'aisance & de naïveté, & que M. Gresset ne pouvoit prendre une versification plus assortie à son sujet. (G)

HEROÏQUE, adj. (*Méd.*) ce terme est employé pour désigner l'espece de traitement ou celle des remèdes, dont les effets produisent des changemens considérables & prompts dans l'économie animale; soit en excitant d'une manière violente, des efforts, des mouvemens, des irritations extraordinaires dans les parties qui en sont susceptibles, des ébranlemens subits, des secousses fortes dans toute la machine; soit en produisant un spasme, un resserrement ou un relâchement, une atonie outrémesurée dans les solides; soit en procurant des fontes, des évacuations d'humeurs excessives, ce semble, mais nécessaires; dans tous les cas où la nature demande à être secourue d'une manière pressante & décisive par des moyens propres à changer la disposition vicieuse des parties affectées, & à les faire passer à un état opposé d'une extrémité à une autre.

Les moyens propres à opérer ces différens effets, sont les saignées abondantes & répétées dans un court espace de tems, les médicamens purgatifs, les vomitifs, les sudorifiques & tous les évacuans les plus forts; les stimulans, les cordiaux, les apéritifs, les fondans les plus actifs; les âcres, les épispastiques, les astringens de toute espece, employés tant intérieurement qu'extérieurement; les scarifications, les caustiques, les narcotiques les plus efficaces & à grande dose; les engourdisans, les ligatures des nerfs, des gros vaisseaux, des membres, &c. les exercices violens, actifs & passifs, &c. Tels sont les différens remèdes principaux, qui peuvent servir au traitement *héroïque*, qui suppose toujours des maux proportionnés à l'importance des effets qu'il tend à produire, & qui exige par conséquent beaucoup de prudence, pour décider de la nécessité d'employer les moyens qui peuvent les opérer: ce qui doit être déterminé par les indications tirées du caractère de la lésion dont il s'agit, comparé avec ce que la nature & les forces peuvent supporter, sans préjugés formés d'après le tempérament du médecin, qui est plus ou moins disposé à l'action dans la pratique, à proportion qu'il est plus ou moins vif, violent, emporté ou anodin, tranquille & doux; ou d'après l'impatience ou la crainte, & la sensibilité plus ou moins grandes du malade. Voyez MEDECIN.

Mais il est certain que dans tous les cas, où la nature a besoin d'être puissamment secourue pour surmonter les obstacles qui l'empêchent d'agir, ou pour faire cesser des mouvemens excessifs, qui sont occasionnés & produits mécaniquement ou physiquement par des causes qui lui sont étrangères, & qu'il n'est pas en son pouvoir de réprimer, de corriger, d'emporter, ou pour diminuer le volume des humeurs qui l'accablent, &c. l'art de guérir seroit en défaut, & manqueroit aux occasions où il peut être le plus évidemment utile, en suppléant à l'impuissance de la nature, qui peut si souvent se passer

de secours, pour la guérison d'un grand nombre de maladies, voyez EXPECTATION, s'il ne pouvoit ou ne savoit pas faire usage des remèdes *héroïques*, avec lesquels la Médecine paroît opérer & opere souvent réellement des prodiges; en détruisant les différentes causes d'un grand nombre de maladies, tant aiguës que chroniques, sur-tout de ces dernières qui deviendroient mortelles ou resteroient incurables, si on ne les combattoit pas d'une manière vigoureuse & par les moyens les plus propres à produire de grands effets, ou à faire cesser de grands désordres. Voyez MEDECINE.

Il n'est pas hors de propos de remarquer ici que c'est principalement aux médicamens *héroïques* que Paracelse dut sa plus grande réputation en Allemagne, où il fut le premier à faire usage de l'antimoine, du mercure, de l'opium, tandis qu'on ne connoissoit encore dans ce pays-là que la pratique douce, anodine des Arabes. Voyez MEDICAMENT, REMEDE.

HÉROÏSME, f. m. (*Morale.*) la grandeur d'ame est comprise dans l'*héroïsme*; on n'est point un héros avec un cœur bas & rampant: mais l'*héroïsme* diffère de la simple grandeur d'ame, en ce qu'il suppose des vertus d'éclat, qui excitent l'étonnement & l'admiration. Quoique pour vaincre ses penchans vicieux, il faille faire de généreux efforts, qui coûtent à la nature; les faire avec succès est, si l'on veut, grandeur d'ame, mais ce n'est pas toujours ce qu'on appelle *héroïsme*. Le héros, dans le sens auquel ce terme est déterminé par l'usage, est un homme ferme contre les difficultés, intrépide dans les périls, & vaillant dans les combats.

Jamais la Grece ne compta tant de héros, que dans le tems de son enfance, où elle n'étoit encore peuplée que de brigands & d'assassins. Dans un siècle plus éclairé, ils ne sont pas en si grand nombre; les connoisseurs y regardent à deux fois avant que d'accorder ce titre; on en dépouille Alexandre; on le refuse au conquérant du nord, & nul prince n'y peut prétendre, s'il n'offre pour l'obtenir que des victoires & des trophées. Henri le grand en eût été lui-même indigne, si content d'avoir conquis ses états, il n'en eût pas été le défenseur & le pere.

La plupart des héros, dit la Rochefoucault, sont comme de certains tableaux; pour les estimer il ne faut pas les regarder de trop près.

Mais le peuple est toujours peuple; & comme il n'a point d'idée de la véritable grandeur, souvent tel lui paroît un héros, qui réduit à sa juste valeur, est la honte & le fleau du genre humain.

HERON GRIS, sub. masc. *ardea cinerea major*, (*Hist. nat.*) oiseau aquatique qui a le col & les jambes fort longs, & qui se nourrit de poisson. Willughbi a décrit un *héron* femelle qui pesoit près de quatre livres, & qui avoit quatre piés huit pouces d'envergure, trois piés huit pouces de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout des ongles, & seulement trois piés cinq pouces jusqu'au bout de la queue. La partie antérieure du sommet de la tête étoit blanche, & il y avoit sur la partie postérieure une crête formée par des plumes noires longues de quatre pouces; le menton étoit blanc, le cou avoit des teintes de blanc, de cendré & de rouffâtre, le dos étoit couvert de duvet, sur lequel s'étendoient les plumes des épaules qui avoient une couleur cendrée & de petites bandes blanches; le milieu de la poitrine & le dessous du croupion étoient jaunâtres; il y avoit vingt-sept grandes plumes dans chaque aîle; les dernières étoient cendrées, & toutes les autres avoient une couleur noirâtre, excepté les bords extérieurs de la onzième & de la douzième plume, qui avoient une teinte de couleur cendrée; toute la face inférieure de l'oiseau & la queue étoient

cendrées; le bec avoit une couleur verte jaunâtre; il étoit fort & grand, droit, & un peu pointu; les pattes & les piés avoient une couleur verte; les doigts étoient longs, le côté intérieur du doigt du milieu étoit dentelé. Willughbi, *Ornit. Voyez OISEAU.*

PETIT HERON GRIS, *nycticorax*, (*Hist. nat.*) oiseau qui est beaucoup plus petit que le précédent; il a le cou à proportion moins long. Le sommet de la tête & le dos sont noirs; le jabot & le ventre ont une couleur brune; il y a une bande blanche qui s'étend depuis les yeux jusqu'au bec, & une sorte de crête composée de trois plumes longues d'environ cinq pouces, qui tiennent à l'occiput; les ailes & la queue ont une couleur cendrée; le bec est noir & les piés ont une couleur jaune verdâtre. Willughbi, *Ornit. Voyez OISEAU.*

HERON BLANC, *ardea alba major*, (*Hist. nat.*) oiseau qui diffère du heron gris, en ce qu'il est entier d'une belle couleur blanche, qu'il est plus petit, qu'il a la queue à proportion moins longue, & qu'il manque de crête.

PETIT HERON BLANC, JARSETTE, *ardea alba minor*, seu *garzetta*, *Gesn. Ald.* oiseau qui diffère du précédent en ce qu'il est beaucoup plus petit, & qu'il a une crête. Willughbi, *Ornit. Voyez OISEAU.*

HERONIERE, sub. fém. (*Econ. rustiq.*) c'est dans un parc un lieu séparé auprès de quelque étang ou vivier, où l'on élève des hérons.

HEROPHILE, PRESSEUR D' (*Anat.*) *Herophile* de Chalcédoine vivoit du tems de Ptolomé Soter, roi d'Egypte. Il passe pour avoir dissequé vivans les criminels qui étoient condamnés à mort; entre autres découvertes, il est le premier qui nous ait démontré l'usage & la structure des nerfs qui viennent du cerveau & de la moëlle épinière; & ce qui prouve qu'il a eu connoissance des autres parties qui composent le cerveau, c'est qu'il a donné le nom de *pressoir*, *torcular Herophili*, à l'endroit où viennent aboutir les trois sinus supérieurs de la dure-mère; c'est lui qui a nommé *duodenum* le premier des intestins grêles; il a aussi donné à deux tuniques de l'œil le nom de *réine* & d'*arachnoïde*, &c.

HÉROS, f. m. (*Gramm.*) le terme de *héros*, dans son origine, étoit consacré à celui qui réunissoit les vertus guerrières aux vertus morales & politiques; qui soutenoit les revers avec constance, & qui affrontoit les périls avec fermeté. L'héroïsme supposoit le grand homme, digne de partager avec les dieux le culte des mortels. Tels furent Hercule, Thésée, Jason, & quelques autres. Dans la signification qu'on donne à ce mot aujourd'hui, il semble n'être uniquement consacré qu'aux guerriers, qui portent au plus haut degré les talens & les vertus militaires; vertus qui souvent aux yeux de la sagesse, ne sont que des crimes heureux qui ont usurpé le nom de *vertus*, au lieu de celui de *qualités*, qu'elles doivent avoir.

On définit un *héros*, un homme ferme contre les difficultés, intrépide dans le péril, & très-vaillant dans les combats; qualités qui tiennent plus du tempérament, & d'une certaine conformation des organes, que de la noblesse de l'ame. Le grand homme est bien autre chose; il joint aux talens & au génie la plupart des vertus morales; il n'a dans sa conduite que de beaux & de nobles motifs; il n'écoute que le bien public, la gloire de son prince, la prospérité de l'état, & le bonheur des peuples. Le nom de César, donne l'idée d'un *héros*; celui de Trajan, de Marc-Aurèle ou d'Alfred, nous présente un grand homme. Titus réunissoit les qualités du *héros*, & celles du grand-homme; cependant, pourquoi Titus est-il plus loué par ses bienfaits, que par ses victoires? C'est que les qualités du cœur l'empor-

tent toujours sur les présens de la fortune & de la nature; c'est que la gloire qu'on acquiert par les armes est, si j'ose m'exprimer ainsi, une gloire attachée au hasard; au lieu que celle qui est fondée sur la vertu, est une gloire qui nous appartient.

Le titre de *héros* dépend du succès, celui de grand-homme n'en dépend pas toujours. Son principe est la vertu, qui est inébranlable dans la prospérité, comme dans les malheurs: le titre de *héros*, ne peut convenir qu'aux guerriers, mais il n'est point d'état qui ne puisse prétendre au titre sublime de grand-homme; le *héros* y a même plus de droits qu'un autre.

Enfin, l'humanité, la douceur, le patriotisme réunis aux talens, sont les vertus d'un grand-homme; la bravoure, le courage, souvent la témérité, la connoissance de l'art de la guerre, & le génie militaire, caractérisent davantage le *héros*; mais le parfait *héros*, est celui qui joint à toute la capacité, & à toute la valeur d'un grand capitaine, un amour & un desir sincère de la félicité publique. (*D. J.*)

HÉROS, (*Mythol. & Littérat.*) autrement dit *demidieu*. On appelloit ainsi généralement les hommes illustres, que leurs grandes actions firent placer dans le ciel après leur mort, soit qu'ils reconnussent quelques dieux parmi leurs ancêtres, soit qu'ils descendissent d'un dieu & d'une femme mortelle, comme Hercule, Thésée, & tant d'autres; ou d'une déesse & d'un homme, tel qu'étoit le fils de Vénus & d'Anchise.

On donne plusieurs étymologies du nom de *héros*, & pas une seule qui soit recevable: la plus commune, qui tire ce mot de *ἔρως*, *amour*, n'est pas juste; car *ἥρως*, *héros*, est écrit par un *h*.

La promotion des *héros* au rang des dieux, étoit dûe aux dogmes de la philosophie platonique, qui enseignoit que les ames des grands hommes s'élevoient jusque aux astres, séjour ordinaire des dieux, & par-là devenoient dignes des honneurs qu'on rendoit aux dieux mêmes, avec lesquels ils habitoient; mais les Stoïciens leur assignoient pour demeure, la vaste étendue qui se trouve entre le ciel & la terre; ce qui fait dire à Lucain:

*Quodque patet terras inter, cœlique meatus
Semi-dei manes habitant. Pharsal, lib. IX.*

Le culte qu'on rendoit aux *héros*, étoit différent de celui des dieux; celui des dieux consistoit dans des sacrifices & des libations, qui sont des hommages dûs à la divinité, pendant que celui des *héros* n'étoit qu'une espèce de pompe funèbre, dans laquelle on célébroit le souvenir de leurs exploits, après quoi on leur faisoit des festins. C'est ce qu'Hérodote remarque, en parlant des différens Hercules. « On sacrifie, dit-il, à Hercule Olympien, comme étant d'une nature immortelle, & on fait à Hercule fils d'Alcmène, comme à un *héros*, des funérailles plutôt qu'un sacrifice ». Mais il est bon de savoir qu'on éleva peu-à-peu les *héros* au rang des dieux; c'est par exemple, ce qu'on pratiqua pour Hercule, puisqu'après lui avoir rendu des honneurs comme à un *héros*, on vint à lui offrir des sacrifices parfaits, c'est-à-dire, de ceux dans lesquels on brûloit à l'honneur de la divinité, une partie de la victime, & on mangeoit l'autre.

Diodore de Sicile confirme par son témoignage, que les *héros*, ou les demi-dieux, parvinrent à la fin à tous les honneurs des dieux supérieurs; car en parlant d'une fête solennelle, que l'on célébroit à Rome, & dans laquelle on porta les statues des dieux anciens & modernes, il ajoute que la pompe étoit fermée par les statues de ceux dont les ames, après avoir abandonné leurs corps mortels, étoient montées dans le ciel, où elles participoient aux mê-

mes prérogatives que les dieux mêmes : tels étoient Hercule, Esculape, Castor & Pollux.

Comme l'opinion commune faisoit descendre tous les morts dans les enfers, les ombres des héros même y étoient retenues, pendant que leur âme pure & dégagée de ce qu'elle avoit de périssable, jouissoit dans le ciel des plaisirs & des grandeurs de l'immortalité.

Les Grecs, après avoir fait mettre une colonne, & autres monumens sur les tombes des héros, établirent un culte pour les manes des mêmes héros, & même pour les héroïnes; car on accorda des honneurs héroïques à des femmes. Coronis, mere d'Esculape; Alceme, mere d'Hercule; Cassandre, fille de Priam; Andromaque, Andromede, Helène, Latone, & quelques autres, jouirent de cette distinction.

Les tombeaux des héros & héroïnes étoient entourés d'un petit bois sacré, accompagné d'autels, où les parens & les amis alloient en des tems marqués, les arroser de libations, & les charger d'offrande; & ces mêmes tombeaux jouissoient du droit d'asile; c'est-là ce qu'on appelloit *monument héroïque*, ἡρώων μνηστέον. Tel étoit le tombeau qu'Andromaque prit soin d'élever à son cher Hector; *libabat cineri Andromache*.

Les Romains érigerent à leur tour des statues à ceux qu'ils regarderent comme des héros; ils en avoient dans le Cirque, revêtues de peaux de lions, de sangliers, d'ours, ou de renards sauvages. Cette maniere de se vêtir ordinaire aux premiers héros, dans le tems qu'on n'avoit point encore trouvé l'art de séparer la laine ou le poil des bêtes, fut consacrée par la religion; de-là vient qu'ils sont représentés avec ces mêmes habillemens dans les temples & sur les médailles.

Les Grecs nommerent ἡρώων, les tombeaux qu'ils érigerent aux demi-dieux, à ceux des héros qui leur étoient chers, & aux temples qu'ils bâtirent aux empereurs après leurs décès. Athenée parlant des honneurs rendus aux maîtresses de Démétrius, joint les ἡρώων, avec les autels qu'on leur élevoit, & les hymnes sacrées que l'on chantoit à leur gloire. Enfin, les particuliers appellerent du même nom, les monumens qu'ils bâtirent aux personnes pour lesquelles ils avoient un respect & un dévouement particulier.

On fait aussi que le mot ἡρώων, a une signification fort étendue dans la langue grecque. 1°. Il signifie un homme qui par sa valeur, ou par ses bienfaits, a été mis au rang des dieux ou des demi-dieux après sa mort. 2°. Il répond au *divus* des Latins, titre donné aux empereurs déifiés, & ἡρώων répond à *diva*. Dans les médailles que les Grecs frapperent à l'honneur de l'infame Antinoüs, pour marquer sa consécration, ils l'appellerent indifféremment ἡρώων, & *divor*. 3°. Le nom de héros est souvent donné par les peres à leurs enfans décedés en bas-âge, comme cela paroît par diverses inscriptions, recueillies dans Gruter & Reinesius. 4°. Quelquefois ce nom désigne simplement un homme considéré par sa valeur, ou par sa charge; Homere l'applique non-seulement aux chefs des Grecs, mais aux Grecs en général. 5°. Enfin, pour dire quelque chose de plus, le même poëte employe le mot ἡρώων, pour un domestique d'un des rivaux de Pénélope, & qui leur versoit à boire; c'est dans l'*Odyssée*, liv. 2. vers 422. (D. J.)

HERPES, sub. fém. *terme de Médecine*, ardeur, ou inflammation accompagnée d'un âpreté de cuir, & de l'éruption d'un grand nombre de petites pustules qui le rongent & le dévorent. Voyez ERÉSIPELLE.

Ce mot est dérivé du grec ἑρπῖς, paulatim gradior, parce que ces boutons rampent & se traînent d'un lieu à un autre.

Il y en a de plusieurs sortes.

L'*herpe miliaire*, est un assemblage d'une infinité de petites pustules qui se forment sous l'épiderme, & qui ont la grosseur d'un grain de millet. On l'appelle communément *feu volage*. Voyez FEU VOLAGE.

Herpes miliaire, suivant Wisemand, approche beaucoup de la nature de la gale, & demande les purgatifs mercuriels. Voyez GALE.

L'*herpe simple*, n'est qu'une pustule ou deux qui se forment sur le visage, de couleur blanchâtre ou jaunâtre, pointues & enflammées à leur base. Ces pustules se dessèchent d'elles-mêmes, après avoir rendu le peu de pus qu'elles contiennent. Il y a une troisième espèce d'*herpe*, à qui l'on donne le nom de *dartre*. Voyez DARTRE.

L'*herpe corrosive*, est celle dont les boutons sont rudes, causent des demangeaisons, & ulcerent les parties sur lesquelles ils se forment.

HERPES de plat-bord, (*Marine*.) c'est la coupe d'une lifse qui se trouve à l'avant & à l'arrière du haut des côtés d'un navire. On y met un ornement de sculpture, & cet ornement se nomme aussi *herpe*; il y en a quatre qui sont au plat-bord, deux à tribord, & deux à bas-bord. On peut voir dans la Planche IV. n°. 195, ce qu'on nomme *herpe*, & n°. 170, ce qu'on nomme *plat-bord*.

Herpes d'éperon, ce sont des piéces de bois taillées en balustre, qui forment la partie supérieure de l'éperon, & qui se répondent l'une à l'autre par des gouttereaux.

Herpes marines; on donne ce nom à toutes productions que la mer tire de son sein, & qu'elle jette naturellement sur ses bords, telles que l'ambre, le corail, &c. Ce mot vient de *harpir*, ancien mot qui signifioit *prendre*; aujourd'hui l'on dit plus communément *épaves de mer*, plutôt que *herpes marines*. (Z.)

HERRNGRUND, (*Géog.*) petite ville de la haute-Hongrie, proche de Newfoll, remarquable par ses mines de cuivre & de vitriol. Ceux qui travaillent dans ces mines, y ont formé une ville souterraine assez étendue; ces mines dont Brown a donné la description dans ses voyages, sont fort riches; car on tire de cent livres, vingt, trente livres de cuivre, & quelquefois davantage; la plus grande partie de ce métal est attachée au rocher, d'où l'on a bien de la peine à le séparer; & même dans quelques endroits, le métal & le rocher ne font qu'une seule masse ensemble. Les travailleurs de ces mines n'y sont pas incommodés des eaux, mais de la poussière & de vapeurs de cuivre encore plus nuisibles à la vie. (D. J.)

HERNHUTISME, (*Hist. ecclésiast.*) espèce de fanatisme introduit depuis quelque tems en Moravie, en Wétéravie & dans les Provinces-Unies.

Les *Hernuthers* sont aussi connus sous le nom de *freres Moraves*, & dans les mémoires pour servir à l'histoire de Brandebourg, on les appelle *Zinzendorffiens*. En effet le *Hernhutisme* doit son origine & ses progrès à M. le comte Nicolas Louis de Zinzendorf, né en 1700 & élevé à Hall dans les principes du quétisme. Dès qu'il fut sorti de cette université en 1721, il s'appliqua à l'exécution du projet de former une petite société d'ames fideles, au milieu desquelles il pût vivre uniquement occupé d'exercices de dévotion dirigés à sa maniere. Il s'associa quelques personnes qui étoient dans ses idées, & fixa sa résidence à Bertholdsdorf dans la haute Lusace, terre dont il fit l'acquisition.

Bertholdsdorf fut bientôt remarquable par l'éclat de cette sorte de piété que M. de Zinzendorff y avoit introduite; la nouvelle en fut portée en Moravie par un charpentier nommé *Christian David*, qui avoit été autrefois dans ce pays-là, où il avoit inspiré à

quelques personnes de l'inclination pour la religion protestante. Il engagea deux ou trois de ses profélites à se retirer avec leurs familles à Bertholdsdorf : ils y furent accueillis avec empressement & y bâtirent une maison dans un bois, à demi-lieue de ce village. Dès la S. Martin 1722, il s'y tint une assemblée de dévots, qui en fut comme la dédicace.

Christian David étoit si persuadé de l'aggrandissement futur de cet endroit, qu'il en traçoit déjà les quartiers & les rues : l'événement n'a pas démenti ses présages. Bien des gens de Moravie, attirés d'ailleurs par la protection du comte de Zinzendorf, s'empresserent d'augmenter cet établissement & d'y bâtir ; & le comte y vint demeurer lui-même. Dans peu d'années ce fut un village considérable qui eut une maison d'orphelins, & d'autres édifices publics. En 1728 il y avoit déjà trente-quatre maisons fort logeables ; en 1732 le nombre des habitans montoit à six cens. La montagne de Huth-Berg donna lieu à ces gens-là d'appeler leur habitation qui en est tout proche, *Huth-des-Hern*, & dans la suite *Hernhut*, ce qui peut signifier *la garde ou la protection du seigneur*. C'est delà que toute la secte a pris son nom.

Les *Hernhutes* établirent bientôt entre eux une sorte de discipline qui les lie étroitement les uns aux autres, les partage en différentes classes, les met dans une entière dépendance de leurs supérieurs, & les assujettit à de certaines pratiques de dévotion & à diverses menues regles ; on diroit d'un institut monastique.

La différence d'âge, de sexe & d'état, relativement au mariage, a formé les diverses classes : il y en a de maris, de femmes mariées, de veufs, de veuves, de filles, de garçons, d'enfans. Chaque classe a ses directeurs choisis parmi ses membres. Les mêmes emplois que les hommes ont entre eux sont exercés entre les femmes par des personnes de leur sexe. Tous les jours une personne de la classe en visite les membres, pour leur adresser des exhortations & prendre connoissance de l'état actuel de leur ame, dont elle rend compte aux anciens. Il y a de fréquentes assemblées de chaque classe en particulier & de toute la société ensemble.

Les conducteurs tiennent entre eux des conférences pour s'instruire mutuellement dans la conduite des ames. D'ailleurs la société est fort assidue aux exercices de religion qui se font à Bertoldsdorf & ailleurs. Les membres de chaque classe se font subdivisés en morts, réveillés, ignorans, disciples de bonne volonté, disciples avancés. On administre à chacune de ces subdivisions des secours convenables. On a sur-tout grand soin de ceux qui sont dans la mort spirituelle.

On veille à l'instruction de la jeunesse avec une attention particulière. Outre les personnes chargées des orphelins, il y en a qui ont autorité sur tous les autres enfans. Le zèle de M. de Zinzendorf l'a quelquefois porté à prendre chez lui jusqu'à une vingtaine d'enfans, dont neuf ou dix couchoient dans sa chambre. Après les avoir mis dans la voie du salut, il les renvoyoit à leurs parens. Il y a des assemblées pour les petits enfans qui ne marchent pas encore ; on les y porte : là on chante, on prie, & l'on y fait des discours proportionnés à la capacité des petits auditeurs.

L'ancien, le co-ancien, le vice-ancien ont une inspection générale sur toutes les classes. Il y a des avertisseurs en titre d'office, dont les uns sont publics & les autres secrets. Il y a plusieurs autres charges & emplois dont le détail seroit trop long.

Une grande partie du culte des *Hernhutes* consiste dans le chant : c'est sur-tout par les cantiques qu'ils prétendent que les enfans s'instruisent de la religion. M. de Zinzendorf rapporte une chose bien

singulière, c'est que les chœurs de la société doivent avoir reçu de Dieu un don particulier & presque inimitable (il pouvoit bien dire tout-à-fait), sçavoir, que lorsqu'ils sont obligés d'entonner à la tête de l'assemblée, il faut que ce qu'ils chantent soit toujours une répétition exacte & suivie de ce qui vient d'être prêché.

A toutes les heures du jour & de la nuit, il y a à *Hernhut* des personnes de l'un & de l'autre sexe chargées par tour de prier pour la société ; & ce qui est très-remarquable, c'est que sans montre, horloge, ni réveil, ces gens-là sont avertis par un sentiment intérieur, de l'heure où ils doivent s'acquiescer de ce devoir.

Si les freres de *Hernhut* remarquent que le relâchement se glisse dans leur société ; ils raniment leur zèle en célébrant des agapes ou des repas de charité. La voie du fort est fort accréditée parmi eux ; ils s'en servent souvent pour connoître la volonté du Seigneur.

Ce sont les anciens qui font les mariages ; nulle promesse d'épouser n'est valide sans leur consentement. Les filles se dévouent au Sauveur, non pour ne jamais se marier, mais pour ne se marier qu'à un homme à l'égard duquel Dieu leur aura fait connoître avec certitude qu'il est régénéré, instruit de l'importance de l'état conjugal, & amené par la direction divine à entrer dans cet état.

La société des *Hernhutes* s'étant formée dans les terres de M. de Zinzendorf, sous sa protection, par ses soins, ses bienfaits, & suivant ses vûes, il étoit naturel qu'il conservât sur elle une très-grande autorité ; aussi en a-t-il toujours été l'ame, l'oracle, & le premier mobile. Dans le troisieme fynode général du *Hernhutisme*, tenu à Gotha en 1740, il se démit de l'épiscopat, auquel il avoit été appelé en 1737, mais il conserva la charge de président ; il se démit de cet emploi-ci en 1743, en faveur du titre bien plus honorable de celui de ministre plénipotentiaire, & d'économé général de la société, avec le droit de se nommer un successeur.

Il a envoyé de ses compagnons d'œuvres presque par tout le monde ; lui-même il a couru toute l'Europe, & il a été deux fois en Amérique. Dès 1733 les missionnaires du *Hernhutisme* avoient déjà passé la ligne. La société possède, à ce que je crois, Béthléem en Pensylvanie : elle a aussi un établissement parmi les Hottentos ; mais elle n'a fait nulle part d'aussi belles conquêtes qu'en Wétérvie, où elle a Marienborn & Hernhaug, & dans les Provinces-Unies, où elle fleurit singulièrement, sur-tout à Isselstein & à Zéist.

M. de Zinzendorf vint en Hollande en 1736, & le nombre de ses sectateurs s'y est accru peu-à-peu, en particulier parmi les Mennonites. Depuis la fin de 1748, il a fait recevoir la confession d'Ausbourg à ses freres Moraves, témoignant en même tems de l'inclination pour toutes les communions chrétiennes ; il déclare même qu'on n'a pas besoin de changer de religion pour entrer dans le *Hernhutisme*.

C'est le Sauveur qui fait tout dans sa secte, & qui regle l'envoi des missionnaires ; mais comme ils sont en grand nombre, & qu'ils sont d'ailleurs des entreprisés & des acquisitions coûteuses, ils ont établi une caisse, qu'on nomme *la caisse du Sauveur*, qui est devenue très-considérable par les donations des profélites du *Hernhutisme*, & de ses fauteurs. M. de Zinzendorf a la principale direction de cette caisse, & Madame la comtesse son épouse partage ses travaux.

M. de Zinzendorf rapporte lui-même, que pendant vingt-six ans cette dame a si bien administré les fonds, qu'il n'a jamais rien manqué ni à sa maison, ni à sa société, quoiqu'il ait fallu fournir à des entreprises

entreprises de plus d'un million d'écus d'Allemagne. Il rend aux grandes qualités de son épouse, le témoignage le plus honorable, & cela après vingt-cinq ans de mariage; il remercie Jesus de l'avoir formée exprès pour lui; elle est la seule dans le monde qui lui convint. Enfin, son heureux état conjugal le conduit à une pensée des plus singulieres & des plus consolantes sur les mariages d'ici-bas; c'est que si chaque mari vouloit y faire réflexion, il trouveroit de même que la femme qu'il a, est précisément celle qu'il lui falloit, préférablement à toute autre.

Suivant les écrits de M. de Zinzendorf, le *Hernhutisme* entretenoit en 1749, jusqu'à mille ouvriers répandus par tout le monde; ses missionnaires avoient déjà fait plus de 200 voyages de mer, & vingt-quatre nations avoient été réveillées de leur assoupissement spirituel; on prêchoit dans sa secte en vertu d'une vocation légitime en quatorze langues à 20 mille ames au moins; enfin la société avoit déjà 98 établissemens, entre lesquels se trouvent des châteaux à 20, 30, & 50 appartemens. Il y a sans doute de l'hyperbole dans ce détail, mais il y a beaucoup de vrai, & j'en ai été assez bien instruit dans un voyage que je fis en Hollande en 1750.

La morale des *Hernhutes* est entièrement celle de l'Évangile; mais en fait d'opinions dogmatiques, le *Hernhutisme* a ce caractère distinctif du fanatisme, de rejeter la raison & le raisonnement; il ne demande que la foi qui est produite dans le cœur par le Saint-Esprit seul. La régénération naît d'elle-même, sans qu'il soit besoin de rien faire pour y coopérer; dès qu'on est régénéré, on devient un être libre; cependant c'est le Sauveur du monde qui agit toujours dans le régénéré, & qui le guide dans toutes ses actions.

C'est aussi en Jesus-Christ que la Trinité est concentrée; il est principalement l'objet du culte des *Hernhutes*; ils lui donnent les noms les plus tendres; Jesus est l'époux de toutes les sœurs, & leurs maris sont, à proprement parler, ses procureurs; semblables à ces ambassadeurs d'autrefois, qui épousant une princesse au nom de leurs maîtres, mettoient dans le lit nuptial une jambe toute bottée; un mari n'est que le chambellan de sa femme; sa charge n'est que pour un tems, & par *interim*. D'un autre côté, les sœurs *Hernhutes* sont conduites à Jesus par le ministère de leurs maris, qu'on peut regarder comme leurs sauveurs dans ce monde; car quand il se fait un mariage, la raison de ce mariage est qu'il y avoit une sœur qui devoit être amenée au véritable époux, par le ministère d'un tel procureur.

Voilà une peinture historique fort abrégée, mais fidele, du fanatisme des *Hernhutes* de nos jours, gens fort estimables par leur conduite & par leurs mœurs. Nous nous sommes bien gardés de leur imputer des sentimens qu'ils n'adoptent pas, ou de tirer de leurs opinions des conséquences qu'ils rejetteroient; nous n'avons parlé d'eux que d'après eux. Ce que nous venons d'en rapporter, est un précis laconique que nous avons fait du livre d'Isaac le Long, écrit en Hollandois, sous le titre de *Merveilles de Dieu envers son Eglise*, Amst. 1735, in-8°. Cet auteur étoit grand admirateur des *Hernhutes*, & *Hernhute* lui-même. Il ne publia son livre, qu'après l'avoir communiqué à M. de Zinzendorf, auquel il le dédia, & après en avoir obtenu la permission: c'est ce seigneur qui nous l'apprend à la page 230 d'un de ses propres ouvrages, qui porte pour titre, *Réflexions naturelles*.

Le *Hernhutisme* a étonné la Hollande par ses progrès rapides, & ne l'a point alarmée; il jouit dans les Provinces-Unies de cette tolérance universelle qu'on y accorde à toutes les sectes, & qui paroît

être le principe le plus sage & le plus judicieux du gouvernement politique. (D. J.)

HERSAGE, f. m. (*Agriculture*.) l'action de herfer. Voyez les articles HERSE & HERSER.

HERSBRUCK, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, dans le territoire de la ville de Nuremberg, près des frontieres du haut Palatinat.

HERSE, (*Hist. ecclési.*) ce sont dans les églises des especes de chandeliers, sur lesquels on peut répandre un grand nombre de lumieres.

HERSE, f. f. (*Architecture*.) espece de barriere en forme de palissade à l'entrée d'un faubourg; elle differe néanmoins de la barriere en ce que ses pieux sont pointus, pour empêcher de passer par-dessus.

HERSE, f. f. en termes de Fortifications, est une espece de porte faite de plusieurs pieces de bois armées par en bas de pointes de fer, & disposées en forme de treillis, laquelle se met au-dessus d'une porte de ville. Elle y est suspendue par une corde attachée à un moulinet qui est au-dessus de la porte, lequel étant lâché, la herse s'abaisse & tombe de bout par deux coulisses qui sont entaillées dans les deux côtés de la porte. On lâche la herse quand la porte a été pétardée ou rompue. Pour éviter les surprises & l'effet du pétard, il vaut mieux se servir des orgues, parce qu'on ne les peut pas arrêter tout d'un coup comme la herse, qu'on peut empêcher de tomber en fichant quelques clous dans les coulisses, ou en mettant dessous des chevalets.

On appelle autrement la herse *sarrasine* ou *cataracte* & *orgues*, quand elle est faite de pieux droits sans traverses. Voyez SARRASINE, ORGUES, &c.

On se sert au défaut de chevaux de frise, pour défendre une breche ou un passage, de herfes ordinaires, que l'on place les pointes en haut pour incommoder la marche de l'infanterie & de la cavalerie. Voyez CHEVAL DE FRISE. Chambers. (Q)

HERSE de gouvernail, (*Marine*.) c'est la corde qui joint le gouvernail à l'étambord. (Z)

HERSE, terme d'opéra, ce sont deux liteaux de bois d'environ huit pouces de large, qu'on cloue en sens différens, en sorte qu'unis ils forment un demi-quarré. On met sur la partie horisontale des especes de lampions de fer blanc faits en forme de biscuits, & auxquels on donne ce nom; l'autre partie couvre ces lumieres, & on l'oppose au public; en sorte que toute la lumiere frappe la partie de la décoration où l'on veut porter un plus grand jour. Il y a de grandes & de petites herfes: on les multiplie sur ce théâtre autant qu'on croit en avoir besoin; on les sert à la main, & ce service fait partie de la manœuvre. Voyez LUMIERE. (B)

HERSE, terme de Mégissier, qui signifie un grand chassis de bois dont les bords sont percés de trous garnis de chevilles, qui sert à étendre les peaux destinées à faire le parchemin, pour pouvoir les travailler plus facilement.

Les Parcheminiers se servent aussi de la herse pour bander le sommier ou la peau du veau sur laquelle ils raturent le parchemin en croûte ou en cosse. Voyez PARCHEMIN, & Pl. du Parcheminier.

* HERSE, (*Agriculture*.) instrument nécessaire au labourage pour ameuiller & unir les terres. C'est une espece d'assemblage de pieces de bois, entrianglé tronqué & à double base, garni en dessous, sur ses côtés & ses bases, de dents de fer ou de bois. Il en faut avoir de différentes grandeurs; les construire de bois lourd, les façonner solidement, les bien ferrer, & leur donner des dents longues & fortes. On attache, quand il en est besoin, une ou deux pierres à la herse pour lui ajouter du poids & la rendre propre à briser toutes sortes de terre. Le bœuf ou le cheval traîne la herse à laquelle il est attaché par le petit côté. Il y a des herfes à roue & d'autres sans

roue. Les premières sont plus commodes. Les roues sont placées sur le devant. On veut que la herse ait six pieds de long, que les dents en soient rangées à cinq pouces les unes des autres, & qu'elles aient environ quatre pouces de faillie hors des travers. Une herse bien mince, & chargée convenablement, entre en terre d'un bon doigt, ce qui suffit à son effet. Les herfes sans dents ne sont qu'un tissu d'osier, ou des espèces de fortes claires avec lesquelles on applatit les terres semées en lin, lorsqu'elles sont sabloneuses & légères. Voyez la herse à labour, *Planch. d'Agriculture*. Voyez l'article **HERSER**.

* **HERSE**, (*Pêche*.) engin qui ne diffère guère des herfes à labour. On s'en sert sur-tout de basse marée, aux eaux vives, & dans les grandes marées des faifons chaudes. On leur attèle un cheval ou un bœuf, & on les promène sur le fond d'où elles entraînent toutes les espèces de poissons plats qui s'y sont ensablés, comme soles, petits turbots, barbues, pleyes, limandes, carelets, &c. Un homme conduit la herse; deux autres placés sur les côtés, attendent les poissons qui se défont, & les prennent à la main. De ces herfes les unes sont endentées de bois, d'autres de fer.

HERSÉ, adj. en termes de Blason, se dit d'une porte dont la herse ou coulisse est abattue.

HERSER, v. act. (*Agriculture*.) c'est faire passer la herse à plusieurs reprises, sur une terre semée, ou seulement labourée. Beaucoup de laboureurs n'emploient la herse qu'à recouvrir la semence lorsqu'on ne l'enterre pas par un léger labour; mais on ne peut trop en multiplier l'usage. Cette opération divise les grosses mottes retournées par la charrue, & rend la terre plus féconde en l'atténuant. Le labour ne remplit parfaitement son objet qu'autant qu'il est suivi du herfer. Il faut donc herfer la terre autant de fois qu'on la labore. Dans toutes les terres moyennes cette pratique est très-utile; & elle est nécessaire dans les terres fortes & argilleuses. On n'en peut excepter que les sables.

Ce n'est pas immédiatement après le labour que le herfer est avantageux. On doit laisser passer quelques jours. Si la terre a été labourée dans un tems très-sec, il faut attendre qu'une pluie l'ait un peu trempée & attendrie; mais que le tems soit actuellement sec. Si le labour a été fait dans un tems humide, il faut que la terre soit ressuée, un peu hâlée; mais sans être durcie. Outre qu'en passant à plusieurs reprises & en tout sens, la herse atténue les mottes, elle achève de déraciner les herbes que la charrue n'avoit pas entièrement détruites. Le hâle empêche ces herbes de reprendre racine. On se sert presque toujours de herfes qui ont des dents de bois, & elles suffisent aux usages ordinaires. Mais lorsqu'une terre, immédiatement après avoir été semée, est battue par une pluie forte, on est contraint quelquefois d'avoir recours à des herfes dont les dents soient de fer. Qu'on ne craigne pas alors de déraciner une partie du grain qui est levé. On n'a rien à attendre dans une terre battue & scellée, & il n'y a de ressource que dans cette espèce de labour superficiel, qui est un bienfait de la herse. Mais dans ce cas-là, il faut choisir un tems couvert & légèrement humide, pour ne pas exposer au hâle les racines du grain que l'on veut conserver. Voyez **JONCHERE**, **LABOUR**, **SEMER**, &c.

HERSILLIERES, f. f. (*Marine*.) ce sont des pièces de bois courbes qu'on met au bout des plats bords d'un bâtiment, qui sont sur l'avant & sur l'arrière pour les fermer. (*Z*)

HERSILLON, f. m. terme de Fortification. Les herfillons sont de planches longues de dix à douze piés, qui ont leurs deux côtés remplis de pointes de clous

& dont on se sert pour incommoder la marche de l'infanterie & de la cavalerie.

Ce mot est un diminutif de herse, le herfillon faisant l'office d'une petite herse. *Chambers*. (*Q*)

HERSTAL, (*Géog.*) ancienne ville d'Allemagne en Westphalie, dans l'évêché de Padersborn, sur le Weser. Long. 26. 30. lat. 43. 50. (*D. J.*)

HERSTBERG, (*Géog.*) ville & château d'Allemagne en Westphalie, de la dépendance & de l'électorat de Cologne.

HERSTEIN, (*Géog.*) ville d'Allemagne au bas Palatinat, sur la rivière de Naho.

HERTE, ou **HERTHE**, f. f. (*Antiq.*) divinité que d'anciens peuples de Germanie, comme les Semnons, les Neudinges ou Thuringes, les Avions, les Angles, les Varins, les Eudons, les Suardons, & les Nuitons adoroient.

Tacite est le seul qui nous en instruisse, & il pourroit bien lui-même avoir été mal informé; cependant ce qu'il en rapporte est trop singulier, pour le passer sous silence. Il dit dans son livre des mœurs des Germains, chap. xl. qu'il y avoit dans l'Océan (c'est apparemment la mer Baltique qu'il nomme ainsi), une île (on soupçonne que c'est l'île de Rugen) où se trouvoit une forêt appelée *Castum*, au milieu de laquelle étoit un char consacré à la déesse *Hertus*.

Il n'étoit permis qu'au seul prêtre de toucher à ce char, parce qu'il savoit le tems que la déesse qu'on y adoroit venoit dans ce lieu; quand il sentoit la présence de cette divinité, il atteloit des buffles à ce char, & le suivoit avec grande vénération; tout le tems que duroit cette cérémonie, c'étoit des jours de fête, & par-tout où le char alloit, on le recevoit avec beaucoup de solennités; toute guerre cessoit, toutes les armes se renfermoient, on ne respiroit que la paix & le repos, jusques à ce que le prêtre eût reconduit dans son temple la déesse rassasiée de la conversation des hommes. Alors on lavoit le char dans un lieu secret, & les étoffes qui le couvroient, & la déesse elle-même; on se servoit pour cela d'esclaves, qui étoient aussi-tôt après jettés & engloutis dans un lac voisin.

Vossius conjecture que cette déesse *Hertus* doit être Cybèle; mais il est plus vraisemblable que c'est la Terre; le nom y répond d'ailleurs parfaitement; les Allemands emploient encore le mot *herth*, pour signifier la terre, & les Anglois ont toujours dit *earth* dans le même sens; comme la plupart des peuples se sont imaginés n'avoir point d'autre origine que la terre, les Germains pourroient bien l'avoir adorée, & plusieurs raisons concourent à se le persuader.

Il y a dans la plaine du comté de Salisbury en Angleterre, des amas de pierres circulaires, que plusieurs favans croient avoir été un temple de la déesse *Herte*; on nomme ces pierres *stone-henges*, c'est-à-dire pierres suspendues, parce qu'elles sont mises les unes sur les autres, de manière qu'elles paroissent être en l'air, telles qu'on suppose qu'étoit le temple de *Herte*. Mais cette supposition n'est au fond qu'un fruit de l'imagination, qu'on ne peut appuyer d'aucune preuve.

On ignore parfaitement quel étoit l'usage de cette espèce de monument, que les anciens appelloient en latin *chorea gigantum*. On dispute même de la nature de ces pierres; car les uns prétendent qu'elles sont naturelles, tandis que d'autres les regardent comme artificielles, composées de sable, de chaux, de vitriol, & d'autres matières bitumineuses. Ce dernier sentiment paroît le moins vraisemblable: quoi qu'il en soit, les curieux qui n'ont pas vu les *stone-henges* de Salisbury, peuvent consulter sur leur nature & leur ancienne destination apparente, les *Antiq. britann.* de Cambden, & même ils en trouveront le dessein dans cet auteur. Je pense que les Transactions philosophi-

ques en parlent aussi, mais cet article ne devoit pas être oublié dans le *supplément* de Chambers. (D. J.)

HERTFELDT, (Géog.) petite contrée d'Allemagne dans la Suabe, entre Awlen, Bopfingen, Koë-nigsbrun, Giengen, & la seigneurie de Gravenack; ce ne sont que montagnes & forêts. (D. J.)

HERTFORD, ou HARTFORD, (Géog.) ville d'Angleterre, capitale de l'Hertfordshire, avec titre de comté; elle est ancienne, & a été autrefois plus considérable qu'à présent. La cause de sa décadence vient en partie de ce qu'on a détourné le grand chemin pour le faire passer à Warc. Elle envoie deux députés au parlement, & est sur la rivière de Léa, à 20 milles N. de Londres. Long. 17. 35. lat. 51. 48. (D. J.)

HERTFORDSHIRE, ou HARTFORDSHIRE, (Géog.) province d'Angleterre dans l'intérieur du pays, diocèses de Londres & de Lincoln; elle a 130 milles de tour; elle contient environ 451020 arpens, 120 paroisses, 18 bourgs à marché, & 16569 maisons. C'est une belle & agréable province, voisine de Middlesex; l'air y est bon, le terroir fertile en blé, en pâturages & en bois; la Léa & Coln en sont les principales rivières. Le froment, l'orge & les grains germés pour la bière, forment son plus grand commerce; Hertford en est la capitale. (D. J.)

HERTZBERG, (Géog.) ville d'Allemagne dans l'électorat de Saxe, sur les confins de la Lusace, à 10 lieues S. E. de Wirtemberg, 14 N. O. de Dresde. Long. 31. 12. lat. 51. 41. (D. J.)

HERTZHORN, (Géog.) petite ville de la province de Stormarie, dans le duché de Holstein, près de Glückstadt.

HERTZOG-AURACH, (Géog.) petite ville d'Allemagne sur la rivière d'Aurach, dans l'évêché de Bamberg, en Franconie.

HERZOGENRIED, (Géog.) ville d'Allemagne au duché de Juliers.

HERULES, f. m. pl. (Géogr. anc.) ancien peuple mêlé avec les autres barbares, qui renversèrent l'empire romain. Les *Hérules* du nord de l'Allemagne étoient le même peuple; Procope en a parlé fort au long dans son *histoire des Goths*, liv. II. ch. xjv. le lecteur peut y recourir; ce qu'il rapporte de leurs mœurs est singulier.

« Ils adoroient, dit-il, plusieurs dieux auxquels ils sacrifioient des hommes. Il ne leur étoit pas permis d'être malades, ni de vieillir: lorsque quel qu'un d'eux se trouvoit attaqué de maladie sérieuse, ou de vieillesse décrépite, il devoit prier ses parens de songer à l'ôter du nombre des hommes. Alors les parens dressoient un bûcher, au haut duquel ils le plaçoient, & lui envoioient un *Hérule*, qui n'étoit pas de sa famille, avec un poignard pour terminer ses jours. D'abord, après sa mort, ils mettoient le feu au bûcher; & au moment qu'il étoit consommé, ils ramassoient les os du défunt, & les couvroient de terre. La femme du mort étoit obligée, pour donner des preuves de sa vertu, & pour acquérir de la gloire, de s'étrangler sur son tombeau, ou bien elle s'attiroit la haine irréconciliable des parens de son mari ».

On fait assez que les *Hérules* passèrent dans la Thessalie & dans la Macédoine, où ils périrent en grand nombre; que cependant ils augmentèrent par la suite leur puissance, vainquirent leurs voisins, & furent défaits par les Lombards. Alors ils s'établirent en partie sur les terres de l'Empire, où ils se firent chrétiens, & en partie remonterent le Danube, & se confondirent avec les Sclavons ou Slaves.

Leur première demeure étoit vraisemblablement au voisinage du Warneau, dans le Mecklebourg, à peu-près au lieu où fut bâtie la ville de Werle, en latin *Herula*. Du tems de Tacite, ils étoient compris

sous le nom général de *Vandales*, c'est pourquoi cet historien n'en parle pas. Dans les irruptions des Vandales & des Goths vers le midi, ils eurent leur part à ces migrations, & demeurèrent quelques tems au-delà du Danube, où abordèrent les nations septentrionales. Une partie passa le Danube après la bataille perdue contre les Lombards, dans laquelle leur roi Rodolphe fut tué: cette partie s'établit dans l'Illyrie, éprouva de nouveaux revers, & se perdit dans l'armée des Goths; l'autre partie retourna dans la Vandalie, auprès de Warnes. Ceux-ci revenus dans leur pays, y subsistèrent long-tems idolâtres, embrassèrent tard le Christianisme; & plus encore par force que par connoissance, puisqu'à la moindre occasion ils le quittoient, & massacroient les prêtres. Leur nom se perdit peu-à-peu en celui de *Slaves*, & enfin en celui de *Meckelbourg*. En deux mots, comme le dit le savant Bangert dans ses *Notes sur la chronique des Slaves, Warnavi, Varini, Heruli, Werli, Wendi*, sont aujourd'hui ceux de Rostoc, du Butzow & de Gustrow, trois villes situées sur le Warnaw. (D. J.)

HERZEGOVINE, f. f. (Géogr.) contrée de la Turquie Européenne dans la Bosnie, près de la Dalmatie; Castel-novo capitale, appartient aux Vénitiens, & le reste aux Turcs. Cette province faisoit autrefois partie de la Servie. (D. J.)

HESDIN, (Géog.) ville forte des Pays-bas français, au comté d'Artois; Louis XIII. la prit en 1639, & elle fut cédée à la France par la paix des Pyrénées en 1659. Elle doit sa fondation à Philibert, général de l'armée impériale dans les Pays-bas, qui détruisit le vieil *Hesdin* en 1653, pour rebâtir le nouvel *Hesdin* à une lieue au-dessous. Elle est sur la Canche, à 9 lieues S. O. de S. Omer, 10 N. E. d'Arras, 40 N. O. de Paris. Long. 19. 48. lat. 52. 22. (D. J.)

* HESHUSIENS, f. m. pl. (Hist. eccles.) hérétiques qui donnerent dans l'Arianisme, & d'autres erreurs que Tilman Heshusius, ministre protestant d'Allemagne, publia dans le seizième siècle.

* HESITANS, part. pl. pris subit. (Hist. eccles.) on appella de ce nom ceux des Eutychiens & des Acephales, qui étoient incertains s'ils recevroient ou rejetteroient le concile de Chalcedoine. Les acceptans prirent le nom de *Synodotins*; les appellans, qui ne s'attachoient ni à Cyrille, ni à Jean d'Antioche, celui d'*Hésitans*.

* HESITATION, f. f. (Morale.) incertitude dans les mouvemens du corps, qui marque la même incertitude dans la pensée. Si dans la comparaison que nous faisons intérieurement des motifs qui peuvent nous déterminer à dire ou à faire, ou qui doivent nous en empêcher, nous sommes alternativement & rapidement portés & retenus, nous sommes incertains, nous hésitons. Ainsi l'incertitude est une suite de déterminations momentanées & contraires. L'âme oscille entre des sentimens opposés, & l'action demeure suspendue. De tout ce qui se passe en nous, il n'y a rien peut-être qui marque tant que nous avons, sinon la mémoire présente d'une chose, du moins celle d'une sensation, tandis que nous sommes occupés d'une autre, que nos incertitudes & nos *hésitations*. Il semble qu'il y ait en nous des mouvemens de fibres, & conséquemment des sensations qui durent, tandis que d'autres, ou disparates ou contraires, naissent ou s'exécutent. Sans cette coexistence, il est bien difficile d'expliquer la plupart des opérations de l'entendement. *Hésiter* se dit aussi quelquefois de la mémoire seule. Si la mémoire infidèle ne nous sert pas facilement, nous *hésitons* en récitant.

HESN-MEDI, (Géog.) ville de Perse. Long. selon Tavernier, 74. 45. lat. 32. 5. (D. J.)

HESPER, (Astron.) voyez HESPERIES.

HESPERIDES, sub. f. pl. (*Hist. & Myth.*) filles d'Hesperus selon les uns, & d'Atlas selon les autres. Rapportons ici ce que l'Histoire nous a transmis de ces fameuses nymphes, & ce que les poètes en ont publié; c'est tout ce que je veux extraire succinctement d'un grand mémoire que j'ai lu sur ce sujet, dans le *recueil de l'académie des Inscriptions*.

Selon Paléphate, Hesperus étoit un riche Milésien qui vint s'établir dans la Carie. Il eut deux filles nommées *Hespérides*, qui avoient de nombreux troupeaux de brebis, qu'on appelloit *brebis d'or*, à cause de leur beauté; ou, ce que j'aurois mieux aimé dire, à cause du produit qu'elles en tiroient. Ces nymphes, ajoute Paléphate, confièrent la garde de leur troupeau à un berger nommé *Dracon*; mais Hercule passant par le pays qu'habitoient les filles d'Hesperus, enleva & le berger & le troupeau. Varron & Servius ont adopté ce récit simple & naturel.

D'autres écrivains en grand nombre, changent le berger des *Hespérides* en jardinier, & leurs troupeaux en fruits nommés *pommes d'or* par les Grecs, soit à cause de leur couleur, de leur goût excellent, ou de leur rapport. Cette seconde opinion n'a pas moins de partisans que la première; & il semble même que dans la suite des tems elle soit devenue, sur-tout parmi les modernes, l'opinion dominante, enforte que les uns ont entendu par ces pommes d'or des coings, d'autres des oranges, & d'autres des citrons.

Diodore ne prend point de parti sur ce dernier article, parce que, dit-il, le mot grec *μῦλα*, dont les anciens auteurs se sont servis, peut signifier également des *pommes* ou des *brebis*, mais il entre dans les détails sur l'histoire même des *Hespérides*. Si nous l'en croyons, Hesperus & Atlas étoient deux freres, qui possédoient de grandes richesses dans la partie la plus occidentale de l'Afrique. Hesperus eut une fille appelée *Hespérie*, qui donna son nom à toute la contrée; elle épousa son oncle Atlas, & de ce mariage sortirent sept filles, qu'on appella tantôt *Hespérides*, du nom de leur mere, & de leur ayeul maternel, tantôt *Atlaniides*, du nom de leur pere.

Elles faisoient valoir soigneusement, ou des troupeaux, ou des fruits, dont elles tiroient de bons revenus. Comme elles étoient aussi belles que sages, leur mérite fit beaucoup de bruit dans le monde. Busiris, roi d'Egypte, devint amoureux d'elles sur leur réputation; & jugeant bien que sur la sienne il ne réussiroit pas par une recherche régulière, il envoya des pirates pour les enlever. Ceux-ci épièrent le tems où elles se réjouissoient entr'elles dans un jardin, & exécutèrent l'ordre du tyran. Au moment qu'ils s'en retournoient tout fiers de leur proie, Hercule qui revenoit de quelques-unes de ses expéditions, les rencontra sur le rivage, où ils étoient descendus pour prendre un repas. Il apprit de ces aimables filles leur aventure, tua les corsaires, mit les belles captives en liberté, & les ramena chez leur pere.

Atlas charmé de revoir ses filles, fit présent à leur libérateur de ces troupeaux, ou de ces fruits, qui faisoient leurs richesses. Hercule, fort content de la réception d'Atlas, qui l'avoit même initié par surcroît de reconnaissance dans les mystères de l'Astronomie, revint dans la Grece, & y porta les présens dont son hôte l'avoit comblé.

Pline embrasse l'opinion de ceux qui donnent des fruits & non des troupeaux aux *Hespérides*, & paroît vouloir placer leurs jardins à Lixé, ville de Mauritanie: un bras de mer, dit-il, serpente autour de cette ville, & c'est ce bras de mer qui a donné aux poètes l'idée de leur affreux dragon.

Si l'on suit les autres historiens, de la narration

desquels je ne me propose point d'ennuyer le lecteur, on trouvera que ce qu'il y a d'incontestable touchant les *Hespérides* se réduit à ces trois ou quatre articles: qu'elles étoient soeurs; qu'elles possédoient une forte de bien, dont elles étoient redevables à leurs soins & à la bonté du terroir qu'elles cultivoient; que leur demeure étoit bien gardée; & qu'enfin Hercule étant allé chez elles, il remporta dans la Grece de ces fruits, ou de ces troupeaux, qui leur étoient d'un bon revenu.

Mais il faut voir ce que les poètes ont fait de ce peu de matiere, & quelle forme ils ont su lui donner. Ils changent le lieu qu'habitoient les *Hespérides* en un jardin magnifique & délicieux; l'or y brille de toutes parts; les fruits, les feuilles & les rameaux que portent ces arbres, font de précieux métal; Ovide nous en assure,

Arboræ frondes, auro radiante nitentes

Ex auro ramos, ex auro poma ferebant.

Métam. lib. IV.

Toutes ces richesses sont gardées par un horrible dragon, qui a cent têtes, & qui pousse en l'air cent différentes sortes de sifflemens; aussi les pommes sur lesquelles il tient sans cesse les yeux ouverts, charment la vûe par leur beauté, & font sur les cœurs des impressions dont il est impossible de se défendre. Lorsque Jupiter épousa Junon, cette déesse lui porta de ces pommes en mariage, & ne crut pas pouvoir lui payer sa dot plus magnifiquement. Ce fut avec une de ces pommes que la Discorde mit la division entre trois des plus grandes divinités du ciel, entre Junon, Vénus & Pallas; & par cette seule pomme, elle jeta le trouble dans tout l'olympé. Ce fut avec ces mêmes pommes qu'Hippomene adoucit la fiere Atalante, la rendit sensible à ses vœux, & lui fit éprouver toutes les fureurs de l'amour.

Tandis que ces mêmes poètes font de ces jardins un séjour ravissant, ils font de celles qui l'habitent autant d'enchanteresses; elles ont des voix admirables; elles temperent leurs travaux par des concerts divins; elles aiment à prendre toutes sortes de figures, & à étonner les yeux des spectateurs par des métamorphoses également soudaines & merveilleuses. Les Argonautes arrivent-ils auprès d'elles, Hespérie devient un peuplier, Erythéis est un ormeau, Eglée se change en faule.

Il ne restoit plus aux poètes, pour rendre les *Hespérides* respectables de tout point, que de les marquer au coin de la religion, & que d'en créer des divinités dans toutes les formes. Ces beaux génies n'y ont pas manqué: ils leur ont donné un temple; ils y ont joint une prêtresse, redoutable par l'empire souverain qu'elle exerce sur toute la nature. C'est cette prêtresse qui garde elle-même les rameaux sacrés, & qui nourrit le dragon de miel & de pavots. Elle commande aux noirs chagrins, & fait à son gré les envoyer dans les cœurs des mortels, ou les chasser de leur ame avec la même facilité; elle arrête le cours des fleuves; elles force les astres à retourner en arriere; elle contraint les morts à sortir de leurs tombes; on entend la terre mugir sous ses pieds, & à son ordre on voit les ormeaux descendre des montagnes. Loin d'exagérer, je ne fais que rendre en mauvaise prose la peinture qu'en fait Virgile en de très-beaux vers:

Hesperidum templi custos, epulasque draconi

Quæ dabat, & sacros servabat in arbore ramos;

Spargens humida mella, soporiferumque papaver;

Hæc se carminibus promittit solvere mentes,

Quas velit, ast aliis duras immittere curas:

Sistere aquam fluviis, & sidera vertere retrò,

Nocturnos terram, & descendere montibus ornos.

C'est ainsi que les poètes peuvent tout embellir; &

que, graces à leurs talens, ils trouvent dans les sujets les plus stériles des sources inépuisables de merveilles.

Peu nous doit importer, si l'on remarque dans leurs embellissemens une infinité de différences. Ce sont des choses inséparables des fictions de l'esprit humain, & ce seroit une entreprise ridicule de vouloir les concilier. C'est assez que les poètes conviennent ensemble que les *Hespérides* sont sœurs; que leurs richesses consistoient en pommes d'or; que ces pommes étoient gardées par un dragon; qu'Hercule pour tant trouva le moyen d'en cueillir, & d'en emporter dans la Grece. Mais, dira-t-on, ils sont divisés sur presque tous les autres faits; ils ne s'accordent, ni sur la naissance de ces nymphes, ni sur leur nombre, ni sur la généalogie du dragon, ni sur le lieu où les jardins des *Hespérides* étoient situés, ni finalement sur la maniere dont Hercule s'y prit pour avoir de leurs fruits. Tout cela est très-vrai, mais ces variétés d'idées ne nuisent à personne; les fictions ingénieuses seront celles auxquelles nous donnerons notre attache, sans nous embarrasser des autres.

Hésiode, par exemple, veut que les *Hespérides* soient nées de la Nuit; peut-être donne-t-il une mere si laide à des filles si belles, parce qu'elles habitoient à l'extrémité de l'occident, où l'on faisoit commencer l'empire de la Nuit. Lorsque Chérécrate au contraire les fait filles de Phorcus & de Céto, deux divinités de la mer, cette dernière fiction nous déplaît, parce que c'est une énigme inexplicable.

Quant au nombre des *Hespérides*, les poètes n'ont rien feint d'extraordinaire. La plupart ont suivi l'opinion commune qui en établit trois, Eglé, Aréthuse & Hespéréthuse. Quelques-uns en ajoutent une quatrième, qui est Hespéra; d'autres, une cinquième, qui est Erythéis; d'autres, une sixième, qui est Vesta; & ces derniers mêmes n'ont point exagéré, puisque Diodore de Sicile, historien, fait monter le nombre de ces nymphes jusqu'à sept.

Leur généalogie du dragon nous est fort indifférente en elle-même, soit qu'on le suppose fils de la Terre avec Pyfandre, ou de Typhon & d'Echidne avec Phérécide. Mais les couleurs dont quelques-uns d'eux peignent ce monstre expirant, nous émeuvent & nous intéressent. Ce n'est pas une description de mort ordinaire qu'on lit dans Apollonius, c'est un tableau qu'on croit voir: « Le dragon, dit-il, percé des traits d'Hercule, est étendu au pied de l'arbre; » l'extrémité de sa queue remue encore, le reste de son corps est sans mouvement & sans vie; les mou-ches s'assemblent par troupes sur le noir cadavre, » sucent & le fang qui coule des plaies & le fiel amer de l'hydre de Lerne, dont les fleches sont teintes. Les *Hespérides* désolées à ce triste spectacle, » se couvrent le visage de leurs mains, & poussent des cris lamentables » . . .

En un mot, de telles descriptions nous affectent, tandis que nous ne sommes point épris des prétendus mystères qu'on prétend que ces fictions renferment, & des explications historiques, morales ou physiques qu'on nous en a données; encore moins pouvons-nous goûter les traces imaginaires que des auteurs, plus chrétiens que critiques, croient apercevoir dans ces fables de certaines vérités que contiennent les livres sacrés. L'un retrouve dans les pommes, ou dans les brebis des *Hespérides*, Josué qui pille les troupeaux & les fruits des Cananéens; l'autre se persuade que le jardin des *Hespérides*, leurs pommes & leur dragon ont été faits d'après le paradis terrestre. Non, non, les poètes, en forgeant la fable de ces aimables nymphes, n'ont point corrompu l'écriture-sainte, qu'ils ne connoissoient pas; ils n'ont point voulu nous cacher des mystères, ni nous donner aucunes instructions. C'est faire trop

d'honneur à ces agréables artisans de mensonges que de leur prêter des intentions de cette espece; ils se sont uniquement proposés de nous amuser, d'embellir leur sujet, de donner carrière à leur enthousiasme, d'exciter l'admiration & la surprise, en un mot de peindre & de plaire, & l'on doit avouer qu'ils ont eu, pour la plupart, le secret de réussir. (D. J.)

HESPERIDES, îles des, (Géog. anc.) îles de la mer Atlantique; Plin. l. VI. c. xxxj. n'en parle qu'avec incertitude; ce qu'il en dit, ne convient point aux Canaries, encore moins aux Açores, ni aux Antilles; il met une journée de navigation depuis les îles *Hespérides* au cap nommé *Hesperu-ceras*; il parcourt donc la côte occidentale d'Afrique: le cap qu'il nomme *Hesperu-ceras* doit être le Cap-vert; les *Hespérides* étoient, dit-il, à une journée en-deçà de *Hesperu-ceras*; seroient-ce deux des îles du Sénégal? Mais enfin quel fonds peut-on faire sur des relations imparfaites, & dressées dans des tems où ces lieux n'étoient connus que par une tradition également obscure & incertaine. (D. J.)

HESPERIE, f. f. (Géog.) en général contrée occidentale. Les Grecs appellent *Hesperie* l'Italie qui est à leur couchant, & par la même raison les Romains donnerent le même nom à l'Espagne.

HESPERUS, f. m. (Astronom.) on donne ce nom à la planete de *Vénus*, lorsqu'elle paroît le soir avant le coucher du soleil. C'est celle que le peuple nomme étoile du berger, voy. VENUS. Lorsque *Vénus* paroît le matin avant le lever du soleil, on la nomme *Phosphorus*. M. Bianchini a donné un ouvrage sur la planete de *Vénus* qui a pour titre: *Hesperii & phosphori nova phenomena*. (O)

HESPERUS, (Mytholog.) l'étoile du soir; les poètes en ont fait un dieu, fils de Céphale & de l'Aurore. Brillant *hesperus*, dit Milton, c'est vous qui marchant à la tête du corps étoilé, tenez le crépuscule à vos ordres! arbitre expéditif entre la nuit & le jour, souffrez que je vous salue!

*Bright hesperus that leads the starry train;
Whose office is to bring twilight upon the earth;
Short arbiter' twixt day and night. . . .*

Hesper, ou *Hesperus* dans l'histoire, fut chassé de ses états par son frere Atlas, & s'établit en Italie, à laquelle il donna le nom d'*Hespérie*. Diodore de Sicile, l. III. ajoute que comme *Hesperus* montoit souvent le soir sur le mont Atlas, pour contempler les astres, & qu'il ne parut plus; on débita qu'il avoit été métamorphosé en un astre, qu'on appella le matin *lucifer*, & le soir *hesperus*, du nom du prince astronome. Les Latins changerent l'aspiration en *v*, & dirent *vesper*. C'est, matin ou soir, l'étoile du berger des habitans de nos campagnes. (D. J.)

HESSE LA, (Géog.) pays d'Allemagne avec titre de landgraviat, dans le cercle du haut-rhin, borné par la Wétéravie, la Thuringe, la Westphalie, la Franconie, & le pays de Brunswick; ce pays s'étend depuis le Mein jusqu'au Wésér. Il se divise en haute & basse *Hesse*. La maison souveraine de ce pays est partagée en quatre branches, dont chacune prend la qualité de landgrave, deux principautés *Hesse-Cassel* calviniste, & *Hesse-Darmstadt* luthérienne; & deux autres qui sont des branches de *Hesse-Rhinfelds* catholique, & *Hesse-Hombourg* calviniste: ces quatre landgraviats tirent leur origine des Cattes, *Catti*, lesquels faisoient partie des Hermions, grand peuple de la Germanie.

Le pays de *Hesse* est, comme nous l'avons dit, un landgraviat, ce qui signifie un comté provincial. Il est coupé par des forêts, montagnes, prairies, & terres labourables; les montagnes ont des mines de fer propre à faire du canon. Ceux qui seront curieux d'en connoître l'histoire naturelle, peuvent lire l'ou-

vrage suivant : Wolfart (Petri) *Historia naturalis Hæssia, Cassellis*, 1719. in-fol. avec figures. On y peut joindre Liebnecht (Joh. Georg.) *Hæssia subterranea, Giessa*, 1730. in-4°. Ceux qui voudront s'instruire de l'origine de l'illustre maison qui possède ce pays, en trouveront les détails dans l'*Hist. de l'empire*, par Heifs. (D. J.)

HESTIÈES, f. f. pl. (*Antiq.*) sacrifices solennels qu'on faisoit dans plusieurs lieux de la Grece, & surtout à Corinthe, en l'honneur de la fille de Saturne & de Rhéa, la déesse du feu, ou le feu même; car le nom *ἑστια*, que les Grecs donnoient à cette divinité, signifie feu, foyer des maisons, d'où les Latins ont fait celui de *vesta*. Voyez VESTA. (D. J.)

HËSYCHASTES, f. m. pl. (*Hist. eccl.*) *Ἡσυχασταί*, les *Hésychastes* étoient des moines grecs contemplatifs, qui demeuroient dans une perpétuelle oisiveté; ils se persuaderent à force de contemplation, & d'après Palamas, archevêque de Thessalonique, que la lumière vue par les apôtres sur le Thabor étoit Dieu même, ou du moins qu'elle étoit créée; sans cette erreur de spéculation qu'ils soutinrent en 1340, qui fut condamnée, & qu'il valoit mieux laisser tomber sans y faire attention, on n'auroit jamais parlé des *Hésychastes* dans l'histoire, que comme de gens simplement inutiles au monde. L'origine de leur nom vient du grec *ἡσυχάζειν*, vivre dans le repos, dans la tranquillité, mot dérivé d'*ἡσυχός*, tranquille, oisif. (D. J.)

HÉTÉRIARQUE, f. m. (*Hist. anc.*) nom d'un officier dans l'empire grec. Il y en avoit deux, dont l'un s'appelloit simplement *hétériarque*, & l'autre le grand *hétériarque*. L'*hétériarque* étoit subordonné au grand *hétériarque*.

C'étoient les officiers qui commandoient les troupes des alliés: ils avoient aussi différentes fonctions à la cour auprès de l'empereur. Goldin les décrit, de *Officiis*, cap. v. n°. 30. 31. 32. 37. *Diction. de Trévoux.* (G)

HÉTÉROCLITE, adj. (*Gram.*) les Grammairiens appellent ainsi les noms & les adjectifs, qui s'écartent en quelque chose des règles de la déclinaison à laquelle ils appartiennent, au lieu qu'ils appellent *anomaux* les verbes qui ne suivent pas exactement les loix de leur conjugaison. Voyez ANOMAL.

L'idée commune attachée à ces deux termes est donc celle de l'irrégularité; ce sont deux dénominations spécifiques attribuées à différentes especes de mots, & également comprises sous la dénomination générique d'*irrégulier*. C'est donc sous ce mot qu'il convient d'examiner les causes des irrégularités qui se sont introduites dans les langues. Voyez IRRÉGULIER.

Pour ce qui concerne les *anomaux* & les *hétéroclites* propres à chaque langue, c'est aux grammairiens particulières qui en traitent à les faire connoître: les *méthodes* de P. R. ont assez bien rempli cet objet à l'égard du grec, du latin, de l'italien, & de l'espagnol.

Le mot *hétéroclite* est composé de deux mots grecs, *ἕτερος*, autrement, & *κλίω*, décliner; de-là l'interprétation qu'en fait Priscien, lib. XVII. de *constr.* *ἕτεροκλίτα*, dit-il, id est *diversiclinia*, des mots qui se déclinent autrement que les paradigmes, avec lesquels ils ont de l'analogie. (B. E. R. M.)

HÉTÉRODOXE, adj. m. & f. terme dogmatique, qui est contraire aux sentimens reçus dans la véritable religion. Ce mot vient du grec *ἕτεροδοξος*, composé d'*ἕτερος*, autre, & *δόξα*, croyance, opinion.

On dit opinion *hétérodoxe*, docteur *hétérodoxe*; ce mot est opposé à *orthodoxe*. Voyez ORTHODOXE, *Diction. de Trévoux.* (G)

HÉTÉRODROME, adj. m. & f. levier *hétérodrome*, terme de mécanique; c'est un levier dont le

point d'appui est entre le poids & la puissance. Voyez LEVIER & APPUI.

On l'appelle autrement *levier du premier genre*; tel est celui qui est représenté Pl. *méchan.* fig. 1.

Ce mot devient des mots grecs *ἕτερος*, autre, différent, & *δρέμω*, je cours, parce que dans ce levier la puissance & le poids se meuvent en sens différens.

Lorsque le poids est entre la puissance & le point d'appui, ou la puissance entre le poids & l'appui, le levier s'appelle *homodrome*; tels sont ceux qui sont représentés fig. 2. & 3. Voyez HOMODROME, *Chambers.* (O)

HÉTÉROGENE, adj. en Grammaire, on appelle ainsi les noms qui sont d'un genre au singulier, & d'un autre au pluriel. R. R. *ἕτερος*, autre, & *γένος*, genre. Voyez GENRE, n°. v.

Quoiqu'on ne trouve dans cet article que des exemples latins, il ne faut pas croire que le terme & le fait qu'il désigne soient exclusivement propres à la langue latine. On trouve plusieurs noms *hétérogenes* dans la langue grecque; *ὁ ἐρέμω*, remus; *τὰ ἐρέμω*, remi; *ὁ κύκλος*, *circulus*; *οἱ κύκλοι* & *τὰ κύκλα*, *circuli*, &c. Voyez le ch. viij. liv. II. de la méthode grecque de P. R.

Notre langue elle-même n'est pas sans exemple de cette espece: *délice* au singulier est du genre masculin; *quel délice*, c'est un grand *délice*: le même nom est du genre féminin au pluriel, *des délices infinies*.

La langue italienne a aussi plusieurs noms *hétérogenes* qui, masculins & terminés en o au singulier, sont féminins & terminés en a au pluriel: *il braccio*, le bras; *le braccia*, les bras; *l'osso*, l'os; *le ossa*, les os; *il riso*, le ris; *le risa*, les ris; *l'uovo*, l'œuf; *le uova*, les œufs, &c. Voyez le *Maître italien* de Veneroni, *traité des neuf parties d'oraison*, ch. ij. des noms en o, & la *Méthode italienne* de P. R. part. I. ch. v. *regl. vij.*

En un mot, il peut se trouver des *hétérogenes* dans toutes les langues qui admettent la distinction des genres; la seule stabilité de l'usage suffit pour y en introduire. (E. R. M.)

HÉTÉROGENE, adj. m. & f. (*Physiq.*) se dit d'une chose de nature ou de qualité différente d'une autre, ou d'une chose dont les parties sont de nature différente; il est opposé à *homogene*. Voyez HOMOGÈNE.

Ce mot grec est composé d'*ἕτερος*, alter, différent, & *γένος*, genus, espece.

Hétérogene se dit sur-tout en termes de mécanique, des corps dont la densité n'est pas égale par-tout. Voyez DENSITÉ.

Dans les corps *hétérogenes*, la pesanteur d'une partie quelconque n'est pas proportionnelle au volume de cette partie. Voyez DENSITÉ.

Lumière *hétérogene* est celle qui est composée de rayons qui différent en couleur, & par conséquent en réfrangibilité & réflexibilité. Voyez LUMIÈRE, RAYON, REFRANGIBILITÉ, &c.

Nombres *hétérogenes* sont des nombres composés de nombres entiers & de fractions, comme $3 + \frac{1}{4}$, &c. Voyez NOMBRE.

Quantités *hétérogenes* sont celles qui sont si différentes entre elles, que quelque nombre de fois que l'on prenne une d'elles, elle n'égale ni n'excede jamais l'autre. Tels sont par exemple le point & la ligne, la surface & le solide en Géométrie. Voyez GEOMETRIE.

Quantités sourdes *hétérogenes*, sont celles qui ont différens signes radicaux, dont les exposans n'ont point de diviseur commun, comme \sqrt{aa} , & $\sqrt[3]{bb}$; $\sqrt[5]{9}$, & $\sqrt[7]{19}$. *Chambers.* (O)

HÉTÉROGENE, (*Méd.*) c'est une épithete qui est souvent employée dans la théorie médicinale, pour

désigner en général une qualité des humeurs du corps humain, qui est différente de celle qu'elles doivent avoir dans l'état de santé, étrangère à l'économie animale, & susceptible par conséquent de causer de grands desordres, à proportion qu'elle est plus ou moins dominante; en tant que les humeurs viciées causent des changemens contre-nature dans le cours des fluides, soit par les altérations qui en résultent dans leur consistance, soit par les impressions sur les solides trop ou trop peu fortes, dont ces fluides deviennent capables. Voyez IRRITABILITÉ.

Ainsi, par exemple, le levain de la fièvre, de la petite-vérole, des maladies vénériennes, forme l'hétérogène dans la masse des humeurs, d'où sont produits tous les effets que l'on observe dans ces différentes maladies.

Voyez les définitions des termes de Médecine par Gorré, & les diverses acceptions du mot *hétérogène*, dans le *Traité des fièvres continues* de M. Quesnay, qui en fait un grand usage.

HÉTÉROSCIENS, f. m. pl. (*Géog.*) les géographes grecs, qui partageoient la terre selon le cours de l'ombre du soleil en plein midi, nommoient ainsi les habitans des deux zones tempérées, dont les uns ont leur ombre au nord, & les autres au midi.

Les *Hétérosiens*, dit Ozanam, sont les habitans des zones tempérées, parce que leurs ombres méridiennes tendent toujours vers une même partie du monde; favoir, vers le septentrion à ceux qui sont sous la zone tempérée septentrionale comme nous; & vers le midi, à ceux qui demeurent entre le Tropique du Capricorne & le cercle polaire antarctique: ainsi les *Hétérosiens* de notre côté, c'est-à-dire en-deçà du Tropique du Cancer, lorsqu'ils se tournent vers le soleil à midi, ont l'orient à gauche & l'occident à droite; au contraire les *Hétérosiens* de l'autre côté, c'est-à-dire au-delà du Tropique du Capricorne, lorsqu'ils se tournent vers le soleil à midi, ont l'occident à leur gauche & l'orient à leur droite; c'est de cette opposition d'ombres que leur vient le nom d'*Hétérosiens*. (*D. J.*)

HÉTÉROUSIENS, *Heterousii*, f. m. pl. (*Hist. eccl.*) est le nom d'une secte d'Ariens, disciples d'Aétius, & appelés de son nom *Aétiens*. Voyez AÉTIENS.

Ce nom est grec, composé de *ἕτερος*, autre, & *οὐσία*, substance.

Il fut donné à ces hérétiques, parce qu'ils disoient, non pas que le Fils de Dieu étoit d'une substance semblable à celle du Père, comme quelques Ariens qu'on nommoit pour cela *Homoiousiens*, *Homoiousii*, mais qu'il étoit d'une autre substance que lui. Voyez ARIENS & HOMOIOUSIENS, *Dict. de Trévoux*. (G)

HÉTICH, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) espèce de rave ou de navet d'Amérique, ou racine qui a environ un pié & demi de longueur, & qui est grosse comme les deux poings; elle est fort bonne à manger, & on la regarde comme légèrement laxative.

HETMANN, f. m. (*Hist. mod.*) dignité qui en Pologne répond à celle de grand général de la couronne; & dans l'Ukraine, c'est le chef des cosaques, il est vassal de l'empire russe.

HÊTRE, *fagus*, f. m. (*Bot.*) genre de plante à fleur arrondie & composée de plusieurs étamines qui sortent d'un calice fait en forme de cloche. Les embryons naissent sur le même arbre séparément des fleurs, & deviennent des fruits durs & pointus, qui s'ouvrent par la pointe en quatre parties & qui renferment ordinairement deux semences à trois côtes. Tournefort, *Inst. rei herb.* Voyez PLANTE.

HÊTRE, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) le hêtre est un grand arbre, qui se trouve communément dans les forêts des climats tempérés de l'Europe. Il grossit, s'élève, s'étend plus promptement, & fournit plus de bois

qu'aucun autre arbre; il prend une tige droite, dont la tête se garnit de beaucoup de branches: cet arbre se fait distinguer par son écorce qui est lisse, unie & d'une couleur cendrée fort claire; en général, il plaît à la vue par la grande vivacité qui l'annonce de loin. Ses feuilles ovales de médiocre grandeur & d'une verdure brillante sont placées alternativement sur les branches. Le hêtre donne au printemps des fleurs mâles ou chatons de figure ronde, qui paroissent en même tems que les feuilles. Le fruit qui vient séparément est renfermé dans une espèce de brou qui est hérissé de piquans, il s'y trouve ordinairement deux graines qui sont oblongues & triangulaires: on donne à ce fruit le nom de *faine*. Le brou, qui lui sert d'enveloppe, s'ouvre au mois d'Octobre, & laisse tomber le fruit; c'est l'annonce de sa maturité.

Cet arbre, par sa stature & son utilité, se met au nombre de ceux qui tiennent le premier rang parmi les arbres forestiers; il est vrai qu'à plusieurs égards il est inférieur au chêne, au châtaignier & à l'orme, qui ont généralement plus d'utilité; mais le hêtre considéré par le volume de son bois, par la célérité de son accroissement, & par la médiocrité du terrain où il prospère, peut entrer en parallèle avec des arbres plus recommandables.

Cet arbre est très-propre à former un bois, lorsque la forme du sol & la qualité du terrain ne permettent pas au chêne d'y dominer. Le hêtre se plaît dans les lieux froids sur le penchant & au sommet des montagnes; il se contente d'un terrain peu substantiel; il vient bien dans les terres crétaées, & même dans le sable & le grai, lorsqu'il y a un peu d'humidité; il réussit sur-tout dans les terres grasses & argilleuses, lorsque le sable y domine. Ses racines ne s'enfoncent pas si profondément que celles du chêne, mais dans les terrains dont on vient de parler, elles parviennent où celles du chêne ne pourroient pénétrer. Le hêtre craint la trop grande humidité, il se refuse aux terres fortes ou marécageuses, & à celles qui sont trop superficielles.

On élève le hêtre en semant la faine. Il faut qu'elle tombe d'elle-même pour être en parfaite maturité; ce qui arrive dans le courant du mois d'Octobre: comme il seroit difficile & coûteux de la faire ramasser grain à grain, on rassemble & on enlève avec les deux mains tout ce qui se trouve sous les hêtres, graines, feuilles & enveloppes, que l'on met dans des sacs; ensuite on vanne le tout, & quand la faine est bien nettoyée, on la passe à l'épreuve de l'eau dans un baquet; dont on rejette les grains que leur défautosité fait surnager. On peut semer la faine depuis le mois d'Octobre jusqu'à celui de Février; plutôt on s'y prend, mieux elle leve: il est vrai qu'en se hâtant, il y a des risques à courir: les rats, les souris, les mulots, & tous les insectes qui vivent sous la terre en sont très-avides: en sorte que dans les années où ces animaux surabondent, ils détruisent presque tout le semis. Dans ce cas, on doit prendre le parti de conserver la faine pendant l'hiver dans du sable qu'il faut toujours tenir séchement pour l'empêcher de germer: cet avancement seroit sujet à inconvénient; la faine en levant jette au bout des feuilles feminales l'enveloppe de son amande; si quand on sème, la germination étoit faite, les germes qui sont si foibles alors, resteroient couchés sous terre faute de point d'appui pour se relever & pousser dehors leur enveloppe. On ne peut semer la faine que dans un terrain léger & assez cultivé pour qu'il puisse favoriser la sortie des enveloppes dont on vient de parler. Quand on veut semer un grand canton, si le terrain a été cultivé de longue main pour rapporter du grain, on y fera faire un seul labourage à la charrue; ensuite on semera la faine,

même avec le sable si elle y a été mêlée ; puis, en y faisant passer la herse, elle se trouvera suffisamment enterrée. Si le semis a été fait après l'hiver, les graines leveront en moins d'un mois : les gelées de printems ne lui causent aucun dommage. Les plants feront bien peu de progrès les premières années ; ils seront foibles, branchus, raffauts ; il faudra les couper après la quatrième année pour les fortifier & leur faire prendre une tige.

De tous les arbres de nos forêts, le *hêtre* est celui dont la transplantation est moins de ressource ; soit que l'on veuille regarnir un grand canton de bois, ou en former un médiocre, on s'avise souvent de faire arracher de jeunes plants dans les forêts, & de les faire planter dans les places que l'on veut mettre en bois ; c'est un bien mauvais parti à prendre : il n'y aura guère moins de désavantage à se servir de jeunes plants venus en pépinière. On fait ordinairement ces plantations dans un terrain inculte, après n'avoir fait creuser que de fort petits trous ; la transplantation se fait fort négligemment, tout périt. Si l'on veut prendre de plus grandes précautions pour les creux & la culture, la dépense sera immense ; encore le succès sera-t-il fort incertain. Quoi qu'il en soit, si l'on veut risquer cette pratique, les plants d'environ deux piés de hauteur sont les plus propres à transporter : ceux qui sont plus petits n'ont pas assez de racines. Il faut bien se garder de trop retrancher ni de la tête ni des racines ; on doit s'en tenir à couper le pivot, à tailler la petite cime, & à chicaner les branches.

Quoique le *hêtre* soit un grand & bel arbre, d'une forme régulière & d'un aspect agréable, on n'en fait nul usage pour l'ornement des jardins ; c'est un arbre commun, un arbre ignoble, on le méprise. Cependant il y a des terrains qui se refusent à la charmille, & où le *hêtre* formeroit les plus belles & les plus hautes palissades : c'est sur-tout à ce dernier usage qu'on pourroit l'appliquer avec le plus de succès. Ces palissades brisent les vents & résistent à leur impétuosité mieux qu'aucun autre arbre ; il ne faut pas les tailler en été. Le *hêtre* fait beaucoup d'ombre, qui est nuisible à tout ce qui croît dessous : ses feuilles données en verd au bétail lui font une bonne nourriture ; quand elles sont seches on en peut faire des paillasses, & lorsqu'elles sont à demi pourries, elles sont propres à engraisser les terres.

Le bois du *hêtre* est d'une grande utilité ; mais on ne le fait servir qu'à de petits usages, qui, à la vérité, s'étendent à une infinité de choses. Nos charpentiers ne s'en servent pas ; il est trop cassant, trop sujet à la vermoulure. Cependant les Anglois, qui par la rareté du bois, sont obligés de faire usage de tout, trouvent moyen d'employer le *hêtre* à de gros ouvrages. Écoutons Ellis, auteur anglois, qui a donné en 1738, sur la culture des arbres forestiers, un traité fort petit, mais qui contient beaucoup de faits. « Le bois du *hêtre*, dit cet auteur, est propre à faire des membrures & des planches dont on peut former des parquets, planchers de greniers, & faire des boiseries ; l'aubier de ce bois est celui de tous les arbres qui dure le moins, & où les vers font le plus grand dommage : il faut absolument l'enlever avant d'employer ce bois, qui sans cela, se tourmenteroit pendant plusieurs années. Mais si on veut rendre les planches & les membrures de bonne qualité, il faut les jeter dans l'eau immédiatement après leur sciage, & les y laisser pendant quatre ou cinq mois. Plus les planches sont minces, moins le ver les attaque. Si l'on veut employer le *hêtre* dans les bâtimens, il faudroit soutenir à trois piés au-dessus de terre des grosses pièces de ce bois, faire du feu par-dessous avec des copeaux & du fagotage jusqu'à ce que les pièces

aient pris une couleur noire & une croûte ; il faut plonger ensuite les extrémités des pièces dans de la poix fondue, & les employer dans les étages élevés. Au lieu de couper cet arbre en hiver, comme cela se pratique ordinairement, il faut l'abattre dans le plus grand été, & dans la force de la seve. Par expériences faites, les arbres coupés en été, ont duré fort long-tems, & ceux coupés en hiver, ont été percés par les vers, & se sont pourris en fort peu d'années. Après que l'on aura coupé ces arbres en été, il faudra les laisser un an en grume, les retourner de tems en tems, ensuite les façonner, puis les jeter dans l'eau ». Les Charrons, les Menuisiers, les Tourneurs, les Layettiers, les Gainiers, les Sabottiers, &c. font grand usage de ce bois ; on lui donne de la consistance & de la durée, soit en vernissant la menuiserie, ou en passant à la fumée les autres ouvrages. Ce bois dure long-tems en lieu sec ; il est incorruptible sous l'eau, dans la fange, dans les marécages ; mais il périt bientôt s'il est exposé aux alternatives de la sécheresse & de l'humidité : c'est le meilleur de tous les bois à brûler & à faire du charbon.

La faine a aussi ses usages : elle a le goût de noisette ; mais l'astringence qui y domine la rend peu agréable à manger ; elle sert à engraisser les porcs & à faire de l'huile qui est bonne à brûler, à faire de la friture & même de la pâtisserie ; enfin on en fait du pain dans les tems de disette. Nous avons appris aux Anglois à s'en servir.

On ne connoît encore qu'une espèce de *hêtre* qui a deux variétés ; l'une a les feuilles panachées de jaune, & l'autre les a panachées de blanc. On peut multiplier ces variétés en les greffant sur l'espèce commune.

HÉTRURIE, ou plutôt sans aspiration, **ETRU-RIE**, f. f. *Etruria*, (*Géog. anc.*) ancien nom d'une contrée de l'Italie, qui répond en grande partie à la Toscane des modernes ; elle étoit séparée de la Ligurie par la rivière de Magra, & s'étendoit de là jusqu'au Tibre. Ce pays a souvent changé de nom ; les Cimbriens en furent chassés par les Pélasges ; ceux-ci en furent dépossédés à leur tour par les Lydiens, dont un roi de Lydie fit donner aux habitans de l'*Hétrurie* le nom de *Tyrrhéniens*, parce qu'il y avoit envoyé une colonie, à la tête de laquelle il avoit mis son fils Tyrrhène ; ensuite ces mêmes peuples, à cause de leurs rites pour les sacrifices, furent appelés dans la langue des Grecs, *Thusci* ; nous en avons formé le nom moderne du pays, la *Toscane*, & celui du peuple, les *Toscans*. La mer de cette côte a conservé le nom de *mer Tyrrhénienne* ; les Grecs nommoient l'*Hétrurie*, *Τυρρηνία*.

Anciennement, & avant la grande puissance des Romains, l'*Hétrurie* étoit partagée en douze peuples ; Tite-Live parle de ces douze peuples, l. IV. c. xxxij. c'étoit autant de villes, qui chacune avoit son territoire ; ces villes ont été indiquées par Cluvier & Holstenius ; le P. Briet en a donné la table fort détaillée, avec les noms modernes, & même ceux des endroits ruinés.

Toutes ces villes furent conquises par les Romains ; & sous les Césars, le nombre en fut augmenté jusqu'à quinze, si l'on en croit deux inscriptions rapportées par Gruter. Avant ce tems-là, l'*Hétrurie* ne contenoit que douze peuples, dont chacun avoit son lucumon, ou chef particulier. Voyez **LUCUMON**.

Il résulte de la table du P. Briet, dont je viens de parler, que l'ancienne *Hétrurie* comprenoit entièrement, 1°. le duché de Massa, & ce qui est entre ce duché & l'Apennin ; 2°. la Carsagnana ; 3°. l'état de la république de Lucques ; 4°. tout le grand duché de Toscane ; 5°. le Pérusin ; 6°. l'Orviétan ; 7°. le

le patrimoine de S. Pierre ; 8°. le duché de Castro & Ronciglione ; 9°. lo stato de gli Presidii.

Telle étoit l'*Hétrurie* après que les Gaulois furent établis en Italie ; car avant leur arrivée, les Hétrusques avoient des établissemens au-delà de l'Apennin, mais ils en furent aisément dépouillés par des peuples guerriers, auxquels une nation amollie par l'aifance & le repos, n'étoit pas en état de résister longtemps.

On conçoit de ce détail, que ce seroit se tromper grossièrement, que de traduire toujours l'*Hétrurie* par la *Toscane* ; car quoique cet état, qui comprend le Florentin, le Pefan & le Siennois, soit une partie considérable de l'ancienne *Hétrurie*, il faut y en ajouter huit autres pour faire l'*Hétrurie* entière. Voyez TOSCANE.

Ce furent les Hétrusques qui instruisirent les premiers Romains, soit parce qu'eux-mêmes avoient été éclairés par des colonies grecques, soit plutôt parce que de tout tems, une propriété de cette belle terre a été de produire des hommes de génie, comme le territoire d'Athènes étoit plus propre aux arts, que celui de Thèbes & de Lacédémone.

Il ne nous reste pour tout monument de l'*Hétrurie*, que quelques inscriptions épargnées par les injures du tems, & qui sont inintelligibles. En vain Gruter a publié l'alphabet de toutes ces inscriptions dans ses tables Eugubines, on n'en est pas plus avancé ; les savans hommes de Toscane, particulièrement ceux qui ont travaillé à éclaircir les antiquités de leur pays, comme Vincenzo Borghini, auteur très-judicieux, l'ont ingénument reconnu.

Ils ont eu d'autant plus de raison d'avouer cette vérité, que par le témoignage des anciens Grecs & Latins, il paroît que les Hétrusques avoient une langue & des caractères particuliers, dont ils ne donnoient la connoissance à aucun étranger, pour se maintenir par ce moyen plus aisément dans l'honorable & utile profession où ils étoient, de consacrer chez leurs voisins, & même dans des contrées éloignées, les temples & l'enceinte des villes, d'interpréter les prodiges, d'en faire l'expiation, & presque toutes les autres cérémonies de ce genre. (D. J.)

HETTGAU, (Géog.) district de la basse Alsace dans le voisinage de Seltz.

HETTSTÆDT, (Géog.) petite ville d'Allemagne située dans le comté de Mansfeld.

HEU, f. m. (Marine.) c'est un bâtiment à varanques plates, qui tire peu d'eau, & dont les Hollandois & les Anglois se servent beaucoup. Il n'a qu'un mât, du sommet duquel sort une piece de bois qui s'avance en faillie vers la poupe qu'on appelle la corne. Cette corne & le mât n'ont qu'une même voile qui court de haut en bas de l'un à l'autre : ce même mât porte une vergue de foule, & est tenu par un gros étai qui porte aussi une voile nommée voile d'étai.

Les proportions les plus ordinaires du *heu* sont de soixante piés de longueur sur dix-huit de largeur ; il a de creux neuf piés, & de bord onze piés & demi ; la hauteur de l'étambord est de quatorze piés, celle de l'étrave quinze piés. (Z)

HEUKELUM, (Géog.) petite ville des Provinces-unies, dans la Hollande sur la Linge, au-dessous de Léerdam, à deux lieues de Gorcum. Long. 22. 6. lat. 51. 55. (D. J.)

HEULOTS, f. m. terme de pêche usité dans le ressort de l'amirauté de Saint-Vallery en Somme. Voyez GOBLETS.

HEURE, f. f. (Astr. & Hist.) c'est la vingt-quatrième & quelquefois la douzième partie du jour naturel. Voyez JOUR.

Le mot *heure*, *hora*, vient du Grec *ώρα*, qui signifie

fié la même chose, & dont l'étymologie n'est pas trop connue, les savans étant fort partagés sur ce sujet.

L'*heure* chez nous est une mesure ou quantité de tems égale à la vingt-quatrième partie du jour naturel, ou de la durée du mouvement journalier que paroît faire le soleil au-tour de la terre. Quinze degrés de l'équateur répondent à une *heure*, puisque trois cens soixante degrés répondent à vingt-quatre. On divise l'*heure* en soixante minutes, la minute en soixante secondes, &c. Voyez MINUTE.

La division du jour en *heure* est très-ancienne ; comme le prouve le P. Kirker dans son *Ædip. ægypt.* tom. II. les *heures* qui font la vingt-quatrième partie du jour, s'appellent *heures simples* ; les *heures* qui en font la douzième partie, s'appellent *heures composées*.

Les plus anciens peuples faisoient leurs *heures* égales à la douzième partie du jour. Hérodote lib. II. observe que les Grecs avoient appris des Egyptiens entre autres choses, à diviser le jour en douze parties.

Les Astronomes de Cathay conservent encore aujourd'hui cette division. Ils appellent l'*heure chag*, & donnent à chaque *chag* un nom particulier pris de quelque animal. Le premier est appelé *zeth*, fouris ; le second *chio*, taureau ; le troisième *zem*, léopard ; le quatrième *mau*, lievre ; le cinquième *chiu*, crocodile ; le sixième *six*, serpent ; le septième *vou*, cheval ; le huitième *vi*, brebis ; le neuvième *schim*, finge ; le dixième *you*, poule ; l'onzième *sou*, chien, le douzième *cai*, porc.

Les *heures* qui partagent le jour en vingt-quatre parties égales étoient inconnues aux Romains avant la première guerre punique. Ils ne régloient leurs jours auparavant que par le lever & le coucher du soleil.

Ils divisoient les douze *heures* du jour en quatre : prime ou la première, qui commençoit à six *heures* du matin ; tierce ou la troisième, à neuf ; sexte ou la sixième, à douze ou midi ; & none ou la neuvième, à trois *heures* après midi. Ils divisoient aussi les *heures* de la nuit en quatre veilles, dont chacune contenoit trois *heures*.

Il y a diverses sortes d'*heures* chez les Chronologistes, les Astronomes, les faiseurs de cadrans solaires. On divise quelquefois les *heures* en égales & inégales. Les *heures* égales sont celles qui font la vingt-quatrième partie du jour naturel ; c'est-à-dire le tems que la terre emploie à parcourir dans son mouvement diurne de rotation quinze degrés de l'équateur.

On les appelle encore *équinoxiales*, parce qu'on les mesure sur l'équateur ; & *astronomiques*, parce que les Astronomes s'en servent. Elles changent de nom suivant la manière dont les différentes nations les comptent. Les *heures* astronomiques sont des *heures* égales que l'on compte depuis midi dans la suite continue des vingt-quatre heures. Ainsi quand un astronome dit qu'il a fait telle observation tel jour à dix-neuf *heures*, cela signifie tel jour à sept *heures* du soir.

Heures babyloniennes sont des *heures* égales, que l'on commence à compter depuis le lever du soleil.

Heures européennes sont des *heures* égales que l'on compte depuis minuit jusqu'à midi, & depuis midi jusqu'à minuit.

Heures judaïques, planétaires ou antiques, sont la douzième partie du jour & de la nuit. Comme ce n'est qu'au tems des équinoxes que le jour artificiel est égal à la nuit, ce n'est aussi que dans ce tems que les *heures* du jour & de la nuit sont égales entre elles. Elles augmentent ou diminuent dans tous les autres tems de l'année. On les appelle *heures antiques* ou *judaïques*, parce que les anciens & les

Juifs s'en sont servis, & que ces derniers s'en servent encore, aussi-bien que les Turcs. On les appelle aussi *heures planétaires*, à cause que les Astrologues prétendent que chaque *heure* est dominée par une nouvelle planète; & que le jour reçoit son nom de celle qui domine à la première *heure*, comme la lune au lundi, Mars au mardi, &c. Par exemple, le jour du soleil, c'est-à-dire le dimanche, la première *heure* que l'on compte au lever du soleil, est attribuée au soleil lui-même, & en prend le nom; la suivante prend celui de Venus, la suivante de Mercure, ensuite de la lune, de Jupiter, de Saturne & de Mars, d'où il arrive que le jour suivant la première *heure* au lever du soleil tombe sur l'*heure* de la lune; la première du jour d'après tombe sur l'*heure* de Mars, & ainsi de suite jusqu'à la fin de la semaine.

Les *heures* italiennes sont des *heures* égales, que l'on commence à compter depuis le coucher du soleil.

Heures inégales, c'est la douzième partie du jour, & aussi la douzième partie de la nuit. L'obliquité de la sphère les rend plus ou moins inégales en différens tems; & elles ne conviennent avec les *heures* égales comme les *heures* judaïques, qu'au tems des équinoxes.

Après les définitions que nous venons de donner des différentes *heures*, il est très-facile de les réduire les unes aux autres, & nous ne croyons pas qu'un plus grand détail soit nécessaire sur ce sujet. Voyez la *Chronologie* de Wolf, chap. j. d'où cet article est extrait en partie. Harris & Chambers. (G)

On connoît l'*heure* sur la terre ferme par le moyen des pendules & des montres. On peut se servir en mer pour le même objet, du second de ces instrumens, le premier étant sujet à trop de dérangemens par le mouvement du vaisseau. Mais faute de montres, on peut trouver aisément l'*heure* par un calcul fort simple. Connoissant la latitude du lieu où l'on est (Voy. LATITUDE), & la déclinaison du soleil (Voyez DÉCLINAISON), on observe la hauteur du soleil à l'*heure* qu'on cherche, & par la trigonométrie sphérique, on conclut aisément l'*heure* qu'il est. Voyez le traité de Navigation de M. Bouguer, p. 262 & suiv. où vous trouverez un plus grand détail sur ce sujet. (O)

HEURES, (Théologie.) signifie certaines prières que l'on fait dans l'église dans des tems réglés, comme matines, laudes, vêpres, &c. Voyez MATINES.

Les petites *heures* sont prime, tierce, sexte & none. On les appelle ainsi à cause qu'elles doivent être récitées à certaines *heures*, suivant les règles & canons prescrits par l'Eglise, en l'honneur des mystères qui ont été accomplis à ces *heures*-là. Ces *heures* s'appelloient autrefois le cours, *curfus*. Le P. Mabillon a fait une dissertation sur ces *heures*, qu'il a intitulée de *Curfu Gallicano*.

La première constitution qui se trouve touchant l'obligation des *heures*, est le vingt-quatrième article du capitulaire qu'Heiton ou Aiton, évêque de Basle au commencement du ix. siècle, fit pour ses cures. Il porte que les prêtres ne manqueront jamais aux *heures* canoniales, ni du jour ni de la nuit.

Les prières des quarante *heures* sont des prières publiques & continues que l'on fait pendant trois jours devant le saint Sacrement, pour implorer le secours du ciel dans des occasions importantes. On a soin pendant ces trois jours que le saint Sacrement soit exposé quarante *heures*, c'est-à-dire treize ou quatorze *heures* chaque jour.

HEURES, (Mythol.) en grec *ôpas*, filles de Jupiter & de Thémis, selon Hésiode, qui en compte trois, Eunomie, Dicé, & Irene, c'est-à-dire, le bon ordre, la justice, & la paix. Apparemment que cette fiction signifioit que l'usage bien fait des *heures* réglées, entretient les lois, la justice, & la concorde.

Homère nomme les *heures* les portières du ciel, & nous décrit ainsi leurs fonctions: « Le soin des portes du ciel est commis aux *heures*; elles veillent depuis le commencement des tems à la garde du palais de Jupiter; & lorsqu'il faut ouvrir ou fermer ces portes d'éternelle durée, elles écartent ou rapprochent sans peine le nuage épais qui leur sert de barrière ».

Le poète entend par le ciel, cette grande région de l'espace éthéré, que les saisons semblent gouverner; elles ouvrent le ciel, quand elles dissipent les nuages; & elles le ferment, lorsque les exhalaisons de la terre se condensent en nuées, & nous cachent la vûe du soleil & des astres.

La Mythologie grecque ne reconnut d'abord que les trois *heures*, dont nous avons donné les noms, parce qu'il n'y avoit que trois saisons, le printemps, l'été, & l'hiver; ensuite quand on leur ajouta l'autonne & le solstice d'hiver, ou sa partie la plus froide, la Mythologie créa deux nouvelles *heures*, qu'elle appella *Carpo*, & *Thalatte*, & elle les établit pour veiller aux fruits & aux fleurs; enfin, quand les Grecs partagèrent le jour en douze parties égales, les Poètes multiplièrent le nombre des *heures* jusqu'à douze, toutes au service de Jupiter, & les nommèrent les douze sœurs, nées gardiennes des barrières du ciel, pour les ouvrir & les fermer à leur gré; ils leur commirent aussi le soin de ramener Adonis de l'Achéron, & le rendre à Venus.

Les mêmes poètes donnerent encore aux *heures*, l'intendance de l'éducation de Junon; & dans quelques statues de cette déesse, on représente les *heures* au-dessous de sa tête.

Elles étoient reconnues pour des divinités dans la ville d'Athènes, où elles avoient un temple bâti en leur honneur par Amphiction. Les Athéniens, selon Athénée, leur offroient des sacrifices, dans lesquels ils faisoient bouillir la viande au lieu de la rotir; ils adressoient des vœux à ces déesses, & les prioient de leur donner une chaleur modérée, afin qu'avec le secours des pluies, les fruits de la terre vinssent plus doucement à maturité.

Les modernes représentent ordinairement les *heures* accompagnées de Thémis soutenant des cadrans ou des horloges.

Le mot *ôpas*, designoit anciennement chez les Grecs les saisons; ensuite, après l'invention des cadrans solaires, le même terme se prit aussi pour signifier la mesure du tems que nous nommons *heure*. Voyez HEURE. (D. J.)

HEUREUX, HEUREUSE, HEUREUSEMENT, (Grammaire, Morale.) ce mot vient évidemment d'*heur*, dont *heure* est l'origine. De-là ces anciennes expressions, à la bonne *heure*, à la mal' *heure*; car nos pères qui n'avoient pour toute philosophie que quelques préjugés des nations plus anciennes, admettoient des *heures* favorables & funestes.

On pourroit, en voyant que le bonheur n'étoit autrefois qu'une *heure fortunée*, faire plus d'honneur aux anciens qu'ils ne méritent, & conclure de-là qu'ils regardoient le bonheur comme une chose passagère, telle qu'elle est en effet.

Ce qu'on appelle *bonheur*, est une idée abstraite; composée de quelques idées de plaisir; car qui n'a qu'un moment de plaisir n'est point un homme heureux; de même qu'un moment de douleur ne fait point un homme malheureux. Le plaisir est plus rapide que le bonheur, & le bonheur plus passager que la félicité. Quand on dit je suis heureux dans ce moment, on abuse du mot, & cela ne veut dire que j'ai du plaisir: quand on a des plaisirs un peu répétés, on peut dans cette espace de tems se dire heureux; quand ce bonheur dure un peu plus, c'est un

état de félicité ; on est quelquefois bien loin d'être *heureux* dans la prospérité, comme un malade dégoûté ne mange rien d'un grand festin préparé pour lui.

L'ancien adage, *on ne doit appeler personne heureux avant sa mort*, semble rouler sur de bien faux principes ; on diroit par cette maxime qu'on ne devoit le nom d'*heureux*, qu'à un homme qui le seroit constamment depuis sa naissance jusqu'à sa dernière heure. Cette série continuelle de momens agréables est impossible par la constitution de nos organes, par celle des élémens de qui nous dépendons, par celle des hommes dont nous dépendons davantage. Prétendre être toujours *heureux*, est la pierre philosophale de l'âme ; c'est beaucoup pour nous de n'être pas long-tems dans un état triste ; mais celui qu'on supposeroit avoir toujours joui d'une vie *heureuse*, & qui périroit misérablement, auroit certainement mérité le nom d'*heureux* jusqu'à la mort ; & on pourroit prononcer hardiment, qu'il a été le plus *heureux* des hommes. Il se peut très-bien que Socrate ait été le plus *heureux* des Grecs, quoique des juges ou superstitieux & absurdes, ou iniques, ou tout cela ensemble, l'aient empoisonné juridiquement à l'âge de soixante & dix ans, sur le soupçon qu'il croyoit un seul Dieu.

Cette maxime philosophique tant rebattue, *nemo ante obitum felix*, paroît donc absolument fautive en tout sens ; & si elle signifie qu'un homme *heureux* peut mourir d'une mort *malheureuse*, elle ne signifie rien que de trivial. Le proverbe du peuple, *heureux comme un roi*, est encore plus faux ; quiconque a lû, quiconque a vécu, doit savoir combien le vulgaire se trompe.

On demande s'il y a une condition plus *heureuse* qu'une autre, si l'homme en général est plus *heureux* que la femme ; il faudroit avoir été homme & femme comme Tiresias & Iphis, pour décider cette question ; encore faudroit-il avoir vécu dans toutes les conditions avec un esprit également propre à chacune ; & il faudroit avoir passé par tous les états possibles de l'homme & de la femme pour en juger.

On demande encore si de deux hommes l'un est plus *heureux* que l'autre ; il est bien clair que celui qui a la pierre & la goutte, qui perd son bien, son honneur, sa femme & ses enfans, & qui est condamné à être pendu immédiatement après avoir été taillé, est moins *heureux* dans ce monde, à tout prendre, qu'un jeune sultan vigoureux, ou que le faveur de la Fontaine.

Mais on veut savoir quel est le plus *heureux* de deux hommes également sains, également riches, & d'une condition égale ; il est clair que c'est leur humeur qui en décide. Le plus modéré, le moins inquiet, & en même tems le plus sensible, est le plus *heureux* ; mais *malheureusement* le plus sensible est toujours le moins modéré : ce n'est pas notre condition, c'est la trempe de notre âme qui nous rend *heureux*. Cette disposition de notre âme dépend de nos organes, & nos organes ont été arrangés sans que nous y ayons la moindre part : c'est au lecteur à faire là-dessus ses réflexions ; il y a bien des articles sur lesquels il peut s'en dire plus qu'on ne lui en doit dire : en fait d'arts, il faut l'instruire, en fait de morale, il faut le laisser penser.

Il y a des chiens qu'on caresse, qu'on peigne, qu'on nourrit de biscuits, à qui on donne de jolies chiennes ; il y en a d'autres qui sont couverts de gale, qui meurent de faim, qu'on chasse & qu'on bat, & qu'ensuite un jeune chirurgien disseque lentement, après leur avoir enfoncé quatre gros cloux dans les pattes ; a-t-il dépendu de ces pauvres chiens d'être *heureux* ou *malheureux* ?

On dit *pensée heureuse, trait heureux, repartie heureuse*.

Tome VIII.

rense, physionomie heureuse, climat heureux ; ces pensées, ces traits *heureux*, qui nous viennent comme des inspirations soudaines, & qu'on appelle *des bonnes fortunes d'hommes d'esprit*, nous sont donnés comme la lumière entre dans nos yeux, sans effort, sans que nous la cherchions ; ils ne sont pas plus en notre pouvoir que la physionomie *heureuse* ; c'est-à-dire, douce, noble, si indépendante de nous, & si souvent trompeuse.

Le climat *heureux*, est celui que la nature favorise : ainsi sont les imaginations *heureuses*, ainsi est l'*heureux* génie, c'est-à-dire, le grand talent ; & qui peut se donner le génie ? Qui peut, quand il a reçu quelques rayons de cette flamme, le conserver toujours brillant ? Puisque le mot *heureux* vient de la bonne heure, & *malheureux* de la mal'heure, on pourroit dire que ceux qui pensent, qui écrivent avec génie, qui réussissent dans les ouvrages de goût, écrivent à la *bonne heure* ; le grand nombre est de ceux qui écrivent à la *mal'heure*.

On dit en fait d'arts, *heureux génie*, & jamais *malheureux génie* ; la raison en est palpable, c'est que celui qui ne réussit pas, manque de génie absolument.

Le génie est seulement plus ou moins *heureux* ; celui de Virgile fut plus *heureux* dans l'épique de Didon, que dans la fable de Lavinie ; dans la description de la prise de Troie, que dans la guerre de Turnus ; Homère est plus *heureux* dans l'invention de la ceinture de Vénus, que dans celle des vents enfermés dans une outre.

On dit *invention heureuse* ou *malheureuse* ; mais c'est au moral, c'est en considérant les maux qu'une invention produit : la *malheureuse* invention de la poudre ; l'*heureuse* invention de la bouffole, de l'astrolabe, du compas de proportion, &c.

Le cardinal Mazarin demandoit un général *houreux*, *heureux* ; il entendoit ou devoit entendre un *général habile* ; car lorsqu'on a eu des succès réitérés, *habileté* & *bonheur* sont d'ordinaire synonymes.

Quand on dit *heureux scélérat*, on n'entend par ce mot que ses succès, *felix Sylla*, *heureux Sylla* ; un Alexandre VI, un duc de Borgia, ont *heureusement* pillé, trahi, empoisonné, ravagé, égorgé ; il y a grande apparence qu'ils étoient très-*malheureux* quand même ils n'auroient pas craint leurs semblables.

Il se pourroit qu'un scélérat mal élevé, un grand-turc, par exemple, à qui on auroit dit qu'il lui est permis de manquer de foi aux Chrétiens, de faire ferrer d'un cordon de soie le cou de ses visirs quand ils sont riches, de jeter dans le canal de la mer noire ses freres étranglés ou massacrés, & de ravager cent lieues de pays pour sa gloire ; il se pourroit, dis-je, à toute force, que cet homme n'eût pas plus de remords que son mufti, & fût très-*heureux*. C'est sur quoi le lecteur peut encore penser beaucoup ; tout ce qu'on peut dire ici, c'est qu'il est à désirer que ce sultan soit le plus *malheureux* des hommes.

Ce qu'on a peut-être écrit de mieux sur le moyen d'être *heureux*, est le livre de Sénèque, *de vita beata* ; mais ce livre n'a rendu *heureux* ni son auteur, ni ses lecteurs. Voyez d'ailleurs, si vous voulez, les articles BIEN, & BIENHEUREUX de ce Dictionnaire.

Il y avoit autrefois des planettes *heureuses*, d'autres *malheureuses* ; *heureusement* il n'y en a plus.

On a voulu priver le public de ce Dictionnaire utile, *heureusement* on n'y a pas réussi.

Des âmes de boue, des fanatiques absurdes, préviennent tous les jours les puissans, les ignorans, contre les Philosophes ; si *malheureusement* on les écoutoit, nous retomberions dans la barbarie dont

les seuls Philosophes nous ont tirés. *Cet article est de M. DE VOLTAIRE.*

* HEURT, sub. masc. (*Gramm.*) il se dit du choc de corps qui se rencontrent & se frappent rudement.

HEURT, *terme de Riviere*, c'est l'endroit le plus élevé, ou le sommet de la montée d'un pont ou d'une rue, d'après lequel on donne à droite ou à gauche la pente pour l'écoulement des eaux; *nota*, les regards des robinets d'incendie se placent au heurt du pavé d'une rue.

HEURTÉ, adj. (*Peinture.*) on appelle *heurté*, des especes de tableaux qu'on devroit nommer *esquisse*, où l'on ne voit que le feu de l'imagination mal digéré.

On dit, un tel peintre ne fait que *heurter* les tableaux; cela n'est que *heurté*; il faut que les petits tableaux soient finis, & non *heurtés*.

HEURTÉS, sub. masc. *terme de Blason*, ce sont deux tourteaux d'azur que quelques armoristes ont ainsi appelés pour les distinguer des tourteaux d'autres couleurs.

Les Armoristes anglois distinguent les couleurs des tourteaux, & leur donnent en conséquence des noms qui leur conviennent; ceux des autres nations se contentent d'appeler ceux-ci simplement *tourteaux d'azur*; & dans d'autres cas, il ne faut qu'ajouter au mot de *tourteaux* la couleur dont ils sont.

HEURTOIR, f. m. (*Serrurerie.*) piece de menu ouvrage de serrurerie de fer forgé ou fondu en forme de gros anneau avec platine & battant, servant à frapper à une porte cochere.

Mais plus généralement dans les Arts, on appelle du nom de *heurtoir*, toute piece mobile qui vient frapper sur une autre. *Voyez les articles suivans.*

HEURTOIR, (*Hydr.*) est une piece de bois longue, grosse, & presque quarrée qui se place au pié de l'épaulement de la plate-forme d'une écluse. (*K*)

HEURTOIR, dans l'*Artillerie*, est une piece de bois de neuf piés de longueur sur neuf à dix pouces en quarré, qui se place au pié de l'épaulement d'une batterie au-devant des plate-formes. *Voyez PLATE-FORME & BATTERIE.*

C'est aussi un morceau de fer battu fait comme une très-grosse cheville qui s'enfonce dans l'épaisseur du flaque de bois d'un affut à canon, & qui soutient la surbande de fer qui couvre le tourillon de la piece. Il y a des *contre-heurtoirs* & des *sous-contre-heurtoirs* qui sont des morceaux ou bandes de fer qui accompagnent le *heurtoir*. (*Q*)

HEURTOIR, *Fondeur de caractère d'Imprimerie*, est une petite piece de fer qui s'ajoute au moule à fonder les caracteres d'Imprimerie. Cette partie est le point d'appui à la matrice qui est posée audit moule, & sert à la faire monter ou descendre vers l'ouverture intérieure du moule par où elle reçoit la matiere qui vient prendre la figure de l'objet représenté dans la matrice. *Voyez MOULE.*

HEUSDEN, (*Géog.*) ville forte des Provinces-Unies, dans la Hollande, sur la Meuse, à 3 lieues N. O. de Bois-le-Duc, 2 S. O. de Bommel. *Long. 22. 38. lat. 51. 47.*

Gysbert & Paul Voët pere & fis, étoient d'*Heusden*; le premier est ce rigide calviniste, professeur en Théologie à Utrecht, qui soutint contre Desmarets, une guerre des plus longues & des plus furieuses. Il s'agissoit d'une conciliation que les magistrats de Bois-le-Duc avoient faite entre les Protestans & les Catholiques de leur ville, pour assister ensemble amicalement à la confrairie de la Vierge, en retranchant les cérémonies qui pouvoient déplaire aux Réformés. Desmarets fit l'apologie des magistrats, & Voët fulmina contre l'apologiste: les curateurs de Groningue & d'Utrecht offrirent en

vain leur médiation aux deux athletes; ils ne se retirèrent au bout de 20 ans de combats; que pour attaquer Coccejus, & le traiter d'hérétique, parce que ce bon homme, dont l'étude perpétuelle hébraïque avoit épuisé l'esprit, s'étoit trop dévoué à des interprétations mystiques de l'écriture. Au milieu de tant de disputes, Gysbert Voët prolongea sa carrière jusqu'à 87 ans; il enterra Desmarets, Coccejus, & Descartes, dont il avoit aussi attaqué la philosophie; il ne mourut que le premier Novembre 1676.

Paul Voët n'épousa point les querelles de son pere; il étudia le Droit, & publia dans cette science de bons ouvrages, qui ont encore été effacés depuis par ceux de son fils Jean Voët, un des hommes des plus savans de l'Europe dans le Droit Civil; on connoît l'excellent commentaire qu'il a donné sur les Pandectes. (*D. J.*)

HEUSE, sub. fém. (*Marine.*) c'est le piston ou la partie mobile de la pompe. *Voyez PISTON.* (*Z*)

HEUSSE ou HURASSE, (*terme de grosses Forges.*) *Voyez l'article FORGES.*

HEWECZE, (*Géog.*) petite ville de la haute-Hongrie.

HEXACORDE, sub. masc. est en *Musique*, un instrument à six cordes, ou un système composé de six sons. Ce mot vient de *ἕξ*, six, & de *χορδος*, corde. (*s*)

HEXAEDRE, sub. masc. *terme de Géométrie*, c'est un des cinq corps réguliers qu'on appelle aussi *cubes*. *Voyez CUBE & RÉGULIER.* Ce mot est grec & formé de *ἕξ*, six, & *ἔδρα* *sedes*, siège, base; chaque face pouvant être prise pour la base du corps régulier. *Voyez BASE.*

Le quarré du côté d'un *hexaèdre* est le tiers du quarré du diametre de la sphere qui lui est circonscrite. D'où il suit que le côté de l'*hexaèdre* est à celui de la sphere dans laquelle il est inscrit, comme 1 à $\sqrt{3}$, & par conséquent incommensurable. *Chambers.* (*E*)

HEXAGONE, f. m. *terme de Géométrie*, figure composée de six angles & de six côtés. *Voy. FIGURE & POLYGONE.* Ce mot est grec, & formé de *ἕξ*, six, & *γωνία*, *angulus*, angle.

Un *hexagone* régulier est celui dont les angles & les côtés sont égaux. *Voyez RÉGULIER.*

Il est démontré que le côté d'un *hexagone* est égal au rayon du cercle qui lui est circonscrit. *Voy. CERCLE & RAYON.*

On décrit donc un *hexagone* régulier en portant six fois le rayon du cercle sur sa circonférence.

Pour décrire un *hexagone* régulier sur une ligne donnée *AB* (*Pl. Géom. fig. 84.*) il ne faut que former un triangle équilatéral *ACB*, le sommet *c* fera le centre du cercle circonscriptible à l'*hexagone* que l'on demande.

Un *hexagone*, en terme de Fortification, est une place fortifiée de six bastions. *Voyez BASTION.* *Chambers.* (*E*)

HEXAM, (*Géogr.*) petite ville ou bourg d'Angleterre dans le Northumberland, dont l'évêché a été uni par Henri VIII. à celui de Durham. Il est à 14 milles O. de Newcastle, 70 N. O. de Londres. *Long. 15. 27. lat. 55. 2.* (*D. J.*)

HEXAMERON, f. m. (*Théolog.*) on appelle ainsi des ouvrages, tant anciens que modernes, qui sont des commentaires ou traités sur les premiers chapitres de la Genese, & l'histoire de la création, ou des six premiers jours que Moÿse y décrit. Ce mot est grec, *ἑξαμερον*, composé de *ἕξ*, six, & *μερα*, en dialecte dorique *μερα*, jour. S. Basile & S. Ambroise ont écrit des *hexamérons*. *Voyez Dictionnaire de Trévoux.*

HEXAMETRE, (*Littérat.*) il se dit d'un vers

grec ou latin composé de six piés ; voyez PIÉ & VERS. Ce mot est grec, ἑξαμετρον, composé d'ἕξ, six, & μετρον, pié ou mesure.

Les quatre premiers piés d'un vers hexametre peuvent être indifféremment dactyles ou spondées, mais le dernier doit être nécessairement un spondée, & le pénultième dactyle. Tel est celui-ci d'Homere,

Εἰς ὕδωρ μὲρρίψας, εχει θεος κιδίπων ορμυα;

& celui-ci de Virgile,

Discite justitiam moriti & non temnere divos.

Les hexametres se divisent en héroïques, qui doivent être graves & majestueux : & en satyriques, qui peuvent être négligés comme ceux d'Horace. Voyez HÉROÏQUE.

Les poèmes épiques, comme l'Iliade & l'Enéide, sont composés de vers hexametres ; les élégies & les épîtres de vers hexametres & pentametres. Voyez PENTAMETRE.

Quelques poètes anglois & françois ont voulu faire des vers hexametres en ces deux langues, mais ils n'ont pû y réussir. Jodelle en fit le premier essai en 1553, par un distique qu'il fit à la louange d'Olivier de Magny, & que Pasquier regarde comme un petit chef-d'œuvre. Le voici :

*Phæbus, Amour, Cypris, veut sauver, nourrir & orner
Ton vers & ton chef, d'ombre, de flamme, de fleurs.*

Mais ce genre de poésie ne plut à personne. Les langues modernes ne sont point propres à faire des vers, dont la cadence ne consiste qu'en syllabes longues & breves. Voyez QUANTITÉ, VERS, &c. *Dict. de Trévoux.* (G)

HEXAMILLON, s. m. (*Hist. mod.*) nom d'une muraille célèbre que l'empereur Emanuel fit bâtir sur l'isthme de Corinthe en 1413, pour mettre le Péloponnese à couvert des incursions des Barbares. Elle a pris son nom de ἕξ, six, & μίλιον qui en grec vulgaire signifie mille, à cause qu'elle avoit six milles de longueur.

Amurat II. ayant levé le siège de Constantinople en 1424, démolit l'hexamillon, quoiqu'il eût auparavant conclu la paix avec l'empereur grec.

Les Vénitiens le rétablirent en 1463, au moyen de 30000 ouvriers qu'ils y employèrent pendant quinze jours, & le couvrirent d'une armée commandée par Bertold d'Est, général de l'armée de terre, & Louis Lorédaur, général de celle de mer.

Les infidèles furent repoussés après avoir fait plusieurs tentatives, & obligés de se retirer de son voisinage. Mais Bertold ayant été tué peu de tems après au siège de Corinthe, Bertino Calcinato qui prit le commandement de l'armée, abandonna à l'approche du Beglerbey la défense de la muraille, ce qui donna la facilité aux Turcs de s'en rendre maîtres, & de la démolir entièrement. (G)

HEXAPLES, s. f. (*Hist. eccles.*) bible disposée en six colonnes, qui contient le texte & les différentes versions qui en ont été faites, recueillies & publiées par Origene ; voyez BIBLE. Ce mot est formé d'ἕξ, six, & ἀπλοῦ, j'explique, je débrouille.

Eusebe (*hist. eccles. lib. VI. cap. xvj.*) rapporte qu'Origene étant de retour d'un voyage qu'il fit à Rome sous Caracalla, s'appliqua à l'étude de l'hébreu, & commença à ramasser les différentes versions des livres sacrés, & à en composer des tétraples & des hexaples. Il y a cependant des auteurs qui prétendent qu'il ne commença cet ouvrage que sous Alexandre, après qu'il se fut retiré de la Palestine en 231. Voyez TÉTRAPLES.

Pour comprendre ce que c'étoit que les hexaples d'Origene, il faut savoir qu'outre la traduction des

livres sacrés appelée la *version des Septante*, & faite sous Ptolomée Philadelphie, plus de 200 ans avant J. C. l'écriture avoit encore depuis été traduite en grec par d'autres interpretes. La première de ces versions, ou la seconde en comptant celle des septante, étoit celle d'Aquila, qui la fit vers l'an 140. La troisième étoit celle de Symmaque, qui parut à ce que l'on croit sous Marc Aurele. La quatrième étoit celle que Théodotien donna sous Commode. La cinquième fut trouvée à Jéricho, la septième année de l'empire de Caracalla, 217 de J. C. La sixième fut découverte à Nicopolis sur le cap d'Actium en Epire, vers l'an 228. Origene en trouva une septième, qui ne comprenoit que les pseaumes.

Origene, qui avoit eu souvent à disputer avec les Juifs en Egypte & en Palestine, remarquant qu'ils s'inscrivoient en faux contre les passages de l'écriture qu'on leur citoit des Septante, & qu'ils en appelloient toujours à l'hébreu ; pour défendre plus aisément ces passages, & mieux confondre les Juifs, en leur faisant voir que les Septante n'étoient point contraires à l'hébreu, ou du moins pour montrer par ces différentes versions ce que signifioit l'hébreu, il entreprit de réduire toutes ces versions en un seul corps avec le texte hébreu, afin qu'on pût aisément & d'un coup d'œil confronter ces versions & le texte.

Pour cet effet, il mit en huit colonnes d'abord le texte hébreu en caractères hébreux, puis le même texte en caractères grecs, & ensuite les versions dont nous avons parlé. Tout cela se répondoit verset par verset, ou phrase par phrase, vis-à-vis l'une de l'autre, chacune dans sa colonne. Dans les pseaumes, il y avoit une neuvième colonne pour la septième version. Origene appella cet ouvrage *hexaple*, ἑξαπλα, c'est-à-dire, *séxtuple*, ou ouvrage à six colonnes, parce qu'il n'avoit égard qu'aux six premières versions grecques.

S. Epiphane, qui comptoit les deux colonnes du texte, a appelé cet ouvrage *octaple*, à cause de ses huit colonnes. Voyez OCTAPLE.

Ce fameux ouvrage a péri il y a long-tems ; mais quelques anciens auteurs nous en ont conservé des morceaux, sur-tout S. Chrysostome sur les pseaumes, Philoponus dans son *hexameron*. Quelques modernes en ont aussi ramassé les fragmens, entr'autres Drusus & le P. Montfaucon.

Cependant comme cette collection d'Origene étoit si considérable que peu de personnes étoient en état de se procurer un ouvrage si cher dans un tems où l'on ne connoissoit encore que les manuscrits, Origene lui-même l'abrégea ; & pour cet effet il publia la version des Septante, à laquelle il ajouta des supplémens pris de celle de Théodotien dans les endroits où les Septante n'avoient point rendu le texte hébreu, & ces supplémens étoient désignés par une astérique ou étoile. Il ajouta de plus une marque particulière en forme d'obélisque ou de broche aux endroits où les Septante avoient quelque chose qui n'étoit point dans l'original hébreu ; & ces notes ou signes qui étoient alors en usage chez les grammairiens, faisoient connoître du premier coup d'œil ce qui étoit de plus ou de moins dans les Septante que dans l'hébreu, & par-là les Chrétiens pouvoient prévoir les objections des Juifs tirées de l'écriture ; mais dans la suite les copistes négligèrent les astériques & les obélisques, ce qui fait que nous n'avons plus la version des Septante dans sa pureté. Voyez SEPTANTE & VERSION. Simon, *hist. critiq. du vieux testam.* Dupin, *biblioth. des auteurs eccl.* Fleury, *hist. eccles. tom. II. liv. VI. n°. 11. p. 138. & suiv.* (G)

HEXASTYLE, s. m. terme d'Architecture, qui a six colonnes de front. Ce mot est composé de ἕξ, six ; & στυλοῦ, colonne.

Le temple de l'honneur & de la vertu bâti à Rome par l'architecte Matius, étoit *hexastyle*. Voyez **TEMPLE**. *Diâ. de Trévoux*.

HEXECANTHOLIT, f. f. (*Hist. nat.*) Pline dit que c'est une pierre fort petite, de plusieurs couleurs différentes, qui se trouvoit dans le pays des Troglodites.

HEYER, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le pays de Nassau - Dillembourg.

H H

HHATIB, f. m. (*Hist. mod.*) nom que les Mahométans donnent à un des officiers de leurs mosquées, qui tient parmi eux le rang qu'occupe parmi nous un curé. Ce *hhatib* se place en un lieu élevé, & lit tel chapitre de l'alcoran qu'il lui plaît, en observant néanmoins de garder le plus long pour le vendredi, qui est parmi les musulmans le jour où ils donnent plus de tems à la priere publique. Dandini, *voyage du mont Liban*. (G)

H I

HIAOY, (*Géogr.*) ville de la Chine dans la province de Xanfi, au département de Fuenchu, cinquième métropole de cette province. Auprès de cette ville est la montagne de Castang, abondante en sources d'eaux chaudes & minérales, différentes de goût & de couleur, de sorte que ces fontaines bouillantes en font un pays assez semblable à celui de Pouzzoles au royaume de Naples. Cette ville de *Hyaoui* est de 6^d 11' plus occidentale que Pekin, à 38^d 6' de latitude. (D. J.)

HIATUS, f. m. (*Gramm.*) ce mot purement latin a été adopté dans notre langue sans aucun changement, pour signifier l'espece de cacophonie qui résulte de l'ouverture continuée de la bouche, dans l'émission consécutives de plusieurs sons qui ne sont distingués l'un de l'autre par aucune articulation. M. du Marfais paroît avoir regardé comme exactement synonymes les deux mots *hiatus* & *bâillement*; mais je suis persuadé qu'ils sont dans le cas de tous les autres synonymes, & qu'avec l'idée commune de l'émission consécutives de plusieurs sons non articulés, ils désignent des idées accessoires différentes qui caractérisent chacun d'eux en particulier. Je crois donc que *bâillement* exprime particulièrement l'état de la bouche pendant l'émission de ces sons consécutifs, & que le nom *hiatus* exprime, comme je l'ai déjà dit, la cacophonie qui en résulte: en sorte que l'on peut dire que l'*hiatus* est l'effet du *bâillement*. Le *bâillement* est pénible pour celui qui parle; l'*hiatus* est désagréable pour celui qui écoute: la théorie de l'un appartient à l'Anatomie, celle de l'autre est du ressort de la Grammaire. C'est donc de l'*hiatus* qu'il faut entendre ce que M. du Marfais a écrit sur le *bâillement*. Voyez **BAILLEMENT**. Qu'il me soit permis d'y ajouter quelques réflexions.

« Quoique l'émission se pratiquât rigoureusement dans la versification des Latins, dit M. Harduin, secrétaire perpétuel de la société littéraire d'Arras (*Remarques diverses sur la prononciation*, page 106. à la note.): & quoique les François qui n'élident ordinairement que l'e féminin, se soient fait pour les autres voyelles une règle équivalente à l'émission latine, en proscrivant dans leur poésie la rencontre d'une voyelle finale avec une voyelle initiale; je ne sai s'il n'est pas entré un peu de prévention dans l'établissement de ces règles, qui donne lieu à une contradiction assez bizarre. Car l'*hiatus*, qu'on trouve si choquant entre deux mots, devroit également déplaire à l'oreille dans le milieu d'un mot: il devroit paroître aussi rude de prononcer *cer meo* sans élision, que *me odit*. On ne voit pas

» néanmoins que les poètes latins aient rejeté au tant qu'ils le pouvoient les mots où se rencontroient ces *hiatus*; leurs vers en sont remplis, & les nôtres n'en sont pas plus exempts. Non-seulement nos poètes usent librement de ces fortes de mots, quand la mesure ou le sens du vers paroît les y obliger; mais lors même qu'il s'agit de nommer arbitrairement un personnage de leur invention, ils ne font aucun scrupule de lui créer ou de lui appliquer un nom dans lequel il se trouve un *hiatus*; & je ne crois pas qu'on leur ait jamais reproché d'avoir mis en œuvre les noms de *Cléon*, *Chloé*, *Arsinoé*, *Zaïde*, *Zaire*, *Laonice*, *Léandre*, &c. Il semble même que loin d'éviter les *hiatus* dans le corps d'un mot, les poètes françois aient cherché à les multiplier, quand ils ont séparé en deux syllabes quantité de voyelles qui font diphongue dans la conversation. De *tuer* ils ont fait *tu-er*, & ont allongé de même la prononciation de *ruine*, *violence*, *pieux*, *étudier*, *passion*, *diadème*, *jouer*, *avouer*, &c. On ne juge cependant pas que cela rende les vers moins coulans; on n'y fait aucune attention; & on ne s'aperçoit pas non plus que souvent l'émission de l'e féminin n'empêche point la rencontre de deux voyelles, comme quand on dit, *année entiere*, *pluie effroyable*, *joie extrême*, *vûe agréable*, *vûe égarée*, *bleue & blanche*, *boué épaisse*.

Ces observations de M. Harduin sont le fruit d'une attention raisonnée & d'une grande sagacité; mais elles me paroissent susceptibles de quelques remarques.

1^o. Il est certain que la loi générale qui condamne l'*hiatus* comme vicieux entre deux mots, a un autre fondement que la prévention. La continuité du bâillement qu'exige l'*hiatus*, met l'organe de la parole dans une contrainte réelle, & fatigue les poumons de celui qui parle, parce qu'il est obligé de fournir de suite & sans interruption une plus grande quantité d'air; au lieu que quand des articulations interrompent la succession des sons, elles procurent nécessairement aux poumons de petits repos qui facilitent l'opération de cet organe: car la plupart des articulations ne donnent l'explosion aux sons qu'elles modifient, qu'en interceptant l'air qui en est la matière. Voyez **H**. Cette interception doit donc diminuer le travail de l'expiration, puisqu'elle en suspend le cours, & qu'elle doit même occasionner vers les poumons un reflux d'air proportionné à la force qui en arrête l'émission.

D'autre part, c'est un principe indiqué & confirmé par l'expérience, que l'embarras de celui qui parle affecte désagréablement celui qui écoute: tout le monde l'a éprouvé en entendant parler quelque personne enrôlée ou begue, ou un orateur dont la mémoire est chancelante ou infidèle. C'est donc essentiellement & indépendamment de toute prévention que l'*hiatus* est vicieux; & il l'est également dans sa cause & dans ses effets.

2^o. Si les Latins pratiquoient rigoureusement l'émission d'une voyelle finale devant une voyelle initiale, quoiqu'ils n'agissent pas de même à l'égard de deux voyelles consécutives au milieu d'un mot; si nous-mêmes, ainsi que bien d'autres peuples, avons en cela imité les Latins, c'est que nous avons tous suivi l'impression de la nature: car il n'y a que ses décisions qui puissent amener les hommes à l'unanimité.

Ne semble-t-il pas en effet que le bâillement doit être moins pénible, & conséquemment l'*hiatus* moins désagréable au milieu du mot qu'à la fin, parce que les poumons n'ont pas fait encore une si grande dépense d'air? D'ailleurs l'effet du bâillement étant de soutenir la voix, l'oreille doit s'offenser plutôt de l'entendre se soutenir quand le mot est fini, que

quand il dure encore ; parce qu'il y a analogie entre soutenir & continuer , & qu'il y a contradiction entre soutenir & finir.

Il faut pourtant avouer que cette contradiction a paru assez peu offensante aux Grecs , puisque le nombre des voyelles non élidées dans leurs vers est peut-être plus grand que celui des voyelles élidées : c'est une objection qui doit venir tout naturellement à quiconque a lu les poètes grecs. Mais il faut prendre garde en premier lieu à ne pas juger des Grecs par les Latins , chez qui la lettre *h* étoit toujours muette quant à l'élision qu'elle n'empêchoit jamais ; au lieu que l'esprit rude avoit chez les Grecs le même effet que notre *h* aspirée ; & l'on ne peut pas dire qu'il y ait alors *hiatus* faite d'élision , comme dans ce vers du premier livre de l'Illiade :

Ἄζω ἐλάν' ὁ δέμεν κεχολώσεται ὄνην ἴκωμαι.

Cette première observation diminue de beaucoup le nombre apparent des voyelles non élidées. Une seconde que j'y ajouterai peut encore réduire à moins les témoignages que l'on pourroit alléguer en faveur de l'*hiatus* : c'est que quand les Grecs n'éli-doient pas, les finales, quoique longues de leur nature, & même les diphthongues, devenoient ordinairement breves ; ce qui seroit à diminuer ou à corriger le vice de l'*hiatus* : & les poètes latins ont quelquefois imité les Grecs en ce point :

Credimus ? An qui amat ipsi sibi somnia fingunt ?
Virgile.

Implerunt montes ; sterunt Rhodopēiæ rupes. idem.

Que reste-t-il donc à conclure de ce qui n'est pas encore justifié par ces observations ? que ce sont des licences autorisées par l'usage en faveur de la difficulté, ou suggérées par le goût pour donner au vers une mollesse relative au sens qu'il exprime, ou même échappées au poète par inadvertance ou par nécessité ; mais que comme licences ce sont encore des témoignages rendus en faveur de la loi qui profcrit l'*hiatus*.

3°. Quoique les Latins n'élidassent pas au milieu du mot, l'usage de leur langue avoit cependant égard au vice de l'*hiatus* ; & s'ils ne supprimoient pas tout-à-fait la première des deux voyelles, ils en supprimoient du-moins une partie en la faisant breve. C'est-là la véritable cause de cette règle de quantité énoncée par Despautere en un vers latin :

Vocalis brevis antè aliam manet usque Latinis.

& par la *Méthode latine* de Port-Royal, en deux vers françois :

*Il faut abrèger la voyelle,
Quand une autre suit après elle.*

Ce principe n'est pas propre à la langue latine : inspiré par la nature, & amené nécessairement par le mécanisme de l'organe, il est universel & il influe sur la prononciation dans toutes les langues. Les Grecs y étoient assujettis comme les Latins ; & quoique nous n'ayons pas des règles de quantité aussi fixes & aussi marquées que ces deux peuples, c'en est cependant une que tout le monde peut vérifier, que nous prononçons breve toute voyelle suivie d'une autre voyelle dans le même mot : *lier*, *nûer*, *prîeur*, *criant*.

On trouve néanmoins dans le *Traité de la Prosodie françoise* par M. l'abbé d'Olivet (*page 73 sur la terminaison EE*), une règle de quantité contradictoire à celle-ci : c'est « que tous les mots qui finissent par un » e muet, immédiatement précédé d'une voyelle, ont » leur pénultième longue comme *aimée*, *je lie*, *joie*, *je loüe*, *je nûe*, &c. » La langue italienne a une pratique assez semblable ; & en outre toute diphthongue à la fin d'un vers, se divise en deux syllabes dont la pénultième est longue & la dernière breve. Peut-être

n'y a-t-il pas une langue qui ne pût fortifier cette objection par quelques usages particuliers & par des exemples : les mots grecs *ἀέρας*, *ἀόρες*, &c. les mots latins *diēi*, *fiunt*, &c. en sont des preuves.

Mais qu'on y prenne garde : dans tous les cas que l'on vient de voir, toutes les langues ont pensé à diminuer le vice de l'*hiatus* ; la première des deux voyelles est longue à la vérité, mais la seconde est breve ; ce qui produit à-peu-près le même effet que quand la première est breve & la seconde longue. Si quelquefois on s'écarte de cette règle, c'est le moins qu'il est possible ; & c'est pour concilier avec elle une autre loi de l'harmonie encore plus inviolable, qui demande que de deux voyelles consécutives la première soit fortifiée, si la seconde est muette ou très-breve, ou que la première soit foible, si la seconde est le point où se trouve le soutien de la voix.

4°. C'est encore au même mécanisme & à l'intention d'éviter ou de diminuer le vice de l'*hiatus*, qu'il faut rapporter l'origine des diphthongues ; elles ne sont point dans la nature primitive de la parole ; il n'y a de naturel que les sons simples. Mais dans plusieurs occasions, le hasard ou les lois de la formation ayant introduit deux sons consécutifs sans articulation intermédiaire, on a naturellement prononcé bref l'un de ces deux sons, & communément le premier, pour éviter le defagrément d'un *hiatus* trop marqué, & l'incommodité d'un bâillement trop soutenu. Lorsque le son prépositif s'est trouvé propre à se prêter à une rapidité assez grande sans être totalement supprimé, les deux sons se sont prononcés d'un seul coup de voix : c'est la diphthongue. C'est pour cela que toute diphthongue réelle est longue, dans quelque langue que ce soit, parce que le son double réunit dans sa durée les deux tems des sons élémentaires dont il est résulté : & que quand les besoins de la versification ont porté les poètes à décomposer une diphthongue pour en prononcer séparément les deux parties élémentaires (*Voyez DIÈRESE*), ils ont toujours fait bref le son prépositif. Si par une licence contraire ils ont voulu se débarrasser d'une syllabe incommode, en n'en faisant qu'une de deux sons consécutifs que l'usage de la langue n'avoit pas réunis en une diphthongue (*Voy. SYNEPHONÈSE & SYNÈRESE*), cette syllabe factice a toujours été longue, comme les diphthongues usuelles.

5°. Quoiqu'il soit vrai en général que l'*hiatus* est un vice réel dans la parole, sur-tout entre deux mots qui se suivent ; loin cependant d'y déplaire toujours, il y produit quelquefois un bon effet, comme il arrive aux dissonances de plaire dans la Musique, & aux ombres dans un tableau, lorsqu'elles y sont placées avec intelligence. Par exemple, lorsque Racine (*Athalie*, *act. I. sc. j.*) met dans la bouche du grand-prêtre Joad ce discours si majestueux & si digne de sa matière :

*Celui qui met un frein à la fureur des flots,
Sait aussi des méchants arrêter les complots.*

est-il bien certain que l'*hiatus* qui est à l'hémistiche du premier vers, y soit une faute ? M. l'abbé d'Olivet (*Prosod. franç. page 47.*) se contente de l'excuser par la raison du repos qui interrompt la continuité des deux sons & le bâillement : mais je serois fort tenté de croire que cet *hiatus* est ici une véritable beauté ; il y fait image, en mettant, pour ainsi dire, un frein à la rapidité de la prononciation, comme le Tout-puissant met un frein à la fureur des flots. Je ne prétends pas dire que le poète ait eu explicitement cette intention : mais il est certain que le fondement des beautés qu'on admire avec enthousiasme dans le *procumbit humi bos*, n'a pas plus de solidité ; peut-être même en a-t-il moins.

6°. Quoique je n'aye pas expliqué toutes les conséquences apparentes de la loi qui condamne l'*hiatus* & qui en laisse pourtant subsister un grand nombre dans toutes les langues, j'ai cru néanmoins pouvoir joindre mes remarques à celles de M. Harduin : peut-être que la combinaison des unes avec les autres pourra servir quelque jour à les concilier & à faire disparaître les prétendues contradictions du système de prononciation dont il s'agit ici. En général, on doit se défier beaucoup des exceptions à une loi qui paroît universelle & fondée en nature : souvent on ne la croit violée, que parce que l'on n'en connoît pas les motifs, les causes, les relations, les degrés de subordination à d'autres lois plus générales ou plus essentielles. Eh, sans sortir des matieres grammaticales, combien de regles contradictoires & d'exceptions aujourd'hui ridicules, qui remplissent les anciens livres élémentaires & plusieurs des modernes, & qu'une analyse exacte & approfondie ramene sans embarras à un petit nombre de principes également solides, lumineux & féconds ! (B. E. R. M.)

* HIBERLINE, f. f. (*Manufact. en soie.*) étoffe dont la chaîne & la trame sont de fleuret. Voyez CHAÎNE, TRAME & FLEURET. On s'en sert dans les manufactures de tapisseries. Voyez TAPISSERIE.

HIBERNIE, PIERRE D', f. f. (*Hist. nat. Lithologie.*) Quelques auteurs anglois nomment *lapis hibernicus*, ou *tegula hibernica*, une espece d'ardoise grossiere qui se trouve en Irlande & en Angleterre, dans la province de Sommerfet. On en fait usage avec succès dans différentes especes de fievres, & cette pierre est fort astringente étant mêlée avec une quantité assez considérable d'alun. Voyez *hill's natural history of fossils*.

HIBLA, (*Géogr. anc.*) Il y avoit trois villes de ce nom en Sicile, selon Etienne le géographe, qui les distingue par les surnoms de grande, moindre & petite. *Hibla major*, ou *Hibla* la grande, étoit située assez près, & au midi du mont Etna, vers l'endroit où est la *Motta di sancta Anastasia*. *Hibla minor*, ou *Hibla* la moindre, étoit dans les terres de la partie méridionale de la Sicile ; on la nommoit aussi *Heræa*. Clavier met cette *Hibla* à *Ragusa* ; ses ruines doivent se trouver entre la *Vittoria* & *Chiaromonte*. *Hibla parva*, ou *Hibla* la petite, étoit une ville maritime de Sicile, sur la côte orientale ; on la nommoit le plus souvent *Mégare*. De-là vient que le golfe, au midi duquel elle est située, prenoit le nom de *Megarensis sinus* : ses ruines sont entre les deux ruiffeaux nommés *Cantaro fiume*, & *fiume san Cosmano*. C'est dans cette derniere *Hibla* que l'on recueilloit le meilleur miel, selon Servius, sur ce vers de Virgile, *eclog. 1. v. 55*.

Hiblaeis apibus florem depasta salicti.

(D. J.)

HIBOU ou CHAT-HUANT, *alecco minor*, f. m. (*Hist. natur. Ornitholog.*) Aldrov. oiseau de proie qui ne sort de sa retraite que la nuit. Ce *hibou* mâle, décrit par Willughbi, pesoit près de douze onces ; l'envergure étoit d'environ trois piés ; le bec avoit un pouce & demi de longueur, il étoit blanc & crochu. Cet oiseau avoit des plumes blanches, douces au toucher, & disposées de façon qu'elles formoient une sorte de coëffure qui s'étendoit de chaque côté de la tête depuis les narines jusqu'au menton ; derriere ces plumes, il s'en trouvoit d'autres plus fermes & de couleur jaunâtre ; les yeux étoient enfoncés au milieu de toutes ses plumes qui s'élevoient tout autour ; la poitrine, le ventre & le dessous des ailes étoient blancs & parsemés de quelques taches brunes ; la tête, le cou & le dos avoient du roux, du blanc & du noir ou noirâtre qui formoient des

lignes & des taches. Il y avoit dans chaque aile vingt-quatre grandes plumes qui étoient rouffâtres & ponctuées de noir, les plus grandes avoient quatre taches brunes, & les plus petites seulement trois ; les ailes étant pliées, s'étendoient jusqu'au bout de la queue, & même au-delà. La queue avoit quatre pouces & demi de longueur ; elle étoit composée de douze plumes de même couleur que les ailes, elles avoient quatre taches brunes transversales ; le bord extérieur de ces plumes & de celles des ailes étoit blanchâtre. Les jambes étoient couvertes de duvet jusqu'aux piés ; les doigts n'avoient que quelques poils ; le bord intérieur du doigt du milieu étoit dentelé, le doigt extérieur pouvoit se diriger en arriere comme le postérieur. Les œufs de cet oiseau sont blancs. Willughbi, *Ornith. Voyez OISEAU*.

HIBOU CORNU, *otus sive noctua, asio*, oiseau de proie ; Willughbi a donné la description d'une femelle de cette espece d'oiseau qui pesoit dix onces. Elle avoit environ quatorze pouces de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout de la queue, & trois piés d'envergure. Le bec étoit noir. Un double cercle de plumes entouroit la face de cet oiseau comme celle du *hibou*, (*voyez HIBOU*) ; les plumes du cercle extérieur avoient de petites lignes noires, blanches & rouffes ; les plumes du cercle intérieur étoient rouffes au-dessous des yeux, l'endroit où les deux cercles se touchoient étoit noirâtre ; les plumes du ventre & des piés avoient une couleur rouffe ; les plumes de la poitrine étoient noires, & avoient les bords en partie blancs & en partie jaunes. Le dessous des ailes étoit roux, & le dessus avoit une couleur mêlée de noir, de cendré & de jaune. Le dos étoit de même couleur que les ailes. Il y avoit sur la tête deux bouquets de plumes en forme de cornes ou d'oreilles longues d'un pouce ; chaque bouquet étoit composé de six plumes, dont le milieu étoit noir ; le bord extérieur avoit une couleur rouffe, & l'intérieur étoit mêlé de blanc & de brun. La queue avoit six ou sept bandes noires & étroites ; le fond qui séparoit ces taches étoit de couleur cendrée sur la face supérieure des plumes, & jaune sur l'inférieure. Les grandes plumes des ailes avoient à peu-près les mêmes couleurs que celles de la queue. Les piés étoient couverts de duvet jusqu'aux ongles, qui avoient une couleur noirâtre. Le bord intérieur du doigt du milieu étoit applati & tranchant ; le doigt extérieur pouvoit s'étendre en arriere. Willughbi, *Ornith. Voyez OISEAU*.

Ajoutons d'après M. Petit le medecin (*mémoires de l'acad. des Sc. an. 1736.*) des particularités assez curieuses sur quelques parties de l'œil du *hibou*.

Il y a au fond de l'œil de cet oiseau de nuit une cloison qui sépare les deux yeux ; elle n'a guere qu'un quart de ligne d'épaisseur, & est entierement osseuse, en quoi elle differe de celle du coq-d'Inde.

Dans les *hibous* vivans, on ne peut appercevoir aucun mouvement dans le globe de l'œil. Severinus a fait la même remarque : cet oiseau, dit-il, ne remue que les paupieres, & voilà ce que cet auteur dit de meilleur ; car la description & la figure qu'il donne des yeux du *hibou* ne valent rien.

Le plus grand mouvement est dans la paupiere supérieure ; on la voit ordinairement se mouvoir toute seule & lentement ; elle s'abaisse jusqu'à la paupiere inférieure, à une ligne ou environ de distance, & pour lors on voit une membrane blanchâtre qui sort obliquement de dessous la paupiere supérieure, & qui acheve de recouvrir l'œil ; c'est la troisieme paupiere qui s'abaisse ordinairement avec la paupiere supérieure.

L'on a toujours crû que la paupiere supérieure des oiseaux ne se baissoit point, excepté celle de l'autruche, & qu'il n'y avoit que la paupiere inférieure

rieure qui s'élevoit sur l'œil. Cela est vrai dans le coq-d'Inde, le coq domestique, la poule, l'oie, le canard, le moineau & le merle; mais le pigeon, la tourterelle, le serin, & toutes les especes de *hibou*, ont la paupiere supérieure mobile; elle se baisse, & va trouver la paupiere inférieure. On ne voit jamais dans le *hibou* vivant la paupiere inférieure s'élever toute seule pour s'unir à la supérieure; néanmoins lorsqu'il est mort, c'est la paupiere inférieure qui couvre entièrement l'œil, & la paupiere supérieure ne s'est aucunement baissée.

Il faut observer ici que dans les oiseaux morts on trouve toujours la paupiere inférieure relevée, non seulement dans ceux dont la paupiere supérieure ne se baisse point pendant leur vie, comme dans le coq-d'Inde, l'oie, le canard, &c. mais encore dans ceux qui baissent & relevent la paupiere supérieure, comme les *hibous*, les pigeons, &c.

En regardant la face du *hibou*, on la trouve aplatie, les yeux paroissent placés dans la même direction que ceux de l'homme; mais après avoir plumé la tête, ils paroissent être dans une position plus oblique que dans l'homme, & moins cependant que dans les autres oiseaux, qui ne peuvent voir les objets avec précision, que d'un œil, soit du droit, soit du gauche, excepté l'autruche.

Après avoir arraché les plumes de la tête du *hibou*, on remarque d'abord que son œil a beaucoup de saillie, mais cette saillie est encore bien plus grande après avoir enlevé les paupieres.

Les muscles de l'œil du *hibou* sont épais, courts, n'occupent que la base de l'œil, & leurs tendons ne s'étendent point jusqu'à la partie antérieure de la sclérotique.

Le mouvement de la paupiere interne, si prompt dans la poule & dans plusieurs autres oiseaux, est extrêmement lent dans toutes les especes de *hibou*. Le globe de leur œil n'est pas sphérique comme dans la plupart des animaux; Sévérinus le fait ressembler à un bonnet antique, & son idée est juste: on pourroit encore le comparer de figure aux chapeaux de paille que portent nos vivandiers, dont la forme est haute, & les bords abaissés.

L'*hibou* voit la nuit, parce que sa prunelle est susceptible d'une extrême dilatation, par laquelle son œil rassemble une grande quantité de cette foible lumière, & cette grande quantité supplée à sa force. Peut-être même cet animal a-t-il l'organe de la vue plus fin que le nôtre. Brigs connoissoit un homme qui ne le cédoit point à cet égard au *hibou*; il lisoit aisément des lettres dans l'obscurité.

On fait que le bec de cet oiseau est crochu & ordinairement noir; mais si on le fait tremper dans l'eau pendant vingt-quatre heures, le noir s'enleve facilement comme dans toutes sortes d'oiseaux qui ont le bec de cette couleur. Le trou de ses narines est situé à la partie supérieure du bec, & est rond. La cavité du crane est grande, & contient un grand cerveau; le trou par où sort la moëlle allongée n'est pas au bas de l'occiput, comme dans le coq-d'Inde, dans l'oie & dans le canard; il est à la partie inférieure postérieure de la base du crane, comme dans l'homme.

On fait assez que le *hibou* s'appelle en latin *axus*, *bubo*, *nicitortis*, & peut-être *lilith* en hébreu; du moins S. Jérôme paroît avoir mal rendu ce dernier mot, par celui de *lamie*. Isaïe, chap. xxxiv. v. 14, dit suivant la Vulgate: « que le pays d'Edom ou des Iduméens, sera réduit en solitude, que la *lamie* y couchera, & y trouvera son repos »; mais n'est-il pas vraisemblable que le terme *lilith* désigne plutôt un oiseau nocturne, comme le *hibou*, la *chouette*, le *chat-huant*, la *chauve-souris*, que le monstre marin qu'on nomme *lamie*? d'autant mieux que *lilith* en

hébreu, signifie la nuit. Les anciens traducteurs de Louvain ont rendu *lilith* par *fée*; on croyoit encore alors dans toute la Flandres à ces sortes de génies imaginaires. (D. J.)

* HIBRIDES, adj. (*Gramm.*) c'est ainsi qu'on appelle les mots composés de diverses langues, tels que du grec & du latin, du grec & du françois, du françois & du latin, du latin & de l'anglois, &c.

Hibride signifie au propre un animal né de deux animaux de différentes especes, un *mulet*. Il n'y a presque pas un seul idiome où l'on ne rencontre de ces sortes de monstres: les amateurs de la pureté les rejettent; ont-ils raison? ont-ils tort? Il me semble que c'est à l'harmonie à décider cette question. S'il arrive qu'un composé de deux mots, l'un grec & l'autre latin, rende les idées aussi-bien, & soit d'ailleurs plus doux à prononcer, & plus agréable à l'oreille qu'un mot composé de deux mots grecs ou de deux mots latins, pourquoi préférer celui-ci?

HIDALGO, s. m. (*Hist. d'Espagne.*) c'est le titre qu'on donne en Espagne à tous ceux qui sont de familles nobles; les gentilshommes qui ne sont pas grands d'Espagne, prennent celui-ci.

Quelques-uns croyent que *hidalgo* veut dire *hijo de Godo*, fils de Goth, parce que les meilleures familles d'Espagne prétendent descendre des Goths; mais le plus grand nombre dérivent *hydalgo*, de *hijo d'algo*, fils de quelque chose, & même il s'écrit souvent *hijo d'algo*; c'est ainsi que pour désigner une personne qui manque de toute qualité, les François disent un *homme du néant*.

Quoi qu'il en soit, les *hidalgos* ne sont soumis qu'aux collectes provinciales, & ne payent aucuns impôts généraux; c'est pourquoi le nom de *hidalgos de vengar quinientos sueldos*, c'est-à-dire *nobles vengés des cinq cens sols*, leur est donné, parce qu'après la défaite des Maures à la bataille de Clavijo, les gentilshommes vassaux du roi don Bermudo, se déchargèrent du tribut de cinq cens sols qu'ils leur payoient précédemment pour les cinquante demoiselles.

Au reste, les *fidalgos* portugais répondent aux *hidalgos* espagnols, & même ces derniers prétendent le pas sur tous les ambassadeurs des cours étrangères auprès du roi de Portugal, quand ils lui font des visites. (D. J.)

* HIDE, ou HYDE, s. f. (*Hist. mod.*) la quantité de terres qu'une charrue peut labourer par an. Ce mot a passé du saxon dans l'anglois. Les Anglois mesurent leurs terres par *hides*. Nous disons une ferme à deux, à trois, à quatre charrues, & ils disent une ferme à deux, à trois, à quatre *hides*. Toutes les terres de l'Angleterre furent mesurées par *hides*, sous Guillaume le conquérant.

* HIDEUX, adj. (*Gramm.*) il se dit de tout objet dont la vue inspire l'effroi. On dit des spectres qu'ils sont *hideux*, lorsque notre imagination nous les montre maigres, secs, pâles, le regard menaçant, les cheveux hérissés. Le P. Daniel disoit de l'auteur des Provinciales, qu'il avoit couvert la doctrine de la société d'un masque *hideux*, sous lequel il ne la reconnoissoit pas; ce masque est plus ridicule encore que *hideux*. La vieillesse, la maladie, le chagrin, les changemens qu'une passion violente, telle que la terreur, la colere, apportent dans les traits d'un beau visage, peuvent le rendre *hideux*.

HIDROTIQUE, adj. (*Med.*) c'est un terme par lequel quelques auteurs ont désigné une sorte de fièvre singulièrement accompagnée de grandes sueurs.

Le mot *hidrotique* est aussi employé pour synonyme de *sudorifique* (remède); ainsi on ne doit pas le confondre avec celui *hydrotique*, qui signifie la même chose qu'*hydragogue*.

Hidrotique vient du grec *ἵδρω*, *sudor*: au lieu qu'*hydrotique* vient d'*ὕδωρ*, *aqua*. Cette observation

est nécessaire pour la lecture des ouvrages des anciens.

HIE, f. f. (*Hydr.*) est un billot de bois employé à enfoncer des pieux en terre ; on l'éleve avec un engin par le moyen d'un moulinet, pour le laisser ensuite tomber sur le pilotis. C'est aussi l'instrument que les paveurs appellent *demoiselle*. Voyez l'article DEMOISELLE. (K)

HIÉBLE, f. m. (*Botan.*) c'est l'espece de sureau que les Botanistes nomment *ebulus*, *sambucus humilis*, *sambucus herbacea*. Elle est plus petite que le sureau commun, auquel elle ressemble d'ailleurs à tant d'égards, & par sa figure, & par ses vertus. M. Geoffroy a donné de cette plante une description parfaite, qu'il faut transcrire ici.

L'*hiéble* s'éleve d'ordinaire à la hauteur d'une coudée & demie, rarement à cinq piés ; sa racine est longue, de la grosseur du doigt ; elle n'est point ligneuse, mais charnue, blanche, éparse de côté & d'autre, d'une saveur amere, un peu acre, & qui cause des nausées ; ses tiges sont herbacées, cannelées, anguleuses, noueuses, moëlleuses comme celles du sureau, & elles périssent en hiver ; ses feuilles sont placées avec symétrie, & sont composées de trois ou quatre paires de petites feuilles portées sur une côte épaisse, terminée par une feuille impaire ; chaque petite feuille est plus longue, plus aiguë, plus dentelée, & d'une odeur plus forte que celle du sureau.

Ses fleurs sont disposées en parasol, petites, nombreuses, odorantes, d'une odeur approchante de la pâte d'amandes de pêches, blanches, ayant souvent une teinte de pourpre, d'une seule piece en rosette, partagée en cinq segmens. Leur fonds est percé par la pointe du calice en maniere de clou, au milieu de cinq étamines blanches chargées de sommets rousfâtres.

Quand les fleurs sont tombées, les calices se changent en des fruits, ou des bayes noires dans leur maturité, anguleuses, gondronnées d'abord, & presque triangulaires ; mais ensuite plus rondes, & pleines d'un suc qui tache les mains d'une couleur de pourpre. Elle contient des graines oblongues au nombre de trois, convexes d'un côté, & anguleuses de l'autre.

On trouve fréquemment cette plante le long des grands chemins & des terres labourées ; l'écorce de sa racine, ses feuilles & ses bayes sont d'usage. Voyez HIÉBLE, (*Mat. méd.*) (D. J.)

HIÉBLE, (*Mat. méd.*) les feuilles d'*hiéble* sont ameres ; les bayes le sont encore davantage, & un peu styptiques ; leur suc ne change pas la couleur du papier bleu ; les feuilles, & sur-tout les bayes, contiennent un sel essentiel ammoniacal, aucun sel concret, mais beaucoup d'huile, soit subtile, soit épaisse.

On attribue à l'*hiéble* une vertu des plus efficaces pour purger par les selles ; ses racines, & sur-tout leur écorce, produisent cet effet violemment ; quelques-uns préfèrent l'écorce moyenne dans ce dessein ; les bayes & les graines n'ont pas autant d'efficacité. Suivant l'opinion de Rai, les jeunes poussent, & les feuilles sont aussi plus douces. Les écorces qu'on vante tant pour évacuer les eaux des hydro-piques, ne doivent être néanmoins données qu'aux personnes robustes, & dont les forces sont entières, car ce remede irrite fortement, bouleverse l'estomac, & trouble tous les visceres.

Le suc d'*hiéble* est très-cathartique ; on le tire ou de la racine ou de l'écorce moyenne de la tige pilée, & mêlée avec de la décoction d'orge ou de raisins secs, un peu de cannelle & de sucre. L'infusion de l'écorce de la racine d'*hiéble* est encore très-violente ; mais la décoction l'est moins, parce que la vertu purgative de cette plante se perd en bouillant ; on pres-

crit le suc à la dose d'une once ; la décoction ou la macération de l'écorce dans de l'eau ou du vin, s'ordonne depuis demi-once jusqu'à deux onces. On infuse quelquefois une demi-once de la graine d'*hiéble* pulvérisée dans du vin blanc, on la passe, & on donne la liqueur qu'on a exprimée, à des hydro-piques, pour les purger doucement.

On a remarqué que ces graines macérées dans l'eau chaude, & exprimées fortement, produisent une huile qui nage sur l'eau.

Les feuilles d'*hiéble* appliquées en cataplasmes, sont atténuantes & résolutive ; l'écorce de la racine est discutive & émoliente ; enfin les vertus de cette plante l'ont fait entrer dans des compositions galéniques ; mais c'est en pure perte, car les bons medecins ne les emploient point aujourd'hui. (D. J.)

HIELPELOED, f. m. (*Hist. nat.*) nom que les Danois donnent à la racine de rhode ; on en tire par la distillation une eau qui a le goût & l'odeur de l'eau de rose. Elle croît au pié des montagnes, sur les côtes de la mer, & au bord des eaux courantes.

* HIEMENT, f. m. (*Charpent.*) c'est le cri que rendent des pieces de bois assemblées sous l'effort de quelque poids ou puissance. Il est rare que les machines nouvelles ne hient pas les premières fois qu'on s'en sert. *Hiement* se dit aussi de l'action d'enfoncer des pavés ou des pieux. Voyez HIE.

HIER, adj. de tems, (*Gramm.*) c'est la veille du jour où l'on est. Les Poètes le font tantôt d'une syllabe, tantôt de deux ; de deux syllabes il me semble plus doux. Ce mot a encore une autre acception, il désigne un tems prochain ; c'est une histoire d'*hier* ; c'est une fortune d'*hier* ; c'est une femme d'*hier*.

HIER, v. neut. (*Gramm. Charp. & Maçon.*) c'est se servir de la hie. Voyez HIE & HIEMENT.

HIERACITE, f. f. (*Hist. nat. Litholog.*) nom donné par les anciens Naturalistes à une pierre précieuse, parce qu'elle ressembloit à l'œil d'un épervier.

* HIERACITES, f. m. pl. (*Théolog.*) hérésie ancienne qui s'éleva peu de tems après celle des Manichéens. Hiéracas en fut le chef : c'étoit un homme versé dans les langues anciennes & la connoissance des livres sacrés. Il nioit la résurrection de la chair. Il regardoit le mariage comme un état contraire à la pureté de la loi nouvelle. Il avoit encore emprunté quelques erreurs de la secte des Melchisédecians : du reste il vivoit austèrement ; il s'abstenoit de la viande & du vin. Il eut pour sectateurs un grand nombre de moines d'Egypte ; il étoit égyptien. Il a beaucoup écrit ; mais ses ouvrages, non plus que ceux de la plupart des autres sectiques, ne nous ont pas été transmis. Il avoit un talent particulier pour copier les manuscrits. Cette averfion pour le mariage, pour la propriété, pour la richesse, pour la société, qu'on remarque dans presque toutes les premières sectes du Christianisme, tenoit beaucoup à la persuasion de la fin prochaine du monde, préjugé très-ancien qui s'étoit répandu d'âge en âge chez presque tous les peuples, & qu'on autorisoit alors de quelques passages de l'Écriture mal interprétés. De-là cette morale infociale, qu'on pourroit appeler celle du monde agonisant. Qu'on imagine ce que nous penserions de la plupart des objets, des devoirs & des liaisons qui nous attachent les uns aux autres, si nous croyions que ce monde n'a plus qu'un moment à durer.

HIÉRACIUM, f. m. (*Botan.*) genre de plante qu'on peut caractériser de cette maniere ; ses tiges sont branchues, foibles, & d'une forme élégante ; ses feuilles sont rangées alternativement ; sa fleur est à demi-fleurons contenus dans un calice commun ; ce calice est épais, ferme, étendu ; ses graines sont

liffes, anguleuses, ou cannelées. Boerhaave en compte quarante especes, & Tournefort soixante-douze. (D. J.)

HIÉRACOBOSQUÈS, f. m. pl. (*Antiq. égypt.*) les nourriciers des éperviers, de ἱεραξ, génitif ἱερακος, épervier, & ἑδωκα, je nourris. C'est ainsi que les Grecs nommerent les prêtres d'Egypte, qui étoient chargés de nourrir les éperviers consacrés dans leurs temples au dieu Osiris. On fait combien ces oiseaux étoient en vénération chez les Egyptiens; si quelqu'un avoit tué un de ces animaux, soit volontairement, soit par méprise, la loi portoit qu'il fût puni de mort comme pour l'Ibis. (D. J.)

HIERAPICRA de Galien, (*Pharmac. & Mat. méd.*) Prenez de l'aloès succotrin, six onces & deux gros; de la canelle, du *xilobalsamum*, ou en son lieu, de sommités de lentisque, de l'asarum, du spicanard, du safran & du mastic, de chacun trois gros; du miel écumé, deux livres & une once & demie: faites-en un électuaire selon l'art.

Galien qui est l'auteur de cette composition, avoit une si haute idée de ses vertus, qu'il lui a donné le nom de *sacrée amère*: c'est ce que signifient les deux mots grecs, ἱερα πικρα.

Cet électuaire est un puissant purgatif hydragogue, à la dose d'un gros jusqu'à deux, & même jusqu'à demi-once pour les sujets vigoureux; elle est excellente lorsqu'on la donne à plus petite dose, contre les obstructions, & particulièrement contre celles du foie; elle est propre à exciter les mois & l'écoulement hémorrhoidal. Elle doit toutes ces qualités à l'aloès, qui est un remède éprouvé dans tous ces cas. Tous les autres ingrédients de cette composition n'y sont employés qu'à titre de correctif. Voyez CORRECTIF. Voyez aussi COMPOSITION PHARM.

L'*hiéra picra* ne s'ordonne jamais que sous forme solide, à cause de sa grande amertume. (b)

HIERAPOLIS, (*Géograph. anc.*) nom commun à quelques villes de l'antiquité. Il y avoit 1°. une *Hierapolis* en Syrie, où on honoroit Derecto & Atergatis. Plin & Strabon en font mention. Lucien dit que la déesse Syrienne y avoit le plus riche temple de l'univers. 2°. Une *Hierapolis* dans l'île de Crebe, appelée *ville épiscopale* dans les notices ecclésiastiques. 3°. Une *Hierapolis* dans la Parthie, où mourut S. Matthieu, selon Dorothee. 4°. Une *Hierapolis* ville épiscopale de l'Arabie. Mais 5°. la plus renommée de toutes par ses eaux, par son marbre & par le nombre de ses temples, étoit en Phrygie. Voyez Strabon, *lib. XIII. pag. 629*, & les *Voyages* de Spon. Leancavius croit que cette ville est le *seidesceber* des Turcs.

Epietete, célèbre philosophe stoïcien, y prit naissance, & devint un des officiers de la chambre de Néron; mais Domitien ayant banni de Rome tous les Philosophes, vers l'an 94 de J. C. l'ancien esclave d'Epaphrodite se retira à Nicopolis en Epire, où il mourut dans un âge fort avancé. Il ne laissa pour tous biens qu'une lampe de terre à son usage; qui fut vendue trois mille drachmes. Arrien son disciple, nous a conservé quatre de ses discours, & son *enchiridion* ou manuel, qu'on a tant de fois imprimé en grec, en latin, & dans toutes les langues modernes. Mourgues rapporte que d'anciens religieux le prirent pour la regle de leur monastere: sa maxime *sustine & abstine*, est admirable par son énergie & son étendue; on devoit la graver sur le portail de tous les cloîtres. (D. J.)

* **HIÉRARCHIE**, f. f. (*Hist. ecclésiast.*) il se dit de la subordination qui est entre les divers chœurs d'anges qui servent le Très-haut dans les cieus. Saint Denis en distingue neuf, qu'il divise en trois hiérarchies. Voyez ANGES.

Tome VIII.

Ce mot vient d'*iepos*, sacré, & de *apxi*, principale.

Il désigne aussi les différens ordres de fideles, qui composent la société chrétienne, depuis le pape qui en est le chef jusqu'au simple laïque. Voyez PAPE.

Il ne paroît pas qu'on ait eu dans tous les tems la même idée du mot *hiérarchie* ecclésiastique, ni que cette *hiérarchie* ait été composée de la même manière. Le nombre des ordres a varié selon les besoins de l'Eglise, & suivi les vicissitudes de la discipline.

On a permis aux théologiens de disputer sur ce point tant qu'il leur a plu, & il est incroyable en combien des sentimens ils se sont partagés.

Quelques-uns ont prétendu qu'il y avoit bien de la différence entre être dans la *hiérarchie* & être sous la *hiérarchie*. Être dans la *hiérarchie*, selon eux, c'est par la consécration publique & hiérarchique de l'Eglise être constitué pour exercer ou recevoir des actes sacrés; or tous ces actes ne sont pas joints à l'autorité & à la supériorité. Être sous la *hiérarchie*, c'est recevoir immédiatement de la *hiérarchie* des actes hiérarchiques. Il y a dans ces deux définitions quelque chose de louche qu'on en auroit écarté, si l'on avoit comparé la société ecclésiastique à la société civile.

Dans la société civile, il y a différens ordres de citoyens qui s'élevent les uns au-dessus des autres, & l'administration générale & particulière des choses est distribuée par portion à différens hommes ou classes d'hommes, depuis le souverain qui commande à tous jusqu'au simple sujet qui obéit.

Dans la société ecclésiastique, l'administration des choses relatives à cet état est partagée de la même manière. Ceux qui commandent & qui enseignent sont dans l'*hiérarchie*: ceux qui écoutent & qui obéissent sont sous l'*hiérarchie*.

Ceux qui sont sous la *hiérarchie*, quelque dignité qu'ils occupent dans la société civile, sont tous égaux. Le monarque est dans l'église un simple fidele, comme le dernier de ses sujets.

Ceux qui sont dans l'*hiérarchie* & qui la composent, sont au contraire tous inégaux, selon l'ancienneté, l'institution, l'importance & la puissance attachée au degré qu'ils occupent. Ainsi l'Eglise, le pape, les cardinaux, les archevêques, les évêques, les curés, les prêtres, les diacres, les soudiacres semblent en ce sens former cette échelle qui peut donner lieu à deux questions, l'une de droit & l'autre de fait. Voyez EGLISE, PONTIFE, CARDINAUX, &c.

Je ne pense pas qu'on puisse disputer sur la question de fait. Les ordres de dignités dont je viens de faire l'énumération, & quelques autres qui ont aussi leurs noms dans l'Eglise, soit que leurs fonctions subsistent encore ou ne subsistent plus, & qu'il faut intercaler dans l'échelle, composent certainement le gouvernement ecclésiastique.

Quant à la question de droit, c'est autre chose: Il semble qu'il y a le droit qui vient de l'institution première faite par Jesus-Christ, & le droit qui vient de l'institution postérieure faite soit par l'Eglise même, soit par le chef de l'Eglise, ou quelque autre puissance que ce soit. En ce cas, il y aura certainement parmi les hiérarques ecclésiastiques des ordres qui seront de droit divin, & des ordres qui ne seront pas de droit divin.

Tous les ordres qui n'ont pas été dès le commencement, ne seront pas de droit divin.

Parmi ces ordres qui n'ont pas été dès le commencement, plusieurs ne sont plus: ils ont passé. Parmi ceux qui sont, il y en a qui peuvent passer, parce qu'ils sont moins *dispositionis dominicæ veritate, quam autoritate*.

Le P. Cellot Jésuite avance que l'*hiérarchie* n'admet que l'évêque, & que les prêtres ni les diacres

C c ij

ne sont point hiérarques ; mais Bellarmin , Gerson ; Petrus Aurelius , saint Jérôme , & d'autres peres de l'église ont eu sur ce point des sentimens très-différens.

Ne pourroit-on pas croire que ceux qui ont droit d'assister dans un concile & d'y donner leur voix , sont nécessairement dans la hiérarchie , ou du nombre de ceux qui ont part au gouvernement ecclésiastique , soit qu'ils soient de droit divin ou non ?

Ne faudroit-il pas avoir égard aussi aux ordres qui conférés impriment un caractère ineffaçable , & ne permettent plus à celui qui l'a reçu de passer dans un autre état ?

Quoi qu'il en soit , sans prétendre décider les questions qui appartiennent à une hiérarchie aussi sainte & aussi respectable que celle de l'Eglise de Jesus-Christ , nous allons exposer simplement quelques idées propres à les éclaircir.

Jesus-Christ a institué l'apostolat. Des auteurs prétendent que l'Eglise a ensuite distribué l'apostolat en plusieurs degrés qu'ils regardent en conséquence comme d'institution divine ; ont-ils raison ? ont-ils tort ? Voyez APÔTRES.

D'autres ne sont d'accord ni sur ce que Jesus-Christ a institué , ni sur ce que ses successeurs ont institué d'après lui. Ils veulent que la cérémonie qui place le simple fidele dans l'ordre hiérarchique soit un sacrement , & comptent autant de sacremens que de degrés hiérarchiques.

Il y en a qui soutiennent que la consécration des évêques n'est point un sacrement ; parce que , disent-ils , l'évêque a reçu dans la prêtrise toute la puissance de l'ordre. Cependant entre les pouvoirs spirituels d'un évêque & d'un prêtre , quelle différence ! Voyez EVÊQUES.

Frappés de cette différence , & considérant surtout que l'épiscopat confère le pouvoir d'administrer le sacrement de l'ordre & d'élever à la prêtrise ; pouvoir que le prêtre n'a pas , même radical , comme celui de confesser & d'absoudre sans permission en cas de nécessité ; la plupart soutiennent que l'épiscopat est d'un autre ordre que la prêtrise , voy. PRÊTRE , & que le sacre épiscopal est un sacrement. Voyez EVÊQUE.

Aucuns n'ont fait cet honneur à la tonsure ni à la papauté , quoique la tonsure tire le chrétien du commun des fideles pour le placer dans l'état ecclésiastique , & qu'elle méritât bien autant d'être un sacrement que la cérémonie des quatre moindres qui confère au tonsuré le pouvoir de fermer la porte des temples , d'y accompagner le prêtre & de porter les chandeliers ; pouvoir qui n'appartient pas tant à l'ordonné , qu'un suisse , un bedeau , ou un enfant de chœur ne puisse le remplacer sans ordre ni sacrement. Voyez TONSURE & TONSURÉ.

Mais la papauté à laquelle on attribue tant de prérogatives , & qui en a beaucoup , a-t-elle moins besoin d'une grâce solennelle que la fonction de présenter les burettes & de chanter l'épître ou l'évangile ? Jesus-Christ s'est-il plus expliqué en faveur du soudiaconat que du pontificat ? A-t-il dit à quelqu'un de ses disciples : *Chantez dans le temple , essuyez les calices* , comme il a dit à Pierre : *Païssez mes ouailles* ? Voyez DIACRE & SOUDIACRE.

Mais si l'Eglise a pu partager l'apostolat en plusieurs degrés , & étendre ou restreindre le sacrement de l'ordination ; ne l'a-t-elle pas encore de changer cette division , & de se faire une autre hiérarchie ? Qu'est-ce qui lui a donné le pouvoir d'établir , & lui a ôté celui de changer ?

Mais son usage a-t-il été invariable ? Qu'est-ce que les cardinaux d'aujourd'hui ? Que sont devenus les chorévêques d'autrefois qui avoient , selon le concile de Nicée , le pouvoir de conférer les moindres , & qui , laissant le séjour des villes , formoient dans les campagnes comme un ordre ou échelon mi-

toyen entre la prêtrise & l'épiscopat. Voyez CHORÉVÊQUE.

Cet ordre a été supprimé de la hiérarchie par le pape Damase ; mais pesez bien la raison que ce pape en apporte. « Il faut , dit-il , extirper tout ce qu'on ne fait pas avoir été institué par Jesus-Christ , tout ce que la raison n'engage pas à maintenir ; & l'on ne voit que deux ordres établis par Jesus-Christ , l'un des douze apôtres , & l'autre des soixante & dix disciples ». *Non amplius quam duos ordines inter discipulos Domini esse cognovimus ; id est , duodecim apostolorum & septuaginta discipulorum : undè iste tertius processerit funditus ignoramus , & quod ratione caret extirpari necesse est.* Sect. 6. c. 8. Chorespis.

Mais si l'on suivoit ce principe du pape Damase , quel renversement n'introduiroit-il pas dans la hiérarchie ecclésiastique ? On n'y laisseroit rien de ce qui n'est pas de l'institution de Jesus-Christ , ou de la nécessité d'un bon gouvernement ; or Jesus-Christ a-t-il donné la pourpre ou le chapeau à quelqu'un de ses disciples ?

Dire que lorsqu'on ne fait précisément quand une chose a commencé d'être établie ou d'être crue , elle l'a été dès la première origine ; c'est un raisonnement tout-à-fait faux , & on ne peut pas plus dangereux.

On objectera peut-être à la division du pape Damase de la hiérarchie en deux ordres , que les apôtres ont institué des diacres ; mais il est évident que cette dignité ne fut créée que pour vaquer à des fonctions purement temporelles. Les diacres faisoient distribution des aumônes & des biens que les fideles avoient alors en commun , tandis que les diaconesses de leur côté veilloient à la décoration & à la propreté des lieux d'assemblée : quel rapport ces fonctions ont-elles avec la hiérarchie ?

Dans l'examen de ce sujet , il ne faut pas confondre le gouvernement spirituel , l'établissement , la propagation & la consécration du christianisme avec le service temporel. Ce n'est pas à ceux qui songent à accroître les revenus de l'église , à les gérer , & à les partager , que Jesus-Christ a dit : *Ecce ego mitto vos sicut misit me Pater.*

Il n'y a que les premiers qui soient les vrais membres de Jesus-Christ. Il en est l'instituteur. Il n'y a rien à changer à leur hiérarchie. Il n'y a point d'autorité dans l'Eglise qui ait ce droit ; ni Pierre , ni Paul , ni Apollon ne l'ont pas , *nec addes nec minues.*

Ce qui part de cette source , doit durer sans altération jusqu'à la fin des siècles. Les autres sont d'institution ecclésiastique créés pour l'administration temporelle & le service de la société des chrétiens , selon la convenance des lieux , des tems & des affaires. On les appellera , selon eux , *ministres de l'Eglise.*

L'origine de leurs pouvoirs & de leurs fonctions ne remonte pas jusqu'à Jesus-Christ immédiatement ; l'autorité qui les a créés peut les abolir : elle l'a fait quelquefois , & elle l'a dû faire.

Les apôtres ne préposèrent des diacres & des administrateurs qu'à l'occasion du mécontentement & des plaintes des Grecs contre les Hébreux ; trop chargés des occupations temporelles , ils ne pouvoient plus vaquer aux spirituelles. Le service d'économe commençoit à nuire à l'état d'apôtre : *non æquum est nos derelinquere verbum Dei & ministrare mensis.*

Quoi qu'il en soit de toutes ces idées , je les soumetts à l'examen de ceux qui par leur devoir doivent être plus versés dans la connoissance de l'histoire de l'Eglise & de son hiérarchie.

HIÈRE DE COLOQUINTE ; (*Pharmacie.*)
Voyez COLOQUINTE.

HIÈRES, (*Géog.*) en latin *Olbia Aræ*, ville de France en Provence, au diocèse de Toulon : son terroir & les environs sont délicieux pour la bonté & la beauté des fruits ; mais son port qui lui seroit aujourd'hui d'une grande ressource, s'est comblé depuis long-tems, & la mer s'est retirée plus de deux mille pas ; cette ville est à 5 lieues de Toulon, 179. S. E. de Paris. Long. 23^{d.} 48^{l.} 11^{''}. lat. 43^{d.} 7^{l.} 23^{''}.

Maffillon, dit M. de Voltaire, « né dans la ville » d'Hières en 1663, prêtre de l'Oratoire, évêque de Clermont, le prédicateur qui a le mieux connu le monde, plus fleuri que Bourdaloue, plus agréable, & dont l'éloquence sent l'homme de cour, l'académicien & l'homme d'esprit, de plus philosophe modéré & tolérant, mourut en 1742. Ses sermons & ses autres ouvrages qui consistent en *Discours*, *Panegyriques*, *Oraisons funèbres*, *Conférences ecclésiastiques*, &c. ont été imprimés en quatorze volumes in-12. (*D. J.*)

HIÈRES les îles d', (*Géog.*) *insulae Aræarum*, îles de France sur la côte de Provence ; il y en a trois, Porquerolles, Port-Croz, & l'île du Titan ; les Marseillois les ont habitées les premiers, ils les nomment *Stoichades*. (*D. J.*)

HIÉROCERYCE, f. m. (*Littér.*) chef des héraults sacrés dans les mystères de Cérès ; sa fonction étoit d'écarter les profanes, & toutes les personnes exclues de la fête par les loix ; d'avertir les initiés de ne prononcer que des paroles convenables à l'objet de la cérémonie, ou de garder un silence respectueux ; enfin de réciter les formules de l'initiation.

L'*hiéroceryce* représentoit Mercure, ayant des aîles sur le bonnet, & la verge, le caducée à la main, en un mot tout l'appareil que les poètes donnent à ce dieu.

Ce sacerdoce étoit perpétuel, mais il n'imposoit point la loi du célibat : on peut même fortement présumer le contraire par l'exemple du Dadouque ; ainsi, selon toute apparence, la loi du célibat ne regardoit que l'*hiérophante* seul, à cause de l'excellence de son ministère.

Au reste, la dignité d'*hiéroceryce* appartenoit à une même famille ; c'étoit à celle des Céryces descendue de Céryx, dernier fils d'Eumolpe, & qui par conséquent étoit une branche des Eumolpides, quoique ceux qui la composoient donnassent Mercure pour père à Céryx ; mais c'étoit sans doute parce que ce dieu protégeoit la fonction de héraut, héréditaire dans leur famille. (*D. J.*)

HIÉROCORACES, f. m. pl. (*Antiq.*) certains ministres de Mithras, c'est-à-dire du soleil, que les Perses adoroient sous ce nom. Le mot *hiérocoraces* signifie *corbeaux sacrés*, parce que les prêtres du soleil portoient des vêtemens qui avoient quelque rapport par leur couleur, ou d'une autre manière, à ces oiseaux dont les Grecs en conséquence leur donnerent le nom. (*D. J.*)

HIÉROGLYPHE, f. m. (*Arts antiq.*) écriture en peinture ; c'est la première méthode qu'on a trouvée de peindre les idées par des figures. Cette invention imparfaite, défectueuse, propre aux siècles d'ignorance, étoit de même espèce que celle des Mexiquains qui se sont servi de cet expédient, faute de connoître ce que nous nommons des *lettres* ou des *caractères*.

Plusieurs anciens & presque tous les modernes ont cru que les prêtres d'Égypte inventerent les *hiéroglyphes*, afin de cacher au peuple les profonds secrets de leur science. Le P. Kircher en particulier a fait de cette erreur le fondement de son grand

théâtre hiéroglyphique, ouvrage dans lequel il n'a cessé de courir après l'ombre d'un songe. Tant s'en faut que les *hiéroglyphes* ayent été imaginés par les prêtres égyptiens dans des vues *mystérieuses*, qu'au contraire c'est la pure nécessité qui leur a donné naissance pour l'utilité publique ; M. Warburton l'a démontré par des preuves évidentes, où l'érudition & la philosophie marchent d'un pas égal.

Les *hiéroglyphes* ont été d'usage chez toutes les nations pour conserver les pensées par des figures, & leur donner un être qui les transmet à la postérité. Un concours universel ne peut jamais être regardé comme une suite, soit de l'imitation, soit du hasard ou de quelque événement imprévu. Il doit être sans doute considéré comme la voix uniforme de la nature, parlant aux conceptions grossières des humains. Les Chinois dans l'orient, les Mexiquains dans l'occident, les Scythes dans le nord, les Indiens, les Phéniciens, les Ethiopiens, les Etruriens ont tous suivi la même manière d'écrire, par peinture & par *hiéroglyphes* ; & les Égyptiens n'ont pas eû vraisemblablement une pratique différente des autres peuples.

En effet, ils employèrent leurs *hiéroglyphes* à dévoiler nuement leurs loix, leurs réglemens, leurs usages, leur histoire, en un mot tout ce qui avoit du rapport aux matières civiles. C'est ce qui paroît par les obélisques, par le témoignage de Proclus, & par le détail qu'en fait Tacite dans ses *Annales*, liv. II. ch. lx. au sujet du voyage de Germanicus en Égypte. C'est ce que prouve encore la fameuse inscription du temple de Minerve à Sais, dont il est tant parlé dans l'antiquité. Un enfant, un vieillard, un faucon, un poisson, un cheval-marin, servoient à exprimer cette sentence morale : « Vous tous qui » entrez dans le monde & qui en sortez, sachez que » les dieux haïssent l'impudence ». Ce *hiéroglyphe* étoit dans le vestibule d'un temple public ; tout le monde le lisoit, & l'entendoit à merveille.

Il nous reste quelques monumens de ces premiers essais grossiers des caractères égyptiens dans les *hiéroglyphes* d'Horapollo. Cet auteur nous dit entr'autres faits, que ce peuple peignoit les deux pieds d'un homme dans l'eau, pour signifier un *foulon*, & une *fumée* qui s'élevoit dans les airs, pour désigner du *feu*.

Ainsi les besoins secondés de l'industrie imaginerent l'art de s'exprimer : ils prirent en main le crayon ou le ciseau, & traçant sur le bois ou les pierres des figures auxquelles furent attachées des significations particulières, ils donnerent en quelque façon la vie à ce bois, à ces pierres, & parurent les avoir doués du don de la parole. La représentation d'un enfant, d'un vieillard, d'un animal, d'une plante, de la fumée ; celle d'un serpent replié en cercle, un œil, une main, quelque autre partie du corps, un instrument propre à la guerre ou aux arts, devinrent autant d'expressions, d'images, ou, si l'on veut, autant de mots qui, mis à la suite l'un de l'autre, formerent un discours suivi.

Bien-tôt les Égyptiens prodigèrent par-tout les *hiéroglyphes* : leurs colonnes, leurs obélisques, les murs de leurs temples, de leurs palais, & de leurs sépultures, en furent surchargés. S'ils érigeoient une statue à un homme illustre, des symboles tels que nous les avons indiqués, ou qui leur étoient analogues, taillés sur la statue même, en traçoient l'histoire. De semblables caractères peints sur les momies, mettoient chaque famille en état de reconnoître le corps de ses ancêtres ; tant de monumens devinrent les dépositaires des connoissances des Égyptiens.

Ils employèrent la méthode *hiéroglyphique* de deux façons, ou en mettant la partie pour le tout,

ou en substituant une chose qui avoit des qualités semblables, à la place d'une autre. La premiere espece forma l'*hiéroglyphe curiologique*, & la seconde, l'*hiéroglyphe tropique*: la lune, par exemple, étoit quelquefois représentée par un demi-cercle, & quelquefois par un cynocéphale. Le premier *hiéroglyphe est curiologique*, & le second *tropique*; ces sortes de *hiéroglyphes* étoient d'usage pour divulguer; presque tout le monde en connoissoit la signification dès la tendre enfance.

La méthode d'exprimer les *hiéroglyphes tropiques* par des propriétés similiaires, produisit des *hiéroglyphes symboliques*, qui devinrent à la longue plus ou moins cachés, & plus ou moins difficiles à comprendre. Ainsi l'on représenta l'Egypte par un crocodile, & par un encensoir allumé, avec un cœur dessus. La simplicité de la premiere représentation donne un *hiéroglyphe symbolique* assez clair; le raffinement de la dernière offre un *hiéroglyphe symbolique* vraiment énigmatique.

Mais aussi-tôt que par de nouvelles recherches, on s'avisa de composer les *hiéroglyphes* d'un mystérieux assemblage de choses différentes, ou de leurs propriétés les moins connues, alors l'énigme devint inintelligible à la plus grande partie de la nation. Aussi quand on eut inventé l'art de l'écriture, l'usage des *hiéroglyphes* se perdit dans la société, au point que le public en oublia la signification. Cependant les prêtres en cultivèrent précieusement la connoissance, parce que toute la science des Egyptiens se trouvoit confiée à cette sorte d'écriture. Les savans n'eurent pas de peine à la faire regarder comme propre à embellir les monumens publics, où l'on continua de l'employer; & les prêtres virent avec plaisir, qu'insensiblement ils resteroient seuls dépositaires d'une écriture qui conservoit les secrets de la religion.

Voilà comme les *hiéroglyphes*, qui devoient leur naissance à la nécessité, & dont tout le monde avoit l'intelligence dans les commencemens, se changerent en une étude pénible, que le peuple abandonna pour l'écriture, tandis que les prêtres la cultivèrent avec soin, & finirent par la rendre sacrée. Voyez les articles *ÉCRITURE*, & *ÉCRITURE des Egyptiens*.

Mais je n'ai pas tout dit; les *hiéroglyphes* furent la source du culte que les Egyptiens rendirent aux animaux, & cette source jetta ce peuple dans une espece d'idolatrie. L'histoire de leurs grandes divinités, celle de leurs rois, & de leurs législateurs, se trouvoit peinte en *hiéroglyphes*, par des figures d'animaux, & autres représentations; le symbole de chaque dieu étoit bien connu par les peintures & les sculptures que l'on voyoit dans les temples, & sur les monumens consacrés à la religion. Un pareil symbole présentant donc à l'esprit l'idée du dieu, & cette idée excitant des sentimens religieux, il falloit naturellement que les Egyptiens dans leurs prières, se tournassent du côté de la marque qui servoit à le représenter.

Cela dut sur-tout arriver, depuis que les prêtres égyptiens eurent attribué aux caractères *hiéroglyphiques*, une origine divine, afin de les rendre encore plus respectables. Ce préjugé qu'ils inculquerent dans les ames, introduisit nécessairement une dévotion relative pour ces figures symboliques; & cette dévotion ne manqua pas de se changer en adoration directe, aussi-tôt que le culte de l'animal vivant eût été reçu. Ne doutons pas que les prêtres n'aient eux-mêmes favorisé cette idolatrie.

Enfin, quand les caractères *hiéroglyphiques* furent devenus sacrés, les gens superstitieux les firent graver sur des pierres précieuses, & les porterent en façon d'amulette & de charmes. Cet abus n'est guere plus ancien que le culte du dieu Séraphis, établi

tous les Ptôlômés: certains chrétiens natifs d'Egypte, qui avoient mêlé plusieurs superstitions payennes avec le Christianisme, sont les premiers qui firent principalement connoître ces sortes de pierres, qu'on appelle *abraxas*; il s'en trouve dans les cabinets des curieux, & on y voit toutes sortes de caractères *hiéroglyphiques*.

Aux *abraxas* ont succédé les talismans, espece de charmes, auxquels on attribue la même efficace, & pour lesquels on a aujourd'hui la plus grande estime dans tous les pays soumis à l'empire du grand-seigneur, parce qu'on y a joint comme aux *abraxas*, les rêveries de l'Astrologie judiciaire.

Nous venons de parcourir avec rapidité tous les changemens arrivés aux *hiéroglyphes* depuis leur origine jusqu'à leur dernier emploi; c'est un sujet bien intéressant pour un philosophe. Du substantif *hiéroglyphe*, on a fait l'adjectif *hiéroglyphique*. (D. J.)

HIEROGRAMMATEE, sub. masc. (*Hist. anc.*) nom que les anciens Egyptiens donnoient aux prêtres qui présidoient à l'explication des mystères de la religion & aux cérémonies.

Les *hierogrammates* inventoient & écrivoient les hiéroglyphes & les livres hiéroglyphiques, & ils les expliquoient aussi-bien que toute la doctrine de la religion. Si l'on en croit Suidas, ils étoient aussi devins; au-moins il rapporte qu'un *hierogrammate* prédit à un ancien roi d'Egypte qu'il y auroit un israélite plein de sagesse, de vertu & de gloire, qui humilieroit l'Egypte.

Ils étoient toujours auprès du roi pour l'aider de leurs lumieres & de leurs conseils; ils se servoient pour cela de la connoissance qu'ils avoient des astres & des mouvemens du ciel, & de l'intelligence des livres sacrés, où ils s'instruisoient eux-mêmes de ce qu'il y avoit à faire. Ils étoient exempts de toutes les charges de l'état; ils en étoient les premieres personnes après le roi, & portoient même aussi-bien que lui une espece de sceptre en forme de soc de charrue; ils tomberent dans le mépris sous l'empire des Romains. *Dictionnaire de Trévoux*. (G)

HIEROLOGIE, sub. fém. (*Gram.*) discours sur les choses sacrées; il signifie aussi *bénédiction*. L'*hiérologie* chez les Grecs & chez les Juifs, est proprement la *bénédiction nuptiale*.

HIÉROMANTIE, f. f. (*Antiq.*) *ἱεραμαντεία*, nom général de toutes les sortes de divinations qu'on tiroit des diverses choses qu'on présentoit aux dieux, & sur-tout des victimes qu'on offroit en sacrifice. D'abord on commença de tirer des présages de leurs parties externes, de leurs mouvemens, ensuite de leurs entrailles, & autres parties internes; enfin, de la flamme du bucher dans lequel on les consumoit. On vint jusqu'à tirer des conjectures de la farine, des gâteaux, de l'eau, du vin, &c. J'apprends tout cela, mais plus au long dans les *Archæol. grecq.* de Potter, lib. II. cap. xiv. tom. I. p. 314. (D. J.)

HIEROMENIE, f. m. (*Antiq.*) *ἱερομηνία*, nom donné au mois dans lequel on célébroit les jeux Néméens; c'étoit le même mois que le Boëdromion des Athéniens, qui répondoit au commencement de notre mois de Septembre. Voyez *MOIS DES GRECS*. (D. J.)

HIEROMNÉMON, f. m. (*Antiq.*) *ἱερομνήμων*, c'est-à-dire, président des sacrifices, ou gardien des archives sacrées.

Les *hieromnémons* étoient des députés que les villes de la Grece envoyoit aux Thermopyles, pour y prendre séance dans l'assemblée des amphictyons, & y faire la fonction de greffiers sacrés. Ils étoient particulièrement chargés de tout ce qui avoit rapport à la religion; c'étoit eux seuls qui payoient la dépense, & qui prenoient le soin des sacrifices publics qu'on faisoit pour la conservation de toute la

Grece en général. Aussi la premiere attention de l'*hieromnémon* à son arrivée aux Thermopyles, étoit d'offrir conjointement avec les pythagores, un sacrifice solennel à Cérés, divinité tutélaire de ce lieu. Quand l'assemblée des amphictyons se tenoit à Delphes, Apollon Pythien, & Minerve la Prévoyante, recevoient à leur tems le même hommage des députés dont nous venons de parler.

Ordinairement chaque ville amphictyonide n'envoyoit qu'un *hieromnémon* & un pythagore à l'assemblée; mais cette regle générale n'a pas laissé de souffrir quelquefois des exceptions; cependant il paroît que quelque nombre qu'ils fussent de députés, ils n'étoient comptés que pour deux voix par rapport aux suffrages.

L'*hieromnémon* qu'on devoit députer au conseil des amphictyons, s'éliroit par le sort, & le tems de sa députation expiré, il étoit obligé de même que les pythagores de venir rendre un compte exact à leurs concitoyens de tout ce qu'ils avoient fait pendant la tenue de ces états généraux de la Grece. Voyez PYLAGORE.

Ce compte se rendoit verbalement & par des mémoires d'abord au sénat, & ensuite au peuple; le même usage se pratiquoit à l'égard des autres ambassadeurs ou envoyés.

Une des prérogatives éminentes de la dignité des *hieromnémons*, à l'assemblée des amphictyons, étoit le droit dont ils jouissoient de recueillir les suffrages & de prononcer ensuite les arrêts; ils avoient encore l'honneur de présider à l'assemblée, parce qu'ils présidoient aux sacrifices du dieu tant à Delphes qu'aux Thermopyles. Le nom de l'*hieromnémon* étoit inscrit à la tête des decrets des amphictyons, & l'on comptoit les années par les différens *hieromnémons*, de même que les Romains comptoient les leurs par les différens consulats. Les Byzantins comptoient aussi leurs années par les magistrats qui portoient chez eux le nom d'*hiromnémons*; enfin, un grand privilege des *hieromnémons*, c'est que c'étoit à eux qu'appartenoit le droit de convoquer l'assemblée générale des amphictyons, que les Grecs appelloient *ἐκκλησία ἀμφικτυόνων*; ils devoient rédiger par écrit tout ce qui se délibéroit dans cette compagnie, & ils étoient les gardiens nés de ces actes importants. (D. J.)

HIEROMNÉNON, f. m. (Littér.) nom d'une pierre que les anciens employoient dans la divination, & qu'ils appelloient encore *crolythos* ou *amphicomé*; comme ils ne nous en ont laissé aucune description, nous ignorons quelle pierre c'étoit, & d'où ils la tiroient; mais nous sommes tout consolés de cette ignorance. (D. J.)

HIEROPHANTE, f. m. (Antiq.) *ἱεροφάντης*, *sacerorum antistes*, souverain prêtre de Cérés chez les Athéniens.

L'*hiérophante* étoit à Athènes un prêtre d'un ordre très-distingué; car il étoit préposé pour enseigner les choses sacrées & les mystères de Cérés, à ceux qui vouloient y être initiés; & c'est de-là qu'il prenoit son nom. On lui donnoit aussi le titre de prophete; il faisoit les sacrifices de Cérés, ou uniquement par rapport à elle; il étoit encore le maître d'orner les statues des autres dieux, & de les porter dans les cérémonies religieuses. Il avoit sous lui plusieurs officiers qui l'aidoient dans son ministere, & qu'on nommoit *exégetes*, c'est-à-dire, *explicateurs des choses sacrées*.

Eumolpe fut le premier *hiérophante* que Cérés se choisit elle-même pour la célébration de ses mystères, c'est-à-dire, que ce fut lui qui le premier y présida & les enseigna. Cet Eumolpe, selon Athénée, fut le chef d'une des plus célèbres familles d'Athènes, qui seule eut la gloire de donner sans disconti-

nuation un *hiérophante* aux Eleusiniens, tant que le temple de Cérés subsista parmi eux. La durée de ce sacerdoce a été de douze cens ans; & ce qui le rend encore plus mémorable dans la seule famille des Eumolpides, c'est que celui qui étoit une fois revêtu de la dignité d'*hiérophante*, étoit obligé de passer toute sa vie dans le célibat, comme nous l'apprenons de Pausanias dans les Corinthiaques, de l'ancien Scholiaste de Perse sur la cinquieme satyre de ce poëte, & finalement de S. Jérôme.

Ce mot *hiérophante*, est composé de *ἱερός*, sacré, & de *φαίω*, je montre, je mets en lumiere. (D. J.)

HIEROPHANTIE, sub. fém. (Antiq.) on appelloit *hiérophanties* chez les Athéniens, des femmes consacrées au culte de Cérés, & qui avoient quelques fonctions sous les ordres de l'*hiérophante*; mais une *hiérophantie* n'étoit point la femme de ce souverain prêtre, puisqu'il étoit dans l'obligation de vivre toujours dans le célibat, comme nous l'avons remarqué. (D. J.)

HIEROSCOPIE, f. f. (Divinat.) espece de divination qui consistoit à considérer les victimes, & tout ce qui arrivoit durant le sacrifice. Voyez SACRIFICE & VICTIME. Ce mot vient de *ἱερός*, sacré, & *σκοπεω*, je considere. Diction. de Trévoux.

HIESMES ou EXMES, (Géog.) bourg de France en Normandie, autrefois chef-lieu d'un comté de grande étendue, appelée l'*Hiémois* ou l'*Emois*; ce bourg est sur une montagne stérile, à 4 lieues de Sées, 36 O. de Paris. M. Huet prétend que les *Osismis*, dont parle César, étoient les peuples d'*Hiémes*, qu'il écrit *Hiesmes*; mais les *Osismiens* étoient à l'extrémité de la basse-Bretagne. Long. 17. 78. lat. 48. 46. (D. J.)

HIGHAM-FERRERS, (Géog.) ville à marché d'Angleterre, en Northamptonshire; elle envoie deux députés au Parlement, & est à 17 lieues N. de Londres. Long. 16. 55. lat. 52. 18. (D. J.)

HIGHLANDERS, sub. masc. (Géog.) ou montagnards d'Ecosse; ils sont proprement descendus des anciens Calédoniens, & il y a eu parmi eux moins de mélange d'étrangers, que parmi les Lowlanders, qui habitent le plat pays d'Ecosse. Il faut lire la description que Boëce & Buchanan font des anciennes mœurs, de la force, & de la bravoure de ces gens-là. Leur postérité qui occupe encore aujourd'hui les montagnes & les îles d'Ecosse, a retenu beaucoup des coutumes & de la maniere de vivre de leurs peres. (D. J.)

HIGMORE, (ANTRE, CORPS D') cet anatomiste d'Oxford en Angleterre, a donné au public un ouvrage sur le corps humain intitulé, *Disquisition anatomica*, Hug. 1650 fol. c'est à dire, *Disquisition anatomique*, dans laquelle il a suivi la circulation du sang jusques dans les plus petites parties du corps. On appelle *corps d'Higmore*, la partie du testicule entre l'épididime & le testicule, où se réunissent tous les vaisseaux sécrétoires; & on donne aussi le nom d'*antre d'Higmore*, au sinus maxillaire.

HIGUERO, sub. masc. (Hist. nat. Botan.) grand arbre d'Amérique, qui croit sur-tout dans la nouvelle Espagne; le bois en est dur & compacte, & ressemble à celui du citronnier. On en fait des vases à boire & d'autres ustensiles de ménage; les Indiens mangent de son fruit qui est rond, semblable à une courge, & qui en a le goût; il est rafraichissant.

HILARIES, f. f. pl. (Antiq.) *hilaria*, *orum*; fête qui se célébroit à Rome tous les ans avec beaucoup de pompe & de réjouissance, le huitieme avant les calendes d'Avril, c'est-à-dire le 25 Mars, en l'honneur de la mere des dieux.

Pendant la durée de la fête, qui étoit de plusieurs jours, il y avoit treve de tout deuil & cérémonies

funebres. On promenoit Cybèle par toute la ville, & chacun faisoit marcher devant elle en guise d'offrande, ce qu'il avoit de plus précieux. On s'habilloit comme l'on vouloit, & l'on prenoit les marques de telles dignités qu'on jugeoit à propos.

C'étoit proprement la Terre qu'on célébroit dans cette fête, sous le nom de la mere des dieux; on lui rendoit tous ces honneurs, pour qu'elle reçût du soleil une chaleur modérée, & des rayons favorables à la naissance des fruits. On avoit choisi le commencement du printemps pour cette fête, parce qu'alors les jours commencent à être plus longs que les nuits, & la nature est toute occupée de sa parure & de son renouvellement.

Les Romains emprunterent cette fête des Grecs, qui la nommoient *ανακασις*, renouvellement, par opposition à la veille, *κατακασις*, pendant laquelle ils revêtoient les apparences de deuil. Les Romains les imiterent encore en ce point, car ils passaient la veille de leurs *hilaries* en lamentations & autres marques de tristesse, d'où vient qu'ils nommoient ce jour là un jour de sang, *dies sanguinis*; c'étoit l'inverse, si l'on peut parler ainsi, de notre mardi-gras, & l'image du mercredi des cendres. Quand les Grecs furent soumis à l'empire des Romains, ils abandonnerent l'ancien nom de leur fête pour prendre celui d'*ἡλαρία*, comme il paroît par Photius dans ses extraits de la vie du philosophe Isidore.

Les curieux peuvent consulter Rosinus, *Antiquit. rom. lib. IV. c. vij.* Turnebe, *Adversarior. lib. XXIV.* Casaubon, *not. sur Lampridius, Hist. Aug. script. v. 167.* Saumaïe sur Vopiscus & Tristan, *tom. I. & tom. II. (D. J.)*

HILARODIE, f. f. (*Littérat.*) espece de drame chez les Grecs qui tenoit de la comédie & de la tragédie; aussi l'appelloit-on autrement *hilaro tragédie*.

On fait que la tragédie exigeoit non-seulement, que les personnages fussent des princes ou des héros, mais elle devoit encore rouler sur quelque grand malheur; & soit que la catastrophe en fût funeste, soit qu'elle fût heureuse, elle devoit toujours exciter la terreur & la pitié; c'est ce qui fit qu'Archélaus, roi de Macédoine, dont les idées étoient apparemment très-bornées sur la poésie dramatique, proposant à Eurypide de le faire le héros de quelqu'une de ses tragédies, ce poète lui répondit: « que les dieux puissent toujours vous préserver d'un pareil honneur! »

L'*hilarodie* amenoit bien à la vérité sur la scene des personnages illustres, mais ses sujets devoient être gais; & quoiqu'elle eut plus de dignité que la première comédie proprement dite des Grecs, qui étoit l'imitation trop grossière de la vie commune des simples citoyens, c'étoit pourtant une espece de comédie, parce qu'elle avoit pour but d'amuser, d'égayer, & de faire rire les spectateurs.

On croit que les fables rhintoniques ressembloient à beaucoup d'égards aux *hilarodies*; on les nommoit *rhintoniques*, du nom de leur auteur Rhinton. Athénée cite de ce poète une piece intitulée *Amphitruon*, qui pourroit bien avoir été l'original d'après lequel Plaute a composé le sien. Or l'*Amphitruon* de Plaute a les caracteres qu'on assigne à l'*hilarodie*.

Il semble que les parodies dramatiques avoient aussi beaucoup d'affinité avec les *hilarodies*; mais nous ne sommes pas assez instruits des caracteres distinctifs de toutes ces sortes de drames anciens, pour en marquer les rapports & les différences. (*D. J.*)

HILARO-TRAGÉDIE, f. f. (*Littérat.*) piece dramatique mêlée de tragique & de comique, ou de sérieux & de plaisant, ou de ridicule. Voyez **DRAME**.

Scaliger prétend que l'*hilaro-tragédie* & l'*hilarodie* sont la même chose; d'autres ont cru que l'*hilaro-tragédie* étoit à peu-près ce que nous appellons *tragi-*

comédie, ou une tragédie dont la catastrophe est heureuse, & fait passer le héros d'un état malheureux, dans un état fortuné. D'autres enfin croient que c'étoit, comme nous l'avons dit, un mélange de tragique & de comique, de choses sérieuses & d'autres ridicules. Voyez **TRAGÉDIE** & **HILARODIE**.

Suidas dit que Rhinthon, poète comique de Tarente, fut l'inventeur de ces sortes de pieces, ce qui leur fit donner le nom de *Rhintonia fabula*. *Dict. de Trévoux.*

HILDESHEIM, (*Géog.*) ville d'Allemagne dans la basse Saxe, avec un évêché suffragant de Magdebourg. Elle est libre & impériale, quoique dépendante en quelque chose de l'évêque. Le magistrat d'*Hildesheim* admit la confession d'Ausbourg en 1543, & les deux religions ont subsisté dans la ville depuis ce tems-là. On a conservé la cathédrale à l'évêque, qui est le seul évêque catholique de toute la Saxe. *Hildesheim* jouit, entre autres beaux privileges, de celui de se gouverner par ses propres loix; cependant les citoyens font serment de fidélité à l'évêque, comme leur seigneur, & à condition qu'il les maintiendra dans leurs franchises & privileges. Le premier évêque d'*Hildesheim*, nommé Gonther, mourut en 835. Voyez Heifs, *histoire de l'Empire, liv. VI.* Elle est sur l'Innerste, à 8 de nos lieues S. E. d'Hannover, 9 S. O. de Brunswig, & 9 O. de Wolfenbutel. *Long. 31. 50. lat. 52. 28.*

Pour ce qui regarde la célèbre colonne d'Irminal, transportée dans le chœur de l'église d'*Hildesheim*, où elle a servi à soutenir un chandelier à plusieurs branches, nous parlerons de cet ancien monument du paganisme au mot **IRMINSAL**.

Les curieux de l'histoire naturelle des fossiles de divers pays, peuvent consulter la description latine de ceux d'*Hildesheim*, donnée par Frédéric Lachmandar, *Hildesh. 1669, in-4°.*

Vous trouverez dans les *Dict. histor.* les articles de deux Jurisconsultes nés dans cette ville, & connus par quelques ouvrages de Droit; j'entends Hannius (Henri), mort en 1668 à l'âge de 63 ans, & Oldecop (Juste), mort en 1677 âgé de 70 ans. (*D. J.*)

HILDSCHIN, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Silésie, dans la principauté de Troppau, sur la riviere d'Oppa, qui s'y jette dans l'Oder.

HILLÉ, (*Géog.*) ville d'Asie dans l'Irac-Arabique; elle est entre Bagdat & Coufa, à 79. 45. de *long.* & à 31. 50. de *lat.* Quelques voyageurs nomment une seconde *Hillé* dans le même pays sur le Tigre, entre Vafet & Bassora. On parle d'une troisième *Hillé* en Perse, dans le Conrestan, & d'une quatrième dans la Turquie Asiatique, auprès du Mosul, ou Mouffel. (*D. J.*)

HILLEVIONS, f. m. pl. (*Géog. anc.*) ancien peuple de la Scandinavie. Pline, *liv. IV. chap. xiiij.* en parle comme d'une nation qui habitoit cinq cens villages. C'étoit la première & peut-être la seule de la Scandinavie, que les Romains connussent de son tems. Ils occupoient apparemment une partie de la Suede où sont les provinces de Schone, de Blékingie & de Halland. (*D. J.*)

HILAIRES, **ILOIRES**, **AILURES**, f. f. (*Marin.*) ce sont des pieces de bois longues & arrondies, qui bornent & soutiennent les écoutilles & les caillebotis, en forme de chaffis. Voyez *Planche V. n° 77.* les *hiloires* du premier pont. N° 124. les *hiloires* du second pont.

Dans un vaisseau du premier rang, ou de quatre-vingt pieces de canons, les *hiloires* du premier pont au milieu ont neuf pouces d'épaisseur, & onze de largeur; entre le milieu & le côté, elles ont huit pouces d'épaisseur, dix pouces & demi de largeur.

Les *hiloires* du second pont au milieu ont sept pou-

des & demi d'épaisseur, & dix pouces de largeur ; ceux entre le milieu & les côtés, six pouces & demi d'épaisseur, dix pouces de largeur.

Les *hiloires* du troisieme pont, des gaillards & de la dunette, diminuent proportionnellement. (Z)

HILPERHAUSEN, (Géog.) ville d'Allemagne en Franconie, sur la Werra, au comté de Henneberg, entre Cobourg & Smalcalde ; elle appartient à une branche de la maison de Saxe-Gotha. Long. 28. 15. lat. 50. 35. (D. J.)

HILPOLSTEIN, (Géog.) petite ville d'Allemagne en Franconie, dans le territoire de la ville de Nuremberg.

HIMANTOPUS, f. m. (Hist. nat. Ornitholog.) oiseau aquatique ; il ne mange point de poisson ; il a le dessous du cou, la poitrine & le ventre de couleur blanchâtre ; les côtés de la tête sont de même couleur au-dessous des yeux ; au-dessus il y a une couleur noirâtre, qui est aussi sur le dos & sur les ailes ; le bec est noir, il est long & mince, cependant l'oiseau s'en sert très-adroitement pour faire sa proie des chenilles & d'autres insectes. La queue est d'une couleur cendrée blanchâtre ; il a des taches noires sur le dessus du cou ; ses ailes sont très-longues ; la longueur de ses cuisses & de ses jambes est excessive ; elle sont très-déliées, très-foibles, & d'autant moins assurées, que le pié n'a point de doigt en arriere, & que ceux de devant sont courts en comparaison de la longueur des jambes. Ses doigts ont une couleur de sang, celui du milieu est un peu plus long que les autres ; ses ongles sont noirs, petits, & un peu courbes. Willug. Ornith. Voyez OISEAU.

HIMÉE, f. f. (Littérat.) c'est le nom que les Grecs donnoient à la chanson des puisers d'eau ; ce mot vient de *ἵμαρ*, puiser. Aristophane en parle comme d'une chanson qui n'étoit que dans la bouche des personnes les plus viles ; car pour reprocher à quelqu'un un chant de mauvais goût, il lui fait dire, *d'où avez-vous pris cette chanson de tireur d'eau ?* La chanson des meuniers porte le même nom de *himée* dans Athénée ; mais Elien & Pollux l'appellent *ἐπιμυλία*, de *μύλη*, meule, ou moulin. On fait que plusieurs professions dans la Grece avoient une espece de chanson qui leur étoit particulièrement consacrée. Voyez CHANSON. (D. J.)

HIMERA, (Géog. anc.) ancienne ville de Sicile, sur la rive septentrionale de l'isle à gauche, c'est-à-dire au couchant de la riviere de même nom ; elle avoit été très-florissante ; mais les Carthaginois, sous la conduite d'Annibal, la saccagerent après un siege dont on trouvera les détails dans Diodore de Sicile, liv. XIII. chap. lxxij.

Il y avoit des bains fameux au couchant de cette ville, *Himera therma* ; ces bains devinrent une ville ; & c'est sur ce pié-là que Ptolomée les nomme. Cicéron nous apprend même comment cette ville se forma ; ce lieu s'appelle encore aujourd'hui *Termini*, & les ruines de la ville d'*Himera*, *campo di san Nicolo* ; la riviere d'*Himera* se nomme *Fiume grande*.

Le poëte Stésychore étoit d'*Himera* ; il fut ainsi nommé pour avoir adapté la maniere de la danse aux instrumens, ou au chœur sur le théâtre ; il fleurissoit dans la quarante-deuxieme olympiade, c'est-à-dire 610 ans avant J. C. Il mourut dans la cinquante-sixieme olympiade, sous Cyrus, roi de Perse. Quintilien dit que Stésychore avec sa lyre, soutint le poids & la noblesse du poëme épique. Denys d'Halycarnasse lui donne les grandes qualités & les graces de Pindare & de Simonide ; son style étoit plein & majestueux, *Stesychori graves camæna*, suivant l'expression d'Horace. Plinè ajoûte, que comme Stésychore étoit encore enfant, un rossignol vint chanter sur sa bouche. On ne pouvoit le louer plus délicatement ; mais le tems nous a ravi les ouvrages de cet aimable

poëte ; il ne nous en reste que trenté ou quarante vers, qui ne nous permettent pas d'en juger. Sa patrie lui érigea une très-belle statue ; non seulement à cause de ses talens dans la poésie lyrique, mais plus encore pour avoir préservé son pays de l'esclavage. Cette ville se trouvant en guerre avec ses voisins, avoit imploré l'alliance de Phalaris, & lui avoit donné le commandement de ses troupes, avec une autorité presque sans bornes. Stésychore tâcha de détourner ses compatriotes de prendre ce parti, & leur raconta qu'autrefois, le cheval étant en différend avec le cerf, eut recours à l'homme, qui véritablement le vengea, mais lui ravit sa liberté : les Himéréens comprirent le sens de l'apologue, remercièrent & congédièrent Phalaris. Tel fut l'effet de cette fable ingénieuse, qu'Horace, Phedre & la Fontaine ont si heureusement mise en vers ; Stésychore en fut l'inventeur.

J'oublois presque de dire, qu'*Himera* passoit pour avoir vû naître la comédie ; ce fut dans son sein, si nous en croyons Silius Italicus, & Solin après lui, que ce spectacle amusant parut pour la premiere fois. Cette ville est peu de chose aujourd'hui ; Volateran assure pourtant, que de son tems on y voyoit encore un théâtre ruiné ; les restes d'un aqueduc qui étoit d'une excellente maçonnerie ; plusieurs autres monumens antiques, & quantité d'inscriptions que l'on peut lire dans cet auteur. (D. J.)

HIMÉRA, (Géog. anc.) riviere de Sicile ; il y en avoit deux de ce nom, l'une sur la côte septentrionale, & l'autre dans la côte méridionale, ce qui doit s'entendre de leurs embouchures ; toutes deux ont leurs sources dans les mêmes montagnes, que les anciens nommoient *nebrodes* ; & leurs sources ne sont pas à une lieue de distance l'une de l'autre. L'*Himera* méridionale s'appelle aujourd'hui *Fiume falso* ; l'*Himera* qui coule vers le Nord se nomme *Fiume grande*. (D. J.)

HIMMELBRUCK, (Géog.) ville d'Allemagne en Westphalie, dans la principauté de Minden, sur une petite riviere qui se jette dans le Weser.

HIMMELSTEIN, (Géog.) petite ville de Bohême dans le cercle d'Elnbogen, où il y a des mines.

* HIMPOU, f. m. (Hist. mod.) juge criminel à la Chine, son tribunal est un des tribunaux souverains. L'*himpou* réside à Pekin, capitale de l'empire.

HIN, f. m. (Hist. anc.) mesure creuse des anciens Hébreux. C'étoit leur demi-boisseau ou le demi-seah, ou la sixieme partie du bath. Il tenoit quatre pintes, chopine, demi-septier, un poillon, cinq pouces cubes & un peu plus. Voyez Bath. Dictionn. de la Bible.

Le *demi-hin* étoit de deux pintes, demi-septier ; un poillon, cinq pouces cubes, & $\frac{172 \times 81}{70496}$ de pouces cubes, mesure de Paris, selon le même auteur. (G)

HINDOO, (Géog.) ville des Indes, sur la route d'Amadabar à Agra, dans les états du Mogol, remarquable par son excellent indigo. Long. 100. lat. 26. 30. (D. J.)

HINGISCH, f. m. (Hist. nat. Bot. exot.) nom persan de la plante d'où découle l'*assa fatida*. Le célèbre Kempfer la caractérise *hengisch* umbellifere, approchant de la livèche, à feuilles branchues comme celles de la pivoine, à grande tige, à graines feuillées, nues, droites, semblables de forme à celles de la berce, ou du panais des jardins, plus grandes cependant, plus noires, & cannelées. Mais vous trouverez la description complete de l'*hingisch* au mot ASSA FETIDA. Elle méritoit cette plante de porter le nom de *Kempfer*, puisque c'est lui le premier qui nous l'a fait connoître, & qu'il se détourna dans ses voyages de 40 ou 50 milles de chemin, pour en pouvoir donner une histoire véritable. (D. J.)

HING-PU, f. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom qu'on donne à la Chine à un tribunal supérieur qui réside auprès de l'empereur. Il est chargé de la révision de tous les procès criminels de l'empire, dont il juge en dernier ressort. Il a sous lui quatorze tribunaux subalternes, qui résident dans chaque province. Nul Chinois ne peut être mis à mort sans que sa sentence ait été signée par l'empereur même, ce qui prouve le cas que l'on fait à la Chine de la vie d'un homme.

HINGUET, (*Marine.*) Voyez ELINGUET.

HING-WANG, f. m. (*Hist. nat. Minéralog.*) nom donné dans les Indes orientales à une espèce de réalgar, ou d'arsenic rouge, dont on fait usage dans la Peinture & la Médecine. On dit qu'il se trouve dans le voisinage des mines de cuivre; on le calcine à plusieurs reprises pour l'usage intérieur, qui ne peut cependant qu'être fort dangereux. Dans la Peinture il donne un beau jaune orangé.

HINSBERG, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans le duché de Juliers.

HINSER, (*Marine.*) Voyez HISSER.

HIO, (*Géog.*) ville de Suede dans la Westrogotie, sur le lac Väter, à cinq lieues suédoises de Falkoping. Long. 31. 35. lat. 57. 53. (D. J.)

HIORING, (*Géog.*) petite ville de Dannemarck dans le Jutland.

HIPHALTES ou EPIALTES, f. m. pl. (*Mythol.*) c'est ainsi que les poètes grecs nommerent certaines divinités rustiques, qu'ils supposèrent être des espèces de génies qui venoient coucher avec les hommes & les femmes; *épiartes* est formé de *ἐπιτάω*, je dors entre; les Latins appellerent ces prétendus génies, *incubes*. Voyez INCUBES.

Je me ressouviens ici que Raoul de Presles, qui florissoit en 1360, dans son commentaire sur la *citte de Dieu* de saint Augustin, y parle *ch. xxiiij. liv. XV. des esprits qui apperent ès estables, & des dyables épicartes*, que l'on nomme, ajoute-t-il, *l'appésart*; on reconnoît sous le mot *épicarte*, les *épicartes* des Grecs; quant au mot *appésart*, il répond clairement au terme italien *il pesarvolo*, qui signifie le *cauchemar*, ou pour parler en medecin, *l'incube*; cette espèce d'oppression accompagnée de pesanteur & de resserrement qu'on éprouve quelquefois pendant le sommeil, comme si quelqu'un étoit sauté sur nous & nous empêchoit de respirer. Voyez CAUCHEMAR. (D. J.)

HIPPARIS, (*Géog. anc.*) riviere de Sicile, sur la côte méridionale; elle traverse le lac nommé par les anciens *camarina palus*, & par les modernes *lago di camarana*; cette riviere est donc présentement le *fiume di camarana*. (D. J.)

HIPPARQUE, f. m. (*Art milit.*) officier chez les Athéniens qui commandoit leur cavalerie; cette cavalerie au nombre de deux mille huit cens chevaux en tems de paix, étoit divisée en deux corps, qui chacun commandé par un *hipparque*, comprenoit les cavaliers de cinq tribus. On ne licencioit ces cavaliers en aucun tems, & les *hipparques* avoient soin de les exercer pour les tenir toujours en haleine. On voit bien que le mot *hipparque* vient de *ἵππος*, cheval, & *ἄρχω*, je commande. Nous appellons *ἄρχος*, dit Aristote, les hommes que leur ministère met en droit de prononcer des jugemens, & ce qui les caractérise plus particulièrement, de donner, d'expédier des ordres; c'est pourquoi les premiers magistrats d'Athènes se nommoient *Archontes*. (D. J.)

* HIPPIATRIQUE, f. f. (*Gramm.*) c'est la médecine des chevaux; ce mot est composé de *ἵππος*, cheval, & de *ἰατρος*, medecin. Cet art est très-étendu, & il est d'autant plus difficile que l'animal ne s'explique pas sur ses sensations, & que quand la maladie ne se déclare pas par des symptômes évidens, alors le maréchal est abandonné à sa seule sagacité. La médecine du cheval, & en général celle des ani-

maux, suppose dans celui qui l'exerce les mêmes qualités & les mêmes études que celle de l'homme. Un bon traité d'*hippiatrique* n'est donc pas l'ouvrage d'un esprit ordinaire; pour s'en convaincre, on n'a qu'à parcourir ce que M. Bourgelat en a publié dans cet ouvrage & dans son *Hippiatrique*.

HIPPOCAMPE, f. m. (*Myth.*) c'est ainsi qu'on appelle en *Mythologie* les chevaux de Neptune & des autres divinités de la mer: cet animal est fabuleux. Pline fait mention sous ce nom d'un petit animal, qui n'a rien de commun avec le cheval: c'est un insecte d'environ six pouces de longueur.

HIPPOCENTAURE, f. m. (*Myth.*) monstre fabuleux, qu'on feint avoir été demi-homme & demi-cheval; on donna ce surnom aux peuples de Thessalie, qui entreprirent les premiers dans la Grece de monter à cheval, enforte que leurs voisins crurent d'abord que l'homme & le cheval ne faisoient qu'un même composé.

La fable dit que les centaures s'étant mêlés avec des cavales, engendrèrent les *hippocentaures*, monstres qui tenoient en même tems de la nature de l'homme & de celle du cheval; mais comme de pareils monstres n'ont jamais existé, il est vraisemblable que lorsqu'on parloit d'un Thessalien, on le nommoit *hippios* ou *cavalier*; ces cavaliers dans la suite, pour montrer leur force & leur adresse, s'exercerent à se battre contre des taureaux qu'ils perçoient de leurs javelots, ou les renversoient en les prenant par les cornes. Pline nous apprend que non-seulement cet exercice étoit ordinaire aux Thessaliens qui en étoient les inventeurs, mais que Jules Cesar en donna le premier spectacle aux Romains; il y a donc bien de l'apparence, qu'on ajouta en parlant de ces Thessaliens au nom d'*hippios* celui de *centaures*; & que de ces trois mots *ἵππιος*, *κεντῶν*, *ταυρῆς*, on composa celui d'*hippio-centaure*, *cavalier percé taureau*.

Enfin ces cavaliers s'étant rendus redoutables par leurs brigandages, on n'en parla que comme de monstres, & à l'aide de l'équivoque on les nomma des *hippocentaures*, confondant ainsi le cavalier avec le cheval qui les portoit. Les poètes faisoient cette idée; on fait qu'ils profitoient de tout, pour donner du merveilleux aux sujets dont ils parloient; & rien certainement ne ressembloit mieux au monstre, tel qu'ils le dépeignoient, qu'un homme à cheval. Des gens qui faisoient passer les oranges pour des pommes d'or, les bergers déguisés pour des satyres, & les vaisseaux à voile pour des dragons ailés, ne devoient pas faire difficulté dans le tems que l'usage de monter à cheval étoit nouveau, de travestir des cavaliers en *hippocentaures*.

Ce mot est composé de *ἵππος*, cheval, *κεντέω*, je pique, & *ταῦρος*, taureau, c'est-à-dire, *picqueur de chevaux & de taureaux*; voilà tout le merveilleux simplifié. (D. J.)

HIPPOCRATIES, f. f. pl. (*Antiq.*) fête que les Arcadiens célébroient en l'honneur de Neptune équestre, parce que les anciens croyoient que ce dieu avoit fait présent du cheval aux hommes; c'est pour cela qu'ils lui donnent si souvent le nom de *ἵππειος*, *ἵππιος*, *ἵππιός*, *ἵππονοῦριος*, *ἵπποδρόμιος*, &c. Aussi pendant la durée des *hippocraties*, les chevaux étoient exemts de tout travail; on les promenoit par les rues ou dans les campagnes doucement, superbement harnachés, & ornés de guirlandes de fleurs. Le mot est grec; composé de *ἵππος*, cheval, & *κρατός*, force. Au reste, c'est ici la même fête que les Romains célébroient sous le nom de *consualia*. Voyez CONSUALES. (D. J.)

HIPPOCRATIQUE, adj. (*Médecine.*) on se sert de cette épithete pour désigner la doctrine médicale qui se trouve dans les ouvrages admirables

d'Hippocrate. Ainsi on appelle *medecine hippocratique* la science & l'art de conserver & de rétablir la santé, selon les principes & les regles établis par ce grand homme. Voyez HIPPOCRATISME.

HIPPOCRATISME, s. m. (*Medecine.*) c'est la philosophie d'Hippocrate appliquée à la science des Medecins, qui en fait le principal objet: c'est la doctrine *hippocratique* considérée par rapport aux moyens d'éloigner le terme de la vie humaine autant qu'elle en est susceptible; de prévenir, de corriger les effets des accidens qui tendent à en abrégier le cours; de conserver, de rétablir la disposition naturelle de tout animal à ne cesser de vivre que par une cause qui ne soit point prématurée, c'est-à-dire sans maladie, *morte senili.* Voyez VIE, MORT, MEDECINE.

C'est parce que cette philosophie a été portée tout-à-coup par son divin auteur, à un point de perfection auquel la Medecine étoit bien éloignée d'avoir atteint avant lui, & qui, pour l'essentiel, n'a ensuite presque rien acquis de plus, qu'on a constamment, depuis plus de vingt siècles, regardé Hippocrate comme l'instituteur & presque absolument comme l'inventeur de cet art salutaire; comme étant celui qui en a le premier recueilli, indiqué les principes enseignés par la nature même, & les a rédigés en corps de doctrine, en les déduisant des faits qu'une application infatigable & une expérience éclairée lui avoient appris à bien observer & à bien juger, soit en les comparant avec ceux qui lui avoient été transmis des plus célèbres medecins qui l'avoient précédé, soit en confirmant les uns par les autres ceux qu'il avoit ramassés pendant le cours d'une longue vie qu'il avoit consacrée au service de l'humanité, pour la lui rendre à jamais utile par les monumens immortels qu'il lui a laissés de ses lumieres & de son zèle.

Ce célèbre philosophe medecin, l'un des plus grands hommes qui aient paru dans le monde, naquit dans l'île de Coos, l'une des Cyclades, environ 460 ans avant J. C. la premiere année de l'olympiade lxxx. selon Soranus, 30 ans avant la guerre du Péloponnèse; selon d'autres auteurs, tels qu'Eusebe, Hippocrate étoit plus ancien, & d'autres le font moins ancien. On prétend qu'il descendoit d'Esculape par Héraclide son pere, & d'Hercule du côté de Praxithée sa mere: il étoit par conséquent de la race des Asclépiades, nom que l'on donnoit aux descendans du dieu d'Epidaure, desquels il paroît qu'Hippocrate se glorifioit d'être le dix-huitieme.

Cet Esculape grec, qu'il ne faut pas confondre avec l'égyptien, est le même dont Celse & Galien disent qu'il fut le premier qui retira la Medecine des mains du vulgaire & la rendit clinique; c'est-à-dire qu'il établit la coutume de visiter les malades dans leurs lits: ce qui ne se pratiquoit point auparavant. On consultoit les Medecins au coin des rues, où ils se tenoient toute la journée à cet effet. La connoissance de la Medecine s'étant, pour ainsi dire, établie dans la famille des Asclépiades, & s'étant conservée pendant plusieurs siècles dans ses différentes branches, elle y passoit du pere au fils, & y étoit véritablement héréditaire.

Mais Hippocrate ne se borna pas à la tradition & aux observations qu'il avoit reçues de ses ancêtres; il eut encore pour maître dans l'étude qu'il fit de bonne heure de la Medecine, Hérodicus qui est un de ceux auxquels on a attribué l'invention de la Medecine gymnastique. Voyez GYMNASTIQUE. Il fut aussi disciple de Gorgias frere d'Hérodicus, & selon quelques-uns il le fut encore de Démocrite, comme on le peut inférer du passage de Celse, *lib. I. proem.* mais s'il apprit quelque chose de ce dernier, il y a apparence que ce fut plutôt par les entretiens qu'il

eut avec lui lorsqu'il fut demandé par les Abdéritains pour traiter ce philosophe leur compatriote, que l'on croyoit en démence. On pourroit aussi penser qu'Hippocrate avoit suivi Héraclite, dont il adopta entre autres choses le principe sur le feu, qu'ils ont regardé l'un & l'autre comme étant l'élément de toute matiere, d'où tout vient, & par lequel tout s'est fait.

Les premiers Medecins s'étant bornés pendant plusieurs siècles, dans la pratique de leur art, à observer avec grande attention les différens phénomènes de la santé & de la maladie, & à les comparer entre eux, pour en tirer leur indication, sans se mettre en peine d'expliquer ce qui les produit; ils s'appliquoient en même tems à chercher le régime le plus salutaire & les remedes les plus efficaces, sans entreprendre de rendre raison des effets qui s'enfuiroient; ils pensoient que des observations exactes & des secours expérimentés étoient beaucoup plus utiles que tous les raisonnemens.

La famille des Asclépiades, qui, comme on vient de le dire, possédoit, pour ainsi dire, en propre l'art de guérir, n'avoit point eu d'abord d'autre maniere de pratiquer, jusqu'à ce que, même avant Pythagore, qui le premier a introduit la Philosophie dans la Medecine, environ quatre-vingts ans avant Hippocrate, les Medecins prirent goût pour le fanatisme & la superstition: pour se dispenser du soin pénible qu'exige l'observation, ils avoient volontiers recours aux charmes & aux amulettes; superstition qui devint fort commune parmi les Pythagoriciens, qui ne laissoient pas d'ailleurs, à l'exemple de leur chef, de vouloir expliquer les causes des maladies & autres choses de ce genre. Mais il est vrai que ces philosophes pour la plupart, se bornèrent à la simple théorie de la Medecine, & ne firent pas beaucoup de mal. Mais un des plus fameux disciples de Pythagore, le célèbre Empédocle, à qui le mont Æthna fit payer cher sa curiosité, se mêla de pratiquer: quelques autres de sa secte commençoient à suivre cet exemple, & leur pratique étoit accompagnée de toutes les mystérieuses chimères de la philosophie de leur maître.

C'est au milieu des brouillards de cette fausse philosophie, qu'Hippocrate travailloit à acquérir des lumieres qui devoient le rendre le fondateur de la vraie Medecine: mais, ce qui est très-remarquable, ni ses raisonnemens, ni ses observations, ni ses remedes n'ont pas la moindre teinture de cette superstition philosophique qui régnoit de son tems: son bon sens la lui fit mépriser, & lui fit sentir la nécessité d'ôter l'exercice de l'art de guérir des mains de ceux qui n'étoient que philosophes; à quoi il travailla de tout son pouvoir & avec succès: ce qui a fait dire qu'il avoit séparé la Medecine de la Philosophie, dont en effet il ne retint que ce qui pouvoit être d'une utilité réelle; c'est-à-dire qu'il joignit avec sagesse le raisonnement à l'expérience, en prenant toujours celle-ci pour principe; ce qu'aucun medecin n'avoit fait avant lui. C'est pour cela qu'Hippocrate a été regardé assez généralement par les anciens comme le pere de la Medecine raisonnée, le chef des medecins dogmatiques; ce dont convient aussi la plupart des modernes, avec Boerrhaave, sans avoir égard au sentiment de M. de Haller. Cet auteur a pris à ce sujet occasion de s'expliquer d'une maniere peu favorable à notre respectable maître, dans la note 2 sur le §. xiiij. du commentaire sur les institutions du célèbre medecin de Leyde, qui cependant faisoit tant de cas des écrits d'Hippocrate, qu'il a écrit, *ex professo*, un discours à leur louange (*de commendando studio Hippocratico inter opuscula*); il le reconnoissoit, avec tout le monde, pour le véritable inventeur de l'art de guérir, à plus juste titre

qu'Esculape, qui en a même été le dieu, seulement pour avoir jetté fort imparfaitement les fondemens d'une science qu'Hippocrate a presque édiflée en entier.

En effet il fut le premier qui découvrit le seul principe de l'économie animale, dont les phénomènes bien étudiés, bien observés, & les lois bien connues, puissent servir à diriger le medecin dans ses fonctions, & par conséquent le mettre dans le cas d'agir avec connoissance de cause. Le résultat des recherches d'Hippocrate, fut donc que ce principe général n'est autre chose que ce qu'il appelle *la nature*, c'est-à-dire la puissance qui se trouve dans tous les animaux, qui dirige tous les mouvemens des solides & des fluides nécessaires pour leur conservation; il lui attribuoit des facultés comme ses servantes: c'est par ces facultés, selon lui, que tout est administré dans le corps des animaux. La maniere d'agir de la nature, ou son administration la plus sensible, par l'entremise des facultés, consiste, selon lui, d'un côté à attirer ce qui est bon ou ce qui convient à chaque partie, à le retenir, à le préparer ou le changer; & de l'autre, à rejeter ce qui est superflu ou nuisible, après l'avoir séparé de ce qui est utile: c'est sur quoi roule presque toute la physiologie d'Hippocrate.

La nature, selon lui, est le vrai medecin qui guérit les maladies, comme elle est le vrai principe qui conserve la santé. La nature trouve elle-même les voies de la guérison, sans paroître les connoître, comme nous clignons les yeux & comme nous parlons, sans penser aux organes par le moyen desquels cela s'exécute: sans aucun précepte elle fait ce qu'elle doit faire. La nature peut suffire par-tout; c'est elle qui constitue la medecine spontanée, le principe de la guérison des maladies, sans aucun secours de l'art; c'est elle que le medecin doit consulter dans l'administration des remedes, pour ne faire que la seconder, que l'aider à opérer les changemens nécessaires, en écartant les obstacles qui s'y opposent, en favorisant les moyens de l'exécution. Sans elle, sans sa disposition à agir, tous les remedes ne peuvent être que nuisibles, ou tout au moins inutiles. Voyez ECONOMIE ANIMALE, NATURE (*Econom. animale*), FACULTÉ, SANTÉ, EFFORT (*Physiol.*), MALADIES, COGITION, CRISE, EXPECTATION, REMEDE.

Persuadé du bon fondement de cette doctrine, Hippocrate s'appliqua principalement à examiner la marche de la nature dans le cours des maladies, comme il l'a prouvé par ses traités sur les maladies en général, *lib. de morbis*, & sur les affections, *lib. de affectionibus*: & il parvint non-seulement à connoître, d'après ce seul examen & sans être instruit d'ailleurs, les symptomes des maladies passées, présentes & futures, mais à les décrire de telle façon que les autres pussent les connoître comme lui: c'est ce qu'on voit sur-tout dans ses aphorismes, *sect. vij. aphorismorum*, & dans ses recueils de prognostics, de prédictions & d'observations sur les crises, *lib. prognostic. prædict. prænotion. coac. lib. de judicationib. de dieb. judicator.* Il acquit sur cela tant d'habileté, que depuis lui personne ne l'a égalé, & que l'on n'a fait que le copier dans la maniere de décrire, d'exposer les signes diagnostics & prognostics des maladies.

Les medecins ignorans & paresseux ont voulu faire regarder toutes ces observations, sur-tout par rapport aux prédictions, comme des connoissances de pure curiosité, qui ne présentent que des phénomènes particuliers aux malades d'Hippocrate, ou au moins au pays où il pratiquoit la Medecine, & par conséquent auxquels il est inutile de s'arrêter, n'ayant, disent-ils, jamais rien vu de semblable

dans les différentes maladies qu'ils ont eu occasion de traiter: mais ont-ils su bien voir, bien suivre ces maladies? se sont-ils donné les soins, l'attention nécessaire pour cela? Ce qu'il y a de certain à cet égard, c'est que les medecins éclairés, prudents, appliqués, laborieux, ont toujours regardé ce qu'Hippocrate a donné sur les prognostics, comme les remarques les plus judicieuses & les plus utiles qui aient jamais pu être faites à l'avantage de la medecine; & ils les ont trouvés vraies dans des exemples sans nombre en différens climats, tant la nature est constante & uniforme dans ses opérations, & Hippocrate exact dans ses observations.

Ce grand génie ne s'en est pas tenu à exceller à cet égard; il a été encore l'inventeur de cette importante partie de la Medecine que l'on appelle *diététique*, qui concerne l'administration des alimens & leur abstinence dans les maladies. *Trib. lib. VI. de diatâ, libr. de alimento, de hermidorium usu, de salubri diatâ, de victu acutorum.* Il établit dans ces ouvrages sur ce sujet, que le régime est de si grande conséquence, soit en santé, soit en maladie, que, sans ce moyen, on ne peut pas se conserver ni se rétablir; en sorte qu'il en fit son remede principal dans sa pratique, & même souvent ce fut le seul qu'il employa, sur-tout lorsque le malade est d'un bon tempérament & que ses forces le soutiennent: c'est pourquoi il fut aussi attentif au choix du régime, qu'à l'examen de la disposition du malade. Dans ce qu'il nous a laissé sur cet article, particulièrement à l'égard des maladies aiguës, *lib. cit.* on reconnoît le grand maître & le medecin consommé.

L'Anatomie commençoit à être cultivée de son tems pour la spéculation; il s'y adonna comme à une connoissance qu'il jugeoit utile & même nécessaire dans l'exercice de la Medecine: c'est ce qu'il enseigne dans plusieurs traités qui sont relatifs à cette partie. *Lib. VI. de corde, de ossium naturâ, de venis, de humoribus, de geniturâ, de principiis & carnibus, de glandulis, de naturâ humanâ.* Il paroît même dans plusieurs endroits de quelques autres de ses œuvres *de alimento, de insomniis, de flatibus*, selon l'interprétation qu'en ont donnée plusieurs auteurs modernes, entr'autres Drelincourt, qu'il avoit entrevu la découverte fameuse de la circulation du sang, qui n'a été manifestée qu'un grand nombre de siecles après lui.

Il fut tres-habile dans l'exercice de la Chirurgie, dont il paroît avoir fait toutes les opérations, excepté celle de la lithotomie, avec un jugement peu inférieur & peut-être égal à celui de nos célèbres chirurgiens modernes: on peut juger des connoissances qu'il a eues & de ce qu'il a pratiqué à cet égard, par ceux de ses ouvrages qui y ont rapport. *Lib. VI. de articulis, de fracturis, de fistulis, de vulneribus capitibus, de Chirurgia officinâ.* D'ailleurs il donne des marques *passim* dans presque tous ses écrits, lorsque l'occasion s'en présente, de l'excellence de son savoir & de sa capacité en ce genre.

A l'égard de la matiere médicale, on ajouta beaucoup de son tems à celle qui étoit en usage parmi les Cnidiens, branche de la famille des Asclépiades. Le nombre des medicamens s'accrut extrêmement, afin qu'il pût répondre à la variété des cas: cependant il paroît certain qu'Hippocrate, à en juger par ses écrits, ne fit jamais usage que de peu de remedes & des plus simples: la plus grande quantité & la plus grande variété de ceux qu'il employa, fut dans les maladies des femmes, *de virginum morbis, de morbis mulierum, de sterilibus*, où chacun fait que les indications changent beaucoup, sont souvent multipliées & très-difficiles à suivre. Nous ne voyons point que ce grand homme fasse mention d'aucun

secrèt spécifique qui lui fut particulier : tous les moyens qu'il employoit dans les traitemens des maladies étoient manifestes & publics.

Il donna une attention particulière à l'étude de la Physique, pour être en état de bien juger des effets que peuvent produire sur le corps humain les choses dites *non-naturelles*, par l'usage & l'abus qu'on en fait, voyez HYGIÈNE. C'est par ce moyen qu'il avoit acquis tant de connoissances sur la nature des maladies, qu'il découvroit & prévoyoit même leurs causes, & qu'il employoit ou conseilloit en conséquence le traitement & le préservatif convenables avec un succès étonnant, d'après ses recherches, ses observations sur l'influence des différentes saisons de l'année, des différentes températures de l'air dans les divers climats, des qualités des vents dominans, des situations absolues & respectives des lieux d'habitation, de la différente nature des eaux, des alimens, &c. *Lib. VI. de aère, locis & aquis, lib. de alimento.* Ainsi c'est d'après ses connoissances acquises en ce genre, qu'il étoit parvenu à pouvoir prédire les maladies qui devoient régner dans un pays, à en déterminer l'espece & à désigner les personnes d'un certain tempérament, qui pourroient en être atteintes plutôt que d'autres : c'est en conséquence qu'il avoit annoncé la peste qui se fit sentir du côté de l'Illyrie, & qui affligea toute la Grece, à l'occasion de laquelle il rendit les plus grands services à sa patrie, & en reçut en reconnoissance les mêmes honneurs qu'Hercule.

Il a été le premier qui a fait usage des Mathématiques pour l'explication des phénomènes de l'économie animale les plus difficiles à comprendre sans ce secours : il en a recommandé l'étude à son fils Theffalus (*Epistola Hippocratis ad Theffalum filium*), comme très-propre à faire connoître la proportion de forces, de mouvemens, qui constitue l'équilibre entre les solides & les fluides dans la santé, & du dérangement duquel résultent la plupart des maladies : on trouve cette façon de penser de notre auteur établie dans différens endroits de ses ouvrages. *Lib. VI. de flatib. de dietâ, de naturâ hominis, &c.* Il semble avoir eu bonne opinion de l'Astronomie, & l'avoir regardée comme une science qui convenoit à un medecin.

A l'égard de la doctrine de l'attraction, elle ne lui étoit pas étrangère : il paroît l'avoir adoptée de la philosophie de Démocrite, & il la regardoit comme importante pour la connoissance de l'économie animale.

Pour ne rien oublier de ce qui a rapport à la Médecine, il n'a pas même négligé de s'occuper de la partie politique de l'exercice de cet art : il suffiroit de citer en preuve le serment qu'il exigeoit de ses disciples ; mais on trouve bien d'autres choses, à cet égard, dans ses différens écrits, *lib. de medico, lib. de decenti ornatu medici, præceptiones ac epistolæ*, qui sont très-bons & très-utiles à lire pour les sages conseils qu'ils contiennent ; car Hippocrate ne fait pas moins paroître de probité que de science dans tous ses ouvrages comme dans sa conduite. Une maladie contagieuse infesta la Perse ; le roi Artaxerxès fit offrir à Hippocrate tout ce qu'il desireroit, afin de l'attirer dans ses états pour remédier aux ravages qu'y causoit cette peste ; mais le medecin aussi désintéressé que bon patriote, fit réponse qu'il se garderoit bien d'aller donner du secours aux ennemis des Grecs.

Il mourut à 104 ans, 356 ans avant Jesus-Christ. Theffale & Dracon ses fils, Polybe son gendre, & Dexippe son principal disciple, lui succéderent dans l'exercice de la Médecine, & la pratiquerent avec réputation : mais comme dans le monde tout est sujet à révolution, & que les meilleures institutions

sont ordinairement les moins durables, le nombre des medecins qui conserverent & qui soutinrent la méthode d'Hippocrate, diminua bientôt considérablement : celle des philosophes prévalut encore, parce qu'il étoit bien plus aisé de suivre leurs spéculations, que de se conformer à la pratique de ce grand maître : ce qui a presque toujours subsisté jusqu'à nous, & a été la véritable cause que l'art de guérir, proprement dit, n'a presque rien acquis après lui.

Aussi ne faut-il pas s'étonner qu'en égard à l'état où Hippocrate trouva la Médecine, & à celui où il nous l'a laissée, il ait été regardé comme le prince des medecins : mais il est surprenant qu'un plan aussi bon que celui qu'il nous a tracé ait été négligé, & pour ainsi dire abandonné. Certainement il nous avoit mis dans le chemin des progrès : & si jamais la Médecine parvient à être portée à toute la perfection dont elle est susceptible, ce ne sera qu'en suivant la méthode de son vrai législateur, qui consiste dans un sage raisonnement toujours fondé sur une observation exacte & judicieuse. Voyez MEDICIN, MÉDECINE.

Il y a trois remarques principales à faire touchant les écrits de notre auteur ; la première, qui concerne l'estime que l'on a toujours eue pour eux ; la seconde, son langage & son style ; & la troisième, la distinction que l'on doit faire de ses écrits légitimes d'avec ceux qui lui ont été attribués ou donnés sous son nom, sans être sortis de sa main.

Hippocrate a toujours passé pour être, en fait de Médecine, ce qu'Homere est parmi les Poètes, & Ciceron entre les Orateurs. Galien veut que l'on regarde ce qu'Hippocrate a dit, comme la parole d'un dieu, *magister dixit* : cependant si quelqu'un avoit pû lui contester le premier rang, c'étoit sans doute Galien, ce célèbre medecin, dont le savoir étoit prodigieux, voyez GALENISME. Celse faisoit tant de cas des écrits d'Hippocrate, qu'il n'a souvent fait que le traduire mot à mot : ses aphorismes, son livre des prognostics, & tout ce que l'on trouve dans ses ouvrages de l'histoire des maladies, ont toujours passé à juste titre pour des chef-d'œuvres : mais, outre tous les témoignages des anciens & des modernes à cet égard, une marque évidente de la considération que l'on a toujours eue pour les écrits d'Hippocrate, c'est qu'il n'y en a peut-être d'aucun auteur sur lesquels on ait fait autant de commentaires. Galien fait mention d'un grand nombre de medecins, qui y avoient travaillé avant lui, auxquels il faut bien joindre Galien lui-même, qui en a fait le sujet de la plupart des volumes si nombreux qu'il nous a laissés : mais parmi les modernes en foule qui s'en sont aussi occupés, on doit sur-tout distinguer le célèbre Foësius, que les medecins qui ont la rare ambition de mériter ce nom, ne sauroient trop consulter pour se bien pénétrer de l'esprit de leur maître, qu'il paroît avoir interprété plus parfaitement qu'aucun autre de ceux qui ont entrepris de le faire. On ne laisse pas cependant que de trouver des choses très-utiles & très-savantes dans les commentaires de Mercurial, de Prosper Martian, aussi bien que dans les explications particulières qu'ont données de quelques-uns des ouvrages d'Hippocrate, Hollerius, Heurnius & Duret, parmi lesquels ce dernier mérite d'être singulièrement distingué pour ses interprétations sur les prétotions de Coos.

A l'égard du style d'Hippocrate, c'est parce qu'il est fort concis, qu'on a peine à entendre ce qu'il veut dire en divers endroits ; ce que l'on doit aussi attribuer aux changemens assez considérables survenus dans la langue grecque, pendant l'espace de tems qui s'étoit écoulé entre cet auteur & ceux des ouvrages de ses glossateurs qui nous sont parvenus ;

à quoi on doit ajouter les variations inévitables, suite de l'incorrection des copies multipliées. On peut consulter sur les mots obscurs les Dictionnaires interprétatifs qu'en ont donnés Erotien & Galien, que l'on trouve à la suite de plusieurs des commentaires sur Hippocrate, tels que ceux de Foësius & de Mercurial.

On ne rapportera pas ici tout ce que les critiques ont dit touchant la distinction des véritables écrits d'Hippocrate d'avec les faux ou les supposés : on remarquera seulement qu'il y en avoit plusieurs de suspects dès le tems d'Erotien & de Galien entre ceux dont ils rapportent les titres. Quelques-uns de ces ouvrages étoient déjà attribués en ce tems-là aux fils d'Hippocrate, les autres à son gendre, ou à son petit-fils, ou à ses disciples, & même à quelques philosophes ses prédecesseurs ou ses contemporains. Pour s'éclaircir à fond sur ce sujet, on peut consulter avec satisfaction le jugement qu'en a porté Mercurial entr'autres auteurs qui en ont traité.

En général, on ne peut ici qu'indiquer les sources où il faut puiser pour apprendre à connoître l'Hippocratisme, & ce qui y a rapport : les bornes de cet ouvrage n'ont pas même permis de donner un abrégé de cette admirable doctrine, qui, pour qu'elle soit susceptible d'être bien saisie, ne doit point être exposée imparfaitement ; d'ailleurs la meilleure manière d'étudier Hippocrate est de l'étudier lui-même dans ses œuvres, dont l'édition la plus estimée est celle de Foësius, en grec & en latin. On peut en trouver un précis, tant historique que dogmatique, qui passe pour être très-bien fait, dans l'histoire de la Médecine de le Clerc. L'auteur du discours sur l'état de la Médecine ancienne & moderne, que l'on a traduit de l'Anglois, en a aussi donné une idée assez exacte. On a beaucoup tiré de ces deux ouvrages pour la matière de cet article.

Il doit paroître bien surprenant à ceux qui savent combien est fondé tout ce qui vient d'être dit sur l'excellence & la réputation de la doctrine d'Hippocrate, qu'il ne se trouve qu'un très-petit nombre d'auteurs qui ayent senti la nécessité, pour l'avancement de l'art, & qui se soient fait un devoir de marcher sur les traces du seul vrai maître que la nature avoue pour son interprète. Sydenham, Baglivi & Boerhaave sont presque les seuls, & sur-tout le premier (qui a été nommé par cette raison l'Hippocrate anglois), qui ayent paru véritablement convaincus de l'importance & de l'utilité de l'Hippocratisme dans la théorie & la pratique de la Médecine, & qui ayent agi en conséquence à l'égard d'une doctrine dont l'expérience & la raison n'ont jamais discontinué dans aucun tems, dans aucun lieu, de confirmer les principes & l'autorité, parce qu'elle n'est fondée que sur l'observation la plus exacte des faits constamment vérifiés pendant une longue suite de siècles.

HIPPOCRENE, f. f. (*Géogr. anc.*) c'est-à-dire, la fontaine du cheval Pégase, & dans Perse *Caballinus fons*, fontaine de Grece dans la Béotie. Pline, liv. IV. chap. vij. nommant les fontaines qui étoient dans cette province, dit : *Œdipodie*, *Ψfamathe*, *Dircé*, *Epicrane*, *Aréthuse*, *Hippocrene*, *Aganippe* & *Gargaphie*.

L'Hippocrene, si vantée par les poètes de tout pays, & dont il suffit d'avoir bû pour faire d'excellens vers, étoit sur le penchant de l'Hélicon ; cependant *Paufanias*, qui a décrit avec un détail extrême jusqu'aux moindres statues que les anciens avoient érigés sur cette montagne, ne fait aucune mention de l'Hippocrene, quoiqu'il parle de l'Aganippe, fontaine sur la gauche quand on alloit dans le bois solitaire, particulièrement consacré aux Muses. (*D. J.*)

HIPPODROME, f. m. (*Hist. anc.*) lieu destiné chez les Grecs aux courses de chevaux ; le mot l'indique, *ἵππος*, cheval, & *δρόμος*, place publique où l'on court.

Les Romains ne firent que latiniser le mot *δρόμος* en *dromus* : celui qui chez eux avoit le soin de tenir la place nette & dégagée, étoit nommé *procurator dromi*, comme on le voit dans cette description citée par Gruter.

L'hippodrome étoit composé de deux parties : la première, plus longue que l'autre, étoit une terrasse faite de main d'hommes, & la seconde étoit une colline de hauteur médiocre.

Comme les courses de chevaux avoient rarement lieu dans les tems héroïques, & qu'on n'en faisoit qu'à l'occasion de quelque événement remarquable, on choisissoit, pour les faire, des places d'autant plus spacieuses que ces places demeuroient dans le commerce ordinaire des hommes, & qu'on pouvoit toujours également les cultiver : ce ne fut plus la même chose dans les tems postérieurs, quand les jeux devinrent périodiques. Les lieux où on les célébroit, furent consacrés, comme les jeux mêmes, à des divinités ou à des héros ; & par cette raison, on ne leur donna que l'étendue nécessaire, quoique d'ailleurs on ne voulût rien diminuer de l'apparat des courses que les anciens avoient imaginées, mais l'on fixa à quatre stades (chaque stade étoit de 125 pas) la longueur des places que l'on destina aux courses des chars & des chevaux, & que cette destination fit nommer *hippodromes*.

Cette longueur de quatre stades est celle que Plutarque donne à l'hippodrome d'Athènes, ce qui ne laisse guere de doute sur la longueur des autres *hippodromes*, parce que si le stade simple, comme on en convient, fut par-tout la mesure de la course à pié, il dut aussi, quatre fois répété, servir dans toute la Grece de mesure pour les courses à cheval, & pour celles des chars. Un ancien grammairien donne un stade de large à l'hippodrome d'Olympie ; & dès qu'une fois nous reconnoissons que la longueur de toutes les places destinées aux courses des chars fut la même dans la Grece, rien ne nous empêche de croire qu'elles eurent toutes aussi la même largeur.

Les *hippodromes* avoient une grande enceinte qui précédoit la lice au bout de la carrière. A l'un des côtés de la place étoient les sièges des directeurs des jeux près de la barrière qui fermoit la lice ; de sorte que c'étoit toujours en s'arrêtant devant ces sièges qu'on terminoit la course, & qu'on étoit couronné.

La borne de l'hippodrome s'appelloit en grec *ύσσα*, de *ύσσω*, *pungo*, parce que les chevaux y étoient souvent blessés, & *τερμά*, parce que c'étoit la fin de la carrière, & le terme de la course. Homere a peint cette borne si désirée par les athlètes dans le vingt-troisième livre de l'Iliade, & Virgile nous apprend qu'il falloit, après y être parvenu, tourner autour, & *longos circumflectere cursus* ; peut-être, parce qu'on décrivait plusieurs cercles concentriques autour de la borne, en approchant toujours de plus en plus, en sorte qu'au dernier tour on la rasait de si près qu'il sembloit qu'on y touchât.

Quoi qu'il en soit, il s'agissoit, pour ne se pas briser, d'user de beaucoup de dextérité dans cette occasion ; & comme le péril devenoit plus grand en approchant de la fin de la carrière, c'étoit sur-tout alors que les trompettes faisoient entendre leurs fanfares pour animer les hommes & les chevaux ; car cette borne étoit le principal écueil contre lequel tant de gens eurent le malheur d'échouer.

L'enceinte qui précédoit l'hippodrome, & qui étoit comme le rendez-vous des chars & des chevaux, se nommoit *ἵππασίος* ; elle étoit à Olympie, en particulier, une des choses des plus dignes de la Grece.

Cléetus, grand statuaire & grand architecte, en avoit donné le dessein.

Cette place avoit quatre cens piés de long ; large à son entrée, elle se rétrécissoit peu-à-peu vers l'*hippodrome*, où elle se terminoit en éperon de navire ; M. l'abbé Gédoin en a fait graver la représentation dans une planche qu'il a jointe à son élégante traduction de Pausanias. On y voyoit dans toute sa longueur, à droite & à gauche, des remises, sous lesquelles se rangeoient les chars & les chevaux chacun dans celle que le fort lui avoit assignée ; ils y demeuroient quelque tems renfermés par de longues cordes tendues d'un bout à l'autre : un dauphin s'abattoit de dessus la porte qui conduisoit à l'*hippodrome* ; les cordes qui fermoient les remises, s'abattoient aussi, & les chars en sortant de chaque côté, alloient en deux files occuper leurs places dans la carrière, où ils se rangeoient tous sur une même ligne, & avoient tous à peu-près le même espace à parcourir.

Il s'agit à présent de déterminer la forme de l'*hippodrome*. C'étoit un quarré long, à l'extrémité duquel étoit la borne, placée au milieu de la largeur, dans une portion d'un quarré beaucoup plus petit ; ou, si l'on veut, dans un *σῆμα* antique renversé, qui la resserroit tellement, que soit à côté, soit derrière, il n'y pouvoit passer qu'un seul char de front.

L'exacritude d'Homere ne lui a pas permis de supprimer deux remarques assez légères ; l'une, que le terrain de l'*hippodrome* étoit uni, & l'autre, qu'on devoit sur-tout prendre garde à bien applanir les environs de la borne ; mais une troisième observation plus importante que nous lui devons, & qui résulte aussi de la description de Sophocle, c'est qu'à la suite du terre-plain de l'*hippodrome* regnoit une tranchée d'une pente douce qui le terminoit dans sa largeur ; cette tranchée étoit absolument nécessaire dans le cas où l'un des chars viendroit à se briser contre la borne, autrement cet accident auroit mis fin à la course.

Ceux qui se trouvoient à la suite du char brisé, descendoient alors dans le fossé ; & en le parcourant, du moins en partie, ils faisoient le tour de la borne de l'unique maniere qui leur fût possible. Ceux qui n'étant pas assez maîtres de leurs chevaux, ou n'ayant pas bien dirigé leurs courses vers la borne, étoient emportés dans cette tranchée, regagnoient le haut le plutôt qu'ils pouvoient ; mais ils étoient exposés à se laisser enlever, par ceux qui les suivoient, l'avantage qu'ils avoient eu sur eux dans la plaine ; c'est pour cela qu'on tâchoit de modérer ses chevaux, & d'employer toute son adresse pour enfler juste la borne.

Les hellanodices, qui distribuoient le prix au vainqueur, étoient assis à l'une des extrémités de l'*hippodrome*, à côté de l'endroit où se terminoit la course. Toute l'enceinte de la lice étoit fermée par un mur à hauteur d'appui, ou par une simple barricade, le long de laquelle se rangeoit la foule des spectateurs.

Les monumens qu'on érigeoit dans les *hippodromes* n'y apportoient que des décorations, & point de changemens, étant toujours placés aux extrémités. Il y en avoit un dans le stade d'Olympie qu'on disoit être le tombeau d'Endymion, mais il étoit dans l'enceinte qui précédoit l'*hippodrome*. C'étoit aussi à la sortie de cette enceinte qu'on voyoit un autre monument, auquel une folle superstition attribuoit la propriété de troubler & d'épouvanter les chevaux, & qu'on nommoit par cette raison *tara-xippus* : mais ce trouble, cette épouvante, avoit une cause naturelle ; il eût été difficile que de fiers courriers ne s'agitassent pas en passant de dessous des remises & d'une coïr étroite dans un lieu spacieux, où la vue de ce monument, érigé en face de

la porte, les frappoit d'abord, & dans lequel on les contraignoit de tourner sur les côtés.

Il ne faut pas juger des *hippodromes* de la Grece par le cirque de Rome, au milieu duquel on avoit érigé des obélisques & des autres monumens, parce que le cirque différoit des *hippodromes* dans son usage autant que dans sa disposition générale. Le nombre de ceux qui courroient à la fois dans le cirque étoit déterminé, d'où vient que Domitien y donna cent courses de chars en un jour, & cette différence pouvoit seule en amener plusieurs autres. Ce que nous disons du cirque de Rome, convient également à l'*hippodrome* de Constantinople, & même à celui d'Athènes, tel que l'a vu M. l'abbé Fourmont ; ce qui montre qu'on fit quelques changemens dans ce dernier, pour y observer les mêmes loix que dans la capitale de l'empire.

Au reste, on ne peut qu'être frappé des dangers de la course des chars dans l'*hippodrome*, sur-tout quand il s'agissoit de faire six fois le tour de la borne ; de plus, avant que d'y arriver, la course en char étoit une suite de dangers continuels : non seulement Oreste périt à cette borne fatale ; mais au milieu de cette même course, les chevaux mal embouchés d'un Eniane l'emportent malgré lui, & vont heurter le char d'un Barcéen ; les deux chars sont froissés, & leurs conducteurs ne pouvant soutenir un si rude choc, sont précipités sur la place.

Cependant, ceux qui s'exposoient à ces dangers, les envisageoient bien moins que la gloire qui en étoit le prix ; l'honneur qu'ils en retiroient, étoit proportionné à la grandeur & à la multiplicité des périls ; & Nestor ne craint pour un fils qu'il aime que la seule honte, au cas qu'il ait le malheur de briser son char, & de blesser ses chevaux. (D. J.)

HIPPÔDROME DE CONSTANTINOPLE, (*Antiq.*) cirque que l'empereur Sévere commença, & qui ne fut achevé que par Constantin ; il servoit pour les courses de chevaux, & pour les principaux spectacles. Ce cirque, dont la place subsiste toujours, a plus de 400 pas de longueur sur 100 pas de largeur. Il prit le nom d'*hippodrome* sous les empereurs grecs ; & les Turcs, qui l'appellent *atméidan*, n'ont presque fait que traduire le nom de cette place en leur langue, car *at* chez eux signifie un cheval, & *méidan* une place.

Les jeunes Turcs, qui se piquent d'adresse, s'assembloient autrefois à l'*atméidan* un jour de la semaine, au sortir de la mosquée, bien propres & bien montés, se partageoient en deux bandes, & s'exerçoient dans ce cirque à des especes de courses, où, comme les anciens désalteurs, ils passaient par dessous le ventre de leurs chevaux, & se remettoient sur la selle avec une adresse étonnante ; mais ce qui parut plus singulier à M. de Tournefort, ce fut d'en voir qui, renversés sur la croupe de leurs chevaux courans à toute bride, tiroient une fleche, & donnoient dans l'un des fers de derrière de leur même cheval.

L'obélisque de granique ou de pierre thébaïque, dont les historiens ont parlé, étoit encore élevé dans l'*atméidan* au commencement de ce siècle ; c'est, dit M. de Tournefort, une pyramide à quatre coins d'une seule pièce, haute d'environ 50 piés, terminée en pointe, chargée d'hieroglyphes ; les inscriptions grecques & latines qui sont à sa base, marquent que Théodose la fit élever. Après qu'elle eut resté long-tems à terre, les machines même que l'on y employa pour la mettre sur pié sont représentées dans un bas-relief, & l'on voit dans un autre la représentation de l'*hippodrome*, tel qu'il étoit, lorsqu'on y faisoit les courses chez les anciens.

A quelques pas de-là sont les restes d'un autre obélisque, (*colossus structilis*) à quatre faces, bâti

de différentes pieces de marbre ; la pointe en est tombée, & le reste menaçoit déjà ruine il y a 60 ans. On donnoit 24 coudées de haut à l'obélisque de granit, & 58 à celui-ci.

Entre les deux obélisques, on apperçoit une colonne de bronze de 15 piés de haut, formée par trois serpens tournés en spirale, & dont les contours diminuent insensiblement jusques vers le col des serpens, dont les têtes manquent.

Quelques antiquaires pensent que ce pourroit être le serpent de bronze à trois têtes qui fut consacré à Apollon, & qui portoit le fameux trépié d'or. Du moins, Zozime & Sozomene assûrent que Constantin fit transporter dans l'*hippodrome de Constantinople* le trépié du temple de Delphes ; & d'un autre côté, Eusebe rapporte que ce trépié, transporté par l'ordre de l'empereur, étoit soutenu par un serpent roulé en spirale. On aime aussi peut-être trop à croire que la célèbre colonne de bronze dont on n'osoit approcher qu'en tremblant, qui soutenoit le trépié sacré, & qu'on avoit placé si respectueusement près de l'autel, dans le premier temple du monde, se trouve aujourd'hui toute tronquée, & couverte de rouille dans un mauvais manège de mahométans. (D. J.)

HIPPOLITE, f. f. (*Hist. nat. Litholog.*) quelques auteurs se servent de ce nom pour désigner le bezoar ou la pierre qui se forme dans la vésicule du fiel, dans l'estomac & dans les intestins de quelques chevaux, & qui se trouvent quelquefois dans le crotin. Voyez Valentini *historia simplicium reformata*, pag. 303. M. Lémery dit qu'il s'est trouvé dans la vessie d'une cavale une pierre de cette espèce de la grosseur d'un melon ordinaire, mais plus arrondie, fort pesante, inégale, & raboteuse à sa surface, & couverte d'une croûte lisse & luisante d'un brun rouge. Après avoir été séchée au soleil, elle pesoit 24 onces. Voyez Lémery, *diction. des drogues*. Dans le *journal des savans de 1666*, il est parlé d'une pierre tirée du corps d'un cheval d'Espagne, qui pesoit quatre livres quatre onces & demie, *ibid.* Ces sortes de pierres sont chargées d'huile & de beaucoup d'alkali volatil ; on les regarde comme sudorifiques, propres à tuer tous les vers, & à résister au venin. Voyez BÉZOARD. (—)

HIPPOLYTE STE. ou ST. PLIT, (*Géog.*) petite ville de France en Lorraine, sur les confins de l'Alsace, au pié du mont de Vogé. La France qui l'avoit eu par le traité de Westphalie, la céda au duc de Lorraine par le traité de Paris en 1718. Elle est à deux lieues de Schelestadt. Long. 25. 6. lat. 48. 16. (D. J.)

HIPPOLYTIUM, f. m. (*Hist.*) c'est le temple que Phedre éleva sur une montagne près de Troène, en l'honneur de Vénus, & auquel elle donna le nom d'*hippolyte*, dont elle étoit éperduement amoureuse.

Cette princesse, sous prétexte d'aller offrir ses vœux dans son temple à la déesse, avoit l'occasion en s'y rendant, de voir le fils de Thésée, qui faisoit journellement ses exercices dans la plaine voisine. Dans la suite des siècles l'*hippolytium* de Phedre, fut nommé le temple de Vénus la spéculatrice. (D. J.)

HIPPOMANÉS, sub. masc. (*Hist. nat. & Littér.*) *ἵππομανής*, de *ἵππος*, cheval, & *μανομαί*, être furieux.

Ce mot signifie principalement deux choses dans les écrits des anciens : 1°. une certaine liqueur qui coule des parties naturelles d'une jument en chaleur. Voyez Aristote, *Hist. anim. lib. VI. cap. xxij.* & Pline, *liv. XXVIII. chap. xj.* 2°. une excroissance de chair que les poulains nouveaux-nés ont quelquefois sur le front, selon le même Pline, *liv. VIII. chap. xlij.*

Les anciens prétendent que ces deux sortes d'*hip-*

pomanés, ont une vertu singulière dans les philtres & autres compositions destinées à des maléfices ; que la cavale n'a pas plutôt mis bas son poulain, qu'elle lui mange cette excroissance charnue, sans quoi elle ne le voudroit pas nourrir ; qu'enfin si elle donne le tems à quelqu'un d'empporter ce morceau de chair, la seule odeur la fait devenir furieuse.

Virgile a su tirer parti de ces contes, en parlant des sortilèges, auxquels la malheureuse Didon eut recours dans son desespoir.

*Quæritur, & nascentis equi de fronte revulsus
Et matri præreptus amor.* *Ænéid. lib. IV. v. 515.*

Encore moins pouvoit-il oublier d'en faire mention dans ses Géorgiques ; mais c'est toujours avec cet art qu'il a d'annoblir les plus petites choses.

*Hinc demùm Hippomanes, vero quod nomine dicunt
Pastores ; lentum distillat ab inguine virus,
Hippomanes quod sæpè malæ legere novercæ,
Miscueruntque herbas, & non innoxia verba.*

Il paroît par Juvenal, *satyre VI.* que cette opinion étoit assez accréditée ; car ce poète attribue la plupart des desordres de Caligula, à une potion que sa femme Cæsonie lui avoit donnée, & dans laquelle elle avoit fait entrer l'*hippomanés*.

Cependant Ovide se moque de toutes ces niaiseries dans les vers suivans.

*Fallitur Æmonias quisquis descendit ad artes,
Datque quod à teneri fronte revulsit equi ;
Non faciunt ut vivat amor medeides herba,
Mixtaque cum magicis versa venena sonis.
Sit procul omne nefas ; ut amaberis, amabilis esto !*

Enfin, le mot *hippomanés* désigne encore dans Théocrite une plante de l'Arcadie, qui met en fureur les poulains & les jumens ; ici nos Botanistes recherchant quelle étoit cette plante, se sont épuisés en conjectures. Les uns ont pensé que c'étoit le cynocrambe ou apocynum, d'autres le suc de tithymale, & d'autres, avec Anguillard, le *stramonium*, *fructu spinoso rotundo, semine nigricante* de Tournefort, que nos François appellent *pomme épineuse*.

Saumaïse, qui ne veut point entendre parler de cette plante, aime mieux altérer le texte de Théocrite ; il soutient que ce poète n'a point dit *φύτον*, mais *κυτόν*, & par *κυτόν*, il entend la cavale de bronze qui étoit auprès du temple de Jupiter Olympien. Cette cavale, au rapport de quelques écrivains, excitoit dans les chevaux les émotions de l'amour, comme si elle eût été vivante ; & cette vertu, disoient-ils, lui étoit communiquée par l'*hippomanés* qu'on avoit mêlé avec le cuivre en la fondant. M. Bayle a très bien réfuté Saumaïse, dans sa dissertation sur cette matière, que tout le monde connoît.

Les sages modernes ont entièrement abandonné les anciens sur le prétendu *hippomanés*, comme plante, comme philtre, *veneficium amoris*, & comme excroissance sur le front des poulains. La description publiée par Raygerus en 1678, dans les *actes des curieux d'Allemagne, ann. 8*, d'une substance charnue toute fraîche, tirée du front d'un poulain, que sa mere avoit ensuite nourri, ne peut passer que pour un cas extraordinaire, un vrai jeu de la nature.

Mais, suivant M. Daubenton, l'*hippomanés* est une matière semblable à de la gelée blanche qui se trouve constamment placée dans la cavité qui est entre l'amnios & l'allantoïde de la jument pleine ; il peut arriver assez souvent, que cette matière vienne au-dehors avec la tête du poulain, étant ordinairement à l'endroit le plus bas de la matrice. Cette matière qui est flottante sans aucune attache, doit tomber dans cet endroit, & passer au-dehors aussi-tôt que les membranes sont déchirées ; la formation

mation de l'*hippomenés*, ou de la liqueur contenue entre l'amnios & l'allantoïde, étant une fois découverte, il est aisé de comprendre l'odeur forte d'urine qu'elle rend par l'évaporation, & le caractère du sédiment de cette liqueur; mais ne pouvant entrer dans de pareils détails, nous renvoyons les curieux au mémoire de ce physicien, qui se trouve dans le *Recueil de l'acad. des Sciences, année 1751.* (D. J.)

* HIPPONE, f. f. (*Mythol.*) déesse des chevaux & des écuries. Plutarque en a fait mention dans ses hommes illustres; Apulée, au *livre troisième de son âne d'or*; Tertullien, dans son *apologétique*, & Fulgence écrivant à Chalcidius. C'est de cette déesse que Juvenal a dit, *juvat solam Hippo, & facies olida ad præsepia pictas*. On dit qu'un certain Fulvius se prit de passion pour une jument, & qu'une fille très-belle, qu'on appella *Hippone*, *Epone*, ou *Hippo*, fut le fruit de ces amours singuliers. Aristote raconte au *livre second de ses paradoxes*, un fait tout semblable: un jeune éphésien ayant eu commerce avec une ânesse, il en naquit une fille qui se fit remarquer par ses charmes, & qu'on nomma de la circonstance extraordinaire de sa naissance, *Onofèlia*. Il n'est pas besoin de prévenir le lecteur sur l'absurdité de ces contes; on y voit seulement que par une dépravation incroyable, les payens avoient cherché dans des actions infâmes, l'origine des êtres qu'ils devoient adorer. Il n'en est presque pas un seul dont la naissance soit honnête: quelle influence une pareille théologie ne devoit-elle pas avoir sur les mœurs populaires!

HIPPONE, (*Géog. anc.*) ville de l'Afrique proprement dite; elle est surnommée *Diarrhytus*, à cause des eaux dont elle est arrosée, pour la distinguer d'une autre *Hippone*, aussi en Afrique dans la Numidie, surnommée la royale, *Hippo regius*. La première étoit une colonie florissante du tems de Pline; il y avoit tout auprès un lac navigable, d'où la marée sortoit comme une rivière, & où elle rentroit selon le flux & le reflux de la mer. Dans la notice épiscopale de l'Afrique, cette ville étoit le siège d'un évêque, c'est présentement *Biserte*. Hippone surnommée *la Royale*, étoit épiscopale aussi bien que la précédente; elle tire un grand lustre dans l'église Romaine, d'avoir eû pour évêque S. Augustin; c'est aujourd'hui la petite ville de *Bone* en Afrique. (D. J.)

HIPPOPHAËS, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) arbrisseau qui croît en Grèce & dans la Morée, à peu de distance de la mer; ses feuilles ressemblent assez à celles d'un olivier; mais elles sont plus longues, plus étroites, & plus tendres. Ses racines sont longues, épaisses, & remplies d'un suc laiteux extraordinairement amer; les Foulons en font usage dans leur métier.

HIPPOPODE, f. m. (*Géog.*) on a donné ce nom dans l'antiquité à des peuples situés sur le bord de la mer de Scythie, que l'on disoit avoir des piés semblables à ceux des chevaux.

Ce mot est grec & composé d'*ἵππος*, cheval, & *πῶς*, pié. Denis le Géographe, v. 310. Mela, l. III. c. vj. Pline, l. IV. c. xij. S. Augustin, de *Civit. lib. XVI. cap. viij.* parlent des *Hippopodes*; mais la vérité est qu'on leur donna cette épithète à cause de leur vitesse. *Dictionnaire de Trévoux.*

HIPPOPOTAME, f. m. (*Hist. nat. Zool.*) animal amphibie, à quatre piés, qui se trouve en Afrique sur les bords du Niger, sur ceux du Nil en Egypte, & de l'Indus en Asie.

Le mérite de l'invention de la saignée attribué à l'*hippopotame*, dit M. de Jussieu, dans une dissertation sur ce quadrupède, & l'idée qu'il vomissoit du feu, avoit tellement excité la curiosité des anciens,

que quelques édiles, qui dans le tems de la république romaine, voulurent gagner les bonnes grâces du peuple, lui en présenterent en spectacle. Scaurus fut le premier, à ce que rapporte Pline, qui en fit paroître aux jeux publics; & long-tems après lui, les auteurs ont remarqué comme un trait de magnificence, que l'empereur Philippe en eût fait voir plusieurs dans les jeux séculaires qu'il célébra.

Les siècles qui depuis se sont écoulés jusqu'à nous, ne nous ayant ni détrompés du merveilleux de cet animal, ni guère mieux instruits de sa figure & de son caractère, nous ne pouvons presque rien ajouter à ce que Pline en a dit, & nos découvertes ne regardent que son anatomie, ou quelques usages des parties les plus solides de son corps.

Quoique Bellon en ait donné le dessin d'après un de ceux qu'il avoit vûs à Constantinople, & Fabius Columna, d'après un autre qu'il avoit vû en Italie, & qui y avoit été apporté mort d'Egypte; néanmoins quelque exacts que soient ces deux auteurs, ils ne font point d'accord sur la configuration de toutes les parties de l'*hippopotame*.

Ce que M. de Jussieu nous en a détaillé dans les *mémoires de l'acad. des Scienc. année 1724*, ne concerne que quelques parties du squelette de la tête & des piés d'un de ces animaux, envoyé du Sénégal à l'académie par ordre des directeurs de la compagnie des Indes. Mais au bout du compte, puisque c'est à-peu-près tout ce que nous savons de certain de l'*hippopotame*, je vais continuer d'en compléter cet article, après avoir donné en gros la description de cet animal.

M. Linæus en constitue un genre particulier de l'espece des jumens, dont les caractères sont qu'il a deux pis & deux larges dents proéminentes en guise de défenses. C'est un quadrupède amphibie qui tient par sa figure du buson & de l'ours; il est plus gros que le buson ou bœuf sauvage, a la tête assez semblable à celle du cheval, très-grosse à proportion du corps, la gueule très-grande, & qui peut s'ouvrir de l'étendue d'un pié; les naseaux gros & larges, les mâchoires garnies de dents de la dernière dureté.

Il a dans son état fini d'accroissement, treize à quatorze piés de longueur de la tête à la queue; la circonférence de son corps est presque égale à celle de sa longueur, à cause de la graisse dont il abonde ordinairement; ses yeux sont petits, ses oreilles courtes & minces; son cou est court; ses naseaux jettent des moustaches à la manière de celles des chats, & plusieurs barbes épaisses sortent du même trou; ce sont-là les seuls poils du corps de cet animal; sa mâchoire supérieure est mobile comme celle du crocodile; il a dans la mâchoire inférieure deux especes de défenses à la manière du sanglier.

Ses jambes sont grosses & basses comme celles de l'ours; son sabot est semblable à celui des bêtes à pié fourchu, mais il est seulement divisé en deux, & a quatre doigts; cette structure de la sole de l'*hippopotame*, montre qu'il n'est pas fait pour nager, & que son allure est de se promener sur terre & dans les rivières; sa queue ressemble à celle de l'ours; elle est très-grosse à son origine, & va en s'aminçant en pointe vers l'extrémité; elle n'a guère que six à huit pouces de long, & elle est trop épaisse, pour qu'il puisse la fouetter de côté & d'autre; son cuir est fort dur, fort épais, sans poil, & de couleur tannée.

On darde ces animaux dans l'eau avec des harpons, en donnant aux dards qu'on lance sur eux, autant de corde que l'animal blessé en entraîne en fuyant, jusqu'à ce que s'affoiblissant par la perte du sang qui coule de sa blessure, il vienne expirer sur le rivage; sa chair est de difficile digestion.

Le poids de 45 livres que pesoient les deux mâchoires qui formoient la tête de l'*hippopotame* du Sénégal, dont parle M. de Juffieu, sa longueur de deux piés, sa hauteur d'un pié quatre pouces du côté de l'occiput, & sa largeur d'un pié & demi du même côté, marquoient que l'animal étoit prodigieux.

A en juger par son apparence extérieure, sa tête doit ressembler en quelque façon au squelette de la tête d'un cheval, à la différence que le museau en est plus évasé, les narines plus ouvertes, & que les mâchoires sont terminées de chaque côté par deux grosses protubérances, dans lesquelles sont pratiqués les alvéoles des six dents de devant.

La figure de la mâchoire inférieure quadre assez bien à celle de la supérieure par sa largeur en-devant, qui est de huit à neuf pouces, sur six de hauteur; mais cette mâchoire est plus massive que la supérieure, parce que les six plus grosses & plus fortes dents de cet animal, y sont presque obliquement inférées dans des alvéoles très-profonds.

De ces six dents, les deux du milieu qui tiennent lieu d'incisives, sont horizontales, cylindriques, cannelées, massives, d'un pouce & demi de diamètre, de quatre pouces de long, & de six de racine. Celles de la mâchoire supérieure auxquelles elles se rapportent, n'ont au contraire pas plus d'un demi-pouce de longueur apparente, & trois de racine, sur neuf lignes de diamètre; les deux latérales répondant à chacune des deux longues dents de la mâchoire inférieure, & qui tiennent encore lieu d'incisives, ne sont longues au-dehors que d'un pouce & demi, sur un demi-pouce de diamètre.

Les deux dents plus considérables, placées chacune à une des extrémités du devant de la mâchoire inférieure, en manière de défenses, sont courbées en demi-cercle, de même que celles du sanglier, & ont chacune cinq pouces de saillie, sur huit de racine, qui est très-oblique; leur forme approche du triangle, dont chaque côté a environ un pouce & demi. Celles auxquelles elles répondent, qui sont également courbées & cannelées, n'ont qu'un pouce de saillie, & six de racine. Ces quatre dents des extrémités des mâchoires, tiennent la place des racines, & sont par leur jonction du côté qui est applati, l'office de véritables cisoires; celles qui les suivent séparées de ces dernières par un espace de trois pouces, & arrangées aux deux côtés du fond de chaque mâchoire, sont les molaires au nombre de huit; les plus grosses ne saillent que d'un demi-pouce, & en ont un & demi d'étendue.

Toutes les dents de l'*hippopotame* sont très-dures, & peuvent faire du feu comme les pierres à fusil quand on les frappe avec du fer; peut-être en jettent-elles quand l'animal les frappe les unes contre les autres; & c'est en ce cas, ce qui a pû donner lieu à quelques auteurs, d'assurer que l'*hippopotame* vomissoit du feu.

Il est surprenant que cet appareil terrible de dents placées dans une gueule, dont l'ouverture est antérieurement de plus de deux piés, ne réponde qu'à un gosier qui n'a pas quatre piés de circonférence; ce qui prouve que quelque vorace que soit cet animal, qui est dépeint dans des bas-reliefs antiques, ayant dans la gueule un crocodile, ne pourroit l'avaler, supposé qu'il s'en nourrisse, qu'après l'avoir bien mâché; mais il n'est pas moins difficile de concilier avec la forme de ces mêmes dents, l'usage que Plin & les anciens donnent à l'*hippopotame* de se repaître de blé dans les champs voisins du Nil.

A l'égard du pié, il est du genre de ceux qui ont des doigts; sa forme est très-massive, car dans l'état desséché de celui qu'a vû M. de Juffieu, la plante étoit encore de neuf pouces de longueur, sur trois

& demi de largeur. Les doigts au nombre de quatre, sont fort courts, n'ayant tout au plus avec l'ongle, qui en occupe presque la moitié, & qui les termine, que deux pouces de longueur sur un de largeur.

La solidité, la pesanteur, la dureté, & la couleur des dents canines de la mâchoire inférieure de cet animal, donnent lieu de croire qu'on pourroit en tirer aujourd'hui des usages pour les arts de Sculpture & du Tour. Peut-être doit-on mettre la manière de travailler ces dents, dans le nombre des choses pratiquées par les anciens, & qui ont échappé à notre connoissance. Au-moins le peut-on conjecturer par ce que rapporte Pausanias dans ses Archaiques, d'une statue d'or de Dindymene, vénérée par les Proconésiens, & dont la face étoit formée d'une de ces dents. Ce trait montre qu'elles se travailloient alors comme celles de l'éléphant, & que la matière en étoit plus précieuse, non-seulement comme étant moins commune, mais encore par des qualités qui rendent cette sorte de dents préférable à l'ivoire; elle n'est point sujette aux inconvéniens de se casser facilement, de s'égrainer, & de jaunir.

Ce mérite a déterminé les ouvriers qui travaillent à faire des dents artificielles, à choisir celles de l'*hippopotame* préférablement à toute autre, sans avoir aucune connoissance de leur origine; l'expérience nous apprend combien les dents artificielles, qui sont faites avec les canines de cet animal, sont au-dessus de celles qu'on peut tirer de quelque animal que ce soit, non-seulement par leur solidité, mais encore par la durée de leur couleur qui approche de celui de l'émail de nos dents.

C'est donc là le seul usage connu qu'on puisse tirer des dents de l'*hippopotame*; car tout ce que les anciens & les modernes nous disent de leurs vertus pour arrêter leur sang, détourner la crampe, guérir les hémorrhoides, & mille autres fadeuses de cette espèce qu'on lit dans Bartholin, Hocchstetter; les Ephémérides des curieux de la nature, ainsi que dans les livres de voyages; tout cela, dis-je, est si pitoyable, qu'on en seroit surpris si l'on ignoroit jusques où s'étend le génie fabuleux de la plupart des hommes.

Je n'ai trouvé dans Marmol, dans Wormius, dans Thevenot, que des contrariétés sur la description qu'ils nous donnent du cheval de rivière; on ne peut les croire ni les uns, ni les autres. Vossius, dans son traité latin de l'*idolatrie*, a rassemblé tout ce qui a été dit sur l'*hippopotame*, & c'est bien là un assemblage de toutes sortes de contes.

Bochard dans son *Hiéroglyphe*, & après lui Ludolf dans son *histoire d'Ethiopie*, ont prétendu que l'*hippopotame* est le béhémoth de Job, *ch. xl. v. 10.* mais ils ont fait là-dessus des recherches & une dépense d'érudition bien inutiles: on ignorera toujours ce que c'est que le béhémoth de Job, & ceux qui croient que ce mot désigne plutôt l'éléphant qu'aucun autre animal semblent les mieux fondés en raison. Peut-être encore que le mot hébreu *béhémot* signifie seulement en général toutes sortes de bêtes d'une grandeur énorme; enfin les descriptions que j'ai lu de cet animal dans l'histoire générale des voyages, se contredisent, & sont presque toutes également fausses.

L'étymologie du mot *hippopotame* n'exercera point les critiques; il est clairement formé de *ἵππος*, cheval, & *ποταμός*, fleuve; ainsi *hippopotame* signifie cheval aquatique; il seroit plus naturel de dire *hippotame*, mais il porte en latin dans tous les auteurs le nom *hippopotamus*, par exemple dans Aldrovand, *de quad. digit. 181.* Gesner, *de quad. digit. 483.* Charleton, *exerc. 14.* Jonston *de quad. 76.* Ray, *synops animal 123.* Monti, *Exot. 5.* Pellon, *de aquat. 25.* &c.

Il faudroit du moins conserver à cet animal le seul nom d'*hippopotame*, pour ne le pas confondre avec

une espece d'insecte de mer que les latins nomment *hippocampus*, & que nous appellons très-improprement *cheval marin*. (D. J.)

HIPPOS, f. m. (Med.) c'est le nom sous lequel Maître-Jan désigne une maladie des yeux, qui consiste dans un mouvement continu de ces organes, qui ne peuvent pas se fixer & sont d'une instabilité qui ne cesse point; ce que cet auteur attribue à ce que le flux des esprits animaux se fait *inordinément* dans les muscles des yeux, mais sans violence; ce qui distingue le cas de celui des convulsions dans ces mêmes organes.

Cette maladie vient souvent de naissance; & alors elle est incurable, parce qu'elle est l'effet d'une conformation vicieuse des organes qui servent à mouvoir les yeux: ou elle est un accident des fièvres ardentes; dans ce cas, elle est un fort mauvais signe, qui annonce un grand embarras dans le cerveau. Voyez CONVULSION, YEUX. Voyez le *Traité des maladies de l'œil* de Maître-Jan.

HIPPURIS, f. m. (Med.) ἵππουρις, d'ἵππος, *equus*, *hippuris*; c'est un terme que l'on trouve employé dans les œuvres d'Hippocrate (*Epid. lib. VII.*), par lequel il paroît vouloir désigner une sorte de fluxion longue & opiniâtre, qui se forme dans les aînes ou sur les parties génitales de ceux qui vont trop souvent & trop long-tems à cheval; il semble aussi que cet auteur veuille indiquer une foiblesse ou quelqu'autre incommodité de cette nature, qui provient de la même cause dans ces mêmes parties: c'est le sens que donne au mot *hippuris*, Foësius, dans son ouvrage intitulé, *Œconomia Hippocratis*: on peut le consulter sur ce sujet. Voyez AINE, FLUXION, FOIBLESSE.

HIPPURITES, f. m. pl. (Hist. nat. Lithol.) nom que les Naturalistes donnent à une espece de corail cannellé ou sillonné à sa surface, & qui ressemble à la presse qui s'appelle *hippuris* en latin; il est composé de plusieurs cylindres, qui s'emboîtent les uns dans les autres, de maniere que la partie pointue de l'un s'ajuste dans la partie concave ou creuse de l'autre, ce qui forme comme des articulations ou jointures. Il est rare de trouver des *hippurites* entiers dans le sein de la terre; on n'en trouve que des fragmens ou articulations séparées. Wallerius en compte neuf especes différentes qui varient pour la figure; il les nomme *hippuriti corallini*. Voyez la *Minéralogie* de Wallerius, tome II. p. 38. & ff. Les *hippurites* sont communs en Gothie.

Il y a des auteurs qui ont donné le nom d'*hippurites* à des pierres, dans lesquelles on a cru trouver de la ressemblance avec une selle de cheval. (—)

HIRARA, f. m. (Zoolog.) animal du Brésil, qui ressemble, dit-on, beaucoup à l'hyène: il est tacheté de blanc, de noir & de brun: il vit en troupe; il se nourrit de miel; s'il rencontre un guespier ou une ruche, il fouille, il perce; quand il a ouvert un trou, il y conduit ses petits, & il ne mange que quand ils sont rassasiés.

HIRCANIE, f. f. (Géog.) province de l'empire des Perles, renfermée dans le pays des Parthes; elle l'avoit au midi, la Médie au couchant, la Margiane au levant, & la mer Caspienne au nord. Zadracarta & Adraspe en étoient les capitales: c'est aujourd'hui le Tabaristan ou Mazanderan. Cette contrée étoit renommée pour sa fertilité.

HIRCUS, f. m. terme d'Astronomie, est une étoile de la première grandeur, la même que la chevre. Voyez CHEVRE.

HIRCUS, terme d'Anatomie, partie de l'oreille externe, ou cette éminence qui est proche des tempes & sur laquelle il vient du poil. Ce mot est latin, & signifie *chevre* ou *bouc*. *Dict. de Trévoux*.

* HIRONDE, (QUEVE D') *Art méchan.* c'est

une sorte d'assemblage qui prend son nom de sa forme, assez semblable à celle de la queue de l'hirondelle, qu'on appelloit autrefois & qu'on appelle encore dans quelques endroits *hironde*. Il y a des ouvrages de fortifications formés de deux angles faillans aux deux extrémités, & d'un angle rentrant dans son centre avec flancs non parallèles, mais se rapprochant l'un de l'autre en allant vers la place, qui portent le même nom.

* HIRME, f. m. (Hist. ecclési.) la première partie des tropains, sur le ton de laquelle on chante tous les tropains qui le suivent, & auxquels elle sert d'antienne. Voyez TROPAINS.

HIRONDELLE, sub. fém. (Hist. nat. Ornithol.) *hirundo domestica*, Willughbi a décrit une *hirondelle* femelle qui pesoit à peine une once; elle avoit près de sept pouces de longueur depuis le bec jusqu'à l'extrémité de la queue, & un pié d'envergure. Le bec étoit noir en-dehors & noirâtre en-dedans, large & applati près de la tête, & pointu par le bout; la langue & le palais avoient une couleur jaunâtre; les piés étoient courts & noirâtres; la tête, le cou, le dos & le croupion, ont une belle couleur bleue foncée & pourprée; il y a sur le devant de la tête & à l'endroit du menton une tache rougeâtre; la gorge est de la même couleur que le cou; la poitrine, le ventre & les petites plumes du dessous de l'aîle sont de couleur blanchâtre, mêlée de quelques légères teintes de rouge; la queue est fourchue & composée de douze plumes qui sont noires, à l'exception des deux du milieu, qui ont des taches blanches; il y a dans chaque aîle dix-huit grandes plumes qui sont noirâtres, mais les petites ont une belle couleur bleue.

Les couleurs des *hirondelles* varient; il y en a de toutes blanches; on ne fait pas encore bien certainement où ces oiseaux passent l'hiver. Willughbi étoit porté à croire qu'ils alloient dans les pays chauds, tels que l'Egypte & l'Ethiopie; il trouvoit moins de vraisemblance à ce qu'ils se retirassent & se tinssent cachés dans des creux d'arbres, dans des fentes de rochers, ou dans l'eau sous la glace.

HIRONDELLE DE RIVAGE, *hirundo riparia*: c'est la plus petite des *hirondelles*; elle diffère du martinet (voyez MARTINET:) en ce qu'elle n'a pas le croupion blanc, ni les piés revêtus de plumes: elle niche dans des trous sur les rivages.

HIRONDELLE DE MER, *hirundo marina*, Aldrovande. Cet oiseau a moins de rapport avec les *hirondelles*, qu'avec des oiseaux d'autre genre. Il est, selon Aldrovande, beaucoup plus gros qu'une *hirondelle*, & il a les jambes plus longues; le ventre est blanchâtre; la tête, les aîles & le dos sont roux; les aîles & la queue sont très-longues comme dans les *hirondelles* noirâtres en-dessus & brunes en-dessous; la queue est fourchue; le bec est fort & noir; l'ouverture de la bouche est grande & rouge; il y a une bande noire qui s'étend de chaque côté depuis l'œil presque jusqu'à la poitrine comme un collier; les piés sont très-noirs. Willughbi, *Ornith.* voyez OISEAU.

HIRONDELLE DE MER, voyez POISSON VOLANT.

HIRONDELLE, (Mat. med.) les jeunes *hirondelles* sont fort célébrées dans la passion hystérique, les convulsions & les accouchemens difficiles; mais les effets ne répondent pas à cette célébrité. On les fait entrer dans une eau distillée composée, à laquelle elles donnent leur nom & rien de plus. Voyez EAUX DISTILLÉES.

Le nid d'*hirondelle* passé pour spécifique appliqué extérieurement dans l'esquinancie; cette vertu est encore précaire; la fiente d'*hirondelle* n'est pas plus discuffive, ni plus *obscacante* que celle d'un autre oiseau. (b)

HIRONDELLE (*Pierre d'*) *Hist. naturelle, Lithol.* On nomme ainsi des pierres fort petites, que Wallerius regarde comme de petits grains d'agate, mais que d'autres auteurs prennent avec plus de raison pour des coquilles. Elles ont à-peu-près la figure des pierres que l'on nomme des *yeux d'écrevisses*; il y en a, suivant Wallerius, qui sont convexes d'un côté, & applaties de l'autre; d'autres ont un côté concave; d'autres sont ovales; d'autres enfin sont carrées, mais toutes sont extrêmement lisses; la couleur en est ou blanche, ou jaune, ou grise, ou bleuâtre; on les trouve dans la fable, & non dans l'estomac des *hirondelles*, comme Plin & les anciens l'ont crû. Quelques naturalistes croient que les *pierres d'hirondelle* sont une espece de pierre lenticulaire: d'autres avec plus de raison croient que ce sont des petites coquilles connues sous le nom d'*opercules*. M. Hill pense qu'elles sont de la même nature que les pierres qu'on nomme *busonites*, ou *crapaudines*, & que ce ne sont que des petits fragmens du palais d'un poisson appelé *le loup de mer*. Pour concilier ces avis différens, il seroit peut-être plus simple de dire que l'on a donné le nom de *pierres d'hirondelles* à des petites pierres de différente nature, mais qui se ressembloient à l'extérieur. Bien des gens prétendent que ces pierres insinuées dans l'œil entre le globe & les paupieres, les débarrassent des ordures qui peuvent y être entrées, & les obligent de sortir.

On nomme aussi *pierres d'hirondelles*, des petites pierres de la grosseur d'une lentille qui se trouvent, dit-on, dans l'estomac de quelques jeunes *hirondelles*; les anciens les nommoient *lapides chelidonii*; & parmi plusieurs vertus extraordinaires, on leur attribue pareillement la propriété de faire sortir des yeux les ordures qui peuvent y être entrées. M. Lémery croit que cette pierre étant alcaline ou calcaire, elle se charge des sérosités âcres qui peuvent être dans les yeux; que par-là elle s'agit & s'amollit, en sorte que le corps étranger s'y attache & tombe avec elle. Il dit que plusieurs autres petites pierres agissent de la même manière dans l'œil, telles que celles qui se trouvent en Dauphiné sur la montagne de Saffenage près de Grenoble; il prétend que les plus petits yeux d'écrevisses peuvent aussi produire le même effet. *Voyez Lémery, Dictionnaire des drogues.* (—)

HIRPES, f. m. pl. (*Littérat.*) familles particulières d'Italie, qui habitoient le territoire des Falisques. Ces familles en petit nombre, avoient en leur faveur un decret perpétuel du sénat qui les exemptoit d'aller à la guerre, & de toutes autres charges, parce qu'elles fournissoient des prêtres, qui dans un sacrifice qu'on faisoit toutes les années à Apollon, au mont Soracte, marchaient nus piés en présence de tout le peuple sur des charbons ardents, sans souffrir aucun mal; c'est pour cette raison qu'Arons, qui étoit du nombre des prêtres de ces familles, parle ainsi dans l'Énéide, *liv. XI. v. 783.*

*Summe deum, sancti-custos Soracis Apollo
Quem primi colimus, cui pineus arbor acervo
Pascitur, & medium freti pietate per ignem
Cultores, multa premimus vestigia prima.*

Virgile est admirable; il savoit aussi-bien que Servius son commentateur, aussi bien que Plin & Varon, que ces prêtres ne marchaient impunément sur des brasiers, qu'après s'être frottés les piés avec quelque préparation; mais le prince des poètes latins respectoit la religion & les préjugés de son pays, & ne s'en servoit que pour l'embellissement de son ouvrage.

Strabon assure que le sacrifice dont j'ai parlé, étoit en l'honneur de Féronie, *voyez Féronie.*

Vous y trouverez l'explication de tout cela, & même l'interprétation des vers de Virgile, en faveur de ceux qui ne sont pas familiarisés avec la langue de ce poète.

J'ajoute ici qu'il y avoit encore plus anciennement d'autres lieux où se donnoit le même spectacle; & c'est toujours Strabon qui me l'apprend. Diane, surnommée *Pérasia*, avoit un temple à Castabala dans la Cappadoce, où les prêtresses de ce temple marchaient piés nus sur la braise sans se brûler, *ubi aiunt*, dit notre géographe, *lib. XII. p. 370, sacrificas mulieres illas pedibus, per prunas ambulare.* Nous ne recherchons point les artifices qu'on pouvoit pratiquer dans cette occasion pour tromper les spectateurs; c'est assez de dire que nos bateleurs sont des choses bien plus surprenantes que tout ce que les anciens content des *hirpes* & des prêtresses de Castabala, & cependant ce ne sont que de simples tours d'escamotage. (*D. J.*)

HIRPINIENS, (LES) *Géog. anc.* ancien peuple d'Italie, que Strabon compte entre les Samnites; le pays des *Hirpiniens* étoit où sont présentement le *Cadovna*, *Conza*, *Eclano*, *Mirabella*, & dans la province ultérieure, *Ariano*, *Acellino*, *Fregento*, *Nafco*, *Sancta-Agata*, de *Goti.* (*D. J.*)

HIRSCHAU, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, dans l'évêché de Ratisbonne, à deux lieues de Sultzbach, à l'électeur de Baviere.

HIRSCHBERG, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Silésie, dans la principauté de Javez, au confluent des rivières de Bober & de Zacka.

Il y a une autre ville de même nom dans la Thuringe au Voigtland, & une troisième en Bohême, dans le cercle de Buntzlau.

HIRSCHFELD, (*Géog.*) principauté d'Allemagne, située entre la Hesse, la Thuringe, & la principauté de Fulde; la capitale porte le même nom. Cette principauté étoit autrefois dépendante d'une abbaye qui a été sécularisée par le traité de Westphalie, en faveur de la maison de Hesse-Cassel qui la possède actuellement. *Long. 27. 28. lat. 51. 48.*

HIRSCHFELDAU, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne, en haute Lusace, près de Zittau.

HIRSCHHEID, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne en Franconie, dans l'évêché de Bamberg, sur la rivière de Rednick.

HIRSCHHORN, (*Géog.*) petite ville du bas-Palatinate, sur le Neckre, au-dessus de Heidelberg.

HISSE, (*Marine.*) commandement que fait l'officier pour élever ou hauffer quelque chose.

Hesse, hisse, commandement redoublé, pour dire *hisser* promptement. (*Z*)

HISSER, verbe act. (*Marine.*) c'est élever ou hauffer un mât, une voile, ou toute autre chose.

Hisser en douceur, c'est *hisser* lentement ou doucement. (*Q*)

HISTIÉE, (*Géog. anc.*) ville maritime de l'Éubée, sous le mont Téléthrius, près de l'embouchure du fleuve Callas. Elle étoit située sur un rocher, & fut ensuite nommée *Oreum*, c'est-à-dire, *ville de montagne*; les *Istiéens*, dit Strabon, ont été appelés *Orita*, & leur ville au lieu du nom d'*Istiée*, a pris le nom d'*Oréos*. *Voyez OREUM.* (*D. J.*)

HISTIADROMIE, sub. fém. (*Marine.*) c'est l'art de naviger ou de construire un vaisseau sur mer. *Voyez NAVIGATION.* (*R*)

HISTOIRE, f. f. c'est le récit des faits donnés pour vrais; au contraire de la fable, qui est le récit des faits donnés pour faux.

Il y a l'*histoire* des opinions, qui n'est guère que le recueil des erreurs humaines; l'*histoire* des Arts, peut-être la plus utile de toutes, quand elle joint à la connoissance de l'invention & du progrès des Arts, la description de leur mécanisme; l'*Histoire naturel-*

le, improprement dite *histoire*, & qui est une partie essentielle de la Physique.

L'*histoire* des événemens se divise en sacrée & profane. L'*histoire* sacrée est une suite des opérations divines & miraculeuses, par lesquelles il a plu à Dieu de conduire autrefois la nation juive, & d'exercer aujourd'hui notre foi. Je ne toucherai point à cette matière respectable.

Les premiers fondemens de toute *Histoire* sont les récits des peres aux enfans, transmis ensuite d'une génération à une autre; ils ne sont que probables dans leur origine, & perdent un degré de probabilité à chaque génération. Avec le tems, la fable se grossit, & la vérité se perd: de-là vient que toutes les origines des peuples sont absurdes. Ainsi les Egyptiens avoient été gouvernés par les dieux pendant beaucoup de siècles; ils l'avoient été ensuite par des demi-dieux; enfin ils avoient eu des rois pendant onze mille trois cents quarante ans: & le soleil, dans cet espace de tems, avoit changé quatre fois d'orient & de couchant.

Les Phéniciens prétendoient être établis dans leur pays depuis trente mille ans; & ces trente mille ans étoient remplis d'autant de prodiges que la chronologie égyptienne. On fait quel merveilleux ridicule regne dans l'ancienne *histoire* des Grecs. Les Romains, tout sérieux qu'ils étoient, n'ont pas moins enveloppé de fables l'*histoire* de leurs premiers siècles. Ce peuple si récent, en comparaison des nations asiatiques, a été cinq cents années sans historiens. Ainsi il n'est pas surprenant que Romulus ait été le fils de Mars; qu'une louve ait été sa nourrice; qu'il ait marché avec vingt mille hommes de son village de Rome, contre vingt-cinq mille combattans du village des Sabins; qu'ensuite il soit devenu dieu: que Tarquin l'ancien ait coupé une pierre avec un rasoir; & qu'une vestale ait tiré à terre un vaisseau avec sa ceinture, &c.

Les premières annales de toutes nos nations modernes ne sont pas moins fabuleuses: les choses prodigieuses & improbables doivent être rapportées, mais comme des preuves de la crédulité humaine; elles entrent dans l'*histoire* des opinions.

Pour connoître avec certitude quelque chose de l'*histoire* ancienne, il n'y a qu'un seul moyen, c'est de voir s'il reste quelques monumens incontestables; nous n'en avons que trois par écrit: le premier est le recueil des observations astronomiques faites pendant dix-neuf cents ans de suite à Babylone, envoyées par Alexandre en Grece, & employées dans l'almageste de Ptolomée. Cette suite d'observations, qui remonte à deux mille deux cents trente-quatre ans avant notre ère vulgaire, prouve invinciblement que les Babyloniens existoient en corps de peuple plusieurs siècles auparavant: car les Arts ne sont que l'ouvrage du tems; & la paresse naturelle aux hommes les laisse des milliers d'années sans autres connoissances & sans autres talens que ceux de se nourrir, de se défendre des injures de l'air, & de s'égorger. Qu'on en juge par les Germains & par les Anglois du tems de César, par les Tartares d'aujourd'hui, par la moitié de l'Afrique, & par tous les peuples que nous avons trouvés dans l'Amérique, en exceptant à quelques égards les royaumes du Pérou & du Mexique, & la république de Tlascala.

Le second monument est l'éclipse centrale du soleil, calculée à la Chine deux mille cent cinquante-cinq ans, avant notre ère vulgaire, & reconnue véritable par tous nos Astronomes. Il faut dire la même chose des Chinois que des peuples de Babylone; ils composoient déjà sans doute un vaste empire policé. Mais ce qui met les Chinois au-dessus de tous les peuples de la terre, c'est que ni leurs loix, ni leurs mœurs, ni la langue que parlent chez

eux les lettrés, n'ont pas changé depuis environ quatre mille ans. Cependant cette nation, la plus ancienne de tous les peuples qui subsistent aujourd'hui, celle qui a possédé le plus vaste & le plus beau pays, celle qui a inventé presque tous les Arts avant que nous en eussions appris quelques-uns, a toujours été omise, jusqu'à nos jours, dans nos prétendues *histoires universelles*: & quand un espagnol & un françois faisoient le dénombrement des nations, ni l'un ni l'autre ne manquoit d'appeler son pays *la première monarchie du monde*.

Le troisième monument, fort inférieur aux deux autres, subsiste dans les marbres d'Aronde: la chronique d'Athènes y est gravée deux cents soixante-trois ans avant notre ère; mais elle ne remonte que jusqu'à Cécrops, treize cents dix-neuf ans au-delà du tems où elle fut gravée. Voilà dans l'*histoire* de toute l'antiquité, les seules connoissances incontestables que nous ayons.

Il n'est pas étonnant qu'on n'ait point d'*histoire* ancienne profane au-delà d'environ trois mille années. Les révolutions de ce globe, la longue & universelle ignorance de cet art qui transmet les faits par l'écriture, en sont cause: il y a encore plusieurs peuples qui n'en ont aucun usage. Cet art ne fut commun que chez un très-petit nombre de nations policées, & encore étoit-il en très-peu de mains. Rien de plus rare chez les François & chez les Germains, que de savoir écrire jusqu'aux treizième & quatorzième siècles: presque tous les actes n'étoient attestés que par témoins. Ce ne fut en France que sous Charles VII. en 1454 qu'on rédigea par écrit les coutumes de France. L'art d'écrire étoit encore plus rare chez les Espagnols, & de-là vient que leur *histoire* est si sèche & si incertaine, jusqu'au tems de Ferdinand & d'Isabelle. On voit par-là combien le très-petit nombre d'hommes qui savoient écrire pouvoient en imposer.

Il y a des nations qui ont subjugué une partie de la terre sans avoir l'usage des caractères. Nous savons que Gengis-Kan conquit une partie de l'Asie au commencement du treizième siècle; mais ce n'est ni par lui, ni par les Tartares que nous le savons. Leur *histoire* écrite par les Chinois, & traduite par le pere Gaubil, dit que ces Tartares n'avoient point l'art d'écrire.

Il ne dut pas être moins inconnu au scythe Ogus-Kan, nommé *Madies* par les Persans & par les Grecs, qui conquit une partie de l'Europe & de l'Asie, si long-tems avant le regne de Cyrus.

Il est presque sûr qu'alors sur cent nations il y en avoit à peine deux qui usassent de caractères.

Il reste des monumens d'une autre espèce, qui servent à constater seulement l'antiquité reculée de certains peuples qui précèdent toutes les époques connues & tous les livres; ce sont les prodiges d'Architecture, comme les pyramides & les palais d'Egypte, qui ont résisté au tems. Hérodote qui vivoit il y a deux mille deux cents ans, & qui les avoit vus, n'avoit pu apprendre des prêtres égyptiens dans quel tems on les avoit élevés.

Il est difficile de donner à la plus ancienne des pyramides moins de quatre mille ans d'antiquité; mais il faut considérer que ces efforts de l'ostentation des rois n'ont pu être commencés que long-tems après l'établissement des villes. Mais pour bâtir des villes dans un pays inondé tous les ans, il avoit fallu d'abord relever le terrain, fonder les villes sur des pilotis dans ce terrain de vase, & les rendre inaccessibles à l'inondation: il avoit fallu, avant de prendre ce parti nécessaire, & avant d'être en état de tenter ces grands travaux, que les peuples se fussent pratiqués des retraites pendant la crue du Nil, au milieu des rochers qui forment deux chaînes à

droite & à gauche de ce fleuve. Il avoit fallu que ces peuples rassemblés eussent les instrumens du labourage, ceux de l'Architecture, une grande connoissance de l'Arpentage, avec des lois & une police : tout cela demande nécessairement un espace de tems prodigieux. Nous voyons par les longs détails qui retardent tous les jours nos entreprises les plus nécessaires & les plus petites, combien il est difficile de faire de grandes choses, & qu'il faut non-seulement une opiniâtreté infatigable, mais plusieurs générations animées de cette opiniâtreté.

Cependant que ce soit Ménès ou Thot, ou Chéops, ou Ramsès, qui aient élevé une ou deux de ces prodigieuses masses, nous n'en ferons pas instruits de l'*histoire* de l'ancienne Egypte : la langue de ce peuple est perdue. Nous ne savons donc autre chose sinon qu'avant les plus anciens historiens, il y avoit de quoi faire une *histoire* ancienne.

Celle que nous nommons *ancienne*, & qui est en effet récente, ne remonte guere qu'à trois mille ans : nous n'avons avant ce tems que quelques probabilités : deux seuls livres profanes ont conservé ces probabilités ; la chronique chinoise, & l'*histoire* d'Hérodote. Les anciennes chroniques chinoises ne regardent que cet empire séparé du reste du monde. Hérodote, plus intéressant pour nous, parle de la terre alors connue ; il enchanta les Grecs en leur récitant les neuf livres de son *histoire*, par la nouveauté de cette entreprise & par le charme de sa diction, & sur-tout par les fables. Presque tout ce qu'il raconte sur la foi des étrangers est fabuleux : mais tout ce qu'il a vu est vrai. On apprend de lui, par exemple, quelle extrême opulence & quelle splendeur régnoit dans l'Asie mineure, aujourd'hui pauvre & dépeuplée. Il a vu à Delphes les présens d'or prodigieux que les rois de Lydie avoient envoyés à Delphes, & il parle à des auditeurs qui connoissoient Delphes comme lui. Or quel espace de tems a dû s'écouler avant que des rois de Lydie eussent pu amasser assez de trésors superflus pour faire des présens si considérables à un temple étranger !

Mais quand Hérodote rapporte les contes qu'il a entendus, son livre n'est plus qu'un roman qui ressemble aux fables millésiennes. C'est un Candaule qui montre sa femme toute nue à son ami Gigès ; c'est cette femme, qui par modestie, ne laisse à Gigès que le choix de tuer son mari, d'épouser la veuve, ou de périr. C'est un oracle de Delphes qui devine que dans le même tems qu'il parle, Crésus à cent lieues de là, fait cuire une tortue dans un plat d'airain. Rollin qui répète tous les contes de cette espece, admire la science de l'oracle, & la véracité d'Apollon, ainsi que la pudeur de la femme du roi Candaule ; & à ce sujet, il propose à la police d'empêcher les jeunes gens de se baigner dans la riviere. Le tems est si cher, & l'*histoire* si immense, qu'il faut épargner aux lecteurs de telles fables & de telles moralités.

L'*histoire* de Cyrus est toute défigurée par des traditions fabuleuses. Il y a grande apparence que ce Kiro, qu'on nomme *Cyrus*, à la tête des peuples guerriers d'Elam, conquiert en effet Babylone amollie par les délices. Mais on ne fait pas seulement quel roi régnoit alors à Babylone ; les uns disent Balazar, les autres Anabot. Hérodote fait tuer Cyrus dans une expédition contre les Massagettes. Xénophon dans son roman moral & politique, le fait mourir dans son lit.

On ne fait autre chose dans ces ténèbres de l'*histoire*, sinon qu'il y avoit depuis très-longtems de vastes empires, & des tyrans dont la puissance étoit fondée sur la misère publique ; que la tyrannie étoit parvenue jusqu'à dépouiller les hommes de leur virilité, pour s'en servir à d'infâmes plaisirs au sortir

de l'enfance, & pour les employer dans leur vieillesse à la garde des femmes ; que la superstition gouvernoit les hommes ; qu'un songe étoit regardé comme un avis du ciel, & qu'il decidoit de la paix & de la guerre, &c.

A mesure qu'Hérodote dans son *histoire* se rapproche de son tems, il est mieux instruit & plus vrai. Il faut avouer que l'*histoire* ne commence pour nous qu'aux entreprises des Perses contre les Grecs. On ne trouve avant ces grands événemens que quelques récits vagues, enveloppés de contes puériles. Hérodote devient le modele des historiens, quand il décrit ces prodigieux préparatifs de Xerxès pour aller subjuguier la Grece, & ensuite l'Europe. Il le mene, suivi de près de deux millions de soldats, depuis Suze jusqu'à Athènes. Il nous apprend comment étoient armés tant de peuples différens que ce monarque traînoit après lui : aucun n'est oublié, du fond de l'Arabie & de l'Egypte, jusqu'au delà de la Bactriane & de l'extrémité septentrionale de la mer Caspienne, pays alors habité par des peuples puissans, & aujourd'hui par des Tartares vagabonds. Toutes les nations, depuis le Bosphore de Thrace jusqu'au Gange, sont sous ses étendards. On voit avec étonnement que ce prince possédoit autant de terrain qu'en eut l'empire romain ; il avoit tout ce qui appartient aujourd'hui au grand mogul en-deçà du Gange ; toute la Perse, tout le pays des Usbecs, tout l'empire des Turcs, si vous en exceptez la Romanie ; mais en récompense il possédoit l'Arabie. On voit par l'étendue de ses états quel est le tort des déclamateurs en vers & en prose, de traiter de fou Alexandre, vengeur de la Grece, pour avoir subjugué l'empire de l'ennemi des Grecs. Il n'alla en Egypte, à Tyr & dans l'Inde, que parce qu'il le devoit, & que Tyr, l'Egypte & l'Inde appartenoient à la domination qui avoit dévasté la Grece.

Hérodote eut le même mérite qu'Homere ; il fut le premier historien comme Homere le premier poète épique ; & tous deux saisirent les beautés propres d'un art inconnu avant eux. C'est un spectacle admirable dans Hérodote que cet empereur de l'Asie & de l'Afrique, qui fait passer son armée immense sur un pont de bateau d'Asie en Europe, qui prend la Thrace, la Macédoine, la Thessalie, l'Achaïe supérieure, & qui entre dans Athènes abandonnée & deserte. On ne s'attend point que les Athéniens sans ville, sans territoire, réfugiés sur leurs vaisseaux avec quelques autres Grecs, mettront en fuite la nombreuse flote du grand roi, qu'ils rentreront chez eux en vainqueurs, qu'ils forceront Xerxès à ramener ignominieusement les débris de son armée, & qu'ensuite ils lui défendront par un traité, de naviger sur leurs mers. Cette supériorité d'un petit peuple généreux & libre, sur toute l'Asie esclave, est peut-être ce qu'il y a de plus glorieux chez les hommes. On apprend aussi par cet événement, que les peuples de l'Occident ont toujours été meilleurs marins que les peuples asiatiques. Quand on lit l'*histoire* moderne, la victoire de Lépante fait souvenir de celle de Salamine, & on compare dom Juan d'Autriche & Colone, à Thémistocle & à Euribiades. Voilà peut-être le seul fruit qu'on peut tirer de la connoissance de ces tems reculés.

Thucydide, successeur d'Hérodote, se borne à nous détailler l'*histoire* de la guerre du Péloponnèse, pays qui n'est pas plus grand qu'une province de France ou d'Allemagne, mais qui a produit des hommes en tout genre dignes d'une réputation immortelle : & comme si la guerre civile, le plus horrible des fléaux, ajoutoit un nouveau feu & de nouveaux ressorts à l'esprit humain, c'est dans ce tems que tous les arts florissoient en Grece. C'est ainsi qu'ils commencent à se perfectionner ensuite à Rome dans d'au-

tres guerres civiles du tems de César, & qu'ils renaissent encore dans notre xv. & xvj. siecle de l'ere vulgaire, parmi les troubles de l'Italie.

Après cette guerre du Péloponnèse, décrite par Thucydide, vient le tems célèbre d'Alexandre, prince digne d'être élevé par Aristote, qui fonde beaucoup plus de villes que les autres n'en ont détruit, & qui change le commerce de l'Univers. De son tems, & de celui de ses successeurs, florissoit Carthage; & la république romaine commençoit à fixer sur elle les regards des nations. Tout le reste est enseveli dans la Barbarie: les Celtes, les Germains, tous les peuples du Nord sont inconnus.

L'histoire de l'empire romain est ce qui mérite le plus notre attention, parce que les Romains ont été nos maîtres & nos législateurs. Leurs loix sont encore en vigueur dans la plupart de nos provinces: leur langue se parle encore, & longtems après leur chute, elle a été la seule langue dans laquelle on rédigeât les actes publics en Italie, en Allemagne, en Espagne, en France, en Angleterre, en Pologne.

Au démembrement de l'empire romain en Occident, commence un nouvel ordre de choses, & c'est ce qu'on appelle l'histoire du moyen âge; histoire barbare de peuples barbares, qui devenus chrétiens, n'en deviennent pas meilleurs.

Pendant que l'Europe est ainsi bouleversée, on voit paroître au vij. siecle les Arabes, jusques-là renfermés dans leurs deserts. Ils étendent leur puissance & leur domination dans la haute Asie, dans l'Afrique, & envahissent l'Espagne; les Turcs leur succèdent, & établissent le siège de leur empire à Constantinople, au milieu du xv. siecle.

C'est sur la fin de ce siecle qu'un nouveau monde est découvert; & bientôt après la politique de l'Europe & les arts prennent une forme nouvelle. L'art de l'imprimerie, & la restauration des sciences, font qu'enfin on a des histoires assez fideles, au lieu des chroniques ridicules renfermées dans les cloîtres depuis Grégoire de Tours. Chaque nation dans l'Europe a bientôt ses historiens. L'ancienne indigence se tourne en superflu: il n'est point de ville qui ne veuille avoir son histoire particulière. On est accablé sous le poids des minuties. Un homme qui veut s'instruire est obligé de s'en tenir au fil des grands événemens, & d'écarter tous les petits faits particuliers qui viennent à la traverse; il fait dans la multitude des révolutions, l'esprit des tems & les mœurs des peuples. Il faut sur-tout s'attacher à l'histoire de sa patrie, l'étudier, la posséder, réserver pour elle les détails, & jeter une vue plus générale sur les autres nations. Leur histoire n'est intéressante que par les rapports qu'elles ont avec nous, ou par les grandes choses qu'elles ont faites; les premiers âges depuis la chute de l'empire romain, ne sont, comme on l'a remarqué ailleurs, que des aventures barbares, sous des noms barbares, excepté le tems de Charlemagne. L'Angleterre reste presque isolée jusqu'au regne d'Edouard III. le Nord est sauvage jusqu'au xvj. siecle; l'Allemagne est longtems une anarchie. Les querelles des empereurs & des papes desolent 600 ans l'Italie, & il est difficile d'appercevoir la vérité à-travers les passions des écrivains peu instruits, qui ont donné les chroniques informes de ces tems malheureux. La monarchie d'Espagne n'a qu'un événement sous les rois Visigoths; & cet événement est celui de sa destruction. Tout est confusion jusqu'au regne d'Isabelle & de Ferdinand. La France jusqu'à Louis XI. est en proie à des malheurs obscurs sous un gouvernement sans regle. Daniel a beau prétendre que les premiers tems de la France sont plus intéressans que ceux de Rome: il ne s'apperçoit pas que les commencemens d'un si vaste empire sont d'autant plus intéressans qu'ils sont plus foibles, & qu'on

aime à voir la petite source d'un torrent qui a inondé la moitié de la terre.

Pour pénétrer dans le labyrinthe ténébreux du moyen âge, il faut le secours des archives, & on n'en a presque point. Quelques anciens couvens ont conservé des chartres, des diplomes, qui contiennent des donations; dont l'autorité est quelquefois contestée; ce n'est pas là un recueil où l'on puisse s'éclairer sur l'histoire politique, & sur le droit public de l'Europe. L'Angleterre est, de tous les pays, celui qui a sans contredit, les archives les plus anciennes & les plus suivies. Ces actes recueillis par Rimer, sous les auspices de la reine Anne, commencent avec le xij. siecle, & sont continués sans interruption jusqu'à nos jours. Ils répandent une grande lumière sur l'histoire de France. Ils font voir par exemple, que la Guienne appartenoit aux Anglois en souveraineté absolue, quand le roi de France Charles V. la confisqua par un arrêt, & s'en empara par les armes. On y apprend quelles sommes considérables, & quelle espece de tribut paya Louis XI. au roi Edouard IV. qu'il pouvoit combattre; & combien d'argent la reine Elisabeth prêta à Henri le Grand, pour l'aider à monter sur son trône, &c.

De l'utilité de l'Histoire. Cet avantage consiste dans la comparaison qu'un homme d'état, un citoyen peut faire des loix & des mœurs étrangères avec celles de son pays: c'est ce qui excite les nations modernes à encherir les unes sur les autres dans les arts, dans le commerce, dans l'Agriculture. Les grandes fautes passées servent beaucoup en tout genre. On ne fauroit trop remettre devant les yeux les crimes & les malheurs causés par des querelles absurdes. Il est certain qu'à force de renouveler la mémoire de ces querelles, on les empêche de renaître.

C'est pour avoir lû les détails des batailles de Creci, de Poitiers, d'Azincourt, de Saint-Quentin, de Gravelines, &c. que le célèbre maréchal de Saxe se déterminoit à chercher, autant qu'il pouvoit, ce qu'il appelloit *des affaires de poste*.

Les exemples font un grand effet sur l'esprit d'un prince qui lit avec attention. Il verra qu'Henri IV. n'entreprendoit sa grande guerre, qui devoit changer le système de l'Europe, qu'après s'être assez assuré du nerf de la guerre, pour la pouvoir soutenir plusieurs années sans aucun secours de finances.

Il verra que la reine Elisabeth, par les seules ressources du commerce & d'une sage économie, résista au puissant Philippe II. & que de cent vaisseaux qu'elle mit en mer contre la flotte invincible, les trois quarts étoient fournis par les villes commerçantes d'Angleterre.

La France non entamée sous Louis XIV. après neuf ans de la guerre la plus malheureuse, montrera évidemment l'utilité des places frontières qu'il construisit. En vain l'auteur des causes de la chute de l'empire romain blâme-t-il Justinien, d'avoir eu la même politique que Louis XIV. Il ne devoit blâmer que les empereurs qui négligerent ces places frontières, & qui ouvrirent les portes de l'empire aux Barbares.

Enfin la grande utilité de l'histoire moderne, & l'avantage qu'elle a sur l'ancienne, est d'apprendre à tous les potentats, que depuis le xv. siecle on s'est toujours réuni contre une puissance trop prépondérante. Ce système d'équilibre a toujours été inconnu des anciens, & c'est la raison des succès du peuple romain, qui ayant formé une milice supérieure à celle des autres peuples, les subjuga l'un après l'autre, du Tibre jusqu'à l'Euphrate.

De la certitude de l'Histoire. Toute certitude qui n'est pas démonstration mathématique, n'est qu'une extrême probabilité. Il n'y a pas d'autre certitude historique.

Quand Marc Paul parla le premier, mais le seul,

de la grandeur & de la population de la Chine, il ne fut pas crû, & il ne put exiger de croyance. Les Portugais qui entrèrent dans ce vaste empire plusieurs siècles après, commencerent à rendre la chose probable. Elle est aujourd'hui certaine, de cette certitude qui naît de la disposition unanime de mille témoins oculaires de différentes nations, sans que personne ait réclamé contre leur témoignage.

Si deux ou trois historiens seulement avoient écrit l'aventure du roi Charles XII. qui s'obstinant à rester dans les états du sultan son bienfaiteur, malgré lui, se battit avec ses domestiques contre une armée de janissaires & de Tartares, j'aurois suspendu mon jugement; mais ayant parlé à plusieurs témoins oculaires, & n'ayant jamais entendu révoquer cette action en doute, il a bien fallu la croire, parce qu'après tout, si elle n'est ni sage, ni ordinaire, elle n'est contraire ni aux loix de la nature, ni au caractère du héros.

L'histoire de l'homme au masque de fer auroit passé dans mon esprit pour un roman, si je ne la tenois que du genre du chirurgien, qui eut soin de cet homme dans sa dernière maladie. Mais l'officier qui le gardoit alors, m'ayant aussi attesté le fait, & tous ceux qui devoient en être instruits me l'ayant confirmé, & les enfans des ministres d'état, dépositaires de ce secret, qui vivent encore, en étant instruits comme moi, j'ai donné à cette *histoire* un grand degré de probabilité, degré pourtant au-dessous de celui qui fait croire l'affaire de Bender, parce que l'aventure de Bender a eu plus de témoins que celle de l'homme au masque de fer.

Ce qui répugne au cours ordinaire de la nature ne doit point être cru, à moins qu'il ne soit attesté par des hommes animés de l'esprit divin. Voilà pourquoi à l'article CERTITUDE de ce Dictionnaire, c'est un grand paradoxe de dire qu'on devoit croire aussi bien tout Paris qui affirmeroit avoir vû résusciter un mort, qu'on croit tout Paris quand il dit qu'on a gagné la bataille de Fontenoy. Il paroît évident que le témoignage de tout Paris sur une chose improbable, ne sauroit être égal au témoignage de tout Paris sur une chose probable. Ce sont là les premières notions de la saine Métaphysique. Ce Dictionnaire est consacré à la vérité; un article doit corriger l'autre; & s'il se trouve ici quelque erreur, elle doit être relevée par un homme plus éclairé.

Incertitude de l'Histoire. On a distingué les tems en fabuleux & historiques. Mais les tems historiques auroient dû être distingués eux-mêmes en vérités & en fables. Je ne parle pas ici des fables reconnues aujourd'hui pour telles; il n'est pas question, par exemple, des prodiges dont Tite-Live a embelli ou gâté son *histoire*. Mais dans les faits les plus reçus que de raisons de douter? Qu'on fasse attention que la république romaine a été cinq cens ans sans historiens, & que Tite-Live lui-même déplore la perte des annales des pontifes & des autres monumens qui périrent presque tous dans l'incendie de Rome, *pleraque interiore*; qu'on songe que dans les trois cens premières années, l'art d'écrire étoit très-rare, *rara per eadem tempora littera*. Il sera permis alors de douter de tous les événemens qui ne sont pas dans l'ordre ordinaire des choses humaines. Sera-t-il bien probable que Romulus, le petit-fils du roi des Sabins, aura été forcé d'enlever des Sabines pour avoir des femmes. L'histoire de Lucrece sera-t-elle bien vraisemblable? croira-t-on aisément sur la foi de Tite-Live, que le roi Porfenna s'enfuit plein d'admiration pour les Romains, parce qu'un fanatique avoit voulu l'assassiner? Ne sera-t-on pas porté au contraire, à croire Polybe, antérieur à Tite-Live de deux cens années, qui dit que Porfenna subjuga les Romains. L'aventure de Regulus, enfermé par les Carthaginois dans

un tonneau garni de pointes de fer, mérite-t-elle qu'on la croie? Polybe contemporain n'en auroit-il pas parlé, si elle avoit été vraie? il n'en dit pas un mot. N'est-ce pas une grande présomption que ce conte ne fut inventé que long-tems après pour rendre les Carthaginois odieux? Ouvrez le dictionnaire de Moréri à l'article *Regulus*, il vous assure que le supplice de ce Romain est rapporté dans Tite-Live. Cependant la Décade où Tite-Live auroit pu en parler est perdue; on n'a que le supplément de Freinsémus, & il se trouve que ce dictionnaire n'a cité qu'un allemand du xvij. siècle, croyant citer un romain du tems d'Auguste. On feroit des volumes immenses de tous les faits célèbres & reçus, dont il faut douter. Mais les bornes de cet article ne permettent pas de s'étendre.

Les monumens, les cérémonies annuelles, les médailles mêmes, sont-elles des preuves historiques? On est naturellement porté à croire qu'un monument érigé par une nation pour célébrer un événement, en atteste la certitude. Cependant, si ces monumens n'ont pas été élevés par des contemporains; s'ils célèbrent quelques faits peu vraisemblables, prouvent-ils autre chose, sinon qu'on a voulu consacrer une opinion populaire?

La colonne rostrale érigée dans Rome par les contemporains de Duillius, est sans doute une preuve de la victoire navale de Duillius. Mais la statue de l'augure Navius, qui coupoit un caillou avec un rasoir, prouvoit-elle que Navius avoit opéré ce prodige? Les statues de Cérès & de Triptolème, dans Athènes, étoient-elles des témoignages incontestables que Cérès eût enseigné l'Agriculture aux Athéniens? Le fameux Laocoon, qui subsiste aujourd'hui si entier, atteste-t-il bien la vérité de l'histoire du cheval de Troie?

Les cérémonies, les fêtes annuelles établies par toute une nation, ne constatent pas mieux l'origine à laquelle on les attribue. La fête d'Arion porté sur un dauphin, se célébroit chez les Romains comme chez les Grecs. Celle de Faune rappelloit son aventure avec Hercule & Omphale, quand ce dieu amoureux d'Omphale prit le lit d'Hercule pour celui de sa maîtresse.

La fameuse fête des Lupercales étoit établie en l'honneur de la louve qui allaita Romulus & Remus.

Sur quoi étoit fondée la fête d'Orion, célébrée le 5 des ides de Mai? Le voici. Hirée reçut chez lui Jupiter, Neptune & Mercure; & quand ses hôtes prirent congé, ce bon homme, qui n'avoit point de femme, & qui vouloit avoir un enfant, témoigna sa douleur aux trois dieux. On n'ose exprimer ce qu'ils firent sur la peau du bœuf qu'Hirée leur avoit servi à manger; ils couvrirent ensuite cette peau d'un peu de terre, & de-là naquit Orion au bout de neuf mois.

Presque toutes les fêtes romaines, syriennes, grecques, égyptiennes, étoient fondées sur de pareils contes, ainsi que les temples & les statues des anciens héros. C'étoient des monumens que la crédulité consacroit à l'erreur.

Une médaille, même contemporaine, n'est pas quelquefois une preuve. Combien la flatterie n'a-t-elle pas frappé de médailles sur des batailles très-indécises, qualifiées de victoires, & sur des entreprises manquées, qui n'ont été achevées que dans la légende. N'a-t-on pas, en dernier lieu, pendant la guerre de 1740 des Anglois contre le roi d'Espagne, frappé une médaille qui attestoit la prise de Carthagene par l'amiral Vernon, tandis que cet amiral levoit le siège?

Les médailles ne sont des témoignages irréprochables que lorsque l'événement est attesté par des auteurs contemporains; alors ces preuves se soutiennent

nant l'une par l'autre, constatent la vérité.

Doit-on dans l'histoire insérer des harangues, & faire des portraits ? Si, dans une occasion importante, un général d'armée, un homme d'état a parlé d'une manière singulière & forte qui caractérise son génie & celui de son siècle, il faut sans doute rapporter son discours mot pour mot ; de telles harangues sont peut-être la partie de l'histoire la plus utile. Mais pourquoi faire dire à un homme ce qu'il n'a pas dit ? Il vaudroit presque autant lui attribuer ce qu'il n'a pas fait ; c'est une fiction imitée d'Homère. Mais ce qui est fiction dans un poème, devient à la rigueur mensonge dans un historien. Plusieurs anciens ont eu cette méthode ; cela ne prouve autre chose, sinon que plusieurs anciens ont voulu faire parade de leur éloquence aux dépens de la vérité.

Les portraits montrent encore bien souvent plus d'envie de briller que d'instruire : des contemporains font en droit de faire le portrait des hommes d'état avec lesquels ils ont négocié, des généraux sous qui ils ont fait la guerre. Mais qu'il est à craindre que le pinceau ne soit guidé par la passion ! Il paroît que les portraits qu'on trouve dans Clarendon sont faits avec plus d'impartialité, de gravité & de sagesse, que ceux qu'on lit avec plaisir dans le cardinal de Retz.

Mais vouloir peindre les anciens, s'efforcer de développer leurs ames, regarder les événemens comme des caractères avec lesquels on peut lire sûrement dans le fond des cœurs ; c'est une entreprise bien délicate ; c'est dans plusieurs une puérité.

De la maxime de Cicéron concernant l'histoire ; que l'historien n'ose dire une fausseté, ni cacher une vérité. La première partie de ce précepte est incontestable ; il faut examiner l'autre. Si une vérité peut être de quelque utilité à l'état, votre silence est condamnable. Mais je suppose que vous écriviez l'histoire d'un prince qui vous aura confié un secret, devez-vous le révéler ? Devez-vous dire à la postérité ce que vous feriez coupable de dire en secret à un seul homme ? le devoir d'un historien l'emportera-t-il sur un devoir plus grand ?

Je suppose encore que vous ayez été témoin d'une foiblesse qui n'a point influé sur les affaires publiques, devez-vous révéler cette foiblesse ? En ce cas, l'histoire seroit une satire.

Il faut avouer que la plupart des écrivains d'anecdotes sont plus indiscrets qu'utiles. Mais que dire de ces compilateurs insolens, qui se faisant un mérite de médire, impriment & vendent des scandales, comme Lecauffe vendoit des poisons.

De l'histoire satyrique. Si Plutarque a repris Hérodote de n'avoir pas assez relevé la gloire de quelques villes grecques ; & d'avoir omis plusieurs faits connus dignes de mémoire, combien sont plus répréhensibles aujourd'hui ceux qui, sans avoir aucun des mérites d'Hérodote, imputent aux princes, aux nations, des actions odieuses ; sans la plus légère apparence de preuve. La guerre de 1741 a été écrite en Angleterre. On trouve, dans cette histoire, qu'à la bataille de Fontenoy les François tirent sur les Anglois avec des balles empoisonnées & des morceaux de verre venimeux, & que le duc de Cumberland envoya au roi de France une boîte pleine de ces prétendus poisons trouvés dans les corps des Anglois blessés. Le même auteur ajoûte que les François ayant perdu quarante mille hommes à cette bataille, le parlement de Paris rendit un arrêt par lequel il étoit défendu d'en parler sous des peines corporelles.

Des mémoires frauduleux, imprimés depuis peu, sont remplis de pareilles absurdités insolentes. On y trouve qu'au siège de Lille les alliés jettoient des billets dans la ville conçus en ces termes : *François, consolez-vous, la Maintenon ne sera pas votre reine,*

Presque chaque page est remplie d'impostures & de termes offensans contre la famille royale & contre les familles principales du royaume, sans alléguer la plus légère vraisemblance qui puisse donner la moindre couleur à ces mensonges. Ce n'est point écrire l'histoire, c'est écrire au hazard des calomnies.

On a imprimé en Hollande, sous le nom d'histoire, une foule de libelles, dont le style est aussi grossier que les injures, & les faits aussi faux qu'ils sont mal écrits. C'est, dit-on, un mauvais fruit de l'excellent arbre de la liberté. Mais si les malheureux auteurs de ces inepties ont eu la liberté de tromper les lecteurs, il faut user ici de la liberté de les détromper.

De la méthode, de la manière d'écrire l'histoire, & du style. On en a tant dit sur cette matière, qu'il faut ici en dire très-peu. On fait assez que la méthode & le style de Tite-Live, sa gravité, son éloquence sage, conviennent à la majesté de la république romaine ; que Tacite est plus fait pour peindre des tyrans, Polybe pour donner des leçons de la guerre, Denys d'Halycarnasse pour développer les antiquités.

Mais en se modélant en général sur ces grands maîtres, on a aujourd'hui un fardeau plus pesant que le leur à soutenir. On exige des historiens modernes plus de détails, des faits plus constatés, des dates précises, des autorités, plus d'attention aux usages, aux lois, aux mœurs, au commerce, à la finance, à l'agriculture, à la population. Il en est de l'histoire comme des Mathématiques & de la Physique. La carrière s'est prodigieusement accrue. Autant il est aisé de faire un recueil de gazettes, autant il est difficile aujourd'hui d'écrire l'histoire.

On exige que l'histoire d'un pays étranger ne soit point jetée dans le même moule que celle de votre patrie.

Si vous faites l'histoire de France, vous n'êtes pas obligé de décrire le cours de la Seine & de la Loire ; mais si vous donnez au public les conquêtes des Portugais en Asie, on exige une topographie des pays découverts. On veut que vous meniez votre lecteur par la main le long de l'Afrique, & des côtes de la Perse & de l'Inde ; on attend de vous des instructions sur les mœurs, les lois, les usages de ces nations nouvelles pour l'Europe.

Nous avons vingt histoires de l'établissement des Portugais dans les Indes ; mais aucune ne nous a fait connoître les divers gouvernemens de ce pays, ses religions, ses antiquités, les Brames, les disciples de Jean, les Guebres, les Banians. Cette réflexion peut s'appliquer à presque toutes les histoires des pays étrangers.

Si vous n'avez autre chose à nous dire, sinon qu'un Barbare a succédé à un autre Barbare sur les bords de l'Oxus & de l'Iaxarte, en quoi êtes-vous utile au public ?

La méthode convenable à l'histoire de votre pays n'est pas propre à écrire les découvertes du nouveau monde. Vous n'écrirez point sur une ville comme sur un grand empire ; vous ne ferez point la vie d'un particulier comme vous écrirez l'histoire d'Espagne ou d'Angleterre.

Ces règles sont assez connues. Mais l'art de bien écrire l'histoire sera toujours très-rare. On fait assez qu'il faut un style grave, pur, varié, agréable. Il en est des lois pour écrire l'histoire comme de celles de tous les arts de l'esprit ; beaucoup de préceptes, & peu de grands artistes. *Cet article est de M. de VOLTAIRE.*

HISTOIRE NATURELLE. L'objet de l'histoire naturelle est aussi étendu que la nature ; il comprend tous les êtres qui vivent sur la terre, qui s'élevèrent dans l'air, ou qui restent dans le sein des eaux, tous

les êtres qui couvrent la surface de la terre, & tous ceux qui sont cachés dans ses entrailles. L'*Histoire naturelle*, dans toute son étendue, embrasseroit l'univers entier, puisque les astres, l'air & les météores sont compris dans la nature comme le globe terrestre; aussi l'un des plus grands philosophes de l'antiquité, Plin, a donné une *histoire naturelle* sous le titre de l'histoire du monde, *historia mundi*. Mais plus on a acquis de connoissances, plus on a été porté, & même nécessité, à les diviser en différens genres de Science. Cette division n'est pas toujours exacte, parce que les Sciences ne sont pas si distinctes qu'elles n'ayent des rapports les unes avec les autres; qu'elles ne s'allient & ne se confondent en plusieurs points, soit dans les généralités, soit dans les détails.

L'Astronomie, qui paroît fort éloignée de l'*Histoire naturelle*, suivant les idées que l'on a aujourd'hui de ces deux sciences, y tient cependant par la théorie de la terre, & s'en rapprocheroit davantage, si le télescope & les autres lunettes de longue vue pouvoient produire un aussi grand effet que le microscope; cet instrument merveilleux qui nous fait appercevoir des choses aussi peu à la portée de notre vue par leur petitesse infinie, que celles qui sont à des distances immenses. Enfin, si l'on parvenoit jamais à voir les objets qui composent les planètes assez distinctement pour juger de leur figure, de leur mouvement, de leur changement, de leur forme, &c. on auroit bien-tôt les rudimens de leur *histoire naturelle*; elle seroit sans doute bien différente de celle de notre globe, mais les connoissances de l'une ne seroient pas infructueuses pour celles de l'autre. Il suffit d'avoir indiqué les rapports que l'*Histoire naturelle* peut avoir avec l'Astronomie, ce seroit s'occuper d'une chimere que d'insister sur ce sujet: ne sortons pas de notre globe, il a donné lieu à bien d'autres sciences qui tiennent de plus près que l'Astronomie à l'*Histoire naturelle*, & il n'est pas si aisé de reconnoître les limites qui les en séparent.

Les animaux, les végétaux & les minéraux constituent les trois principales parties de l'*Histoire naturelle*; ces parties sont l'objet de plusieurs sciences qui dérivent de l'*Histoire naturelle*, comme les branches d'un arbre sortent du tronc. Observons cet arbre scientifique, & voyons quel degré de force la tige donne à chacune de ses branches.

La description des productions de la nature fait la base de son *histoire*; c'est le seul moyen de les faire reconnoître chacune en particulier, & de donner une idée juste de leur conformation. Il y a deux sortes de descriptions; les unes sont incomplètes, & les autres sont complètes. Dans les premières, on n'a pour but que de caractériser chaque chose au point de la faire distinguer des autres: cette description n'est qu'une dénomination, le plus souvent fort équivoque, quelque art que l'on emploie pour exprimer les caractères distinctifs de chaque objet. Les productions de la nature sont trop nombreuses & trop variées; la plupart ne diffèrent entr'elles que par des nuances si peu sensibles, que l'on ne doit pas espérer de les peindre dans une phrase, ce portrait est le plus souvent infidèle. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur les systèmes de nomenclature qui ont été faits en *Histoire naturelle*; ils sont tous fautifs. Cependant si l'on parcourt la liste des auteurs de ces systèmes, on ne doutera pas qu'ils n'en eussent fait d'exacts, s'il eût été possible de parvenir à ce point de perfection dans les descriptions qui n'ont pour but que la nomenclature, & qui n'embrassent que quelques parties de chaque objet. Les descriptions complètes expriment tous les objets en entier; & non seulement elles les font re-

connoître sans équivoque, mais elles indiquent les rapports qui se trouvent entre leurs parties constituantes.

Dans cette vue, les descriptions comprennent les parties intérieures de chaque objet comme les parties extérieures; elles expriment, autant qu'il est possible, les proportions de la figure & du poids, les dimensions de l'étendue & toutes les qualités qui peuvent donner une idée juste de la conformation des principales parties de chaque chose. Par de telles descriptions, on peut comparer un objet à un autre, & juger de la ressemblance & de la différence qui se trouvent dans leur conformation; on peut reconnoître les différens moyens que la nature emploie pour produire le même effet, & l'on parvient à des résultats généraux, qui sont les faits les plus précieux pour l'*Histoire naturelle*.

Le naturaliste ne considère une chose que pour la comparer aux autres; il observe par préférence dans chaque chose les caractères qui la distinguent des autres, & il fait tous ses efforts pour voir la marche de la nature dans ses productions. L'anatomiste au contraire contemple chaque chose en elle-même; il développe chacune de ses parties pour découvrir les moins apparentes, & il emploie tout son art, afin de reconnoître les premiers agens matériels, & tous les ressorts que la nature emploie pour faire mouvoir les corps animés.

Jusqu'à présent l'Anatomie n'a guère eu d'autre objet que l'homme, c'est sans doute le principal; mais le corps humain ne renferme pas tous les modèles du mécanisme de l'économie animale. Il y a dans les animaux des conformations bien différentes de celles de l'homme, ils ont des parties plus développées; en les comparant les uns aux autres, & en les rapportant tous à l'homme, on connoît mieux l'homme en particulier & la mécanique de la nature en général. Ce grand objet est celui de l'Anatomie comparée, qui a un rapport plus immédiat à l'*Histoire naturelle* que l'Anatomie simple, parce que l'on ne peut tirer de celle-ci que des observations de détail, tandis que l'autre donne des résultats & des faits généraux qui sont le corps de l'*histoire naturelle* des animaux.

La Médecine est une branche de l'*Histoire naturelle*, qui tire aussi de l'Anatomie une partie de sa substance. L'on n'aura jamais une bonne théorie en Médecine, que l'on ne soit parvenu à faire un corps d'*Histoire naturelle*, parce que l'on ne connoît jamais l'économie animale de l'homme, si l'on ne connoît les différentes conformations des animaux; & l'on feroit dans la Médecine-pratique des progrès bien plus rapides que l'on n'en a fait jusqu'à présent, en établissant sur les animaux une Médecine comparée, & une Chirurgie comparée comme une Anatomie comparée.

La Botanique est une des principales branches & des plus étendues de l'*Histoire naturelle*; mais en parcourant les ouvrages des Botanistes, on voit cette branche amaigrie par un rameau excessif qui lui enlève presque toute sa substance. La nomenclature des plantes, qui n'est qu'une petite partie de leur *Histoire naturelle*, semble avoir été le principal objet des Botanistes; ils ne se sont appliqués pour la plupart, qu'à faire des dénominations. Voyez BOTANIQUE. La signification des noms, & l'explication des termes, sont les préliminaires de toutes les sciences, & ces préliminaires sont peut-être plus nécessaires en Botanique, qu'en toute autre science, parce que le nombre des plantes est si grand, que sans cette précaution, il y auroit nécessairement de l'équivoque & de l'erreur dans l'application de leurs noms. Il seroit donc nécessaire d'avoir en Botanique un vocabulaire qui contient les noms & les descrip-

tions complètes de toutes les plantes connues, & qui servit d'interprete pour tous les auteurs. Quelque méthode que l'on employât pour l'arrangement d'un tel ouvrage, il seroit plus utile que tous les systèmes qui ont jamais été faits pour la distribution méthodique des plantes. Par le moyen des descriptions complètes que contiendrait ce vocabulaire, l'on seroit assuré d'y trouver le nom de toutes les plantes que l'on auroit sous les yeux; ce que l'on n'a pas encore pu faire par les méthodes de nomenclature, parce qu'elles ne contiennent que des descriptions incomplètes qui ne suffisent pas pour faire reconnoître toutes les plantes indiquées par ces méthodes. Peut-être aussi ce vocabulaire une fois établi, seroit renoncer les Botanistes à la prétention chimérique de suivre dans leurs systèmes l'ordre inintelligible de la nature, qui ne peut être conçu que par le Créateur.

En réduisant la nomenclature des plantes à ses justes limites, relativement au reste de la Botanique, on verra que le plus difficile & le plus important de cette science n'est pas de nommer les plantes, mais de connoître leurs propriétés, de savoir cultiver les plantes utiles & de détruire celles qui sont nuisibles, d'observer leur conformation & toutes les parties qui concourent à l'économie végétale; voilà jusqu'où s'étendent la Botanique & l'*Histoire naturelle* des plantes. Ainsi la Botanique contient une grande partie de la matière médicale qui est renfermée en entier dans l'*Histoire naturelle générale*, puisque cette science comprend non-seulement les plantes, mais tous les animaux & tous les minéraux qui ont des vertus médicinales. Ces propriétés sont si précieuses, que les Naturalistes doivent réunir toutes leurs connoissances à celles des Médecins pour les découvrir. Jusqu'à présent, le hasard y a eu plus de part que les lumières de l'esprit humain; mais en faisant des tentatives sur les animaux, en les soumettant à l'effet de certaines plantes, on trouveroit dans ces plantes des propriétés utiles aux hommes; & cette découverte seroit bien moins difficile, si l'on avoit seulement les élémens d'une médecine comparée établie sur les animaux considérés en état de santé & en état de maladie. Que de nouvelles propriétés n'auroit-on pas encore découvertes dans les plantes relativement aux Arts, si les Botanistes avoient employé à les éprouver le tems qu'ils ont passé à les nommer! Les choses dont les propriétés sont connues, ne peuvent manquer de noms; les gens de la campagne savent les noms de toutes les plantes qui leur servent ou qui leur nuisent, & ils les connoissent mieux que les Botanistes; ils sont aussi presque les seuls qui s'occupent de leur culture.

Les premières idées que l'on a eues de l'*Histoire naturelle* ont sans doute été celles de l'Agriculture & de l'éducation des animaux; on a commencé par cultiver les plantes & par élever les animaux qui pouvoient servir d'alimens. Après s'être pourvu du nécessaire, on s'est appliqué à des recherches qui ont fait naître les sciences; à force de travaux & de méditations, & à l'aide des siècles, on les a élevées à un haut degré de perfection. Il est surprenant qu'au milieu de tant de découvertes en différens genres, l'Agriculture ait eu peu d'avancement. Voyez BOTANIQUE. On laboure & on sème à peu-près de la même façon depuis plusieurs siècles; cependant on ne peut pas douter qu'il n'y ait des moyens de labourer & de semer plus fructueusement. L'art de peupler les forêts n'a été bien connu que de nos jours. Quelles recherches peuvent donc être plus importantes que celles qui contribuent à rendre la terre plus féconde, & à multiplier les choses les plus nécessaires aux hommes! Ces objets sont les plus dignes des Naturalistes, des savans de tout genre, &

des bons citoyens; aussi ne peut-on pas trop applaudir aux travaux de ceux qui s'appliquent à rechercher la nature des terres, à perfectionner la charrue, à conserver les grains, à purifier ou à préserver les semences de la contagion, à élever des forêts, à naturaliser des arbres étrangers, &c.

L'Agriculture a des parties de détail qui méritent l'attention des Botanistes, & qu'ils peuvent perfectionner par les connoissances générales qu'ils ont sur les plantes, avec plus de succès, que les gens qui n'ont que des connoissances bornées chacun dans leur art. La culture des légumes & des arbres fruitiers, l'art des greffes, sont dignes des soins des Botanistes, parce qu'il est possible de varier ces productions, & d'augmenter par la culture, le fonds de nos richesses en ce genre. On peut changer les qualités des légumes au point de les rendre meilleurs & différens d'eux-mêmes à quelques égards; on peut former des fruits qui n'auront jamais paru sur la terre. Les nomenclateurs de Botanique diront: la laitue de Batavia n'est qu'une variété de la laitue sauvage; la poire cressane n'est qu'une variété de la poire sauvage. Mais ces variétés sont des biens réels dont nous devons être très-reconnoissans envers les hommes laborieux & inventifs qui nous les ont procurés; tandis que la dénomination caractéristique d'une plante inutile n'est en elle-même qu'une vaine connoissance, & que la définition d'un nouveau genre de plante n'est qu'une chimère.

La culture des fleurs & des arbres d'agrément appartient à la Botanique, comme les autres parties de l'Agriculture, & peut avoir son genre d'utilité réelle indépendamment de l'innocent amusement qu'elle nous procure. Les Fleuristes savent distinguer parmi des tulipes de différentes couleurs, celles dont les semences produiront des tulipes panachées, & ils prévoient les changemens de couleurs qui se feront chaque année dans ces panaches. Si l'on avoit bien réfléchi sur cet ordre successif de teintes naturelles dans les fleurs, si on l'avoit bien observé sur les feuilles du houx & des autres arbres qui ont des feuilles panachées, on pourroit en tirer de nouvelles lumières pour le mélange des couleurs dans les arts, pour le changement de ces couleurs, la dégradation de leurs teintes, &c. de telles connoissances seroient d'autant plus sûres, qu'elles seroient d'accord avec les opérations de la nature. La culture des fleurs exige des soins très-affidus; il faut être attentif à la nature de chaque plante pour prévenir les maladies auxquelles elle est sujette, & pour l'empêcher de dégénérer; ainsi l'on est à portée de reconnoître pour ainsi dire, les différentes qualités de leur tempérament, leurs maladies héréditaires, & d'autres particularités de l'économie végétale.

La connoissance de cette économie est le but le plus élevé de la Botanique; pour y parvenir il a fallu commencer par l'examen détaillé de toutes les parties des plantes; c'est une sorte d'anatomie plus simple que celle des animaux, mais qui demande des recherches aussi fines & des opérations aussi délicates. De grands observateurs y ont fait des progrès rapides; l'invention du microscope leur a donné le moyen de découvrir les parties les moins apparentes des végétaux. Par l'exposition anatomique de toutes les plantes, ou au moins de celles qui diffèrent entre elles par leur conformation, on répandroit de nouvelles lumières sur le mécanisme de la végétation. On a déjà fait de grandes découvertes sur le développement des germes, sur l'accroissement des plantes, sur la succion des racines & des feuilles, le cours & l'évaporation de la sève, la reproduction des végétaux, &c. mais il y a encore beaucoup de connoissances à desirer dans toutes les parties de la Botanique. Il faut qu'elles concourent toutes à l'avan-

cement de la science de l'économie végétale ; quoiqu'elle soit moins compliquée que l'économie animale, elle n'a pas encore été mieux développée. Plus ces deux sciences seront avancées, plus on y trouvera de rapport ; on sait déjà que les os sont formés par le périoste comme le bois par l'écorce ; on peut comparer la sève des plantes au sang des animaux, ou au moins à la liqueur qui en tient lieu dans ceux qui n'ont point de sang ; les plantes prennent leur nourriture par la succion des racines & des feuilles, comme les animaux par la bouche ou par les suceoirs qui leur servent de bouche ; il se fait dans les plantes des digestions, des sécrétions, des évacuations, &c. elles ont des sexes très-distincts par les organes propres à former, à féconder & à nourrir les embryons qui sont les germes des plantes ; enfin le polype a autant d'analogie avec les plantes qu'avec les animaux.

Les animaux & les végétaux ont beaucoup plus de rapports les uns aux autres, qu'ils n'en ont aux minéraux. La structure de ceux-ci est plus simple, leur substance est moins composée, ainsi il est plus facile de les décrire & de les distinguer les uns des autres pour former le plan de leur *Histoire naturelle*. Le corps de cette *Histoire* consiste dans l'explication de la formation des minéraux, & il est inséparable de la théorie de la terre, puisque nous devons le nom de *minéral* à toutes les parties dont ce globe est composé. L'*Histoire naturelle* des minéraux comprend encore l'énumération de leurs usages & de leurs propriétés ; mais leur définition exacte ne peut se faire que par le moyen de la Chimie.

Cette science commence au point où l'*Histoire naturelle* se termine. Le naturaliste recherche toutes les productions de la nature dans son propre sein ; il leve avec précaution le voile qui les couvre ; il les observe d'un œil attentif sans oser y porter une main téméraire ; s'il est obligé de les toucher, il est toujours dans la crainte de les déformer ; s'il est forcé de pénétrer dans l'intérieur d'un corps, il ne le divise qu'à regret, il n'en rompt l'union que pour en mieux connoître les liens, & pour avoir une idée complète de la structure intérieure aussi-bien que de la forme extérieure. Le chimiste au contraire ne voit les opérations de la nature que dans les procédés de l'art ; il décompose toutes les productions naturelles ; il les dissout, il les brise ; il les soumet à l'action du feu pour déplacer jusqu'aux plus petites molécules dont elles sont composées, pour découvrir leurs éléments & leurs premiers principes.

Heureux le siècle où les sciences sont portées à un assez haut point de perfection pour que chacune des parties de l'*Histoire naturelle* soit devenue l'objet d'autres sciences qui concourent toutes au bonheur des hommes ; il y a lieu de croire que l'*Histoire naturelle* a été le principe de toutes ces sciences, & qu'elle a été commencée avant elles ; mais son origine est cachée dans la nuit des tems.

Dans le siècle présent la science de l'*Histoire naturelle* est plus cultivée qu'elle ne l'a jamais été ; non-seulement la plupart des gens de lettres en font un objet d'étude ou de délassement, mais il y a de plus un goût pour cette science qui est répandu dans le public, & qui devient chaque jour plus vif & plus général. De tous ceux qui travaillent à l'*Histoire naturelle*, ou qui s'occupent de ces matériaux, les uns observent les productions de la nature & méditent sur leurs observations : leur objet est de perfectionner la science & de connoître la vérité ; les autres recueillent ces mêmes productions de la nature & les admirent : leur objet est d'étaler toutes ces merveilles, & de les faire admirer. Ceux-ci contribuent peut-être autant à l'avancement de l'*Histoire naturelle* que les premiers, puisqu'ils rendent les ob-

servations plus faciles en rassemblant les productions de la nature dans ces cabinets qui se multiplient de jour en jour, non-seulement dans les villes capitales, mais aussi dans les provinces de tous les états de l'Europe.

Le grand nombre de ces cabinets d'*Histoire naturelle* prouve manifestement le goût du public pour cette science ; on ne peut les former que par des recherches pénibles & par une dépense considérable, car le prix des curiosités naturelles est actuellement porté à un très-haut point. Un tel emploi du tems & de l'argent suppose le désir de s'instruire en *Histoire naturelle*, ou au moins de montrer pour cette science un goût qui se soutient par l'exemple & par l'émulation. Dans le siècle dernier & au commencement de notre siècle, il y avoit beaucoup plus de cabinets de médailles qu'à présent ; aujourd'hui on forme des cabinets d'*Histoire naturelle* par préférence aux cabinets de machines de Physique expérimentale. Si ce goût se soutient, peut-être bien des gens aimeront-ils mieux avoir des cabinets d'*Histoire naturelle* que de grandes bibliothèques. Mais tout a ses vicissitudes, & l'empire de la mode s'étend jusques sur les sciences. Le goût pour les sciences abstraites a succédé au goût pour la science des antiquités ; ensuite la Physique expérimentale a été plus cultivée que les sciences abstraites ; à présent l'*Histoire naturelle* occupe plus le public que la Physique expérimentale & que toute autre science. Mais le règne de l'*Histoire naturelle* aura-t-il aussi son terme ?

Cette science durera nécessairement autant que les sciences physiques, puisqu'elle en est la base & qu'elle donne la connoissance de leurs matériaux. Son objet est aussi curieux qu'important ; l'étude de la nature est aussi attrayante que les productions sont merveilleuses. L'*Histoire naturelle* est inépuisable ; elle est également propre à exercer les génies les plus élevés, & à servir de délassement & d'amusement aux gens qui sont occupés d'autres choses par devoir, & à ceux qui tâchent d'éviter l'ennui d'une vie oisive ; l'*Histoire naturelle* les occupe par des recherches amusantes, faciles, intéressantes & variées, & par des lectures aussi agréables qu'instructives. Elle donne de l'exercice au corps & à l'esprit ; nous sommes environnés des productions de la nature, & nous en sommes nous-mêmes la plus belle partie. On peut s'appliquer à l'étude de cette science en tout tems, en tout lieu & à tout âge. Avec tant d'avantages, l'*Histoire naturelle* une fois connue, doit être toujours en honneur & en vigueur, plus on s'y appliquera, plus son étude sera séduisante ; & cette science fera de grands progrès dans notre siècle, puisque le goût du public y est porté, & que l'exemple & l'émulation se joignent à l'agrément & à l'utilité de l'*Histoire naturelle* pour assurer son avancement.

Dans les sciences abstraites, par exemple en Métaphysique, un seul homme doué d'un génie supérieur peut avancer à grands pas sans aucun secours étranger, parce qu'il peut tirer de son propre fond les faits & les résultats, les principes & les conséquences qui établissent la science ; mais dans les sciences physiques, & sur-tout en *Histoire naturelle*, on n'acquiert les faits que par des observations longues & difficiles ; le nombre des faits nécessaires pour cette science surpasse le nombre immense des productions de la nature. Un homme stérile est donc incapable d'un si grand travail ; plusieurs hommes durant un siècle, ou tous les contemporains d'une nation entière n'y suffiroient pas. Ce n'est que par le concours de plusieurs nations dans une suite de siècles, qu'il est possible de rassembler les matériaux de l'*Histoire de la nature*. Pendant qu'une foule d'observateurs les entassent à l'aide des tems, il paroît

quelques grands génies qui en ordonnent la disposition ; mais ils ne se succèdent qu'après de longs intervalles. Ces grands hommes sont trop rares ! heureux le siècle qui en produit un dans son cours ! encore le succès de ses méditations dépend-il de la valeur des faits acquis par les observateurs qui l'ont précédé, & le mérite de ses travaux peut être effacé par les observations qui se font dans la suite. Le chef-d'œuvre de l'esprit humain est de combiner les faits connus, d'en tirer des conséquences justes, & d'imaginer un système conforme aux faits. Ce système paroit être le système de la nature, parce qu'il renferme toutes les connoissances que nous avons de la nature ; mais un fait important nouvellement découvert change les combinaisons, annule les conséquences, détruit le système précédent, & donne de nouvelles idées pour un nouveau système, dont la solidité dépend encore du nombre ou de l'importance des faits qui en sont la base. Mais il ne faut pas croire que l'on n'aura jamais de système vrai, parce que l'on n'acquerra jamais tous les faits ; les principaux suffisent pour garantir la vérité d'un système, & pour assurer sa durée.

Nous avons en *Histoire naturelle* d'assez bons ouvrages de descriptions, d'observations & de systèmes, pour fournir à une étude profonde de cette science ; mais il y a beaucoup de choix à faire dans les livres, & il est fort avantageux de suivre une bonne méthode dans l'étude que l'on veut faire, tant par la lecture des livres, que par l'inspection des productions de la nature. On ne connoitra jamais une nation par la lecture de la meilleure histoire que l'on en puisse faire, aussi-bien que si l'on avoit vécu parmi cette nation, que l'on eût observé par soi-même son génie & ses mœurs, & que l'on eût été témoin de la conduite de son gouvernement. Il en est de même pour l'*Histoire naturelle* ; les descriptions les plus exactes, les observations les plus fines, les systèmes les plus ingénieux ne donnent pas une idée aussi juste des productions de la nature que la présence des objets réels : mais on ne peut pas tout voir, tout observer, tout méditer. Les Philosophes y suppléent, ils nous guident, ils nous éclairent par des systèmes fondés sur les observations particulières, & élevés par la force de leur génie. Pour entendre & pour juger ces systèmes, pour en connoître l'erreur ou la vérité, pour s'y représenter le tableau de la nature, il faut avoir vû la nature elle-même. Celui qui la regarde pour la première fois avec les yeux du naturaliste, s'étonne du nombre immense de ses productions, & se perd dans leur variété. Qui oseroit entreprendre de visiter toute la surface de la terre pour voir les productions de chaque climat & de chaque pays ? qui pourroit s'engager à descendre dans les profondeurs de toutes les carrières & de toutes les mines, à monter sur tous les pics les plus élevés, & à parcourir toutes les mers ? De tels obstacles décourageroient les plus entreprenans, & les feroient renoncer à l'étude de l'*Histoire naturelle*.

Mais on a trouvé le moyen de raccourcir & d'aplanir la surface de la terre en faveur des Naturalistes ; on a rassemblé des individus de chaque espèce d'animaux & de plantes, & des échantillons des minéraux dans les cabinets d'*Histoire naturelle*. On y voit des productions de tous les pays du monde, & pour ainsi dire un abrégé de la nature entière. Ses productions s'y présentent en foule aux yeux de l'observateur ; il peut approcher sans peine & sans crainte les animaux les plus sauvages & les plus féroces ; les oiseaux restent immobiles ; les dépouilles des fleuves & des mers sont étalées de toutes parts ; on apperçoit jusqu'aux plus petits insectes ; on découvre la conformation intérieure des animaux en considérant les squelettes & d'autres parties internes

de leur corps ; on voit en même tems les racines, les feuilles, les fleurs, les fruits & les semences des plantes ; on a tiré les minéraux du sein de la terre pour les mettre en évidence. Quiconque est animé du desir de s'instruire, doit à cet aspect se trouver heureux de vivre dans un siècle si favorable aux sciences, & il se sentira pénétré d'une nouvelle ardeur pour l'*Histoire de la nature*.

On peut prendre les premières notions de cette science dans les cabinets d'*Histoire naturelle* ; mais on n'y acquerra jamais des connoissances complètes, parce que l'on n'y voit pas la nature vivante & agissante. Quelque apprêt que l'on donne aux cadavres des animaux ou à leurs dépouilles, ils ne sont plus qu'une foible représentation des animaux vivans. Peut-on comparer des plantes desséchées à celles qui sont l'ornement de nos campagnes par la beauté de leurs feuillages, de leurs fleurs & de leurs fruits ? Les minéraux se soutiennent mieux dans les cabinets que les végétaux & les animaux ; mais il n'y a qu'une si petite portion de chaque minéral que l'on ne peut pas juger du volume immense des pierres, des terres, des matières métalliques, &c. ni de leur position, ni de leur mélange. Le naturaliste ne peut donc voir dans les cabinets d'*Histoire naturelle* qu'une esquisse de la nature ; mais elle suffit pour lui donner des vues, & lui indiquer les objets de ses recherches. Après les avoir considérés dans les cabinets, il est à propos de lire dans un ouvrage choisi leur description & leur *histoire* avant que d'aller observer chaque objet dans le sein de la nature ; cette étude préliminaire facilite l'observation, & fait appercevoir bien des choses qui échapperoient à une première vue. Lorsque l'on a observé quelques objets dans leur entier & dans le lieu qui leur est propre, il faut reprendre les livres, & lire une seconde fois les articles qui ont rapport aux choses que l'on vient de voir ; à cette seconde lecture, on est plus en état d'entendre le vrai sens des endroits qui paroissent obscurs ou équivoques. Ensuite, en rentrant dans les cabinets, on acquiert encore de nouvelles lumières sur les mêmes choses ; on peut les y voir présentées ou préparées de façon à faire appercevoir des qualités qui ne sont pas apparentes dans l'état naturel & dans le lieu originaire. Enfin, c'est ce lieu qu'il faut fréquenter par préférence le plus souvent qu'il sera possible, pour voir la même chose en différens tems, sous différens aspects, & avec des vues différentes relativement à la chose que l'on a pour objet, & à celles qui y sont mêlées, ou qui l'environnent.

Les principaux faits de l'*Histoire naturelle* sont établis sur les rapports que les choses ont entre elles, sur les différences & sur les ressemblances qui se trouvent entre les productions de la nature. Le naturaliste doit les comparer les unes aux autres, en observant leurs propriétés & leur conformation ; les éloigner ou les rapprocher les unes des autres pour reconnoître la substance & la forme essentielle & caractéristique de chaque être matériel. Il ne peut atteindre à son objet qu'en faisant des combinaisons longues & difficiles, qui seront toujours fautive s'il n'y fait entrer pour élémens tous les rapports qu'une production de la nature a avec toutes les autres productions. Ces combinaisons sont l'objet des méditations des Naturalistes, & déterminent la méthode particulière que chaque auteur se prescrit dans la composition de ses livres, & l'ordre que l'on suit pour l'arrangement d'un cabinet d'*Histoire naturelle*. Mais cet art de combiner & cet ordre méthodique mal conçus, sont un écueil que les commençans évitent difficilement, & dont ils ne se retirent qu'à grande peine, lorsqu'ils s'y sont une fois engagés. Cet écueil a un puissant attrait ; on veut tracer

dans un livre l'ordre de la nature & les nuances de ses productions ; en les distribuant dans un cabinet, on prétend suivre cet ordre, & se conformer au système naturel ; on se croit arrivé au plus haut point de perfection ; & en effet on y seroit parvenu, si ce système étoit vraiment conforme à celui de la nature. Je ne fais si l'esprit humain est capable d'une telle découverte, au moins elle paroît encore bien éloignée. On n'a fait jusqu'à présent qu'une très-petite partie des observations qui doivent la précéder ; on s'est contenté de combiner les caractères tirés des différences & des ressemblances qui se trouvent entre des productions de la nature considérées dans une seule de leurs parties constituantes ou de leurs propriétés, & on a fait en conséquence des divisions & des distributions méthodiques de toutes les productions de la nature, tandis qu'il faudroit observer chacun de ces êtres en entier & dans chacune de ses parties, les comparer entr'eux à tous égards, & faire toute la suite de combinaisons nécessaires pour avoir des résultats généraux qui embrasseroient & qui manifesteroient l'ordre de la nature. *Voyez* MÉTHODE.

Toute division méthodique, qui n'est fondée que sur des résultats particuliers, est donc fautive, & peut être démentie par de nouvelles combinaisons plus étendues & par des résultats plus généraux. On ne peut pas trop s'en défier dans l'étude de l'*Histoire naturelle*, soit à la lecture des livres, soit à la vue des cabinets ; ils ne nous présentent qu'un tableau mal composé, puisque les objets de la nature y sont mal distribués. Cependant c'est déjà un grand avantage de voir ces objets rassemblés ; & leur distribution, quoique mauvaise au fond, tient à des combinaisons & à des résultats qui apprennent les rapports que quelques parties de certaines productions de la nature ont entr'elles. D'ailleurs, ces divisions méthodiques soulagent la mémoire, & semblent débrouiller le chaos que forment les objets de la nature, lorsqu'on les regarde confusément ; mais il ne faut jamais oublier que ces systèmes ne sont fondés que sur les conventions arbitraires des hommes ; qu'ils ne sont pas d'accord avec les lois invariables de la nature. Si on les suivoit avec une confiance aveugle, ils induiroient en erreur à chaque pas ; ils ne sont que des guides infidèles, dont on doit s'écarter dès que l'on a acquis assez de lumières pour se conduire soi-même.

HISTOIRE DES MALADIES, (*Medecine.*) c'est la partie la plus importante de la doctrine de la Medecine, qui consiste dans la description de tous les symptômes évidens, essentiels, qui ont précédé, qui accompagnent & qui suivent chaque espèce de maladie, observés exactement dans l'individu qui en est affecté.

Cette description doit aussi renfermer tout ce qui a rapport à l'état du malade, comparé avec son âge, son sexe, son tempérament, celui de ses parents, la saison de l'année, la température de l'air, la nature du climat où il vit ; celle des alimens, des eaux, dont il use habituellement, de la situation particulière du lieu qu'il habite, & des maladies qui y régneront.

Ce n'est que sur une semblable exposition bien exacte que peut être fondée la science expérimentale du medecin. Ce n'est que par la connoissance de toutes ces circonstances qu'il parvient à bien distinguer une maladie d'avec une autre ; à se mettre au fait de la marche de la nature dans le cours des différentes maladies ; à former des raisonnemens pour parvenir à bien connoître leurs causes ; à tirer de ces différentes connoissances, les indices qui servent à l'éclairer dans le jugement qu'il peut porter de l'événement qui terminera la maladie ; à en déduire

les indications qu'il doit remplir pour son traitement, afin d'en procurer aussi promptement, aussi sûrement, & avec aussi peu de désagrément qu'il est possible, la guérison désirée, si le cas en est susceptible ; ou de n'entreprendre qu'une cure palliative, si on peut en espérer quelque avantage, & qu'elle soit plus convenable que de s'abstenir absolument de tous remèdes de conséquence, ainsi qu'il est souvent très-prudent de le faire.

En effet, on doit déclarer la maladie incurable, dès qu'on est bien fondé à la regarder comme telle, & se borner à conserver la vie, lorsqu'on ne peut pas rétablir la santé, & à procurer du soulagement, en attendant que la mort fournisse le moyen (que l'on doit saisir autant qu'il est possible, pour rendre complète l'*histoire des maladies* qui en sont susceptibles) de comparer par l'inspection anatomique des cadavres, les effets apparens de la maladie avec ceux qu'elle a produits dans la disposition des organes cachés, d'où on puisse tirer de nouvelles connoissances qui établissent des signes diagnostics, prognostics, indicans, que l'on n'avoit pas, ou que l'on ne connoissoit qu'imparfaitement avant ces recherches, relativement au cas dont il s'agit.

Ce ne peut être qu'en suivant ce plan d'après Hippocrate, & les seuls vrais maîtres de l'art qui ont marché sur ses traces, que les Medecins peuvent se flater de travailler d'une manière véritablement utile à l'avancement de l'art de guérir, de parvenir à se procurer des succès distingués & mérités dans l'exercice de leur profession, & de se rendre recommandables à la postérité, en l'enrichissant du recueil de leurs observations. *Voyez* MALADIE, CURE, MEDECINE, OBSERVATION.

* **HISTORIOGRAPHE**, f. m. (*Gramm. & Hist. mod.*) celui qui écrit ou qui a écrit l'Histoire. Ce mot a été fait pour désigner cette classe particulière d'auteurs ; mais on l'emploie plus communément comme le titre d'un homme qui a mérité par son talent, son intégrité & son jugement, le choix du gouvernement pour transmettre à la postérité les grands événemens du regne présent. Boileau & Racine furent nommés *historiographes* sous Louis XIV. M. de Voltaire leur a succédé à cette importante fonction sous le regne de Louis XV. Cet homme extraordinaire, appelé à la cour d'un prince étranger, a laissé cette place vacante, qu'on a accordée à M. Duclos, secrétaire de l'académie Française. Racine & Boileau n'ont rien fait. M. de Voltaire a écrit l'histoire du siècle de Louis XV. Je ne doute point que M. Duclos ne laisse à la postérité des mémoires dignes des choses extraordinaires qui se sont passées de son tems.

* **HISTORIQUE**, adj. (*Gramm.*) qui appartient à l'Histoire. Il s'oppose à *fabuleux*. On dit *les tems historiques*, *les tems fabuleux*. On dit encore un *ouvrage historique* ; la *peinture historique* est celle qui représente un fait réel, une action prise de l'Histoire, ou même plus généralement une action qui se passe entre des hommes ; que cette action soit réelle, ou qu'elle soit d'imagination, il n'importe. Ici le mot *historique* distingue une classe de peintre & un genre de peinture.

HISTRION, f. m. (*Hist. rom.*) farceur, baladin d'Etrurie. On fit venir à Rome des *histrions* de ce pays-là vers l'an 391 pour les jeux scéniques ; Tite-Live nous l'apprend, *dec. I. liv. VII.*

Les Romains ne connoissoient que les jeux du cirque, quand on institua ceux du théâtre, où des baladins, qu'on appella d'Etrurie, danserent avec assez de gravité, à la mode de leurs pays & au son de la flûte sur un simple échafaud de planches. On nomma ces acteurs *histrions*, parce qu'en langue toscane

cane un farceur s'appelloit *hister*, & ce nom resta toujours depuis aux comédiens.

Ces *histrions*, après avoir pendant quelque tems joint à leurs danses toscanes la récitation de vers assez grossiers, & faits sur le champ, comme pourroient être les vers Fescennains, se formerent en troupes, & réciterent des pieces appellées *satyres*, qui avoient une musique régulière, au son des flûtes, & qui étoient accompagnées de danses & de mouvemens convenables. Ces farces informes durèrent encore 220 ans, jusqu'à l'an de Rome 514 que le poëte Andronicus fit jouer la première piece réglée, c'est-à-dire, qui eut un sujet suivi; & ce spectacle ayant paru plus noble & plus parfait, on y accourut en foule. Ce sont donc les *histrions* d'Etrurie qui donnerent lieu à l'origine des pieces de théâtre de Rome; elles sortirent des chœurs de danseurs étrusques. (D. J.)

HITH ou HYETH, (Géog.) ville maritime d'Angleterre, dans la province de Kent; c'est un des huit ports qui ont de grands privilèges, & dont les députés au parlement sont appellés *barons des cinq ports*, parce qu'originellement on n'en comptoit que cinq. Il paroît que les Romains l'ont connu sous le nom de *portus Lemanis*, & ils y avoient fait une voie militaire qui alloit de cet endroit à Cantorbéry; mais aujourd'hui ce port est comme abandonné, parce que les sables l'ont presque rempli. Long. 18. 48. lat. 51. 6. (D. J.)

HIVER, f. m. (Physiq. & Astron.) l'une des quatre saisons de l'année. Voyez SAISON.

L'hiver commence le jour que le soleil est le plus éloigné du zénith, & finit lorsque la distance du soleil au zénith est moyenne entre la plus grande & la plus petite. Quel que soit le froid que nous ressentions dans cette saison, il est cependant prouvé par l'Astronomie, que le soleil est plus proche de la terre en hiver qu'en été. On trouvera aux articles CHALEUR, FROID, la cause de la diminution de la chaleur en hiver.

Sous l'équateur, l'hiver, ainsi que les autres saisons, revient deux fois chaque année; mais dans tous les autres lieux de la terre on n'a jamais qu'un seul hiver par an, & cet hiver pour l'hémisphère boréal arrive lorsque le soleil est dans le tropique du capricorne, & pour l'autre hémisphère, lorsque le soleil est dans le tropique du cancer; en sorte que tous les habitans d'un même hémisphère ont l'hiver en même tems, & que les habitans d'un hémisphère ont l'hiver pendant que les autres ont l'été. Le jour du solstice d'hiver, qui tombe vers le 20 Décembre, est le plus court jour de l'année. Depuis ce jour jusqu'au commencement du printemps, les jours vont en croissant, & cependant sont plus courts que les nuits, & cette double propriété des jours caractérise particulièrement l'hiver. (O)

HIVER, (Iconograph.) cette saison, ainsi que les autres, se voit caractérisée sur les anciens monumens. C'est ordinairement chez les Grecs par des femmes, & chez les Romains par de jeunes hommes qui ont des ailes, que chaque saison est personnifiée, avec les attributs qui lui conviennent.

Sur un tombeau de marbre antique, découvert dans des ruines près d'Athènes, l'Hiver est représenté sous la figure d'une femme, dont la tête est couverte avec un pan de sa robe; le génie, qui est à côté d'elle, est bien habillé, & tient pour tout symbole un lièvre, parce que la chasse est alors le seul exercice de la campagne. Par d'autres monumens, l'hiver est désigné par un jeune garçon bien vêtu, bien chaussé, portant sur sa tête une couronne de rameaux sans feuilles, & tenant à la main des fruits ridés, ou des oiseaux aquatiques, comme des oies, des canards, &c. Voyez SAISONS. (Iconog.)

Quelques modernes, qui ont crû faire des merveilles de s'éloigner de la simplicité de l'antique, représentent l'hiver sous la figure d'un vieillard qui se chauffe; ou d'un homme couvert de glaçons, avec la barbe & les cheveux d'une grande blancheur, & dormant dans une grotte; ou finalement, sous la forme d'une femme vêtue d'habits doublés d'une peau de mouton, & assise auprès d'un grand feu. (D. J.)

HIVERNER, v. neut. c'est passer l'hiver. Il se dit d'une troupe; il se dit aussi d'un vaisseau: ce vaisseau a hiverné dans tel port.

HIZACKER, (Géog.) ville d'Allemagne, dans le comté de Danneberg, au duché de Hannover.

HIZREVITES ou HEREVITES, sub. masc. pl. (Hist. mod.) sortes de religieux mahométans, de leur fondateur *Hizr* ou *Herevi*, qu'on dit avoir été un fameux chimiste qui possédoit le grand œuvre. Il pratiquoit aussi des abstinences & autres austérités que ses sectateurs ne se piquent pas d'imiter. Ils ont un monastère à Constantinople. Ricaut, de l'empire ottoman. (G)

H O

HO, interject. (Gram.) c'est une voix admirative: *Ho, quel homme! quel coup! quel ouvrage!* Elle est quelquefois aussi d'improbation, d'avertissement, d'étonnement ou de menace: *Ho, ho, c'est ainsi que vous en usez avec moi! ho, il n'en ira pas comme cela!* Il y a des cas où elle appelle: *hola, ho, ici quelqu'un?*

HOAKO, f. m. (Botan.) c'est une herbe qui croît à la Chine sur le mont de Pochung, près de la ville de Cin, & à laquelle on attache la propriété funeste de rendre stériles les femmes qui en goûtent. Les auteurs qui en ont fait mention, n'en ont pas donné des descriptions.

HOAMHO ou HOANGSO, (Géog.) une des plus grandes rivières du monde; elle a sa source à 23 deg. de lat. sur les confins du Tongut & de la Chine dans un grand lac enclavé dans les hautes montagnes qui séparent ces deux états; courant de-là vers le nord, elle cotoye les frontières de la province de Xienfi & du Tongut jusqu'à 37 degrés de latitude, arrose le Tibet, passe la grande muraille vers les 38 degrés de latitude, se dégorge enfin dans l'océan de la Chine après un cours de plus de 500 lieues d'Allemagne: ses eaux sont troubles, & tirent sur le jaune-brun; elles prennent cette mauvaise qualité du salpêtre, dont les montagnes que cette rivière baigne au-dehors de la grande muraille sont remplies; c'est à cause de cette couleur jaune-brune qu'elle porte le nom d'*Hoangso* ou *Hoamho*; elle fait dans son cours des ravages épouvantables, dont les Chinois n'ont eu que trop souvent de tristes expériences. Voyez sur le cours de ce fleuve la grande carte de la grande Tartarie de M. Witsen. (D. J.)

HOANG, (Géog.) le plus grand fleuve de la Chine; il a sa source dans un lac situé environ à quinze lieues de celui de Chiamai vers l'orient. Il coule, dit Witsen, du couchant au levant entre le royaume de Torgat & l'Inde de-là le Gange jusqu'à la Chine; d'où se portant vers le nord, il sépare le Tongut de la province de Xienfi, traverse cette province, passe la fameuse muraille de la Chine, va dans le desert de Zamo en Tartarie, se recourbe vers le midi, repasse la muraille, sépare le Xansu du Xanti, baigne l'Honan, le Xantung, le Nangking, & se décharge dans le golfe de ce nom. Les Chinois ont joint le *Hoang* au golfe de Cang par un canal qui commence dans le Nangking, coupe le Xantung, une partie de la province de Peking, & se termine au fond du golfe de Cang.

* HOANGEIO, f. m. (*Ornith.*) petit oiseau qui se trouve dans le Chekiang à la Chine. On ne nous l'a point décrit ; on nous apprend seulement que les habitans le trempent dans leur vin de ris , & en font un mets commun.

* HOANGEIOYU, f. m. (*Ornith.*) oiseau aquatique de la province de Quantung à la Chine. En été, il habite les montagnes ; en hiver, il se retire dans la mer où l'on le prend aux filets : sa chair passe pour fort délicate : sur le peu que l'on nous a transmis de sa description, il paroît que le *hoangeioyu* est amphibie, moitié poisson, moitié oiseau.

HOATCHE, f. m. (*Hist. nat. Commerce.*) c'est le nom que les Chinois donnent à une terre très-blanche, extrêmement fine, douce, & comme savonneuse au toucher, qu'ils emploient seule à une porcelaine dont on fait un très-grand cas chez eux, & qui est plus estimée que celle qui se fait avec le *kaolin* & le *petunse*, qui sont les ingrédiens de la porcelaine ordinaire de la Chine. Par les échantillons qui ont été apportés de la Chine, il paroît que le *hoatché* n'est autre chose qu'une terre bolaire & argilleuse très-blanche, très-fine, douce au toucher comme du savon ; en un mot, qui a toutes les propriétés & les caractères de la terre cimolée des anciens. Voyez CIMOLÉE. En s'en donnant la peine, on trouveroit en France & ailleurs des terres qui, préparées convenablement, serviroient avec succès aux mêmes usages. Voyez l'article PORCELAINE.

Les medecins chinois ordonnent dans de certains cas le *hoatché*, de même que les nôtres ordonnent les terres bolaires. (—)

HOBAL, f. m. (*Myth.*) idole des anciens Arabes. On la voyoit entourée de 360 autres plus petites, qui présidoient à chaque jour de l'année. Mahomet détruisit son culte, dans la Mecque lorsqu'il s'en fut rendu maître.

* HOBBISSME, ou PHILOSOPHIE D'HOBBS, (*Hist. de la Philos. anc. & moderne.*) Nous diviserons cet article en deux parties ; dans la première, nous donnerons un abrégé de la vie de Hobbes ; dans la seconde, nous exposerons les principes fondamentaux de sa philosophie.

Thomas Hobbes naquit en Angleterre, à Malmesbury, le 5 Avril 1588 ; son pere étoit un ecclésiastique obscur de ce lieu. La flotte que Philippe II, roi d'Espagne avoit envoyée contre les Anglois, & qui fut détruite par les vents, tenoit alors la nation dans une consternation générale. Les couches de la mere de Hobbes en furent accélérées, & elle mit au monde cet enfant avant terme.

On l'appliqua de bonne heure à l'étude ; malgré la foiblesse de sa santé, il surmonta avec une facilité surprenante les difficultés des langues savantes, & il avoit traduit en vers latins la Médée d'Eurypide, dans un âge où les autres enfans connoissent à peine le nom de cet auteur.

On l'envoya à quatorze ans à l'université d'Oxford, où il fit ce que nous appellons la philosophie ; delà il passa dans la maison de Guillaume Cavendish, baron de Hardwick & peu de tems après comte de Devonshire, qui lui confia l'éducation de son fils aîné.

La douceur de son caractère & les progrès de son élève le rendirent cher à toute la famille, qui le choisit pour accompagner le jeune comte dans ses voyages. Il parcourut la France & l'Italie, recherchant le commerce des hommes célèbres, & étudiant les lois, les usages, les coutumes, les mœurs, le génie, la constitution, les intérêts & les goûts de ces deux nations.

De retour en Angleterre, il se livra tout entier à la culture des lettres & aux méditations de la Philosophie. Il avoit pris en aversion & les choses qu'on

enseignoit dans les écoles, & la maniere de les enseigner. Il n'y voyoit aucune application à la conduite générale ou particulière des hommes. La logique & la métaphysique des Péripatéticiens ne lui paroissoit qu'un tissu de niaiseries difficiles ; leur morale, qu'un sujet de disputes vuides de sens ; & leur physique, que des rêveries sur la nature & ses phénomènes.

Avide d'une pâture plus solide, il revint à la lecture des anciens ; il dévora leurs philosophes, leurs poètes, leurs orateurs & leurs historiens : ce fut alors qu'on le présenta au chancelier Bacon, qui l'admit dans la société des grands hommes dont il étoit environné. Le gouvernement commençoit à pencher vers la démocratie ; & notre philosophe effrayé des maux qui accompagnent toujours les grandes révolutions, jeta les fondemens de son système politique ; il croyoit de bonne-foi que la voix d'un philosophe pouvoit se faire entendre au milieu des clameurs d'un peuple rébelle.

Il se repaissoit de cette idée aussi séduisante que vaine ; & il écrivoit, lorsqu'il perdit, dans la personne de son élève, son protecteur & son ami : il avoit alors quarante ans, tems où l'on pense à l'avenir. Il étoit sans fortune ; un moment avoit renversé toutes ses espérances. Gervaise Clifton le sollicitoit de suivre son fils dans ses voyages, & il y consentit : il se chargea ensuite de l'éducation d'un fils de la comtesse de Devonshire avec lequel il revit encore la France & l'Italie.

C'est au milieu de ces distractions qu'il s'instruisoit dans les Mathématiques, qu'il regardoit comme les seules sciences capables d'affermir le jugement ; il pensoit déjà que tout s'exécute par des lois mécaniques, & que c'étoit dans les propriétés seules de la matiere & du mouvement qu'il falloit chercher la raison des phénomènes des corps brutes & des êtres organisés.

A l'étude des Mathématiques il fit succéder celle de l'Histoire naturelle & de la Physique expérimentale ; il étoit alors à Paris, où il se lia avec Gassendi qui travailloit à rappeler de l'oubli la philosophie d'Epicure. Un système où l'on explique tout par du mouvement & des atomes ne pouvoit manquer de plaire à Hobbes ; il l'adopta, & en étendit l'application des phénomènes de la nature aux sensations & aux idées. Gassendi disoit d'Hobbes qu'il ne connoissoit guère d'ame plus intrépide, d'esprit plus libre de préjugés, d'homme qui pénétrât plus profondément dans les choses : & l'historien d'Hobbes a dit du pere Mersenne, que son état de religieux ne l'avoit point empêché de chérir le philosophe de Malmesbury, ni de rendre justice aux mœurs & aux talens de cet homme, quelque différence qu'il y eût entre leur communion & leurs principes.

Ce fut alors qu'Hobbes publia son livre du *Citoyen* ; l'accueil que cet ouvrage reçut du public, & les conseils de ses amis, l'attachèrent à l'étude de l'homme & des mœurs.

Ce sujet intéressant l'occupoit lorsqu'il partit pour l'Italie. Il fit connoissance à Pise avec le célèbre Galilée. L'amitié fut étroite & prompte entre ces deux hommes. La persécution acheva de resserret dans la suite les liens qui les unissoient.

Les troubles qui devoient bien-tôt arroser de sang l'Angleterre, étoient sur le point d'éclater. Ce fut dans ces circonstances qu'il publia son *Léviathan* : cet ouvrage fit grand bruit, c'est-à-dire qu'il eut peu de lecteurs, quelques défenseurs, & beaucoup d'ennemis. Hobbes y disoit : « Point de sûreté sans la paix ; point de paix sans un pouvoir absolu ; point de pouvoir absolu sans les armes ; point d'armes sans impôts ; & la crainte des armes n'établira point la paix, si une crainte plus terrible que celle

» de la mort excite les esprits. Or telle est la crainte
 » de la damnation éternelle. Un peuple sage com-
 » mencera donc par convenir des choses nécessaires
 » au salut ». *Sine pace impossibile esse incolumitatem ;
 sine imperio pacem ; sine armis imperium ; sine opi-
 bus in unam manum collatis , nihil valent arma ; neque
 metu armorum quicquam ad pacem proficere illos , quos
 ad pugnandum concitat malum morte magis formidan-
 dum . Nempe dum consensum non sit de iis rebus quæ ad
 felicitatem æternam necessariæ credantur , pacem inter
 cives esse non posse .*

Tandis que des hommes de sang faisoient retentir
 les temples de la doctrine meurtrière des rois, distri-
 buoient des poignards aux citoyens pour s'entr'é-
 gorger, & prêchoient la rébellion & la rupture du
 pacte civil, un philosophe leur disoit : « Mes amis,
 » mes concitoyens, écoutez-moi : ce n'est point
 » votre admiration, ni vos éloges que je recherche ;
 » c'est de votre bien, c'est de vous-même que je
 » m'occupe. Je voudrois vous éclairer sur des véri-
 » tés qui vous épargneraient des crimes : je vou-
 » drois que vous conquissiez que tout a ses inconvé-
 » niens, & que ceux de votre gouvernement sont
 » bien moindres que les maux que vous vous pré-
 » parez. Je souffre avec impatience que des hommes
 » ambitieux vous abusent & cherchent à cimenter
 » leur élévation de votre sang. Vous avez une ville
 » & des lois ; est-ce d'après les suggestions de quel-
 » ques particuliers ou d'après votre bonheur com-
 » mun que vous devez estimer la justice de vos dé-
 » marches ? Mes amis, mes concitoyens, arrêtez,
 » considérez les choses, & vous verrez que ceux
 » qui prétendent se soustraire à l'autorité civile,
 » écarter d'eux la portion du fardeau public, & ce-
 » pendant jouir de la ville, en être défendus, protégés
 » & vivre tranquilles à l'ombre de ses remparts,
 » ne sont point vos concitoyens, mais vos enne-
 » mis ; & vous ne croirez point stupidement ce
 » qu'ils ont l'impudence & la témérité de vous an-
 » noncer publiquement ou en secret, comme la
 » volonté du ciel & la parole de Dieu ». *Feci non
 eo consilio ut laudarer , sed vestri causâ , qui cum doctrinam
 quam afferro , cognitam & perspectam haberetis , sperabam
 fore ut aliqua incommoda in re familiari , quoniam res
 humanæ sine incommodo esse non possunt , æquo animo
 ferre , quam reipublicæ statum conturbare malletis .
 Ut justitiam earum rerum , quas facere cogitatis , non
 sermone vel concilio privatorum , sed legibus civitatis
 metientes , non amplius sanguine vestro ad suam
 potentiam ambitiosos homines abuti pateremini .
 Ut statu præsentis , licet non optimo , vos ipsos frui ,
 quam bello excitato , vobis interfecit , vel ætate
 consumptis , alios homines alio sæculo statum habere
 reformatiorem satius duceretis . Præterea qui magistratui
 civili subditos sese esse nolunt , onerumque publicorum
 immunes esse volunt , in civitate tamen esse , atque ab eâ
 protegi & vi & injuriis postulant , ne illos cives , sed
 hostes exploratoresque putaretis ; neque omnia quæ illi
 pro verbo Dei vobis vel palam , vel secretò proponunt ,
 temerè reciperetis .*

Il ajoute les choses les plus fortes contre les par-
 ricides, qui rompent le lien qui attache le peuple
 à son roi, & le roi à son peuple, & qui osent avan-
 cer qu'un souverain soumis aux lois comme un simple
 sujet, plus coupable encore par leur infraction,
 peut être jugé & condamné.

Le citoyen & le léviathan tomberent entre les
 mains de Descartes, qui y reconnut du premier
 coup-d'œil le zèle d'un citoyen fortement attaché à
 son roi & à sa patrie, & la haine de la sédition &
 des séditeux.

Quoi de plus naturel à l'homme de lettres, au
 philosophe, que les dispositions pacifiques ? Qui est
 celui d'entre nous qui ignore que point de philoso-

phie sans repos, point de repos sans paix, point de
 paix sans soumission au-dedans, & sans crédit au-
 dehors ?

Cependant le parlement étoit divisé d'avec la
 cour, & le feu de la guerre civile s'allumoit de
 toutes parts. Hobbes, défenseur de la majesté sou-
 veraine, encourut la haine des démocrates. Alors
 voyant les lois foulées aux piés, le trône chance-
 lant, les hommes entraînés comme par un vertige
 général aux actions les plus atroces, il pensa que la
 nature humaine étoit mauvaise, & de-là toute sa
 fable ou son histoire de l'état de nature. Les circon-
 stances firent sa philosophie : il prit quelques acci-
 dens momentanés pour les règles invariables de la
 nature, & il devint l'agresseur de l'humanité &
 l'apologiste de la tyrannie.

Cependant au mois de Novembre 1611, il y eut
 une assemblée générale de la nation : on en espéroit
 tout pour le roi : on se trompa ; les esprits s'aigri-
 rent de plus en plus, & Hobbes ne se crut plus en
 sûreté.

Il se retire en France, il y retrouve ses amis, il
 en est accueilli ; il s'occupe de physique, de mathé-
 matique, de philosophie, de belles-lettres & de po-
 litique : le cardinal de Richelieu étoit à la tête du
 ministère, & sa grande ame échauffoit toutes les
 autres.

Merfenne qui étoit comme un centre commun
 où aboutissoient tous les fils qui lioient les philo-
 sophes entr'eux, met le philosophe anglois en cor-
 respondance avec Descartes. Deux esprits aussi
 impérieux n'étoient pas faits pour être long-tems
 d'accord. Descartes venoit de proposer ses lois du
 mouvement. Hobbes les attaqua. Descartes avoit
 envoyé à Merfenne ses méditations sur l'esprit, la
 matière, Dieu, l'ame humaine, & les autres points
 les plus importants de la Métaphysique. On les com-
 muniqua à Hobbes, qui étoit bien éloigné de conve-
 nir que la matière étoit incapable de penser. Des-
 cartes avoit dit : « Je pense, donc je suis ». Hobbes
 disoit : « Je pense, donc la matière peut penser ». *Ex
 hoc primo axiomate quod Cartesius statuminaverat , ego
 cogito , ergo sum , concludebat rem cogitantem esse
 corporeum quid .* Il objectoit encore à son adversaire
 que quel que fût le sujet de la pensée, il ne se pré-
 sentoit jamais à l'entendement que sous une forme
 corporelle.

Malgré la hardiesse de sa philosophie, il vivoit à
 Paris tranquille ; & lorsqu'il fut question de donner
 au prince de Galles un maître de Mathématique, ce
 fut lui qu'on choisit parmi un grand nombre d'au-
 tres qui envioient la même place.

Il eut une autre querelle philosophique avec
 Bramhall, évêque de Derry. Il s'étoient entretenus
 ensemble chez l'évêque de Newcastle, de la liberté,
 de la nécessité, du destin & de son effet sur les
 actions humaines. Bramhall envoya à Hobbes une
 dissertation manuscrite sur cette matière. Hobbes y
 répondit : il avoit exigé que sa réponse ne fût point
 publiée, de peur que les esprits peu familiarisés
 avec ses principes n'en fussent effarouchés. Bram-
 hall répliqua. Hobbes ne demeura pas en reste avec
 son antagoniste. Cependant les pièces de cette dis-
 pute parurent, & produisirent l'effet que Hobbes
 en craignoit. On y lisoit que c'étoit au souverain
 à prescrire aux peuples ce qu'il falloit croire de
 Dieu & des choses divines ; que Dieu ne devoit
 être appelé juste, qu'en ce qu'il n'y avoit aucun être
 plus puissant qui pût lui commander, le contrain-
 dre & le punir de sa désobéissance ; que son droit
 de régner & de punir n'étoit fondé que sur l'irrésisti-
 bilité de sa puissance ; qu'ôté cette condition, en-
 sorte qu'un seul ou tous réunis pussent le contraindre,
 ce droit se réduisoit à rien ; qu'il n'étoit pas plus la



cause des bonnes actions que des mauvaises, mais que c'est par sa volonté seule qu'elles sont mauvaises ou bonnes, & qu'il peut rendre coupable celui qui ne l'est point, & punir & damner sans injustice celui même qui n'a pas péché.

Toutes ces idées sur la souveraineté & la justice de Dieu, sont les mêmes que celles qu'il établissoit sur la souveraineté & la justice des rois. Il les avoit transportées du temporel au spirituel; & les Théologiens en concluoient que, selon lui, il n'y avoit ni justice ni injustice absolue; que les actions ne plaisent pas à Dieu parce qu'elles sont bien, mais qu'elles sont bien parce qu'il lui plaît, & que la vertu tant dans ce monde que dans l'autre, consiste à faire la volonté du plus fort qui commande, & à qui on ne peut s'opposer avec avantage.

En 1649, il fut attaqué d'une fièvre dangereuse; le pere Merfenne, que l'amitié avoit attaché à côté de son lit, crut devoir lui parler alors de l'Eglise Catholique & de son autorité. « Mon pere, lui répondit Hobbes, je n'ai pas attendu ce moment » pour penser à cela, & je ne suis guere en état d'en » disputer; vous avez des choses plus agréables à » me dire. Y a-t-il long-tems que vous n'avez vû » Gassendi? » *Mi pater, hæc omnia jamdudum mecum disputavi, eadem disputare nunc molestum erit; habes quæ dicas ameniora. Quando vidisti Gassendum?* Le bon religieux conçut que le philosophe étoit résolu de mourir dans la religion de son pays, ne le pressa pas davantage, & Hobbes fut administré selon le rit de l'Eglise anglicane.

Il guérit de cette maladie, & l'année suivante il publia ses traités de la nature humaine, & du corps politique. Sethus Wardus, célèbre professeur en Astronomie à Séville, & dans la suite évêque de Salisbury, publia contre lui une espece de satire, où l'on ne voit qu'une chose, c'est que cet homme quelqu'habile qu'il fût d'ailleurs, réfutoit une philosophie qu'il n'entendoit pas, & croyoit remplacer de bonnes raisons par de mauvaises plaisanteries. Richard Steele, qui se connoissoit en ouvrage de littérature & de philosophie, regardoit ces derniers comme les plus parfaits que notre philosophe eût composés.

Cependant à mesure qu'il acquéroit de la réputation, il perdoit de son repos; les imputations se multiplioient de toutes parts; on l'accusa d'avoir passé du parti du roi dans celui de l'usurpateur. Cette calomnie prit faveur; il ne se crut pas en sûreté à Paris, où ses ennemis pouvoient tout, & il retourna en Angleterre où il se lia avec deux hommes célèbres, Harvée & Seldene. La famille de Devonshire lui accorda une retraite; & ce fut loin du tumulte & des factions qu'il composa sa logique, sa physique, son livre des principes ou élémens des corps, sa géométrie & son traité de l'homme, de ses facultés, de leurs objets, de ses passions, de ses appétits, de l'imagination, de la mémoire, de la raison, du juste, de l'injuste, de l'honnête, du deshonnête, &c.

En 1660, la tyrannie fut accablée, le repos rendu à l'Angleterre, Charles rappellé au trône, la face des choses changée, & Hobbes abandonna sa campagne & reparut.

Le monarque à qui il avoit autrefois montré les Mathématiques, le reconnut, l'accueillit; & passant un jour proche la maison qu'il habitoit, le fit appeler, le caressa, & lui présenta sa main à baiser.

Il suspendit un moment ses études philosophiques, pour s'instruire des lois de son pays, & il en a laissé un commentaire manuscrit qui est estimé.

Il croyoit la Géométrie défigurée par des paradoxes; la plupart des problèmes, tels que la quadrature du cercle, la trisection de l'angle, la duplication du cube, n'étoient insolubles, selon lui, que

parce que les notions qu'on avoit du rapport, de la quantité, du nombre, du point, de la ligne, de la surface, & du solide, n'étoient pas les vraies; & il s'occupa à perfectionner les Mathématiques, dont il avoit commencé l'étude trop tard, & qu'il ne connoissoit pas assez pour en être un réformateur.

Il eut l'honneur d'être visité par Cosme de Medicis, qui recueillit ses ouvrages, & les transporta avec son buste dans la célèbre bibliothèque de sa maison.

Hobbes étoit alors parvenu à la vieillesse la plus avancée, & tout sembloit lui promettre de la tranquillité dans ses derniers momens, cependant il n'en fut pas ainsi. La jeunesse avide de sa doctrine, s'en repaissoit; elle étoit devenue l'entretien des gens du monde, & la dispute des écoles. Un jeune bachelier dans l'université de Cambridge, appelé Scargil, eut l'imprudence d'en inférer quelques propositions dans une these, & de soutenir que le droit du souverain n'étoit fondé que sur la force; que la sanction des lois civiles fait toute la moralité des actions; que les livres saints n'ont force de loi dans l'état que par la volonté du magistrat, & qu'il faut obéir à cette volonté, que ses arrêts soient conformes ou non à ce qu'on regarde comme la loi divine.

Le scandale que cette these excita fut général; la puissance ecclésiastique appella à son secours l'autorité séculière; on poursuivit le jeune bachelier; on impliqua Hobbes dans cette affaire. Le philosophe eut beau réclamer, prétendre & démontrer que Scargil ne l'avoit point entendu, on ne l'écouta pas; la these fut lacérée; Scargil perdit son grade, & Hobbes resta chargé de tout l'odieux d'une aventure dont on jugera mieux après l'exposition de ses principes.

Las du commerce des hommes, il retourna à la campagne qu'il eût bien fait de ne pas quitter, & il s'amusa des Mathématiques, de la Poésie & de la Physique. Il traduisit en vers les ouvrages d'Homere, à l'âge de quatre-vingt-dix ans; il écrivit contre l'évêque Laney, sur la liberté ou la nécessité des actions humaines; il publia son décameron physiologique, & il acheva l'histoire de la guerre civile.

Le roi à qui cet ouvrage avoit été présenté manuscrit, le désapprouva; cependant il parut, & Hobbes craignit de cette indiscretion quelques nouvelles persécutions qu'il eût sans doute essuyées, si sa mort ne les eût prévenues. Il fut attaqué au mois d'Octobre 1679, d'une rétention d'urine qui fut suivie d'une paralysie sur le côté droit qui lui ôta la parole, & qui l'emporta peu de jours après. Il mourut âgé de quatre-vingt-onze ans; il étoit né avec un tempérament foible, qu'il avoit fortifié par l'exercice & la sobriété; il vécut dans le célibat, sans être toutefois ennemi du commerce des femmes.

Les hommes de génie ont communément dans le cours de leurs études une marche particulière qui les caractérise. Hobbes publia d'abord son ouvrage du citoyen: au lieu de répondre aux critiques qu'on en fit, il composa son traité de l'homme; du traité de l'homme il s'éleva à l'examen de la nature animale; de-là il passa à l'étude de la Physique ou des phénomènes de la nature, qui le conduisirent à la recherche des propriétés générales de la matiere & de l'enchaînement universel des causes & des effets. Il termina ces différens traités par sa logique & ses livres de mathématiques; ces différentes productions ont été rangées dans un ordre renversé. Nous allons en exposer les principes, avec la précaution de citer le texte par-tout où la superstition, l'ignorance & la calomnie, qui semblent s'être réunies pour attaquer cet ouvrage, seroient

tentées de nous attribuer des sentimens dont nous ne sommes que les historiens.

Principes élémentaires & généraux. Les choses qui n'existent point hors de nous, deviennent l'objet de notre raison; ou pour parler la langue de notre philosophe, sont intelligibles & comparables, par les noms que nous leur avons imposés. C'est ainsi que nous discouvrons des fantomes de notre imagination, dans l'absence même des choses réelles d'après lesquelles nous avons imaginé.

L'espace est un fantome d'une chose existente, *phantasma rei existentis*, abstraction faite de toutes les propriétés de cette chose, à l'exception de celle de paroître hors de celui qui imagine.

Le tems est un fantome du mouvement considéré sous le point de vûe qui nous y fait discerner priorité & postériorité, ou succession.

Un espace est partie d'une espace, un tems est partie d'un tems, lorsque le premier est contenu dans le second, & qu'il y a plus dans celui-ci.

Diviser un espace ou un tems, c'est y discerner une partie, puis une autre, puis une troisième, & ainsi de suite.

Un espace, un tems sont un, lorsqu'on les distingue entre d'autres tems & d'autres espaces.

Le nombre est l'addition d'une unité à une unité, à une troisième, & ainsi de suite.

Composer un espace ou un tems, c'est après un espace ou un tems, en considérer un second, un troisième, un quatrième, & regarder tous ces tems ou espaces comme un seul.

Le tout est ce qu'on a engendré par la composition; les parties, ce qu'on retrouve par la division.

Point de vrai tout qui ne s'imagine comme composé de parties dans lesquelles il puisse se résoudre.

Deux espaces sont contigus, s'il n'y a point d'espace entre eux.

Dans un tout composé de trois parties, la partie moyenne est celle qui en a deux contiguës; & les deux extrêmes sont contiguës à la moyenne.

Un tems, un espace est fini en puissance, quand on peut assigner un nombre de tems ou d'espaces finis qui le mesurent exactement ou avec excès.

Un espace, un tems est infini en puissance, quand on ne peut assigner un nombre d'espaces ou de tems finis qui le mesurent & qu'il n'excede.

Tout ce qui se divise, se divise en parties divisibles, & ces parties en d'autres parties divisibles; donc il n'y a point de divisible qui soit le plus petit divisible.

J'appelle *corps*, ce qui existe indépendamment de ma pensée, co-étendu ou co-incident avec quelque partie de l'espace.

L'accident est une propriété du corps avec laquelle on l'imagine, ou qui entre nécessairement dans le concept qu'il nous imprime.

L'étendue d'un corps, ou sa grandeur indépendante de notre pensée, c'est la même chose.

L'espace co-incident avec la grandeur d'un corps est le lieu du corps; le lieu forme toujours un solide; son étendue differe de l'étendue du corps; il est terminé par une surface co-incidente avec la surface du corps.

L'espace occupé par un corps est un espace plein; celui qu'un corps n'occupe point est un espace vuide.

Les corps entre lesquels il n'y a point d'espace sont contigus; les corps contigus qui ont une partie commune sont continus; & il y a pluralité s'il y a continuité entre des contigus quelconques.

Le mouvement est le passage continu d'un lieu dans un autre.

Se reposer, c'est rester un tems quelconque dans

un même lieu; s'être mu, c'est avoir été dans un lieu autre que celui qu'on occupe.

Deux corps sont égaux, s'ils peuvent remplir un même lieu.

L'étendue d'un corps un & le même, est une & la même.

Le mouvement de deux corps égaux est égal, lorsque la vitesse considérée dans toute l'étendue de l'un est égale à la vitesse considérée dans toute l'étendue de l'autre.

La quantité de mouvement considérée sous cet aspect, s'appelle aussi *force*.

Ce qui est en repos est conçu devoir y rester toujours, sans la supposition d'un corps qui trouble le repos.

Un corps ne peut s'engendrer ni périr; il passe sous divers états successifs auxquels nous donnons différens noms: ce sont les accidens du corps qui commencent & finissent; c'est improprement qu'on dit qu'ils se *meuvent*.

L'accident qui donne le nom à son sujet, est ce qu'on appelle *l'essence*.

La matiere premiere, ou le corps considéré en général n'est qu'un mot.

Un corps agit sur un autre, lorsqu'il y produit ou détruit un accident.

L'accident ou dans l'agent ou dans le patient, sans lequel l'effet ne peut être produit, *causa sine qua non*, est nécessaire par hypothèse.

De l'aggrégat de tous les accidens, tant dans l'agent que dans le patient, on conclut la nécessité d'un effet; & réciproquement on conclut du défaut d'un seul accident, soit dans l'agent soit dans le patient, l'impossibilité de l'effet.

L'aggrégat de tous les accidens nécessaires à la production de l'effet s'appelle dans l'agent *cause complete*, *causa simpliciter*.

La cause simple ou complete s'appelle après la production de l'effet, *cause efficiente* dans l'agent, *cause matérielle* dans le patient; où l'effet est nul, la cause est nulle.

La cause complete a toujours son effet; au moment où elle est entiere, l'effet est produit & est nécessaire.

La génération des effets est continue.

Si les agens & les patients sont les mêmes & disposés de la même maniere, les effets seront les mêmes en différens tems.

Le mouvement n'a de cause que dans le mouvement d'un corps contigu.

Tout changement est mouvement.

Les accidens considérés relativement à d'autres qui les ont précédés, & sans aucune dépendance d'effet & de cause, s'appellent *contingens*.

La cause est à l'effet, comme la puissance à l'acte, ou plutôt c'est la même chose.

Au moment où la puissance est entiere & pleine, l'acte est produit.

La puissance active & la puissance passive ne sont que les parties de la puissance entiere & pleine.

L'acte à la production duquel il n'y aura jamais de puissance pleine & entiere, est impossible.

L'acte qui n'est pas impossible est nécessaire; de ce qu'il est possible qu'il soit produit, il le sera; autrement il seroit impossible.

Ainsi tout acte futur l'est nécessairement.

Ce qui arrive, arrive par des causes nécessaires; & il n'y a d'effets contingens que relativement à d'autres effets avec lesquels les premiers n'ont ni liaison ni dépendance.

La puissance active consiste dans le mouvement.

La cause formelle ou l'essence, la cause finale ou le terme dépendent des causes efficientes.

Connoître l'essence, c'est connoître la chose ; l'un fuit de l'autre.

Deux corps different, si l'on peut dire de l'un quelque chose qu'on ne puisse dire de l'autre au moment où on les compare.

Tous les corps different numériquement.

Le rapport d'un corps à un autre consiste dans leur égalité ou inégalité, similitude ou différence.

Le rapport n'est point un nouvel accident ; mais une qualité de l'un & de l'autre corps, avant la comparaison qu'on en fait.

Les causes des accidens de deux correlatifs, sont les causes de la correlation.

L'idée de quantité naît de l'idée de limites.

Il n'y a grand & petit que par comparaison.

Le rapport est une évaluation de la quantité par comparaison, & la comparaison est arithmétique ou géométrique.

L'effort ou *nifus* est un mouvement par un espace & par un tems moindres qu'aucuns donnés.

L'*impetus*, ou la quantité de l'effort, c'est la vitesse même considérée au moment du transport.

La résistance est l'opposition de deux efforts ou *nifus* au moment du contact.

La force est l'*impetus* multiplié ou par lui-même, ou par la grandeur du mobile.

La grandeur & la durée du tout nous sont cachées pour jamais.

Il n'y a point de vuide absolu dans l'univers.

La chute des graves n'est point en eux la fuite d'un appétit, mais l'effet d'une action de la terre sur eux.

La différence de la gravitation naît de la différence des actions ou efforts excités sur les parties élémentaires des graves.

Il y a deux manieres de procéder en philosophie ; ou l'on descend de la génération aux effets possibles, ou l'on remonte des effets aux générations possibles.

Après avoir établi ces principes communs à toutes les parties de l'univers, Hobbes passe à la considération de la portion qui sent ou l'animal, & de celle-ci à celle qui réfléchit & pense ou l'homme.

De l'animal. La sensation dans celui qui sent est le mouvement de quelques-unes de ses parties.

La cause immédiate de la sensation est dans l'objet qui affecte l'organe.

La définition générale de la sensation est donc l'application de l'organe à l'objet extérieur ; il y a entre l'un & l'autre une réaction, d'où naît l'empreinte ou le fantôme.

Le sujet de la sensation est l'être qui sent ; son objet, l'être qui se fait sentir ; le fantôme est l'effet.

On n'éprouve point deux sensations à-la-fois.

L'imagination est une sensation languissante qui s'affoiblit par l'éloignement de l'objet.

Le réveil des fantômes dans l'être qui sent, constate l'activité de son ame ; il est commun à l'homme & à la bête.

Le songe est un fantôme de celui qui dort.

La crainte, la conscience du crime, la nuit, les lieux sacrés, les contes qu'on a entendus, réveillent en nous des fantômes qu'on a nommés *speâtres* ; c'est en réalisant nos *speâtres* hors de nous par des noms vuides de sens, que nous est venue l'idée d'incorporité. *Et metus & scelus & conscientia & nox & loca consecrata, adjuncta apparitionum historiarum phantasmata horribilia etiam vigilantibus excitant, quæ spectrorum & substantiarum incorporatarum nomina pro veris rebus imponunt.*

Il y a des sensations d'un autre genre ; c'est le plaisir & la peine : ils consistent dans le mouvement continu qui se transmet de l'extrémité d'un organe vers le cœur.

Le desir & l'aversion sont les causes du premier

effort animal ; les esprits se portent dans les nerfs ou s'en retirent ; les muscles se gonflent ou se relâchent ; les membres s'étendent ou se replient, & l'animal se meut ou s'arrête.

Si le desir est suivi d'un enchaînement de fantômes, l'animal pense, délibère, veut.

Si la cause du desir est pleine & entiere, l'animal veut nécessairement : vouloir, ce n'est pas être libre ; c'est tout au plus être libre de faire ce que l'on veut, mais non de vouloir. *Causa appetitus existente integrâ, necessariò sequitur voluntas ; adeoque voluntati libertas à necessitate non convenit ; concedi tamen potest libertas faciendi ea quæ volumus.*

De l'homme. Le discours est un tissu artificiel de voix instituées par les hommes pour se communiquer la suite de leurs concepts.

Les signes que la nécessité de la nature nous suggere ou nous arrache, ne forment point une langue.

La science & la démonstration naissent de la connoissance des causes.

La démonstration n'a lieu qu'aux occasions où les causes sont en notre pouvoir. Dans le reste, tout ce que nous démontrons, c'est que la chose est possible.

Les causes du desir & de l'aversion, du plaisir & de la peine, sont les objets mêmes des sens. Donc s'il est libre d'agir, il ne l'est pas de haïr ou de désirer.

On a donné aux choses le nom de *bonnes*, lorsqu'on les désire ; de *mauvaises*, lorsqu'on les craint.

Le bien est apparent ou réel. La conservation d'un être est pour lui un bien réel, le premier des biens. Sa destruction un mal réel, le premier des maux.

Les affections ou troubles de l'ame sont des mouvemens alternatifs de desir & d'aversion qui naissent des circonstances & qui balotent notre ame incertaine.

Le sang se porte avec vitesse aux organes de l'action, en revient avec promptitude ; l'animal est prêt à se mouvoir ; l'instant suivant il est retenu ; & cependant il se réveille en lui une suite de fantômes alternativement effrayans & terribles.

Il ne faut pas rechercher l'origine des passions ailleurs que dans l'organisation, le sang, les fibres, les esprits, les humeurs, &c.

Le caractère naît du tempérament, de l'expérience, de l'habitude, de la prospérité, de l'adversité, des réflexions, des discours, de l'exemple, des circonstances. Changez ces choses, & le caractère changera.

Les mœurs sont formées lorsque l'habitude a passé dans le caractère, & que nous nous soumettons sans peine & sans effort, aux actions qu'on exige de nous. Si les mœurs sont bonnes, on les appelle *vertus* ; *vice*, si elles sont mauvaises.

Mais tout n'est pas également bon ou mauvais pour tous. Les mœurs qui sont vertueuses au jugement des uns, sont vicieuses au jugement des autres.

Les loix de la société sont donc la seule mesure commune du bien & du mal, des vices & des vertus. On n'est vraiment bon ou vraiment méchant que dans sa ville. *Nisi in vita civili virtutum & vitiorum communis mensura non invenitur. Quæ mensura ob eam causam alia esse non potest præter unius cujusque civitatis leges.*

Le culte extérieur qu'on rend sincèrement à Dieu, est ce que les hommes ont appelé *religion*.

La foi qui a pour objet les choses qui sont au-dessus de notre raison, n'est sans un miracle qu'une opinion fondée sur l'autorité de ceux qui nous parlent. En fait de religion, un homme ne peut exiger de la croyance d'un autre que d'après miracle. *Homini privato sine miraculo fides haberi in religionis actu non potest.*

Au défaut de miracles, il faut que la religion reste abandonnée aux jugemens des particuliers, ou qu'elle se soutienne par les loix civiles.

Ainsi la religion est une affaire de législation, & non de philosophie. C'est une convention publique qu'il faut remplir, & non disputer. *Quod si religio ab hominibus privatis non dependet, tunc oportet, cessantibus miraculis, ut dependeat à legibus. Philosophia non est, sed in omni civitate lex non disputanda sed implenda.*

Point de culte public sans cérémonies; car qu'est-ce qu'un culte public, sinon une marque extérieure de la vénération que tous les citoyens portent au Dieu de la patrie, marque prescrite selon les tems & les lieux, par celui qui gouverne. *Cultus publicus signum honoris Deo exhibiti, idque locis & temporibus constitutis à civitate. Non à natura operis tantum, sed ab arbitrio civitatis pendet.*

C'est à celui qui gouverne à décider de ce qui convient ou non dans cette branche de l'administration ainsi que dans toute autre. Les signes de la vénération des peuples envers leur Dieu ne sont pas moins subordonnés à la volonté du maître qui commande, qu'à la nature de la chose.

Voilà les propositions sur lesquelles le philosophe de Malmesbury se proposoit d'élever le système qu'il nous présente dans l'ouvrage qu'il a intitulé le *leviathan*, & que nous allons analyser.

Du leviathan d'Hobbes. Point de notions dans l'ame qui n'aient préexisté dans la sensation.

Le sens est l'origine de tout. L'objet qui agit sur le sens, l'affecte & le presse, est la cause de la sensation.

La réaction de l'objet sur le sens & du sens sur l'objet, est la cause des fantômes.

Loin de nous, ces simulacres imaginaires qui s'émanent des objets, passent en nous & s'y fixent.

Si un corps se meut, il continuera de se mouvoir éternellement, si un mouvement différent ou contraire ne s'y oppose. Cette loi s'observe dans la matière brute & dans l'homme.

L'imagination est une sensation qui s'appaise & s'évanouit par l'absence de son objet & par la présence d'un autre.

Imagination, mémoire, même qualité sous deux noms différens. Imagination, si l'objet reste dans l'être sentant image ou fantôme. Mémoire, si le fantôme s'évanouissant, il ne reste qu'un mot.

L'expérience est la mémoire de beaucoup de choses.

Il y a l'imagination simple & l'imagination composée qui diffèrent entre elles, comme le mot & le discours, une figure & un tableau.

Les fantômes les plus bizarres que l'imagination compose dans le sommeil, ont préexisté dans la sensation. Ce sont des mouvemens confus & tumultueux des parties intérieures du corps, qui se succédant & se combinant d'une infinité de manières diverses, engendrent la variété des songes.

Il est difficile de distinguer les fantômes du rêve, des fantômes du sommeil, & les uns & les autres de la présence de l'objet, lorsqu'on passe du sommeil à la veille sans s'en appercevoir, ou lorsque dans la veille l'agitation des parties du corps est très-violente. Alors Marcus Brutus croira qu'il a vu le spectre terrible qu'il a rêvé.

Otez la crainte des spectres, & vous bannirez de la société la superstition, la fraude & la plupart de ces fourberies dont on se sert pour leurrer les esprits des hommes dans les états mal gouvernés.

Qu'est-ce que l'entendement? la sorte d'imagination factice qui naît de l'institution des signes. Elle est commune à l'homme & à la brute.

Le discours mental, ou l'activité de l'ame, ou son entretien avec elle-même, n'est qu'un enchaînement involontaire de concepts ou de fantômes qui se succèdent.

L'esprit ne passe point d'un concept à un autre, d'un fantôme à un autre, que la même succession n'ait préexisté dans la nature ou dans la sensation.

Il y a deux sortes de discours mental, l'un irrégulier, vague & incohérent. L'autre régulier, continu, & tendant à un but.

Ce dernier s'appelle *recherche, investigation*. C'est une espece de quête où l'esprit suit à la piste les traces d'une cause ou d'un effet présent ou passé. Je l'appelle *réminiscence*.

Le discours ou raisonnement sur un événement futur forme la prévoyance.

Un événement qui a suivi en indique un qui a précédé, & dont il est le signe.

Il n'y a rien dans l'homme qui lui soit inné, & dont il puisse user sans habitude. L'homme naît, il a des sens. Il acquiert le reste.

Tout ce que nous concevons est fini. Le mot infini est donc vuide d'idée. Si nous prononçons le nom de Dieu, nous ne le comprenons pas davantage. Aussi cela n'est-il pas nécessaire, il suffit de le reconnoître & d'adorer.

On ne conçoit que ce qui est dans le lieu, divisible & limité. On ne conçoit pas qu'une chose puisse être toute en un lieu & toute en un autre, dans un même instant, & que deux ou plusieurs choses puissent être en même tems dans un même lieu.

Le discours oratoire est la traduction de la pensée. Il est composé de mots. Les mots sont propres ou communs.

La vérité ou la fausseté n'est point des choses; mais du discours. Où il n'y a point de discours, il n'y a ni vrai ni faux, quoiqu'il puisse y avoir erreur.

La vérité consiste dans une juste application des mots. De-là, nécessité de les définir.

Si une chose est désignée par un nom, elle est du nombre de celles qui peuvent entrer dans la pensée ou dans le raisonnement, ou former une quantité, ou en être retranchée.

L'acte du raisonnement s'appelle *sylogisme*, & c'est l'expression de la liaison d'un mot avec un autre.

Il y a des mots vuides de sens, qui ne sont point définis, qui ne peuvent l'être, & dont l'idée est & restera toujours vague, inconsistente & louche; par exemple, substance incorporelle. *Dantur nomina insignificantia, hujus generis est substantia incorporea.*

L'intelligence propre à l'homme est un effet du discours. La bête ne l'a point.

On ne conçoit point qu'une affirmation soit universelle & fautive.

Celui qui raisonne cherche ou un tout par l'addition des parties, ou un reste par la soustraction. S'il se sert de mots, son raisonnement n'est que l'expression de la liaison du mot *tout* au mot *partie*, ou des mots *tout* & *partie*, au mot *reste*. Ce que le géometre exécute sur les nombres & les lignes, le logicien le fait sur les mots.

Nous raisonnons aussi juste qu'il est possible, si nous partons des mots généraux ou admis pour tels dans l'usage.

L'usage de la raison consiste dans l'investigation des liaisons éloignées des mots entre eux.

Si l'on raisonne sans se servir de mots, on suppose quelque phénomène qui a vraisemblablement précédé, ou qui doit vraisemblablement suivre. Si la supposition est fautive, il y a erreur.

Si on se sert de termes universaux, & qu'on arrive à une conclusion universelle & fautive, il y a voit absurdité dans les termes. Ils étoient vuides de sens.

Il n'en est pas de la raison, comme du sens & de la mémoire. Elle ne naît point avec nous. Elle s'acquiert par l'industrie & se forme par l'exercice & l'expérience. Il faut favoir imposer des mots aux choses; passer des mots imposés à la proposition, de la proposition au syllogisme, & parvenir à la connoissance du rapport des mots entre eux.

Beaucoup d'expérience est prudence; beaucoup de science, sagesse.

Celui qui fait est en état d'enseigner & de convaincre.

Il y a dans l'animal deux sortes de mouvemens qui lui sont propres; l'un vital, l'autre animal; l'un involontaire, l'autre volontaire.

La pente de l'ame vers la cause de son *impetus*, s'appelle *desir*. Le mouvement contraire, *aversion*. Il y a un mouvement réel dans l'un & l'autre cas.

On aime ce qu'on desire; on hait ce qu'on fuit. On méprise ce qu'on ne desire ni ne fuit.

Quel que soit le desir ou son objet, il est bon; quelle que soit l'aversion ou son objet, on l'appelle *mauvais*.

Le bon qui nous est annoncé par des signes apparens, s'appelle *beau*. Le mal dont nous sommes menacés par des signes apparens, s'appelle *laid*. Les especes de la bonté varient. La bonté considérée dans les signes qui la promettent, est *beauté*; dans la chose, elle garde le nom de *bonté*; dans la fin, on la nomme *plaisir*, & *utilité* dans les moyens.

Tout objet produit dans l'ame un mouvement qui porte l'animal ou à s'éloigner, ou à s'approcher.

La naissance de ce mouvement est celle du plaisir ou de la peine. Ils commencent au même instant. Tout desir est accompagné de quelque plaisir; toute aversion entraîne avec elle quelque peine.

Toute volupté naît ou de la sensation d'un objet présent, & elle est sensuelle; ou de l'attente d'une chose, de la prévoyance des fins, de l'importance des suites, & elle est intellectuelle, douleur ou joie.

L'appétit, le desir, l'amour, l'aversion, la haine, la joie, la douleur, prennent différens noms, selon le degré, l'ordre, l'objet & d'autres circonstances.

Ce sont ces circonstances qui ont multiplié les mots à l'infini. La religion est la crainte des puissances invisibles. Ces puissances sont-elles avouées par la loi civile, la crainte qu'on en a retient le nom de *religion*. Ne sont-elles pas avouées par la loi civile, la crainte qu'on en a prend le nom de *superstition*. Si les puissances sont réelles, la religion est vraie. Si elles sont chimériques, la religion est fautive. *Hinc oriuntur passionum nomina. Verbi gratia, religio, metus potentiarum invisibilium, quæ si publice acceptæ, religio; scelus, superstitio, &c.*

C'est de l'aggrégat de diverses passions élevées dans l'ame, & s'y succédant continuellement jusqu'à ce que l'effet soit produit, que naît la délibération.

Le dernier desir qui nous porte, ou la dernière aversion qui nous éloigne, s'appelle *volonté*. La bête délibère. Elle veut donc.

Qu'est-ce que la félicité? un succès constant dans les choses qu'on desire.

La pensée qu'une chose est ou n'est pas, se fera ou ne se fera pas, & qui ne laisse après elle que la présomption, s'appelle *opinion*.

De même que dans la délibération, le dernier desir est la volonté; dans les questions du passé & de l'avenir, le dernier jugement est l'opinion.

La succession complete des opinions alternatives, diverses, ou contraires, fait le doute.

La conscience est la connoissance intérieure & secrète d'une pensée ou d'une action.

Si le raisonnement est fondé sur le témoignage d'un homme dont la lumière & la véracité ne nous soient point suspectes, nous avons de la foi; nous

crojons. La foi est relative à la personne; la croyance au fait.

La qualité en tout est quelque chose qui frappe par son degré, ou sa grandeur; mais toute grandeur est relative. La vertu même n'est que par comparaison. Les vertus ou qualités intellectuelles sont des facultés de l'ame qu'on loue dans les autres & qu'on desire en soi. Il y en a de naturelles; il y en a d'acquises.

La facilité de remarquer dans les choses des ressemblances & des différences qui échappent aux autres, s'appelle *bon esprit*; dans les pensées, *bon jugement*.

Ce qu'on acquiert par l'étude & par la méthode, sans l'art de la parole, se réduit à peu de chose.

La diversité des esprits naît de la diversité des passions, & la diversité des passions naît de la diversité des tempéramens, des humeurs, des habitudes, des circonstances, des éducations.

La folie est l'extrême degré de la passion. Tels étoient les démoniaques de l'évangile. *Tales fuerunt quos historia sacra vocavit judaico stylo dæmoniacos.*

La puissance d'un homme est l'aggrégat de tous les moyens d'arriver à une fin. Elle est ou naturelle, ou instrumentale.

De toutes les puissances humaines, la plus grande est celle qui rassemble dans une seule personne, par le consentement, la puissance divisée d'un plus grand nombre d'autres, soit que cette personne soit naturelle comme l'homme, ou artificielle comme le citoyen.

La dignité ou la valeur d'un homme, c'est la même chose. Un homme vaut autant qu'un autre voudroit l'acheter, selon le besoin qu'il en a.

Marquer l'estime ou le besoin, c'est honorer. On honore par la louange, les signes, l'amitié, la foi, la confiance, le secours qu'on implore, le conseil qu'on recherche, la présence qu'on cede, le respect qu'on porte, l'imitation qu'on se propose, le culte qu'on paye, l'adoration qu'on rend.

Les mœurs relatives à l'espece humaine consistent dans les qualités qui tendent à établir la paix, & à assurer la durée de l'état civil.

Le bonheur de la vie ne doit point être cherché dans la tranquillité ou le repos de l'ame, qui est impossible.

Le bonheur est le passage perpétuel d'un desir satisfait à un autre desir satisfait. Les actions n'y conduisent pas toutes de la même maniere. Il faut aux uns de la puissance, des honneurs, des richesses; aux autres du loisir, des connoissances, des éloges, même après la mort. De-là, la diversité des mœurs.

Le desir de connoître les causes attache l'homme à l'étude des effets. Il remonte d'un effet à une cause, de celle-ci à une autre, & ainsi de suite, jusqu'à ce qu'il arrive à la pensée d'une cause éternelle qu'aucune autre n'a devancée.

Celui donc qui se fera occupé de la contemplation des choses naturelles, en rapportera nécessairement une pente à reconnoître un Dieu, quoique la nature divine lui reste obscure & inconnue.

L'anxiété naît de l'ignorance des causes; de l'anxiété, la crainte des puissances invisibles; & de la crainte de ces puissances, la religion.

Crainte des puissances invisibles, ignorance des causes secondes, penchant à honorer ce qu'on redoute, événemens fortuits pris pour prognostics; semences de religions.

Deux sortes d'hommes ont profité de ce penchant, & cultivé ces semences; hommes à imagination ardente devenus chefs de sectes; hommes à révélation à qui les puissances invisibles se sont manifestées. Religion partie de la politique des uns. Politique partie de la religion des autres.

La nature a donné à tous les mêmes facultés d'esprit & de corps.

La nature a donné à tous le droit à tout, même avec offense d'un autre; car on ne doit à personne autant qu'à soi.

Au milieu de tant d'intérêts divers, prévenir son concurrent, moyen le meilleur de se conserver.

De-là le droit de commander acquis à chacun par la nécessité de se conserver.

De-là, guerre de chacun contre chacun, tant qu'il n'y aura aucune puissance coactive. De-là une infinité de malheurs au milieu desquels nulle sécurité que par une prééminence d'esprit & de corps; nul lieu à l'industrie, nulle récompense attachée au travail, point d'agriculture, point d'arts, point de société; mais crainte perpétuelle d'une mort violente.

De la guerre de chacun contre chacun, il s'ensuit encore que tout est abandonné à la fraude & à la force, qu'il n'y a rien de propre à personne; aucune possession réelle, nulle injustice.

Les passions qui inclinent l'homme à la paix, sont la crainte, sur-tout celle d'une mort violente; le desir des choses nécessaires à une vie tranquille & douce, & l'espoir de se les procurer par quelque industrie.

Le droit naturel n'est autre chose que la liberté à chacun d'user de son pouvoir de la manière qui lui paroîtra la plus convenable à sa propre conservation.

La liberté est l'absence des obstacles extérieurs.

La loi naturelle est une règle générale dictée par la raison en conséquence de laquelle on a la liberté de faire ce que l'on reconnoît contraire à son propre intérêt.

Dans l'état de nature, tous ayant droit à tout, sans en excepter la vie de son semblable, tant que les hommes conserveront ce droit, nulle sûreté même pour le plus fort.

De-là une première loi générale, dictée par la raison, de chercher la paix, s'il y a quelque espoir de se la procurer; ou dans l'impossibilité d'avoir la paix, d'emprunter des secours de toute part.

Une seconde loi de raison, c'est après avoir pourvû à sa défense & à sa conservation, de se départir de son droit à tout, & de ne retenir de sa liberté que la portion qu'on peut laisser aux autres, sans inconvénient pour soi.

Se départir de son droit à une chose, c'est renoncer à la liberté d'empêcher les autres d'user de leur droit sur cette chose.

On se départ d'un droit, ou par une renonciation simple qui jette, pour ainsi dire, ce droit au milieu de tous sans l'attribuer à personne, ou par une collation, & pour cet effet il faut qu'il y ait des signes convenus.

On ne conçoit pas qu'un homme confère son droit à un autre, sans recevoir en échange quelque autre bien ou quelque autre droit.

La concession réciproque de droits est ce qu'on appelle un *contrat*.

Celui qui cède le droit à la chose, abandonne aussi l'usage de la chose, autant qu'il est en lui de l'abandonner.

Dans l'état de nature, le pacte arraché par la crainte est valide.

Un premier pacte en rend un postérieur invalide. Deux motifs concourent à obliger à la prestation du pacte, la bassesse qu'il y a à tromper, & la crainte des suites fâcheuses de l'infraction. Or cette crainte est religieuse ou civile, des puissances invisibles ou des puissances humaines. Si la crainte civile est nulle, la religieuse est la seule qui donne de la force au pacte, de-là le ferment.

La justice commutative est celle de contractans; la justice distributive est celle de l'arbitre entre ceux qui contractent.

Une troisième loi de la raison, c'est de garder le pacte. Voilà le fondement de la justice. La justice & la sainteté du pacte commencent, quand il y a société & force coactive.

Une quatrième règle de la raison, c'est que celui qui reçoit un don gratuit, ne donne jamais lieu au bienfaiteur de se repentir du don qu'il a fait.

Une cinquième, de s'accommoder aux autres, qui ont leur caractère comme nous le nôtre.

Une sixième, les sûretés prises pour l'avenir, d'accorder le pardon des injures passées à ceux qui se repentent.

Une septième, de ne pas regarder dans la vengeance à la grandeur du mal commis, mais à la grandeur du bien qui doit résulter du châtement.

Une huitième, de ne marquer à un autre ni haine, ni mépris, soit d'action, soit de discours, du regard ou du geste.

Une neuvième, que les hommes soient traités tous comme égaux de nature.

Une dixième, que dans le traité de paix générale, aucun ne retiendra le droit qu'il ne veut pas laisser aux autres.

Une onzième, d'abandonner à l'usage commun ce qui ne souffrira point de partage.

Une douzième, que l'arbitre, choisi de part & d'autre, fera juste.

Une treizième, que dans le cas où la chose ne peut se partager, on en tirera au sort le droit entier, ou la première possession.

Une quatorzième, qu'il y a deux espèces de sort; celui du premier occupant ou du premier né, dont il ne faut admettre le droit qu'aux choses qui ne sont pas divisibles de leur nature.

Une quinzième, qu'il faut aux médiateurs de la paix générale, la sûreté d'aller & de venir.

Une seizième, d'acquiescer à la décision de l'arbitre.

Une dix-septième, que personne ne soit arbitre dans sa cause.

Une dix-huitième, de juger d'après les témoins dans les questions de fait.

Une dix-neuvième, qu'une cause fera propre à l'arbitre toutes les fois qu'il aura quelque intérêt à prononcer pour une des parties de préférence à l'autre.

Une vingtième, que les lois de nature qui obligent toujours au fore intérieur, n'obligent pas toujours au fore extérieur. C'est la différence du vice & du crime.

La Morale est la science des lois naturelles, ou des choses qui sont bonnes ou mauvaises dans la société des hommes.

On appelle celui qui agit en son nom ou au nom d'un autre, une *personne*; & la personne est propre, si elle agit en son nom; représentative, si c'est au nom d'un autre.

Il ne nous reste plus, après ce que nous venons de dire de la philosophie d'Hobbes, qu'à en déduire les conséquences, & nous aurons une ébauche de sa politique.

C'est l'intérêt de leur conservation & les avantages d'une vie plus douce, qui a tiré les hommes de l'état de guerre de tous contre tous, pour les assembler en société.

Les lois & les pactes ne suffisent pas pour faire cesser l'état naturel de guerre; il faut une puissance coactive qui les soumette.

L'association du petit nombre ne peut procurer la sécurité, il faut celle de la multitude.

La diversité des jugemens & des volontés ne laisse ni paix ni sécurité à espérer dans une société où la multitude gouverne.

Il n'importe pas de gouverner & d'être gouverné

pour un tems, il le faut tant que le danger & la présence de l'ennemi durent.

Il n'y a qu'un moyen de former une puissance commune qui fasse la sécurité; c'est de résigner sa volonté à un seul ou à un certain nombre.

Après cette résignation, la multitude n'est plus qu'une personne qu'on appelle la *ville*, la *société*, ou la *république*.

La société peut user de toute son autorité pour contraindre les particuliers à vivre en paix entre eux, & à se réunir contre l'ennemi commun.

La société est une personne dont le consentement & les pactes ont autorisé l'action, & dans laquelle s'est conservé le droit d'user de la puissance de tous pour la conservation de la paix & la défense commune.

La société se forme ou par institution, ou par acquisition.

Par institution, lorsque d'un consentement unanime, des hommes cedent à un seul, ou à un certain nombre d'entre eux, le droit de les gouverner, & vouent obéissance.

On ne peut ôter l'autorité souveraine à celui qui la possède, même pour cause de mauvaise administration.

Quelque chose que fasse celui à qui l'on a confié l'autorité souveraine, il ne peut être suspect envers celui qui l'a conférée.

Puisqu'il ne peut être coupable, il ne peut être ni jugé, ni châtié, ni puni.

C'est à l'autorité souveraine à décider de tout ce qui concerne la conservation de la paix & sa rupture, & à prescrire des regles d'après lesquelles chacun connoisse ce qui est sien, & en jouisse tranquillement.

C'est à elle qu'appartient le droit de déclarer la guerre, de faire la paix, de choisir des ministres, & de créer des titres honorifiques.

La monarchie est préférable à la démocratie, à l'aristocratie, & à toute autre forme de gouvernement mixte.

La société se forme par acquisition ou conquêtes, lorsqu'on obtient l'autorité souveraine sur ses semblables par la force; en sorte que la crainte de la mort ou des liens ont soumis la multitude à l'obéissance d'un seul ou de plusieurs.

Que la société se soit formée par institution ou par acquisition, les droits du souverain sont les mêmes.

L'autorité s'acquiert encore par la voie de la génération; telle est celle des peres sur leurs enfans. Par les armes; telle est celle des tyrans sur leurs esclaves.

L'autorité conférée à un seul ou à plusieurs est aussi grande qu'elle peut l'être, quelque inconvénient qui puisse résulter d'une résignation complète; car rien ici bas n'est sans inconvénient.

La crainte, la liberté & la nécessité qu'on appelle *de nature & de causes*, peuvent subsister ensemble. Celui-là est libre qui peut tirer de sa force & de ses autres facultés tout l'avantage qu'il lui plaît.

Les lois de la société circonscrivent la liberté; mais elles n'ôtent point au souverain le droit de vie & de mort. S'il l'exerce sur un innocent, il peche envers les dieux; il commet l'iniquité, mais non l'injustice: *ubi in innocentem exercetur, agit quidem iniquè, & in deum peccat imperans, non vero injustè agit.*

On conserve dans la société le droit à tout ce qu'on ne peut résigner ni transférer, & à tout ce qui n'est point exprimé dans les lois sur la souveraineté. Le silence des lois est en faveur des sujets. *Manet libertas circa res de quibus leges silent pro summo potestatis imperio.*

Les sujets ne sont obligés envers le souverain que tant qu'il lui reste le pouvoir de les protéger. *Obligatio civium erga eum qui summam habet potestatem tandem nec diutius permanere intelligitur, quam manet potentia cives protegendi.*

Voilà la maxime qui fit soupçonner Hobbes d'avoir abandonné le parti de son roi qui en étoit réduit alors à de telles extrémités, que ses sujets n'en pouvoient plus espérer de secours.

Qu'est-ce qu'une société? un agrégat d'intérêts opposés; un système où par l'autorité conférée à un seul ces intérêts contraires sont tempérés. Le système est régulier ou irrégulier, ou absolu ou subordonné, &c.

Un ministre de l'autorité souveraine est celui qui agit dans les affaires publiques au nom de la puissance qui gouverne, & qui la représente.

La loi civile est une regle qui définit le bien & le mal pour le citoyen; elle n'oblige point le souverain: *Hac imperans non tenetur.*

Le long usage donne force de loi. Le silence du souverain marque que telle a été sa volonté.

Les lois civiles n'obligent qu'après la promulgation.

La raison instruit des lois naturelles. Les lois civiles ne sont connues que par la promulgation.

Il n'appartient ni aux docteurs ni aux philosophes d'interpréter les lois de la nature. C'est l'affaire du souverain. Ce n'est pas la vérité, mais l'autorité qui fait la loi: *Non veritas, sed auctoritas facit legem.*

L'interprétation de la loi naturelle est un jugement du souverain qui marque sa volonté sur un cas particulier.

C'est ou l'ignorance, ou l'erreur, ou la passion, qui cause la transgression de la loi & le crime.

Le châtement est un mal infligé au transgresseur publiquement, afin que la crainte de son supplice contienne les autres dans l'obéissance.

Il faut regarder la loi publique comme la conscience du citoyen: *Lex publica civi pro conscientia subeunda.*

Le but de l'autorité souveraine, ou le salut des peuples, est la mesure de l'étendue des devoirs du souverain: *Imperantis officia dimetienda ex fine, qui est salus populi.*

Tel est le système politique d'Hobbes. Il a divisé son ouvrage en deux parties. Dans l'une, il traite de la société civile, & il y établit les principes que nous venons d'exposer. Dans l'autre, il examine la société chrétienne, & il applique à la puissance éternelle les mêmes idées qu'il s'étoit formées de la puissance temporelle.

Caractère d'Hobbes. Hobbes avoit reçu de la nature cette hardiesse de penser, & ces dons avec lesquels on en impose aux autres hommes. Il eut un esprit juste & vaste, pénétrant & profond. Ses sentimens lui sont propres, & sa philosophie est peu commune. Quoiqu'il eût beaucoup étudié, & qu'il fût, il ne fit pas assez de cas des connoissances acquises. Ce fut la suite de son penchant à la méditation. Elle le conduisoit ordinairement à la découverte des grands ressorts qui font mouvoir les hommes. Ses erreurs même ont plus servi au progrès de l'esprit humain, qu'une foule d'ouvrages tissus de vérités communes. Il avoit le défaut des systématiques; c'est de généraliser les faits particuliers, & de les plier adroitement à ses hypothèses; la lecture de ses ouvrages demande un homme mûr & circonspect. Personne ne marche plus fermement, & n'est plus conséquent. Gardez-vous de lui passer ses premiers principes, si vous ne voulez pas le suivre par-tout où il lui plaira de vous conduire. La philosophie de M. Rousseau de Genève, est presque l'inverse de celle de Hobbes. L'un croit l'homme de la

la nature bon, & l'autre le croit méchant. Selon le philosophe de Genève, l'état de nature est un état de paix; selon le philosophe de Malmesbury, c'est un état de guerre. Ce sont les lois & la formation de la société qui ont rendu l'homme meilleur, si l'on en croit Hobbes; & qui l'ont dépravé, si l'on en croit M. Rousseau. L'un étoit né au milieu du tumulte & des factions; l'autre vivoit dans le monde, & parmi les savans. Autres tems, autres circonstances, autre philosophie. M. Rousseau est éloquent & pathétique; Hobbes sec, austere & vigoureux. Celui-ci voyoit le trône ébranlé, ses citoyens armés les uns contre les autres, & sa patrie inondée de sang par les fureurs du fanatisme presbytérien, & il avoit pris en aversion le dieu, le ministre & les autels. Celui-là voyoit des hommes versés dans toutes les connoissances, se déchirer, se haïr, se livrer à leurs passions, ambitionner la considération, la richesse, les dignités, & se conduire d'une manière peu conforme aux lumières qu'ils avoient acquises, & il méprisa la science & les savans. Ils furent outrés tous les deux. Entre le système de l'un & de l'autre, il y en a un autre qui peut-être est le vrai: c'est que, quoique l'état de l'espece humaine soit dans une vicissitude perpétuelle, sa bonté & sa méchanceté sont les mêmes; son bonheur & son malheur circonscrits par des limites qu'elle ne peut franchir. Tous les avantages artificiels se compensent par des maux; tous les maux naturels par des biens. Hobbes, plein de confiance dans son jugement, philosopha d'après lui-même. Il fut honnête homme, sujet attaché à son roi, citoyen zélé, homme simple, droit, ouvert & bienfaisant. Il eut des amis & des ennemis. Il fut loué & blâmé sans mesure; la plupart de ceux qui ne peuvent entendre son nom sans frémir, n'ont pas lu & ne sont pas en état de lire une page de ses ouvrages. Quoi qu'il en soit du bien ou du mal qu'on en pense, il a laissé la face du monde telle qu'elle étoit. Il fit peu de cas de la philosophie expérimentale: s'il faut donner le nom de philosophe à un faiseur d'expériences, disoit-il, le cuisinier, le parfumeur, le distillateur sont donc des philosophes. Il méprisa Bayle, & il en fut méprisé. Il acheva de renverser l'idole de l'école que Bacon avoit ébranlée. On lui reproche d'avoir introduit dans sa philosophie des termes nouveaux; mais ayant une façon particulière de considérer les choses, il étoit impossible qu'il s'en tint aux mots reçus. S'il ne fut pas athée, il faut avouer que son dieu differe peu de celui de Spinosa. Sa définition du méchant me paroît sublime. Le méchant de Hobbes est un enfant robuste: *malus est puer robustus*. En effet, la méchanceté est d'autant plus grande que la raison est foible, & que les passions sont fortes. Supposez qu'un enfant eût à six semaines l'imbécillité de jugement de son âge, & les passions & la force d'un homme de quarante ans, il est certain qu'il frapperait son pere, qu'il violerait sa mere, qu'il étranglerait sa nourrice, & qu'il n'y aura nulle sécurité pour tout ce qui l'approchera. Donc la définition d'Hobbes est fautive, ou l'homme devient bon à mesure qu'il s'instruit. On a mis à la tête de sa vie l'épigraphe suivante; elle est tirée d'Ange Politien.

*Qui nos damnant, histriones sunt maximi,
Nam Curios simulant & bacchanalia vivunt.
Hi sunt precipue quidam clamosi, leves,
Cucullati, lignipedes, cincti funibus,
Superciliofi, incurvi-cervicum pecus,
Qui, quod ab aliis habitu & cultu dissentiant,
Tristesque vultu vendunt sanctimonias
Censuram sibi quamdam & tyrannidem occupant,
Pavidamque plebem territant minaciis.*

Outre les ouvrages philosophiques d'Hobbes, il
Tome VIII.

y en a d'autres dont il n'est pas de notre objet de parler.

HOBBEREAU ou **HAUBBEREAU**, *subbuteo*, f. m. (*Hist. nat.*) oiseau de proie, dont Willughbi a décrit une femelle qui pesoit neuf onces; elle avoit un pié de longueur depuis l'extrémité du bec jusqu'au bout de la queue, & environ deux piés & demi d'envergure. Le bec ressemble à celui de la creffelle; il a une couleur bleuâtre, excepté à sa base qui est blanchâtre; la membrane qui la recouvre en partie, est jaune; les paupieres sont aussi de couleur jaune: il y a au-dessus des yeux une ligne rouffâtre; les plumes du dessus de la tête ont les côtés noirs; & le bord extérieur de couleur de maron; le cou est rouffâtre; le dos & le dessus des ailes ont une couleur brune noirâtre; le noir domine sur le brun au milieu du dos & dans les grandes plumes des ailes, & le brun est le plus apparent sur les petites plumes des ailes & sur le croupion. Le menton & la gorge ont une couleur jaunâtre; il y a de chaque côté deux taches blanches, dont l'une s'étend depuis la bouche jusqu'à la gorge, & l'autre depuis l'occiput aussi jusqu'à la gorge. Le bas-ventre est roux, & l'espace qui se trouve entre le bas-ventre & la gorge est couvert de plumes noirâtres dans le milieu & blanches sur les bords. Les cuisses sont rouffes, & ont des taches noires plus petites que celles de la poitrine. Chaque aile a vingt-quatre grandes plumes, dont la seconde est la plus longue: elles ont toutes des taches transversales blanches & noires sur leurs barbes intérieures. Les petites plumes du dessous des ailes sont noires, & ont des taches blanches & rondes. La queue a cinq pouces de longueur, & douze plumes; les deux du milieu sont les plus longues. Les pattes, les piés & les doigts ont une même couleur jaune; les ongles sont noirâtres. Les alouettes sont la proie la plus ordinaire du *haubereau*. Willug. *Ornit.*

HOBLERS ou **HOBILERS**, f. m. pl. (*Hist. mod.*) étoient autrefois des gens demeurant sur les côtes, qui étoient obligés de tenir un cheval prêt, en cas de quelque invasion, afin d'en donner avis.

C'étoit aussi le nom qu'on donnoit à certains chevaliers irlandois, qui servoient dans la cavalerie légère. (G)

HOBRO, (*Géog.*) petite ville de Danemarck; avec un port dans la partie septentrionale du Jutlande.

HOBUS, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) espece de prunier des Indes occidentales, qui est fort grand & très-touffu. La prune qu'il porte n'est point fort charnue, & ressemble à celle qu'on nomme *prune de damas*. Elle devient jaune en mûrissant, & renferme un noyau très-dur; le goût en est agréable, mais un peu agre, & ce fruit est plein de filets. Quelques gens regardent ces prunes comme une espece de mirobolans. Les Indiens font une eau aromatique avec les sommités des rameaux de l'arbre, & avec leur écorce; elle est, dit-on, propre à ranimer lorsqu'on est fatigué: le fruit a la propriété de fortifier l'estomac, & cependant de lâcher le ventre. Lorsqu'on rompt la racine, il en sort une eau qui est très-bonne à boire.

HOC, f. m. (*Jeux.*) ce jeu a deux noms, le *hoc mazarin* & le *hoc de lion*: il se joue différemment; mais comme le premier est plus en usage que l'autre, nous ne parlerons ici que de lui.

Le *hoc mazarin* se joue à deux ou trois personnes; dans le premier cas, on donne quinze cartes à chacun; & dans le second, douze. Le jeu est composé de toutes les petites.

Le roi leve la dame, & ainsi des autres, suivant l'ordre naturel & ordinaire des cartes.

Ce jeu est une espece d'ambigu, puisqu'il est mêlé

du piquet, du berlan, & de la séquence. On l'appelle ainsi, parce qu'il y a six cartes qui font *hoc*.

Les privilèges des cartes qui font *hoc*, est qu'elles sont assurées à celui qui les joue, & qu'il peut s'en servir pour telles cartes que bon lui semble.

Les *hocs* sont les quatre rois, la dame de pique & le valet de carreau; chacune de ces cartes vaut un jetton à celui qui la jette.

Après avoir réglé le tems que l'on veut jouer, mis trois jettons au jeu l'un pour le point, le second pour la séquence, & l'autre pour le tricon, on voit à qui fera; & celui qui doit faire, ayant mêlé & fait couper à sa gauche, distribue le nombre de cartes que nous avons dit ci-devant. Le premier commence par accuser le point, ou à dire, *je passe*, s'il voit qu'il est petit, ou à renvier s'il est haut; s'il passe & que les autres renvient, en disant *deux*, *trois*, ou *quatre* au point, il y peut revenir. On ne peut renvier sur celui qui renvie que vingt jettons au-dessus, & ainsi de ceux qui suivent en montant toujours de vingt. L'on peut cependant convenir de moins; & celui qui gagne le point, le leve avec tous les renvis, sans que les deux soient obligés de lui rien donner.

Cela fait, on accuse la séquence, ou bien l'on dit *passé pour y revenir*, si on le juge à propos, au cas que les autres renvient de leur séquence, & pour lors le premier qui a passé peut en être.

Quand il n'y a point de renvi, & que le jeu est simple, celui qui gagne de la séquence, tire un jetton de chaque joueur pour chaque séquence simple qu'il a en main.

La première qui vaut, fait valoir à celui qui l'a toutes les moindres qui seroient encore dans sa main. Si on passoit du point de la séquence & du tricon, & que par conséquent on ne tirât rien, on double l'enjeu pour le coup suivant; & celui qui gagne, gagne double, quoique son jeu soit simple, & tire outre cela un jetton de chaque joueur.

Lorsqu'on a séquence ou tierce, quoique le jeu soit simple, on en paye deux à celui qui gagne, & autant à celui qui gagne une séquence simple avec une séquence de quatre cartes, c'est-à-dire une quatrième de quelque carte que ce puisse être jusqu'au valet. Si le jeu est double, on en paye chacun quatre; on donne trois jettons pour la quatrième de roi, quoique le jeu soit simple, & six quand il est double.

Lorsque le jeu est simple, celui qui gagne le tricon tire deux jettons de chaque joueur; & quatre, lorsqu'il est double. On en paye quatre pour trois rois lorsque le jeu est simple, & autant pour quatre dames, quatre valets, &c. & l'on double lorsque le jeu est double; quatre rois au jeu simple en valent huit, & seize à jeu double.

Il est permis de renvier au tricon, à la séquence & au point. Ceci peut suffire à l'égard des retributions dues au point, séquence & tricon, & des avantages des cartes qui font *hoc*. Passons maintenant à la manière de jouer les cartes.

Ainsi supposé que le premier ait dans sa main un, deux, trois, quatre, & de même des autres cartes, quoiqu'elles ne soient point de la même couleur, & que les autres n'ayent pas de quoi mettre au-dessus de la carte où il s'arrête, la dernière carte qu'il a jetée lui est *hoc*, & lui vaut un jetton de chaque joueur; & il recommence ensuite par ses plus basses, parce qu'il y a plus d'espérances de rentrer par les plus hautes.

Si, par exemple, il joue l'as, il dira *un*; & s'il n'a pas le deux, il dira *sans deux*; & celui qui le suit & qui aura un deux, le jettera & dira *deux*, *trois*, *quatre*, & ainsi des autres, jusqu'à ce qu'il

manque de la carte suivante qu'il dira, par exemple, *sept sans huit*, & lorsque les autres joueurs n'ont pas la carte qui manque à celui qui joue, la dernière carte qu'il a jetée lui est *hoc*, & lui vaut un jetton de chaque joueur. Il en est de même de toutes les autres cartes, comme de celles dont on vient de parler; & lorsque le joueur suivant, celui, par exemple, quatre sans cinq, a un *hoc*, il peut l'employer pour ce cinq qui lui manque, & alors il recommence à jouer par telle carte qui est plus avantageuse à son jeu, & il gagne un jetton de chaque joueur pour le *hoc* qu'il a jeté.

Il faut autant qu'on le peut se défaire de ses cartes à ce jeu, puisqu'on paye deux jettons pour chaque carte qui reste en main, depuis dix jusqu'à douze, & un pour chaque carte au-dessous de dix.

Si cependant il n'en restoit qu'une, on payeroit six jettons pour cette seule carte, & quatre pour deux. Celui qui a cartes blanches, c'est-à-dire, n'a point de figures dans son jeu, gagne pour cela dix jettons de chaque joueur; mais si deux des joueurs avoient cartes blanches, le troisième ne payeroit rien ni à l'un ni à l'autre.

Celui qui par mégarde en jettant un quatre par exemple, diroit *quatre sans cinq*, quoiqu'il eût le cinq, perdrait cinq jettons pour chaque joueur s'ils le découvroient.

Celui qui accuse moins de points qu'il n'en a, ne peut plus revenir; & s'il perd le point par-là, tant pis pour lui.

HOCA ou HOCCA, f. m. (*Jeux*.) comme l'écrit M. de la Mare, jeu de hazard fort inégal, & tenu par un banquier à tous venans.

Ce jeu s'exécute au moyen d'un grand tableau divisé par raies, en 30 numeros qui sont gravés dans des quarrés; sur l'un ou plusieurs de ces numeros, celui qui joue contre le banquier met la somme qu'il veut hazarder; pour décider son gain ou sa perte, on a un sac contenant 30 boules marquées intérieurement des mêmes numeros, que ceux qui sont gravés sur les quarrés du tableau; on mêle & on secoue ces boules dans le sac autant qu'il est possible; ensuite un de ceux des joueurs qui ont mis au jeu (& cent personnes pourroient y mettre en même tems) tire une des boules du sac, l'ouvre, annonce & montre le numero; si celui qui est pareil sur le quarré du tableau est couvert de quelque somme, le banquier est obligé de payer vingt-huit fois cette somme, de forte, par exemple, que s'il y a un louis sur ce numero, il en paye vingt-huit; mais tout ce qui est couché sur les autres numeros, est perdu pour les joueurs, & appartient au banquier; il a d'ailleurs pour lui, & c'est-là l'objet important, deux des numeros de profit, parce qu'il y a trente numeros sur lesquels on met indifféremment, & il n'en paye que vingt-huit à ceux que le hazard favorise.

Ce jeu si prodigieusement défavorable aux joueurs, qui n'ont à chaque moment que vingt-huit chances contre trente, causa tant de pertes & de desordres à Rome dans le dernier siècle, que le pape fut obligé de le prohiber & de chasser tous les banquiers de ses états. Les Italiens, que le cardinal Mazarin avoit amenés avec lui en France, obtinrent du Roi la permission de tenir le jeu de *hoca* à Paris, & en conséquence y ruinerent quantité de particuliers. Alors le Parlement sévit contre les banquiers, & défendit ce jeu par des arrêts très-sévères. M. de la Mare en parle dans son *Traité de police*, où il produit deux de ces arrêts; car on ne vint pas tout-d'un-coup à bout d'extirper cette fripponnerie dans les maisons des particuliers; enfin elle a cédé sa place à d'autres. (D. J.)

HOCHBERG, (*Géog.*) petit pays d'Allemagne

un cercle de Suabe dans le Brisgaw ; Emertingen en est le lieu le plus considérable , il appartient au prince de Bade Dourlach. *Long. 25. 32. lat. 48. 10. (D. J.)*

* **HOCHE** ou **COCHE**, f. f. (*Art. méchan.*) dans l'art de bâtir, ce sont des entailles qu'on fait sur de petits montans de bois qu'on scelle dans les murs, pour tendre des lignes ou cordeaux, à repaier & à constater leur épaisseur.

On fait des *coches* ou *hoches* sur une taille pour compter les pains qu'on prend à crédit.

C'est par une *hoche* qui arrête la corde d'une arbalète, qu'on la bande : on marque dans les ateliers la besogne par des *hoches*. En général *hoche* ou *coche* est un copeau en coin qu'on sépare de la partie anguleuse d'un morceau de bois, pour déterminer ou des longueurs, ou des quantités, ou des épaisseurs. *Voyez* **COCHE**.

HOCHEPIÉ, f. m. (*Fauconnerie.*) c'est l'oiseau qu'on jette seul après le héron pour le faire monter.

HOCHEPOT, f. m. (*Cuisine.*) morceau de bœuf haché, & cuit dans un pot couvert, avec des marrons, des navets & autres ingrédients.

HOCHEQUEUE, f. m. *voyez* **BERGERONETTE**.

HOCHER, v. act. (*Gram.*) secouer légèrement ; on s'en fert dans la mesure des corps solides ; on *hoche* la mesure, afin que la chose mesurée s'entasse, & que la mesure en contienne davantage. Ce mot se dit sur-tout pour le charbon. On dit aussi, *hocher* le mors, *hocher* de la tête.

HOCHET, f. m. (*Gram.*) jouet d'enfans encore à la mamelle ; ce jouet est un petit bâton d'ivoire, de corail, ou de crystal, à un des bouts duquel il y a plusieurs petits grelots. Archytas imagina le *hochet* pour amuser ses propres enfans, & c'est pour cela qu'Archytas : il a passé jusqu'à nous, & est même devenu un mot métaphorique, qu'on peut appliquer à bien des choses d'ici-bas, qui ne regardent point les enfans à la mamelle. (*D. J.*)

HOCHFELDEN, (*Géog.*) petite ville de la basse Alsace, dans le grand baillage d'Hagenau.

HOCHHEIM, (*Géog.*) ville ou gros bourg d'Allemagne, près de Mayence, & à l'embouchure du Mayn qui se jette dans le Rhin. Cet endroit est fameux, parce qu'il produit le plus excellent vin du Rhin.

HOCHLAND, (*Géog.*) île de la mer Baltique, près de la Livonie.

HOCHSTADT, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Franconie, dans l'évêché de Bamberg. Il y a encore une ville de ce nom dans le comté de Hanau.

HOCHSTET, (*Géog.*) petite ville ou bourg d'Allemagne en Bavière sur le Danube, remarquable par la sanglante bataille que le prince Eugene & le duc de Marlboroug y gagnèrent sur les François le 18 Août 1704. *Hochstet* est sur le Danube à 3 milles S. O. de Donavert, 1. N. E. de Dillingen, 5. N. E. d'Ulm. *Long. 32. 21. lat. 48. 36. (D. J.)*

HOCKERLAND, (*Géograp.*) petite contrée, & l'un des trois cercles de la Prusse ducale ; elle est environnée par la Prusse polonoise & par la haute Pologne ; Marienwerder en est la capitale. (*D. J.*)

HODEGOS, f. m. (*Théolog.*) mot grec, qui signifie *guide*. C'est le titre d'un ouvrage qu'Anastase le finait composa vers la fin du cinquième siècle ; il y exposoit une méthode de controverse contre les hérétiques, particulièrement contre les Acéphales. *Voyez* Fleury, *Hist. eccl.*

M. Toland a publié une dissertation sous le même titre, dont le sujet est la *colonne de feu* qui servoit de guide aux Israélites dans le desert pendant la nuit. (*G*)

HÖDER, f. m. (*Mythol.*) nom d'un dieu révééré

par les Celtes ou les Goths ; ils disoient qu'il étoit aveugle, mais extrêmement fort ; les dieux & les hommes, ajoutoient-ils, voudroient bien qu'on n'eût jamais besoin de prononcer son nom, mais ils conserveront un long souvenir des exploits qu'ont fait ses mains. *Voyez* l'*Edda* ou la *Mythologie celtique*.

HODMAN, f. m. (*Hist. mod.*) c'est ainsi qu'on appelle, dans le college de Christ à Oxford, les écoliers qu'on y reçoit de l'école royale de Westminster. *Voyez* **ÉCOLE**. (*G*)

* **HODOPE**, f. m. pl. (*Hist. anc.*) magistrats qui veilloient dans Athènes à l'entretien des rues de la ville & des grands chemins.

HODSEBRO, (*Géog.*) ville de Danemarck dans le Jutlande.

HOECHST, (*Géog.*) petite ville d'Allemagne dans l'électorat de Mayence sur le Mein, à une lieue de Francfort. *Long. 26. 10. lat. 50. 1. (D. J.)*

HOED, f. m. (*Commerce.*) mesure de continence, dont on se fert pour les grains en plusieurs villes des Provinces-Unies. C'est une des diminutions du last à Rotterdam : le *hoed* fait 4 schepels de Harlem, & les 14 sacs de Harlem, le *hoed* de Delf ; 10 muddes $\frac{1}{2}$ d'Utrecht font un *hoed* de Rotterdam ; à Alkermart, le *hoed* est aussi de quatre schepels, mais ceux-ci sont plus grands de $\frac{1}{8}$ que ceux de Rotterdam.

A Dordrecht, 8 sacs font un *hoed*, les trois *hoeds* font le last d'Amsterdam. A Tergow, 32 schepels font un *hoed*. Les 4 *hoeds* d'Owdevater, de Hensden, de Gornichem & de Leerdem font 5 *hoeds* de Rotterdam ; 2 *hoeds* de Gornichem font 5 achtendeelen ou huitièmes, & un last & 4 *hoeds* font 5 *hoeds* de Delf. Le *hoed* de Montfort contient 4 huitièmes $\frac{1}{2}$ plus que celui de Rotterdam. Le *hoed* d'Yselstein contient 3 huitièmes plus que celui de Rotterdam. Le *hoed* de Vianen contient 2 huitièmes plus que celui de Rotterdam. Le *hoed* de Tiehl est d'un huitième moins fort que celui de Rotterdam. Le *hoed* de Rotterdam contient 10 viertels de Roermonde, & 4 viertels d'Anvers. Les 8 mowers de Bois-le-Duc font un *hoed* de Rotterdam. Le *hoed* de Bruges contient 4 achtendeels $\frac{24}{35}$ de Delf. *Dict. de Commerce.*

HOEFT, ou plutôt **HET-HOFT**, (*Géog.*) forteresse de la Prusse polonoise sur la Vistule. *Long. 37. 10. lat. 54. 28. (D. J.)*

HOEICHEU, (*Géog.*) ville commerçante de la Chine, 14^e métropole de la province de Kianguan ; c'est dans cette ville que se fait la meilleure encre de la Chine, & où l'on trouve le meilleur thé. *Long. 137. lat. 34. 10.*

Il y a une autre ville de ce nom dans la province de Quantung, ou, suivant notre manière d'écrire, Canton, dont elle est la 4^e métropole, à 2^d. 46'. plus orientale que Pékin, à 23^d. 9'. de latitude. (*D. J.*)

HOËKEN, f. m. (*Hist. mod.*) nom de la faction opposée en Hollande à celle des *kabelianws* ; cette dernière tira son nom du poisson qu'on appelle en flamand *kabeljanw*, *merlus*, & qui mange les autres ; ils vouloient désigner par ce nom de guerre, qu'ils dévoreroient de même leurs ennemis. Les *hoëkens*, ou *hoëkiens* à leur tour s'appellèrent ainsi du mot hollandois *hoëk*, qui veut dire un *hameçon*, pour marquer qu'ils prendroient leurs ennemis, comme on prend avec l'hameçon le poisson dont ils avoient emprunté le nom. *Quidam se cabillavios, (sic belgicè vocant asellum piscem) apellabant, quod ut ille pisces alios vorat, sic ipsi adversarios domarent ; alii se hoeckios dicebant (hoek hollandis hamum significat) quasi sese jactarent cabillaviis futuros, quod est hamus piscis.* Bolland. Januar. tom. I. p. 352.

Ces deux partis opposés (dont les noms, pour le dire en passant, sont estropiés dans tous nos au-

teurs) s'éleverent en Hollande vers l'an 1350, lorsque Marguerite, comtesse de Hollande, vint à se brouiller avec son fils Guillaume V. à l'occasion de la régence. Les *kabelianws* étoient pour le fils, & portoient des bonnets gris; les *hoëks* tenoient pour la mere, & portoient des bonnets rouges. Les villes & les grands seigneurs entrant dans l'un ou dans l'autre des deux partis, se firent la guerre avec une animosité furieuse, qui subsista plus de 140 ans; car elle commença en 1350, & ne finit qu'en 1492.

L'histoire dit que les *kabeljanws* étoient les plus forts en nombre & les plus cruels, & que les *hoëks* étoient les plus braves & les moins barbares. La bravoure est communément accompagnée de générosité; la cruauté & la lâcheté se donnent toujours la main. (D. J.)

HOEXTER, (Géog.) ville d'Allemagne en Westphalie sur le Weser.

HOFF, (Géog.) ville d'Allemagne dans le Voigtland, avec un collège sur la Leçta. Long. 29. 45. lat. 50. 23. (D. J.)

* HOFMANISTES, f. m. pl. (Théolog.) hérétiques qui ont prétendu que le Christ s'étoit fait chair de lui-même, au contraire de l'Écriture qui nous apprend qu'il est né d'une femme. Cette erreur n'étoit pas la seule à laquelle ils étoient attachés. Ils refusoient le pardon à ceux qui étoient retombés dans le péché, & réduisoient ainsi l'action de la grace & la bonté de Dieu à la mesure de leurs caractères inhumains & durs.

HIGHLANDE (l'ISLE de) Géog. petite île du golfe de Finlande, par les 60^{d.} de latit. & vers le 45. 30. de long. On n'y voit que des sapins, des rochers, des broussailles, & quelques lièvres blancs, comme par-tout ailleurs en Livonie. (D. J.)

HOGHSHEAD, f. m. (Commerce.) mesure des liquides dont on se sert en Angleterre: c'est proprement le muid: il faut deux *hoghsheads* pour la pipe ou botte, & deux pipes pour le tonneau de deux mille trois cents pintes, ou, comme disent les Anglois, de livres d'avoir du poids, à raison de seize onces chaque livre. Diction. de Commerce. (G)

HOG'R ou HADGRE, (Géog.) ville d'Asie dans l'Arabie heureuse, à 28 lieues S. E. de Yamamah. Long. 66. 30. latit. 23. 40. (D. J.)

HOGUE (LA) Géog. voyez HOUQUE (la).

HOHENBERG, (Géog.) comté d'Allemagne, dans la Forêt-noire en Suabe, sur la riviere de Neckar. Il y en a un autre, près des frontieres de Bohême, sur la riviere d'Eger.

HOHEN-ELB, (Géog.) ville de Bohême, près de la source de l'Elbe & des frontieres de la Silésie.

HOHEN-FRIEDBERG, (Géog.) ville de Silésie, dans la principauté de Schweidnitz, près de Strigau.

HOHEN-LOÉ, (Géog.) petit pays d'Allemagne en Franconie, entre l'archevêché de Mayence, l'évêché de Wurtzbourg, le Margraviat d'Ansbach, le comté d'œtingen, le territoire de Hall, le comté de Louvenstein, le duché de Wurtemberg, & l'ordre Teutonique. (D. J.)

HOHENSTEIN, (Géog.) comté d'Allemagne dans la Thuringe, aux frontieres de la principauté d'Anhalt. (D. J.)

HOHENZOLLERN, (Géog.) comté de l'empire d'Allemagne, situé en Suabe entre le Danube & le Neckar, près du duché de Wirtemberg. Il est possédé par des souverains qui ont les titres de princes de l'empire.

HOHLFELD, (Géog.) petite ville d'Allemagne en Franconie, dans l'évêché de Bamberg sur le Wisend.

HOILDE SAINTE, vulg. SAINTE-HOUD, (Hist. eccl.) abbaye de filles, ordre de Citeaux, de la filia-

tion de Clairvaux, au duché de Bar, diocèse de Toul, fondée au xiiij. siècle. Elle est deux lieues au N. O. de Bar-le-Duc.

HOIRIN, f. m. (Marine.) quelques-uns prennent aussi *hoirin* pour bouée. Voyez ORIN. (Z)

HOIRIE, f. f. (Gram. & Jurisprud.) succession, hérédité. C'est une *hoirie*, ou succession jacente, abandonnée. Donner en avancement d'*hoirie*, c'est avancer à un enfant à condition que dans le partage après la mort il tiendra compte de l'avance à ses cohéritiers.

HOIRS, f. m. (Jurisprud.) du latin *oriri*; font ceux qui sont issus de quelqu'un, tels que les enfans & petits-enfans, c'est pourquoi on dit quelquefois *les hoirs de sa chair*.

Hoir de quenouille, dans la coutume de la Rue d'Indre locale de celle de Blaisois, signifie la fille qui est héritière. (A)

HOITLALOTL, f. m. (Hist. nat.) nom qu'on donne en Amérique à un oiseau décrit par Nieremberg, & qu'il nomme *avis longa*. Il est fort long, & court avec une rapidité singulière. Son bec est aussi très-long, il est noir par-dessus & gris en-dessous; sa queue est verte, & est éclatante comme celle du paon; son corps est d'un jaune clair, & près de la queue il devient brun; le haut des ailerons est noir moucheté de blanc; il ne s'élève point fort haut en volant, mais il court d'une vitesse incroyable. Voyez Ray, Ornithologie.

HOK-CHU, f. m. (Diète.) espece de liqueur fermentée, semblable à de la biere forte, que les Chinois font avec le froment: elle est d'un brun foncé & d'un goût assez agréable. Les mêmes peuples font encore usage d'une autre liqueur appelée *cham-chu*; on dit qu'elle s'obtient par la distillation du ris fermenté, ce qui annonce une liqueur spiritueuse, qui est peut-être la même que celle qu'on connoit dans l'Indostan & en Europe sous le nom de *rack* ou *d'arack*; cependant quelques voyageurs en parlent comme d'une espece de vin, & disent qu'il est d'un jaune clair ou légèrement rougeâtre. On dit que les Tartares, établis à la Chine depuis la conquête, savent tirer une liqueur spiritueuse de la chair du mouton, mais on ne nous apprend point la maniere dont on l'obtient.

HOKEL-DAY, HOCK-DAY, ou HOCK-LUESDAY, f. m. (Hist. mod.) le second mardi après la semaine de Pâques, jour où l'on célébroit autrefois en Angleterre une fête en mémoire de l'expulsion des Danois hors de ce royaume.

HOLA, interjection. Cette voix appelle, *hola* quelqu'un. Elle suspend une action. Après l'Agéfilas, *hélas!* après l'Attila, *hola!*

HOLBECK, (Géog.) ville & port de Danemarck, dans l'île de Séeland.

HOLDERNESS, (Géog.) petit canton d'Angleterre, dans la partie orientale de l'Yorkshire, avec titre de comté; il a la figure d'un triangle irrégulier; sa pointe la plus méridionale, entre l'entrée de l'Humber & la mer du nord, s'appelle *Spunhead*. (D. J.)

HOLECA, (Géog.) royaume d'Afrique dans la haute Ethiopie, borné au couchant par le Nil, au nord par le royaume d'Amhara, à l'orient par la riviere de Queca, & au midi par Xaoa.

HOLE-GASS, (Géog.) c'est-à-dire le chemin creux, lieu de Suisse dans le canton de Schwitz, près du bourg de Kusnacht; c'est dans cet endroit mémorable pour la nation suisse, que Guillaume Tell tua d'un coup de flèche le gouverneur, que l'empereur Albert d'Autriche avoit dans le pays, & qui, par sa tyrannie, donna lieu à la naissance de la république; en mémoire de cet événement, on a bâti dans ce lieu une chapelle où on lit cette inscription:

*Brutus erat nobis, uro Guillelmus in arvo,
Assertor patriæ, vindex, ultorque tyrannum.*
(D. J.)

* **HOLER**, f. m. (*Commerce.*) petite monnoie d'Allemagne d'un prix fort bas. C'est une espece de denier; elle est si mince, que pour pouvoir la prendre commodément, on l'a faite un peu concave; ce qui la fait ressembler à une tête de clou.

HOLESCHAU, (*Géog.*) ville d'Allemagne en Moravie, près de la Morave.

HOLLAND, (*Géog.*) petite ville de Prusse dans le Hockerland, à 5 lieues S. E. d'Elbing; on la nommoit anciennement *Wesela*; elle appartient au roi de Prusse. (D. J.)

HOLLANDE (COMTÉ DE), *Géogr.* la plus considérable des sept Provinces-Unies.

Le nom de *Holland* veut dire *pays creux*; soit que par le mot de *creux* on ait entendu un *pays bas & enfoncé*, soit qu'on ait voulu dire un *pays dont la terre semble creusée intérieurement*, les deux sens conviennent également: cependant le nom de *Holland* ne se trouve point usité avant le milieu de l'onzieme siecle.

L'ancienne *Hollande* propre étoit bornée au nord par le vieux canal du Rhin, & c'est ce qu'on peut appeller la *vraie Hollande*: du tems des Romains, elle faisoit partie de la Gaule Belgique; ses peuples étoient les *Caninéfates*, peuples que les anciens plaçoient dans la partie maritime & occidentale de l'île des Bataves.

Cette île s'étendoit jusqu'auprès de Gortrnydenberg: tout ce qui étoit au nord du vieux canal du Rhin (j'appelle ainsi le canal qui passe à Leyden, & qui avoit son embouchure à Catwyck) s'appelloit la *Frise*, & étoit possédé par les *Marfatiens* (peuple dont le *Kennemerland* conserve en partie le pays & le nom), & par les *Frisons* qui occupoient portion du *Rhinland*, l'*Amstelland*, le *Goyland*, le *Waterland*, & tout ce qui est présentement de la *Westfrise*. Tout ce pays, aussi-bien que la véritable *Frise* d'aujourd'hui, & même le pays d'*Utrecht*, s'appelloit encore *Frise* dans l'onzieme siecle.

Les Romains firent des tentatives inutiles pour dompter les *Frisons* qui demeurèrent indépendans, & reçurent la foi chrétienne sous le regne de Charlemagne. Les *Danois*, connus alors sous le nom de *Normands* ou *Nordalbingiens*, se rendirent maîtres de la *Frise* jusqu'à l'an 900: mais du tems de Charles le Simple, les *Frisons* secouerent le joug de ces barbares; & ce même Charles donna le titre de *comte de Frise* à Thierry.

Voilà le seigneur que l'on tient pour avoir été le premier comte de *Hollande*. Il s'établit à *Vlaërding* ou *Flarding*, bourgade au-dessous de Rotterdam, qui étoit autrefois une ville capitale du pays. Ce fut là que commença le marquisat de *Flarding* ou *Flarderting*, qui est l'ancien nom de la véritable *Hollande*. En effet, Hermanus Contractus, moine bénédictin, qui écrivoit l'an 1066, la nomme *Fladirtinga*, & ne se sert pas une seule fois du mot *Hollande*.

Ce que nous appellons aujourd'hui la *Nord-Hollande*, habitée alors par les *Frisons*, demeura dans l'indépendance jusqu'en 1313, que Jean de Baviere, comte de *Hollande*, prit leur capitale & la ruina. Ce pays ayant depuis fait partie du comté de *Hollande*, on l'appella *Nord-Hollande*, quoique dans les actes publics le nom de *Westfrise* se soit conservé jusqu'à ce jour.

Avant que ce pays fût soumis aux comtes de *Hollande*, il étoit gouverné par divers seigneurs particuliers, qui n'avoient de supériorité les uns sur les autres, que celle que leurs forces, leur génie, ou leurs alliances pouvoient leur donner. Ainsi le comté

de *Hollande* méridional & septentrional s'est formé peu à peu sur les ruines de plusieurs seigneurs particuliers, comme tous les autres grands états de l'Europe.

La succession des comtes de *Hollande* a subsisté jusqu'à Philippe pere de Charles V. qui laissa ce comté à Philippe II. roi d'Espagne: on fait de quelle maniere ce monarque le perdit, de même que les autres états dont se forma la république des Provinces-Unies.

Les premiers comtes de *Hollande* faisoient leur capitale de *Vlaërding*, laquelle ayant été ruinée vers l'an 1200, par le débordement de la Meuse, les comtes s'établirent à *Gravefande*, & finalement à la *Haie*: ce détail suffit pour l'ancienne *Hollande*.

La *Hollande* moderne se divise, comme autrefois, en *Hollande* septentrionale, ou *Westfrise*, & en *Hollande* méridionale, ou *Zuyde-Hollande*; mais les limites en sont différentes. Aujourd'hui l'on prend la *Hollande* septentrionale à l'*Ye*: ce petit golfe, qui est une extinction du *Zuydersee*, sépare la *Hollande* méridionale de la *Westfrise*. Ce qui est au midi est la *Hollande* proprement dite; ce qui est au nord est la *Westfrise*, ou la *Nord-Hollande*: & les deux ensemble ne font qu'une province, dont les états prennent la qualité d'*états d'Hollande & de Westfrise*.

L'assemblée des états de *Hollande* & de *Westfrise* est composée des députés des conseils de chaque ville. Originaires il n'y avoit que la noblesse, laquelle fait un corps, & six villes principales, qui eussent voix & séance aux états: ces six villes étoient *Dordrecht*, *Harlem*, *Delft*, *Leyden*, *Amsterdam* & *Gouda*. Aujourd'hui, outre la Noblesse, il y entre des députés de dix-huit villes; savoir, des six que nous venons de nommer, & des douze villes suivantes, *Rotterdam*, *Gorcum*, *Schiedam*, *Schoonhoven*, la *Brille*, *Alkmaer*, *Hoorn*, *Enckuysen*, *Edam*, *Monichendam*, *Medenblick*, & *Purmerend*.

La noblesse a la premiere voix, & *Amsterdam* le plus grand crédit. L'assemblée des états de *Hollande* & de *Westfrise* est fixée à la *Haie* par une résolution de l'année 1581; résolution qui porte néanmoins qu'on pourroit changer le lieu si le cas le requeroit: mais cela n'est jamais arrivé.

Cette assemblée se forme quatre fois par an, aux mois de Mars, de Juillet, de Septembre & de Novembre. Si les nobles ou quelques villes trouvent qu'il soit nécessaire de convoquer extraordinairement les états, on s'adresse aux conseillers-députés, qui jugent de l'importance de la matiere; lorsqu'ils pensent qu'elle requiert l'assemblée des états, ils ont droit de les convoquer, & en fixent le jour. Les députés qui composent les états de *Hollande* n'en sont pas les souverains; ce droit réside dans le collège des nobles & le conseil des villes.

La province de *Hollande* & de *Westfrise* n'a point de ports sur l'Océan immédiatement; les siens sont ou dans la Meuse, ou dans le *Zuyder-see*. Elle est bordée à l'occident par des dunes qui arrêtent l'impétuosité des flots de la mer; & du côté des rivieres & du *Zuyder-see*, par de fortes digues qui sont entretenues avec beaucoup de soins & à grands frais; sans quoi le terrain seroit bientôt submergé. La nature a fait la *Hollande* pour avoir une attention perpétuelle sur elle-même, & jamais pour être abandonnée à la nonchalance ou au caprice. Tout y est entrecoupé de canaux qui servent à dessécher les prairies & à faciliter le transport des denrées d'un lieu à l'autre. On ne voyage nulle part ni si sûrement, ni si commodément, ni si fréquemment, soit de jour soit de nuit, de ville en ville; & l'on fait toujours, à quelques minutes près, l'heure à laquelle on arrivera.

D'un bout de la *Hollande* à l'autre regnent sans

interruption dans les grands chemins, les villes, les bourgs & les villages, des allées & des avenues d'arbres tirées au cordeau, taillées de toutes les manières, & bien mieux soignées que ne sont les avenues des palais des rois. Les bourgs & les villes se touchent presque & paroissent bâties de l'année. Ce qu'on appelle *villages* en Hollande, seroit nommé ailleurs des *villes* ou des *bourgs magnifiques*: presque tous ont leur église, leurs magistrats, leurs foires annuelles, leurs maisons pour les orphelins, & beaucoup de droits & de commodités que n'ont pas plusieurs villes de France. D'ailleurs tout le pays est couvert de maisons de campagne, qui loin de rien rapporter aux propriétaires, coûtent beaucoup pour l'entretien.

Les impôts y sont fort grands, parce qu'ils sont nécessaires pour subvenir aux frais immenses de l'entretien du pays contre la mer, ou contre les projets des puissances voisines: mais chacun y est maître de son bien. La monnoie y est invariable, le commerce libre, & c'est le plus solide appui de la province. La religion protestante y est la dominante, mais on y tolere toutes les religions du monde.

Ce pays si beau & si sage esluie, comme les autres, des révolutions qui le minent insensiblement, & qui lui font perdre cette splendeur brillante dont il jouissoit au commencement de notre siècle.

La Hollande désigne quelquefois les *Provinces-Unies*: mais comme il ne convient pas dans cet Ouvrage de confondre une partie avec le tout, voyez *PROVINCES-UNIES*. (D. J.)

HOLLANDE (*la nouvelle*), *Géogr.* on a donné ce nom 1°. à un vaste pays des terres australes, au sud de l'île de Timor, en-deçà & au-delà du tropique du capricorne: 2°. à un petit pays de l'Amérique septentrionale, sur la côte d'orient, au midi de la nouvelle Angleterre; cette *nouvelle Hollande* a perdu son nom, elle appartient à la Grande-Bretagne, qui a étendu sa domination le long de cette côte, & a effacé les traces de possession que les autres peuples y avoient laissées: 3°. à une petite contrée au nord de l'Europe, le long du détroit de Heigatz; mais ce dernier nom n'existe plus que dans de vieilles cartes.

Les habitans de la côte de la *nouvelle Hollande*, qui est au sud de l'île de Timor, à 15 degrés 16 minutes de latitude méridionale, méritent bien nos regards, parce que ce sont peut-être les gens du monde les plus misérables, & ceux de tous les humains qui approchent le plus des brutes. Ils sont grands, droits & menus; ils ont les membres longs & déliés, la tête grosse, le front rond, les sourcils épais; leurs paupières sont toujours à demi fermées, ils prennent cette habitude dès leur enfance, pour garantir leurs yeux des mouches qui les incommodent beaucoup; & comme ils ouvrent rarement les yeux, ils ne sauroient voir de loin, à moins qu'ils ne levent la tête, comme s'ils vouloient regarder quelque chose au-dessus d'eux.

Ils ont le nez gros, les lèvres grosses, & la bouche grande; ils s'arrachent apparemment les deux dents du devant de la mâchoire supérieure, car elles manquent à tous, tant aux hommes qu'aux femmes, aux jeunes & aux vieux; ils n'ont point de barbe; leur visage est long, d'un aspect très-désagréable, sans un seul trait qui puisse plaire; leurs cheveux ne sont pas longs & lisses, comme ceux de presque tous les Indiens, mais ils sont courts, noirs & crépus, comme ceux des negres de Guinée.

Ils n'ont point d'habits, mais seulement un morceau d'écorce d'arbre attaché au milieu du corps en forme de ceinture, avec une poignée d'herbes longues au milieu. Ils n'ont point de maisons, ils couchent à l'air sans aucune couverture, & n'ont pour lit que la terre; ils demeurent en troupes de

vingt ou trente hommes, femmes & enfans, tous pêle-mêle. Leur unique nourriture est un petit poisson qu'ils prennent en faisant des réservoirs de pierre dans de petits bras de mer. Enfin ils n'ont ni pain, ni grains, ni légumes. Dampier, qui y passa en 1700, fait, dans son *voyage aux terres australes*, un détail de ce qu'il put voir dans les endroits de ce pays où il aborda. J'en ai transcrit cet extrait du *tome III. de l'hist. natur. de l'homme*, par M. de Buffon. Les Hollandois découvrirent cette *nouvelle Hollande* des terres Australes en 1644, mais ils n'y firent point d'établissmens. (D. J.)

HOLLANDER, v. act. (*Papetier*.) il se dit des plumes à écrire; c'est les passer sous la cendre chaude, afin de les dégraisser, les durcir & les arrondir.

* HOLLANDILLE, f. f. (*Commerce*.) toile qui se tire de Hollande, & qu'on fabrique aussi en Silésie.

* HOLLANS, f. m. pl. (*Commerce*.) baptiste qui se fabrique en Flandres, & qu'on envoie en Espagne, d'où elle passe aux Indes.

HOLLENBOURG, (*Géogr.*) ville d'Allemagne dans la basse Autriche, près de Crems.

HOLLI, f. m. (*Hist. nat. Botan.*) espèce de résine qui découle d'un arbre qui croît dans la nouvelle Espagne, que les Américains nomment *holquahul* ou *chilli*. Cet arbre a une écorce unie & lisse; son bois est tendre & d'une couleur rougeâtre; il porte des fleurs blanches & un fruit semblable à une noisette, d'un goût amer. Quand on fend son écorce, il en sort un suc qui est d'abord blanc & laiteux, mais qui devient avec le tems brun & noir. Ce suc ou cette résine fortifie l'estomac & apaise le cours de ventre: on en prend avec le chocolat.

HOLLIN, (*Géogr.*) ville & forteresse de Suede, sur la côte méridionale de l'île d'Aland, avec un port.

HOLM, (*Géogr.*) c'est ainsi qu'on nomme en Suede, en Danemarck, & dans d'autres pays du nord, le chantier où l'on travaille à la construction des navires. Ainsi les noms des villes qui se terminent par *holm* annoncent un port de mer.

HOLOCAUSTE, f. m. (*Hist. anc.*) sacrifice dans lequel la victime étoit entièrement consumée par le feu, sans qu'il en restât rien, pour témoigner à la divinité qu'on se devoit totalement à elle. Dans les sacrifices faits aux dieux infernaux, on n'offroit que des *holocaustes*, on brûloit toute l'hostie, & on la consumoit sur l'autel, n'étant pas permis de manger rien de ces viandes immolées pour les morts. Les anciens qui, selon Hygin & Hésiode, faisoient de grandes cérémonies aux sacrifices, consumoient les victimes entières dans le feu; mais les pauvres n'étant pas en état de subvenir à cette dépense, Prométhée, dit-on, obtint de Jupiter qu'il fût permis de ne jeter qu'une partie de la victime dans le feu, & de se nourrir de l'autre. Pour donner lui-même l'exemple & établir une coutume pour les sacrifices, il immola deux taureaux, & jeta leur foie dans le feu: ensuite séparant les chairs des os, il en fit deux monceaux, mais si artistement disposés & si bien couverts des peaux, qu'on les auroit pris pour deux taureaux. Jupiter invité par Prométhée à choisir l'une des deux parts, s'y trompa, prit celle qui n'étoit composée que d'os, & depuis ce tems-là la chair des victimes fut toujours mise à part pour ceux qui sacrifioient, & les os brûlés en l'honneur des dieux. Malgré cette fiction, qui faisoit plus d'honneur à la pénétration de Prométhée qu'à celle de Jupiter, il est certain qu'il y a eu des tems & des lieux où l'on brûloit la victime toute entière, & que l'*holocauste* a pris de-là son nom, *ολος*, tout, & *χαιω*, je brûle. (G)

HOLOGRAPHE, f. m. (*Jurisprud.*) on appelle *disposition holographe* celle qui est entièrement écrite & signée de la main de celui qui l'a faite; cette

qualification s'applique principalement aux testaments qui sont entièrement écrits & signés de la main du testateur. Voyez TESTAMENT OLOGRAPHÉ. (A)

HO, LOLO, LOLO, f. m. (Vénér.) cri du valet de limier, le matin quand il va au bois: c'est ainsi qu'il excite son chien à tirer devant & se rabattre des bêtes qui passeront; il traîne beaucoup la dernière syllabe.

* HOLOMETRE, f. m. (Géomét.) instrument de Mathématiques dont on se sert pour prendre toutes sortes de hauteurs, tant sur la terre qu'au ciel: il est composé de trois règles mobiles; leurs ouvertures & leurs positions donnent les trois angles à la fois.

* HOLOSTEON, f. m. (Ichtiol.) poisson du Nil; il est long d'un pié ou environ, d'une forme pentagonale, d'une couleur blanche ou pâle, & couvert d'un cuir dur; sa gueule est petite, & ses mâchoires garnies de dents semblables à celles des rats; il a les yeux blancs: on se sert dans les Arts de sa peau qui se garde. On prétend qu'il descend de la mer. *Holosteon* signifie tout os.

* HOLOSTEUM, f. m. (Botan.) espèce de plantain à feuilles longues, étroites, nerveuses, dures, velues, cotonneuses, blanchâtres, rampantes & styptiques, à tiges hautes d'un pié, velues, portant fleurs & semences pareilles à celles du plantain, & à racine longue, grosse, noirâtre & ligneuse. Cet *holosteum* se trouve en Languedoc; on lui attribue les qualités détersive, vulnéraire, astringente, & consolidante. Sa dureté l'a fait appeler *holosteum*.

HOLOSTEUS, f. m. (Hist. nat. Litholog.) nom donné par quelques naturalistes à la substance ou pierre que l'on appelle plus communément *ostéocolle*. Voyez cet article.

HOLOTHURIE, f. f. *holothurium*, (Hist. nat. Zool.) animal de mer. M. Linnæus le met au rang des zoophytes, qui sont nuds & qui ont des membres. Voyez ZOOPHYTE. Rondelet fait mention de deux espèces d'*holothuries* dont il donne les figures. La première espèce a une écorce dure, elle est oblongue; l'une des extrémités est mouffée & terminée par une écorce percée de plusieurs trous. La seconde espèce a le corps parfemé d'aiguillons; il est terminé à l'un des bouts par une sorte de tête ronde percée d'un trou rond & ridé qui s'ouvre & se ferme, & qui est la bouche de l'animal; l'autre bout du corps est menu & allongé en forme de queue. Il y a de chaque côté un prolongement qui est une jambe, ou plutôt une nageoire, car l'animal s'en sert pour se mouvoir. L'un des prolongemens est plus étroit que l'autre, découpé tout-autour, & terminé en pointe. Rondelet, *hist. des insectes & zoophytes*. Linnæus, *hist. nat.* (I)

HOLOVACZ, (Géog.) ville de Pologne, dans le palatinat de Volhinie.

HOLQUAHUITL, f. m. (Hist. nat. Botan.) arbre résineux du Mexique, dont il y a deux espèces; ses feuilles sont très-grandes; son tronc est uni & rougeâtre, & rempli d'une pulpe visqueuse & grasse; il produit des fleurs blanches. Il se forme sur son tronc des espèces de petites poches rougeâtres qui renferment un fruit blanc de la forme des avelines, d'un goût très-amer. La résine qu'il donne par incision est d'abord laiteuse; par degrés elle devient brune & enfin noire. On lui attribue plusieurs vertus, comme de provoquer l'urine, de nettoyer la vessie, & de remédier à la stérilité des femmes. On assure que ses feuilles séchées sont un poison mortel pour les lions, les tigres & les autres bêtes féroces. La résine de cet arbre est nommée *holli* par les Mexicains, & *ule* par les Espagnols.

HOLSTEIN, (Géog.) *Holsatia*, pays d'Allemagne, avec titre de duché, entre la mer du Nord &

la mer Baltique; il est possédé principalement par le roi de Danemarck, & par le duc d'*Holstein*. Il n'y a que deux régences, la régence royale à Gluckstad, & la régence ducale à Gottorp; le *Holstein* est partagé en quatre cantons, le *Holstein* propre, la Wagrie, le Stormar, & le Dithmarse. C'est Frédéric III. qui l'an 1474 érigea le comté de *Holstein* en duché. On peut voir sur le *Holstein*, sur ses comtes & ducs, Imhoff, *notiv. imper. lib. IV. c. ix.* & Heiss, *hist. de l'empire, liv. VI. chap. xiv.*

Le *Holstein* a l'honneur d'avoir produit dans le xvij. siècle entre autres savans, le célèbre Nicolas Mercator, qui fut en Géométrie le précurseur de Newton; il est vrai cependant que Mercator passa sa vie en Angleterre, où il publia sa Cosmographie, & d'autres ouvrages très-estimés. (D. J.)

HOLY-HEAD, (Géog.) ville maritime d'Angleterre, dans l'île d'Anglesey, entre l'Angleterre & l'Irlande.

HOLY-ISLAND, (Géog.) *Lindisfarnia*, petite île d'Angleterre, sur la côte de Northumberland; l'air n'en est pas sain, ni le terroir fertile; sa plus grande ressource est la chasse & la pêche; mais le havre est assez bon, & défendu par un fort. Il y avoit autrefois dans cette île un monastère avec une église, qui avoit titre d'évêché, & qui fut ensuite transféré à Darham. Elle étoit aussi la retraite d'un grand nombre de solitaires; & c'est apparemment pour ces raisons, qu'on lui donne le nom de *Holy-Island*, qui signifie l'Isle-Sainte. Long. 15. 56. lat. 55. 40. (D. J.)

HOLTZAPFEL, (Géog.) ville & comté d'Allemagne, dans la principauté de Nassau-Ziegen.

HOMAGUES f. m. (LES) Géog. peuple de l'Amérique méridionale, sur la rivière des Amazones, à l'orient du Pérou, & du pays de los Pacamores. La province qu'habite ce peuple, passe pour la plus grande & la meilleure de toutes celles qui sont le long de la rivière des Amazones; sa longueur est de 200 lieues, & les habitations assez fréquentes. M. de Lisle nomme ce pays *île des Omaguas*, ou *Aguas*, vers les 3^o 10' de long. & les 3^o 20' de lat. méridionale. Voyez quelques autres détails à OMAGUAS. (D. J.)

HOMAINA, (Géog.) petite ville & château dans la haute Hongrie, près de Caschau.

HOMARA, (Géog.) petite ville d'Afrique au royaume de Fez, dans la province de Habat, entre Arzile & Alcazarquivir, à cinq lieues de chacune. Long. 12. lat. 35. 10. (D. J.)

HOMARD, sub. masc. (Hist. nat.) *gamarus*, animal crustacé, appelé en Languedoc *langrou*, ou *écrevisse de mer*. Il ressemble à l'écrevisse d'eau douce par la forme du corps, mais il est beaucoup plus grand, & il a une couleur rouge obscure quelquefois avec des taches bleues, rouges & blanches; lorsqu'on le fait cuire il devient rouge. Il a au milieu du front une petite corne plate, large, & dentelée sur les bords, & deux antennes de chaque côté au-devant de l'œil; l'une est plus grande que l'autre, plus mince que dans la langouste; elle a des articulations à son origine. Le *homard* a quatre piés de chaque côté du corps, un grand bras terminé par une serre, & un petit bras velu & terminé par une pointe en forme de bec d'oiseau. La partie supérieure des serres est mobile & presse contre l'inférieure qui est immobile; elles ont toutes les deux au-dedans des tubercules en forme de dents; l'une des deux serres est toujours plus grosse que l'autre, comme dans les écrevisses; les deux premières jambes de chaque côté sont fourchues à l'extrémité; la queue est composée de cinq tables, & terminée par des nageoires; les yeux sont petits.

Outre cette espèce de *homard*, il y en a une plus

petite appelée *petit homard*, ou *petite écrevisse de mer*; elle differe de la grande, en ce qu'elle a la tête & la poitrine plus rondes & découpées à l'entour; ses piés ne font pas fourchus, & elle est de couleur rouge, & a des bandes transversales bleues. Rondelet, *hist. des poissons*, liv. XVIII. Voyez CRUSTACÉ.

HOMBOURG, (*Géog.*) en latin moderne, *Homburgum*, ville d'Allemagne au comté de Sarbrug, dans la Lorraine allemande, sur une petite riviere qui se jette dans la Blise, à deux lieues de Deux-Ponts. Long. 26. 6. lat. 49. 20. (*D. J.*)

HOMBRE, *f. m.* (*Jeu.*) il est inutile de s'arrêter à l'étymologie de ce mot; il suffit de dire que les Espagnols en font les auteurs, & qu'il se sent par la tranquillité qu'il exige, du flegme & de la gravité de la nation. Il faut un jeu de cartes entier, dont la valeur est la même qu'au quadrille; les matadors font les mêmes encore, & ont les mêmes privileges. Après avoir compté vingt jettons & neuf fiches, qui valent cent à chacun des joueurs, & en avoir fixé la valeur, on tire les places comme au quadrille; on donne ensuite neuf cartes trois à trois à chaque joueur, qui a dû auparavant marquer de trois jettons devant soi, leur en ajoutant encore deux autres à chaque fois que tous les joueurs passent; on ne peut point jouer avec dix cartes qu'on n'en ait averti; & celui qui les a données à lui-même ou aux autres, est exclus du jeu pour ce coup. La triomphe est celle que le joueur a nommée, ce qu'il faut qu'il fasse avant d'avoir vû sa rentrée. On tire une carte au hasard du jeu de celui qui ayant dix cartes joueroit le sans-prendre. Ce que nous venons de dire pour celui qui donne dix cartes, doit s'entendre aussi à tous égards de celui qui n'en donneroit que huit; on ne doit jouer le sans-prendre que lorsqu'on a assez beau jeu pour faire cinq mains, ce qui est le nombre requis pour gagner, à-moins que les deux autres joueurs n'en fissent cinq à eux deux, trois l'un & deux l'autre; ce qui n'empêcheroit point l'*hombre* de gagner; on ne doit écarter qu'autant de cartes qu'on en prend du talon; le sans-prendre ou les matadors gagnent le double. Quant à l'écart, le premier peut prendre jusqu'à huit; & le second, qui est celui qui écarte après lui, ne doit point aller à fond, c'est-à-dire, laisser moins de cinq cartes à l'autre, à-moins qu'il n'ait quelque matador. Les cartes se jouent du reste à l'ordinaire, excepté que quand on n'a point de la couleur dont on joue, on n'est point obligé de mettre de triomphe si l'on veut. La bête se fait toutes les fois que l'*hombre* fait moins de cinq mains, ou que n'en faisant que cinq, l'un des deux autres joueurs en fait autant. On la fait encore quand on joue avec plus de neuf cartes, ou moins, sans en avertir, & quand on renonce; ce qui n'arrive que lorsqu'on a laissé plier les cartes sans reprendre la sienne, à-moins que toutes les cartes ne soient jouées. Qui fait la bête pour avoir renoncé, doit reprendre sa carte si elle peut nuire au jeu. Quand la premiere bête est tirée, ce sont toujours les plus fortes qu'on gagne devant; on ne remet de jettons devant soi, que quand les bêtes sont gagnées par codille, autrement on n'en met point; si après qu'on aura passé un coup, l'*hombre* perd, il fait la bête de quarante-cinq, parce qu'il y en a cinq devant chaque joueur qui font quinze à trois chacun. Or quinze jettons devant chacun des trois joueurs, font quarante-cinq, & ainsi des autres bêtes, qui augmentent à proportion du nombre de jettons que chaque joueur a devant soi.

La vole est quand on fait toutes les levées; elle gagne toutes les bêtes qui sont sur le jeu, & le double de ce qui y est quand il n'y en a qu'une. La vole est entreprise, quand ayant déjà cinq levées premières on lâche la sixieme carte. L'*hombre* ne peut

l'entreprendre quand il a vû les cartes de son écart. Quand la vole entreprise n'est pas faite, les deux autres partagent entre eux tout ce qui est au jeu, les tours & les bêtes; cependant celui qui a joué le sans-prendre s'en fait payer comme de ses matadors s'il en a. Si en donnant les cartes il se trouve un as noir retourné, on refait; s'il y a plusieurs cartes retournées on refait encore; celui qui mêle ne peut point jouer lorsqu'il y a une carte tournée au talon. Celui qui mêle & donne dix cartes ou les prend pour lui, ne peut jouer du coup; les deux autres peuvent jouer, mais il faut auparavant de demander à jouer en prenant, ou de nommer en jouant sans prendre, qu'ils déclarent qu'ils ont dix cartes, sans quoi ils feroient la bête & le coup acheveroit de se jouer. Celui qui n'en donne ou prend que huit, ne peut jouer non plus; celui qui les a reçues peut jouer comme nous l'avons déjà dit. Celui qui n'a que huit cartes doit en prendre du talon une de plus qu'il n'en écarte; celui qui se trouve avec plus ou moins de cartes après avoir pris, fait la bête; celui qui passeroit avec plus ou moins de cartes ne feroit pas la bête, pourvu qu'en écartant il prit ce qui lui manque, ou se défît de ce qu'il auroit de trop.

Celui qui en mêlant donne plus de dix cartes à un joueur, refait. Si le jeu est faux, soit que ce soit pour avoir plus de cartes, plusieurs d'une même couleur, ou des huit & des neuf, le coup est nul si l'on s'en aperçoit en le jouant, mais il est bon si l'on ne s'en aperçoit qu'après.

Le coup est joué lorsqu'il ne reste plus de cartes dans la main des joueurs, ou que l'*hombre* a fait assez de mains pour gagner, ou l'un des tiers pour gagner codille. Si l'*hombre* oublie à nommer sa couleur, l'un des deux joueurs peut nommer pour lui; & si les deux nomment ensemble, on joue en celle qui a été nommée par celui qui est à la droite de l'*hombre*. L'*hombre* qui a oublié à nommer sa couleur, ou s'est mépris en la nommant, peut refaire son écart, si la rentrée n'est pas confondue avec son jeu. L'*hombre* doit nommer formellement la couleur dont il joue.

Quoique l'*hombre* ait vû sa rentrée, sa couleur est bien nommée s'il prévient les deux autres. Si celui qui joue ou sans prendre ou en prenant, nomme une couleur pour l'autre, ou qu'il en nomme deux, celle qu'il a nommée la premiere est la triomphe sans pouvoir en revenir; celui qui a passé n'est plus reçu à jouer; celui qui a demandé à jouer ne peut ni se dispenser de jouer, ni jouer sans prendre, à-moins qu'il ne soit forcé, auquel cas il le peut par préférence à celui qui le force. Celui qui n'est pas dernier en carte, & n'ayant pas de jeu à jouer sans prendre, nomme sa couleur sans avoir écarté & sans avoir demandé si l'on joue, est obligé de jouer sans prendre: celui qui joue sans prendre à jeu sûr en l'étalant sur table, n'est point obligé de nommer sa couleur, si ce n'est qu'on l'obligeât à jouer, & que les autres voulussent écarter. Celui qui tourne une carte du talon pensant jouer à un autre jeu, ne peut point jouer du coup, sans empêcher pour cela les autres, & fait la bête.

De même si quelqu'un en remettant le talon sur la table ou autrement en tourne une carte, on joue le coup, mais il fait la bête. S'il reste des cartes du talon, celui qui a écarté le dernier les peut voir, & les autres ont le même droit après lui; mais celui des deux autres qui les regarderoit si le dernier ne les avoit vûes, feroit la bête. Celui qui a pris trop de cartes du talon, peut remettre celles qu'il a de trop s'il ne les a pas vûes, & qu'elles ne soient pas confondues avec son jeu, & il ne fait pas la bête; & s'il les a vûes ou qu'elles soient confondues avec son

son jeu, il fait la bête, & on lui tire au hasard celles qu'il a de trop dans son jeu. S'il n'en prenoit pas assez, il peut reprendre dans le talon ce qui lui manque, s'il est encore sur la table, sinon au hasard dans les écarts, & il ne fait pas la bête, si l'on n'a pas commencé de jouer. Celui qui n'a pas de la couleur dont on joue n'est pas obligé de couper, & celui qui a de la couleur n'est pas obligé de forcer, quoiqu'il le puisse. L'on ne doit point jouer avant son rang, mais on ne fait pas la bête pour cela : celui toutefois qui n'étant pas à jouer jetteroit une carte qui pourroit nuire à l'*hombre*, feroit la bête.

L'*hombre* qui a vû une carte qu'un des joueurs a tiré de son jeu, n'est pas en droit de la demander, à moins qu'étant vûe, elle puisse préjudicier à son jeu ; auquel cas, celui qui a montré sa carte est obligé de la jouer, s'il le peut sans renoncer, sinon il ne la jouera pas, mais il fera la bête. Il est libre de tourner les levées faites par les autres pour voir ce qui est passé ; l'on ne doit cependant pas tourner les levées faites, ni compter tout haut ce qui est passé, que lorsqu'on est à jouer, devant laisser compter son jeu à chacun. Celui qui au lieu de tourner les levées qui sont devant un joueur, tourne & voit son jeu, fait la bête de moitié avec celui à qui sont les cartes retournées ; de même celui qui au lieu de prendre le talon, prendroit le jeu d'un des tiers. Dans ce dernier cas, il faudroit faire remettre le jeu comme il étoit ; & s'il étoit confondu de manière à ne pouvoir être remis, il dépendroit de l'*hombre* de refaire. Celui qui renonce fait la bête autant de fois qu'il renonce, si l'on l'en fait appercevoir à chaque différente fois qu'il a renoncé ; mais si les cartes sont pliées il ne fait qu'une bête quand il auroit renoncé plusieurs fois ; il faut pour que la renonce soit faite que la levée soit pliée. Celui qui ayant demandé en quoi est la triomphe, couperoit de la couleur qu'on lui auroit dit, quoi qu'effectivement ce ne soit pas la triomphe, ne feroit pas la bête, mais il ne pourroit pas reprendre sa carte. Celui qui sans avoir demandé la triomphe couperoit d'une couleur qui ne la feroit pas, feroit la bête. Il n'est pas permis à l'*hombre* de la demander remise, ni de s'en aller quand sa couleur n'est pas favorable ; il ne lui est pas libre non plus de donner codille à qui bon lui semble, étant obligé de le payer à celui qui le gagne de droit.

L'*hombre* ne peut en aucune manière demander gano ; celui des deux tiers qui est sûr de ses quatre mains, ne doit pas demander gano ni faire appuyer ; celui qui a demandé gano ayant sa quatrième main sûre, & a gagné codille par ce moyen, est en droit de tirer le codille, mais cela ne se fait point parmi les beaux joueurs. Plusieurs bêtes faites sur un même coup vont ensemble, à moins qu'on ne soit convenu autrement ; celui qui en fait deux à-la-fois, peut les faire aller ensemble ; mais celui qui en fait une sur une autre, ne le peut que du consentement des autres tiers. Quand les joueurs marquent diversement, on paye suivant celui qui marque le plus, & on fait la bête de même. Quand on a gagné codille on met trois jettons au jeu, quoiqu'il y ait encore des bêtes à tirer. Les trois matadors ne peuvent être forcés par une triomphe inférieure ; le matador supérieur force l'inférieur lorsqu'il est jetté par le premier qui joue ; le supérieur ne force pas l'inférieur s'il est joué sur une triomphe inférieure jouée la première ; les matadors ne se payent que dans la main de l'*hombre*. Si celui qui joue sans prendre avec des matadors demande l'un sans l'autre, il ne lui est dû que ce qu'il a demandé. Celui qui au lieu de demander les matadors qu'il a, demanderoit le sans-prendre qu'il n'auroit pas, ou le sans-prendre au lieu de matadors, ne pourroit exiger ni l'un ni l'autre ; ce jeu demandant une explication formelle ; le jeu, la consolation & la bête peuvent se demander plusieurs coups après. On ne peut pas revenir des méprises en comptant les bêtes, passé le coup où elles ont été tirées ; celui qui gagne par codille ne manque point au tour, non plus que celui qui fait la vole. Quand la vole est entreprise, ceux qui la défendent peuvent se communiquer leur jeu, & convenir de ce qu'ils garderont pour l'empêcher. Celui qui ayant joué sans prendre s'étoit engagé à faire la vole & ne la fait pas, paye à chacun le droit de la vole, & il n'est payé ni du sans-prendre ni des matadors, pas même de la consolation ni du jeu. Il ne gagne rien, mais il ne fait pas la bête, à moins qu'il ne perde le jeu ; auquel cas, il doit payer à chacun, outre la vole manquée, ce qui lui revient pour le sans-prendre, les matadors, & le jeu, & fait la bête à l'ordinaire.

Lorsqu'on admet les hazards au jeu de l'*hombre*, on ne les paye à celui qui fait jouer qu'autant qu'il gagne, de même qu'il les paye aux deux tiers lorsqu'il perd.

Lorsqu'on admet les hazards au jeu de l'*hombre*, on ne les paye à celui qui fait jouer qu'autant qu'il gagne, de même qu'il les paye aux deux tiers lorsqu'il perd.

L'*hombre* se joue aussi à deux ; il n'est pas amusant. Il se joue comme à trois, à peu de différence près : il faut ôter une couleur rouge, de sorte que le jeu n'est que de trente cartes ; on n'en donne que huit à chacun trois, trois, & deux, en sorte qu'il en reste quatorze au talon, dont chacun prend ce qui lui convient. Pour gagner il faut faire cinq levées ; la partie est remise si chacun en fait quatre ; si celui qui défend en fait cinq il gagne codille. Remarquez qu'on ne peut nommer la couleur que l'on a ôtée ; car s'il étoit permis de la nommer, avec spardille seul, on feroit quelquefois la vole avec plusieurs cartes de la même couleur, & à soi à jouer.

HOMÉLIE, f. f. (*Théolog.*) signifioit originairement *conférence* ou *assemblée* ; mais il s'est dit ensuite des exhortations & des sermons qu'on faisoit au peuple. Voyez PRÉDICATION.

Le nom grec d'*homélie*, dit M. Fleury, signifie un *discours familier*, comme le mot latin *sermo* ; & l'on nommoit ainsi les discours qui se faisoient dans l'Eglise, pour montrer que ce n'étoit pas des harangues & des discours d'apparat, comme ceux des orateurs profanes, mais des entretiens comme d'un maître à ses disciples, ou d'un père à ses enfans.

Toutes les *homélies* des pères grecs & latins sont faites par des évêques. Nous n'en avons aucune de Tertullien, de Clément Alexandrin, & autres favans hommes, parce qu'aux premiers siècles il n'y avoit que les évêques qui eussent la permission de prêcher, & elle ne fut ordinairement accordée aux prêtres que vers le cinquième siècle.

S. Jean Chrysostome fut le premier prêtre qui prêcha : Origène & S. Augustin ont aussi prêché comme prêtres, mais c'étoit par un privilège particulier.

Photius distingue l'*homélie* du sermon, en ce que l'*homélie* se faisoit familièrement dans les églises par les prélats qui interrogeoient le peuple, & qui en étoient interrogés, comme dans une conférence ; au lieu que les sermons se faisoient en chaire à la manière des orateurs. Voyez ORAISON, HARANGUE, &c.

Il nous est resté plusieurs belles *homélies* des pères, particulièrement de S. Chrysostome & de S. Grégoire, &c. *Dictionn. de Trévoux.* (G)

HOMEL, (*Géog.*) petite ville de Lithuanie, sur la rivière de Soz, dans le palatinat de Meizlau.

HOMÉOMÉRIE, f. f. (*Méthaphysiq.*) Des deux mots grecs *ὁμοιος*, semblable, & *μερος*, partie. Ce terme exprime l'opinion d'Anaxagore, qui prétendoit que chaque tout dans la nature est composé de parties qui, avant leur union, étoient déjà de même

nature que le tout. Voici comment Lucrece l'exprime :

*Nunc Anaxagoræ scētemur homæomeriam
Quam Græci memorant, nec nostrâ dicere linguâ
Concedit nobis patrii sermonis egestas :
Sed tamen ipsam rem facile est exprimere verbis.
Principium rerum, quam dicit homæomeriam,
Ossa videlicet ex paucillis atque minutis
Ossibus ; sic ex de paucillis atque minutis
Visceribus, viscus gigni, sanguemque creari
Sanguinis inter se multis coeuntibus guttis,
Ex aurique putat micis consistere posse
Aurum, & de terris terram concreescere, parvis
Ignibus ex ignem, humorem ex humoribus esse.
Cætera consimili fingit ratione putatque.*

Lucret. de rerum nat. lib. IV. v. 30.

Suivant cette hypothese ; un os est donc un composé de petits os ; les entrailles des animaux sont un composé de petites entrailles ; le sang n'est que le concours de petites goutteletes de sang ; une masse d'or est un amas de parcelles d'or ; la terre un amas de petites terres ; le feu un assemblage de parcelles de feu. Il en est de même, selon lui, de tous les corps que nous voyons.

Ce qui a pu engager Anaxagore dans ce sentiment, c'est qu'il remarquoit qu'une goutte d'eau, si divisée & si évaporée qu'elle pût être, étoit toujours de l'eau, & qu'un grain d'or, partagé en dix mille petites portions, étoit dans les dix mille parcelles ce qu'il étoit en son entier. Anaxagore entrevoyoit la vérité à cet égard ; & s'il avoit borné son principe aux natures simples que l'expérience nous montre indestructibles, il auroit eu raison de n'admettre en ces natures que de nouveaux assemblages, ou des desunions passageres, & non de nouvelles générations. Mais il s'éloigne de la vérité en des points bien importants.

Sa premiere méprise est d'étendre son principe aux corps mélangés. Il n'en est pas du sang comme de l'eau. Celle-ci est simple, au lieu que le sang est un composé de différentes parcelles d'eau, d'huile & de terre qui étoient dans la nourriture. Une seconde méprise est d'étendre le même principe aux corps organisés, comme si une multitude de petites entrailles pouvoient en quelque sorte aider l'organisation des entrailles d'un bœuf ou d'un chameau, & de l'un plutôt que de l'autre. Mais ce que j'appellerai une impiété plutôt qu'une méprise, est de penser que Dieu, pour créer le monde, n'eût fait que rapprocher & unir des matieres déjà faites, en sorte qu'elles ne lui doivent ni leur être, ni leur excellence ; & que ce qu'il y a de plus estimable dans l'univers, je veux dire, cette diversité de natures actuellement inaltérables, a précédé la fabrique du monde, au lieu d'en être l'effet. Mais l'impie de cette philosophie trouve sa réfutation dans le ridicule même qu'elle porte avec elle.

Vous demandez à Anaxagore quelle est l'origine d'un brin d'herbe : il vous répond en philosophe, qu'il faut remonter à l'homéométrie, selon laquelle Dieu n'a fait que rapprocher de petites herbes élémentaires qui étoient comme lui de toute éternité. *Toutes choses*, dit-il, *étoient ensemble péle-mêle* (c'est ce qu'on peut appeller *panpermie*, ou *mélange de toutes les semences*) ; & l'esprit venant ensuite, en a composé le monde. (Diogen. Laert. lib. II. n°. 6.) Si quelqu'un me demandoit de quelle laine & de quelle main est le drap que je porte ; au lieu de dire, c'est une laine de Ségovie, fabriquée par Pagnon, ou par Van-Robès ; seroit-ce répondre juste que de dire : le drap étoit, & un tailleur en a pris des morceaux qu'il a cousus pour me faire un habit ? Mais il y a ici quelque chose de plus ridicule encore. Notre philosophe

raisonne sur l'origine des corps mixtes & des corps organisés, comme celui qui voyant quelque rapport entre la figure d'un chat & d'un tigre, diroit qu'un tigre est composé de plusieurs petits chats, réunis pour en former un très-gros ; ou comme celui qui voulant nous apprendre l'origine des montres, nous diroit qu'un ouvrier ayant trouvé quantité de montres si petites qu'on ne les voyoit pas, les avoit amassées dans une boîte, & en avoit fait une montre qu'on pût voir. *Hist. du ciel, tom. II. p. 114.*

HOMER ou CHOMER, f. m. (*Hist. anc.*) mesure creute des Hébreux, qui contenoit dix baths, ou deux cens quatre-vingt-dix-huit pintes, chopine & demi-septier, un poisson & un peu plus. Voyez BATH. *Diction. de la Bible.*

HOMÉRISTES, sub. pl. les Grecs donnoient ce nom à des chanteurs, qui faisoient métier de chanter dans les maisons, dans les rues & dans les places publiques, les vers d'Homere. Voyez CHANTEUR. (B)

HOMÉRITES (LES), *Géogr. anc.* ancien peuple de l'Arabie heureuse, qui faisoit partie des Sabéens, avec lesquels bien des auteurs les ont confondus. Le pays des *Homérites* répond à peu-près à ce que nous appellons le pays d'Aden. (D. J.)

HOMICIDE, f. m. (*Jurisprud.*) signifie en général une action qui cause la mort d'autrui.

On entend aussi par le terme d'*homicide*, celui qui commet cette action, & le crime que renferme cette action.

Il y a cependant certaines actions qui causent la mort d'autrui, que l'on ne qualifie pas d'*homicides*, & que l'on ne considère pas comme un crime ; ainsi les gens de guerre, qui tuent des ennemis dans le combat, ne sont pas qualifiés d'*homicides* ; & lorsque l'on exécute un condamné à mort, cela ne s'appelle pas un *homicide*, mais une *exécution à mort*, & celui qui donne ainsi la mort, ne commet point de crime, parce qu'il le fait en vertu d'une autorité légitime.

Suivant les lois divines & humaines, l'*homicide* volontaire est un crime qui mérite la mort.

On voit dans le *chap. iv. de la Genese*, que Caïn ayant commis le premier *homicide* en la personne de son frere, sa condamnation fut prononcée par la voix du Seigneur, qui lui dit que le sang de son frere crioit contre lui, qu'il seroit maudit sur la terre ; que quand il la laboureroit, elle ne lui porteroit point de fruit ; qu'il seroit vagabond & fugitif. Caïn lui-même dit que son iniquité étoit trop grande pour qu'elle pût lui être pardonnée ; qu'il se cacheroit de devant la face du Seigneur, & seroit errant sur la terre ; & que quiconque le trouveroit, le tueroit. Il reconnoissoit donc qu'il avoit mérité la mort.

Cependant le Seigneur voulant donner aux hommes un exemple de miséricorde, & peut-être aussi leur apprendre qu'il n'appartient pas à chacun de s'ingérer de donner la mort même envers celui qui la mérite, dit à Caïn que ce qu'il craignoit n'arriveroit pas ; que quiconque le tueroit, seroit puni sept fois ; & il mit un signe en Caïn, afin que quiconque le trouveroit, ne le tuât point. Caïn se retira donc de la présence du Seigneur, & habita, comme fugitif, vers l'orient d'Éden.

Il est parlé dans le même chapitre de Lamech, qui ayant tué un jeune homme, dit à ce sujet à ses femmes, que le crime de Caïn seroit vengé sept fois, mais que le sien seroit puni soixante-dix-sept fois. S. Chrysostome dit que c'est parce qu'il n'avoit pas profité de l'exemple de Caïn.

Dans le *chapitre ix.* où Dieu donne diverses instructions à Noé, il lui dit que celui qui aura répandu le sang de l'homme, son sang sera aussi répandu ; car Dieu, est-il dit, a fait l'homme à son image.

Le quatrième article du Décalogue défend de tuer indistinctement.

Les lois civiles que contient l'Exode, chap. xxj. portent entre autres choses, que qui frappera un homme, le voulant tuer, il mourra de mort; que s'il ne l'a point tué de guet-à-pens, mais que Dieu l'ait livré entre ses mains, Dieu dit à Moïse qu'il ordonnera un lieu où le meurtrier se retirera; que si par des embûches quelqu'un tue son prochain, Moïse l'arrachera de l'autel, afin qu'il meure; que si un homme en frappe un autre avec une pierre ou avec le poing, & que le battu ne soit pas mort, mais qu'il ait été obligé de garder le lit, s'il se leve ensuite, & marche dehors avec son bâton, celui qui l'a frappé sera réputé innocent, à la charge néanmoins de payer au battu ses vacations pour le tems qu'il a perdu, & le salaire des medecins; que celui qui aura frappé son serviteur ou sa servante, & qu'ils soient morts entre ses mains, il sera puni; que si le serviteur ou la servante battus survivent de quelques jours, il ne sera point puni; que si dans une rixe quelqu'un frappe une femme enceinte, & la fait avorter sans qu'elle en meure, le coupable sera tenu de payer telle amende que le mari demandera, & que les arbitres regleront; mais que si la mort s'ensuit, il rendra vie pour vie, œil pour œil, dent pour dent, main pour main, pié pour pié, brûlure pour brûlure, plaie pour plaie, meurtrissure pour meurtrissure.

Ces mêmes lois vouloient que le maître d'un bœuf fût responsable de son délit; que si l'animal avoit causé la mort, il fût lapidé, & que le maître lui-même qui auroit déjà été averti, & n'auroit pas renfermé l'animal, mourroit pareillement; mais que si la peine lui en étoit imposée, il donneroit pour racheter sa vie tout ce qu'on lui demanderoit: mais il ne paroît pas que l'on eût la même faculté de racheter la peine de l'homicide que l'on avoit commis personnellement.

Le livre des Nombres, chap. 35. contient aussi plusieurs réglemens pour la peine de l'homicide; savoir, que les Israélites désigneroient trois villes dans la terre de Chanaan, & trois au-delà du Jourdain, pour servir de retraite à tous ceux qui auroient commis involontairement quelque homicide; que quand le meurtrier seroit réfugié dans une de ces villes, le plus proche parent de l'homicidé ne pourroit le tuer jusqu'à ce qu'il eût été jugé en présence du peuple; que celui qui auroit tué avec le fer seroit coupable d'homicide, & mourroit; que celui qui auroit frappé d'un coup de pierre ou de bâton, dont la mort se seroit ensuivie, seroit puni de même; que le plus proche parent du défunt tueroit l'homicide aussi-tôt qu'il pourroit le saisir; que si de dessein prémédité quelqu'un faisoit tomber quelque chose sur un autre qui lui causât la mort, il seroit coupable d'homicide, & que le parent du défunt égorgeroit le meurtrier aussi-tôt qu'il le trouveroit; que si, par un cas fortuit & sans aucune haine, quelqu'un causoit la mort à un autre, & que cela fût reconnu en présence du peuple, & après que la question auroit été agitée entre le meurtrier & les proches du défunt, que le meurtrier seroit délivré comme innocent de la mort de celui qui vouloit venger la mort, & seroit ramené en vertu du jugement dans la ville où il s'étoit réfugié, & y demeureroit jusqu'à la mort du grand-prêtre. Si le meurtrier étoit trouvé hors des villes de refuge, celui qui étoit chargé de venger la mort de l'homicidé, pouvoit sans crime tuer le meurtrier, parce que celui-ci devoit rester dans la ville jusqu'à la mort du grand-prêtre; mais, après la mort de celui-ci, l'homicide pouvoit retourner dans son pays. Ce réglement devoit être observé à perpétuité. On pouvoit prouver l'homicide par té-

moins; mais on ne pouvoit pas condamner sur la déposition d'un seul témoin. Enfin, celui qui étoit coupable d'homicide, ne pouvoit racheter la peine de mort en argent, ni ceux qui étoient dans des villes de refuge racheter la peine de leur exil.

Jesus-Christ, dans S. Matthieu, chap. vi dit que celui qui tuera, sera coupable de mort, reus erit judicio; & dans S. Jean, chap. 18. lorsque Pilate dit aux Juifs de juger Jesus-Christ selon leur loi, ils lui répondirent qu'il ne leur étoit pas permis de tuer personne: ainsi l'on observoit dès-lors qu'il n'y avoit que les juges qui pussent condamner un homme à mort.

Enfin, pour parcourir toutes les lois que l'Écriture-sainte nous offre sur cette matiere, il est dit dans l'Apocalypse, chap. 22. que les homicides n'entreront point dans le royaume de Dieu.

Chez les Athéniens, le meurtre involontaire n'étoit puni que d'un an d'exil; le meurtre de guet-à-pens étoit puni du dernier supplice. Mais ce qui est de singulier, est qu'on laissoit au coupable la liberté de se sauver avant que le juge prononçât sa sentence; & si le coupable prenoit la fuite, on se contentoit de confisquer ses biens, & de mettre sa tête à prix. Il y avoit à Athènes trois tribunaux différens où les homicides étoient jugés; savoir, l'aréopage pour les assassinats prémédités, le palladium pour les homicides arrivés par cas fortuits, & le delphinium pour les homicides volontaires, mais que l'on soutenoit légitimes.

La premiere loi qui fut faite sur cette matiere chez les Romains, est de Numa Pompilius; elle fut insérée dans le code papyrien. Suivant cette loi, quiconque avoit tué un homme de guet-à-pens (*dolo*), étoit puni de mort comme un homicide; mais s'il ne l'avoit tué que par hasard & par imprudence, il en étoit quitte pour immoler un bélier par forme d'expiation. La premiere partie de cette loi de Numa contre les assassinats volontaires, fut transportée dans les douze tables, après avoir été adoptée par les décemvirs.

Tullus Hostilius fit aussi une loi pour la punition des homicides. Ce fut à l'occasion du meurtre commis par un des Horaces; il ordonna que les affaires qui concerneroient les meurtres, seroient jugées par les décemvirs; que si celui qui étoit condamné, appelloit de leur sentence au tribunal du peuple, cet appel auroit lieu comme étant légitime; mais que si par l'événement la sentence étoit confirmée, le coupable seroit pendu à un arbre, après avoir été fustigé ou dans la ville ou hors des murs. La procédure que l'on tenoit en cas d'appel, est très-bien détaillée par M. Terrasson en son *histoire de la Jurisprudence Romaine* sur la seizieme loi du code papyrien, qui fut formée de cette loi de Tullus Hostilius.

La loi que Sempronius Gracchus fit dans la suite sous le nom de loi *Sempronia*, de *homicidiis*, ne changea rien à celles de Numa & de Tullus Hostilius.

Mais Lucius Cornélius Sylla, étant dictateur, l'an de Rome 673, fit une loi connue sous le nom de loi *Cornelia de sicariis*. Quelque tems après la loi des douze tables, les meurtriers furent appelés *sicarii*, du mot *sica* qui signifioit une petite épée recourbée que l'on cachoit sous sa robe. Cette espece de poignard étoit défendue, & l'on dénonçoit aux triumvirs ceux que l'on en trouvoit saisis, à moins que cet instrument ne fût nécessaire au métier de celui qui le portoit, par exemple si c'étoit un cuisinier qui eût sur lui un couteau.

Suivant cette loi *Cornelia*, si le meurtrier étoit élevé en dignité, on l'exiloit seulement; si c'étoit une personne de moyen état, on la condamnoit à perdre la tête; enfin, si c'étoit un esclave, on le crucifioit, ou bien on l'exposoit aux bêtes sauvages.

Dans la suite, il parut injuste que le commun du peuple fût puni plus rigoureusement que les personnes élevées en dignité; c'est pourquoi il fut résolu que la peine de mort seroit générale pour toutes les personnes qui se rendroient coupables de meurtre; & quoique Cornelius Sylla n'ait point été l'auteur de tous les changemens que sa loi éprouva, néanmoins toutes les nouvelles dispositions que l'on y ajoûta en divers tems, furent confondues avec la loi *Cornelia, de sicariis*.

On tenoit pour sujets aux rigueurs de la loi *Cornelia, de sicariis*, non seulement ceux qui avoient effectivement tué quelqu'un, mais aussi celui qui, à dessein de tuer, s'étoit promené avec un dard, ou qui avoit préparé du poison, qui en avoit eu ou vendu. Il en étoit de même de celui qui avoit porté faux témoignage contre quelqu'un, ou si un magistrat avoit reçu de l'argent pour une affaire capitale.

Les sénatusconsultes mirent aussi au nombre des meurtriers ceux qui auroient châtré quelqu'un, soit par esprit de débauche, ou pour en faire trafic, ou qui auroient circoncis leurs enfans, à moins que ce ne fussent des Juifs, enfin tous ceux qui auroient fait des sacrifices contraires à l'humanité.

On exceptoit seulement de la loi *Cornelia* ceux qui tuoient un transfuge, ou quelqu'un qui commettoit violence, & singulièrement celui qui attentoit à l'honneur d'une femme.

Les anciennes lois des Francs traitent du meurtre, qui étoit un crime fréquent chez les peuples barbares.

Les capitulaires défendent tout *homicide* commis par vengeance, avarice, ou à dessein de voler. Il est dit que les auteurs seront punis par les juges du mandement du roi, & que personne ne sera condamné à mort que suivant la loi.

Celui qui avoit tué un homme pour une cause légère ou sans cause, étoit envoyé en exil pour autant de tems qu'il plaisoit au roi. Il est dit dans un autre endroit des capitulaires, que celui qui avoit fait mourir quelqu'un par le fer, étoit coupable d'*homicide*, & méritoit la mort; mais le coupable avoit la faculté de se racheter, en payant aux parens du défunt une composition appelée *uirgildus*, qui étoit proprement l'estimation du dommage causé par la mort du défunt; on donnoit ordinairement une certaine quantité de bétail, les biens du meurtrier n'étoient pas confisqués.

Pour connoître si l'accusé étoit coupable de l'*homicide* qu'on lui imputoit, on avoit alors recours aux différentes épreuves appelées *purgation vulgaire*, dont l'usage continua encore pendant plusieurs siècles.

Suivant les établissemens de S. Louis, quand un homme, en se battant, en tuoit un autre qui l'avoit blessé auparavant, il n'étoit pas condamné à mort; mais si un des parens de l'*homicide* assûroit que le défunt l'avoit chargé de venger sa mort, on ordonnoit le duel entre les parties, & le vaincu étoit pendu.

On trouve encore, dans les anciennes ordonnances, plusieurs dispositions assez singulières par rapport à l'*homicide*.

Par exemple, à Abbeville, suivant la charte de commune donnée à cette ville par le roi Jean en 1350, si un bourgeois en tuoit un autre par hasard ou par inimitié, sa maison devoit être abattue; si on pouvoit l'arrêter, les bourgeois lui faisoient son procès; s'il s'échappoit, & qu'au bout d'un an il implorât la miséricorde des échevins, il devoit d'abord recourir à celle des parens; s'il ne les trouvoit pas, après s'être livré à la miséricorde des échevins, il pouvoit revenir dans la ville, & si ses ennemis l'attaquoient, ils se rendoient coupables d'*homicide*.

Dans des lettres de Guy, comte de Nevers, de l'année 1231, confirmées en 1356 par Charles, régent du royaume, il est dit que l'on pourra arrêter les bourgeois de Nevers accusés d'*homicide*, lorsqu'il se présentera quelqu'un qui s'engagera à prouver qu'ils l'ont commis, ou qu'ils auront été pris sur le fait, & que l'on pourra les tirer hors de leur juridiction.

Dans des lettres que le même prince donna l'année suivante, en faveur des habitans de Villefranche en Périgord, il est dit que les biens d'un *homicide* condamné à mort dans cette ville, appartenoient au roi, les dettes du condamné préalablement payées.

À Peronne, suivant la charte de commune donnée à cette ville par Philippe-Auguste, & confirmée par Charles V. en 1368, celui qui tuoit dans le château ou dans la banlieue de Peronne un homme de la commune de ce lieu, étoit puni de mort, à moins qu'il ne se réfugiât dans une église; sa maison étoit détruite, & ses biens confisqués. S'il s'échappoit, il ne pouvoit revenir dans le territoire de la commune qu'après s'être accommodé avec les parens, & en payant à la commune une amende de dix livres. La même chose s'observoit aussi à cet égard dans plusieurs autres lieux. Quand l'accusé de meurtre ne pouvoit être convaincu, il devoit se purger par serment devant les échevins.

La charte de commune de Tournay, qui est de l'année 1370, porte que si un bourgeois ou habitant de Tournay blesse ou tue un étranger qui l'a attaqué, il ne sera point puni & que ses biens ne seront point confisqués; parce que les biens d'un étranger qui, en se défendant, auroit tué un bourgeois ou un habitant de Tournay, ne seroient pas confisqués; que les bourgeois & habitans de Tournay qui, en se défendant, auront blessé ou tué un étranger qui les aura attaqués, pourront, après s'être accommodés avec la partie, obtenir du roi des lettres de grace, & être rétablis dans l'habitation de cette ville.

Suivant l'usage présent, tout homme qui en tue un autre, mérite la mort; le crime est plus ou moins grave, selon les circonstances: l'assassinat prémédité est de tous les *homicides* le plus criant, aussi n'accorde-t-on point de lettres de grace à ceux qui en sont auteurs ou complices.

L'édit d'Henri II. du mois de Juillet 1557 prononce en ce cas la peine de mort sur la roue, sans que cette peine puisse être commuée; ce qui est confirmé par l'ordonnance de Blois, art. cxcjv. qui défend d'accorder pour ce crime aucunes lettres de grace.

L'article suivant concernant ceux qui se louent pour tuer, battre & outrager, veut que la seule machination & attentat soit puni de mort, encore que l'effet n'eût pas suivi.

Ces lettres de remission s'accordent pour les *homicides* involontaires, ou qui sont commis dans la nécessité d'une légitime défense de la vie. Voyez l'ordonnance de 1670, tit. xvj. art. ij. & jv.

L'*homicide* volontaire de soi-même étoit autrefois autorisé chez quelques nations, quoique d'ailleurs assez policées; c'étoit la coutume dans l'île de Cea, que les vieillards cadués se donnassent la mort. Et à Marseille, du tems de Valere-Maxime, on gardoit publiquement un breuvage empoisonné que l'on donnoit à ceux qui ayant exposé au sénat les raisons qu'ils avoient de s'ôter la vie, en avoient obtenu la permission. Le sénat examinoit leurs raisons avec un certain tempérament, qui n'étoit ni favorable à une passion téméraire de mourir, ni contraire à un desir légitime de la mort, soit qu'on voulût se délivrer des persécutions & de la mauvaise fortune, ou qu'on ne voulût pas courir le risque d'être abandonné de son bonheur; mais ces principes contrai-

res à la faine raison & à la religion ne pouvoient convenir à la pureté de nos mœurs: aussi parmi nous l'homme de soi-même est puni; on fait le procès au cadavre de celui qui s'est donné la mort. Cette procédure étoit absolument inconnue aux Romains; ils n'imaginoient pas que l'on dût faire subir une peine à quelqu'un qui n'existoit plus, & à un cadavre qui n'a point de sentiment: mais parmi nous, ces exécutions se font pour l'exemple, & pour inspirer aux vivans de l'horreur de ces sortes d'homocides. Voyez ASSASSINAT, COMBAT en CHAMP-CLOS, DUEL, MEURTRE, PARRICIDE. (A)

HOMILÉTIQUES, (*Droit natur.*) On distingue de ce nom les vertus relatives au commerce de la vie; Aristote dit que ces sortes de vertus ont lieu, *en ταῖς ὁμιλιαῖς, καὶ τῷ συζῆντι*. *Ethic. Nicomach. lib. IV. cap. xij.*

Je les définis en général avec l'évêque de Peterborough, certaines dispositions à pratiquer une sorte de justice qui fait du bien à autrui, par un usage de signes arbitraires, convenable à ce que demande le bien commun.

Les signes arbitraires que nous entendons ici, sont non-seulement la parole qui est le principal, mais encore les gestes du corps, la contenance & tous les mouvemens du visage, qui sont des indices de quelque disposition de l'âme dépendant de notre volonté.

Les vertus *homilétiques* sont la gravité & la douceur, *comitas*, qui gardent en toutes leurs démonstrations une juste mesure; pour ce qui est de la parole en particulier, l'usage & les bornes convenables en sont réglées par le sage silence, *taciturnitas*, lorsque le bien commun le demande; par la véracité qui s'appelle *fidélité* en matière de promesses, & par l'urbanité. On conçoit déjà quels sont les vices ou défauts opposés aux vertus *homilétiques*, & nous les nommerons en parlant de chacune de ces vertus sous leurs articles respectifs. (D. J.)

HOMINICOLES, f. m. plur. (*Théolog.*) nom que les Apollinaristes donnoient autrefois aux orthodoxes, pour marquer qu'ils adoroient un homme. Voyez APOLLINARISTES.

Comme les Catholiques soutenoient que Jesus-Christ étoit Homme-Dieu, les Apollinaristes les accusoient d'adorer un homme, & les appelloient *Hominicotes*. *Dict. de Trévoux.* (G)

HOMMAGE, f. m. (*Gram. & Jurispr.*) seu *fides*, & dans la basse latinité *hommagium* ou *hominium*, est une reconnaissance faite par le vassal en présence de son seigneur qu'il est son homme, c'est-à-dire son sujet, son vassal.

Hommage vient de *homme*; faire *hommage* ou rendre *hommage*, c'est se reconnoître homme du seigneur: on voit aussi dans les anciennes chartes que *baronie* & *hommage* étoient synonymes.

On distinguoit anciennement la foi & le serment de fidélité de l'*hommage*: la foi étoit dûe par les roturiers, voyez au mot FOI. Le serment de fidélité se prêtoit debout après l'*hommage*, il se faisoit entre les mains du bailli ou sénéchal du seigneur, quand le vassal ne pouvoit pas venir devers son seigneur; au lieu que l'*hommage* n'étoit dû qu'au seigneur même par ses vassaux.

On trouve des exemples d'*hommage* dès le tems que les fiefs commencèrent à se former; c'est ainsi qu'en 734 Eudes, duc d'Aquitaine, étant mort, Charles-Martel accorda à son fils Hérald la jouissance du domaine qu'avoit eu son pere, à condition de lui en rendre *hommage* & à ses enfans.

De même en 778, Charlemagne étant allé en Espagne pour rétablir Ibimalarabi dans Sarragoffe, reçut dans son passage les *hommages* de tous les princes

qui commandoient entre les pyrenées & la riviere d'Ebre.

Mais il faut observer que dans ces tems reculés la plupart des *hommages* n'étoient souvent que des ligues & alliances entre des souverains ou autres seigneurs, avec un autre souverain ou seigneur plus puissant qu'eux; c'est ainsi que le comte de Hainault, quoique souverain dans la plupart de ses terres, fit *hommage* à Philippe-Auguste en 1290.

Quelques-uns de ces *hommages* étoient acquis à prix d'argent; c'est pourquoi ils se perdoient avec le tems comme les autres droits.

La forme de l'*hommage* étoit que le vassal fût nue tête, à genoux, les mains jointes entre celles de son seigneur, sans ceinture, épée ni éperons; ce qui s'observe encore présentement; & les termes de l'*hommage* étoient: *Je deviens votre homme, & vous promets féauté dorenavant comme à mon seigneur envers tous hommes (qui puissent vivre ni mourir) en telle redevance comme le fief la porte, &c.* cela fait, le vassal baisoit son seigneur en la joue, & le seigneur le baisoit ensuite en la bouche: ce baiser, appelé *osculum fidei*, ne se donnoit point aux roturiers qui faisoient la foi, mais seulement aux nobles. En Espagne, le vassal baise la main de son seigneur.

Quand c'étoit une femme qui faisoit l'*hommage* à son seigneur, elle ne lui disoit pas, *je deviens votre femme*, cela eût été contre la bienéance; mais elle lui disoit, *je vous fais l'hommage pour tel fief.*

Anciennement quand le roi faisoit quelque acquisition dans la mouvance d'un seigneur particulier, ses officiers faisoient l'*hommage* pour lui. Cela fut ainsi pratiqué, lorsqu'Arpin eut vendu sa vicomté de la ville de Bourges au roi Philippe I. lequel en fit rendre *hommage* en son nom au comte de Sancerre pour la portion des terres qui relevoient de ce comte: mais cet usage fut fagement aboli en 1302 par Philippe le bel, lequel déclara que l'*hommage* seroit converti en indemnité.

Les regles que l'on observe pour la forme de l'*hommage* sont expliquées au mot FOI.

Nous ajouterons seulement ici quelques réflexions, qui nous ont été communiquées par M. de la Feuillie, prévôt du chapitre de S. Pierre de Douay, & conseiller-clerc au parlement de la même ville.

Ce savant ecclésiastique & magistrat observe en parlant de l'*hommage lige*, qu'un pareil *hommage* ne pouvoit se rendre d'ecclésiastiques à ecclésiastiques; il ajoute néanmoins qu'il entend par-là qu'un ecclésiastique ne pouvoit donner sans simonie des biens d'Eglise à un autre ecclésiastique à charge d'*hommage*, ou de servitude profane, mais qu'il ne prétend pas faire un crime des *hommages* qui se rendoient anciennement dans l'ordre hiérarchique, *hommages* cependant contre lesquels les saints papes se sont recriés.

Personne, dit-il, n'ignore que l'*hommage* n'est point dû pour tout ce qui fait partie de bénéfice ecclésiastique, & à plus forte raison pour cession de dixmes.

Saint Anselme, archevêque de Cantorbéry en 1093, avoit toujours devant les yeux les défenses faites par Grégoire VII. plus de dix ans auparavant, de rendre des vils *hommages* à aucuns mortels, voyez M. de Marca, *de concord. l. VIII. c. xxj. n°. 4.* Le saint archevêque a été aussi en grande relation avec Urbain, qui occupa le saint siège deux ans après Grégoire VII. & qui, comme lui, s'est beaucoup recrié contre les *hommages* que l'on exigeoit des ecclésiastiques pour les biens qu'ils possédoient: les ouvrages de saint Anselme ne sont remplis que des horreurs qu'il avoit de ces sortes d'*hommages*: *Hoc autem scitote, s'écrioit-il, quia voluntas mea est ut adjuvante Deo nullius mortalis homo fiam, nec per sa-*

cramentum alicui fidem promittam. Il prend Dieu à témoin de sa disposition, & il conseille de souffrir toutes sortes de tourmens plutôt que de rendre hommage : *nulla minæ, nulla promissio, nulla astutia à religione vestrà extorqueat aut homagium, aut jusjurandum, aut fidei allegationem.* Anselm. l. III. c. xxxvj. lx. lxxv. lxxvij. lxxxvij. xc. xcij.

Le pape Urbain II. dit le P. Thomassin, condamna en moins de mots, & encore plus clairement, le serment de fidélité & l'hommage dans le concile de Clermont de l'an 1095, *ne episcopus vel sacerdos regi vel alicui laico in manibus ligiam fidelitatem faciat.* Part. IV. l. II. ch. liij. p. 220. Lambert, évêque d'Arras, assista à ce concile, & en publia les canons dans un synode qu'il tint en 1097.

En 1114, les troubles qui avoient agité l'Angleterre étant calmés, il se tint un concile auquel présiderent les légats de Paschal II. & dans lequel tous les hommages furent prohibés sans distinction, les barons & autres seigneurs anglois furent assujettis à l'hommage ; mais les évêques & les abbés *fide & sacramento professi sunt* ; ils se bornerent, comme il se pratique en France, au seul serment de fidélité.

Quelque tems auparavant, le même pape fut dans la nécessité d'écrire au clergé de Paris la lettre la plus violente contre l'usage qui s'étoit introduit d'exiger des hommages de ceux qui étoient dans un rang inférieur : *illud quoque apud quosdam clericorum fieri adivimus, ut videlicet majores prebendarii à minoribus hominia suscipiant.* « A toutes ces possessions, dit le » P. Thomassin *tome III. p. 213.* ce n'étoit qu'une » protestation de bouche ou par écrit d'un devoir, » que tout le monde reconnoissoit être indispensable » de garder les canons d'obéir à ses supérieurs ecclésiastiques ». De-là le même P. Thomassin conclut que ce pape n'avoit donc garde » d'exiger des » archevêques l'hommage d'un vassal à son seigneur, » ou un serment qui ressembloit l'hommage ».

En 1137, Louis le Gros donne un édit général, par lequel il accorde aux évêques & abbés de l'Aquitaine, qui devoit appartenir à Louis le jeune son fils, du chef de sa femme Eléonore, fille du duc de cette Province ; il accorde, dis-je, l'élection canonique sans charge d'hommage à son égard : *canonicam omnino concedimus libertatem absque hominii, juramenti, seu fidei per manum datæ obligatione.*

En 1165, Adrien IV. reprochoit à l'empereur Frédéric, *quid dicam de fidelitate beato Petro & nobis à te promissâ & juratâ, quomodo eam observes cum ab iis qui dii sunt, & filii excelsi omnes episcopis videlicet homagium requires.*

Enfin cet empereur est convenu que les évêques d'Italie *solum sacramentum fidelitatis sine hominio facere debere domino imperatori.* Oton, qui étoit évêque de Verceil avant l'an 1000, fait entendre par ses lettres, que de son tems les évêques d'Italie ne prétendoient que le serment de fidélité aux empereurs pour les fiefs attachés à leurs bénéfices.

En 1164, Henri II. roi d'Angleterre avoit fait le règlement suivant : *Electus homagium & fidelitatem qui sicut ligio domino salvo ordine suo faciat priusquam consecratur.* Saint Thomas de Cantorbery ne voulut faire que le serment de fidélité, *fidelitatem & juraverat* ; ce que ce saint croyoit devoir être suffisant. Cette première fermeté à soutenir les immunités ecclésiastiques fut le premier pas vers le martyre.

Le quatrième concile général de Latran de 1215, appelé le grand, par le nombre prodigieux d'évêques qui s'y trouverent & auquel présida Innocent III. défend de nouveau aux ecclésiastiques la foi & l'hommage ; les mêmes défenses furent confirmées en 1250, tant la vanité se trouvoit flattée de ces sortes d'assujettissemens, *ne aliqua secularis persona contra statuta hujusmodi quidquam attentare, aut à vobis*

vel successoribus vestris, homagii vel fidelitatis exigere seu oblatum audeat recipere sacramentum.

Les abbés n'ayant point d'ecclésiastiques qui leur fussent assujettis, & voulant d'un autre côté imiter les souverains, exigent des curés des sermens de fidélité, lorsqu'ils les instituèrent dans les paroisses en égard aux dixmes qu'ils avoient cédées, *fidelitatis exigunt sacramentum & nec exactores sininus impunitos cum simoniacam contineant pravitatem.* Voyez le Concile de Chichester de l'an 1289.

Il est donc évident que l'hommage dans un ecclésiastique, & sur-tout pour ce qui s'appelle bénéfice ou spirituel, est regardé par les canons comme le comble de l'horreur & de l'indignité, *indignum est & à romanâ ecclesiâ alienum ut pro spiritualibus facere quis homagium compellatur.* Cap. fin. de reg. jur. C'est une des règles du droit canon.

Que l'on jette les yeux sur le titre du chapitre *ex diligenti*, il annonce ce que porte le canon : *Pro habendis spiritualibus homagium facere simoniacum est.*

C'est sur tous ces principes que se sont appuyés les canonistes & les jurisconsultes, pour blâmer les hommages pour tout ce qui s'appelle *matiere bénéficiale.*

En conséquence des hommages que rendoient autrefois les évêques aux souverains pour les duchés, comtés & seigneuries considérables qu'ils tenoient, ils étoient tenus de fournir des troupes, quelques-uns les conduisoient & faisoient à leur égard les fonctions d'aumôniers ; & lorsque quelqu'un d'entre eux se font oubliés jusqu'à porter les armes, leur conduite a été blâmée par les conciles & les papes.

Le dernier hommage qui ait été fait en France par un ecclésiastique envers le souverain, est celui de Louis de Poitiers, évêque & comte de Valence & de Die en l'an 1456, au dauphin, depuis roi sous le nom de Louis XI.

» Depuis ce tems-là, dit le P. Thomassin en sa » *discip. ecclésiast. part. IV. liv. II. ch. liij. p. 224,* il ne » paroît plus d'hommages rendus, mais de simples sermens de fidélité, dit le P. Thomassin ; ces sermens de fidélité ont même quelque chose plus honnête & plus honorable pour la probité de ces derniers siècles envers les princes souverains. Quelques-uns ont cru que l'hommage s'étoit confondu avec le serment ; mais un arrêt du conseil privé en 1652 en faveur de l'évêque d'Autun, nous donne d'autres lumières. Cet évêque ayant prêté son serment de fidélité au roi, eut peine de le faire enregistrer dans la chambre des comptes, parce qu'elle exigeoit encore de lui l'hommage & le dénombrement des fiefs & domaines qu'il tenoit ; il présenta requête au roi conjointement avec les agens du clergé, & elle contenoit que par les lettres-patentes de Charles IX. Henri III. Henri IV. & Louis XIII. enregistrées au parlement & en la chambre des comptes, les ecclésiastiques de ce royaume auroient été déclarés exempts de faire la foi & l'hommage, & donner, par aveu & dénombrement, leurs fiefs, terres & domaines, attendu les amortissemens faits d'iceux en 1522 & 1547, par les rois François I. & Henri II. le roi prononça en faveur de l'évêque ».

Pour ce qui regarde les hommages envers les seigneurs inférieurs, ils ont été très-rares en France, d'abord par rapport à la manière de les rendre, & qui consistoit en ce que le vassal se mettoit à genoux, tenoit ses mains jointes dans celles du seigneur, & ensuite l'embrassoit : *ponere manus suas intra manus domini in signum summæ subjectionis, reverentiæ & fidei, & à domino admitti ad osculum pacis in signum specialis confidentiæ & amoris. . . . quæ forma & solemnitas non servatur nec congruit in prestatione homagii inferioribus dominis.* C'est Dumoulin qui s'explique de la sorte dans son traité des fiefs ; il ajoute au même

endroit : *Minus esset indecens & irreprehensibile nisi in fidelitate ligia quæ debetur soli principi.*

Il n'est point surprenant que depuis le milieu du xiv. siècle il ne reste aucun vestige de ces sortes d'hommages qui, eu égard à l'assujettissement personnel qu'ils emportent avec eux, sont toujours odieux & peu conformes à nos mœurs & au christianisme, si l'on excepte le souverain, dont nous naissons les sujets avant d'être enfans de l'Eglise. Enfin, continue le même Dumoulin, les assujettissemens personnels sont une sorte d'esclavage & des restes de cette ancienne servitude qui dégrade la nature humaine, *sunt ergo servi respectu conditionis adscriptitiae.*

Telles sont les réflexions dont M. de la Feuillie nous a fait part sur cette matière.

Nous observons néanmoins que dans la règle nous ne voyons rien qui puisse affranchir les ecclésiastiques de faire la foi & hommage.

Les religieux & les religieuses même n'en font pas non plus exempts; le chapitre unique §. *verum de statu regularium*, in 6°. permet à l'abbessé ou prieur de sortir de son couvent pour faire la foi ou hommage, mais on fait que le sexte n'est pas reçu en France.

A l'égard des corps, chapitres & communautés d'hommes séculiers & réguliers, la manière de faire la foi & hommage est réglée par les articles *cx. cxj. & cxij.* de la coutume d'Anjou, & par les articles *cxix. cxxij. & cxxij.* de celle du Maine; & voici la distinction que font ces coutumes.

Si le corps ou chapitre a un chef, comme un doyen, un abbé, un prieur, ce chef doit faire la foi & hommage pour le corps ou chapitre; & en cas de légitime empêchement, elle doit être faite par quelqu'autre personne députée à cet effet.

Pour les corps & communautés qui n'ont point de chef principal, comme les fabriques, les hôpitaux &c. la foi & hommage doit être faite par l'homme vivant & mourant, & pour les bénéfices particuliers par les titulaires.

Mais il est certain que le clergé a obtenu divers arrêts de surseance pour la foi & hommage des fiefs qu'il possède mouvans nuement du roi; il y en a plusieurs indiqués dans Brillouin au mot *foi*, n°. 8. & rapporté dans les mémoires du clergé: mais il ne paroît pas que cela s'étende aux fiefs mouvans des seigneurs particuliers. On peut voir Auroux Despommiers, prêtre, docteur en théologie, & conseiller clerc en la sénéchaussée de Bourbonnois & siège présidial de Moulins, dans son *Commentaire sur la coutume de Bourbonnois*, art. *cclxxx.* où il dit que la forme de la foi & hommage de la part des gens d'église n'est point différente, nonobstant la dignité de leur caractère, qui sembleroit les exempter de cet abaissement envers un laïc; parce qu'en ce qui concerne les choses temporelles, ils sont sujets au droit commun. (A)

HOMMAGE DE BOUCHE & DE MAINS, est la même chose que l'hommage simple, auquel il n'est point dû de serment de fidélité; il est ainsi nommé dans l'ancienne coutume d'Amiens, art. 24. Voyez HOMMAGE SIMPLE. (A)

HOMMAGE DE DÉVOTION étoit une déclaration & reconnaissance que quelques seigneurs souverains, ou qui ne relevoient de personne pour leurs fiefs & seigneurie, faisoient de les tenir d'une telle église.

Ces hommages vinrent d'un mouvement de dévotion qui porta quelques seigneurs à rendre à Dieu hommage de leurs terres, comme d'autres le rendoient à leurs seigneurs dominans; c'étoit une espèce de vœu accompagné de quelques aumônes & de l'obligation à laquelle se soumettoit le seigneur de pren-

dre les armes pour la défense de l'église où il rendoit cet hommage.

Ces pratiques de dévotion ne devoient pas naturellement tirer à conséquence, ni autoriser les églises à prétendre une supériorité temporelle sur les seigneuries dont on leur avoit fait hommage, d'autant que cet hommage étoit volontaire, & que les seigneurs le rendoient pour le même fief, tantôt à une église, & tantôt à une autre, selon que leur dévotion se tournoit pour l'une ou l'autre de ces églises. C'est ainsi que les sires de Thoire firent autrefois l'hommage de leurs états, tantôt à l'église de Lillebarbe, tantôt à celle de Lyon, quelquefois à l'église de Nantua, d'autrefois à l'abbaye de Cluny, & à plusieurs autres, jusqu'à ce qu'enfin leurs successeurs refusèrent de rendre cet hommage, auquel ils n'étoient point en effet obligés.

Cependant quoique ces sortes d'hommages ne fussent dûs qu'à Dieu, auquel on les rendoit entre les mains de son église, les ecclésiastiques prirent insensiblement pour eux cette reconnaissance, & voulurent la faire passer pour une marque de supériorité temporelle qu'ils avoient sur ceux qui rendoient hommage à leur église.

La coutume de Poitou, art. 108, dit que quiconque a hommage pour raison d'aucune chose, est fondé sur icelle d'avoir juridiction, si ce n'étoit hommage de dévotion, comme celui qui est donné en franchise aumône à l'église; lequel hommage de dévotion n'emporte fief, juridiction, ni autre devoir.

Barrand, sur le *tit. des fiefs* de cette coutume, ch. x. n. 2. dit que le fief de dévotion donné en franchise aumône à l'église, ne doit pas être proprement appelé hommage, parce qu'il n'emporte fief ni juridiction, & ne doit devoir à personne.

Boucheul, sur l'art. 108 que l'on a cité, dit que l'hommage de dévotion est de deux sortes, ou dû à l'église ou par l'église; que celui qui est dû à l'église n'est pas en signe d'obéissance, mais par une espèce de dévotion. Brodeau, sur l'art. 63 de la coutume de Paris, n. 23. rapporte divers exemples de ces fiefs ou hommages de piété & de dévotion, qui ne consistent qu'en la simple charge de l'hommage & autres redevances d'honneur, comme cire, cierges, & autres semblables, sans aucun devoir pécuniaire. L'hommage de dévotion dû par l'église est pour les choses qui lui ont été données en aumône, c'est-à-dire libres, franchises, & déchargées de toutes sortes de devoirs & redevances, *ad obsequium precum.* Ni l'un ni l'autre de ces deux hommages n'emporte de foi fief ni juridiction.

Voyez Galland, *traité contre le franc-aleu*, ch. vij. pag. 95 & 96. Caseneuve, *traité contre le franc-aleu*, liv. II. ch. ij. n. 5. p. 171. dernière édition, & FIEF DE DÉVOTION. (A)

HOMMAGE LIGE OU PLEIN est celui où le vassal promet de servir son seigneur envers & contre tous.

On l'appelle *lige*, parce qu'il est dû pour un fief *lige*, ainsi appelé à *ligando*, parce qu'il lie plus étroitement que les autres. Il y en avoit autrefois de deux sortes, l'un par lequel le vassal s'obligeoit de servir son seigneur envers & contre tous, même contre le souverain, comme l'a remarqué Cujas, *lib. II. feud. tit. 3. lib. IV. tit. 31. 90. & 99.* & comme il paroît par l'art. 50. des établissemens de France; le second, par lequel le vassal s'obligeoit de servir son seigneur contre tous, à l'exception des autres seigneurs dont le vassal étoit déjà homme lige. Il y a plusieurs de ces hommages rapportés dans les preuves des histoires des maisons illustres. Voyez aussi Chantereau, *des fiefs*, pag. 15 & 17.

Les guerres privées que se faisoient autrefois les seigneurs, furent la principale occasion de ces hommages liges.

Plusieurs ont cru que l'*hommage lige* n'avoit commencé d'être pratiqué que dans le xij. siecle ; nous avons même incliné pour cette opinion en parlant ci-devant des fiefs liges ; mais depuis l'impression de cet article, M. Gouliart de la Feuillie, conseiller-clerc au parlement de Douay, dont j'ai déjà parlé sur le mot *hommage* en général, m'a fait observer que les fiefs liges étoient connus en France long-tems avant le xij. siecle, qu'en 1095 se tint le concile de Clermont en Auvergne, auquel assisterent Urbain II. & un grand nombre d'évêques, & entre autres Lambert, évêque d'Arras, qui en 1097 tint un synode connu sous le nom de *code lambertin*, dans lequel il rappelle une partie des canons du concile, *quos canones à claro montano concilio attulerat* ; & que l'article 17. de ce code est conçu en ces termes, *nec episcopus vel sacerdos regi vel alicui laico in manibus ligiam fidelitatem faciat* ; d'où il est aisé de s'apercevoir que l'on abusoit dès-lors des fiefs liges, ce qui donne lieu de conclure qu'ils étoient connus depuis quelque tems dans toute la France & l'Italie, non-seulement quant à l'*hommage*, mais même par rapport au nom de *liges*. S. Antonin & le Jésuite Maurus paroissent avoir été instruits de cette décision, lorsqu'ils ont expliqué le mot *liga* par *obsequium*, & par les mots *legitimam ei facientes fidelitatem*. Tous les deux ont voulu faire entendre par ces expressions, que l'Abbé de S. Jean d'Angely n'a point fait d'*hommage lige* à Louis VIII. mais qu'il avoit uniquement promis la fidélité.

M. de la Feuillie observe aussi, que lorsque le concile a défendu aux évêques & aux prêtres de rendre aucun *hommage lige*, soit au roi, soit aux laïcs, il n'a pas prétendu approuver qu'un pareil *hommage* pût se rendre d'ecclésiastique à ecclésiastique ; ce qui ne se pourroit faire sans abus, puisque le roi est le seigneur dominant de tous les vassaux de son royaume, & qu'il n'est point possible d'imaginer un devoir de vassalité qui ne puisse & ne doive être rendu au roi au moins dans le cas d'ouverture du fief.

Néanmoins les évêques exigeoient aussi l'*hommage lige* des ecclésiastiques qui étoient leurs inférieurs & leurs vassaux. On en voit des preuves dans la nouvelle diplomatique, pag. 276.

Enfin M. de la Feuillie a encore observé que le mot *ligium* étoit rendu en Italie dans les xj. & xij. siècles par le mot *hominium*, comme on le voit d'un ancien concordat entre le pape Adrien & Frédéric I. *episcopi Italiae solum sacramentum fidelitatis sine hominio facere debent domino imperatori*. De-là vient qu'en France les évêques ne font point *hommage* au roi ; mais prêtent seulement le serment de fidélité : & l'auteur des nouvelles notes sur la dernière édition de Ferret, s'est trompé en avançant que l'on trouvoit le mot *hommage* dans quelqu'une des formules du serment de fidélité rapportées dans le livre des libertés de l'Eglise Gallicane.

On peut ajoûter à cette remarque de M. de la Feuillie, que le roi Louis le Gros & Louis VII. son fils, alors duc d'Aquitaine & comte de Poitou, par des lettres de l'an 1137, ordonnerent que les élections, soit à l'archevêché de Bordeaux, aux évêchés suffragans & aux abbayes de cette province, seroient faites librement suivant les canons, & que ceux qui seroient élus ne feroient point *hommage* pour leurs bénéfices, ni n'en demanderoient pas l'investiture.

Pour ce qui est du tems où l'*hommage lige* commença à être en usage, les remarques de M. de la Feuillie nous ayant engagé à faire de notre côté de nouvelles recherches, nous avons trouvé que l'*hommage lige* étoit déjà usité en France dès le ix. siecle. On voit en effet, dans un diplôme de Charles le Chauve de l'an 845, rapporté par dom Bouquet dans son *hist. de Languedoc*, tom. VIII. p. 470., que le

comte Vandrille y est qualifié *homme lige*, *homo ligius* ; il possédoit des bénéfices civils & des aleux ; on ne fait pas mention de fiefs, l'usage n'en étoit pas encore établi ; ainsi l'*hommage lige* a commencé long-tems avant les inféodations, & étoit dû pour les bénéfices civils qui avoient été concédés à cette condition, ou pour les aleux qui étoient convertis en bénéfices par le moyen des recommandations usitées sous les deux premières races, & dont l'effet étoit que le possesseur d'un aleu se mettoit sous la protection de quelque seigneur puissant, & se rendoit son homme.

On voit dans un ancien *hommage* rendu à un seigneur de Beaujeu, qu'en signe de fief lige, le vassal toucha de sa main dans celle du procureur général du seigneur.

Les femmes faisoient aussi l'*hommage lige*. On voit, par exemple, dans un terrier de 1351, qu'à Chalamont & Dombes, une femme se reconnut femme lige, quoique son mari fût homme de noble homme Philippe le Mesle.

Depuis l'abolition des guerres privées, l'*hommage lige* n'est proprement dû qu'au roi ; quand il est rendu au roi & autres grands seigneurs, il faut excepter le roi.

L'*hommage lige* doit être rendu en personne, de quelque condition que soit le vassal. (A)

HOMMAGE DE FOI & DE SERVICE est lorsque le vassal s'oblige de rendre quelque service de son propre corps à son seigneur, comme autrefois lorsqu'il s'obligeoit de lui servir de champion, ou de combattre pour lui en cas de gage de bataille. Voyez l'ancienne coutume de Normandie latine & françoise, ch. xxix. Bouteillier dans sa somme rurale, pag. 479. (A)

HOMMAGE DE PAIX, suivant l'ancienne coutume de Normandie, ch. xxix. c'est quand quelqu'un poursuit un autre pour un crime, & que la paix est rétablie entre eux de maniere que celui qui étoit poursuivi fait *hommage* à l'autre de lui garder la paix. Voyez Bouteillier dans sa somme, p. 419, & la glose sur le ch. xxix. de l'ancienne coutume de Normandie. (A)

HOMMAGE PLANE ou PLEIN est la même chose qu'*hommage lige*, comme on le voit dans les coutumes de la Rochelle, art. 4. Ponthieu, 77. Amiens, art. 7. 25. 186. & 189. Voyez Brusselle, usage des fiefs. Voyez HOMMAGE LIGE. (A)

HOMMAGE SIMPLE est celui où il n'y a pas de prestation de foi, mais seulement l'*hommage* qui se rend au seigneur nue tête, les mains jointes avec le baïser. On l'appelle *simple* par opposition à la foi & à l'*hommage* que le vassal doit faire les mains jointes sur les évangiles avec les sermens requis. Voyez HOMMAGE LIGE. (A)

HOMMAGER, f. m. (*Jurisprud.*) est celui qui doit *hommage* au seigneur ; ce terme est usité dans quelques coutumes & provinces de droit écrit, pour signifier un vassal. Voyez Cambolas, liv. IV. chap. xlv. Dolive, liv. I. ch. xxix. (A)

* HOMME, f. m. c'est un être sentant, réfléchissant, pensant, qui se promene librement sur la surface de la terre, qui paroît être à la tête de tous les autres animaux sur lesquels il domine, qui vit en société, qui a inventé des sciences & des arts, qui a une bonté & une méchanceté qui lui est propre, qui s'est donné des maîtres, qui s'est fait des lois, &c.

On peut le considérer sous différens aspects, dont les principaux formeront les articles suivans.

Il est composé de deux substances, l'une qu'on appelle *ame* (Voyez l'article AME), l'autre connue sous le nom de *corps*.

Le corps ou la partie matérielle de l'*homme* a été beaucoup étudiée. On a donné le nom d'*Anatomistes*

à ceux qui se sont occupés de ce travail important & pénible. *Voyez l'article HOMME, (Anatomie.)*

On a suivi l'homme depuis le moment de sa formation ou de sa vie, jusqu'à l'instant de sa mort. C'est ce qui forme l'histoire naturelle de l'homme. *Voyez l'article HOMME, (Histoire naturelle.)*

On l'a considéré comme capable de différentes opérations intellectuelles qui le rendent bon ou méchant, utile ou nuisible, bien ou mal faisant. *Voyez l'article HOMME moral.*

De cet état solitaire ou individuel, on a passé à son état de société, & l'on a proposé quelques principes généraux, d'après lesquels la puissance souveraine qui le gouverne, tireroit de l'homme le plus d'avantages possibles; & l'on a donné à cet article le titre d'homme politique.

On auroit pu multiplier à l'infini les différens coups d'œil sous lesquels l'homme se considéreroit. Il se lie par sa curiosité, par ses travaux & par ses besoins, à toutes les parties de la nature. Il n'y a rien qu'on ne puisse lui rapporter; & c'est ce dont on peut s'assurer en parcourant les différens articles de cet Ouvrage, où on le verra ou s'appliquant à connoître les êtres qui l'environnent, ou travaillant à les tourner à son usage.

* HOMME, (*Hist. nat.*) L'homme ressemble aux animaux par ce qu'il a de matériel; & lorsqu'on se propose de le comprendre dans l'énumération de tous les êtres naturels, on est forcé de le mettre dans la classe des animaux. Meilleur & plus méchant qu'aucun, il mérite à ce double titre, d'être à la tête.

Nous ne commencerons son histoire qu'après le moment de sa naissance; pour ce qui l'a précédé, voyez les articles FŒTUS, EMBRYON, ACCOUCHEMENT, CONCEPTION, GROSSESSE, &c.

L'homme communique sa pensée par la parole, & ce signe est commun à toute l'espèce. Si les animaux ne parlent point, ce n'est pas en eux la faute de l'organe de la parole, mais l'impossibilité de lier des idées. *Voyez LANGUE.*

L'homme naissant passe d'un élément dans un autre. Au sortir de l'eau qui l'environnoit, il se trouve exposé à l'air; il respire. Il vivoit avant cette action; il meurt si elle cesse. La plupart des animaux restent les yeux fermés pendant quelques jours après leur naissance. L'homme les ouvre aussitôt qu'il est né; mais ils sont fixes & ternes. Sa prunelle qui a déjà jusqu'à une ligne & demie ou deux de diamètre, s'étrecit ou s'élargit à une lumière plus forte ou plus foible; mais s'il en a le sentiment, il est fort obtus. Sa cornée est ridée; sa rétine trop molle pour recevoir les images des objets. Il paroît en être de même des autres sens. Ce sont des espèces d'instrumens dont il faut apprendre à se servir. *Voyez SENS.* Le toucher n'est pas parfait dans l'enfance. *V. TOUCHER.* L'homme ne rit qu'au bout de quarante jours: c'est aussi le tems auquel il commence à pleurer. *Voyez RIS & PLEURS.* On ne voit auparavant aucun signe de passion sur son visage. *Voyez PASSION.* Les autres parties de son corps sont foibles & délicates. Il ne peut se tenir debout. Il n'a pas la force d'étendre le bras. Si on l'abandonnoit il resteroit couché sur le dos sans pouvoir se retourner.

La grandeur de l'enfant né à terme est ordinairement de vingt-un pouces. Il en naît de beaucoup plus petits. Il y en a même qui n'ont que quatorze pouces à neuf mois. Le fœtus pèse ordinairement douze livres, & quelquefois jusqu'à quatorze. Il a la tête plus grosse à proportion que le reste du corps; & cette disproportion qui étoit encore plus grande dans le premier âge du fœtus, ne disparoît qu'après la première enfance. Sa peau est fort fine, elle paroît rougeâtre; au bout de trois jours il survient une jau-

nisse, & l'enfant a du lait dans les mamelles: on l'exprime avec les doigts. *Voyez FŒTUS.*

On voit palpiter dans quelques nouveaux-nés le sommet de la tête à l'endroit de la fontanelle, & dans tous on y peut sentir avec la main le battement des sinus ou des artères du cerveau. *Voyez FONTANELLE.* Il se forme au-dessus de cette ouverture une espèce de croûte ou de galle quelquefois fort épaisse.

La liqueur contenue dans l'amnios laisse sur l'enfant une humeur visqueuse blanchâtre. *Voyez AMNIOS.* On le lave ici avec une liqueur tiède; ailleurs, & même dans des climats glacés, on le plonge dans l'eau froide, ou on le dépose dans la neige.

Quelque tems après sa naissance, l'enfant urine & rend le meconium. *Voyez MECONIUM.* Le meconium est noir. Le deuxième ou troisième jour, les excréments changent de couleur & prennent une odeur plus mauvaise. On ne le fait tetter que dix ou douze heures après sa naissance.

A peine est-il sorti du sein de sa mère, que sa captivité commence. On l'emmailote, usage barbare des seuls peuples policés. Un homme robuste prendroit la fièvre, si on le tenoit ainsi garotté pendant vingt-quatre heures. *Voyez MAILLOT.*

L'enfant nouveau-né dort beaucoup, mais la douleur & le besoin interrompent souvent son sommeil.

Les peuples de l'Amérique septentrionale le couchent sur la poussière du bois vermoulu, sorte de lit propre & mou. En Virginie on l'attache sur une planche garnie de coton, & percée pour l'écoulement des excréments.

Dans le levant, on allaite à la mamelle les enfans pendant un an entier. Les sauvages du Canada leur continuent cette nourriture jusqu'à l'âge de quatre à cinq ans, quelquefois jusqu'à six ou sept. Parmi nous, la nourrice joint à son lait un peu de bouillie, aliment indigeste & pernicieux. Il vaudroit mieux qu'elle substituât le pis d'un animal, ou qu'elle mâchât pour son nourrisson, jusqu'à ce qu'il eut des dents.

Les dents qu'on appelle *incisives*, sont au nombre de huit, quatre au-devant de chaque mâchoire. Elles ne paroissent qu'à sept mois, ou même sur la fin de la première année. Mais il y en a en qui ce développement est prématuré, & qui naissent avec des dents assez fortes pour blesser le sein de leurs mères. *Voyez l'article DENTS.*

Les dents incisives ne percent pas sans douleur. Les canines, au nombre de quatre, sortent dans le neuvième ou dixième mois: il en paroît seize autres sur la fin de la première année, ou au commencement de la seconde. On les appelle *molaires* ou *mâchelières*. Les canines sont contiguës aux incisives, & les mâchelières aux canines.

Les dents incisives, les canines, & les quatre premières mâchelières, tombent naturellement dans l'intervalle de la cinquième à la huitième année; elles sont remplacées par d'autres dont la sortie est quelquefois différée jusqu'à l'âge de puberté.

Il y a encore quatre dents placées à chacune des deux extrémités des mâchoires; elles manquent à plusieurs personnes, & le développement en est fort tardif; il ne se fait qu'à l'âge de puberté, & quelquefois dans un terme plus éloigné; on les appelle *dents de sagesse*; elles paroissent successivement.

L'homme apporte communément des cheveux en naissant; ceux qui doivent être blonds, ont les yeux bleus; les roux d'un jaune ardent, & les bruns d'un jaune foible. *Voyez CHEVEUX.*

L'enfant est sujet aux vers & à la vermine; c'est un effet de sa première nourriture; il est moins sensible au froid que dans le reste de sa vie; il a le pouls plus fréquent; en général le battement du cœur & des artères est d'autant plus vite, que l'animal est

plus petit ; il est si rapide dans le moineau, qu'à peine en peut-on compter les coups. *Voyez CHALEUR ANIMALE.*

Jusqu'à trois ans, la vie de l'enfant est fort chancelante ; elle s'assure dans les deux ou trois années suivantes. A six ou sept ans, l'homme est plus sûr de vivre qu'à tout âge. Il paroît que sur un certain nombre d'enfants nés en même tems, il en meurt plus d'un quart dans la première année, plus d'un tiers en deux ans, & au moins la moitié dans les trois premières années ; observation affligeante, mais vraie. Soyons donc contents de notre sort ; nous avons été traités de la nature favorablement ; félicitons-nous même du climat que nous habitons ; il faut sept à huit ans pour y éteindre la moitié des enfans ; un nouveau-né a l'espérance de vivre jusqu'à sept ans, & l'enfant de sept ans celle d'arriver à quarante-deux ans.

Le fœtus dans le sein de sa mère croissoit de plus en plus jusqu'au moment de sa naissance ; l'enfant au contraire croît toujours de moins en moins jusqu'à l'âge de puberté, tems auquel il croît, pour ainsi dire, tout-à-coup, pour arriver en peu de tems à la hauteur qu'il doit avoir.

A un mois, il avoit un pouce de hauteur, à deux mois deux pouces & un quart, à trois mois trois pouces & demi, à quatre mois cinq pouces & plus, à cinq mois six à sept pouces, à six mois huit à neuf, à sept mois onze pouces & plus, à huit mois quatorze pouces, & à neuf mois dix-huit. La nature semble faire un effort pour achever de développer son ouvrage.

L'homme commence à bégayer à douze ou quinze mois ; la voyelle *a* qui ne demande que la bouche ouverte & la production d'une voix, est celle qu'il articule aussi le plus aisément. L'*m* & le *p* qui n'exigent que l'action des lèvres pour modifier la voyelle *a*, sont entre les consonnes les premières produites ; il n'est donc pas étonnant que les mots *papa*, *mama*, designent dans toutes les langues sauvages & policées, les noms de *pere* & de *mere* : cette observation, jointe à plusieurs autres & à une sagacité peu commune, a fait penser à M. le président de Brossé, que ces premiers mots & un grand nombre d'autres, étoient de la langue première ou nécessaire de l'homme.

L'enfant ne prononce guere distinctement qu'à deux ans & demi.

La puberté accompagne l'adolescence & précède la jeunesse. Jusqu'alors l'homme avoit tout ce qu'il lui falloit pour être ; il va se trouver pourvu de ce qu'il lui faut pour donner l'existence. La puberté est le tems de la circoncision, de la castration, de la virginité, de l'impuissance. *Voyez ces mots.*

La circoncision est d'un usage très-ancien chez les Hébreux ; elle se faisoit huit jours après la naissance ; elle se fait en Turquie à sept ou huit ans ; on attend même jusqu'à onze ou douze ; en Perse, c'est à l'âge de cinq ou six. La plupart de ces peuples auroient le prépuce trop long, & seroient inhabiles à la génération sans la circoncision. En Arabie & en Perse, on circonçoit aussi les filles lorsque l'accroissement excessif des nymphes l'exige. *Voyez NYMPHES (Anat.)*. Ceux de la riviere de Benin n'attendent pas ce tems ; les garçons & les filles sont circoncis huit ou quinze jours après leur naissance.

Il y a des contrées où l'on tire le prépuce en avant ; on le perce & on le traverse d'un gros fil qu'on y laisse jusqu'à ce que les cicatrices des trous soient formées ; alors on substitue au fil un anneau ; cela s'appelle *insibuler* : on insibule les garçons & les filles. *Voyez INFIBULATION.*

Dans l'enfance, il n'y a quelquefois qu'un testicule dans le scrotum, & quelquefois point du tout ;

ils sont retenus dans l'abdomen ou engagés dans les anneaux des muscles ; mais avec le tems, ils surmontent les obstacles qui les arrêtent & descendent à leur place. *Voyez TESTICULES, SCROTUM.*

Les adultes ont rarement les testicules cachés ; cachés ou apparens, l'aptitude à la génération subsiste.

Il y a des hommes qui n'ont réellement qu'un testicule ; ils ne sont pas impuissans pour cela ; d'autres en ont trois : quand un testicule est seul, il est plus gros qu'à l'ordinaire.

La castration est fort ancienne ; c'étoit la peine de l'adultère chez les Egyptiens ; il y avoit beaucoup d'eunuques chez les Romains. Dans l'Asie & une partie de l'Afrique, une infinité d'hommes mutilés sont occupés à garder les femmes ; on en sacrifie beaucoup à la perfection de la voix, au-delà des Alpes. Les Hottentots se défont d'un testicule pour en être plus légers à la course ; ailleurs on éteint sa postérité par cette voie, lorsqu'on redoute pour elle la misère qu'on éprouve soi-même.

La castration s'exécute par l'amputation des deux testicules ; la jalousie va quelquefois jusqu'à retrancher toutes les parties extérieures de la génération. Autrefois on détruisoit les testicules par le froissement avec la main, ou par la compression d'un instrument.

L'amputation des testicules dans l'enfance n'est pas dangereuse ; celle de toutes les parties extérieures de la génération est le plus souvent mortelle, si on la fait après l'âge de quinze ans. Tavernier dit qu'en 1657, on fit jusqu'à vingt-deux mille eunuques au royaume de Golconde.

Les eunuques à qui on n'a ôté que les testicules, ont des signes d'irritation dans ce qui leur reste, & même plus fréquens que les hommes entiers ; cependant le corps de la verge prend peu d'accroissement, & demeure presque comme il étoit au moment de l'opération. Un eunuque fait à l'âge de sept ans, est à cet égard à vingt ans comme un enfant entier de sept ans. Ceux qui n'ont été mutilés qu'au tems de la puberté ou plus tard, sont à-peu-près comme les autres hommes. *Voyez EUNUQUE.*

Il y a des rapports singuliers & secrets entre les organes de la génération & la gorge ; les eunuques n'ont point de barbe ; leur voix n'est jamais d'un ton grave ; les maladies vénériennes attaquent la gorge.

Il y a dans la femme une grande correspondance entre la matrice, les mamelles & la tête.

Quelle source d'observations utiles & surprenantes, que ces correspondances ! *Voyez PHYSIOLOGIE.*

La voix change dans l'homme à l'âge de puberté ; les femmes qui ont la voix forte, sont soupçonnées d'un penchant plus violent à la volupté.

La puberté s'annonce par une espèce d'engourdissement aux aînes ; il se fait sentir en marchant, en se pliant. Il est souvent accompagné de douleurs dans toutes les jointures, & d'une sensation particulière aux parties qui caractérisent le sexe. Il s'y forme des petits boutons ; c'est le germe de ce duvet qui doit les voiler. *Voyez POIL.* Ce signe est commun aux deux sexes ; mais il y en a de particuliers à chacun ; l'éruption des menstrues, l'accroissement du sein pour les femmes (*Voyez MENSTRUE & MAMELLES*) ; la barbe & l'émission de la liqueur féminale pour les hommes. *Voyez BARBE & SPERME.* Mais ces phénomènes ne sont pas aussi constans les uns que les autres ; la barbe, par exemple, ne paroît pas précisément au tems de la puberté ; il y a même des nations où les hommes n'ont presque point de barbe ; au contraire il n'y en a aucune où la puberté des femmes ne soit marquée par l'accroissement des mamelles.

Dans toute l'espece humaine, les femmes arrivent plutôt à la puberté que les *hommes* ; mais chez les différens peuples, l'âge de puberté varie & semble dépendre du climat & des alimens ; le pauvre & le paysan font de deux ou trois années plus tardifs. Dans les parties méridionales & dans les villes, les filles sont la plupart pubertes à douze ans, & les garçons à quatorze. Dans les provinces du Nord & les campagnes, les filles ne le sont qu'à quatorze, & les garçons qu'à seize ; dans les climats chauds de l'Asie, de l'Afrique, & de l'Amérique, la puberté des filles se manifeste à dix, & même à neuf ans.

L'écoulement périodique des femmes moins abondant dans les pays chauds, est à-peu-près le même chez toutes les nations ; & il y a sur cela plus de différence d'individu à individu, que de peuple à peuple. Dans la même nation, des femmes n'y sont sujettes que de cinq ou six semaines en six semaines ; d'autres tous les quinze jours : l'intervalle commun est d'un mois.

La quantité de l'évacuation varie ; Hippocrate l'avoit évaluée en Grece à neuf onces, elle va depuis une ou deux onces, jusqu'à une livre & plus ; & sa durée depuis trois jours jusqu'à huit.

C'est à l'âge de puberté que le corps acheve de prendre son accroissement en hauteur : les jeunes *hommes* grandissent tout-à-coup de plusieurs pouces ; mais l'accroissement le plus prompt & le plus sensible se remarque aux parties de la génération ; il se fait dans le mâle par une augmentation de volume ; dans les femelles il est accompagné d'un rétrécissement occasionné par la formation d'une membrane appelée *hymen*. Voyez l'article HYMEN.

Les parties sexuelles de l'*homme* arrivent en moins d'un an ou deux après le tems de puberté, à l'état où elles doivent rester. Celles de la femme croissent aussi ; les nymphes sur tout qui étoient auparavant insensibles, deviennent plus apparentes. Par cette cause & beaucoup d'autres, l'orifice du vagin se trouve rétréci ; cette dernière modification varie beaucoup aussi. Il y a quelquefois quatre protuberances ou caroncules, d'autres fois trois ou deux, souvent une espece d'anneau circulaire ou semi-lunaire. Voyez CARONCULES.

Quand il arrive à la femme de connoître l'*homme* avant l'âge de puberté, nulle effusion de sang, à moins d'une extrême disproportion entre les parties de l'un & de l'autre, ou des efforts trop brusques. Mais il arrive aussi qu'il n'y a point de sang répandu, même après cet âge, ou que l'effusion reparoît même après des approches répétées, intimes & fréquentes, s'il y a suspension dans le commerce & continuité d'accroissement dans les parties sexuelles de la femme. La preuve prétendue de la virginité ne se renouvelle cependant que dans l'intervalle de quatorze à dix-sept, ou de quinze à dix-huit ans. Celles en qui la virginité se renouvelle ne sont pas en aussi grand nombre que celles à qui la nature a refusé cette faveur chimérique.

Les Ethiopiens, d'autres peuples de l'Afrique, les habitans du Pégu, de l'Arabie, quelques nations de l'Asie, s'affûrent de la chasteté de leurs filles par une opération qui consiste en une suture qui rapproche les parties que la nature a séparées, & ne laisse d'espace que celui qui est nécessaire à l'issue des écoulemens naturels. Les chairs s'unissent, adhèrent, & il faut les séparer par une incision, lorsque le tems du mariage est arrivé. Ils emploient aussi dans la même vûe l'insubulation qui se fait avec un fil d'amiante ; les filles portent le fil d'amiante, ou un anneau qui ne peut s'ôter ; les femmes un cadénat dont le mari a la clé.

Quel contraste dans les goûts & les mœurs de l'*homme* ! D'autres peuples méprisent la virginité,

& regardent comme un travail servile la peine qu'il faut prendre pour la détruire. Les uns cedent les prémices des vierges à leurs prêtres ou à leurs idoles ; d'autres à leurs chefs, à leurs maîtres ; ici un *homme* se croit deshonoré, si la fille qu'il épouse n'a pas été déflorée ; là, il se fait précéder à prix d'argent.

L'état de l'*homme* après la puberté est celui du mariage ; un *homme* ne doit avoir qu'une femme, une femme qu'un *homme*, puisque le nombre des femelles est à-peu-près égal à celui des mâles.

L'objet du mariage est d'avoir des enfans ; mais il n'est pas toujours possible : la stérilité vient plus souvent de la part de la femme, que de la part de l'*homme*. Voyez IMPUISSANCE & STÉRILITÉ. Cependant il arrive quelquefois que la conception devance les signes de la puberté ; des femmes sont devenues meres avant que d'avoir eu l'écoulement naturel à leur sexe. D'autres, sans être jamais sujettes à cet écoulement, ne laissent pas d'engendrer. On dit même qu'au Brésil des nations entières se perpétuent, sans qu'aucune femme ait d'évacuation périodique ; la cessation des regles qui arrive ordinairement à quarante ou cinquante ans, ne met pas toutes les femmes hors d'état de concevoir ; il y en a qui ont conçu à soixante, à soixante & dix ans, & même plus tard. Dans le cours ordinaire, les femmes ne sont en état de concevoir qu'après la première éruption, & la cessation de cet écoulement à un certain âge les rend stériles.

L'âge auquel l'*homme* peut engendrer n'a pas de termes aussi marqués ; il commence entre douze & dix-huit ans ; il cesse entre soixante & soixante & dix ; il y a cependant des exemples de vieillards qui ont eu des enfans jusqu'à quatre-vingt & quatre-vingt-dix ans, & des exemples de garçons qui ont produit leur semblable à neuf, dix, & onze ans, & de petites filles qui ont conçu à sept, huit & neuf.

On prétend qu'immédiatement après la conception l'orifice de la matrice se ferme, & qu'elle s'annonce par un frissonnement qui se répand dans tous les membres de la femme. Voyez les articles CONCEPTION.

La femme de Charles Town qui accoucha en 1714 de deux jumeaux, l'un blanc & l'autre noir ; l'un de son mari, l'autre d'un negre qui la servoit, prouve que la conception de deux enfans ne se fait pas toujours dans le même tems.

Le corps finit de s'accroître dans les premières années qui suivent l'âge de puberté : l'*homme* grandit jusqu'à vingt-deux ou vingt-trois ans ; la femme à vingt est parfaitement formée.

Il n'y a que l'*homme* & le singe qui ayent des cils aux deux paupieres ; les autres animaux n'en ont point à la paupiere inférieure ; & dans l'*homme* même il y en a beaucoup moins à la paupiere inférieure qu'à la supérieure ; les sourcils deviennent quelquefois si longs dans la vieillesse qu'on est obligé de les couper.

La partie de la tête la plus élevée est celle qui devient chauve la première, ensuite celle qui est au-dessus des tempes ; il est rare que les cheveux qui couvrent le bas des tempes tombent en entier, non plus que ceux de la partie inférieure du derriere de la tête.

Au reste, il n'y a que les *hommes* qui deviennent chauves en avançant en âge ; les femmes conservent toujours leurs cheveux ; ils blanchissent dans les deux sexes ; les enfans & les eunuques ne sont pas plus sujets à être chauves que les femmes.

Les cheveux sont plus grands & plus abondans dans la jeunesse qu'à tout autre âge.

Les piés, les mains, les bras, les cuisses, le front, l'œil, le nez, les oreilles, en un mot, toutes les par-

ties de l'homme ont des propriétés particulières. Voyez les différens articles de ce Dictionnaire.

Il n'y en a aucune qui ne contribue à la beauté ou à la laideur, & qui n'ait quelque mouvement agréable ou difforme dans la passion. Voyez HONTE, COLERE, FUREUR, AMOUR, &c.

Ce sont celles du visage qui donnent ce que nous appellons la *physionomie*.

Toutes concourent par leurs proportions à la plus grande facilité des fonctions du corps; mais il faut bien distinguer l'état de nature, de l'état de société. Dans l'état de nature, l'homme qui exécuteroit avec le plus d'aisance toutes les fonctions animales, feroit sans contredit le mieux fait; & réciproquement le mieux fait exécuteroit le plus aisément toutes les fonctions animales; mais il n'en est pas ainsi dans l'état de société. Chaque art, chaque manœuvre, chaque action, exige des dispositions particulières de membres, ou que la nature donne quelquefois, ou qui s'acquièrent par l'habitude, mais toujours aux dépens des proportions les plus régulières & les plus belles. Il n'y a pas jusqu'au danseur, qui forcé de soutenir tout le poids de son corps sur la pointe de son pié, n'eût à la longue cette partie défigurée aux yeux du statuaire, qui ne se proposeroit que de représenter un homme bien fait, & non un danseur. Voyez PROPORTION.

La grace qui n'est que le rapport de certaines parties du corps, soit en repos, soit en mouvement, considérées relativement aux circonstances d'une action, ne s'obtient souvent aussi que par des habitudes, dont le dérangement des proportions est encore un effet nécessaire. Voyez GRACE.

D'où il s'ensuit que l'homme de la nature, celui qu'elle se seroit complu à former de la manière la plus parfaite, n'excelleroit peut-être en rien; & que l'imitateur de la nature en doit altérer toutes les proportions, selon l'état de la société dans lequel il le transporte. S'il en veut faire un crocheteur, il en affaîssera les cuisses sur les jambes; il fortifiera celles-ci; il étendra les épaules, il courbera le dos; & ainsi des autres conditions.

Par un travers aussi inexplicable que singulier, les hommes se défigurent en cent manières bizarres; les uns s'applatissent le front, d'autres s'allongent la tête; ici on s'écrase le nez, là on se perce les oreilles. On violente la nature avec tant d'opiniâtreté, qu'on parvient enfin à la subjuguier, & qu'elle fait passer la difformité des peres aux enfans, comme d'elle-même. L'habitude de se remplir les narines de poussière est si générale parmi nous, que je ne doute guère que si elle subsiste encore pendant quelques siècles, nos descendans ne naissent tous avec de gros nés difformes & évafés. Mais que ne doit-il pas arriver à l'espèce humaine parmi nous, par le vice de l'habillement, & par les maladies auxquelles nos mœurs dépravées nous exposent?

La tête de l'homme est à l'extérieur & à l'intérieur d'une forme différente de celle de la tête de tous les autres animaux; le finge a moins de cerveau.

L'homme a le cou moins gros à proportion que les quadrupèdes, mais la poitrine plus large; il n'y a que le finge & lui qui ayent des clavicules.

Les femmes ont plus de mamelles que les hommes; mais l'organisation de ces parties est la même dans l'un & l'autre sexe; celles de l'homme peuvent aussi former du lait, & il y en a des exemples.

Le nombril qui est apparent dans l'homme, est presque oblitéré dans les animaux; le finge est le seul qui ait des bras & des mains comme nous; les fesses qui sont les parties les plus inférieures du tronc n'appartiennent qu'à l'espèce humaine.

L'homme est le seul qui se soutienne dans une situation droite & perpendiculaire.

Le pié de l'homme diffère aussi de celui de quelque animal que ce soit; le pié du finge est presque une main.

L'homme a moins d'ongle que les autres animaux; c'est par des observations continuées pendant longtemps sur la forme intérieure de l'homme, que l'on est convenu des proportions qu'il falloit garder dans la Peinture, la Sculpture, & le Dessin. Voyez l'article PROPORTION.

Dans l'enfance, les parties supérieures de l'homme sont plus grandes que les inférieures.

A tout âge, la femme a la partie antérieure de la poitrine plus élevée que nous; en sorte que la capacité formée par les côtes a plus d'épaisseur en elles & moins de largeur. Les hanches de la femme sont aussi plus grosses; c'est à ce caractère qu'on distingue son squelette de celui de l'homme.

La hauteur totale du corps humain varie assez considérablement; la grande taille pour les hommes, est depuis cinq piés quatre ou cinq pouces, jusqu'à cinq piés huit ou neuf pouces. La taille médiocre depuis cinq piés ou cinq piés un pouce, jusqu'à cinq piés quatre pouces; & la petite taille est au-dessous de cinq piés. Les femmes ont en général deux ou trois pouces de moins; il y a des espèces d'hommes qui n'ont que depuis quatre piés, jusqu'à quatre piés & demi; tels sont les Lapons.

L'homme relativement à son volume est plus fort qu'aucun animal; il peut devancer le cheval par sa vitesse; il le fatigue par la continuité de la marche; les chatters d'Isphahan font trente-six lieues en quatorze ou quinze heures.

La femme n'est pas à beaucoup près aussi vigoureuse que l'homme.

Tout change dans la nature, tout s'altère, tout périt. Lorsque le corps a acquis son étendue en hauteur & en largeur, il augmente en épaisseur; voilà le premier point de son dépérissement; elle commence au moment où la graisse se forme, à trente-cinq ou quarante ans. Voyez GRAISSE. Alors les membranes deviennent cartilagineuses, les cartilages osseux, les os plus solides, & les fibres plus dures; la peau se sèche, les rides se forment, les cheveux blanchissent, les dents tombent, le visage se déforme, & le corps s'incline vers la terre à laquelle il doit retourner.

Les premières nuances de cet état se font appercevoir avant quarante ans; elles augmentent par degrés assez lents jusqu'à soixante, par degrés plus rapides jusqu'à soixante & dix. Alors commence la vieillesse qui va toujours en augmentant; la caducité fuit, & la mort termine ordinairement avant l'âge de quatre-vingt-dix ou cent ans, la vieillesse & la vie.

Les femmes en général vieillissent plus que les hommes; passé un certain âge leur durée s'assure; il en est de même des hommes nés foibles; la durée totale de la vie peut se mesurer par le tems de l'accroissement. L'homme qui est trente ans à croître, vit quatre-vingt-dix ou cent ans. Le chien qui ne croît que pendant deux ou trois ans, ne vit aussi que dix ou douze ans.

Il est parlé dans les Transactions philosophiques; de deux hommes, dont l'un a vécu cent soixante-cinq ans, & l'autre cent quarante-quatre.

Il y a plus de vieillards dans les lieux élevés que dans les lieux bas; mais en général l'homme qui ne meurt pas par intempérie ou par accident, vit par tout quatre-vingt-dix ou cent ans.

La mort est aussi naturelle que la vie; il ne faut pas la craindre, si l'on a assez bien vécu pour n'en pas redouter les suites.

Mais il importe en une infinité de circonstances de savoir la probabilité qu'on a de vivre un cer-

tain nombre d'années. Voici une courte table calculée à cet effet.

Table des probabilités de la durée de la vie.

Age. Durée de la vie.			Age. Durée de la vie.		
Années.	Années.	Mois.	Années.	Années.	Mois.
0	8	0	43	20	4
1	33	0	44	19	9
2	38	0	45	19	3
3	40	0	46	18	9
4	41	0	47	18	2
5	41	6	48	17	8
6	42	0	49	17	2
7	42	3	50	16	7
8	41	6	51	16	0
9	40	10	52	15	0
10	40	2	53	15	0
11	39	6	54	14	0
12	38	9	55	14	0
13	31	1	56	13	5
14	37	5	57	12	10
15	36	9	58	12	3
16	36	0	59	11	8
17	35	4	60	11	1
18	34	8	61	10	6
19	34	0	62	10	0
20	33	5	63	9	6
21	32	11	64	9	0
22	32	4	65	8	6
23	31	10	66	8	0
24	31	3	67	7	6
25	30	9	68	7	0
26	30	2	69	6	7
27	29	7	70	6	2
28	29	0	71	5	8
29	28	6	72	5	4
30	28	0	73	5	0
31	27	6	74	4	9
32	26	11	75	4	6
33	26	3	76	4	3
34	25	7	77	4	1
35	25	0	78	3	11
36	24	5	79	3	9
37	23	10	80	3	7
38	23	3	81	3	5
39	22	8	82	3	3
40	22	1	83	3	2
41	21	6	84	3	1
42	20	11	85	3	0

On voit par cette table qu'on peut espérer qu'un enfant qui vient de naître vivra huit ans, & ainsi des autres tems de la vie.

Mais on observera 1°. que l'âge de sept ans est celui où l'on peut espérer une plus longue vie; 2°. qu'à douze ou treize ans on a vécu le quart de sa vie; & à vingt-huit ou vingt-neuf, qu'on a vécu la moitié; & à cinquante, plus des trois quarts.

O vous, qui avez travaillé jusqu'à cinquante ans, qui jouissez de l'aisance, à qui il reste encore de la santé & des forces, qu'attendez-vous donc pour vous reposer! jusqu'à quand direz-vous, *demain, demain?*

Après avoir exposé ce qui concerne l'homme en général, nous renverrons, pour ce qui appartient à ses différens organes, aux différens articles de ce Dictionnaire. Voyez donc, pour la tête, à l'article TÊTE; pour les piés, les mains, les dents, à ces articles; pour la vûe, aux articles ŒIL & VUE; pour l'ouïe, aux articles OUIE & OREILLE; pour l'odorat, aux articles ODORAT & NÉS, &c. pour les sens en général, aux articles SENS, SENSATIONS, & TOUCHER; & sur-tout à l'article ÉCONOMIE ANIMALE. Et quant aux variétés de l'espece humaine,

voyez les articles de Géographie qui y ont rapport; comme LAPONS, CHINOIS, INDIENS, NEGRES, &c. & l'article HUMAINE ESPECE.

Il y a des hommes blancs, des noirs, des olivâtres, des hommes de couleur de cuivre. Voyez les articles NEGRES, MULATRES, &c.

Les hommes ont une phyfionomie propre aux lieux qu'ils habitent. Voyez l'article PHYSIONOMIE; & pour l'histoire naturelle de l'homme, ce que M. de Buffon & d'Aubenton en ont dit dans leur excellente *histoire naturelle*, dont nous avons extrait ce qui précède.

HOMME (*Exposition anatomique du corps de l'*) ; ce corps, ainsi que celui de tous les autres animaux, est une machine très-compiquée, & dans la composition de laquelle entre une infinité d'instrumens différens par leur structure & par l'usage auquel ils sont destinés. Certaines parties blanches, dures, insensibles, connues sous le nom d'os, soutiennent tout l'édifice. Voyez OS. Dans les endroits où ces parties se meuvent en glissant les unes sur les autres, elles sont enduites & comme encroûtées de certaines lames brillantes, blanches, très-élastiques, d'un tissu extrêmement serré qu'on nomme *cartilages*, & dont on distingue plusieurs especes: il y a aussi des lieux où les os sont retenus & fixés en place par l'intermede d'autres cartilages un peu différens de ceux dont les extrémités des os mobiles sont couvertes. Voyez CARTILAGE. Les différentes pieces osseuses qui ont du jeu & quelque mouvement, sont arrêtées & liées les unes aux autres par certaines cordes ou certains rubans que les Anatomistes appellent *ligamens*, & qui sont des parties blanches, souples, extensibles, très-élastiques & douées d'un sentiment très-obtus & presque nul. Voyez LIGAMENT. Parmi ces ligamens, il y en a qui sont très-minces & comme membraneux, qui enveloppent les jointures des os, & empêchent l'écoulement d'une certaine humeur onctueuse nommée *synovie*; on les nomme *capsules articulaires*, ou *ligamens capsulaires*. Voyez CAPSULES ARTICULAIRES. L'humour que ces ligamens retiennent est douce & gluante, & faite pour lubrifier les parties & les empêcher de se dessécher & de s'user par les frottemens répétés, voyez SYNOVIE; elle coule de certains paquets glanduleux communément enveloppés de graisse, & que la nature a très-artistement placés dans certains enfoncemens pratiqués exprès pour les mettre à l'abri des chocs & des compressions violentes. Voyez GLANDES SYNOVIALES. Toutes ces choses ne se voient que dans les endroits où les os s'unissent de maniere à permettre quel que mouvement; & cette sorte de jonction s'appelle *diarthrose*, dont il y a plusieurs especes. Voyez ÉNARTHROSE, ARTHRODIE, & GINGLIME. En général, toute union ou jonction de deux pieces osseuses se nomme *articulation*, laquelle, pour parler le langage des Anatomistes, se fait avec mouvement ou sans mouvement: cette dernière espece est la *synarthrose*, & comprend sous elle plusieurs divisions. Voyez SUTURE, HARMONIE & GOMPHOSE. Les os articulés par diarthrose, ont besoin d'être maintenus en place, & liés les uns aux autres par différens moyens; cette liaison s'appelle *symphise*, & se fait tantôt avec des ligamens, c'est la *sinévrose*; d'autres fois avec les chairs ou les muscles, c'est la *sisarcose*, & dans certains lieux, par l'intermede des cartilages, c'est la *synchondrose*. Voyez SINEVROSE, SISARCOSE & SINCHONDROSE. Tous les os du corps de l'homme, excepté les couronnes des dents, sont couverts d'une membrane assez forte, dont l'épaisseur varie suivant les lieux, & qui soutient une prodigieuse quantité de vaisseaux très-fins & de toute espece; on l'appelle le *périoste*, tant qu'elle est appliquée sur les os; lorsque de-là elle passe sur les

ligamens, on la nomme *péridese*; & quand enfin elle s'étend sur les cartilages, elle reçoit le nom de *périchondre*. Voyez PÉRIOSTE. Cette membrane se glisse & s'insinue jusques dans les cavités intérieures des os, elle les tapisse exactement; c'est le périoste interne qui enveloppe la moelle, & fournit les cloisons sans nombre qui forment les cellules dans lesquelles cette humeur onctueuse est renfermée. Voy. MOELLE. Les os sont formés de deux substances, l'une dure & d'un tissu très-ferré, composée de lames très-étroitement unies les unes aux autres, c'est la substance ou matière compacte; l'autre est cellulaire, & quand elle résulte de l'assemblage de plusieurs lames, on l'appelle *substance spongieuse*; mais quand elle résulte de l'entrelacement d'un grand nombre de filets, c'est la *substance réticulaire*. Voyez SUBSTANCE OSSEUSE & OSSIFICATION.

Les os, & avec eux toutes les autres parties des animaux, sont mis en mouvement par certaines puissances que les Anatomistes appellent *muscles*. Ce sont des organes mous, d'une couleur rouge, formés de fibres, qui ont la faculté de se raccourcir, & qui par ce raccourcissement tirent les parties auxquelles ils sont annexés: un tissu cellulaire plus ou moins fin, lie toutes ces fibres entre elles, & soutient les divisions presque infinies des nerfs, des artères & des autres vaisseaux qui pénètrent la substance du muscle; un autre tissu cellulaire plus lâche, & communément chargé de graisse, unit entre eux les différens muscles, ou les attache à d'autres parties: on nomme *contraction*, l'action par laquelle un muscle se raccourcit; & fibre *musculaire* ou *contractile*, celle qui peut exercer cette action: il faut que ce pouvoir dépende en partie de la manière dont les fibres sont unies entre elles; car dans le milieu du muscle, où les fibres sont molles & rouges, on les voit se contracter, & l'on n'observe rien de semblable dans les extrémités, qui sont blanches & d'un tissu bien plus ferme & bien plus ferré: cependant ce sont les mêmes fibres qui, sans interruption, vont d'un bout à l'autre du muscle, mais qui, ramassées vers les extrémités, sont si étroitement ferrées entre elles qu'elles en perdent l'aptitude au mouvement, il faut, pour qu'une fibre musculaire se raccourcisse, qu'elle se gonfle & se renfle; ce renflement devient impossible quand les fibres sont trop rapprochées & trop fermement unies entre elles; quand en se rapprochant ainsi, elles forment par leur assemblage des cordes blanches, souples & flexibles, c'est ce qu'on nomme des *tendons*, voyez TENDONS; lorsqu'elles s'épanouissent en manière de membranes, elles sont ce qu'on appelle des *aponévroses*, voyez APONÉVROSE: c'est par le moyen de ces tendons ou de ces aponévroses que les muscles s'attachent aux os, ou bien aux autres parties qu'ils doivent mouvoir; ainsi dans chaque muscle il y a toujours un milieu rouge & mollet (les anciens le nommoient le *ventre du muscle*) & deux extrémités tendineuses plus ou moins longues, dont l'une portoit chez les anciens le nom de *tête*, & l'autre, celui de *queue*: ces noms étoient tirés de la comparaison qu'ils faisoient d'un muscle avec un rat écorché: au reste, les noms qu'on a donnés aux différens muscles viennent ou de leur figure, comme *deltoïde*, *triangulaire*, *quarré*; ou de leur situation, comme *fessier*, *dorsal*, *péctoral*; ou de leur action, comme *fléchisseur*, *extenseur*, *abaisseur*, ou de quelque autre circonstance. Voyez MUSCLE.

C'est aux nerfs & aux vaisseaux sanguins que les muscles doivent la faculté, dont ils jouissent, de se contracter, & de mouvoir par-là toutes les autres parties. Les nerfs sont des cordons blanchâtres, composés de filets extrêmement fins, qui tous tirent leur origine du cerveau, de la moelle allongée, ou de

la moelle épinière: ils communiquent différemment entre eux; cependant les deux manières de communication établies les plus ordinaires sont ou par forme d'entrelacement & de réseau, ce qu'on nomme *plexus*, & qui spécialement a lieu à l'intérieur pour les viscères de la poitrine & du ventre, voyez PLEXUS; ou par le moyen de certaines tumeurs rougeâtres, d'une consistance assez marquée, & de différentes figures qu'on appelle *ganglions*, lesquelles se rencontrent dans différentes parties, mais surtout le long de la colonne épinière, voyez GANGLIONS. Quoique les yeux ne puissent saisir de cavité dans les nerfs, on ne sauroit cependant se dispenser d'y en admettre: bien des expériences semblent prouver qu'un fluide très-subtil passe sans cesse, à la faveur de ces cavités, du cerveau & de la moelle vers les autres parties, & reflue peut-être de ces mêmes parties vers les organes desquels il avoit commencé à couler; ce fluide qui paroît fait pour animer toute la machine, s'appelle *esprit animal*, voy. ESPRIT ANIMAL ou ESPRITS ANIMAUX. La nature de cet esprit ne nous est pas encore bien connue: il n'est guère raisonnable d'en nier l'existence; peut-être y en a-t-il de plusieurs espèces. Quand un nerf s'insinue dans une partie, il s'y divise de façon qu'en le suivant avec soin, il semble que toute la partie elle-même ne soit faite que par sa division: ce qui a donné lieu de penser que dans son principe & son origine le corps des animaux n'étoit qu'un épanouissement nerveux différemment fait dans les différentes parties. Quoi qu'il en soit de toutes ces choses, toujours est-il certain que c'est aux nerfs que les parties de notre corps doivent le sentiment & le mouvement: une chose singulière, sans doute, c'est que le principe du sentiment dérivant du cerveau, du cervelet & de la moelle épinière, ces parties soient cependant insensibles. On nomme *Névrologie* la partie d'Anatomie qui traite des nerfs & de leurs distributions: cette partie est une des moins développées, & cependant c'est une des plus importantes & des plus intéressantes. Voyez NERF & NÉVROLOGIE.

Les vaisseaux sanguins sont des tuyaux membraneux, cylindriques, plus ou moins élastiques, dont les uns, sous le nom d'*arteres*, portent le sang du cœur aux autres parties; les autres se nomment *veines*, & leur office est de reprendre le sang que les artères ont apporté, & de le ramener au cœur: le mouvement par lequel le sang est ainsi porté & rapporté, s'appelle *circulation*. Voyez CIRCULATION DU SANG. Les artères ont leurs tuniques plus fortes & plus épaisses que les veines; elles ont un mouvement sensible de pulsation, c'est le *pouls*, voyez POULS, & le sang marche bien plus vite dans ces tuyaux que dans les veines: toutes les artères ne sont que des ramifications de deux troncs principaux, connus sous les noms d'*aorte* & d'*artère pulmonaire*, voyez ARTERE. Les membranes des veines sont faibles & minces, elles ont peu d'action: mais pour suppléer à ce défaut, la nature a placé dans leurs cavités des replis membraneux qu'on appelle *valvules*, & qui sont disposés de manière qu'ils cedent sans peine à l'impulsion du sang qui retourne au cœur, mais ils se levent pour l'empêcher de revenir sur ses pas: les artères n'ont point de valvules; on n'en découvre point non plus dans les grosses veines placées dans le ventre ou dans la poitrine: toutes les veines vont se rendre à cinq tuyaux communs, dont l'un, qui est le principal & le plus gros de tous, se nomme *veine-cave*, & va se rendre à l'oreillette droite du cœur: trois autres partent du poulmon, & viennent décharger le sang dans l'oreillette gauche du cœur: le cinquième amasse le sang de tous les viscères qui servent à la digestion des

alimens, & le charie au foie, on le nomme *veine-porte*. Outre ces tuyaux, il y en a d'autres dans le corps humain, dont les uns sont pleins d'une liqueur claire, transparente, sans goût & sans odeur; on la nomme *lymphe*, & les tuyaux qui la contiennent, s'appellent *vaisseaux lymphatiques*. Voyez LYMPE & VAISSEAUX LYMPHATIQUES. Les autres conduits, qui ne contiennent ni sang, ni lymphe, sont destinés à recevoir l'air, on les appelle *bronches*: ils naissent tous d'un canal, en partie cartilagineux & en partie membraneux, qui du fond de la bouche gagne jusques dans la poitrine; on lui donne le nom de *trachée-artère*, voyez TRACHÉE-ARTÈRE & BRONCHE: l'air amené par ces tuyaux gonfle les pòmons & soulève la poitrine; quand il en sort, la poitrine se resserre & les pòmons s'affaissent: ce double mouvement qui se fait alternativement pendant tout le cours de la vie, constitue cette importante fonction, connue de tout le monde sous le nom de *respiration*: quand l'air rentre, c'est l'*inspiration*; quand il sort, c'est l'*expiration*. Voyez RESPIRATION.

Toute partie qui remplit une fonction d'une certaine importance, & qui est renfermée dans l'une des grandes cavités de la machine, se nomme *viscère*, voyez VISCÈRE. On voit encore certaines parties arrondies, assez fermes, de différentes couleurs, & qui pour la plupart séparent du sang une humeur particulière, on les appelle en général du nom de *glandes*; quand elles sont isolées & détachées les unes des autres, elles se nomment *glandes conglobées*; elles prennent le nom de *glandes conglomerées*, quand elles sont ramassées plusieurs ensemble & renfermées sous une même enveloppe. Voyez GLANDE. L'action par laquelle les glandes, ainsi que d'autres parties, séparent de la masse commune des humeurs une liqueur particulière, porte en général le nom de *sécrétion*, voyez SÉCRÉTION; & les canaux par lesquels cette humeur est reçue pour être conduite en un lieu différent, se nomment *vaisseaux excréteurs*: quand ils sont très-fins & très-déliés, on les nomme *pores*, & du nombre de ces derniers il en est dont la fonction diffère des autres, & qui sont destinés à pomper quelque humeur, à s'en charger, pour la ramener à la masse, soit médiatement, soit immédiatement; ils ont reçu le nom de *pores absorbans*, & il paroît que la surface de tous nos viscères en est aussi criblée que celle de la peau. Voyez PORES ABSORBANS. Cette dernière partie couvre tout notre corps, ainsi que tout le monde le fait: on l'appelle à cause de cela le *tégument universel*; elle est composée de plusieurs lames, dont la plus superficielle & la plus mince se nomme *épiderme*: celle-ci est insensible, & formée d'un grand nombre de petites écailles très-fines; elle se replie dans les grandes ouvertures de la peau, & s'y confond, ou s'y perd dans la membrane qui revêt l'extérieur de l'œil, les narines, la bouche, le gosier, l'œsophage, &c. Voyez EPIDERME. On apperçoit à la face de l'épiderme qui touche la peau, un réseau plus ou moins fin dans les différentes parties; il semble être une appendice de l'épiderme, on le nomme le *corps réticulaire*. Voyez CORPS RÉTICULAIRE. Quelques anatomistes pensent que ce qui fait la liaison de l'épiderme & de la peau est une certaine substance à-peu-près muqueuse, qu'ils ont appelée le *corps muqueux*, & qu'ils croient être le siège de la couleur blanche de la peau des Européens, &c. & celui de la couleur noire de la peau des Nègres. Voyez CORPS MUQUEUX. La peau, proprement dite, est immédiatement sous ce corps; elle est faite par l'assemblage & l'entrelacement le plus singulier de fibres qui approchent fort de la nature des fibres ligamenteuses: à travers cet entrelacement pénètrent mille & mille filets nerveux, qui

viennent à sa superficie s'épanouir en papilles applanies, ou se gonfler de manière à former les papilles pyramidales: ces papilles sont l'organe immédiat du plus étendu, du plus important & peut-être du plus utile de tous nos sens, du *toucher*, voyez TOUCHER. C'est dans la peau que s'opère l'excrétion la moins sensible, & cependant la plus abondante de toutes celles qui se font dans notre machine; elle est connue sous le nom d'*insensible transpiration*: l'humeur qu'elle fournit est chassée par les pores de la peau. Voyez INSENSIBLE TRANSPARATION. La peau ne se réfléchit point comme l'épiderme par la bouche, le nez, le fondement, &c. elle est vraiment trouée dans tous ces endroits-là: il s'en manque beaucoup que la peau ait par-tout la même sensibilité, la même consistance, la même élasticité: toutes ces choses varient suivant les lieux. Voyez PEAU. Ajoutez à tout cela que cette partie soutient les poils & les ongles. Ces premiers sont des filets très-déliés, de diverses couleurs, de différentes longueurs, toujours insensibles dans l'état naturel, lesquels naissent d'un petit oignon placé à la face interne de la peau, & qui paroissent destinés à couvrir & défendre du froid, &c. la surface du corps. Voyez POILS. Les ongles paroissent faits d'une substance assez semblable à celle des poils: chacun fait qu'ils garnissent le bout des doigts, des mains & des piés: leur racine jouit d'une grande sensibilité; l'extrémité se coupe sans qu'on en sente rien. Voyez ONGLE. Dans la plupart des quadrupèdes, on trouve sous la peau une lame musculaire, qui s'appelle le *pannicule charnu*: cette partie manque dans l'homme, voyez PANNICULE CHARNU. Il n'y a sous la peau du corps humain qu'un tissu formé par un grand nombre de cellules irrégulières, lesquelles renferment une humeur huileuse condensée, douce & jaunâtre, connue sous le nom de *graisse*, voyez GRAISSE: ces cellules sont autant de petits réservoirs où la nature met en dépôt l'humeur dont nous venons de parler; & qu'elle saura bien reprendre en cas de besoin, par exemple, dans le tems des maladies, soit pour nourrir le corps, soit pour adoucir l'acrimonie des humeurs morbifiques: les membres gagnent à ce dépôt une forme plus régulière, des contours plus gracieux & une souplesse très-marquée: la sagesse de la nature fait tirer plusieurs avantages d'une même chose; elle les épuise; le tissu cellulaire joint aux propriétés que nous venons d'indiquer, celle de servir de lien à toutes les parties du corps; c'est lui qui les soutient, qui les fixe à leurs places, & qui fait que, quoiqu'adhérentes les unes aux autres, elles peuvent pourtant se mouvoir les unes sur les autres sans la moindre difficulté. Voyez TISSU CELLULAIRE ou GRAISSEUX.

Le corps de l'homme se divise en plusieurs parties principales, qui sont la tête, le tronc & les extrémités: ces dernières sont, les unes supérieures, ce sont les bras; les autres inférieures, qui sont formées des cuisses & des jambes. Chacune de ces parties se divise encore en plusieurs autres régions.

On distingue dans la tête deux régions principales: l'une couverte de poils, on la nomme *partie chevelue*; l'autre en est dépouillée pour la plus grande partie, c'est la face. Voyez TÊTE.

La tête est unie à la poitrine par le moyen du *cou*. Voyez COU. Le tronc se divise en thorax ou poitrine, & bas-ventre ou abdomen. Le devant de la poitrine retient le nom de *thorax*; le derrière s'appelle le *dos*. C'est du haut & des côtés de cette région, que sortent les extrémités supérieures.

Le bas-ventre a comme la poitrine une face en devant & l'autre en arrière; la première se partage en trois régions: la première est au milieu, elle est marquée par le nombril, & de là elle a pris le nom

de région ombilicale ; celle qui est au-dessus , & qui va jusqu'au bas de la poitrine , se nomme région épigastrique ; la troisième qui s'étend au-dessous , & gagne jusqu'aux parties génitales de l'un & de l'autre sexe , a reçu le nom de région hypogastrique. Chacune de ces régions se divise encore en trois autres ; savoir , celle du milieu & les deux latérales : le milieu de la région épigastrique se nomme épigastre ; les côtés sont les hypochondres. Voyez EPIGASTRE & HYPOCHONDRES.

Les côtés de la région du nombril s'appellent les lombes ; le milieu a conservé le nom de région ombilicale.

La dernière des régions antérieures du ventre se partage en haute & basse ; le milieu de la première est l'hypogastre ; les parties latérales sont les îles ou les flancs : la partie basse répond au petit bassin , son milieu est le pénis , ses côtés sont les aines.

La face postérieure du ventre présente un grand enfoncement , qu'on appelle aussi région lombaire postérieure , ou plus communément le creux ou le pli des reins ; ce qui est au-dessous se relève & fait saillie ; c'est la région des fesses , entre lesquelles est l'ouverture par où le corps se débarrasse de ses excréments ; on l'appelle le fondement , ou l'anüs (Voyez ANUS) ; l'espace qui est entre cette ouverture & les parties génitales de l'un ou l'autre sexe , porte le nom de périnée , & la ligne qui le partage en partie droite & gauche , se nomme raphé. Les extrémités supérieures sont chacune composées de l'épaule , du bras , de l'avant-bras & de la main ; les inférieures le sont chacune aussi des cuisses , des jambes & du pié.

Après cette idée générale des principales parties du corps humain , examinons chacune de ces mêmes parties : nous suivrons dans cet examen l'ordre le plus simple ; nous ne ferons mention des organes qu'à mesure qu'ils se présenteront successivement à nos yeux : commençons par la tête. Les poils qui couvrent plus de la moitié de la surface de cette partie , sont au moins dans les blancs , beaucoup plus longs que ceux du reste du corps , on les nomme cheveux. Voyez CHEVEUX. La partie la plus haute de la région chevelue se nomme le vertex ; le derrière s'appelle l'occiput ; le devant porte le nom de sinciput ; & les côtés celui de tempes. Le cuir qui porte les cheveux est plus crasse & moins sensible que la peau du reste du corps ; on y voit un plus grand nombre de glandes sébacées. Voyez GLANDES SÉBACÉES. Le tissu cellulaire qui est au-dessous , a la propriété de ne se charger que d'une certaine quantité de graisse assez petite , & logée dans des cellules étroites ; ce tissu étant enlevé , on découvre en devant deux muscles minces qui vont sous la peau descendre sur le front jusqu'auprès des sourcils , qu'ils relèvent en faisant rider la peau du front. Ce sont les muscles frontaux. Voyez MUSCLES FRONTAUX. En marchant du sinciput vers l'occiput , le milieu de droite à gauche est occupé par une aponévrose , à laquelle tiennent les fibres des muscles frontaux ; M. Winslow l'a nommée calotte aponevrotique du crâne. Voyez CALOTTE APONEVROTIQUE. Du bas & des côtés de cette aponévrose , partent en arrière des lames charnues qui vont s'attacher à l'os qui se trouve dans cet endroit , & qui à cause de cela , a reçu le nom d'os occipital ; ce sont les muscles occipitaux , dont l'usage paroît être d'aider les frontaux dans leur action. Voyez MUSCLES OCCIPITAUX. Tout attenant ces muscles , on en aperçoit deux petits qui vont transversalement s'attacher au derrière de la conque de l'oreille externe , qu'ils tirent en arrière ; on les nomme les muscles postérieurs de l'oreille. En remontant vers les tempes , il se présente de chaque côté une lame musculaire large & mince , qui du bord de la calotte aponevrotique , s'avance vers l'oreille ,

& s'y insère à quelque distance au-dessus du conduit ; c'est le muscle supérieur de l'oreille externe ; il sert à l'élever un peu. Voyez RELEVÉUR DE L'OREILLE EXTERNE. L'artère temporale paroît à quelque distance de ce muscle en devant ; on la voit serpenter dans cet endroit & se partager en deux branches principales , dont l'une va vers le front , & l'autre vers l'occiput ; cette dernière s'anastomose avec l'artère occipital : le mot d'anastomose est employé par les Anatomistes pour désigner l'abouchement de deux vaisseaux qui se confondent & n'en font plus qu'un. Voyez ANASTOMOSE.

Quand on a enlevé l'aponévrose dont nous venons de parler , & les muscles qui y sont annexés , on découvre sur toute la tête , à l'exception des côtés , la membrane qui couvre les os immédiatement , on la nomme le péricrâne : elle ne diffère point du périoste des autres parties ; on la voit s'insinuer par les sutures entre les os de la tête , & communiquer avec la membrane qui tapisse les os en dedans , & qui se nomme la dure mère. Voyez PÉRICRANE. Sur les côtés , dans les régions temporales , se trouve une aponévrose , que l'on a mal-à-propos prise pour une des lames du péricrâne ; elle couvre un muscle qui occupe toute cette région , & qui est attaché aux os du crâne par son extrémité supérieure , & à l'apophyse coronéide de la mâchoire inférieure , par son extrémité inférieure ; il a principalement la fonction de lever la mâchoire inférieure , il porte le nom de crotaphite. Voyez MUSCLE CROTAPHITE. Sous ce muscle se découvre un nerf , qui part du maxillaire inférieur à sa sortie du crâne par le trou ovale de l'os sphénoïde ; on le nomme le nerf temporal.

L'oreille extérieure est placée au bas de la région temporale ; on distingue la partie supérieure qui est cartilagineuse , d'avec l'inférieure qui est faite par la peau seulement & le tissu cellulaire ; on la nomme le lobule. La portion supérieure présente plusieurs replis & plusieurs enfoncemens qui ont différens noms ; entre ces derniers , il y en a un qui mène à un canal appelé conduit auditif externe. Voyez OREILLE EXTERNE.

Derrière l'oreille est le nerf auriculaire postérieur qui vient de la portion dure du nerf auditif ; sur le devant sont les auriculaires antérieurs , qui sont produits par deux des nerfs cervicaux ; je ne fais point mention du muscle antérieur de l'oreille , parce que je ne l'ai jamais vu.

Le muscle crotaphite & le péricrâne étant emportés , on voit en devant l'os frontal ; sur les côtés & en haut , les deux os pariétaux ; en bas & toujours sur les côtés , les grandes ailes de l'os sphénoïde , & les os des tempes , en arrière l'os occipital : ce dernier est uni avec les pariétaux & les temporaux par la suture lambdoïde ; les pariétaux le sont entre eux par la suture sagittale , & avec les os temporaux & les grandes ailes du sphénoïde , par la suture écaillée ; enfin par-devant , ils s'unissent avec l'os frontal par la suture appelée coronale ; ces os sont la partie supérieure & les côtés de la boîte osseuse du crâne. Voyez OS FRONTAL , OS PARIÉTAUX , &c.

Il y a dans les enfans une ouverture au crâne dans le milieu de la suture coronale , dans l'endroit où la sagittale la rencontre ; on la nomme la fontanelle ou la fontaine de la tête. Voyez FONTANELLE.

Pour découvrir ce que le crâne renferme , on le scie tout-au-tour ; & quand on a séparé la calotte , les parties qui s'offrent aux yeux , sont d'abord une membrane forte , épaisse , composée de deux lames , & très-adhérente à la face interne du crâne : c'est la première des enveloppes du cerveau ; on l'appelle la dure mère. Voyez DURE MÈRE. Celle des deux lames qui regarde le cerveau , se réfléchit entre les deux principales portions de ce viscère , & forme une cloison

son nommée *la faux* : sur le dos de cette cloison est un conduit d'une forme triangulaire, qui va toujours en s'élargissant à mesure qu'il avance en arriere, & qui reçoit le sang des veines du cerveau; c'est le *sinus longitudinal supérieur* : au bord opposé de la faux, est un autre conduit bien plus délié; c'est le *sinus longitudinal inférieur* : le long du premier de ces sinus, sur-tout en arriere, sont plusieurs grappes glanduleuses; on leur a donné le nom de *glandes de Pachioni*.

Sous la dure-mere est une membrane fine, transparente, composée de deux lames, dont l'intérieur s'enfonce dans les sillons qui sont creusés à la surface extérieure du cerveau; la premiere lame se nomme la *pie-mere*, la seconde a reçu le nom d'*aracnoïde*. Voyez *PIE-MERE*, &c.

Le cerveau vient ensuite; c'est un viscere très-gros, mol, insensible, arrosé d'un prodigieux nombre de vaisseaux, composé de deux substances, l'une extérieure & grise, où l'on pense que l'esprit vital est situé; l'autre blanche, & qu'on nomme *médullaire*, que l'on croit formée par l'assemblage des vaisseaux excréteurs de la premiere, & qui donne naissance aux nerfs, soit immédiatement, soit médiatement : ce viscere est partagé en deux portions principales nommées *hémispheres*; chaque hémisphere l'est en trois lobes; l'un antérieur, l'autre moyen, & le troisième postérieur : à la surface extérieure sont différens enfoncemens connus sous le nom d'*anfractuosités* : la substance grise qu'on appelle aussi *corticale*, s'insinue dans toutes les anfractuosités : une lame blanche assez épaisse, fait par en bas & dans la partie moyenne, la réunion des deux hémispheres; c'est le corps calleux, où quelques-uns ont assez ridiculement placé le siège de l'ame : sur les côtés de ce corps, un peu plus bas que lui, sont creusées deux grandes cavités connues sous le nom de *ventricules supérieurs* ou *latéraux* du cerveau, qui sont fort irrégulieres, & qui s'enfoncent en le contournant comme les cornes d'un bœuf; sous les lobes moyens du cerveau, une cloison transparente se voit entre les deux ventricules; elle les sépare, elle est formée de deux lames fort distinctes; c'est le *septum lucidum* : la premiere chose qui frappe dans les ventricules supérieurs, c'est une masse de vaisseaux très-fins, & différemment entortillés, laquelle, en s'élargissant en arriere, se prolonge jusqu'au fond des ventricules; elle a pris le nom de *plexus choroïde* : les vaisseaux qui la forment se réunissent en une grosse veine, nommée *veine de Galien*, qui décharge le sang dans un sinus, que nous observerons dans l'instant : otez le plexus choroïde, & vous appercevrez en devant & sur le côté dans chaque ventricule, une fosse oblongue, qui se termine en arriere par une sorte de queue; elle est grise à l'extérieur, mais le dedans est mêlé de la substance blanche & de la grise; c'est le *corps cannelé*. Sous le *septum lucidum* est une lame blanche qui s'élargit en s'avancant en arriere, & s'y partage en deux branches minces; on la nomme la *voûte à trois piliers* : enlevez cette voûte, rejetez-la en devant, & vous appercevrez qu'elle s'y divise en deux cordons blancs, dans l'écartement desquels vous pourrez distinguer un troisième cordon transversal nommé la *commisure antérieure* du cerveau : vis-à-vis est une ouverture qui va au troisième ventricule : plus loin sont deux éminences ovales, appellées *couches des nerfs optiques*; ces éminences laissent entre leurs extrémités postérieures une autre ouverture qui va aussi au troisième ventricule; on la nomme *anus*, l'antérieure s'appelle *vulva* : attenant l'anus est la *commisure postérieure* du cerveau; c'est un cordon transversal qui s'avance assez peu de chaque côté : dans le lieu où la cavité des ventricules supérieurs commence à s'enfoncer, on voit un petit pro-

longement pointu en arriere; c'est le *processus arachnoïde* : on apperçoit dans le reste un bourrelet qui suit les contours de la cavité; les Anatomistes l'ont nommé la *corne d'ammon*; quand on écarte les couches des nerfs optiques, il se présente une cavité oblongue d'assez peu d'étendue, d'une forme à peu près triangulaire; c'est le troisième ventricule du cerveau qui s'enfonce en devant, & forme l'*entonnoir*, dont le bec aboutit à une petite colonne médullaire, appuyée sur la glande pituitaire; on la nomme à cause de cela, *tige pituitaire* : on apperçoit à la face postérieure du troisième ventricule, l'ouverture de l'*aqueduc de Silvius*; c'est un conduit qui du troisième ventricule mene au quatrième : sur le trajet de ce conduit, il y a quatre éminences arrondies, que les anciens ont assez ridiculement appellées *narès* & *testes*. Après avoir considéré tous les objets que nous venons d'indiquer, si l'on renverse la masse du cerveau de devant en arriere, on voit d'abord sous les lobes antérieurs les nerfs de la premiere paire, ou *nerfs olfactoires*, qui vont gagner la lame criblée de l'os ethmoïde; ensuite on voit les nerfs optiques, dont on observe la réunion sur le devant de la selle du turc, & le passage par les trous optiques de l'os sphénoïde : les arteres carotides sont à côté de ces nerfs, & les touchent; on les voit se partager en deux branches principales, dont l'une s'avance entre les deux lobes antérieurs du cerveau, & se réfléchit sur le corps calleux; l'autre s'engage dans la grande scissure de Silvius, & va se rendre au lobe moyen & à la plus grande partie du lobe postérieur : derriere la réunion des deux nerfs optiques, est l'extrémité de la tige pituitaire, & dans le voisinage sont deux éminences appellées *mamillaires* : viennent ensuite deux grosses masses blanches & arrondies, qui marchant de devant en arriere, se rapprochent & s'enfoncent dans un gros bourrelet arrondi, appelé *pont de varole*, ou *protubérance annulaire*; ces deux masses sont les *cruva cerebri* : dans ce trajet se voient les *nerfs de la troisième paire*, ou *nerfs grands moteurs des yeux*, lesquels vont se rendre à l'orbite par la fente sphénoïdale : un peu plus en arriere & sur les côtés, se présentent aussi les gros nerfs de la cinquieme paire, qui vont, après s'être partagés en trois branches, à l'orbite, à la mâchoire supérieure, & à la mâchoire inférieure.

Si l'on enlève la masse du cerveau, après avoir coupé vers les cuisses, ou *cruva cerebri*, voici les choses qui se présentent à la vue : en devant est le plancher osseux qui soutenoit les lobes antérieurs du cerveau; il est fait par l'os frontal en partie, & par certaines productions de l'os sphénoïde, nommées *ailes d'Ingrassias*; le milieu de ce plancher s'enfonce plus que le reste, & c'est dans cet enfoncement qu'est logée la *lame criblée de l'os ethmoïde*; sur le milieu de cette lame en devant, est l'éminence *crista galli*, à laquelle s'attache la pointe de la faux du cerveau : sur le devant de cette éminence, est le *trou borgne*, duquel part le sinus longitudinal supérieur de la dure mere, au-dessus duquel s'élève l'*épine frontale* : sur le bord de la lame criblée est le nerf accessoire de l'*olfactif*, qui sort de l'orbite par un des trous orbitaires internes : au bord postérieur du plancher dont nous parlons, vers le milieu, sont les deux *apophyses clinoides antérieures*, & tout auprès, les deux *trous optiques* : au-dessous de ce bord sont deux grandes fosses séparées par une éminence mitoyenne; la paroi de ces fosses est formée par les os temporaux & le sphénoïde : sur l'éminence moyenne, est creusée la *selle du turc* qui renferme la *glande pituitaire* & son accessoire, avec quelques petits sinus; cette cavité est terminée en arriere par les *apophyses clinoides postérieures* : sur les côtés de la selle du turc, sont les deux sinus orbitaires, au-dessus desquels se glisse le *nerf pathétique*, ou nerf

de la quatrième paire, qui va se rendre dans l'orbite par la fente sphénoïdale, & se perd dans le muscle extérieur de l'œil : dans la cavité des sinus orbitaires sont renfermés les nerfs de la troisième paire, ceux de la cinquième & sixième, l'artere carotide interne & les filets qui sont la communication du *nerf grand sympathique*, avec la sixième paire & la première branche de la cinquième : dans le fond des fosses moyennes de la base du crâne, sont plusieurs petits sinus, & l'on voit au-dessous des ailes d'Ingrassias, les *fentes sphénoïdales* : plus bas & plus en arrière, les trous ronds antérieurs qui laissent passer la seconde branche du nerf de la cinquième paire : plus loin, en marchant toujours en arrière, les trous ovales, les trous innominés, & les trous épineux de l'os sphénoïde ; ce dernier laisse passer l'artere qui se distribue à la dure-mère : le rocher dans lequel est renfermé l'organe de l'ouïe, sépare les fosses moyennes du crâne d'avec les postérieures : on voit à sa face antérieure un petit trou, & sur son sommet un sinus nommé le *sinus supérieur du rocher* : les arteres carotides pénètrent dans le crâne vers la pointe de ce rocher, & se couchent en s'avancant en devant sur les côtés de la selle du turc pour gagner les apophyses clinoides antérieures : au niveau du rocher se découvre un plancher membraneux, un peu élevé dans son milieu, où s'appuie la partie la plus large de la faux, & échancré en devant pour laisser passer la moëlle allongée ; il est fait par la réflexion de la lame interne de la dure-mère ; c'est la *tente du cervelet* ; il soutient les lobes postérieurs du cerveau : le *pressoir d'Hérophile* marche dans son milieu de devant en arrière ; c'est à ce sinus que la grande veine de Galien & le sinus longitudinal inférieur viennent se rendre ; cette tente est attachée dans son contour, aux branches transversales de l'éminence cruciale de l'os occipital, & à l'angle supérieur du rocher ; c'est dans la première partie de cette adhésion que se trouvent les *sinus latéraux*, dans lesquels vont se dégorger le sinus longitudinal supérieur, & le *pressoir d'Hérophile* ; ces sinus vont en s'enfonçant, aboutir au *golphe des jugulaires*. Voyez CERVEAU & tous les noms écrits en lettres italiques.

Le cervelet paroît quand on a enlevé la tente commune ; c'est un viscere plus petit que le cerveau ; mais qui, eu égard aux principales circonstances, a beaucoup de ressemblance avec lui : une petite faux que l'on voit en arrière, le partage en deux hémisphères ; la substance grise est à l'extérieur, la blanche se ramifie en dedans, & forme ce qu'on nomme l'*arbre de vie* ; en soulevant le bord antérieur, on voit une pellicule, c'est la *grande valvule de Vieussens*, qui couvre le quatrième ventricule, & du voisinage de laquelle on voit aussi naître les nerfs de la quatrième paire ; cette valvule rompue, la cavité qui se présente est le quatrième ventricule, ou le *calamus scriptorius*, dont les côtés sont formés par les *pédoncules du cervelet* ; par le même renversement qui découvre ces parties, on met aussi sous les yeux dans son entier, l'*appendice vermiforme* : si vous coupez les deux pédoncules, & que vous emportiez le cervelet, les *fosses postérieures* de la base du crâne se font voir ; vous appercevez aussi les sinus occipitaux, & sur la face postérieure du rocher, le méat *auditif interne*, dans lequel s'insinue la double portion du *nerf acoustique* & les *arteres auditives* : plus bas vous voyez les *trous déchirés postérieurs*, par lesquels sortent les *sinus latéraux*, la huitième paire des nerfs, ou la *paire vague* & le *nerf accessoire de Willis* : sur le milieu est un gros cylindre médullaire ; c'est la *moëlle allongée* qui descend vers le grand trou occipital, passe par cette ouverture, & descend dans le canal de l'épine en prenant le nom de *moëlle épinière*. Renversez-la en arrière, l'éminence transversale que

vous voyez en haut, est le *pont de Varole* : vous distinguez au bas les *éminences olivaires* & les *pyramidales* : les deux nerfs que vous appercevez vers le milieu, sont ceux de la *sixième paire* : plus bas sur les côtés, sont ceux de la septième paire, ou les *nerfs auditifs* : un peu au-dessous, plusieurs filets se ramassent pour former la *paire vague* ; d'autres naissant après vont aux trous condiloïdiens antérieurs, & sont les nerfs de la neuvième paire, ou *nerfs hypoglosses* ; les *nerfs sous-occipitaux* paroissent ensuite : coupez la moëlle au niveau du trou occipital, & vous appercevez les *arteres vertébrales* se réunir pour former la *basilaire*, de laquelle vous voyez naître les spinales, les auditives, &c. ensuite la *basilaire* montant vers les apophyses clinoides postérieures, communique avec les carotides, donne au cervelet, & va aux lobes postérieurs du cerveau : au bas des apophyses que nous venons de nommer, sont les *sinus caverneux*, qui par le haut communiquent avec les orbitaires, & par le bas avec deux tuyaux assez déliés, qui sous le nom de *sinus inférieurs du rocher*, vont s'ouvrir à l'extrémité des sinus latéraux ; enfin on voit ici la *tubérosité occipitale interne*, l'*éminence cruciale* de l'os occipital, & l'*apophyse basilaire* du même os, qui va jusqu'au sphénoïde pour s'unir & se confondre avec lui chez les adultes. Voyez CERVELET & tous les mots écrits en lettres italiques.

La tête renferme encore les principaux organes des sens : celui de l'ouïe est placé dans la portion dure de l'os des tempes. Nous avons déjà remarqué le conduit auditif extérieur, il est terminé par une cloison membraneuse un peu enfoncée dans son milieu, on la nomme *membrane du tympan* : la cavité qu'elle ferme est le *tambour*, qui est assez peu régulier, & par-tout tapissé d'un périoste très-fin : ce qu'on distingue au premier coup-d'œil, ce sont trois petits osselets, dont l'un est placé en devant, & ne ressemble pas mal à une maille, on l'appelle le *marteau* ; deux muscles viennent s'y insérer : l'un est renfermé dans un conduit osseux, qui suit la direction de la trompe d'Eustache ; le second passe par la *fêlure articulaire*. Derrière le marteau sur la même ligne est un autre osselet appelé l'*enclume*, il s'unit avec la tête du marteau ; il a deux branches, dont la plus courte s'avance dans l'ouverture des cellules mastoïdiennes, la plus longue va s'unir à un petit os, appelé l'*étrier* : ce dernier a un muscle fort petit, & qui est renfermé dans le conduit osseux de la *pyramide* : entre la tête de l'étrier & la branche de l'enclume qui s'y joint, il y a un petit osselet, qu'on nomme *orbiculaire* : on distingue entre ces parties un cordon nerveux, qui d'arrière s'avance en descendant en devant, pour sortir par la fêlure articulaire de l'os des tempes & se joindre au nerf lingual qui vient de la cinquième paire ; ce nerf porte le nom de *corde du tambour* : plusieurs orifices s'ouvrent dans la cavité du tympan ; celui qui est en haut & en arrière, conduit aux *cellules mastoïdiennes*, qui sont des cavités assez irrégulières, creusées dans la base du rocher au-dessus des apophyses mastoïdes : la seconde ouverture est en-bas & en devant, elle mène à un conduit, qui va toujours en s'élargissant se terminer vers le fond des narines ; c'est la *trompe d'Eustache* : la troisième ouverture s'appelle la *fenêtre ovale*, elle est remplie par la base de l'étrier, & conduit au vestibule : la dernière est la *fenêtre ronde* qui communique avec le limaçon ; entre la fenêtre ovale & le haut du tympan se trouve une partie de l'*aqueduc de Fallope* ; c'est un conduit osseux qui part du fond du méat auditif interne, & après plusieurs contours, vient aboutir au trou stilo-mastoïdien ; il renferme la portion dure du nerf auditif. La petite cavité qui est vis-à-vis la fenêtre ovale, ressemble à un petit dôme, où viennent se rendre les

canaux demi-circulaires, & l'un des conduits du limaçon, on la nomme le *vestibule*: ces canaux demi-circulaires sont au nombre de trois, le supérieur, l'inférieur, & le postérieur. Au bas de ces canaux est un canal partagé intérieurement en deux, qui tournant en spirale & toujours en se retrécissant, fait environ deux tours & demi, & ressemble fort à un limaçon dont il a emprunté le nom. Voy. OREILLE INTERNE, & tous les mots écrits en lettres italiennes.

Les autres organes des sens qui ont leur siège à la tête, sont placés dans la face: le premier & le plus important est l'œil qui est logé dans l'orbite, & couvert des paupières: le front s'élève au-dessus; & dessous la peau qui le couvre, on voit la *veine préparate* vers le milieu, & les deux nerfs frontaux qui viennent de la première branche, ou branche orbitaire supérieure de la cinquième paire. La racine du nez est au milieu des fibres musculaires qui viennent des frontaux, la couvrent: on a compté ces fibres au nombre des muscles du nez: les *sourcils* se présentent ici, & suivent dans leur contour le bord supérieur de l'orbite; sous leur grosse extrémité ou tête est le muscle *corrugateur*, qui s'attache d'une part à l'apophyse orbitaire interne du frontal, & de l'autre au revers de la peau vers le milieu des sourcils qu'il abaisse. Sous la peau qui couvre & forme les paupières est un muscle large, mince, dont les fibres disposées circulairement vont aboutir à un petit tendon placé à la partie intérieure des paupières, il les rapproche, ferme l'œil, & s'appelle le *muscle orbiculaire des paupières*: chacune de ces parties est bordée d'une rangée de poils appelés *cils*, qui sont soutenus par certains petits cartilages aplatis (*les torses*), & dans le voisinage desquels on voit à la face interne les *glandes ciliaires*: les endroits où ces cartilages se rencontrent, se nomment les *angles de l'œil*; l'un *grand* ou *interne*, c'est celui du côté du nez; l'autre *petit* ou *externe*, c'est l'opposé. Au grand angle est la *caroncule lacrymale*; c'est une petite glande grenue & rouge: près d'elle est le *repli semi-lunaire* de la conjonctive: dans le même lieu, le bord de chaque paupière porte une petite éminence au sommet de laquelle est un petit trou, c'est le *point lacrymal*, qui mène à un petit canal membraneux, lequel s'avance vers le grand angle de l'œil; on le nomme *conduit lacrymal*: celui de la paupière supérieure venant à rencontrer le canal de l'inférieure s'unit à lui, & de cette réunion résulte le *canal commun*, qui est très-court & qui s'ouvre dans un sac placé au grand angle de l'œil, on le nomme *sac lacrymal*; il est membraneux, d'une forme oblongue, & finit en-bas par un conduit membraneux, qui s'enfonce dans le *canal nasal* & décharge dans le nez l'humour des larmes que les conduits lacrymaux ont apportée dans le sac: la paupière supérieure a un muscle qui l'élève, & qu'on nomme le *releveur de la paupière supérieure*; il vient du fond de l'orbite, & finit au cartilage de la paupière: on trouve vers le petit angle en-haut dans un enfoncement creusé à la face interne de l'apophyse orbitaire externe, la glande qui fait la sécrétion de l'humour des larmes, on la nomme la *glande lacrymale*: de sa face concave partent douze ou quinze tuyaux excréteurs très-fins, qui percent la conjonctive & versent l'humour sur l'œil, ce sont les *vaisseaux hygrophthalmiques*: la tunique qui revêt les paupières en-dedans, se nomme *conjonctive*, elle se réfléchit sur la face antérieure du globe de l'œil, & la couvre jusqu'au bord de la cornée transparente.

Si l'on enlève la paroi supérieure de l'orbite, on voit d'abord le périoste de cette cavité qui paroît n'être qu'un prolongement de la dure-mère, ensuite on distingue le nerf orbitaire supérieur, c'est la première branche de la cinquième paire, puis le muscle

releveur de la paupière; sous lequel est le *muscle superbe* ou *releveur de l'œil*; au côté extérieur est placé l'*oblique abducteur de l'œil*, & le nerf de la quatrième paire qui va s'y distribuer tout entier: du côté du nez paroît d'abord le muscle *grand oblique de l'œil*, vulgairement dit *trochéateur*: il vient comme les autres du fond de l'orbite, mais il passe son tendon par une petite poulie cartilagineuse placée vers le grand angle de l'œil, & de-là se réfléchit en arrière & en-dehors pour s'insérer au globe de l'œil entre le superbe & le dédaigneux. Sous le grand oblique est placé le muscle *adducteur* ou *bibiteur*: on trouve aussi dans cet endroit le nerf *accessoire de l'olfactif*, & la branche de l'orbitaire supérieure qui va au sac lacrymal, &c.

Le globe de l'œil paroît en écartant les muscles supérieurs, il n'est pas tout-à-fait au milieu de l'orbite; le gros cordon blanc que vous voyez partir en arrière de son fond & gagner la pointe de l'orbite, est le *nerf optique*; les petits filets qui l'entourent, forment le *plexus optique*; vous les voyez naître pour la plupart d'une petite tumeur, c'est le *ganglion lenticulaire*, auquel se rendent des nerfs qui viennent de la troisième paire & de la cinquième: la première tunique du globe est épaisse, forte & grise, c'est la *sclérotique*; elle se change en-devant en une lame transparente, nommée *cornée*, à-travers laquelle passent les rayons visuels: derrière cette cornée est un espace qui contient une humeur fort claire, & qui se régénère avec une extrême facilité, on la nomme l'*humour aqueuse*, ses sources nous sont inconnues; le lieu qui la renferme s'appelle la *chambre antérieure* de l'œil; sous la sclérotique se trouve une membrane composée de deux lames, qui est d'une couleur brune, & à la surface de laquelle sont les filets nerveux du plexus optique qui ont traversé la sclérotique & qui s'avancent en devant: cette seconde tunique porte le nom de *choroïde*; quand elle est venue près du bord de la cornée, elle adhère fortement à la face interne de la sclérotique: cette adhérence est marquée par un bourrelet assez mal-à-propos appelé *ligament ciliaire*: les filets nerveux que nous venons d'observer s'y terminent: de-là la choroïde se réfléchit & forme une cloison qui sépare la chambre antérieure de l'œil d'avec la postérieure, qui loge l'*humour vitrée* & le *crystallin*; cette cloison est percée dans son milieu, le trou est rond & il peut se resserrer & s'élargir, c'est la *pupille*; la face antérieure de cette même partie est teinte de plusieurs couleurs, on la nomme *iris*; la face postérieure est brune, elle s'appelle *uvée* par quelques Anatomistes: c'est-là qu'on voit les fibres musculaires qui resserrent & dilatent la pupille; plus loin sont plusieurs lignes disposées en rayons, nommées *processus ciliaires*; ces lignes vont aboutir au lieu où la circonférence de la cloison adhère à la sclérotique: la *réline* est sous la choroïde, c'est une membrane molle & pulpeuse qui s'étend en s'amincissant jusqu'à la cloison; on la regarde comme l'organe immédiat de la vue: dans le creux que toutes ces tuniques forment, est renfermé une masse claire, brillante & semblable à du verre fondu, c'est le *corps vitré*; une membrane très-fine, connue sous le nom de membrane *hyaloïde*, l'enveloppe: elle est composée de deux lames; l'intérieure se replie en-dedans & forme un prodigieux nombre de cellules: le *crystallin* est placé en-devant entre ces deux lames, qui font sa *capsule* ou son *chaton*; cette partie est un corps transparent, d'une certaine consistance situé immédiatement derrière la pupille, sa forme approche assez de celle d'une lentille un peu aplatie en-devant. Sous le globe de l'œil sont placés deux muscles, l'*humble* ou l'*abaisseur*, & le *petit oblique*: si l'on enlève le globe

& ses muscles, on voit en-bas & en-dehors une longue fente, c'est la fente orbitaire inférieure; elle livre passage au *nerf maxillaire supérieur* & aux *arteres orbitaires*. On voit alors que la cavité de l'orbite est pyramidale, & que plusieurs os entrent dans sa composition; savoir le *frontal* & le *sphénoïde* en-dessus, le *maxillaire* & le *palatin* en-bas, sur le côté extérieur l'os de la pommette & une partie de la grande aîle du *sphénoïde*, en-dedans l'os *éthmoïde* & l'os *unguis*; on y voit en-dehors les deux fentes orbitaires, l'une supérieure & l'autre inférieure: en dedans le trou optique, les trous orbitaires internes, le commencement du conduit nasal, en-bas le conduit orbitaire inférieur qui laisse passer le *nerf maxillaire supérieur*. Voyez *ŒIL*, &c.

L'organe de l'odorat est fait par le nez, l'extérieur & l'intérieur: le premier, dont la situation est assez connue, offre à sa racine, sous la peau & les lames musculaires dont nous avons parlé, deux os nommés *os du nez*, & deux apophyses longues de l'os maxillaire supérieur; au bas de ces os est un cartilage, qui se prolongeant en dedans, fait la partie antérieure de la cloison des narines, c'est le *grand cartilage* ou le *moyen*, après lequel se présentent deux autres cartilages recourbés, qui sont les aîles & le bas de la cloison du nez extérieur; vers le bout des aîles on trouve quelques petits cartilages irréguliers: dans le voisinage, on aperçoit le muscle incisif, qui vient de la racine du nez & du bord voisin de l'orbite pour se terminer à la peau de la levre supérieure qu'il relève, en dilatant la narine: au-dessous de l'aîle de la narine est le *muscle myrthiforme*: si l'on pénètre dans l'intérieur des narines, on voit tout tapissé par la *membrane pituitaire*; elle est l'organe de l'odorat: au milieu de cette cavité est une cloison moitié osseuse, moitié cartilagineuse. Nous venons de voir que le cartilage moyen du nez fournissoit ce qu'elle a de cartilagineux: la lame descendante de l'os éthmoïde & le vomer sont la portion osseuse qui est en arrière: on aperçoit en haut le *corps cellulaire de l'os éthmoïde*, dans lequel on distingue les deux cornets supérieurs du nez; entre ces cellules se découvrent deux rigoles qui conduisent à deux trous arrondis, creusés dans le bord du frontal, & qui sont les orifices des *sinus frontaux* ou *sourcilliers*: sur chacun des côtés, il se présente un petit os fait & disposé en manière d'aigent, on le nomme la *conque inférieure du nez*: au-dessus de voit l'ouverture du *sinus maxillaire*, c'est une grande cavité qui occupe tout l'intérieur de l'os du même nom: plus bas que la conque est l'extrémité du *conduit nasal*: en-arrière, & toujours sur le côté, est une grande ouverture, c'est le pavillon de la trompe d'Eustache; cette trompe est un conduit en partie cartilagineux & membraneux, en partie osseux, qui montant en se rétrécissant de bas en haut & de dedans en dehors, va communiquer avec la cavité du tympan: la paroi intérieure de la fosse nasale est en partie osseuse & en partie membraneuse: la portion osseuse est faite par les os maxillaires & les os palatins; la portion membraneuse est en-arrière, elle va en pente vers le gosier; c'est ce qu'on appelle le *voile du palais*: les côtés de la fosse nasale sont formés par les os maxillaires & les os du palais: le haut est fait par les os du nez, l'os éthmoïde, & en arrière par le sphénoïde; dans la portion nasale de ce dernier os on voit les ouvertures des *sinus sphénoïdaux*, qui sont placés sous la selle du turc, & occupent tout le corps de l'os: au-dessous de ces trous sont les narines postérieures ou *arrières narines*, par lesquelles le nez communique avec le gosier: outre les nerfs olfactoires, dont les filets passent & descendent dans le nez par les petits trous de la lame cribreuse de

l'os éthmoïde, il y a encore des nerfs qui, accompagnés de petites artères, s'infinuent par les trous *sphéno-palatins*, ceux-là viennent du maxillaire supérieur: au bas de la cloison du nez dans les os secs, il y a une ouverture de chaque côté qui va aboutir dans le haut du palais en-devant au trou palatin antérieur.

Les joues sont sur le côté du nez; on y voit sous la peau, qui est très-fine & très-colorée dans cet endroit, les muscles *zygomatiques grand & petit*, qui tous les deux vont à la commissure des levres qu'ils tirent en-dehors; la *glande parotide* qui s'avance jusqu'à l'oreille, c'est la plus grosse des salivaires: son conduit excréteur part en-devant, vient s'ouvrir dans la bouche, & s'appelle le *conduit de Sténon*: le muscle *masséter*, un des principaux releveurs de la mâchoire, se voit sous la parotide dont il est en partie caché, & sous ce muscle est la branche de la mâchoire inférieure: l'os de la pommette est dans le même lieu, & l'on voit son apophyse externe s'avancer vers les tempes, & former avec une autre apophyse de l'os des tempes l'*arcade zygomatique*, sous laquelle passe le tendon du *crotophyte*, & au bord de laquelle s'attache le *masséter* par en-haut. Sous l'os de la pommette est un enfoncement (c'est la *fosse malaire*) dans lequel on voit le *muscle canin* & le *trou orbitaire externe*, par lequel sort l'extrémité du *nerf maxillaire supérieur*, qui s'unissant ici avec la portion dure du *nerf auditif*, fait un plexus d'une grande étendue.

Chacun fait où la bouche est placée; les Anatomistes distinguent la bouche extérieure de la cavité à laquelle elle conduit. Cette bouche extérieure s'ouvre entre les deux levres: sous la peau de chacune des levres, on voit les artères *labiales* qui viennent de la *maxillaire externe*: elles serpentent sur le *muscle orbiculaire*, qui fait une partie de l'épaisseur des levres; l'angle qu'elles forment en se rencontrant, se nomme la *commissure*, à laquelle viennent se rendre les muscles *zygomatiques*, *canin*, *buccinnateur*, quelques fibres du *peaucier*, le muscle *triangulaire*, le *quarré*, la *houpe du menton*: la peau qui couvre ces trois derniers laisse passer les poils de la barbe, ainsi que celle des levres & du bas des joues, dans les mâles seulement: en renversant les levres, on aperçoit la membrane fine qui les couvre, & sous laquelle est un tissu légèrement spongieux, qui soutient les *glandes labiales* & les papilles nerveuses: cette membrane, avec son tissu, se réfléchissant sur les bords de chaque mâchoire, y forme les *gencives*, & produit deux petits replis qu'on nomme *freins des levres*. Elle tapisse aussi le reste de la bouche, & loge d'autres glandes semblables aux labiales, & qu'on nomme *buccales*: si l'on enlève les parties que nous venons d'indiquer, la face externe de la mâchoire paroît à nud; on distingue dans son milieu ce qu'on nomme la *symphise*; à quelque distance on voit les *trous mentoniers* par lesquels sortent les extrémités des nerfs *maxillaires inférieurs*, lesquels vont former par leur union avec la portion dure de l'auditif, le plexus maxillaire: l'*artere maxillaire externe* se présente aussi sur le bord de la mâchoire: les dents se montrent toutes, & l'on peut distinguer les *incisives* qui sont en-devant au nombre de quatre à chaque mâchoire; les *canines* qui viennent après, & qui sont au nombre de deux, & les *molaires* placées le plus en arrière; on en compte dix, cinq de chaque côté: en écartant les mâchoires, on voit en bas la *langue*; sa base est en-arrière: observez le trou qui y est creusé, c'est le *trou borgne*; depuis ce trou jusqu'à la pointe vous distinguez une ligne légèrement creusée, c'est la *ligne médiane*: à la face supérieure de cette partie sont les papilles nerveuses; les *pyramidales* vers sa pointe, les *boutons*

nées au milieu, & vers sa base celles qui sont à tête de champignon : plus loin que ces dernières sont placées les glandes linguales : ce même écartement des mâchoires fait paroître les ligamens intermaxillaires & les glandes molaires : si vous relevez la pointe de la langue en arriere, vous appercevrez une petite duplicature de la membrane interne de la bouche, c'est le frein de la langue : à côté sont les arteres & les veines de la langue, on les nomme ranines : deux petites élévations se font aussi appercevoir, elles sont percées : leur trou est l'orifice du tuyau excréteur des glandes maxillaires & sublinguales : ces dernières sont placées dans l'endroit que nous examinons : la voûte du palais répond à la face supérieure de la langue, on y voit les glandes palatines & le voile du palais : au milieu de l'arcade que ce voile forme par son bord inférieur est la luette : au-dessus d'elle jusqu'à l'épine palatine est le muscle *azygos* ; sur les côtés sont deux replis qui viennent tomber sur les bords de la base de la langue, ils forment le contour de l'isthme du gosier, & renferment les muscles *glosso-staphilins* : deux autres replis partent également du voisinage de la luette, & vont se perdre en arriere dans le fond du gosier. Les glandes amygdales sont situées entre ces replis : les muscles *petro-staphilins*, les *ptérido-staphilins supérieurs* & les *inférieurs* vont se rendre au voile du palais, & servent aux différens mouvemens qu'il exécute. L'espace qui est derriere le voile du palais est l'arriere-bouche ou le *pharynx*, qui va en s'allongeant en maniere d'entonnoir, aboutir à l'œsophage : cette partie est toute musculieuse, & se resserre par la contraction des muscles *péto* & *céphalo-pharyngiens*, *ptérido-pharyngiens*, *hypéro-pharyngiens*, *bucco-pharyngiens*, *maxillo-pharyngiens*, *glosso-pharyngiens*, *hiopharyngiens*, *syndesmo-pharyngiens*, *thiro-pharyngiens* & *crico-pharyngiens* : dans la partie antérieure & basse de cette région, on voit une ouverture qui mene à la trachée-artere, c'est la bouche du *larynx* ; plus bas est une fente connue sous le nom de *glotte* : au-dessus est un cartilage nommé *épiglotte*, il fait la fonction de valvule dans le tems de la déglutition : sur les côtés de la glotte sont les ventricules du *larynx*, & sur ces cavités sont placées les *cartilages ariténoïdes* & les *glandes* du même nom. Quittons pour un moment cette région, & considérons le bas du menton & le col. La premiere partie qui se présente en-devant sous les tégumens est le muscle *peaucier* ; quand on l'a enlevé, on apperçoit sous la mâchoire le muscle *digastrique* qui y tient, & va de l'autre bout s'attacher au crâne dans la *rainure-mastoïdienne* : sous la portion antérieure du *digastrique* est le muscle *milo-hyoïdien* : qu'on le détache de la mâchoire à laquelle il tient par son bord supérieur, & qu'on le renverse sur l'os hyoïde, les parties qu'on découvre sont les muscles *génio-hyoïdiens*, après lesquels viennent les *génio-glosses*, sur le côté desquels sont placées les *glandes sublinguales*, & à quelque distance vers l'angle de la mâchoire les *glandes maxillaires* : on a crû voir dans cet endroit deux muscles que l'on avoit nommés *milo-glosses* : mais ils n'existent point ; l'os *hyoïde* est en-devant au-dessous de ces parties ; les fibres musculaires qui s'élevent de son bord supérieur, & qui montent à la base de la langue, constituent le muscle *hyo-glosse* : on voit au-dessous de ce même os les muscles *sterno-hyoïdiens* & les *omo-hyoïdiens* : les uns & les autres sont attachés au bas de l'os hyoïde, & les premiers vont au sternum, les derniers à l'omoplate : ces muscles étant enlevés, il en paroît deux autres, l'un court, & qui du bord inférieur de l'os hyoïde va se terminer à l'aile du cartilage thyroïde, c'est le *hyo-thyroïdien* ; l'autre est plus long, & va du même cartilage se rendre au sternum & s'y insérer,

c'est le *sterno-thyroïdien*. Il s'éleve aussi du sternum & de la partie voisine de la clavicule, un muscle très-fort, qui monte jusqu'à l'apophyse mastoïde de l'os des tempes, & s'y attache ainsi qu'à la partie la plus prochaine de la ligne demi-circulaire supérieure de l'occiput, c'est le *sterno-mastoïdien* : la *trachée-artere* se présente en-devant au milieu du cou ; c'est un tuyau qui reçoit l'air, & le conduit au pœumon : sa partie antérieure est faite de petites bandes cartilagineuses semi-circulaires liées entre elles par des membranes, le derriere est tout membraneux : on apperçoit en-dedans & en-arriere les *glandes trachéales* & les *bandes musculaires de Morgagni* : dans l'endroit où ce conduit s'enfonce dans la poitrine chez les enfans, il est en partie couvert par le *thymus* ; c'est une glande dont l'usage n'est pas encore bien connu, & qui descend dans le fœtus jusqu'au péricarde : au commencement de la trachée-artere, on voit une espece de tête qu'on appelle *larynx*, c'est elle qui fait l'éminence appelée *pomme d'Adam* : une glande étroite dans son milieu, & renflée sur les côtés, embrasse le bas du larynx, on la nomme la *glande thyroïde* : le plus grand & le plus antérieur des cartilages du larynx ressemble à un bouclier, il a pris, à cause de cela, le nom de *thyroïde* ou de *scutiforme* ; il a deux apophyses en-haut & en-arriere, qui par le moyen d'un petit ligament, sont unies aux extrémités des *cornes* de l'os hyoïde : deux autres apophyses moins longues, mais plus larges, s'articulent en-arriere & en-bas avec le *cartilage cricoïde* : ce second cartilage a la forme d'un anneau, dont le chaton fort large & fort élevé est en-arriere ; le muscle *crico-thyroïdien* est en-devant entre les bords correspondans du thyroïde & du cricoïde. Au-dessus de ce dernier, en-arriere, sont les cartilages *ariténoïdes* : on voit aussi plusieurs muscles de chaque côté ; les premiers vont de la surface du chaton du cricoïde à la partie inférieure des ariténoïdes, ce sont les *crico-ariténoïdiens postérieurs* : les seconds vont en se croisant du bord supérieur du cricoïde au milieu de la face creuse & postérieure de l'ariténoïde ; du côté opposé, ils ont le nom de *crico-ariténoïdiens croisés* : les troisiemes sont placés sur le bord du cricoïde en-devant, & vont gagner l'ariténoïde, ce sont les *crico-ariténoïdiens latéraux* : il y a encore ici deux muscles nommés *thyro-ariténoïdiens* : entre l'os hyoïde & le cartilage thyroïde pénètre le nerf *laringé supérieur* ; on voit en-bas le nerf *laringé inférieur* & l'artere *laringée*, dont plusieurs rameaux serpentent sur la glande thyroïde ; au-dessus de l'os hyoïde on distingue l'artere *linguale* & les trois nerfs *hypo-glosses*, le *grand*, le *moyen* & le *petit*. Les deux *ligamens suspenseurs* du même os se montrent aussi, & vont gagner l'apophyse *stiloïde*, de laquelle trois muscles semblent partir, dont l'un va à la langue, l'autre au pharynx, & le troisieme à l'os hyoïde : le premier s'appelle *stilo-glosse*, le second *stilo-pharyngien*, le troisieme *stilo-hyoïdien* : c'est à-peu-près dans cette région & vers l'angle de la mâchoire inférieure que se rendent les veines qui rapportent le sang des parties indiquées ; elles vont s'ouvrir dans la grosse *veine jugulaire interne* ; mais il y a beaucoup de variétés dans la maniere dont elles le font : cette grosse *veine jugulaire interne* descend le long de la partie latérale du cou pour se rendre à la poitrine : à côté d'elle s'éleve l'artere *carotide*, qui se divise en deux vers le bas du larynx : le rameau postérieur, sous le nom d'artere *carotide interne*, va pénétrer dans l'intérieur du crâne par le trou & le conduit *carotidien* de l'os des tempes, il se distribue au cerveau : la seconde branche, sous le nom d'artere *carotide externe*, se distribue aux parties extérieures de la tête, & fournit les arteres *laringée*, *linguale*, *cervicale antérieure* & *supérieure*, *maxillaire externe*, *occipitale*.

masséterines, maxillaire interne, de laquelle naissent les artères *temporales, orbitaires, épineuse, nasale postérieure*; les troncs des carotides & des veines jugulaires internes sont accompagnés dans leur trajet des nerfs de la huitième paire, & du tronc de l'*intercostal*, qui par le haut aboutit au ganglion olivaire, & par le bas au ganglion cervical inférieur: dans le bas du cou, on voit encore les artères *cervicales antérieures & inférieures*, & les veines *gutturales*; derrière la trachée-artère est le conduit musculaire qui mène à l'estomac, & qui porte le nom d'*œsophage*: il est appuyé sur la colonne vertébrale, sur laquelle sont placés, dans la partie la plus élevée, les muscles *droits antérieurs* de la tête, l'un appelé *long*, le second *court*, & le troisième *latéral*: plus bas, & sur le côté, est le muscle *long antérieur* du cou.

Examinons maintenant la face postérieure du cou. Le muscle *trapèze* est la première partie qui se présente sous les tégumens, lequel s'étend jusqu'à la partie inférieure du dos, & gagne en-devant jusqu'à la moitié de la clavicule: sous le trapèze est en-arrière le muscle *splenius* qui couvre immédiatement une masse musculaire assez compliquée, nommée *muscle complexus*: ce dernier étant emporté, on découvre les deux muscles *droits postérieurs* de la tête, l'un appelé le *grand droit*, & l'autre nommé *petit droit*. Il y a encore deux autres muscles placés obliquement; le premier s'appelle le *grand oblique*, le second se nomme *petit oblique*: au-dessous de la seconde des vertèbres du cou est une masse charnue qui occupe tout l'espace compris en-arrière entre les apophyses transverses & les apophyses épineuses des vertèbres du cou; cette masse est la partie cervicale d'un muscle très-composé, qui porte le nom d'*oblique épineux*, & qui est un des plus forts extenseurs de l'épine: l'*artère occipitale*, l'*artère cervicale postérieure*, se trouvent aussi dans cet endroit: enfin sur le côté, sont placés les muscles *releveurs de l'omoplate*, les muscles *scalenes*, & le *mastoïdien latéral*, auxquels il faut ajouter les portions supérieures du *sacro-lombaire* & du *très-long* du dos; les nerfs *cervicaux* sortent sur les côtés par les trous latéraux de la portion cervicale de l'épine: l'*artère vertébrale* monte par ceux des apophyses transverses des vertèbres du cou: on trouve aussi le nerf *récurrent de Willis*, ou l'*accessoire de la huitième paire*. Toutes ces parties ôtées, les vertèbres cervicales restent à nud; il y en a sept, la première s'appelle *atlas*, la seconde se nomme *axis*: les quatre suivantes n'ont point de noms particuliers: la septième s'appelle *prominente*: dans l'union de la première & de la seconde est l'apophyse odontoïde, & de cette apophyse naissent les deux forts ligamens qui vont s'attacher à l'occiput, & qu'on nomme les *odonto-occipitaux*: le *ligament transversal* & l'*infundibuliforme* sont aussi placés dans ce lieu, &c. Voyez tous les noms écrits en lettres italiques.

La peau qui couvre la poitrine en-devant est plus fine que par-tout ailleurs: elle soutient dans les deux sexes les mamelles, qui, quoique différentes à bien des égards, se ressemblent pourtant en ce que dans l'un comme dans l'autre, il s'élève du milieu un bouton appelé du nom de *papille*: il est bien plus gros chez les femmes; un cercle plus ou moins large l'entoure; c'est l'*aréole*. Dans les femmes le corps de la mamelle est fait par une masse de glandes réunies & entourées de graisse; la forme & le volume varient, mais l'usage & la destination sont les mêmes: le lait filtré dans les mamelles des nourrices, passe dans certains réservoirs nommés *vaisseaux galactophores*, desquels il s'échappe par des tuyaux plus fins, qui pénètrent le mamelon & s'ouvrent à sa surface. Sous les mamelles se rencontrent les muscles *grands pectoraux*: ils tirent le bras en-bas &

en-devant, & couvrent la plus grande partie de la poitrine; le reste est couvert en-devant & sur le côté, premièrement par la partie supérieure des muscles *droits du ventre*, & l'*aponévrose* sous laquelle ils sont situés, & secondement, par la portion supérieure des muscles *grands obliques* du bas-ventre. Au milieu de la poitrine est un os que la peau & quelques expansions aponévrotiques couvrent uniquement; on lui donne le nom de *sternum*; il est fait de trois pièces, dont la dernière & la plus basse porte le nom d'*appendice*, ou plus ordinairement de *cartilage xiphoïde*; les cartilages des vraies côtes se joignent aux côtés de cet os, & par son extrémité supérieure il s'articule avec deux os nommés *clavicules*, lesquels s'étendent jusqu'à l'épaule dont ils font une partie. Entre cet os & la première des vraies côtes, il y a de chaque côté un muscle nommé *sous-clavier*; il abaisse la clavicule & la tire un peu en-devant: on trouve sous la clavicule & derrière ce muscle la *veine & l'artère sous-clavieres*. Cette dernière produit les artères *mammaires internes*, de l'anastomose desquelles avec l'artère épigastrique, on a fait tant de bruit, quoique cela n'en méritât guère la peine. La sous-clavière fournit encore les artères *vertébrales, cervicales*, & pour l'ordinaire les premières *intercostales*. Les veines qui accompagnent ces artères & qui portent les mêmes noms pour la plupart, vont se terminer à la veine sous-clavière, ou au tronc prochain de la veine-cave. Sous le muscle grand pectoral on aperçoit celui qui porte le nom de *petit pectoral*, & qui va s'insérer à l'apophyse coracoïde de l'omoplate: un peu plus bas est le muscle *grand dentelé*, qui tient d'une part aux côtes, & de l'autre à la base de l'omoplate dans toute sa longueur. Cet os qu'on appelle *omoplate*, se trouve à la partie supérieure & postérieure de la poitrine; il forme une partie de l'épaule. Le muscle trapèze s'insère à certaine éminence de cet os, qu'on nomme l'*épine de l'omoplate*, dont le bout saillant est ce qu'on nomme l'*acromion*, & qui s'unit avec la clavicule. Du bord postérieur de l'omoplate part un muscle qui va s'insérer à l'épine, c'est le *romboïde*, au-dessus duquel est l'insertion du releveur de l'omoplate. La côte qui est au-dessus de l'épine de l'omoplate, & qui porte le nom de *côte surépineuse*, renferme un muscle, qui va s'insérer à l'os du bras; on l'appelle *muscle surépineux*: au-dessous de la même épine est placé le muscle *sous-épineux*. Sur le bord antérieur de l'omoplate se trouve le muscle *petit rond*; & de son angle intérieur naît le muscle *grand rond*: une partie de cet angle est couverte par le bord supérieur du muscle *grand dorsal*: c'est le plus large de tous les muscles de notre machine; il descend de l'os du bras jusqu'au *sacrum*. Sous l'omoplate est le muscle *sous-scapulaire*: on trouve dans l'aisselle les glandes nommées *axillaires*; elles sont lymphatiques comme les glandes du cou: l'*artère & veine axillaires* se rencontrent aussi dans la même région: l'artère produit la *mammaire externe* & les *scapulaires*. Enfin, on peut considérer ici les nerfs qui vont au bras, & qui dans ce lieu forment un plexus nommé *brachial*, duquel naissent principalement les nerfs suivans; savoir, les *scapulaires* tant *supérieurs qu'inférieurs*, le *médian*, le *cutané*, le *musculo-cutané*, le *cubital*, le *radial*, & l'*huméral*. Si l'on écarte toutes les parties désignées, on voit paroître en-arrière les muscles *dentelés postérieurs*, dont l'un se nomme *supérieur*, & l'autre *inférieur*, tous les deux, comme il est aisé de le penser, à cause de leur situation. Sous ces muscles sont les principaux extenseurs de l'épine, qui sont connus sous les noms de *sacro-lombaires, très-longs du dos, épineux & obliques épineux*. Les *releveurs des côtes* paroissent ensuite, c'est-à-dire, quand on a en-

levé le sacrolombaire & le très-long du dos, les côtes sont maintenant découvertes; on peut distinguer les vraies d'avec les fausses, & leur articulation avec le sternum & les *vertèbres thorachiques*, ou *dorsales*. Les espaces que les côtes laissent entre elles sont remplis par les *muscles intercostaux*, dont il y a deux plans, l'un interne, l'autre externe, qui ont tous deux la même action, qui consiste à élever les côtes. Dans une certaine rainure creusée au bord inférieur de chaque côte, sont logées les *veines* & les *arteres intercostales*, lesquelles sont accompagnées des *nerfs costaux*. Si l'on ouvre la poitrine, on rencontrera sur le sternum & les parties voisines des dernières vraies côtes, les bandes musculaires appelées *muscles sterno-costaux*. On voit aussi certaines portions charnues, qui suivant la direction des intercostaux internes, passent quelquefois par-dessus une ou deux côtes sans s'y attacher, pour s'insérer à la côte qui est au-dessus. Ce sont les *sous-costaux de Verrelien*: la plevre est la membrane qui couvre l'intérieur de la poitrine; elle se réfléchit vers le milieu pour former le *médiastin*; c'est une cloison qui partage la poitrine en deux loges. Entre les deux lames de cette cloison, est placé un grand sac conique, composé de trois tuniques, & qui renferme le premier de nos viscères, le *cœur*. Sa base est attachée fort étroitement à la face supérieure du *diaphragme*: on trouve ordinairement un peu d'eau dans ce sac. Le *cœur* est un muscle creux, placé presque au milieu de la poitrine; de manière que sa pointe est à gauche, & sa base directement à la partie moyenne du thorax. L'*artere pulmonaire* sort de la partie la plus élevée de la face antérieure, qui répond à l'une des principales cavités du cœur appelée *ventricule droit* par les anciens, & que les modernes ont nommé *ventricule antérieur*. La grande artere ou l'aorte, prend sa naissance en-arrière du ventricule gauche ou ventricule postérieur. A la base du cœur au-dessus de chaque ventricule, est un sac nommé *oreillette*, l'une *droite* & plus grande, l'autre *gauche* & plus petite. C'est dans la première que la *veine-cave* vient dégorger le sang qu'elle ramasse de toutes les parties du corps: on voit à son entrée par bas un repli membraneux nommé la *valvule d'Eustache*. L'oreillette a un petit prolongement qu'on appelle son *appendice*: une cloison sépare les deux oreillettes, & dans le fœtus on voit dans son milieu le *trou botal* avec la valvule; dans l'adulte il ne reste que la trace de cette ouverture; les *veines pulmonaires* viennent se rendre à l'oreillette gauche. On voit à la surface du cœur les *arteres coronaires*: les deux ventricules sont à l'intérieur séparés par une cloison forte & épaisse: toute la surface interne de ces cavités présente un grand nombre de cordes charnues plus ou moins grosses, nommées *colonnes du cœur*: leurs racines s'entrelacent d'une manière admirable; & de leurs extrémités opposées partent plusieurs filets tendineux, qui se réunissant & s'épanouissant, forment une *valvule festonnée*, qu'on trouve placée à l'entrée de l'oreillette dans le ventricule, & qu'on appelle la *valvule auriculaire*. Les anciens appelloient *valvules mitrales* les deux festons de cette soupape, qui pendent dans le ventricule gauche, & ils donnoient le nom de *valvules tricuspidales*, à ceux du ventricule droit. A l'embouchure des deux grosses arteres dans les ventricules, se rencontrent trois soupapes ou valvules appelées *sémi-lunaires*, à cause de la figure qu'elles ont. Au près de ces valvules à l'entrée de l'artere aorte, se trouvent les orifices des arteres coronaires: cette grande artere s'élève en sortant du cœur, puis se courbe de droite à gauche, & descend derrière le cœur, en s'appliquant sur le côté gauche de la colonne de l'épine. Cette courbure est ce qu'on ap-

pelle la *croisse de l'aorte*: un conduit va dans le fœtus de la concavité de cette courbure jusqu'à l'artere pulmonaire à laquelle il s'abouche; c'est le canal artériel. La convexité de la même courbure produit à droite un gros tronc qui se partageant en deux, fait les *arteres carotides* & *souclayieres droites*: à gauche naissent séparément les deux arteres du même nom; en descendant vers le diaphragme, l'aorte produit de chaque côté un peu en-arrière les arteres intercostales, & en-devant l'artere bronchiale, & les arteres œsophagiennes. Dans le voisinage est l'*œsophage*, qui continue sa route vers l'estomac, à côté duquel sont les *glandes œsophagiennes*; la veine *azygos* se trouve encore dans cette région. Entre elle & la grande artere est placé le *conduit thorachique*: derrière la plevre sur les extrémités des côtes sont rangés les *ganglions des nerfs grands sympathiques*. On voit aussi sur le côté de l'épine plusieurs nerfs provenans de ces ganglions se réunir, pour traverser le diaphragme, & s'aller rendre dans le ventre aux ganglions sémi-lunaires: le poumon rempli dans la poitrine tout le vuide que les parties susdites laissent. C'est un très-gros viscere, mou, & cellulaire; il reçoit l'air & le chasse, & doit être regardé comme le principal organe de la sanguification. La trachée-artere, après avoir fait quelque chemin dans la poitrine, se partage en deux branches qu'on appelle *bronches*, & sur les divisions desquelles sont plusieurs petits paquets glanduleux nommés *glandes bronchiales*: la poitrine étant vidée, on voit les douze *vertèbres du dos*, leurs *ligamens*, &c. Ces vertèbres, comme les cervicales, font en-arrière un conduit pour le passage de la *moëlle épiniere*: on découvre aussi la cloison musculaire, qui sépare le ventre de la poitrine; c'est le diaphragme. Sa partie moyenne est aponévrotique; on la nomme le *centre nerveux*; on voit trois ouvertures dans ce muscle; l'une laisse passer la veine-cave, elle est ronde & creusée dans la portion aponévrotique: la seconde est dans le bas de la portion charnue; elle est oblongue, & livre passage à l'œsophage: la troisième est placée entre les deux piliers du diaphragme; & c'est par cette dernière que descend l'artere aorte, & que montent la veine azygos & le conduit thorachique. Ce qu'on nomme *piliers du diaphragme*, sont deux appendices placés sur les vertèbres des lombes, & qui s'y attachent; ils forment ce qu'on appelle le *petit muscle du diaphragme*.

Sous cette cloison est la plus grande des cavités de notre machine, le ventre intérieur ou l'abdomen: chacun fait que le nombril est au milieu de sa surface antérieure. Sous les tégumens sont placés en-devant les muscles *grands obliques*, les *petits obliques*, les *transversés*, & les *droits* à la partie inférieure desquels on trouve souvent deux petits muscles nommés *pyramidaux*: la ligne blanche sépare les muscles du côté droit de ceux du côté gauche. Sous les muscles droits sont situées les arteres *mammaires internes* & les *épigastriques*, dont les rameaux s'anastomosent ensemble. L'aponévrose du muscle grand oblique laisse vers le pubis un écartement appelé l'*anneau des muscles du bas-ventre*, par lequel sort dans les hommes le cordon des vaisseaux spermatiques, & dans la femme les ligamens ronds de la matrice. Du bord inférieur du muscle petit oblique, il se détache un petit muscle qui va jusqu'au testicule; il porte le nom de *crémaster*: l'intérieur du bas-ventre est tapissé par le *péritoine*. C'est une membrane assez semblable à la plevre, & qui se réfléchit dans plusieurs endroits pour former des sacs dans lesquels plusieurs viscères sont renfermés. L'estomac est placé dans l'hypocondre du côté gauche, & s'étend plus ou moins dans l'épigastre. L'orifice qui communique avec l'œsophage, & qui est à la partie supé-

rière du sac se nomme *cardia* : celui qui est au bout de la petite extrémité, & par lequel les alimens passent dans les intestins, s'appelle le *pylore* : on voit autour du cardia les ramifications de l'artere coronaire stomachique. Dans le même endroit sont les nerfs de la huitième paire ; tout le long de la grande courbure de l'estomac pend une membrane graisseuse nommée *omentum* ; & dans le lieu où elle adhère à l'estomac, il se trouve deux arteres, dont l'une vient de droite à gauche ; c'est la *grande-gastrique* ; l'autre vient dans un sens contraire, c'est la *petite gastrique*. Ces deux tuyaux s'anastomosent en se rencontrant ; la rate est placée derrière la grosse extrémité de l'estomac à gauche : on voit l'artere *splénique* qui va s'y rendre, & la *grosse veine splénique* qui en revient ; les *vaisseaux courts* sont dans cet endroit : au-dessus de la petite courbure de l'estomac est placé le *petit épiploon* de M. Winslow. La région hypocondriaque droite est occupée par le foie : son *grand lobe* est perpendiculaire, & descend jusqu'au bord des fausses côtes. Le *petit lobe* va horizontalement, & s'avance dans la région de l'épigastre, en couvrant la petite extrémité de l'estomac. La *grande scissure* sépare ces deux lobes, au bout de laquelle en-arrière est le lobule de Spigel. C'est dans cette grande scissure que s'avance la *veine ombilicale*, qui depuis le nombril jusqu'au foie est soutenue par une petite duplicature du péritoine nommée la *faulx du péritoine*. Cette veine s'ouvre dans le sinus de la veine-porte : de ce dernier canal il en part un dans le fœtus, qui va se rendre à la veine-cave en passant près du lobule de Spigel ; on lui donne le nom de *conduit veineux*. Dans la région de cette grande scissure, on trouve, outre le sinus de la veine-porte, l'artere hépatique, le canal hépatique, & les nerfs qui vont au foie & font le plexus hépatique antérieur. La vésicule du fiel est placée à la face interne du grand lobe ; elle fournit le conduit cystique, qui se réunissant à l'hépatique, fait le canal cholédoque. En allant au foie, l'artere hépatique envoie les arteres *pylorique*, *duodénale*, *grande gastrique*, *pancréatiques droites*, & les *deux gemelles* ou *arteres cystiques*. Les *veines hépatiques* vont en-haut & en-arrière se rendre à la veine-cave ; elles sont au nombre de trois principales. Le foie est attaché au diaphragme par le moyen de trois ligamens ; le *moyen* ou *suspenseur*, le *latéral droit*, & le *latéral gauche* : outre cela sa surface adhère immédiatement à celle du diaphragme ; & cette adhérence est ce qu'on nomme le *ligament coronaire du foie*. Entre l'estomac & le foie se trouve l'intestin *duodenum*, dans la cavité duquel est l'orifice du conduit cholédoque, & celle du canal pancréatique. Le *pancréas* est derrière l'estomac, & un peu plus bas que lui : c'est dans cette région que l'artere aorte produit les arteres *caliaques* & *phréniques*, & un peu plus bas l'artere *mésentérique supérieure*. On y trouve aussi les *ganglions sémi-lunaires*, auxquels se rendent les nerfs de la paire vague, & qui produisent la plus grande partie des plexus nerveux du bas-ventre ; savoir le *plexus transversal*, le *plexus splénique*, le *plexus hépatique postérieur*, les *plexus reinaux*, le *plexus solar*, & le *plexus mésentérique supérieur*, auxquels cas on peut ajouter le *plexus arrière mésentérique*. Quand on a levé l'épiploon, on découvre les intestins *jejunum* & *ileum* ; ils sont arrêtés par le *mésentère*, dans le tissu cellulaire duquel on trouve les glandes mésentériques & les rameaux de l'artere mésentérique supérieure, accompagnés des veines mésentériques. Les *vaisseaux lactés* sont à côté, & vont se rendre à un certain sac membraneux, qui porte le nom de *reservoir de Pecquet*, duquel s'élève le *canal thorachique* ; les *gros intestins* sont derrière ceux que nous venons de nommer ; le *cæcum* est le premier ; il porte l'appen-

dice *vermiforme* ; le second est le colon ; la *valvule de Bauhin* est placée à l'entrée du *cæcum* dans le colon. A la surface externe de ce dernier sont les *appendices épiploïques*, & les *trois bandes charnues* appelées improprement *ligamens du colon*, ou *bandes ligamenteuses*. On découvre aussi les cellules de cet intestin : le *mésocolon* retient la principale partie de ce gros intestin, que l'on nomme l'*arc du colon*, qui passe sous l'estomac, & à laquelle s'attache la seconde lame de l'épiploon. Ce qu'on appelle l'*S* du colon est fait par deux contours de ce boyau dans la région lombaire & iliaque gauches : en se continuant & se prolongeant dans le petit bassin pour gagner le *podex*, le gros boyau prend le nom de *rectum*. A son extrémité sont placés les *muscles releveurs de l'anus*, & les deux *sphincters*, l'*interne* & le *cutané*. La grosse veine hémorrhoidale avec l'artere intestinale inférieure, sont placées sur le *rectum*. On peut voir dans le *mésocolon* l'artere colique supérieure, & dans la seconde courbure de son *S* l'artere mésentérique inférieure. Si l'on enlève maintenant tous les viscères mentionnés & le péritoine, on aperçoit derrière cette toile membraneuse les deux reins, & au-dessus les capsules atrabillaires : l'aorte envoie deux arteres aux reins ; on les nomme *rénales* ; deux veines du même nom reviennent vers la veine-cave. Le rein a vers la partie postérieure un conduit de décharge nommé *uretère*, dont le principe est fait en forme de vessie & se nomme le *bassinnet du rein*. Les tuyaux qui s'ouvrent dans ce bassinnet, aboutissent à certains épanouiffemens membranoux, qui embrassent les *papilles du rein*, & que l'on appelle les *calices* : ces papilles sont les extrémités de la *substance rayonnée du rein*, laquelle est enveloppée de la *substance corticale*. Entre les deux reins & sur le devant de l'épine, est l'artere aorte qui fournit en-arrière les *arteres lombaires*, & en-devant à quelque distance des émulgentes les *arteres spermatiques*. La veine-cave est sur la droite à quelque distance ; dans le fonds de la région lombaire sont les vertèbres de même nom, & sur leurs côtés les principes, ou parties supérieures des muscles grands & petits *psaos*, les *muscles quarrés des lombes*, & les parties inférieures des *extenseurs de l'épine*, le *muscle dentelé postérieur & inférieur*, & partie du *muscle très-large du dos*.

Le *bassin* qui est à la partie basse du ventre est fait par le *sacrum*, le *coccix*, & les os innominés, qu'on distingue en trois portions, qui sont l'*os des îles*, l'*os ischium*, & le *pubis*. L'union de ce dernier os du côté droit avec celui du côté gauche, se nomme la *symphyse du pubis*. A l'extérieur du bassin sont placés en-arrière les *muscles grands, moyens, & petits fessiers*, les *muscles coxigiens*, les *pyramidaux*, l'*accessoire de l'obturateur interne*, le *quarré de la cuisse*. Les ligamens *illo-sacro-sciatiques*, & les *sacro-sciatiques*, sont aussi dans cette même région ; on y trouve aussi les *arteres fessières*, les *grandes honteuses*, les *sciatiques*, & les veines qui portent les mêmes noms : on y voit enfin le gros nerf *sciatique*, qui produit les *nerfs fessiers*, &c.

A la partie antérieure du petit bassin sont placées les *parties génitales* externes de l'un & l'autre sexe : dans les mâles ces parties sont la *verge* & les *bourses*. La première a une sorte de tête appelée le *gland*, qui est couvert par le *prépuce* ; on voit au bout du gland l'orifice du conduit des urines ; qui va le long de la verge jusqu'à la vessie, & qu'on nomme l'*urethre* : à la base du gland est un bourrelet nommé la *couronne du gland*, dans le voisinage duquel sont certaines glandes nommées *glandes odorantes de thison*. Le corps de la verge est fait par les deux *corps cavernoux* & l'*urethre*, qui est entouré d'un tissu spongieux : un ligament se présente vers sa racine ; on le nomme le *ligament élastique de la verge*. C'est aussi vers cette racine que viennent se terminer les

muscles ischio-caverneux, & les *muscles bulbo-caverneux* : sur le dos de la verge sont placés beaucoup de vaisseaux sanguins & de nerfs. La peau qui forme les bourses se nomme le *scrotum*, au-dessous de laquelle est un tissu appelé le *dartos*; la *tunique vaginale du testicule* vient ensuite, puis le *testicule* lui-même, dont la membrane extérieure se nomme *albuginée*. Le testicule porte une appendice, qui rampe sur son bord supérieur, c'est l'*épididyme* qui produit le *canal déférent*. Ce conduit monte le long du *cordon des vaisseaux spermatiques*; il est accompagné de l'*artere spermatique des nerfs honteux*, & d'un lacis de veines qu'on nomme le *corps pampiniforme* : le *crémafter* couvre la plus grande partie de ce cordon. Après que le conduit déférent a pénétré dans l'abdomen, il se porte derrière la *vesse urinaire*, & communique avec les *vesicules séminales*, lesquelles donnent naissance à un petit tuyau excréteur qui va se terminer dans le canal de l'urethre, & y porte la semence. Le commencement de ce conduit est embrassé par la *glande prostate* : on voit à l'intérieur une éminence nommée le *verumontanum* : le tissu spongieux commence à quelque distance de là à couvrir le canal de l'urethre; ce commencement qui est renflé s'appelle le *bulbe de l'urethre* : au-dessus est la partie membraneuse de ce conduit, & l'on trouve-là les *glandes petites prostates*, le *muscle transversal*, & les *petits muscles prostatiques*. On voit aussi à l'extérieur du conduit les *lacunes*, & vers son extrémité qui traverse le gland, on observe la *fosse naviculaire* : par son autre extrémité, ce conduit mène à la *vesse urinaire*, laquelle est placée derrière le pubis, & donne de son sommet naissance à un cordon nommé l'*ouraue*, qui va jusqu'au nombril, & à côté duquel sont placées les *arteres ombilicales*; dans le bas de la vesse sont les orifices des uretres.

La face interne de l'os des îles est couverte par le *muscle iliaque* : les *arteres & veines iliaques* avec les *nerfs cruraux*, sont vers le bord du bassin; l'*artere sacrée* est au milieu vers le haut du *sacrum*. On voit sur le côté des vertèbres des lombes les *nerfs lombaires*, & plus bas les *nerfs sacrés* forment par les trous antérieurs du sacrum : le *muscle obturateur interne* couvre en dedans le grand trou ovale de l'os innominé. Le *ligament obturateur* le soutient, & au-dessus se remarque une ouverture qui laisse passer le *nerf obturateur* & l'*artere obturatrice* : en dehors se trouve le *muscle obturateur externe* sur le même trou ovale. Enfin depuis le diaphragme jusqu'au bas du petit bassin, on voit une double rangée des *ganglions du nerf grand lymphatique*; quelques-uns les ont appelés *ganglions hordéiformes*.

Les parties génitales des femmes sont internes & externes : au-dessus de ces dernières s'élève le *mont de venus* : la *grande fente* est plus bas; ses bords se nomment les *grandes levres* : les angles qu'elles font en se rencontrant sont les *commisures*; dans l'inférieure est la *fourchette*. En écartant les levres on voit en haut le *gland du clitoris* avec son *prépuce* : le corps de cette partie est caché sous la peau; il ressemble à la verge de l'homme : il est fait de deux *corps caverneux*, dont les racines sont attachées aux branches du pubis : il est soutenu par un ligament élastique & deux muscles de chaque côté s'y rendent, qui sont les *bulbes caverneux* & les *constricteurs de la vulve*, sous lesquels est placé le *plexus rétifforme*. Il ne manque au clitoris pour ressembler parfaitement à la verge de l'homme, que d'avoir comme elle un urethre. Le *méat urinaire* & le conduit des urines sont en haut à quelque distance du clitoris, & l'on voit un peu plus en devant les deux appendices nommées *nymphes*; plus loin est l'*hymen* dans les vierges, & les *caroncules mirthiformes* dans les personnes mariées. La première des parties intérieures est le *vagin*; il est placé sur l'intestin rec-

tum : on voit à son extrémité supérieure l'*orifice de la matrice*, ou l'*os tinea*, au-dessus duquel est le *col* de ce même organe, qui vient ensuite lui-même, & qui est retenu par les *ligaments larges* & les *ligaments ronds* : il y a une petite ouverture de chaque côté à son angle supérieur; elle mène à la *trompe de Fallope*; c'est un conduit membraneux, qui va toujours en s'élargissant, & se termine par une extrémité frangée, qu'on nomme le *pavillon de la trompe*, à quelque distance duquel est le *testicule des femmes*, que les modernes ont appelé *ovaire*. Chacun fait que la matrice est le lieu où l'enfant séjourne pendant neuf mois, avant de venir au monde : il y est renfermé dans une double membrane; la première porte le nom de *chorion*, & la seconde celui d'*amnios* : il y a de plus une grosse masse aplatie semblable à un gâteau, laquelle s'attache à la matrice; c'est le *placenta* auquel le *cordon ombilical* vient se rendre; ce cordon est fait des deux *arteres ombilicales* & de la veine du même nom, liées ensemble par un tissu assez fort.

Après avoir passé en revue les parties du tronc, jettons un coup d'œil sur celles des extrémités; commençons par les supérieures.

Ce qui fait le gros moignon de l'épaule, c'est le *muscle deltoïde*, qui couvre l'articulation du bras avec l'omoplate. A la partie antérieure du bras sous les tégumens, sont placés les *muscles biceps* & le *brachial* : du tendon du biceps naît cette aponévrose, qui couvre toute la partie interne & supérieure de l'avant-bras : à la partie interne & supérieure du bras, est une portion du grand pectoral, qui cache une des extrémités du biceps & le *muscle coracobrachial*, au bas duquel est le *ligament intermusculaire interne* : sous la peau qui couvre ces parties, se trouve l'*artere brachiale*, qui donne en haut l'*humérale* & la *grande collatérale*. Elle fournit par en bas la *petite collatérale*, ou l'*interne*; les *veines brachiales satellites* accompagnent l'*artere* aussibien que les *nerfs médian*, *cutané interne* & le *nerf cubital* : celui qu'on nomme *musculo-cutané*, traverse le *muscle coracobrachial*, passe entre le *brachial* & le *biceps*, & vient à l'extérieur de l'avant-bras : il y en a encore un au-dessus; c'est l'*huméral* qui se perd dans le deltoïde. La partie postérieure du bras est occupée par le *muscle triceps brachial* : on trouve en dehors le *nerf radial* & l'*artere collatérale externe descendante* : l'os du bras s'appelle *humerus*. L'avant-bras est formé de deux os, savoir du *cubitus* & du *radius* : le ligament qui tient l'espace que ces os laissent entre eux, se nomme *ligament inter-osseux brachial*; celui qui entoure la tête de l'os du rayon est le *coronaire radial*; enfin le ligament *humero-radial* est au côté externe de l'article, & l'*humero-cubital* est au côté interne. La première chose qui paroît sous la peau de l'avant-bras, est l'*aponévrose* qui vient en partie du biceps, sous laquelle on voit d'abord l'*artere brachiale* qui se divise en *cubitale* & *radiale*, & la division du *nerf médian* : sur l'*aponévrose* sont les *veines basilique*, *médiane*; la *céphalique* est sur le haut de l'avant-bras en dehors, & les *cubitales* sont en dedans vers le coude. On voit du côté interne une masse charnue, composée des *muscles radial interne*, *rond pronateur*, *long palmaire*, *cubital interne* : sous cette première couche musculaire, il en est une autre faite par les *muscles sublime* & *profond*, avec le *fléchisseur propre du pouce* : au bas de l'avant-bras en devant est placé le *muscle pronateur quarré*. L'*artere cubitale* & le *nerf* du même nom sont dans la même région.

L'avant-bras présente une autre masse du côté du rayon; celle-ci est formée par les *muscles long supinateur*, les *radiaux externes*, & le *court supinateur* : la *veine céphalique* est ici sous la peau, & plus profondément se trouve l'*artere radiale* qui fournit une

petite artere, laquelle remonte vers l'articulation, & qui se nomme l'artere collatérale ascendante radiale. La cubitale en fournit une semblable de son côté, c'est l'artere collatérale ascendante cubitale. A la partie postérieure de l'avant-bras, sont placés les muscles cubital externe, l'extenseur commun des doigts, l'extenseur propre du petit doigt : & plus haut que ces muscles vers l'olécrane, on voit le muscle anconeus : sous les muscles que je viens d'indiquer, sont placés les extenseurs propres du pouce, & celui de l'index, qu'on nomme indicateur : l'artere interosseuse externe se perd dans ces muscles ; l'interné, conjointement avec le nerf interosseux, rampe à la surface antérieure du ligament interosseux.

La main est la troisième partie de l'avant-bras, le dedans se nomme la paume de la main : la partie opposée s'appelle le dos. Sous la peau de cette dernière région sont plusieurs veines, entre lesquelles les anciens distinguoient celle qui répond au petit doigt ; ils l'appelloient la salvatelle : la peau & les veines étant enlevées, on voit les tendons des radiaux externes & ceux des extenseurs commun & propre, lesquels sont tous bridés par le ligament annulaire externe placé vers l'articulation du poignet. Ces tendons se continuent sur les doigts, au mouvement desquels ils servent. Les intervalles que laissent les os du métacarpe entre eux, sont occupés par les muscles interosseux externes ; celui qui est entre l'os, qui soutient le pouce & l'os qui porte l'index, se nomme l'adducteur de l'index. Sous la peau du dedans de la main est placée l'aponévrose palmaire, à laquelle tient le muscle palmaire cutané : vers le haut du poignet se trouve le ligament annulaire interne, sous lequel passent les tendons des muscles fléchisseurs ; l'aponévrose levée, ces tendons paroissent à découvert, ils s'avancent jusqu'au bout des doigts, & sont arrêtés en chemin par plusieurs traverses ligamenteuses. Il y a ici quatre petits muscles nommés lombricaux, qui tiennent par un bout aux tendons du muscle fléchisseur profond. Les interosseux internes sont ici placés entre les os du métacarpe : on appelle *anithénar* celui qui est entre le pouce & l'index : sur le premier os du pouce est placé le muscle appelé *thénar*. Il y a deux muscles du côté du petit doigt ; l'un se nomme *hypothénar*, l'autre est le *métacarpien* : les arteres radiales & cubitales se rencontrent & s'anastomosent dans la paume de la main : on y voit aussi les divisions des nerfs palmaires qui viennent du médian & du cubital. Le poignet est fait de huit petits os, qui sont le trapèze, le pyramidal, le grand os, le crochu, le scaphoïde, le lunaire, le cunéiforme & le pisiforme ; sur ces os sont placés les cinq os du métacarpe, dont l'un soutient le pouce : chaque doigt est fait de trois petits os nommés phalanges, excepté le pouce qui n'en a que deux. On trouve aux articulations des doigts, certains petits os appelés *os sesamoïdes*.

L'extrémité inférieure est composée de la cuisse, de la jambe & du pié. A la partie antérieure de la cuisse sous les tégumens, se trouve le muscle quadriceps ; une partie du grand couturier, les vaisseaux & les nerfs cruraux en haut, le muscle obturateur externe qui est appliqué sur le bassin, aussi-bien que le *pectineus* : à la partie interne sont les vaisseaux cruraux & les trois adducteurs de la cuisse : le *fascia lata* & le muscle épineux sont placés extérieurement, & l'on trouve en arrière le muscle biceps crural, le *demi-nerveux*, le *demi-membraneux*, & les vaisseaux qui changent de nom en passant sous le jarret, & prennent celui de *poplités*. L'os de la cuisse se nomme *fémur*. Dans son articulation avec l'os innominé se trouve un ligament aplati, & dans son union avec la jambe, on voit en devant la rotule, & dans l'interieur les ligaments croisés. La jambe est faite de

deux os, le tibia & le péroné ; entre ces deux os est un ligament interosseux, à la face antérieure duquel sont placés les muscles jambiers antérieurs, le long extenseur commun des orteils, & l'extenseur propre du pouce : l'artere tibiale antérieure se trouve entre ces muscles : sur le côté sont les deux muscles péroniers externes & les nerfs péroniers ; en arrière sont les muscles gastrocnémiens, le tibial grêle, le solaire, le jambier postérieur, le long fléchisseur commun des orteils, le fléchisseur propre du pouce, l'artere tibiale postérieure, la péronière, la surale, l'interosseuse, & les veines satellites de toutes ces arteres, les nerfs tibiaux : vers les malléoles sous la peau, sont les veines saphènes, l'une interne & l'autre externe : vers la jointure du pié est en devant le ligament annulaire externe, & en arrière le tendon d'Achille. Le pié est fait du tarse, du métatarse & des orteils : le tarse est fait par l'assemblage de sept os, qui sont le calcaneum, l'astragal, le scaphoïde, le cuboïde, & les trois *cunéiformes* : le métatarse est fait de cinq os, & chacun des orteils de trois phalanges, à l'exception du pouce qui n'en a que deux. Sous la peau du dos du pié sont les tendons extenseurs & le muscle pédieux : sous celle de la plante du pié est placée l'aponévrose plantaire ; les tendons des fléchisseurs couverts par le muscle sublime, les lombricaux, & le muscle accessoire du profond ; les nerfs & les vaisseaux plantaires, les muscles fléchisseurs courts du gros orteil, le muscle abducteur transversal du même, les muscles interosseux internes ; les externes paroissent en dehors, & la masse musculaire qui fait le bord externe de la plante du pié, & qui se divise en muscle métatarsien & muscle abducteur du petit orteil. Cet article est de M. PETIT, doct. en Medec. profess. en Anat. de l'acad. des Scienc.

HOMME, (Mat. med.) le corps humain fournit plusieurs remèdes à la Médecine, soit tandis qu'il jouit de la vie, soit après qu'il a cessé de vivre.

Le corps vivant donne la salive, le sang, l'urine ; la cire des oreilles & la fiente. On retire du cadavre la graisse, les poils, les ongles & le crâne. Voyez ces articles particuliers. (b)

HOMME, f. m. (Morale.) ce mot n'a de signification précise, qu'autant qu'il nous rappelle tout ce que nous sommes ; mais ce que nous sommes ne peut pas être compris dans une définition : pour en montrer seulement une partie, il faut encore des divisions & des détails. Nous ne parlerons point ici de notre forme extérieure, ni de l'organisation qui nous range dans la classe des animaux. Voyez HOMME, (Anatomie). L'homme que nous considérons est cet être qui pense, qui veut & qui agit. Nous chercherons donc seulement quels sont les ressorts qui le font mouvoir & les motifs qui le déterminent. Ce qui peut rendre cet examen épineux, c'est qu'on ne voit point dans l'espèce un caractère distinctif auquel on puisse reconnoître tous les individus. Il y a tant de différence entre leurs actions, qu'on seroit tenté d'en supposer dans leurs motifs. Depuis l'esclave qui flate indignement son maître, jusqu'à Thamas qui égorge des milliers de ses semblables, pour ne voir personne au-dessus de lui, on voit des variétés sans nombre. Nous croyons appercevoir dans les bêtes des traits de caractère plus marqués. Il est vrai que nous ne connoissons que les apparences grossières de leur instinct. L'habitude de voir, qui seule apprend à distinguer, nous manque par rapport à leurs opérations. En observant les bêtes de près, on les juge plus capables de progrès qu'on ne le croit ordinairement. Voyez INSTINCT. Mais toutes leurs actions rassemblées laissent encore entre elles & l'homme une distance infinie. Que l'empire qu'il a sur elles soit usurpé si l'on veut, il n'en est pas moins une preuve de la supériorité de ses moyens, & par conséquent de sa nature. On ne peut qu'être frappé de cet avan-

tage lorsqu'on regarde les travaux immenses de l'homme, qu'on examine le détail de ses arts, & le progrès de ses sciences; qu'on le voit franchir les mers, mesurer les cieux, & disputer au tonnerre son bruit & ses effets. Mais comment ne pas frémir de la bassesse ou de l'atrocité des actions par lesquelles s'avilit souvent ce roi de la nature? Effrayés de ce mélange monstrueux, quelques moralistes ont eu recours pour expliquer l'homme, à un mélange de bons & de mauvais principes, qui lui-même a grand besoin d'être expliqué. L'orgueil, la superstition & la crainte ont produit des systèmes, & ont embarrasé la connoissance de l'homme de mille préjugés que l'observation doit détruire. La religion est chargée de nous conduire dans la route du bonheur qu'elle nous prépare au-delà des tems. La Philosophie doit étudier les motifs naturels des actions de l'homme, pour trouver des moyens, du même genre, de le rendre meilleur & plus heureux pendant cette vie passagère.

Nous ne sommes assurés de notre existence que par des sensations. C'est la faculté de sentir qui nous rend présens à nous-mêmes, & qui bientôt établit des rapports entre nous & les objets qui nous sont extérieurs. Mais cette faculté a deux effets qui doivent être considérés séparément, quoique nous les éprouvions toujours ensemble. Le premier effet est le principe de nos idées & de nos connoissances; le second est celui de nos mouvemens & de nos inclinations. Les Philosophes qui ont examiné l'entendement humain, ont marqué l'ordre dans lequel naissent en nous la perception, l'attention, la réminiscence, l'imagination, & tous ces produits d'une faculté générale qui forment & étendent la chaîne de nos idées. Voyez SENSATIONS. Notre objet doit être ici de reconnoître les principaux effets du desir. C'est l'agent impérieux qui nous remue, & le créateur de toutes nos actions. La faculté de sentir appartient sans doute à l'ame; mais elle n'a d'exercice que par l'entremise des organes matériels dont l'assemblage forme notre corps. De-là naît une différence naturelle entre les hommes. Le tissu des fibres n'étant pas le même dans tous, quelques-uns doivent avoir certains organes plus sensibles, & en conséquence recevoir des objets qui les ébranlent, une impression dont la force est inconnue à d'autres. Nos jugemens & nos choix ne sont que le résultat d'une comparaison entre les différentes impressions que nous recevons. Ils sont donc aussi peu semblables d'un homme à un autre que ces impressions mêmes. Ces variétés doivent donner à chaque homme une forte d'aptitude particulière qui le distingue des autres par les inclinations, comme il l'est à l'extérieur par les traits de son visage. De-là on peut conclure que le jugement qu'on porte de la conduite d'autrui est souvent injuste, & que les conseils qu'on lui donne sont plus souvent encore inutiles. Ma raison est étrangère à celle d'un homme qui ne sent pas comme moi; & si je le prends pour un fou, il a droit de me regarder comme un imbécille. Mais toutes nos sensations particulières, tous les jugemens qui en résultent, aboutissent à une disposition commune à tous les êtres sensibles, le desir du bien-être. Ce desir sans cesse agissant, est déterminé par nos besoins vers certains objets. S'il rencontre des obstacles, il devient plus ardent, il s'irrite, & le desir irrité est ce qu'on appelle passion; c'est-à-dire un état de souffrance, dans lequel l'ame toute entière se porte vers un objet comme vers le point de son bonheur. Pour connoître tout ce dont l'homme est capable, il faut le voir lorsqu'il est passionné. Si vous regardez un loup rassasié, vous ne soupçonnerez pas sa voracité. Les mouvemens de la passion sont toujours vrais, & trop marqués pour qu'on puisse s'y méprendre. Or en suivant un homme agité par quelque passion, je le

vois fixé sur un objet dont il poursuit la jouissance; il écarte avec fureur tout ce qui l'en sépare. Le péril disparoît à ses yeux, & il semble s'oublier soi-même. Le besoin qui le tourmente ne lui laisse voir que ce qui peut le soulager. Cette disposition frappante dans un état extrême, agit constamment, quoique d'une manière moins sensible dans tout autre état. L'homme sans avoir un caractère particulier qui le distingue, est donc toujours ce que ses besoins le font être. S'il n'est pas naturellement cruel, il ne lui faut qu'une passion & des obstacles pour l'exciter à faire couler le sang. Le méchant, dit Hobbes, n'est qu'un enfant robuste. En effet, supposez l'homme sans expérience comme est un enfant, quel motif pourroit l'arrêter dans la poursuite de ce qu'il desire? c'est l'expérience qui nous fait trouver dans notre union avec les autres, des facilités pour la satisfaction de nos besoins. Alors l'intérêt de chacun établit dans son esprit une idée de proportion entre le plaisir qu'il cherche, & le dommage qu'il souffriroit s'il aliénoit les autres. De-là naissent les égards, qui ne peuvent avoir lieu, qu'autant que les intérêts sont superficiels. Les passions nous ramènent à l'enfance, en nous présentant vivement un objet unique, avec ce degré d'intérêt qui éclipe tout. Ce n'est point ici le lieu d'examiner quels peuvent être l'origine & les fondemens de la société. V. SOCIABILITÉ & SOCIÉTÉ.

Quels que puissent être les motifs qui forment & resserrent nos liens réciproques, il est certain que le seul ressort qui puisse nous mettre en mouvement, le desir du bien-être, tend sans cesse à nous isoler. Vous retrouverez par-tout les effets de ce principe dominant. Jetez un coup d'œil sur l'univers, vous verrez les nations séparées entre elles, les sociétés particulières former des cercles plus étroits, les familles encore plus resserrées, & nos vœux toujours circonscrits par nos intérêts, finir par n'avoir d'objet que nous-mêmes. Ce mot que Paschal ne haïssoit dans les autres, que parce qu'un grand philosophe s'aime comme un homme du peuple, n'est donc pas haïssable, puisqu'il est universel & nécessaire. C'est une disposition réciproque que chacun de nous éprouve de la part des autres, & lui rend. Cette connoissance doit nous rendre fort indulgens sur ce que nous regardons comme torts à notre égard: on ne peut raisonnablement attendre de l'attachement de la part des hommes, qu'autant qu'on leur est utile. Il ne faut pas se plaindre que le degré d'utilité en soit toujours la mesure, puisqu'il est impossible qu'il y en ait une autre. L'attachement du chien pour le maître qui le nourrit, est une image fidelle de l'union des hommes entre eux. Si les caresses durent encore lorsqu'il est rassasié, c'est que l'expérience de ses besoins passés lui en fait prévoir de nouveaux. Ce qu'on appelle ingratitude doit donc être très-ordinaire parmi les hommes; les bienfaits ne peuvent exciter un sentiment durable & désintéressé, que dans le petit nombre de ceux en qui l'habitude fait attacher aux actions rares une dignité qui les élève à leurs propres yeux. La reconnoissance est un tribut qu'un orgueil estimable se paye à lui-même, & cet orgueil n'est pas donné à tout le monde. Dans la société, telle que nous la voyons, les liens n'étant pas toujours formés par des besoins apparens, ou de nécessité étroite, ils ont quelquefois un air de liberté qui nous en impose à nous-mêmes. On n'envisage pas, comme effets du besoin, les plaisirs enchanteurs de l'amitié, ni les soins désintéressés qu'elle nous fait prendre, mais nous ne pensons ainsi, que faute de connoître tout ce qui est besoin pour nous. Cet homme, dont la conversation vive fait passer dans mon ame une foule d'idées, d'images, de sentimens, m'est aussi nécessaire que la nourriture l'est à celui qui a faim. Il est en possession de me délivrer de l'ennui, qui est une

fenfation auffi importune que la faim même. Plus nos attachemens font vifs, plus nous fommes aifément trompés fur leur véritable motif. L'activité des paffions excite & rassemble une foule d'idées, dont l'union produit des chimères comme la fièvre forge des rêves à un malade; cette erreur, fur le but de nos paffions, ne nous séduit jamais d'une manière plus marquée, que dans l'amour. Lorsque le printems de notre âge a développé en nous ce befoin qui rapproche les sexes, l'efpérance jointe à quelques rapports, fouvent mal-examinés, fixe fur un objet particulier nos vœux, d'abord errans; bientôt cet objet toujours présent à nos defirs, anéantit pour nous tous les autres: l'imagination active va chercher des fleurs de toute efpece pour embellir notre idole. Adorateur de fon propre ouvrage, un jeune homme ardent voit dans fa maitresse le chef-d'œuvre des graces, le modele de la perfection, l'assemblage complet des merveilles de la nature; fon attention concentrée ne s'échappe fur d'autres objets, que pour les subordonner à celui-là. Si fon ame vient à s'épuifer par des mouvemens auffi rapides, une langueur tendre l'appesantit encore fur la même idée. L'image chérie ne l'abandonne dans le sommeil, qu'avec le sentiment de l'existence; les songes la lui repréfontent, & plus intéressante que la lumière, c'est elle qui lui rend la vie au moment du réveil. Alors fi l'art ou la pudeur d'une femme, fans defespérer ses vœux, vient à les irriter par le respect & par la crainte, l'idée des vertus jointe à celle des charmes, lui laisse à peine lever des yeux tremblans fur cet objet majestueux: ses desirs font éclipfés par l'admiration; il croit ne respirer que pour ce qu'il adore; fa vie seroit mille fois prodiguée, si l'on desiroit de lui cet hommage. Enfin arrive ce moment qu'il n'osoit prévoir, & qui le rend égal aux dieux: le charme cesse avec le befoin de jouir, les guirlandes se fannent, & les fleurs desséchées lui laissent voir une femme fouvent auffi flétrie qu'elles: il en est ainfi de tous nos facrifices. Les idées factices que nous devons à la société, nous présentent le bien-être sous tant de formes différentes, que nos motifs originels se dérobent. Ce font ces idées, qui en multipliant nos besoins, multiplient nos plaisirs & nos paffions, & produifent nos vertus, nos progrès, & nos crimes. La nature ne nous a donné que des besoins aifés à satisfaire: il semble d'après cela, qu'une paix profonde dût régner parmi les hommes; & la paresse qui leur est naturelle, paroîtroit devoir encore la cimenter. Le repos, ce partage réservé aux dieux, est l'objet éloigné que se proposent tous les hommes, & chacun envisage la facilité d'être heureux fans peine, comme le privilege de ceux qui se distinguent; de-là naît dans chaque homme un desir inquiet, qui l'éveille & le tourmente. Ce befoin nouveau produit des efforts que la concurrence entretient, & par-là la paresse devient le principe de la plus grande partie du mouvement dont les hommes font agités. Ces efforts devroient au moins s'arrêter au point où doit cesser la crainte de manquer du nécessaire; mais l'idée de distinction étant une fois formée, elle devient dominante, & cette paffion fécondaire détruit celle qui lui a donné la naissance. Dès qu'un homme s'est comparé avec ceux qui l'environnent, & qu'il a attaché de l'importance à s'en faire regarder, ses véritables besoins ne font plus l'objet de fon attention, ni de ses démarches. Le repos, en perspective, qui faisoit courir Pyrrhus, fatigue encore tout ambitieux qui veut s'élever, tout avare qui amasse au de-là de ses besoins, tout homme passionné pour la gloire, qui craint des rivaux. La modération, qui n'est que l'effet d'une paresse plus profonde, est devenue assez rare pour être admirée, & dès lors elle a pû être encore un objet de jalousie, puisqu'elle étoit un moyen de considération. La plû-

part des hommes modérés ont même été de tout tems soupçonnés de masquer des desseins, parce qu'on ne voit dans les autres que la disposition qu'on éprouve, & que les desirs de chaque homme ne font ordinairement arrêtés que par le sentiment de fon impuissance. Si on ne peut pas attirer fur foi les regards d'une république entiere, on se contente d'être remarqué de ses voisins, & on est heureux par l'attention concentrée de fon petit cercle. Des prétentions particularisées naissent ces différentes choses, qui divisent les connoissances, & qui n'ont rien à démêler entr'elles. Beaucoup d'individus s'agitent dans chaque tourbillon, pour arriver aux premiers rangs: le foible, ne pouvant s'élever, est envieux, & tâche d'abaissier ceux qui s'élevent; l'envie exaltée produit des crimes, & voilà ce qu'est la société. Ce desir, par lequel chacun tend fans cesse à s'élever, paroît contredire une pente à l'esclavage, qu'on peut remarquer dans la plûpart des hommes, & qui en est une fuite. Autrefois la crainte, & une sorte de faiffissement d'admiration, ont dû soumettre les hommes ordinaires à ceux que des paffions fortes portoient à des actions rares & hardies; mais depuis que la reconnoissance a des degrés, c'est l'ambition qui mene à l'esclavage. On rampe aux piés du trône où l'on est encore au dessus d'une foule de têtes qu'on fait courber. Les hommes qui ont des prétentions communes, font donc les uns à l'égard des autres dans un état d'effort réciproque. Si les hostilités ne font pas continuelles entre eux, c'est un repos semblable à celui des gardes avancées de deux camps ennemis; l'inutilité reconnue de l'attaque maintient entre elles les apparences de la paix. Cette disposition inquiète, qui agite intérieurement les hommes, est encore aidée par une autre, dont l'effet, assez semblable à celui de la fermentation fur les corps, est d'aigrir nos affections, soit naturelles, soit acquises. Nous ne fommes présents à nous-mêmes que par des fenfations immédiates, ou des idées, & le bonheur, que nous pourfuivons nécessairement, n'est point fans un vif sentiment de l'existence: malheureusement la continuité affoiblit toutes nos fenfations. Ce que nous avons regardé long-tems, devient pour nous comme les objets qui s'éloignent, dont nous n'appercevons plus qu'une image confuse & mal terminée. Le befoin d'exister vivement est augmenté fans cesse par cet affoiblissement de nos fenfations, qui ne nous laisse que le fouvenir importun d'un état précédent. Nous fommes donc forcés pour être heureux, ou de changer continuellement d'objets, ou d'outrer les fenfations du même genre. De-là vient une inconstance naturelle, qui ne permet pas à nos vœux de s'arrêter, ou une progression de desirs, qui toujours anéantis par la jouissance, s'élancent jusques dans l'infini. Cette disposition malheureuse altere en nous les impressions les plus sacrées de la nature, & nous rend aujourd'hui nécessaire, ce dont hier nous aurions frémi. Les jeux du cirque, où les gladiateurs ne recevoient que des blessures, parurent bientôt infipides aux dames Romaines. On vit ce sexe, fait pour la pitié, poursuivre à grands cris la mort des combattans. On exigea dans la fuite qu'ils expirassent avec grace, dit l'abbé Dubos, & ce spectacle affreux devint nécessaire pour achever l'émotion & compléter le plaisir. Par-là notre attention se porte fur les choses nouvelles & extraordinaires, nous recherchons avec intérêt tout ce qui réveille en nous beaucoup d'idées; par-là font déterminés même nos goûts purement physiques. Les liqueurs fortes nous plaisent principalement, parce que la chaleur qu'elles communiquent au sang produit des idées vives, & semble doubler l'existence: on pourroit en conclure que le plaisir ne consiste que dans le sentiment de l'exis-

tence, porté à un certain degré. En effet, en suivant ceux du chatouillement, depuis cette sensation vague, qui est une importunité jusqu'à ce dernier terme, au de-là duquel est la douleur : en descendant du chagrin le plus profond, jusqu'à cette douleur tendre & intéressante, qui en est une teinte affoiblie, on seroit tenté de croire que la douleur & le plaisir ne diffèrent que par des nuances. Voyez PLAISIR. Quoi qu'il en soit, il est certain que nous devons au besoin d'être émus une curiosité, qui devient la passion de ceux qui n'en ont point d'autres, un goût pour le merveilleux, qui nous entraîne à tous les spectacles extraordinaires, une inquiétude qui nous promène dans la région des chimères. Ce qui est renfermé dans ce qu'on appelle *les termes de la raison*, ne peut donc pas être long-tems pour nous le point fixe du bonheur. Les choses difficiles & outrées, les idées hors de la nature doivent nous séduire presque sûrement. Voyez FANATISME. La vigilance religieuse, & l'occupation de la prière ne suffisent pas à l'imagination mélancolique d'un bonze. Il lui faut des chaînes dont il se charge; des charbons ardents qu'il met sur sa tête, des cloux qu'il s'enfonce dans ses chairs; il est averti de son existence d'une manière plus intime & plus forte, que celui qui remplit simplement les devoirs de la vie civile & de la charité. Suivez le cours de toutes les affections humaines, vous les verrez tendre à s'exalter, au point de paroître entièrement défigurées. L'homme délicat & sensible devient foible & pusillanime : la dureté succède au courage; le contemplatif devient quiétiste, & le zélé est bientôt un homme atroce. Il en est ainsi des autres caractères, & même de celui qui se montre de la manière la plus constante dans quelques individus, la gaieté. Il est rare qu'elle dure plus long-tems que la jeunesse, parce qu'elle est absorbée par les passions, qui occupent l'ame plus profondément, ou détruite par son exercice même. Mais dans ceux en qui ce caractère subsiste plus long-tems, parce qu'ils ne sont capables que d'intérêts superficiels, il s'altère par degrés, & perd beaucoup de son honnêteté première. Les hommes légers qui n'ont que la gaieté pour attribut, ressemblent assez à ces jeunes animaux qui, après avoir épuisé toutes les situations plaisantes, finissent par égratigner & mordre. Cette pente qui entraîne presque tous les individus, peut s'observer en grand dans la masse des événemens qui ont agité la terre. Suivez l'histoire de toutes les nations, vous verrez les meilleurs gouvernemens se dénaturer; une fermentation lente a fait croître la tyrannie dans les républiques; la monarchie est changée par le tems en pouvoir arbitraire. Voyez GOUVERNEMENT.

Lorsque dans un état la sécurité commence à polir les mœurs, & que les idées se tournent du côté des plaisirs, la vertu regne au milieu d'eux : une urbanité modeste couvre la volupté d'un voile, mais il devient bientôt importun. Alors le libertinage se produit sans pudeur, & des goûts honteux insultent la nature. Dans les arts, vous verrez l'architecture quitter une simplicité noble pour prodiguer les ornemens; la peinture chargera son coloris; la même altération se fera sentir dans les ouvrages d'esprit. Le besoin de nouveauté mettra la finesse à la place de l'élégance; l'obscurité prendra celle de la force, ou sophistiquera fort; une métaphysique puérile analysera les sentimens; tout sera perdu, si quelques génies heureux ne rompent pas cette marche naturelle des penchans humains. Mais la physique expérimentale cultivée & le tableau de la nature présenté par des hommes d'une trempe forte & rare pourront donner à l'esprit humain un spectacle qui étendra ses vûes, & fera naître un nouvel ordre de choses.

Nous voyons que l'homme paresseux par nature, mais agité par l'impatience de ses desirs est le jouet continuel d'un esprit qui ne se renouvelle que pour le trahir. Fatigué dans la recherche du bonheur par mille intérêts étrangers qui le croisent, rebuté par les obstacles, ou dégoûté par la jouissance, il semble que la méchanceté lui dût être pardonnable, & que le malheur soit son état naturel. L'intérêt de tous réclamant contre l'intérêt de chacun, a donné naissance aux lois qui arrêtent l'extérieur des grands crimes. Mais malgré les lois, il reste toujours à la méchanceté un empire qui n'en est pas moins vaste pour être ténébreux. Dans une société nombreuse, une foule d'intérêts honnêtes & obscurs que la scélératesse peut troubler, lui donne sans danger un exercice continuel. La société humaine seroit donc une confédération de méchans que l'intérêt seul tiendrait unis, & auxquels il ne faudroit que la suppression de cet intérêt pour les armer les uns contre les autres. Mais en observant l'homme de près, il n'est pas possible de méconnoître en lui un sentiment doux qui l'intéresse au sort de ses semblables toutes les fois qu'il est tranquille sur le sien. Peut-être rencontrerez-vous quelques monstres atrabilaires qu'une organisation vicieuse & rare porte à la cruauté. Une habitude affreuse aura rendu peut-être à quelques autres cette émotion nécessaire. La plupart des hommes, lorsque des passions particulières ne les enlèveront pas aux mouvemens de la nature, céderont à une sensibilité précieuse qui est la source de toutes les vertus, & qui peut être celle d'un bonheur constant. Voyez HUMANITÉ. Ce sentiment tempère dans l'homme l'activité de l'amour-propre; & peu semblable aux autres genres d'émotion, il acquiert des forces en s'exerçant. On ne sauroit donc l'inspirer de trop bonne heure aux enfans. On devroit chercher à l'exciter en eux par des images pathétiques, & leur présenter des situations attendrissantes qui pussent le développer. Des leçons de bienséance seroient peut-être plus de leur goût, & leur seriroient sûrement plus que ne peuvent faire les mots barbares dont on les fatigue. Si ces idées ne sont pas fort actives pendant l'effervescence de la jeunesse, elles s'emparent du terrain que les passions abandonnent, & leur douceur remplace l'ivresse de celles-ci. Elles élèvent & remplissent l'ame. Malheureux qui n'a point éprouvé la sensation complète qu'elles procurent ! Nous disons qu'on pourroit développer dans les enfans le sentiment vertueux de la pitié. L'expérience apprend qu'on pourroit aussi leur inspirer tous les préjugés favorables, soit au bien des hommes en général, soit à l'avantage de la société particulière dans laquelle ils vivent. Ces heureux préjugés faisoient à Sparte autant de héros que de citoyens, & ils pourroient produire dans tous les hommes toutes les vertus relatives aux situations dans lesquelles ils sont placés. L'amour propre étant une fois dirigé vers un objet, une première action généreuse est un engagement pour la seconde, & des sacrifices qu'on a faits naît l'estime de soi-même qui soutient & assure le caractère qu'on s'est donné. On devient pour soi le juge le plus sévère. Cet orgueil estimable maîtrise l'ame, & produit ces mouvemens de vertu que leur rareté fait regarder comme hors de la nature. Cette estime de soi-même est le principe le plus sûr de toute action forte & généreuse; on ne doit point en attendre d'esclaves avilis par la crainte. L'affervissement ne peut conduire qu'à la bassesse & au crime. Mais l'éducation ne peut pas être regardée comme une affaire de préceptes; c'est l'exemple, l'exemple seul, qui modifie les hommes, excepté quelques ames privilégiées qui jugent de l'essence des choses, parce qu'elles sentent elles-

mêmes, les autres sont entraînés par l'imitation. C'est elle qui fait prosterner l'enfant aux pieds des autels, qui donne l'air grave au fils d'un magistrat, & la contenance fiere à celui d'un guerrier. Cette pente à imiter, cette facilité que nous avons d'être émus par les passions des autres, semblent annoncer que les *hommes* ont entre eux des rapports secrets qui les unissent. La société se trouve composée d'*hommes* modifiés les uns par les autres, & l'opinion publique donne à tous ceux de chaque société particulière un air de ressemblance qui perce à-travers la différence des caractères. La continuité des exemples domestiques fait sans doute une impression forte sur les enfans; mais elle n'est rien en comparaison de celle qu'ils reçoivent de la masse générale des mœurs de leur tems. Voyez MŒURS. Chaque siècle a donc des traits marqués qui le distinguent d'un autre. On dit, *le siècle de la chevalerie*: on pourroit dire, *le siècle des beaux-arts*, *celui de la philosophie*; & plutôt à Dieu qu'il en vint un qu'on pût appeller, *le siècle de la bienfaisance & de l'humanité!* Puisque ce sont l'exemple & l'opinion qui désignent les différens points vers lesquels doit se tourner l'amour-propre des particuliers, & qui déterminent en eux l'amour du bien-être, il s'ensuit que les *hommes* se font, & qu'il est à-peu-près possible de leur donner la forme qu'on voudra. Cela peut arriver sur-tout dans une monarchie: le trône est un piédestal sur lequel l'imitation va chercher son modele. Dans les républiques, l'égalité ne souffre point qu'un *homme* s'éleve assez pour être sans cesse en spectacle. La vertu de Caton ne fut qu'une satire inutile des vices de son tems. Mais dans tout gouvernement les opinions & les mœurs dépendent infiniment de sa situation actuelle. S'il est tranquille au-dehors, & qu'au-dedans le bon ordre & l'aisance rendent les citoyens heureux, vous verrez éclore les arts de plaisir, & la mollesse marchant à leur suite énerver les corps, engourdir le courage, & conduire à l'affaiblissement par la volupté. Si des troubles étrangers ou des divisions intestines menacent la sûreté de l'état des citoyens, la vigilance naîtra de l'inquiétude, l'esprit, la crainte & la haine formeront des projets, & ces passions tumultueuses produiront des efforts, des talens & des crimes hardis. Il faudroit des révolutions bien extraordinaires dans les situations, pour en produire d'aussi subites dans les sentimens publics. Le caractère des nations est ordinairement l'effet des préjugés de l'enfance, qui tiennent à la forme de leur gouvernement. A l'empire de l'habitude, on ajouteroit pour les *hommes* la force beaucoup plus puissante du plaisir, si l'on prenoit soin de l'éducation des femmes. On ne peut que gémir en voyant ce sexe aimable privé des secours qui feroient également son bonheur & sa gloire. Les femmes doivent à des organes délicats & sensibles des passions plus vives que ne sont celles des *hommes*. Mais si l'amour propre & le goût du plaisir excitent en elles des mouvemens plus rapides, elles éprouvent aussi d'une manière plus forte le sentiment de la pitié qui en est la balance. Elles ont donc le germe des qualités les plus brillantes, & si l'on joint à cet avantage les charmes de la beauté, tout annonce en elles les reines de l'univers. Il semble que la jalousie des *hommes* ait pris à tâche de défigurer ces traits. Dès l'enfance on concentre leurs idées dans un petit cercle d'objets, on leur rend la fausseté nécessaire. L'esclavage auquel on les prépare, en altérant l'élévation de leur caractère, ne leur laisse qu'un orgueil fourd qui n'emploie que de petits moyens: dès-lors elles ne regnent plus que dans l'empire de la bagatelle. Les colifichets devenus entre leurs mains des baguettes magiques, transforment leurs adorateurs comme le furent autrefois

ceux de Circé. Si les femmes puisoient dans les principes qui forment leur enfance, l'estime des qualités nobles & généreuses; si la parure ne les embellissoit qu'en faveur du courage ou des talens supérieurs, on verroit l'amour concourir avec les autres passions à faire éclore le mérite en tout genre; les femmes recueilleroient le fruit des vertus qu'elles auroient fait naître. Combien aujourd'hui, victimes d'une frivolité qui est leur ouvrage, sont punies de leurs soins par leurs succès! *Article de M. LE ROI.*

* HOMME, (*Politique.*) il n'y a de véritables richesses que l'*homme* & la terre. L'*homme* ne vaut rien sans la terre, & la terre ne vaut rien sans l'*homme*.

L'*homme* vaut par le nombre; plus une société est nombreuse, plus elle est puissante pendant la paix, plus elle est redoutable dans les tems de la guerre. Un souverain s'occupera donc sérieusement de la multiplication de ses sujets. Plus il aura de sujets, plus il aura de commerçans, d'ouvriers, de soldats.

Ses états sont dans une situation déplorable, s'il arrive jamais que parmi les *hommes* qu'il gouverne, il y en ait un qui craigne de faire des enfans, & qui quitte la vie sans regret.

Mais ce n'est pas assez que d'avoir des *hommes*, il faut les avoir industrieux & robustes.

On aura des *hommes* robustes, s'ils ont de bonnes mœurs, & si l'aisance leur est facile à acquérir & à conserver.

On aura des *hommes* industrieux, s'ils sont libres.

L'administration est la plus mauvaise qu'il soit possible d'imaginer, si faute de liberté de commerce, l'abondance devient quelquefois pour une province un fléau aussi redoutable que la disette.

Voyez les articles GOUVERNEMENT, LOIS, IMPÔTS, POPULATION, LIBERTÉ, &c.

Ce sont les enfans qui font des *hommes*. Il faut donc veiller à la conservation des enfans par une attention spéciale sur les peres, sur les meres & sur les nourrices.

Cinq mille enfans exposés tous les ans à Paris peuvent devenir une pépinière de soldats, de matelots & d'agriculteurs.

Il faut diminuer les ouvriers du luxe & les domestiques. Il y a des circonstances où le luxe n'emploie pas les *hommes* avec assez de profit; il n'y en a aucune où la domesticité ne les emploie avec perte. Il faudroit asséoir sur les domestiques un impôt à la décharge des agriculteurs.

Si les agriculteurs, qui sont les *hommes* de l'état qui fatiguent le plus, sont les moins bien nourris, il faut qu'ils se dégoûtent de leur état, ou qu'ils y périssent. Dire que l'aisance les en feroit sortir, c'est être un ignorant & un *homme* atroce.

On ne se presse d'entrer dans une condition que par l'espoir d'une vie douce. C'est la jouissance d'une vie douce qui y retient & qui y appelle.

Un emploi des *hommes*, n'est bon que quand le profit va au-delà des frais du salaire. La richesse d'une nation est le produit de la somme de ses travaux au-delà des frais du salaire.

Plus le produit net est grand & également partagé, plus l'administration est bonne. Un produit net également partagé peut être préférable à un plus grand produit net, dont le partage feroit très-inegal, & qui diviseroit le peuple en deux classes, dont l'une regorgeroit de richesse & l'autre expiroit dans la misère.

Tant qu'il y a des friches dans un état, un *homme* ne peut être employé en manufacture sans perte.

A ces principes clairs & simples, nous en pourrions ajouter un grand nombre d'autres, que le souverain trouvera de lui-même, s'il a le courage & la bonne volonté nécessaires pour les mettre en pratique.

HOMME NOUVEAU, *novus homo*, (*Hist. rom.*) les Romains appelloient *hommes nouveaux*, ceux qui commençoient leur noblesse, c'est-à-dire, ceux qui n'ayant aucune illustration par leurs ancêtres, commençoient les premiers à se pousser par leurs vertus ; c'est cependant ce reproche d'*homme nouveau* que tant de gens firent à l'orateur de Rome, & entr'autres Catilina, lorsqu'il lui fut préféré pour la première magistrature : « Je ne prétens pas, dit Cicéron en plein sénat, m'étendre sur les louanges de mes ancêtres, par cette seule raison qu'ils ont vécu sans rechercher les applaudissemens de la renommée populaire, & sans désirer l'éclat des honneurs que vous conférez ».

Cicéron étoit donc un *homme nouveau* ; il étoit sans doute bien illustre par lui-même, & bien digne des premiers emplois ; mais il n'étoit pas noble, il n'avoit pas le droit de faire porter à ses funérailles le buste de cire de ses ayeux : celui-là seul avoit ce droit dont les ancêtres étoient parvenus aux grandes charges ; il étoit noble par ce titre, & rendoit nobles ses descendans. Ceux qui avoient les images de leurs ayeux, pour se servir des termes d'Asconius, étoient appelés nobles, *nobiles* ; ceux qui n'avoient que les leurs, on les nommoit hommes nouveaux, *novi homines* ; & ceux qui n'avoient ni les images de leurs ancêtres, ni les leurs, étoient appelés ignobles, *ignobiles* ; ainsi la noblesse, le droit d'images, *jus imaginum*, se trouvoit attaché aux charges, aux dignités ; c'est pourquoi Caton le censeur, qu'on qualifioit comme Cicéron d'*homme nouveau*, répondoit qu'il étoit quant aux dignités, mais que quant au mérite de ses ancêtres, il pouvoit se dire très-ancien. (*D. J.*)

HOMME LIBRE, (*Hist. des Francs.*) on appelloit au commencement de notre monarchie *hommes libres* ceux qui d'un côté n'avoient point de bénéfices ou fiefs, & qui de l'autre n'étoient point soumis à la servitude de la glebe ; les terres qu'ils possédoient étoient des terres allodiales ; alors deux sortes de gens étoient tenus au service militaire, les *leudes* vassaux, ou *arriere-vassaux*, qui y étoient obligés en conséquence de leurs fiefs, & les *hommes libres*, francs, romains & gaulois, qui servoient sous le comte & étoient menés à la guerre par lui, & ses officiers qu'on nommoit *vicaires* ; de plus, comme les *hommes libres* étoient divisés en *centaines* (en anglois *hundred*) qui formoient ce qu'on appelloit un *bourg*, les comtes avoient encore sous eux outre les vicaires d'autres officiers, nommés *centeniers*, qui conduisoient les *hommes libres* du *bourg*, ou de leur centaine, au camp.

Les droits du prince sur les *hommes libres* ne consistoient qu'en de certaines voitures exigées seulement dans de certaines occasions publiques, & dans quelques droits sur les rivières ; & quant aux droits judiciaires, il y avoit des lois des Ripuaires & des Lombards pour prévenir les malversations.

J'ai dit que les *hommes libres* n'avoient point de fiefs ; cela se trouvoit ainsi dans les commencemens, alors ils n'en pouvoient point encore posséder ; mais ils en devinrent capables dans la suite, c'est-à-dire, entre le regne de Gontram & celui de Charlemagne. Dans cet intervalle de tems, il y eut des *hommes libres*, qui furent admis à jouir de cette grande prérogative, & par conséquent à entrer dans l'ordre de la noblesse ; c'est du moins le sentiment de M. de Montesquieu, voyez *l'Esprit des lois*, liv. XXXI. ch. xxiiij. (*D. J.*)

HOMME D'ÉTAT, (*Droit politiq.*) celui à qui le souverain confie sous ses yeux les rênes du gouvernement en tout, ou en partie.

Un citoyen d'Athènes ou de Rome nous diroit que le devoir d'un *homme d'état* est de n'être rempli

que du seul bien de sa patrie, de lui tout sacrifier, de la servir inébranlablement sans aucune vûe de gloire, de réputation, ni d'intérêt ; de ne point s'élever pour quelque honneur qu'on lui rende, & de ne point s'abaisser pour quelque refus qu'il éprouve ; de soumettre toujours ses propres affaires aux affaires publiques ; de tirer sa consolation dans ses malheurs particuliers, de la prospérité générale de son pays ; de ne s'occuper qu'à le rendre heureux ; en un mot, de vivre & de mourir pour lui seul.

Mais je ne tiendrai point ici des propos si sublimes, qui ne vont ni à nos mœurs, ni à nos idées, ni à la nature des gouvernemens sous lesquels nous vivons : c'est bien assez de demander à un *homme d'état* du travail, de l'honneur, de la probité, de servir son prince fidelement, d'avoir l'oreille plus ouverte à la vérité qu'au mensonge, d'aimer l'ordre & la paix, de respecter les lois, de ne pas opprimer la nation, & de ne se pas jouer du gouvernement.

Le vulgaire suppose toujours une étendue d'esprit prodigieuse, & un génie presque divin aux *hommes d'état*, qui ont heureusement gouverné ; mais il ne faut souvent, pour y réussir, qu'un esprit sain, de bonnes vûes, de l'application, de la suite, de la prudence, des conjonctures favorables. Cependant je suis persuadé que, pour être un bon ministre, il faut sur toutes choses avoir pour passion, l'amour du bien public : le grand *homme d'état* est celui dont les actions parlent à la postérité, & dont il reste d'illustres monumens utiles à sa patrie. Le cardinal de Mazarin n'étoit qu'un ministre puissant ; Sully, Richelieu & Colbert ont été de grands *hommes d'état*. Alexandre se fit voir un grand *homme d'état*, après avoir prouvé qu'il étoit un grand capitaine. Alfred a été tout ensemble, le plus grand *homme d'état*, & le plus grand roi qui soit monté sur le trône depuis l'époque du christianisme. (*D. J.*)

HOMMES D'INTELLIGENCE, (*Théol.*) nom d'une secte d'hérétiques, qui parurent dans la Picardie en 1412 ; leur chef étoit Fr. Guillaume de Hildernissen, allemand, de l'ordre des Carmes, & un certain Gilles le Chantre, homme séculier. Celui-ci disoit qu'il étoit le sauveur des hommes, & que par lui les fideles verroient Jesus-Christ, comme par Jesus-Christ ils verroient Dieu le Pere ; que les plaisirs du corps étoient de simples actions de la nature, n'étoient point des péchés, mais des avant-goûts du paradis ; que le tems de l'ancienne loi avoit été celui du Pere ; que le tems de la nouvelle loi étoit celui du Fils ; & qu'il y en auroit bientôt un troisième, qui seroit celui du saint-Esprit, lequel mettroit les hommes en toute liberté. Le carme se retracta à Bruxelles, à Cambrai, & à Saint-Quentin, où il avoit semé ses erreurs, & cette secte se dissipa. Mezerai, *Hist. de France*. (*G.*)

HOMME D'ARMES. (*Cart. milit. & hist.*) C'étoit dans l'ancienne gendarmerie un gentilhomme qui combattoit à cheval, armé de toutes pieces, *cataphractus eques*. Chaque *homme d'armes* avoit avec lui cinq personnes ; sçavoir trois *archers*, un *coutillier*, ou un écuyer, ainsi appelé d'une espece de couteau ou bayonnette, qu'il portoit au côté, & enfin un *page* ou un valet. Charles VII ayant commencé à réduire la noblesse françoise en corps réglé de cavalerie, il en composa quinze compagnies, chacune de cent *hommes d'armes*, appelées *compagnies d'ordonnance* ; & comme chaque *homme d'armes* avoit cinq autres hommes à sa suite, chaque compagnie se trouvoit de six cens hommes, & les quinze ensemble faisoient neuf mille chevaux. Il y avoit outre cela une grande quantité de volontaires, qui suivoient ces compagnies à leurs dépens, dans l'espérance d'y avoir, avec le tems, une place de gen-

darme. Au reste, le nombre d'hommes qui étoit attaché à l'homme d'armes, ou qui composoient la lance fournie, comme on parloit alors, n'a pas toujours été le même. Louis XII, dans une ordonnance du 7 Juillet 1498, met sept hommes pour une lance fournie; François I. huit, selon une autre ordonnance, du 28 Juin de l'an 1526. Les archers de ces hommes d'armes étoient de jeunes gentilshommes qui commençoient le métier de la guerre, & qui par la suite parvenoient à remplir les places des hommes d'armes. Voyez COMPAGNIE D'ORDONNANCE.

Les hommes d'armes, qu'on appelloit aussi gendarmes, formoient le corps de la gendarmerie. Voyez GENDARME.

HOMME, (*Jurisp.*) en matière féodale, signifie tantôt vassal, & tantôt sujet, ou censitaire, ainsi qu'on le peut voir dans un grand nombre de coutumes. (A)

HOMMES ALLODIAUX, étoient ceux qui tenoient des terres en aleu, ou franc-aleu. On les appelloit aussi leudes, leudi vel leodes, & en françois leudes. Voyez le style de Liege, chap. xix. art. 11. (A)

HOMME DE COMMUNE. On appelloit ainsi ceux qui étoient compris dans la commune, ou corps des habitans d'un lieu qui avoient été affranchis par leur seigneur, qui juroient d'observer les articles de la charte de commune, & participoient aux privilèges accordés par le seigneur. (A)

HOMME CONFISQUANT, étoit un homme, que les gens d'église & autres gens de main-morte, étoient obligés de donner au seigneur haut-justicier pour leurs nouvelles acquisitions, à quelque titre que ce fût, afin que par son fait, le fief pût être confisqué au profit du seigneur haut-justicier, & que le seigneur ne fût pas totalement frustré de l'espérance d'avoir la confiscation du fief.

Quelques coutumes, comme celles de Peronne, veulent que les gens d'église & de main-morte donnent au seigneur homme vivant, mourant & confisquant; ce qui suppose que le fief dominant & la justice soient dans la même main; car lorsqu'ils étoient divisés, il n'étoit dû au seigneur féodal qu'un homme vivant & mourant, & au seigneur haut-justicier un homme confisquant.

L'obligation de fournir un homme confisquant au seigneur haut-justicier, étoit fondée sur ce qu'anciennement on ne jugeoit que par le fait de l'homme vivant & mourant: l'héritage pouvoit être confisqué au profit du seigneur haut-justicier; mais suivant la dernière jurisprudence, l'héritage ne peut plus être confisqué par le fait d'un tiers; c'est pourquoi l'on n'oblige plus les gens d'église & de main-morte à donner l'homme confisquant, mais seulement l'homme vivant & mourant; ce qui n'empêche pas qu'il ne soit dû une indemnité au seigneur haut-justicier, lors de l'amortissement, à cause de l'espérance des confiscations dont il est privé. Voyez les Mémoires de M. Auzanet, tit. de l'indemnité due par les gens de main-morte. Voyez aussi HOMME VIVANT ET MOURANT. (A)

HOMMES ET FEMMES DE CORPS, sont des gens dont la personne est servie, à la différence des main-mortables, qui ne sont serfs qu'à raison des héritages qu'ils possèdent, & qui sont d'ailleurs des personnes libres. Il est parlé des hommes & femmes de corps dans la coutume de Vitry, art. 1, 103, 140 & suiv. Châlons, art. 18, & en la coutume locale de Resberg, ressort de Meaux, & au chap. xxxix. de l'ancien style de parlement à Paris, & en l'ancienne coutume du bailliage de Bar, & au liv. II. de l'usage de Paris & d'Orléans.

Sur l'origine de ces servitudes de corps, Voyez Beaumanoir, chap. xlv. pag. 254. (A)

HOMMES COTTIERS. On appelle ainsi en Picar-

die, Artois, & dans les Pays-bas, les propriétaires des héritages roturiers. Ils sont obligés de rendre la justice en personne, ou par procureur, avec leur seigneur. On les en a déchargés en Picardie; mais cela a encore lieu en Artois, & dans plusieurs autres coutumes des Pays-bas. Voyez l'auteur des notes sur Artois, art. 1, n. 23 & suiv. (A)

HOMME DE LA COUR DU SEIGNEUR, sont les vassaux qui rendent la justice avec leur seigneur dominant; ce sont ses pairs. Voyez l'ancienne coutume de Montreuil, art. 23. (A)

HOMME FÉODAL ou FEUDAL, dans quelques coutumes, est le seigneur qui a des hommes tenans en fief de lui. Voyez Ponthieu, art. 72 & 87. Boulenois, art. 13 & 39. Hainault, chap. j, iv & v: mais en l'art. 74 & 81 de la coutume de Ponthieu, & dans celle de Boulenois, l'homme feudal est le vassal. (A)

HOMME DE FER. C'étoit dans quelques seigneuries, un sujet obligé d'exécuter les ordres de son seigneur, & de le suivre armé à la guerre. La maison qu'il occupoit s'appelloit maison de fer. Il y a encore un homme de fer, jouissant de certaines exemptions, dans le comté de Neuville-sur-Moselle en Lorraine.

HOMMES DE FIEFS, dans les coutumes de Picardie, Artois & des Pays-bas, sont les vassaux qui doivent rendre la justice avec le seigneur dominant. (A)

HOMME DE FOI, c'est le vassal. Voyez la coutume d'Anjou, art. 151, 174, 176 & 177. Bretagne, 283; 294, & 662. (A)

HOMME DE FOI LIGE, est le vassal qui doit la foi & hommage lige. Voyez FOI LIGE & HOMMAGE LIGE. (A)

HOMME DE FOI SIMPLE, est celui qui ne doit que l'hommage simple, & non l'hommage lige. Voyez HOMMAGE SIMPLE. (A)

HOMMES JUGEANS, étoient les hommes de fiefs ou vassaux, qui rendoient la justice avec leur seigneur dominant. Il en est souvent fait mention dans les anciens arrêts de la cour, & dans la quest. 169 de Jean le Coq; les vassaux de Clermont qui jugeoient en la cour de leur seigneur, sont appelés hommes jugeans. (A)

Hommes jugeans ou juges, sont aussi les conseillers ou assesseurs, que les baillifs & prévôts appelloient pour juger avec eux. Il y a encore dans quelques coutumes de ces sortes d'assesseurs. Voyez HOMMES COTTIERS, HOMMES DE FIEFS, HOMMES DE LOI. (A)

HOMME LIGE, homo ligius, est le vassal qui doit à son seigneur la foi & hommage lige. Voyez Ponthieu, art. 66, & aux mots FOI & HOMMAGE LIGE, & HOMMAGE LIGE. (A)

HOMME DE MAIN-MORTE, ou MAINMORTABLE, est la même chose, comme on voit dans la coutume de Vitry, article 78, Voyez MAINMORTE (A).

HOMME SANS MOYEN, on appelloit ainsi un vassal, qui relevoit immédiatement du roi, comme il est dit au chap. lxxvj. de la vieille chronique de Flandres. (A)

HOMME DE PAIX, étoit un vassal qui devoit procurer la paix à son seigneur, ou bien celui qui avoit juré de garder paix & amitié à quelqu'un plus puissant que lui. D'autres entendent par homme de paix, celui qui devoit tenir & garder, par la foi de son hommage, la paix faite par son seigneur, comme il est dit en la somme rurale: mais tout cela n'a plus lieu depuis l'abolition des guerres privées. Voyez ci-dessus HOMMAGE DE PAIX. (A)

HOMME DE PLÉJURE, étoit un vassal qui étoit obligé de se donner en gage, ou ôtage pour son seigneur, quand le cas le requéroit, comme quand plusieurs

plusieurs barons, qui étoient vassaux du roi, furent envoyés en Angleterre pour tenir prison & ôtage pour le roi Jean, & faire pléjure de la rançon. *Voyez les assises de Jerusalem, chap. ccvj. Bouthelier, som. lxxxvij. rur. l. m. i. chap. vij. pag. 429. (A)*

HOMME DE POTE, quasi *potestatis*; c'est un sujet qui est dans une espece de servitude envers son seigneur, qui est obligé de faire pour lui des corvées, & d'acquiescer d'autres droits & devoirs. *Voyez HOMME DE CORPS. (A)*

HOMMES PROFITABLES, sont les sujets dont le seigneur tire profit & revenu. Coutume de Bretagne, art. 91. (A)

HOMME DU ROI, est celui qui représente le roi dans quelque lieu, comme un ambassadeur, envoyé ou résident chez les étrangers, un intendant dans les provinces; dans les tribunaux royaux, le procureur du roi; & dans les cours, le procureur général. (A)

HOMME DE SERVICE, est un vassal qui, outre la foi & le service militaire auquel tous les fiefs sont tenus, doit en outre à son seigneur dominant quelque droit ou service particulier, & qui tient quelques possessions à cette condition. *Voyez Cujas ad tit. 5, lib. II. feudor. Boutillier, som. rur. (A)*

HOMME DE SERVITUDE, sont des gens de condition servile; ils sont ainsi appelés dans la coutume de Troyes, art. 1 & 6, & dans celle de Chaumont, art. 9. *Voyez HOMME DE CORPS. (A)*

HOMME DE VIGNE est une certaine étendue de terre plantée en vigne, égale à ce qu'un homme laborieux peut communément façonner en un jour. L'homme de vigne contient ordinairement 800 sèps ou un demi quartier, mesure de Paris. Cette maniere de compter l'étendue des vignes par *hommes* ou *hommes*, est usitée dans le Lyonnais & dans quelques autres provinces. En quelques endroits de Champagne, il faut douze *hommes de vigne* pour faire un arpent de cent cordes, de vingt piés pour corde: dans d'autres l'arpent n'est divisé qu'en huit *hommes*. (A)

HOMME VIVANT ET MOURANT, est un homme que les gens d'église & autres gens de main-morte, sont obligés de donner au seigneur féodal, pour les représenter en la possession d'un héritage, en faire la foi & l'hommage en leur place, si c'est un fief, attendu qu'ils ne peuvent la faire eux-mêmes, & afin que, par le décès de cet homme, il y ait ouverture au droit de relief, si l'héritage est tenu en fief.

La coutume d'Orléans appelle l'homme vivant & mourant *vicair*.

Les gens d'église de main-morte sont obligés de donner *homme vivant & mourant*, pour toute acquisition par eux faite, à quelque titre que ce soit.

Il n'est dû ordinairement que pour les fiefs; cependant quelques auteurs prétendent qu'il en est aussi dû un pour les rotures, quoiqu'à dire vrai, l'indemnité suffise pour les rotures; mais il est certain que l'on ne donne point d'*homme vivant & mourant* pour les franc-aleux, pas même au seigneur haut-justicier. *Voyez HOMME CONFISQUANT.*

C'est au seigneur féodal dominant qu'on donne l'*homme vivant & mourant*, & non au seigneur haut-justicier.

L'amortissement fait par le roi, n'empêche pas que les gens d'église & de main-morte ne doivent au seigneur *homme vivant & mourant*, avec le droit d'indemnité.

S'ils ne donnoient pas *homme vivant & mourant*, le seigneur pourroit saisir le fief, & feroit les fruits siens.

Les bénéficiers particuliers qui ne forment point un corps, ne sont pas obligés de donner *homme vivant & mourant*, parce qu'il y a mutation par leur mort.

Les communautés ecclésiastiques, & autres gens de main-morte, peuvent donner pour *homme vivant*

& *mourant*, une personne de leur corps, ou telle autre personne que bon leur semble, pourvu qu'elle ait l'âge requis pour faire la foi; ainsi à Paris, il faut que l'*homme vivant & mourant* soit âgé de vingt ans. Dans d'autres coutumes, où la foi se peut faire plutôt, il suffit que l'*homme vivant & mourant* ait l'âge requis par la coutume, pour porter la foi.

Quand l'*homme vivant & mourant* est décédé, il faut en donner un autre dans les quarante jours, & il est dû un droit de relief pour la mutation du vassal. Dans quelques coutumes, comme celle de Péronne, il est dû en outre un droit de chambelage.

Faute de donner dans les quarante jours un nouvel homme, le seigneur peut saisir le fief, & faire les fruits siens.

La mort civile de l'*homme vivant & mourant*, soit pour profession en religion, soit par quelque condamnation qui emporte peine de mort civile, n'oblige point de donner un nouvel *homme vivant & mourant*; il n'en est dû qu'en cas de mort naturelle; ce n'est aussi que dans ce cas qu'il y a ouverture au fief.

L'obligation de fournir un *homme vivant & mourant* est imprescriptible, par quelque tems que les gens d'église & de main-morte ayent joui de leur fief. *Voyez le tit. des fiefs de Billecoq, liv. V, chap. xij, sect. 6. (A)*

HOMMÉE, f. f. (*Jurispr.*) est dans quelques endroits une mesure usitée pour les terres labourables & pour les vignes, qui fait à peu-près la quantité qu'un homme peut labourer en un jour au crochet. Par exemple, à Ronay en Champagne, l'*hommée* de terre contient environ cinquante-trois perches, de huit piés quatre pouces de roi chacun, ce qui revient à un demi-quartier, mesure de Paris. *Voyez HOMME DE VIGNE. (A)*

HOMOCENTRIQUE, adj. terme d'*Astronomie*; il signifie la même chose que *concentrique*; mais ce dernier mot est plus en usage. *Voyez CONCENTRIQUE.*

Ce mot est grec, composé d'*ὁμος*, semblable, & *κεντρον*, centre. On expliquoit autrefois les mouvements des astres dans le système de Ptolomée, par le moyen de plusieurs cercles *homocentriques* & *excentriques*: tous ces cercles sont aujourd'hui bannis de l'*Astronomie*. *Voyez EXCENTRIQUE. (E)*

HOMOCTOPTOTON, f. m. (*Human.*) figure de rhétorique, par laquelle plusieurs noms ont le même cas; par exemple, *mœrentes, flentes, gementes, & miserantes*. C'est la figure de mots que les latins appellent *similiter cadens*. (G)

HOMODROME, adj. terme de *Mécanique*. Levier *homodrome*, est un levier dans lequel le poids & la puissance sont tous deux du même côté du point d'appui.

Ce mot vient du grec *ὁμος* semblable, & *δρεμο* je cours, parce que quand la puissance & le poids sont du même côté du point d'appui, ils se meuvent dans le même sens, comme on le voit *Plan. méchan. fig. 2*, où tandis que le poids *A* parcourt *Aa*, la puissance *B* parcourt *Bb* dans le même sens.

Il y a deux sortes de leviers *homodromes*: dans l'un, (*fig. 2*) le poids est entre la puissance & l'appui; on appelle ce levier, *levier de la deuxième espece*. Dans l'autre, la puissance est entre le poids & l'appui (*fig. 3*); on l'appelle *levier de la troisième espece*.

HOMOGENE, adj. (*Phys.*) se dit en comparant des corps différens, pour marquer qu'ils sont composés de parties similaires, ou de semblable nature. Il est opposé à *hétérogene*, qui indique des parties de nature différente. *Voyez HÉTÉROGENE.*

Ce mot est composé du grec *ὁμος* semblable, & de *γενος* genre.

On appelle *fluide homogene*, celui qui est composé de parties, qui sont toutes sensiblement de la même densité, comme l'eau, le mercure, &c. L'air n'est pas

un fluide *homogene*, parce que ses parties, ou ses différentes couches ne sont pas de la même densité. Voyez *ATHMOSPHERE*, *AIR* & *DENSITÉ*.

Lumiere homogene, est celle dont les rayons sont tous d'une même couleur, & par conséquent d'un même degré de réfrangibilité & réflexibilité. Voyez *LUMIERE* & *COULEUR*.

Quantités homogenes, en *Algebre*, sont celles qui ont le même nombre de dimensions, comme a^3 , b^3c , bcd , &c. On dit que la loi des *homogenes* est conservée dans une équation algébrique, lorsque tous les termes y sont de la même dimension.

Quantités sourdes homogenes, sont celles qui ont le même signe radical, $\sqrt[3]{27}$ & $\sqrt[3]{3}$. Voyez *SOURDES*.

Homogene de comparaison, en *Algebre*, est la quantité, ou le terme connu d'une équation, que l'on appelle aussi *nombre absolu*. Ainsi, dans l'équation $x^3 - 3x + 4 = 0$, 4 est l'*homogene de comparaison*. On ne se sert plus gueres de cette expression, & on désigne l'*homogene de comparaison* par le mot de *dernier terme*, ou *terme tout connu* de l'équation. Voyez *ÉQUATION*. (O)

HOMOGÈNE, adj. (*Méd.*) ὁμογενής, *homogeneous*. Ce terme est souvent employé dans les ouvrages de *Medecine*, pour désigner les substances dont les parties sont égales entre elles, par leurs qualités intrinseques ou par leurs effets.

On trouve dans les définitions de *Gorré*, que le nom d'*homogene* est quelquefois donné à une sorte de *fièvre continue*, dont les symptômes ne changent point, sont toujours les mêmes, soit par leur caractère, soit par leur durée : dans ce sens, *homogene* est synonyme d'*homotone*. Voyez *FIEVRE HOMOTONE*.

HOMOGÉNÉITÉ, f. f. (*Gramm.* & *Métaphysiq.*) qualité qui donne à une chose le nom d'*homogene*. Voyez *HOMOGÈNE*. L'*homogénéité* de la matiere est une question peut-être impossible à résoudre.

HOMOGRAMME, f. m. (*Gymn.*) nom que les anciens donnoient aux deux athletes qui tiroient au fort la même lettre, & qui par cette raison devoient combattre l'un contre l'autre. Quand les athletes étoient enrégistrés, il s'agissoit de les apparier, & le sort en decidoit. Pour cet effet on jettoit dans une urne un nombre de lettres égal à celui des athletes, c'est-à-dire qu'on jettoit dans cette urne, deux *a*, deux *b*, deux *c*, &c. Après que les lettres avoient été bien secouées & mêlées dans l'urne, pour lors les athletes les tiroient eux-mêmes; ceux qui se trouvoient avoir la même lettre, combattoient ensemble, & on les appelloit *athletes homogrammes*. (D. J.)

HOMOHYOIDIEN, voyez *COSTO-HYOIDIEN*.

HOMOIOTELEUTON, f. m. (*Belles-Lettres.*) figure de rhétorique par laquelle les différens membres qui composent une période, se terminent de la même maniere : comme, *ut vivis invidiosè, delinquis invidiosè, loqueris odiosè*. Elle n'avoit lieu que dans la prose chez les anciens, & elle y formoit un agrément. Les modernes l'ont bannie de la leur, comme un défaut; & au contraire, ils l'ont introduite dans leur poésie; au moins quelques critiques pensent-ils trouver des traces de la rime dans l'*homoïoteleuton* des Grecs & des Latins, qui n'étoit autre chose qu'une consonnance de phrase.

Le mot est formé du grec ὁμος, *pareil*, & du verbe τελω, *définio*, je termine : terminaison pareille. (G)

HOMOLOGATION, f. f. (*Jurisprud.*) est un jugement qui confirme & ordonne l'exécution de quelque acte passé par les parties; comme un contrat d'union entre créanciers, ou de direction, un contrat d'atarmoyement, une délibération faite dans une assemblée de créanciers.

On *homologue* aussi les sentences arbitrales; & au parlement on *homologue* les avis de la communauté des *Avocats* & *Procureurs*. (A)

HOMOLOGUE, adj. terme de *Géométrie*, qui se dit des côtés des figures semblables qui sont opposés à des angles égaux. Voyez *SEMBLABLE*.

Ce mot est grec, composé d'ὁμος, *semblable*, & λόγος, *ratio*, raison; c'est-à-dire *quantité semblable*.

Les triangles équiangles ou semblables, ont leurs côtés *homologues* proportionnés. Tous les rectangles semblables sont entre eux, comme les quarrés de leurs côtés *homologues*. Voyez *RECTANGLES*. (E)

HOMOLOGUER, voyez *HOMOLOGATION*.

HOMONYME, adj. (*Gramm.*) ὁμωνυμος, de même nom; racines, ὁμός, *semblable*, & ὄνομα, *nom*. Ce terme grec d'origine, étoit rendu en latin par les mots *univocus*, ou *aquivocus*, que j'emploierois volontiers à distinguer deux espèces différentes d'*homonymes*, qu'il est à propos de ne pas confondre, si l'on veut prendre de ce terme une idée juste & précise.

J'appellerois donc *homonyme univoque* tout mot qui, sans aucun changement dans le matériel, est destiné par l'usage à diverses significations propres, & dont par conséquent le sens actuel dépend toujours des circonstances où il est employé. Tel est en latin le nom de *taurus*, qui quelquefois signifie l'*animal domestique* que nous appellons *taureau*, & d'autres fois une grande chaîne de montagnes située en *Asie*. Tel est aussi en françois le mot *coin*, qui signifie une sorte de fruit, *malum cydonium*; un angle, *angulus*; un instrument à fendre le bois, *cuneus*; la matrice ou l'instrument avec quoi l'on marque la monnoie ou les médailles, *typus*.

J'ai dit *diverses significations propres*, parce que l'on ne doit pas regarder un mot comme *homonyme*, quoiqu'il signifie une chose dans le sens propre, & une autre dans le sens figuré. Ainsi le mot *voix* n'est point *homonyme*, quoiqu'il ait diverses significations dans le sens propre & dans le sens figuré: dans le sens propre, il signifie le son qui sort de la bouche; dans le figuré, il signifie quelquefois un *sentiment intérieur*, une sorte d'*inspiration*, comme quand on dit la *voix de la conscience*, & d'autres fois, un *suffrage*, un *avis*, comme quand on dit, qu'il vaudroit mieux peser les voix que de les compter.

J'appellerois *homonymes équivoques*, des mots qui n'ont entre eux que des différences très-légères, ou dans la prononciation, ou dans l'orthographe, ou même dans l'une & dans l'autre, quoiqu'ils aient des significations totalement différentes. Par exemple, les mots *voler*, *latrocinari*, & *volar*, *volare*, ne diffèrent entre eux que par la prononciation; la syllabe *vo* est longue dans le premier, & breve dans le second; *völer*, *völer*. Les mots *ceint*, *cinctus*; *sain*, *sanus*; *saint*, *sanctus*; *sein*, *sinus*; & *seing*, *chirographum*, ne diffèrent entre eux que par l'orthographe. Enfin les mots *tâche*, *pensum*, & *tache*, *macula*, diffèrent entre eux, & par la prononciation & par l'orthographe.

L'idée commune à ces deux espèces d'*homonymes* est donc la pluralité des sens avec de la ressemblance dans le matériel: leurs caractères spécifiques se tirent de cette ressemblance même. Si elle est totale & identique, les mots *homonymes* sont alors indiscernables quant à leur matériel; c'est un même & unique mot, *una vox*; & c'est pour cela que je les distingue des autres par la dénomination d'*univoques*. Si la ressemblance n'est que partielle & approchée, il n'y a plus unité dans le matériel des *homonymes*, chacun a son mot propre, mais ces mots ont entre eux une relation de parité, *æquæ voces*; & de-là la dénomination d'*équivoques*, pour distinguer cette seconde espèce.

Dans le premier cas, un mot est *homonyme* absolument, & indépendamment de toute comparaison avec d'autres mots, parce que c'est identiquement le même matériel qui désigne des sens différens: dans

le second cas, les mots ne sont *homonymes* que relativement, parce que les sens différens sont désignés par des mots qui, malgré leur ressemblance, ont pourtant entre eux des différences, légères à la vérité, mais réelles.

L'usage des *homonymes* de la première espèce, exige que dans la suite d'un raisonnement, on attache constamment au même mot le même sens qu'on lui a d'abord supposé; parce qu'à coup sûr, ce qui convient à l'un des sens ne convient pas à l'autre, par la raison même de leur différence, & que dans l'une des deux acceptions, on avanceroit une proposition fautive, qui deviendroit peut-être ensuite la source d'une infinité d'erreurs.

L'usage des *homonymes* de la seconde espèce exige de l'exactitude dans la prononciation & dans l'orthographe, afin qu'on ne présente pas par mal-adresse un sens louche ou même ridicule, en faisant entendre ou voir un mot pour un autre qui en approche. C'est surtout dans cette distinction délicate de sons approchés, que consiste la grande difficulté de la prononciation de la langue chinoise pour les étrangers. Walton, d'après Alvarès Semedo, nous apprend que les Chinois n'ont que 326 mots, tous monosyllabes; qu'ils ont cinq tons différens, selon lesquels un même mot signifie cinq choses différentes, ce qui multiplie les mots possibles de leur langue jusqu'à cinq fois 326, ou 1630; & que cependant il n'y en a d'utiles que 1228.

On peut demander ici comment il est possible de concilier ce petit nombre de mots avec la quantité prodigieuse des caractères chinois que l'on fait monter jusqu'à 80000. La réponse est facile. On fait que l'écriture chinoise est hiéroglyphique, que les caractères y représentent les idées, & non pas les éléments de la voix, & qu'en conséquence elle est commune à plusieurs nations voisines de la Chine, quoiqu'elles parlent des langues différentes. Voyez ÉCRITURE CHINOISE. Or quand on dit que les Chinois n'ont que 1228 mots significatifs, on ne parle que de l'idée individuelle qui caractérise chacun d'eux, & non pas de l'idée spécifique ou de l'idée accidentelle qui peut y être ajoutée: toutes ces idées sont attachées à l'ordre de la construction usuelle; & le même mot matériel est nom, adjectif, verbe, &c. selon la place qu'il occupe dans l'ensemble de la phrase. (*Rhétorique du P. Lamy, liv. I. ch. x.*) Mais l'écriture devant offrir aux yeux toutes les idées comprises dans la signification totale d'un mot, l'idée individuelle & l'idée spécifique, l'idée fondamentale & l'idée accidentelle, l'idée principale & l'idée accessoire; chaque mot primitif suppose nécessairement plusieurs caractères, qui servent à en présenter l'idée individuelle sous tous les aspects exigés par les vûes de l'énonciation.

Quoi qu'il en soit, on sent à merveille que la diversité des cinq tons qui varient au même son, doit mettre dans cette langue une difficulté très-grande pour les étrangers qui ne sont point accoutumés à une modulation si délicate, & que leur oreille doit y sentir une sorte de monotonie rebutante, dont les naturels ne s'aperçoivent point, si même ils n'y trouvent pas quelque beauté. Ne trouvons-nous pas nous-mêmes de la grâce à rapprocher quelquefois des *homonymes* équivoques, dont le choc occasionne un jeu de mots que les Rhéteurs ont unis au rang des figures, sous le nom de *paronomase*. Les Latins en faisoient encore plus d'usage que nous, *amanes sunt amentes*. Voyez PARONOMASE. « On doit éviter » les jeux qui sont vuides de sens, dit M. du Marfais, » (*des tropes, part. III. artic. 7.*) mais quand le » sens subsiste indépendamment des jeux de mots, » ils ne perdent rien de leur mérite ».

Il n'en est pas ainsi de ceux qui servent de fonde-

ment à ces pitoyables rébus dont on charge ordinairement les écrans, & qui ne sont qu'un abus puérile des *homonymes*. C'est connoître bien peu le prix du tems, que d'en perdre la moindre portion à composer ou à deviner des choses si misérables; & j'ai peine à pardonner au P. Jouvençy, d'avoir avancé dans un très-bon ouvrage (*de ratione discendi & docendi*), que les rébus expriment leur objet, *non sine aliquo sale*, & de les avoir indiqués comme pouvant servir aux exercices de la jeunesse: cette méprise, à mon gré, n'est pas assez réparée par un jugement plus sage qu'il en porte presque aussitôt en ces termes: *hoc genus facile in pueriles ineptias excidit.*

Qu'il me soit permis, à l'occasion des *homonymes*, de mettre ici en remarque un principe qui trouvera ailleurs son application. C'est qu'il ne faut pas s'en rapporter uniquement au matériel d'un mot pour juger de quelle espèce il est. On trouve en effet des *homonymes* qui sont tantôt d'une espèce & tantôt d'une autre, selon les différentes significations dont ils se revêtent dans les diverses occurrences. Par exemple, *si* est conjonction quand on dit, *si vous voulez*; il est adverbe quand on dit, *vous parlez si bien*; il est nom lorsqu'en termes de musique, on dit un *si cadencé*. En est quelquefois préposition, *parler en maître*; d'autres fois il est adverbe, *nous en arrivons*. Tout est nom dans cette phrase, le *tout est plus grand que sa partie*; il est adjectif dans celle-ci, *tout homme est menteur*; il est adverbe dans cette troisième, *je suis tout surpris*.

C'est donc sur-tout dans leur signification qu'il faut examiner les mots pour en bien juger; & l'on ne doit en fixer les espèces que par les différences spécifiques qui en déterminent les services réels. Si l'on doit, dans ce cas, quelque attention au matériel des mots, c'est pour en observer les différentes métamorphoses, qui ne sont toutes que la nature sous diverses formes; car plus un objet montre de faces différentes, plus il est accessible à nos lumières. Voyez MOT. (B. E. R. M.)

HOMOOUSIENS, HOMOUSIENS, HOMOUSIONISTES, HOMOUSIASTES, s. m. pl. (*Théol.*) sont les noms que les Ariens donnoient autrefois aux Catholiques, parce qu'ils soutenoient que le fils de Dieu est *homoousios*, c'est-à-dire *consubstantiel* à son pere. Voyez HETEROUSIENS, TRINITÉ, &c.

Hemeric, roi des Vandales, qui étoit arien, a adressé un rescrit à tous les évêques *homousiens*. Voyez PERSONNE, &c. *Dictionnaire de Trévoux.* (G)

HOMOOUSIOS, adj. terme de Théologie, qui est de même substance ou essence qu'un autre. Voyez SUBSTANCE, PERSONNE, HYPOSTASE.

La divinité de J. C. ayant été née par les Ebionites & les Cérinthiens dans le premier siècle, par les Théodotiens dans le second, par les Artemoniens au commencement du troisième, & par les Samosatensiens ou Pauliens vers la fin du même siècle, on assembla un concile à Antioche en 272, où Paul de Samosate, chef de cette dernière secte, & l'évêque d'Antioche furent déposés. Ce même concile publia aussi un decret dans lequel J. C. est appelé *fils de Dieu*, & *ὁμοουσιος*, c'est-à-dire *consobstantiel* à son pere. Voyez CONSUBSTANTIEL.

Le concile général de Nicée tenu en 325, contre Arius, adopta & consacra la même expression comme très-propre à énoncer la consubstantialité du verbe, & il n'y eut rien que les Ariens n'employassent pour faire condamner ce terme, ou du-moins le faire omettre ou rayer dans les professions de foi. Voyez ARIANISME & ARIENS. (G)

* HOMOPATORIES, s. f. (*Hist. anc.*) assemblées qui se tenoient chez les anciens; elles étoient composées des peres dont les enfans devoient passer dans les curies. *Dict. de Trévoux.*

HOMOPHAGE, subst. adj. (*Gramm.*) qui mange de la chair crue. Ce mot est composé de *ὄμος*, *crud*, & de *φαγω*, *je mange*. Presque tous les peuples sauvages sont *homophages*. C'est un avantage qu'ils ont sur nous, s'il est vrai, comme le prétendent les Médecins, que les viandes crues se digèrent plus aisément que les viandes cuites.

HOMOPHONIE, f. f. (*Musiq.*) concert de plusieurs voix qui chantent à l'unisson; & si plusieurs voix concertoient à l'octave ou à la double octave, cela se nommoit selon M. Burette, *antiphonie*. *Homophonie* vient de *ὄμος*, *ensemble*, & *φωνή*, *voix*. Voyez *SYMPHONIE*. (D. J.)

HOMORIEN JUPITER, (*Littérat.*) *Homorien* est un des surnoms que les Grecs donnerent à Jupiter. Polybe, *hist. liv. II.* après avoir parlé de la guerre qui s'éleva entre les habitans de Croton & ceux de Sybaris, remarque que s'étant accordés, ils firent bâtir à frais communs, un temple à Jupiter *Homorien*, dans l'endroit qui séparoit leur domination. Il ajoute qu'ils faisoient tous les ans des sacrifices dans ce temple, & qu'ils s'y assembloient toutes les fois qu'ils avoient quelque différend à décider, ou quelque affaire importante à régler.

Au reste Jupiter *Homorien*, ou *Horien*, *Homorius*, *Horius*, *Ζεύς ὁμορίος ἢ ὁπίος*, étoit le même que le Jupiter *Terminalis* des Latins. Voyez *JUPITER TERMINAL*, *JUPITER LAPIS*. (D. J.)

HOMOTONE, adj. (*Med.*) *ὁμότονος*, *homotonus*, ce terme signifie la même chose qu'égal. Voyez *EGAL*, (*Med.*)

HOMUNCIONATES, f. m. pl. (*Théolog.*) nom que les anciens donnerent dans le iv. siècle aux Orthodoxes, parce que ceux-ci admettoient deux substances & deux natures en J. C. *Diç. de Trévoux*.

HOMUNCIONISTE, f. m. (*Théolog.*) est le nom que l'on donne aux sectateurs de Photin, que l'on appelle aussi *Photiniens*. Voyez *PHOTINIENS*.

On appelle ainsi les Photiniens, parce qu'ils soutenoient que J. C. n'étoit qu'un pur homme. *Diç. de Trévoux*. (G)

HOMUNCIONITES, f. m. pl. (*Théolog.*) les *Homuncionites* étoient des hérétiques dont le principal dogme étoit que l'image de Dieu avoit été imprimée sur le corps de l'homme, & non pas dans son ame, dans la création du premier homme, lorsque Dieu avoit dit, *faciamus hominem ad imaginem & similitudinem nostram*. *Genes. c. j. v. 26.* (G)

HONAN, (*Géog.*) contrée d'Asie dans l'empire de la Chine, dont elle est la cinquième province, au S. du fleuve jaune; elle est très-belle & très-fertile; les Chinois l'appellent le *jardin de la Chine*. On y compte huit métropoles, dont Caifung est la première, & Honan la seconde. *Long.* de Caifung à compter de Pekin, 2. 54. *lat.* 35. 50. *Long.* de Honan, 7. 5. *lat.* 35. 38. (D. J.)

HONDREOUS, f. m. (*Hist. mod.*) c'est le nom que l'on donne dans l'île de Ceylan aux nobles, qui ainsi que par-tout ailleurs, se distinguent du peuple par beaucoup de hauteur & d'arrogance. Ils ont le droit de porter une robe qui descend jusqu'à la moitié de leurs jambes, de laisser tomber leurs cheveux sur leurs épaules, de porter l'épée au côté, & une canne à la main; enfin d'avoir la tête couverte d'un bonnet en forme de mitre. Les plus qualifiés d'entre les *hondreous* sont ceux dont le roi a ceint le front d'un ruban d'or & d'argent; on le nomme *mundiana*. Il n'est point permis aux nobles de contracter des alliances avec des personnes d'une tribu inférieure à la leur; & le supplice le plus affreux que le roi inflige aux filles des nobles qui lui déplaisent, est de les faire prostituer à des gens de la lie du peuple, qui sont regardés comme abominables, & que l'on exclut du droit d'habiter dans les villes.

HONDT LE, (*Géog.*) bras de mer, qui s'est introduit dans les terres entre la Flandre & la Zélande, par l'embouchure occidentale de l'Escaut; ce n'étoit qu'un canal dans son origine en 980, mais une terrible inondation qui survint en 1377, & qui submergea plusieurs villages dans cet endroit, en fit un bras de mer tel qu'on le voit aujourd'hui. (D. J.)

HONDURAS, (*Géog.*) province de l'Amérique septentrionale dans la nouvelle Espagne, le long de la mer du nord, & d'un golfe du même nom que la province. Elle est dans l'audience de Guatimala; elle a environ 150 lieues de long, sur 80 de large; Christophe Colomb en fit la découverte dans son quatrième voyage en 1502; Valadolide, autrement dite Camayagua évêché, en est la capitale. (D. J.)

HONFLEUR, (*Géog.*) ville de France en haute Normandie dans le Lieuvin, avec un bon port, haute justice & amirauté; cette ville s'appelle dans les anciens titres, *Honnefleu & Hunneslotum*; ce nom, suivant M. de Valois, *notit. Gall. p. 241.* vient de *ham*, hameau, village, & *fleot* ou *fleat*, qu'on écrit *wliet* dans le Pays-Bas, & qui signifie un petit golfe de mer, un lieu situé sur un golfe. De *Hanfleot*, on a fait *Honfleu*, & à cause de la conformité avec le mot *fleur* qui est connu, on a ajouté une *r* à *Honfleu*. Elle étoit déjà connue dès l'an 1200; elle est sur la rive gauche de la Seine, à 3 lieues du Havre, à 5 lieues S. O. de Quilbœuf, 3 N. de Pont-l'Evêque, 6 N. O. de Lizieux, 16 S. O. de Rouen, 42 N. O. de Paris. *Long.* 17^{d.} 43'. 17". *lat.* 49^{d.} 25'. 21". (D. J.)

HONGNETTE, f. f. (*Sculpture.*) espèce de ciseau pointu & quarré, servant principalement aux Sculpteurs en marbre. Voyez les *Pl. de Sculpt.*

HONGRE, f. m. (*Maréchallerie.*) c'est le cheval qu'on a privé des parties nécessaires à la génération, par une opération qui consiste à lui ôter les testicules, & qui s'appelle *hongrer*. Voyez les articles *CHEVAL & CHATRE*.

HONGRELINE, f. f. (*Gram. & mod.*) sorte d'ajustement des femmes, fait en chemisette à grandes basques. On prétend qu'il a été ainsi appelé, parce que l'usage en est venu de Hongrie.

HONGRIE, (*Géog. hist.*) vaste pays en Asie & en Europe.

La *Hongrie* asiatique, ou la grande *Hongrie*, étoit l'ancienne partie des Huns ou Hongrois, qui passèrent en Europe vers la décadence de l'empire; M. de Lisle la met à l'orient de la Bulgarie en Asie; & comme la Bulgarie est entre le Wolga & la montagne de Caf, qui est une branche de l'Imaüs des anciens, la grande *Hongrie* est entre cette montagne & l'Irtisch, c'est-à-dire entre les 85. & les 100. deg. de *longitude*, & entre le 50. & le 55. deg. de *latitude*. La Valaquie étoit au S. de la *Hongrie*; ainsi ces trois nations, les Bulgares, les Hongrois & les Walaques étoient voisins en Asie, comme ils le sont en Europe.

La *Hongrie* en Europe est un grand pays d'Europe sur le Danube: soit que les Hongrois soient descendus des Huns, soit qu'ils n'ayent rien de commun avec eux que de leur avoir succédé, non contents des terres qu'ils possédoient à l'orient du Danube, ils le passèrent & s'établirent dans les deux Pannonies.

La monarchie hongroise comprenoit au commencement du xiv. siècle la *Hongrie* propre, la Transylvanie, la Moldavie, la Valaquie, la Croatie, la Bosnie, la Dalmatie & la Serbie; mais les progrès qu'elle fit en accroissement dans ces tems-là, ressembloient à ceux de la mer qui quelquefois s'enfle, & sort de son lit pour y rentrer bientôt après. Les succès des armes ottomanes ont prodigieusement diminué cette monarchie, & des provinces entières

en sont détachées, quoique, par le traité de paix de Passarowitz, l'empereur ait recouvré quelque partie de la Valachie, de la Bulgarie, de la Serbie, de la Bosnie & de la Croatie.

Le royaume d'*Hongrie* en Europe est de nos jours d'environ 200 lieues de long sur 100 de large; il est borné au N. par la Pologne, O. par l'Allemagne, E. & S. par la Turquie européenne; il renferme la *Hongrie* propre, la Transylvanie & l'Esclavonie.

La *Hongrie* se divise en haute & basse; la haute haute contient 24 comtés, la basse 14, & l'Esclavonie 7. Les principales rivières sont le Danube, la Save, la Drave, la Teisse, le Maros, le Raab, le Vaag, le Graan & la Zarwité; elles sont fort poissonneuses, mais leurs eaux, à l'exception de celles du Danube, ne passent pas pour être saines; les plus hautes montagnes sont les monts Krapack, vers la Pologne & la Transylvanie.

Le pays abonde en tout ce qui est nécessaire ou agréable à la vie, les pâturages y sont excellents pour la nourriture des chevaux & des bêtes à corne; le vin y est admirable, & le gibier très-commun; il y a des fontaines minérales, des mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de plomb & de mercure: la religion catholique y est la religion dominante; mais les protestans en grand nombre y sont tolérés.

Il y a dans la *Hongrie* deux archevêchés; Grate ou Strigonie, dont l'archevêque est primat du royaume, & Colocza. On y compte seize évêchés, dont six sont suffragans de Strigonie.

La langue hongroise est un dialecte de l'esclavonne, & par conséquent elle a quelque rapport avec les langues de Bohême, de Pologne & de Russie. La langue latine est aussi familière aux Hongrois. Enfin la domination impériale a rendu la langue allemande nécessaire à ce peuple; c'est même une chose remarquable, que presque toutes les villes de *Hongrie* ont deux noms, l'un Hongrois, l'autre Allemand; ce que ne doivent pas ignorer les étrangers qui se mêlent de faire des cartes géographiques de ce pays-là. Long. 35—47. latit. 45—49.

Plusieurs écrivains ont publié l'histoire intéressante du gouvernement, des rois & des révolutions de la *Hongrie*; nous y renvoyons les lecteurs; nous nous bornerons ici à quelques faits généraux, que nous crayonnerons d'après un grand maître.

La *Hongrie* se gouvernoit autrefois comme la Pologne se gouverne encore; elle élieroit ses rois dans ses diètes; le palatin de *Hongrie* avoit la même autorité que le primat polonois, & de plus il étoit juge entre le roi & la nation. Telle avoit été la puissance ou le droit du palatin de l'empire, du maire du palais de France, du justicier d'Arragon; dans toutes les monarchies l'autorité des rois commença toujours par être balancée.

Les nobles avoient les mêmes privilèges qu'en Pologne, j'entends d'être impunis, & de disposer de leurs serfs. La populace étoit esclave, & l'est encore; la force de l'état étoit dans la cavalerie composée de nobles & de leurs suivans; l'infanterie étoit un amas de paysans sans ordre, qui combattoient dans le tems qui suit les semailles jusqu'à celui de la moisson.

On fait que ce fut vers l'an 1000, que la *Hongrie* reçut le christianisme; le chef des Hongrois, Etienne qui vouloit être roi, se servit de la force & de la religion. Le pape Silvestre II. ou son successeur, il m'importe guère, le gratifia du titre de roi, & même de roi apostolique. C'est pour avoir donné ce titre dans une bulle, que les papes prétendirent exiger des tributs de la *Hongrie*, & c'est en vertu de ce mot *apostolique* que les rois de *Hongrie* prétendirent donner tous les bénéfices du royaume. On voit qu'il y a des préjugés par lesquels les rois & les na-

tions se gouvernent. Le chef d'une nation guerrière n'avoit osé prendre le titre de roi sans la permission du pape.

Dans le même tems, les empereurs regardoient la *Hongrie* comme un fief de l'empire, parce que Conrad le Salique avoit reçu un hommage & un tribut du roi Pierre, qui monta sur le trône en 1038. Les papes de leur côté soutenoient qu'ils devoient donner cette couronne, parce qu'ils avoient les premiers appelé du nom de roi, le chef de la nation hongroise. En 1290, l'empereur Rodolphe de Hapsbourg donna l'investiture de la *Hongrie* à son fils Albert d'Autriche, comme s'il eût donné un des fiefs ordinaires; mais, en 1308, le pape Boniface VIII. donna ce royaume au prince Carobert, fils de Charles Martel, soutenu de son parti & de son épée. La *Hongrie* sous lui devint plus puissante que les empereurs, qui la regardoient comme un fief; Carobert réunit à ses états la Dalmatie, la Croatie, la Serbie, la Transylvanie, la Moldavie, provinces qui furent démembrées du royaume dans la suite des tems.

Le fils de Carobert, nommé *Louis*, accrut encore la puissance de son royaume; il s'acquit une vraie gloire, car il fut juste & fit de sages lois. Ce prince cultivoit la Géométrie & l'Astronomie; il protégeoit les autres arts: c'est à cet esprit philosophique si rare alors, qu'il faut attribuer l'abolition que lui dut la *Hongrie*, des épreuves superstitieuses du fer ardent & de l'eau bouillante; superstitions d'autant plus accréditées que les peuples étoient plus grossiers. Un roi qui connoissoit la saine raison, étoit un prodige dans ces climats: la valeur de *Louis* fut égale à ses autres qualités; ses sujets le chérissent, les étrangers l'admirèrent; les Polonois, sur la fin de sa vie, l'élirent pour leur roi en 1370. Il régna heureusement 40 ans en *Hongrie*, & 12 ans en Pologne; les peuples lui donnerent le nom de *Grand*, dont il étoit digne; cependant il est presque ignoré en Europe, il n'avoit pas régné sur des hommes qui fussent transmettre sa gloire aux nations.

Il étoit si aimé, qu'après sa mort les Hongrois élurent en 1382 sa fille Marie, qui n'étoit pas encore nubile, & l'appellerent *Marie-Roi*, titre qu'ils ont renouvelé de nos jours pour la fille du dernier empereur de la maison d'Autriche. Sigismond épousa Marie, fut à-la-fois empereur, roi de Bohême & d'*Hongrie*; mais en *Hongrie*, il fut battu par les Turcs, & mis une fois en prison par ses sujets révoltés; en Bohême, il fut presque toujours en guerre contre les Hussites; & dans l'empire, son autorité fut sans cesse contre-balancée par les privilèges des princes & des villes.

En 1438, Albert d'Autriche, gendre de Sigismond, devint le premier prince de la maison d'Autriche, qui régna sur la *Hongrie*; mais, quoique son regne ait été fort court, il fut la source des divisions intestines, qui, jointes aux irruptions des Turcs, dépeuplerent la *Hongrie* & en firent une des malheureuses contrées de la terre. La guerre civile entre les peuples & les nobles qui suivit les regnes des Ladislas & des Corvins, affoiblit encore prodigieusement ce royaume, il ne se trouva plus en état de résister aux Turcs; l'armée hongroise fut entièrement détruite par celle de Soliman, à la célèbre journée de Mokats en 1526. Leur roi Louis II. dit le jeune, beau-frère de Charles V. y fut tué, & Soliman vainqueur, parcourut tout ce royaume desolé, dont il emmena plus de deux cens mille captifs.

» En vain, dit M. de Voltaire, la nature a placé
» dans ce pays des mines d'or & d'argent, & les
» vrais trésors des blés & des vins; en vain elle y
» forma des hommes robustes, bien faits, spirituels!

» on ne voyoit presque plus qu'un vaste désert ; des
» villes ruinées, des campagnes dont on labouroit
» une partie les armes à la main, des villages creutés
» sous terre, où les habitans s'enfouloient avec
» leurs grains & leurs bestiaux, une centaine de
» châteaux fortifiés, dont les possesseurs disputoient
» la souveraineté aux Turcs & aux Allemands ».

Les empereurs de la maison d'Autriche devinrent finalement rois de Hongrie ; mais le pays dépeuplé, pauvre, partagé entre la faction catholique & la protestante, & entre plusieurs partis, fut à-la-fois occupé par les armées turques & allemandes. C'est ce qu'on vit sous tous les empereurs de cette maison : on vit en particulier sous Léopold, élu en 1655, la haute Hongrie & la Transylvanie être le théâtre sanglant des révolutions, des guerres & des dévastations. Les Hongrois voulurent défendre leurs libertés contre cet empereur, qui ne connut que les droits de sa couronne : il s'en fallut peu que le sang des seigneurs hongrois répandu à Vienne par la main des bourreaux, ne coûtât Vienne & l'Autriche à Léopold, & à sa maison le jeune Emerick Tekeli, qui ayant à venger le sang de ses parens & de ses amis, souleva une partie de la Hongrie, & se donna à Mahomet IV. Le siège étoit déjà devant Vienne en 1683, lorsque Jean Sobieski roi de Pologne, Charles V. duc de Lorraine, & les princes de l'empire eurent le bonheur de le faire lever, de repousser les Turcs & de délivrer l'empereur.

L'archiduc Joseph son fils fut couronné roi de Hongrie en 1687, héréditairement pour lui & la maison d'Autriche, qui a fini en 1740 dans la personne de Charles VI.

Ce qui restoit de ses dépouilles après sa mort, fut prêt d'être enlevé à son illustre fille, & partagé entre plusieurs puissances ; mais ce qui devoit l'acabler, servit à son élévation. La maison d'Autriche renaquit de ses cendres : la Hongrie, qui n'avoit été pour ses peres qu'un éternel objet de guerres civiles, de résistances & de punitions, devint pour elle un royaume uni, affectionné, peuplé de ses défenseurs. Reine de tous les cœurs, par une affabilité que ses ancêtres avoient rarement exercée, elle bannit cette étiquette qui peut rendre le trône odieux, sans le rendre plus respectable ; elle goûta le plaisir & la gloire de faire nommer empereur son époux, & de recommencer une nouvelle maison impériale. (D. J.)

HONGRIE, *mal d'*, (Médecine.) maladie ainsi nommée, parce qu'elle commença à se faire sentir dans l'armée des impériaux en Hongrie en 1566, d'où elle se répandit ensuite dans toute l'Europe. On dit que c'est une fièvre maligne, accompagnée de défaillances dans l'estomac, d'une douleur & dureté dans la région épigastrique, d'une soif ardente dès le commencement de la maladie, d'une langue sèche, d'un mal de tête constant qui finit par un délire. Cette maladie est très-contagieuse. M. Pringle croit que c'est une maladie formée par la combinaison d'une fièvre bilieuse & d'une fièvre d'hôpital. Voyez *Supplément du Dictionn. de Chambers, Appendix.*

HONGRIE, (Art méchan.) on appelle cuirs de Hongrie, de gros cuirs dont les Hongrois ont autrefois inventé la fabrique, & qui depuis ont été parfaitement imités en France. Voyez CUIR DE HONGRIE.

HONGRIEUR, s. m. ouvrier qui prépare ou qui vend des cuirs préparés à la façon d'Hongrie.

Les Hongrieurs ne forment point une communauté. Ce sont des ouvriers particuliers qui travaillent aux gages & pour le compte d'une compagnie qui a entrepris sur la fin du dernier siècle la fabrique des cuirs à la façon d'Hongrie.

Cette compagnie a obtenu des lettres-patentes

en 1702 & en 1705, par lesquelles il est ordonné en autres choses :

1°. Que les offices héréditaires des jurés Hongrieurs, créés par édit au mois de Janvier 1705, seront unis & incorporés à la compagnie des cuirs de Hongrie.

2°. Il est accordé à ladite compagnie le privilège exclusif de fabriquer, vendre & débiter les cuirs à la façon d'Hongrie.

3°. Défenses sont faites à toutes personnes, même dans les lieux privilégiés, de fabriquer, contrefaire & imiter ces cuirs.

4°. Et à tous ouvriers & marchands d'en vendre d'autres que ceux qui seront marqués à la marque des intéressés à cette compagnie.

5°. Enfin il est défendu à toutes personnes de contrefaire les marques dont lesdits intéressés se serviront, sous les peines, amende & confiscation portées par ledit édit.

On parle ailleurs de la fabrique des cuirs d'Hongrie, sous le mot CUIRS. Voyez le *Dictionnaire du Commerce.*

HONNÊTE, adj. (Moral.) on donne ce nom aux actions, aux sentimens, aux discours qui prouvent le respect de l'ordre général, & aux hommes qui ne se permettent rien de contraire aux lois de la vertu & du véritable honneur.

L'honnête homme est attaché à ses devoirs, & il fait par goût pour l'ordre & par sentiment des actions honnêtes, que les devoirs ne lui imposent pas.

L'honnêteté est un mérite que le peuple adore dans l'homme en place, & le principal mérite de la morale des citoyens ; il nourrit l'habitude des vertus tranquilles, des vertus sociales ; il fait les bonnes mœurs, les qualités aimables ; & s'il n'est pas le caractère des grands hommes qu'on admire, il est le caractère des hommes qu'on estime, qu'on aime, que l'on recherche, & qui, par le respect que leur conduite s'attire & l'envie qu'elle inspire de l'imiter, entretiennent dans la nation l'esprit de justice, la bienveillance, la délicatesse, la décence, enfin le goût & le tact des bonnes mœurs.

Cicéron & les moralistes anciens ont prouvé la préférence qu'on devoit en tout tems donner à l'honnête sur l'utile, parce que l'honnête est toujours utile, & que l'utile qui n'est pas honnête, n'est utile qu'un moment. Voyez INTÉRÊT, ORDRE, REMORDS.

Quelques moralistes modernes se livrant avec plus de chaleur que de précision & de sens, à l'éloge des passions extrêmes, & relevant avec emphase les grandes choses qu'elles ont fait faire, ont parlé avec peu d'estime & même avec mépris des caractères modérés & honnêtes.

Nous savions sans doute que sans les passions fortes & vives, sans un fanatisme, ou moral ou religieux, les hommes n'étoient capables ni de grandes actions, ni de grands talens, & qu'il ne falloit pas éteindre les passions ; mais le feu est un élément répandu dans tous les corps, qui ne doit pas être par-tout dans la même quantité, ni dans la même action ; il faut l'entretenir, mais il ne faut pas allumer des incendies.

Les moralistes les plus indépendans de l'opinion se dépoillent moins de préjugés qu'ils n'en changent ; la plupart ne peuvent sortir de Sparte & de Rome, où la plus grande force & la plus grande activité des passions étoient nécessaires ; s'ils sortent de ces deux républiques, c'est pour se renfermer dans les limites d'un autre ordre, également étranger au nôtre, à notre situation, à nos mœurs ; du fond de leur cabinet paisible, des philosophes voudroient enflammer l'univers, & inspirer un enthousiasme funeste au genre humain ; ils sont comme des dames romaines, qui de l'amphithéâtre exhortoient

les gladiateurs à combattre jusqu'à l'extrémité. Les disciples de Mahomet & d'Odin, avec du fanatisme & des passions, ont sans doute fait de grandes choses, mais l'Europe & l'Asie souffrent encore aujourd'hui de l'esprit & des préjugés qui leur furent inspirés par ces deux imposteurs. Les sociétés ne sont-elles donc établies que pour envahir? ne faut-il jouir jamais? Mango - Capac & Confucius ont été aussi des législateurs, & ils ont rendu les hommes plus modérés & plus humains : ils ont formé des citoyens *honnêtes*. L'amour de l'ordre & de la patrie ont été chez leurs disciples une mode de leur être, une habitude confondue avec la nature, & , selon les circonstances, une passion active. Dans l'espace de 500 ans, il y a eu à la *Chine* & au *Pérou* plus d'hommes *honnêtes* & heureux, que depuis la naissance du monde il n'y en eut sur le reste de la terre.

Jetez les yeux sur cette grande république de l'Europe partagée en grands états plus rivaux qu'ennemis ; voyez leur étendue, leurs forces, leur situation respective, leur police, leurs lois, & jugez s'il faut exalter les passions dans tous les individus, qui habitent cette belle partie de la terre ; les passions éclairent sur leur objet, aveuglent sur le reste ; elles vont à leur but, mais c'est en renversant les obstacles : quel théâtre d'horreur, de crimes, de carnage feroit l'univers ; quelles secousses dans toutes les sociétés, quels chocs, quelle opposition entre les citoyens, si les passions fortes & vives devenoient communes à tous les individus !

Si ces moralistes avoient examiné l'espece de passions qu'il falloit exciter dans certains états, selon leur étendue, leur force, le tems, les circonstances, ils auroient vu que généralement les législateurs ont cette attention.

S'il y a quelques contrées où le gouvernement anéantisse le ressort des passions, les peuples de ces contrées sont de malheureuses victimes du despotisme, qui rongent le frein, en attendant qu'elles le brisent, & que des circonstances, qu'amène tôt ou tard la nature, les fassent sortir de la léthargie de l'esclavage.

Dans les monarchies & dans les républiques (s'il n'y a que ces deux gouvernemens que la nature humaine éclairée puisse supporter), on entretient les passions dont l'état a besoin : le talent, le mérite, les plus nécessaires à la patrie, ont des distinctions ; & ces distinctions donnent des avantages physiques & moraux, qui font fermenter dans les hommes les passions utiles au degré qui convient. Là, on honore la frugalité & l'industrie ; là, on excite la cupidité ; ici l'esprit militaire, ici les arts ; ici l'amour des lois. L'éloquence, la connoissance des hommes, l'art de les conduire, par-tout l'amour de la patrie font excités ; toutes les conditions, tous les citoyens ont leur honneur, leur objet, leur récompense.

Il faut que dans toutes les sociétés, le plus grand nombre travaille à la terre, s'occupe des métiers, fasse le commerce. Le desir du bien-être, & le fonds de cupidité répandus dans tous les hommes, avec la crainte du mal, de l'ennui & de la honte, suffiront toujours pour animer le peuple, autant qu'il le faut, pour le besoin de l'état. La partie qui doit obéir, ne doit pas avoir dans le même degré de force & d'activité, les passions de la partie qui doit commander. Elles renverseroient toute hiérarchie, toute concorde ; & si elles n'étoient pas dangereuses dans le grand nombre des citoyens, elles y seroient au moins inutiles ; elles font le génie, mais doit-il être dans tous les hommes ? Si vous métamorphosez vos taureaux en aigles, comment traceront-ils vos sillons ? Que feroit le marguillier de saint Roch de l'ame de

Caton ? & nos capitaines du guet, de celle de Marius & de Cesar ?

Il n'y a presque point de moraliste & de politique, qui ne généralise trop ses idées ; ils veulent toujours voir un principe de tout. Plusieurs d'entr'eux ont encore un autre défaut, ils voudroient donner au monde la loi qu'ils reçoivent de leur caractère ; établir par-tout, & pour jamais, l'ordre qui leur convient dans le moment où ils écrivent, & je vois l'orgueil qui leur dit, tu ne sortiras pas du cercle que je t'ai tracé. Un homme, dont les passions sont actives & turbulentes, qui ne les maîtrise pas, veut rendre méprisables tous les états & tous les hommes où il y a de la modération. Il ne se souviendra jamais que l'amour de la liberté portée à l'excès dans Athènes, celui des richesses dans Carthage, celui de la guerre chez les peuples du nord, ont perdu les deux anciennes républiques, & fait des Goths, des Normans, &c. les fléaux des nations.

Les passions modérées dans le grand nombre des citoyens, se prêtent aux lois, & ne troublent point la paix. Elles sont pourtant gênées par l'ordre général ; l'instinct de la nature est souvent contrarié par les conventions, & l'intérêt personnel presse & repousse l'intérêt personnel. Les ames *honnêtes*, & qui respectent l'ordre & la vertu, ont donc à vaincre à tout moment, leurs penchans, leurs goûts, leurs intérêts. Un *honnête* homme a souvent à se dire, je renonce à un plaisir extrême, mais qui feroit une peine sensible à mon ami. La calomnie me poursuit, & je ne me justifierai pas en révélant des secrets qui assurent la tranquillité d'une famille, mais je me justifierai par la conduite de toute ma vie. Cet homme a voulu me nuire, je lui ferai du bien, & on ne le sçaura pas. Je fais m'arracher à des plaisirs innocens, quand ils peuvent être soupçonnés de ne l'être pas. Ma conduite mal interprétée feroit peut-être perdre à quelques hommes le respect qu'ils ont pour la vertu. J'aime ma famille & mes amis, je leur sacrifierai souvent mes goûts, & jamais la justice. Voilà les sentimens, les discours, les procédés de de l'ame *honnête*, & ils suffisoient, à ce qu'il me semble, pour qu'on ne soit jamais tenté de l'avilir.

On fait deux profanations du mot d'*honnête*. On dit d'une femme qui n'a point d'amans, & qui peut être ne pourroit en avoir, qu'elle est *honnête femme*, quoiqu'elle se permette mille petits crimes obscurs qui empoisonnent le bonheur de ceux qui l'entourent.

On donne le nom d'*honnête* aux manieres, aux attentions d'un homme poli ; l'estime que méritent ces petites vertus est si peu de chose, en comparaison de celles que mérite un *honnête* homme, qu'il semble que ces abus d'un mot qui exprime une si respectable idée, prouvent les progrès de la corruption.

Heureux qui sçait distinguer le véritable *honnête* de cet *honnête* factice & frivole ; heureux qui porte au fond de son cœur l'amour de l'*honnête*, & qui dans les transports de cette aimable & douce passion, s'écrie quelquefois avec le Guarini : *O sanctissima honestate, tu sola sei d'un alma ben nata l'inviolabil nume.* Heureux le philosophe, l'homme de lettres, l'homme qui se rappelle avec plaisir ces paroles de l'*honnête* & sage Fontenelle. *Je suis né françois, j'ai vécu cent ans, & je mourrai avec la consolation de n'avoir jamais donné le plus petit ridicule à la plus petite vertu !*

HONNÉTÉTÉ, f. f. (*Morale*) pureté de mœurs, de maintien, & de paroles. Cicéron la définissoit une sage conduite, où les actions, les manieres & les discours, répondent à ce que l'on est & à ce qu'on doit être. Il ne la mettoit pas au rang des modes, mais des vertus & des devoirs, parce que c'en est un, de fournir des exemples de la pratique de tout ce qui est bien. De simples omissions aux usages reçus des bienséances, attachées seulement au tems,

aux lieux, & aux personnes, ne font que l'écorce de l'honnêteté. Je conviens qu'elle demande la régularité des actions extérieures, mais elle est sur-tout fondée sur les sentimens intérieurs de l'ame. Si le jet des draperies dans la peinture, produit un des grands ornemens du tableau, on sçait que leur principal mérite est de laisser entrevoir le nud, sans déguiser les jointures & les emmanchemens. Les draperies doivent toujours être conformes au caractère du sujet qu'elles veulent imiter. Ainsi l'honnêteté consiste 1°. à ne rien faire qui ne porte avec soi un caractère de bonté, de droiture & de sincérité; c'est là le point principal: 2°. à ne faire même ce que la loi naturelle permet ou ordonne, que de la manière & avec les réserves prescrites par la décence. Pour ce qui concerne l'honnêteté considérée dans le droit naturel, voyez HONNÊTE. (D. J.)

HONNEUR, f. m. (Morale.) Il est l'estime de nous mêmes, & le sentiment du droit que nous avons à l'estime des autres, parce que nous ne nous sommes point écartés des principes de la vertu, & que nous nous sentons la force de les suivre. Voilà l'honneur de l'homme qui pense, & c'est pour le conserver qu'il remplit avec soin les devoirs de l'homme & du citoyen.

Le sentiment de l'estime de soi-même est le plus délicieux de tous; mais l'homme le plus vertueux est souvent accablé du poids de ses imperfections, & cherche dans les regards, dans le maintien des hommes, l'expression d'une estime, qui le réconcilie avec lui-même.

De là deux sortes d'honneur; celui qui est en nous fondé sur ce que nous sommes; celui qui est dans les autres, fondé sur ce qu'ils pensent de nous.

Dans l'homme du peuple, & par peuple j'entends tous les états, je n'en sépare que l'homme qui examine l'étendue de ses devoirs pour les remplir, & leur nature pour ne s'imposer que des devoirs véritables. Dans l'homme du peuple, l'honneur est l'estime qu'il a pour lui-même, & son droit à celle du public, en conséquence de son exactitude à observer certaines loix établies par les préjugés & par la coutume.

De ces loix, les unes sont conformes à la raison & à la nature; d'autres leur sont opposées, & les plus justes ne sont souvent respectées que comme établies.

Chez les peuples les plus éclairés, la masse des lumières n'est jamais répandue, le peuple n'a que des opinions reçues & conservées sans examen, étrangères à sa raison; elles chargent sa mémoire, dirigent ses mœurs, gênent, repriment, secondent, corrompent & perfectionnent l'instinct de la nature.

L'honneur, chez les nations les plus polies, peut donc être attaché, tantôt à des qualités & à des actions estimables, souvent à des usages funestes, quelquefois à des coutumes extravagantes, quelquefois à des vices.

On honore encore aujourd'hui dans certains pays de l'Europe, la plus lâche & la plus odieuse des vengeances, & presque par-tout, malgré la religion, la raison & la vertu, on honore la vengeance.

Chez une nation polie, pleine d'esprit & de force, la paresse & la gravité sont en honneur.

Dans la plus grande partie de l'Europe, une mauvaise application de la honte attachée à ce qu'on appelle se démentir force quiconque a été injuste un moment, à être injuste toute sa vie.

S'il y a des gouvernemens où le caprice décide indépendamment de la loi, ou la volonté arbitraire du prince, ou des ministres, distribue, sans consulter l'ordre & la justice, les châtimens & les récompenses, l'ame du peuple engourdie par la crainte, abattue par l'autorité, reste sans élévation; l'homme

dans cet état n'estime, ni lui, ni son semblable; il craint plus le supplice que la honte, car quelle honte ont à craindre des esclaves, qui consentent à l'être? Mais ces gouvernemens durs, injustes, cruels, injurieux à l'humanité, ou n'existent pas, ou n'existent que comme des abus passagers, & ce n'est jamais dans cet état d'humiliation qu'il faut considérer les hommes.

Un génie du premier ordre a prétendu que l'honneur étoit le ressort des monarchies, & la vertu celui des républiques. Est-il permis de voir quelques erreurs dans les ouvrages de ce grand homme, qui avoit de l'honneur & de la vertu!

Il ne définit point l'honneur, & on ne peut en le lisant, attacher à ce mot une idée précise.

Il définit la vertu, l'amour des lois & de la patrie.

Tous les hommes, du plus au moins, aiment leur patrie, c'est-à-dire, qu'ils l'aiment dans leur famille, dans leurs possessions, dans leurs concitoyens, dont ils attendent & reçoivent des secours & des consolations. Quand les hommes sont contents du gouvernement sous lequel ils vivent, quel que soit son genre, ils aiment les lois, ils aiment les princes, les magistrats qui les protègent & les défendent. La manière dont les lois sont établies, exécutées, ou vengées, la forme du gouvernement, sont ce qu'on appelle l'ordre politique. Je crois que le président de Montesquieu se feroit exprimé avec plus de précision, s'il avoit défini la vertu, l'amour de l'ordre politique & de la patrie.

L'amour de l'ordre est dans tous les hommes.

Ils aiment l'ordre dans les ouvrages de la nature; ils aiment les proportions & la symétrie dans cet arbre, dont les feuilles se répandent en cercle sur la tige, dans les différens émaux distribués symétriquement sur l'insecte, la fleur & le coquillage, dans l'assemblage des différentes parties qui composent la figure des animaux. Ils aiment l'ordre dans les ouvrages de l'art: les proportions & la symétrie dans un poëme, dans une pièce de musique, dans un bâtiment, dans un jardin, donnent à l'esprit la facilité de rassembler dans un moment & sans peine, une multitude d'objets, de voir d'un coup d'œil un tout, de passer alternativement d'une partie à l'autre sans s'égarer, de revenir sur ses pas quand il le veut, de porter son attention où il lui plaît, & d'être sûr que l'objet qui l'occupe, ne lui fera pas perdre l'objet qui vient de l'occuper.

L'ordre politique, outre le plaisir secret de rassembler & de conserver dans l'esprit beaucoup de connoissances & d'idées, nous donne encore le plaisir de les admirer; il nous étonne, & nous donne une grande idée de notre nature. Nous le trouvons difficile, utile & beau; nous voyons avec surprise naître d'un petit nombre de causes, une multitude d'effets. Nous admirons l'harmonie des différentes parties du gouvernement, & dans une monarchie, comme dans une république, nous pouvons aimer jusqu'au fanatisme cet ordre utile, simple, grand, qui fixe nos idées, eleve notre ame, nous éclaire, nous protège, & décide de notre destinée. L'agriculteur françois ou romain, le patricien ou le gentilhomme, contents de leur gouvernement, aiment l'ordre & la patrie. Dans la monarchie des Perses, on n'approchoit point des autels des dieux, sans les invoquer pour la patrie; il n'étoit pas permis au citoyen de ne prier que pour lui seul. La monarchie des Incas n'étoit qu'une famille immense, dont le monarque étoit le pere. Les jours où le citoyen cultivoit son champ, étoient des jours de travail; les jours où il cultivoit le champ de l'état & du pauvre, étoient des jours de fêtes. Mais dans la monarchie, comme dans la république, cet amour de la patrie, cette vertu, n'est le ressort principal, que dans quelques situations,

situations, dans quelques circonstances : l'honneur est par-tout un mobile plus constamment actif. Les couronnes civiques & murales, les noms des pays de conquêtes donnés aux vainqueurs, les triomphes excitoient aux grandes actions les ames romaines, plus que l'amour de la patrie. Qu'on ne me dise point que je confonds ici l'honneur & la gloire, je sais les distinguer, mais je crois que par-tout où on aime la gloire, il y a de l'honneur. Il soutient avec la vertu les faisceaux du consul & le sceptre des rois ; l'honneur ou la vertu dans la république, dans la monarchie, sont le principal ressort, selon la nature des lois, la puissance, l'étendue, les dangers, la prospérité de l'état.

Dans les grands empires, on est plus conduit par l'honneur, par le desir & l'espérance de l'estime. Dans les petits états il y a plus, l'amour de l'ordre politique & de la patrie ; il regne dans ces derniers un ordre plus parfait. Dans les petits états, on aime la patrie, parce que les liens qui attachent à elle, ne sont presque que ceux de la nature ; les citoyens sont unis entr'eux par le sang, & par de bons offices mutuels ; l'état n'est qu'une famille, à laquelle se rapportent tous les sentimens du cœur, toujours plus forts, à proportion qu'ils s'étendent moins. Les grandes fortunes y sont impossibles, & la cupidité moins irritée ne peut s'y couvrir de ténèbres ; les mœurs y sont pures, & les vertus sociales y sont des vertus politiques.

Remarquez que Rome naissante & les petites républiques de la Grece, où a régné l'enthousiasme de la patrie, étoient souvent en danger ; la moindre guerre menaçoit leur constitution & leur liberté. Les citoyens, dans de grands périls, faisoient naturellement de grands efforts ; ils avoient à espérer du succès de la guerre, la conservation de tout ce qu'ils avoient de plus cher. Rome a moins montré l'amour extrême de la patrie, dans la guerre contre Pyrrhus, que dans la guerre contre Porfenna, & moins dans la guerre contre Mithridate, que dans la guerre contre Pyrrhus.

Dans un grand état, soit république, soit monarchie, les guerres sont rarement dangereuses pour la constitution de l'état, & pour les fortunes des citoyens. Le peuple n'a souvent à craindre que la perte de quelques places frontieres ; le citoyen n'a rien à espérer du succès de la nation ; il est rarement dans des circonstances où il puisse sentir & manifester l'enthousiasme de la patrie. Il faut que ces grands états soient menacés d'un malheur qui entraineroit celui de chaque citoyen, alors le patriotisme se reveille. Quand le roi Guillaume eut repris Namur, on établit en France la capitation, & les citoyens charmés de voir une nouvelle ressource pour l'état, reçurent l'édit de cet impôt avec des cris de joie. Annibal, aux portes de Rome, n'y causa ni plus de douleurs, ni plus d'allarmes, que de nos jours en ressentit la France pendant la maladie de son roi. Si la perte de la fameuse bataille d'Hochstedt a fait faire des chansons aux François mécontents du ministre ; le peuple de Rome, après la défaite des armées romaines, a joui plus d'une fois de l'humiliation de ses magistrats.

Mais, pourquoi cet honneur mobile presque toujours principal dans tous les gouvernemens, est-il quelquefois si bizarre ? pourquoi le place-t-on dans des usages ou puériles, ou funestes ? pourquoi impose-t-il quelquefois des devoirs que condamnent la nature, la raison épurée & la vertu ? & pourquoi dans certains tems est-il particulièrement attribué à certaines qualités, certaines actions, & dans d'autres tems, à des actions & à des qualités d'un genre opposé ?

Il faut se rappeler le grand principe de l'utilité de David Hume : c'est l'utilité qui décide toujours de

notre estime. L'homme qui peut nous être utile est l'homme que nous honorons ; & chez tous les peuples, l'homme sans honneur est celui qui par son caractère est censé ne pouvoir servir la société.

Mais certaines qualités, certains talens, sont en divers tems plus ou moins utiles ; honorés d'abord, ils le sont moins dans la suite. Pour trouver les causes de cette différence, il faut prendre la société dans sa naissance, voir l'honneur à son origine, suivre la société dans ses progrès, & l'honneur dans ses changemens.

L'homme dans les forêts où la nature l'a placé ; est né pour combattre l'homme & la nature. Trop foible contre ses semblables, & contre les tigres, il s'affocie aux premiers pour combattre les autres. D'abord la force du corps est le principal mérite ; la débilité est d'autant plus méprisée, qu'avant l'invention de ces armes, avec lesquels un homme foible peut combattre sans désavantage, la force du corps étoit le fondement de la valeur. La violence fut-elle injuste, n'ôte point l'honneur. La plus douce des occupations est le combat ; il n'y a de vertus que le courage, & de belles actions que les victoires. L'amour de la vérité, la franchise, la bonne-foi, qualités qui supposent le courage, sont après lui les plus honorées ; & après la foiblesse, rien n'avilit plus que le mensonge. Si la communauté des femmes n'est pas établie, la fidélité conjugale fera leur honneur, parce qu'elles doivent, sans secours, préparer le repas des guerriers, garder & défendre la maison, élever les enfans ; parce que les états étant encore égaux, la convenance des personnes décide des mariages ; que le choix & les engagemens sont libres, & ne laissent pas d'excuse à qui peut les rompre. Ce peuple grossier est nécessairement superstitieux, & la superstition déterminera l'espece de son honneur, dans la persuasion que les dieux donnent la victoire à la bonne cause. Les différens se décideront par le combat, & le citoyen, par honneur, versera le sang du citoyen. On croit qu'il y a des fées qui ont un commerce avec les dieux, & le respect qu'on a pour elles, s'étend à tout leur sexe. On ne croit point qu'une femme puisse manquer de fidélité à un homme estimable, & l'honneur de l'époux dépend de la chasteté de son épouse.

Cependant les hommes dans cet état, éprouvent sans cesse de nouveaux besoins. Quelques-uns d'entr'eux inventent des arts, des machines. La société entière en jouit, l'inventeur est honoré, & l'esprit commence à être un mérite respecté. A mesure que la société s'étend & se polit, il naît une multitude de rapports d'un seul à plusieurs ; les rivalités sont plus fréquentes, les passions s'entreheurtenant ; il faut des lois sans nombre ; elles sont sévères, elles sont puissantes, & les hommes forcés à se combattre toujours, le sont à changer d'armes. L'artifice & la dissimulation sont en usage ; on a moins d'horreur de la fausseté, & la prudence est honorée. Mille qualités de l'ame se découvrent, elles prennent des noms, elles ont un usage : elles placent les hommes dans des classes plus distinguées les unes des autres, que les nations ne l'étoient des nations. Ces classes de citoyens ont de l'honneur des idées différentes.

La supériorité des lumières obtient la principale estime ; la force de l'ame est plus respectée que celle du corps. Le législateur attentif excite les talens les plus nécessaires ; c'est alors qu'il distribue ce qu'on appelle les honneurs. Ils sont la marque distinctive par laquelle il annonce à la nation qu'un tel citoyen est un homme de mérite & d'honneur. Il y a des honneurs pour toutes les classes. Le cordon de S. Michel est donné au négociant habile & à l'artisan industrieux ; pourquoi n'en décoreroit-on pas le fermier intelligent, laborieux, économe, qui fructifie la terre ?

Dans cette société, ainsi perfectionnée, plusieurs hommes, après avoir satisfait aux fonctions de leur état, jouissent d'un repos qui seroit empoisonné par l'ennui sans le secours des arts agréables; ces arts, dans cette société non-corrompue, entretiennent l'amour de la vertu, la sensibilité de l'ame, le goût de l'ordre & du beau, dissipent l'ennui, fécondent l'esprit; & leurs productions devenues un des besoins principaux des premières classes des citoyens, sont honorées de ceux même qui ne peuvent en jouir.

Dans cette société étendue, des mœurs pures paroissent moins utiles à la masse de l'état que l'activité & les grands talens; ils conduisent aux honneurs, ils ont l'estime générale, & souvent on s'informe à peine si ceux qui les possèdent ont de la vertu: bien-tôt on ne rougit plus que d'être sot ou pauvre.

La société se corrompt de jour en jour: on y a d'abord excité l'industrie, & même la cupidité; parce que l'état avoit besoin des citoyens opulens; mais l'opulence conduit aux emplois, & la vénalité s'introduit alors. Les richesses sont trop honorées, les emplois, les richesses sont héréditaires, & l'on honore la naissance.

Si le bonheur de plaire aux princes, aux ministres, conduit aux emplois, aux honneurs, aux richesses; on honore l'art de plaire.

Bien-tôt il s'éleve des fortunes immenses & rapides; il y a des honneurs sans travail, des dignités, des emplois sans fonctions. Les arts de luxe se multiplient, la fantaisie attache un prix à ce qui n'en a pas; le goût du beau s'use dans des hommes desœuvrés qui ne veulent que jouir; il faut du singulier, les arts se dégradent, le frivole se répand, l'agréable est honoré plus que le beau, l'utile & l'honnête.

Alors les honneurs, la gloire même, sont séparés du véritable honneur; il ne subsiste plus que dans un petit nombre d'hommes, qui ont eu la force de s'éclairer & le courage d'être pauvres: l'honneur de préjugé est éteint; & cet honneur qui soutenoit la vigueur de la nation, ne regne pas plus dans les secondes & dernières classes que le véritable honneur dans la première.

Mais dans une monarchie, celui de tous les gouvernemens qui réforme le plus aisément ses abus & ses mœurs sans changer de nature, le législateur voit le mal, tient le remède, & en fait usage.

Que dans tous les genres il décore de préférence les talens unis à la vertu, & que sans elle le génie même ne puisse être ni avancé ni honoré, quelque utile qu'il puisse être; car rien n'est aussi utile à un état que le véritable honneur.

Que le vice seul soit flétri, qu'aucune classe de citoyens ne soit avilie, afin que dans chaque classe tout homme puisse bien penser de lui-même, faire le bien, & être content.

Que le prince attache l'idée de l'honneur & de la vertu à l'amour & à l'observation de toutes les lois; que le guerrier qui manque à la discipline soit déshonoré comme celui qui fuit devant l'ennemi.

Qu'il apprenne à ne pas changer & à ne pas multiplier ses lois; il faut qu'elles soient respectées, mais il ne faut pas qu'elles épouvantent. Qu'il soit aimé; dans un pays où l'honneur doit regner, il faut aimer le législateur, il ne faut pas le craindre.

Il faut que l'honneur donne à tout citoyen l'horreur du mal, l'amour de son devoir; qu'il ne soit jamais un esclave attaché à son état, mais qu'il soit condamné à la honte, s'il ne peut faire aucun bien.

Que le prince soit persuadé que les vertus qui fondent les sociétés, petites & pauvres, soutiennent les sociétés étendues & puissantes; & les Mandevill & leurs infâmes échos ne persuaderont ja-

mais aux hommes que le courage, la fidélité à ses engagements, le respect pour la vérité & pour la justice ne sont point nécessaires dans de grands états.

Qu'il soit persuadé que ces vertus & toutes les autres accompagneront les talens, quand la célébrité & la gloire du génie ne sauveront pas de la honte des mauvaises mœurs: l'honneur est actif, mais le jour où l'intrigue & le crédit obtiennent les honneurs est le moment où il se repose.

Les peuples ne se corrompent guère sans s'être éclairés; mais alors il est aisé de les ramener à l'ordre & à l'honneur: rien de si difficile à gouverner mal, rien de si facile à gouverner bien, qu'un peuple qui pense.

Il y a moins dans ce peuple les préjugés & l'enthousiasme de chaque état, mais il peut conserver le sentiment vif de l'honneur.

Que l'industrie soit excitée par l'amour des richesses & quelques honneurs; mais que les vertus, les talens politiques militaires ne soient excités que par les honneurs ou par la gloire.

Un prince qui renverse les abus dans une partie de l'administration, les ébranle dans toutes les autres: il n'y a guère d'abus qui ne soient l'effet des vices, & n'en produisent.

Enfin, lorsque le gouvernement aura ranimé l'honneur, il le dirigera, il l'épurera; il lui ôtera ce qu'il tenoit des tems de barbarie, il lui rendra ce que lui avoit ôté le regne du luxe & de la mollesse; l'honneur sera bien-tôt dans chaque citoyen, la conscience de son amour pour ses devoirs, pour les principes de la vertu, & le témoignage qu'il se rend à lui-même, & qu'il attend des autres, qu'il remplit ses devoirs, & qu'il suit les principes.

HONNEUR, (*Mytholog.*) divinité des anciens Romains. Ils étoient bien dignes d'encenser ses autels, & d'entrer dans son sanctuaire; il leur appartenoit de multiplier ses temples & ses statues. Quintus Maximus ayant montré l'exemple à ses concitoyens, Marcus Claudius Marcellus crut pouvoir encore renchérir; celui qu'on avoit nommé l'épée de Rome, qui fut cinq fois consul, qui, rempli d'estime pour Archimède, pleura sa mort, & ne s'occupa que du desir de conserver ses jours en assiégeant Syracuse; un tel homme, dis-je, pouvoit hardiment bâtir un même temple à l'Honneur & à la Vertu. Ayant cependant consulté les pontifes sur ce noble dessein, ils lui répondirent qu'un seul temple seroit trop petit pour deux si grandes divinités; Marcellus goûta leurs raisons. Il fit donc construire deux temples à la fois, mais voisins l'un de l'autre, & bâtis de manière qu'il falloit passer par celui de la Vertu, pour arriver à celui de l'Honneur; c'étoit une belle idée, pour apprendre qu'on ne pouvoit acquérir le véritable honneur que par la pratique de la vertu. On sacrifioit à l'Honneur la tête découverte, pour marquer le respect infini qu'on devoit porter à cette divinité.

Elle est représentée sur plusieurs médailles sous la figure d'un homme, qui tient la pique de la main droite, & la corne d'abondance de l'autre. Mais j'aime mieux celles où, au lieu de pique, l'on voit une branche d'olivier, symbole de la paix. C'est ainsi qu'elle est sur des médailles de Titus; ce prince qui, comptant ses jours par ses bienfaits, mettoit son honneur & sa gloire à procurer la paix & l'abondance. (*D. J.*)

Honneur se prend encore en divers sens; ainsi l'on dit, rendre honneur à quelqu'un: alors c'est une marque extérieure par laquelle on montre la vénération, le respect qu'on a pour la personne ou pour la dignité.

On dit le point d'honneur. Voyez POINT D'HONNEUR.